



Jeudi 23 janvier 2020

**BULLETIN OFFICIEL  
DE LA VILLE DE PARIS**

**DÉBATS**

Séance des mardi 12, jeudi 14 et vendredi 15

**NOVEMBRE 2019**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Hommage aux victimes de la Préfecture de police.....	3
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015.....	9
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	16
Adoption de comptes rendus.....	16
2019 DFA 97 - Débat portant sur les orientations budgétaires.....	16
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au contrat de plan 2021-2027.....	16
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la construction du BP 2020.....	16
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un bilan consolidé de la dette parisienne prenant en compte les structures satellites.....	16
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un bilan consolidé des engagements financiers liés aux travaux non terminés et aux nouvelles annonces.....	16
2019 DEVE 155 - Rapport Développement Durable 2018 - Communication de la Maire de Paris.....	16
Suspension et reprise de la séance.....	46
2019 DASES 321 - Communication sur la politique parisienne de santé.....	47
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation au sein de l'A.P.-H.P.....	47
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de "Nouvelle A.P.-H.P.".....	47
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en place de centre de santé dans chaque arrondissement.....	47
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière.....	47
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un renforcement du plan plomb de la Ville de Paris.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au suivi de la pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame.....	47
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux risques liés au plomb après l'incendie de Notre-Dame.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la suppression des contenants composés de Bisphénol S dans les établissements.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au déploiement des Communautés professionnelles territoriales de santé.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'actualisation des données relatives à la démographie médicale.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la publication des diagnostics amiante réalisés dans les établissements scolaires.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la lutte contre la pollution de l'air dans les crèches et les écoles.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la lutte contre la propagation des rongeurs et des punaises de lit.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la restauration scolaire comme outil de prévention en santé.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au développement du sport santé.....	47
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la vaccination contre les papillomavirus humains.....	47
2019 DASES 11 - Subvention (15.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Act Up-Paris (19e).....	47
2019 DASES 200 - Subvention (5.000 euros) à l'association Santé Info Solidarité-Animation (19e).....	47
2019 DASES 212 - Subventions (159.000 euros) à quatre associations et conventions pluriannuelles avec deux d'entre-elles. Projets d'accompagnement et d'insertion sociaux et professionnels des publics vulnérables.....	47
2019 DASES 214 - Subventions (44.000 euros), avenants et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de réduction des risques Alcool au sein de structures d'hébergement de personnes.....	47
2019 DASES 224 - Convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (Recette 1.945.800 euros).....	48
2019 DASES 248 - Subvention (28.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Actions traitements (20e).....	48
2019 DASES 250 - Subvention (4.730 euros) à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e).....	48
2019 DASES 256 - Subvention de fonctionnement et d'investissement (6.932.879 euros) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2019 du GIP Samusocial de Paris (12e). Conventions et avenants.....	48
2019 DASES 260 - Subvention (235.000 euros) et convention avec l'association AIDES (93).....	48

2019 DASES 269 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Aux Captifs la libération (6e).....	48	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la revalorisation de l'allocation adultes handicapés. ...	91
2019 DASES 270 - Subvention (12.000 euros) à l'association Génération Cobayes (3e).....	48	2019 DASES 282 - Subventions relatives au fonctionnement de 5 bagageries parisiennes, soit les bagageries Mains libres, Cœur du Cinq, Antigél, Au bagage du Canal, et la Bagagerie 20. ....	92
2019 DASES 277 - Avenant n° 2 à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris (Recette 51.000 euros).....	48	Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la modification du règlement départemental d'aide sociale. ....	92
2019 DASES 287 - Subvention (130.000 euros) et convention avec l'Association des Professionnels de Santé de la Caserne de Reuilly pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP). ....	48	2019 DASES 293 - DLH - Prolongation de la Halte humanitaire de jour avenue de la Porte de la Chapelle jusqu'au 31 mars 2020 - Avenants aux conventions de mise à disposition du site.....	95
2019 DASES 288 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SA Batigère (18e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) rue Barrier (12e). ....	48	2019 DFA 95 - Maison des Réfugiés (19e) - Demande de subvention (3.437.662,24 euros) à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. ....	99
2019 DASES 290 - Subvention (140.500 euros) et convention avec l'association Basiliade (3e). ....	48	Souhaits de bienvenue. ....	101
2019 DASES 298 - Subvention (25.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Le 190 (11e).....	48	2019 DFA 95 - Maison des Réfugiés (19e) - Demande de subvention (3.437.662,24 euros) à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. (Suite).....	101
2019 DASES 301 - Convention de subventionnement au titre du Fond d'Intervention Régional (FIR) (Recette 25.000 euros).....	48	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la suppression de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.....	103
2019 DASES 302 - Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH/hépatites virales/IST - Convention avec l'ARS portant sur le financement des activités 2019.....	48	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale. ....	103
Souhaits de bienvenue. ....	55	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	103
2019 DASES 321 - Communication sur la politique parisienne de santé. (Suite).....	55	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au logement des personnes sans abri à Paris.....	105
2019 DDCT 145 - Subvention (1.000 euros) à une association au titre de l'égalité femmes hommes. ....	79	Compte rendu de la 5e Commission.....	106
2019 DDCT 152 - Subventions (25.000 euros) à 2 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT. ....	80	2019 DLH 75 - Modification des garanties d'emprunt pour la réalisation 61bis-63, rue de l'Ourcq (19e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 14 logements sociaux demandée par l'Immobilière 3F. ....	107
2019 DDCT 154 - Convention pour le partenariat de la nuit des Relais 2019 avec la Fondation des Femmes. ....	81	2019 DLH 125 - Réalisation 44, rue Saint-Charles (15e) d'un programme de création d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 60 logements PLA-I par Domaxis. ....	108
2019 DDCT 156 - DRH - Convention tripartite de partenariat entre l'association Une femme, Un Toit, la Mission Locale et la Ville de Paris. ....	83	2019 DLH 143 - Réalisation, 57, rue des Renaudes (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux (2 PLA-I, 2 PLUS) par "Paris Habitat". ....	109
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Jean Le Bitoux.....	85	Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la répartition des catégories de logements sociaux.....	109
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la lutte contre les discriminations et les violences dans les quartiers populaires. ....	86	2019 DLH 306 - Location de l'immeuble 1, rue Charles Dupuis (3e) à I3F - Bail emphytéotique. ....	110
2019 DASES 220 - Avenants aux conventions avec deux associations pour leurs actions de prévention spécialisée. ....	88	2019 DLH 176 - Modification des garanties d'emprunt pour la réalisation 47-51 rue Dutot (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Air Énergie par Domaxis - Prêts garantis par la Ville (2.388.997 euros). ....	112
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au dispositif de la prévention spécialisée sur la Porte d'Orléans.....	88	2019 DLH 347 - Baux civils avec des associations pour des activités de stockage dans les locaux communaux situés au 6, rue Bardinnet (14e) - Fixation du loyer et versement de subvention en nature.....	113
2019 DASES 271 - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Espace de partage, éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière (15e) pour l'achat de matériels informatiques.....	89	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une législation plus contraignante des locations touristiques. ....	113

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la lutte contre les annonces illégales de meublés touristiques.....	115	Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la participation citoyenne à l'étude.....	133
Vœu déposé par l'Exécutif.....	115	2019 SG 57 - Rapport CRC sur la gestion de la SPLA Paris Batignolles Aménagement concernant les exercices 2010 et suivants.....	138
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en œuvre par l'État de la loi de réquisition.....	116	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation concernant le projet Ordener-Poissonniers.....	139
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins, 35 rue Maurice Ripoché.....	117	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation concernant la Z.A.C. Gare des Mines-Fillettes.....	142
Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif au conventionnement et à l'application du SLS pour l'ensemble RIVP rue Cino Del Duca.....	118	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une mobilisation sociale du domaine intercalaire de la Ville.....	143
Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux locataires conventionnés du parc social et à l'application du SLS.....	118	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur l'installation de mobiliers urbains supportant la publicité.....	145
Vœu déposé par l'Exécutif.....	118	Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'implantation des nouveaux panneaux d'affichage publicitaire sur la voie publique.....	146
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au partenariat entre la CAF, l'ADIL et la Ville de Paris.....	119	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux écrans publicitaires dans les vitrines des commerces.....	147
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au relogement des familles vivant au 38, rue de Lorraine.....	120	Vœu déposé par l'Exécutif.....	147
Vœu déposé par l'Exécutif.....	120	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de desserte autonome Roissy-La Défense.....	149
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des immeubles situés 70-72, rue d'Aubervilliers.....	121	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la pollution lumineuse.....	151
Vœu déposé par l'Exécutif.....	121	Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'accès au parking souterrain de la gare d'Austerlitz et de ses abords.....	151
Suspension et reprise de la séance.....	122	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la lutte contre l'encombrement de l'espace public.....	152
2019 DAE 299 - Arc Innovation - Implantation d'un pôle d'artisanat et d'innovation sociale rues Félix Terrier/ Davout (NPNRU Portes du 20e) - Subvention (740.000 euros) et convention avec "Paris Habitat".....	122	Vœu déposé par l'Exécutif.....	152
2019 DU 70 - APUI Réinventer Paris - Site Hôtel de Fourcy - 8 place des Vosges (4e) - Désignation du lauréat. Déclassement par anticipation, signature de la promesse de bail et du bail à construction.....	124	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au réaménagement de la Gare du Nord.....	154
2019 DU 241 - Appel à Projet Urbain Innovants Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris Site de la Gare d'Auteuil (16e) - Désignation du lauréat - Cession - Constitution de servitude - Autorisation d'urbanisme.....	125	Vœu déposé par l'Exécutif.....	154
2019 DU 247 - APUI, RP2, site Nation 1, projet "Murmure" (11e) Promesse de bail à construction et bail à construction avec la SCI 69 Charonne. Dépôt de permis de construire. Contrat de servitudes.....	129	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la centrale à béton Lafarge sur les bords de Seine.....	157
2019 DU 251 - DVD - Chapelle International - PNE (18e) - Convention d'offre de concours avec la société Espaces Ferroviaires Aménagement pour le réaménagement de la partie Ouest du rond-point de la Chapelle.....	132	Vœu déposé par l'Exécutif.....	157
2019 DVD 100 - Secteur Maine-Montparnasse (6e, 14e et 15e). Convention de financement avec Ile de France Mobilités concernant l'étude du pôle d'échanges.....	133	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'article 14 du projet de loi Engagement et Proximité.....	159
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Radical de Gauche, Centre et Indépendants,		Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'affichage d'une publicité sur un immeuble de la rue Halevy.....	160
		Vœu déposé par l'Exécutif.....	160
		2019 DCPA 18 - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018.....	161
		Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une nomenclature de l'ensemble des équipements et grosses réparations.....	161
		2019 DU 206 - Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20e) - Acquisition à titre gratuit d'un	

équipement public auprès de la SPL Paris et Métropole aménagement.....	164
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au projet de requalification du secteur Boris Vian, Polonceau, Goutte d'Or.....	165
Compte rendu de la 6e Commission.....	166
2019 DASCO 112 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021.....	166
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la collaboration entre la Caisse des Écoles et les parents d'élèves.....	168
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au niveau des fonds sociaux.....	170
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux travaux dans la cité scolaire Gabriel Fauré.....	170
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la rénovation de l'école Erlanger.....	171
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, MM. AURIACOMBE et HÉLARD relatif à la reconstruction de l'école Erlanger (16e).....	171
Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la situation de l'École Murat.....	174
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la rénovation du collège Utrillo.....	175
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gestion de la crèche municipale rue Chaptal (9e).....	176
Dépôt de questions d'actualité.....	178
Suspension et reprise de la séance.....	178
Examen des questions d'actualité.....	178
I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accueil des réfugiés et au calendrier des mises à l'abri des campements des portes d'Aubervilliers et de la Villette.....	178
II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au moratoire sur la construction de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII.....	181
III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la précarité étudiante.....	182
IV - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la manifestation contre l'islamophobie.....	184
VII - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la marche du 10 novembre 2019.....	184
V - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux conditions d'évacuation et aux solutions de prise en charge et d'accompagnement des personnes évacuées.....	187
VI - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux hôpitaux et à la santé à Paris.....	189
VIII - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la possibilité pour les couples de même sexe d'adopter à Paris et au fonctionnement des Conseils de Famille parisiens.....	190
IX - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris relative à la gestion de la Ville de Paris.....	192
X - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à M. le Préfet de police relative à l'organisation du procès des attentats du 13 novembre 2015.....	194
XI - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris sur l'avenir de l'Hôtel Dieu.....	195
2019 EGCP 1 - Organisation d'une conférence citoyenne afin de mener une expérimentation d'un revenu universel à Paris.....	196
2019 100% Paris 1 - Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville.....	204
Vœu déposé par l'Exécutif.....	204
Suspension et reprise de la séance.....	213
2019 100% Paris 1 - Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville.....	213
Vœu déposé par l'Exécutif (suite).....	213
2019 DAE 155 - DASES - Subvention (29.000 euros) et convention avec "La Mutuelle des Etudiants" (L.M.D.E.).....	215
Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une plaque en hommage à Georgette Elgey.....	218
Compte rendu de la 7e Commission.....	219
2019 DGRI 58 - Maghreb des livres. - Associations "Coup de soleil" et "iReMMO".....	219
2019 DGRI 66 - DPE - Convention de coopération avec la ville de Brazzaville (déchets).....	221
2019 DGRI 70 - DPE - Convention avec la Ville-Province de Kinshasa pour un appui technique dans la gestion des déchets ménagers.....	221
2019 DGRI 74 - Projet de coopération sur le logement social et le renouvellement urbain avec la ville de Buenos Aires.....	222
2019 DGRI 76 - DPE - Subvention (200.000 euros) et conventions avec "ACTED" et "Médecins du Monde" pour un programme d'aide humanitaire au Kurdistan Syrien.....	223
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à un soutien aux populations du Rojava.....	223
Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien des maires pro-kurdes.....	223
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un soutien au peuple algérien.....	227
2019 DJS 178 - Tennis Félix d'Hérelle (16e). - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association "Tennis Club de Paris".....	228
2019 SG 61 - Approbation du contrat de cession de droits d'auteur portant sur le matériel pédagogique	

autour de l'histoire et des valeurs de l'Olympisme et des Jeux olympiques.....	231	Voeu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la lutte contre la radicalisation au sein de l'administration.....	250
Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la subvention versée au F.C. Gobelins.....	232	Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'adaptation des procédures de recrutement au sein de la Ville aux maladies chroniques.....	251
Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurisation du gymnase Roquépine.....	232	2019 DAE 301 - Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4e). - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.....	251
Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'éclairage de la Tour Eiffel pendant la COP 25.....	232	Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'ouverture des magasins alimentaires le soir et le dimanche.....	252
2019 DJS 229 - Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour 2020.....	234	Suspension et reprise de la séance.....	253
Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'organisation et à un bilan du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour 2020.....	234	Compte rendu de la 2e Commission.....	253
2019 DVD 103 - Budget participatif "Paris aux piétons". Place des Droits de l'Enfant (14e). Subvention à l'association "Les Hyper Voisins".....	236	2019 DAC 49 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Compagnie Graines de soleil" (18e).....	254
Voeu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif au référendum d'initiative partagée contre la privatisation des aéroports de Paris.....	236	2019 DAC 83 - Subvention d'équipement (8.000 euros) et convention avec l'association "Maison de la poésie" (3e).....	255
Voeu déposé par les groupes "Génération.s" et PCF-FG relatif au service national universel.....	238	2019 DAC 631 - Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma.....	256
2019 DAE 290 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "ARES Association" (93) pour la réalisation d'une étude de préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" dans le 18e arrondissement.....	239	2019 DAC 774 - Convention de mécénat de compétence avec "Eau de Paris" pour l'opération de restauration de la fontaine Stravinsky (4e).....	258
2019 DFA 88 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.....	241	2019 DU 134 - Dénomination place Cheikha Remitti (18e).....	259
2019 DFA 98 - Pavillon d'Armenonville (16e). - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public. - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du pavillon d'Armenonville du 2 septembre 2014.....	242	Voeu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG et GEP relatif à l'association "Mains d'œuvres".....	261
Voeu déposé par l'Exécutif relatif à une dénomination en hommage à Jean-Michel Martial... 243		Voeu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG et GEP relatif au cinéma La Clef.....	262
Voeu déposé par les groupes GEP, PCF-FG, SOCA et "Génération.s" relatif à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte-Marthe.....	243	Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au cinéma La Clef.....	262
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une opération immobilière dans le quartier Sainte-Marthe.....	243	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au cinéma La Clef.....	262
Voeu déposé par l'Exécutif.....	243	Voeu déposé par l'Exécutif.....	262
2019 DAE 19 - DDCT - Subventions de fonctionnement (140.176 euros) à 15 structures de l'E.S.S., adhésion à l'association "Acteurs du Tourisme Durable" (1.575 euros) et au Labo de l'ESS (2.500 euros).....	245	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions permettant l'ouverture dominicale des bibliothèques.....	266
2019 DAE 287 - Subventions (20.500 euros) accordées à trois structures pour le développement de l'entrepreneuriat des publics migrants.....	246	Voeu déposé par l'Exécutif.....	266
Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au service public fiscal, financier et foncier.....	247	Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé.....	268
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme Darmanin de l'administration fiscale.....	247	2019 DAC 327 - DFA - Diffusion et exploitation commerciale des reproductions numériques des fonds photographiques Roger-Viollet et France soir.....	269
Voeu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif au temps de travail.....	249	Souhaits de bienvenue.....	277
Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la réforme des retraites.....	250	2019 DAC 327 - DFA - Diffusion et exploitation commerciale des reproductions numériques des fonds photographiques Roger-Viollet et France soir (suite).....	277
		Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une plaque en hommage à Jean Guillou.....	278
		2019 DAC 576 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Amokrane Ould Aoudia 42, avenue Mathurin-Moreau (19e).....	279

2019 DU 212 - Dénomination promenade Alain Devaquet (11e).....	280	44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.....	310
Voeu déposé par les groupes SOCA, GEP, RG-CI et PCF-FG relatif à un hommage en mémoire de Roger Fichtenberg dans le 11e. ....	282	2019 DDCT 147 - Subvention (12.500 euros) et convention avec une association pour des réseaux de solidarité pour les familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires. ....	310
Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une plaque en hommage à Louis Joinet.....	284	2019 DDCT 153 - DPSP - Subventions (80.000 euros), conventions et avenants avec 11 associations dans le cadre du Plan d'action pour les quartiers populaires parisiens.....	312
Voeu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG, GEP et SOCA relatif à la dénomination du nouveau jardin Saint-Fargeau. ....	284	2019 DDCT 160 - DU - Subventions d'investissement (566.300 euros) à trois projets votés au budget participatif parisien 2018 et préfiguration sur le site de la porte de Clignancourt-côté Pucés. ...	312
Voeu déposé par le groupe LRI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Eric HÉLARD, Mmes Béatrice LECOUTURIER et Julie BOILLLOT relatif à une plaque en hommage à Pierre Mac Orlan. ....	284	2019 DPSP 13 - Subventions (79.207 euros) et conventions à 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2019. ....	312
Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un changement de dénomination de la rue de Pali-Kao.....	285	2019 DPSP 16 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association de prévention spécialisation du site de la Villette dans le cadre de la politique de prévention de la radicalisation de la Ville de Paris. ....	313
Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la mise en application de la délibération 2013 DAC 784. ....	285	Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la manifestation des pompiers du 15 octobre. ....	314
Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une dénomination en hommage à Athanase Bassinet.....	285	Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux rackets à proximité des établissements scolaires du 8e. ....	317
Compte rendu de la 3e Commission.....	286	Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la tranquillité publique du quartier délimité par les rues de Ponthieu, Berri, d'Artois, La Boétie, Saint-Philippe-du-Roule, Commandant Rivière et Paul-Baudry.....	319
2019 DEVE 147 - Dispositif de mesure en temps continu des émissions de CO2. - Convention avec "Origins.earth" et le L.S.C.E. ....	287	Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la situation générale des immeubles I.C.F. "La Sablière" situés 164, rue de Saussure.....	320
2019 DPE 47 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018.....	291	Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au plan de déploiement de caméras de vidéosurveillance.....	322
2019 DVD 113 - Service public de distribution de gaz à Paris. Contrat de concession avec G.R.D.F. ...	293	Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au maintien d'une base dans chaque arrondissement pour les A.S.P.....	324
Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux coupures d'énergie. ....	293	Voeu déposé des groupes UDI-MODEM et LRI relatif à la prévention et à la sécurité place Françoise-Dorin.....	325
Rappel au règlement.....	300	Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la qualité de vie boulevard de Strasbourg - rue du Château-d'Eau.....	327
2019 DVD 113 - Service public de distribution de gaz à Paris. Contrat de concession avec G.R.D.F. ...	301	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Observatoire national de la délinquance.....	329
Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux coupures d'énergie (suite). ....	301	2019 DEVE 174 - Mise à disposition par Elogie-Siemp de la cour centrale de la caserne des Minimes dénommée jardin Arnaud Beltrame (3e) pour ouverture au public. - Convention de gestion. ....	331
Suspension et reprise de la séance. ....	303	2019 DEVE 180 - Partenariat entre la Ville de Paris et les cirques présents sur le territoire parisien s'engageant à ne plus présenter d'animaux sauvages dans leurs spectacles. ....	332
2019 SG 63 - Rapport C.R.C. sur la gestion de la politique de chauffage urbain de la Ville de Paris à travers sa relation envers la C.P.C.U. concernant les exercices 2012 et suivants. ....	304	Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au devenir des animaux provenant de cirques. ....	332
2019 DDCT 136 - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e). ....	307	Voeu déposé par l'Exécutif. ....	332
Souhaits de bienvenue. ....	307		
2019 DDCT 136 - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e) (suite). ....	307		
Voeu déposé par le groupe RG-CI relatif au suivi des vœux votés en Conseil de Paris. ....	308		
Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au suivi des vœux adoptés. ....	308		
2019 DDCT 143 - Subventions (177.816 euros), conventions et avenants à			

2019 DEVE 181 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2020 relatif au "Printemps des Cimetières".....	341
Voeu déposé par le GEP relatif à Europacity et au projet CARMA.....	341
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet CARMA à Gonesse.....	341
Voeu déposé par l'Exécutif.....	342
Voeu déposé par le GEP relatif à une cartographie des arbres et des espaces verts créés et supprimés durant la mandature.....	343
Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'entretien des pieds d'arbres.....	344
Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux nombres de ruches.....	345
Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la condition animale.....	346
Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'interdiction de l'usage de pesticides.....	347
Voeu déposé par l'Exécutif.....	347
Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au Réseau Express vélo et à l'apprentissage du vélo...	348
Voeu déposé par le groupe RG-CI relatif aux gares multimodales.....	350
Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sécurité des passagers des trains S.N.C.F.....	351
Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces.....	352
Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la régulation des trottinettes électriques en libre-service dans l'espace public.....	353
Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux feux tricolores de sept carrefours du quartier Pernety.....	354
Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la situation de la rue Juliette-Lamber.....	356
Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen.....	356
2019 DPE 50 - Avis sur le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et	

de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris.....	357
Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'affichage sauvage à Paris.....	360
Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux sanctions contre l'affichage sauvage.....	360
Voeu déposé par l'Exécutif.....	360
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	362
Adoption, par un vote d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	362
Explications de vote.....	362
Clôture de la séance.....	363
Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.	363
QE 2019-12 Question de M. Alexandre VESPERINI et des élu-e-s du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux jardins de l'Avenue de l'Observatoire.....	363
Votes spécifiques.....	363
Votes spécifiés.....	367
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	367
Comptes rendus des Commissions.....	377
Listes des membres présents.....	384
Annexe n° 1 - Conférence de citoyens sur les questions de santé.....	389
Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 147 déposé par l'Exécutif en réponse à la proposition de délibération du groupe "100% Paris" : Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville.....	393
Annexe n° 3 - Scrutin public relatif à la proposition de délibération du groupe "100% Paris" 1 : Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville.....	397
Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.....	401
Tableau des votes des groupes politiques.....	409

*La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, notre séance est ouverte.

## **Hommage aux victimes de la Préfecture de police.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose de débiter cette séance du Conseil de Paris par un hommage aux victimes de la Préfecture de police.

Chers collègues, Madame la Représentante du Préfet de police, le 3 octobre dernier, alors que nous étions réunis ici même en séance pour débiter, l'inconcevable s'est produit à deux pas d'ici, dans l'enceinte de la Préfecture de police de Paris, où quatre fonctionnaires de police ont été tués de sang-froid. Ce jeudi-là, autour de 13 heures et en l'espace de 7 minutes à peine, Damien Ernest, Anthony Lancelot, Brice Le Mescam et Aurélia Trifiro ont perdu la vie sur leur lieu de travail dans l'exercice de leurs fonctions.

L'émotion suscitée par cet événement s'est propagée bien au-delà des frontières parisiennes. Ici, alors que j'étais présente à la Préfecture de police, vous avez rendu un hommage immédiat à ces fonctionnaires de police. Mais ailleurs, bien ailleurs, aussi. Parce qu'à travers ce crime odieux, c'est toute une profession qui est touchée, c'est un corps qui se trouve amputé, c'est une nation entière, une ville, qui pleurent celles et ceux qui s'étaient engagés pour la servir, pour la défendre, pour la protéger.

Je veux, aux noms des Parisiennes et des Parisiens, au nom de leurs représentants élus, ici rassemblés, exprimer le soutien de la Ville aux familles des victimes, aux parents, aux grands-parents, aux compagnes et compagnons de vie, et bien sûr, aux enfants, désormais orphelins, de Damien, Anthony, Brice et Aurélia. Une délibération sera soumise au vote de cette Assemblée pour leur venir en aide, comme nous venons en aide à toutes celles et ceux des familles de policiers ou des familles de pompiers qui sont victimes dans l'exercice de leur fonction.

Au-delà, j'entends réaffirmer notre solidarité envers les policières et les policiers, notamment celles et ceux qui interviennent sur le territoire parisien, dans les bureaux ou dans l'espace public, de jour comme de nuit. Elles et ils sont indispensables à l'équilibre de la ville et à la protection des Parisiennes et des Parisiens. Nous travaillons main dans la main avec le Préfet de police - je tiens à le réaffirmer ici - pour que leur mission puisse s'accomplir dans les meilleures conditions possible.

Je vous propose une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

Vous avez exprimé le souhait d'intervenir, et une personne par groupe prendra la parole, président de groupe ou conseiller de Paris.

Je vous propose de donner la parole immédiatement à la première oratrice, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame la Préfète représentante du Préfet de police, mes chers collègues, il y a un peu plus d'un mois, le 3 octobre dernier, la Préfecture de police a connu l'un des drames les plus douloureux de son histoire. Trois policiers et un agent administratif ont été assassinés par l'un de leurs collègues. Sans l'action héroïque d'un jeune policier en poste, le tribut aurait été plus lourd encore. Faut-il rappeler l'effroi, la tristesse et la colère qui nous ont submergés en apprenant cette tragédie, car, à travers la Préfecture de police et celles et ceux qui la servent, c'est Paris, c'est la France, c'est la République, ce sont ses lois et ses institutions chargées de les faire respecter, qui ont été attaquées.

Aujourd'hui, les Parisiennes et les Parisiens et la Ville de Paris rendent un hommage solennel et unanime à la gardienne de la paix, Aurélia Trifiro, à Brice Le Mescam, adjoint administratif, au major Damien Ernest et au gardien de la paix, Anthony Lancelot. Nous assurons leurs enfants, leur famille et leurs proches de toute notre solidarité dans cette tragique épreuve. La Ville de Paris - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - comme l'Etat ont une dette à leur égard, eux qui sont tombés dans l'exercice de leur mission au service des Parisiens et au service de la République, une dette qui ne s'éteindra pas.

Au nom de tous les élus du groupe les Républicains et Indépendants, je vous assure une nouvelle fois, Madame la Représentante du Préfet de police, de toute notre reconnaissance et de notre soutien indéfectible. Nous les devons à tous les policiers et tous les agents que vous représentez, eux qui ont été si douloureusement éprouvés. Ces policiers et agents de la Préfecture de police exercent une profession à haut risque au service de la sécurité quotidienne des Parisiens. Malgré une recrudescence des agressions à leur endroit, des agressions du quotidien jusqu'à cette terrible tragédie, malgré l'intensité des sollicitations dont ils sont actuellement l'objet, rien ne les éloigne de leur mission première et de la vocation admirable qui a motivé leur engagement. Ils ne doivent jamais douter de toute notre admiration. Ils doivent savoir que nous serons toujours à leurs côtés.

M. le Préfet de police a déclaré : "Cette tragédie est d'autant plus terrible qu'elle est survenue à l'intérieur de la Préfecture de police et qu'elle a été portée par l'un d'entre nous". Toute la lumière doit donc être faite et toutes les responsabilités établies. C'est aussi la dette de la République envers les familles et leurs proches. En effet, nous avons besoin de la force de la vérité concernant cette attaque sur l'île de la Cité, au cœur d'un symbole de l'Etat et de Paris. Nous avons besoin de vérité. Nous avons aussi besoin de vigilance. Nous avons besoin d'action face aux réseaux radicaux ennemis de la République, qui sont tentés d'entrer au cœur des services publics, y compris ceux en charge des fonctions régaliennes les plus essentielles : la police, l'armée, l'administration pénitentiaire.

Plus que jamais, tous les policiers, comme l'ensemble des agents des services publics, doivent être soutenus pour alerter leur hiérarchie sur les signes de radicalisation, y compris au sein de leur propre institution. Nous devons faire respecter au quotidien les valeurs de la République, avec fierté et fermeté. C'est ce qui donne du sens à notre Nation, où chacun doit faire corps avec la communauté nationale. C'est le contraire du communautarisme.

Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues, non, nous n'avons pas peur, et oui, nous faisons bloc avec vous. La Préfecture de police demeure et doit demeurer cette si "grande maison" au service de la sécurité de la capitale et celle de tous ses habitants. Nous y sommes très profondément attachés, comme nous sommes tous attachés aux valeurs de la République. Ces valeurs - la liberté, l'égalité, la fraternité - rayonnent partout dans le monde. Elles sont puissantes et éternelles, tellement plus puissantes que les idéologies qui véhiculent l'oppression et la haine. Elles nous rendent plus forts. C'est grâce à notre détermination, grâce à la vôtre, que nous vaincrons.

En attendant, n'oublions jamais que les noms de ces policiers, qui avaient choisi de travailler pour notre sécurité à tous, restent à jamais gravés dans nos mémoires, et agissons. C'est notre devoir à tous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Éric HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Éric HÉLARD.** - Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, mes chers collègues, c'est avec stupeur que nous avons appris, en pleine séance du Conseil de Paris, le mois dernier, la terrible attaque commise dans l'enceinte de la Préfecture de police, et que nous avons suivi, horrifiés, le bilan s'alourdir d'heure en heure.

Une nouvelle fois la France a été attaquée en son cœur, à Paris, à seulement quelques pas de notre assemblée, dans les bureaux de la Direction du Renseignement, au sein même d'un symbole, ô combien puissant, de nos institutions républicaines. Une nouvelle fois, Paris se retrouve meurtrie par l'acte terroriste d'un homme imprégné d'une idéologie dévoyée. Une fois encore, Paris est plongée dans la stupeur et l'incompréhension pour ces sept longues minutes d'impensable qui ont suffi à arracher à la vie quatre policiers en ce malheureux jeudi 3 octobre 2019.

Nous sommes rassemblés pour honorer la mémoire de femmes et d'hommes, des policiers tombés sous les coups de la haine et de la folie. Des zones d'ombre demeurent sur cette attaque. Une commission d'enquête parlementaire est en cours et les juges d'instruction devront préciser les motivations de l'assaillant. L'heure n'est donc pas au bilan, mais bien au recueillement. A la veille de l'anniversaire des terribles attentats du 13 novembre 2015, l'hommage qui nous réunit prend une force toute particulière. La guerre contre le fanatisme et les forces de l'obscurantisme est, hélas, bien loin d'être terminée.

Permettez-moi donc, au nom du groupe UDI-MODEM, de rendre hommage aux victimes qui ont péri dans ce terrible drame : à Damien Ernest, à Anthony Lancelot, à Brice Le Mescam, à Aurélia Trifiro. Toutes nos pensées vont également à la cinquième victime qui a été blessée. Permettez-nous, Madame la Représentante du Préfet, de nous associer à la tristesse, à la douleur et à la consternation partagée par l'ensemble de votre administration ainsi qu'à celle des familles des victimes, auxquelles nous adressons, bien sûr, toute notre solidarité.

Nous faisons bloc avec les forces de l'ordre, les fonctionnaires et les serviteurs de l'Etat en saluant leur engagement, leur dévouement et leur professionnalisme. Ayons également des pensées de gratitude pour les agents de la Préfecture de police qui ont su réagir avec sang-froid et saluons particulièrement le courage de ce jeune gardien de la paix qui a fait preuve d'une maîtrise extraordinaire en neutralisant l'assaillant après les sommations requises.

Plus que jamais, il faut faire de ce drame un sursaut collectif, un appel à travailler ensemble pour bâtir une société de vigilance, comme l'a très justement dit le Président de la République, Emmanuel MACRON, dans la cour de la Préfecture de police. Œuvrons tous ensemble - Ville de Paris, Préfecture de police, Etat, citoyens - main dans la main au service de la sécurité des Parisiens et de tous les Français. Oui, œuvrons tous ensemble et opposons à la haine qui tue et à la radicalisation qui corrompt, la force des vertus républicaines.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur HÉLARD.

La parole est à M. DUBUS, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Représentante du Préfet, mes chers collègues, près de quatre ans presque jour pour jour après les attentats ayant frappé notre capitale au soir du 13 novembre 2015, nous voilà à nouveau en deuil et Paris, victime du fanatisme. Cette nouvelle attaque constitue l'un des drames les plus graves de l'histoire de la Préfecture de police et l'un des plus choquants vécus par notre ville. Elle est une nouvelle émanation de ce terrorisme souterrain, que le Président de la République qualifiait au lendemain de l'acte "d'hydre islamique". Le tribut payé aura été lourd : une femme et quatre hommes travaillant au service de notre pays et de la quiétude de ses citoyens, sont tombés, là où nul n'aurait pu imaginer qu'ils tomberaient.

Aussi, en ces instants douloureux, nos pensées vont d'abord à ces victimes et à leurs familles. Je voudrais leur assurer que Paris et la France tout entière partagent leur douleur et sont à leurs côtés dans cette terrible épreuve. Je souhaiterais également, en mon nom et en celui des élus de notre groupe, exprimer mon plus sincère et mon plus indéfectible soutien à toutes les personnes de notre Préfecture, ainsi qu'à vous, Madame la Représentante du Préfet LALLEMENT.

Pourtant, aussi vive que soit notre émotion, aussi insupportable que soit cette injustice, notre message doit être celui de la clarté, de l'espérance et de la raison. Ne cédon pas, n'ayons pas peur, mes chers collègues. Les assassins voudraient que nous voyions dans chacun de nos voisins l'un de leurs semblables, que la suspicion ronge jusqu'aux fondations de notre société. Mais cela, c'est bien mal connaître nos valeurs, c'est bien mal connaître notre capitale. C'est au nom de cette irréductible unité que je voudrais assurer aujourd'hui à chacun que le sacrifice de ces agents, de nos agents, de ces individus remarquables, ne sera pas oublié. Ce drame ne restera pas une simple marque noire sur l'histoire de notre capitale. Non, il sera aussi la première pierre d'une lutte impitoyable pour la fraternité et contre les obscurantismes porteurs de mort.

La Préfecture de police saura se relever et l'ensemble de nos pouvoirs publics l'accompagneront dans cette lourde tâche. Cela ne fait absolument aucun doute. Nous, élus des Parisiens, nous battons toujours dans cette optique : pour que la liberté de vivre en paix soit préservée de tout arrangement et de tout compromis. Aussi, nous soutiendrons toutes les initiatives de nature à atteindre cet objectif, d'où qu'elles viennent. Car l'idéal qui nous anime aujourd'hui est bien plus grand que la politique et ses conflits. Cet idéal, sur lequel jamais nous ne transigerons, cet ultime rempart face à la barbarie, c'est la République, une et indivisible.

Et à chacun de ces agents, en ce jour si particulier, je voudrais dire : merci de votre engagement, merci pour tout.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est au Président du groupe Socialiste et Apparentés, M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Madame la Maire, Madame la Préfète, chers collègues, les terribles assassinats qui ont endeuillé la Préfecture de police le 3 octobre dernier nous ont saisis d'effroi.

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes condoléances aux familles des victimes, Anthony Lancelot, Damien Ernest, Brice Le Mescam, Aurélia Trifiro, mais aussi un témoignage de sympathie à tous les fonctionnaires de la Préfecture qui ont vécu l'horreur de si près. Lorsqu'en plein Conseil de Paris, nous avons appris qu'une attaque y était en cours, nous nous sommes tous remémoré les sombres et tragiques heures des attentats qui ont bouleversé Paris et le terrible tribut que les forces de l'ordre ont payé ces derniers mois dans des attaques qui les visaient tout particulièrement. Je pense à Franck Brinsolaro et à Ahmed Merabet, assassinés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement en janvier 2015, à Clarissa Jean-Philippe, tuée à Montrouge, à ce couple de policiers de Magnanville, Jean-Baptiste et Jessica, ou encore à Xavier Jugelé, assassiné en 2017 sur les Champs-Élysées.

Ce jeudi 3 octobre, au sein même de la Préfecture, l'assailant a tué quatre fonctionnaires de police et en a blessé deux autres, ce qui constitue l'attaque la plus meurtrière depuis un demi-siècle, et a meurtri profondément votre institution.

Au nom de tous les élus du groupe Socialiste et Apparentés, je voudrais aujourd'hui rendre hommage au dévouement et au courage de ces femmes et de ces hommes qui, tous les jours, risquent leur vie pour protéger leurs concitoyens. Nous leur en sommes infiniment reconnaissants. La relation qu'entretiennent la Ville et la Préfecture est

fondée sur la considération et la coopération, assises elles-mêmes sur l'attachement mutuel au besoin de sécurité et de prévention, et la défense de la République et de ses valeurs essentielles. Nous savons ce que nous devons à la Préfecture de police et à ces femmes et ces hommes. Elle nous trouvera donc toujours à ses côtés pour lutter contre le terrorisme et la violence meurtrière, à laquelle conduisent l'obscurantisme et la radicalisation. Elle nous trouvera également toujours à ses côtés pour renforcer la sécurité de tous dans le respect de l'Etat de droit et de nos principes démocratiques et républicains.

Madame la Préfète, soyez assurée de notre solidarité et de notre reconnaissance envers les hommes et les femmes qui accomplissent leur mission au sein de cette grande institution qu'est la Préfecture de police.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la représentante du Préfet de police, mes chers collègues, le major Damien Ernest, 50 ans et 28 ans de service, et le gardien de la paix Antony Lancelot, 38 ans et 11 ans de service, furent les deux premières victimes du tueur, qu'ils côtoyaient dans le même service. Puis est tombé à son tour Brice Le Mescam, 38 ans et 6 ans de service, poignardé quelques minutes plus tard. Et enfin, Aurélia Trifiro, 39 ans et 17 ans de service, qui meurt d'avoir croisé dans l'escalier le tueur descendant vers la cour, où il tente d'assassiner une cinquième personne qui, heureusement, a survécu aux coups de couteau.

En prononçant ces quatre noms, j'ai une pensée très émue pour les proches de Damien, Anthony, Brice et Aurélia, qui se sont soudain trouvés endeuillés par la perte d'un être aimé. Je pense aux compagnes, compagnons, amis, et bien sûr, aux collègues. En mon nom et en celui du groupe des élus écologistes, je leur exprime de nouveau, à toutes et à tous, mes condoléances les plus sincères et tout notre soutien.

Restés d'abord pantois devant une telle tragédie, on éprouve immédiatement une immense compassion à l'égard des victimes et de leurs proches, une immense pensée aussi pour tous les policiers et agents de la Préfecture et leur engagement au quotidien, avec une obsession : celle que cette tragédie ne recommence pas.

L'enquête avance et révèle les circonstances exactes de ces quatre crimes. Elle a notamment mis en évidence le courage de l'un de leurs jeunes collègues, qui a permis que ce drame ne soit pas encore plus grave. Qu'il en soit ici immensément remercié. Elle a aussi mis en lumière certains dysfonctionnements et défaillances qui devront surtout être rectifiés.

Je voudrais souligner combien ce tragique événement met en évidence la difficulté rencontrée quand on veut distinguer l'action d'un terroriste intégré à une organisation et celle d'un homme préparant solitairement son crime, sans complice ni instigateur, mais qui se réclame du même verbiage islamiste. En ce sens et à nos yeux, la question reste posée sur la nature du quadruple assassinat du 3 octobre dernier : simple crime d'un détraqué ou bien attentat commis par une personne radicalisée alors que, habilitée confidentiel défense, elle travaillait au cœur du dispositif antiterroriste ?

S'il existe une volonté partagée pour qu'une telle tragédie ne se reproduise plus, il faudra avoir le courage de répondre honnêtement à cette question afin d'en tirer les conclusions. Le risque zéro n'existe pas et vouloir l'atteindre ne doit en aucun cas conduire à une société du soupçon. Restreindre les libertés serait, pour nos adversaires, une victoire. Les préserver et les élargir, une défaite. Ce combat pour préserver les libertés dans le respect de l'Etat de droit, cette volonté de gagner la lutte contre le terrorisme, mais pour la démocratie et la laïcité, nous le devons à la mémoire des fonctionnaires de police auxquels nous rendons ce matin hommage, et au travers d'eux, de toutes celles et tous ceux qui assurent au quotidien notre protection et celle des valeurs fondatrices de notre République.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Mao PENINO, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

**M. Mao PENINO.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Représentante du Préfet de police, je m'associe évidemment à l'ensemble de mes collègues pour les hommages qu'ils viennent de rendre aux quatre victimes de l'attaque de la Préfecture de police, qui a eu lieu il y a maintenant un mois. Nous savons que c'est une attaque particulière. D'abord, parce qu'elle intervient dans un lieu particulier. Ce lieu qui fait votre fierté, à la Préfecture de police, et qui fait notre fierté, comme Parisiennes et comme Parisiens. Inscrit dans notre histoire, c'est de là que partit l'insurrection parisienne pour obtenir notre liberté. C'est un lieu qui est un lieu d'excellence, de formation et qui est la maison commune des policiers parisiens. Nous avons conscience de la violence qui fait que ce lieu ait été attaqué en son sein même. Je crois qu'il n'y avait pas de coup de feu qui y avait été échangé depuis 1944.

Un lieu particulier mais aussi un moment particulier. C'était il y a à peine quatre ans, presque jour pour jour, que les policiers parisiens étaient acclamés par la population parisienne parce qu'ils venaient de montrer qu'ils nous défendent tous les jours. Et c'est depuis quatre ans que ces policiers sont beaucoup trop souvent les cibles des terroristes. C'est donc un lieu particulier et un moment particulier. C'est aussi un contexte particulier qui vous a frappés. Ce contexte où, depuis quatre ans, alors que nous acclamons nos policiers, aujourd'hui beaucoup trop souvent, ils sont les victimes de tentations assez détestables d'en faire des cibles politiques. On a entendu dans trop de manifestations, lu sur trop de murs de notre capitale des mots d'ordre qui devraient être condamnés spontanément et immédiatement par chacun d'entre nous.

Alors, c'est parce que c'est un lieu, parce que c'est un moment, parce que c'est un contexte particulier, qu'aujourd'hui nous voulons vous réaffirmer notre solidarité totale et inconditionnelle dans vos fonctions et le fait que nous serons toujours à vos côtés, parce que vous êtes l'honneur de notre ville et de notre pays.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je donne la parole au Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Préfète, mes chers collègues, je m'associe, j'associe le groupe Communiste - Front de Gauche à l'hommage aux victimes, qui s'appelaient Damien Ernest, Antony Lancelot, Brice Le Mescam, Aurélia Trifiro. Je voudrais dire toute notre solidarité, tout notre soutien aux familles, aux collègues, aux agents de la Préfecture de police et à l'ensemble des forces de police sur le territoire. Ils sont morts assassinés le 3 octobre dernier dans les locaux de la Préfecture de police devant leurs collègues, dont l'une a été aussi blessée, et nous pensons à elle. Sans la réaction de ce jeune policier stagiaire, combien d'autres victimes auraient pu être dénombrées ? On ne le sait pas, mais nous pensons aussi à ce jeune policier stagiaire, à son sang-froid et à son intervention, et nous saluons son acte héroïque.

Ces quatre policiers décédés laissent des compagnes, un compagnon, mais aussi six enfants, et c'est d'abord à eux que vont nos pensées et celles du groupe Communiste - Front de Gauche. Quand on s'engage dans la police, on sait que les risques et les dangers sont importants, mais quel est celui ou celle d'entre eux qui aurait pu imaginer qu'au sein même de la Préfecture de police, on puisse risquer de perdre sa vie ?

Je ne reviendrai pas sur l'acte lui-même, dont l'horreur a glacé d'effroi des hommes et des femmes qui sont pourtant préparés au pire. L'enquête se poursuit et nous n'avons pas encore les tenants et les aboutissants de celle-ci. Cela dit, nous devons apprendre la vigilance. Le ministère de l'Intérieur a donné des chiffres sur des policiers révoqués pour radicalisation avérée, mais il faut aussi attendre les résultats de l'enquête avant de s'exprimer. La maladie de l'immédiateté a frappé une nouvelle fois notre pays en marge de ce dramatique événement. L'emballement médiatique, l'emballement politique, les autorités publiques, la presse se sont engouffrées dans des explications qui, en fin de compte, ne sont pas forcément celles qui ont motivé l'acte de cet individu. Alors, dans cette expression, permettez-moi aussi de parler de la justice et de rendre hommage à la justice, de faire confiance à la justice avant toute expression politique et toute explication qui sont faites sur les plateaux télé.

Mais l'heure n'est pas à la polémique, car, quels que soient les motifs qui ont amené ce fonctionnaire de police à commettre cet acte ignoble, quatre personnes chères à leurs proches, à leurs collègues, à leurs amis, ont consacré leur vie à notre sécurité, sont décédées et nous manquent aujourd'hui. Je renouvelle donc mes condoléances et celles de mon groupe à leurs proches, à leurs familles, à leurs collègues, au Préfet de police et à vous, Madame la Préfète.

Je vous remercie. En tout cas, nous pensons à eux et nous penserons à eux tout au long des jours qui viennent.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Madame la Maire, Madame la Préfète, chers collègues, je commencerai par rendre hommage aux victimes et adresser mes pensées les plus sincères à leurs familles. Je voudrais également exprimer toute ma solidarité et mes hommages à M. le Préfet de police et à l'ensemble de ses équipes. Vous faites partie intégrante de la vie de cette ville, et s'en prendre à vous, c'est s'en prendre à la ville tout entière.

A la crainte des dégâts d'une attaque s'est ajoutée la stupeur d'apprendre qu'elle avait été commise par un membre des services au sein même de l'institution dont il était partie intégrante. Nous n'oublierons pas le major Damien Ernest, le gardien de la paix Anthony Lancelot, l'adjoint administratif Brice Le Mescam et la gardienne de la paix Aurélia Trifiro. Ils paient de leur vie les délires d'un radicalisé d'une idéologie mortifère, et toute la lumière doit être faite sur ce qui a conduit à ces crimes. Ils paient de leur vie leur dévouement au sein de cette belle maison

qu'est la Préfecture de police. J'aurai une pensée pour leurs collègues qui, actuellement, doivent être dans le désarroi, et j'espère qu'ils sont suffisamment accompagnés. Je suis convaincue qu'ils sont entourés par leur hiérarchie pour faire face à ce choc qui est sans précédent.

Enfin, au moment d'honorer leur mémoire, c'est tout mon groupe qui s'associe, je le disais, à la douleur des familles. Soyez assurés de notre solidarité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à M. CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

**M. Yves CONTASSOT.** - Madame la Maire, Madame la Préfète, frapper au cœur historique de Paris, c'est frapper le cœur de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens. Chacun d'entre nous est atteint par cette violence que rien ne peut excuser. Des policiers qui faisaient leur travail de protection et de prévention froidement abattus ou blessés. Une institution chargée de la sécurité de chacun et chacune d'entre nous mise à mal. Aurélia, Antony, Brice, Damien : quatre fonctionnaires travaillant à la défense de notre pays. Nous souhaitons aujourd'hui rendre hommage à cette femme et à ces trois hommes assassinés sur leur lieu de travail. Ils ont passé de longues années vouées à la sécurité de Paris et de ses habitants. Agents administratifs et de terrain, elle et ils étaient tous les quatre appréciés par leurs collègues. Ils laissent derrière eux des familles, des enfants, des conjoints ou compagnons, mais aussi des amis, des collègues éplorés.

La Préfecture de police a perdu ce jour-là des collaborateurs engagés et notre ville a été meurtrie dans sa chair. Nous ne les oublierons pas. Nous n'oublions pas non plus les autres victimes blessées auxquelles nous apportons tout notre soutien. Notre soutien plein et entier va également à l'ensemble des agents de la Préfecture de police, ces agents qui font un travail essentiel au quotidien pour garantir le bon fonctionnement de notre ville, le maintien de l'ordre public et aussi garantir aux Parisiennes et aux Parisiens les meilleures conditions pour vivre, se déplacer, profiter de la ville en sécurité.

La Ville de Paris travaille en lien étroit avec la Préfecture de police, que ce soit dans les administrations ou sur le terrain. Nos compétences se complètent et sont parfois fortement entremêlées. Nous avons des désaccords avec des décisions et les méthodes du Préfet de police, et nous continuerons à nous élever publiquement, notamment contre la répression de l'expression démocratique et pour le respect et la protection des droits et libertés fondamentales de nos concitoyennes et concitoyens. Nous serons néanmoins toujours reconnaissants et redevables de l'engagement des fonctionnaires et employés de la Préfecture de police pour le travail indispensable qu'ils effectuent dans l'intérêt supérieur de Paris, des Parisiennes et des Parisiens. Parmi eux, nous serons toujours reconnaissants aux victimes de ce drame du 3 octobre. Nous serons toujours aux côtés des victimes d'actes barbares proférés au nom de prétendues valeurs, mais que seule la haine de l'autre, des autres, alimente.

Les élus de l'ensemble du Conseil de Paris, j'en suis certain, seront présents pour accompagner le processus personnel et collectif de deuil et de mémoire pour encore et toujours défendre les valeurs de service public, de démocratie, d'Etat de droit, d'égalité et de tolérance, de protection du droit à la dignité de chacune et de chacun. C'est en ces circonstances et unis par-delà nos différences que nous montrerons le mieux le sens de notre engagement commun pour notre ville et pour la paix dans notre société.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Le dernier orateur, président du groupe "100% Paris", est M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, la date du 3 octobre 2019 restera l'un des épisodes les plus douloureux vécus par les femmes et les hommes de la Préfecture de police. Trois policiers et un agent administratif ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, par l'un des leurs, au cœur même de leur institution. C'est de cette réalité funeste qu'est née la vive émotion qui a étreint toute une nation et qui nous bouleverse encore aujourd'hui.

Les policiers ont été pris pour cible en raison de leur fonction et de ce qu'ils représentent. Ce fut malheureusement déjà le cas dans le passé. Je pense notamment à Magnanville, en 2016. Cette attaque aurait pu être encore plus terrible sans le sang-froid, le professionnalisme et le grand courage d'un jeune gardien de la paix stagiaire, en poste depuis seulement six jours. La modestie allant de pair avec l'héroïsme, cet homme a choisi de rester anonyme. C'est à lui aussi que nous rendons hommage ce matin.

Plus d'un mois après, nous devons encore rester prudents sur les motivations qui ont poussé cet homme à attaquer froidement quatre de ses collègues. Pour autant, des mesures ont été prises par le Préfet de police lui-même afin de mieux identifier les signes de radicalisation et prendre les mesures qui s'imposent dans l'intérêt général, sans sombrer dans la suspicion généralisée. Les policiers traversent, hélas, une crise très forte, et nous les soutenons. Ceux qui se sont engagés pour protéger les autres ont plus que jamais besoin de savoir qu'ils peuvent compter sur nous, sur la solidarité de la nation, sur notre plein et entier soutien dans les missions de sécurité particulièrement difficile qu'ils assurent.

Madame la représentante du Préfet de police, à travers vous, nous adressons notre reconnaissance à l'ensemble des 46.000 agents placés sous votre responsabilité. Ils ont autant besoin de notre soutien que nous, de leur protection inestimable. Nous pensons aux familles endeuillées et nous nous inclinons devant leur douleur.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Merci, chers collègues, pour ces propos qui nous rassemblent autour des policiers de la Préfecture de police de Paris et des agents de la Préfecture de police de Paris. Je veux le redire ici en votre présence, Madame la Représentante du Préfet de police. Vous le savez, nous sommes à vos côtés. Nos deux institutions, comme nous l'avons vu à l'occasion notamment de cette attaque à la Préfecture de police, mais aussi par le passé, doivent fonctionner main dans la main, chacun dans son rôle. C'est ce que nous avons, je crois, entrepris, et je m'en réjouis. En tous les cas, c'est ce qu'attendent de nous les Parisiennes et les Parisiens.

Merci pour vos propos.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je propose de passer tout de suite au débat organisé qui a été prévu en conférence d'organisation, et ce débat, que vous avez souhaité, porte sur un vœu référencé n° 1 de l'Exécutif relatif au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015.

Je vais tout de suite donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint, pour présenter ce vœu. Demain, nous nous retrouverons, bien sûr, aux côtés des victimes, de leurs familles, sur les lieux des attentats du 13 novembre.

Mais je donne tout de suite la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour présenter ce vœu relatif au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015.

Emmanuel GRÉGOIRE ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes très chers collègues, c'est non sans une certaine émotion que je vous présente ce vœu aujourd'hui, que tous les groupes du Conseil de Paris ont accepté de signer ensemble et sur proposition de la Maire de Paris. A la veille des commémorations des attaques perpétrées à Paris la nuit du 13 novembre 2015, ce vœu a bien sûr une résonance particulière pour nous tous et pour tous les Parisiens et Parisiennes qui nous écoutent, mais plus encore, pour l'ensemble des Français meurtris par ces violences abjectes qui ont eu lieu il y a maintenant quatre ans au Stade de France, au "Petit Cambodge", au "Carillon", à "La Bonne Bière", à la "Belle équipe", au "Comptoir Voltaire" et au Bataclan.

A travers le vote de ce vœu, l'ensemble du Conseil de Paris réaffirme son engagement auprès des associations et pour l'accompagnement des victimes. Les services de la Ville travaillent avec les associations depuis 2016 sur un projet de monument à la mémoire des victimes. Je sais que nous avons pu présenter très récemment des propositions de sites aux associations pour l'édification d'un monument en hommage aux victimes, gage que ce lieu de mémoire pourra voir le jour, je le crois, dès la prochaine mandature. La Ville s'engage à accompagner ce projet mémoriel avec les associations, en portant, avec elles, un appel à projets pour la réalisation de ce monument.

En effet, il sera très vite nécessaire, grâce à un architecte, de faire se rencontrer les contraintes techniques et les volontés des associations qui ont déjà dessiné un très beau projet, notamment grâce à l'appui du laboratoire d'innovation de la Ville de Paris. C'est aussi avec fierté que je mets au vote ce vœu aujourd'hui pour dire à tous les Parisiens et les Parisiennes, et au nom de tous les Conseillers de Paris, que Paris se souvient, que Paris continuera de rendre hommage chaque 13 novembre et chaque jour grâce à ce futur monument à l'ensemble des victimes.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je vais donner la parole aux différents orateurs.

La première est Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Vous avez trois minutes pour intervenir chacun.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, jamais nous n'oublierons cette nuit du 13 novembre 2015, où la barbarie s'est répandue à Saint-Denis et à Paris. Plusieurs attentats, dont chacun doit rester gravé dans nos mémoires, une même tragédie. Jamais nous n'oublierons les victimes et leurs familles, les personnes blessées physiquement et psychologiquement, que nous devons continuer d'écouter, de soutenir et d'accompagner dans leur si douloureuse reconstruction. Depuis ce drame, un profond et collectif travail de mémoire a été engagé. Des plaques commémoratives ont été dévoilées avec l'inscription de chacune des victimes apposée sur chacun des lieux des attentats, en accord avec la volonté des familles. Les associations "Life for Paris" et "13onze15" se sont mobilisées pour présenter un projet mémoriel dédié à toutes les victimes de tous ces attentats.

Ce vœu, auquel je vous remercie, Madame la Maire, de nous avoir proposé de nous associer, est la première étape de la création d'un jardin du souvenir pour lequel plusieurs lieux d'implantation seront soumis aux représentants des associations et en concertation avec les mairies d'arrondissement, ainsi que l'élévation d'un monument en hommage aux victimes.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous nous associons pleinement à l'hommage qui leur sera rendu en soutenant ces projets forts et en soutenant aussi l'implication de la Ville pour mener à bien leur mise en œuvre.

Permettez-moi, en conclusion, de citer Philippe LANÇON, auteur du magnifique "Le Lambeau" : "On écrit avant tout pour les vivants, mais en pensant aux morts". "Leçon de piano posthume, si la main droite joue pour les vivants, la gauche joue pour les morts et c'est elle qui bat la mesure".

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du groupe UDI-MODEM, Éric AZIÈRE, vous avez la parole.

**M Éric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe UDI-MODEM votera ce vœu relatif au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015. Comment oublier ? Nous n'oublierons rien. Nous n'oublierons jamais cette monstrueuse tragédie, cette insoutenable et froide exécution de masse, cet acte terroriste qui a, dans l'horreur de la nuit d'un vendredi 13 novembre 2015, emporté dans la mort 130 victimes, Parisiennes et Parisiens d'un soir, et laissé plusieurs centaines de blessés dans une souffrance atroce. Ce n'est pas une nuit ordinaire qui est tombée ce soir-là à Paris. Ce sont des ténèbres. C'est une déchirure et une vie de douleur pour les familles des victimes, leurs proches et une nuit d'angoisse et de cauchemar pour nous tous.

Jamais je n'ai ressenti, comme le 14 novembre au matin, après quelques courtes heures de sommeil, cette impression de confusion dans le souvenir des événements de la veille. Est-ce que tout cela était vrai ? Est-ce que tout cela avait existé ? Avais-je rêvé cette tragédie ? Tout ceci paraissait tellement, pour nous tous, impensable, innommable, incroyable, impardonnable, impossible, et pourtant, pour chacun d'entre nous, il y aura toujours un avant et un après 13 novembre 2015. Qui d'entre nous ne se souvient pas de l'endroit où il était quand ces attaques se sont abattues sur nous ?

Aussi, ce vœu, je voudrais qu'il soit non pas le vœu des élus du Conseil de Paris, mais celui de tous les citoyens, Parisiennes et Parisiens, dont l'émotion est intacte, unis derrière la souffrance des rescapés et des blessés sur le long chemin de la résilience et d'une reconstruction difficile et individuelle. Nous voterons donc ce vœu pour dire très simplement aux associations des victimes notre solidarité absolue, notre confiance et notre engagement de tout mettre en œuvre pour ce projet qu'elles décideront ensemble, et c'est à elles, et à elles seules, qu'il appartient de le penser, de le dessiner, et c'est ensemble que nous le bâtirons.

Mais, pour autant, aucun monument, aucune plaque, aucun jardin n'enfouira dans les profondeurs de notre mémoire collective ce que cette soirée tragique y a gravé à vif dans nos consciences et dans nos cœurs : notre colère, notre ressentiment, notre vigilance, une exigence déterminée de sécurité et de justice. Devant ces crimes terroristes ignobles et lâches, il y a, certes, un devoir de mémoire. Vous n'aurez pas notre haine, mais vous n'échapperez pas non plus à notre justice. C'est à Paris, ville meurtrie, partie civile de fait, théâtre de ce drame, qu'aura lieu, dans un peu plus d'un an, un procès sans précédent. C'est au mois de janvier, ou plus exactement du 20 avril au 3 juillet 2020 de l'année prochaine, qu'aura lieu le procès de l'attentat contre "Charlie Hebdo". Il sera important - il n'est pas trop tôt, Madame la Maire, mes chers collègues - d'anticiper et de réfléchir à ce rendez-vous hors norme : 350 avocats, 1.700 parties civiles. Véritable événement aux dimensions humaines, politiques, judiciaires et logistiques considérables. Ce sera un moment très difficile pour tous, mais en particulier pour les familles des victimes. Paris ne doit rien concéder à l'inquiétude, à l'improvisation, pour ce qui risque d'être, dans les années qui viennent, une phase de jugement sans précédent au cœur de la capitale.

Dans la stratégie de résilience que nous avons adoptée pour Paris et qui doit nous permettre de nous préparer à faire face à des chocs prévisibles ou imprévisibles, puisons les moyens et les forces nécessaires à la sérénité et à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens pour cette phase de justice. Le courage et la sérénité exprimés par les associations de victimes sont pour nous un exemple.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme PAWLIK, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**Mme Déborah PAWLIK.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Comme vient de le souligner mon collègue Eric AZIÈRE, comment oublier ? Vendredi 13 novembre 2015, en quelques secondes, la douceur d'une soirée d'automne a laissé la place aux ténèbres. En quelques minutes, les éclats de rire ont été étouffés par les impacts de balles au bruit lancinant, puis par un silence assourdissant. En quelques heures, notre ville est passée de l'insouciance à la douleur, puis à l'horreur. En tant qu'élue du 10e

arrondissement, mais surtout en tant que Parisienne, je n'oublierai jamais ce 13 novembre, ce jour où Paris, notre ville, mon quartier, ont été frappés par la barbarie. Lors de cette soirée qu'aucun mot n'a la force de décrire, 131 des nôtres, de nos amis, de nos enfants, ont trouvé la mort, et plusieurs centaines ont été blessées, certains gardant à jamais gravées dans leur corps les séquelles de ce jour sans fin.

C'était il y a quatre ans, et à l'évocation de ce vendredi 13, c'est toujours la même émotion, mais aussi la même colère qui nous gagne. Chacune des personnes présentes au "Petit Cambodge", au "Carillon", à "La Bonne Bière", au "Comptoir Voltaire", au Stade de France ou au Bataclan, ce soir-là incarnait à sa manière le bonheur de vivre dans un pays libre. Car, comme l'a souligné le Président de la République lors de son discours aux Invalides en novembre 2015, c'est parce qu'ils étaient la vie qu'ils ont été tués. C'est parce qu'ils étaient la France qu'ils ont été abattus. C'est parce qu'ils étaient la liberté qu'ils ont été massacrés.

Alors, aujourd'hui, nous avons évidemment une dette envers chacune des victimes des attentats du 13 novembre. Il revient à notre ville, il nous revient de ne pas laisser le temps estomper les souvenirs, de continuer à faire vivre chacun des destins volés et de témoigner. Pour se souvenir, il faut évidemment un lieu pour se rassembler. Les plaques mentionnant les noms et prénoms de chacune des victimes apposées sur les lieux des attentats, ont déjà permis une première démarche : celle de leur rendre hommage et de les lier à jamais à notre ville. Mais il faut aller plus loin en mettant en place un projet mémoriel qui permettra à chacun, à sa manière, de se recueillir et aux familles de poursuivre leur travail de deuil.

Nous soutiendrons donc ce vœu avec le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, Madame la Maire, pour que ce projet, dont l'implantation reste à définir, voie le jour. Un projet qui pourrait prendre la forme d'un jardin du souvenir, comme l'a proposé le groupe de travail constitué par les deux associations de victimes, "Life for Paris" et "13onze15". Un jardin, quel symbole de vie merveilleux pour rappeler à chaque instant que nous ne céderons jamais et que la liberté et l'insouciance vaincront toujours ! Un endroit, par ailleurs paisible, pour penser à toutes les victimes : celles qui ont perdu la vie et celles dont la vie a basculé et qui continuent à se battre chaque jour pour se relever.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame PAWLIK.

Monsieur François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. François VAUGLIN**, maire du 11e arrondissement. - Madame la Maire, je m'exprime au nom de mon groupe, mais je voudrais associer mes collègues du 10e arrondissement et de Saint-Denis à mon propos. Demain, il y aura quatre ans que le fer, le feu et le sang auront souillé Paris et détruit tant de vies. Ce soir du 13 novembre 2015, ces quartiers si vivants, si mixtes de notre ville, sont frappés par le drame, par cette attaque terroriste qui causa 131 morts et 413 blessés, auxquels s'ajoutent les personnes sans blessure physique mais qui seront durablement traumatisées par ces scènes de guerre dont elles auront été témoins. S'ajoutent aussi toutes ces familles déchirées par ces drames. Depuis les terrasses, les rues et les boulevards, tous ces lieux familiers ne sont plus tout à fait les mêmes.

Dès le lendemain des attentats, les Parisiennes et les Parisiens se rendent spontanément sur les lieux des attaques pour rendre hommage aux victimes. Par les fleurs, les bougies, les photos, les messages et les dessins qu'ils y déposèrent, ils transformèrent ces lieux en mémoriaux éphémères. Ces hommages ont été collectés, numérisés et archivés pour être conservés. Dès le lendemain des attentats, la Ville de Paris - et qu'il me soit permis ici d'en remercier tous les services mobilisés à vos côtés, Madame la Maire - se trouva auprès des victimes pour les accompagner et les aider dans leur reconstruction. Le 13 novembre 2016, un an après, les plaques commémoratives avec le nom et le prénom des victimes ont été dévoilées.

Mais ce travail de reconstruction est forcément long et multiforme. Il nécessite l'aide des médecins, des psychologues, des sociologues, des historiens. Ce travail est aussi - et c'est l'objet de ce vœu mémoriel - car, quatre ans après, nous sommes progressivement passés du deuil à la mémoire. Cette transition est essentielle. Elle nous permet de passer de l'événement à l'histoire. L'émotion et la douleur sont toujours là, car rien ne pourra les effacer, mais le temps réalise son œuvre. Il en a fallu, du temps, pour que les associations "Life for Paris" et "13onze15", que la Ville accompagne, puissent travailler ensemble, construire ensemble, partager, établir cette mémoire.

Depuis 2017, un groupe de travail s'est constitué en ce sens et il travaille maintenant avec l'aide du laboratoire d'innovation public de la Ville de Paris. L'évidence s'est progressivement imposée : un mémorial est nécessaire. Il doit être commun à toutes les victimes, décédées et blessées. Ce mémorial fera écho aux mémoriaux éphémères offerts par les Parisiennes et les Parisiens au lendemain des attaques. Il trouvera sa place dans un lieu public pour se souvenir. Il témoignera de la résistance de notre ville et de sa capacité à se relever. En cela, il sera aussi porteur d'un message de paix, d'humanité et d'espoir.

Ce vœu acte cette volonté partagée et trace ce chemin qui n'est pas achevé, mais c'est une étape importante. Il faudra certainement encore du temps pour que la forme définitive du mémorial s'impose comme une évidence. Avec l'aide de tous et la bienveillance de chacun, nous y parviendrons.

Merci au Conseil de Paris de se rassembler ce matin en ce sens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire du 11e arrondissement. Merci.

La parole est à M. David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLARD.** - Madame la Maire, mes chers collègues, ma première pensée va aux victimes des attentats terroristes, à ces morts, à ces blessés et ces survivants. Elle va aussi aux familles et aux amis proches qui doivent désormais vivre, soit dans le deuil, soit avec une personne handicapée ou traumatisée au point de se suicider, comme ce fut le cas, le 17 novembre 2017, de Guillaume Valette, devenu ainsi la 131e victime des attentats du 13 novembre 2015.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, qui n'eût rien de grande malgré sa longueur et son caractère à la fois total et mondial, les villages et les villes de France se couvrirent de monuments aux morts. Financés par les collectivités locales, ces monuments mémoriels étaient inaugurés en présence d'un représentant du Gouvernement sous condition, hélas, qu'il ne délivre aucun message explicitement pacifiste. Ces monuments aux morts ne furent pas seulement les étendards du patriotisme. Ils facilitèrent aussi, pour les familles et les proches, le travail de deuil, plus difficile encore à effectuer quand le corps du soldat disparu n'avait pu être ni retrouvé ni identifié, ce qui était souvent le cas. Il est frappant de constater que ces monuments furent le plus souvent placés non pas en marge dans les cimetières, mais sur la grande place du village, telle une gigantesque leçon de l'histoire au cœur de la vie quotidienne. On sait que les noms des soldats victimes des conflits de 1939-1945, puis des guerres coloniales, furent ensuite gravés, eux aussi, sur ces monuments.

Les 131 personnes mortes du fait des attentats de 2015 n'étaient, certes, pas des soldats envoyés plus ou moins malgré eux au combat, mais des personnes civiles de toutes conditions - avocats, musiciens, barmans, ingénieurs - ou de tous pays, 18 exactement, toutes et tous venus savourer de la musique au Bataclan ou bien un moment convivial dans un bar ou un restaurant de ce quartier du 11e arrondissement, dont je suis élu.

Si je fais référence aux monuments érigés dans l'entre-deux-guerres dans un contexte très éloigné de celui d'aujourd'hui, c'est pour souligner avec quelle acuité se pose aujourd'hui, dans le cadre de la lutte antiterroriste, comme hier dans celui de la Première Guerre, la question de la reconnaissance des faits, du deuil, et enfin, de la mémoire, tant à l'échelle individuelle que collective. Les familles et les proches des victimes des attentats du 13 novembre se savent soutenus par un élan unanime. Toutes, tous, nous voulons leur montrer combien, malgré les images du carnage qui hantent la mémoire, la vie doit reprendre ses droits sur l'horreur. Souvenons-nous, d'ailleurs, des mots du Premier Ministre norvégien au lendemain des attentats d'Oslo et du massacre d'Utøya, en juillet 2011 : "Nous allons répondre à la terreur par plus de démocratie, plus d'ouverture, plus de tolérance".

Alors, dans cet esprit de solidarité et d'amour de la liberté autant que des gens, nous appuyons pleinement le processus engagé par la municipalité avec les associations "Life for Paris" et "13onze15" pour que soit installé un lieu de mémoire spécifique, un jardin du souvenir accessible aux victimes et à leurs familles, mais aussi au public. Puisse ce geste collectif contribuer à apporter un réconfort, évidemment bien modeste, à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin. Puisse-t-il permettre à toutes celles et tous ceux qui veulent se recueillir d'avoir un lieu où le faire. Puisse-t-il être le témoin de nos pensées les plus émues et affectueuses pour les familles des disparus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Madame la Maire, chers collègues, le vendredi 13 novembre 2015, voilà quatre ans, Paris, notre ville lumière, s'est assombrie. Ce soir-là, un voile noir est tombé sur la France, un voile de deuil et de malheur qui plongea notre pays dans un choc et une sidération sans nom. Ce 13 novembre maudit restera gravé dans nos mémoires, car il marque pour tous les Français, et particulièrement pour les Parisiens, la fin de l'insouciance et de la légèreté, laissant place au désarroi, à la peur et parfois, à la défiance. "C'est un acte de guerre commis par une armée terroriste, Daech", a déclaré le Président de la République d'alors. Ils étaient trois commandos, froids et méticuleux. Ils étaient venus pour tuer. A l'entrée du Stade de France, à Saint-Denis, où se jouait un match de foot, à Paris, dans les 10e et 11e arrondissements, sur les terrasses et au concert du Bataclan, ils ont tué 131 victimes innocentes et ont traumatisé à vie des centaines de blessés. Ils ont tué méthodiquement, avec froideur, au nom d'un dieu qu'ils avaient trahi et dont ils insultaient jusqu'au nom par leur fanatisme barbare.

Aujourd'hui, nous sommes ici rassemblés, dans ce moment de recueillement grave et douloureux, pour rendre hommage à ces 131 destins brisés et à ces centaines de blessés qui essaient, coûte que coûte, quatre ans après, de rassembler les morceaux épars de leur vie saccagée. Au nom des élus du groupe Démocrates et Progressistes, j'ai une pensée tout émue pour ces victimes innocentes, dire que leurs rires vont nous manquer. Je voudrais aussi faire part à leurs proches de notre solidarité et rendre hommage au travail des associations, mais aussi de tous les services de la Préfecture, sécurité civile, pompiers, qui ont démontré, par leur engagement sans faille, leur attachement à notre liberté.

Ces victimes innocentes incarnaient la France que nous aimons, la France qui défend la liberté d'expression de "Charlie", celle qui est sur les terrasses, qui rit dans les cafés, qui chante et danse au Bataclan. C'est parce qu'ils étaient la vie qu'ils ont été tués. C'est parce qu'ils défendaient notre mode de vie qu'ils ont été massacrés. Que leur

nom soit à jamais gravé sur les plaques de nos rues, et je me réjouis qu'un lieu mémoriel, ce jardin, porte la trace de cette tragédie indicible et honore leur mémoire.

En tant que présidente de la Commission Culture, je fais serment, ici, que pour les honorer encore et toujours, nous multiplierons les concerts, les spectacles, les expositions et nous continuerons d'aller au Stade de France dans les manifestations sportives, et les Jeux Olympiques seront pour nous une revanche que nous prendrons sur cette adversité, car telle est notre détermination. Nous ne céderons ni à la peur, ni à la vengeance. La terrible épreuve que nous avons traversée ce 13 novembre nous a tous meurtris, mais elle nous a aussi forgés, et forgé en nous une nouvelle identité : celle d'offrir à nos enfants une France plus fraternelle, fière des identités qui la composent. Aujourd'hui, nous avons une responsabilité, c'est pourquoi nous rendons hommage par ce vœu. Et je suis heureuse, en effet, que la création de ce jardin du souvenir, unanimement approuvée par l'ensemble des groupes, puisse participer à faire que cette mémoire reste toujours vivante.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Je donne la parole au Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, nous allons, par cette délibération, décider d'un projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015. Nous rappelons, avec cette délibération, qu'il y a eu 131 morts, 413 blessés à Paris en quelques heures. Jamais notre capitale n'avait connu un tel massacre. Derrière ces chiffres, il y a des noms, des prénoms, des histoires, des souvenirs, des joies, des peines. Il y a des destins brisés et des familles endeuillées. Ils étaient l'âme de ce Paris que nous aimons, de ce Paris qui aime à se retrouver et à sortir. Ils voulaient croquer la vie et leur destin a été scellé par ceux qui n'aiment pas la fraternité, par des hommes qui ont décidé que Paris devait payer le prix de la liberté. Beaucoup de récits de témoignages, écrits par des témoins ou des survivants, ont décrit les attentats, mais surtout le jour d'après. Ce jour d'après, où le survivant demande pourquoi il s'en est sorti, où l'on refait 1.000 fois le récit de la journée : pourquoi je me trouvais là à ce moment précis ? Car, au-delà de la réparation physique, certains porteront toute leur vie les séquelles de leurs blessures.

Je sais qu'ils font l'objet d'un accompagnement psychologique et social, et que le fonds de garantie pour les victimes du terrorisme fait son travail. Mais on le voit ici comme pour d'autres cas, comme notre drame collectif ou individuel : le temps de la prise de conscience et de la nécessité de réparation ou d'aide prend un chemin et une durée différente pour chaque victime. On peut lire, dans ce vœu, qu'il ne s'agira pas d'un lieu réservé aux seules familles et aux proches, mais bien ouvert à toutes et tous. C'est une très bonne décision, car les attentats nous ont tous marqués, que l'on soit Parisien ou pas, que l'on connaisse une victime ou pas, que l'on ait en charge la sécurité ou la santé de nos concitoyens ou pas. En témoigne la réaction des Parisiens après les attentats et les messages dédiés aux victimes, qui sont désormais conservés pour l'histoire.

Il est des événements qui, plus que d'autres, nous marquent, des événements heureux mais aussi des drames collectifs dont tout un chacun se souvient. En ce soir du 13 novembre, nous nous souvenons toutes et tous où nous étions, ce que nous avons fait et la sidération passée. Ainsi, la décision que nous allons prendre aujourd'hui dans l'unanimité de notre Conseil est le témoignage de notre indéfectible solidarité pour celles et ceux qui restent, et notre souvenir pour celles et ceux qui ne sont plus là.

Je vous remercie pour cette décision et, évidemment, vous avez le soutien des élus du groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quatre ans déjà que notre ville a été frappée dans sa chair, quatre ans depuis ce funeste soir de novembre 2015 qui marquera notre ville à jamais. Ce soir-là, la folie terroriste venant s'abattre sur notre capitale, venant frapper des lieux que nous connaissons tous, comme le Bataclan, "Le Carillon", "La Belle Equipe", et tant d'autres, faisant près de 131 morts, 413 blessés et un nombre inestimable de familles déchirées et de vies brisées. Quatre ans après, je pense, comme l'a dit mon prédécesseur, que nous nous rappelons tous où nous étions et ce que nous faisons le soir du 13 novembre 2015. L'incrédulité, la stupeur, puis le choc et la douleur de ce moment, les sirènes de police résonnant dans tout Paris pendant toute la nuit. Non, nous n'oublierons pas. Après l'émotion vint le moment du recueillement. Dès le lendemain, dans toute la France, mais aussi dans le monde, des milliers de personnes manifestèrent leur soutien et leur solidarité aux victimes dans des cortèges dignes et silencieux.

J'aimerais saluer le travail d'accompagnement qui a été effectué, que ce soit dans les jours qui suivirent par les bénévoles et les médecins, mais aussi celui effectué au long cours par les associations "Live for Paris" et

"13onze15", ou encore par le secrétariat d'aide aux victimes, transformé depuis, hélas, en simple délégation interministérielle.

A l'heure de réfléchir aux moyens de rendre hommage aux victimes, il nous faut encore et toujours honorer les morts et accompagner les vivants. Alors, merci pour ce vœu : honorer les morts en commémorant chaque année ce terrible événement, en entretenant la mémoire et, oui, en travaillant à la création d'un mémorial. Parce que ces attentats ont touché les Parisiens et les Parisiennes dans leur chair, une trace doit être inscrite dans le patrimoine parisien, comme une cicatrice nous rappelant la douleur subie, mais nous prouvant notre résilience, notre capacité à nous relever. Accompagner les vivants, ensuite, mais aussi les survivants qui vont devoir vivre avec ce poids toute leur vie, soit d'avoir perdu un être cher, soit d'avoir croisé la mort dans les yeux.

J'aimerais en profiter pour rendre hommage à Guillaume Valette, rescapé du Bataclan, qui a mis fin à ses jours en novembre 2017 et qui ne s'était jamais réellement remis de ces événements.

C'est avec une pensée pour toutes les victimes directes ou indirectes de ces attentats que les élus de mon groupe voteront, bien entendu, ce vœu.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente.

Madame Léa FILOCHE, présidente du groupe "Génération.s", vous avez la parole.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chères associations, dans la soirée du 13 novembre 2015, à Paris et à Saint-Denis, la France, les citoyennes et les citoyens, les Parisiennes et les Parisiens, ont été victimes d'une série de fusillades et d'attaques suicides terroristes barbares, perpétrées par trois commandos appartenant à l'organisation terroriste "Etat islamique". Ce soir-là, Paris ne dormait pas encore. Elle était installée sous les chauffages des terrasses des bars parisiens. Elle se déhanchait sur le rythme des percussions de "Eagles of Death Metal". Elle ovationnait un simple pansement de jambe d'Antoine GRIEZMANN sur un terrain de foot. Ce soir-là, la France a été touchée - elle a courbé - et nous avons fini par nous endormir dans un nuage de cauchemar et d'effroi.

Le 14 novembre, le lendemain, avec la gueule de bois, la France s'est réveillée sidérée, meurtrie, accablée. La France a eu mal. Trop de questions, trop de larmes, trop de rage. Nous pensons aux morts, aux blessés, aux rescapés, aux proches des victimes innocentes de cet acte terroriste. Nous pensons aux pères, aux mères, aux conjoints, aux enfants, aux amis, aux collègues. Nous pensons aux riverains du 11<sup>e</sup> arrondissement, aux agents de la Ville qui se sont tout de suite mobilisés, aux agents de la Préfecture de police, évidemment, qui, encore une fois, ont montré leur détermination après les attaques de "Charlie Hebdo" du 7 janvier.

La France a eu donc mal, parce que celles et ceux qui sont tombés ce soir-là étaient la France, toute la France, dans sa diversité, dans son enthousiasme, dans sa joie, dans son histoire. Le 13 novembre 2015, 131 femmes et hommes ont péri sous des balles à la suite d'un acte guerrier d'une barbarie sans précédent. Les jours, les semaines, les mois, les années passant, nous nous relevons, nous pansons nos blessures, nous faisons face avec courage dans une union pour surmonter cet épisode terrible et continuer d'avancer ensemble.

Ces attentats ont laissé la trace indélébile d'un souvenir douloureux pour le pays tout entier. Ces attentats nous ont rappelé combien nous devons protéger et prendre soin de nos droits, de nos libertés, de notre égalité, de notre fraternité, notamment à Paris. Un pays qui se rappelle cette date comme un point de blessure de nos libertés et de notre mode de vie, celle de circuler librement dans Paris pour boire un verre, pour se balader, pour danser, pour s'extasier devant une équipe de foot.

La Ville de Paris est meurtrie et a un devoir de mémoire. Hier, nous commémorions nos soldats morts pour la patrie, et demain, nous ferons de la date du 13 novembre un moment d'hommage national aux victimes du terrorisme. Cette date est inscrite dans notre histoire collective. Nous devons en parler. Nous devons nous remémorer. Chaque membre de cet hémicycle se rappelle, et cela a été dit, du lieu où il se trouvait et ce qu'il faisait ce soir-là. Nous devons utiliser cette violence comme une force pour adresser au monde un message de tolérance, d'universalisme et d'internationalisme.

Le projet mémoriel porté par l'historien Denis PESCHANSKI, par le neuroscientifique Francis EUSTACHE, mais aussi celui porté par les associations des familles des victimes, le "13onze15" et "Live for Paris", dont nous savons la douleur encore insupportable, sera bien évidemment soutenu par l'ensemble des élus de notre groupe, en soutien aux victimes de ces terribles attentats survenus il y a quatre ans.

Ce monument devra refléter l'esprit de Paris qui, j'estime, se retrouve bien dans ces paroles : "Il n'y a jamais de fin à Paris et le souvenir qu'en gardent tous ceux qui y ont vécu diffère d'une personne à l'autre. Nous y sommes toujours revenus et peu importait qui nous étions chaque fois, ou comment il avait changé, ou avec quelle difficulté ou quelle commodité nous pouvions nous y rendre. Paris valait toujours la peine et vous receviez toujours quelque chose en retour de ce que vous lui donniez". Ernest Hemingway, "Paris est une fête", en 1964.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous remercie, Madame la Présidente.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Président du groupe "100% Paris".

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, c'était il y a quatre ans, quatre ans déjà, et pourtant, le souvenir est toujours aussi vif. Chacun se souvient où il était cette nuit-là. 131 vies enlevées par la barbarie d'une attaque planifiée et coordonnée. Des blessés marqués dans leur chair. Des vies bouleversées à jamais de toutes celles et de tous ceux qui se sont mobilisés - pompiers, policiers, secouristes, urgentistes - ce soir du 13 novembre. La violence de cette nuit sans fin reste intacte face à ces actes terroristes, porteurs d'une haine viscérale de l'autre et d'un nihilisme barbare. Paris n'a cédé ni à la peur, ni à la division. Les Parisiens ont montré leur capacité de sursaut et de résilience.

Tout d'abord, je souhaite souligner le rôle trop souvent méconnu de tous ceux qui accompagnent les familles et les victimes dans le long chemin de deuil, puis de la reconstruction. La mort de Guillaume Valette, plus de deux ans après les attentats, montre combien ce travail essentiel est difficile. La date du 13 novembre 2015 fait désormais partie de notre histoire commune. Les visages de ces jeunes filles et de ces jeunes hommes qui ont disparu sont inscrits dans la mémoire de notre ville. L'inscription dans l'espace public de celles et ceux qui ont été assassinés fait partie du travail de résilience de la ville, mais il s'agit aussi de faire vivre la mémoire des victimes ainsi que celle des survivants pour les générations futures.

C'est le sens de la démarche conduite par les deux principales associations de victimes. Il était essentiel que le projet soit conçu par les associations elles-mêmes. La création d'un jardin souvenir permettra aux familles, mais également à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens, d'avoir un lieu dans lequel la mémoire de l'ensemble des victimes sera pleinement vivante. Un jardin, c'est un beau lieu, symbole de vie et d'apaisement, qui se prête aisément au nécessaire travail de transmission pour les prochaines générations. Dans ce jardin souvenir, je forme l'espoir que nous puissions entretenir le désir de vivre ensemble, de vivre dans notre ville, selon notre liberté et notre amour de la vie, et de faire société sans haine de l'autre.

Permettez-moi, Madame la Maire, de finir avec ces jolis mots de François Mitterrand : "Penser aux morts, c'est assurer la survie des gens que l'on a aimés en attendant que les autres le fassent pour vous".

C'est, je crois, Madame la Maire, ce qui peut guider notre action avec les associations.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme SIMONNET, dernière oratrice.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ce 13 novembre 2015, du Stade de France au "Petit Cambodge", au bistrot "Le Carillon", au café "La Bonne Bière", au restaurant "Cosa Nostra", au Bataclan, à "La Belle Epoque", au "Comptoir Voltaire", quelle terrible nuit des ténèbres ! 131 morts, 413 blessés, et combien d'autres femmes et hommes traumatisés, déchirés de douleur. Oui, nous devons passer du deuil au devoir de mémoire, essentiel, et notre unanimité sur ce vœu est une évidence. Saluons, une fois de plus, le courage de tous les proches des victimes et victimes rescapées. Saluons la dignité du peuple de Paris, la dignité du peuple français. "Ils n'auront pas notre haine" et "Nous n'avons pas peur" : telles sont les deux phrases qui ont résonné dès le lendemain, comme au lendemain des attentats de "Charlie Hebdo".

Oui, ni fanatisme, ni terrorisme, ni racisme. Liberté, égalité, fraternité, laïcité. Que dans ce futur jardin du souvenir chantent, libres, les oiseaux.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Merci pour ces interventions, qui, là aussi, montrent l'unité de notre ville à travers les représentants que nous sommes. Je veux vous remercier pour la dignité et la force de vos propos, et le soutien qui est constant. Nous sommes ensemble sur ce soutien aux victimes et sur ce travail mémoriel.

Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre, ou s'il le souhaite, quelques mots ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je m'associe à toutes les paroles qui ont été prononcées, et puis dire que nous nous retrouverons demain, encore une fois avec beaucoup d'émotion, pour honorer la mémoire des victimes du 13 novembre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 439).

Je vous en remercie.

### **Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Conformément aux dispositions de l'article L.3121-19 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vous propose de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2019 DGRI 76 relatif à l'attribution d'une subvention de 200.000 euros et conventions avec "ACTED" et "Médecins du Monde" pour un programme d'aide humanitaire au Kurdistan syrien.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de notre présente séance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est, là aussi, je crois, adoptée l'unanimité.

Je vous remercie.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin officiel des débats.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

### **2019 DFA 97 - Débat portant sur les orientations budgétaires.**

#### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au contrat de plan 2021-2027.**

#### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la construction du BP 2020.**

#### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un bilan consolidé de la dette parisienne prenant en compte les structures satellites.**

#### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un bilan consolidé des engagements financiers liés aux travaux non terminés et aux nouvelles annonces.**

### **2019 DEVE 155 - Rapport Développement Durable 2018 - Communication de la Maire de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons entamer le débat organisé sur les orientations budgétaires 2020, avec notamment le projet de délibération, enfin, le texte DFA 97, auquel il nous conviendra d'adjoindre le dossier DEVE 155 et le "Rapport développement durable 2018".

Je vais introduire ce débat. Je voudrais, bien sûr, mes chers collègues, en cette année... Le débat d'orientations budgétaires 2020 a un rôle particulier. Il permettra, bien sûr, une nouvelle fois de discuter des axes structurants du budget à venir, et en tant que dernier débat d'orientations budgétaires de la mandature, il est, bien sûr, aussi, l'occasion de réaliser le bilan de la stratégie budgétaire et financière mise en place depuis 2014, dont le but a été d'améliorer la vie des Parisiens.

Je veux remercier très chaleureusement Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint, en charge notamment, entre autres, du budget et des finances. Je veux remercier, bien sûr, Véronique LEVIEUX, en charge des ressources humaines, la Secrétaire générale de la Ville, avec l'ensemble des services et la DFA, et bien sûr, l'ensemble des cabinets et des collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce projet d'orientations budgétaires.

La stratégie que nous portons depuis le début de la mandature est extrêmement claire et constante. Elle se fonde sur le contrat que nous avons noué avec les Parisiens et les Parisiennes en 2014, autour de trois axes. D'abord, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux - je m'y étais engagée - et nous avons donc eu à cœur de stabiliser les taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Il s'agit, pour nous, d'une vraie mesure de pouvoir d'achat pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, que nous avons souhaité poser dès 2014. Ainsi, le taux de la taxe foncière s'élève aujourd'hui à 13,5 %, comme en 2014. Par rapport aux autres grandes villes, où le taux est en moyenne de 42,28 %, cela représente - notez bien ce chiffre - 430 euros d'économies tous les ans pour une famille avec deux enfants à Paris.

Nous avons aussi investi massivement pour permettre à toutes et à tous de vivre à Paris - c'est la deuxième orientation stratégique de notre budget - pour améliorer la qualité de vie et pour s'adapter, bien sûr, aux enjeux climatiques. Chaque année, nous avons ainsi créé 6.000 logements sociaux, ouvert 5.000 places en crèche sur la mandature. Nous avons transformé la ville pour la rendre aux piétons, aux cyclistes, en multipliant les pistes cyclables et en réaménageant sept places parisiennes.

Troisième grande orientation stratégique, nous avons maintenu une gestion sérieuse et rigoureuse, avec l'objectif de maîtriser nos charges courantes. L'évolution des dépenses de fonctionnement hors péréquation, c'est-à-dire pour ce qui nous est directement imputable, s'élève à plus 0,66 %, c'est-à-dire moins de 1 %, en moyenne, entre 2014 et 2020. Il s'agit d'une évolution quasiment deux fois moindre que celle qui nous est fixée par l'Etat dans le cadre du contrat qui nous lie à l'Etat.

L'ensemble de ces engagements sera tenu et réaffirmé, bien sûr, en 2020. Je crois aux stratégies que nous posons, avec leur effet sur le long terme.

Depuis 2014, nous avons eu le mérite de la cohérence en matière budgétaire, et ce, malgré les exagérations, les critiques, mais cela fait partie du débat politique. Nous avons maintenu le cap alors même que l'équilibre financier était remis en cause par des choix nationaux, des choix extrêmement impactants que je veux reprendre ici. Ils ont leur importance.

A partir de 2015, il a fallu faire face à la baisse des dotations de l'Etat. En 2018, s'est ajoutée la contractualisation avec l'Etat, et désormais, la suppression de la taxe d'habitation qui occasionne une transformation profonde de nos ressources. La suppression de la taxe d'habitation ne s'est pas accompagnée d'une réflexion globale sur les moyens alloués aux territoires. Je le regrette. Je pense que ce sera un sujet important, notamment du congrès des maires de France, puisque ce que je dis là est dit par la grande majorité des maires de notre pays et par le président de l'"Association des maires de France".

Nous demandons depuis longtemps une réforme d'ampleur de notre fiscalité qui permette de doter les collectivités de ressources liées au développement des territoires, ce qui n'est toujours pas à l'ordre du jour. Cela aurait été pourtant l'occasion d'innover en créant des outils de financement et de régulation de la transition écologique, que j'appelle de mes vœux depuis très longtemps - pas la transition écologique, nous la mettons en œuvre, mais les outils permettant cette innovation - ou encore de la politique du logement. Au contraire, aujourd'hui, le flou qui entoure la suppression de la taxe d'habitation menace de déboucher sur une compensation fragile pour les collectivités, et, là encore, dont on peut s'inquiéter dans la durée de son sort.

J'invite donc tous les élus, particulièrement ceux qui siègent au Parlement, à la vigilance sur ce sujet dans les semaines à venir, car il ne faut pas perdre de vue que notre mission première en tant qu'élus de Paris est de défendre les Parisiennes et les Parisiens.

Nous devons aussi avoir en tête un autre risque : celui de la hausse de la contribution de Paris au mécanisme de péréquation dans la loi de finances. D'ores et déjà, et pour la première fois cette année, lors de la préparation du budget, le montant de nos charges de péréquation s'établira à un niveau supérieur aux dotations que nous percevons. Cela aussi, mes chers collègues, si nous défendons Paris, nous devons le dire.

Paris assume d'être la collectivité la plus solidaire de France. 613 millions d'euros de péréquation seront versés par Paris en 2020. 613 millions d'euros ! C'est 58 % de la solidarité au sein de l'Ile-de-France et plus de 20 % à l'échelle nationale. Mais nous ne pourrons pas supporter chaque année la même hausse que celle que nous avons connue entre 2018 et 2019, qui s'élevait pour cette seule année-là à 58 millions d'euros. 58 millions d'euros de ponction sur le budget des Parisiens.

En dépit de ces chocs, qui auront pour conséquence une baisse cumulée des ressources - tenez-vous bien - de 4 milliards d'euros depuis 2014. C'est-à-dire que lorsque nous avons été élus en 2014 avec un projet, et d'ailleurs, un contrat avec les Parisiens, que nous avons largement rempli, nous avons été, depuis 2014, ponctionnés de 4 milliards d'euros entre les baisses de dotation et les hausses de péréquation. 4 milliards d'euros sur une mandature en moins par rapport à ce que nous avons prévu lorsque nous nous sommes engagés dans cette élection municipale de 2014 et que nous avons gagné sur la base d'un projet.

Je veux dire qu'il y a, bien sûr, ces 4 milliards d'euros qui ont pesé, mais nous avons su, avec l'administration, avec l'ensemble des collègues. Je veux remercier les adjoints, les maires d'arrondissement, d'avoir permis de trouver des marges de manœuvre financières à la Ville pour satisfaire notre contrat de mandature, tout en étant sérieux et

rigoureux dans la gestion de nos finances. Et d'ailleurs, c'est tout le sens de ce budget de 2020 en cours d'élaboration. Ces marges de manœuvre seront à la disposition de la prochaine équipe municipale. C'est aussi le contrat démocratique que nous passons avec les Parisiens. La prochaine équipe, quelle qu'elle soit, doit avoir la capacité de mettre en œuvre budgétairement le projet qui sera le sien, et donc, afin qu'il y ait la liberté de mettre en œuvre les actions pour lesquelles la prochaine équipe sera élue.

Pour vous en convaincre, je veux simplement partager avec vous trois autres chiffres clés du budget 2020. D'abord, le niveau d'épargne brute qui est attendu, c'est-à-dire la différence entre nos ressources et nos dépenses de fonctionnement. Depuis trois ans, nous atteignons des niveaux d'épargne brute proches de 600 millions d'euros. En 2020, nous nous fixons comme objectif d'atteindre 650 millions d'euros. Deuxième chiffre important, grâce à cela, nous pourrions autofinancer 70 % de nos investissements en 2020. C'est le gage que nous respecterons le programme d'investissement de la mandature sur lequel nous nous sommes engagés auprès des Parisiens en 2014.

Enfin, le niveau de la dette de Paris : c'est un sujet sur lequel il y a des opinions exprimées, mais pour lequel il n'y a qu'un chiffre qui soit vrai. Fin 2019, la dette totale de la collectivité reculera de 40 millions d'euros et s'élèvera à 6,14 milliards d'euros à la fin de l'année 2020. On est très loin des chiffres et de la trajectoire parfois évoquée par certains, mais qui ne correspond pas à la réalité. A cela, il faut ajouter que la dette par habitant reste, bien sûr, l'une des moins élevées des grandes villes et métropoles françaises.

Ces éléments permettront de faire du budget primitif 2020 un budget de transition entre cette mandature et la suivante, préservant les marges de manœuvre indispensables à l'action municipale et au bon fonctionnement du service public municipal. Je veux vraiment remercier chaleureusement à nouveau mes adjoints, Emmanuel GRÉGOIRE et Véronique LEVIEUX, ainsi que l'ensemble des maires d'arrondissement et des adjoints, pour la préparation de ce prochain budget. Je veux vous dire combien je suis fier du sérieux, de la constance, de la vision, qui est d'ailleurs reconnue puisque la notation de Paris est excellente, et là aussi, nous nous en réjouissons. Au-delà de toutes les opinions exprimées, il y a les vérités, les faits, et cela est évidemment ce qui compte pour nous et ce qui compte dans le rapport aux Parisiens.

Je souhaite, bien sûr, que le débat d'aujourd'hui, au-delà des clivages, permette d'éclairer les Parisiennes et les Parisiens sur le budget à venir, contribue à améliorer l'information dont ils disposent sur la stratégie financière et budgétaire de la Ville, et permette à chacun d'exprimer aussi sa vision stratégique, car une ville comme Paris ne peut pas se conduire sans vision stratégique.

Je vous remercie.

Je vais donc donner la parole au premier orateur, tel que cela a été défini dans notre conférence d'organisation.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre débat d'orientations budgétaires prend une couleur différente cette année puisque ce sera le dernier de la mandature. Il se doit donc de concrétiser les engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens il y a six ans. Mais, en six ans, nous avons connu deux Présidents de la République et plusieurs Gouvernements, dont on ne peut pas dire qu'ils ne se sont pas intéressés aux finances locales. Mais l'ont-ils fait de bonne manière ? Vous vous doutez de ma réponse : je ne le crois pas. Quelques semaines après l'élection municipale de 2014, nous apprenions la sanction : les coupes dans les dotations aux collectivités. Le Gouvernement de François HOLLANDE souhaitait peut-être punir les collectivités locales. Des économies ont eu des conséquences terribles : baisse de l'investissement, fermeture de services municipaux.

Dans ce contexte, à Paris, nous avons gardé un haut degré dans les investissements, nous avons su répondre au drame des migrants, nous n'avons pas fermé de services publics et nous avons un bilan de l'emploi qui reste raisonnable. Mais pensons, rêvons un instant à ce que nous aurions pu faire s'il n'y avait pas eu la baisse drastique des dotations et le remboursement par l'Etat des aides personnalisées que sont le R.S.A., l'A.P.A. et la P.C.H. Nous aurions pu aller plus vite, plus loin et plus fort dans la création de services publics et dans le recrutement de personnels municipaux. Nous aurions pu, par exemple, remunicipaliser le service de ramassage des ordures ménagères, et parfois éviter d'avoir recours à du mécénat ou à du sponsoring qui ternit certaines des décisions que nous prenons. L'Etat n'est pas un partenaire fiable des collectivités locales et il change les règles en permanence, en ayant pour obsession les économies à faire, ce que nous appelons, nous, "des politiques d'austérité".

Depuis 2014, ce sont 4 milliards d'euros de perte de ressources pour la Ville de Paris. Le Gouvernement MACRON a aggravé cette situation avec une politique de contractualisation, qui, qu'on le veuille ou non, s'attaque à la liberté de gestion des collectivités et à la compétence générale. Contrairement à ce qu'il avait promis, il n'a pas mis en œuvre une grande réforme de la fiscalité, que nous demandons. Le projet de loi de finances 2020 va entériner la suppression de la taxe d'habitation et le rabotage des A.P.L. Il aura des conséquences fâcheuses dans les décisions du Gouvernement et son obsession à réduire les aides et les acquis des plus modestes pour favoriser les grandes fortunes. On aimerait que le "en même temps" existe vraiment, car quand on a baissé les A.P.L., quand on réforme

l'assurance chômage, comme il vient de le décider en punissant les chômeurs au lieu de les aider, quand on n'augmente pas les retraites, on aggrave les dépenses des collectivités locales.

Car, à la fin des droits du chômage, qui va prendre en charge les allocataires du R.S.A. ? Combien de familles seront encore expulsées pour défaut de paiement de loyer ou sans lumière ou chauffage pour non-paiement des factures d'électricité ou de gaz ? Sans compter la prise en charge des personnes à la rue et particulièrement des migrants et réfugiés, dont l'Etat préfère laisser se dégrader la situation alors que c'est de ses compétences.

La suppression de la taxe d'habitation, que seuls 50 % des Français paient, va distendre le lien entre le contribuable et la collectivité. Nous le savons, cette suppression devrait être remplacée par une dotation à l'euro près. Il n'en sera rien. Dès la première année du dispositif, par un tour de passe-passe comptable, il manquera 400 millions d'euros dans les caisses des collectivités territoriales. Pour la première fois à Paris, le montant des péréquations dépasse le montant des dotations. C'est simplement scandaleux. Pendant ce temps-là, les actionnaires et les patrons du CAC 40 se portent bien. Leurs revenus salariaux vont augmenter de 13 % cette année et la distribution des dividendes place la France en tête des pays européens.

La fin des niches fiscales des entreprises, annoncée à grand renfort de média, va rapporter 600 millions d'euros à l'Etat sur les 100 milliards d'euros de niches fiscales. Ce Gouvernement montre sa volonté de ne pas s'attaquer aux racines du mal, que sont les bas salaires, les petites pensions, mais au contraire, il démonte une à une les pierres de l'édifice de notre solidarité nationale, la réforme des retraites en étant le dernier exemple marquant.

Dans ce contexte difficile pour les finances locales, comment la Ville de Paris répond à ces enjeux ? Il faut nous rappeler, dans ce débat budgétaire, que le débat au Parlement n'est pas encore terminé et nous pouvons encore avoir de mauvaises surprises pour nos recettes, voire pour nos dépenses de péréquation. Pourtant, nous maintiendrons un niveau d'investissement à haut niveau, y compris sur le compte foncier. Nous avons un budget en augmentation et nous augmentons notre épargne brute, ce qui nous permet non seulement de moins emprunter, mais aussi de faire baisser le poids de la dette. De plus, il faut le rappeler, la Ville emprunte pour réaliser, pour construire, pour mener une politique écologique responsable, pour créer des services publics, bref, pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Nous sommes satisfaits que l'on inscrive enfin la réalité des recettes de D.M.T.O. Cette année, cette taxe va rapporter plus de 1,6 milliard d'euros. C'est à la fois une bonne chose pour la gestion de notre Ville, mais c'est aussi une mauvaise chose. Une bonne, car cela prouve le dynamisme de la ville, mais aussi une mauvaise car le prix du foncier devient réellement prohibitif. Voilà pourquoi nous plaçons, avec les parlementaires de gauche, pour que les collectivités puissent moduler le taux de la taxe en fonction de la valeur du bien. Au-dessus d'un million d'euros, il me paraît normal que l'on puisse taxer ceux qui spéculent. Pensons qu'il y a quelques semaines, un record a été battu à Paris avec un immeuble sur les Champs-Élysées qui s'est vendu à 638 millions d'euros.

Enfin, concernant nos dépenses, je ne partagerai pas votre optimisme dans la prévision de la stabilité des dépenses sociales parce que je ne crois pas que la crise des migrants s'arrêtera cette année, et nous devons continuer nos efforts en matière d'accueil. Il en est de même pour les mineurs non accompagnés et, comme je le disais au début de mon propos, je crains que la réforme de l'assurance-chômage ne fasse que les services du R.S.A. ne soient encore plus sollicités.

Je dirai un dernier mot sur le personnel de la Ville. Il n'est pas un bon signe de voir baisser le nombre d'agents de la collectivité, même si ce chiffre est relativement modeste. Nous en reparlerons au moment du budget.

Ces orientations sont dans la droite ligne des cinq derniers exercices budgétaires, et nous les partageons. Il convient maintenant que nous sachions convaincre les Parisiens que cette politique de gauche, écologique et sociale continue dans les prochaines années, et que le Gouvernement ne vienne pas contrecarrer notre volonté d'agir en direction des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. DUBUS, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire.

Chaque année depuis cinq ans, les orientations budgétaires de la Ville donnent lieu au même exercice d'autosatisfaction et d'illusionnisme. Tout va toujours pour le mieux dans le meilleur des mondes municipaux possibles. Et si deux ou trois soucis financiers apparaissent, la faute n'en revient jamais aux carences de la gestion municipale, mais forcément à l'Etat ou aux incertitudes de la conjoncture.

Alors, cette année, Madame la Maire, nous allons vous offrir la dernière parution du "Petit Robert", car, avec vous, les notions de stabilité, de hausse, de baisse, n'ont plus aucune notion originelle et ont perdu toute signification. Il aura fallu attendre en effet 5 ans pour qu'enfin, vous vous rendiez compte que les charges de péréquation - 613 millions d'euros en 2020 - vont peser sur les finances municipales d'un poids devenu progressivement insupportable. Elles obèrent ses capacités d'action et contraignent la Ville à recourir massivement à

l'emprunt pour financer ses investissements. Ces charges ont été multipliées par 6 en 10 ans. Qu'avez-vous fait pendant 5 ans pour en réduire et en ralentir la progression vertigineuse, sachant par ailleurs que s'y ajoutent 700 millions d'euros de charges de centralité exposées au bénéfice des non-Parisiens et près de 300 millions d'euros de charges de solidarité non compensées par l'Etat ? Vous auriez pu profiter de la négociation du contrat financier avec l'Etat sur la période 2018-2020 pour au moins poser le problème.

Car, parallèlement - vous l'avez dit d'ailleurs - les dotations de l'Etat se sont effondrées sous le Gouvernement HOLLANDE, que vous avez soutenu. En 2012, les dotations de l'Etat étaient de l'ordre de 1,3 milliard d'euros. Elles sont arrivées à 640 millions d'euros en 2017 et à 600 millions d'euros en 2019. Divisées par deux sous la mandature HOLLANDE, c'est-à-dire lorsque M. GRÉGOIRE était chef de cabinet de M. AYRAULT.

Eh bien, Monsieur GRÉGOIRE, je ne vous félicite pas, car vous n'avez pas servi Paris lorsque vous étiez à la fois élu et chef de cabinet de M. AYRAULT.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - D'ailleurs, c'était lui qui faisait le budget.

**M. Jérôme DUBUS.** - Vous vous targuez d'avoir stabilisé les taux d'imposition des impôts locaux directs, en soulignant que le taux de la taxe foncière s'élève à 13,5 %, alors que le taux moyen des grandes villes s'élève à plus de 42 %. Mais vous vous gardez bien, évidemment, de dire que le potentiel fiscal des entreprises à Paris est sans comparaison avec celui des autres villes de France et que, se loger à Paris étant beaucoup plus coûteux qu'ailleurs, il est difficile pour la commune d'ajouter des impôts trop lourds à des charges immobilières très élevées. Ce serait la double peine : vie chère et matraquage fiscal. C'est d'ailleurs ce que promettent un certain nombre de vos alliés, tout à leur phobie, non pas administrative, mais fiscale. D'autant que les recettes fiscales issues de la transformation de la taxe professionnelle en contribution volontaire sur les entreprises, continuent d'être très favorables à notre Ville, et tant mieux. Les taux, Madame la Maire, vous ne les avez pas augmentés, mais le produit fiscal, si, a sérieusement augmenté. Sans compter l'augmentation continue des recettes de la fiscalité indirecte : droit de stationnement, droit de voirie, droit de terrasse. Une inflation sans commune mesure depuis 2001.

La seule baisse dont pourront bénéficier les Parisiens est la baisse de la taxe d'habitation, dont vous avez l'air, d'ailleurs, de contester le bénéfice, et là, vous n'y êtes absolument pour rien. 588.772 foyers fiscaux seront exonérés en 2020, soit 60 % des contribuables parisiens. C'est sans précédent.

Vous vous flattez, par ailleurs, de contenir les charges de fonctionnement. Chaque année, vous essayez de nous faire croire à une gestion vertueuse alors que les charges de personnel continuent à augmenter inexorablement, notamment sous l'effet de la réalisation d'un programme d'investissement aussi clientéliste que surdimensionné. 150 postes supplémentaires, mais probablement plus, seront encore créés en 2020 pour faire fonctionner les dernières réalisations. Ne parlons pas des charges à caractère général, qui dépassent désormais les 800 millions d'euros par an. En dehors de quelques mesures cosmétiques, vous êtes incapable ou vous ne voulez pas réduire significativement le train de vie de la Ville.

Vous prétendez dégager une épargne brute suffisante, en fait, très variable selon les années, vous permettant de conduire votre programme d'investissement. La réalité est tout autre. Car, pour le mener à bien, vous avez massivement endetté la Ville. La dette municipale dépasse aujourd'hui les 6 milliards d'euros. 6,1 milliards d'euros, vous l'avez rappelé, très exactement. Nous sommes d'accord sur ce chiffre. Gageons que, fin 2020, ce montant sera encore supérieur. La dette a plus que doublé depuis 2010. 2,4 milliards d'euros en 2010, 6,1 milliards d'euros aujourd'hui. La durée de désendettement et de l'ordre de 10 ans, proche du maximum tolérable qui est de 12 ans. Si l'on enlevait les recettes indûment perçues sur les bailleurs sociaux, alors nous serions d'ailleurs bien au-delà. Ce qui place la prochaine Municipalité dans une situation financière extrêmement difficile. Elle aura le choix soit de ne plus rien faire et de vivre chichement, soit d'augmenter massivement les impôts des ménages et des entreprises. C'est d'ailleurs ce que nous commençons à entendre chez certains de vos alliés. Réjouissante perspective à 5 ans des Jeux Olympiques !

Quant aux comparaisons avec d'autres villes françaises, elles sont biaisées par des systèmes institutionnels différents. Comparaison n'est pas raison, Monsieur GRÉGOIRE. Hors agglomération, les montants sont les suivants : Paris, 2.657 euros de dette par habitant ; Lille, 2.100 euros de dette par habitant ; Marseille, que l'on dit surendettée, 2.300 euros de dette par habitant. On n'ose imaginer dans quel état seraient les finances de la Ville si elles n'avaient pas bénéficié de façon récurrente de la manne de la fiscalité immobilière - encore 1,6 milliard en 2020 -, de la hausse massive des droits de stationnement - 330 millions d'euros -, de la complaisance douteuse de l'Etat vous autorisant à affecter au budget de fonctionnement près d'un milliard d'euros provenant du produit des loyers capitalisés versés par les bailleurs sociaux dans le cadre du conventionnement du parc privé - encore 130 millions d'euros en 2020 -, et enfin, de la vente de nombreux éléments du patrimoine municipal - plus de 800 millions d'euros depuis 2014 - que vous valorisez, fin 2018, à 34 milliards d'euros. On se demande bien sur quelle base, sachant qu'il est composé pour l'essentiel de biens inaliénables auxquels il est difficile, sinon impossible, d'attribuer une valeur. Ce qui était aisément vendable, vous l'avez déjà vendu.

Une nouvelle fois et pour la dernière année de votre mandat, vous proposez, Madame la Maire, des orientations budgétaires en trompe-l'œil. Une collectivité qui emprunte aussi régulièrement et aussi massivement, et dont le potentiel fiscal offre toute garantie aux prêteurs, il faut effectivement la ménager. Ce qui explique évidemment

la bonne notation de la part des agences de notation, critiquées pendant des années, d'ailleurs, par une partie de votre majorité aussi vivement. Je me souviens d'un certain nombre de discussions que nous avons eues sur la fiabilité de ces agences de notation. Les agences ont le sens des affaires. Elles ne tuent pas la poule aux œufs d'or.

Madame la Maire, en mars prochain, ce sont les Parisiens, et non les agences de notation, qui vous diront ce qu'ils en pensent.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si les années passent, notre ligne reste la même : tenir nos engagements pour Paris, les Parisiennes et les Parisiens, et ce, malgré un cadre budgétaire restreint et incertain. Les années passent, et donc, voici le dernier débat d'orientations budgétaires de la mandature, l'occasion - comme vous le rappelez dans votre communication - de dresser un bilan budgétaire de la mandature, rendant ainsi le débat d'autant plus intéressant. Avons-nous tenu nos engagements ? Avons-nous maintenu un taux d'endettement de la Ville soutenable ? Avons-nous investi pour notre ville et pour son avenir ?

Politique politicienne oblige, j'ai vu, lu, ces derniers jours, les commentaires de mes collègues de l'opposition estimer, comme tous les ans, que la gestion de notre majorité est irresponsable. C'est faux. Ce qui est irresponsable, en revanche, c'est de déformer ainsi la réalité, en particulier quand on a été aux responsabilités et que l'on a été l'un des artisans de ce budget depuis des années. La personne se reconnaîtra.

Depuis 2014, nous avons fixé un cap avec un programme audacieux, et nous poursuivons notre action en ce sens tout en faisant preuve de sobriété et de sérieux budgétaire. Les chiffres parlent pour nous et témoignent de notre preuve de sérieux et de rigueur dans un contexte qui nous est défavorable. En effet, chaque année, lors du vote du budget au Parlement, c'est comme s'il y avait une sorte de concours Lépine, avec une prime à celui qui aura l'idée la plus originale pour contraindre encore un peu plus la situation budgétaire à Paris. Oui, Paris est une ville qui a des moyens, mais elle n'a jamais été égoïste. Paris a toujours été solidaire, elle a toujours pris sa part dans la péréquation, tellement que l'Etat a eu l'idée d'augmenter le montant de notre péréquation tout en continuant à baisser ses dotations. Plus de péréquation, moins de dotations, résultat : nous devenons des contributeurs nets du budget de l'Etat. C'est historique et suffisamment incongru pour être souligné.

Aborder les décisions de l'Etat en matière budgétaire me conduit tout naturellement à évoquer la problématique de la taxe d'habitation. La disparition de cette recette fiscale fondamentale pour le bloc communal entraîne un jeu de bonneteau dans les recettes fiscales des différents échelons de collectivité. C'est un véritable jeu de chaises musicales que tente d'orchestrer l'Etat avec les ressources des collectivités : prendre un peu à l'un pour donner à l'autre, tout en compensant avec les ressources du voisin. Rien à envier à Oudini dans l'art du tour de passe-passe. Ce qui m'amène à la conclusion suivante : l'Etat manque d'une vision globale des besoins et des moyens de l'échelon communal, celui qui est pourtant au plus près des habitants et connaît le mieux les réalités de terrain. Et quid du principe constitutionnel de l'autonomie financière des collectivités ? Car cette mesure, si elle est habillée telle une mesure en faveur du pouvoir d'achat des Français, remet un peu plus en cause ce principe auquel les radicaux de gauche, pour ne citer qu'eux, sont très attachés. Après la contractualisation avec l'Etat, c'est un deuxième coup dur porté à notre autonomie financière même si le Gouvernement s'est engagé à couvrir cette mesure à l'euro près, car cette compensation prendra la forme d'une fraction de T.V.A. Adieu, donc, la dynamique des ressources.

A quand une réforme de la fiscalité locale globale permettant aux collectivités une véritable autonomie financière à la hauteur de leurs compétences et du poids qu'elles assument quotidiennement dans la vie des Françaises et Français ? Le parti auquel j'appartiens a, de longue date, formulé cette demande, et je suis ravie de lire, Madame la Maire, que vous partagez cette même ambition. Malgré ce climat d'incertitude, malgré la pression toujours plus grande qui pèse sur nos finances et contrairement au message que tentent de véhiculer les détracteurs de cette majorité, le sérieux budgétaire et la tenue de nos engagements sont aux rendez-vous. Cela a d'ailleurs été souligné par la note attribuée par les agences de notation financières. Le "AA", qui est la plus haute note possible pour une collectivité locale, a une fois de plus été confirmé.

Autre fait marquant de cet exercice : le budget pour 2020 sera le premier à faire l'objet d'une certification de ses comptes puisque Paris avait candidaté à l'expérimentation proposée par la loi NOTRe. Ce qui s'inscrit logiquement dans la continuité des différents chantiers de modernisation menés par la Ville. Cette démarche vertueuse atteste encore un peu plus notre détermination à assurer aux Parisiennes et aux Parisiens la régularité, la sincérité et la fidélité de nos comptes. C'est un élément de plus de transparence, dont nous pouvons être fiers. Sincères, donc, nous restons également fidèles aux trois composantes de la ligne de conduite budgétaire fixée en 2014. Sobriété des dépenses de fonctionnement. Stabilité de la fiscalité locale directe pour préserver le pouvoir d'achat des Parisiens. Ambitieux plan d'investissements pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

A nos détracteurs, je voudrais rappeler : oui, nos charges de fonctionnement sont maîtrisées. Une évolution de 0,66 % des dépenses de fonctionnement hors péréquation en moyenne, au cours du mandat, le prouve. Vous le savez, la sobriété et la pondération des dépenses de fonctionnement ont toujours été deux conditions de notre engagement et de notre total soutien au budget. C'est dans notre A.D.N. Nous y restons fidèles. Oui, nous cherchons de nouveaux leviers de revenus. Paris, progressivement, se modernise, évolue sur cette question. S'il reste du chemin à parcourir, nous pensons être sur la bonne voie. Oui, nous respectons le cadre du contrat passé avec l'Etat. Avec une durée de désendettement de 9,38 années, nous sommes bien en dessous des 12 années fixées par le contrat. Oui, la masse salariale est maîtrisée. Cette maîtrise s'accompagne d'un renforcement dans les secteurs prioritaires de notre mandature. Oui, nous investissons dans le patrimoine de notre ville et pour la qualité de vie de toutes et tous. Preuve en est, le bilan présenté lors de nos commissions sur les opérations en matière d'équipements publics réalisés lors de cette mandature : une centaine d'opérations dans les domaines de la culture, du sport, de la petite enfance, du social ou du scolaire, situées en grande partie dans les quartiers populaires. Des opérations répondant à des exigences d'économies d'énergie "Plan Climat", d'économies de coûts, d'économie circulaire, de sobriété et de qualité d'usage, de végétalisation et de biodiversité, bref, répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, et permettant le déploiement du P.I.M. tout en maîtrisant l'endettement.

Oui, Paris reste la première collectivité solidaire de France. Je n'y reviens pas, j'ai déjà parlé de l'augmentation de nos dépenses de péréquation. Ne l'oublions pas. Oui, Paris tient son engagement de la stabilité de sa fiscalité. Nous n'avons pas augmenté le taux des impôts locaux directs en 2020. Il en sera de même qu'en 2014. C'est un engagement pour le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, et nous y sommes très attachés. L'année dernière, lors du même exercice, je rappelais l'importance des choix en matière budgétaire, ces choix parfois difficiles qui sont la traduction des engagements politiques que nous prenons. Je faisais le vœu que cette dernière année pleine d'exercice soit une année de réalisations concrètes. Il suffit de regarder autour de nous, dans nos rues, dans nos quartiers, pour constater que 2019 n'a été en rien une année blanche.

La majorité a fait le choix de poursuivre les investissements, et donc, les travaux. Ce choix a suscité les critiques de ceux qui ont du mal à voir la ville se transformer positivement vers une ville plus durable, plus adaptée aux enjeux de demain. Ce choix, s'il n'était pas toujours évident, nous pouvons en être fiers. Il représente notre volonté de toujours voir s'améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens sur le long terme. Nous aurons l'occasion, d'ici un mois, de débattre du budget pour 2020 et de rappeler les valeurs et les combats qui nous sont chers. Je pense notamment à la modernisation de l'administration, une modernisation qui permet l'épanouissement professionnel des agents tout en assurant plus d'efficacité, à l'apaisement d'un espace public, à la défense d'une économie locale et dynamique, condition sine qua non de la bonne santé de notre Ville.

Je suis certaine que ces éléments trouveront toute leur place dans le budget que nous adopterons. En tout cas, votre communication sur le débat d'orientations budgétaires 2020 présenté en ouvre la voie.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci, Madame la Maire.

Ce débat d'orientations budgétaires est le dernier de la mandature. Et pour tenter de convaincre que non, alors que tout démontre le contraire, vous n'avez pas été de si mauvais gestionnaires, vous n'avez franchement pas lésiné. Concentrons-nous sur l'agrégat de l'épargne brute. Lorsqu'elle est élevée, c'est tout à la fois un indicateur de bonne gestion, avec des dépenses et intérêts de la dette inférieurs aux recettes, et c'est un signe de la capacité de la collectivité à autofinancer ses investissements.

Croyez-le ou non, Mesdames et Messieurs, cet indicateur affiche pour cette dernière année avant les élections, une santé inégalée ! 651 millions d'euros contre 494 millions d'euros en moyenne dans les budgets primitifs de la mandature et 538 millions d'euros en exécution sur la moyenne de la mandature. C'est 20 % au-dessus par rapport à l'exécution et près d'un tiers de plus que pour la moyenne des budgets primitifs.

A l'heure des comptes, si vous me permettez l'expression, ce rapport budgétaire est maquillé comme un budget volé ! Evidemment, il est difficile de décrire chacun des postes qui concourent à cet agrégat tant le rapport d'orientations budgétaires que vous nous présentez pourrait peut-être concourir pour un prix littéraire, mais pas pour un concours d'audit tant les chiffres sont rares. Mais on le sait déjà : la prétendue "bonne santé" de l'épargne de la Ville repose, en effet, notamment sur des prévisions maximalistes concernant trois postes de dépenses et de recettes, dont vous ne contrôlez pas l'évolution.

Les loyers capitalisés : ils ont rapporté plus de 227 millions d'euros en moyenne depuis 2016, avec un total de plus de 1,13 milliard d'euros. Ce poste budgétaire, vous n'en contrôlez ni l'exécution ni l'évolution puisqu'il dépend d'une autorisation ministérielle. Vous avez su, cependant, l'utiliser à profusion pour ponctionner les bailleurs sociaux de la Ville, leurs fonds propres, obérer leur capacité d'investissement pour l'entretien et la construction des logements sociaux. Une telle manœuvre comptable se révèle également lourde de conséquences pour les

logements à loyer libre, les logements destinés aux classes intermédiaires, dont le nombre a fondu comme neige au soleil. L'Exécutif, et vous avez raison de le faire, Madame la Maire, attaque le Gouvernement sur l'ampleur de la baisse des dotations conjuguée à celle de la péréquation, même si cela dit quand même quelque chose sur votre capacité de négociation avec l'Etat. Mais c'est tout de même bien la grandeur d'âme de ce même Gouvernement et du précédent qui vous ont permis, aux limites de la légalité, de vous refaire une santé sur le dos des bailleurs sociaux. Cette autorisation, vous ne la contrôlez pas. Il n'est pas prévu qu'elle soit reconduite l'an prochain.

Deuxième poste : les annuités d'emprunt et les intérêts de la dette. Je fais référence à cette note interne confidentielle du cabinet de la Maire - enfin, qui n'est pas restée confidentielle justement - de décembre 2017, où, dès 2021, où l'on en croit le rapport officiel du D.O.B. 2020, le montant des annuités d'emprunt s'élèverait à plus de 300 millions d'euros, soit une augmentation de 72 millions d'euros au minimum. La même note interne indique qu'à partir de 2021, le remboursement des intérêts de la dette - ce qui est une dépense de fonctionnement - pourrait augmenter à 150 millions d'euros par an, contre 100 à 120 millions d'euros entre 2014 et 2018, soit au minimum 30 millions d'euros supplémentaires. Lors des nouvelles émissions obligataires, 250 millions d'euros cette année, les taux auront peut-être augmenté - on ne le souhaite pas - et ils alourdiront ainsi le montant des remboursements des intérêts. Dès 2021, le montant des dépenses induites par la dette parisienne pourrait ainsi augmenter de 102 millions d'euros, 72 millions d'euros d'un côté, 30 millions d'euros de l'autre. Ici aussi, la Municipalité s'expose à un risque : celui de la remontée des taux. La Municipalité n'ayant évidemment aucun pouvoir sur l'évolution des taux d'intérêt : ce poste budgétaire, vous n'en contrôlez pas non plus l'évolution.

Le troisième : ce sont les droits de mutation ! Ils ont rapporté 1,4 milliard d'euros en moyenne depuis que l'Exécutif a augmenté la part départementale de 3,8 à 4,5 % au 1er janvier 2016, contrairement à ce à quoi vous vous étiez engagée, Madame la Maire. Il est prévu une recette d'un peu plus de 1,6 milliard d'euros au BP 2020. Ce sont 243 millions d'euros de plus que la moyenne constatée, c'est-à-dire une augmentation de 17 %. Jamais une telle recette n'a été prévue ni atteinte auparavant. Le marché immobilier obéit à ses propres règles, dont vous ne contrôlez absolument pas l'évolution. Autorisation ministérielle de loyers capitalisés, taux d'intérêt, évolution du marché immobilier : ces trois variables ne dépendent pas de la Mairie. Et pourtant, le budget primitif pour 2020 inscrira trois prévisions maximalistes pour constituer une épargne brute record. Ces prévisions ne sont ni sincères, ni réalistes. Il existe ainsi un risque réel que la prochaine mandature n'ait à sa disposition qu'une épargne brute faible. Une bonne gestion imposerait de considérer des prévisions plus conformes aux moyennes constatées et à la conjoncture en prenant en compte les risques exogènes.

A l'heure des comptes, ce D.O.B. perpétue les tendances lourdes qui sont à l'œuvre depuis 2014 : les conséquences d'un effet-ciseau entre une augmentation continue et automatique des dépenses de fonctionnement, et un risque portant sur les recettes sont à craindre. Les recettes de fonctionnement, qui, je le rappelle, ont augmenté de 7,5 % depuis 2013, soit 589 millions d'euros en plus. Et en particulier, c'est la pression fiscale qui s'est accrue. Vous le dites et vous le répétez : vous avez tenu votre promesse de ne pas augmenter les impôts. Pourtant, malgré cette non-augmentation d'impôt, les recettes fiscales ont augmenté de 1,1 milliard depuis 2013, soit 23 % d'augmentation, et le poids des recettes fiscales dans les recettes globales est passé de 65 % à 74 % le temps du mandat. Sans compter l'augmentation de ce que j'appelle "les impôts du quotidien" : les diverses taxes et les tarifs des services municipaux. L'augmentation, pour certains, a été voisine de 10 %. La dette, pour sa part, aura augmenté au minimum de 60 % durant la mandature. Sans les recettes des loyers capitalisés, que vous avez décidées avec le soutien de deux gouvernements, et sans la hausse des prix de l'immobilier, elle aurait été plus massive encore. Car aucun effort sérieux n'a été entrepris en matière de dépenses.

Les dépenses de fonctionnement, vous l'avez souligné, augmenteront de 1,18 % en péréquation incluse. Sur la durée du mandat, c'est près de 10 %, soit 700 millions d'euros en plus. Au sein de ces dépenses, la masse salariale, dont la trajectoire est plus difficilement modifiable, augmentera de 0,69 %. Sur la durée du mandat, ces dépenses auront augmentées de presque 17 %, soit 350 millions d'euros. Quant aux dépenses d'investissements, elles sont prévues à près de 1,5 milliard d'euros cette année. Ce haut niveau est à prendre avec précaution puisque le taux de sous-exécution de l'investissement oscille entre 15 % et 20 % depuis le début du mandat. Le montant d'exécution du P.I.M. à la fin du mandat serait de 8,5 milliards d'euros alors qu'il était censé être de 10 milliards d'euros, déclaration d'Emmanuel GRÉGOIRE en 1ère Commission. L'Exécutif ne tient pas ses engagements. Les Parisiens sont plus taxés, deux : leur dette augmente, et pourtant, il ne leur est toujours pas fourni les équipements promis, ni les services essentiels du quotidien : la sécurité qui leur est due, la propreté, qu'ils réclament en vain, une production de logements adaptée à la demande, ou encore une offre de soins adéquate. Et la Ville se repose sur des augmentations de recettes dont elle ne maîtrise pas les facteurs d'évolution : elle fait des prévisions les concernant qui peuvent se révéler risquées et, dans le même temps, laisse filer l'augmentation des dépenses.

Le prochain Exécutif fera face à un risque important puisque la mandature précédente n'aura pas eu la sagesse de faire les efforts quand il le fallait. Au total, les fondamentaux financiers qui conduisent à présenter une épargne brute record sont instables et leur évolution échappe à l'Exécutif. Cet Exécutif ne maîtrise ni ne prévoit dans la durée : à chaque année, son équilibre, atteint par des recettes exceptionnelles ou des conjonctures extrêmement favorables et au prochain Exécutif, le soin de se débrouiller avec des risques de plus en plus importants.

Pour toutes ces raisons, le groupe LRI, constatant un décalage entre les moyennes constatées et les prévisions inscrites, fait un vœu, vœu n° 3, que le budget 2020 soit construit de manière plus réaliste et sincère. Il demande à l'Exécutif de retenir non pas des prévisions maximalistes, mais des prévisions de bonne gestion permettant de diminuer le risque qui pourrait porter, dès l'an prochain, sur les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à l'investissement de la prochaine mandature. A méditer avant décembre.

Je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. BARGETON, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

**M. Julien BARGETON.** - Mes chers collègues, ce que la trajectoire budgétaire de la Ville sera, ce sont les électeurs qui en décideront en 2020. Je vais donc m'en tenir à trois constatations de bilan révélatrices de ce qu'est la fin de cette mandature, à mon sens.

Premièrement, vous avez refusé de trancher entre les priorités. Je note, finalement, qu'il n'y a plus aucune priorité claire à la lecture de ce document. C'est à peine si vous les mentionnez. Vous ne caractérisez plus aucun des enjeux. La grande cause fut la lutte contre l'exclusion. La priorité n° 1, le logement. Aujourd'hui, ce serait l'écologie. Mais enfin, cela ne se voit pas spécialement ici. Il n'y a aucun fait saillant dans le document. Nous sommes dans une description à plat, je dirais presque : à bout de souffle. La seule force qui vous guide est la force des habitudes. Je vous l'ai déjà signalé. Cela se traduit donc par un éparpillement des actions, et finalement, un document qui est volontairement aseptisé.

Deuxième point, vous n'expliquez pas comment vous utilisez vos marges de manœuvre. La fin de la baisse des dotations depuis 2017 a pourtant allégé la contrainte. Il y a, certes, un contrat avec l'Etat, mais reconnaissez qu'une limitation de 1,4 % de la hausse des dépenses n'a plus rien à voir avec le milliard que nous avons perdu entre 2012 et 2017. Les péréquations augmentent, c'est vrai, et là, je demande de la prudence, parce que, pour le voir au Sénat, il n'y a pas que des amis, y compris dans les groupes politiques, qui sont censés soutenir la Maire de Paris sur les territoires. D'ailleurs, j'ai moi-même défendu, déposé des amendements pour expliquer que la péréquation devait être acceptable et modérée. Mais, là-dessus, je pense qu'il faut éviter un certain nombre de caricatures. Les péréquations augmentent donc, mais la fiscalité immobilière et les recettes de stationnement aussi, et dans de plus fortes proportions. A ce moment de la mandature, un récapitulatif simple de la consommation des marges de manœuvre serait bienvenu. Et vous ne le faites pas pour deux raisons.

La première raison, c'est que vous ne voulez pas reconnaître que ce que vous attendiez, c'est Emmanuel MACRON qui l'a fait en stoppant l'hémorragie de la baisse des dotations. Quant à la suppression de la taxe d'habitation, c'est du pouvoir d'achat en plus pour les ménages. Cet impôt était très injuste. Moi, je ne regretterai pas la suppression de la taxe d'habitation. D'ailleurs, dans le budget 2020, il y a la réforme de la fiscalité locale qui est prévue. Olivier DUSSOPT l'a présentée. Elle prévoit notamment pour Paris des compensations et des transferts d'autres fiscalités à l'euro près, et vous le savez parfaitement. C'est la première raison pour laquelle vous n'en parlez pas.

La deuxième raison - c'est mon troisième point - c'est que, grâce à ces marges de manœuvre, vous avez renoncé aux économies. Le mot, d'ailleurs, ne figure plus dans les documents. La revue des missions que nous avons lancée s'est évaporée et aucun bilan n'en a été dressé. Cela a totalement disparu. Il n'y a aucun exemple d'économies qui figurait dans le document d'orientations budgétaires. Pourquoi ? Parce que vous avez en partie dépensé le surplus en annonces préélectorales. Vous avez relâché les efforts, quoi que l'on pense sur le fond de ces annonces préélectorales. Mais, finalement, quelles réformes structurantes laisserez-vous ? L'équipe prétendait moderniser l'administration, mais vous avez abandonné le réformisme sous la pression de vos alliés.

D'ailleurs, Frédérique GALANDRA a récemment décrit le déséquilibre progressif dans la politique de cette mandature. Où est la réforme qui a changé la vie des Parisiens, l'amélioration de la gestion des ressources humaines pour lutter contre les absences ? Où sont l'évaluation, l'anticipation, la prospective ? En quoi la satisfaction des Parisiens est-elle proportionnelle aux montants des dépenses effectuées ? Voilà les questions qui sont posées.

Cette logique conservatrice a commencé en 2015, 2016, à partir du moment où il y a eu des critiques très fortes contre les lois portées par Emmanuel MACRON, d'un côté, et Myriam EL KHOMRI, de l'autre. A partir de là, la majorité a choisi une forme de "bunkérisation", une forme de dogmatisme, une forme de sectarisme, quand il fallait bouger, quand il fallait dépasser les schémas archaïques, quand il fallait sortir des vieilles alliances. Moi, je regrette profondément de ne pas avoir vu ce qui s'est passé.

Non, je suis parti pour ces raisons. Ne réécrivez pas l'histoire. C'est justement pour cela que j'ai quitté cette majorité. Ne réécrivez pas l'histoire, Monsieur AIDENBAUM.

Tout cela n'augure pas d'un vote positif du budget en décembre de notre part. Pour cela, il faudrait de la transparence dans la réalité de l'exécution du plan d'investissement, dans le retour à un plan d'économies, dans le choix clair des priorités. Or, quand j'écoute certains orateurs, j'ai l'impression que, finalement, c'était l'adjoint aux finances qui décidait de tout, alors que l'on sait tous qu'il y a une personne qui décide de tout ici : c'est la Maire de Paris. Je note que Laurence GOLDGRAB aurait pu aussi me citer là, pour le coup en moins négatif, la préparation de

la certification des comptes de la Ville de Paris, par exemple. Mais nous savons bien, évidemment, que ce n'est pas le cas. Ne vous défaussez ni sur l'Etat, ni sur telle ou telle personne des choix que vous avez effectués, et notamment de la façon dont vous avez déplacé progressivement les choix politiques de la majorité. Evidemment, ce sont ces éléments qui pousseront notre groupe à s'opposer au vote du budget en décembre.

Merci beaucoup.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Monsieur le Maire, chers collègues, voilà notre dernier débat d'orientations budgétaires qui arrive. Ce débat clôture un mandat riche en événements, qui ont entraîné des dépenses souvent imprévues, riche également en investissements, pour répondre aux besoins des services publics de proximité. Je laisserai ma collègue Carine PETIT, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, revenir sur ce dernier point.

Il y a quelques mois, j'intervenais dans notre hémicycle pour partager le constat difficile que rien ne nous aura été épargné pendant ce mandat, et cette année le confirme encore. L'incendie de Notre-Dame, au-delà du drame qu'il a représenté pour chaque Parisienne et Parisien, nous a obligés à mettre en place un plan nécessaire de lutte contre la pollution au plomb. Le soutien aux commerçants riverains de notre cathédrale a également représenté une dépense nécessaire, elle aussi imprévue.

L'année dernière, nous avons fortement exprimé notre désaccord quant à la contractualisation qui nous était présentée avec l'Etat. Cette année, je serai moins longue sur ce point, car notre position reste inchangée. Bien au contraire, j'avoue ressentir même une certaine colère vis-à-vis de l'inconscience du Gouvernement. J'aimerais que mes propos ne soient pas caricaturés. Pour couper court à toute polémique stérile, je tiens à réaffirmer notre attachement à la décentralisation et au système de solidarité existant entre les différentes collectivités, d'autant plus que notre collectivité concentre un certain nombre de richesses au détriment d'autres territoires, qui doivent donc être redistribuées. Cependant, les annonces et les débats qui ressortent du projet de loi de finances de 2020 à l'Assemblée nationale nous laissent quelque peu perplexes.

Il est difficilement compréhensible que, pour la première fois, alors que la crise économique et sociale s'accroît, la Ville de Paris soit contributrice nette de l'Etat, et nous ne parlons pas que de quelques milliers d'euros, mais de 102 millions d'euros. Donc, alors que depuis des années nous gérons les finances de la Ville avec une certaine rigueur - qui, d'ailleurs, pourrait être mal interprétée par certaines Parisiennes et Parisiens tout comme par certains agents de la Ville ; alors que nous sommes entrés dans le cadre contraint de la contractualisation diminuant de fait nos marges de manœuvre ; alors que nous avons respecté notre engagement auprès des Parisiennes et des Parisiens de ne pas toucher aux impôts directs quitte à nous priver de certaines recettes supplémentaires ; alors que l'Etat a failli dans de nombreux domaines comme dans celui de l'accueil des exilés, la mise à l'abri des personnes à la rue, l'accompagnement et le soutien des femmes victimes de violences, le soutien et l'investissement nécessaire dans nos hôpitaux, dans nos tribunaux, dans nos chemins de fer - la liste est vraiment trop longue - je tiens ici à saluer le travail acharné des adjoints en charge de ces différentes questions qui se retrouvent régulièrement à marchander le soutien financier de l'Etat ; alors que cette année nous arrivons à réduire notre endettement de 40 millions d'euros, je vous renvoie, s'il en était besoin, aux différentes statistiques et données des autres métropoles françaises, que ce soient les taux des différentes taxes sur lesquelles nous avons la main, ou même aux différents chiffres de la dette des autres collectivités territoriales. Nous sommes exemplaires et nous y tenons.

Malgré tous ces efforts, et certains compromis qui ont été parfois - c'est possible - difficiles à construire ces dernières années, les prévisions sont à ce jour claires. Nous allons participer à hauteur de 673 millions d'euros à la péréquation, alors que l'ensemble des dotations de l'Etat vont péniblement atteindre 571 millions d'euros. Donc, Paris à lui seul va contribuer à plus de 58 % de la solidarité financière au sein de la Région Ile-de-France et à plus de 20 % à l'échelle nationale. La contribution nette de la Ville de Paris atteint donc 102 millions d'euros, une belle somme qui pourrait financer beaucoup de projets, par exemple un revenu universel ou des travaux de réhabilitation et de rénovation.

Quel message le Gouvernement souhaite-t-il envoyer aux élus locaux et aux Parisiennes et aux Parisiens dans ce contexte ? Cela fait maintenant quelques années que nous demandons patience et compréhension aux administrés. Heureusement que les recettes de dotation de mutation à titre onéreux sont au rendez-vous, car elles nous permettent de maintenir un niveau d'investissement conséquent. Mais est-ce utile, cette année encore, de revenir également sur la non-compensation à l'euro près des allocations individuelles de solidarité ? L'année prochaine, le reste à charge sur les aides sociales de l'Etat, les aides obligatoires pour la Ville de Paris, sera de 274 millions d'euros. Nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre et, s'il n'en tenait qu'aux élus de notre groupe, nous serions sortis de la contractualisation, l'Etat ne respectant pas ses propres engagements et ses responsabilités. Les perspectives que nous fixons pour 2020 ne sont pas très originales, certes, parce qu'elles correspondent à la fin d'un cycle qui a été régulier, cohérent, sérieux, suite au vote des Parisiennes et des Parisiens de 2014. Notre groupe

s'inscrit dans ces orientations en attendant avec impatience, je le souhaite, d'honnêtes débats dans les semaines à venir.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, représentant Mme la Maire de Paris, mes chers collègues, la communication le reconnaît, ce débat revêt une importance particulière puisqu'il est l'occasion de dresser le bilan financier de la mandature, même si le rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2020.

Dans les enquêtes d'opinion, les Parisiens se montrent de plus en plus inquiets sur les finances municipales. Ainsi, 59 % d'entre eux considèrent que la maîtrise des impôts va jouer un rôle déterminant dans leur vote pour 2020. Les taux des taxes foncières et d'habitation n'ont certes pas augmenté sous cette mandature. Pour autant, depuis 10 ans, Paris est la ville où la taxe foncière a le plus augmenté : plus 80,9 % après la création, en 2009, de la part départementale de la taxe foncière, augmentée de 9 % en 2010 et sous l'effet des revalorisations annuelles des bases.

En revanche, contrairement à ce que dit la Maire de Paris dans sa communication, un taux de fiscalité a bien augmenté sous cette mandature. En effet, le taux de la part départementale des droits de mutation a été augmenté de 0,7 % au 1er janvier 2016. Ainsi, pour l'achat d'un appartement de 600.000 euros, cela représente un surcoût de 4.200 euros. Les finances parisiennes sont dépendantes des prix de l'immobilier. Pour 2020, les D.M.T.O. - droits de mutation à titre onéreux - sont attendus autour de 1,65 milliard, soit 80 % de plus qu'en 2013. Cela signifie qu'en cas de retour à des conditions de marché similaires à celles de 2013, il faudrait trouver 700 millions d'euros pour boucler le budget. Au total, Paris lève 1,2 milliard d'euros d'impôts et de taxes en plus en 2019 qu'en 2014, soit une progression de plus de 20 %.

Vous consacrez, comme chaque année, de longs développements à la baisse des dotations de l'Etat. C'est pourtant entre 2012 et 2017, sous le Gouvernement Hollande, comme le rappelait dans son intervention notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche, que la baisse est la plus forte, avec une perte cumulée de 1,8 milliard d'euros. Toujours sous la même période, l'effort de péréquation a coûté, en cumulé, 1,04 milliard d'euros. Au total, le Gouvernement socialiste, soutenu par la majorité sortante, a fait perdre, pendant cette période, près de 3 milliards de ressources à la Ville de Paris. L'Exécutif se satisfait de respecter la contractualisation financière avec l'Etat puisque le critère non contraignant de la durée de désendettement est fixé à 12 ans et que la Ville est actuellement à presque 10 ans, 9,42 exactement.

Il faut savoir qu'une dérive de 60 millions d'euros de dépenses de fonctionnement suffit à ajouter une année à la durée de désendettement. La vigilance est donc de rigueur, d'autant plus que vous n'évoquez pas le contentieux 'Autolib', alors que Paris devrait prendre à sa charge l'essentiel du risque porté par les collectivités de 233 millions d'euros. Les contraintes financières ne semblent pas être aussi fortes quand il s'agit de multiplier les cadeaux. 31 millions d'euros ont ainsi été trouvés pour financer la gratuité des transports. De même, les subventions aux associations devraient augmenter de 2 % pour atteindre 281 millions d'euros.

Ni la communication, ni le rapport ne traitent de la police municipale. Sa mise en place nécessite des dépenses d'investissement importantes, au moins 30 millions d'euros pour équiper et former les futurs policiers municipaux. Preuve que cette promesse préélectorale ne recouvre rien d'autre qu'un changement de nom de la DPSP actuelle, comme nous avons pu le voir au budget supplémentaire avec l'achat de nouvelles tenues. 266,5 postes budgétaires sont créés, financés pour l'essentiel, 250,5 par des redéploiements. La masse salariale devrait atteindre 2,5 milliards d'euros, en augmentation de 355 millions depuis 2013, soit une hausse de 17 %. Au 31 décembre 2018, on dénombrait 52.415 postes budgétaires en additionnant le budget général et les budgets annexes. Si l'on inclut l'ensemble des satellites de la Ville de Paris, ce sont environ 64.000 agents, soit l'équivalent d'une ville moyenne en France. C'est sans commune mesure avec d'autres métropoles européennes. Madrid et Rome réunies ont autant d'agents.

La prochaine mandature sera fortement pénalisée par vos choix budgétaires et les marges de manœuvre financières seront probablement plus étroites. En effet, rien n'est acquis quant à l'évolution des prix de l'immobilier, tout comme des conditions d'emprunt sur les marchés, mais aussi l'évolution des rendements obligataires. Le conventionnement du parc immobilier des bailleurs sociaux générant les loyers capitalisés ne permettra pas de dégager autant de recettes. L'évolution des dépenses de péréquation et la baisse des dotations risquent de se poursuivre, en particulier avec la mise en place d'un nouveau dispositif de péréquation horizontale sans attribution de recettes complémentaires, qui conduirait à grever notre épargne brute. Enfin, les opérations de cessions immobilières ne seront probablement pas aussi nombreuses. La cession de Morland a, par exemple, rapporté en 2018 près de 133 millions d'euros.

Tout ce qui précède montre, s'il le fallait, la nécessité de prudence dans la gestion de notre ville. Je veux, certes, saluer la poursuite de la modernisation des fonctions financières de notre collectivité après une année 2019 marquée par la fusion de la Ville et du Département sur le plan budgétaire et comptable, mais aussi par la note d'un budget désormais présenté par grande politique publique. 2020 verra se poursuivre l'expérimentation de la certification des comptes. Mais la nouvelle mandature devra se construire sur un audit général des comptes de la Ville de Paris. Cette démarche est indispensable pour construire le P.I.M. 2020-2026 avec l'ensemble des données budgétaires nécessaires.

En dépit de la baisse des dotations et de l'augmentation de la péréquation, la collectivité parisienne disposait, en 2018, de 600 millions d'euros de recettes supplémentaires par rapport à 2013. De quoi faire pâlir d'envie n'importe quelle collectivité française puisque toutes, ou presque, doivent faire face à des baisses de recettes. Malgré ces recettes en augmentation continue et faute d'avoir mené les réformes de structure, la dette s'est envolée. Je reviendrai d'abord sur la question des investissements.

Cette mandature aura été marquée par un net recul par rapport à la précédente, en dépit de la communication abondante autour du P.I.M. Fin 2014, on annonçait 10 milliards d'investissements comme un mantra, en additionnant, d'ailleurs, des opérations déjà lancées. La négociation avec les élus de votre majorité s'était soldée par une augmentation du P.I.M. de 8,5 milliards d'euros à 10 milliards d'euros. La réalité est bien évidemment quelque peu différente. Hormis pour l'exercice 2016, le montant des crédits de paiement mandatés aura toujours été inférieur aux dernières années de Bertrand DELANOË.

Au final, pas d'accélération de l'investissement sous cette mandature. Chaque année, ce sont pratiquement 20 % des crédits d'investissement qui ne sont pas exécutés. De mars 2014 à mars 2020, 8,8 milliards d'euros de dépenses réelles d'investissement sont constatés. Il manque plus d'un milliard des 10 milliards annoncés. Finalement, vous n'avez fait ni plus ni moins que ce qui était prévu avant les discussions avec vos partenaires de la majorité. Ils apprécieront.

Vous dites, dans le rapport d'orientations, que la trajectoire de la dette est soutenable et responsable. Elle est en réalité bien préoccupante. Notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE se satisfait que la dette n'ait pas doublé sous cette mandature, comme le prédisait la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur les marges de manœuvre financières. Effectivement, en apparence, la dette n'a pas doublé, mais la manœuvre est assez grossière. Il est donc facile de la démontrer. La dette était de 3,66 milliards d'euros en janvier 2014. Le rapport d'orientation budgétaire évoque une dette à 6,14 milliards d'euros en 2020. Nous avons donc une dette qui aura augmenté de 80 % entre 2014 et 2020, ce qui est écrit noir sur blanc dans le rapport d'orientations budgétaires. C'est déjà une belle prouesse en soi.

Dans le même temps, grâce à la complicité du Gouvernement socialiste de l'époque, vous avez bénéficié d'une manne financière importante grâce aux loyers capitalisés. Comble du cynisme, vous avez même été autorisés à affecter ces recettes d'investissement en fonctionnement. Au total, sur l'exercice 2015 à 2020, les bailleurs sociaux ont dû vous verser 1,18 milliard d'euros. Il n'est donc pas étonnant que les rénovations des ensembles sociaux soient aussi lentes. Cet artifice, et l'imagination de la Ville de Paris en matière budgétaire, ne pouvait pas être anticipé par la C.R.C. Un peu de sincérité commande donc de tenir compte de ces recettes non pérennes dans le véritable cumul de la dette. Or, quand on ajoute 1,18 milliard d'euros à 6,14 milliards d'euros, cela donne 7,32 milliards d'euros, soit exactement le double de la dette annoncée par la C.R.C.

Oui, la dette de la Ville de Paris aurait doublé sans les loyers capitalisés, comme l'avait prévu la C.R.C. Cette dette est un fardeau et elle va peser de plus en plus lourd dans les finances municipales, et ce, à court terme. L'annuité de la dette va augmenter ces prochaines années pour atteindre 400 millions d'euros en 2031 contre 228 millions en 2020. La charge de la dette va aussi augmenter, passant de 100-120 millions par an à 150 millions d'euros à partir de 2021. Au final, vous avez quasiment hypothéqué la prochaine mandature en laissant à ceux qui vous succéderont une dette insoutenable tout en ayant mobilisé des recettes non pérennes, comme les loyers capitalisés et les cessions immobilières, pour entretenir vos dérives de gestion. Les Parisiens finiront tôt ou tard par payer cette note, si ce n'est déjà le cas.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

**M. Pierre GABORIAU**. - Attendez, je n'ai pas fini. Excusez-moi.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Prenez votre temps.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci beaucoup.

C'est pourquoi le président du groupe "100% Paris", Pierre-Yves BOURNAZEL, et les élus de Paris ont déjà fait un certain nombre de propositions permettant d'économiser environ 60 millions d'euros sur le train de vie de l'Hôtel de Ville : réduction du nombre de voitures avec chauffeur, suppression des jetons de présence dans les organismes, division par deux du nombre de collaborateurs de cabinet des maires et adjoints, suppression de la version papier du "Magazine de Paris", et enfin, réduction des indemnités du Maire de Paris.

Assurément, il est possible d'offrir de meilleurs services aux Parisiens sans nécessairement dépenser plus. C'est ce qu'avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris", nous vous proposerons lors du prochain débat budgétaire.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Là, c'est bon ? C'est fini ?

Merci, Pierre GABORIAU, pour votre intervention.

Je donne la parole au Président Éric AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRÉGOIRE, je vais relativiser un petit peu mon propos parce que maintenant que je sais, grâce à M. BARGETON, que ce n'est pas vous qui prenez les décisions et que vous n'avez pas beaucoup d'influence sur nos affaires budgétaires, cela relativise un peu les choses. Néanmoins, j'ai lu la communication, disons, pensons que ce soit la vôtre, et c'est une petite musique, je voulais vous dire, déjà connue. C'est une plainte, voyez-vous, c'est la plainte des contraintes. Evidemment, le responsable des contraintes, c'est l'Etat et son désengagement. C'est la péréquation qui augmente. C'est la charge de centralité. Oui, malheureusement, Paris n'échappe pas à son statut et à sa vocation. C'est évidemment la solidarité.

Je me demande si vous réalisez que l'on est, en cette fin d'automne à Paris, en 2019 et que le budget de 2020 est placé, comme celui de beaucoup de collectivités, sous le sceau des contraintes budgétaires. En fait, ce que les Parisiens, mais plus largement les contribuables, nous demandent de faire, c'est comment faire mieux en dépensant moins. Je ne crois pas que ce soit l'objet d'une malédiction qui tombe sur la Mairie de Paris.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement est réelle, plus du fait des mécanismes de péréquation et non d'une baisse décidée par le Gouvernement. La D.G.F. devrait ainsi atteindre 46,6 millions d'euros. Dont acte. La succession progressive de la taxe d'habitation, qui concernera en 2020 35 % des foyers imposés à la taxe d'habitation en résidence principale, est quand même une bonne mesure. La hausse continue de la péréquation, qui, certes, pour la première fois, dépasse le montant de la dotation de l'Etat, avec 613 millions d'euros, est une réalité. C'est la loi et ce n'est pas une surprise.

Vous présentez la contractualisation avec l'Etat, là aussi, comme une contrainte. Nous, nous voyons au contraire comme l'opportunité pour vous de ne pas augmenter les dépenses - vous nous y aviez habitués dans les mandatures précédentes et en particulier au début de celle-ci - et d'assainir la trajectoire budgétaire de la Ville. On y reviendra. Pour rappel, cette contractualisation impose une augmentation des dépenses de fonctionnement inférieure à 1,14 % - on est à 0,87 hors péréquation - et une durée de désendettement inférieure à 12 ans. On va être à 9,42 années. On peut dire que, grâce à la contractualisation, nous revenons dans une trajectoire budgétaire et d'endettement raisonnable.

Sur la légère progression des recettes, je note que ce sont les droits de mutation qui explosent : 1,65 milliard d'euros d'inscription pour 2020, contre 1,581 milliard en 2019, soit une hausse de 4,4 %, plus de 3 milliards en deux ans, qui s'explique d'ailleurs compte tenu du nombre de ventes constant, qui n'augmente pas en volume, par la malheureuse progression des prix de l'immobilier à Paris. On bat à peu près un record tous les deux mois et cela fait la une des hebdomadaires régulièrement.

Je vous pose la question, Monsieur GRÉGOIRE : ce n'est pas un peu gênant, un peu hémiplégique de votre part, ou quasiment hypocrite, de se plaindre à tout bout de champ des prix exorbitants de l'immobilier parisien et d'encaisser sans vergogne, avec gourmandise, sans en perdre une miette, évidemment, le pactole financier qui résulte de la raréfaction, je devrais dire de la disparition de la production de logements en parc privé à Paris ? Certes, les opportunités foncières sont limitées, mais je note chez vous une absence totale de volonté de regarder, de réagir sur les capacités de la Ville de financer et d'offrir d'autres opportunités de production de logements aux portes de Paris ou, plus largement, dans un cadre métropolitain, sur lequel vous ne faites quasiment aucune référence dans votre communication. On dirait que Paris vit seule, étouffée et sclérosée dans son périmètre municipal.

Si l'on ajoute à cela les loyers capitalisés, qui continuent à gonfler les recettes de fonctionnement de la Ville, après le rapatriement de la section d'investissement - 130 millions d'euros en 2020 -, on peut considérer que vos recettes sont doublement dépendantes. En fait, vous bouclez votre budget à deux mains, si vous le voulez bien. La main droite, celle du profit, d'une part, celle du marché immobilier privé sur lequel vous touchez une commission de 6 %. Vous êtes un peu le Stéphane Plaza de la Mairie de Paris. Votre vrai boulot, c'est de toucher sur toutes les ventes d'appartements à Paris. Vous devriez remercier M6 de la promotion qu'il fait régulièrement pour votre marché privé. Et puis, la main gauche, celle du cœur évidemment, qui, à chaque fois que vous conventionnez du logement à loyer libre pour en faire des logements sociaux, qui sont d'autant plus rendus nécessaires que le prix du privé est inabordable, vous touchez 50 à 60 années de logement d'avance.

Vous perdez de la dotation globale de fonctionnement et la péréquation augmente, mais ce qui augmente vraiment et ce qui devient de plus en plus gros, ce sont les ficelles qui font tomber des millions d'euros, voire plus

d'un milliard d'euros, dans votre escarcelle budgétaire. Je trouve que vous vous réjouissez un peu vite aussi sur la relative maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui, dans le contexte de la contractualisation avec l'Etat, sont à mettre largement au crédit de la loi qui vous oblige à la stabilité des dépenses sociales et à celle des contributions. D'ailleurs, je note que l'on pourrait éventuellement mettre cette stabilité en question : "IDF Mobilités", quand on regarde les conditions de transport dans le métro parisien et en particulier aux heures de pointe ; et le SYCTOM, stabilité aussi, mais quand on regarde l'état de Paris et son niveau de propreté, on pourrait se poser des questions sur le bénéfice de cette stabilité. La seule contribution qui progresse est celle de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour sa modernisation et fidélisation, et nous ne pouvons évidemment que la soutenir quand nous considérons le rôle des pompiers dans notre commune.

Mais ce dernier budget a un peu valeur de bilan dans votre gestion, car l'infléchissement du rythme d'évolution de la dette - il n'est jamais trop tard pour bien faire - ce ralentissement est largement dû à la sous-exécution du P.I.M., avec un total prévisionnel, fin 2020, de 8,739 milliards d'euros de crédits de paiement effectivement liquidés sur les 10 milliards d'euros prévus. Ah, ce P.I.M. - n° 1, devrais-je dire - vous a enivré au point que vous avez eu les yeux plus gros que le ventre. Vaste programme d'investissement dont vous ne voyez pas la fin.

A la fin de ce mandat municipal, on a vraiment le sentiment que les promesses d'Anne HIDALGO ont fondu comme les neiges d'antan au soleil brûlant de la réalité. 3 milliards d'euros pour le logement sans pratiquement de résultats. On est passé de 194.000 demandeurs en 2014 à 250.000 demandeurs de logements sociaux en 2018. 2 milliards d'euros ont été dépensés pour quelques mouchoirs de poche de verdure. On est loin de la révolution de la végétalisation complète du cadre de vie des Parisiens. 1 milliard d'euros ont été investis dans une politique de transport qui multiplie des constats d'échec : inachèvement du "Plan Vélo" - 61 % des équipements prévus n'ont pas été réalisés -, bouclage du T3 en retard, retard aussi du prolongement de la ligne 14, etc. Voilà comment ces crédits ont fondu pour rien.

Au bout du compte, la dette de la Ville atteindra 6,14 milliards d'euros. C'est quand même un record inédit pour Paris, même si cela n'atteint pas les objectifs que vous vous étiez fixés. Dans les 10 ans qui viennent, il faudra aussi rembourser 300 à 400 millions d'euros par an. Voilà, au fond, ce que nous réserve comme non surprise votre budget. C'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM votera contre.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce dernier débat sur les orientations budgétaires du mandat nous offre l'occasion, et nous l'avons tous dit, non seulement de bien comprendre les stratégies retenues par notre collectivité pour construire le budget 2020, mais aussi de dresser un bilan de notre stratégie budgétaire depuis 2014. Il apparaît ainsi clairement que notre gestion aura été marquée par le sérieux budgétaire et par le respect de la parole donnée, celle de nos engagements de campagne en 2014.

Tout d'abord, le budget 2020 sera le premier qui fera l'objet d'une certification de ses comptes. Paris a, en effet, candidaté à l'expérimentation proposée par la loi NOTRe. C'est un signe de la fiabilité de nos indicateurs et aussi de la modernisation de notre administration tout au long de ce mandat. Le document d'orientations budgétaires montre bien que les finances de la Ville ont été bien gérées et reposent sur des fondations solides. Ce sont cette qualité de gestion et cette exigence qui permettent de dégager des marges de manœuvre pour réaliser nos priorités politiques. Je voudrais, pour cela, remercier particulièrement les adjoints Emmanuel GRÉGOIRE et Véronique LEVIEUX ainsi que l'administration parisienne.

Nous savons, bien sûr, que les inconnues sont encore nombreuses pour l'an prochain puisque le projet de loi de finances pour 2020 est encore loin d'être adopté et que ses conséquences peuvent être lourdes et imprévisibles pour notre collectivité. La suppression de la taxe d'habitation se poursuivra l'an prochain. A Paris, cette mesure concernera 35 % des foyers imposés à la taxe d'habitation en résidence principale. Le projet de loi de finances pour 2020 généralise la suppression progressive de la taxe d'habitation ensuite sur les années 2021 à 2023. Les recettes de la collectivité parisienne devraient être compensées à compter de 2020 par une fraction de T.V.A. nationale égale au produit de la taxe d'habitation perçue en 2020. Néanmoins, au-delà de ces garanties inscrites dans la loi, au-delà aussi de la perte d'autonomie fiscale pour l'avenir, quoi que l'on pense de la réalisation de cet engagement du Président de la République, nous devons rester très vigilants sur l'exacte compensation qui sera versée à notre collectivité dans les années prochaines.

Autre élément structurant, ce débat d'orientations budgétaires présente pour la première fois, et nous sommes nombreux à l'avoir dit, une trajectoire financière où le solde des relations financières avec l'Etat sera déficitaire. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'autres communes de France pour lesquelles ce soit le cas. En effet, ce sera le premier exercice en 2020 pour lequel, dès le départ, les dotations de l'Etat - 571 millions d'euros - seront inférieures aux dépenses de péréquation de la collectivité parisienne de 613 millions d'euros. Cela ne prend pas en compte la

très imparfaite compensation des allocations d'insertion et de solidarité, dont la charge a été transférée, depuis longtemps maintenant, par l'Etat aux départements.

Sur ce dernier point, le reste à charge financé par la Ville pour la mise en œuvre de ces minima sociaux, qui était censé être entièrement compensé par l'Etat, sera, en 2020, de 274 millions d'euros, soit environ la moitié. Cette évaluation reste provisoire en attendant la discussion par le Parlement de la loi de finances. Les risques de baisses supplémentaires de dotations globales de fonctionnement ou bien la majoration des dépenses de péréquation, en cours de débat budgétaire au parlement, ne sont pas exclus. J'espère que les parlementaires, qui sont de sensibilités politiques diverses sur ces bancs, seront sur la même longueur d'onde que les expressions dans ce Conseil de Paris. Instruit par l'expérience, je n'en suis pas sûr, mais c'est vraiment à souhaiter vu les chiffres que la Ville de Paris connaît aujourd'hui en termes de dotation et de péréquation.

Dans ce contexte, notre budget est pourtant caractérisé par la stabilité fiscale qui permet de préserver le pouvoir d'achat des Parisiens et qui est conforme à nos engagements de campagne, puisque les taux des impôts des Parisiens n'ont pas augmenté depuis le début de la mandature, mais en réalité, depuis le début de la mandature précédente, depuis le début du deuxième mandat de Bertrand DELANOË. Il y a peu d'autres collectivités, peu d'autres Exécutifs municipaux qui peuvent revendiquer une telle stabilité fiscale. Car, en 2019, Paris gardera des taux nettement inférieurs aux taux moyens nationaux, tout en gardant un taux de fiscalité stable : 13,38 % pour la taxe d'habitation, contre plus de 31 % en moyenne pour les villes de plus de 100.000 habitants ; 13,50 % pour la taxe foncière, contre plus de 42 %...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais demander au groupe les Républicains et Indépendants de bien vouloir écouter le Président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Ou au moins de me laisser poursuivre mon intervention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Voilà. Absolument.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Et pourtant, contrairement à une légende qui continue de se répéter et que certains continuent de croire, Paris reste la collectivité la plus solidaire de France. Elle finance 55 % de la péréquation francilienne et plus de 22 % de la solidarité financière nationale entre collectivités. A cela s'ajoutent de nombreux dispositifs parisiens dont bénéficient les non-Parisiens. Cet effort indirect concerne notamment les transports, le social, le tourisme, l'entretien de l'espace public, l'éducation, et représente 700 millions d'euros environ.

Je salue donc la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris, qui sont indispensables pour faire face à l'ensemble de ces défis et pour lesquels nous travaillons pour qu'ils n'altèrent pas la qualité du service public rendu aux Parisiens. Ainsi, en 2018, les dépenses réelles de fonctionnements n'ont augmenté que de 0,38 % hors péréquation.

En ce qui concerne la masse salariale, le taux d'évolution devrait être contenu autour de 0,69 %. La priorité des services municipaux sera à nouveau réaffirmée dans notre politique des ressources humaines, avec les postes créés pour les nouveaux équipements publics, le secteur de la propreté ou le renforcement de la cohésion sociale. Nous n'avons pas, contrairement à ce que j'ai entendu, des priorités qui sont tellement multiples que nous n'en aurions plus. Nous avons un nombre de priorités bien définies et qui, surtout, dans la cohérence, sont restées les mêmes depuis le début de ce mandat : la combinaison de nos efforts et la poursuite de notre objectif de recherche de nouvelles recettes non fiscales, permettre le maintien en 2020 de notre épargne brute à un niveau élevé d'environ 650 millions d'euros. C'est une excellente nouvelle pour les marges de manœuvre budgétaires de la Ville. Ce niveau important d'autofinancement que nous connaissons permet de poursuivre notre stratégie d'investissement tout en gardant un endettement soutenable et responsable, comme le montrent les chiffres de 2019.

Rappelons que Paris reste une collectivité nettement moins endettée que la moyenne, que nous respecterons en 2020 sans difficulté le plafond fixé par le Gouvernement des 12 années de capacité de désendettement, puisqu'il devrait s'établir à environ 9 années et demie. La dette totale sera même en baisse légère de 40 millions d'euros à la fin de l'année 2019 par rapport à l'an dernier.

Enfin, ce budget esquisse également les grandes priorités que nous financerons dans la continuité de notre action : la solidarité, l'aménagement urbain et l'adaptation à l'urgence climatique, notamment avec la poursuite de projets lancés au début de la mandature comme le réaménagement des places, la construction de 1.000 kilomètres de pistes cyclables, le développement annuel de 6.000 logements sociaux, la création de nouveaux espaces verts, la rénovation d'équipements comme les équipements culturels, ou la construction de quatre piscines couvertes. Le budget à venir traduit aussi notre attachement très profond à cet investissement et à un service public de proximité et de qualité.

Je voudrais donc, en conclusion, saluer un document d'orientations budgétaires qui démontre à nouveau que nos fondamentaux financiers sont solides, que notre stratégie financière est saine et responsable. Les agences de notation le disent d'ailleurs elles-mêmes chaque année : pilotage budgétaire renforcé, forte maîtrise des dépenses, degré élevé de transparence financière, situation très favorable des liquidités. C'est dans ce contexte que nous

aborderons avec sérénité, mais aussi satisfaction pour le travail accompli depuis le début du mandat et aussi avec beaucoup d'ambition pour l'avenir, le budget 2020.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'heure est au bilan et l'on entend des choses assez étonnantes. Monsieur DUBUS qui remet en cause les avis des agences de notation. C'est surprenant. Ou encore qu'il y aurait une rupture entre la gestion de M. BARGETON et celle de M. GRÉGOIRE. Pour les écologistes, on maintient nos désaccords et nos accords. Donc, là-dessus, je n'ai pas encore vu la différence. Peut-être qu'il m'expliquera un jour, M. BARGETON, s'il m'écoute, mais pour le moment, ce n'est pas l'occasion.

En fait, la politique, c'est la constance surtout en matière budgétaire. S'il y a une constance, c'est bien celle des trois derniers Gouvernements - SARKOZY, HOLLANDE, MACRON - de s'attaquer tous aux collectivités territoriales et notamment à l'article 72-2 de la Constitution sur leur autonomie financière. Mais cela, plus personne n'en parle aujourd'hui. Il y a, à chaque fois, la même justification mensongère de la part de l'Etat. C'est que les collectivités territoriales sont dépensières et gèrent mal l'argent public alors qu'elles sont obligées de dégager une épargne brute, comme Paris le fait avec plus de 600 millions par an, comme l'a dit aussi la Présidente du groupe les Républicains et Indépendants, qui est aussi absente.

Une petite musique lancinante qui leur a permis, depuis 2010, de faire absorber à Paris un choc budgétaire historique : une baisse des dotations de l'Etat et une péréquation qui ont entraîné une perte de près de 1,3 milliard. Pour M. GABORIAU, cela arrive à 3 milliards. Je ne sais pas comment il y arrive, mais, en tout cas, cela fait 1,3 milliard. Ce qui revient à une diminution pérenne de plus de 14 % des recettes de fonctionnement du budget de la Ville. Et aujourd'hui, Paris va être contributeur net de l'Etat, avec des péréquations supérieures à la dotation reçue, alors qu'il faudrait ajouter des charges dites "de centralité" - qui pèsent structurellement sur le budget de la Ville - et les dépenses sociales avancées par la Ville, jamais remboursées par l'Etat : plus de 1 milliard d'euros. Demain, ce sera pire avec le remplacement de la taxe d'habitation par un transfert de la T.V.A. vers les collectivités territoriales. La première année, bien sûr, à un euro près, mais par la suite, on verra bien si c'est maintenu. Donc, une musique lancinante qui a aussi permis d'imposer la contractualisation avec l'Etat, qui a poussé Paris à répondre en adoptant une stratégie court-termiste d'externalisation en pressurant les services publics sans s'associer aux autres collectivités de droite et de gauche, mobilisées contre cette mise sous tutelle.

Le groupe Ecologiste de Paris regrette évidemment cette stratégie qui n'a pas permis d'aller au-delà des divisions partisans pour défendre un front commun des collectivités territoriales. Peut-être que nous n'en serions pas là aujourd'hui si tout le monde, de droite et de gauche, était sur cette même position. Une fois cela dit, nous sommes tous d'accord, je suppose, pour réaffirmer que nos marges de manœuvre sont minces. Nous sommes aussi tous d'accord, au moins dans la majorité, pour assumer la stratégie d'avoir, malgré tout, investi près de 8,5 milliards d'euros sur cette mandature alors même que, selon la D.G.C.L., il avait baissé de 4,4 % en moyenne pour les communes de plus de 5.000 habitants chaque année depuis 2016. Des investissements financés en partie seulement par la dette, mais avec un choc de 1,3 milliard, on n'a pas trop le choix. Donc, tout ceci n'est que la conséquence inévitable d'un choc budgétaire.

Nous connaissons en France le plus au niveau d'endettement public observé depuis la Seconde Guerre mondiale, donc il s'agit de ne pas minimiser le problème. Mais c'est surtout du fait de l'Etat et non des collectivités territoriales. A Paris, notre capacité de désendettement reste en dessous du seuil fatidique édicté par la doxa budgétaire du moment, qui est de 12 ans, alors que nous sommes à 9,5 années. Je répète, car d'autres l'ont dit par ailleurs, que la dette par habitant reste en dessous des villes de Marseille et Strasbourg et de nombreuses autres grandes villes, gérées le plus souvent par la droite, d'ailleurs. Il faudrait tout de même, un jour, sortir des discours démagogiques et économiques absurdes que toute dette est mauvaise.

Venons-en maintenant à la constance de la position des Ecologistes depuis 2014. Notre endettement public est bien le résultat du fait que le capital privé - et parmi celui-ci, le capital financier de la rente - a beaucoup progressé au détriment du capital public et du capital physique ces 50 dernières années, comme l'ont montré les travaux universitaires de Thomas PIKETTY. Nous devons donc repenser le financement de nos investissements pour mettre en œuvre la première des urgences : la transition écologique. Car si l'on augmente d'un degré la température de la planète d'ici 50 ans, tous nos débats actuels, tous nos choix pour privilégier telle ou telle politique publique seront vains. Ma collègue Joëlle MOREL reviendra sur son opposition sur ce point.

Je rappelle que les émissions françaises de gaz à effet de serre sont reparties à la hausse en France et dans le monde. Les métropoles françaises sont responsables de 67 % à 70 % de nos émissions. Je reprends les conclusions d'Hervé LE TREUT, auteur du rapport "AcclimaTerra" réalisé pour la région Nouvelle-Aquitaine : "Nous ne sommes pas dans une phase d'immobilisme, mais de recul". C'est cela, la réalité : nous reculons. Il est donc primordial de

trouver des recettes nouvelles pour nous affranchir en partie de la contrainte gouvernementale et investir massivement pour financer la transition écologique à Paris.

En parlant des nouvelles recettes, je pense au bénéfice, par exemple, de ce que pourrait apporter un véritable office foncier solidaire pourvu de moyens. Il permettrait une maîtrise de la rente foncière aussi bien qu'une maîtrise des dépenses et un arrêt des cessions immobilières, comme l'ancienne préfecture de région, boulevard Morland, qui alimente la spéculation immobilière. Il serait à terme une source de recettes qui jugulerait la spéculation immobilière au lieu de l'alimenter, comme c'est le cas pour les droits de mutation à titre onéreux, les D.M.T.O. Et non, les écologiques ne sont pas contents de la hausse des D.M.T.O. M. AZIÈRE est parti, donc, voilà.

Je pense aussi à une meilleure maîtrise de notre espace public pour acquérir des redevances nouvelles tout en favorisant les nouveaux usages. En parlant d'investissement massif, je pense en premier lieu au fait de récupérer la main sur les grandes concessions de distribution d'énergie : froid, chaleur, gaz, électricité. Beaucoup de ces grandes concessions arrivent à échéance prochainement. Si nous ne sommes pas à ces rendez-vous, si par faiblesse nous n'allons pas réitérer l'innovation qui a été la reprise de la gestion d'Eau de Paris, si nous ne nous donnons pas les moyens d'orienter les modèles économiques de ces réseaux dans le sens de l'organisation de la résilience de Paris face au changement climatique, nos discours ne deviendront non pas des objectifs ambitieux, mais des mensonges vides de sens. Nous devons inventer un nouveau modèle de la ville plus résilient et cela passe par un contrôle de la gestion des biens communs que sont l'eau, l'énergie, les réseaux.

Par contre, pour conclure, nous, écologistes, sommes prêts à relever le premier de nos défis, celui qui conditionnera tout le reste : imaginer de nouveaux modes de financement et de production pour opérer notre transition écologique. Cela passe aussi par le personnel de la Ville, par les 50.000 salariés de la Ville qui participent à ce travail. Je voudrais les remercier aussi à travers mon intervention.

Merci de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mais que d'hypocrisie dans ce dernier débat d'orientations budgétaires ! Hypocrisie et schizophrénie. Franchement, j'admire les efforts d'équilibriste par la majorité pour se démarquer des macronistes, et vice versa, pour les macronistes, comme l'ancien adjoint aux finances, de se démarquer de la majorité.

Mes chers collègues, pour la première fois, Paris contribue plus aux finances de l'Etat qu'elle n'en perçoit. Donc, on pourrait se passer de la contractualisation. Mais, justement, vous avez accepté sans résister la contractualisation de MACRON. D'ailleurs, aucun groupe de la majorité n'a eu le courage de voter contre, y compris ceux qui, aujourd'hui, s'en démarquent et expriment un désaccord. Non seulement vous avez accepté sans résister la contractualisation de MACRON, mais aujourd'hui, vous vous vantez de faire plus que ce qu'elle exige. Votre mise sous tutelle de Bercy exige que la hausse des dépenses de fonctionnement ne dépasse pas 1,14 %. Eh bien, vous la limitez à 0,87 %. Allons-y !

Résultat : 30 postes de fonctionnaires sont supprimés, là où, au contraire, il faudrait en créer tellement plus pour défendre nos services publics, biens communs. Alors qu'à Paris on meurt dans les rues, que la situation de très grande précarité devrait vous préoccuper, que les urgences écologiques exigeraient bien d'autres dépenses, vous vous vantez d'avoir moins recours à l'emprunt que vous ne pourriez le faire. Résultat : ce sont les dettes privées qui explosent. 12.000 personnes qui quittent Paris chaque année parce qu'elles ne peuvent pas vivre à Paris. Résultat : vous vous vantez d'avoir recours pour 43 millions d'euros aux panneaux publicitaires M.U.I. sur l'espace public, c'est-à-dire d'avoir recours au matraquage publicitaire le plus énergivore qui soit. Je vous donne un autre exemple. Vous auriez pu remunicipaliser les parkings cédés au privé et vous auriez ainsi économisé 40 millions d'euros, qui est l'équivalent du bénéfice net que ces entreprises privées se font sur notre dos.

Je vous le dis : réduisons le train de vie des grandes entreprises privées et de la rente spéculative qui vivent au-dessus de nos moyens, en remunicipalisant, en faisant une politique acharnée de défense de nos biens communs. Pour cela, il faut cesser de voir Paris comme une entité administrative à gérer de façon néolibérale, avec toutes les nuances de néolibéralisme que l'on peut entendre dans ces rangs.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Paris est une communauté politique. Appuyez-vous sur la résistance du peuple de Paris. D'autres le feront pour décider Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviens ici sur le "Rapport Développement durable", avec un angle tel que, j'espère, la trajectoire de mon intervention recoupera ce débat budgétaire.

La production capitaliste ne développe la technique qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : la terre et le travailleur. Comment mieux résumer les deux phases du même problème qu'est le capitalisme ? Malheureusement, le présent vient encore confirmer cette citation de Marx. L'actualité est brûlante. Aux Etats-Unis, la Chambre des Représentants a révélé récemment qu'"Exxon Mobil" avait parfaitement conscience du réchauffement climatique en 1977. Beaucoup d'entre nous n'étaient même pas nés à cette date. Ils avaient parfaitement prédit le franchissement récent des 400 PPM de CO<sub>2</sub> et de plus un degré. Et qu'ont-ils fait ? Du lobbying pour continuer à polluer et engranger les bénéfices. "Business must go on". Et le réchauffement s'accélère, les courbes dépassant malheureusement les prévisions du G.I.E.C. Agir pour l'environnement nécessite donc d'agir contre l'origine du problème, le capitalisme.

C'est vrai que le Président, le Gouvernement, des députés, des candidats à la Mairie de Paris, prétendent dissoudre les problèmes de l'environnement dans un capitalisme vert. Mais les scientifiques le savent : c'est du charlatanisme. Parfois "cool", mais du charlatanisme quand même. Les solutions ne sont ni dans le capitalisme vert, ni dans une écologie punitive. Notre majorité l'a compris et mis en œuvre. Seule une écologie sociale et populaire peut être à la hauteur des enjeux. Loin des enfumages médiatiques, le "Rapport Développement durable" montre bien qu'à Paris, notre majorité de gauche met des actes en face des enjeux sociaux et écologiques. Le rapport compile un éventail de politiques publiques, allant de la lutte contre le réchauffement climatique à la cohésion sociale, de la préservation de la biodiversité à la consommation responsable.

De fait, les politiques de développement durable ne sont pas localisées et sectorisées. Elles concernent tous les domaines. C'est une vision globale qui permettra de rendre nos sociétés plus durables. C'est une vision globale qui permettra de réduire les inégalités. Car ce sont bien les inégalités qui sont indissociablement liées à la surexploitation des ressources naturelles, mais aussi des hommes et des femmes. Ce "Rapport Développement durable" montre comment seule une majorité de gauche peut travailler à un changement de système, changement tant écologique que social.

Les exemples sont nombreux, et je ne reviendrai pas sur chacun d'entre eux, mais puisqu'il s'agit d'intervenir dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, je voudrais porter l'attention sur la question du financement des investissements. Le Haut Conseil pour le Climat, mis en place par Emmanuel MACRON lui-même, a tiré la sonnette d'alarme. Le déficit d'investissement public et privé atteint près de 40 milliards d'euros en 2018 dans les secteurs clés des transports, du bâtiment et de la production d'énergie. Pourtant, les investissements qui entretiennent l'utilisation des énergies fossiles en France ont atteint 75 milliards d'euros en 2017. C'est sûrement la politique du "en même temps" développée par le Gouvernement.

Sur Paris, comme l'a exposé Nicolas BONNET-OULALDJ, le contexte d'austérité pèse lourdement. La contractualisation et l'ensemble des mesures qui limitent notre action publique, viennent entraver notre marge de manœuvre pour la transition écologique. Nous proposons d'ailleurs de desserrer l'étau dans un vœu rattaché, visant à trois choses : premièrement, augmenter la taxe sur les stationnements des bureaux et centres commerciaux ; deuxièmement, la création d'une taxe additionnelle sur les droits de mutation ; et troisièmement, l'engagement de l'Etat pour dégager 400 millions d'euros pour les transports collectifs en Ile-de-France. Mais l'austérité pèse toujours.

Alors, pour financer l'action publique et un bon nombre des mesures de notre "Plan Climat", Paris s'est doté d'un fonds vert rassemblant des investissements majoritairement privés. Nous regrettons amèrement de devoir passer par ce type de financement soutenu par des logiques financières de court terme, logiques incompatibles avec les enjeux écologiques qui exigent une planification à long terme et des arbitrages de rentabilité non exclusivement économiques, mais surtout sociaux et écologiques.

Malheureusement, la contrainte financière nous pousse à aller chercher ce type de financement, non seulement de court terme, mais aussi permettant à de nombreuses entreprises de se racheter une image écologique, loin de la réalité de leur action. C'est le cas aussi de la déclinaison de la "Charte Paris Action Climat" qui permet à des entreprises de s'offrir une image verte à peu de frais.

Regardons la liste des signataires. On y trouve Air France, alors que le secteur qui a l'empreinte carbone la plus importante - et largement - sur notre territoire, est le transport aérien. On y trouve Nespresso, l'inventeur de la capsule à café, dont la production annuelle de capsules mises bout à bout permettrait de faire 10 fois le tour de la Terre. On y trouve Coca-Cola, classé au premier rang des pollueurs, avec sa production de contenants plastiques. On y trouve aussi les groupes Casino, Franprix ou Monoprix, qui rivalisent d'inventivité pour ouvrir toujours plus longtemps, pour livrer toujours plus rapidement, et, au final, pousser à consommer toujours davantage. Et, "last but not least", on y trouve L.V.M.H., toujours en quête d'une jolie décoration à afficher pour cacher ses pratiques fiscales délinquantes.

Nous comprenons l'intention de notre collectivité avec cette "Charte Paris Action Climat", mais nous pensons que cette action ne peut pas impliquer des entreprises qui creusent les problèmes sociaux et environnementaux. Beaucoup d'actions du "Rapport Développement durable" montrent bien un chemin qui permettrait de réinventer le système de production et de consommation. Je pense notamment au développement de l'économie circulaire qui met au cœur des enjeux la question de la production locale. Je pense au "Fabriquer à Paris", aux liens entre la ville et la campagne, ou encore à la démocratie au travail avec l'essor des coopératives. C'est pour moi et pour nous des

lignes nouvelles de force qui pourront fabriquer le Paris de demain, un Paris écologique et social, un Paris où toutes et tous pourront vivre et travailler.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à M. Christian SAINT-ÉTIENNE, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**M. Christian SAINT-ÉTIENNE.** - Merci, Madame la Maire.

Ce débat d'orientations budgétaires, le dernier de la mandature, permet de mesurer la dérive des finances de la Ville de Paris et, surtout, la duplicité de la présentation de ses comptes. C'est ainsi que la dette de la Ville est annoncée à 6,1 milliards d'euros à fin 2020, contre 1,1 milliard d'euros à fin 2001 et 2,9 milliards d'euros à fin 2011. Mais si l'on ajoute la capitalisation immédiate des loyers futurs du parc social et donc, le transfert de dette de la Ville de Paris au parc social, la dette réelle sera de plus de 7 milliards d'euros à fin 2020, soit une multiplication par 7 depuis l'arrivée du parti socialiste et de ses alliés communistes et verts en mars 2001, sans compter les risques tels qu'Autolib'.

Les dépenses réelles de fonctionnement continueront d'augmenter. Elles ont plus que doublé en 18 ans et ont augmenté plus vite que les recettes, ce qui explique que l'épargne brute, en proportion des recettes de fonctionnement, pour en évaluer l'évolution réelle, a fortement baissé. Le niveau annuel moyen de l'épargne brute sera de 535 millions d'euros sur la durée de la présente mandature, soit la moitié du niveau nécessaire pour bloquer la progression de la dette nominale hors capitalisation des loyers futurs et commencer à réduire la dette. Cette dérive générale qui, certes, aurait pu être pire, n'en est pas moins forte. Elle est le résultat d'une mauvaise gestion du personnel, dont le nombre a augmenté au rythme de la baisse de sa satisfaction, des erreurs massives de gestion, comme celle du centre culturel "Le Centquatre", et de l'inflation des effectifs en mairie centrale, notamment dans le domaine de la communication.

Il s'agit évidemment de glorifier l'action de la Maire avec les dérives financières associées. Le clientélisme associatif se poursuit. En 2020, l'Exécutif versera 280 millions d'euros aux associations amies, un chiffre en augmentation de 42 % en 10 ans, notamment depuis le début de la mandature d'Anne HIDALGO. Seules 4 % des associations parisiennes reçoivent des subsides et ce sont à plus de 85 %, les mêmes qui sont financées par la Ville depuis 2013. Quelle stabilité au bénéfice des mêmes ! La baisse des dotations de l'Etat à la Ville, très dure sous François HOLLANDE, avec une baisse de 600 millions d'euros sous son quinquennat, est quasiment arrêtée sous Emmanuel MACRON, avec une baisse cumulée de seulement 70 millions d'euros de 2017 à 2020. La Ville de Paris peut dire merci à l'actuel Président d'avoir arrêté les ponctions délirantes de son prédécesseur sur les finances de la Ville.

Au total, cette mandature laisse les finances de la Ville en grande difficulté, totalement "shootées" aux droits de mutation et à la prédation des loyers du parc social, alors que les condamnations hypocrites de la hausse des prix de l'immobilier passent sous silence que c'est la spéculation immobilière qui tient les finances de la Ville à peine à flot. Il est temps de passer à une nouvelle majorité responsable pour remettre Paris debout, nettoyer ses rues, panser ses blessures et redonner aux Parisiens la fierté d'habiter la plus belle ville du monde.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur SAINT-ÉTIENNE.

La parole est à Mme Rachida DATI, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Félicitations pour votre désignation.

A vous la parole.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire, pour vos félicitations notamment.

Mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires nous est présenté comme un bilan de la mandature. Jamais le budget de la Ville n'a été aussi important et finalement, proportionnellement si mal géré. La dette de la Ville a atteint cette année près de 6,6 milliards d'euros, soit une augmentation de 80 % depuis 2013. C'est colossal et inédit. Il est bien évidemment nécessaire d'investir pour faciliter la vie des Parisiens et adapter nos infrastructures. Mais 6 ans après l'annonce du fameux plan d'investissement de la mandature visant à investir 10 milliards d'euros pour Paris, tout semble encore à faire. 7,3 milliards d'euros de dépenses plus tard, les Parisiens ne perçoivent pas les améliorations promises. Est-il plus facile de se loger ou de se déplacer à Paris ?

Du programme de logement social à l'état de la voirie, en passant par le désordre sur les trottoirs, le compte n'y est définitivement pas. La Ville est devenue celle des fractures sociales. La vie à Paris ne s'est pas améliorée et parallèlement, les possibilités de faire des transformations structurelles ont été largement reniées par cet endettement abyssal. Inaugurer des places refaites au rabais est une chose, rembourser 300 millions d'euros de prêts par an en sera une autre. Ces décisions budgétaires pèseront sur les choix décisifs que la prochaine mandature devra faire pour moderniser la vie et la facilité à Paris.

Si la vie est plus compliquée à Paris, elle est aussi plus coûteuse, et plus particulièrement pour les familles de plus en plus nombreuses à quitter Paris. Le logement social, dans lequel plus de 400 millions d'euros sont investis tous les ans depuis 6 ans, leur semble un horizon inatteignable tant en raison de la rareté des logements de taille suffisante que des critères de sélection qui les en excluent. Parallèlement, le coût des services publics municipaux n'a cessé d'augmenter, grevant directement le budget des familles dont le loyer est en moyenne trois fois supérieur à la moyenne des grandes villes françaises.

Je rappelle qu'à l'instauration d'une grille tarifaire unique pour la cantine par Bertrand DELANOË, revenait à faire payer 5 euros maximum par repas. Avec la création de deux nouvelles tranches, certaines familles se sont vues contraintes de verser jusqu'à 7 euros par famille, créant un rapport de 1 à 54 entre la tranche 1 et la tranche 10. Ce matraquage des classes moyennes et supérieures est unique en France, et d'autres métropoles, comme Lille, ont fixé un prix-plafond légèrement inférieur à 5 euros.

A la cherté du quotidien s'ajoute le développement anarchique des mobilités individuelles. Je ne dis pas qu'elles sont nouvelles. Cela fait bientôt trois ans que nous avons vu émerger les vélos, puis les trottinettes en libre-service sur l'espace public. Le début d'un encadrement coercitif nous parvient juste, alors que les accidents se sont multipliés et que les incivilités sont toujours aussi nombreuses. Il ne fait pas bon être derrière une poussette.

Une ville plus contraignante, plus chère et plus stressante, c'est finalement le bilan que les Parisiens dressent de la gestion de la Ville de Paris. N'oublions pas aussi que 1.400 enfants manquaient encore à l'appel lors de cette rentrée 2019. Finalement, derrière cette communication, les mauvais chiffres sont malheureusement bien tenaces.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. LAURET, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

**M. Thomas LAURET.** - Merci, Madame la Maire.

Paris a toujours eu une situation financière très saine et confortable. Cela est dû, vous le savez, à la densité de la population parisienne, qui garantit, en fait, des recettes élevées malgré des taux d'imposition modérés, à l'activité économique, au patrimoine de la capitale et à la relative petitesse de son territoire. En 2014, Madame la Maire, vous avez souhaité poursuivre un programme d'investissement, que vous aviez estimé à 7,5 milliards d'euros et que nous avons effectivement soutenu, car il permettait une trajectoire d'endettement raisonnable. Mais vous avez finalement arrêté, sous la pression de vos partenaires, un programme d'investissement, une fois élu, à près de 10 milliards d'euros : 9,975 milliards d'euros affichés dans le document.

Vous allez donc dépenser, pour les dépenses qui ne sont pas encore terminées et vont se prolonger sur la prochaine mandature, 2,5 milliards d'euros de plus que l'engagement que vous aviez pris devant les Parisiens avant le premier tour de l'élection présidentielle. Résultat : la Ville affiche aujourd'hui, vous affichez aujourd'hui une dette, au 15 octobre 2019 exactement, une dette de 5,942 milliards d'euros. Vous annoncez une situation un peu meilleure à 5,9 milliards au 31 décembre. C'est simplement que vous reportez de nouveaux emprunts au début de l'année prochaine. Vous repoussez la pelote de la dette.

D'ailleurs, vous annoncez une dette - encore une fois, c'est inscrit dans le document - à 6,14 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Elle était de 3,9 milliards d'euros au 1er janvier 2015, soit une augmentation de 57 % en 6 ans. 80 % même, comme certains le disent et le démontrent, tel mon collègue M. GABORIAU, par rapport au 1er janvier 2014.

Il y a environ 1,4 million de foyers fiscaux à Paris. La dette représentera donc désormais plus de 4.300 euros par foyer fiscal. Elle était de 2.750 euros en 2015. Comme les impôts représentent en moyenne 1.450 euros par foyer fiscal, en fait, désormais, la dette représente trois ans d'impôts locaux par foyer fiscal. C'est simplement une année de plus qu'il y a 5 ans. Vous avez donc dépensé l'équivalent d'une année de plus d'impôts locaux sur la mandature sans avoir cette somme en recettes. Ce n'est ni responsable, ni raisonnable. Et ce n'est que la dette directe de la Ville. Il faut, pour avoir une vision complète, ajouter la hausse de la dette des organismes liés à la Ville, notamment les bailleurs sociaux. C'est l'objet de l'un de nos vœux. Le second vœu vise, lui, à obtenir également une situation transparente des engagements que vous avez pris et qui engendreront des dépenses en 2020, en 2021 et en 2022, sans oublier les contentieux qui viendront à ce moment-là, notamment celui d'Autolib'.

C'est pourquoi nous vous invitons, depuis maintenant deux ans, à réduire la dynamique de l'endettement, comme certains membres de votre cabinet d'ailleurs. Emmanuel GRÉGOIRE me rétorquera qu'il faut regarder la soutenabilité de la dette. Or, avec une épargne brute de 651 millions d'euros prévue en 2020, on pourrait rembourser, si l'on arrêta complètement de s'endetter du jour au lendemain, en 9,4 ans contre 6,4 ans en moyenne dans les villes de plus de 100.000 habitants. On considère que le seuil d'alerte est à 12 ans. Donc, selon vous, il n'y a pas de problème. Mais, parmi les 650 millions d'euros d'épargne de la Ville, il y aura encore 130 millions d'euros de loyers capitalisés en 2020. Aussi, l'épargne brute sans les loyers capitalisés serait de 521 millions d'euros. Ainsi, il faudra 11,8 ans pour rembourser la dette à la fin 2020, et non 9,4 ans comme vous l'affichez. Le seuil d'alerte étant à 12 ans, on y est pratiquement.

Vous me direz alors que les agences de notation notent bien la Ville. En effet, avec le patrimoine et la capacité d'augmentation de la fiscalité de la ville, la plus riche de France, la Ville n'est pas en faillite et ne le sera pas. Mais nous ne voulons ni brader le patrimoine, ni augmenter la fiscalité. Vous laisserez donc les finances de la Ville dans une situation qui ne permet pas...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il vous faut conclure, Monsieur LAURET.

**M. Thomas LAURET.** - Une nouvelle marge de manœuvre en matière d'investissement et qui oblige votre successeur à prendre des mesures d'économies et à réduire le volume des investissements.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur LAURET.

**M. Thomas LAURET.** - Vous êtes la première Maire de Paris à préempter ainsi l'avenir. Ce n'est pas de la bonne gestion.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Thomas LAURET.** - Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour le groupe "Génération.s".

**Mme Carine PETIT,** maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit, et il faut le rappeler, à nouveau avec l'objectif d'assumer les transitions nécessaires pour une qualité de vie augmentée pour les Parisiens et pour répondre également aux enjeux de solidarité et de transition écologique. Je veux aussi, dans mon introduction, remercier l'ensemble des équipes des directions de la Ville au niveau central et des directions d'arrondissements, qui font un travail remarquable pour préparer ces débats d'orientations budgétaires et les budgets primitifs qui s'ensuivent. Il s'agit donc du dernier D.O.B. de la mandature.

Je voudrais, comme modeste maire d'arrondissement, pour éprouver sa sincérité, regarder un peu dans le passé comment les précédents budgets se sont incarnés très concrètement dans nos arrondissements et dans la vie des Parisiens, petits et grands, et montrer comment nous tenons nos engagements dans le cadre notamment d'un P.I.M. - cela a été rappelé - à hauteur de 8,5 milliards d'euros. Nous avons écouté, dans l'hémisphère droit de cet hémicycle, que l'Exécutif ne tenait pas ses engagements et que les Parisiens attendaient encore les équipements tant promis. Nous allons finaliser, par exemple, cette année, notre plan de création de 5.000 places de crèche. Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, tous les deux ans, une nouvelle crèche a été mise au service public des familles de Paris du 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons, cette année, ouvert le nouveau conservatoire du 14<sup>e</sup> arrondissement en doublant le nombre d'inscrits pour les enfants de l'arrondissement. Nous nous apprêtons à ouvrir également une nouvelle piscine. Nous avons restauré et rénové plus de 18 rues en élargissant des trottoirs, en faisant des pistes cyclables ou en rénovant la chaussée. Alors, oui, les engagements ont été tenus sur l'ensemble de cette mandature, et ce prochain et ce nouveau D.O.B. est sincère.

Madame DATI a rappelé que les tarifs des prestations aux familles parisiennes massacraient les classes moyennes. Les tarifs et la grille pour les familles des classes moyennes à Paris, ce tarif 4 est autour de 4-5 euros. Et même si nous payons 7 euros pour, je rappelle, les revenus qui doivent correspondre à cette tranche de famille, la collectivité met aussi pour produire des repas de qualité. Le coût d'un repas dans une cantine est autour de 8 euros. Donc, la solidarité parisienne s'applique à toutes les familles pour avoir des repas de qualité.

J'aurais aimé aussi, puisque l'on nous demande d'arrêter de parler de l'Etat comme d'une contrainte mais plutôt comme d'un partenaire, rappeler quelques éléments, parce que la vie des Parisiennes et des Parisiens ne se fait pas simplement sous le prisme des dotations budgétaires que l'Etat remet à la collectivité parisienne. Elle s'applique aussi lorsque l'Etat arrête de soutenir les associations qui travaillent dans la solidarité ou dans la proximité dans certaines maisons de quartier. Elle s'applique aussi quand on apprend que l'Etat arrête, par exemple, de financer des postes de travailleur social dans des résidences sociales. J'ai encore rencontré le bailleur Adoma il y a une semaine, qui nous apprenait que l'Etat arrêterait tout simplement le financement de ces postes. Elle s'applique aussi, et j'aimerais être une petite souris à l'Assemblée nationale ou au Sénat, lorsque dans le projet de loi de finances du Gouvernement, on met un budget pour la transition écologique à une certaine hauteur et que, dans la réalité des chiffres, ce budget est tout simplement un écran de fumée. Et j'aimerais aussi être une petite souris à l'Assemblée nationale ou au Sénat pour regarder comment la ministre de la Santé met plus de deux ans pour répondre à la crise dans les hôpitaux publics et ne pas mettre les postes d'infirmières devant le besoin de santé des Parisiens. Voilà.

Madame la Maire, merci pour ce débat d'orientations budgétaires. Encore une fois, les engagements ont été tenus et ce budget montre, encore, les chemins sur la transition dans lesquels nous nous inscrivons et que nous soutenons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous avez terminé ?

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, du groupe "100% Paris".

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention portera également sur le "Rapport Développement durable", dont j'ai fait une lecture certainement moins marxiste que notre collègue Jean-Noël AQUA. Je reviendrai juste sur une partie de son intervention, quand il dit que seule une majorité de gauche peut permettre d'atteindre ces objectifs de développement durable. C'est quand même bien méconnaître le fonctionnement de ces politiques telles que nous devons aujourd'hui en être conscients, et surtout sur le fait que nous devons avoir une quasi-unanimité sur ces sujets, que tous les rapports ont été votés à l'unanimité du Conseil de Paris. Je trouve assez choquant de tenir encore de tels propos sur des sujets qui, aujourd'hui, même si nous pouvons avoir des différences de sensibilité, et j'y reviendrai, sont un incontournable de la gestion de nos grandes villes.

Sur ce document en tant que tel, effectivement, les événements liés aux actions sont parfois plus détaillés que les actions elles-mêmes, et par thème, nous avons plusieurs pages sur les opérations de communication ou les actions engagées, bien peu sur les résultats obtenus action par action. C'est toujours l'un des travers que, malheureusement, je regrette dans ces différents rapports : c'est que nous avons un manque flagrant d'évaluation et qu'aujourd'hui, après plusieurs années de mise en place de ces projets, nous serions en droit d'avoir des évaluations beaucoup plus pertinentes sur les politiques mises en œuvre.

Sur la forme encore, une seule page dans ce rapport est allouée à l'action de la Métropole du Grand Paris. C'est assez incompréhensible parce qu'en plus, sur les actions définies par la Métropole du Grand Paris, on passe complètement à côté de grandes décisions comme le "Plan Climat Air Energie" de la Métropole, alors qu'il y a tout de même une cohérence avec celui de la Ville de Paris, que l'on ne parle pas de la zone à faibles émissions, alors qu'elle concerne principalement la Ville de Paris, et que trois sujets sont mis comme cela. C'est, malgré les liens entre la Ville et la Métropole, une interrogation qu'il me paraissait important de souligner compte tenu de l'excellent travail qui est fait dans ce domaine par la Métropole, là, encore une fois, à l'unanimité.

L'introduction évoque bien évidemment les objectifs de développement durable. C'est l'occasion de préciser que j'ai moi-même porté un vœu qui sera étudié pendant ce Conseil de Paris - je crois en 7e Commission - pour proposer que ces objectifs de développement durable, en tout cas que les couleurs des objectifs de développement durable soient mises en valeur sur la tour Eiffel à l'occasion de la prochaine COP 25, pendant toute la durée de la COP 25. Ce serait une belle image. L'opéra de Sidney l'a fait il n'y a pas très longtemps et ce serait une belle image pour Paris et pour la vision de Paris que nous avons pendant cette COP. Je suis convaincu que vous accepterez cette proposition par la même unanimité que celle qui a toujours prévalu dans nos débats sur ces sujets.

Si le propos n'est pas de dire que la Ville ne fait rien, bien évidemment, ce document met en évidence quelques contradictions entre les objectifs, si on les lit attentivement, et certaines politiques conduites. Je voudrais revenir sur ces contradictions, d'abord en matière d'urbanisme. C'est le plus flagrant.

Les opérations de densification sont toujours plus nombreuses. Nous les dénonçons régulièrement, à commencer par mon propre conseil de quartier avec l'opération "Courcelles-Alsace", la création de tours de logements entre des autoroutes et des voies ferrées à Bercy-Charenton, la construction de la tour Triangle énergivore aussi bien en été qu'en hiver. D'ailleurs, je dois souligner, en collaboration avec notre collègue Philippe GOUJON, qu'une nouvelle modification de permis de construire a été envoyée récemment à la mairie du 15e arrondissement, sans même l'avoir prévenu, qui donne un peu plus de place aux bureaux, un peu moins de superficie aux services publics.

L'artificialisation de certains sols, comme le TEP de Ménilmontant, même si le projet a été suspendu au lendemain des élections européennes. La densification de la friche Netter-Debergue. La transformation des places, qui n'est franchement pas une réussite sur la question de la désimperméabilisation, excepté probablement la place de la Nation. Bastille est presque aussi minérale que République, alors que l'espace dévolu aux voitures a reculé. Un peu plus loin, dans le secteur de Picpus, ce ne sont pas moins de 12 immeubles qui vont sortir de terre sur une parcelle de 10.000 mètres carrés seulement. Mais vous déclarez que vous n'avez pas les leviers juridiques pour vous y opposer, alors que le P.L.U. vous donne les moyens d'agir.

Alors, oui, la ville durable est une ville végétale où l'imperméabilisation des sols doit reculer, notamment pour infiltrer l'eau en sous-sol au lieu de la traiter inutilement, et pour éviter les rejets en Seine lors des orages. C'est d'ailleurs un objectif que nous devons avoir en vue de 2024 et des épreuves des Jeux Olympiques qui auront lieu en Seine, et les groupes de travail qui s'y penchent actuellement le savent très bien. D'autres initiatives sont soulignées, favorisant notamment le locavorisme.

Aujourd'hui, vous avez un certain nombre d'actions qui ont été mises en œuvre. Là aussi, les seules principales objections que je pourrais faire sont le manque d'évaluation et de retours d'expérience sur ces sujets. D'autres sujets peuvent être aussi différenciés en termes de sensibilité, notamment en matière de mobilité. Cette mandature aura été marquée par un profond recul : 150.000 usagers se sont retrouvés sans solution au 1er août 2018 après la fin improvisée d'Autolib'. Un tiers seulement des bornes de recharge Autolib' a été réactivé. Le nouveau système Vélib'

peine à se déployer et souffre encore de défauts de fiabilité - un article de "Libération" aujourd'hui même soulignait cela - et la prolifération des deux-roues motorisés n'a pas été plus régulée que l'essor des trottinettes.

En matière d'action pour la rénovation énergétique des logements également, Pierre GABORIAU évoquait tout à l'heure la ponction de 1,18 milliard d'euros dans les caisses des bailleurs sociaux. C'est autant d'argent en moins pour mettre aux normes climat des dizaines de milliers de logements. Pas étonnant dans ces conditions que seuls 4.690 logements aient été traités en 2018, alors que l'on nous avait annoncé un rythme supérieur à 5.000 lors de l'adoption du "Plan Climat". A ce rythme, il faudra attendre 2060 pour traiter l'ensemble du parc.

En matière de propreté, il y a quelques contradictions que nous soulevons depuis plusieurs années. Vous exigez, depuis 2014, que les prestataires n'utilisent plus de bennes diesel, mais la régie en compte encore 30 %. Un chiffre qui ne diminue pas aussi vite que le laissent entendre les multiples communications sur le renouvellement du parc roulant. Paris a enfoui 47.000 tonnes de ses déchets en 2018, soit 20.000 de plus qu'en 2017, il est vrai, en raison de la grève. Le taux de recyclage stagne autour de 20 %, quand d'autres villes sont plus efficaces. Milan, qui était plus en retard, atteint les deux tiers. San Francisco dépasse les 80 %.

Enfin, en matière de participation citoyenne, elle est largement perfectible. Les Parisiens ne sont consultés que tardivement pour les grands projets, quand ils le sont. Le budget participatif apparaît comme trop verrouillé. C'est la Maire qui définit les projets soumis au vote. Souvent, les porteurs d'idées sont déçus par les réalisations qui subissent systématiquement une refonte par le Secrétariat général de la Ville de Paris, sans parler des actions qui relèvent des compétences d'entretien de base de toute collectivité.

Au final, comme le montre l'empilement des 36 plans, schémas, stratégies en cours recensés dans ce document, ce "Rapport Développement durable" fait feu de tout bois pour donner corps à une politique de développement durable qui, si elle n'est pas sans résultats, perd en efficacité en raison de son éparpillement. C'est à la réussite et à la remise en cohérence de ces objectifs et des actions menées que nous faisons déjà, depuis de nombreuses années, des propositions, et ici, au groupe "100% Paris", que nous sommes prêts pour une nouvelle gouvernance en mars prochain.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Mme GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires est l'occasion de tirer un bilan de la politique de la Ville puisqu'il s'agit du dernier exercice de la mandature.

Comme vous avez décidé de faire de cette communication un outil particulièrement communicant, je vais reprendre vos termes.

Vous revendiquez la "modération, l'efficacité des dépenses". Au cours de la mandature, vous avez profité de la manne immobilière, qui n'a cessé d'augmenter année après année. Les droits de mutation poursuivront cette trajectoire en 2020, à hauteur de plus 4,4 % par rapport à 2019. Cette véritable addiction à la spéculation immobilière vous a permis de ne pas rechercher la sobriété, contrairement à ce que vous affirmez.

Vous affirmez avoir "développé des services publics de haute qualité pour les Parisiennes et les Parisiens". La sous-exécution du P.I.M. à la fin 2020 - on en sera simplement à 8,7 milliards d'euros contre les 10 milliards d'euros initialement budgétés - est l'une des variables qui permet de ne pas atteindre les 7 milliards d'euros de dettes à la fin de la mandature. Les engagements de 2014 ne seront pas tenus, ce qui vient s'ajouter aux nombreuses lacunes des politiques publiques. Une bonne nouvelle si l'on se situe du point de vue des finances publiques, mais pas pour le respect des engagements pris.

Vous parlez de "régularité, sincérité et fidélité de vos comptes". Doit-on reparler des loyers capitalisés, qui auront représenté au cours de ce mandat plus d'un milliard d'euros et qui devraient, en réalité, venir abonder la dette ? En termes de régularité, ce débat est l'occasion de noter le retour des recettes publicitaires, soit 43 millions d'euros qui viendront abonder le budget au titre des M.U.I. et des mâts et colonnes, après le vaudeville que nous avons connu et qui nous aura coûté, selon les estimations, entre 45 et 70 millions d'euros.

Enfin, vous affirmez avoir "préservé les marges de manœuvre financières de la Ville". Non content d'avoir augmenté la dette qui pèsera sur les générations futures, l'échéancier de remboursement de la dette est difficilement soutenable, avec des remboursements qui augmenteront considérablement dès 2021, obérant ainsi les marges de manœuvre budgétaires de la Ville.

Alors, c'est vrai, nous assistons cette année au ralentissement de l'endettement, dont nous ne pouvons que nous réjouir. La dette continue, certes, d'augmenter, mais à un rythme moins élevé. Ce qui fait que la dette n'augmentera pas cette année d'un milliard d'euros, comme la Ville nous y avait habitués, mais seulement de 257 millions d'euros. Nous serions particulièrement heureux s'il s'agissait d'un choix guidé par les principes de bonne

gestion et de lutte contre l'insoutenabilité budgétaire. Ce n'est pas le cas malheureusement. Cela pose la question de l'efficacité et de la lisibilité de l'action publique.

Je reviendrai sur la question de l'évaluation, dont Jean-Didier BERTHAULT a parlé à l'occasion de l'examen du "Rapport Développement durable", qui, effectivement, est également un outil particulièrement communicant, mais évoque davantage d'objectifs que de réalisations concrètes.

Sur le P.I.M., un seul volet : celui des transports. Un milliard d'euros avait été budgété. Or, seuls 346 millions d'euros d'autorisations de programme sur le milliard d'euros ont été ouverts, soit 38 % des autorisations de programme relatives aux transports publics à l'échelle du Grand Paris inscrits entre 2015 et 2020. Ceux dont on a pourtant tant besoin. Cela correspond, certes, au retard du prolongement de la ligne 14 et au bouclage du T3 ainsi qu'au report sine die de projets, comme celui de la ligne à haut niveau de service sur les quais hauts. Je ne reviendrai pas sur le "Plan Vélo", son retard de réalisation et ce qu'il y a à redire sur la qualité des aménagements.

De l'argent non dépensé, donc, par des politiques publiques pourtant plébiscitées sur l'ensemble de ces bancs. Des engagements non tenus et pourtant, une dette qui file. Au final, cette communication illustre la même insincérité dans la manière de parler des finances de la Ville. Vous semblez découvrir les contraintes existantes, comme toujours. C'est à cause de la contractualisation avec l'Etat, de la nécessaire solidarité avec la Région. Si les inflexions sont réelles, elles sont davantage subies que choisies. Dès lors, comment avoir un débat sincère dans ces conditions ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Marinette BACHE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, en 10 ans, l'ensemble des dotations reçues par notre Ville et notre Département ont diminué de 68 %. Cela fait 358 euros en moins par Parisien. Dans le même temps, nos contributions à la solidarité ont augmenté de 360 %, soit 200 euros par Parisien. Au total, donc, l'effet ciseau - baisse des dotations de l'Etat et augmentation de nos contributions - revient à 558 euros en moins par an pour chaque Parisienne et Parisien. Voilà le bilan de ce qu'il faut bien appeler "le désengagement de l'Etat". Il faudrait ajouter à cela l'ensemble des transferts de compétences sans compensations. Il en a donc fallu, de la volonté et de la détermination, à vous, Madame la Maire, à vous, Monsieur l'adjoint, et à l'ensemble de notre Municipalité pour réussir à maintenir durant toute cette mandature une trajectoire financière qui nous est enviée par nombre de grandes villes, tout en tenant bon, sur notre contrat passé avec les Parisiennes et les Parisiens.

C'est l'augmentation et le renforcement des services publics et des solidarités, le rééquilibrage de Paris, l'amélioration du cadre de vie, une forte politique d'investissement autofinancée aux trois quarts, une politique ambitieuse en matière de logement. Pour ceux qui en douteraient encore, le réaménagement des 7 places parisiennes, les nouvelles pistes cyclables, le travail fait pour permettre aux femmes une place égale à celle des hommes dans la cité, l'ouverture de 5.000 places en crèche, la création annuelle de 6.000 logements sociaux, la rénovation de musées et de théâtres, et la création de 4 nouvelles piscines couvertes, sont là pour en témoigner. Tout cela dans un contexte où - eh oui, je le répète - le désengagement de l'Etat et de la Région atteint un niveau insupportable, notamment en termes de solidarité et d'aide au milieu associatif, comme la fin des emplois tremplins.

L'Etat semble prioriser l'assèchement des finances des collectivités locales, c'est-à-dire, au final, de leur investissement qui correspond pourtant aux trois quarts de l'investissement public. Pire, j'ai envie de dire : il porte atteinte à l'autonomie financière des collectivités, notamment par la règle d'or - qui, heureusement pour Paris, ne nous impacte pas directement du fait de notre bonne situation financière - et par la suppression à venir de la taxe d'habitation, qui, là, nous percutera de plein fouet. Car, n'ayons pas de doute, la compensation financière sera in fine gelée comme les autres, et les Parisiens perdront le pouvoir de décider de la hauteur de leur participation financière à l'intérêt général et pour la solidarité. Je ne rappellerai pas - Rémi FÉRAUD l'a fait - que Paris reste la collectivité la plus solidaire de France.

Pourtant, ces orientations budgétaires démontrent une nouvelle fois l'ambition de notre majorité pour les Parisiennes et les Parisiens. Quelques chiffres. Continuation de la création de places en crèche : 7 millions d'euros. Pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : 1 million d'euros. Pour le plan de mobilisation sur la problématique du "crack" : 91 millions d'euros, soit 4 millions d'euros supplémentaires pour la Brigade des sapeurs-pompiers, 281 millions d'euros, entre autres pour le soutien aux associations, soit 2 millions d'euros de plus par rapport au BP 2019. 100 millions d'euros pour le budget participatif parisien, qui est certainement le plus haut de France. 1,5 milliard d'euros d'investissement pour 11,4 milliards d'euros d'autorisations de programme sur l'ensemble de la mandature.

Pour faire fonctionner tout cela, bien évidemment, il faut des dépenses de fonctionnement. Cela, nous le savons, contrairement à ceux qui, des soutiens au Gouvernement à la droite classique, détruisent les services publics nationaux et les aides sociales et se moquent comme d'une guigne des conséquences sur les collectivités et le quotidien de nos citoyens. Je salue Véronique LEVIEUX et la création de 228 postes qui permettront, en 2020, la pleine efficacité des nouveaux services publics ouverts pour les Parisiennes et les Parisiens, notamment les 60

postes de travailleurs sociaux, les 97 postes pour la petite enfance, les 47 postes pour la propreté et la sécurité quotidienne. Voici le programme que nous pourrions réaliser dans l'année à venir.

Nous laissons des marges financières certaines pour la prochaine mandature, à raison du très faible taux de la taxe foncière - 13,5 % contre 42,28 % en moyenne pour les grandes villes - et de la marge d'endettement exploitable dans une période où les taux restent extrêmement bas. Une dette, du reste, principalement obligataire et très majoritairement à taux fixes, sans risque, ce que Mme CARRÈRE-GÉE semble avoir oublié. Les thuriféraires du Gouvernement MACRON seraient bien inspirés de suggérer à leur égérie de s'en inspirer, de cesser la politique austéritaire qu'il mène, le rognage des droits sociaux, des droits des salariés, le recul généralisé des services publics, postaux, du rail, de la santé, entre autres, avec le succès populaire qu'on lui connaît à travers la crise des "Gilets jaunes", où l'appel à la grève reconductible du 5 décembre. Pour ceux d'entre eux qui se sont fait connaître, comme M. BARGETON - je le cite, bien qu'il ait quitté la salle puisqu'il le souhaitait - en participant à notre Exécutif, c'est un peu pathétique. Pour ma part, aux côtés des élus du groupe Socialistes et Apparentés, j'estime que ces orientations budgétaires sont une nouvelle fois la démonstration de notre engagement et de notre détermination à œuvrer à l'amélioration du bien-être et du quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Madame Marinette BACHE.

La parole est à Mme MOREL, dernière oratrice de ce débat, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Madame la Maire.

Au nom des écologistes je voudrais partager avec vous la surprise quand nous avons appris que l'échange autour du "Rapport Développement durable" avait été rattaché au débat d'orientations budgétaires. Depuis quelques années, avec une accélération notable ces derniers mois, le vert ne cesse d'être à la mode. Tout le monde se veut écologiste. Les derniers Conseils de Paris et la présentation de certaines délibérations par des groupes de centre droit en témoignent : réflexion sur la pollution lumineuse, réforme du stationnement des deux-roues motorisés, dénonciation des programmes d'aménagement tel que le TEP de Ménilmontant et la Z.A.C. de Bercy-Charenton. Le choix de rattacher ce "Rapport Développement durable" au débat budgétaire, copier-coller sur un rapport de responsabilité sociale environnementale d'une grande entreprise, montre à quel point il est important également pour l'Exécutif de faire du "green marketing". Cependant, la diversité des données présentées dans ce rapport permet de mesurer les améliorations faites en 2018, soit la quatrième année effective de notre mandat. Les écologistes ont été tant force de proposition que soutien de nombre de mesures présentées ici.

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Nous nous réjouissons de voir que le développement des composts de proximité ou la distribution de lombricomposts permet aux Parisiens et aux Parisiennes de répondre à leur envie de réutilisation de leurs déchets organiques, même si nous avons encore beaucoup de progrès à faire. Rue du zéro déchet, ouverture des recycleries, promotion de l'économie circulaire qui génère aujourd'hui presque 67.000 emplois à Paris, réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs gérés par la Ville, réduction et réutilisation du matériel de bureau dans les administrations : nous arrivons ensemble à faire de Paris une capitale qui jette moins, et ceci est déterminant pour notre futur.

Créer un futur plus souhaitable, c'est aussi faire une ville où chacun et chacune est mieux protégé face aux risques sanitaires liés à nos modes de vie et de consommation. Ainsi, nous avons mis en place une politique forte, notamment en termes de prévention et de marché public en ce qui concerne les perturbateurs endocriniens. A cette échelle, c'est une première en France.

Une ville où chacun a sa place, une ville solidaire, c'est aussi cela, une ville désirable, souhaitable et vivable pour tous et toutes. Nous avons soutenu le combat de la Maire de Paris en termes d'accueil des réfugiés. 30 millions d'euros ont été dépensés pour améliorer l'accueil de celles et ceux contraints de partir de chez eux pour survivre. Mais les démantèlements et les évacuations de la semaine dernière ne font que nous conforter conjointement dans notre appréhension quant à l'hébergement et l'accueil pérenne de ces personnes en souffrance.

Adapter la Ville aux besoins de toutes les classes d'âge, c'est aussi ce que nous faisons à Paris, que ce soit en protégeant les plus jeunes, en distribuant dans nos crèches des laits "bio", en distribuant des goûters et des déjeuners équilibrés à nos écoliers, ou en lançant un dispositif de bénévolat efficace pour accompagner nos aînés dans les déplacements quotidiens.

Face à la montée effrayante des prix de l'immobilier, c'est bien grâce aux écologistes que la Ville agit pour qu'habiter à Paris ne devienne pas exclusivement un luxe. Nos propositions retenues concernant la lutte contre l'Airbnbisation - mise en place d'un office foncier solidaire - sont des éléments positifs. Mais il reste encore beaucoup à faire concernant le travail sur la rénovation énergétique du bâti. Il y a, bien évidemment, des luttes communes, mais pour lesquelles les méthodes utilisées par l'Exécutif et celles préconisées par les verts divergent, malgré ces objectifs communs.

Le budget participatif, par exemple, évoqué dans le rapport, est un point non pas de clivage mais de divergence entre nous. Nous voulons plus de projets portés par les citoyens, plus de participation des riverains dans la façon d'élaborer et de faire vivre un projet. Il faut que chacun puisse également faire voir son désaccord, comme voter

contre un projet. Nous avons dénoncé à de nombreuses reprises l'utilisation de la ligne budgétaire "budget participatif" pour la réalisation de certains projets, comme la rénovation de "selfs" ou de toilettes dans les écoles parisiennes, ou la mise en place de pistes cyclables, ou l'attribution de subventions diverses. Non, le budget participatif ne doit pas être la caisse de secours quand les fonds manquent.

Sur les déplacements également, la véritable avancée, ne serait-ce pas le recul profond de la détention et de l'utilisation des voitures à Paris plutôt que de se féliciter des 2.700 immatriculations pour des véhicules propres ? Ces machines continuent d'occuper 50 % de nos espaces publics au détriment des piétons et des vélos.

Enfin, et c'est peut-être le plus contradictoire dans ce rapport, c'est la façon dont sont présentées certaines actions de la Ville foncièrement non écologiques, non durables et ne participant aucunement à faire de notre ville une métropole souhaitable et désirable, qui montre la différence entre ceux qui sont "écologues" et ceux qui se disent "écologues". Page 17, par exemple : "Mettre la nature partout où cela est possible". On penserait presque à une plaisanterie, mais non, les 3 hectares de la future Z.A.C. de Chapelle-Charbon sont bien présentés comme un atout sans précédent pour lutter contre le réchauffement de notre ville. Je pourrais aussi citer la Z.A.C. de Bercy-Charenton ou le TEP de Ménilmontant.

Je terminerai simplement en évoquant les forêts urbaines qui seraient construites au-dessus des parkings souterrains. Pour les écologistes, l'objectif doit être avant tout la préservation des espaces de nature et de pleine terre à Paris. Certains combats sont effectués à mi-chemin. Par exemple, la lutte de la Ville contre les publicités sexistes ne sera effective que quand nous cesserons de donner libre champ au consumérisme dans nos villes, c'est-à-dire en disant non à la publicité. Le "greenwashing" de quelques aspects de la politique municipale est criant dans certains passages de ce rapport. L'action de la Ville en matière d'ondes, malgré la création d'"Ondes Paris", est minime. Nous continuons à développer des technologies sans avoir aucune certitude de la non-dangerosité de ces dernières sur les humains et sur la nature.

Enfin, et cela est presque symptomatique, non, la biodiversité ne se protège pas grâce à des événements comme "Biodiversiterre" qui ne génèrent que des déchets et espaces de "merchandising" pour les lobbies de la viande, par exemple. Le point d'orgue de la politique municipale semble être, au regard de ce rapport puisque évoqué en conclusion, la tenue des Jeux Olympiques en 2024. Générateur de déplacements, de privatisations, de gentrification, de sport "business", de constructions effrénées au niveau métropolitain, de consommation, c'est un contresens et un mirage écologique total.

Malgré les données intéressantes, ce rapport cristallise des points d'opposition dans la majorité municipale. Comme vous le savez, le développement durable est parfois dénoncé par certains environnementalistes et écologistes comme un mythe, puisque gagé sur la croissance et l'attractivité économique. Ainsi, ce rapport tend à mettre en avant la "politique de l'oxymore", pour reprendre les mots de Bertrand MÉHEUST, à laquelle les écologistes sont confrontés à Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Merci pour ce débat et ces interventions.

Je vais tout de suite donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre, puis pour compléter, si elles le souhaitent, Célia BLAUEL et Véronique LEVIEUX.

Emmanuel GRÉGOIRE ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous, mes très chers collègues. C'est un plaisir pour moi de conclure nos riches débats pour ce qui a été dit déjà plusieurs fois : notre dernier débat d'orientations budgétaires de la mandature. L'avantage du dernier débat d'orientations budgétaires de la mandature, c'est qu'il permet de lever in fine à la fin de la mandature, comme son nom l'indique, un certain nombre de contre-vérités. Des contre-vérités qui ont été assénées méthodiquement, avec un peu d'entêtement même - je vais y revenir -, et qu'il m'est aujourd'hui très agréable de démasquer.

D'abord, pour rappeler quelques principes philosophiques, politiques de construction de ce débat d'orientations budgétaires, qui vient dessiner les grandes lignes du débat sur le budget qui vous sera présenté au mois de décembre. Le premier de ces principes, c'est le respect de la parole donnée. Aucune surprise, si ce ne sont des bonnes, dans les débats budgétaires que nous avons aujourd'hui. Un programme d'investissement de la mandature qui avait été annoncé, chiffré. Une stratégie budgétaire qui avait été clairement présentée, qui reposait sur quelques principes : une modération de l'évolution des dépenses de fonctionnement, un autofinancement à 66 % de ces investissements. Ce qui permet de dire que, grâce aux bonnes nouvelles que nous avons pu engranger, en réalité, ce sont 75 % de nos investissements qui auront été couverts par l'autofinancement.

Deuxième engagement respecté : la stabilité des impôts. Pas d'augmentation des impôts pour les Parisiens. Vous pouvez utiliser toutes les circonvolutions sémantiques, rhétoriques, il y a une chose factuelle : les impôts locaux n'ont pas augmenté depuis 2014. Je reconnais bien votre inélégance à utiliser des référentiels d'avant 2014 pour dire que les impôts, en l'occurrence la taxe foncière a augmenté de 80 % depuis 10 ans, si ce n'est quand même à

rappeler que c'était au début de la seconde mandature, et là aussi, conformément à un engagement du mandat qu'avait présenté Bertrand DELANOË lors de la campagne de 2008. Vous pouvez utiliser tous les artifices pour tirer dans tous les sens la réalité. La réalité s'impose : c'est que les impôts n'ont pas augmenté.

Le taux de taxe foncière reste fixé à 13,5 % en 2020, là où il est, en moyenne, de 42,28 % dans toutes les grandes villes de plus de 100.000 habitants. Qu'est-ce cela veut dire en pratique pour les Parisiens ? En 2019, un couple avec 2 enfants, avec des revenus moyens et propriétaire d'un logement, a payé 2.731 euros de taxe foncière à Bordeaux, 2.257 euros au Havre, 2.473 euros à Marseille, 2.348 euros à Nice, et il n'a payé que 1.207 euros à Paris. Nous avons veillé à honorer l'engagement de la stabilité. Oui, vous le savez, cet engagement de la stabilité fiscale est une modeste compensation du surcoût du loyer, mais il est un engagement important que nous avons réussi à honorer, là où beaucoup de maires, y compris de la sensibilité politique de l'opposition de ces bancs, avaient dit qu'ils ne le feraient pas et l'ont fait, compte tenu des très mauvaises nouvelles qui se sont imposées à elles depuis le mandat qui a commencé en mars 2014.

A Paris, quelles ont été les conséquences de ces mauvaises nouvelles ? Mon propos, ici, n'est pas d'accuser les uns ou les autres, mais simplement de rappeler les faits. Au total et en cumulé, la Ville de Paris a été privée de 4 milliards d'euros de ressources. 3 milliards d'euros en moins au titre des dotations et 1 milliard d'euros d'augmentation de la péréquation. Pour tous ceux qui, sur ces bancs, s'inquiètent de la santé financière de la Ville de Paris, je compte sur eux, en particulier sur les parlementaires, pour éviter que la facture ne soit alourdie dans les semaines qui viennent, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale. Pour la première fois - c'est historique pour nous et unique en France -, effectivement, la Ville de Paris devient contributeur net de l'Etat. Parce que l'Etat, via les dotations, nous donne 571 millions d'euros et il nous reprend, via la péréquation, 613 millions d'euros, et cela sans tenir compte du risque - sur lequel je vais revenir dans un instant - qui pourrait encore alourdir la facture.

Et puis, vous l'avez dit à plusieurs reprises lors des interventions, s'ajoute à cela tout le principe des frais de centralité. Je suis très heureux, Monsieur DUBUS, que vous ayez si méthodiquement repris la liste de toutes les charges qui pèsent sur la Ville de Paris sans que nous en ayons juste compensation. Notamment les frais de centralité, mais il y a aussi le manque à financer de ces minima sociaux pour lesquels le simple montant pour 2020 s'élève à 274 millions d'euros.

Je veux le dire, et c'est l'occasion de faire un appel solennel aux parlementaires qui sont dans nos rangs et qui, parfois, ont le plaisir de nous donner des leçons de gestion, et qui, dans quelques semaines, vont avoir des choix graves pour la Ville de Paris à engager. Vous le savez, le Gouvernement a demandé deux choses à la Ville de Paris. L'une, pour laquelle la Maire de Paris a d'ailleurs donné un avis bienveillant avant que les nouvelles informations ne nous arrivent, concerne une ponction à hauteur de 20 millions d'euros pour le financement de la "Société du Grand Paris". Une ponction sur des fonds D.M.T.O. Merci d'avoir voté contre.

Deuxième chose - et c'est là notre surprise, pour ne pas dire notre désarroi, pour ne pas dire même notre déception - c'est la question d'un amendement visant à un nouveau mécanisme de péréquation horizontale sur le bloc départemental, visant, pour le dire de façon moins technique, à prendre dans la poche des départements les moins pauvres pour donner aux départements les plus pauvres, l'argent que l'Etat devrait donner aux compétences du bloc départemental. Et là, le Gouvernement fait deux mensonges qui me mettent dans une immense colère. Le premier, c'est de dire que cette mesure de péréquation supplémentaire sur les D.M.T.O. du bloc départemental ne serait qu'une mesure technique de simplification des fonds de péréquation.

En réalité, il s'agit d'une ponction supplémentaire de plus de 100 millions d'euros pour quelques départements et dont le coût direct pour la Ville de Paris serait de 60 millions d'euros. 60 millions d'euros en moins pour financer les politiques publiques parisiennes. La deuxième chose, parce que c'est là aussi un mensonge, la ministre - il s'agit de Jacqueline GOURAULT - fait croire que ce serait une proposition de l'A.D.F. L'A.D.F. n'a jamais fait cette proposition. D'abord, ce n'étaient pas du tout les mêmes montants évoqués. Ensuite, l'A.D.F., solidairement - parce que nous sommes solidaires à l'"Assemblée des départements de France" - a toujours dit que ce fonds de péréquation supplémentaire devait être lié à un mécanisme de recettes supplémentaires et que nous étions d'accord pour partager nos recettes supplémentaires au profit des départements les plus en difficulté, et il y en a de plus en plus. C'est conditionner le fonds de péréquation supplémentaire à une augmentation du taux de D.M.T.O. départemental de 0,2 %. Comme par hasard, cette demande de l'A.D.F. n'est pas écoutée.

Et donc, il faudra, et je le dis solennellement : on suivra collectivement, avec attention, qui soutiendra ou pas la position de Paris, qui défendra Paris dans les semaines qui viennent à l'occasion de l'examen de cet amendement d'origine gouvernementale au projet de loi de finances. Parce que cet amendement - effectivement, cela a été dit, et, Madame SIMONNET, il m'arrive rarement d'être d'accord avec vous, donc je le dis - est un coup de couteau porté au contrat que nous avons signé avec l'Etat. Nous respectons scrupuleusement nos engagements. Nous demandons au Gouvernement de le faire, sinon à quoi serviraient les bases de contractualisation entre les collectivités territoriales et l'Etat ?

J'aimerais maintenant insister sur le sérieux de la gestion que nous avons mise en place depuis le début de la mandature collectivement, et encore une fois, conformément et dans l'esprit des engagements budgétaires qui avaient été pris au moment de la campagne électorale.

Monsieur DUBUS, je ne sais jamais si je dois mettre sur le compte de l'incompétence ou de la malignité vos observations. Il n'est plus là, vous lui direz. Parce que, quand il compare les dettes par habitant de la Ville de Paris avec celle des autres communes, en omettant objectivement, volontairement de comparer à périmètre de compétences identiques, il sait qu'il commet une forfaiture, qu'il dit un mensonge. Il sait très bien que je vais revenir dessus. Manier des chiffres contraires à la vérité me paraît extrêmement malsain pour le débat démocratique. La Ville de Paris est à la fois une commune, une intercommunalité et un département, et donc, la comparaison doit s'exercer sur le même périmètre de compétences. Sinon, cela n'a aucun sens.

Vous savez que la dette par habitant de la Ville de Paris - je vois bien que cela vous agace, mais c'est ainsi - reste très nettement inférieure à la dette moyenne par habitant des grandes villes de ce pays. Je ne dis pas que les autres villes ont mal géré. Je dis juste que la Ville de Paris a bien géré, qu'elle avait historiquement un bénéfice de pouvoir financer des services publics par le recours à l'emprunt plutôt que de le faire par le recours à l'impôt. Si vous voulez, à travers cela, faire le procès systématique des investissements et de la dépense publique, c'est votre droit, mais ce n'est pas le nôtre et pas celui que nous avons présenté aux Parisiens en 2014. Chacun verra ce qu'il souhaite présenter aux Parisiens pour mars 2020.

Monsieur BOURNAZEL, je regrette beaucoup que pour un moment si important de notre collectivité, vous ne soyez pas là. Je le regrette parce que nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'échanger sur le fameux chiffre de la dette. Qu'avons-nous entendu sur la situation de l'endettement de la Ville de Paris ? J'ai lu un livre, pas très intéressant par ailleurs, qui s'appelle "Au revoir Paris", dans lequel Pierre-Yves BOURNAZEL... Je le dis parce qu'il me cite. Non, c'est vrai, il m'arrive, par moments, de pouvoir me détendre. Dedans, il répète, d'une certaine manière, ce mensonge, qui est que la trajectoire d'endettement nous conduisait mécaniquement à 8 milliards d'euros de dettes. C'est quelque chose que j'avais dénoncé, en disant : c'est tellement contraire à la vérité que je pensais qu'il finirait par s'y ranger. Il revient dans son livre sur le sujet de la trajectoire des 8 milliards d'euros de dettes. La réalité, là aussi, est factuelle : la dette de la Ville de Paris, à la fin de la mandature, est de 5,9 milliards d'euros, en baisse de 40 millions d'euros. Pour la première fois depuis 2003, cette dette baisse. C'est donc traduire que la responsabilité de la trajectoire d'endettement, que nous avons mesurée, est le fait que toutes les mauvaises nouvelles que vous nous aviez promises ne se sont heureusement pas produites.

J'en arrive à une remarque sur la sobriété des dépenses de fonctionnement. Cela a été dit, je passe rapidement. Les dépenses de fonctionnement augmenteront de 0,87 % entre le budget 2019 et le budget 2020. Proches de la moyenne observée de 0,66 % et, beaucoup l'ont dit, nettement en deçà des 1,14 % que nous autorise le contrat avec l'Etat. Je veux bien que l'on dise que nous sommes dispendieux, que nous ne sommes pas responsables. Mais enfin, là où l'Etat, qui n'a pas la réputation d'être particulièrement tendre... Je ne plaide nullement la perfection, mais simplement la réalité des chiffres. 0,87 % d'augmentation.

Là aussi, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Madame la Présidente, et mon très cher Président, Pierre GABORIAU, avec lequel j'ai le plaisir de travailler en 1re Commission, je ne sais pas quelle règle de calcul vous prenez pour arriver à une augmentation de plus 17 % de la masse salariale. J'ai beau essayer de prendre les hypothèses de calcul les plus pessimistes, la réalité, c'est que la masse salariale aura augmenté de moins de 10 % sur cette mandature, que je le prenne en simulation d'exécution 2019, en intégrant le BP 2020. Quel que soit le sens dans lequel je prends les calculs, l'augmentation de la masse salariale sera de moins de 10 %. Et encore, je ne vous fais même pas le reproche d'intégrer dedans plus de 70 millions d'euros d'augmentation de la masse salariale, liés au transfert des personnels de la Préfecture de police, qui ne correspondent donc pas à une augmentation de la masse salariale mais à un phénomène de vases communicants depuis le budget spécial de la Préfecture de police vers la masse salariale. Peut-être que l'exigence et les critiques que vous nous adressez ne sont liées qu'à des erreurs de calcul. Si c'est le cas, j'en suis heureux, mais honnêtement, je me tiens à votre disposition pour les "challenger". Tout cela n'est pas très sérieux.

Sur le sujet des D.M.T.O., c'est vrai qu'ils sont à un niveau élevé, que nous les inscrivons à un niveau élevé en 2020.

Madame CARRÈRE-GÉE, peut-être n'en avez-vous pas le souvenir, mais combien de fois vos bancs nous ont reproché de les sous-inscrire au budget ? D'habitude, on nous fait le reproche de ne pas les inscrire à leur niveau réel d'exécution. Là, nous ajustons. Et puis, s'il y a encore une bonne surprise, je la prendrai avec plaisir. Mais vous ne pouvez pas à la fois nous reprocher de les sous-inscrire et, lorsque nous les inscrivons à un niveau plus élevé, nous reprocher de fait - je ne reprends pas les mots très forts que vous avez employés, à base de maquillage et de budget volé, je n'ai pas très bien compris la métaphore - nous les inscrivons à un niveau raisonnable conforme à l'exécution et aux projections d'activité de la part de la Chambre des notaires d'Ile-de-France.

Les recettes de loyers capitalisés : on dit toujours que c'est de nos anciens amis que viennent les critiques les plus acerbes. Je dois dire, Monsieur LAURET, que vous avez renoncé depuis longtemps à la dignité en intervenant dans cet hémicycle. Parce qu'entendre les critiques que vous formulez dans la bouche de M. DUBUS, dans la

bouche des membres du groupe Les Républicains et Indépendants, dont acte, c'est un désaccord que l'on connaît, mais entendre dans votre bouche, dans le groupe dont votre président a été l'adjoint et l'un des principaux artisans de la stratégie budgétaire, l'inventeur de ce très beau mécanisme tout à fait légal que sont les loyers capitalisés, j'ai hésité entre sourire et m'étouffer. J'ai choisi de sourire. Cela me permettra de passer une bien meilleure...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Tant mieux, on a besoin de vous.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Tout cela nous permet de construire effectivement un budget dans lequel - et je vous remercie d'avoir employé ces mots, Madame la Présidente du groupe Les Républicains et Indépendants - un niveau exceptionnel d'épargne brute de 650 millions d'euros permet de concilier nos objectifs et nos critères de stratégie budgétaire : sobriété du fonctionnement, limitation de la capacité de désendettement en deçà des 12 ans. Vous avez noté qu'avec 9,42 années, nous sommes plus que loin de la zone d'alerte. D'ailleurs, un article du "Figaro" présentait ce matin la liste des villes endettées. Je ne crois pas y avoir vu Paris. Et donc, nous permet de financer le programme d'investissement de mandature, avec une stratégie de recours à l'endettement modéré.

Je réponds à votre vœu, Monsieur LAURET, sur la demande d'un bilan pluriannuel des engagements financiers liés aux travaux non terminés. Vous savez que le bilan du P.I.M. se fera à la fin de la mandature et peut-être que la campagne électorale permettra d'y donner chair. Le programme d'investissement de la mandature est simple. C'est une liste d'investissements - vous la connaissez, nous l'avons construite ensemble - dans laquelle il y a des engagements. Vous verrez qu'aucun de ces engagements n'a été annulé. Nous n'avons renoncé à aucun de nos engagements. Nous avons simplement veillé - je veux rendre hommage à Jean-Louis MISSIKA et à Jacques BAUDRIER - nous avons réussi à le faire en dépensant moins en exécution que ce qui avait été prévu par les directions, et notamment parce que la Maire avait demandé que le prix de livraison au mètre carré des équipements soit inférieur à tous ceux-là.

Monsieur le Président BONNET-OULALDJ, Monsieur AQUA et Monsieur LE RESTE, je vais donner un avis favorable, sous réserve d'une correction, à votre vœu demandant la communication des propositions de la Ville pour atteindre le prochain C.P.E.R. Une présentation en sera faite en 1ère Commission. C'est vrai que les C.P.E.R. 2015-2020 doivent en théorie s'achever d'ici un an, et ils sont encore loin d'atteindre un taux d'exécution satisfaisant. A fin 2018, le taux d'engagement des C.P.E.R. atteint 39,5 % au niveau national et devrait s'établir à 51,1 % à la fin 2019. Pour l'Île-de-France, la situation n'est pas idéale puisque ce taux monte à 65 %. Il reste loin et mieux, mais il est loin des engagements qui sont pris. Je l'ai dit, la dette diminuera de 40 millions d'euros, en restant très nettement inférieure à celle des autres grandes villes.

Je veux vous dire, Monsieur Thomas LAURET, pour un deuxième vœu, que notre budget respecte strictement la réglementation en matière de présentation de la dette, et en aucun cas les états de la dette de la Ville de Paris ne doivent consolider la dette de celle-ci et celle de ses satellites. Tous les élus parisiens, tous les groupes sont représentés au sein des conseils d'administration de nos satellites, permettant d'avoir un accès transparent à l'information. Je ne comprends pas votre sous-entendu. Vous savez très bien que la dette de la Ville de Paris est calculée conformément aux principes de la comptabilité publique.

Je finis par une mention. Ce sera le premier budget qui fera l'objet d'une certification des comptes dans le cadre de l'expérimentation proposée par la loi NOTRe, en continuité des différents chantiers de modernisation menés par la Ville, qui permettra d'améliorer la qualité de l'information que nous délivrons et d'attester notre détermination à assurer aux Parisiennes et aux Parisiens la régularité, la sincérité et la fidélité de nos comptes. J'ai utilisé de chiffres, de beaucoup de sigles. L'exercice le rend inévitable et parfois un peu complexe.

Nous savons que, derrière ces débats techniques, il y a en réalité toutes les politiques publiques que nous menons : celles pour l'emploi, pour l'écologie, pour la citoyenneté, pour la solidarité, pour la propreté, pour la culture, pour l'éducation, comme Anne HIDALGO l'a rappelé dans son propos introductif. En tant qu'adjoint aux finances, en tant que premier adjoint, je suis honoré et heureux de la bonne gestion de Paris, heureux des politiques publiques que nous mettons en œuvre et heureux que ce débat d'orientations budgétaires prépare la présentation du budget pour laquelle nous avons beaucoup travaillé. Je remercie très chaleureusement l'ensemble des services de la Ville, en particulier la Direction des finances et des achats, et mon cabinet.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup pour cette réponse précise, concrète, réelle, appuyée sur des chiffres. Il n'y a que les chiffres qui valent en matière d'analyse des résultats budgétaires.

Je donne la parole à Célia BLAUDEL, pour apporter également des réponses sur les aspects relatifs à l'environnement.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je serai extrêmement brève. Je débiterai mon intervention quasiment avec les mêmes mots que ceux que j'ai utilisés l'année dernière pour répondre à Mme MOREL, pour lui dire qu'il est tout à fait normal que le "Rapport Développement durable" soit rattaché à cette discussion d'orientations budgétaires. C'était déjà le cas les années précédentes parce que c'est sa vocation, telle que définie par la loi. Il doit inspirer nos discussions budgétaires. A

titre personnel, je pense, contrairement à vous, que c'est extrêmement positif. Il serait curieux que la construction budgétaire se fasse sans cette boussole de la transition écologique. Je vous rappelle que dans le vote du "Plan Climat", nous avons aussi adopté cette idée forte de la construction d'un programme d'investissement de la mandature à partir de 2020 entièrement aligné sur la trajectoire de neutralité carbone. C'est très ambitieux et nous y travaillons d'ores et déjà.

Ce "Rapport Développement durable", comme l'a dit Jean-Noël AQUA, est un rapport qui reflète très bien l'action municipale, c'est-à-dire une action de transition écologique de notre Ville qui ne se résume pas strictement à une action environnementale, mais engage bien des actions dans l'ensemble des domaines du quotidien de la vie des Parisiens. Une vision à 360 degrés qui doit nous permettre de tenir les objectifs de l'"Accord de Paris". Nous mettons en œuvre, depuis 2014, les solutions connues pour leur efficacité en matière d'atténuation et d'adaptation aux effets du dérèglement climatique, là où d'autres n'en sont encore qu'à consulter et à définir ces objectifs.

Ce "Plan Climat", comme l'a dit Jean-Didier BERTHAULT, a été voté à l'unanimité et j'en suis extrêmement fière et heureuse. Je remarquerai simplement qu'une fois adopté, un plan nécessite d'être mis en œuvre. Pour cela, il faut tout de même trouver, quelle que soit leur couleur politique, des femmes et des hommes qui aient de réelles convictions et dotés d'un certain courage pour mettre en œuvre des plans de transition écologiques. Force est de constater qu'aujourd'hui, nous faisons encore face à de nombreuses forces de l'ancien monde, comme on pourrait le dire, et que le bon vouloir versus l'engagement nous demande de fortes mobilisations. Là encore, la couleur politique n'a sans doute pas toujours à voir, mais je crois que l'histoire parisienne a montré de quel côté se situait pour le moment le courage politique face à ces questions.

Sur la question des différents points relevés par Joëlle MOREL et par Jean-Didier BERTHAULT, je ne pourrai pas répondre à tout, mais quel esprit chagrin ce matin ! Je ne répondrai que sur certains sujets. Non, la Métropole du Grand Paris n'est pas oubliée dans ce "Rapport du Développement durable". Nous avons beaucoup travaillé avec la Métropole, notamment dans la mise en œuvre de leur "Plan Climat". Je crois même que l'on en a inspiré une partie. Je noterais deux grands sujets importants : la mise en œuvre de la Z.F.E. métropolitaine et cette plateforme de compensation carbone, qui n'est pas mentionnée là parce qu'elle date de 2019 mais sur laquelle nous travaillons d'arrache-pied avec la Métropole au quotidien.

Sur les questions d'urbanisme, je laisserai celui qui, désormais, n'est plus nommé que comme "l'excellent Jean-Louis MISSIKA" vous répondre pendant la prochaine Commission dans laquelle il interviendra. En tout cas, je ne peux pas croire, Monsieur BERTHAULT, qu'en tant que spécialiste, au moins, des questions d'eau, vous ne puissiez résumer la question de la désimperméabilisation à celle de la pleine terre. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga à Paris. J'ajouterai deux éléments importants en matière d'évaluation : nous avons le bilan carbone, nous avons ce beau dispositif que nous évoquerons en 3e Commission, avec la "start-up" "Origins". Je voulais simplement vous annoncer que nous avons anticipé la réalisation du bilan carbone pour que vous puissiez avoir des chiffres dès l'année prochaine. Vous verrez que nous sommes dans les clous.

Dernier élément sur la question de la rénovation thermique, parce que vous avez dit beaucoup de choses chacun et chacun. Monsieur BERTHAULT, vous avez dit : "que 4.600 logements sociaux rénovés". Je vais même baisser le chiffre. On est à une moyenne de 4.000 logements sociaux rénovés par an, avec 54 % de gain énergétique, là où des études nous montrent qu'il faut être à 4.500 logements par an, avec 60 % de gain énergétique, pour être dans les clous de la rénovation thermique. Je ne vous rappelle pas la construction d'Eco-Rénovons pendant cette mandature. Peut-on comparer cette situation à celle à l'échelle nationale, où, depuis le Grenelle de l'environnement, Paris et toutes les collectivités attendent désespérément le financement de la rénovation annuelle de plus de 500.000 logements par an ? Je crois sincèrement que nous sommes plus qu'à la hauteur sur ces sujets.

Je voudrais simplement terminer en disant que ce "Plan Climat" est aussi un plan de la mobilisation de la société parisienne dans sa globalité, du citoyen jusqu'à la grande entreprise. Je le répète encore une fois : nous avons besoin d'embarquer tout le monde. La transition écologique aura lieu par et pour tout le monde, ou n'aura pas lieu. C'est une notion qu'il faut bien avoir en tête à l'heure où tout le monde veut mettre en œuvre cette transition. Il faut donc convaincre, embarquer, créer de nouveaux dispositifs, regarder différemment notre façon de faire de la politique.

En ce sens, je vous ai entendu beaucoup critiquer. La critique est toujours aisée, mais face au budget participatif, à l'agora du climat, à nos conférences citoyennes, je n'ai pas entendu beaucoup de propositions. Une fois n'est pas coutume, je reprendrai une citation de Barack OBAMA d'il y a quelques jours, qui réagissait à la question de l'action militante sur les réseaux sociaux et à l'amplification que leur donnaient ceux-ci, en disant qu'il avait souvent le sentiment qu'aujourd'hui, on pouvait avoir l'impression de faire bouger les choses en critiquant. Mais non, si la seule chose que vous faites, c'est critiquer, vous n'irez probablement pas bien loin. Ce n'est pas de l'activisme. Permettez-moi donc, ce matin, de rester parmi les constructives, fière de ce bilan et avec l'envie d'aller encore beaucoup plus loin.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bravo pour cette belle réponse, à laquelle je souscris évidemment pleinement.

Merci, Célia BLAUDEL.

Nous allons passer au vote des vœux.

D'abord, le vœu n° 2 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, qui a été amendé, mais je crois accepté dans son amendement, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 440).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 97).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 155).

Je vous remercie.

Bon appétit.

On se retrouve à 14 heures 45.

La séance est suspendue. Merci.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance de la Conférence de citoyens sur les questions de santé, voir annexe n° 1).*

*(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante minutes, est reprise à quinze heures vingt minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

**2019 DASES 321 - Communication sur la politique parisienne de santé.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation au sein de l'A.P.-H.P.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de "Nouvelle A.P.-H.P."**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la mise en place de centre de santé dans chaque arrondissement.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un renforcement du plan plomb de la Ville de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au suivi de la pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux risques liés au plomb après l'incendie de Notre-Dame.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la suppression des contenants composés de Bisphénol S dans les établissements.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au déploiement des Communautés professionnelles territoriales de santé.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'actualisation des données relatives à la démographie médicale.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la publication des diagnostics amiante réalisés dans les établissements scolaires.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la lutte contre la pollution de l'air dans les crèches et les écoles.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la lutte contre la propagation des rongeurs et des punaises de lit.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la restauration scolaire comme outil de prévention en santé.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au développement du sport santé.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la vaccination contre les papillomavirus humains.**

**2019 DASES 11 - Subvention (15.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Act Up-Paris (19e).**

**2019 DASES 200 - Subvention (5.000 euros) à l'association Santé Info Solidarité-Animation (19e).**

**2019 DASES 212 - Subventions (159.000 euros) à quatre associations et conventions pluriannuelles avec deux d'entre-elles. Projets d'accompagnement et d'insertion sociaux et professionnels des publics vulnérables.**

**2019 DASES 214 - Subventions (44.000 euros), avenants et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de réduction des risques Alcool au sein de structures d'hébergement de personnes.**

- 2019 DASES 224 - Convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens (Recette 1.945.800 euros).**
- 2019 DASES 248 - Subvention (28.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Actions traitements (20e).**
- 2019 DASES 250 - Subvention (4.730 euros) à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e).**
- 2019 DASES 256 - Subvention de fonctionnement et d'investissement (6.932.879 euros) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2019 du GIP Samusocial de Paris (12e). Conventions et avenants.**
- 2019 DASES 260 - Subvention (235.000 euros) et convention avec l'association AIDES (93).**
- 2019 DASES 269 - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Aux Captifs la libération (6e).**
- 2019 DASES 270 - Subvention (12.000 euros) à l'association Génération Cobayes (3e).**
- 2019 DASES 277 - Avenant n° 2 à la convention relative à la mise en œuvre d'enquêtes environnementales suite à des signalements de cas de saturnisme infantile à Paris (Recette 51.000 euros).**
- 2019 DASES 287 - Subvention (130.000 euros) et convention avec l'Association des Professionnels de Santé de la Caserne de Reuilly pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).**
- 2019 DASES 288 - Subvention (130.000 euros) et convention avec la SA Batigère (18e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) rue Barrier (12e).**
- 2019 DASES 290 - Subvention (140.500 euros) et convention avec l'association Basiliade (3e).**
- 2019 DASES 298 - Subvention (25.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Le 190 (11e).**
- 2019 DASES 301 - Convention de subventionnement au titre du Fond d'Intervention Régional (FIR) (Recette 25.000 euros).**
- 2019 DASES 302 - Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH/hépatites virales/IST - Convention avec l'ARS portant sur le financement des activités 2019.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous poursuivons la séance avec, à présent, ce débat organisé sur la politique parisienne de santé. La Conférence d'organisation du Conseil a convenu d'un débat organisé. Ce débat, bien sûr comme toujours, inclura les temps de parole définis et la présentation des vœux.

Permettez-moi d'introduire ce débat à la suite de l'expression de nos Parisiens qui sont venus nous exprimer leurs propositions sur l'hôpital public et la santé.

Parler de santé à Paris, c'est d'abord parler de la santé de l'hôpital public. Aujourd'hui, nous le savons, ce pilier de notre système de santé traverse une crise majeure. Le mouvement des professionnels hospitaliers, entamé au printemps dans les services des urgences, a gagné tous les autres services. La mobilisation de toute la communauté hospitalière pour sauver l'hôpital public est très forte. J'en ai été témoin lors d'un déplacement avec Anne SOUYRIS au service des urgences de l'hôpital Bichat, le 16 octobre dernier, aux côtés de Martin HIRSCH et de Patrick PELLOUX.

On sait que l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à l'hôpital est important. L'avis citoyen, sur lequel nous reviendrons, nous le dit à juste titre.

Je veux remercier Anne SOUYRIS et l'ensemble des élus qui travaillent sur les questions de santé à Paris, mais je veux aussi remercier les médecins, l'ensemble des personnels soignants et administratifs qui demandent l'ouverture de nouveaux lits, de nouvelles embauches et l'amélioration de leur rémunération, parce que leurs demandes s'inscrivent dans une volonté d'améliorer les conditions d'accueil de nos concitoyens à l'hôpital.

A l'A.P.-H.P. comme ailleurs, on s'oppose à la tarification à l'activité par une grève du codage qui, parce qu'elle a des conséquences immédiates sur les revenus des hôpitaux, est le seul moyen de faire entendre l'urgence de sa réforme. On demande au personnel aujourd'hui de faire toujours plus d'activité avec toujours moins d'argent. Ce n'est plus entendable.

En 2018, l'A.P.-H.P. a dû mettre en place un plan de redressement avec d'importantes suppressions d'emplois. La direction générale de l'A.P.-H.P. propose de nombreuses initiatives pour faire face à ces contraintes et préserver la modernisation des hôpitaux, mais le manque de moyens est évident.

Comme je l'ai exprimé à plusieurs reprises au sein du Conseil de surveillance, l'hôpital est à l'os. Preuve en est le projet de loi de financement de la Sécurité sociale où on demande encore à l'hôpital de faire 1 milliard d'euros d'économie en 2020, tout en reconnaissant qu'il y a un manque de moyens. Preuve en est la diminution de 15 millions du budget de l'A.M.E., l'exclusion de certains soins non urgents pour ces bénéficiaires et la réforme annoncée sur l'accès aux soins des demandeurs d'asile qui institue un délai de carence pour la prise en charge par l'assurance maladie de leurs soins.

Bien que cela ne fasse pas l'objet de ma communication, je voudrais bien sûr rappeler ici mon attachement à l'A.M.E. qui se trouve fragilisée par ces annonces. Ce système d'accès aux soins destiné aux personnes en séjour irrégulier est tout sauf un luxe : c'est une nécessité qui protège celles et ceux qui en bénéficient, mais aussi, nous le savons, l'ensemble de la population.

Le plan de soutien est indispensable pour répondre à l'urgence des urgences : la situation de l'hôpital est une préoccupation majeure en France et à Paris.

La conclusion de la tribune publiée ce dimanche 10 novembre par Patrick PELLOUX, urgentiste, et treize confrères est sans appel : "Mesdames et Messieurs nos concitoyens, laisserez-vous mourir l'hôpital public sans avoir tenté quelque chose ?" Ce qui est à l'origine de cette interpellation et de cette colère profonde des soignants, c'est ne plus pouvoir remplir cette mission de service public pour laquelle ils se dévouent chaque jour.

L'ensemble des personnels hospitaliers ne manquent pas d'idées ni de propositions pour trouver des solutions quand elles dépendent d'eux, mais aujourd'hui les problèmes sont beaucoup plus profonds. L'hôpital peine à recruter car les rémunérations et les conditions de travail perdent de leur attrait. Il manque de moyens pour accueillir dignement ses patients, ainsi que pour assurer la continuité des soins.

Aujourd'hui le collectif interhospitalier, qui porte les revendications des professionnels, demande la tenue d'états généraux de l'hôpital public. Je soutiens cette demande qui engagerait tous les acteurs de l'hôpital et qui permettrait de relancer le dialogue sur les missions de l'hôpital autant que sur ses moyens.

Alors, que peut faire la Ville pour l'hôpital public ? Pour commencer, la Ville peut donner la parole aux Parisiennes et aux Parisiens, comme nous l'avons fait en organisant une Conférence citoyenne, afin de recueillir l'avis qui vous a été présenté et qui montre l'attachement des citoyens à l'hôpital public.

Que retenir de cet avis citoyen qui nous est adressé ? Que la santé est un bien public, un bien commun, que l'hôpital est un service public qui doit conserver son universalité. Universalité sur laquelle se sont construites la protection sociale et les politiques de santé publique en France après la guerre, héritage du C.N.R.

La Ville s'est engagée à développer l'offre de soins et à la rendre plus accessible à tous.

La Ville s'est attachée aussi et surtout à agir contre les inégalités sociales et territoriales en organisant la meilleure coopération possible entre les soins de ville et le secteur hospitalier.

La Ville se mobilise pour que toutes et tous puissent avoir accès aux soins au plus près de chez soi.

Pour cela, nous avons financé l'installation de cabinets médicaux, de maisons de santé pluriprofessionnelles, en particulier dans les déserts médicaux dont notre ville n'est pas épargnée, ces quartiers où tant de médecins manquent. Ces mêmes structures proposent souvent des horaires étendus, de nombreuses disciplines, ce qui leur permet de prendre en charge des patients qui auraient pu être tentés de se rendre aux urgences. Elles permettent également leur suivi à la sortie de l'hôpital.

La Ville développe également des partenariats qui vont au-delà de la convention qui nous unit à l'A.P.-H.P. avec certains groupements hospitaliers universitaires. Cela permet à nos services de bénéficier de l'indispensable expertise, de toutes les innovations de l'hôpital et de répondre au mieux aux inégalités sociales. Ces partenariats ont permis, par exemple, l'ouverture d'un centre de santé sexuelle et d'un centre de protection maternelle pour les femmes qui vivent à la rue dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu.

Enfin, la Ville s'investit dans le déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé, afin de favoriser la coordination des secteurs ambulatoires libéraux et publics, et leur coopération avec l'hôpital.

La Ville et l'hôpital sont indéfectiblement liés par l'histoire et la géographie parisienne. C'est pourquoi nous nous engageons avec force dans ce combat pour aider notre système hospitalier à affronter cette crise sans précédent. C'est une nécessité car les coupes budgétaires creusent les inégalités, ces inégalités d'accès aux soins contre lesquelles il est de notre devoir d'élus de Paris de lutter.

Cette communication sur la politique parisienne de santé propose un bilan non exhaustif des actions et des projets portés par Anne SOUYRIS. Je veux à nouveau la remercier pour son engagement et pour le travail qu'elle fait dans ce secteur complexe. Je veux bien sûr saluer le travail accompli aussi, avant elle à mes côtés, par Bernard JOMIER.

Je suis fier de partager, avec vous et avec Anne SOUYRIS, ces actions qui contribuent à améliorer la santé publique, grâce à la préservation de l'environnement, à la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et grâce à un dialogue citoyen sur la place de l'hôpital dans notre ville. Ce bien commun, nous devons en prendre soin.

D'abord, nous devons prendre soin de la santé des Parisiens et cela nécessite une approche globale de ce que nous portons qui passe aussi par l'amélioration de leur environnement. Paris est pionnière en matière de santé environnementale ; c'est la clef d'une meilleure santé.

Le Plan parisien de santé environnementale, adopté en 2015, a pour objectif de lutter contre les risques liés à l'exposition au plomb, aux perturbateurs endocriniens. Il met en place des outils d'observation et de surveillance.

Toutes les politiques de la Ville ont pour but d'améliorer la santé des Parisiennes et des Parisiens. Cela passe par le logement, le développement de programmes incitant à faire du sport ou encore à lutter contre le tabagisme.

Enfin, la Ville a mis en place un plan d'action qui a permis de former 72.000 Parisiennes et Parisiens de tout âge aux gestes qui sauvent, et d'installer des défibrillateurs dans les équipements et l'espace public.

Notre priorité est de permettre à toutes et tous d'accéder évidemment aux soins. Pour cela, la Ville dispose de nombreuses structures de santé : des centres de santé et médico-sociaux municipaux, des centres de protection maternelle et infantile (P.M.I.), des centres de vaccination et des centres de dépistage. La Ville soutient également l'installation de professionnels de santé, comme cela a été demandé par les experts citoyens.

Pour renforcer les liens entre la médecine de ville et l'hôpital, nous avons mis en place plusieurs projets communs, comme le centre de santé sexuelle, dont j'ai parlé tout à l'heure, et le centre de protection maternelle pour les femmes à la rue dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu.

Nous portons cette orientation au sein du Conseil de surveillance avec Anne SOUYRIS. Je crois que cela correspond aussi à ce que le Conseil de surveillance, composé de personnalités qualifiées extérieures à l'hôpital mais aussi de médecins et de gestionnaires de l'hôpital, porte avec nous.

Prendre soin de la santé de toutes et tous, c'est faire de la prévention aussi tôt que possible, notamment auprès des enfants. D'ailleurs, c'est une des premières mesures que nous prenons pour lutter contre les inégalités sociales.

Au-delà, la Ville porte aussi de nombreuses politiques en matière de prévention et d'information. C'est ainsi que nous pourrions lutter efficacement contre la tuberculose, la drépanocytose, le cancer, mais aussi contre toutes les maladies sexuellement transmissibles.

Nous prenons soin de toutes les personnes vulnérables, et en particulier des populations exclues, pour réduire les risques pour elles-mêmes mais aussi pour les autres. Je ne rappelle pas ici, mais je le fais quand même au passage, les résultats que nous avons obtenus grâce à la stratégie de "Paris sans Sida" où, pour la première fois depuis l'apparition de l'épidémie de Sida à Paris, nous avons enregistré une baisse des contaminations.

C'est tout le sens aussi de l'ouverture de la première salle de consommation à moindre risque de France et des mesures du Plan de mobilisation sur la problématique du "crack" à Paris. Sur ces sujets importants, il est nécessaire d'aller au-delà des caricatures. Je refuse de fermer les yeux devant un problème qui ne disparaîtra pas si nous ne faisons rien. La mise à l'abri avec la prise en charge d'une grande partie des usagers de drogue, notamment de la "colline du crack" jeudi dernier, est une étape. Mais nous irons encore plus loin dans les semaines qui viennent pour développer les structures d'accompagnement en lien avec les acteurs de terrain, dont je salue le travail.

Je veux remercier sur ce point les associations qui travaillent avec nous sur la réduction des risques et la réduction des consommations. Je veux remercier l'ensemble des professionnels de santé et les acteurs sociaux qui nous accompagnent au quotidien. Je sais, pour en avoir discuté avec le Préfet de Région Ile-de-France et avec l'A.R.S., que nous devons franchir, dans le cadre du Plan "crack" qui a été porté par la Ville avec les autorités A.R.S. et l'Etat, une étape supplémentaire, tant il est nécessaire d'avoir plus de places en aval pour accueillir ces publics particulièrement vulnérables, et pour permettre aussi aux riverains des quartiers qui sont concernés de pouvoir vivre avec plus de sécurité et un apaisement dans ces quartiers. La mise à l'abri avec prise en charge d'une grande partie des usagers de drogue de la "colline" est une étape, mais nous avons cette semaine une réunion avec le Préfet de Région pour pouvoir poursuivre ce travail.

Un important travail est également mené avec les personnes sans domicile fixe et les réfugiés qui peuvent se rendre dans trois centres médico-sociaux de la Ville. En juin 2019, une équipe mobile de santé est venue renforcer les dispositifs.

Le troisième point très important de notre politique de santé vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens, c'est bien sûr de les inviter à exprimer leurs besoins. La démocratie sanitaire est essentielle. Les citoyens, mais aussi des

acteurs associatifs, sont invités à participer à différentes instances, telles que les Assises parisiennes de la santé, les Conseils locaux de santé mentale et les Conseils locaux de santé. La signature du contrat local de santé en mai 2018 permet la coordination des priorités avec tous les acteurs territoriaux. Je les cite à nouveau : l'A.R.S., le P.R.I.F., l'hôpital public, mais aussi bien sûr la Caisse primaire d'assurance maladie.

La Ville a engagé, à l'automne 2018, la territorialisation de ses politiques de santé pour être au plus près des besoins des Parisiennes et des Parisiens, notamment dans les quartiers populaires parce que l'inégalité d'accès aux soins est la pire des inégalités puisqu'elle touche ce que nous avons de plus précieux : notre santé.

Nous devons tous prendre soin de notre système de santé et de celles et ceux qui y travaillent. Je veux à nouveau remercier l'ensemble des élus, Anne SOUYRIS et tous les élus et collaborateurs qui contribuent à faire à Paris une politique de santé à destination des Parisiens, alors qu'il ne s'agit pas d'une compétence municipale. Mais notre engagement doit être total, notamment pour faciliter le lien entre Ville et hôpital, entre médecins libéraux et hôpital, et entre les citoyens qui sont les principaux acteurs de leur propre santé.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole aux orateurs inscrits dans le cadre de ce débat organisé.

La première oratrice est Mme Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la communication santé, qui nous est présentée aujourd'hui, dresse le bilan de la politique sanitaire de la Ville depuis le début de la mandature. Si de nombreux travaux ont été réalisés, de nouveaux défis sont aussi apparus durant cette période, défis auxquels la Ville a répondu avec un volontarisme que je tiens à saluer. La santé étant, comme vous le savez, hormis le volet prévention, une prérogative de l'Etat.

La situation parisienne est marquée par de fortes inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux soins. Si des disparités subsistent, elles ont néanmoins été atténuées grâce à des dispositifs mis en place par la Ville, tels que Paris Med' qui a permis à des médecins proposant des soins en secteur 1 de s'installer à Paris, participant ainsi au maintien d'une offre de soins abordable dans nos quartiers prioritaires très touchés par la problématique des déserts médicaux.

Le développement des centres de santé et des maisons de santé pluriprofessionnelles répond à cette même exigence de maillage de territoire, comme en témoignent les projets de délibération DASES 287 et 288, rattachés à cette communication, qui valident la création de deux nouvelles maisons de santé.

L'inégalité face à la santé résulte aussi de la fragilité de certains publics qui ne sont souvent pas en mesure d'effectuer les démarches pour bénéficier d'une offre de soins pourtant disponible. Les dispositifs créés par la Ville, pour aller vers ces publics vulnérables, constituent un autre volet important de notre politique sanitaire.

Dans un contexte peu favorable, où le Gouvernement vise à entraver l'accès des personnes exilées aux soins, en instaurant par exemple un délai de trois mois pour l'ouverture des droits à la protection universelle maladie aux demandeurs d'asile ou en demandant une autorisation préalable de la Sécurité sociale pour l'accès à l'aide médicale d'Etat, la Ville de Paris développe au contraire des dispositifs pour améliorer l'accès aux soins de ces publics qui vivent souvent dans des conditions d'hygiène déplorables.

Je pense évidemment aux campements de rue du nord-est de la ville, sur lesquels nous aurons l'occasion de nous exprimer par ailleurs durant ce Conseil. La création d'une équipe de soins mobile gérée directement par la Ville en est un exemple. La halte humanitaire de La Chapelle continue de recevoir des centaines de visiteurs chaque jour, malgré l'évacuation de la semaine dernière, des campements de rue avoisinants.

Autre public précaire, les usagers de drogue, notamment celles et ceux qui se réunissent autour de la tristement célèbre "colline du crack". La création en 2016 d'une salle de consommation à moindre risque, gérée par l'association "Gaïa", a été une première étape pour prendre en charge ce public. Dernièrement, une salle de repos pour usagers de crack a été également créée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Ces dispositifs sont importants mais demeurent insuffisants compte tenu du nombre important de toxicomanes. Si la consommation de drogue sur l'espace public et dans des conditions d'hygiène déplorables nous est véritablement insupportable, il nous faut ouvrir d'autres lieux tels que ceux que je viens d'évoquer.

Ces lieux n'incitent pas à la consommation, contrairement à ce que leurs adversaires prétendent. Bien au contraire, la présence en leur sein d'assistants médicaux, socio-médicaux et sociaux vise précisément à aider les toxicomanes à sortir de leur addiction.

Un grand nombre de riverains dans les quartiers des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, témoins de scènes quotidiennes de consommation sur la place publique, sont conscients de la nécessité de ces dispositifs et ils les réclament. Nous réitérons donc notre demande de création d'une deuxième salle de consommation à moindre risque, ainsi que de places d'hébergement adaptées à l'accueil de ces publics.

Enfin, je ne peux évoquer la question de la santé sans parler de la manifestation des hospitaliers, qui aura lieu ce jeudi 14 novembre à Paris, pour dénoncer l'état de crise dans lequel se trouve l'hôpital public à cause de contraintes budgétaires toujours intenable. Voilà plus de six mois que la vague de mobilisation a débuté. Il est temps que la Ministre de la Santé prenne conscience de la nécessité d'accéder enfin aux requêtes des professionnels mobilisés : une augmentation de 5 % du budget de la Sécurité sociale, la fin de l'assujettissement des établissements de santé à la taxe sur les salaires, le recrutement de professionnels supplémentaires et l'arrêt des fermetures d'établissements, de services et de lits.

Neuf cents lits sont actuellement fermés à l'A.P.-H.P. faute de personnels et le Gouvernement annonce un plan de 4 milliards d'euros d'économie sur les dépenses de santé. A un tel rythme, bientôt seuls les plus fortunés d'entre nous seront encore en mesure de se soigner dans nos hôpitaux. Cette vision de l'hôpital public n'est tout simplement pas la nôtre et les Ecologistes manifestent donc leur soutien aux personnels mobilisés.

Je laisserai mon collègue David BELLIARD compléter les propos de notre groupe.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais me réjouir de vous entendre tenir ces propos sur l'hôpital public en cette fin de mandat. Cette communication vient un peu tard et je voudrais vous rappeler, Madame la Maire, que tout au long de la mandature, depuis 2014 - d'ailleurs au moment des élections municipales en 2014 le groupe Communiste avait demandé un moratoire sur l'A.P.-H.P. en vue de la crise qui s'avère aujourd'hui - nous n'avons cessé de déposer des vœux sur Lariboisière, Bichat, Saint-Antoine, Sainte-Anne, enfin sur la majorité des hôpitaux, en vue de cette crise que vous décrivez aujourd'hui dans votre communication. J'ai eu aussi l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises par questions d'actualité sur ce sujet.

Eh bien, voilà ! Nous allons vers une manifestation sans précédent le 14 novembre. Votre parole est évidemment la bienvenue, même si on aurait souhaité l'entendre plus tôt. D'ailleurs, Madame la Maire, vous savez que le groupe Communiste fait partie certainement du seul groupe qui s'était opposé à la convention entre l'A.P.-H.P. et la Ville de Paris sur le foncier. A travers cette convention, il était question de permettre l'autonomie de financement de l'A.P.-H.P. en vendant ses biens. Vous savez, c'est ce que dénoncent les syndicalistes, le personnel, depuis bien longtemps.

Alors, évidemment, les personnels aujourd'hui évoquent principalement le manque de moyens humains et matériels, et la perte de sens de leur travail. La grève, qui a été menée d'abord à l'hôpital Saint-Antoine au service des urgences et qui a pris aujourd'hui une ampleur dans tous les services, est le symbole et le symptôme, qui sont particulièrement visibles, de ce mal-être, comme nous l'affirmons encore une fois à travers un vœu rattaché que nous soumettons à cette communication.

Au-delà de cette souffrance, nous avons pu aussi nous rendre compte de la dignité des personnels, de l'aide-soignante au chef de service jusqu'au médecin. Ils mettent entre parenthèses leur vie de famille et personnelle pour faire face à l'impératif de la qualité des soins. Nous avons également constaté, avec les Sénateurs de Paris, notamment Pierre LAURENT et Laurence COHEN, quand nous avons fait des visites, que ce soit à Trousseau, à Saint-Antoine ou à Sainte-Anne, qu'ils étaient force de proposition, mais que leurs témoignages, leurs propositions n'étaient pas pris en compte pour refonder une politique de santé publique à la hauteur des besoins de la population.

Le plan "Ma santé 2022", qui a abouti à l'adoption d'une loi en juillet 2019, une énième réforme sans financements nouveaux, ne répond pas à la crise aiguë et urgente qui frappe le monde hospitalier. Loin de prendre la mesure des conséquences engendrées par les pénuries de moyens et de personnels, le Plan Santé et la loi qui le met en œuvre se contentent de mesurées de réorganisation du système de soins, tout en poursuivant la réduction de la dépense publique.

Pire, nous pensons que cette réforme représente un danger pour notre système public de santé. Tous les ingrédients sont réunis pour de nouvelles fermetures de structures et de services via la refonte de la carte hospitalière et la transformation d'hôpitaux généraux en hôpitaux dits de proximité, véritables coquilles vides car sans maternité, sans activité chirurgicale et sans urgences.

Outre le manque chronique de moyens et de personnels, les dernières réformes de santé ont mis à mal le service public en promouvant une gestion calquée sur l'entreprise commerciale et une logique de concurrence. L'instauration de la tarification à l'acte, la création de groupements hospitaliers de territoire, comme l'usage de méthodes de management privé, sont les symptômes de cette dérive libérale. Au lieu de répondre à la crise de financement de l'hôpital public et aux aspirations des personnels, ces réformes ont été guidées par la seule recherche d'efficacité du système de santé au détriment des missions d'intérêt général.

La gestion comptable des hôpitaux a conduit à de nombreuses restructurations et à l'augmentation de la souffrance au travail. Loin de tirer les constats des précédents échecs, la loi santé adoptée en 2019 poursuit dans la

même lignée, en insistant sur les questions d'organisation et de sécurité, tout en niant le problème central du financement. Cette rhétorique de l'efficacité est ainsi mobilisée pour justifier des fermetures de maternité ou de services d'urgence dans des territoires qui paient déjà les carences de la médecine de ville.

Nous mesurons déjà les conséquences à Paris. Les hôpitaux vont mal et le personnel est à bout. Les métiers de la santé sont les plus exposés au "burn-out", aux accidents du travail et aussi aux suicides. A Paris, Martin HIRSCH continue sa politique de démantèlement en supprimant des lits et sans embaucher davantage de personnels. Alors, Madame la Maire, nous profitons de cette communication pour vous demander, une nouvelle fois par un vœu, un moratoire sur ces restructurations au sein de l'A.P.-H.P.

Pour le dernier point, vous l'avez évoqué et nous nous rejoignons sur ce point, il s'agit de la médecine de ville. Il risque d'y avoir d'ici cinq ans la possibilité que 50 % des médecins généralistes en secteur 1 partent en retraite. Nous voyons bien les conséquences et aujourd'hui la possibilité de les remplacer s'avère très préoccupante.

Alors, nous vous proposons encore un vœu qui, cette fois-ci, permettrait de faire le lien entre l'A.P.-H.P. et la Ville en mettant en place dans les hôpitaux publics parisiens des consultations de médecine générale adulte et pédiatrique ouvertes 7 jours sur 7, et avec ou sans rendez-vous, pour un tarif en secteur 1 et sans dépassements d'honoraires, en appliquant le tiers payant, et en créant bien sûr dans ce partenariat sept nouveaux centres de santé municipaux.

Voilà, Madame la Maire, nos préoccupations. Je note une évolution de votre côté et c'est un signe positif pour les années à venir.

Mon collègue Hervé BÉGUÉ complétera sur la question de la psychiatrie et des personnes âgées.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme PAWLIK, pour le groupe PPCI.

**Mme Déborah PAWLIK.** - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, avec le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et des questions de santé environnementale, la santé est plus que jamais une préoccupation majeure des Parisiens. Dans ce domaine, notre ville souffre depuis plusieurs années d'un mal profond, sans jeu de mots, celui de la pénurie de médecins libéraux. Car, oui, les déserts médicaux, que l'on croyait il y a quelque temps réservés aux zones rurales les plus reculées, touchent désormais aussi nos arrondissements les plus peuplés. La dernière cartographie de l'A.R.S., par exemple, a ainsi placé les 18e et 19e arrondissements en zone d'intervention prioritaire.

Pourtant, dans votre communication, Madame la Maire, on ne trouve pas de réflexions sur les raisons de cette pénurie. Pas une ligne, par exemple, sur les loyers trop élevés qui découragent souvent les jeunes médecins à s'installer. Pas un mot non plus sur les solutions que l'on pourrait inventer ensemble avec eux pour qu'ils puissent aussi trouver quelques espaces de respiration dans des semaines à rallonge dont ils ne sont plus friands, ce que l'on peut tout à fait comprendre.

Alors, pour favoriser leur installation, vous n'avez pas rien fait, je le concède. Vous avez mis en place "Paris Médecin" qui permet aux praticiens de se mettre en relation les uns avec les autres pour créer des cabinets de groupe, par exemple, et qui les accompagne un peu financièrement. Mais cela reste un remède bien léger quand on sait que Paris a perdu 25 % de ses généralistes depuis 2010.

Du côté des spécialistes, ce n'est évidemment pas mieux. Aujourd'hui, trouver un ophtalmologiste, un dermatologue à un tarif conventionné dans un secteur raisonnable relève bien souvent du miracle. Désormais, les délais d'obtention d'un rendez-vous chez un praticien sont en moyenne de 62 jours dans la capitale, mais ils peuvent monter jusqu'à 186 jours selon les spécialités, les dates et les arrondissements.

Derrière cela, la question qui se pose est bien sûr celle de l'accès aux soins pour tous et celle évidemment de l'inégalité sociale.

Un autre thème de préoccupation majeur en matière de santé également, que l'on ne retrouve pas forcément dans votre communication, est celui de la santé des petits Parisiens. Paris, pour eux, c'est quoi ? Des salles de classe mal ventilées, des couloirs de métro pollués et des embouteillages monstres qui les amènent à ingurgiter pour le goûter des gaz d'échappement.

Si des études sont régulièrement menées sur la qualité de l'air respiré par nos enfants, on ne peut pas dire que vous êtes parfaitement transparents sur le sujet. Prenons l'exemple des crèches et des écoles. En 2017, j'avais ainsi demandé par un vœu que l'Exécutif nous communique un état des lieux précis des diagnostics disponibles concernant la pollution de l'air dans les crèches et les écoles. Un vœu que vous aviez rejeté, Madame la Maire, pour des raisons un peu obscures. Mais raisons que l'on a finalement comprises quelque temps plus tard puisqu'en vrai les chiffres ne devaient pas être très bons pour vous, car l'Alliance pour la Santé et l'Environnement a récemment tiré la sonnette d'alarme, montrant que la qualité de l'air dans les écoles parisiennes était évidemment très inquiétante.

Pour nous rassurer, vous avez annoncé vouloir installer 150 capteurs dans 50 établissements, afin de mieux mesurer cette pollution. Mais rappelons tout de même qu'il y a plus de 8.000 classes à Paris et avec 150 capteurs, on est bien loin du compte. Et plutôt que de consacrer des moyens, par exemple à la mise en place d'un outil inédit pour lutter contre les risques liés à la chicha, c'est peut-être plutôt sur l'amélioration de la qualité de l'air dans nos écoles, dont la Ville a la responsabilité, qu'il faudrait évidemment mettre le paquet.

On retrouve ce manque de transparence sur la question du plomb. On le sait, l'incendie de Notre-Dame du 15 avril dernier a conduit à la libération dans l'atmosphère de plusieurs centaines de tonnes de plomb qui sont en partie retombées sous forme de poussière sur le territoire parisien, notamment dans les cours de récréation des écoles, mais aussi dans les parcs et jardins de la ville. Vous avez mis longtemps à réagir en la matière, tentant de cacher sous le tapis cette poussière qu'il ne fallait voir. Par exemple, cela fait des mois que ma collègue maire du 5<sup>e</sup> arrondissement demande que la Ville publie une cartographie précise de la pollution au plomb dans la capitale et ce, en vain.

Enfin, la santé environnementale, ce sont aussi des sujets un peu plus classiques d'hygiène et de salubrité. Mais en la matière, là encore, nous restons sur notre faim avec cette communication. Si vous avez lancé, Madame la Maire, un plan pour éradiquer les punaises de lit, force est de constater que les rats de leur côté peuvent encore espérer mener une vie paisible dans notre capitale, faute de mesures d'éradication forte pourtant si attendues.

Si, en cette fin de mandature, nous avons pris l'habitude de vos communications bilans, Madame la Maire, cette communication santé manque cruellement d'allant. Vous enflez dans ce rapport les chiffres comme des perles, vous listez des dispositifs sans véritable souffle, mais pendant ce temps les classes moyennes et populaires galèrent toujours à se soigner à Paris et nos enfants trinquent.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à la Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'O.M.S. écrivait dans l'un de ses rapports : "On peut juger du développement d'une société, qu'elle soit riche ou pauvre, d'après l'état de santé de la population, la répartition plus ou moins équitable de la santé entre les différents échelons de la société et le degré de protection contre les désavantages résultant d'une mauvaise santé." Je crois qu'avec cette phrase, l'O.M.S. résume parfaitement l'enjeu primordial de l'accès à la santé : un meilleur accès de tous aux soins est la condition qui permet de tendre vers plus de justice sociale.

Paris, en tant que collectivité territoriale, n'a en théorie pas la compétence santé, mais du fait de l'histoire, Paris y participe largement. En 2014, nous avons formulé l'engagement devant les Parisiennes et les Parisiens de faire de Paris une ville plus solidaire et ce modèle est intrinsèquement lié à l'accès aux soins et à la santé de nos concitoyens.

J'ai donc lu avec beaucoup d'intérêt votre communication.

Le Plan parisien de santé environnementale, couplé à la réforme du service parisien du même nom en 2016, a permis une véritable prise en compte de la santé dans toutes nos politiques et cela est une véritable avancée.

La santé, c'est au quotidien. Ce n'est pas juste ne pas être malade, mais c'est aussi et surtout ressentir un bien-être général qui passe par la pratique du sport, l'accès à une alimentation de qualité, la possibilité de respirer un air moins pollué ou de vivre dans un logement sain.

C'est un terrain sur lequel nous avons parcouru du chemin depuis que nous sommes en responsabilité, mais pour lequel il reste encore à faire car ce sont le plus souvent les populations les plus précaires qui accumulent le plus d'obstacles à la santé, à commencer par le logement. Comment être en bonne santé quand on vit dans un logement infesté de punaises de lit ou mal isolé ou en proie à l'humidité et à la moisissure ? Ce sont ces mêmes occupants qui vivent au plus près du périphérique et qui subissent de plein fouet la pollution atmosphérique, mais aussi sonore, et qui ont le moins accès à une alimentation durable de qualité et à la pratique du sport. Ceux-là mêmes pour qui l'accès aux soins peut sembler hors d'atteinte pour différentes raisons, pour la question du prix mais aussi pour le simple fait de trouver un médecin conventionné en secteur 1.

Cela m'amène à la seconde partie de votre communication où vous évoquez l'enjeu majeur de l'accès aux soins et donc à un médecin.

Paris reste privilégiée dans l'accès aux soins en comparaison du reste du territoire français, notamment grâce à la riche offre de nos hôpitaux, mais nous connaissons les graves difficultés rencontrées aujourd'hui par l'hôpital public, tout comme les grandes disparités qui existent d'un arrondissement à l'autre, notamment entre l'est et l'ouest parisien, dans l'accès à la médecine de ville. Aujourd'hui, trouver un médecin généraliste conventionné en secteur 1 relève parfois du parcours du combattant pour les habitants du nord-est de Paris. C'est aussi le cas pour les spécialistes, comme les gynécologues, alors que consulter un gynécologue n'est pas une mesure de confort, c'est essentiel. Les femmes précaires subissent cette discrimination supplémentaire.

Le dispositif Paris Med' d'aide à l'installation des professionnels de santé de premier recours est essentiel, mais il faut aller plus loin et lui donner plus d'ampleur. En février 2016, le groupe RGCI avait proposé une délibération pour l'accès à une complémentaire santé de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, en favorisant un meilleur recours à la C.M.U.-C., couverture maladie universelle complémentaire, et à l'A.C.S., Aide pour une complémentaire santé, des dispositifs qui sont trop peu sollicités par ceux qui y ont droit.

Cette délibération avait été votée. L'égalité d'accès aux soins de qualité de toutes et tous passe aussi par là, puisque le risque de ne pas se soigner est multiplié par deux pour les personnes qui n'ont pas accès à une complémentaire santé. Trop de Parisiens sont exclus des dispositifs existants : retraités modestes, chômeurs de longue durée ou encore travailleurs indépendants sont victimes d'effets de seuil. En effet, en raison de ressources trop élevées pour bénéficier de l'A.C.S., mais insuffisantes pour s'offrir les garanties d'un contrat individuel, ne pouvant bénéficier non plus d'un contrat collectif proposé par un employeur privé, ils se retrouvent sans complémentaire. Pour nous, un Paris solidaire, c'est aussi cela. C'est une ville qui permet à toutes et à tous l'accès au même niveau de soins de qualité. Malheureusement, cette proposition nécessaire n'a jamais abouti et nous le regrettons.

Un autre point essentiel : la prévention. Trop longtemps, la médecine s'est focalisée sur le soin. Or, on le sait aujourd'hui, l'enjeu est avant tout de ne pas tomber malade. A différentes reprises au cours du mandat, le groupe RGCI est intervenu pour parler de prévention, et notamment de la santé sexuelle au collège. Nous avons soulevé la problématique en février 2018, afin de mieux maîtriser le contenu des interventions en milieu scolaire concernant la santé sexuelle. Si des discussions sont en cours entre la Ville et l'Education nationale, le processus est lent car presque deux ans plus tard nous n'avons toujours pas de vision d'ensemble à l'échelle de Paris. Or, à l'heure de la recrudescence du nombre de contaminations d'I.S.T., ce sujet nous semble primordial.

La prévention concerne aussi la consommation de drogues. C'est pour cette raison que nous avons défendu, il y a quelques mois, l'idée de faire de Paris un territoire d'expérimentation de la légalisation du cannabis, persuadés que la légalisation permettrait un meilleur contrôle de la consommation des mineurs chez qui elle peut faire des ravages. Par ailleurs, cette mesure permettrait de consacrer les moyens inefficaces de la répression à la prévention. Paris a été audacieuse et en pointe pour ouvrir la première salle de consommation à moindre risque, il faudra faire preuve de la même audace sur ce sujet, afin de sortir de cette hypocrisie qui n'a que trop duré.

Enfin, avant de conclure, je me dois de saluer l'action de notre Municipalité vers les populations exclues SDF et les migrants. A l'heure des débats dramatiques sur la possible suppression de l'A.M.E. ou sur les délais de carence précarisant un peu plus l'état de santé des plus démunis, Paris doit répondre par toujours plus de solidarité. Empêcher l'accès à la santé de ces populations, c'est aussi prendre le risque de voir réapparaître des maladies que l'on pensait d'un autre temps. Ce n'est pas digne et nous pensons qu'il ne peut y avoir de santé publique sans l'accès aux soins des réfugiés et des migrants. Alors parions sur une ville solidaire qui permet à tous de se soigner car n'oublions pas que l'injustice sociale tue à grande échelle.

Je voudrais saluer l'impressionnant travail réalisé par les services et leur investissement au quotidien qui nous permettent aujourd'hui d'être fiers de la politique de santé parisienne et je voudrais saluer l'action de l'adjointe en ce domaine. Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame la Présidente.

## **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Permettez-moi de saluer une classe de la Brèche-aux-loups dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, l'école qui est ici présente. Merci d'être là et de vous intéresser aux décisions qui sont prises dans ce Conseil municipal. Merci infiniment.

## **2019 DASES 321 - Communication sur la politique parisienne de santé. (Suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais donner la parole à la prochaine oratrice, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci, Madame la Maire.

Enfin, quelques mois seulement avant la fin de la mandature, une communication sur la santé...

Au revoir, Madame la Maire.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

En effet, jusqu'ici quel silence ! Un silence assourdissant huit mois durant de votre part, vous, Présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. depuis qu'a démarré la grève des urgences. Une grève dont tous les ressorts ne sont pas parisiens, mais où tous les facteurs spécifiquement parisiens - je pense à la fréquence des agressions ou à la difficulté des personnels soignants à se loger - sont des facteurs aggravants.

Face à cette crise, vous avez laissé Martin HIRSCH seul des mois durant pour faire face. Peut-être avez-vous maintenant rencontré Hugo HUON et le collectif "Interurgences". Lorsque j'ai fait, il y a plusieurs semaines, une réunion de travail avec lui, il n'avait pas encore réussi à entrer en contact avec vous. Et voilà ! Le 16 octobre, vous nous l'avez dit, sept mois seulement après le début de la grève, c'est l'illumination à l'occasion d'un déplacement de votre part avec votre adjointe.

Silence aussi pendant si longtemps, sur la question des risques sanitaires liés à l'amiante après l'incendie de Notre-Dame. Alors oui, même si les débats ne peuvent se substituer à une action appropriée, nous étions vraiment très impatients de ce débat.

Quelques mots d'abord sur la politique parisienne de santé publique qui est décrite dans le document de 30 pages que vous nous avez adressé. On ne peut lire ce rapport sans être très perplexe. Il donne le sentiment d'une politique patchwork, avec un empilement d'actions, un peu de bric et de broc et sans résultats vraiment probants, comme si on avait vidé d'un seul coup tous les tiroirs des bureaux de l'Hôtel de Ville où sont rangés les dossiers ayant trait à la santé. Il manque tout d'abord, lorsqu'on veut être un peu rigoureux et efficace, des chiffres clés sur la situation épidémiologique de la population parisienne sur l'accès aux soins, l'activité libérale et hospitalière, car c'est cette situation épidémiologique qui doit fonder l'action.

S'agissant du Plan Paris Santé Environnement, il nous manque malheureusement absolument tous les éléments d'évaluation. Dans quelle mesure a-t-il été mis en œuvre ? On ne le sait pas. A-t-il été mis en œuvre dans son intégralité et selon l'échéancier prévu ? On ne le sait pas. Et surtout quel impact a-t-il eu sur la santé des populations ? On ne le sait pas. Le cas échéant, des actions correctrices ont-elles dû être engagées, ce qui serait tout à fait normal ? On n'en sait malheureusement rien. Rien non plus sur la santé des personnes âgées.

Sur le plomb, quelques lignes et la Mairie ferait mieux peut-être de ne pas trop en rajouter, compte tenu de la conduite de la gestion de la crise qui a suivi l'incendie de Notre-Dame. Sur les perturbateurs endocriniens, même chose, il manque juste une évaluation pour juger des résultats. Sur les outils d'observation et de surveillance, quelles études ont été menées via la cohorte ? On ne le sait pas.

Alors oui, sur le service de conseil médical à l'environnement intérieur et malheureusement, quelques chiffres sont donnés, cette politique aurait profité à environ une centaine d'habitants à Paris ; cela reste quand même très modeste pour une population de 2,2 millions d'habitants ! Un bon point, en revanche, concernant les défibrillateurs.

Mais en santé publique, l'absence d'informations est absolument étonnante. Juste des discours mais ce n'est pas ce qui fait une politique.

En ce qui concerne maintenant l'hôpital, même si les déterminants de la santé des Parisiens ne se résument pas aux politiques de santé publique qui sont mises en œuvre, c'est le secteur de la santé à Paris dans son ensemble qui traverse une crise sans précédent avec des conséquences très graves pour tous et depuis longtemps, pour les professionnels et pour les patients.

L'hôpital public, véritable exception française à laquelle nous sommes tous attachés, est en danger. L'amont des urgences, l'intermédiaire entre l'hôpital et la Ville est tragiquement insuffisant. Je suis très inquiète de surcroît à titre personnel des conditions d'accès aux urgences partout à Paris et particulièrement au centre de Paris.

Enfin, l'offre de soins libéraux de ville connaît des carences auxquelles nous sommes déjà tous confrontés. Martin HIRSCH, le Directeur général de l'A.P.-H.P., l'a annoncé début octobre : face à une pénurie de médecins, il peine désormais à recruter et à fidéliser ses infirmières, avec des conséquences immédiates en termes de fermetures et de lits : 400 postes d'infirmiers restent vacants, 900 lits restent fermés sur 20.000, faute de personnels. C'est d'autant plus regrettable quand les soignants sont mobilisés, mais également les médecins et chefs de service, pour réclamer des lits et des postes supplémentaires.

Agnès BUZYN a exprimé son souhait de travailler sur les débuts de carrière à l'hôpital public, promettant un chantier spécifique sur l'Ile-de-France, et a reconnu si tardivement le problème du pouvoir d'achat qui est, je cite, "particulièrement criant", mais sans décision véritable jusqu'ici.

C'est bien clair, vous ne sauriez, Madame la Maire, vous substituer à la Ministre de la Santé, mais votre devoir est d'interpeller en temps utile le Gouvernement, lorsque c'est nécessaire, sans laisser s'approfondir la crise. Et la Maire de Paris a le devoir d'écouter l'inquiétude de tous les personnels soignants et administratifs, de relayer leurs demandes, de ne pas laisser l'A.P.-H.P. apporter seule des réponses concrètes et opérationnelles à ce malaise général.

Il est aujourd'hui impossible pour les personnels soignants de vivre à Paris. Je cite le témoignage de cette fonctionnaire de l'A.P.-H.P. : "Avec 1.800 euros nets par mois avec les primes, après des journées ou des nuits de 12 heures, c'est difficile de prendre une chambre de bonne ou de s'installer au fin fond de la Seine-et-Marne et de s'infliger une heure et demie de transports".

En début de carrière, une infirmière est rémunérée environ 1.500 euros par mois. Face à une pénurie de logements abordables, à un taux de rotation dans le logement social qui stagne à 4 %, un record au niveau francilien et national, l'équation travail/conditions de vie devient invivable pour ces agents. Votre politique du logement à Paris

contribue, hélas, à cette pénurie de l'offre immobilière abordable à destination de l'ensemble des professionnels soignants qui devraient être logés en priorité à proximité de leur lieu de travail.

Quant à obtenir un logement social, cela relève du parcours du combattant. Le Directeur général adjoint de l'A.P.-H.P. ne cache pas sa réalité : 400 logements sociaux de l'A.P.-H.P. ont été attribués à ses agents en 2018 et 2.000 demandes sont en attente. Quelle a été votre réponse, Madame la Maire ? Je crois me souvenir que vous vous étiez engagée à réserver 500 logements en trois ans, donc 150 logements par an pour les personnels soignants de l'A.P.-H.P. Est-ce à la hauteur de l'enjeu et de votre responsabilité ? Nous ne le croyons pas.

L'offre de soins de ville est aussi en crise et les structures en amont des urgences sont trop peu nombreuses. Nous le savons tous et depuis longtemps, l'offre de soins libéraux, et tout particulièrement l'offre de soins en secteur 1, dégingole à Paris. Non seulement Paris manque de médecins généralistes et de médecins spécialistes à exercer en secteur 1, mais la pyramide des âges des médecins, qui a été évoquée par certains d'entre vous, s'avère également alarmante. Chacun peut le vérifier avec des délais d'attente de plus en plus longs pour décrocher un rendez-vous avec ces médecins ou tout simplement pour trouver un médecin traitant : 60 % des médecins spécialistes de plus de 60 ans et 40 % des médecins spécialistes de plus de 65 ans sont en exercice à Paris et ils peuvent prendre leur retraite du jour au lendemain.

A cette situation problématique que l'on connaît depuis longtemps et à la crise qui se profile, la Ville a décidé de répondre en développant depuis 2015 un dispositif, je cite, "innovant et co-construit appelé Paris Med". Mais Paris Med' est insuffisant à deux égards, parce qu'il ne concerne pas tout le territoire parisien et parce que l'offre est absolument insuffisante.

Enfin, entre la médecine de ville et l'hôpital, ce que l'on appelle l'amont des urgences, le nombre de maisons médicales de garde, le nombre de centres de santé est très insuffisant à Paris : 6 maisons médicales de garde pour une population de 2,2 millions d'habitants et des maisons médicales de garde qui ferment à 20 heures, quand on connaît les horaires de travail des Parisiens, à l'exception d'une maison médicale de garde dans le 14e arrondissement qui, un jour dans la semaine, ouvre plus tard que 20 heures, mais c'est tragiquement insuffisant. Idem pour le nombre de centres de santé à Paris.

Alors voilà ! En dernière minute, lundi 11 novembre, à 12 heures 50, nous avons eu 30 pages de documentation sur la politique parisienne de santé, et le 11 novembre, à 12 heures 50, un vœu de l'Exécutif sur la santé ! Un vœu qui soutient les personnels de l'A.P.-H.P. et souligne la condition tragique des hôpitaux parisiens. Un vœu que nous voterons pour cette raison, parce qu'il soutient l'A.P.-H.P. et parce qu'il soutient les personnels de l'A.P.-H.P. dans le combat qu'ils mènent actuellement.

Mais un vœu indigne en ce qui concerne la politique parisienne. Un vœu où Mme HIDALGO, quelques mois avant la fin de la mandature, déplore l'insuffisance de l'offre de soins de ville et l'insuffisance de l'amont des urgences à Paris. Elle découvre, quelques mois avant la fin de la mandature, qu'il faudrait, oui, créer un centre ou plusieurs centres de santé à Paris. Et encore, elle dit qu'il faudrait peut-être en créer un dans le centre de Paris, je crois dans une des mairies d'arrondissement, mais que l'on va étudier la possibilité de créer peut-être un centre de santé à Paris et peut-être entreprendra-t-on des politiques visant à soutenir les professionnels de santé libéraux qui veulent s'installer à Paris. Mais de qui se moque-t-on ?

En conclusion, je voudrais juste rappeler quelques mots d'une opérette que j'aime bien : "J'entends un bruit de bottes, de bottes, de bottes, de bottes. Ce sont les bottes des carabiniers. Nous sommes les carabiniers mais, par un malheureux hasard, nous arrivons toujours trop tard !" ("Les brigands" d'Offenbach). Dommage d'arriver aussi tard, trop tard ! Aussi tard que les carabiniers sur un sujet aussi essentiel, aussi précieux, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, pour les Parisiens : leur santé.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour la clarté de nos débats, quand vous faites référence à un vœu de l'Exécutif, est-ce le vœu n° 7 bis ?

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - C'est cela.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Bien sûr, c'est un vœu de l'Exécutif en réponse à deux vœux qui sont les vœux n° 6 et n° 7, le vœu n° 6 du groupe Communiste - Front de Gauche et le vœu n° 7 qui a été déposé par Mme SIMONNET. Ce n'est donc pas un vœu de l'Exécutif de dernière minute mais un vœu de l'Exécutif en réponse à deux vœux déposés par deux groupes de la majorité. Le fait qu'il vous soit parvenu hier est tout à fait normal par rapport aux règles de fonctionnement du Conseil de Paris.

Je voulais dire cela pour la clarté...

Est-ce que je peux terminer ? J'essayais avec le respect que je vous dois, compte tenu de vos fonctions éminentes de Présidente de groupe, d'éclairer notre Assemblée pour qu'il n'y ait pas de méprise : l'Exécutif n'a pas sorti un vœu de sa poche au dernier moment mais a déposé, comme il est d'habitude, un vœu se substituant à deux vœux qui ont été déposés par deux groupes différents.

Voilà, tout est parfaitement clair. Merci, Madame la Présidente. J'espère que vous avez compris mon interpellation.

Je donne maintenant la parole à Fadila MÉHAL.

C'est Thomas LAURET ? Avec grand plaisir. Merci de ne pas avoir été prévenu !

**M. Thomas LAURET.** - C'est pourtant ce qu'il y a sur la liste, mais ce n'est pas grave.

Vous prenez la santé des Parisiens dans sa globalité : un bien-être total, psychologique, mental, social, conformément à la définition de l'O.M.S. C'est un choix ambitieux, mais du coup difficile à maîtriser - et comme dit le proverbe : qui trop embrasse mal étreint ! - notamment quand on cherche, et dans l'introduction et dans le titre, s'il s'agit d'un document objectif ou s'il s'agit d'un document bilan. Ou s'il s'agit d'un document à la fois bilan et objectif, ce qui me semblerait effectivement la meilleure chose à quelques mois de la fin de la mandature.

La première partie concerne donc le Plan de santé environnementale de décembre 2015. On peut s'attendre, après près de quatre ans, à avoir un bilan. Vous rappelez les facteurs qui constituent les cibles prioritaires : l'air extérieur, l'environnement intérieur, le bruit, les substances chimiques, notamment les perturbateurs endocriniens et cancérigènes, le climat, l'amiante, les sols pollués, le plomb. Rien que cela ! Mais le bilan est seulement esquissé. Je comprends car c'est très difficile à faire puisque cela concerne toutes les politiques parisiennes, mais quand même !

Pour l'air extérieur, par exemple, on a une petite idée, on en parle à chaque Conseil. A-t-on réussi, comme on le souhaitait, à réduire la pollution de l'air, à basculer le parc automobile vers les véhicules propres ? Je ne crois pas ou alors très partiellement. On a réduit le nombre de voitures mais la bascule ne s'est pas faite. Certaines voitures propres ont même disparu - c'étaient les Autolib' - et la pollution de l'air s'est réduite sur certains axes et s'est accrue sur d'autres.

Sur l'environnement intérieur, rien n'est dit alors qu'une cartographie des pollutions intérieures a été faite notamment dans les crèches par une association.

Pour le bruit, on a généralisé le revêtement sans bruit sur le périphérique et c'est un réel progrès. On peut se féliciter de cette réalisation pour tous les riverains, mais à l'intérieur de Paris, la voirie est dans un état catastrophique. C'est logique puisque c'est un des choix de la Maire que de faire des économies sur la voirie. Du coup, en termes de bruit, on a plutôt un accroissement du bruit sur la voirie parisienne intra-muros. C'est à mesurer, à contrôler mais on n'a pas de chiffres. Personne évidemment ne contrôle les deux-roues bruyants. On aura un débat demain sur le sujet et l'enjeu est de passer aux deux-roues électriques. Rien là-dessus.

En ce qui concerne la suppression des perturbateurs endocriniens, les objectifs sont énoncés mais, à part la suppression des phytosanitaires dans les espaces verts en 2015, avec quelques effets indésirables d'ailleurs puisqu'on a une prolifération des algues dans les lacs des bois et dans l'ensemble des canaux parisiens, on n'a rien d'autre.

Un objectif est rappelé : 50 % de "bio" en 2020 dans les cantines, et vous annoncez 37 %. Il y a un bilan. On est à deux mois de 2020 et il faut que l'on passe de 37 % à 50 % d'ici le 1er janvier 2020 pour le "bio" dans les cantines. Il y a du boulot !

Quant à la suppression du plastique - on a eu ce débat à un ancien Conseil de Paris -, on en est à la "réflexion", et vous citez certaines communes qui ont réussi à le faire en France.

Enfin, rien n'est indiqué sur l'amiante et sur les sols pollués dans le rapport, alors même que le boulot est fait sur l'amiante : l'ensemble des bâtiments publics est contrôlé et les responsables de bâtiments publics ont cette épée de Damoclès sur leur tête en permanence. Mais le plomb étant malheureusement revenu dans l'actualité, il fait, lui, l'objet d'une attention particulière.

Vous citez le S.P.S.E., le service parisien de santé environnementale. L'activité de ce service m'interroge et je voudrais avoir des précisions. Je ne sais pas si je me trompe mais vous citez 174 agents et 257 interventions. J'imagine qu'ils ont beaucoup d'autres tâches que les simples interventions parce que cela fait une intervention et demie par agent et par an. J'imagine qu'il y a une chose que je n'ai pas saisie, mais cela me paraît quand même assez faible en termes de nombre d'interventions.

La deuxième partie concerne l'accès aux soins. La principale mesure prise par l'adjoint à la santé dès le début du mandat - je parle du précédent adjoint - est l'aide à l'installation des médecins en secteur 1. C'est une excellente mesure, que nous avons soutenue et que nous continuons à soutenir, mais le résultat est malheureusement un peu décevant : 161 praticiens installés, 88 généralistes mais seulement 66 nouveaux. Est-ce que cela veut dire que les autres n'ont fait que se déplacer dans Paris ? Et 66 nouveaux installés qui ont bénéficié de ce dispositif, c'est faible, c'est peu. Pour quel coût ? On ne sait pas combien cela a coûté, ce n'est pas marqué.

L'attention sur les urgences à Paris et en France montre bien que le problème persiste et même s'accroît. Vous citez l'activité des centres de santé, mais on ne sait pas la progression de cette activité. Est-ce que les centres de santé travaillent plus qu'il y a six ans ? On n'a pas les chiffres dans le document.

Vous accompagnez les C.P.T.S., les communautés professionnelles des territoires, et c'est une bonne chose, mais quelle est l'ambition ? Heureusement, il y a certains vœux intéressants sur les centres de santé et les maisons de santé pluridisciplinaires pour que l'on essaye de construire un maillage à Paris qui permette d'avoir un accès aux soins en secteur 1, 24 heures sur 24 ou au moins jusqu'à minuit, et d'aider les urgences à faire face aux flots continus.

Pour la suite, on a une explication des missions de la Ville en matière de politique de santé de l'enfant avec la P.M.I. et les visites obligatoires, en matière de lutte contre la tuberculose, la drépanocytose, la prévention du cancer, la lutte contre le sida et la drogue, mais en termes de données chiffrées, on a juste le bilan du C.L.A.T. pour la tuberculose et celui de la salle de consommation à moindre risque. Pour le reste, on n'a rien.

Enfin, la Maire est intervenue sur l'A.P.-H.P. avec un discours qui m'est apparu assez démagogue en fin de mandat. On soutient le personnel de l'A.P.-H.P., c'est très bien. On soutient tous le personnel de l'A.P. -H.P. Mais est-ce qu'aujourd'hui rajouter des moyens est la seule solution ? Les moyens, cela fait toujours du bien. C'est de l'argent public, il faudra augmenter les cotisations sociales et on donnera des moyens supplémentaires à l'hôpital, c'est parfait, cela aidera, c'est certain. Mais enfin, de mon point de vue - personne ne le dit et j'espère que ce sera répété à Martin HIRSCH qui le sait - l'A.P.-H.P. souffre du même symptôme que la Ville de Paris : c'est-à-dire une trop grande centralisation, c'est-à-dire la création de groupes hospitaliers multisites qui ont grossi et qui font que les décisions sont prises à un endroit qui est trop éloigné par rapport aux services. Elles sont concentrées entre les mains de quelques personnes qui n'arrivent plus parce que les groupes sont trop gros - comme pour l'administration de certains services de proximité de cette Ville - à gérer les problèmes du quotidien. Et derrière on a des personnels qui sont effectivement en colère, épuisés, parce que les lits ne sont pas réparés, le matériel n'est pas arrivé, etc. Ce n'est pas un problème d'argent mais un problème d'organisation.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET, vous avez dépassé de 55 secondes. Je vous laisse une phrase de conclusion mais c'est pour ne pas abuser.

**M. Thomas LAURET**. - Je vous remercie et je conclus en disant que c'est un document qui mériterait plus d'indicateurs de suivi consolidés et qu'un bilan plus clair soit établi.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas LAURET.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

"Mesdames, Messieurs nos concitoyens, laissez-vous mourir l'hôpital public sans avoir tenté quelque chose ? Il manque des médicaments, des brancards, des lits, des humains pour s'occuper des patients." Voici les mots des médecins urgentistes nous interpellant dans le "JDD" la semaine dernière.

Depuis mars dernier, les services d'urgence se mobilisent et cette mobilisation s'est étendue à l'ensemble de celles et ceux qui font vivre l'hôpital aujourd'hui. Le soutien des usagers, des citoyens et des citoyennes, est fort. Jeudi, une nouvelle fois, les professionnels de santé pousseront un cri d'alarme.

Merci à Mme la Maire de Paris pour ces paroles fortes en faveur de l'hôpital public. Elles sont précieuses à deux jours de la manifestation. Les manifestants seront ravis d'entendre votre argumentaire, Monsieur LAURET, quand votre gouvernement ferme des maternités, quand celui-ci regroupe plutôt des hôpitaux.

Alors dans ce contexte, le choix de la Ville et de notre majorité est de construire un service public de santé et ce choix montre toute sa pertinence. Tout d'abord en aidant et favorisant l'installation des médecins de secteur 1, en particulier dans les quartiers populaires. Nous savons, hélas, que précarité et problèmes de santé vont de pair, que quand la fin du mois est difficile, on peut reculer la visite chez le médecin ou chez le dentiste alors qu'elle est indispensable. Je me souviens d'un de mes élèves parisiens l'année dernière qui attendait la joue gonflée par une carie le début du mois pour se soigner. Je l'ai orienté vers un de nos centres de santé, ces pôles pluridisciplinaires qui proposent une offre de soins accessible au plus grand nombre. Ils permettent également à de jeunes praticiens de s'installer à Paris quand les prix des locaux sont si élevés.

11 % des Parisiens sont exposés à plus de 68 décibels, 18 % des Parisiens et des Parisiennes sont à la fois exposés aux nuisances et aux pollutions environnementales. Dans la construction de la ville en transition que nous souhaitons, innover en développant la santé environnementale est indispensable.

Vous avez parlé, Madame la Maire, de la mesure du plomb et des perturbateurs endocriniens et je suis ravie aujourd'hui de constater que plus personne ne conteste leur impact.

30 % des cas de saturnisme de l'enfant déclarés en France de 1995 à 2014 l'ont été à Paris, en lien avec un habitat ancien, dégradé, avec des taux de suroccupation des logements très supérieurs à la moyenne nationale. Notre action volontariste pour résorber l'habitat indigne et insalubre participe donc, là aussi, à une politique de santé publique.

Notre plan de santé environnementale organise des outils pour réagir mais aussi pour prévenir. Regrouper les différents services œuvrant à sa mise en œuvre à la porte de Bagnolet, là où se cumule un échangeur d'autoroute, deux fois cinq voies sur le boulevard périphérique et des cars de touristes qui se garent le soir et redémarrent le matin, est un symbole fort. Je suis sûr que l'adjointe en charge de la santé, Monsieur Thomas LAURET, vous répondra aussi sur quelle est l'utilité de nos fonctionnaires qui développent ce service et quelles sont leur spécificité et leur importance. C'est donc une chance pour notre arrondissement, le 20e, une chance aussi d'avoir bénéficié de la première étude d'impact de santé réalisée dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain, celui de Python.

Notre capitale est dense, beaucoup de personnes y circulent et séjournent. Cela a pour conséquence des problématiques spécifiques en termes d'épidémies. Là aussi, avec une action forte conjointe, amplifiée, coordonnée avec l'Etat, nous arriverons donc à répondre à ces enjeux. Je ne reprendrai pas les mots de la Maire sur l'A.M.E., nous les partageons totalement.

En 2014, une étude menée à Paris concernant les jeunes de 17 ans montrait qu'un garçon sur trois et une fille sur quatre avait eu au moins trois ivresses au cours des douze derniers mois écoulés, qu'un tiers consommait tous les jours du tabac et que 14 % étaient en surpoids ou obèses, cela en très forte augmentation ces quinze dernières années. Le développement de la santé par le sport et par l'alimentation est une politique de prévention pour éviter de devoir soigner de nombreuses pathologies, parfois très lourdes, plus tard. Cette politique permet à la personne d'être actrice de ses choix dans la transmission de ce que nous apprend l'éducation thérapeutique.

Je voudrais aussi rassurer les oratrices précédentes qui s'inquiétaient de notre politique en termes de santé scolaire, car quand on regarde la médecine scolaire et la prévention, la Ville est pionnière et particulièrement engagée.

Je voudrais conclure mon intervention sur le sujet de la santé mentale. Je ne parle pas seulement de la psychiatrie mais d'un ensemble de déterminants permettant aux personnes de s'en sortir : le logement, le travail, l'art, le sport. C'est tout ce qui fait que l'on se rétablit en tant que personne. Hélas, encore une fois, la politique sociale choisie et menée par le Gouvernement fragilise l'ensemble de ce système. Je comprends, Monsieur LAURET, que vous nous ayez noyés dans une lecture ligne à ligne des éléments juste chiffrés du document de la communication pour éviter de justifier cette action que vous soutenez. La hausse de la précarité, qui concerne 500.000 personnes de plus, affecte aussi particulièrement les malades mentaux. A Paris, le montant de l'allocation adulte handicapé ne permet pas de louer un studio, donc d'être autonome. Dans un parcours pour soigner une pathologie mentale, certes l'hôpital peut concerner quelques périodes de crise aiguë, mais pas du tout la totalité. Il faut donc un réseau médical et social renforcé pour favoriser un mieux-être.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Je donne maintenant la parole à Dominique STOPPA-LYONNET.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, au nom de mes collègues du groupe "100% Paris", je remercie la Maire de Paris d'avoir mis la santé des Parisiens à l'ordre du jour de cet avant-dernier Conseil de Paris de sa mandature, et ainsi de rappeler le rôle de la Ville dans sa participation à l'accès aux soins avec notamment l'aide à l'installation des professionnels de santé dans la lutte contre la pollution et les efforts de prévention.

On ne peut qu'adhérer à l'avant-propos de la communication qui expose une vision globale de la santé et introduit des déterminants de santé qui sont dans des champs très différents. Néanmoins, la communication est une suite d'autosatisfecit. Savez-vous que dans Wiktionnaire, la Maire de Paris illustre le mot "autosatisfecit". Je cite : "Anne HIDALGO manie à la perfection l'art de l'autosatisfecit." Ceci est patent, en particulier sur sa politique de l'environnement et ses propositions de prévention rappelées dans votre communication.

Alors que la communication se satisfait de la réactivité de la Ville devant l'exposition au plomb des Parisiens secondaire à l'incendie de Notre-Dame, on ne peut pas oublier l'hésitation des actions de la Ville et sa communication sur le sujet. Depuis le mois de mai, tous les Conseils de Paris ont vu des vœux déposés et défendus sur le sujet. Encore aujourd'hui, trois vœux sont rattachés à cette communication, dont celui de Florence BERTHOUT. Le vœu de la maire du 5e arrondissement demande pour la troisième fois la mise en ligne d'une cartographie évolutive et dynamique de la pollution au plomb sur tout le territoire parisien, mentionnant par lieu, équipement identifié et par salle, le niveau, l'évolution des résultats relevés au regard des seuils de vigilance préconisés par l'A.R.S.

Sur un autre sujet de santé environnementale, il est étonnant ou plutôt ahurissant que soit éludée, comme dans la communication santé de 2014, la question de l'amiante qui pollue les sols et les équipements parisiens. Cela fait d'ailleurs l'objet d'un vœu de notre groupe, un énième vœu sur le sujet émis au cours de la mandature par la plupart des groupes.

Sur un autre sujet, notons l'ambivalence de la Mairie qui prétend vouloir lutter contre les perturbateurs endocriniens et la pollution de l'air intérieur et extérieur, mais qui dans le même temps rejette systématiquement les

nouvelles propositions. C'est ainsi que l'Exécutif a rejeté nos propositions au Conseil de Paris de septembre de circuits courts et d'aliments sans contact avec des plastiques pour les cantines scolaires, et de déploiement de capteurs de qualité de l'air dans toutes les crèches et écoles parisiennes. Il est aujourd'hui surprenant, mais je dirais heureusement surprenant puisque cela va dans le bon sens, que soit annoncé, je cite, "le lancement comme à Limoges d'une crèche sans perturbateurs endocriniens dans un arrondissement", alors qu'était rejeté, il y a à peine un mois, notre vœu citant justement le modèle limougeaud.

Enfin, je laisserai à Christian HONORÉ le soin de défendre, pour la énième fois, un vœu sur la lutte contre les rats et les punaises de lit.

Ne vous y trompez pas, Monsieur le Maire, si la lutte contre la pollution est la deuxième priorité des Parisiens, selon le sondage IFOP Fiducial de septembre 2019, ils ne sont pas crédules et ne se contentent pas de simples effets d'annonce, ils exigent des solutions concrètes.

Cette communication fait un état des lieux des actions de l'Exécutif mais elle est aussi censée présenter leurs perspectives. Avant d'évoquer les perspectives, je voudrais néanmoins montrer ma bonne foi et saluer le dispositif "Paris Med" qui a permis, en réunissant les efforts de la Ville, de l'A.R.S. et de la C.P.A.M., l'installation de près de 70 médecins généralistes et la création de 14 maisons de santé professionnelles.

Mais sur les actions à venir, il y a des manques importants, alors que même l'avis citoyen sur l'hôpital dans le parcours de soins à Paris fait des propositions qui auraient dû être naturellement évoquées. Je salue à l'effort de formation et de réflexion des 20 citoyens qui ont construit cet avis, et plus encore leurs deux représentants qui viennent d'intervenir dans cette enceinte.

Au passage, je voudrais aussi rappeler que la démocratie participative en santé a été introduite en 2009 dans la loi Hôpital, patients, santé, territoires, avec la création, sous la tutelle des A.R.S. et à l'échelle du département, des Conférences territoriales de santé réunissant les citoyens via des associations, des professionnels de santé des secteurs public et libéral, des représentants de la Ville, de l'assurance maladie, en un mot tous les acteurs. Là encore, je crains que les comités, conférences et avis multiples rendent la réflexion et ses conclusions illisibles.

Qu'a évoqué l'avis citoyen et qui manque cruellement dans la communication de la Maire ? Tout simplement les termes, et par là les actions, de parcours de soins numériques et de télémédecine. Soyons précis, le mot télémédecine apparaît une seule fois dans un paragraphe sur les centres de santé municipaux. Le chemin à parcourir sera néanmoins long quand on sait que la plupart des centres de santé de la Ville n'ont pas de dossier médical informatisé et en sont encore aux fiches patients dans des boîtes en carton. Aujourd'hui, avec l'arrivée du dossier médical partagé, des possibilités données par le numérique en termes de suivi à distance, de facilitation du parcours de soins, d'éducation à la santé, il est impossible de ne pas mentionner l'apport attendu du numérique dans un projet de santé.

Qu'est d'ailleurs devenu le projet d'e-santé à Paris pourtant accueilli très favorablement par le Conseil de Paris, proposé par nos collègues du groupe centriste et porté par le Pr François HAAB ? Je crains qu'il ne soit aujourd'hui lettre morte. C'est aussi la crainte de l'avis des citoyens mis à contribution. Je rappelle leur dernier paragraphe : "A l'issue de cette Conférence citoyenne, il nous semble nécessaire de souligner notre vœu que cet avis ne reste pas lettre morte et que nos propositions fassent l'objet d'actions concrètes." C'est dommage, concernant le numérique, la Ville aurait pu être précurseur, contribuer par un premier retour d'expérience à la construction du "Health Data Hub", proposé au Président de la République par Cédric VILLANI dans son rapport "Donner un sens à l'intelligence artificielle".

De la même façon que le mot numérique n'apparaît pas dans la communication de la Maire, le mot parcours de soins est réduit à portion congrue et apparaît seulement dans les paragraphes consacrés à la protection maternelle et infantile et à la santé sexuelle. C'est naturellement important, mais le parcours de soins a une place générique sur les soins, tout simplement comme son nom l'indique.

Revoir le parcours de soins, et par là la place de l'ensemble des professionnels de santé, qu'ils soient publics ou libéraux, hospitaliers ou de ville, est l'une des clés de résolution de la crise des urgences hospitalières. C'est d'ailleurs le titre de l'avis citoyen : "L'hôpital dans le parcours de soins". Revoir le parcours de soins devient possible avec précisément les outils du numérique. Ce qui me préoccupe cependant est la défiance de l'Exécutif vis-à-vis d'un grand nombre de professionnels de santé.

Dans la seconde version de la communication, une page intitulée "Renforcer les liens entre la Ville et l'hôpital" a été ajoutée ; elle manquait effectivement. Néanmoins, je ne suis pas très rassurée sur la réelle volonté de mettre à contribution l'ensemble des professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice. J'ai en mémoire la délibération DASES 184 G de 2018 qui était l'avis du Conseil de Paris sur le Plan régional de santé n° 2. L'un des points centraux était précisément le parcours de soins. J'avais été frappée par la défiance de l'Exécutif, pour ne pas dire par son cynisme, vis-à-vis des professionnels libéraux.

Alors que l'A.R.S. indique faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale, l'avis de l'Exécutif était en réponse au plan de l'A.R.S., je cite : "Cette approche reposant très largement sur l'initiative de terrain, si elle est préférable à une logique descendante, pose

plusieurs difficultés. En premier lieu, elle surestime les capacités des professionnels de santé, en particulier libéraux, à organiser cette coordination des parcours". Plus loin, à propos de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie ou présentant une polyopathie, je cite à nouveau : "La prise en charge repose essentiellement sur des actions de coordination tournées vers la médecine libérale ambulatoire et délaisse des possibilités alternatives d'une offre publique renforcée de proximité. Il paraît très ambitieux de laisser le renforcement des parcours de santé des plus vulnérables à la seule responsabilité des professionnels de santé." Ce n'est même pas les libéraux mais l'ensemble des professionnels de santé.

Pourtant, Monsieur le Maire, il va falloir faire avec l'ensemble des professionnels de santé dans leur très grande majorité, quel que soit leur mode d'exercice, car ils sont tous de bonne volonté et dévoués aux malades. Je dis cela parce que l'élaboration de parcours de soins de qualité, qui comprennent l'accompagnement médico-social pour l'ensemble des malades sur le territoire national, est arrivée avec la création des communautés professionnelles territoriales de santé, C.P.T.S., dans les deux dernières lois de santé votées en 2016 et 2019.

La Ville aura naturellement un rôle important dans l'organisation de ces C.P.T.S. qui pourront concerner 40.000 à 200.000 personnes. Elle aura un rôle facilitateur, en étant d'abord un acteur direct des soins, il faut le reconnaître mais un des acteurs seulement, en ayant par contre un rôle majeur dans le secteur médico-social, en étant plateforme d'appui, notamment pour les aînés et les situations de handicap et de dépendance. Deux mots qui sont d'ailleurs quasi absents dans la communication de la Maire de Paris. Comme souvent, l'Exécutif actuel va trop vite et veut imprimer sans concertation sa vision centralisatrice de l'organisation des soins. Je renvoie là encore aux textes de l'Exécutif sur le Plan régional de santé.

Nous avons fait un vœu qui souhaite que la Ville soit un partenaire et un accompagnant à la création des C.P.T.S., sans parti pris et en sachant établir un lien de confiance avec l'ensemble des professionnels de santé. Dans la même perspective et parce qu'un projet de C.P.T.S. repose sur une première analyse des besoins d'un territoire et de son offre de soins, le groupe "100% Paris" présente un vœu sur l'actualisation d'une enquête publiée en 2014 sur la disponibilité des praticiens de proximité. Naturellement, le contenu de l'enquête doit évoluer et concerner l'ensemble des professionnels de santé. C'est au moins le quatrième vœu présenté lors de la mandature sur le sujet, mais nous ne désespérons pas, nous le remettons sur le métier et faisons à nouveau un vœu.

En résumé, la santé à Paris est un sujet de préoccupation pour tous les Parisiens. Qu'ils soient bien portants, malades, professionnels de santé ou du secteur médico-social, ces situations ne sont pas exclusives. La santé est l'affaire de tous. J'espère, Monsieur le Maire, que vous aurez entendu la bonne volonté de tous de participer à une démarche inclusive, pour reprendre un terme qui est cher à la Maire de Paris, et dont l'emploi l'encouragera peut-être à prêter une écoute attentive à cette intervention qui veut défendre la participation de tous à la politique de santé parisienne.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Dominique STOPPA-LYONNET.

Il restera donc cinq minutes de temps d'intervention pour Christian HONORÉ, pour qu'il soit averti.

Je donne maintenant la parole à Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication sur la politique parisienne de santé tient lieu de bilan des actions entreprises sous votre mandature. Dès lors, et j'associe à cet hommage mon collègue François HAAB, je souhaitais saluer le travail accompli par Bernard JOMIER et après lui par Anne SOUYRIS, avec lesquels le groupe UDI-MODEM a eu grand plaisir à collaborer, afin de contribuer à l'élaboration de la politique de santé publique au service de tous les Parisiens.

Nous avons particulièrement œuvré en matière d'accès aux soins et à travers de nombreuses propositions. C'est notamment la question du dispositif "Paris Med" qui a permis d'améliorer l'accès aux soins des Parisiens en accroissant l'offre médicale de secteur 1 grâce aux aides à l'installation des praticiens. Niveau qui demeure néanmoins insuffisant et effort qui doit être absolument poursuivi.

C'était également le sens de la "niche" du groupe UDI-MODEM, adoptée en mai 2015, qui mettait en exergue le rôle que la Smart Santé peut jouer pour réduire les délais d'obtention de rendez-vous trop longs et les renoncements aux soins trop nombreux.

Les centres de santé municipaux eux-mêmes se sont ainsi mis à la e-santé, notamment en développant des projets de téléradiologie ou télé-médecine. Nous avons également proposé de mettre en place des téléconsultations médicales pour la surveillance et le suivi des pathologies asthmatiformes chez l'enfant, afin de désengorger les urgences et d'assurer une prise en charge en amont efficace et préventive. Nous souhaitons également favoriser le développement d'outils, afin de mieux accompagner le retour du patient à domicile dans la perspective du déploiement de l'ambulatoire.

Nous promovions enfin la création d'une application destinée à répondre au défi d'une individualisation des conseils et de recommandations pour les citoyens parisiens en fonction de leur état de santé et de la variation de

facteurs environnementaux. Nous regrettons cependant qu'à ce jour l'ensemble de ces préconisations soit demeuré lettre morte.

L'avis citoyen annexé à votre communication ne s'y est pourtant pas trompé, tandis que le "panel" des Parisiens interrogés a plébiscité la création d'un site Internet sur le modèle de Doctolib à l'initiative de la Ville, avec une cartographie des services, des acteurs et des structures, permettant de vulgariser le rôle de chaque acteur et de réserver une consultation. C'est d'ailleurs l'idée que nous avons initialement formulée avant d'en faire évoluer le projet dans le cadre de la commission e-santé qui s'est réunie en 2016.

En termes de santé environnementale, vous avez initié des réponses, notamment dans le champ de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, et nous nous réjouissons à ce titre que la maternité Necker se soit portée volontaire pour expérimenter une crèche sans perturbateurs endocriniens à l'instar de ce qu'il se fait à Limoges.

Les initiatives en termes de sport santé sont également pertinentes pour prévenir l'apparition de certaines pathologies, mais leur coordination gagnerait à être accrue et leur déploiement généralisé sur l'ensemble du territoire parisien. Si la perspective des J.O. 2024 doit inspirer les actions en la matière, que ce soit avec le sport santé sur ordonnance que rendent possibles de nouvelles dispositions législatives ou avec les activités physiques adaptées, la pratique d'une activité physique doit également être facilitée sans forcément s'inscrire dans un parcours de soins ou en direction d'un public cible.

C'est au titre de la prévention qu'il faut agir de façon peut-être encore plus volontaire. C'était notamment le sens de notre proposition d'ouvrir les parcs et jardins parisiens tôt le matin en période estivale et que vous avez déployé dans dix espaces verts parisiens. Ne serait-il pas temps cependant de se montrer encore plus ambitieux et d'étendre à toutes les saisons cette ouverture matinale dès 7 heures et à l'ensemble des parcs et jardins disposant d'éclairages publics ? De nombreux arrondissements sont en effet exclus de ce dispositif pourtant plébiscité par les Parisiens.

Un autre édifice, auquel le groupe UDI-MODEM est fier d'avoir apporté sa pierre, est celui de la salle de consommation à moindre risque dont nous avons conditionné notre soutien à l'adossement à une structure hospitalière, comme c'est le cas avec Lariboisière. Néanmoins, nous sommes particulièrement vigilants face au bilan à mi-ouverture qui nous sera communiqué en décembre après trois ans d'expérimentation. Si les avancées sanitaires et médicales sont incontestables, la salle devra faire preuve d'une absence de nuisances pour les riverains et d'un climat apaisé au sein d'un périmètre à la sécurité renforcée. L'élargissement de l'amplitude horaire d'ouverture en matinée à l'automne 2019 est une décision que nous soutenons mais qui est déployée bien trop tard alors même que nous l'appelions de nos vœux depuis 2017. Là encore, nous pensons que l'ouverture d'une seconde salle à l'échelle de la Métropole, en dehors du territoire parisien, permettrait d'améliorer la prise en charge de ce public en grande précarité.

Madame la Maire, si les sources de satisfaction existent, les omissions, pour ne pas dire les renoncements, également. Sur les 30 pages de communication, seule une demi-page est consacrée à l'A.P.-H.P. dont vous présidez le Conseil de surveillance. Avec 20 de ces 39 hôpitaux qui se trouvent sur le territoire parisien, c'est pourtant un partenaire privilégié de la Ville dans le cadre du développement de la coordination de la médecine de ville et de l'hôpital. Vous laissez ainsi aux seuls citoyens rassemblés lors d'une Conférence citoyenne le soin de plancher sur ce sujet. Leur contribution est d'ailleurs d'une remarquable acuité, elle rejoint en cela les interventions des Parisiens qui ont émergé lors du pré-Conseil citoyen du 6 novembre dernier.

Certaines propositions s'en font d'ailleurs l'écho. Tandis que les premiers suggéraient d'impliquer des bénévoles des structures associatives dans l'organisation de l'accueil et l'orientation des personnes sans domicile fixe vers des centres appropriés, afin de soulager le personnel soignant en coordination avec les services d'urgence, les seconds invitaient les pouvoirs publics à élaborer des dépliants à destination des sans-abri et des migrants, détaillant les adresses de consultation médicale appropriées.

Madame la Maire, un tel silence est d'autant plus étonnant que ce 14 novembre est une journée de grande manifestation à Paris pour obtenir un plan d'urgence pour l'hôpital public. Déficit abyssaux, pénurie des vocations, crise des urgences, les sujets d'inquiétude ne manquent pas, les inconnues non plus, et le plan de restructuration de l'A.P.-H.P. aurait pu être largement détaillé dans votre communication. Les élus ne peuvent pas faire l'économie d'une réflexion sur une prise en charge de qualité tant pour les patients que du point de vue des professionnels de santé.

Le travail administratif colossal qui pèse sur les personnels soignants doit être considérablement allégé, afin que ceux-ci puissent se recentrer sur leur cœur de métier : le soin aux patients. L'A.P.-H.P. et les urgences notamment gagneraient ainsi à informatiser les dispositifs administratifs, tels que la recherche de lits pour les patients admis aux urgences, qui est chronophage et effectuée la plupart du temps par le personnel soignant.

D'autres sujets ont été oubliés. C'est notamment le cas de la santé mentale qui est à peine évoquée page 10 de la communication, mais qui en revanche fait l'objet d'une préconisation majeure de l'avis citoyen dans lequel les Parisiens interrogés indiquent vouloir ouvrir des établissements spécialisés pour assurer le suivi de longue durée et proposer des soins adaptés aux malades atteints de pathologies psychiatriques.

Enfin, eu égard à la prévention, des problématiques aussi fondamentales que le bruit et la consommation massive et rapide d'alcool par les jeunes ne sont pas du tout évoqués. Le groupe UDI-MODEM avait pourtant fait adopter un vœu en juin 2014 demandant un plan de concertation et de médiation à l'égard des jeunes, dans la mesure où un très fort pourcentage d'entre eux s'était adonné au moins une fois dans l'année à la pratique de la "biture" express, selon une enquête de l'I.N.S.E.R.M. Quant au bruit, il représente la deuxième cause de morbidité derrière la pollution atmosphérique, selon une enquête de Bruitparif ayant démontré que 107.766 années de vie en bonne santé sont perdues chaque année en Ile-de-France à cause des nuisances sonores des transports.

Madame la Maire, à l'heure du bilan, nous retiendrons aussi la prise de conscience des enjeux liés à la pollution de l'air, à laquelle nous avons contribué en alertant notre Conseil dès 2014 sur les dangers de la pollution dans le métro, mais aussi les plans ambitieux à l'instar du déploiement de 1.000 défibrillateurs devant les pharmacies que nous avons demandé en octobre 2014. Nous regretterons cependant les rendez-vous manqués et les promesses non tenues. Je pense en particulier aux logements tremplins pour les jeunes médecins que nous avons fait adopter par ce Conseil, auxquels vous vous étiez engagée mais qui n'ont pas été mis en œuvre, ou encore à la labellisation des professionnels chargés de l'éradication des punaises de lit.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

Le groupe UDI-MODEM est intervenu par votre seule voix, si je comprends bien ? Très bien. Je le fais confirmer par le président AZIÈRE. Merci.

Je donne la parole à Éric LEJOINDRE.

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je laisserai Philippe DUCLOUX aller plus loin dans la réflexion et la présentation de ce Plan santé. Je voulais, pour ma part, intervenir sur trois éléments qui sont très importants pour le 18e arrondissement et pour tout Paris.

Bien sûr, je ne reviendrai pas sur la crise de l'hôpital public que Mme la Maire a longuement et à juste titre évoquée. Nous sommes touchés à Bichat aussi et c'est un champ extrêmement important.

De la même façon, je voulais profiter de cette occasion pour redire ma très grande inquiétude sur les pistes mises à mal de l'A.M.E. telles qu'elles sont aujourd'hui évoquées. On voit, notamment dans le 18e arrondissement, le caractère essentiel de cette aide qui permet de soigner tous ceux qui sont présents sur notre territoire. C'est bien sûr un levier de santé publique indispensable.

Puisque la santé, comme l'a dit Mme la Maire de Paris, est d'abord un enjeu de lutte contre les inégalités, je voulais saluer trois éléments plus particulièrement dans cette délibération et surtout trois éléments sur lesquels nous travaillons beaucoup à Paris dans le 18e.

Je pense d'abord à l'accès à la santé pour tous. Je voulais saluer le très dense réseau de P.M.I. qui existe à Paris et surtout le très gros travail que nous avons fait pour soutenir l'installation dans nos quartiers de centres de santé, notamment dans ceux où la démographie médicale est la plus compliquée.

Je voulais saluer le travail fait avec Bernard JOMIER et maintenant avec Anne SOUYRIS sur cette question. Dans le 18e arrondissement, rien que dans cette mandature, nous avons ouvert un centre de santé à Pajol qui permet à 24 médecins d'y exercer, une maison de santé pluridisciplinaire, une maison médicale supplémentaire à La Chapelle et une autre rue Marcadet. Puis, il y a quelques jours, c'est la maison de santé Epinette Grandes Carrières à Bichat qui constitue une expérience nouvelle et très intéressante : elle articule de façon très proche la médecine de ville et l'hôpital puisque ce sont en même temps des locaux qui appartiennent à l'hôpital Bichat. Enfin, la maison de santé Mathagon, rue Marcadet, ouvrira d'ici la fin de l'année. C'est dire si nous avons travaillé à faire en sorte que l'offre de soins soit présente dans notre arrondissement, et bien sûr dans tout Paris.

Le second sujet que je tenais à évoquer, et cela a été fait notamment par la Maire de Paris, est la question de la santé mentale qui est un enjeu essentiel pour tout Paris et notamment pour nos arrondissements. Sur ce point je voulais saluer le travail qui a été fait pour mettre en place une politique globale en la matière, non seulement pour ouvrir des lieux mais également pour faire en sorte que nous puissions travailler sur la question du logement, le suivi des jeunes, le suivi des personnes âgées, et sur la mise en place de réseaux parce que c'est évidemment un sujet essentiel pour le suivi des personnes qui souffrent de pathologies mentales.

Puis nous avons pu travailler sur la question de la santé mentale pour les personnes réfugiées. Là encore, on voit dans le 18e à quel point c'est essentiel. C'est un enjeu central et on a vu ces derniers mois à la porte de La Chapelle à quel point la présence à la rue pouvait entraîner des pathologies mentales. Il faut que nous puissions travailler sur ce sujet avec les acteurs associatifs, ce que nous avons bien sûr pu faire, et je veux vraiment saluer le travail, notamment de Médecins du monde mais aussi d'autres associations qui nous ont accompagnés.

Enfin, il est difficile de parler de la question de la santé sans parler de la question des personnes toxicomanes et des usagers de drogues. Là encore, la politique que nous menons à Paris est une politique globale qui permet,

comme l'a dit Mme la Maire de Paris, de répondre aux questions d'urgence, comme pour la "colline du crack", mais aussi une politique globale que nous suivons depuis de nombreuses années.

Pour prendre l'exemple du 18<sup>e</sup> arrondissement, nous accueillons cinq structures qui permettent de prendre en charge les usagers de drogues, en plus des équipes de maraudes et de la distribution du matériel. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre du "Plan crack", avec une présence accrue sur l'espace public, ce qui est un élément essentiel, mais aussi dans le métro avec l'extension des horaires des espaces de repos et de répit. C'est aussi la création d'un espace de repos supplémentaire et enfin la réouverture d'un C.A.A.R.U.D. à la porte de Clignancourt dans les prochaines semaines. C'est là un outil indispensable.

Se poser la question de la santé à Paris, c'est se poser la question de l'ensemble des publics. Je crois qu'en la matière nous menons une politique globale qui fait tout son sens.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric LEJOINDRE.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Deux minutes pour une communication sur la santé, deux vœux que je dépose et tant de sujets qui sont sur la table ! L'hôpital public traverse une crise majeure. Mme la Maire l'a dit et redit. Oui, la manifestation du 14 novembre sera extrêmement importante et elle révèle un mouvement historique sans précédent dans l'hôpital public. Ils demandent 300 euros d'augmentation salariale pour toutes et tous, la réouverture de lits supprimés et l'augmentation du nombre de lits, l'embauche de personnels pour compenser toutes les suppressions de postes.

Mais voilà, Madame la Maire et Madame l'adjointe en charge de la santé, vous présidez le Conseil de surveillance de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris et y avez-vous mené la moindre bataille ? Non, aucune ! Aucune bataille, ni sur ces questions ni sur le projet d'une nouvelle A.P.-H.P. qui veut transformer l'hôpital public en grand mastodonte des groupements hospitaliers de territoire. Vous êtes pour ou contre ? On ne le saura pas. Quel réel débat avez-vous initié à ce sujet avec les Parisiennes et les Parisiens ? Aucun.

Vous avez préféré participer de fait au dépeçage du patrimoine de l'A.P.-H.P. qui est à l'œuvre, comme à l'Hôtel-Dieu par exemple. Vous prétendez soutenir l'hôpital public, alors pourquoi aucun des groupes de la majorité ne se prononce contre ce projet de privatisation d'une partie de l'Hôtel-Dieu pour en faire notamment un restaurant gastronomique et des start-up de santé ?

Vous défendez une certaine idée de la complémentarité entre la médecine de ville et l'hôpital public. Oui, il faut anticiper la pénurie, il faut exiger de défendre les centres municipaux de santé, mais alors commençons par défendre une vraie politique de santé publique en refusant de casser certains centres municipaux, comme le centre dentaire Georges Eastman dans le 13<sup>e</sup>.

Pour finir, vous osez parler de santé environnementale. Grand sujet, oui, mais vous avez participé de fait avec le Ministère de la Culture et l'A.R.S. au mensonge gouvernemental et municipal sur la contamination au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame. La question est toujours d'actualité et je demande que le chantier de Notre-Dame soit confiné afin d'éviter la dissémination par ré-envoi des poussières de plomb qui contaminent l'édifice, que soit établie une cartographie rigoureuse de la pollution au plomb actualisée à intervalles réguliers, que tous les résultats d'analyse concernant la pollution au plomb soient rendus publics, que soit créé à l'Hôtel-Dieu non un centre de dépistage mais de suivi clinique, psychologique et social s'inscrivant dans la durée pour toutes les personnes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce sont 48.000 morts chaque année en France du fait de la pollution atmosphérique, dont 2.500 à Paris. Ces chiffres illustrent bien à quel point la santé des Parisiennes et des Parisiens est tributaire de la qualité de l'air qu'ils respirent. C'est pourquoi la santé environnementale est au cœur des préoccupations des Ecologistes depuis tant d'années.

La Ville a posé des jalons importants au cours de cette mandature avec l'adoption du Plan parisien de santé environnementale en 2015 ou la création du Service parisien de santé environnementale qui participe à son application. Il nous faut pourtant aller encore plus loin. C'est le constat qui s'impose après la condamnation en octobre dernier de la France par la Cour de Justice de l'Union européenne pour ne pas avoir mis en œuvre des mesures nécessaires pour respecter la valeur limite annuelle du dioxyde d'azote dans douze agglomérations, dont Paris. Dioxyde d'azote, dont l'une des principales sources réside, comme vous le savez, dans l'utilisation des véhicules motorisés et notamment des diesels.

Voilà pourquoi il nous faut libérer Paris de la voiture. Voilà pourquoi notre groupe a déposé un vœu, lors du précédent Conseil, pour préserver les abords des écoles de cette source majeure de pollution.

D'autres sources de pollution ont également fait l'objet de mesures spécifiques, comme les perturbateurs endocriniens omniprésents dans notre quotidien sans que nous en ayons toujours conscience. Ils sont en effet

présents dans les emballages, les jouets, les fruits et les légumes traités avec des pesticides ou encore les ordinateurs. Pour lutter contre cette pollution, Paris a été la première municipalité signataire de la Charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens en 2018, avec pour but de bannir à terme des commandes de la Ville la présence de ces substances toxiques.

La pollution au plomb, générée par l'incendie de Notre-Dame de Paris, a elle aussi suscité des inquiétudes légitimes. La Ville y a répondu en déployant un plan d'action visant à la fois à dépister, traiter et prévenir l'exposition des Parisiennes et des Parisiens. Grâce à ce plan, les études environnementales sont déclenchées dès le seuil de vigilance, au-delà donc de ce que prescrit la loi.

Conformément au principe de précaution qui constitue notre boussole, notre groupe dépose un vœu à ce Conseil pour demander l'extension de ce plan d'action et notamment de son périmètre. En effet, les prélèvements effectués ont révélé une pollution au plomb au-delà du secteur de Notre-Dame de Paris et préexistante d'ailleurs à l'incendie. Il nous faut donc élargir notre action pour avoir une vision globale de la pollution au plomb sur l'ensemble de notre territoire et y apporter des réponses adéquates.

En outre, l'incendie de Notre-Dame a mis en lumière des carences en matière de seuil d'alerte, notamment pour ce qui concerne les taux de plomb au sol en extérieur. Notre vœu demande donc que ces seuils soient établis par l'autorité responsable en la matière, à savoir le Haut Conseil de Santé publique.

Une autre source de pollution, sur laquelle nous devons redoubler d'effort, est l'amiante. Nous avons formulé une question écrite, en juillet dernier, demandant un état des lieux des établissements publics, notamment ceux accueillant des enfants. Nous avons vu qu'un vœu portant les mêmes demandes a été déposé à ce Conseil et nous écouterons donc avec attention la réponse apportée à l'Exécutif.

La dernière source de pollution que je souhaiterais évoquer et qui est relativement peu documentée du fait de sa nouveauté, ce sont les ondes électromagnétiques. En effet, le développement et le déploiement de la 5G à Paris se font sans études d'impact préalables. Or, je tiens à rappeler que le Centre de recherche internationale contre le cancer, organisme qui dépend de l'O.M.S., a classé les champs électromagnétiques de radiofréquence, émis notamment par la 5G, comme peut-être cancérigènes pour l'homme. Les Ecologistes regrettent que le discours des opérateurs semble avoir prévalu sur le principe de précaution. Nous avons donc fait adopter ce mois-ci un vœu sur le sujet dans le 18<sup>e</sup> arrondissement qui sera, je l'espère, suivi d'effet.

Enfin, je tiens à saluer l'action de la Ville en matière de santé sexuelle et plus particulièrement de lutte contre le VIH. De l'élaboration de la stratégie "Vers Paris sans sida" à la mise en place des dépistages sans frais, sans rendez-vous et sans ordonnance avec l'opération "VIH Test", notre politique a été forte et constante. En témoignent à ce Conseil encore pas moins de 4 projets de délibération pour des associations luttant contre le VIH. Parmi celles-ci, je tiens au passage à saluer "Act Up-Paris" qui a fêté en juin dernier ses 30 ans d'existence.

Cette politique de la Ville porte ses fruits, puisque Paris a connu une baisse de 16 % des nouveaux diagnostics d'infection au VIH entre 2015 et 2018. Si beaucoup de travail reste à faire, c'est néanmoins la preuve que nos objectifs ambitieux permettent et ont permis d'obtenir des résultats.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Hervé BÉGUÉ, pour 3 minutes 40.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette communication permet de faire un point d'étape sur les politiques de la Ville de Paris en lien avec la santé. Nous saluons la volonté de la Ville de faire beaucoup pour la santé, alors qu'elle n'y est pas en théorie obligée.

Il y a beaucoup de bonnes choses, comme la prévention au plomb, la promotion de la santé sexuelle ou encore la réduction des risques pour les usagers de drogues - je pense notamment à la première salle de consommation à moindre risque. Nous saluons également la création du premier centre de santé sexuelle pour tout public qui a ouvert à l'Hôtel-Dieu en 2019. C'est une véritable avancée.

Nous avons proposé trois vœux rattachés à cette communication : un vœu sur la situation au sein de l'A.P.-H.P., un autre sur l'accueil des femmes enceintes sans domicile à Lariboisière et un dernier sur la création de centres de santé municipaux.

Je voudrais revenir sur trois sujets qui, à mon sens, n'ont pas assez de place ou peu de place dans cette communication. Je pense en particulier à la question de la psychiatrie, à l'accès aux soins en urgence et aux soins aux personnes âgées dépendantes.

Alors tout d'abord, alors que le Ministre de la Santé a annoncé une augmentation de l'enveloppe dédiée aux hôpitaux psychiatriques, le budget du secteur n'a cessé d'être rogné depuis des années, entraînant une dégradation de la continuité des soins et de la cohésion des équipes.

S'il existe une carence globale de moyens financiers et humains pour le secteur psychiatrique, le manque de structures médico-sociales est particulièrement criant en pédopsychiatrie. Contrairement à la tendance actuelle qui voudrait que la psychiatrie soit exclusivement cantonnée au domaine médical, cette discipline devrait davantage mobiliser les travaux issus des sciences cognitives, mais également des sciences humaines, de la philosophie et de la psychanalyse. Pour développer le soin relationnel, il est également temps d'en finir avec l'augmentation continue du recours à l'isolement et à la contention.

Deuxièmement, je reviens sur l'accès aux soins en urgence. L'A.P.-H.P. est un établissement public rattaché entre autres à la Ville de Paris. La Maire de Paris préside le Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. où siègent également plusieurs élus parisiens.

La problématique d'accès aux soins en urgence ne peut être écartée. Pour les usagers, les crises récurrentes au niveau des urgences se traduisent par un délai d'attente énorme, des difficultés d'hospitalisation de très courte durée dues pour une bonne part à la suppression des lits d'aval. Face à cela, il faut augmenter les capacités d'accueil dans les centres de santé, créer et développer les consultations de médecine générale dans les hôpitaux.

Enfin, je terminerai par le vieillissement de la population qui est une donnée majeure de la santé publique. On ne peut pas dissocier radicalement l'hébergement et les soins. Il faut donc augmenter notablement les capacités d'accueil en E.H.P.A.D. à Paris à des tarifs accessibles pour les classes populaires. Ce n'est pas avec la création du risque dépendance pris en charge par la Sécurité sociale que l'on résoudra le problème. Développons les services de soins à domicile pour les personnes âgées, afin d'assurer autant que possible le maintien des personnes à leur domicile.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup pour le respect de votre temps de parole.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à quatre mois du scrutin municipal, je m'attendais à ce que l'Exécutif nous présente un texte qui soit une sorte de bilan sur l'état de santé de la capitale. Je m'attendais à ce que vous puissiez nous dire, Madame la Maire, chère Anne SOUYRIS, dans quel état vous avez trouvé le modèle de santé à Paris en 2014 et dans quel état non pas vous le laissez, puisque ce n'est pas la Mairie de Paris qui a toutes les clés d'action dans le domaine de la santé, mais dans quel état se trouve le modèle de santé à Paris.

En réalité, il n'y a pas véritablement ce bilan auquel on pouvait s'attendre et on a plutôt affaire à un état des lieux. Cet état des lieux est d'une certaine manière assez encourageant. Je voudrais parler, par exemple, du dépistage de certaines maladies sur lequel la Mairie est très engagée. Je pense en particulier au dépistage du cancer, à la lutte contre la drépanocytose. Je pense aussi à l'implication de la Mairie de Paris dans le lien qui doit être établi entre la santé d'une part, et la grande exclusion d'autre part. Du coup, je voudrais parler - une petite incise - d'un certain nombre de publics qui sont particulièrement fragiles, et en particulier des femmes enceintes à la rue. Quatre-vingt d'entre elles sont accueillies chaque mois à l'Hôtel-Dieu, je tenais à le dire.

Donc, de ce point de vue, c'est un état des lieux plutôt encourageant.

Mais il y a quand même dans cet état des lieux des choses qui me préoccupent, notamment la prévention du surpoids. Je pense que la Mairie de Paris aurait pu être plus active, plus présente à l'école, puisque la Mairie de Paris pour le coup maîtrise complètement ce type d'équipement pour inciter les enfants à découvrir un rythme alimentaire adéquat et notamment pour faire face au surpoids.

C'est un état des lieux qui, par ailleurs, est un peu incomplet parce qu'un certain nombre de grands défis de santé publique dans les grandes villes ont été négligés, voire complètement absents dans cette communication. Je pense en particulier à deux enjeux.

Le premier enjeu est celui de la santé mentale. Nathalie MAQUOI en a parlé un peu avant moi, comme quoi ce sujet est vraiment transcendant. C'est la santé mentale derrière laquelle se situent le sujet de la dépression et le sujet de la santé au travail avec les "burn-out". C'est un sujet sur lequel toutes les municipalités des grandes villes devraient être davantage présentes. Vous parlez de troubles psychiatriques dans la communication mais je trouve que ce sujet n'a pas été suffisamment creusé.

Un sujet sur lequel il n'y a quasiment rien, ce sont les AVC. Cela va être le mal du XXI<sup>e</sup> siècle dans les grandes métropoles. C'est un mal qui touche maintenant de plus en plus les jeunes générations et je regrette que la Mairie de Paris n'ait pas initié davantage d'actions dans ce domaine. Même si beaucoup de choses ont été faites dans le domaine de la prévention, je regrette cette absence dans la communication.

Enfin, un troisième point sur l'état des lieux que je voudrais évoquer, c'est la question du grand âge et du bien vieillir ensemble, du bien vieillir en ville. Quelques chiffres : d'ici 2050, un Parisien sur quatre aura plus de 60 ans. Cela veut dire qu'on sera très nombreux, je l'espère, à vivre certainement plus longtemps, mais avec une, deux, trois, voire quatre maladies chroniques. On vivra vieux mais on verra plus souvent le médecin et on aura de nombreux

objets connectés dans le domaine de la santé. Cette question des maladies chroniques n'a pas été suffisamment traitée et je rappelle enfin un dernier chiffre : entre 2015 et 2020, 550.000 Parisiens sont concernés par ces maladies chroniques. Je regrette donc encore une fois ce petit oubli. C'est ce qui me fait dire que cet état des lieux est un peu incomplet.

A cet état des lieux doit être ajouté un certain nombre de constats que je souhaiterais livrer à notre Assemblée. Celui que je voudrais vous livrer est plutôt alarmant, plutôt préoccupant. Ce n'est pas la faute de la Mairie de Paris uniquement, j'ai déjà dit que ce n'était pas le seul acteur dans le domaine de la santé à Paris. Cela étant dit, je voudrais vous livrer un double constat.

Le premier concerne la médecine de ville qui est dans une situation très dégradée depuis un certain nombre d'années : moins 25 % de médecins généralistes à Paris depuis 2010, 41 % des Parisiens vivent dans des zones médicalement sous-dotées. Laurence GOLDGRAB parlait du Nord-Est de Paris, du 18e, mais je pourrais également parler du 13e arrondissement de la capitale.

Evidemment, dans tous les arrondissements de la capitale, c'est un problème d'accès non pas seulement aux généralistes mais aussi aux spécialistes. Je pense en particulier à l'ophtalmologie et à la dermatologie. Il y a aussi un effort à faire dans ce domaine, qui n'a pas été fait jusqu'à présent, sur la carte tarifaire : beaucoup de médecins sont en dépassement d'honoraires et face à l'échelle tarifaire et aux délais de traitement, beaucoup de Parisiens renoncent à se faire traiter et à aller chez le dermatologue ou chez l'ophtalmologue. C'est d'ailleurs ce qui fait dire à l'A.R.S. que d'ici 2025, le nombre de consultations va considérablement baisser, avec des baisses de 20 à 30 % pour ce qui concerne l'ophtalmologie.

Face à ce constat sur la médecine de ville, qui est plutôt négatif, il y a aussi le constat sur la médecine hospitalière. On l'a dit à plusieurs reprises, la situation de l'A.P.-H.P. financière est plutôt préoccupante, même si les derniers chiffres sont un peu plus rassurants. La perte consolidée pour 2018 est de 121 millions d'euros. Cela a évidemment des conséquences puisqu'il faut prendre des mesures d'économie, qui sont faites un peu trop souvent avec un rabot. C'est ce qui pose problème, en partie avec les urgences et avec les suivis postopératoires. Je rappelle que sur le virage ambulatoire, on est encore à Paris très en retard.

Pourquoi je parle de médecine de ville et de médecine hospitalière ? C'est parce qu'entre ces deux médecines, le lien n'est pas suffisamment fait, irrigué, travaillé. Je pense que, de ce point de vue, la Mairie de Paris détient un levier considérable dans ce domaine, elle pourrait tout à fait jouer un rôle de coopération entre ces deux médecines. Elle pourrait le faire notamment avec la santé numérique et c'est la raison pour laquelle le groupe PPCI, que je représente, s'était beaucoup engagé en faveur de l'open data santé et des objets connectés dans le domaine de la santé. Paris a la chance d'être une ville particulièrement connectée, les Parisiens sont très familiers des objets connectés et il faut faire vraiment le pari de la santé connectée pour relier davantage la médecine de ville et la médecine hospitalière.

Voilà ce que je voulais dire. Je regrette donc que cette communication consiste finalement à faire un état des lieux que je trouve un peu imprécis, assez incomplet et qui manque cruellement de réponses face aux enjeux d'urgence qui concernent la santé à Paris. Enjeux face auxquels la Mairie de Paris ne peut pas tout mais elle peut quand même faire un certain nombre de choses.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à Mme Agnès EVREN.

**Mme Agnès EVREN**. - Merci.

Mes chers collègues, je voudrais, quant à moi, revenir sur le sujet de la pollution atmosphérique qui n'en finit pas d'asphyxier notre ville. L'air vicié que respire l'ensemble des Parisiens détériore insidieusement leur santé : multiplication des allergies, hausse des pathologies respiratoires, augmentation des risques cardiovasculaires. Les conséquences de cet air devenu irrespirable sont graves, notamment sur les personnes les plus fragiles. Et pour cause ! Vous le savez, à Paris les taux des principaux polluants de l'air sont bien supérieurs aux normes européennes. Par exemple, les concentrations annuelles de dioxyde d'azote sont deux fois supérieures à la norme européenne de 40 microgrammes par mètre cube. Il y a là une urgence sanitaire.

Mais cette communication sur la santé en fait à peine état. Le sujet de la qualité de l'air et de ses conséquences sur la santé des Parisiens n'est qu'effleuré avec quelques lignes sur le Plan parisien de santé environnementale. Or, nous n'avons ni bilan des actions entreprises pour améliorer la qualité de l'air ambiant, ni le détail des mesures proposées pour améliorer l'état de santé des Parisiens touchés par des pathologies respiratoires ou pour les sensibiliser au risque.

Ce que l'on connaît, en revanche, ce sont les effets de votre politique. Loin de réduire les émissions polluantes, elle accentue la dégradation de l'air ambiant. Les embouteillages monstres ont engendré une augmentation significative de la pollution des axes secondaires, mais aussi des parcours piétons. Les innombrables et incessants travaux produisent poussière et bruit assourdissant et augmentent encore le trafic. Sans parler des ordures qui

jonchent chaque trottoir, et des rats qui trottinent dans les parcs et jardins et qui détériorent également la salubrité de la ville. Enfin, bien entendu, la densification à outrance et le règne de l'asphalte et du béton contribuent significativement aux pics de pollution en étouffant la biodiversité.

Malgré les discours de la Maire de Paris, les espaces de respiration manquent cruellement. Le ratio d'espaces verts par habitant est presque deux fois inférieur aux 10 mètres carrés recommandés par l'O.M.S. et on est bien loin des 30 mètres carrés de Nantes, par exemple. Les forêts urbaines annoncées en juillet ne compenseront jamais le retard qui a été pris.

Ce n'était ici que quelques exemples des paradoxes et dommages collatéraux de vos initiatives. La ville en suffoque littéralement.

Pour retrouver un air sain, il y a urgence à changer de stratégie. Il faut repenser les mobilités en privilégiant une approche systémique qui ne s'arrête pas aux frontières du périphérique. Il faut développer les navettes autonomes et propres, les transports fluviaux, accélérer les installations de bornes de charge de véhicules électriques. Afin de rendre la ville plus résiliente face aux pics de chaleur et de pollution, arrêtons cette densification déraisonnée et désimperméabilisons massivement les sols. Les aires susceptibles d'être végétalisées, les places, les toits, les établissements municipaux devraient faire l'objet d'un recensement systématique et exhaustif. Les quelque mille fontaines pourraient devenir d'ailleurs des îlots bleus plutôt que d'être délaissées comme c'est le cas actuellement.

Et en aval, concernant la santé des Parisiens, nous l'avons déjà appelé plusieurs fois de nos vœux, créons un "chèque poumons" pour les plus fragiles et ceux qui vivent le long d'axes très exposés à la pollution. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier régulièrement d'une visite gratuite chez un pneumologue ou un allergologue.

J'en termine rapidement en disant que la Ville a vu naître en 2015 le premier accord universel sur le climat. Elle ne peut se permettre d'être parmi les plus mauvais élèves en matière de qualité de l'air. Elle se doit donc d'être exemplaire car au-delà, l'enjeu est bien plus grand. Il s'agit de transmettre à nos enfants une ville où ils pourront s'époumoner sans craindre pour leur santé.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame EVREN.

Je vais à présent donner la parole à M. Christian HONORÉ, pour le groupe "100% Paris".

**M. Christian HONORÉ.** - Madame la Maire, la communication sur la politique parisienne de santé évoque de profondes solutions en matière d'hygiène et de salubrité, je cite, "notamment en matière de dératisation, désinsectisation, décontamination et désinfection" et indique que "des plans ont été déployés pour la lutte contre la propagation des rongeurs et des punaises de lit".

En ce qui concerne les rats, leur prolifération dans l'espace public, mais aussi dans les équipements municipaux, tels que les écoles et parfois les crèches, nécessite des mesures d'ampleur pour y mettre un terme, cela ne peut plus durer.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris", nous proposons que le budget alloué à la lutte contre les rats soit porté à 10 millions d'euros dès le budget 2020 et que la Ville fasse appel à des sociétés privées spécialisées afin de lutter contre leur prolifération, avec des méthodes adaptées tout en limitant, bien entendu, la gêne pour les usagers.

En ce qui concerne les punaises de lit, leur présence est un fléau qui peut entraîner chez certaines personnes, et les enfants en particulier, des troubles de santé importants. Il concerne tous les immeubles d'habitation publics et privés, sans aucun déterminisme social ou géographique : les équipements publics, tels que les E.H.P.A.D., ou les résidences universitaires et même les crèches, tout Paris est touché.

Nous vous proposons de mener une campagne de sensibilisation au risque de prolifération des punaises de lit et aux bonnes pratiques à adopter en lien avec les acteurs du logement public et privé et de l'hébergement touristique.

Le coût de l'éradication des punaises de lit est élevé, il excède souvent très largement les capacités financières des Parisiens, en particulier les locataires des logements sociaux. Avec pour conséquence que les locataires tardent à intervenir lorsqu'ils n'y renoncent pas tout simplement, avec pour conséquence tous les problèmes d'hygiène et de santé auxquels ils sont confrontés.

Je vous rappelle que nous demandons que soit généralisé à tous les bailleurs sociaux le protocole d'action mis en place par la R.I.V.P. De quoi s'agit-il ? La prise en charge par la R.I.V.P. de 60 % du coût de l'intervention par une entreprise diligentée par le bailleur, les 40 % restants bénéficient d'une prise en charge mutualisée par l'ensemble des locataires sur un budget abondé par une cotisation de 2 euros par an pour chaque locataire. Je pense que les autres bailleurs sociaux de la Ville de Paris peuvent et doivent s'inspirer de ce mode opératoire.

Nous vous faisons des propositions concrètes. C'est bien de procéder à une communication sur la santé, c'est mieux d'agir et de donner l'exemple. Je suis persuadé que vous partagez ce point de vue.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Philippe DUCLOUX.** - Madame la Maire, mes chers collègues, je me réjouis que nous abordions aujourd'hui le sujet majeur de la santé. C'est naturellement une des principales préoccupations des Français et des Parisiens. Même si elle ne constitue pas à proprement parler une compétence directe de la Ville de Paris, la santé est un domaine pour lequel nous investissons massivement dans un esprit de complémentarité avec l'Agence régionale de santé et l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris.

Parmi les aspects très nombreux et importants abordés dans cette communication, je voudrais tout particulièrement insister sur notre politique d'accès universel aux soins, ainsi que sur les expérimentations réussies en matière de lutte contre le VIH et de prise en charge des toxicomanes. Nous déployons ainsi à Paris un réseau très efficace de structures de santé en secteur 1 qui emploient 170 professionnels. C'est un outil essentiel pour garantir l'accès aux soins au plus grand nombre, dans des domaines aussi variés que la dentisterie, la radiologie ou encore la planification familiale.

C'est aussi une contribution essentielle au désengorgement des urgences et des hôpitaux et je sais que nous continuerons d'y travailler davantage en complémentarité avec l'A.P.-H.P. De nombreux centres de santé ont été restructurés pendant cette mandature et de nombreuses innovations ont vu le jour permettant d'adapter toujours davantage l'offre de soins aux besoins des Parisiens. Je pense notamment à l'élargissement des horaires d'accueil, mais aussi des visites à domicile de personnes âgées dépendantes ou encore aux projets de téléradiologie ou télémédecine.

Je voudrais également saluer le choix fait par la Ville de gérer le service de santé scolaire du premier degré, alors que ce n'était pas sa compétence obligatoire. Nous savons à quel point la santé scolaire est importante pour garantir notamment l'accès aux soins à tous et je me réjouis de cette priorité politique faite à Paris. Notons ainsi que là où l'Etat finance 2 millions d'euros pour la santé scolaire, Paris investit 9 millions.

Par ailleurs, le dispositif "Paris Med" a permis d'aider à l'installation de près de 200 professionnels dans les quartiers populaires et les quartiers prioritaires. C'est un outil extrêmement efficace et utile, car même si Paris comporte une forte densité médicale, elle n'est pas à l'abri des phénomènes de désertification ou de renchérissement des soins.

Le second aspect que je souhaite aborder aujourd'hui est la forte mobilisation de la Ville en faveur de la prévention et du soin envers les populations les plus fragiles. Depuis 2001, Paris a développé des programmes très efficaces pour la prévention du cancer et la prochaine ouverture de l'espace Paris cancer, rue du Figuier, constituera une nouvelle étape très attendue dans ce domaine.

Surtout, cela a été précisé par certains de mes collègues, c'est en matière de santé sexuelle que la Ville de Paris a particulièrement innové. Je pense d'abord au premier centre de santé sexuelle ouvert en janvier 2019 à l'Hôtel-Dieu en coopération avec l'A.P.-H.P. En plein cœur de Paris, il offre une prise en charge des infections sexuelles transmissibles, de l'offre contraceptive ainsi que des consultations spécialisées. On sait que tous les centres de santé sexuelle sont maintenant saturés à Paris, confirmant le besoin de nouvelles structures et aussi l'importance de l'investissement de la Ville dans ce domaine.

Enfin, la création de l'association "Vers Paris sans sida" en 2016 a permis de faire de Paris un pionnier en matière de lutte contre le sida pour arriver à ce qu'en 2030 plus aucune nouvelle contamination n'ait lieu à Paris. Et le vice-président des élus locaux contre le sida que je suis depuis la création se réjouit évidemment de cet objectif que nous nous fixons collectivement.

Cela passe par la réalisation des trois 90 : 90 % des personnes contaminées par le VIH dépistées, 90 % des personnes diagnostiquées sous traitement et 90 % des personnes sous traitement avec une charge virale indétectable. Si les deux derniers sont d'ores et déjà réalisés, il reste à améliorer le dépistage et à l'élargir aux personnes les plus exposées qui n'y ont pas fréquemment recours. C'est notamment une partie du travail remarquable mené par "Vers Paris sans sida" qui soutient et initie de nouveaux programmes à destination notamment des migrants et des diasporas afro-caribéennes.

Je voudrais saluer notamment l'engagement de sa présidente, France LERT, de sa directrice, Eve PLENEL, et de son Conseil d'administration où mon président, Rémi FÉRAUD, représente la Ville de Paris. Pour preuve de cet excellent travail, Santé publique France a récemment annoncé une baisse de 16 % des nouveaux cas de VIH entre 2015 et 2018, ce que Mme la Maire a rappelé tout à l'heure. Santé publique France y voit le résultat du déploiement de la PrEP et de l'augmentation de la couverture du dépistage, soit précisément les buts et actions de l'association "Vers Paris sans sida".

Ces résultats inédits, mes chers collègues, et très encourageants ne peuvent que nous inciter à poursuivre ce remarquable travail en lien avec des acteurs associatifs très mobilisés sur cette question à Paris.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais pour finir remercier Anne SOUYRIS - je la connais depuis très longtemps et je connais son engagement sur toutes ces questions et celles que je viens d'évoquer plus spécialement - de nous avoir donné l'occasion de nous arrêter sur l'ambitieuse politique de santé parisienne. Sur ce sujet important comme sur bien d'autres, notre majorité est restée fidèle à ses engagements progressistes et volontaristes. Nous en voyons désormais les résultats concrets.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur DUCLOUX.

Dernier orateur de notre débat sur la santé à Paris, M. François DAGNAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, allez-y.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nos hôpitaux sont mal en point. Je souhaitais à mon tour témoigner dans ce débat de la souffrance que partage désormais la totalité des professionnels hospitaliers, des aides-soignants aux médecins chefs de service, à l'image de ceux de l'hôpital Robert-Debré que j'ai reçus la semaine dernière.

Vous le savez, une mobilisation d'ampleur inédite dans le secteur hospitalier est organisée le 14 novembre prochain pour alerter sur cette situation. Infirmières, aides-soignants, sages-femmes et médecins, toutes et tous nous le disent : ils sont à bout de souffle, épuisés par un système grippé de l'intérieur qui n'offre plus aucune perspective et s'avère incapable d'attirer les jeunes soignants dont nous avons pourtant le plus grand besoin.

Disons les choses comme elles sont : la tarification à l'acte conduit irrémédiablement à une compétition larvée entre établissements, à l'encontre de l'intérêt des professionnels et de celui des usagers. De même les salaires et les conditions de travail des soignants se sont dégradés au point d'écarter de l'hôpital les vocations les plus solides. Ce diagnostic fait écho au profond mal-être exprimé en parallèle par la médecine de ville et ce, malgré l'engagement de notre majorité municipale pour faciliter l'installation de professionnels et favoriser l'ouverture de maisons de santé bien au-delà des prérogatives qui sont les nôtres.

Oui, sur le terrain, nous sommes nombreux à nous inquiéter. Le Parlement s'apprête à entériner un projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui accentue la réduction de ces moyens. L'objectif national de dépenses pour l'hôpital est effectivement prévu à 2,1 %, en recul par rapport à l'année passée qui était à 2,3 %. De l'avis même des professionnels de santé, le seuil de 4 à 5 % constituerait un minimum pour maintenir le service en l'état.

Dans un contexte de vieillissement de la population, de paupérisation des publics accueillis et de croissance démographique, nous allons dans le mur. Jusqu'où est-il possible d'aller dans la mise sous pression de l'hôpital public sans risquer son effondrement ? Faut-il craindre la multiplication des drames pour enfin espérer des réactions à la hauteur du péril encouru ?

Il est aberrant, par exemple, que des ambulanciers du SAMU-SMUR soient dans l'obligation de transférer des patients vers les hôpitaux de la grande périphérie ou en province, faute de lits disponibles à l'hôpital Robert-Debré ou dans les hôpitaux de Paris. Nous avons déploré l'an dernier pour cette même raison la fermeture partielle de l'hôpital au plus fort des épidémies hivernales.

Cet hôpital, que je connais bien pour présider sa Commission de surveillance, a déjà fort à faire avec une réforme de l'organisation territoriale de l'A.P.-H.P. qui n'a pas encore rassuré face au risque d'éloignement des centres de décision. Il est peu probable que les annonces récentes de la Ministre de la Santé suffisent à rassurer les professionnels et les usagers.

Le mouvement du 14 novembre prendra la forme d'une rétention de la codification des actes médicaux. Les hôpitaux seront ainsi placés au plus bas seuil d'urgence possible. Face à cette inquiétude profonde des professionnels de santé et leur épuisement physique et moral, nous devons les entendre. Je serai à leur côté à Robert-Debré le 14 novembre pour les assurer de notre soutien.

Quand tous les professionnels de l'hôpital appellent au secours, notre devoir est d'être là pour faire entendre aussi la parole des usagers. Mais sans attendre, je tenais à mon tour aujourd'hui à relayer leurs alertes et à réitérer dans cette enceinte notre attachement à l'hôpital public, notre bien commun à tous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire.

Merci pour ce débat sur un sujet crucial. C'est une des principales préoccupations de nos concitoyens et à Paris aussi. Je vais à présent donner la parole à Anne SOUYRIS pour répondre aux différents sujets évoqués dans le cadre de ce débat.

Anne SOUYRIS, vous avez la parole.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup. Je souhaite remercier tous les gens, tous les services qui participent de ce service de santé publique municipal de Paris et qui représentent plusieurs milliers de personnes. Tout ce personnel de la Ville, agents de Ville, les centres de santé, la P.M.I., tout ce personnel qui est présent au quotidien sur le terrain, et qui maintenant va également au devant des migrants, des SDF, des femmes qui accouchent et sont parfois dans la rue avec leur bébé, je suis très heureuse de voir que nous l'avons protégé, que nous l'avons préservé, que nous avons fait de ce service public et de la santé publique à Paris un service public renforcé.

Nos centres de santé n'ont pas fermé pendant cette mandature, à la différence d'autres. Ces centres de santé, au contraire, se sont développés, ont été tous modernisés les uns après les autres. Pas tous complètement, certaines modernisations étant encore en cours, mais c'est en tout cas programmé et prévu, ce qui est déjà essentiel.

Puis nous avons aussi beaucoup modernisé ce système de santé. Je vois que beaucoup de critiques ont fusé sur les questions de la numérisation et d'ailleurs je souscris, parce qu'il est vrai que, sur des sujets, nous sommes en retard sur cette question de numérisation. On a du retard mais on le rattrape progressivement, c'est très important. Cela le sera aussi pour la santé scolaire, que l'on est en train de rénover et pour laquelle le développement du numérique sera essentiel à la fois pour les professionnels et les jeunes patients et les familles.

Vous voyez que ce secteur, source d'innovations, qu'est la santé publique à Paris est très important, comme l'a dit Mme la Maire, pour nos concitoyens, les concitoyens français, les concitoyens parisiens. On l'a vu avec l'avis du Conseil citoyen venu tout à l'heure et qui s'est dit très inquiet de savoir ce que nous en allons faire concernant la place de l'hôpital dans le parcours de soin à Paris.

Je pense d'abord qu'une partie de ce qu'il propose, nous avons commencé à le faire. Il y a aussi une partie que nous allons pouvoir vraiment mettre en œuvre, parce que c'est tout à fait dans la philosophie de ce que nous avons déjà pensé pendant cette mandature et que nous avons vraiment souhaité. Que ce soit en termes de parcours du patient, que ce soit en termes de relation avec l'hôpital. Cela a été beaucoup dit évidemment parce que nous sommes de plain-pied dans une crise sans nul précédent de ce genre. Le service de santé publique au niveau national est en danger.

Avec Anne HIDALGO au Conseil de surveillance, nous n'avons pas cessé de le dénoncer aux côtés des autres membres du Conseil de surveillance pour dire : il faut changer de modèle. Sur ce modèle effectivement, nous faisons tout ce que nous pouvons pour faire en sorte de pousser les pouvoirs publics à aller dans un autre sens que celui qui est malheureusement le nôtre.

Néanmoins, pour montrer que c'est possible à Paris, nous faisons différemment. C'est ce qui a été relaté dans la communication. Je ne peux pas revenir sur tous les sujets mais trois grands axes ont été les nôtres pendant cette mandature.

C'est la lutte contre les inégalités de soins, non seulement par un maintien du secteur 1 à Paris mais aussi par un développement de l'installation des professionnels sans dépassement sur le secteur parisien. En particulier dans les lieux les plus populaires de Paris, qui a été notre priorité. Cela s'est fait et cela nous a permis de commencer à inverser la courbe des installations à Paris. Il faut quand même le saluer.

C'est aussi la question de la santé environnementale qui a pris tout son essor pendant cette mandature. Là, je dirai un mot. Dans tout ce qui a été dit par les Conseillers de Paris cet après-midi, à peu près tous les sujets ou presque de la politique publique de Paris ont été abordés. Eh bien, c'est cela la santé environnementale. En fait, cela touche absolument tous les domaines et pendant cette mandature, on a commencé, en mettant cette question de la santé environnementale au centre, à toucher tous les domaines de la politique publique menée par Paris, en termes de santé publique, c'est-à-dire pour toutes et tous.

Je vais répondre à tous les vœux et les projets de délibération que vous avez rattachés pour aller un peu plus vite. Préalablement, merci, franchement merci à tous d'avoir d'abord débattu comme vous avez débattu cet après-midi, même quand c'était critique, parce que c'est un sujet tellement immense, que nous avons tellement à faire que l'important est de s'y intéresser et d'y participer. Je crois que la démocratie sanitaire a été un axe majeur et il le sera encore de la santé publique à Paris. Il est donc absolument essentiel que vous y participiez.

Sur les questions de l'A.P.-H.P., qui est au centre de nos débats aujourd'hui et qui a toujours été au centre de notre démarche pendant ce mandat, il y a plusieurs choses. D'abord, un vœu concerne la nouvelle A.P.-H.P. et une demande de moratoire. Nous avons proposé un vœu de l'Exécutif sur l'A.P.-H.P. qui reprend, pour les différentes problématiques que vous posez, la question du moratoire de la nouvelle A.P.

Sachez quand même une chose. D'abord, ce projet d'établissement, nous ne l'avons pas voté pour l'instant au Conseil de surveillance. Je le dis car je crois qu'il y a beaucoup de méconnaissance du système. Pour l'instant, on nous a présenté un cadre. J'ai entendu le mot "décentralisation" nécessaire de l'A.P.-H.P. et que des décisions soient davantage prises au niveau des services. Eh bien, c'est cela que l'on nous a donné pour l'instant comme cadre. Ce cadre vous a été donné également en Commission des Affaires sociales.

Ensuite, le sujet que vous posez pour ce moratoire est que ce projet d'établissement ne soit pas celui d'une économie et d'encre moins de lits et encore moins de personnels. Nous sommes d'accord et c'est ce que nous avons toujours défendu. Vous pouvez nous faire confiance, quand sera présenté au Conseil de surveillance le projet d'établissement, nous veillerons à ce que ces questions ne puissent pas être sabordées et à ce qu'il y ait vraiment une préservation des moyens donnés à l'A.P.-H.P. C'est une parenthèse mais qui est très importante sur le fonctionnement.

Je vous propose donc un vœu bis de l'Exécutif pour réaffirmer la position de la Ville en soutien de la communauté médicale et des professionnels de l'A.P.-H.P. face à un système de financement à bout de souffle.

Je vous propose également, face au vœu du groupe du parti Communiste - Front de Gauche sur l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière, qui touche d'ailleurs beaucoup d'autres hôpitaux de l'A.P.-H.P., de voter pour votre vœu et donner un avis favorable de l'Exécutif. C'est après avoir tout de même rappelé dans les considérants quelque chose d'important - nous nous sommes mis à travailler justement pour aller au-delà de ce que vous souhaitez parce qu'il est important qu'il n'y en ait plus dès maintenant. On peut évidemment appeler l'Etat à agir mieux, mais pour que cet état de fait n'existe plus, nous avons commencé à travailler avec la D.R.I.H.L., l'A.P.-H.P., le Samu Social et avec l'A.R.S., de manière à ce qu'un dispositif permette rapidement de dire, sur le modèle tant prôné de zéro brancard à l'hôpital, zéro femmes aussi avec des bébés par terre, ni à l'hôpital ni dehors.

Je ne vais pas rappeler encore une fois mon indignation par rapport à ce qui s'est passé sur la loi sur l'A.M.E., mais vous le savez, c'est quelque chose qui va toucher évidemment les hôpitaux encore une fois et l'A.P.-H.P. en particulier. Je voudrais juste dire tout notre soutien à l'A.P.-H.P. qui sera devant une situation encore plus complexe, puisque finalement ces personnes sans droit arriveront et seront - bien sûr et je l'espère, nous y veillerons là encore avec Mme la Maire - soignées à l'A.P.-H.P. mais sans plus aucun subside pour pouvoir le faire.

Sur la santé environnementale, beaucoup de sujets ont été évoqués et je ne vais pas revenir sur l'ensemble. Néanmoins, vous avez déposé plusieurs vœux.

Sur le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris, qui est relatif à un renforcement du Plan plomb de la Ville de Paris et qui demande un dépistage organisé sur l'ensemble du territoire parisien, j'émet un avis favorable. C'est un sujet sur lequel nous travaillons avec l'A.R.S. et un groupe de travail avec des experts sera mis en place ces jours-ci pour que nous puissions avancer sur ce sujet.

Sur le vœu déposé par Mme BERTHOUT et défendu par Mme STOPPA-LYONNET concernant le suivi de la pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame, je vous demande le retrait sinon j'émettrai un avis défavorable parce que la cartographie est déjà en ligne, même si cela nécessite plus de rapidité ; je suis d'accord avec vous sur la mise à jour qui n'est pas assez fréquente. C'est une demande que je fais mais je vous ai déjà dit la dernière fois qu'elle s'améliore. Je suis d'accord qu'il faut que cela aille plus vite, néanmoins c'est déjà fait. Je vous demande donc un retrait.

Enfin, chère Danielle SIMONNET, sur le vœu relatif au risque lié au plomb - vous n'êtes plus là ? Tant pis - je vous demande le retrait, sinon j'émettrai un avis défavorable dans la mesure où, à ce jour, les prélèvements et les analyses dans les E.R.P. se poursuivent.

Madame PAWLIK, je voulais juste vous dire une chose : toutes les crèches et les écoles dans les 4e, 5e, 6e et 7e arrondissements ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses de poussières. Plusieurs personnes ont parlé de poussières que l'on n'aurait pas vues et que l'on aurait mises sous le tapis pendant cet été. Eh bien non, cela a été fait dès le mois de mai, je le dis encore une fois. Un modèle de transparence a été mis en place progressivement jusqu'à maintenant et il continuera. Au total, pas moins de 50 crèches, 49 écoles, 7 collèges, 1 lycée municipal et 4 centres de P.M.I. ont fait l'objet de prélèvements et 2.000 courriers ont été envoyés. Vous voyez que la transparence est à l'ordre du jour.

Enfin, sur la question des capteurs d'air et des dalles au sol postées tout autour de Notre-Dame, afin de mesurer la qualité de l'air aux abords de la cathédrale dans le but d'alerter d'éventuelles disséminations des poussières, vous savez que nos services ont été et sont mobilisés pour que les Parisiennes et les Parisiens effectuent une mesure de plombémie gratuitement dans le centre de santé de la Ville de Paris Edison, l'Hôtel-Dieu, l'Epée-de-Bois et les centres de protection maternelle et infantile. Je vous dis cela aussi parce que, dans le Plan plomb, qui est en train d'être mis en place, l'idée d'avoir vraiment des centres de référence, et en l'occurrence un centre de référence et de suivi avec une cohorte à cheval sur le centre Edison et l'hôpital Fernand-Widal, est à l'étude pour répondre à ce désir tout à fait légitime d'avoir un centre d'excellence sur la question du plomb à Paris.

Dans ce plan, nous avons cinq axes, que je vous rappelle parce qu'ils sont essentiels et assez symboliques de ce que nous souhaitons continuer à faire sur la question de la santé environnementale :

- Poursuivre et renforcer les tests de nettoyage dans les lieux accueillant les enfants d'un âge inférieur à 7 ans ;
- Poursuivre et renforcer les dépistages du saturnisme par des actions de communication et d'information systématiques des médecins et des familles ;

- Renforcer le suivi des enfants dont la plombémie est comprise entre 25 et 50 microgrammes par litre de sang ;

- Poursuivre l'identification des sources de pollution au plomb dans l'ensemble de l'espace public parisien, ce qui est inédit à ce jour (bâti, voirie, espaces verts notamment), et renforcer les mesures de nettoyage et de dépollution appropriées ;

- Participer au financement d'une étude épidémiologique, dont je vous parlais, indépendante avec le centre antipoison de Fernand-Widal et les agences sanitaires concernées, en l'occurrence l'A.R.S. et l'A.N.S.E.S.

Toujours dans la même logique de précaution, je suis très heureuse de constater qu'en matière de santé environnementale, y compris l'opposition, tout le monde est en accord avec notre politique.

Si j'émetts un avis défavorable au vœu n° 13 relatif à la suppression des contenants composés de bisphénol S dans les établissements, c'est parce que nous sommes en train effectivement d'aller beaucoup plus loin et de voir comment nous pourrions à terme progressivement, caisse des écoles par caisse des écoles, enlever les plastiques des cantines.

Je suis sur le modèle de Limoges que d'autres ont fait, je vous le dis parce que c'est important à soulever. Je crois que ce vœu vient de "100% Paris". Il n'y avait pas eu de proposition pour la Caisse des écoles "100% Paris" sur une caisse des écoles parisiennes d'arrondissement jusqu'à présent. Or, le sujet est évidemment d'y aller progressivement. Que ce soit Limoges ou Strasbourg, ils ont mis plusieurs années à y aller et nous sommes tout de même une ville d'une autre envergure.

Concernant la publication des diagnostics amiante, j'émettrai un avis bien entendu favorable de l'Exécutif puisqu'il s'agit de plus de transparence et d'information des Parisiens. Pour cela, vous le savez, je serai toujours d'accord.

A contrario, concernant le vœu relatif à la généralisation des capteurs d'air dans les écoles et les crèches, c'est en cours d'expérimentation dans certaines écoles et crèches. Je vous le dis, l'expérimentation n'est pas finie pour voir d'abord l'efficacité et notre capacité ensuite de réagir par rapport à cette pollution. Nous referons un point à la fin de l'expérimentation, et nous le généraliserons si c'est efficace. Je vous demande donc d'attendre un deuxième temps.

Concernant la lutte contre les nuisibles, c'est un sujet qui n'est jamais simple. Néanmoins, vous savez que la lutte contre la multiplication des rats à Paris a été très importante pendant cette mandature. Elle s'est faite d'abord avec des services renforcés mais aussi avec une volonté de prévention, c'est-à-dire de faire en sorte que les Parisiens ne nourrissent plus les rats dans les parcs et jardins. C'est donc une politique sur la gestion des déchets, la mise en place de poubelles et sur le fait d'avertir les Parisiens ; ce n'est qu'à ce titre et à cette condition que nous arriverons vraiment à une politique pérenne de diminution et surtout de retour des rats là où ils sont beaucoup mieux, c'est-à-dire dans les égouts.

Cette lutte contre les nuisibles, c'est aussi la lutte contre les punaises de lit que vous avez évoquée. Sur cette question, sachez que nous avons mis en place beaucoup de dispositifs. Ce sont d'abord des actions destinées au grand public, avec des vidéos mises en ligne sur Paris.fr pour accompagner les Parisiens et les Parisiennes. Nous avons aussi une action au sein de nos propres équipements, dans les locaux, les crèches et les écoles et envers les gestionnaires d'immeubles. Puis sachez-le, la Ville intervient chez les particuliers s'ils sont orientés par un travailleur social. Dans le cas où le particulier est locataire d'un bailleur social, le travailleur social oriente le locataire vers son bailleur avec une information à la DLH qui relance le bailleur si aucune action n'est menée. Ce dont je m'aperçois, quand je vous entends, Monsieur HONORÉ, c'est que peut-être ce dispositif n'est pas assez connu et qu'il mériterait d'être renforcé.

Concernant l'offre de soins, cet axe est très important dans cette mandature. L'accès aux soins en secteur 1 a été un axe structurant. Cela a permis d'abord la création de 31 structures d'exercice regroupé et 200 professionnels de santé, que ce soient des médecins, des sages-femmes, des kinésithérapeutes et des infirmiers se sont également installés. C'est une avancée sans précédent mais encore insuffisante à ce jour. Comme l'a préconisé l'avis citoyen, nous allons vraiment continuer dans cette politique d'installation de manière à ce que l'inversion de la courbe, à laquelle nous avons assisté ces derniers temps, continue concernant l'installation du personnel de soins, et aussi pour permettre de libérer et désengorger les urgences qui souffrent du manque de personnel médical de ville. C'est en ce sens que je donnerai un avis favorable au vœu qui concerne l'actualisation des données relatives à la démographie médicale.

Concernant le vœu relatif au déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé, C.P.T.S., créées par la loi de Santé 2016 et dont le Gouvernement actuel a souhaité la généralisation dans "Ma Santé 2022", ces réseaux ont vocation à organiser et coordonner l'activité des professionnels. Sachez que la Ville de Paris est associée depuis le début à la création de ces C.P.T.S. Nous avons ainsi proposé que les équipements santé de la Ville, les centres de santé, les services de santé scolaire et les services de la P.M.I. soient partie prenante de ces C.P.T.S. et que les conseils locaux de santé participent à leur développement. Cela fait partie du contrat local de santé conclu en 2018 entre la Ville, l'A.R.S., la C.P.A.M. et la Préfecture de Région.

La création de postes de coordinateurs territoriaux de santé a permis également de contribuer à la constitution de ces C.P.T.S. C'est tout le sens de la territorialisation de la politique de santé que nous avons entreprise depuis 2014. Considérant que votre vœu est déjà largement exaucé, je vous demanderai donc de le retirer, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Concernant l'éducation à la nutrition, vous savez ou vous ne savez pas que, dès 2009, la Ville a lancé le programme "Paris Santé Nutrition", dont les objectifs principaux sont de concilier l'alimentation, le plaisir et la santé, et de promouvoir l'activité physique sous toutes ses formes. J'émetts donc un avis défavorable au vœu n° 19 relatif à la restauration scolaire comme outil de prévention en santé. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord mais parce qu'il y a déjà tout un programme sur cette question. Vous savez certainement que le Plan alimentation durable lancé en 2009 a permis de passer en dix ans de 7 % à 46,7 % d'alimentation durable label Bio, label Rouge et Pêche durable dans 30 millions de repas servis par an dans les écoles, Émeraude, les restaurants du personnel.

Je me dépêche mais je suis obligée de donner tous les avis et d'expliquer un peu. Je vous prie de m'en excuser.

J'en étais à la nutrition et il y a également la question du sport santé. J'émetts un avis favorable au vœu n° 20 relatif au développement du sport santé. Vous savez que nous sommes en train de faire une expérimentation dans le 19e arrondissement sur cette question et nous espérons effectivement que nous pourrions très rapidement continuer à le faire sur tout Paris.

Concernant le cancer du col de l'utérus et le vœu relatif au développement du vaccin contre le cancer du col de l'utérus dans nos centres de santé, j'émetts un avis favorable à votre vœu. Cependant, je souhaite rappeler par un amendement que nous devons solliciter de la part de l'Etat et de l'Assurance maladie une évolution des conditions de remboursement du vaccin aujourd'hui limité à 65 % pour les jeunes filles et non remboursés pour les garçons et les jeunes hommes. Je souligne cet aspect, qui est très important, et manque actuellement à notre panoplie de santé.

Je vous remercie beaucoup et encore pour cette séquence.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous pour vos réponses complètes sur un sujet important, très important.

Nous allons procéder maintenant au vote des vœux et des projets de délibération.

En réponse aux vœux n° 6 et n° 7, l'Exécutif a déposé un vœu n° 7 bis. Le vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Je vous remercie.

Le vœu n° 7 de Mme SIMONNET est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 7 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 441).

Concernant le vœu n° 8 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, il y a un amendement fait en séance.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 442).

Concernant le vœu n° 9 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, il y a aussi un amendement fait en séance.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 443).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 444).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15 déposée par le groupe "100% Paris", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 445).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 446).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée référencée n° 20 par le groupe "100% Paris", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 447).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée référencée n° 21 par le groupe "100% Paris", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 448).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 200.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 200).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 212.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 212).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 214.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 214).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 224.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 224).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 248.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 248).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 250.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 250).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 256.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 256).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 260.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 260).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 269.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 269).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 270.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 270).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 277.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 277).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 287.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 287).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 288.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 288).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 290.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 290).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 298.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 298).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 301.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 301).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 302.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 302).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 321.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 321).

Merci, mes chers collègues, pour ce débat sur la santé à Paris.

*(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

## **2019 DDCT 145 - Subvention (1.000 euros) à une association au titre de l'égalité femmes hommes.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 145 et l'amendement technique n° 143 qui s'y rattache. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 1.000 euros à une association au titre de l'égalité femmes-hommes.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD, pour trois minutes maximum. C'est un amendement technique.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Il s'agit simplement d'un amendement sur le nom de Chantal ROGERAT APOSTOLO à laquelle nous rendons hommage, ici, par un prix.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 143 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 143 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 145 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 145).

Je vous remercie.

### **2019 DDCT 152 - Subventions (25.000 euros) à 2 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDCT 152 relatif à l'attribution d'une subvention de 25.000 euros à deux associations au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, nous allons voter les subventions à deux associations qui luttent pour l'égalité des droits et la visibilité LGBT. En France, en 2018 et en début 2019, les actes LGBTphobes ont augmenté de 15 %. Et encore ces chiffres indiquent le nombre d'actes et d'agressions déclarés ; ils ne reflètent sans doute pas, malheureusement, la réalité de tout ce que subissent les homosexuels, les LGBT : insultes, agressions, discriminations.

L'une de ces associations est "Flag !" qui agit au sein du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Justice. Son action est très importante, en particulier en direction des victimes qui peuvent parfois hésiter à porter plainte, de crainte de ne pas recevoir un accueil et une écoute adaptés à leur situation. Je suis déjà intervenu à ce Conseil pour demander un référent LGBT dans chaque commissariat.

L'autre association est "What the film". Son projet est de marquer l'anniversaire de la création d'"Act Up-Paris". Je rappelle qu'"Act Up-Paris" est née en 1989 lorsqu'il s'agissait d'alerter l'opinion publique et les pouvoirs publics sur les ravages du Sida.

Il me semble donc important que nous soutenions ces deux associations. C'est la raison pour laquelle, au nom du groupe "100% Paris", nous allons voter ces subventions.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci pour votre intervention qui nous permet d'attirer l'attention du Conseil sur ce projet de délibération, Monsieur HONORÉ.

Ce projet s'inscrit dans la suite des annonces de la Maire de Paris de novembre 2018 pour prévenir les discriminations LGBT, lutter contre la recrudescence d'agressions LGBTQIphobes, dresser l'état des lieux de ces violences et promouvoir les droits des personnes LGBTQI. Nous proposons donc aujourd'hui deux nouvelles actions après la création de l'Observatoire parisien LGBTQI en mai 2019 qui s'est encore réuni récemment le 15 octobre dernier.

La première concerne l'accompagnement des victimes de LGBTphobie. Elle est portée par l'association "Flag !", association de policiers et de policières mais aussi de gendarmes LGBT, bien connue par la Ville de Paris et dont l'action vise la promotion des droits LGBT et la lutte contre la LGBTphobie au sein même du Ministère de l'Intérieur et, depuis quelques années, au Ministère de la Justice.

L'association souhaite aujourd'hui proposer un parcours plus efficace aux victimes et rendre véritablement compte des agressions. Elle s'attelle ainsi au développement d'une application mobile multifonction qui permettra de

signaler, de géolocaliser et dresser un suivi statistique en temps réel, et de proposer un accompagnement aux victimes concernant les différentes actions qui peuvent être entreprises pour faire reconnaître les faits.

Ce nouveau projet est évidemment complémentaire d'un autre qui s'inscrit dans la durée et sur lequel le Ministère de l'Intérieur doit agir, je veux parler du développement de sensibilisation et de formation spécifique sur la thématique de l'accueil et de la prise en charge des personnes LGBTQI au niveau de tous les commissariats.

Permettez-moi au passage de féliciter Mickaël BUCHERON, ancien président de "Flag !" nommé récemment officier de liaison LGBT par la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne, D.S.P.A.P., de la Préfecture de police de Paris.

Je suis convaincue que nous pouvons continuer à compter sur les compétences de l'association pour œuvrer à Paris, comme elle l'a fait, par exemple, lorsqu'il s'est agi d'émettre des préconisations auprès du Ministère de l'Intérieur.

La seconde action nouvelle concerne le projet porté par l'association "What the film". Cette association a pour objectif la production, la projection et la distribution d'événements culturels et militants dans le cadre du 30e anniversaire d'"Act Up-Paris". Celle-ci vise la réalisation d'un projet de création sonore et documentaire intitulé "Combats" qui reviendra sur les actions de l'association de lutte contre le sida depuis son lancement le 9 juin 1989.

Je veux au passage vous dire à quel point nous sommes très fiers avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, mais également la maire du 10e arrondissement, de rendre hommage le 30 novembre prochain à la mémoire de Cleews Vellay dans l'espace public parisien, avec un projet de dénomination et une plaque dans le 10e arrondissement.

A la veille de la date symbolique du 1er décembre, cela sera aussi et surtout une manière de visibiliser la lutte encore active contre le sida, de rendre hommage à toutes les personnes militantes et non militantes mortes à cause de l'épidémie. Trente-cinq ans après sa découverte, la lutte contre le Sida demeure toujours et encore une urgence. C'est pourquoi nous sommes si engagés sur cette question.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 152.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 152).

Je vous remercie.

## **2019 DDCT 154 - Convention pour le partenariat de la nuit des Relais 2019 avec la Fondation des Femmes.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 154 et l'amendement technique n° 142 qui y est rattaché. Il s'agit de la convention pour le partenariat de la Nuit des Relais 2019 avec la Fondation des Femmes.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour cinq minutes maximum.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Je vous remercie.

Cette nuit a eu lieu le 131e féminicide en France depuis le début de l'année 2019. Une femme a été poignardée dans le Bas-Rhin par son compagnon parce qu'elle voulait le quitter et elle est morte dans les bras de sa fille. Cela veut dire qu'une femme ne meurt pas tous les trois jours en France mais qu'elle meurt tous les 2,4 jours, puisqu'il y a eu beaucoup plus de féminicides cette année que sur l'ensemble de l'année dernière. Nous examinons ici un dispositif de soutien à la Fondation des Femmes. Depuis 2016, la Fondation des Femmes organise chaque année la Nuit des Relais ; c'est une course solidaire qui est destinée à lever des fonds pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Les fonds récoltés sont reversés à des associations qui viennent en aide aux femmes victimes de violences, et cette année la Nuit des Relais aura lieu le 25 novembre dans un lieu de prestige puisque ce sera sous la nef du Grand Palais. Pour information, l'année dernière la Nuit des Relais a réuni plus de 2.000 coureurs, 200 bénévoles et 1.000 supporters, et finalement plus de 230.000 euros ont pu être reversés.

Pour cette édition, j'é mets le vœu, comme nous tous ici, qu'il y ait encore plus de participants et encore plus d'argent qui puisse être levé.

Au nom du combat contre les violences faites aux femmes, je pense qu'il est important d'accompagner très généreusement cet événement. Je salue donc ce projet de délibération qui prévoit de mettre à disposition de la

Fondation des Femmes du matériel, des barrières, des grilles, des chaises, etc., et nous leur avons donné un peu d'argent. Notre Ville a attribué en effet en juin dernier une subvention de 5.000 euros à la Fondation des Femmes pour l'organisation de cette Nuit des Relais 2019.

C'est bien sûr très positif mais je remarque que c'est bien moins que ce que la Fondation des Femmes avait demandé - elle avait demandé 30.000 euros - et c'est moins que ce que nous avons fait l'année dernière puisque nous leur avons donné 6.000 euros ; ce n'était pas beaucoup mais c'était 1.000 euros de plus. C'est donc une somme en baisse et qui apparaît bien modique par rapport au budget de 9 milliards d'euros de la Ville de Paris, mais surtout bien modique par rapport aux sommes parfois très généreuses que nous pouvons donner à des organismes qui ne poursuivent pas toujours des missions d'intérêt général aussi capitales. J'ai déjà donné ici des exemples très concrets de subventions pour le moins étonnantes quand on met en lien leurs montants et la finalité que poursuit l'association bénéficiaire. Je ne vais pas à nouveau y revenir ici.

Je voudrais rappeler les chiffres insupportables des violences faites aux femmes. Je l'ai dit, nous en sommes à 131 féminicides en France cette année, et l'année n'est pas terminée. L'année dernière, il y a eu 121 féminicides, c'est-à-dire qu'à mi-novembre il y a 10 femmes de plus qui sont mortes du fait de violences conjugales par rapport à l'année dernière. A côté des femmes qui meurent, il y a aussi les femmes qui sont battues : 220.000 femmes chaque année sont frappées par leur compagnon et il faut avoir en tête que seules 20 % d'entre elles osent porter plainte.

Pour terminer, je voudrais saluer, de manière très appuyée, l'implication sincère et le travail remarquable de notre Ministre chargée de l'Égalité femmes/hommes, Marlène SCHIAPPA. Il n'est jamais inutile de rappeler que le Gouvernement a lancé le 3 septembre dernier un Grenelle des violences faites aux femmes, et parmi les mesures fortes de ce dispositif qu'il nous revient tous de véhiculer, quelle que soit notre couleur politique, il y a, et c'est sans doute le message le plus important à diffuser, la mise en place d'un numéro d'écoute gratuit pour les victimes, le 3919. Il y a l'ouverture de 1.000 nouvelles places d'hébergement dès le 1er janvier, et la Ville de Paris aura un rôle à jouer si on veut décupler cet objectif.

Il faut noter que ces nouvelles places d'hébergement seront connectées à une plateforme de géolocalisation qui permettra aux femmes de savoir où il y a des places disponibles et particulièrement dans les cas d'urgence. Le Grenelle des violences faites aux femmes prévoit également toute une batterie de mesures sécuritaires et judiciaires pour renforcer le cordon de sécurité autour des femmes, pour faciliter par exemple les dépôts de plainte, notamment lorsqu'elles sont à l'hôpital.

Je félicite donc notre Ministre, Marlène SCHIAPPA, pour tout ce qu'elle fait. Je dois dire que son dynamisme et sa détermination sont précieux et j'espère que la Ville de Paris va renforcer ses contributions, qu'il s'agisse de financements ou d'équipements pour que les Parisiennes soient le mieux protégées possible face aux phénomènes littéralement intolérables des violences conjugales.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci, Madame HAREL.

Cette nuit le 131e féminicide, vous l'avez dit, aujourd'hui le 132e féminicide depuis le 1er janvier, soit une femme assassinée tous les deux jours par son conjoint ou ex-conjoint. Environ 220.000 femmes entre 18 et 75 ans sont chaque année victimes de violences physiques mais aussi psychologiques et sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire. Ce sont également l'année dernière 121 enfants qui ont été tués dans ces circonstances et qui sont dans tous les cas des co-victimes des violences faites à leur mère.

La Nuit des Relais, vous l'avez dit, se tiendra le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, au Grand Palais ; elle contribue à sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens.

Il y a une erreur dans votre chiffre puisque l'année dernière ce sont 4.000 personnes qui ont participé à cette course, laquelle sert à lever des fonds - plus de 230.000 euros l'année dernière et nous espérons plus cette année - qui sont ensuite reversés par la Fondation des Femmes à des associations venant en aide aux femmes victimes de violences.

Nous savons combien ces fonds sont importants pour les associations qui, faute de moyens, n'arrivent plus à faire face à l'augmentation des démarches. C'est pourquoi nous avons d'ailleurs augmenté les subventions de la Ville de Paris aux associations de victimes de violences l'année dernière de 20 %, l'année d'avant également de 20 %, alors que les subventions du côté de l'Etat n'ont pas augmenté. Aujourd'hui, par exemple, le C.I.D.F.F. de Paris est plus financé par la Ville de Paris que par l'Etat. Nous devenons le premier contributeur sur certaines associations.

Je vous propose aujourd'hui de contribuer à la bonne tenue de la Nuit des Relais par la mise à disposition de matériels par la Ville de Paris. Nous avons fait le choix de donner du matériel au lieu de subventionner directement. C'est accompagné d'un petit amendement technique, le n° 142, afin de rappeler notamment que le Conseil du 8e arrondissement a été saisi et que lui aussi fournit une aide technique.

Je vous rappelle que le Conseil de Paris a adopté en septembre dernier un vœu relatif à la prévention des féminicides. Vous avez parlé du Grenelle, parlons-en. Ce vœu demandait à l'Etat la mise en œuvre des moyens nécessaires pour la protection des victimes et de leurs enfants en proposant notamment la création d'un lieu d'accueil unique pour un accompagnement global des femmes victimes de violences à Paris. Paris, bien trop souvent, pallie les manquements de l'Etat en termes financiers.

Dans le cadre du Grenelle régional par exemple sur les violences conjugales, la Ville de Paris a été citée en exemple pour la cotation spécifique pour l'accès au logement social mise en place par Ian BROSSAT ou encore la mesure d'accompagnement protégé également mise en place par la Ville de Paris, pilotée par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes que j'ai mise en place avec Dominique VERSINI. Demain, je recevrai d'ailleurs le prix territorial d'innovation qui nous est attribué pour le violentomètre, cet outil devenu modèle pour la prévention des violences dans le couple auprès des jeunes femmes.

Je voudrais souligner ici la qualité du travail fourni par les associations mais aussi par les services de la Ville de Paris qui ont contribué avec patience et sérieux à l'élaboration de propositions très concrètes dans le cadre des groupes de travail du Grenelle mis en place au niveau régional. Nous n'avons jamais rechigné à contribuer à l'effort collectif ni à construire les partenariats nécessaires avec l'Etat. La balle est désormais dans le camp du Gouvernement pour, en effet, des sommes qui seraient moins modiques qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Je tiens à dire par exemple que pour le moment les annonces faites par la Secrétaire d'Etat sont insuffisantes et pour certaines quelque peu malhonnêtes comme le "ripolinage" budgétaire présenté dans un document de politique transversale bien loin du milliard estimé nécessaire par les experts. Je crains aussi que les mots soient contredits par les actes, par les politiques d'austérité du Gouvernement pour l'ensemble des services de police, de justice, d'hébergement d'urgence qui non seulement ne bénéficient pas de moyens supplémentaires mais aussi voient leurs moyens baisser. Prenons l'exemple de la formation. La Secrétaire d'Etat annonce des formations en plus pour la police, la justice sur les violences faites aux femmes : pas de chance, le P.L.F. montre tout au contraire que les budgets de formation de la police et de la justice ont baissé. Bizarrement, la logique de réduction budgétaire a aussi frappé l'O.N.D.R.P., qui comptabilisait les chiffres des morts violentes et qui va disparaître. Ces chiffres devaient déranger quelque peu.

Un autre exemple très concret pour Paris, le Phare, un des rares centres d'hébergement dédiés aux femmes victimes de violences à Paris. Ce lieu dont l'adresse est tenue secrète parce que les personnes accueillies sont en grave danger risque de fermer ses portes du fait de la réforme de la tarification de l'hébergement d'urgence de l'Etat.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je terminerai en vous invitant à participer samedi 23 novembre à la manifestation contre les violences faites aux femmes ainsi qu'aux multiples événements organisés à Paris dans le cadre du 25 novembre. Parmi eux, la Journée interprofessionnelle organisée par la Ville de Paris et qui portera cette année sur l'accès aux droits des femmes étrangères victimes de violences.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 142 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 142 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 154 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 154).

Je vous en remercie.

## **2019 DDCT 156 - DRH - Convention tripartite de partenariat entre l'association Une femme, Un Toit, la Mission Locale et la Ville de Paris.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 156 - DRH relatif à une convention tripartite de partenariat entre l'association "Une femme, un toit", la Mission locale et la Ville de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, s'il vous plaît, pour 5 minutes.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération souligne l'engagement de la Ville de Paris pour lutter contre la précarité et l'exclusion des femmes. Le partenariat créé entre l'association "Une femme, un toit", la Ville de Paris et la Mission locale souligne la volonté de la Ville de mobiliser l'ensemble des ressources des partenaires en termes de formation et d'insertion professionnelle en s'appuyant notamment sur l'expertise de la Mission locale de Paris.

Rappelons que la Ville de Paris en sa qualité d'employeur public s'est fixé comme objectif de mandature la création d'au moins 500 postes d'apprentis et de maintenir l'existence de 200 parcours emplois compétences dans les secteurs en tension.

Depuis 2009, l'association a mis en place des actions de prévention sur les différents types de violences, mariages forcés, mutilations, violences conjugales, prostitution, et j'en passe. Elle intervient aussi auprès des jeunes femmes sur le rapport au corps et à la santé, la contraception, la sexualité.

Mais, nous le savons, l'emploi est aussi un enjeu important pour ces jeunes femmes qui souvent ont des petits niveaux ou des emplois précaires. L'association a donc décidé de créer des ateliers hebdomadaires sur l'emploi et de travailler en lien avec la Mission locale de Paris afin que les jeunes femmes bénéficient des dispositifs existants, Garantie jeunes, élaboration de projets professionnels, accès à des formations qualifiantes, etc. Cette association, en plus de préparer les jeunes femmes à l'embauche, les accompagne, les oriente sur les différentes candidatures en les entraînant aussi aux entretiens d'embauche qui sont souvent très sélectifs.

Des partenariats ont aussi été noués avec Pôle emploi et les régies de quartier afin d'assurer une continuité dans le suivi et une certaine pérennité par des propositions concrètes.

Notons que pour ces femmes qui subissent des violences, le monde du travail peut être un levier, un terrain neutre qui leur permet de retrouver une forme de socialisation, un lieu de rupture avec leur quotidien. L'accès à l'emploi, aux droits, à la santé, à la culture et au logement est la composante essentielle qui leur permet de sortir des situations de violence et de terreur dans lesquelles elles se trouvent. Nous ne pouvons que valoriser un partenariat qui vise à redonner des repères à ces femmes en souffrance.

Les études montrent que les entreprises commencent à s'engager contre les violences faites aux femmes et intègrent ce sujet inquiétant dans leur accord collectif en termes d'égalité professionnelle afin de moins pénaliser les femmes sujettes à des retards dus à des pressions ou qui cumulent des arrêts de travail.

Mon groupe salue particulièrement les avancées effectuées dans ce domaine de lutte contre les violences faites aux femmes, particulièrement le travail de notre adjointe Hélène BIDARD.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci, chère Danièle PREMEL, je vous remercie pour votre intervention encourageante.

Je sais votre attachement aux questions de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les violences. C'est en effet ce lien étroit entre l'insertion professionnelle et la lutte contre les violences faites aux femmes dont il est question aujourd'hui avec le projet de délibération...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il y a un brouhaha assez désagréable. Si vous pouviez juste... Merci.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Avec ce projet de délibération que nous vous proposons en vue de permettre la signature d'une convention entre l'association "Une femme, un toit", la Ville de Paris et la Mission locale de Paris.

A travers cette convention, nous voulons ensemble faciliter l'autonomie des jeunes femmes victimes de violences, condition "sine qua non" de la sortie durable des violences et étape clé de la longue reconstruction des personnes après l'emprise, les violences psychologiques et physiques. Le chômage et la précarité font partie du terreau le plus propice aux violences en ce qu'ils rendent les femmes plus dépendantes au conjoint, à la famille, plus vulnérables face à ceux qui en profitent pour leur soutirer des actes sexuels ou leur imposer d'autres formes d'exploitation.

Même dans le cas d'une prise en charge par des associations aussi expérimentées que le F.I.T., l'accès à la formation et à l'emploi reste une difficulté pour la réinsertion dans la société après une mise à l'abri. Accueillies, hébergées, accompagnées socialement et psychologiquement, les jeunes femmes du seul C.H.R.S. parisien dédié aux 16-25 ans doivent pouvoir sortir de ce lieu avec une situation stable pour couper court au cycle des violences et revenir à une vie normale. L'insertion professionnelle est une des clés de cette conquête de l'autonomie et de la sérénité.

C'est pourquoi cette convention, travaillée conjointement avec Véronique LEVIEUX et Afaf GABELOTAUD, vise à permettre un accès privilégié des jeunes filles victimes de violences, hébergées au sein du C.H.R.S., à l'ensemble

des ressources en formation et en insertion professionnelle, à l'expertise de la Mission locale et au dispositif d'apprentissage et de pré-recrutement de la Ville de Paris.

Chers collègues, je profite de cette intervention pour vous rappeler que depuis le 5 novembre à 16 heures 47, vu les inégalités de salaires encore de plus de 15 % aujourd'hui entre les femmes et les hommes à travail égal, les femmes travailleront gratuitement, dès maintenant, jusqu'au 31 décembre malgré plus d'une dizaine de lois sur l'égalité professionnelle et un index PÉNICAUD appelé également index "Bisounours", où les entreprises s'autotestent pour obtenir un très bon résultat moyen de 82 % de réussite à l'égalité salariale.

Je vous rappelle aussi qu'"in fine" le niveau des pensions de retraite des femmes reste environ 40 % inférieur à celui des hommes, situation qui ne risque que de s'aggraver avec une réforme des retraites qui ne prendrait pas en compte les inégalités salariales et professionnelles, loin de là. Elle risque d'aggraver la situation des femmes et c'est pourquoi la grève interprofessionnelle nous paraît très importante pour l'égalité professionnelle.

Je vous invite également à prendre part à la grève féministe internationale qui se prépare pour le 8 mars prochain, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, ainsi qu'au prochain forum féministe de la Ville de Paris qui portera cette année sur l'ensemble des questions touchant à l'égalité professionnelle, autour du 8 mars 2020.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 156 - DRH, non "Bisounours".

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 156 - DRH).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Jean Le Bitoux.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 23 est relatif à une dénomination en hommage à Jean Le Bitoux.

La parole est à M. François VAUGLIN, pour deux minutes, s'il vous plaît.

**M. François VAUGLIN**, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. - Merci.

Jean Le Bitoux est décédé le 21 avril 2010, c'était un grand militant de la cause homosexuelle - on ne parlait pas encore des questions L.G.B.T. à l'époque. Il commença à militer dans la région de Nice au début des années 1970 en créant un groupe du Front homosexuel d'action révolutionnaire, le F.H.A.R. Il vient à Paris et participe entre 1975 et 1978 au GLH, le Groupe de libération homosexuelle, au titre duquel il se présente aux élections législatives de mars 1978.

Il faut se rappeler le contexte très répressif de l'époque puisque l'homosexualité était pénalisée et le fut jusqu'en 1982. Malgré le fait que nous sortions de la révolution de 1968, les questions d'égalité liées à l'orientation sexuelle étaient encore loin de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Jean Le Bitoux, par ses combats, a permis de mettre sur le devant de la scène politique ces questions. Il lança le journal "Gai Pied" dont le nom, d'ailleurs, fut suggéré par Michel Foucault et qui permit, selon les mots de Jean Le Bitoux, "de donner du courage, des références historiques et culturelles ainsi que les moyens de se rencontrer à ses lecteurs". Ce journal fut d'abord hébergé chez Jean Le Bitoux dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, puis toujours dans cet arrondissement au 64, rue de la Folie Méricourt avant d'arriver au 45, rue Sedaine, un local qui a d'ailleurs été longtemps partagé avec "Act Up".

Jean Le Bitoux est aussi un grand militant de la lutte contre le Sida ; il rejoint l'association "AIDES" en 1985. C'est l'un des fondateurs de ce qu'on appelle aujourd'hui la "Marche des fiertés", qui était à l'époque la "Gay Pride", et il crée en 1989 le Mémorial de la déportation homosexuelle. Il écrit un livre magnifique avec Pierre Seel, "Déporté homosexuel", le seul à avoir témoigné de la situation des personnes qui étaient déportées pour cause d'homosexualité.

Jean Le Bitoux a été un grand militant de la visibilité et de la mémoire homosexuelle et c'est à ce titre que nous vous proposons d'apposer une plaque, sous réserve bien évidemment de l'accord de la copropriété, au 45 rue Sedaine.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD, s'il vous plaît.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 11e, d'avoir fait cette proposition au Conseil du 11e arrondissement puis, ici, en Conseil de Paris pour un hommage à la figure militante de Jean Le Bitoux.

Comme vous l'avez très bien fait remarquer, Jean Le Bitoux a vécu en acteur et en témoin privilégié de l'histoire de l'homosexualité de la deuxième moitié du XXe siècle. Au début des années 1970, il rencontre le Front homosexuel d'action révolutionnaire qui lui permet de sortir de sa solitude et de son isolement tout en assumant pleinement son homosexualité. Plus tard, en 1975, il passe par le G.L.H., le Groupe de libération homosexuelle, puis va au militantisme au journal "Libération" pour enfin créer le magazine "Gai Pied" en 1979 avec trois objectifs en tête : inventer un nouveau discours, créer une discussion, même houleuse, avec l'extrême gauche et essayer de séduire la gauche pour modifier les lois sociales, tout un programme quand on sait le chemin accompli depuis et les batailles qu'il reste à mener. Son histoire est d'ailleurs évoquée dans un livre excellent qui vient de sortir sur l'histoire du Pacs. Tout un programme donc.

Jean Le Bitoux découvre sa séropositivité, malheureusement, dénonçant l'indifférence des uns et des autres. Il milite et travaille ensuite au sein de l'association "AIDES" ; il est à l'origine de la création de la "Gay Pride", donc aux origines de l'événement à la visibilité la plus importante pour les L.G.B.T.Q.I...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, vraiment, je vous... S'il vous plaît ! Je vous demande, si vous avez des discussions à avoir, de les avoir à l'extérieur. Cela fait deux fois, c'est très désagréable pour Hélène BIDARD d'intervenir dans ce contexte.

Je vous remercie.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Il a également créé le premier Centre gai et lesbien de Paris, rue Keller dans le 11e arrondissement. Avec autant d'ardeur, il milite activement en tant que président du Mémorial de la déportation homosexuelle où il participera à la mise à jour d'un pan non reconnu de l'histoire de l'homosexualité, avec Pierre Seel, sur la déportation. Il fit ainsi l'ouvrage "Les Oubliés de la mémoire".

Fauché par le Sida en 2010, Jean Le Bitoux laisse une œuvre et une trace inaltérables dans la mémoire mais aussi dans le dynamisme militant et associatif L.G.B.T.Q.I. de Paris.

Je vous remercie donc de cette proposition et invite le Conseil à donner un avis très favorable à ce projet.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 450).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la lutte contre les discriminations et les violences dans les quartiers populaires.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 24 relatif à la lutte contre les discriminations et les violences dans les quartiers populaires.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum. Je vous remercie.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, ce sujet n'est pas nouveau. Je peux rappeler par exemple le rapport du Défenseur des droits qui a été publié en janvier 2017 qui faisait état des relations police/population et qui estimait que le cas des contrôles d'identité révélait une réalité non marginale et au contraire massive des discriminations de type contrôle au faciès lors des contrôles policiers et des problèmes de violences policières à l'encontre de certains jeunes dans les quartiers populaires.

Il me semble nécessaire d'avoir bien plus conscience de ce problème, en sachant qu'il y a par ailleurs une mobilisation fort heureusement grandissante des populations concernées dans les quartiers populaires face à toutes ces discriminations et violences policières qui les visent, notamment à Paris où, je vous le rappelle, une plainte avait été déposée en décembre 2015 par 18 mineurs et jeunes adultes contre 11 fonctionnaires de police du 12e arrondissement, suivie cette année d'une action civile contre le ministère de l'Intérieur afin de caractériser la faute de l'Etat et pour en finir avec le ciblage quotidien d'une partie de la population.

On peut également rappeler un bon nombre de collectifs comme l'Assemblée des blessés, le collectif "Justice pour Angelo Garand", le collectif "Justice et Vérité pour Ali Ziri", le collectif "Justice et Vérité pour Babacar Gueye", le Collectif des mères solidaires, le collectif "Urgence, notre police assassine", le comité "Vérité et Justice pour Adama

Traoré", le comité "Vérité et Justice pour Gaye Camara", le comité "Vérité et Justice pour Lamine Dieng", le comité "Vérité et Justice pour Wissam El-Yamni" et le collectif "Vies Volées".

Il est important que la Ville puisse apporter son soutien à l'ensemble des collectifs et des habitants qui sont en lutte contre les discriminations et les violences policières à Paris, dans notre Région et dans l'ensemble du pays. Je crois que l'Exécutif va me demander de retirer mon vœu parce qu'il estime d'ores et déjà aider tous les collectifs et les personnes concernées qui sollicitent la municipalité. Je voudrais néanmoins rappeler que la permanence de Belleville avait voulu organiser la projection d'un film, un documentaire d'ailleurs paru sur France 3, "Police, illégitime violence", au printemps dernier et que cette projection avait été refusée par la mairie du 20e.

Il est donc important qu'il y ait un soutien de l'adjointe en charge de la lutte contre les discriminations, pour que les collectifs se sentent épaulés par la Municipalité.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, s'il vous plaît, il faut finir, merci.

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour vous répondre, s'il vous plaît.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci, Danielle SIMONNET.

C'est un sujet qui mérite toute notre attention et sur lequel le Conseil de Paris s'est déjà exprimé plusieurs fois, vous l'avez rappelé. En effet, les nombreuses enquêtes, études, rapports sur la question des contrôles de police discriminants illustrent bien qu'il s'agit d'un sujet de plus en plus prégnant dans le débat public et dont l'existence est incontestable. A cela s'ajoutent une jurisprudence, des enquêtes, des affaires judiciaires en cours et des mobilisations citoyennes.

Depuis la réforme de la Maison des associations, sa transformation en Maison de la vie associative et citoyenne votée en mars 2017, les individus et les collectifs porteurs de projets ou associations en cours de création sont susceptibles d'être accueillis et accompagnés dès lors qu'ils respectent le règlement intérieur voté en Conseil de Paris. Je rappelle aussi que la DPSP travaille sur les politiques de prévention de la délinquance visant à l'amélioration des rapports police/population. Je cite notamment l'association "Espoir 18" qui développe depuis plusieurs années des actions sur le sujet.

Vous évoquez les possibilités de mise à disposition de salles ou des autorisations d'occupation de l'espace public parisien pour des événements. Cela existe aussi par exemple dans le cadre des semaines parisiennes de lutte contre les discriminations - cette année, nous travaillons précisément sur le partage de l'espace public - et des semaines parisiennes de lutte contre le racisme et l'antisémitisme autour du 21 mars. Nous avons répondu positivement, et nous répondrons positivement, lorsque nous avons été saisis dans le cadre de ces semaines.

Les possibilités d'aide dans les démarches juridiques des Parisiens et des Parisiennes existent sur le territoire parisien et relèvent de l'accès aux droits dans les points d'accès au droit et les M.J.D. Le Réseau parisien de repérage des discriminations, "RéPaRe", est également mobilisable dans la perspective de soutenir la qualification des acteurs juridiques et d'améliorer leur connaissance du droit et de la non-discrimination.

Ainsi, je vous redis la position de l'Exécutif. Nous partageons l'essentiel des considérants que vous avez développés dans votre vœu. Toutefois, comme c'est déjà appliqué et pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu, sinon nous serons obligés d'y apporter malheureusement un avis défavorable.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame SIMONNET, est-ce que vous voulez bien retirer votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je trouve que cela va toujours mieux en le votant. Peut-être que c'est parce que la personne qui signe...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - C'est donc non ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... mais je le maintiens.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Donc, maintien.

Je mets ainsi aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

## 2019 DASES 220 - Avenants aux conventions avec deux associations pour leurs actions de prévention spécialisée.

### Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au dispositif de la prévention spécialisée sur la Porte d'Orléans.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 220 et le vœu référencé n° 25 qui y est rattaché. Il s'agit d'avenants aux conventions avec deux associations pour leurs actions de prévention spécialisée.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dès 2008 nous avons repéré des difficultés nouvelles dans le secteur Amiral-Roussin dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, quartier assez tranquille jusqu'à l'assassinat d'un jeune de la Z.A.C. "Dupleix" commis par un jeune d'Amiral-Roussin. Ce tragique épisode nous a amenés à être très présents sur ce secteur et notamment auprès des centaines de jeunes qui se solidarisaient avec le jeune d'Amiral-Roussin. Cela a permis de remonter un certain nombre de filières et de réseaux après de nombreuses réunions avec les jeunes, les riverains, en présence des partenaires de la sécurité, de la Ville et de la police.

De nouvelles patrouilles de police ont été mises en place et Philippe GOJJON a aussi demandé l'aide de la Ville pour que le mandat de l'association de prévention spécialisée "Arc-E.A." puisse être étendu au secteur Amiral-Roussin. Philippe GOJJON et moi-même nous nous réjouissons de la décision prise par la Ville qui, après le diagnostic établi par "Arc-E.A.", permet le déploiement d'un nouvel éducateur de rue sur ce secteur.

Par ailleurs, nous comptons beaucoup sur la prochaine installation du collectif d'artistes "La Main" dans les anciennes écuries des poneys du Luxembourg, rue de l'Amiral-Roussin juste à côté, après son départ des bains-douches Castagnary, pour qu'il prenne contact avec un certain nombre de jeunes du quartier afin peut-être de leur permettre une meilleure insertion. Tout proche aussi de ce secteur, la Maison Verte, créée par Mme Dolto, subit les désagréments de ces bandes qui sont là toute la journée, allant même jusqu'à entrer dans l'établissement, ce qui suscite craintes et dérangement. Pour sa part, Paris Habitat, qui a de nombreux immeubles dans le secteur, a mené des travaux de prévention situationnelle pour sécuriser leurs blocs d'immeubles et apporter ainsi une certaine sécurité au niveau des accès de ces blocs d'immeubles.

Bien sûr, avec mon groupe "100% Paris" nous voterons ce projet de délibération en espérant que la présence d'"Arc-E.A." apportera plus de tranquillité pour les riverains et facilitera une meilleure insertion pour les jeunes.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Carine PETIT, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Moi aussi je voulais me féliciter et saluer le fait que nous pouvons ajuster en donnant des moyens supplémentaires à la prévention spécialisée dans certains quartiers, un an après avoir établi et voté dans cette même Assemblée les nouveaux conventionnements pour les quartiers en prévention spécialisée.

Il y a un an, lorsque nous avons renouvelé ces conventions pour tous les quartiers de Paris, nous avons demandé, le 14<sup>e</sup> arrondissement, que le quartier de la porte d'Orléans puisse bénéficier du dispositif de la prévention spécialisée.

Colombe BROSSEL, vous nous aviez à ce moment-là proposé la méthode suivante, c'est-à-dire que nous puissions réunir l'ensemble des partenaires du quartier, les services sociaux, des équipes de sécurité et de prévention de l'arrondissement afin d'établir un diagnostic. Ce travail a été fait et, du coup, nous sommes aujourd'hui à voter cet avenant.

Pour nous, une équipe dévolue à la porte d'Orléans... Puisque ce quartier doit absolument bénéficier en urgence d'un vrai travail de prévention spécialisée qui manque. Les indicateurs de ces dernières années ne sont pas au beau fixe, pour parler de manière très claire. Pour nous, une équipe commence avec deux postes et non pas un seul poste, et j'espère qu'avec ce vœu - c'est tout bête -, dès le début de l'année 2020, Feu Vert qui fait un travail remarquable et vraiment très pertinent sur les quartiers de la porte de Vanves et du quartier Pernety puisse ainsi travailler dans de bonnes conditions sur le quartier de la porte d'Orléans.

Nous pensons qu'il vaut mieux commencer par deux postes et, dans un an ou deux, lorsqu'un travail intéressant sera fait, revenir en arrière plutôt que de commencer par un seul poste et faire ensuite la démonstration très rapide que cela n'est pas du tout suffisant.

Merci pour votre attention et d'accepter ce vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci aux deux intervenantes pour leurs interventions sur ce projet de délibération et peut-être avant tout pour leur soutien aux associations de prévention spécialisée et aux éducateurs de rue qui interviennent déjà dans leur arrondissement.

Vous y avez fait allusion l'une et l'autre, nous avons il y a tout juste un an reconventionné les associations de prévention spécialisée. Les nouvelles conventions, d'une durée de 4 ans, ont pour objectif de leur permettre d'adapter leurs actions au plus près des besoins des jeunes, des familles qu'elles accompagnent et qu'elles suivent dans nos territoires à vos demandes, mairies du 15e et du 14e, dans le cadre de ces conventions.

Des diagnostics avaient en effet été prévus sur deux secteurs, la porte d'Orléans avec Jeunesse Feu Vert et Amiral-Roussin avec "Arc-E.A". Ces diagnostics ont permis aux associations de rencontrer l'ensemble des partenaires du territoire et les jeunes eux-mêmes et d'établir le besoin d'action de prévention spécialisée existant sur ces secteurs. Sur le secteur Amiral-Roussin, différentes alertes ont vraiment confirmé le besoin d'une présence éducative renforcée, et l'avenant que je vous propose de voter permet d'y répondre.

Ce diagnostic a également fait émerger un besoin de médiation renforcée et c'est la raison pour laquelle nous avons répondu en renforçant les équipes de médiateurs de la DPSP, car il y a besoin d'un renforcement plus global, au-delà de cet avenant, dans ce quartier.

Vous le savez, Madame CEYRAC, j'ai alerté par courrier le Préfet de police et le procureur de Paris, en lien avec le maire du 15e, sur l'augmentation de différents signaux inquiétants dans le quartier Amiral-Roussin.

Sur le secteur de la porte d'Orléans, le diagnostic de Feu Vert a mis en exergue la présence d'une trentaine de jeunes qui ne fréquentent pas les structures associatives ou municipales de l'arrondissement et qui sont en demande d'accompagnement. Il est là aussi nécessaire de donner un cadre, par l'avenant qui vous est proposé, à ce diagnostic qui pointait aussi la nécessité d'améliorer le partenariat entre les différentes structures de terrain du secteur et qui constitue l'un des objectifs de l'avenant qui vous est présenté.

C'est évidemment un travail que nous avons pu mener ensemble et je souhaitais en remercier l'ensemble des équipes des mairies d'arrondissement, maires, adjoints et adjointes concernés, car c'est comme cela que nous ferons un travail constructif.

C'est d'ailleurs dans le même esprit de travail en commun constructif que j'apporterai un avis favorable à votre vœu, Madame PETIT, en vous renouvelant de nouveau, Madame CEYRAC et Madame PETIT, mes remerciements pour le soutien que vous apportez aux équipes de prévention spécialisée sur le terrain dans vos arrondissements.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 451).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 220.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 220).

Je vous remercie.

### **2019 DASES 271 - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Espace de partage, éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière (15e) pour l'achat de matériels informatiques.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 271 relatif à l'attribution d'une subvention de 4.000 euros et d'une convention avec l'association "Espace de partage, éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière", dans le 15e, pour l'achat de matériel informatique.

Je donne la parole à Mme Sylvie CEYRAC, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, Madame BROSEL, une fois de plus j'interviendrai sur ce sujet que vous connaissez aussi bien que moi maintenant et dont nous parlons souvent, mais mieux vaut toujours en reparler.

En septembre dernier, nous avons voté une subvention pour des actions d'animation de la vie sociale et en particulier pour une convention avec l'espace de vie sociale Necker-Falguière. Aujourd'hui, ce projet de délibération propose une subvention de 4.000 euros pour l'achat de matériel informatique, 4 postes, et de mobilier pour ouvrir un espace numérique en accès libre pour des collégiens, des retraités ou des demandeurs d'emploi en plus des activités prévues - café des habitants, activités culturelles, accompagnement à la scolarité, ateliers de cuisine, etc. - déjà évoquées au dernier Conseil.

A la suite de la fermeture du centre social O.C.M.-Céasil en décembre 2017, la C.A.F. n'ayant pu renouveler son agrément pour des raisons graves, cet espace de vie sociale Necker-Falguière a été créé en septembre par l'association "Espace de partage, éducatif, social et environnemental du quartier Necker-Falguière" et occupe un local d'I.C.F. La Sablière, annexe de l'ex-centre social que nous avons pu conserver, et j'en remercie d'ailleurs "La Sablière".

Si cette ouverture que j'ai soutenue et accompagnée est une bonne nouvelle, je voudrais cependant rappeler que les E.V.S., les espaces de vie sociale, ici Necker-Falguière et un autre aux Frères-Voisin, ne peuvent en aucun cas remplacer un centre social, comme nous l'avons rappelé en septembre dernier. La création d'un nouveau centre social demeure en effet tout à fait indispensable, je dirais même obligatoire, géré par un opérateur compétent et reconnu avec des professionnels formés à l'accompagnement social, et ce, dans ce secteur de l'arrondissement où de très nombreux logements sociaux accueillent une population souvent en difficulté, fragile et où de nombreuses familles ont vraiment besoin d'aide et de soutien. Un arrondissement de 240.000 habitants ne peut se contenter d'un seul centre social comme c'est le cas actuellement.

Bien sûr, avec mon groupe "100% Paris" nous voterons ce projet de délibération et j'ajouterai quand même que l'arbre ne peut pas cacher la forêt.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSEL, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci, Madame CEYRAC, et merci de cette intervention.

Ce n'est en effet pas la première fois que nous évoquons le sujet mais vous avez raison, il vaut mieux rappeler régulièrement les objectifs que l'on se donne. J'aurais pu prononcer mot pour mot l'intervention que vous venez de prononcer.

Merci d'abord d'avoir salué - mais vous avez fait plus que la saluer, vous l'avez accompagnée - l'émergence de cet E.V.S. Aujourd'hui, je vous propose au nom de l'Exécutif de voter une subvention d'investissement qui va permettre à cet E.V.S., au-delà des subventions que vous avez déjà votées, de continuer à rendre le lien social concret dans ce territoire.

Je le redis ici, je partage avec vous l'objectif d'ouvrir de nouveau un autre centre social dans le 15e arrondissement. Oui, les besoins existent et oui, il faut le faire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons eu l'occasion d'échanger avec vous-même, Madame CEYRAC, et avec le maire du 15e il y a quelques mois sur un projet d'implantation d'un nouveau centre social à Bargue-Procession. C'est évidemment un objectif que nous partageons avec la Caisse d'allocations familiales. Je le rappelle, c'est une évidence, il s'agit bien entendu d'un objectif partagé.

Depuis ce premier échange, les services ont travaillé sur ce projet et nous ont présenté des premières pistes. Ce travail des services a d'abord permis de dresser un portrait exhaustif des ressources locales sur lesquelles nous allons pouvoir nous appuyer pour avancer. Le secrétariat général de la Ville, que je remercie, a lancé le 10 octobre un comité de pilotage qui a réuni l'ensemble des services concernés pour lancer des études opérationnelles. Vous y étiez, Madame CEYRAC, et vous avez pu participer à ces travaux et approuver ces premières pistes de travail. Le 5 novembre dernier, un courrier de la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris a été adressé à la Direction générale de "Paris Habitat" pour avancer dans l'instruction de ce projet.

Permettez-moi de saluer l'esprit de travail collectif qui traverse nos échanges depuis le début de ce dossier. Il y a des besoins, ils ont été objectivés et nous construisons maintenant la réponse à y apporter. Vous pouvez, je vous l'assure si vous en doutiez, Madame CEYRAC, compter sur ma pleine et entière détermination pour faire avancer ce projet afin de répondre aux besoins des habitants du 15e arrondissement.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 271.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 271).

## **Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la revalorisation de l'allocation adultes handicapés.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché ; le vœu référencé n° 26 est relatif à la revalorisation de l'allocation adultes handicapés.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, même derrière une décision qui semblerait aller dans le bon sens, une décision d'ailleurs fortement attendue, le Gouvernement arrive à nous décevoir et à échouer dans son rôle de soutien et d'accompagnement des plus fragiles.

L'allocation adultes handicapés constitue une garantie de ressource importante pour les 1,13 million de personnes handicapées en France, et les revalorisations intervenues en 2018 et au 1er novembre 2019 étaient nécessaires pour garantir un niveau de subsistance digne, même si ces revalorisations sont inférieures à l'inflation - le coût de la vie augmente pour tout le monde et d'autant plus pour les plus fragiles.

Cependant, ce Gouvernement a ainsi imaginé un mécanisme pour amortir cette dernière revalorisation en baissant le plafond d'éligibilité de 1.638 à 1.629 euros pour un couple. Cette modification a donc pour effet de réduire le nombre de personnes nouvellement éligibles. De plus, le décret de revalorisation de l'A.A.H. comprend une modification importante du calcul de l'allocation, à savoir la prise en compte des ressources du couple si l'adulte handicapé est pacsé, marié ou en concubinage, ce qui n'était pas le cas avant. Cette dernière modification implique une revalorisation inférieure à 40 euros de l'allocation pour 40.500 allocataires, voire une non-revalorisation de l'allocation pour 67.500 d'entre eux. Était-il besoin de légiférer pour des économies de bouts de chandelle qui fragiliseront finalement certains allocataires ?

A l'opposé de l'action Gouvernementale, nous avons fait le choix de favoriser le pouvoir d'achat des personnes handicapées parisiennes en rendant les transports en commun entièrement gratuits sur l'ensemble du réseau régional depuis le 1er juin 2018, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat de 160 euros par an.

Pour toutes ces raisons, notre groupe souhaite que notre Conseil interpelle le Gouvernement afin que le plafond d'éligibilité de l'A.A.H. évolue proportionnellement à l'inflation et que le Gouvernement revienne sur la prise en compte des revenus du couple.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN, pour deux minutes, s'il vous plaît. Merci.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Mes chers collègues, la revalorisation de l'allocation adultes handicapés vise à améliorer le pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap. C'est une question cruciale, comme vous l'avez dit, Madame FILOCHE, à laquelle la Ville de Paris travaille par exemple en créant le "Pass Paris Access" qui permet aux Parisiens bénéficiaires de l'A.A.H. de voyager gratuitement dans les 5 zones du réseau francilien.

Toutefois, la revalorisation annoncée s'accompagne d'une modification du plafond de ressources qui limite considérablement sa portée. Au total, selon un rapport qui vient du ministère lui-même, sur les 250.000 allocataires en couple, seuls 20.000 vont bénéficier de la revalorisation. Difficile dans ces conditions de ne pas souligner la situation des perdants de cette réforme.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le bien-fondé de la modification du mode de calcul avec la prise en compte des ressources du conjoint. L'A.A.H., il est vrai, constitue un minimum social. La logique stricte constitue donc, comme pour tout minimum social à prendre en compte les ressources du conjoint. Néanmoins, ce raisonnement n'est pas satisfaisant car il conduit à rendre les bénéficiaires de l'A.A.H. dépendants, en parfait contrepoint du principe d'inclusion des personnes en situation de handicap qui doit nous guider. Selon cette logique de l'inclusion, c'est l'autonomie aussi bien physique, sociale que financière, qui doit primer.

Une autre critique doit aussi être formulée : la revalorisation à 900 euros ne permet pas de lutter efficacement contre la pauvreté car elle est en dessous du seuil de pauvreté.

Pour conclure, je pense qu'une telle réforme aurait mérité la recherche et l'obtention du consensus auprès des grandes associations nationales représentatives des personnes en situation de handicap, ce qui est loin d'être le cas. Je le regrette et je pense que sur ce type de réforme il est bien de concerter et surtout d'obtenir l'assentiment de toutes les associations, lesquelles sont très mobilisées aujourd'hui sur cette question.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, je donne un avis favorable à votre vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n° 26...

Ah, pardon, une explication de vote par Thomas LAURET, s'il vous plaît.

**M. Thomas LAURET**. - Nous ne voterons pas ce vœu pour plusieurs raisons.

Premièrement, on n'est pas à l'Assemblée nationale. Deuxièmement, on passe de 800 à 900 euros avec une amélioration significative de l'allocation adultes handicapés. Troisièmement, il y a plusieurs erreurs dans les considérants. Revalorisation de 3 % inférieure à l'inflation de 1 %, non, alors que le plafond d'éligibilité est diminué pour un couple.

Ainsi, vous faites de la politique politicienne au Conseil de Paris pour lutter contre le Gouvernement. On vous tacle.

Merci, au revoir.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Bon, d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 452).

Je vous remercie.

Ah bon ? Cela m'étonnerait. Vous voulez que l'on compte ? Excusez-moi, on peut compter si vous voulez, je pense qu'il n'y a pas de souci.

La proposition de vœu est adoptée.

Je vous remercie.

## **2019 DASES 282 - Subventions relatives au fonctionnement de 5 bagageries parisiennes, soit les bagageries Mains libres, Cœur du Cinq, Antigél, Au bagage du Canal, et la Bagagerie 20.**

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la modification du règlement départemental d'aide sociale.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 282 et les vœux référencés n°s 27 et 27 bis. Il s'agit de l'attribution de subventions relatives au fonctionnement de 5 bagageries parisiennes, soit les bagageries Mains libres, Cœur du Cinq, Antigél, Au Bagage du Canal et la Bagagerie 20.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Madame la Maire.

Les bagageries sont des projets à connaître absolument pour celles et ceux qui ne les connaîtraient pas. Elles permettent aux personnes sans domicile fixe, orientées par des associations, de pouvoir y déposer leurs sacs, leurs affaires plus ou moins volumineuses. Ces bagageries sont gérées par des associations, sont animées par des bénévoles et servent d'outils d'intégration pour les personnes qui en ont usage. Cela permet de mettre en place des dispositifs d'accompagnement permettant le suivi de démarches, de répondre matériellement au besoin de mobilité de ces personnes sans domicile, mais aussi de leur proposer de participer à la vie concrète de la bagagerie.

Actuellement, il y a 9 bagageries à Paris, dans le 4e, dans le 12e, dans le 11e où il y en a 3 qui se trouvent dans des bains-douches et qui représentent 207 casiers. S'ajoutent à cela celles du 1er, du 5e, du 15e, du 19e et du 20e, qui sont soutenues par la Ville de Paris, notamment par l'intermédiaire de loyers payés et qui représentent aujourd'hui 248 casiers ouverts, ce qui donne un total de 455 casiers mis à disposition des personnes sans domicile fixe de notre territoire. Il faut aussi ajouter celle du 7e arrondissement qui est créée sur ses fonds propres et qui propose elle aussi 16 casiers.

Les bagageries ont décidé de se mettre en coordination de façon à pouvoir mieux organiser leur présence sur le territoire parisien, et cela est plutôt important. Tout cela répond évidemment à un plan de lutte contre la grande exclusion porté depuis 2014 par Dominique VERSINI et qui a vocation - en tout cas, c'est ce que nous souhaitons - de passer de 10 bagageries aujourd'hui à autant qu'il y a de besoins dans les arrondissements, et je ne doute pas que les élections et les programmes des uns et des autres qui viendront dans les prochaines semaines pourront porter ce type de projet.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Christian HONORÉ. Est-ce que c'est vous qui présentez le vœu n° 27 de Pierre-Yves BOURNAZEL, puisqu'il n'est pas là ?

**M. Christian HONORÉ**. - Il n'y a qu'un vœu, le n° 27.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 27. Oui, vous présentez le vœu n° 27 et vous avez cinq minutes, s'il vous plaît. Merci.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, le Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative dispose pour les bénéficiaires, selon l'article 1 : "Les personnes qui ont un domicile à Paris au sens du Code civil et qui y résident de manière effective et à titre principal, peuvent bénéficier des prestations prévues par le Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative." Or, mes chers collègues, cette disposition ne prévoit pas, précisément, la situation des personnes à la rue qui bénéficient d'une domiciliation administrative en dehors des permanences d'accueil spécialisées.

Pourtant, aujourd'hui de nombreuses structures proposent ce service de domiciliation. On constate que de nombreuses personnes en situation de grande exclusion sont pénalisées ; elles se heurtent à des difficultés pour obtenir les prestations auxquelles elles pourraient prétendre.

Ces difficultés résident dans la rédaction du règlement qui ne prévoit pas dans son entièreté la situation des personnes en situation de grande exclusion. Ces difficultés pourraient être résolues par une modification de ce règlement. Avec la modification du règlement, ces personnes en situation de grande exclusion auraient droit à, je cite : Paris Solidarité, le "pass" "Paris Seniors" ou "Access", les restaurants "Emeraude", les solutions d'hébergement tels que l'E.H.P.A.D. par exemple, le Complément Santé Paris, l'allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés, l'aide Paris Forfait Familles. Il ne s'agit que de simple justice et d'égalité de droits.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris", nous demandons que soit modifié le Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative, afin de permettre aux personnes bénéficiant d'une domiciliation administrative de bénéficier des prestations auxquelles elles peuvent prétendre, toutes les personnes répondant aux conditions éligibles, de procéder à une analyse du règlement municipal d'aide sociale facultative pour effectuer une éventuelle mise à jour et l'adapter aux besoins évalués.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je serai beaucoup plus rapide. Je pense vraiment que poser son sac quand on subit l'enfer de la rue, c'est essentiel. Or, ces bagageries sont encore en nombre insuffisant puisqu'elles ne permettent finalement d'accéder qu'à 455 casiers. Néanmoins, un effort a été fait, on n'est pas arrivé du jour au lendemain à 455 casiers, mais il faut reconnaître qu'on est bien en deçà des besoins en la matière.

Il faut donc absolument que ce projet de délibération encourage la Ville à renforcer par la suite les moyens alloués aux associations pour pouvoir développer bien plus de bagageries. En effet, il ne s'agit pas simplement de pouvoir poser son sac et de faciliter un certain nombre de démarches pour les personnes en situation de sans-abri, mais aussi de pouvoir poser son sac et de se retrouver dans un endroit où on peut parler, où on peut échanger, où on peut aussi peut-être être encouragé dans une autre démarche d'accès aux droits et où finalement des rencontres peuvent déclencher d'autres mécanismes de solidarité qui font que des personnes vont pouvoir sortir de la situation qu'elles subissent.

Il faut absolument que tout le Conseil de Paris adopte ce projet de délibération et qu'on soit encouragés à aller au-delà. Je trouve étonnant qu'il n'y ait pas de bagagerie dans le 10e arrondissement par exemple, qu'un certain nombre d'arrondissements n'aient pas de bagagerie alors qu'on sait qu'il pourrait y avoir des besoins et des errances de sans-abri qui nécessitent de penser des nouvelles localisations. Voilà un équipement public qui serait bien plus utile que le centre commercial que certains prévoient à la gare du Nord.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour cinq minutes maximum.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Présidente, chère Léa FILOCHE, cher Christian HONORÉ, chère Danielle SIMONNET, tout d'abord concernant les bagageries, oui, ce sont des lieux importants. Il y a 9 bagageries, il y a bien eu une augmentation, mais tout à fait insuffisante, parce que souvent les bagageries sont issues d'un conseil de quartier, de bénévoles qui marquent cette envie de créer une bagagerie et nous les aidons. Mais on est tout à fait d'accord avec le fait qu'il faut aller plus loin et qu'il en faut une minima une par arrondissement dans les temps à venir.

Par contre, je voudrais préciser qu'il y a à Paris 60 lieux d'accueil de jour, y compris dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, des espaces solidarité insertion dans tout Paris et des lieux d'accueil où les gens peuvent aussi laisser des bagages. Mais voilà, effectivement, comme bagageries pures qui n'ont que cette prestation, plus un café, etc., il y en a 9 et il faudra que nous allions évidemment bien plus loin. Nous encourageons beaucoup ces projets et c'est ainsi qu'un projet est en cours dans le 14<sup>e</sup>, que nous soutenons avec la mairie du 14<sup>e</sup>. On sera donc à 10 bagageries prochainement, mais on est d'accord, il faut aller plus loin.

Monsieur HONORÉ, concernant vos remarques sur la domiciliation administrative et les aides du C.A.S.-V.P., je vais d'abord vous repréciser que la domiciliation administrative, comme vous le savez, c'est la première étape vers l'insertion, qui conditionne tous les autres droits. C'est pourquoi nous avons mis en place une réforme tout à fait importante du côté du C.A.S.-V.P. pour passer de 5.000 à 15.000 domiciliations, car un lieu important de domiciliation administrative ouvrira prochainement dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, et je remercie le maire de l'arrondissement qui a accueilli ce lieu. Cela permettra de compléter le service de domiciliation proposé par les 43 associations agréées par l'Etat.

A part cela, vous avez parlé de notre politique d'aide sociale municipale qui est une politique ambitieuse et qui permet à 200.000 Parisiens chaque année d'en bénéficier pour un montant de près de 190 millions d'euros. Mais je dois vous préciser, concernant les personnes dont vous avez parlé qui sont simplement domiciliées mais pas résidentes, c'est-à-dire qui n'ont pas un logement à Paris mais qui sont domiciliées administratives à Paris, que par exemple celles qui sont hébergées en centres d'hébergement d'urgence ou en C.H.R.S. sont éligibles à toutes les aides sociales du C.A.S.-V.P. selon les mêmes conditions que les Parisiens, que les personnes domiciliées à Paris et peuvent aussi bénéficier des aides attribuées par le C.A.S.-V.P. - chèques-services, tickets de métro, et ce sont 15.000 aides -, et que toutes les personnes domiciliées administrativement ont aussi accès à tous les restaurants solidaires, aux E.H.P.A.D., aux résidences appartements, aux résidences services du C.A.S.-V.P. Il y a donc déjà énormément d'aides, presque toutes les aides ; une bonne partie des aides municipales peuvent bénéficier aux personnes domiciliées administrativement.

Je propose ainsi un vœu de l'Exécutif qui vise à ce que le C.A.S.-V.P. présente un bilan des aides sociales municipales déjà accessibles aux personnes domiciliées et un état des lieux des besoins non couverts pour les personnes domiciliées à Paris. Le C.A.S.-V.P. pourra à cette occasion présenter un bilan du nouveau site de domiciliation administrative 6 mois après son ouverture.

Monsieur HONORÉ, je vous invite donc, si vous en êtes d'accord, à retirer votre vœu, à voter ce vœu de l'Exécutif et bien sûr tous les autres, à voter le projet de délibération concernant les bagageries puisque votre vœu était rattaché à ce projet de délibération, Monsieur HONORÉ.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 27, l'Exécutif a déposé le vœu n° 27 bis.

Monsieur HONORÉ, le vœu n° 27 qui a été déposé par votre groupe est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, s'il vous plaît ?

**M. Christian HONORÉ**. - Nous allons voter tout d'abord le projet de délibération. Nous allons voter le vœu bis présenté par l'Exécutif puisqu'il indique qu'on va procéder à un état des lieux des besoins non couverts pour les personnes domiciliées à Paris, ce qui est très bien. Ainsi, on pourra voir nos marges de progression, c'est parfait. Mais je maintiens notre vœu tel que je vous l'ai présenté.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 453).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 282.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 282).

## **2019 DASES 293 - DLH - Prolongation de la Halte humanitaire de jour avenue de la Porte de la Chapelle jusqu'au 31 mars 2020 - Avenants aux conventions de mise à disposition du site.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 293 - DLH relatif à la prolongation de la halte humanitaire de jour avenue de la Porte de la Chapelle jusqu'au 31 mars 2020, avenants aux conventions de mise à disposition du site.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'Etat a enfin mis à l'abri 1.700 personnes présentes le jeudi 7 novembre sur le campement de la porte de la Chapelle et de Saint-Denis, dont 236 en couple et avec enfants. L'Etat a énormément tardé avant de répondre à la demande de mise à l'abri sans condition. Il faut que l'Etat assume ses responsabilités et mette en place une politique d'accueil au fur et à mesure des arrivées, sans quoi les campements se reconstitueront.

Il faut des solutions d'hébergement durables pour toutes et tous car la France doit être un pays d'hospitalité, mais encore faut-il avoir la volonté et s'en donner les moyens. Malheureusement, ce n'est pas dans l'air du temps et on le voit avec la dernière loi asile et immigration qui engendre un véritable durcissement de la rhétorique sur la politique migratoire, et nous devons dire stop à ces idées. Mise en place de quotas, discriminations, manque de prise en charge en matière de santé, non, cela ne peut pas durer.

Depuis 1945, on assiste à un empilement législatif sur le sujet et le Gouvernement a décidé encore une fois de durcir sa ligne. Dans ces campements, nous faisons face à une situation sanitaire extrêmement préoccupante. Nous le savons aussi, ces campements risquent de se reconstituer.

La Ville, face à cette urgence, a pris l'engagement d'ouvrir rapidement un accueil humanitaire de jour. Ce dernier permet aux réfugiés d'accéder à des douches, à des sanitaires, à un espace de repos et de premiers soins. La Ville a identifié un bâtiment disponible à la Chapelle. Compte tenu de la disponibilité de ce lieu, cet accueil humanitaire pourra être maintenu jusqu'au 31 mars 2020 et c'est une bonne chose. J'aimerais peut-être aussi qu'il puisse s'ouvrir aux S.D.F. du quartier certains jours. En effet, l'urgence de la situation rend l'ouverture d'un tel lieu, même de manière temporaire, indispensable. C'est pourquoi je salue le travail de la Ville de Paris, des associations et des bénévoles qui œuvrent chaque jour pour permettre une meilleure prise en charge de chaque être humain, quel que soit son statut administratif. Nous espérons que de vraies solutions durables seront proposées par l'Etat pour faire face à l'arrivée des migrants ; cette question est dans les têtes de tous les habitants du 18e et c'est pourquoi il faut agir.

La Ville de Paris a également décidé de mettre en place plusieurs aides d'urgence avec le soutien indispensable des associations, maraude sociale, distributions alimentaires, installation de points d'eau et de sanitaires. Je salue également le maire de Saint-Denis qui a mis en place des dispositifs analogues dans sa ville. Ainsi, les migrants vont pouvoir avoir accès à des produits de première nécessité et surtout à des sanitaires pour ceux qui reviendront.

Même si l'évacuation du camp porte de la Chapelle a eu lieu la semaine dernière, il reste encore 1.700 personnes en attente de campements à la porte d'Aubervilliers et j'espère que les choses vont aller vite pour elles aussi. Bien sûr, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Christian HONORÉ, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, nous allons voter la prolongation de la durée de la halte humanitaire porte de la Chapelle jusqu'au 31 mars 2020, c'est bien évident.

On ne peut cependant pas éviter de parler de la situation porte de la Chapelle. Les personnes qui s'y trouvent vivent dans des conditions indignes, inacceptables. C'est l'honneur de la France et de Paris de s'occuper de ces personnes. Le 7 novembre a été décidée leur mise à l'abri. Il s'agit de sortir ces personnes de la rue. Il faut maintenant trouver des solutions sur le long terme pour les réfugiés, les migrants, les usagers de drogues, mais aussi pour les riverains qui n'en peuvent plus de vivre la dégradation de leurs conditions de vie dans le quartier.

Nous savons tous, mes chers collègues, que ces mises à l'abri, quelles que soient les déclarations, sont malheureusement provisoires. La multiplicité, l'hétérogénéité des problèmes porte de la Chapelle sont tels qu'il est impossible qu'un seul acteur puisse être porteur d'une solution qui réponde à ces problèmes. Réfugiés, migrants, drogués, trafics, se renvoyer les responsabilités est contre-productif. Tout le monde en est conscient, tous les

partenaires doivent se mettre autour de la table et travailler. Je veux parler de l'Etat, de la Préfecture, de la Région, de l'A.P.-H.P., de la Ville, des associations. Ils doivent se mettre autour de la table, je le répète, pour travailler.

Je propose à nouveau la création d'un comité de pilotage avec la présence d'élus de la majorité et de l'opposition, que ce comité de pilotage soit présidé par une personnalité nommée, choisie et incontestable qui dirigerait ce comité, qui pourrait prendre des décisions et mettre en œuvre les préconisations déterminées par ce comité.

Nous n'arriverons pas à trouver de solutions si chacun des partenaires se renvoie les responsabilités. Ce n'est pas possible. Mettons-nous tous autour de la table, essayons de trouver des solutions à caractère pérenne pour ces personnes qui vivent dans des conditions indignes et pour les habitants de la porte de la Chapelle qui, encore une fois, je vous le rappelle, n'en peuvent plus.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la création en juin dernier de la halte humanitaire de jour, gérée par la Fondation de l'Armée du Salut, a permis de répondre à des besoins essentiels pour les personnes vivant dans les campements de rue, porte de la Chapelle et au-delà. Les exilés peuvent s'y approvisionner en eau, se laver, nettoyer leurs vêtements ou simplement se reposer, toutes choses qui nous paraissent élémentaires et qui pourtant font défaut à ces personnes qui ont déjà traversé tant d'épreuves dans l'espoir de trouver refuge sur nos territoires.

Il est faux de penser qu'avec l'évacuation du campement de la Chapelle le 7 novembre dernier, la halte n'aurait plus raison d'être. Les associations nous le confirment d'ailleurs, celles-ci continuent de recevoir une forte affluence quotidienne. Cette évacuation, réalisée à grand renfort médiatique, a permis de sortir de nombreuses personnes, notamment des familles, des conditions terribles qui étaient celles des campements de la Chapelle, mais elle n'a pas réglé la situation des nombreux exilés qui restent encore en situation de rue. Beaucoup d'entre eux, notamment les "dublinés", craignant d'être expulsés avaient déjà quitté les campements avant l'arrivée des services de la Préfecture de police. D'autres campent ailleurs dans la ville et viennent bénéficier des services de la halte humanitaire. D'autres encore sont retournés à la rue après avoir été abrités quelques jours suite à l'évacuation. D'autres enfin sont arrivés depuis et continueront d'arriver.

En effet, le flux migratoire est constant et structurel. Il est dû aux guerres, à la misère, au dérèglement climatique, contre lesquels les arrêtés préfectoraux ont peu de poids. Si ces personnes ne peuvent se réinstaller sur l'espace où se trouvait le campement de la Chapelle, elles en trouveront d'autres au cœur de nos quartiers populaires, comme ce fut le cas sur l'avenue de Flandre dans le 19<sup>e</sup> arrondissement en 2016.

Nous ne pouvons donc croire que cette 59<sup>e</sup> évacuation pourra à elle seule résoudre la crise de l'accueil qui a commencé en 2015. Les Ecologistes le rappellent une nouvelle fois, seule une politique coordonnée à tous les niveaux, donc à l'échelle régionale, nationale, européenne, métropolitaine peut apporter une solution durable à cette crise, et cette politique passe nécessairement par la création de nouvelles places d'hébergement qui sont aujourd'hui saturées et laissent des familles à la rue ou encore des femmes avec leurs nouveau-nés sur le sol des maternités. Le Gouvernement ne semble pas se mobiliser pour la création de ces places. Par conséquent, les campements continueront malheureusement de se former.

C'est pourquoi une autre de nos revendications de longue date est la mise en œuvre d'un protocole d'urgence à l'apparition de chaque nouveau campement, pour permettre aux personnes qui s'y trouvent de répondre à leurs besoins de base, à l'image de ce que proposent les campements du Haut-Commissariat pour les réfugiés sous l'égide de l'O.N.U.

Il ne s'agit bien évidemment pas pour nous de nous satisfaire de l'existence de ces campements, qui ne sont pas dignes de l'accueil que pourrait proposer une ville comme Paris, mais en l'absence de solution d'hébergement il nous faut être pragmatiques et ne pas laisser se développer ces campements dans des conditions comme celles de la Chapelle où des hommes, des femmes et parfois même des enfants dormaient à même le sol au milieu des rats, des ordures et des seringues.

La halte humanitaire de la Chapelle répond donc à un besoin indispensable pour le quotidien des personnes à la rue. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération qui permet la prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 mars 2020 en attendant, je l'espère, la mise en place d'une politique d'accueil des exilés qui sera salutaire pour tout le monde.

Pour finir, je tiens à rappeler que des personnes campent toujours au bord du périphérique dans le 19<sup>e</sup> arrondissement sur la porte de la Chapelle. Nous attendons donc une évacuation et des solutions d'hébergement pour ces personnes également.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, évidemment mon intervention s'inscrit globalement dans ce que nous venons d'entendre dans les propos de Fatoumata KONÉ. La Ville de Paris doit être une ville refuge, nous le souhaitons depuis 2015, je crois que nous n'avons pas démerité en cela et ce projet de délibération en est encore la preuve.

Par une subvention importante, offrir un lieu aux personnes à la rue pour leur donner la possibilité de prendre une douche, de prendre un café, de faire une lessive, de pouvoir repartir avec quelques minimums vitaux est évidemment le minimum que nous puissions faire. En cela, nous saluons ce projet de délibération et nous saluons l'Armée du Salut qui œuvre beaucoup pour faire en sorte que ce lieu puisse répondre aux besoins fondamentaux, mais nous savons ici, malheureusement, que cela ne suffit pas. Les conditions terribles dans lesquelles près de 3.000 personnes se sont entassées entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers mais aussi à Saint-Denis ou encore sur tous les terre-pleins du périphérique nous font dire qu'il faut que nous puissions faire encore plus.

Les accès au statut et au toit auxquels les personnes pourraient avoir le droit se sont aujourd'hui durcis. Résultat, on a des dizaines, des centaines voire des milliers de personnes qui restent sur place dans des conditions très insalubres qui ont été très bien décrites auparavant et sans aucune solution.

Alors qu'au moins 20 % de ces personnes sont détentrices du droit d'asile, que 20 % de ces personnes sont statutaires sur le territoire mais qu'elles n'ont aucune proposition d'hébergement ni même de logement - ce sont des hommes, des femmes, des enfants, des familles dont je parle -, on a assisté le mois dernier à un débat sur la politique migratoire qui m'a glacé le sang et qui n'a d'ailleurs donné qu'une seule chose, avec quelques mesures ici ou là mais qui n'ont qu'une seule vocation, à savoir continuer à faire croire que la France ne peut pas accueillir correctement quelques milliers de personnes et que ces quelques milliers de personnes font le trou de la Sécurité sociale, font le jeu du dumping social, mettent à mal nos services de solidarité, comme s'il y avait une bonne et une mauvaise immigration.

Pourtant, pendant ce temps, il y aurait quelques mesures à prendre de façon à pouvoir accompagner ces personnes dans de bonnes conditions. Réduire les délais d'instruction des demandes d'asile. Aujourd'hui encore, entre 9 et 12 mois d'attente pour pouvoir bénéficier d'un statut, évidemment cela fait des personnes errantes et des personnes fragiles. Répondre aux besoins vitaux en permanence et systématiquement sans faire de tri et de manière inconditionnelle est évidemment un engagement qu'il faut que l'Etat assume encore une fois.

Après, je voulais finir par la notion d'appel d'air, car ce sont des choses qui nous sont souvent renvoyées, pas trop par les riverains, encore qu'il peut y avoir des questionnements, mais surtout par l'Etat et ses responsables locaux. La notion d'appel d'air, c'est l'idée qu'une politique généreuse d'accueil pourrait avoir un effet d'attraction sur des réfugiés, des gens qui souhaiteraient venir jusqu'ici. C'est avec ces deux notions que les Français aujourd'hui pensent qu'il y a 30 % d'immigrés en France alors que les chiffres sont là et qu'on sait que c'est plutôt 10 %. C'est avec des notions comme cela qu'on fait croire aux uns et aux autres qu'il n'y a jamais de retour et que les personnes sont ici définitivement alors que 30 à 50 % des personnes réfugiées rentrent dans leur pays dans les 10 années qui suivent. C'est avec des notions comme celles-ci qu'on se retrouve à devoir faire de la ségrégation, du tri dans des conditions qui nous paraissent très éloignées des valeurs que porte la France.

C'est pour cela qu'encore une fois je salue ce projet de délibération qui permet aussi politiquement de pouvoir remettre les choses à leur place, clairement.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, c'est bien au lendemain de la présentation par le Gouvernement de son plan Immigration qui vise à réduire les droits des exilés et à réchauffer en somme le discours sur les quotas que déjà Nicolas SARKOZY avait développé et du coup en chassant sur les terres de l'extrême droite qu'ont eu lieu les opérations du 7 novembre dites d'évacuation des campements de la porte de la Chapelle.

Personne ne peut être dupe de cette 59e opération d'évacuation des campements de la porte de la Chapelle depuis 2015. La 59e ! C'est dire si la politique est totalement absurde et inefficace, avant, d'ailleurs, la prochaine évacuation prévue à la porte d'Aubervilliers.

On se retrouvait avec plus de 3.000 exilés qui subissaient une crise du non-accueil à Paris, et c'est important de bien le comprendre : si crise il y a, c'est d'abord la crise du non-accueil à Paris. La communication de la Préfecture s'est déroulée en prétendant que 1.606 personnes migrantes ont été mises à l'abri dans des centres d'hébergement et des gymnases. Sans doute. Mais il ne faut pas occulter deux choses essentielles. D'abord, beaucoup se sont enfuies parce qu'elles savaient pertinemment qu'étant "dublinées" par exemple, elles ne seraient

pas mises à l'abri et qu'elles risquaient d'être placées en centres de rétention. Ensuite, les mises à l'abri ont été annoncées dans l'attente de l'étude de leur situation administrative. Cela veut dire qu'une grande part va donc être rejetée à la rue ou embarquée à nouveau dans les centres de rétention, vu la collaboration qui est exigée dorénavant entre les centres d'hébergement et le ministère de l'Intérieur, ce qui est gravissime.

On est donc dans une situation où, de toute façon, l'exigence de l'hébergement inconditionnel - c'est inscrit dans la loi - est sacrifiée au profit d'une approche sécuritaire de la part du Gouvernement, avec des questions qui demeurent. Est-ce que les familles ont été séparées, et si oui, pourquoi ? On aimerait le savoir.

Pendant toute cette opération de communication, il y a un problème de fond qui est celui du règlement absurde de Dublin qui n'est absolument pas remis en cause, et on sait que parmi les 3.000 exilés de la porte de la Chapelle et de la porte d'Aubervilliers, beaucoup sont "dublinés" et n'ont pas accès aux hébergements.

Dans cette situation, que fait la Ville ? D'abord, oui, c'est une bonne chose que cette décision sur l'accueil humanitaire de jour prolongé jusqu'au 31 mars 2020 nous soit soumise à délibération et que la Ville n'ait pas décidé, sous prétexte d'évacuation, d'arrêter cet accueil de jour. Mais n'oublions pas une chose : il ne s'agit que d'un accueil de jour. C'est un accueil humanitaire de jour important car il est important de pouvoir se poser, de pouvoir se laver, de pouvoir avoir accès aux sanitaires, qu'à un moment on puisse se poser en journée. Mais dès qu'il est, je ne sais plus si c'est 19 heures ou 20 heures, excusez-moi, dès que la nuit tombe, les exilés se retrouvent à la rue, toujours dans la même situation, et le problème, du coup, reste entier.

Alors il faut arrêter de continuer à se renvoyer la "patate chaude" entre l'Etat et la Ville. C'est de ma responsabilité, ce n'est pas de ma responsabilité ? Il y a une urgence humanitaire. Dans le cadre du rapport de force et du bras de fer face à l'Etat, il faut que la Ville assume l'urgence humanitaire et y réponde. Les personnes ne doivent pas rester à la rue comme elles le font aujourd'hui encore !

Et vous savez comme moi que d'autres villes, d'autres municipalités sont allées au-delà de leurs compétences. Je pense à des municipalités qui ont des ressources financières et foncières bien plus modestes que celles de la Ville de Paris et qui en matière d'accueil et d'hébergement d'urgence, qu'il s'agisse de Grande-Synthe ou de Montreuil, par le recours soit à la réquisition, soit à des campements humanitaires répondant aux normes du Haut-Commissariat pour les réfugiés, ont été capables d'apporter des réponses.

Je pense et je continue à penser que la Ville doit aller au-delà. Plutôt que d'accepter avec l'A.P.-H.P. de faire un restaurant gastronomique qui nous fait honte à l'Hôtel-Dieu, ouvrez, exigez un bras de fer avec l'A.P.-H.P. pour que l'Hôtel-Dieu ouvre et puisse accueillir des réfugiés. On a là des chambres entières chauffées avec les sanitaires qu'il y a à côté. Cela fait plus d'un an qu'un recensement de l'ensemble des bâtiments vides à la fois de la Ville de Paris et des autres ministères doit être effectué et doit être transmis publiquement. Où est-ce qu'on en est ? Pourquoi est-ce qu'on n'ouvre pas les lieux ? Pourquoi est-ce qu'on n'assume pas, un moment donné, face à l'urgence humanitaire nos responsabilités ?

Alors on est dans une situation où les exilés vont être de plus en plus contraints de se cacher, de s'invisibiliser. Vous avez lu sans doute comme moi cet article qui montre que depuis le 7 novembre la police occupe le terrain. Certains s'en félicitent parce qu'il faut à tout prix empêcher la reconstitution de campements, mais, et je terminerai par là, la priorité des priorités, c'est de mettre à l'abri, ce n'est pas d'invisibiliser et de précariser plus encore les exilés.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Dominique VERSINI, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sur cette question de l'accueil humanitaire que nous avons ouvert grâce à la mise à disposition des locaux par la Compagnie de Phalsbourg et grâce à l'Armée du Salut, que nous subventionnons à 100 % pour accueillir les personnes qui sont sur les campements, oui, Madame SIMONNET, il s'agit d'un accueil de jour. Mais, enfin, quand vous dites qu'il faudrait que la Ville prenne ses responsabilités et aille au-delà de ses compétences, parfois je me demande si on a passé 5 ans et demi ensemble sur ces bancs à parler de ces sujets, car en ce qui me concerne, il n'y a pas eu un Conseil de Paris où il n'y a pas eu un ou plusieurs vœux sur ces sujets. Je crois donc qu'on n'était pas là. Pourtant, vous êtes assez présente et je suis donc un peu surprise.

Ainsi, je pense que vous aimez taquiner... Vous aimez taquiner vos collègues et, surtout, vous aimez tellement expliquer ce que Paris ne fait pas.

Je vais vous donner juste quelques chiffres. Vous savez qu'à Paris, depuis le début de la mandature, on a mis à disposition 6.950 places d'hébergement, pour moitié pour des réfugiés et pour l'autre moitié pour des sans-abri. Vous savez qu'à Paris, dès que les campements ont commencé, nous avons ouvert un centre d'accueil humanitaire porte de la Chapelle - je me suis rendue moi-même en Allemagne et à Grande-Synthe pour voir comment ils faisaient - et un deuxième centre à Ivry, mais vous l'avez peut-être oublié, sans compter l'accueil de jour pour les familles primo-arrivantes qui est boulevard Henri-IV, sans compter tous les lieux d'accueil que nous avons donnés, sans compter la Maison des Réfugiés.

Alors, pardon, mais sur une question sur laquelle on n'est pas compétent, je trouve qu'on s'est montré à la hauteur de cet idéal de ville-refuge. Certes, tout n'est pas parfait mais ce n'est parfait nulle part. Pardon, on n'a pas à rougir ; moi, je n'ai pas honte de ce que fait Paris, et les gens honnêtes sur tous ces bancs et les gens objectifs le reconnaissent.

Maintenant, continuez à courir et à expliquer qu'à Paris on ne fait rien. C'est très bien, mais je ne sais pas si vous trouverez beaucoup de gens pour vous écouter sur ces sujets.

Ensuite, ce que je veux dire, c'est que, oui, évidemment, créer un comité de pilotage, Monsieur HONORÉ, pourquoi pas, mais compte tenu du bras de fer permanent qu'il faut mener pour arriver à obtenir que les personnes soient mises à l'abri et arriver à obtenir une vraie politique d'accueil au fil de l'arrivée des personnes, comme nous l'avions proposé, je continue à maintenir que malgré ces imperfections, le centre d'accueil humanitaire de la Chapelle était une bonne solution qu'il fallait développer tout le long des voies de l'exil pour permettre aux personnes d'être hébergées.

Ensuite, bien sûr, il y a la question des "dublinés". Les "dublinés", et c'est tout leur drame, pourraient voir leur demande d'asile examinée si le Gouvernement le voulait, mais il ne le veut pas. Nous avons rencontré le Ministre CASTANER avec Anne HIDALGO et le Ministre DENORMANDIE avec tous les maires signataires de la tribune sur les campements, les maires de Rennes, Nantes, Lille, Toulouse, etc., avec François BAROIN qui était présent avec nous au titre de l'Association des maires de France. Non, Christophe CASTANER nous l'a dit, c'est sa décision, il ne souhaite pas examiner la demande d'asile des "dublinés". Moralité, ils doivent se cacher 18 mois dans les rues. Et c'est vrai, comme l'ont dit certains d'entre vous, que s'il n'y a plus la possibilité d'accéder aux espaces, puisque l'opération de mise à l'abri, qui a mis à l'abri 1.600 personnes, fait qu'aujourd'hui, compte tenu des policiers présents, il n'y a pas de possibilité de s'installer dans cela, les gens vont s'installer ailleurs, personne n'en a l'ombre d'un doute.

Voilà, c'est quelque chose de très difficile. A partir du moment où il n'y a pas une vraie politique de l'accueil organisée avec des centres d'accueil inconditionnels tout le long du chemin de l'exil, cela continue comme cela. Tant que le Gouvernement n'aura pas accepté d'examiner la question des "dublinés", cela continuera comme cela. Sauf que sur les campements, on a trouvé des réfugiés statutaires et des familles avec des enfants ; c'est pour cela qu'il y avait une urgence absolue et vitale.

Je crois qu'aujourd'hui il faut continuer. On attend la deuxième opération de mise à l'abri, car on a posé des conditions très strictes qui sont les nôtres, celles de cette Assemblée, l'inconditionnalité, la prise en charge des personnes, et je dois dire qu'aujourd'hui tous ceux qui ont été mis à l'abri - nous avons appelé les différents lieux - sont toujours dans ces lieux-là. La halte humanitaire, on va continuer à la laisser puisqu'on sait qu'il y aura des gens qui arriveront ; c'est un besoin d'immédiateté.

Cela ne résout pas l'ensemble des problèmes, mais en tout cas c'est l'objet de cette décision que je vous invite à voter, mes chers collègues.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, chère Dominique VERSINI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 293 - DLH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 293 - DLH).

## **2019 DFA 95 - Maison des Réfugiés (19e) - Demande de subvention (3.437.662,24 euros) à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 95 relatif à la Maison des Réfugiés dans le 19e arrondissement, demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise à permettre à la Ville de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat à travers une subvention d'investissement à hauteur de 3,4 millions d'euros pour la création de la future Maison des Réfugiés, qui sera construite sur le site de Jean-Quarré dans le 19e arrondissement. Celle-ci me permet de revenir sur ce projet dont les Ecologistes sont à l'origine, porté dans un vœu déposé au Conseil de Paris de juillet 2018.

La création de cette Maison des Réfugiés s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Ville en faveur des personnes exilées depuis le début de la crise de l'accueil en 2015. Face à une Europe qui peine à adopter une stratégie cohérente et efficace pour accueillir ces populations en errance, la Ville de Paris, à travers cette Maison des

Réfugiés, adresse un message clair d'ouverture et d'hospitalité. Les associations désignées pour la gestion des établissements, Emmaüs et Singa, sont déjà reconnues par leur travail et leur savoir-faire en matière d'accueil et d'orientation des personnes exilées. C'est un premier motif de satisfaction. La démarche participative qui sous-tend le projet et qui associe acteurs professionnels, citoyens bénévoles, chercheurs et personnes exilées est également une bonne chose.

Ce lieu, qui sera ouvert à la société parisienne dans sa diversité culturelle, économique et sociale, mettra en valeur la culture, les pratiques artistiques et l'écologie pour mettre l'accent sur ce que peuvent apporter ces personnes que nous accueillons et sans doute répondre aux peurs et fantasmes qu'elles peuvent susciter.

Nous tenons donc à saluer ce projet mais aussi à renouveler les interrogations que nous avons déjà exprimées lors de précédentes interventions sur le sujet, à savoir, à l'heure où la politique du Gouvernement apporte plus de craintes que de garanties quant au traitement qui sera réservé aux populations exilées - quotas d'immigration, restriction du droit à la santé des demandeurs d'asile et des sans-papiers, durcissement des conditions du regroupement familial -, que la question de l'accès au logement semble absente du projet de Maison des Réfugiés. Or, c'est la première difficulté rencontrée par ces populations, comme le démontre la formation régulière de campements de rue où l'on trouve notamment des réfugiés statutaires - nous venons justement d'en parler.

Ainsi, un pôle accès au logement est-il prévu au sein de ce nouvel établissement, auquel seraient associés les partenaires opérationnels du logement ainsi que la Métropole ou encore les villes adhérentes de l'Association nationale des villes et territoires accueillants ?

Autre interrogation, qui rédigera la charte de la Maison des Réfugiés qui constituera l'acte fondateur du projet et à laquelle se référeront tous les acteurs impliqués dans l'activité de ce lieu ?

Enfin, quel sera le statut de la future Maison des Réfugiés, son modèle de gouvernance, et qui composera le comité de pilotage et de suivi ?

Indépendamment de ces questions, c'est avec une grande satisfaction que nous voterons ce projet de délibération qui permettra à ce beau projet de voir le jour.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous conforte dans l'idée que nous allons créer une Maison des Réfugiés à Paris, sur l'emprise de l'ancien lycée hôtelier Jean-Quarré qui est dans le 19e arrondissement.

Je crois que cela vaut le coup de revenir un peu sur l'historique pour pouvoir bien se projeter dans la perspective de cette Maison des Réfugiés. En 2015, on s'en souvient probablement tous, on était face à un flux d'arrivée de réfugiés très important qui dépassait largement le cadre des portes et des endroits où aujourd'hui ils sont malheureusement "planqués" ; ils étaient dans les rues du 19e arrondissement, du 18e. Ainsi, juste avant l'été 2015, un peu plus d'une centaine de réfugiés s'étaient installés dans ce bâtiment qui était désaffecté depuis plusieurs années, et jusqu'à l'évacuation en octobre, il y a eu jusqu'à 1.500 personnes qui ont dormi au même moment dans ce bâtiment qui n'était vraiment pas fait pour cela. L'évacuation a permis dans un temps record de pouvoir faire des travaux qu'Emmaüs a en partie assumés.

Ce lycée est placé dans un quartier très populaire, place des Fêtes, que je vous invite à découvrir si vous ne connaissez pas ce quartier. C'était un endroit qui avait vocation à accueillir une médiathèque dans le 19e arrondissement, parce que figurez-vous que le 19e arrondissement, très populaire, je le redis, n'en a pas, et c'était un engagement de mandature de faire en sorte qu'il y ait un outil à vocation culturelle dont pourraient bénéficier les riverains et les habitants du 19e.

Quand le choix a été fait de faire de Jean-Quarré un lieu d'hébergement, cette proposition a été difficile à accepter pour une partie des riverains mais aussi pour une partie des élus locaux qu'on était puisqu'il y avait un projet dessus. Mais la solidarité s'est installée dans le secteur. La place des Fêtes est un quartier cosmopolite, c'est une terre d'accueil de toutes les vagues d'immigration depuis le début du XXe siècle et les habitants, les riverains se sont montés en collectifs qui ont évolué au fur et à mesure des années - il y a eu Solidarité Migrants place des Fêtes, le Réseau Education sans frontières qui a aussi largement joué son rôle. Et malgré des débats parfois difficiles entre les riverains, les collectifs se sont parlé, ont permis de faire émerger des projets locaux avec les réfugiés installés dans le lycée Jean-Quarré et ont donc permis aussi à chacun de se projeter.

La pérennisation du centre d'hébergement au début de l'année 2016 a relancé un peu les débats, mais la persévérance des élus - Fatoumata vient de le rappeler - que nous sommes, des élus locaux et des élus de la Ville, permet aujourd'hui d'arriver à un projet de délibération qui mérite probablement d'avoir des précisions sur ce que sera exactement la Maison des Réfugiés, mais nous permet aussi d'envisager un projet qui répondra aux ambitions qu'on a pour ce quartier, notamment l'ouverture d'une médiathèque.

La constance des élus que nous sommes a permis d'arriver à cela, avec du retard certes mais avec des perspectives concrètes et cela nous rassure. Les performances énergétiques qui sont décrites dans le projet de délibération, alliées aux performances sociales que nous connaissons des différents partenaires qui seront amenés à intervenir dans la future Maison des Réfugiés font que ce bâtiment sera non seulement à la hauteur des attentes des riverains mais aussi à la hauteur des ambitions que nous avons pour tout ce quartier.

Je me joins donc tout de même au questionnement de Fatoumata sur des précisions que nous souhaitons sur la gouvernance, le fonctionnement et le cadrage de cette Maison des Réfugiés, mais nous aussi nous voterons avec fierté ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

### **Souhais de bienvenue.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Danielle SIMONNET, je voudrais, chers collègues, en votre nom, souhaiter la bienvenue à la classe d'un lycée de Castelnovo ne' Monti, à Modène - Modena - en Émilie-Romagne.

Au nom de notre Assemblée, "benvenuto" !

### **2019 DFA 95 - Maison des Réfugiés (19e) - Demande de subvention (3.437.662,24 euros) à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. (Suite).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Désolée, je n'ai pas du tout appris l'italien, ce ne sera pas possible, mais "Potere al popolo", c'est tout ce que je sais dire, c'est magnifique ! Vous aurez au moins cette phrase-là. Vous rechercherez sur Internet !

Concernant ce projet de délibération sur la Maison des Réfugiés, j'ai quand même de nombreuses questions. Evidemment, on est face à un beau projet sur la Maison des Réfugiés, sur ce site de Jean-Quarré où l'idée est bien aussi de permettre aux associations impliquées dans l'accompagnement, l'accès aux droits des réfugiés, mais aussi normalement aux réfugiés eux-mêmes, d'avoir un lieu-ressource justement sur la réflexion et l'accompagnement, l'accès aux droits. D'accord.

Mais, pour l'instant, il se passe des choses dans ce bâtiment, dans ce lycée Jean-Quarré. N'étant pas du 19e, je souhaite que l'Exécutif me dise où on en est de celles et ceux qui résidaient dans le centre d'hébergement qui était dans le lycée Jean-Quarré. Il me semble qu'il y avait la garantie, lorsque le bâtiment devait être rendu disponible pour le début des travaux, s'il y avait encore des personnes, qu'elles puissent être hébergées dans d'autres lieux de la structure associative. Néanmoins, on est quand même dans une situation où, de fait, la transformation du lycée Jean-Quarré en Maison des Réfugiés fait qu'il n'y a qu'une seule place d'hébergement dans ce lieu.

Madame VERSINI, vous me direz qu'il y a beaucoup d'autres lieux sur lesquels la Ville s'est impliquée pour permettre d'héberger les exilés, mais vous savez comme moi que c'est faux, à savoir qu'on manque de beaucoup de places, qu'aujourd'hui on est toujours sur une insuffisance de places et que pour toutes les structures c'est extrêmement difficile. Ce n'est pas pour rien qu'il y a toujours des campements sauvages et des personnes à la rue, c'est parce qu'on manque de places.

Alors par quoi sont compensées, justement, ces suppressions de places du lycée Jean-Quarré, puisque ce lieu, la Maison des Réfugiés, ne permettra pas l'hébergement en tant que tel ? Je répondrai à Mme Fatoumata KONÉ que le fait qu'il y ait un pôle accès au logement est une chose dans ce lieu d'hébergement et je vous soutiens dans cette démarche, mais il faut aussi qu'il y ait sur Paris des structures d'hébergement dans lesquelles ce pôle pourrait réorienter. Là, on va avoir des suppressions de places et on ne sait pas par quoi elles sont compensées. C'est mon interrogation, mon inquiétude car on est toujours face à ce gros problème.

Maintenant, j'ai aussi toujours des questions sur la place réelle des réfugiés dans l'élaboration de la charte, dans la vie du projet, la vie du lieu. On parlait tout à l'heure des bagageries où, justement, pour les associations il est extrêmement important que les personnes sans abri prennent pleinement part au projet associatif des bagageries et s'y impliquent. C'est la même chose concernant les exilés, il me semble essentiel qu'ils soient bien impliqués dans la Maison des Réfugiés.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne avec plaisir la parole à Dominique VERSINI, pour répondre aux intervenantes.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

"Buonasera e benvenuti a Parigi".

Je vais donc reprendre en français.

Mes chères collègues, Fatoumata KONÉ, Léa FILOCHE, Danielle SIMONNET, merci de vos inscriptions sur ce projet de délibération important qui concerne la Maison des Réfugiés que nous sommes fiers de pouvoir accueillir à Paris, qui se trouve pour l'instant dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, dans un lieu intercalaire boulevard Jourdan dans un immeuble d'Emmaüs Solidarité que nous avons mis à disposition, je vous invite à le visiter. Une partie de l'immeuble est réservée à de l'hébergement d'urgence pour des sans-abri ou des personnes réfugiées et le rez-de-chaussée concerne la Maison des Réfugiés. Ceci dans l'attente que la Maison des Réfugiés s'installe dans le secteur à la place de l'ancien lycée Jean-Quarré, comme cela a été très bien expliqué par Léa FILOCHE.

Tout d'abord pour vous rassurer, bien évidemment les personnes qui étaient hébergées à Jean-Quarré ne restent pas à la rue. Elles sont toutes orientées au fur et à mesure vers un centre d'hébergement ; Emmaüs y veille, on peut leur faire confiance. Il reste actuellement une trentaine de personnes, mais le centre ne sera pas fermé tant que toutes les personnes n'auront pas trouvé une nouvelle solution. C'est extrêmement important comme question et c'est important de le préciser pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

Ensuite, il y a eu plusieurs questions sur le statut de la Maison des Réfugiés et sa gouvernance. Bien sûr, pour l'instant, vous le savez, c'est Emmaüs et l'association "Singa", jeune association qui est née finalement de cet accueil des réfugiés et qui est plutôt axée sur l'hébergement citoyen et la mise en réseau vers l'insertion professionnelle, qui sont les deux associations qui se mettent en place et qui se coordonnent dans une vraie complémentarité. Il y a l'association historique "Emmaüs" et la jeune - je dirais presque "start-up" - "Singa" qui est néanmoins très adaptée pour faciliter l'accueil dans l'hébergement citoyen, pour travailler sur le logement avec les personnes et aussi pour travailler sur les réseaux afin d'amener les gens vers l'insertion par le travail.

Concernant la gouvernance, on peut évidemment faire confiance à Emmaüs pour qu'elle soit conduite avec la participation des personnes fréquentant la Maison des Réfugiés, cela va sans dire. Je n'imagine pas quelque chose de géré par le haut, j'imagine quelque chose de géré comme savent le faire les associations telles qu'Emmaüs et Singa.

Je pourrais, si vous le vouliez, dans les temps à venir vous apporter plus de précisions sur ce point, car il y a eu un petit problème de travaux et d'obtention de l'autorisation d'ouverture par la Préfecture de police, mais maintenant c'est lancé et le projet se met véritablement en place. Nous y travaillons avec la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement que je remercie.

Ce projet de délibération vise à demander un cofinancement à l'Etat pour la future implantation de la Maison des Réfugiés, et c'est ce que je vous propose de voter en vous rassurant sur le fait que la Maison des Réfugiés sera vraiment ce lieu-ressource et ce lieu d'accueil inconditionnel, il n'est bien entendu pas question que ce soit réservé à certains publics et pas à d'autres. C'est un lieu aussi où viendront les Parisiens, les autres associations et nombre de partenaires qu'Emmaüs et Singa sont en train d'organiser pour que ce soit vraiment un lieu d'accueil, un lieu de découverte de la culture, un lieu d'orientation vers l'emploi, le logement, la compréhension des droits des personnes quel que soit leur niveau à leur arrivée. Qu'ils soient primo-arrivants, qu'ils soient "dublinés", qu'ils soient déboutés, qu'ils soient réfugiés, l'idée est que ce soit un accueil absolument inconditionnel.

Je vous dis d'ores et déjà qu'une autre Maison des Réfugiés va naître dans les mois à venir. Elle sera mise en place par le diocèse à partir d'un projet sur le même modèle que la Maison des Réfugiés que nous mettons en place et elle sera un lieu d'accueil inconditionnel de toutes les personnes arrivant à Paris, avec accueil, orientation ; c'est un peu le même projet que la Maison des Réfugiés. Il n'y aura pas trop de deux Maisons des Réfugiés à Paris et c'est cela, Paris, c'est que des gens très différents, avec des approches très différentes, se sont unis autour de la question des réfugiés et ont permis - et là j'y reviens, Madame SIMONNET, et j'insiste sur ce point - que Paris fasse beaucoup plus que ses compétences. Et c'est cela, notre fierté, notre honneur.

On va suivre tout cela et je suis sûre qu'on va faire de belles choses et qu'on va essayer d'entraîner l'Etat derrière nous, ce qui n'est pas la chose la plus facile dans cette période compte tenu des lois plutôt restrictives qui se mettent en place. Néanmoins, Paris ne lâchera jamais les valeurs et les principes que nous énonçons depuis 5 ans et demi dans cette Assemblée.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 95.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 95).

**Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la suppression de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose de passer maintenant à l'examen de vœux non rattachés ; les vœux référencés n<sup>os</sup> 28, 29 et 29 bis sont relatifs à la suppression de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour deux minutes, afin de présenter le vœu n° 28.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si j'en avais eu les moyens techniques pour notre hémicycle et notre soirée, je vous aurais fait écouter ou réécouter la chronique de Nicole FERRONI qui a été diffusée sur France Inter il y a quelques jours, parce qu'en trois minutes elle exprime notre incompréhension et ma colère.

L'Observatoire de la pauvreté disparaîtra donc le 1er janvier 2020, et comme elle le dit très bien, est-ce à dire qu'il n'y plus de pauvreté à observer dans notre pays ? Malheureusement, non, bien au contraire. Est-ce que notre pays, qui s'était donné pour mission de lutter contre la pauvreté, va en supprimer l'observatoire en supprimant le problème ? Malheureusement, non, au contraire.

Nicole FERRONI regrette comme nous que l'on supprime cet observatoire alors même que la pauvreté a encore augmenté l'an passé en France de 0,6 point et que les inégalités enregistrent leur plus forte hausse depuis 2010. Comment ce Gouvernement peut-il assumer d'annoncer la suppression de cet observatoire quelques jours après le 17 octobre qui est la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté ?

Différentes personnalités - économistes, sociologues, universitaires, responsables associatifs, chercheurs, chercheuses - se sont exprimées dans une tribune parue le 20 octobre dernier pour rappeler le rôle central de cet observatoire indépendant qui depuis 1998 produit un certain nombre d'études, de rapports, de recherches, diffuse un tableau de bord annuel sur la pauvreté, notamment celle des enfants, pour éclairer le débat public sur la réalité de ce phénomène en France et en Europe et ainsi pour mieux lutter contre l'exclusion qui frappe quand même une personne sur 10 en France.

Ainsi, résumons, car il faut suivre le Gouvernement qui a décidé de supprimer l'Observatoire de la pauvreté, l'Observatoire de la délinquance, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, l'Institut sur la sécurité et la justice, le Conseil national de la protection de l'enfance, tant d'outils qui permettent d'évaluer, d'étudier, de construire de nouvelles politiques publiques pour répondre à la crise sociale et écologique que nous traversons.

Chers collègues, il nous semblerait logique que le Conseil de Paris, de manière unanime, réaffirme l'utilité et la nécessité de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale et apporte son soutien aux signataires de la tribune au travers d'un courrier de la Maire de Paris demandant au Gouvernement de revenir sur sa décision de le supprimer.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Pour présenter le vœu n° 29, je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ecoutez, je ne peux qu'approuver les propos de ma collègue puisque le vœu que je présente est équivalent. C'est complètement hallucinant de la part de ce Gouvernement. Rappelons-nous quand même que sa première mesure a été de supprimer l'impôt sur la fortune. Voilà. La préoccupation de ce Gouvernement a été d'abord et avant tout de préserver les intérêts des riches, de cette petite caste la plus fortunée de ce pays pendant que le reste de ses mesures aggravait la misère et la précarité dans ce pays.

Et aujourd'hui, quelle mesure prend-il, puisque sa politique ne peut en aucun cas réduire la pauvreté mais bien au contraire ne peut que l'augmenter ? Eh bien, il supprime l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Il est inacceptable de voir ainsi une telle mesure face à un observatoire qui depuis près de 20 ans permet de mesurer la pauvreté et les inégalités dans notre pays. Le travail de cet observatoire est réalisé en totale indépendance, d'ailleurs grâce à la participation de grandes administrations publiques, d'universitaires spécialisés ou encore de responsables associatifs. Depuis sa création, cet observatoire a établi plus de 10 rapports, des recherches, des études, des tableaux de bord annuels sur la pauvreté qui permettent de mettre ce phénomène en lumière dans le débat public.

D'ailleurs, je tiens à dire que l'O.N.P.E.S. a par exemple permis la publication d'un budget de référence qui prend en compte les besoins des ménages pour vivre décemment, démontrant qu'il fallait pour une personne seule 1.500 euros de revenus au minimum pour participer pleinement à la vie sociale. Autant dire que même le Smic est éloigné de cela.

Je pourrais citer à mon tour la tribune qui a été signée par plusieurs chercheurs et responsables associatifs, avec notamment Pierre CONCIALDI, économiste, Manuel DOMERGUE, directeur des études de la Fondation Abbé-Pierre, Jean GADREY, professeur honoraire d'économie à l'Université de Lille, Didier GÉLOT, ancien secrétaire général de l'O.N.P.E.S., Florent GUEGUEN, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité, Maryse MARPSAT, ancienne chercheuse à l'I.N.E.D. et responsable du programme sur les personnes sans domicile, Antoine MATH, chercheur à l'I.R.E.S., Serge PAUGAM, sociologue, directeur de recherche au C.N.R.S. et directeur d'études à l'E.H.E.S.S., Philippe WARIN, du C.N.R.S. et cofondateur de l'Observatoire des non-recours aux droits et services, dans "Libération", et j'en passe.

Il est essentiel que le Conseil de Paris soit unanime...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci...

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... pour exiger que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... ne soit pas supprimé.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Dominique VERSINI qui va proposer, j'imagine, le vœu n° 29 bis.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire, merci.

Comme l'ont montré les chiffres de l'INSEE en France, la pauvreté ne recule pas. Elle s'est même accrue entre 2017 et 2018 et touche environ 9 millions de personnes dont un tiers sont des enfants. C'est ce que confirme également le rapport du Secours catholique publié la semaine dernière, rappelant que, je cite, "la pauvreté ne recule pas, elle s'installe en France".

La lutte contre la pauvreté doit se poursuivre avec constance et détermination. Pour cela, il nous faut des outils de mesure au niveau national de cette pauvreté et des études pour en comprendre les racines. C'est le rôle de l'O.N.P.E.S., Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui est vraiment déterminant car il s'attache à étudier les dynamiques d'exclusion, les différentes facettes de la pauvreté en France, en partenariat avec de nombreux chercheurs. Cela permet d'avoir des diagnostics fiables. Pour autant, c'est vrai qu'on est très surpris de la suppression de cet observatoire, qui se situe, il faut le dire, dans la suppression ou la fusion de 84 organes indépendants de recherche et d'analyse interministériels prévue dans le projet de loi de finances pour 2020.

En fait, ce que veut l'Etat, c'est supprimer l'O.N.P.E.S. dans sa forme actuelle pour le transférer au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale. Evidemment, cela ne manque pas de soulever des interrogations parmi les chercheurs, les responsables associatifs, comme en témoigne la tribune parue dans "Libé" du 21 octobre dernier.

En même temps, on se dit, alors que le Gouvernement a lancé un plan de lutte contre la pauvreté - qui a toutes les limites que nous avons dites et expliquées dans cette Assemblée -, qu'il semble surprenant de se priver d'un organisme de mesure de la pauvreté, d'un outil d'évaluation indépendant avec des personnalités vraiment indiscutables.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce vœu de l'Exécutif qui plaide pour la sauvegarde de la recherche en matière de lutte contre la pauvreté, afin de nous guider dans nos politiques publiques. Si par malheur l'O.N.P.E.S. était transféré au C.N.L.E., mais je ne vois pas bien comment on pourrait empêcher le Gouvernement de le faire, ce qu'on souhaiterait, c'est demander des garanties pour qu'au moins ce Conseil, le C.N.L.E., puisse poursuivre le pilotage des travaux de recherche de façon indépendante afin de permettre à notre pays qui en a vraiment besoin de lutter contre l'exclusion.

Je vous invite donc à voter ce vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Est-ce que le vœu n° 28 déposé par le groupe "Génération.s" est retiré ? Oui, merci.

Est-ce que le vœu n° 29 déposé par Danielle SIMONNET est retiré ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 454).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au logement des personnes sans abri à Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 30 relatif au logement des personnes sans abri à Paris.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je regrette que... Ah si, il est revenu. Excusez-moi, Monsieur BROSSAT, je ne vous voyais plus et je suis ravie de vous voir dans cet hémicycle. Je trouve d'ailleurs étonnant que tout l'Exécutif ne soit pas tout le temps là, présent pendant les trois jours. Moi, j'y arrive bien et je ne vois pas pourquoi tout le monde n'y arrive pas.

A travers ce vœu, j'aimerais bien savoir où nous en sommes, puisque la Municipalité s'est engagée depuis plus d'un an à divulguer la liste des bâtiments inoccupés, des logements vacants dans notre ville ainsi qu'à saisir les autorités de l'Etat afin d'engager leur réquisition et d'envisager leur acquisition par la puissance publique. Ce n'est quand même pas la première fois qu'on aborde ce débat et j'estime que la Ville de Paris et ses bailleurs sociaux par ailleurs conduisent un grand nombre d'opérations immobilières d'importance à caractère faiblement ou insuffisamment social ; on pourrait parler par exemple du projet de la caserne des Minimes dans le 3e arrondissement, de la caserne Château-Landon dans le 10e arrondissement ou de Saint-Vincent-de-Paul dans le 14e arrondissement.

Et on est toujours face - on est déjà intervenu plus d'une fois dans ce Conseil - à une situation de déséquilibre avec une crise humanitaire qui laisse de nombreuses personnes à la rue alors que nous avons des bâtiments vides, notamment des bâtiments publics, et je ne parle même pas des nombreux logements privés.

A travers ce vœu, je souhaiterais que le Conseil de Paris nous permette d'exiger de l'Exécutif qu'il divulgue enfin la liste des bâtiments inoccupés et des logements vides comme il s'y était engagé il y a plus d'un an et qu'on engage auprès des autorités de l'Etat les mesures de réquisition et d'acquisition nécessaires. J'avais d'ailleurs déjà émis un vœu dans un autre Conseil où je proposais qu'il puisse même y avoir une votation organisée à Paris pour pouvoir exiger de l'Etat le transfert de cette compétence. Je souhaiterais également que l'on reprogramme les projets immobiliers faiblement ou insuffisamment sociaux, notamment ceux évoqués dans mon intervention précédente.

Enfin, il faut absolument que toute personne sans abri dans notre ville puisse avoir accès, quels que soient sa situation, sa nationalité ou son statut de résidence, à un hébergement individuel ou collectif pérenne dans une logique du logement d'abord, tel que le demandent de nombreuses associations.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Je commencerai et Ian BROSSAT poursuivra également sur ses réponses à Danielle SIMONNET.

Tout d'abord, je voudrais vous dire, Danielle SIMONNET, qu'on peut critiquer, on peut s'affronter, on peut ne pas être d'accord sur beaucoup de choses, mais je ne peux pas vous laisser écrire dans un vœu que vous osez présenter que la Ville de Paris se déshonore et oublie ses devoirs de solidarité, même d'humanité, à laisser perdurer cette crise humanitaire.

Comment est-ce que vous pouvez dire cela, alors que depuis 5 ans et demi nous sommes sur tous les fronts ? Alors que depuis 5 ans et demi nous sommes en permanence en train de discuter, de négocier, de mener des bras de fer avec l'Etat ? Comment pouvez-vous avoir si peu de considération pour vos collègues qui sont ici présents pour dire des choses aussi énormes ? J'avoue franchement que je trouve que vous dépassez les limites.

Je ne vais pas de nouveau vous raconter tout ce que j'ai dit tout à l'heure sur tout ce qu'on a fait depuis le début de la mandature, les centres humanitaires, les nombreux centres d'hébergement, les nombreux bâtiments du domaine intercalaire qu'avec Ian BROSSAT nous avons mis à disposition de l'Etat, soit 6.950 places dont la moitié pour des réfugiés. Comment pouvez-vous dire que Paris s'est déshonorée ? Au contraire, Paris s'est honorée !

Je voulais dire également, sur la situation humanitaire, que votre vœu n'est déjà plus d'actualité puisque vous parlez de 8.000 personnes à la rue et que nous avons obtenu de haute lutte à partir d'une tribune signée par un nombre important de maires, dont les maires de toutes les grandes villes, d'être reçus pendant 2 heures et demie par le Ministre de l'Intérieur et le Ministre du Logement pour pouvoir parler, évoquer, se confronter et pour finir par obtenir de la mise à l'abri aux conditions de la Ville, aux conditions de la Maire de Paris.

Moi, je trouve que Paris ne se déshonore pas. Paris s'honore et je n'ai pas envie d'entendre cela dans cette Assemblée.

Sur toutes les critiques que vous avez à formuler sur le logement, je veux saluer le travail que mène Ian BROSSAT pour porter avec lui et avec force une politique ambitieuse de production de logements sociaux qui fait encore une fois honneur à Paris. Je lui transmets mon micro, car j'ai largement dépassé le temps, pour qu'il puisse dire quand même des choses qui montrent combien Paris fait en sorte d'être à la hauteur de ses ambitions.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Ian BROSSAT, pour un mot.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Je voulais faire un ajout rapide avec deux faits - on peut évidemment débattre, mais encore faut-il se baser sur des faits.

Vous avez parlé, Madame SIMONNET, du projet de la caserne des Minimes en jugeant qu'il était insuffisamment social. A la caserne des Minimes, il y a 100 % de logements sociaux. Je veux bien qu'on considère que ce n'est pas assez, mais je vois mal comment je peux aller au-delà de 100 %.

Ensuite, vous avez évoqué la caserne de Reuilly en disant là aussi que c'était un projet insuffisamment social. La caserne de Reuilly, ce sont 582 logements, tous des logements locatifs, dont 339 logements sociaux, ce qui n'est pas tout à fait négligeable, je crois que vous en conviendrez.

Ainsi, débattons, mais débattons à partir de faits précis et vérifiables.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je suppose que le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Compte rendu de la 5e Commission.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers concernant la 5e Commission et, conformément au règlement intérieur de notre Assemblée, je donne la parole au président de la 5e Commission, M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Monsieur le Maire.

Effectivement, la 5e Commission s'est réunie le lundi 4 novembre à 14 heures ; beaucoup de collègues malheureusement n'ont pas pu venir.

Je voudrais rappeler brièvement que durant cette réunion nous avons pu constater que nous avons énormément de projets de délibération, 63 projets de délibération à l'ordre du jour de notre 5e Commission.

Sur le logement, l'habitat et l'hébergement d'urgence, Ian BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le DLH 143, le DLH 148, le DLH 158 et le DLH 227.

Jacques BAUDRIER et les services de la Direction de la Construction publique et Architecture ont présenté un projet tout à fait remarquable sur les constructions 2019 avec 5 objectifs qui ont été rappelés, l'économie d'énergie, l'économie de coût, l'économie circulaire, la sobriété, la qualité d'usage ainsi que la végétalisation et la biodiversité.

Je voudrais donc, au stade de mon propos, remercier et féliciter tous les membres de cette Direction, à la fois pour cette présentation et pour tout le travail accompli à travers tous les projets qui nous ont été présentés.

Jean-Louis MISSIKA nous a présenté lui aussi ses principaux projets de délibération. Je citerai un projet de délibération car il me tient à cœur et il tiendra à cœur également à notre président de séance, c'est le projet de délibération du boulevard de Charonne avec le projet "MurMure" qui est un grand projet dans le cadre de "Réinventer Paris 2".

A partir de là, tous les projets de délibération ont suscité peu de réactions. Un vœu rattaché et 15 vœux non rattachés ont également été présentés, et nous avons surtout échangé sur la communication de la Direction de la Construction publique et de l'Architecture, car, je le répète, ce sont des projets passionnants et intéressants qui montrent aussi la volonté de notre collectivité d'aller vers l'avant pour tout ce qui est à la fois innovation, construction et embellissement de Paris.

Cette Commission s'est passée dans de très bonnes conditions et nous avons toujours des échanges fructueux, car évidemment c'est une Commission, comme toutes les autres, très importante pour l'avenir de notre collectivité.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

### **2019 DLH 75 - Modification des garanties d'emprunt pour la réalisation 61bis-63, rue de l'Ourcq (19e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 14 logements sociaux demandée par l'Immobilière 3F.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 75 concernant un projet 61 bis-63, rue de l'Ourcq, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération sur la garantie d'emprunt.

Mais permettez-moi d'en profiter pour attirer votre attention sur un problème très concret qui concerne le confort de nombreux locataires de logements sociaux dans le 18e arrondissement. De nombreux locataires, en particulier ceux de la résidence Charles-Hermite, nous signalent un problème de chauffage. Bien entendu, nous avons écrit au bailleur avec Pierre-Yves BOURNAZEL, mais il semble que le dysfonctionnement ait lieu également à d'autres adresses, par exemple rue Marcel-Sembat ou dans la résidence située entre le 236, rue Marcadet et le 211, rue Championnet. Peut-être d'autres sites sont-ils concernés.

C'est la raison pour laquelle j'interviens aujourd'hui. Nous allons entrer dans la période hivernale et nous devons penser en priorité aux plus fragiles, c'est-à-dire aux personnes âgées et aux enfants en bas âge.

Il me semble qu'il serait utile d'abord de vérifier si dans d'autres résidences de tels problèmes de chauffage sont signalés, dans le 18e arrondissement et dans d'autres quartiers de Paris, mais aussi de voir quelle est la cause de ce dysfonctionnement constaté et ensuite d'attirer l'attention des bailleurs sur ces situations, afin que des solutions soient rapidement apportées.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Ian BROSSAT, pour une intervention peut-être loin du projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à Christian HONORÉ, qui a eu la délicatesse de me prévenir auparavant du sujet dont il allait me parler. Vous m'interrogez sur la question du chauffage dans nos logements sociaux en prenant notamment l'exemple de Charles-Hermite que nous connaissons bien dans le 18e arrondissement.

Sans entrer trop dans le détail, laissez-moi vous apporter quelques éléments qui pourront être complétés dans un second temps par mon cabinet qui est à votre disposition.

Effectivement, cet ensemble de logements a connu un changement ces dernières années. De chauffage individuel, celui-ci est devenu collectif. Si de nombreuses réclamations ont suivi ce changement, Paris Habitat a mis en place un accompagnement des locataires qui porte ses fruits. Dans le même temps, des contrôles de température ont été réalisés et les premiers résultats n'indiquent pas de problèmes structurels.

En revanche et de manière plus localisée, vous avez raison, il est apparu que des travaux étaient nécessaires sur trois colonnes et sur quelques radiateurs, qui au moment où ils ont été rallumés ont connu des défaillances. Les interventions sont d'ores et déjà programmées et le retour à la normale est prévu sous quelques jours, ce qui est effectivement important vu la baisse des températures ces jours-ci.

Le bailleur est donc mobilisé et nous serons attentifs au bon déroulement de ces travaux et, plus largement, à la qualité de vie des habitants du parc social à Charles-Hermite comme sur les autres adresses.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 75).

## 2019 DLH 125 - Réalisation 44, rue Saint-Charles (15e) d'un programme de création d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs comportant 60 logements PLA-I par Domaxis.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 125 concernant une réalisation au 44, rue Saint-Charles, dans le 15e arrondissement, avec la création d'un foyer pour jeunes travailleurs comportant 60 logements.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà un projet qui ne part pas vraiment sur de bons rails.

Acte 1, le bailleur "Domaxis", devenu en juillet "Seqens" à l'issue d'un regroupement de 6 filiales d'Action Logement, vient de quitter le 15e pour installer son siège social dans un immeuble neuf à Issy-les-Moulineaux.

Acte 2, soucieux d'équilibrer financièrement cette opération, ce bailleur a dans un premier temps prévu de vendre le foncier de son ancien siège situé au 44 rue Saint-Charles. En 2015, un acquéreur a proposé d'y construire un hôtel de 113 chambres, projet qui a fait l'objet d'une présentation devant le Conseil de quartier Emile-Zola le 23 mars 2016. L'affaire suivait son cours jusqu'à ce que votre adjoint chargé du Logement s'oppose à cette opération et exige le développement d'un projet à dominante sociale.

Acte 3, contraint de revoir sa stratégie, le groupe "Seqens" s'oriente en juin 2019 vers un nouveau projet qui porte cette fois sur la démolition du bâtiment existant et sur la reconstruction d'un immeuble de 7 étages comprenant une crèche de 20 places gérée par les Apprentis d'Auteuil, 60 logements pour travailleurs gérés par Habitat et Humanisme, 9 logements gérés par l'Arche, 6 à 8 logements en accession et au rez-de-chaussée des espaces ouverts sur le quartier. A cela s'ajoute la réhabilitation des 63 logements du C.H.R.S. attenants et gérés par l'œuvre Falret et l'ouverture d'un commerce de proximité sur la place Saint-Charles afin d'apporter de l'animation sur cette partie de la place qui est un peu terne.

Le projet semblant remis sur de nouveaux rails, un premier comité de sélection de trois architectes s'est tenu le 4 octobre 2019 au cours duquel je suis néanmoins intervenue pour sensibiliser les opérateurs à l'impact sur le voisinage de cette imposante construction qui passera de 3 à 7 étages.

Acte 4, tout récemment, le 22 octobre, le projet a subi un nouvel à-coup car la Ville de Paris a décidé de se retirer du jury dans la mesure où le programme arrêté prévoit la démolition totale du bâtiment et non sa seule surélévation. Ce retrait brutal risquant de fragiliser la procédure du jury et à terme de peser sur la délivrance du permis de construire, il est clair qu'une solution de médiation doit être trouvée dans les meilleurs délais.

En attendant et au vu de ces flottements, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération qui porte très clairement sur une démolition totale de ce bâtiment, ce qu'à ce stade vous refusez ou une partie de votre Exécutif refuse.

Au vu de cette succession d'interventions intempestives de la part de votre Exécutif tant sur la destination du bâtiment que sur le mode constructif du nouveau projet, je crains que ce dossier rejoigne la liste des dossiers mal engagés.

Dans le registre des dossiers mal engagés, permettez-moi d'évoquer rapidement la tour Triangle qui fait l'objet depuis 2008 de discussions et revient aujourd'hui sous les feux de l'actualité. En deux mots, nous venons de découvrir via un permis de construire modificatif qu'Unibail entendait augmenter le volume de cet important I.G.H. de 180 mètres de haut, de 155 mètres de large et de près de 10 hectares de surface de plancher. Au lieu de diminuer la hauteur de ce monument et d'améliorer l'offre de services pour le quartier, Unibail nous annonce une augmentation de 3.850 mètres carrés de surface de bureaux et une diminution de la surface allouée aux équipements d'intérêt public.

Qui plus est, les porteurs du projet considèrent que la construction de Triangle se fera sans un impact sur les déplacements alors même qu'avec Philippe GOUJON nous sommes très préoccupés par l'impact qu'aura cette tour sur le secteur Balard, porte de Versailles, où l'offre de transports en commun est totalement sous-dimensionnée, notamment depuis la livraison du ministère de la Défense, des immeubles Quadrans et des sièges de Colas et de S.M.A.B.T.P.

Mes chers collègues, là aussi, l'évolution de ce projet ne me semble pas de nature à le mettre sur de bons rails.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Claire de CLERMONT-TONNERRE d'attirer notre attention sur cet immeuble du 44, rue Saint-Charles dans le 15e arrondissement.

Il s'agit au départ d'un immeuble de bureaux qui appartient à un bailleur social, "Domaxis", et qui est situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement. Vous l'avez dit, il était destiné à être vendu et transformé en hôtel puisque "Domaxis" a décidé de changer d'adresse pour ce qui concerne son siège social.

Nous avons considéré effectivement qu'au regard des besoins immenses en matière de logement et d'hébergement à Paris, il n'y avait pas de sens à laisser cette vente se faire pour que cet immeuble soit transformé en hôtel. Je crois, quand même, que nous pourrions nous accorder sur le fait que la transformation d'immeubles de bureaux en logements est une bonne chose et que par ailleurs lorsqu'un bailleur social vend son siège, il y a du sens à ce qu'il puisse par cette vente contribuer à la production de logements sociaux nouveaux. C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus sur ce dossier et je ne crois pas que cette intervention était intempestive.

Nous avons donc abouti à un projet qui vise à la construction d'un foyer de jeunes travailleurs et nous savons à quel point les jeunes salariés parisiens qui contribuent à la richesse de cette ville ont parfois des difficultés à se loger au vu des prix pratiqués dans le secteur privé. Vous me reprenez, vous avez raison, ce n'est pas "parfois", c'est même "souvent" voire "très souvent". Ainsi, il y a du sens à produire du logement social à destination de jeunes travailleurs ici.

Vous abordez ensuite la question du projet architectural, la question de la démolition ou non de cet immeuble de bureaux. Je suis ouvert à ce que vous avez dit, je veux bien que nous puissions réétudier cette question, mais en tout cas ce qui compte pour nous, c'est que cette production de logements sociaux puisse se faire. Vous savez d'ailleurs peut-être que depuis le début de la mandature, ce sont 300.000 mètres carrés de bureaux qui ont été transformés en logements, soit un peu plus que l'objectif que nous avons fixé dans notre P.L.H. qui était de 250.000 de mémoire.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, et sur les enjeux plus précis et architecturaux que vous évoquez, je suis ouvert à la discussion avec la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe LRI, c'est bien noté, et "100% Paris" à travers les mains qui se sont levées.

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 125).

### **2019 DLH 143 - Réalisation, 57, rue des Renaudes (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux (2 PLA-I, 2 PLUS) par "Paris Habitat".**

#### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la répartition des catégories de logements sociaux.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 143 concernant la réalisation au 57, rue des Renaudes, dans le 17<sup>e</sup>, d'un programme d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux par "Paris Habitat" auquel est rattaché le vœu référencé n° 31.

La parole est à Marie-Laure HAREL, pour trois minutes.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dépose ce vœu au nom de mon collègue Jérôme DUBUS. Vous l'avez dit, il s'agit d'un programme de logements sociaux local rue des Renaudes. Dans le cadre de ce projet, sont prévus 2 logements de type P.L.A.-I. et 2 logements de type PLUS, donc pas de P.L.S.

Nous demandons que ce projet soit revu de manière à ce que puisse être intégré au moins un logement P.L.S. Cela ferait 1 logement P.L.A.-I., 2 logements PLUS et 1 logement P.L.S. pour ne pas mettre de côté les classes moyennes.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci pour votre esprit de synthèse, chère collègue.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci.

On parle là d'un programme de 4 logements sociaux 57 rue des Renaudes dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. On est dans un quartier très déficitaire en logements sociaux, le quartier des Ternes. Conformément à ce que nous avons toujours fait dans une logique de rééquilibrage dans les quartiers les plus déficitaires, nous souhaitons privilégier les

logements sociaux à destination des familles les plus modestes, donc davantage les P.L.A. -I. et les PLUS que les logements P.L.S. qui eux sont à destination des classes moyennes.

Je souhaite donc maintenir le projet de délibération comme prévu initialement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT, pour votre brièveté également.

Votre avis est défavorable sur le vœu n° 31, on est bien d'accord.

Le vœu est maintenu, Madame HAREL ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 143).

### **2019 DLH 306 - Location de l'immeuble 1, rue Charles Dupuis (3e) à I3F - Bail emphytéotique.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 306 relatif à la location de l'immeuble 1, rue Charles-Dupuis dans le 3e arrondissement à I3F.

La parole est à nouveau à Marie-Laure HAREL.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous avons ici un nouvel exemple de la pratique financière totalement déplorable des loyers capitalisés. Cette pratique consiste en ce que la Ville de Paris, depuis 3 ans, encaisse des dizaines et des dizaines d'années de loyers d'avance de la part des bailleurs sociaux dès le jour où elle leur confie la gestion d'un immeuble. Dans la vie normale, un propriétaire touche le loyer de son locataire tous les mois, mais à la Ville de Paris, c'est 50 à 65 ans tout de suite, cash, et tant pis pour les exercices budgétaires suivant, on verra plus tard.

On parle dans ce projet de délibération d'un immeuble du 3e arrondissement, 1, rue Charles-François-Dupuis où la mairie de Paris vient d'empocher d'un coup l'équivalent de 65 années de bail, soit 3.400.000 euros de la part du groupe 3F.

Une petite remarque tout d'abord. Vous qui aviez promis en début de mandature un grand choc sur le logement, eh bien votre choc, on le voit bien, c'est que les prix de l'immobilier ont littéralement explosé. On vient de franchir les 10.000 euros du mètre carré en moyenne à Paris et c'est d'ailleurs plutôt 15.000 euros du mètre carré en moyenne dans des arrondissements comme le 3e ou le 6e arrondissement. Je pense que vous avez une responsabilité directe car, à force de transformer sans cesse de l'existant en logement social notamment comme vous le faites dans cet immeuble, vous réduisez fatalement le parc privé et vous faites exploser les prix du parc privé qui se raréfie.

La question, ce n'est bien sûr pas pour ou contre le logement social. On est tous pour le logement social, contre le chômage, pour la paix ; je ne veux donc surtout pas rentrer dans ce débat. La question, c'est que la demande augmente et l'offre diminue. Par conséquent, fatalement, les prix explosent.

Vous aviez promis en début de mandature de créer 60.000 logements nouveaux et vous n'en avez construit quasiment aucun. En revanche, 60.000, c'est précisément le nombre de Parisiens qui ont quitté Paris, des classes moyennes, des familles très souvent, qui ne sont ni assez riches pour le parc privé, ni suffisamment pauvres pour le parc social.

Ensuite, un mot sur cette pratique des loyers capitalisés. Ces avances payées par les bailleurs sociaux ont rapporté de manière artificielle à la Ville de Paris 360 millions d'euros, ce qui est une très grosse somme, en 2016 et 155 millions d'euros cette année. Ce dispositif n'a pas toujours existé comme cela m'a été répondu lorsque j'ai fait les mêmes remarques en conseil d'arrondissement mardi dernier. Ce dispositif a été autorisé par un décret de septembre 2015 ; il est donc légal mais il est prévu pour être exceptionnel et pas systématique. Cette stratégie financière, si on peut l'appeler ainsi, a d'ailleurs été dénoncée par la Cour régionale des comptes dans un rapport très critique de 2016 qui parle d'insoutenabilité budgétaire.

Je note tout d'abord que ces centaines de millions d'euros encaissés avec 50 à 65 ans d'avance sont loin d'améliorer la situation financière de la Ville de Paris qui demeure inquiétante. Paris est tellement dépensière que sa dette continue inlassablement d'augmenter - plus 50 % depuis l'élection de Mme HIDALGO -, et les chiffres sont incontestables. Les rapports financiers municipaux font état d'une dette de 3,9 milliards d'euros au 1er janvier 2015 et de 5,7 milliards d'euros au 1er janvier 2019. C'est donc bien plus 50 % en 4 ans.

Je note ensuite qu'en devant régler une facture aussi lourde dès le premier jour, les bailleurs sociaux décident par la suite très souvent de reporter les gros investissements dans l'entretien de leur parc immobilier. Ils règlent la lourde addition qu'ils doivent à la Ville et ils renoncent aux rénovations des habitations au détriment des habitants.

Quand la Ville de Paris se plaint d'une baisse des recettes, qu'elle a parfois raison de dénoncer, qu'il s'agisse de la baisse des dotations qu'avait décidé François HOLLANDE ou aujourd'hui de la suppression de la taxe d'habitation, je pense qu'elle doit aller jusqu'au bout de son propos. Il y a des recettes qui baissent mais il y en a d'autres qui augmentent et qui augmentent même beaucoup. Il y a la taxe de séjour qui a augmenté de 25 %, il y a le produit des contraventions de stationnement transférées à la Ville depuis l'année dernière, il y a les avances astronomiques systématiques perçues sur les bailleurs sociaux depuis 3 ans comme les 3.400.000 euros de ce projet de délibération qui ne sont d'ailleurs qu'une goutte d'eau dans le pactole que la Ville perçoit à cet effet tous les ans. Le résultat, c'est que le budget de la Ville augmente, mais que comme la Ville de Paris gaspille, dépense et ne fait pas la moindre économie, la dette augmente aussi.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je vous propose de ne pas refaire le débat sur les orientations budgétaires, et comme nous sommes toutes et tous fiers de la note 2A attribuée à la Ville de Paris pour sa bonne gestion, j'interroge l'honorable maire du 3e arrondissement, ce sujet le concernant.

Veut-il prendre la parole ?

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Oui, très rapidement, car une fois de plus, Madame HAREL, vous nous avez habitués à ce double langage : "Je suis pour du logement social mais jamais de la manière dont on le fait." En fait, vous n'êtes pas pour du logement social, il faut à un moment donné que les choses soient claires, et de Conseil d'arrondissement en Conseil d'arrondissement vous le prouvez.

Vous avez parlé d'un grand choc. Oui, juste deux ou trois chiffres pour vous expliquer ce grand choc, notamment dans le 3e arrondissement et en particulier dans cet arrondissement en effet qui est devenu trop cher. C'est 500 % de logements sociaux en plus depuis 2001. Nous sommes passés depuis 2001 de 2,1 % de logements sociaux à aujourd'hui plus de 10 % de logements sociaux, et cette nouvelle acquisition de 35 logements va encore améliorer les choses.

Madame HAREL, il faudra que vous soyez un jour peut-être dans la campagne électorale. J'ai le doute que vous soyez claire, si vous êtes pour du logement social ou contre du logement social. En fait, vous dites partout que vous êtes pour, mais vous votez chaque fois contre ou vous vous abstenez au mieux sous un certain nombre de prétextes.

Ainsi, un grand choc, oui. Le grand choc, c'est de multiplier par 500 % le nombre de logements sociaux dans un arrondissement, un petit arrondissement où il n'y a pas de nouvelles constructions et où en effet le foncier est très cher.

Sur le reste et sur l'opération, Ian BROSSAT vous répondra, mais nous l'avons déjà fait, nous, en Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, cher Pierre AIDENBAUM.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Pierre AIDENBAUM a dit des choses très justes pour répondre à Marie-Laure HAREL.

Vous avez émis beaucoup de généralités, vous avez beaucoup parlé d'argent. Je voudrais juste vous dire que c'est un immeuble insalubre. C'est un immeuble insalubre. En l'occurrence, lorsque la Ville de Paris s'approprie cet immeuble pour le transformer en logements sociaux, cela s'inscrit dans notre politique de résorption de l'insalubrité. Je comprends qu'on soit en campagne électorale, mais si vous votez contre, cela signifie que non seulement vous êtes contre le logement social, mais qu'en plus vous êtes pour l'insalubrité, ce qui pose quand même un problème sérieux et qui, je crois, doit vous interroger sur vos votes et sur les positions que vous défendez.

Oui, Madame, vous êtes pour maintenir dans l'insalubrité cet immeuble dès lors que vous ne permettez pas l'appropriation publique de cet immeuble qui permettra de le traiter afin que les gens qui y habitent puissent vivre dans des conditions dignes. Je vous rappelle tout de même que dans cette ville, avant qu'on ne lutte contre

l'insalubrité comme cela a été fait lorsque Bertrand DELANOË est devenu maire, on a eu des incendies mortels parce qu'il n'y avait pas eu cette lutte contre l'insalubrité.

Je vous invite donc vraiment à réviser votre jugement et à voter ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 306.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 306).

### **2019 DLH 176 - Modification des garanties d'emprunt pour la réalisation 47-51 rue Dutot (15e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Air Énergie par Domaxis - Prêts garantis par la Ville (2.388.997 euros).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 176, il s'agit d'un programme de réhabilitation Plan Climat Air Énergie au 47-51, rue Dutot, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en 2017 vous nous aviez proposé deux projets portant sur la parcelle du 47-51, rue Dutot. Le premier concernait une opération de densification avec la construction de deux immeubles de logements, opération que vous avez finalement abandonnée. La deuxième opération que nous avons unanimement approuvée portait sur la réhabilitation Plan Climat Air Énergie des 127 logements déjà existants sur cette même parcelle. C'est donc de cette opération qu'il est question aujourd'hui.

Il s'agit d'un programme de réhabilitation qui devrait durer jusqu'en décembre 2020 et dont le contenu a fait l'objet d'une réunion tenue en mairie du 15e en avril pour présenter les travaux aux locataires et aux élus d'ailleurs, puisqu'aucune demande d'autorisation d'urbanisme ne nous a été transmise par la Mairie de Paris alors que la déclaration préalable a été délivrée début 2019. Il est clair qu'au vu de l'ampleur des travaux à réaliser, cette opération n'est et ne sera pas sans conséquences sur la vie quotidienne des habitants de ce grand ensemble, d'autant que la façon dont le Plan Climat est appliqué sur cet immeuble est consternante.

Pour illustrer mon propos, je vais vous citer quelques extraits de la lettre que l'association des riverains a adressée au maire du 15e, photo à l'appui. Je cite : "Concernant l'électricité, les portes ne peuvent plus s'ouvrir ni se fermer. Les habitants vivent dans un chantier inacceptable, les locataires sont sans lavabo depuis 6 jours. Les fils électriques sont apparents, toutes les pièces d'eau sont en chantier. Les plannings de travaux ne sont pas respectés, les peintres n'ont pas de matériel et demandent aux locataires des produits pour lessiver les murs. Les intervenants ne portent pas de badge, beaucoup de locataires sont prêts à refuser les travaux. L'association demande l'arrêt pur et simple du chantier tant que des conditions convenables d'engagement des travaux ne sont pas arrêtées".

Si sur le principe nous sommes bien évidemment favorables à des opérations Plan Climat, elles ne sauraient se faire n'importe comment. A titre d'exemple, il n'est pas acceptable que l'isolation thermique par l'extérieur se traduise par une diminution de l'éclairage naturel des logements. J'ai notamment en mémoire le "ratage" des travaux de réhabilitation de l'immeuble R.I.V.P. du 19 rue George-Bernard-Shaw qui a subi un concentré de toutes les erreurs et dégradations possibles pour une opération dite Plan Climat.

Au vu des nuisances identifiées lors de plusieurs de ces opérations, nous comptons, Monsieur le Maire, sur votre vigilance afin que les travaux à venir ne se traduisent plus par une succession de dégradations mais au contraire par une véritable amélioration du cadre de vie des habitants.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne un programme de rénovation énergétique de 127 logements dans le 15e arrondissement. Ces travaux sont effectués pour le compte d'un bailleur, "Domaxis", dont il était question tout à l'heure.

J'entends les remarques que vous faites. L'objectif est évidemment positif, c'est une opération Plan Climat. Vous évoquez un certain nombre de dysfonctionnements en relayant ainsi l'expression d'une association de locataires. Je l'entends et je m'engage, au vu de ce que vous dites, à me tourner vers le bailleur social afin d'obtenir que les choses se passent mieux.

Je sais que ces travaux sont toujours compliqués puisqu'ils se font en site occupé. Cela dit, cela ne justifie pas les événements dont vous venez de parler et je m'engage donc à me tourner vers le bailleur pour obtenir des modifications et, en tout cas, des explications sur les dysfonctionnements en question.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DLH 176).

### **2019 DLH 347 - Baux civils avec des associations pour des activités de stockage dans les locaux communaux situés au 6, rue Bardinet (14e) - Fixation du loyer et versement de subvention en nature.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant un amendement n° 32 déposé par l'Exécutif rattaché au projet de délibération DLH 347 ; c'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 32 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 32 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 347 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 347).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une législation plus contraignante des locations touristiques.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 33 est relatif à une législation plus contraignante des locations touristiques.

La parole est à nouveau à l'honorable maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Merci pour l'honorable.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, c'est un vœu que j'ai l'honneur de vous proposer aujourd'hui et qui a été, et je m'en réjouis, voté dans les mêmes termes dans les 4 premiers arrondissements du centre de Paris. Je crois que c'est assez important pour le dire.

Ce vœu s'inscrit également dans une dynamique de grandes villes européennes qui ont interpellé la Commission européenne pour une régulation sur ce sujet. Naturellement, je parle du sujet de Airbnb. Les saisons, les locations touristiques saisonnières font partie des sujets problématiques dans tout Paris, dans les grandes villes et particulièrement dans le centre de Paris.

La mairie du 3e arrondissement a fait par le passé, et ici même je suis intervenu à différentes reprises, des propositions, des régulations de ce phénomène à travers des vœux qui ont été votés souvent ici aussi à la quasi-unanimité et qui ont été adoptés dans leur totalité.

Le sujet de la location touristique saisonnière n'est malheureusement pas réglé à ce jour, car c'est un sujet qui mute et qui profite des trous dans la raquette. Autant le dire, les lenteurs politiques lui permettent malheureusement de prospérer. En attendant et en particulier dans certaines parties de l'arrondissement, il y a de moins en moins de petits logements pour les couples, de grands logements aussi pour les familles, tout cela dans un parc privé qui tend à diminuer et des problématiques récurrentes concernant le problème des familles, des crèches, des écoles, etc., tout cela se faisant à travers leurs acteurs économiques qui font fi des lois existantes.

En attendant, ce sont également plusieurs nuisances pour les copropriétés qui sont amenées à devoir subir des allées et venues incessantes, des problématiques propres à des hôtels inclus au sein des copropriétés. C'est un phénomène nouveau également qui apparaît aujourd'hui à travers la transformation de locaux d'activité économique

en résidences hôtelières, un phénomène qui se fait aujourd'hui sans régulation. Ce sont là des locaux économiques, il n'y a pas de régulation possible puisqu'il n'y a pas de changement à demander à la Ville.

Globalement, le phénomène des locations touristiques saisonnières atteint fortement la mixité sociale et le visage social de nos arrondissements. La Ville de Paris a fait beaucoup de choses en utilisant les modifications législatives qu'elle a pu obtenir, les réglementations qu'elle a mises en place, le dispositif de compensation qui a été adopté, le service de contrôle qui officie pour faire appliquer les dispositifs législatifs. Pour autant, tout ne peut pas reposer sur la Ville de Paris, tout ne peut pas reposer sur des décisions car un certain nombre d'avancées nouvelles nécessitent des modifications législatives.

Je sais que j'ai été trop long mais je voudrais juste vous dire quand même, car le point est important, les deux propositions qui me semblent importantes. Nous militons toujours pour l'abaissement du nombre de nuitées aujourd'hui autorisées de 120 jours à 60 jours, et je regrette que le projet de loi proposé par Marie-Pierre de LA GONTRIE au nom du groupe Socialiste au Sénat ait été rejeté par votre propre majorité, Marie-Laure HAREL, qui n'a pas voulu passer de 120 jours à 60 jours. Je pense que vous le savez et que vous en parlerez à l'occasion, mais vous n'êtes pas la seule d'ailleurs à ne pas l'avoir voté.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Il faudrait conclure, Monsieur le Maire.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - De toute manière, tout est dans le vœu. Je conclus, le reste est dans le vœu, je vous remercie mais, voilà, je voulais dire de nouveau que ce vœu est important car il a été voté dans les 4 arrondissements centraux et par des maires de couleurs politiques très différentes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pierre AIDENBAUM, d'être ainsi quelque part le porte-parole des 4 maires du centre de Paris.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pierre AIDENBAUM s'est fait non seulement le porte-parole des maires d'arrondissement du centre, mais aussi le porte-parole de l'Exécutif. En effet, la position qui est présentée dans ce vœu est celle que nous défendons ici au-delà même, je pense, de la simple majorité municipale.

L'objectif, c'est que nous puissions obtenir des avancées législatives pour mieux réguler ce phénomène "Airbnb" et notamment la possibilité d'aller en deçà des 120 jours de location maximum fixés par la loi.

Je voudrais remercier Marie-Pierre de LA GONTRIE pour le travail qu'elle a fait au Sénat, visant à nous permettre d'abaisser ce seuil, et je souhaite ardemment que dans le cadre de la discussion à l'Assemblée nationale sur le projet de loi engagement et proximité nous ayons la possibilité d'abaisser ce seuil, de ne plus être à 120 jours et de l'abaisser à 60.

J'émet donc un avis très favorable à ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je donne la parole à Mao PENINOÛ, pour une explication de vote du groupe DP.

**M. Mao PENINOÛ**. - C'est un peu plus compliqué que cela, mais la période va nous habituer à des choses compliquées.

C'est simplement pour signaler que suite à l'intervention de Pierre AIDENBAUM et de Ian BROSSAT, la situation d'"Airbnb" évolue de mois en mois dans notre ville. Elle commence à poser des contraintes extrêmement fortes et c'est pour cette raison, parce que nous pensons que dans certains quartiers il est important de pouvoir réduire le nombre de nuitées effectivement à 60, qu'Anne-Christine LANG et moi-même voterons ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 455).

## Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la lutte contre les annonces illégales de meublés touristiques.

### Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n<sup>os</sup> 34 et 34 bis relatifs à la lutte contre les annonces illégales de meublés touristiques.

La parole est à Thomas LAURET, pour présenter le vœu n° 34.

**M. Thomas LAURET**. - C'est le même sujet, sur lequel on évoque la nécessité de renforcer le contrôle que font les équipes de la Ville, mais a priori vous avez une trentaine d'agents. En tout cas, c'est le nombre que Ian BROSSAT a donné dans la presse, et vous êtes à moins de 170 dossiers présentés à la justice en 2019, je crois, pour un peu moins de 160 en 2018, ce qui, pour 30 agents, n'en fait que 6 par agent. Nous espérons que la liste qui va vous être adressée permettra aux agents de travailler de façon plus efficace, car pour l'instant on est à 5 ou 6 dossiers transmis à la justice par agent, ce qui reste très faible en termes de possibilités d'action.

Ainsi, nous proposons que la Ville, par redéploiement, renforce le nombre d'agents chargés de la lutte contre les annonces illégales, car nous considérons que c'est le principal problème, en sachant qu'il n'est possible de louer que sa résidence principale.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Vous nous demandez de créer des postes ; on n'est pas habitué à cela. Pour avoir passé quelques entretiens budgétaires avec Julien BARGETON, je n'ai pas le souvenir qu'il était très enthousiaste à l'idée de créer des postes supplémentaires à l'époque, y compris au Bureau de protection des locaux d'habitation. Cela dit, je l'entends et comme chaque année je me battrais pour que de nouveaux postes soient créés au B.P.L.H. pour avoir des effectifs supplémentaires afin de mieux contrôler ces locations touristiques. Vous pouvez véritablement compter sur moi pour mener ce combat.

Mais, enfin, s'il y a bien sûr la question des postes, il y a aussi la question des dispositions législatives, comme cela a été évoqué tout à l'heure. La nécessité d'abaisser le seuil des 120 jours est une nécessité absolue. Dans aucun pays du monde on a la possibilité de louer sa résidence principale 120 jours par an. Dans tous les autres, on est à 30, 60 ou 90 jours dans les pays les moins régulateurs ! Oui, on aurait besoin que cela bouge et, pour le coup, c'est moi qui compte sur votre soutien dans quelques instants pour obtenir que cette législation puisse changer. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous rassure, Ian BROSSAT, ce matin Julien BARGETON nous a indiqué que dans sa fonction précédente d'adjoint aux finances, c'est la Maire de Paris qui avait tous les pouvoirs financiers.

De ce fait, je donne la parole à Eric AZIÈRE, Monsieur le Président, pour une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif si j'ai bien compris.

**M. Eric AZIÈRE**. - Oui, cela me permettra de dire tout le bien que je pense du vœu présenté par Thomas LAURET.

Sur "Airbnb", j'aime entendre M. BROSSAT dire qu'il veut une période plus courte sur le nombre de nuitées, mais il y a une époque où je lui disais cela et où il me répondait que c'était très bien comme cela. Monsieur BROSSAT, vous avez évolué, tant mieux, mais depuis le début je vous dis qu'"Airbnb" est un monstre et que si on ne le canalise pas et qu'on ne l'encadre pas mieux, on ne le maîtrisera pas.

En l'occurrence, je pense comme vous qu'il faut une durée de 60 jours plutôt que de 120 jours - je pense que tout le monde en arrivera là au bout du compte - et par ailleurs qu'il faut renforcer le contrôle, évidemment. J'ajoute que non seulement il faut 2 mois mais qu'il faut au moins 2 nuitées ; c'est une façon de rendre aussi à l'industrie hôtelière l'exercice plein de son activité.

C'est la raison pour laquelle je voterais bien le vœu de l'Exécutif, mais je trouve totalement inutile, très provocateur et bien dans le style de l'adjoint chargé du logement qu'un considérant mette en cause directement le Gouvernement - "contrairement aux engagements du Gouvernement", etc. -, d'autant plus que dans la même phrase il est dit que les trois transmissions de données avaient été annoncées. Dire deux fois la même chose dans le même considérant et prendre un malin plaisir à mettre en contradiction le Gouvernement, je trouve cela inutile sur la base de cet amendement qui n'apporte rien à la valeur du vœu de l'Exécutif.

J'aurais bien voté le vœu de l'Exécutif, mais je voterai le vœu de M. LAURET. Sur le deuxième vœu, j'attends votre réponse, Monsieur BROSSAT, pour savoir si vous voulez enlever ces deux mots qui n'ajoutent rien.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président AZIÈRE.

Thomas LAURET, est-ce que vous retirez votre vœu n° 34 ?

**M. Thomas LAURET.** - Non, on va le maintenir, et de la même façon que M. AZIÈRE sur le vœu de l'Exécutif, nous serions prêts à voter celui-ci s'il n'y avait pas ces considérants polémiques, puisqu'on est sur la question du contrôle.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Parfait. Merci, Thomas LAURET.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 34 bis...

**M. Ian BROSSAT,** adjoint. - Je suis très attaché à ce que nous soyons unanimes sur cette question. J'accepte donc l'amendement proposé par Eric AZIÈRE, même si tout ce qui est dit était vrai. Mais si cela vous gêne, je veux bien qu'on l'enlève et cela nous permettra d'avoir un vote unanime sur ce sujet et peut-être d'être plus entendus.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Nous passons donc au vote du vœu n° 34 bis de l'Exécutif amendé par Eric AZIÈRE.

Je le mets directement aux voix. Si vous l'acceptez, cher Président, le vœu amendé, cela ira plus vite. Je peux mettre aux voix votre amendement mais on va dire le vœu amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif, amendé par M. AZIÈRE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2019, V. 456).

Unanimité, cher Ian BROSSAT. Je salue votre talent.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en œuvre par l'État de la loi de réquisition.**

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35 relatif à la mise en œuvre par l'Etat de la loi de réquisition.

La parole est à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - D'une part, on observe que les expulsions locatives augmentent chaque année. Il y en a 36.000 en France, dont 39 % en Ile-de-France, en augmentation de presque 3 % cette année. On observe aussi que les gens qui sont mis à l'abri en période hivernale sont remis à la rue ensuite. Voilà d'une part ce qu'on observe.

Mais, d'autre part, on observe l'existence de milliers de logements vacants sans qu'on puisse vraiment en établir le nombre, en établissant la liste et en établissant le lieu. On observe aussi que le Préfet dispose d'un droit de réquisition dont il ne se sert pas.

Alors, ce vœu que je ne peux que résumer dans le temps qui m'est imparti demande essentiellement que la Maire de Paris engage avec le Préfet une discussion et obtienne que nous soit enfin communiquée la liste des logements vacants, notamment des propriétaires qui paient une taxe pour logement vacant, et qu'à partir de cette liste une cartographie soit établie, des propositions de réquisition soient faites, car, je l'ai rappelé dans un premier temps, j'ai commencé par observer qu'il y a des gens mis à la rue parfois avec l'aide de la force publique, parfois non, parfois à la fin de l'hiver. Ce n'est pas acceptable d'avoir d'un côté des gens à la rue et de l'autre des logements vacants et qui sont vacants dans l'obscurité parce que nous n'arrivons pas à en obtenir la connaissance exacte.

Je ne compte plus le nombre de vœux, de demandes que mon groupe a faites. Cela doit être la sixième ou la septième fois et nous n'arrivons pas à avoir la transparence.

Ce vœu s'adresse bien sûr à la Maire de Paris pour qu'elle se tourne vers le Préfet, mais il s'adresse aussi évidemment au Préfet lui-même.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci au groupe des Ecologistes de Paris pour le dépôt de ce vœu.

Il n'est évidemment pas acceptable qu'on ait d'un côté des logements et surtout des bâtiments vacants et de l'autre autant de personnes qui se retrouvent en difficulté de logement. Je partage donc tout ce que vous avez dit à une nuance près, même si ce n'est pas exactement un correctif : le nombre d'expulsions à Paris intra-muros, lui, a eu tendance à diminuer au cours des dernières années grâce notamment à notre politique de prévention des expulsions que nous menons avec Dominique VERSINI.

Cela dit, la situation reste préoccupante. Nous sommes donc favorables à ce que le droit de réquisition puisse s'exercer à Paris, mais j'irais même plus loin : je serais favorable à ce que ce droit de réquisition ne soit plus seulement une compétence du Préfet mais puisse être une compétence des élus parisiens. On peut quand même imaginer que si c'était notre compétence, ce droit serait un peu plus appliqué qu'il ne l'est aujourd'hui.

Par ailleurs, vous nous demandez de publier l'étude sur les logements, les immeubles vacants à Paris. Elle sera présentée, je m'y engage, en 5e Commission de sorte que l'ensemble de ces éléments puissent être partagés par les Conseillers de Paris membres de la 5e Commission.

Ainsi, avis favorable sur ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 457).

### **Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins, 35 rue Maurice Ripoche.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins, 35 rue Maurice-Ripoche.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour le présenter.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Avoir un immeuble vide depuis 9 ans, avoir un propriétaire qui refuse obstinément de faire des travaux mais qui néanmoins demande l'expulsion d'occupants au motif qu'ils sont sans droit ni titre, voilà la situation de l'hôtel des Balladins rue Maurice-Ripoche dans le 14e.

La proposition de la maire du 14e et de notre groupe est simple. Il n'est pas pensable qu'on en reste là et que cet hôtel reste vide. Nous souhaitons donc que la Maire de Paris, à la demande du Conseil, saisisse le Préfet de Paris pour qu'il réquisitionne cet immeuble comme il en a la possibilité et qu'on engage parallèlement une procédure de déclaration d'utilité publique pour y créer des logements sociaux ou une résidence sociale.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Yves CONTASSOT.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Yves CONTASSOT.

Vous avez raison, la situation de cet immeuble au 35, rue Maurice-Ripoche dans le 14e arrondissement est une honte. Cet immeuble est vacant depuis 9 ans, il est composé de 14 studios qui pourraient à l'évidence avoir une utilité sociale.

Vous faites deux propositions auxquelles nous émettons un avis favorable. La première, c'est de demander au Préfet de réquisitionner cet immeuble. Evidemment, nous sommes pour. Et sans attendre, et c'est la deuxième proposition que vous faites et que nous acceptons, je vous confirme que nous allons lancer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Cela prendra du temps car il est nécessaire d'approfondir les diagnostics déjà réalisés. Nous sommes évidemment favorables à ce que cet immeuble puisse faire l'objet d'une appropriation publique pour être transformé en résidence sociale.

Avis favorable donc.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup. Que de consensus en cette fin de séance.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 458).

**Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif au conventionnement et à l'application du SLS pour l'ensemble RIVP rue Cino Del Duca.**

**Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux locataires conventionnés du parc social et à l'application du SLS.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 37, 38 et 38 bis relatifs au conventionnement et à l'application du S.L.S. pour l'ensemble R.I.V.P. rue Cino-Del-Duca.

La parole est d'abord, pour le vœu n° 37, à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

C'est à vous, Madame la Présidente.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement car je pense que votre adjoint au logement connaît cette situation, ne serait-ce que parce que le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, a écrit au mois de juin une lettre à Mme HIDALGO sur la gestion du S.L.S. et l'application des ordonnances prises par le Gouvernement dans le cadre de la loi Elan, qui est restée sans réponse mais on suppose que vous l'avez lue quand même.

Il s'agit de la situation des locataires de l'ensemble R.I.V.P. situé rue Cino-Del-Duca. Il y a un sujet qui est l'absence de référence au plafonnement S.L.S. dans le conventionnement, ce qui conduit beaucoup de locataires à avoir un déclenchement du S.L.S. qui amène à un triplement, voire à un quadruplement de loyer, et des gens sont donc obligés de partir de chez eux, ce qui n'est vraiment pas satisfaisant.

Ainsi, par ce vœu, Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Jean-Didier BERTHAULT et les membres de notre groupe vous demandent de bien vouloir réviser le conventionnement de cet ensemble en intégrant le plafond de ressources P.L.S., d'intervenir auprès du Ministre du Logement pour que la dérogation de l'application du S.L.S. de 3 ans qui a été prévue par la loi Elan puisse être rétroactive et d'intervenir enfin auprès du Ministre du Logement afin que l'ordonnance du 15 mai 2019 puisse entrer en application.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Marie-Laure HAREL, pour présenter le vœu n° 38.

Vous n'êtes pas au courant ? Si vous n'êtes pas au courant, je vous mets totalement à l'aise. Le vœu n° 38 est défendu et je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans l'esprit, je suis d'accord avec ce qu'a dit à l'instant Marie-Claire CARRÈRE-GÉE au nom des élus du groupe LRI. Ce sont des vœux qui concernent le supplément de loyer de solidarité, le S.L.S., dont nous avons eu l'occasion de parler plusieurs fois ici.

Encore une fois et sans trop entrer dans des détails techniques, permettez-moi de rappeler quelques éléments de contexte. Je souhaiterais rappeler que c'est bien un organisme d'Etat, l'A.N.C.O.L.S., qui a contraint les bailleurs sociaux à appliquer le S.L.S. alors même que la position de la Ville n'a pas varié sur le sujet, je le répète inlassablement. Depuis le début des discussions, nous demandons que les locataires concernés se voient proposer un droit d'option, autrement dit, s'ils sont au-dessus des plafonds, qu'ils puissent garder leur ancien bail et donc ne pas se voir infliger ce S.L.S., et s'ils sont en dessous des plafonds, qu'ils puissent bénéficier de loyers plus bas que ceux qu'ils payaient jusqu'à présent.

Jusqu'à présent, nous avons été confrontés à des problèmes réglementaires. Par ailleurs, nous attendons comme vous la publication des décrets d'application de l'ordonnance du 15 mai 2019 qui doivent préciser le plafonnement du S.L.S., ce qui permettrait d'y voir plus clair. Or, il se trouve, comme vous le savez, qu'il ne revient pas à la Ville de publier ces décrets mais bien à l'Etat.

Néanmoins, cette disposition, là non plus, ne réglerait pas tout et c'est la raison pour laquelle nous continuons comme vous, je crois, de demander la solution la plus à même d'apporter des réponses concrètes à cette situation, la

rétroactivité du droit d'option pour les locataires concernés. Je vous propose donc de voter en réponse à ces deux vœux le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Madame la Présidente, est-ce que vous acceptez de retirer le vœu n° 37 ? Oui ? Merci beaucoup.

Marie-Laure HAREL, très certainement, retire le vœu n° 38 qui a été défendu sans qu'elle s'exprime.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 459).

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au partenariat entre la CAF, l'ADIL et la Ville de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Les vœux n°s 39 et 40 ayant été retirés de l'ordre du jour, nous passons au vœu référencé n° 41 relatif au partenariat entre la C.A.F., l'A.D.I.L. et la Ville de Paris.

La parole est à Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Merci.

Nous avons déposé en décembre 2017 et en décembre 2018 des vœux qui invitaient la Ville à se mettre en rapport avec la C.A.F. et l'A.D.I.L. pour mieux contrôler les dépassements du plafonnement de loyers. Entre-temps, les plafonds de loyers ont été annulés puis réintroduits par la loi.

Ainsi, nous vous demandons quel est l'état du bilan entre la C.A.F., l'A.D.I.L. et la Ville, en sachant que l'encadrement des loyers est particulièrement efficace sur les petites surfaces quand il est contrôlé et que ce sont les petites surfaces qui concentrent les abus les plus manifestes. Or, à la C.A.F., quand vous faites une demande d'allocation, vous devez déclarer à la fois la surface et le loyer, et donc automatiquement vous pourriez avoir une alerte qui permette au demandeur de savoir si son loyer respecte le plafonnement ou non.

Nous vous demandons ainsi de nous faire un bilan de ce partenariat.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Thomas LAURET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Thomas LAURET, vous nous interrogez sur les relations entre la Ville, la C.A.F. et l'A.D.I.L. concernant l'encadrement des loyers. C'est effectivement un sujet important et tous les leviers doivent être activés pour faire respecter cette disposition pour laquelle nous nous sommes tant mobilisés.

Cette question d'un partenariat est à l'étude et c'est une bonne nouvelle. Elle a encore été abordée tout récemment avec la nouvelle direction de la C.A.F. qui, vous n'êtes pas sans le savoir, travaille déjà d'arrache-pied à la réforme des A.P.L. qui est menée par le Gouvernement.

Mais je ne doute pas que nous arrivions à mettre en place un dispositif de suivi et de transmission d'informations sur l'encadrement des loyers aux allocataires et aux propriétaires bailleurs dans le respect des règles qui s'imposent à nous sur ce sujet.

Nous sommes donc favorables à ce vœu et j'y émets un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 460).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au relogement des familles vivant au 38, rue de Lorraine.

### Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n<sup>os</sup> 42 et 42 bis relatifs au relogement des familles vivant au 38, rue de Lorraine.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour le vœu n° 42.

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'espère que je vais trouver le vœu de l'Exécutif, car je ne l'ai pas vu.

Depuis plus de 30 ans, plusieurs familles vivent dans une résidence du 38, rue de Lorraine qui est gérée par Emmaüs Habitat dans l'insalubrité la plus totale. Humidité générant des moisissures, fenêtres non étanches qui laissent l'eau s'infiltrer, affaiblissement des plafonds, fissures sur les murs, inondations des caves où l'eau remonte jusqu'aux appartements du rez-de-chaussée, invasion de souris, installation de pigeons dans les parties communes. Vous ajoutez à cela que le lieu est dangereux car vous avez par exemple des armoires électriques qui sont laissées grandes ouvertes. Il n'y a pas d'éclairage dans l'allée, il n'y a pas de plan d'évacuation. Et plusieurs habitants rencontrent des problèmes de santé causés ou aggravés par l'insalubrité de ces logements, comme des problèmes respiratoires, des problèmes d'allergies qui sont en plus aggravés par la présence de punaises de lit.

On est aussi sur des familles qui connaissent une certaine surpopulation des logements, car on a parfois plusieurs familles dans des espaces extrêmement petits.

Des alertes sont adressées par les habitants depuis plusieurs années à la mairie du 19e et au bailleur Emmaüs Habitat et elles ont d'ailleurs - je le salue - été relayées en 2019 par la députée de la conscription Danièle OBONO. Malgré quelques gestes d'Emmaüs Habitat depuis cette interpellation et le signalement aux services de l'insalubrité pour répondre aux problèmes rencontrés, des habitants ont pu se voir faire des propositions. Mais la demande des résidents, c'est de rester dans le 19e arrondissement, dans lequel ils ont vécu toute leur vie et dans lequel ils ont des liens forts.

Emmaüs Habitat a commencé à proposer des solutions de relogement aux habitants mais affirme ne pas avoir assez d'habitations disponibles dans son parc pour les 5 familles qui restent. Je sais que Paris Habitat, Toit et Joie, la R.I.V.P. ont été aussi sollicités par Emmaüs, mais sans que cela aboutisse à des solutions. Emmaüs Habitat affirme que la Mairie de Paris est seule en mesure de régler cette situation du fait de la compétence de la Ville de Paris en matière d'attribution de logements.

A travers ce vœu, je souhaite donc que le Conseil de Paris émette le vœu que la Mairie de Paris mette en œuvre le relogement immédiat dans le 19e arrondissement des familles résidant au 38, rue de Lorraine.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Danielle SIMONNET, d'attirer notre attention sur le 38, rue de Lorraine, propriété d'Emmaüs Habitat, immeuble dégradé sur lequel une opération de transformation est bien évidemment envisagée.

Il y a nécessité de reloger les familles qui sont sur place. Vous le savez, il y avait 30 familles et il y a 25 familles qui ont été relogées. Un travail a donc été fait incontestablement, un travail avec le bailleur, la Ville, d'autres bailleurs sociaux qui ont été sollicités. Il y en avait 30 et il y en a 25 qui ont été relogées, il en reste donc 5. Cinq familles auxquelles des propositions de relogement ont été faites, propositions qu'elles n'ont pas acceptées. Il va donc falloir faire de nouvelles propositions et nous nous engageons bien sûr à le faire.

Simplement, je voulais quand même rappeler que la Ville de Paris n'est pas restée les bras ballants dans cette affaire, c'est le moins qu'on puisse dire, et que nous allons évidemment continuer, nous, la Ville, le bailleur, l'Etat à faire notre travail pour que les 5 ménages restants trouvent une solution satisfaisante au plus vite. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous maintenez votre vœu n° 42, chère Danielle SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je le retire au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 461).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation des immeubles situés 70-72, rue d'Aubervilliers.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n<sup>os</sup> 43 et 43 bis relatifs à la situation des immeubles situés au 70-72, rue d'Aubervilliers.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Les habitants de la résidence gérée par Erigère au titre d'Action Logement au 70-72, rue d'Aubervilliers subissent depuis deux ans des travaux de manière ininterrompue avec dépassements d'horaires récurrents. Les conditions de réalisation de ces travaux génèrent des désagréments.

La liste est longue, ce sont des dégâts, des dangers au sein des habitations dans les parties communes avec des pannes d'ascenseur, des pannes d'électricité, des niveaux de décibels extrêmement élevés, des vibrations qui obligent les habitants à fuir leur domicile la journée, il n'y a pas de ventilation mécanique contrôlée pendant des mois, il y a des infiltrations d'eau, des inondations des appartements, des chutes de gravats, béton, pierres, sur les balcons qui ne sont jamais protégés et qui occasionnent notamment des brisures de vitres, des projections de ciment dans les habitations, sans aucune protection ni opération de nettoyage. Il y a des tentatives d'effraction en pleine nuit par échafaudage parce qu'ils sont non sécurisés. La liste est longue jusqu'à ce mardi 22 octobre dernier où il y a eu un incendie des gaines électriques dans les parties communes au 5<sup>e</sup> étage du 70 rue d'Aubervilliers qui a engendré une coupure d'électricité pendant plus de 24 heures pour les habitants qui ont dû contacter eux-mêmes Enedis.

En plus, un retard a été pris dans les travaux suite à la découverte d'amiante, mais il n'y a eu aucune information claire donnée aux habitants qui ignorent par ailleurs la date de fin des travaux. Il n'y a pas eu de concertation, les informations données sont sporadiques et la situation de danger, de dégâts commence à être totalement invivable.

Comme Erigère refuse d'indemniser les habitants pour les dégâts et les désagréments causés alors que les habitants demandent des modérations de loyers en dédommagement, plusieurs actions en justice ont été intentées contre Erigère par ces habitants. Mais il faut savoir que la Ville de Paris finance une partie de ces travaux.

Je souhaite donc à travers ce vœu demander que la Mairie de Paris interpelle Erigère pour exiger l'indemnisation des habitants sous forme de modération de loyer au risque de sanctions financières, interpelle Erigère pour exiger que des appartements soient mis à disposition des habitants lorsque les travaux ne permettent pas une jouissance correcte de l'habitation et enfin que la Ville affirme son engagement à veiller à l'accompagnement et, quand ils le demandent, au relogement de tous les locataires de logement social lors d'importants travaux, notamment de surélévation des immeubles.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très clair. La manière dont se passe la réhabilitation par Erigère du 70-72, rue d'Aubervilliers dans le 19<sup>e</sup> arrondissement ne convient pas.

Nous ne pouvons pas accepter que cette opération se déroule dans d'aussi mauvaises conditions, bien que nous ayons - je dis "nous" car nous sommes un certain nombre - interpellé à de très nombreuses reprises les responsables d'Erigère. Cela ne convient pas. Je sais que c'est compliqué, ce type d'opération, mais cela ne justifie pas les dysfonctionnements qui ont été constatés à de trop nombreuses reprises sur ce chantier.

Je souhaite donc qu'Erigère prenne ses responsabilités. Nous souhaitons qu'Erigère s'engage à renoncer aux hausses de loyer que le bailleur serait en mesure d'appliquer du fait de la réhabilitation et je souhaite surtout qu'Erigère travaille mieux avec les locataires qui sont sur place.

Dans l'attente d'une réponse adaptée du bailleur aux réclamations des locataires et d'un dialogue constructif sur le sujet, je souhaite que soit suspendu le versement des subventions de la Ville pour cette opération, parce que comme vous l'avez justement dit, cette opération est subventionnée par la Ville, et vu la manière dont cela se passe, je ne vois pas pourquoi nous continuerions à la subventionner si c'est pour que cela se passe dans de pareilles conditions.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Maintenez-vous le vœu n° 43, chère Danielle SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je le retire comme le vœu n° 42 bis avec évidemment une clause de revoyure dans un mois.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Parfait. C'est le vœu n° 42 que vous avez retiré et non pas le vœu n° 42 bis qui a été voté.

Le vœu n° 43 étant retiré, n'est soumis à votre vote, chers collègues, que le vœu n° 43 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 462).

Nous en avons terminé avec les dossiers concernant Ian BROSSAT.

Je vous propose raisonnablement, à 20 heures 50 passées, de lever la séance et de vous donner rendez-vous jeudi matin 14 novembre à 9 heures très précisément, avec les affaires concernant Jean-Louis MISSIKA.

Je vous souhaite une bonne soirée.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mardi 12 novembre 2019 à vingt heures cinquante minutes, est reprise le jeudi 14 novembre 2019 à neuf heures, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).*

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe, présidente. - Chers collègues, nous reprenons l'ordre du jour de la séance.

### **2019 DAE 299 - Arc Innovation - Implantation d'un pôle d'artisanat et d'innovation sociale rues Félix Terrier/ Davout (NPNRU Portes du 20e) - Subvention (740.000 euros) et convention avec "Paris Habitat".**

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe, présidente. - Je vous propose de passer à l'examen du projet de délibération DAE 299, Arc Innovation, implantation d'un pôle d'artisanat et d'innovation sociale, rue Terrier et rue Davout.

La parole est tout d'abord à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ouvre cette journée de Conseil par un beau projet de délibération. L'artisanat d'art est essentiel au 20e. Nombre d'artisans y travaillent déjà. Cuir, mode, menuiserie, bijoux : leurs domaines sont variés. Le conseil de quartier Belleville les met en valeur depuis trois ans, lors des Journées de l'artisanat. Il organise des conférences qui rejoignent souvent les problématiques du "Fabriqué à Paris". Sur le principe des Journées portes ouvertes des ateliers d'artistes, les visiteurs peuvent déambuler parmi les ateliers des artisans et échanger sur leur savoir-faire.

Cette initiative du conseil de quartier de Belleville est née suite à la mobilisation pour garder la dernière métallerie de Paris qui, par exemple, fabrique les rampes pour les escaliers de l'Assemblée nationale, et qui est située rue Ramponeau. Les habitants et les habitantes ont préféré imaginer un projet d'hôtel d'artisanat plutôt qu'une auberge de jeunesse. Leur réflexion s'appuyait sur la nécessité de garder des espaces où produire localement, où mettre en lumière des savoir-faire, où les confronter à des innovations technologiques. Un lieu aussi pour montrer, pour faire connaître ces talents au quotidien.

Deux autres lieux accueilleront des artisans d'art dans le 20e, en partenariat avec les services de la Ville et aussi avec le bailleur "Paris Habitat".

Le premier est la cité Bonnier, elle est également connue sous la dénomination du 140. Dans le cadre d'une réhabilitation, les rez-de-chaussée vont être transformés en ateliers pour les artisans. Ils cohabiteront avec les artistes déjà présents sur le site. Le deuxième pôle est le square de la Salamandre, dans le quartier Saint-Blaise.

Ces lieux sont essentiels dans le contexte de spéculation foncière que nous connaissons, car des loyers très élevés handicapent toute installation ou tout développement d'une activité artisanale qui nécessite du temps pour créer et réaliser.

Dans le présent projet de délibération, un quatrième pôle vient donc compléter ce réseau. Il s'inscrit également dans l'Arc de l'Innovation.

Nous en sommes très contents, mais pourriez-vous, Monsieur MISSIKA, nous donner plus de détails, si c'est possible à ce stade, sur le fonctionnement de ce futur pôle, notamment comment vont se dérouler les attributions des locaux créés. Est-ce qu'il serait possible d'imaginer aussi un lien avec les autres pôles qui sont prévus ?

Il nous semble qu'il y a un récit à bâtir autour de l'artisanat d'art car les investissements "Réaliser la ville" ont été importants lors de cette mandature dans le 20e arrondissement, un récit qui résonne, qui prolonge l'histoire ouvrière de notre arrondissement et également sa place dans la création à Paris ; un récit qui peut donner envie à des jeunes qui cherchent du sens à leur activité, qui cherchent aussi parfois une orientation ; un récit mobilisateur pour notre arrondissement.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur MISSIKA, ce projet de délibération, le DAE 299, concerne une autre partie du 20e arrondissement. Je ne vais pas revenir sur la partie de Belleville, puisque je pense que les projets de délibération seront à venir sur le devenir de Grésillon.

Ce qui est très important, c'est que ce projet de délibération participe à la reconstitution des logiques artisanales sur le 20e arrondissement. La M.I.E. sur "Fabriqué à Paris" avait mis en avant cette problématique sur le 20e arrondissement, notamment à travers la problématique Grésillon.

Là, on est dans une autre partie du 20e arrondissement, dans la diagonale de l'autre côté, du côté des portes. Il est très important que, dans un quartier où il y a peu d'emplois, de mettre en place ce pôle artisanal. Pareil, les mêmes questions par rapport à cela sur les modalités de fonctionnement, puisque cela servira en gros de précurseur à ce qui se fera sur la partie Grésillon, qui sera aussi un hôtel artisanal. Est-ce que l'on aura plus d'éléments sur la question du fonctionnement qui est prévu, en dehors de ce projet de délibération qui va dans le bon sens ? Je vous appelle, bien sûr, à le voter.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci aux deux orateurs de signaler ce projet de délibération qui, effectivement, est à la fois très important, qui s'inscrit dans un plan global, le plan "Fabriqué à Paris", mais qui s'inscrit également dans une stratégie, celle de l'Arc de l'Innovation. Et c'est vrai que le 20e arrondissement est très concerné par cette stratégie. Vous avez cité, par exemple, la réhabilitation de la halle Grésillon et la construction d'un hôtel industriel et artisanal qui accueillera la dernière métallerie de Paris. C'est un projet financé à hauteur de 2,5 millions d'euros par la Ville de Paris.

Ce projet de délibération, lui, porte sur le N.P.N.R.U. des portes du 20e, et concerne l'implantation d'un pôle d'artisanat et d'innovation sociale au cœur de ce N.P.N.R.U. où "Paris Habitat" a lancé un vaste programme de requalification de son patrimoine qui s'accompagne d'une stratégie d'activation des pieds d'immeuble. Il s'agit de créer, dans le secteur Félix Terrier-Davout, un grand pôle attractif en restructurant des locaux d'activité et des commerces existants, et en transformant des logements en un local d'activité. Soutenir cette transformation urbaine me semble prioritaire pour la porte de Montreuil, et je me réjouis que nous soyons tous d'accord ici pour considérer que cette subvention d'investissement de 740.000 euros à Paris Habitat est une excellente chose.

J'en profite pour répondre précisément à la question de Mme MAQUOI. La procédure d'attribution sera celle traditionnellement utilisée par le G.I.E. Paris'Commerces, une procédure d'appel à projets complètement transparente, comme nous l'avons fait, par exemple, au 10 bis, rue Bisson, pour le Carré Bisson fondé par "Cadre en Seine", installé dans les locaux rénovés d'une ancienne imprimerie. Ce nouveau lieu, dédié aux métiers de la photographie et de l'image, est ouvert aux professionnels et aux particuliers. La coordination de l'Arc de l'Innovation, comme vous le savez aussi, est portée par "Paris&Co". Il y a donc effectivement la possibilité de faire travailler ensemble ces différents lieux d'artisanat et de fabrication locale.

Je me félicite avec vous que, grâce à ces initiatives, au financement cumulé de l'Arc de l'Innovation et du plan "Fabriqué à Paris", le 20e arrondissement de Paris soit en passe de devenir l'un des lieux phares de la fabrication locale et de l'innovation sociale. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 299.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 299).

**2019 DU 70 - APUI Réinventer Paris - Site Hôtel de Fourcy - 8 place des Vosges (4e) - Désignation du lauréat. Déclassement par anticipation, signature de la promesse de bail et du bail à construction.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 70 qui porte sur "Réinventer Paris" - site hôtel de Fourcy, place des Vosges.

La parole est tout d'abord à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis 2014, Paris a bousculé et innové en lançant des appels à projets innovants "Réinventer Paris".

La deuxième édition de l'appel à projets a démontré l'engouement des acteurs de la construction urbaine pour investir la ville dans tous ses recoins, notamment ses sous-sols. En effet, notre ville horizontale, saluée de par le monde pour sa beauté et sa cohérence, n'a pas vocation à s'étendre en hauteur comme Londres, par exemple. C'est pourquoi la Ville de Paris a limité la grande hauteur des constructions depuis 2001 derrière Bertrand DELANOË et, depuis 2014, derrière Anne HIDALGO, à quelques rares projets comme dans le 13e arrondissement, à Batignolles, ou à Bercy Charenton dans le 12e arrondissement.

Aussi, la deuxième édition de l'appel à projets innovants a permis d'amener les différents intervenants de la construction urbaine à interroger le plus en amont possible et dès la plus petite échelle de la Fabrique urbaine, les potentiels d'espaces à aménager en sous-sol ou en surface pour permettre la réalisation de projets novateurs et utiles.

C'est le cas du beau projet dans l'hôtel de Fourcy, place des Vosges, dans le 4e arrondissement, qui deviendra, malgré le caractère atypique du lot, un lieu de vie, de réflexion et de transmission autour d'une idée phare, celle de préparer l'avenir. Il associera un gîte urbain, une résidence sociale, un café conciergerie, un cabinet de curiosités du futur, ainsi qu'une université populaire, l'Ecole de la réinvention.

Sur ce site, le projet lauréat "Habiter demain", le gîte de Fourcy, porté par le mandataire Quartus, associé à "Habitat et Humanisme", offre un programme socialement responsable d'ici 2023, en plein cœur du Marais. Son gîte urbain, géré par "Habitat et Humanisme Ile-de-France", offrira aux familles modestes le droit à la ville et à la capitale en leur proposant un accès à des lodges adaptés à des tarifs modérés. Ces familles seront accompagnées depuis la préparation de leur voyage jusqu'à leur séjour, ce qui permettra de gommer les obstacles économiques, aussi bien que psychologiques ou culturels.

Par ailleurs, la résidence sociale, créée sur ce site, permettra de promouvoir la mixité au cœur de l'une des places les plus célèbres de Paris, en plein centre de notre capitale. Inséré dans son quartier, fabrique de cohésion, le site accueillera également, comme je l'évoquais, l'université populaire de la Réinvention de l'Institut des futurs souhaitables. Elle proposera des formations ainsi qu'une programmation gratuite et ouverte à toutes et à tous sur les enjeux actuels du futur.

Je me félicite et je me réjouis d'imaginer les visiteurs débattre des grands enjeux d'aujourd'hui et de demain avec des historiennes et des historiens, des philosophes, des data designers, des économistes, des anthropologues, des entrepreneurs, et de faire de ce lieu un phare supplémentaire dans le Paris des idées. Avec sa grande salle pour soirées-conférences et son café-restaurant, la ville disposera d'un lieu supplémentaire ouvert au public et où se réunir. Ses sous-sols, avec sa cave voûtée exceptionnelle, seront également accessibles et permettront de découvrir et d'explorer cet aspect encore trop méconnu du Vieux Paris.

Ce projet de restructuration et de réinvention de l'hôtel de Fourcy permettra en plus de respecter les exigences patrimoniales inhérentes à un lieu d'une telle valeur historique et architecturale, de valoriser et révéler un monument caractéristique d'une place symbolique de notre Vieux Paris, tout en l'adaptant aux grands enjeux du XXIe siècle en matière de performance énergétique et de confort d'usage.

C'est pourquoi, vous l'aurez compris, mes chers collègues, j'espère que ce projet recueillera une large approbation de notre Assemblée, et j'espère l'unanimité.

Je vous en remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Danielle SIMONNET maintient-elle son inscription sur ce projet de délibération ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, mais je serai très rapide.

J'ai entendu tous les éloges de M. DUCLOUX sur ce projet qui, selon lui, serait vraiment la réinvention du droit à la ville, au plein cœur de la place des Vosges.

A vous entendre, on se dirait mais oui, tous les habitants ont réussi à repenser cette place, en fonction de ses usages, en fonction de l'intérêt général, avec une vraie démarche, j'imagine, d'éducation populaire qui a permis aussi, dans ce droit à la ville, de redéfinir une ville populaire en plein cœur de la place des Vosges. J'imagine

évidemment parce que la notion du droit à la ville est une notion qui, forcément, se réfère à la question démocratique qui permet que les habitants se réapproprient tous les usages de la ville, mais aussi, si on reprend les travaux de M. Lefebvre sur le droit à la ville, c'était comment on émancipe la ville des intérêts privés et comment on permet aussi, socialement, au peuple de la ville, de pouvoir définir la ville et ne pas se sentir dépossédé des usages de la ville par une petite poignée politique liée à des intérêts privés. C'était cela, la logique d'Henri Lefebvre.

Je voudrais juste vous rappeler une chose. Sur cette place des Vosges, il y avait un lycée professionnel. Dans ce lycée professionnel, il y avait des élèves, des lycéens ; il y avait une communauté scolaire, des enseignants. Ont-ils été associés à tout cela ? Vous vous souvenez des mobilisations ? Vous vous souvenez que, pour eux, c'était un terrible symbole ? Il fallait les "virer" de la place des Vosges parce que, forcément, cela faisait peut-être un peu tache dans le paysage d'avoir un lycée professionnel en plein cœur de la place des Vosges. J'aimerais vous entendre, cher collègue, sur ce sujet.

Alors, n'utilisez pas les termes de "droit à la ville" quand ce que vous faites n'y correspond absolument pas. Non, il n'y a pas eu de grande concertation démocratique sur la place des Vosges ; non, ce n'est pas vrai, il n'y a pas eu une réflexion sur comment, dans la ville, dans tous ces quartiers, y compris les plus gentrifiés, on assume de préserver une offre d'enseignement professionnel, parce qu'on assume justement que l'argument de la mixité sociale ne soit pas utilisé simplement dans les quartiers populaires, pour un moment donné souvent, pour exclure une partie des plus précaires.

Je vous le dis, je ne suis pas aussi, vous l'entendrez, enthousiaste que vous. Je ne pense pas que, sur cette place des Vosges, il soit possible de dire que nous avons, en exemplarité, décliné le droit à la ville.

J'aurais aimé que la question justement de ce lycée professionnel, de la nature historique de ce bâtiment, soit interrogée, et cela ne l'a pas été. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci à Mme la Maire et aux deux orateurs.

Je suis un peu déçu, j'espérais que Mme SIMONNET, pour une fois, ferait l'éloge de la procédure "Réinventer Paris", compte tenu du choix qui a été fait par le jury. C'est quand même un lieu symbolique que cette place des Vosges. C'est un lieu où la gentrification a déjà fait ses ravages depuis pas mal de temps.

Ce projet, qu'est-ce qu'il fait ? Il amène de la mixité sociale, il crée une résidence sociale de treize logements ainsi qu'un gîte solidaire qui permettra aux familles qui n'ont pas les moyens de venir en vacances à Paris, d'être accueillies. Ces deux programmes seront gérés par "Habitat et Humanisme". L'hôtel de Fourcy accueillera également un café, une conciergerie pour le quartier, une université populaire. C'est donc un très beau projet.

Je crois que le jury a fait un choix particulièrement fort, ne serait-ce que parce qu'il a montré que cette procédure "Réinventer Paris" permet d'éviter la vente ou la location au plus offrant, à celui qui a le carnet de chèques le plus important. Ce projet a donc un sens très particulier en plein cœur de Paris.

Il déploie également des techniques de valorisation exemplaire, avec des isolants biosourcés, la valorisation des eaux grises. Il fait la démonstration qu'il est possible de lier écologie, protection de l'environnement et rénovation patrimoniale.

Je vous rappelle que, sur ce dossier, le jury a choisi l'option du bail à construction plutôt que la vente. Je vous rappelle également que la Ville a accepté de faire un vrai sacrifice financier pour que ce projet puisse être mis en œuvre. Donc, je vous remercie de voter ce projet de délibération. Je sais qu'il ne sera pas voté à l'unanimité, compte tenu de ce qu'a dit Mme SIMONNET.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 70).

## **2019 DU 241 - Appel à Projet Urbain Innovants Réinventer Paris 2 - Les dessous de Paris Site de la Gare d'Auteuil (16e) - Désignation du lauréat - Cession - Constitution de servitude - Autorisation d'urbanisme.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 241 concernant un appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 2", sur les dessous de Paris, site de la gare d'Auteuil.

Nous avons plusieurs inscrits. Je donne tout d'abord la parole à M. Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas faire l'éloge non plus de la procédure "Réinventer Paris". Je vais même pointer du doigt, dans ce cadre, sur deux dysfonctionnements forts. On parle d'une parcelle qui est, pour être très précis, à la porte d'Auteuil, 92, boulevard de Montmorency. Cela ne vous intéresse pas, Monsieur MISSIKA ? Bon, dommage ! C'est une parcelle qui est atypique et, comme souvent, qui a donc un cahier des charges lourd, j'en conviens.

Maintenant, vous nous avez présenté des dossiers et nous avons eu une procédure mise en place. Un choix a été fait sur "Ma Petite Cabane", qui n'est pas un mauvais choix. Même si ce n'était pas mon choix, le choix n'est pas mauvais. Ce n'est pas l'objet de mon intervention, c'est sur la procédure.

Nous avons, lorsque vous nous avez réunis le 18 décembre, trois dossiers présentés. Au cours de cette réunion, vous nous expliquez qu'un des dossiers ne peut plus, en l'état, correspondre au cahier des charges, qu'il est sorti. On a fait venir l'entreprise, les gens ont travaillé pour le présenter et, au dernier moment, on s'aperçoit que ce dossier ne correspond pas au cahier des charges. J'en suis surpris, cela ne me paraît pas très sérieux, Monsieur MISSIKA, vous en conviendrez.

Sur le deuxième dossier, le dossier du cinéma, j'apprends l'autre jour, en Conseil d'arrondissement, que celui pour lequel j'avais voté ne serait également pas conforme. Si tel était le cas, je vous remercie de nous le dire. Mais si on nous présente trois dossiers, dont deux non conformes, ce n'est pas la peine de nous réunir, vous en conviendrez.

Ensuite, dysfonctionnement tout de même qui a été fait sur la procédure, sur le vote, sur le choix de "Ma Petite Cabane". Nous étions tous les groupes présents à la mairie du 16<sup>e</sup>, le groupe Socialiste, le groupe Républicain, le groupe UDI-MODEM. Nous étions présents, et j'étais présent pour le groupe PPCI. Nous étions tous présents. Nous avons voté pour le même projet, pour le projet du cinéma.

Non, le représentant, c'est le représentant de la maire. Le représentant LR a voté pour. Je suis désolé, Monsieur MISSIKA, je ne vous interromprai pas tout à l'heure. Je connais mon dossier. Le représentant du groupe LR a voté également pour le cinéma.

Sur ce choix du cinéma, on peut en discuter, mais on voit bien que cela pose un problème de démocratie. Vous nous réunissez, tous les groupes politiques présents votent dans un sens. Vous, parce qu'avec vos collaborateurs, avec les personnes que vous avez désignées, vous avez la majorité, O.K., vous choisissez tout seul. Mais reconnaissez que ce sont des dysfonctionnements forts. A partir du moment où on a, dans un cas, sur trois dossiers, au moins un déjà qui n'est pas bon, voire le deuxième, et qu'ensuite, à vous tout seul, vous avez la majorité, si c'est cela la démocratie participative, permettez-moi d'avoir des doutes. J'espère qu'au mois de mars 2020, nous saurons changer cela.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est désormais à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Oui, le groupe Écologiste s'est toujours opposé à ce projet. Nous allons expliquer pourquoi. M. AURIACOMBE ajoute des éléments qui ne nous ont pas échappé sur le fait qu'il y a quand même un problème de procédure et notamment, c'est très indiqué dans le projet de délibération lui-même, c'est que le jury a pris une décision sur un projet qui n'est pas compatible avec le P.L.U.

Cela veut dire qu'au moment du jury, et on a vu cela sur d'autres procédures de "Réinventer Paris", le projet est retravaillé, et donc celui qui sera construit ne correspondra pas à celui qui a été voté. Il y a donc un problème de fond sur savoir jusqu'à quand continuent des négociations sur des projets. On n'est pas du tout dans le cadre des marchés publics. On est dans un cadre totalement dérogatoire, ce qui pose un problème, du fait que, comme on l'a dit, les majorités sont relativement prédéfinies à l'avance et qu'en fait, il n'y a pas le choix.

La question démocratique est assez importante sur ce type de sujet. Notamment, je vais lire ce qu'en a dit le projet de délibération. Il était demandé de rendre le projet compatible avec le P.L.U. "puisque la parcelle était située en secteur de protection de l'habitat, l'étage ne peut accueillir que les programmes C.I.N.A.S.P.I.C.", ainsi de suite. Comment on peut proposer à un jury quelque chose qui n'est pas compatible avec le P.L.U. C'est la première chose.

La deuxième chose sur laquelle notre opposition est assez récurrente là-dessus, pourquoi on a cédé la gare ? Pourquoi on n'a pas maintenu avec un bail emphytéotique ? Sur le précédent projet de délibération, on a remarqué qu'il y a eu une évolution puisque sur Fourcy, cela n'a pas été cédé. La Ville a donc gardé la propriété. Ici, il y a une cession. Cela nous pose un problème, on l'a déjà dit. Pourquoi céder du patrimoine ? Pourquoi ne pas faire des baux emphytéotiques par rapport à ce type de projet ? C'est pour cela que l'on a un problème par rapport à cela.

Après, sur le projet lui-même, on a un doute sur les serres, sur la hauteur de la serre. Cela va totalement dénaturer la gare elle-même. On est dans une logique, on rajoute des serres, et les serres, ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus "écologique" quand on regarde le bilan énergétique par rapport aux serres, et en plus cela va dénaturer

l'espace lui-même. Cela fait trois éléments sur le fait que l'on ne peut pas voter un projet de délibération de cette nature. C'est pour cela que nous maintenons notre opposition à ce projet.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais intervenir rapidement sur trois points. Le premier point, c'est confirmer les dires de mon collègue Pierre AURIACOMBE sur la procédure. Il est vrai que, dans ce jury, l'intégralité, sauf un, des élus du 16e présents ont voté pour le cinéma. Sauf un. On nous a expliqué que le cinéma n'était pas conforme à la dimension culturelle souhaitée. On était un peu étonné du fait que le cinéma ne soit pas de la culture.

C'est la Compagnie de Phalsbourg et ce projet qui est passé. C'est un beau projet, nous ne nous y opposons pas, nous voterons ce projet de délibération. Mais nous souhaitons quand même dire que, dans ce type de jury, quand la majorité des élus d'un arrondissement, sauf un, vote pour un projet, il faut le prendre en compte de façon un peu plus importante.

Deuxième sujet, c'est l'expérience que l'on a avec la piscine Molitor, et la garantie de l'accessibilité de l'offre culturelle. Vous vous souvenez peut-être à l'époque de la discussion sur la piscine Molitor. L'offre garantissait une accessibilité tarifaire pour l'ensemble des Parisiens ou presque. Le résultat, c'est que la piscine Molitor a été complètement privatisée, qu'il n'y a pas d'accès.

Ce que nous souhaitons aujourd'hui, et nous souhaitons attirer l'attention des services de la Ville et de Jean-Louis MISSIKA sur la nécessité, dans la rédaction des actes juridiques, de garantir que les tarifs resteront des tarifs accessibles à tous pour l'offre culturelle, et qu'à l'issue de la vente, on n'ait pas progressivement une dérive qui consiste à augmenter les surfaces commerciales, et notamment les surfaces de restauration et de café, au détriment des surfaces culturelles. Il faut garantir cela.

Le troisième aspect, c'est la question du bail emphytéotique par rapport à une vente, qui rapporte en l'occurrence un million 800.000 euros à la Ville, c'est important, mais qui de ce fait, ne garantit pas à long terme, puisque la programmation est garantie pour quinze ans selon l'exposé des motifs, que l'on n'ait pas une modification complète dans quinze ans de l'utilisation du lieu. Je voulais des précisions sur ces trois points. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Encore une fois, nous nous apprêtons à vendre un élément du patrimoine foncier de la Ville à la Compagnie de Phalsbourg. Il s'agit, cette fois-ci, d'un terrain dans le 16e arrondissement, directement lié à la Petite ceinture ferroviaire, accolé à un jardin public et à la continuité écologique que ceux-ci représentent. Situé sur un plateau en talus délimité par un mur en meulière, ce terrain a donc été proposé pour l'édition "Réinventer les sous-sols de Paris", deuxième appel à projets de "Réinventer Paris".

Si la programmation retenue est intéressante puisqu'il s'agit d'un équipement culturel destiné en priorité aux enfants et aux familles, à l'accès au code, à la lecture et à une pédagogie sur la nature, le programme prévoit également une grande partie de tiers lieux et des cafés-restaurants.

Le nom du projet, en revanche, tranche un peu avec la réalité, puisque "Ma Petite Cabane" prendra une forme architecturale assez importante avec de grandes et vastes serres, et même un étage où aurait dû être situé l'espace lecture, pour être en conformité avec le P.L.U. qui n'y autorise que des C.I.N.A.S.P.I.C.

Comme à l'accoutumée, le programme n'est garanti que sur quinze ans. Or, le prix pratiqué ici pose question, puisque nous cédon 1.300 mètres carrés pour une prévision de surface de plancher de 1.500 mètres carrés, pour à peine un million 800.000 euros, soit 1.199 euros le mètre carré. À ce prix, j'achète, si vous nous trouvez des logements dans Paris à ce prix-là.

Pourtant, les opérateurs de tiers lieux et cafés-restaurants, 453 mètres carrés valorisés à 2.500 euros le mètre carré, paieront un loyer qui sera assez rentable, dans de telles conditions.

Enfin, la performance environnementale des lieux fait montre d'efforts, mais pourrait être encore meilleure avec une labellisation seulement prévue E3C2, très loin du label de référence E4C1.

Pour conclure, notre Ville a certes besoin d'équipements culturels, d'innovations, d'échanges, de pédagogie et de partages citoyens et populaires. Mais elle est capable de le faire par elle-même pour garantir la pérennité des équipements et la pertinence des usages pour l'intérêt général. Un tel terrain, qui fait, par ailleurs, liaison avec des espaces verts de respiration, doit pouvoir rester dans le giron municipal.

Nous avons débattu, avant-hier matin, des orientations budgétaires. A l'heure où le foncier se fait de plus en plus rare et précieux pour nos politiques publiques, offrir si généreusement notre patrimoine ne se révèle pas stratégique. Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, la salle des enchères est ouverte. Nous allons donc pouvoir procéder à la liquidation du jour parce que, franchement, c'est de cela qu'il s'agit. "Salle des enchères" n'est peut-être pas le terme le plus approprié parce que, dans une salle des enchères, on s'imagine que l'acheteur va mettre le paquet pour pouvoir remporter l'offre avec d'autres, et qu'il va y avoir des montées des prix, alors que, comme l'a dit Yves CONTASSOT à l'instant, en fait, c'est une braderie. Finalement, on est très loin du 10.000 euros le mètre carré parisien. On se retrouve avec une emprise en plein 16<sup>e</sup> arrondissement qui est vraiment vendue pour beaucoup moins cher que ce qu'elle ne devrait valoir. C'est la première chose, une braderie. On liquide le patrimoine de la Ville.

Deuxième chose, sur la procédure, on se retrouve avec des dossiers présentés, mais qui ne sont pas compatibles. C'est assez étonnant. Je trouve cela quand même fort déplorable. Des dossiers, qui plus est, pas compatibles avec le Plan local d'urbanisme, mais ce n'est pas grave, les négociations peuvent continuer. On est vraiment là dans l'exploitation maximum du cadre dérogatoire aux commissions d'appels d'offres, au mépris des principes de transparence et de garantie sur l'ensemble des démarches.

Sur, ensuite, le rapport à la démocratie, j'entends les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement qui déplorent qu'eux majoritairement, se sont prononcés en faveur d'un équipement culturel cinéma, et que ce n'est pas celui-là qui a été retenu, et que, selon vous, les choses sont bouclées par avance, par le jeu des majorités dans finalement le dispositif. Mais c'est étonnant que personne ne se soit dit : si on demandait aux habitants ce qu'ils souhaitent. Peut-être que finalement, une démocratie bien plus directe aurait été fort utile pour départager. Est-ce que ce n'est pas aux Parisiennes et aux Parisiens de décider du devenir de l'usage d'un lieu ? Je trouve cela quand même le "b.a.-ba". C'est dingue comme on peut se gargariser de discours sur la démocratie participative, sur les concertations, à longueur de séance de Conseil de Paris, et sur quelque chose d'aussi évident, où on voit qu'il y a un désaccord entre la majorité du Conseil de Paris et la majorité en arrondissement, que les citoyens et citoyennes du 16<sup>e</sup> arrondissement ne puissent donner leur opinion là-dessus.

Mais surtout maintenant, sur le fond. On est certes sur un équipement culturel avec une volonté de projets pédagogiques en direction des enfants et des familles. Des garanties sont données, soi-disant mieux que sur la piscine Molitor. J'entends des collègues qui s'inquiètent, notamment au niveau de La République en marche, que l'on ne soit pas dans une même situation que la piscine Molitor, où au final, on a bradé un bâtiment magnifique. C'est devenu une emprise ghetto de luxe réservée à une petite poignée de personnes. C'est complètement lunaire, cette évolution.

On a des garanties à peine que pour quinze ans, et encore, je n'ai pas regardé plus près le cadre juridique, est-ce qu'il est vraiment encadré de manière précise. Il y a pourtant une solution qui est totalement simple. Certes, cela ne fait peut-être pas, je ne sais pas comment y rajouter le mot "innovant" pour qu'il siée à vos yeux, mais il y a quelque chose de très simple, cela s'appelle la puissance publique. Cela s'appelle la capacité d'une municipalité à pouvoir penser la Ville et à se dire qu'avec un recours à l'emprunt, un recours aussi à ses capacités de financement, de pouvoir créer des lieux de services publics gérés directement, mais qui peuvent être aussi des lieux de vie démocratique, de vie de création culturelle, de vie d'appropriation sociale de la culture, des lieux qui peuvent être, par ailleurs, investis par des structures de l'économie sociale et solidaire, par des coopératives, par des structures associatives. Il y a 36.000 manières de faire sens dans un lieu comme celui-là.

Mais, par contre, si on veut absolument avoir toutes les garanties pour qu'il soit émancipé des intérêts privés et que son usage ne soit pas détourné, comme il l'a été pour la piscine Molitor et dans beaucoup d'autres endroits, il faut garder le caractère public du lieu. Donc ne pas le brader, ne pas le vendre, première chose. Que la Ville reste propriétaire.

J'entends le groupe Écologiste de Paris parler de bail emphytéotique. Ce serait bien le minimum. Hélas, même cela, vous n'avez pas été capables de le faire. Mais on peut aussi assumer que c'est la Ville qui investisse et qui fasse les travaux, et assumer que c'est la Ville qui permette d'y accueillir les structures qui vont s'y déployer. Je trouve cela fabuleux que l'on se retrouve tous ici unis au cinéma "La Clef" pour dire qu'il faut sauver un cinéma indépendant, le seul qui reste dans Paris, et quand il y aurait l'opportunité d'en faire un deuxième indépendant, vous courez derrière les intérêts privés. Vous l'aurez compris, je m'opposerai clairement et je voterai contre ce projet de délibération.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - C'est entendu.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Mes chers collègues, j'ai entendu beaucoup de choses sur à la fois la délibération du jury et les choix qui ont été faits. Je voudrais quand même rappeler un certain nombre d'éléments qui me paraissent essentiels.

D'abord, Monsieur AURIACOMBE, il est faux de dire que tous les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement ont voté pour un autre projet, puisque le représentant de la maire du 16<sup>e</sup> arrondissement a voté pour ce projet. Je sais bien que vous avez des bisbilles, que vous avez des sujets internes au 16<sup>e</sup> arrondissement, mais ce n'est pas une raison pour

considérer que le vote représentant le point de vue de la maire de l'arrondissement ne compte pas pour représenter le point de vue du 16e arrondissement. Cela me paraît quand même un point tout à fait essentiel. Il n'y a pas eu, je suis désolé d'insister sur ce point, unanimité des élus du 16e arrondissement sur un autre projet que celui de "Ma Petite Cabane".

Deuxième remarque, par rapport à M. LAURET. Vous dites que c'est surprenant qu'un cinéma ne soit pas conforme au P.L.U. C'est un problème, je vous l'accorde, assez surprenant, mais c'est une demande des propriétaires de cinéma qui date d'ailleurs du premier P.L.U. Lors du premier P.L.U., il leur a été proposé, par l'excellent adjoint à la Culture de l'époque, que les cinémas soient dans la catégorie C.I.N.A.S.P.I.C., et ils ont refusé pour des raisons de valeur patrimoniale de leur cinéma, parce qu'une catégorie commerciale valorise davantage le bien que la catégorie C.I.N.A.S.P.I.C. Il se trouve donc que les cinémas ne font pas partie de la catégorie C.I.N.A.S.P.I.C.

Toujours sur la question de la durée de vie de l'espace culturel, je voudrais rappeler quand même que cet espace est un espace qui est fléché C.I.N.A.S.P.I.C., c'est-à-dire qu'il ne peut pas être retransformé en projet commercial, même au-delà de quinze ans. Et si, dans quinze ans, une conversation des futurs responsables de la Ville de Paris avec les opérateurs de ce centre pourrait avoir lieu, parce que les choses pourront évoluer en une quinzaine d'années, de toute façon, ce sera toujours un projet appartenant à la catégorie C.I.N.A.S.P.I.C.

Je voudrais également dire à M. Jérôme GLEIZES, et je vais le lui dire mais il le sait déjà parce qu'il a participé à beaucoup de jurys de "Réinventer Paris", lorsque les dossiers sont examinés, que fait la Direction de l'Urbanisme ? Elle étudie la conformité au P.L.U. et elle signale, dans son analyse technique des dossiers, les dossiers qui ne sont pas conformes au P.L.U. et qui ne peuvent pas être mis en conformité, des dossiers qui ne sont pas conformes au P.L.U., mais qui peuvent être mis en conformité. Souvent, ce sont des toutes petites choses. Là, en l'occurrence, c'est une toute petite chose.

Le fait que le jury soit clairement informé du fait qu'il va y avoir une discussion après le vote du jury, pour faire en sorte que la conformité au P.L.U. soit totale, ne pose absolument aucun problème, à partir du moment où il y a cette transparence. Je considère que c'est une flexibilité qu'apporte la méthodologie "Réinventer Paris", qui est une excellente chose et qui, au contraire, devrait être étendue aux autres types d'appels d'offres. Je pense notamment à la passation des marchés publics.

Dernier élément, une des raisons qui a conduit le jury à voter majoritairement pour ce projet, par rapport au projet de cinéma, c'était l'impact environnemental du projet de cinéma avec un affouillement beaucoup plus important, avec une structure qui ne pouvait pas être une structure aussi légère, parce que le projet "Ma Petite Cabane" est une structure en bois posée sur le plateau ferroviaire. Il me semble donc que, du point de vue de l'impact environnemental, le choix du jury a été un choix tout à fait sage.

Je vous propose de voter en faveur de ce projet, qui est un projet qui vient conclure en quelque sorte un réaménagement complet de ce site, qui est une particulière réussite sur le plan architectural et urbanistique. Je pense que ce projet apportera cette attractivité, ce lieu de destination, dont ce quartier a absolument besoin.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 241.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 241).

## **2019 DU 247 - APUI, RP2, site Nation 1, projet "Murmure" (11e) Promesse de bail à construction et bail à construction avec la SCI 69 Charonne. Dépôt de permis de construire. Contrat de servitudes.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 247 ainsi que sur l'amendement technique n° 145 qui s'y rattache, projet de délibération qui porte sur l'A.P.U.I., "Réinventer Paris 2", site Nation 1, le projet "Murmure".

Pour commencer, je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Nous ne nous opposerons pas à ce projet de délibération, même si nous aurions préféré délibérer sur le projet concurrent à "Murmure", celui de la Maison des Médias Libres.

Depuis le vote du jury qui a préféré "Murmure", on sait bien que vous n'avez eu de cesse, cher Jean-Louis, de rattraper ce choix en cherchant une solution pour la Maison des Médias Libres. Ce projet, nous le défendons, car ce

serait une chance formidable pour notre Ville de regrouper les médias qui n'ont pas la possibilité de s'installer dans des locaux adaptés et à des prix raisonnables à Paris. C'est aussi créer des synergies entre ces médias de taille très variée. Ce serait la possibilité de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens, surtout les plus jeunes, à connaître et à comprendre les enjeux de l'information. Nous savons la difficulté pour les plus jeunes de hiérarchiser les informations, de faire le tri entre les vraies nouvelles et les "fake news", cela devient un véritable enjeu démocratique.

Si mes informations sont bonnes, il y aurait 80 médias de toute taille qui sont partenaires de cette aventure et de ce projet. Alors, faisons qu'avant la fin de notre mandature, c'est-à-dire d'ici le mois de mars, on puisse localiser et stabiliser ce projet, afin qu'il devienne réalité le plus rapidement possible.

Nous sommes troublés par l'itinérance de la localisation de la Maison des Médias Libres. Elle a failli être rue de Charonne, on a cru qu'elle atterrirait rue de Saint-Maur, on a un moment rêvé de la rue d'Aboukir, et on nous parle désormais du boulevard Barbès.

Nous sommes nombreux, dans cet hémicycle, à défendre ce projet et sa réalisation concrète. Cela nécessite entre 5 et 6.000 mètres carrés, et un coût qui reste raisonnable pour le porteur de projet, compte tenu de l'apport déjà important qu'il y consacre.

Monsieur le Maire, cher Jean-Louis MISSIKA, votre attachement à la liberté de la presse indéfectible, la liberté tout court, vous oblige à réaliser ce projet avant la fin de cette mandature. Nous espérons qu'au prochain Conseil de Paris, il y aura un projet de délibération qui consacrera vos engagements.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.** - Le projet "Murmure" a été désigné lauréat sur le site Nation, lors du jury en décembre 2018, à une faible majorité. Lors de ce jury, et au nom des élus Ecologistes, j'avais voté contre ce projet, en privilégiant le projet de création d'une Maison des Médias Libres. Cet engagement de création d'une Maison des Médias Libres est un projet qui a été défendu par une partie de la majorité municipale parisienne, particulièrement avec nos collègues des groupes Communiste et "Génération.s", depuis le début de la mandature. Cette proposition a fait l'objet régulièrement, depuis 2015, de plusieurs vœux au Conseil de Paris. A chaque fois, la réponse de l'Exécutif était une promesse, que la Ville de Paris s'engagerait auprès du collectif de la Maison des Médias Libres pour proposer un lieu à Paris.

Le groupe des Ecologistes note, avec une grande déception, que cette promesse ne se traduit malheureusement pas encore en acte. Nous sommes en novembre 2019, et notre mandat se termine en mars 2020.

Face aux difficultés de la presse, et particulièrement de la presse indépendante, le groupe Ecologiste pense qu'il est urgent que notre majorité réaffirme des valeurs de gauche et des valeurs écologistes, en favorisant l'installation d'une Maison des Médias Libres et indépendants. Cohérente avec mes convictions et au nom des élus Ecologistes, nous voterons contre ce projet de délibération qui transforme un espace de 9.361 mètres carrés en un immense centre commercial dédié à la musique et au son, avec, au sous-sol, un ensemble de studios d'enregistrement, au rez-de-chaussée, un ensemble de commerces autour de la thématique du son, et en étage et sur les toits, des espaces de "coworking" et des bureaux dédiés aux professionnels et aux métiers du son, tout cela pour une durée de cinquante ans.

L'absence de référence à des espaces ouverts aux habitants et gratuits est inquiétante. Nous regrettons que le projet "Murmure" n'intègre pas un projet culturel musical pour un quartier, mais propose seulement des activités commerciales du son et de la musique pour des professionnels. Aucune proposition d'éducation populaire musicale n'y est présente.

Donc, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

Je vais être très rapide puisque mes deux prédécesseurs ont dit beaucoup de choses déjà. Nous souhaitons avoir des éléments d'information précis sur la capacité de réaliser enfin cette Maison des Médias Libres. C'est une des conditions que nous mettons, d'avoir ces informations, pour pouvoir voter ce projet de délibération qui, par ailleurs, ne nous pose pas de problème, si on trouve une solution pour la Maison des Médias Libres. C'est un engagement qui a été pris et il est temps que maintenant, il trouve une solution réelle. Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Très rapidement, parce que beaucoup de choses ont été dites. Finalement, il y avait un choix qui pouvait être réel, est-ce que l'on défend cette idée d'une Maison des Médias Libres ? Est-ce que l'on s'engage, s'oriente, vers la réalisation de ce projet, pour lequel je n'ai jamais entendu de gens qui s'y opposaient ? Tout le monde a estimé qu'une ville comme Paris, capitale de la République française, un symbole quand même de lieu de défense de la liberté de la presse, une ville en plus qui a été marquée à travers les attentats de "Charlie Hebdo", qui a montré, qui a su témoigner tout son attachement à défendre sa liberté de la presse et la force du crayon pour défendre nos propres libertés individuelles.

Ce projet d'une Maison des Médias Libres, je pensais vraiment que c'était un projet qui allait aboutir avant la fin de la mandature, parce que cela me semblait porter tellement sens. Sachant que, derrière ce projet, ce n'est pas simplement de permettre à des médias libres et indépendants qui ne dépendent pas des neuf milliardaires, comme la quasi-totalité des grands médias "mainstream", c'était permettre qu'ils puissent avoir accès à des locaux un peu émancipés de la logique totalement lucrative et spéculative de Paris, qui rend les choses impossibles.

Mais c'était aussi permettre qu'un lieu puisse développer des activités d'éducation populaire sur l'éducation à l'image. Je pense notamment à tout le travail que peut faire une association comme "Acrimed", qui est essentiel et salvateur pour justement rendre le citoyen libre. Un journaliste, quelque part, c'est un métier qui a vocation à être aussi important que celui des hussards de la République. C'est même le hussard de la République des adultes, quelque part, puisque normalement, le travail sur l'information doit permettre à chaque citoyen et citoyenne de pouvoir exercer son esprit critique, libre et émancipé de tout rapport de domination. Or, ça ne l'est pas. C'est pour cela que nous avons besoin de cette Maison des Médias Libres. Ce projet ne voit toujours pas le jour alors qu'il a été rappelé que c'est entre 5 et 6.000 mètres carrés qu'il faut trouver, ce n'est pas quelque chose d'impossible.

Je réitère ici ma demande : où est-ce qu'on en est du recensement, pourquoi n'est-il pas public, de l'ensemble des bâtiments publics et privés libres dans Paris ? Il me semble qu'il devrait y avoir des possibilités d'issue.

Quel est le projet qui est pris ? C'est un projet qui, au départ, à travers son mot "Murmure", et sa volonté d'être au service du son, se dit un beau projet culturel, utile aux créateurs, utile aux Parisiennes et Parisiens pour pouvoir se cultiver... Je vois que Jean-Louis MISSIKA boit chacune de mes paroles, chacun de mes mots. On se dit : magnifique, enfin une Maison du son à Paris. En fait, cette maison du son, c'est une maison du "business" du son. Ce n'est pas la même chose, c'est une maison du "business" du son.

Il ne s'agit pas de refuser que la ville soit aussi un lieu où il y a du "business". Mais enfin, le "business" s'organise et se développe. Est-ce qu'ils ont besoin de nous pour se développer ? Non, je suis désolée. A-t-on besoin de la Ville pour que les boutiques d'instruments de musique du quartier autour de Pigalle... ? Non, ils se débrouillent, ils s'organisent, ils ne demandent rien à la collectivité, à la Ville.

Ce que je trouve dommage, c'est que là, on est en train de soutenir un projet qui, finalement, se résume à certes des studios d'enregistrement, des boutiques centre commercial du son, des espaces de coworking métier du son. Finalement, en quoi ce projet va-t-il permettre à des artistes d'accéder à des studios d'enregistrement moins chers que le coût spéculatif du privé ? En quoi ce projet va-t-il permettre aux gens du quartier de pouvoir s'impliquer dans des activités artistiques amateurs ou plus, autour du son ? Rien n'est fait dans cette logique.

Encore une fois, il ne s'agit pas de dénigrer qu'il puisse y avoir un "business" du son. Le "business" du son s'auto-organise. Le rôle de la collectivité est justement de permettre d'organiser des usages, et je réitère ce qu'est le droit à la ville : organiser le développement d'usages émancipés des intérêts privés et de ses logiques lucratives et spéculatives. Je voterai contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je regrette un peu que l'on ait beaucoup parlé de la Maison des Médias Libres, et assez peu du projet "Murmure", qui mérite mieux que cette indifférence. Je vais commencer par parler du projet "Murmure", notamment en répondant aux arguments de Mme SIMONNET. Je terminerai par la Maison des Médias Libres.

Ce projet "Murmure" a été soutenu et il était attendu par toute la communauté artistique musicale de Paris, et même d'au-delà de Paris. Quand vous regardez la liste des signataires de la pétition de soutien à ce projet, vous vous rendez compte qu'il y avait une attente considérable.

Pourquoi, Madame SIMONNET, cette attente était-elle considérable ? Parce que, si vous vous intéressiez un tout petit peu plus au "business", vous sauriez que tous les studios d'enregistrement installés à Paris ont fermé, ou sont sur le point de fermer. Aujourd'hui, c'est un drame pour les musiciens, quelle que soit la nature de cette musique, parce qu'ils ne peuvent plus enregistrer à Paris.

Laissez-moi terminer. Je vous ai écoutée. Ils ne peuvent plus enregistrer à Paris, et notamment, dans ce bâtiment, il y aura quelque chose qui est fondamental pour l'avenir de la musique classique, c'est un espace de

répétition pour orchestre symphonique et un espace d'enregistrement pour orchestre symphonique. Je peux vous dire que cela, Madame SIMONNET, si jamais il n'y a pas la démarche de type "Réinventer Paris", ce n'est pas possible sur le plan du loyer des locaux commerciaux, dans une ville comme Paris.

Je pense qu'il est de la responsabilité de la Ville de soutenir ce genre d'initiative et ce genre de projet, parce que c'est vraiment fondamental pour les artistes eux-mêmes, pour les artistes, parce que oui, les artistes dépendent de l'existence de studios d'enregistrement de qualité. Je peux vous dire que ces studios d'enregistrement, qui seront installés dans ce bâtiment boulevard de Charonne, seront des studios d'enregistrement de qualité.

C'est pareil, vous dites le commerce de la musique. Oui, on vend des guitares électriques dans le quartier Pigalle. Mais vous avez aussi des artisans dédiés à la facture d'instruments. Ces artisans, eux aussi, ont besoin de lieux pour travailler dans de bonnes conditions, et qui ne soient pas exactement aux tarifs de loyers qui sont ceux des commerces parisiens. Les espaces de travail pour les musiciens, c'est aussi quelque chose d'extrêmement important. Je rappelle que ce projet a pris des engagements en matière d'ouverture sur le quartier, de création d'un lieu d'animation, et il y aura, dans ce projet architectural, une grande rue intérieure. C'était de loin, d'ailleurs, le projet le plus intéressant sur le plan architectural, avec une conservation de l'essentiel du bâtiment, et un ajout d'éléments en bois qui ne dénaturent pas l'existant. C'est, je crois, une très belle transformation de patrimoine industriel.

Je rappelle que le jury, compte tenu du caractère patrimonial de ce bâtiment, a choisi l'option du bail plutôt que de la vente, comme dans la majorité des projets de "Réinventer Paris 2".

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Excusez-moi, pourriez-vous avoir vos conversations privées à l'extérieur de l'enceinte ? Il commence à y avoir du bruit. Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'en viens maintenant à l'autre projet, que je trouve extrêmement intéressant et qui me paraît mériter d'être installé à Paris. Je l'ai dit à plusieurs reprises lorsque nous avons débattu de ce sujet. L'Exécutif est attaché à la concrétisation de la Maison des Médias Libres. Nous avons travaillé d'arrache-pied avec les porteurs de projet pour leur trouver un lieu dans Paris.

Je suis aujourd'hui en mesure de vous annoncer qu'une piste très sérieuse a été trouvée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, à Barbès, un lieu qui convient aux membres de l'équipe et qui sera présenté au Conseil de Paris de décembre. Il y aura bien une Maison des Médias Libres à Paris.

Je crois, cher Yves CONTASSOT, que vous pouvez être rassuré de ce point de vue. Nous avons dit que nous le ferions. Nous avons travaillé. Cela n'est pas si facile que cela de trouver un bâtiment au prix que souhaitent payer les porteurs du projet dans Paris, d'autant plus qu'ils veulent une vente et non pas un bail emphytéotique. Je crois que nous sommes en passe d'avoir trouvé une solution. Rendez-vous au Conseil de Paris de décembre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous passons tout d'abord au vote de l'amendement qui est technique. Vous me le confirmez ? Très bien. Numéro 145.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 145 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 145 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 247 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 247).

## **2019 DU 251 - DVD - Chapelle International - PNE (18e) - Convention d'offre de concours avec la société Espaces Ferroviaires Aménagement pour le réaménagement de la partie Ouest du rond-point de la Chapelle.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 251 - DVD, qui porte sur Chapelle International.

Le premier inscrit est M. Éric LEJOINDRE, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement.

Il y a deux projets de délibération qui ont été enlevés de l'ordre du jour.

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues.

Un mot : c'est arrivé beaucoup plus vite que ce que je pensais sur ce projet de délibération, pour lequel je voulais intervenir pour saluer le travail de réaménagement de l'entrée du secteur Chapelle International qui va être engagé, cela fait longtemps que l'on en parle. La participation de la S.N.C.F. va être très importante en la matière. C'est une bonne nouvelle pour la poursuite de ce travail d'aménagement de ce quartier, qui est très attendu et sur lequel nous allons pouvoir maintenant avancer rapidement.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - On parle bien du projet de délibération DU 251 ? Ce n'est pas exactement dans le même ordre dans mon dossier. Je vérifie que c'est bien le DU 251. D'accord.

C'est un projet de délibération qui me semble assez intéressant, qui est une bonne nouvelle, puisque la S.N.C.F. a accepté de proposer une offre de concours qui contribuera, à hauteur de 400.000 euros, au financement de la rénovation du rond-point de la Chapelle. Nous ne pouvons que nous réjouir que l'aménageur de Chapelle International participe financièrement à la requalification de cet espace public.

Cette opération, qui devrait voir le jour pendant la prochaine mandature, profitera aussi bien aux habitants actuels de ce quartier qu'aux deux opérations qui la bordent, c'est-à-dire Chapelle International et Chapelle Charbon.

Comme le mentionne la convention, nous avons comme objectif pour cette opération, de venir animer ce grand espace, améliorer les accès aux différents secteurs en cours d'aménagement, donner une dominante végétale à l'aménagement, désimperméabiliser ces espaces, et créer une interface avec le secteur de Chapelle International. Cela va dans le sens de la demande des habitants.

Un premier travail avait été entamé dans le cadre du budget participatif. Cette participation financière servira de levier à l'opération. Cette opération s'inscrit dans des ambitions plus larges que porte la Ville pour le traitement de la rue de la Chapelle, avec un objectif d'inverser le rapport circulation douce et voiture, et de végétaliser des espaces publics.

Nous pouvons donc remercier la S.N.C.F. pour cette contribution.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 251 - DVD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 251 - DVD).

## **2019 DVD 100 - Secteur Maine-Montparnasse (6e, 14e et 15e). Convention de financement avec Ile de France Mobilités concernant l'étude du pôle d'échanges.**

### **Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la participation citoyenne à l'étude.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DVD 100 ainsi qu'au vœu référencé n° 44 qui s'y rattache. Ce projet de délibération porte sur le secteur Maine Montparnasse.

Le premier inscrit sur ce projet de délibération est M. Éric AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE**. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération qui, par son montant, paraît moins important qu'il ne l'est en réalité puisqu'il s'agit, rien de moins, que d'étudier l'avenir du pôle modal sur le site de Montparnasse.

Monsieur MISSIKA, vous nous avez présenté, il y a quelques mois, ce grand projet de réaménagement de 9 hectares, ce n'est pas rien, du site Maine Montparnasse. C'est sans doute un des plus gros projets d'aménagement que nous avons devant nous, porté par une équipe qui est celle de "Rogers Stirk Harbour & Partners" et qui ne propose rien de moins que repenser le quartier - évidemment, neuf hectares en plein Paris à la limite des 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>, c'est quand même extrêmement important -, redonner de la place aux piétons - c'est une priorité, en tout cas pour l'UDI -, d'ouvrir le site sur la ville, d'améliorer l'accès aux programmes existants et à venir... Enfin, sans rentrer dans le détail du projet, on peut au moins reconnaître que le projet a le mérite de l'ambition, y compris en termes d'augmentation des surfaces commerciales dans ce quartier. Nous en reparlerons peut-être un peu plus tard, une autre fois.

Mais là, il s'agit de régler ou d'évaluer les problématiques de l'évolution du pôle modal, et de réfléchir à une meilleure gestion des flux sur le périmètre du projet. Les flux du pôle modal de Montparnasse, excusez-moi de penser que là, on est sur quelque chose de considérable.

De quoi parle-t-on exactement ? Ce projet de délibération le dit. On parle d'une des principales portes d'entrée de Paris à l'échelle nationale et francilienne. La gare Montparnasse est éclatée entre le hall Maine, le hall Pasteur, le hall Vaugirard, c'est-à-dire 28 voies ferrées : la grande majorité des liaisons ferroviaires T.E.R., Intercités, le T.G.V. avec le Sud et l'Ouest de la France ainsi qu'avec l'Île-de-France, et le T.G.V. dans sa dernière version de la ligne à grande vitesse vers l'Ouest, en particulier vers la Bretagne ; cinq lignes de métro : les lignes 4, 5, 6, 12, 13 ; de nombreux arrêts de bus, dont je ne fais pas l'énumération car elles sont très grandes. On a d'ailleurs créé une ligne de bus supplémentaire, le 59, dans l'arrondissement, il y a quelque temps. C'est dire que c'est un enjeu. Des liaisons directes avec les aéroports franciliens, rue du Commandant Mouchotte où il y a les départs des bus pour Orly et Roissy. On est vraiment sur un pôle névralgique de transport à Paris, qui doit être au moins aussi important, peut-être légèrement moins puisque je crois que celui des Halles est le plus important d'Europe, mais au moins aussi important.

Je m'interroge simplement sur une chose, Monsieur MISSIKA, c'est la faiblesse du montant de l'étude. On nous propose le lancement d'une étude de pôle pour un montant de 100.000 euros que la Ville financerait pour moitié à 50.000 euros. On prévoit simplement aussi que la S.N.C.F. versera au diagnostic les résultats d'enquêtes réalisées en 2012 et 2013, c'est-à-dire il y a sept ans. Je ne sais pas si véritablement, on est là dans des données qui permettent de mesurer l'évolution du pôle modal et en ce qui concerne le trafic S.N.C.F.

Pour la R.A.T.P. à laquelle je fais une confiance relative dans le domaine de l'anticipation de l'augmentation de la fréquentation des lignes de métro à Paris, de l'anticipation qu'elles ont sur l'idée de désaturer les heures de pointe, en particulier à Montparnasse sur la ligne 13, mais pas que la ligne 13 malheureusement, les pannes à répétition... Véritablement, faire confiance à la R.A.T.P. qui verserait au diagnostic son étude réalisée en 2018, très sincèrement, si on n'externalise pas ces études par des bureaux d'études qui donnent des données objectives et si on attend simplement que soient versées dans cette étude les données de la S.N.C.F., les données de la R.A.T.P., la participation au tour de table de la copropriété de l'ensemble immobilier de la tour Montparnasse, tout cela pour 100.000 euros, si on regarde le côté dérisoire de tout cela, 100.000 euros, c'est bien payé, mais si on regarde la réalité de l'étude du pôle modal transport à Montparnasse, c'est quand même nettement insuffisant.

Si je me réfère à ce que l'on fait, par ailleurs, avec la Conférence métropolitaine sur les infrastructures routières majeures... Franchement, je suis très étonné du côté "petit bras" de cette étude, alors que je sais très bien qu'une fois que l'on aura étudié tout cela, on aura enfermé les problématiques dans le définitif et que l'on sera, compte tenu de ce que vous nous présentez dans ce projet de délibération, très très en dessous du niveau de vigilance, du niveau d'alerte, du niveau de compétence, du niveau de diagnostic qui seraient nécessaires pour véritablement penser et régler les problématiques de transport et du pôle modal sur le site de Montparnasse.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE**. - Je conclus, j'étais à la fin de ma conclusion.

Je vous remercie et j'attends avec impatience votre réaction à ces remarques.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Philippe GOUJON, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, il est vrai que la somme dévolue à cette étude paraît soit insuffisante, soit excessive. Mais en fonction de l'ampleur du dispositif, on ne comprend pas très bien ce que cela peut englober pour un projet d'urbanisme, le plus important sur le 15<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup>, mais qui est aussi un des principaux projets d'urbanisme sur Paris pour les dix prochaines années.

Lorsque je n'étais pas encore maire mais premier adjoint, j'avais déjà saisi la Ville pour effectuer une mise en cohérence entre les différents projets privés qui constituent cette opération. Les projets privés n'avançant pas, il est vrai que je souhaitais que la Ville puisse s'en emparer, comme elle l'a fait d'ailleurs et je l'en remercie, de façon à pousser les opérateurs privés à réaliser cette opération de très grande ampleur qui va nous permettre en plus de retrouver un nouveau quartier véritablement parisien en plein cœur du 15<sup>e</sup> et à la confluence des trois arrondissements, de façon à passer d'un urbanisme sur dalle totalement démodé, dépassé, je ne sais pas s'il a été d'ailleurs un jour à la hauteur, à un urbanisme sur rue.

Le projet retenu, celui de l'équipe "Rogers", fait l'unanimité, et différentes orientations nous semblaient tout à fait essentielles, la première étant, bien sûr, le renforcement de la végétalisation sur le site. Nous pouvons être très satisfaits de cette forêt urbaine de 1.500 arbres dans le périmètre opérationnel, 2.500 dans le périmètre d'étude. Je pense qu'on pourrait ajouter encore un grand millier d'arbres dans le périmètre opérationnel. Il y a aussi des toitures végétalisées, etc. Ce n'est pas le sujet, néanmoins, cette végétalisation est essentielle et va exister en continuité de l'arc vert structurant, une coulée verte de plus de 8 kilomètres que nous avons lancée sur l'arrondissement pour relier Brassens à Citroën. En ce moment-même d'ailleurs, ont lieu les travaux de végétalisation du boulevard de Vaugirard et bientôt du boulevard Pasteur : une véritable promenade végétale.

Le deuxième objectif est de transformer complètement l'image du lieu avec cette nouvelle forme urbaine, le quartier parisien que j'évoquais, en permettant de retrouver un urbanisme sur rue et une continuité entre la rue de Rennes et la gare, et entre la partie ouest et est de ce secteur.

Nous nous trouvons dans une phase de concertation aujourd'hui, et je crois qu'il faut continuer. Y participent les acteurs économiques, culturels, institutionnels, les élus, les riverains, les usagers du site. Cette étape de co-construction doit se traduire aussi dans les faits par la définition d'un programme qui prenne vraiment totalement en compte les attentes exprimées par les riverains, les usagers, les commerçants - il y a un problème de commercialité - qui sont lourdement impactés par le réaménagement de tout le secteur et les transports aussi, le problème d'occupation de l'espace public, de circulation, de livraison, de stationnement, d'accès aux transports en commun. Il est nécessaire que vraiment ce projet soit ancré dans une approche multimodale et fluide du site.

Le projet de délibération que nous examinons ce matin s'inscrit dans cette réflexion avec cette étude de pôle qui doit réussir à optimiser les conditions de déplacement sur ce secteur très central dans Paris en réunissant R.A.T.P., S.N.C.F., Ville de Paris, "Ile-de-France Mobilités", les propriétaires fonciers, les mairies concernées.

Si les axes de la restructuration du site sont bien définis, la reconfiguration des places aussi, la création de nouveaux parcours depuis les sorties de métro 4 et 14, la reconversion partielle du tunnel du Maine, l'augmentation des transports collectifs, des déplacements doux, nous attendons avec impatience ces études de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. pour élaborer le meilleur scénario et réfléchir aussi à une articulation temporelle - je pense que c'est aussi important -, une articulation temporelle fine des travaux à réaliser car, au-delà des projets à travers des permis de construire en cours et à venir, d'autres opérateurs étudient aussi des rénovations de nombreux bâtiments afin de s'inscrire dans la limite de ce nouveau quartier qui se développe au cœur de la métropole. Cette floraison d'initiatives, qui est une très bonne chose, nous amène à redoubler de vigilance devant des opérations multipliées de restructurations qui complexifieront encore plus les déplacements dans ce secteur, et pourront amplifier aussi un certain nombre de nuisances.

Enfin, pour terminer, un mot sur la rocade des gares, puisque nous avons évidemment approuvé la création de couloirs de bus ouverts aux vélos côté gare, avec pour conséquence que les V.T.C. ne pourront plus faire de dépose-minute devant la gare, ce qui entraînait jusque-là un embouteillage permanent sur le boulevard de Vaugirard, avec aussi la problématique des stationnements de motos sur le terre-plein central qui ne pourra plus exister en raison de la végétalisation, la neutralisation aussi de places de stationnement pour accueillir le dépose-minute des autocars sur la place Raoul-Dautry avec une gare routière en restructuration, mais aussi l'amélioration des traversées piétonnes du boulevard de Vaugirard, l'amélioration du fonctionnement de la gare routière qui permettra un gain de vitesse pour les lignes en passage et l'agrandissement du parvis piéton en vue de son aménagement futur.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, il vous faut conclure, vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je conclus en disant que la difficulté sera de coordonner l'ensemble de ces opérations sur la dizaine d'années à venir avec la déconstruction de la tour Montparnasse. Il est tout à fait essentiel que l'afflux des transports dans cette zone soit parfaitement régulé.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne désormais la parole à Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'interviens sur ce projet de délibération puisque le Conseil du 14e arrondissement propose un petit amendement à ce projet de délibération et à cette convention qui doit permettre le lancement de la première étude, extrêmement importante, et M. le maire du 15e et Éric AZIÈRE l'ont rappelé, le sujet des transports et de l'étude de pôle pour le futur aménagement de Montparnasse est, si ce n'est la question essentielle, en tout cas très cruciale pour que ce projet soit réussi dans une dizaine d'années.

Comme maire et élu du 14e arrondissement, lorsque nous recevons ces projets de délibération qui concernent le projet urbain Maine Montparnasse, nous avons toujours une attention particulière à vérifier qu'à chaque étape et que dans chaque cadre de travail, qui sont désormais lancés après avoir retenu une équipe lauréate, et les collègues l'ont rappelé, qui fait l'unanimité, qui était le projet, l'esquisse urbaine, la plus pertinente pour s'engager dans ce projet. À chaque étape, nous veillons à vérifier que les citoyens, les habitants du 14e arrondissement soient associés à tous les cadres de décision, de partage, de l'expertise, sur chacune de ces questions.

Là, aujourd'hui, c'est la question des transports et de l'étude de pôle et de mobilité qui se pose, et c'est pour cela que nous proposons ce vœu qui vise à associer les conseils de quartier du 14e arrondissement, bien évidemment, les représentants des riverains, mais il faut aussi associer les représentants des conseils de quartier du 15e et du 6e arrondissements.

Je pense que l'expertise d'usage - Éric AZIÈRE d'ailleurs aime souvent à rappeler qu'il est un usager fidèle et passionné de la ligne 13 du métro - mais en tout cas, l'expertise d'usage doit se situer à chacune de ces étapes, et

c'est pour cela que je souhaite vraiment que cet amendement soit approuvé par notre Assemblée. Parce que la question des mobilités, des transports publics, est bien évidemment le commun urbain qui se pose aujourd'hui dans notre ville. C'est pour cela qu'il faut que la participation citoyenne y soit à toutes les étapes de définition et d'élaboration de ce projet.

Très rapidement, le 14e arrondissement, nous posons aussi comme contrainte et pour obligation de répondre que ce projet urbain puisse y répondre. C'est déjà, un, la dépose-minute : vous avez vu que, dans ce projet de délibération, nous contraignons l'ensemble des grands acteurs des transports, qu'ils soient la gare, mais aussi la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités", à donner les données, et aussi leur projet et leurs réflexions. Nous avons la dépose-minute qui pose de gros soucis sur la partie de la rue du Commandant Mouchotte, et la gare aujourd'hui, et la S.N.C.F. ne font pas grand-chose pour faire en sorte que le pôle Pasteur soit mieux utilisé tel qu'il a été défini. Les deux-roues, cela a été rappelé, et puis la desserte des gares, aussi Air France ou les aéroports, qui rentrent dans le cœur de Paris. Là aussi, je pense qu'il faut être beaucoup plus exigeant quant à la mobilisation de ces grands partenaires qui sont présents sur le quartier Maine Montparnasse.

J'espère que nous validerons à l'unanimité l'entrée des citoyens et la place des citoyens ou de leurs représentants à chaque étape de cette étude qui va être menée.

Merci pour votre écoute.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je pense également qu'il est essentiel de prendre conscience que les flux du pôle modal de Montparnasse, c'est le cœur du sujet et que c'est un sujet énorme. Cela a été rappelé : 28 voies ferrées, T.G.V., T.E.R., Intercités, quatre lignes de métro, je ne sais combien d'arrêts de bus. On est vraiment sur un nœud d'intermodalité de transport qui est essentiel et qui fait qu'il y a énormément de femmes et d'hommes qui passent par la gare Montparnasse tous les jours. Cette circulation est essentielle.

Faire ces études pour vraiment optimiser la fluidité de cette multimodalité est essentiel, et oui, les transports en commun, c'est un commun urbain déterminant, c'est l'accès au réseau, l'accès au déplacement dans la ville, l'accès à l'ensemble de ses usages, en plus par un moyen de transport non polluant. Les études vont être déterminantes pour améliorer au mieux.

J'aurais deux trois petits bémols. C'est important de comprendre qui use des dépose-minute et avec quel moyen de transport, parce qu'il ne faut pas mettre tout sur le même niveau. J'aimerais bien que, dans cette instance, on arrive à ne pas banaliser quand il s'agit du privé qui dépose quelqu'un à la gare et mettre, sur le même niveau, deux autres moyens qui sont la profession de taxis réglementés qui vont déposer en dépose-minute des personnes, et puis la profession des V.T.C. qui travaillent avec des plateformes de "l'ubérisation" qui, normalement au regard de la loi, n'ont pas le droit d'utiliser la maraude électronique et qui enfreignent la loi et donc sont une concurrence déloyale de la profession d'artisans taxi. La collectivité n'a pas à faciliter le dépose-minute pour une activité qui déroge au cadre de la loi. Il est important de respecter le cadre des professions réglementées. J'aimerais bien que ce débat évolue.

Concernant le vœu du 14e arrondissement, je le salue. Oui, il est important que les habitants des conseils de quartier du 14e, du 15e, du 6e soient associés non seulement dans l'expertise, mais aussi dans la décision à toutes les étapes de l'étude. Mais je dirais qu'il faut aussi penser à l'ensemble des usagers, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement les habitants du 14e, du 15e et du 6e arrondissements qui passent par la gare Montparnasse. La question des usagers des transports en commun est de réactualiser ces structures. C'est un problème, chers collègues. Vous dites souvent que les associations d'usagers, c'est "bidon".

Alors, comment avec "Ile-de-France Mobilités", avec le Conseil régional, comment, à un moment donné, la Ville assume d'avoir un développement d'une réflexion sur comment mieux impliquer les usagers des transports en commun dans le retour sur l'usage des transports en commun ? On ne peut pas simplement se dire : les associations, elles n'y arrivent pas, c'est du "bidon". Non, si les associations n'y arrivent pas, c'est peut-être qu'elles ne sont pas assez accompagnées, pas aidées, peut-être qu'il y aurait beaucoup plus d'information à faire pour susciter l'implication des citoyens et des citoyennes dans les usagers.

Je vais vous dire une chose, quand on sait que la R.A.T.P. a envie de développer des lignes de métro sans agent, on comprend que la R.A.T.P. n'a pas du tout envie de développer l'implication citoyenne des usagers, parce que quand on veut casser un service public, on préfère se passer de ses usagers, et surtout qu'ils ferment leur petite bouche. Notre rôle, si on veut défendre le service public, est au contraire d'encourager les citoyens à s'y impliquer pour que le rapport de force puisse être effectif.

Je terminerai par un autre aspect. Dans un service public, il y a aussi ceux qui y travaillent, parce que ceux qui y travaillent ont un regard déterminant sur ces services publics. Ce n'est pas pour rien aussi, pour la même raison, que bien souvent ni la R.A.T.P. ni la S.N.C.F. n'ont spécialement envie que les acteurs professionnels, les travailleurs de la R.A.T.P., les cheminots de la S.N.C.F. aient leur mot à dire. Vous avez bien remarqué qu'eux ne sont rarement pas pour scier la branche sur laquelle ils sont posés, et donc ils sont rarement favorables à toutes les

logiques de privatisation, de suppression de poste et de dégradation de la qualité du service public. Or, les conditions dans lesquelles ils travaillent sur cette intermodalité sont déterminantes dans l'analyse et la compréhension de l'ensemble des flux et de la situation.

Je voterai ce vœu. J'aurais adoré pouvoir l'amender, mais le Conseil ne le permet pas, pour que l'on implique bien l'ensemble des salariés, les organisations syndicales dans ce débat, que l'on implique bien les usagers, que l'on rentre dans une réflexion sur comment impliquer les usagers dans le débat sur le devenir du site Montparnasse.

Dernière phrase, le site Montparnasse, par contre, sur l'ensemble du reste du projet, cela suffit. Il faut arrêter d'avoir comme objectif de développer les surfaces commerciales. Cela n'est pas cela, l'objet.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci pour toutes ces interventions de qualité qui montrent une connaissance fine des enjeux d'intermodalité sur ce site Maine Montparnasse.

Je remercie plus particulièrement Éric AZIÈRE. Sa synthèse des enjeux de ce projet de délibération était absolument remarquable. Je n'ai rien à y ajouter, et je considère qu'elle est tout à fait juste.

J'ai aussi beaucoup apprécié, cher Éric AZIÈRE, votre critique sévère de la politique des transports en commun menée à Paris par Mme Valérie PÉCRESSÉ, parce que vous savez, la sursaturation de la ligne 13 - excusez-moi de vous le dire - ce n'est pas de la faute de la R.A.T.P., c'est de la responsabilité d'"Ile-de-France Mobilités" et de la majorité du conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités". Il faut dire que la politique de transport en commun à Paris de Mme PÉCRESSÉ est un véritable désastre. Cela me paraît quand même important de le souligner.

Maintenant, je vais répondre à ce que vous avez dit sur le montant de l'étude. D'abord, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous en ce qui concerne la qualité des études d'intermodalité qui sont faites par la S.N.C.F. et par la R.A.T.P. Je considère qu'ils font appel d'ailleurs à des sociétés d'études indépendantes très souvent, mais même quand ce sont des études internes, ce sont des études intéressantes, et la mise en commun de ces études me paraît essentielle.

Deuxième remarque, il s'agit d'une étude d'intermodalité qui vient s'inscrire dans un ensemble d'études. Par exemple, ce chiffre de 100.000 euros ne correspond pas à ce que nous allons investir dans l'étude de circulation qui, elle, va être pilotée par la Direction de la voirie, et puis toutes les études menées par le cabinet Rogers qui reste en charge de la coordination globale. Il s'agit d'une brique concernant l'intermodalité. Quant au montant de cette étude, j'ai été consultant dans ma vie, je sais qu'il y a des études à un million d'euros qui ne servent à rien et des études à 100.000 euros qui sont tout à fait utiles. Je ne crois pas que ce soit le montant de l'étude qui compte. Je crois que c'est la qualité du cahier des charges, la qualité du suivi de l'étude et, bien sûr, la qualité des consultants qui sont mobilisés.

Ensuite, ce qui me paraît essentiel, c'est que l'idée de cette étude de pôle est lancée avec "Ile-de-France Mobilités", avec la S.N.C.F. et la R.A.T.P., pour repenser les accès au site, les correspondances, l'organisation des mobilités.

Je vous rappelle que, quand ce quartier a été transformé, radicalement bouleversé, on a déplacé la gare de plusieurs dizaines de mètres, et que c'est cela qui fait cette structure intermodale un peu étrange. Ce qu'il y a de vraiment intéressant dans la compétition que nous avons organisée, c'est que les urbanistes ont fait des propositions intéressantes, par exemple concernant une correspondance en surface plutôt qu'en sous-sol entre les différentes lignes de métro et concernant la reconversion du tunnel du Maine. Bien sûr, cette transformation du pôle est déjà engagée, parce que c'est toujours un travail en train de se faire à travers la réalisation de la nouvelle gare de bus et la transformation de la gare Montparnasse elle-même qui améliorent déjà nettement le confort des voyageurs.

Il n'y a pas, à ce jour, je le rappelle, de schéma de circulation acté. Ces études vont permettre, avec les études de circulation elles-mêmes, d'affiner les différentes hypothèses et de s'assurer de la bonne coordination des acteurs. Je vous rappelle que l'on est sur un site comme celui-là dans une situation où le nombre d'acteurs privés est absolument considérable. Il faut prendre en compte le point de vue des copropriétaires qui sont directement concernés par les accès de métro pour la tour et le centre commercial.

Je vous rappelle également que c'est une petite révolution urbaine, parce que d'un carrefour routier, nous allons passer à un très grand espace public où les mobilités actives et les transports en commun seront favorisés et où le confort des voyageurs et des riverains sera nettement amélioré.

Cette étude de pôle est menée en parallèle de la grande concertation déjà lancée sur le secteur Montparnasse. J'émet bien sûr un avis favorable au vœu rattaché du groupe "Génération.s" qui demande que les conseils de quartier soient intégrés à cette réflexion. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Très bien. Merci beaucoup pour ces éléments de réponse.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 44 déposée par les groupes "Génération.s", Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 463).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 100).

Je vous remercie.

## **2019 SG 57 - Rapport CRC sur la gestion de la SPLA Paris Batignolles Aménagement concernant les exercices 2010 et suivants.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 57 relatif au rapport de la C.R.C. sur la gestion de la S.P.L.A. Paris Batignolles Aménagement concernant les exercices 2010 et suivants.

Je donne tout d'abord la parole à Danielle SIMONNET... qui s'est retirée. Je donne donc la parole à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - La lecture de ce rapport était très intéressante, surtout pour l'économiste que je suis. D'ailleurs, une première remarque que j'avais : qu'est-ce que donnera un rapport sur "Réinventer Paris" sur le même retour sur expérience ?

A travers ce rapport, on comprend beaucoup de choses, notamment sur ce qu'il ne faudrait pas faire, sur les dérives d'une certaine méthode qui a favorisé les promoteurs immobiliers ces dix ou vingt dernières années. Ce n'est pas forcément quelque chose qui est inhérent à la majorité, cela se pratique un peu partout en France. Mais, derrière ce rapport, on peut comprendre pourquoi le prix du mètre carré s'est envolé à Paris et en Ile-de-France, notamment la clause de la possibilité de nationaliser les pertes, s'il y avait eu des pertes. C'est-à-dire que, si cette opération s'était avérée pas bénéficiaire, c'est la Ville qui aurait pris à sa charge la responsabilité de la perte. C'est marqué spécifiquement dans le rapport. C'est un des premiers éléments. Je sais, cela fait rire M. MISSIKA.

Je rappelle que l'on a eu la même remarque sur Autolib'. On verra ce que donnera le résultat du procès sur si la perte sera à la charge de la Ville ou non.

En tout cas, je ne sais pas si c'est la loi, mais l'observation a été faite par la Chambre régionale des comptes. Cela ne doit pas être si évident que cela, cette prise de risque. De toute façon, il n'y avait pas de risques sur cette opération, elle était forcément bénéficiaire. Il n'y avait aucun risque de perte. Il n'empêche que cette épée de Damoclès est assez surprenante.

Le deuxième élément qui est le plus gênant dans ce rapport, c'est la question de la baisse des charges foncières. Entre ce qui a été... Cela n'intéresse pas grand monde, c'est dommage parce que tous dans cette salle, vous devriez lire ce rapport.

C'est que les charges foncières, par rapport à ce qui était prévu, ont été diminuées de 13,6 %, si je me rappelle le rapport. Ce n'est pas normal qu'une collectivité territoriale perde de l'argent et que cet argent aille aux promoteurs privés. Je vais reprendre les chiffres. Nous arrivons donc à des prix au mètre carré entre 3.464 euros le mètre carré, 2.871 euros le mètre carré même sur le lot E2 et 4.000 euros le mètre carré. C'est-à-dire que le cadeau fait au promoteur est énorme.

Dans le projet de "Réinventer Paris", nous avons eu des cessions à 1.000 euros le mètre carré. Bien sûr, on va me dire que je mélange les choux et les carottes. Non, je parle d'une question de bénéfice à la fin. C'est-à-dire qu'à travers cette opération, nous avons fait énormément de cadeaux aux promoteurs immobiliers. Après, il ne faut donc pas s'étonner si les promoteurs font des commercialisations à plus de 12.000 euros le mètre carré, voire plus après dans des opérations de revente.

A un moment, il faut que la collectivité territoriale se mette en possibilité d'empêcher cette hausse que nous organisons de fait avec ce type de Z.A.C. Je vois que le débat évolue sur ce sujet, parce que, même au niveau de en Marche, dans le rapport parlementaire, le MODEM pardon, peut-être que cela pourrait intéresser M. AZIÈRE, il y a une question qui est mise en avant sur la séparation entre le foncier et le bâti, et notamment parce que c'est cela qui

participe aujourd'hui à la hausse spéculative. Si on veut bloquer, comme aux Etats-Unis, cette hausse infinie du prix du mètre carré, il faut arrêter avec ce type d'opérations qui font des cadeaux aux promoteurs immobiliers. J'espère que demain, à travers l'Office foncier solidaire qui a été mis en place, nous stopperons ces mécanismes qui n'existaient pas à l'époque. Peut-être que cela peut aussi intéresser M. BARGETON.

Ce rapport indique comment on a enrichi gratuitement des promoteurs qui n'avaient pas besoin de la collectivité territoriale pour s'enrichir.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES. Vous avez fini votre temps de parole.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je termine sur ce point. Je pense que je n'aurai pas de réponse, mais je voulais quand même le dire.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous allons voir, et je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - D'abord, je voudrais parler de ce travail de la C.R.C. sur la gestion de la S.P.L.A. Paris Batignolles Aménagement, parce que c'est un travail extrêmement intéressant qui donne quitus à la S.P.L.A. et qui porte un jugement que je considère comme élogieux sur la façon dont cette opération de l'éco-quartier Clichy Batignolles a été menée.

Je vous rappelle que cette opération a transformé notre paysage urbain et créé un quartier sur d'anciennes friches. Au-delà du tribunal de Paris et du parc Martin Luther King, il s'agissait de relier deux morceaux de ville séparés par un sillon ferroviaire massif, tout en créant un quartier qui conjugue toutes les composantes de la ville : bureaux, logements privés, intermédiaires et sociaux, commerces, équipements culturels et loisirs, et qui répondent également à des objectifs bas carbone. Ce pari audacieux a été tenu dans un calendrier très serré permettant aujourd'hui à 7.500 personnes de vivre dans ce quartier, à 13.000 personnes d'y travailler. La C.R.C. elle-même souligne dans son rapport que 188.000 mètres carrés auront été livrés en moins de quatre ans, dont 1.500 logements. C'est une prouesse qui mérite d'être saluée, vous en conviendrez.

Je rappelle également que le rapport souligne la qualité du projet. Il dit que "ce projet d'éco-quartier ambitieux réunit toutes les caractéristiques du label national tant sur le plan technique que sur le plan de la mise en œuvre". Il souligne également la place faite aux mobilités alternatives à la voiture. Le rapport met en évidence le bilan financier positif de l'opération, qui se termine sur un bénéfice à hauteur de 122,5 millions d'euros.

Je rappelle que ce n'était pas évident, au départ, parce que la Ville de Paris avait payé très cher ces mètres carrés, cette Z.A.C. à la S.N.C.F. Le problème aussi, c'est la nature de la négociation que nous pouvons avoir avec les opérateurs ferroviaires qui restent les derniers grands propriétaires de friches dans Paris.

J'en viens maintenant aux remarques de Jérôme GLEIZES. Je les partage complètement. Il est tout à fait anormal que la hausse des prix de l'immobilier fasse qu'entre le moment où une charge foncière est vendue et le moment où un appartement est vendu, il puisse y avoir une augmentation assez spectaculaire des prix.

Je voudrais vous rappeler que nous avons voté tous ensemble, à l'initiative de la Maire de Paris et de l'adjoint au Logement, une clause anti-spéculation qui s'applique maintenant à tous nos appels d'offres dans les zones d'aménagement concertées. J'en veux pour preuve les derniers appels d'offres lancés par la S.E.M.A.P.A. sur la Z.A.C. "Paris Rive Gauche" où cette clause anti-spéculation est appliquée.

Je vous rappelle également, puisque vous avez fait allusion certes brièvement mais quand même, à "Réinventer Paris", que cette clause anti-spéculation s'applique à tous les appels à projets de "Réinventer Paris". Bien évidemment, si le Gouvernement et si le Parlement nous donnent de nouveaux moyens de maîtrise des prix du foncier, nous les utiliserons avec beaucoup d'enthousiasme. Mais aujourd'hui, nous utilisons les outils qui sont à notre disposition. Nous avons créé la Foncière solidaire et nous avons mis en place cette clause anti-spéculation qui a quand même un certain impact sur l'évolution des prix du mètre carré à Paris.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

S'agissant d'un rapport, il n'y a donc pas de vote.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation concernant le projet Ordener-Poissonniers.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le premier, est le vœu référencé n° 45, relatif à la concertation concernant le projet Ordener-Poissonniers.

Je donne la parole à Pascal JULIEN, pour le présenter.

**M. Pascal JULIEN**. - Voilà un projet soumis à la concertation, et nous voyons bien, dans les échanges qui ont lieu sur place, que ce projet ne satisfait pas. En tout cas, nous, il ne nous satisfait pas parce qu'il ne respecte pas le

Plan Climat - on n'y voit pas, par exemple, d'îlots de fraîcheur -, parce qu'en termes d'espaces verts, il ne contribue certainement pas à rattraper le retard de Paris, et singulièrement du 18<sup>e</sup> arrondissement où chaque habitant dispose de moins d'un mètre carré d'espaces verts alors que l'O.M.S. en recommande dix et que Paris en est à 3 et demi.

Il ne nous satisfait pas non plus en termes de densité parce qu'il aggrave la densité à Paris, dans ce quartier qui n'en a pas besoin. Il nous inquiète aussi parce qu'il va augmenter considérablement le nombre d'habitants, alors que les réseaux de transport sont déjà saturés.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que ce projet soit revu et que sa méthode de concertation évolue vers une co-construction afin que des projets alternatifs puissent être eux aussi examinés, et que l'on ne se contente pas de cela.

Je conclurai en rappelant à Jean-Louis MISSIKA, qui est très attentif à mes propos comme chacun peut le constater, c'est le respect qu'il doit en général aux Ecologistes, que nous avons eu ici un échange dans lequel il admettait que le Plan Dusapin-Leclercq de 2003-2004, au début de la première mandature de Bertrand DELANOË, n'aurait pas été refait de la même manière aujourd'hui. Nous avons eu un échange où il me disait " on essaie de le corriger ". Je pensais qu'il ne le corrigeait pas beaucoup. Mais là, on est sur un cas où justement on devrait éviter de répéter les erreurs faites ailleurs dans le cadre du projet Paris Nord-Est. Or, visiblement, on ne corrige rien, et je le regrette.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais vous rappeler d'abord, Monsieur Pascal JULIEN, que ce projet, dessiné par Christian BIECHER, a fait l'unanimité du jury. Il y avait quand même une dizaine de représentants associatifs présents au jury. Ils se sont abstenus, mais ils ont signifié que, de leur point de vue, il s'agissait du meilleur projet.

Pour revenir rapidement sur l'organisation de ce jury, je souligne que ce projet est exemplaire en termes de concertation et d'association des habitants dans le choix des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine. Alors, bien évidemment, il y a un débat sur la densité. Mais ce que je voudrais vous dire, c'est que, dans ce débat sur la densité, nous sommes du côté de ceux qui demandent à la S.N.C.F. de dédensifier ce projet. Les riverains s'inquiètent du nombre trop important de logements. Là aussi, il faut que l'on arrive à trouver un équilibre. Il faut du logement, il faut des logements sociaux, mais c'est vrai que la question de la densité est un sujet pour cette opération. J'ai exprimé clairement à la S.N.C.F. notre souhait de revoir significativement les mètres carrés à la baisse et de trouver le bon équilibre. Il s'agit d'une attente du jury qui a été inscrite au procès-verbal du jury.

Je vous rappelle les raisons pour lesquelles le jury a choisi le projet "Biecher" : l'évolution possible du schéma urbain, évolution qui est au cœur de la concertation qui continue ; la création d'un réel espace vert d'un minimum de 11.000 mètres carrés d'un seul tenant et une surface non bâtie de plus de 18.000 mètres carrés sur les 3,7 hectares ; un projet urbain qui est le plus respectueux des riverains et de l'environnement urbain ; une programmation qui correspond aux réels besoins du quartier et qui prend en compte les quinze engagements pris par la S.N.C.F. et la Ville en 2016 ; un projet qui donne une place centrale aux équipements publics dans le schéma urbain ; enfin, un projet qui respecte le patrimoine existant.

En ce qui concerne la concertation, depuis début juillet, une nouvelle phase s'est ouverte avec une réunion publique le 2 juillet, une série d'ateliers dont trois ateliers ont déjà eu lieu, et un quatrième sous la forme d'un forum est prévu la semaine prochaine. Une réunion de restitution de la concertation sera prévue début décembre.

Je voudrais vous citer un message de l'A.S.A. P.N.E. du 14 octobre : "Oui pour une dédensification ; non à la remise en cause des acquis de la concertation de 2016-2017". Je voudrais insister sur ce point. C'est exactement la position de la Ville, c'est exactement notre position. Nous avons travaillé avec la S.N.C.F. pour que soient pris en compte les différents avis des habitants. La S.N.C.F. nous annonce aujourd'hui une baisse de la densité de 6.000 mètres carrés, ce qui correspond à près de 300 habitants en moins et une extension de la surface non bâtie de plus de 1.000 mètres carrés. La négociation n'est pas terminée, parce que c'est comme cela que nous travaillons dans nos relations avec la S.N.C.F.

Le projet a aussi intégré de nouveaux porteurs de projets économiques, comme cela a été demandé lors de la concertation. Le groupement est aujourd'hui en discussion avec des entreprises locales qui sont désireuses de s'implanter à Ordener-Poissonniers.

Par ailleurs, nous travaillons avec la S.N.C.F. pour dégager des espaces végétalisés supplémentaires, avec peut-être la possibilité de 3.000 mètres carrés supplémentaires sur une bande aujourd'hui affectée au réseau ferré et qui pourrait être transformée en espace vert ouvert au public. Le programme, à ce stade de la concertation, comprend plus de 1,7 hectare d'espaces végétalisés, mais aussi des programmes de pied d'immeuble qui s'adressent aux habitants du quartier et du 18<sup>e</sup>, et pas seulement aux futurs habitants du secteur aménagé.

Le conservatoire et le cinéma, qui sont deux apports de la concertation, seront des lieux réels de destination ainsi que la présence de l'opérateur "Les Camionneuses" qui proposera de la "street food".

Je pourrais aussi citer l'école de design Camondo, des associations comme "La Source" et la fédération Envie. La concertation est toujours en cours. Les quinze engagements de 2016 sont tenus.

Je vous propose donc de continuer cet exercice complexe de définition d'un projet urbain de qualité en concertation avec les habitants. Ce n'est pas le sens, me semble-t-il, de votre vœu qui propose d'arrêter tout.

Je vous propose de le retirer.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA, pour cette réponse très complète.

J'ai deux demandes d'explication de vote, la première de la part de Didier GUILLOT, pour le groupe DP.

**M. Didier GUILLOT**. - Je vais aller droit au but, en l'occurrence parce que ce que vient de dire Jean-Louis MISSIKA est assez clair. Quand j'écoute la façon dont les élus Ecologistes s'expriment sur le sujet dans notre enceinte et au conseil du 18e, on a toujours l'impression qu'il ne faudrait plus jamais construire de logements dès que l'on a une parcelle de disponible. C'est très bien, mais enfin, il y a encore beaucoup d'espaces, et Paris n'est pas une ville terminée. La densité n'est pas l'ennemi de l'écologie. L'écologie, ce n'est pas de juste faire des parcs partout où on pourrait en faire. Si on ne construisait pas dans notre métropole, il faudrait construire encore plus loin, et on sait que construire plus loin, cela veut dire des coûts de transport et de la pollution.

En l'occurrence, cette vision malthusienne de Paris ne peut pas être la nôtre. Oui, on doit revoir l'équilibre, et ce que vient de dire Jean-Louis est à peu près clair sur le sujet. En tout cas, nous, nous préférons des logements réels aux logements virtuels tels qu'ils ont été abondamment financés dans cette mandature. Là, il y a des relogements réels et des besoins réels, y compris dans le 18e. Donc, de notre point de vue, le débat sur la densité est très mal tombé.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Nous ne voterons pas ce vœu pour plusieurs raisons. Elles ont été évoquées. Quand on voit le 18e arrondissement et le nombre de demandes de logements sociaux dans cet arrondissement, on voit bien que l'on a besoin de logements. Mais je remercie aussi le fait que l'on est quand même revenu sur cette densité qui avait été retenue. Il y a une baisse de logements, mais il y a aussi ce projet qui est formidable pour le quartier, puisque c'est un projet qui comprend aussi des lieux culturels, le conservatoire pour lequel on s'est longtemps battu, et des espaces verts.

Je crois que l'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de consultation. Les consultations peuvent améliorer encore ce projet, et nous continuerons à discuter ce projet, même sur la question des transports et de l'amélioration tout autour.

J'en profite aussi pour dire que sur le deuxième vœu, nous aurons le même positionnement parce que nous avons des habitants qui sont en attente, que ce soit sur Charles Hermite, Valentin-Abeille, etc., pour pouvoir avoir près d'eux un quartier qui s'améliore, des logements qui soient dignes pour pouvoir vivre dans le 18e et dans un 18e qui sera qualifié.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un mot, à mon tour, sur ce projet important. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à la réponse complète et précise de Jean-Louis MISSIKA que je partage en tout point, si ce n'est rappeler qu'aujourd'hui, la situation de cette parcelle, c'est d'être un îlot de chaleur. C'est aujourd'hui que cette parcelle, qui n'appartient pas à la Ville, qui est fermée, à laquelle les habitants n'ont pas accès, est une parcelle de 3 hectares et demi totalement bétonnés.

Le projet qui est porté, et Jean-Louis MISSIKA l'a dit, sur lequel nous devons travailler pour l'améliorer et l'adapter encore, c'est justement de rendre de l'espace à la ville, et en rendant de l'espace à la ville, de le faire de façon très équilibrée avec un tiers de l'espace dédié aux espaces verts de pleine terre contre 0 % aujourd'hui. Bien sûr, des équipements publics dont le 18e a besoin sont attendus, des constructions aussi pour permettre une attractivité la journée, donc des lieux pour travailler, et bien sûr, des logements parce que nul n'imagine une seule seconde que la question du logement soit réglée à Paris ou dans le 18e, et personne ne peut considérer qu'il n'y a pas besoin de logements.

Dernier élément à ajouter à la réponse très complète de Jean-Louis MISSIKA. Bien sûr que cet aménagement respecte les principes du Plan Climat. La façon dont on construit aujourd'hui n'a rien à voir avec la façon dont on construisait il y a dix, quinze ou vingt ans, et c'est extrêmement important quand on parle d'îlot de chaleur. C'est aujourd'hui que cette parcelle est un immense îlot de chaleur et c'est grâce à ce projet, qui devra être encore un peu réaménagé, que nous ferons en sorte qu'elle ne le soit plus.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le vœu n° 45... Monsieur JULIEN, est-ce que vous maintenez ou retirez votre vœu ?

**M. Pascal JULIEN.** - Dans la mesure où, pour nous, les espaces verts doivent cesser d'être une variable d'ajustement, et, par ailleurs j'ai bien entendu les caricatures diverses et variées des positions des Ecologistes, nous maintenons notre vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la concertation concernant la Z.A.C. Gare des Mines-Fillettes.**

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 46 relatif à la concertation sur la Z.A.C. gare des Mines-Fillettes.

La parole est à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - On parlait beaucoup de concertation dans le vœu précédent. Là, nous sommes désormais dans une concertation bâclée, puisque c'est une procédure de consultation accélérée, conforme à la loi de mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Ce qui est amusant, c'est que l'essentiel de cette Z.A.C. n'a aucun rapport avec les Jeux Olympiques. Mais on utilise cette loi pour bâcler la concertation. C'est sans doute maintenant le cas précis qu'apprécient certains.

Par ailleurs, je me souviens d'être intervenu sur le rapport de l'Autorité environnementale, longuement, précisément, et Jean-Louis MISSIKA n'avait tout simplement pas répondu sur ce point. Il avait tout simplement évité l'obstacle. Or, que nous dit ce rapport ? Je cite : "Que le projet qui se développe à proximité immédiate et sur le périphérique, augmente la population exposée, 1.200 habitants supplémentaires, aux nuisances sonores et à la pollution de l'air, etc."

Cette question n'est pas résolue, la question du bruit, où on construit des logements, des équipements, là où les bruits dépassent 60 voire 65 décibels. Les enjeux climatiques ne sont pas intégrés dans ce projet qui est, pour le coup, très bétonné, très minéral, qui ne contribuera certainement pas à augmenter - on en parlait tout à l'heure - les espaces verts.

Là aussi, nous demandons de dissocier la procédure accélérée de concertation prévue par la loi "Jeux Olympiques" qui s'applique exclusivement pour l'Aréna 2 et les équipements sportifs notamment, et nous demandons de revoir l'ensemble du projet dans un sens plus écologiste. Pour le coup, Jean-Louis MISSIKA, on ne voit nulle part une correction qui est faite par rapport au projet Dusapin-Leclercq du début du XXe siècle.

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe, présidente. - Je donne la parole, pour vous répondre, à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Je vais faire une réponse plus courte, mais qui ressemble un peu à la précédente. Lorsque j'ai participé aux réunions publiques, il y a eu énormément de concertation sur ce projet. Vraiment, dire qu'il n'y a pas eu de concertation sur ce projet, c'est raconter une véritable fable. A ces réunions de concertation auxquelles j'ai participé, j'ai surtout entendu des habitants de la cité Charles Hermite ou de la résidence Valentin-Abeille impatients de voir le projet urbain passer en phase opérationnelle. Ils nous ont exprimé qu'ils ne pouvaient plus attendre, plus subir les dysfonctionnements, l'enclavement, le manque d'attractivité. Ils subissent aujourd'hui toutes ces nuisances générées par l'environnement du secteur : enclavement entre l'entrepôt Ney et le périphérique, mono-fonctionnalité, absence de mixité sociale, et même délinquance.

Je peux vous dire une chose, c'est que j'ai participé à beaucoup de réunions de concertation depuis que je suis adjoint en charge de l'urbanisme. Il est rare que les habitants applaudissent un projet urbain lors de la réunion de restitution de la concertation, et c'est exactement ce qu'il s'est passé au mois de février dernier. D'ailleurs, le maire du 18e arrondissement peut en témoigner puisqu'il était avec moi.

Le schéma urbain proposé par l'agence de François LECLERCQ vient traiter l'ensemble des problématiques rencontrées au quotidien en venant créer une nouvelle urbanité qui viendra améliorer le cadre de vie des habitants de la cité Charles Hermite, et en venant raccrocher le quartier à la ville, mais aussi à la métropole en proposant une interface cohérente avec la Plaine-Saint-Denis.

J'ajoute que les habitants étaient absolument enchantés de l'arrivée de l'Aréna 2 parce qu'ils considèrent que cela va se traduire par une revalorisation de ce quartier, par la création d'un lieu de destination, et donc il me semble que ce projet évolue dans le bon sens.

Je voudrais rappeler quand même qu'en 2014, le projet était à hauteur de 200.000 mètres carrés et qu'aujourd'hui, il est à hauteur de 150.000 mètres carrés, ce qui représente une diminution de 25 %.

Je voudrais également rappeler que nous avons renoncé à des hauteurs de plus de 37 mètres pour la future construction à proximité du jardin Charles Hermite, que nous avons prévu un parvis beaucoup plus large pour l'Aréna. La liste est longue des améliorations de ce projet, et ce projet continue à être amélioré. Je propose de ne pas voter le vœu de M. JULIEN. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai à nouveau une demande d'explication de vote de la part de M. GUILLOT, pour le groupe DP, et ensuite M. LEJOINDRE.

**M. Didier GUILLOT**. - Là encore, comme je l'ai fait lors du premier débat sur le sujet, si le projet est plutôt réussi et approuvé, je rappelle ici qu'il y a eu un certain nombre d'abandons non négligeables. D'abord, celui du fameux immeuble pont sur le périphérique, qui devait faire un vrai quartier avec Aubervilliers et Saint-Denis. On peut dire que c'est de la faute d'Aubervilliers et de Saint-Denis, et c'est sans doute en partie vrai.

Il n'empêche que c'était un très beau projet sur lequel les élus du 18e avaient travaillé depuis longtemps, qui a été abandonné. Le marché des 5 Continents a été abandonné, et le quartier universitaire international du Grand Paris pour les étudiants a lui aussi été abandonné. C'est dommage que de si beaux projets aient été abandonnés pour un quartier qui mérite une belle ambition, même si là, il y a une ambition.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Éric LEJOINDRE.

**M. Éric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un mot sur ce projet, d'abord pour remercier Jean-Louis MISSIKA de sa réponse et confirmer ce qu'il disait. C'est assez rare que, sur des projets urbains, les réunions de concertation permettent d'aboutir à une telle forme d'unanimité. C'est le cas sur ce projet, et pas totalement pour rien.

D'abord, parce que les habitants de la porte d'Aubervilliers et de la porte de la Chapelle ont déjà beaucoup trop attendu. Moi, je ne ferai jamais partie de ceux qui leur diront "vous avez encore le temps d'attendre". Personne à Charles Hermite, personne à la porte d'Aubervilliers côté du 18e, et personne à la porte de la Chapelle ne peut entendre que l'on veut encore qu'ils attendent.

La situation, Pascal JULIEN la connaît parfaitement bien, il y est très fréquemment. Je ne comprends pas que l'on puisse imaginer dire aux habitants qu'il ne faut rien faire, ou pas tout de suite, ou on verra plus tard, dans un des quartiers qui est le plus enclavé du 18e.

J'étais ce week-end à Valentin-Abeille, à la rencontre des habitants, après l'opération de mise à l'abri de la porte de la Chapelle. C'est la première chose qu'ils m'ont dite : quand est-ce qu'on avance ? Je veux le dire à mes amis du groupe EELV à Paris, entendez aussi cette parole-là : il faut que l'on avance sur ce projet. Le projet a peut-être vocation encore à évoluer un peu, mais en tout cas, ne laissons jamais croire aux habitants de la porte d'Aubervilliers et de la porte de la Chapelle qu'ils pourraient encore attendre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Monsieur JULIEN, votre vœu est-il maintenu ?

**M. Pascal JULIEN**. - Comme d'habitude, le rapport de l'Autorité environnementale, que j'ai cité, a été soigneusement évité dans les réponses. Nous maintenons donc notre vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une mobilisation sociale du domaine intercalaire de la Ville.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 47 relatif à une mobilisation sociale du domaine intercalaire de la Ville.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Je pense que ce vœu devrait poser moins de problèmes que les précédents, si on fait abstraction des considérants. Il consiste à revenir sur l'esprit du vœu qui a été adopté par ce Conseil sur la question de l'usage de

l'espace intercalaire. Donc nous demandons, puisqu'une charte a été mise en place suite à un vœu de 2013, de mémoire, du groupe Ecologiste, sur le fait de comment on utilise l'espace intercalaire de la Ville.

Par rapport à cela, nous demandons que la charte soit révisée afin qu'en soient exclues les activités à but lucratif et que, parmi les activités à but non lucratif étudiées pour l'occupation des espaces du domaine intercalaire, une priorité effective soit accordée à l'hébergement d'urgence, là où le bâti et la temporalité du projet temporaire le permettent.

Je pense que, sur le fond, il n'y a pas de problème sur ce vœu. J'espère donc avoir l'attention de toute cette Assemblée pour le voter. Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Ecoutez, au risque de vous surprendre, je ne vais pas proposer un avis favorable à votre vœu pour une raison très simple. Votre vœu reprend celui de Mme SIMONNET, lors du dernier Conseil, en un tout petit peu moins radical.

Je voudrais vous rappeler que, pour une partie de votre vœu, c'est déjà dans la charte. C'est-à-dire que notre charte sur l'occupation temporaire donne la priorité à l'hébergement d'urgence. Je peux vous assurer que nous sommes au courant de nombre de personnes en situation de rue et des besoins urgents d'hébergement à Paris et que nous mettons en permanence en avant cette dimension, à chaque fois que la question de l'occupation temporaire est posée. Toute l'action de la Ville... S'il vous plaît...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Si vous pouviez avoir vos conversations à l'extérieur de la salle. Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je disais que Dominique VERSINI et toute l'action de la Ville démontrent notre mobilisation absolue sur ce sujet.

Ce que nous proposons avec cette charte, c'est justement de créer des espaces de mixité qui donnent la priorité à l'hébergement d'urgence, tout en permettant le développement d'activités ouvertes sur le quartier qui se font au profit des personnes hébergées, bien souvent en situation de grande exclusion.

C'était le principe même d'ailleurs, par exemple, de ce qui est considéré comme un très grand succès de cette mandature, les Grands Voisins. Dans les Grands Voisins, il y avait des activités commerciales, je suis désolé de vous le dire. Cette volonté de définir une catégorie qui serait en quelque sorte totalement interdite et de bannir d'un seul geste les activités à but lucratif des projets d'occupation temporaire ne nous paraît pas correspondre à ce que doit être le besoin de mixité d'usage et de pratique.

Je crois que les acteurs de l'hébergement d'urgence, tels que "Aurore" et "Emmaüs", l'ont très bien compris et ont considéré que ce qu'il se passait, par exemple aux Grands Voisins, correspondait vraiment à ce dont avaient besoin les personnes en situation de grande précarité, parce que c'était un outil de facto de réinsertion sociale.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vais conclure rapidement. J'insiste sur le fait que la relation partenariale avec les signataires de la charte sur ces sujets va permettre de les accompagner vers des projets qui correspondent davantage à nos priorités, notamment en termes d'hébergement, mais que si vous voulez embarquer avec vous des acteurs du privé, vous ne pouvez pas commencer par leur dire que les activités commerciales doivent être bannies. J'émet donc un avis défavorable à votre vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je suis très surpris de la réponse de M. MISSIKA parce qu'il confond non marchand et non lucratif. On n'est pas contre les activités marchandes, on est contre les activités lucratives, c'est-à-dire les activités où des entreprises font des bénéfices sur ces espaces. Nous maintenons donc notre vœu. Je suis vraiment très surpris de votre réponse, Monsieur MISSIKA. J'espère que tout le monde va voter ce vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - C'est noté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un moratoire sur l'installation de mobiliers urbains supportant la publicité.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 48 relatif à un moratoire sur l'installation de mobiliers urbains supportant la publicité.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Notre ville souffre d'une nouvelle maladie, la "publicitose", qui se caractérise par une altération des fonctions urbaines, et aussi par l'émergence sur l'espace public de M.U.I. publicitaires, de nouveaux mâts porte-affiches, de nouvelles colonnes Morris, de nouveaux kiosques à journaux, tous ces mobiliers, plus massifs, plus énergivores, et supportant de la publicité en plus grand nombre.

Cette maladie doit être régulée, parce qu'elle pose quelques problèmes, dont les usagers de l'espace public parisien pâtissent, notamment la difficulté supplémentaire à se déplacer sur des trottoirs déjà très encombrés, ou du mobilier urbain, comme des bancs adossés quasiment à ces mobiliers publicitaires, qui sont donc inutilisables, ou bien tout simplement, des injonctions à consommer toujours plus, et des images souvent dégradantes, qui sont véhiculées par ces publicités, toutes défilantes, clignotantes, et bientôt animées par des systèmes de vidéo, qui contribuent à nous pousser à surconsommer, qui contribuent à l'obsolescence programmée des objets, et qui sont donc profondément anti-écologiques.

J'ai oublié d'ailleurs de dire que l'un des principaux griefs à l'encontre de ce mobilier urbain, c'est qu'il dégrade le paysage, notamment le patrimoine des monuments historiques de la Ville de Paris qui sont nombreux, à en croire ce que l'on lit sur les réseaux sociaux concernant cette maladie.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il est sage d'y mettre fin, de faire baisser la fièvre, en stoppant l'installation de ces trop nombreux mobiliers urbains dans notre espace public.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Monsieur. BOUTAULT, on est sur un grand classique de nos Conseil de Paris. Je voudrais quand même corriger une erreur magistrale que vous avez faite dans votre intervention. Il n'y a pas d'augmentation de l'affichage publicitaire à Paris, c'est même l'inverse. Il y a une diminution drastique de la publicité dans l'espace public, et j'aurai l'occasion d'y revenir. Je vous rappelle que nous avons supprimé tous les panneaux de 8 mètres carrés. Cela représente une réduction de la surface publicitaire dans l'espace public de 40 %. Dire qu'elle a augmenté, c'est quelque chose d'assez gonflé, je dois dire.

Vous demandez que nous retirions les mobiliers urbains supportant de la publicité. C'est impossible juridiquement, et vous le savez parfaitement, vous faites de la politique, sans vous préoccuper de ce genre de détail. La Ville a lancé plusieurs marchés concernant le renouvellement, je parle bien de renouvellement et non pas d'augmentation de certains mobiliers urbains, dont la fonction dépasse d'ailleurs la fonction unique d'objet de la publicité. Je voudrais insister sur ce point. Les colonnes Morris ont une vocation culturelle. Les kiosques promeuvent la presse et les abris-bus ne sont pas des supports de publicité, mais des abris pour voyageurs.

Concernant le marché des M.U.I., le Conseil de Paris a validé, en avril dernier, l'attribution du marché pour 1.630 panneaux de 2 mètres carrés qui sont en cours d'installation. Ces panneaux sont indispensables à l'information culturelle et municipale. Vous semblez oublier que 50 % de la surface de ces panneaux sont dédiés à l'information municipale, dont 30 % à la culture, notamment pour les musées de la Ville, et 200 faces de ces panneaux sont fixes avec des plans de Paris.

Ces marchés que nous avons lancés pour les nouveaux mobiliers sont beaucoup plus exigeants et intègrent des obligations environnementales très fortes avec, par exemple, achat de l'électricité verte, maîtrise de l'empreinte carbone, réduction de la consommation électrique -70 % pour les M.U.I. -, et fabrication des mobiliers à partir de matériaux durables, recyclables et réemployables. Un arrêt de ces marchés notifiés entraînerait à la fois des indemnités coûteuses pour la Ville, une disparition des informations culturelles, une disparition de la publicité pour la presse, et des conséquences financières non négligeables. Vous comprendrez donc que j'émetts un avis défavorable à votre vœu, et vous n'en serez absolument pas surpris.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Il est maintenu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'implantation des nouveaux panneaux d'affichage publicitaire sur la voie publique.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 49 relatif à l'implantation des nouveaux panneaux d'affichage publicitaire sur la voie publique.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL. Non, la parole est à Mme GALLOIS.

Je vous demanderai vraiment, s'il vous plaît, d'arrêter toutes ces conversations, cela fait un brouhaha. Je crois que vous êtes incapables, dans ces circonstances, d'écouter vos collègues, ce qui est fort dommage.

Vous avez la parole, Madame GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Madame la Maire.

Les panneaux "Clear Channel" ont donc succédé aux panneaux Decaux. Je ne reviendrai pas sur la manière dont la passation s'est faite, sans d'ailleurs aucune polémique. Cette succession des panneaux "Clear Channel" nous pose un problème et pose un problème de sécurité publique aux Parisiens.

Il y a donc 1.630 panneaux qui sont déployés actuellement en lieu et place des panneaux Decaux. Or, ils sont plus grands. Cela obstrue quelquefois la visibilité de la signalisation. En dehors des questions esthétiques que cela peut poser, il y a des vrais problèmes de sécurité publique pour la visibilité des piétons et des cyclistes, voire des voitures qui ne voient pas des feux rouges qui peuvent être obstrués, ou des signalisations de sécurité routière.

Il nous paraîtrait tout à fait raisonnable que cette implantation des panneaux publicitaires soit faite après concertation et après avis des services de la Voirie, afin de déterminer leur emplacement, puisqu'ils sont, comme je viens de le dire, beaucoup plus grands et donc beaucoup plus obstruants.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Madame GALLOIS, je suis désolé de vous le dire, mais ces panneaux ne sont pas plus grands que les panneaux précédents. Ils ont exactement le même format. Ces nouveaux panneaux d'affichage reprennent les emplacements préexistants de l'ancien marché. Il se trouve que certains emplacements ont dû être modifiés à cause de la modification de la configuration des trottoirs ou de l'espace public.

Contractuellement, il est bien prévu que le concessionnaire vérifie la conformité de l'installation pour tous les mobiliers et donc, à ce titre, qu'il s'assure notamment du bon cheminement des usagers, en respectant une distance minimale de 1,40 mètre entre le mobilier installé et tout obstacle présent au mur bordant le trottoir.

Si ce n'est pas le cas, la DVD intervient auprès du contractant, pour qu'il modifie le positionnement de son installation. S'il y a un repositionnement, une pré-validation de l'emplacement est faite, puis une instruction technique par la direction de la Voirie. A cette occasion, le respect de la sécurité routière ou du bon cheminement a pu être vérifié.

Nous avons réduit les panneaux publicitaires. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les panneaux de 8 mètres carrés ont disparu et sont remplacés par des panneaux de 2 mètres carrés dans le cadre du nouveau marché.

La méthodologie et la procédure d'autorisation pour la pose de ces panneaux respectent déjà l'environnement, et la visibilité des piétons et des cyclistes. Dès qu'il y a un problème, nous intervenons pour qu'il soit résolu. J'é mets donc un avis défavorable à votre vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux écrans publicitaires dans les vitrines des commerces.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n<sup>os</sup> 50 et 50 bis relatifs aux écrans publicitaires dans les vitrines des commerces.

Je donne tout d'abord la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Merci. Ras la "pub", ras la "pub" ! Je souhaite, à travers ce vœu, parler d'une stratégie particulière dans le matraquage publicitaire dans la ville, qui est l'usage d'écrans publicitaires à l'intérieur de vitrines de commerce.

Il faut d'abord avoir conscience que l'on est face à une sophistication récente des stratégies marketing, notamment par le biais de la publicité numérique, qui permettent à la fois le tracking publicitaire, le ciblage socio-comportemental, c'est la "Data targeting" qui permet un accaparement inquiétant de l'attention des citoyens et conduit à influencer nos manières de penser et nos modes de vie de façon de plus en plus intrusive.

Je voudrais faire une citation du prix Nobel d'économie, Herbert Simon, qui a établi en 1969 - je n'étais pas née, et beaucoup d'entre vous non plus - que "la richesse d'information entraîne une pénurie d'autres choses, une rareté de ce que l'information consomme. Or, ce que l'information consomme est assez évident. L'information consomme l'attention de ceux qui la reçoivent". Il faut bien comprendre cette manipulation, cette aliénation, ce conditionnement provoqués par la publicité.

Qu'en est-il des panneaux à l'intérieur des vitrines des commerces ? L'arrêt Zara du Conseil d'Etat de 2009 précisait bien que, si vous avez un affichage qui est en liaison avec l'activité du commerce, et une absence de séparation avec l'espace consacré à la vente, il n'y a pas de problème. Mais on sait qu'il y a beaucoup de dispositifs publicitaires apposés par des professionnels de la publicité comme JC Decaux dans le cadre d'un contrat. On a pu voir, par exemple, avec la société Monoprix où ExterionMedia, dans le cadre de son programme "Catch", et on se retrouve avec 500 écrans à Paris, ou encore Phenix Digital 850 écrans à Paris, où là, on est vraiment sur un détournement complet puisqu'on est sur de nombreuses publicités différentes qui ne sont pas liées à la nature de la boutique, dans laquelle ils sont situés.

Sur ma proposition, je trouve qu'il faut faire le vœu que la Mairie de Paris mette en demeure, par un arrêté municipal, les professionnels de la publicité, JC Decaux, ExterionMedia et Phenix Digital, afin qu'ils retirent sous un délai rapide les écrans publicitaires qu'ils ont installés dans les vitrines des commerces parisiens et qui n'ont bien aucun rapport avec les boutiques.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Madame SIMONNET, d'abord, je suis ravi que vous citiez un économiste libéral comme Herbert Simon. Méfiez-vous, vous risquez l'excommunication. Nous avons déjà débattu de ce sujet. L'arrêt Zara est vraiment un énorme problème, pas seulement pour Paris, mais pour toutes les villes de France, parce que nous voyons se développer des écrans numériques à l'intérieur de nombreuses vitrines, transformant même l'architecture des bâtiments, avec des fenêtres devenues des supports à pixels, perdant la profondeur de champ que donne l'existence d'une vitrine dans un magasin, abîmant même le paysage de la rue. Nous avons mené, et nous menons bataille pour ne pas laisser se développer ces dispositifs qui contribuent à dénaturer notre ville.

Là où nous ne sommes pas d'accord, c'est sur l'interprétation de l'arrêt Zara. Cette situation émane de l'interprétation des dispositions de l'article L 580 du Code de l'Environnement, donnée par le Conseil d'Etat dans ce fameux arrêt en date du 28 octobre 2009.

L'analyse de la Direction juridique de la Ville, c'est que seule une évolution législative pourrait nous permettre d'évoquer, dans le R.L.P., les dispositifs à usage d'enseigne ou de publicité mis en place à l'intérieur d'un local en activité, mais pas un arrêté de la Maire. C'est d'ailleurs ce que nous avons tenté de faire.

Je voudrais rappeler que nous avons adressé différents courriers à plusieurs ministres de la Transition écologique - c'est vrai qu'ils ont tendance à se succéder à un rythme extrêmement rapide - concernant les sujets problématiques sur la publicité.

Nos demandes portaient sur le manque de moyens pour lutter contre l'affichage sauvage publicitaire et le développement des écrans numériques. L'Etat n'a, hélas, pas réagi sur le sujet malgré nos interpellations. Nous avons envoyé un courrier en date du 20 novembre 2017 à Nicolas HULOT, pas de réponse, un courrier en date du 6 février 2019 à François de RUGY, pas de réponse. Je dois dire que ne pas recevoir une réponse de la part d'un

ministre, c'est une grande habitude pour les maires, notamment pour la Maire de Paris. Je voudrais vous rappeler que, par exemple, sur un sujet complètement différent comme celui de l'évolution...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît. Monsieur MISSIKA, il faut conclure votre réponse.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Bien. J'en reviens à l'arrêt Zara. Nous avons proposé un amendement au projet de loi Engagement et Proximité qui suggérerait d'encadrer l'affichage à l'intérieur des vitrines, dont le développement sous forme numérique constitue une atteinte à la qualité du cadre de vie dans nos villes. Cet amendement proposait d'insérer, dans le Code de l'Environnement, l'alinéa suivant : "Le Règlement local de publicité peut contenir des dispositions encadrant les dispositifs d'affichage installés à l'intérieur d'un local, dès lors qu'ils sont destinés à être visibles de l'extérieur".

Je voudrais souligner que ce projet d'amendement a été rejeté. J'émetts donc un avis défavorable, mais je vous propose un vœu de l'Exécutif pour interpeller de nouveau le Gouvernement.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai trois demandes d'explication de vote. Je donne tout d'abord la parole à M. CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous, nous allons voter les deux vœux. Pourquoi ? Parce qu'il nous semble qu'aujourd'hui, il y a une forme de contradiction entre ce qui est écrit dans le R.L.P. et l'arrêt Zara.

La seule manière de le faire, nous semble-t-il, serait que la Ville dresse des procès-verbaux aux boutiques, parce que ce sont les seules que l'on peut verbaliser aujourd'hui, et non pas les afficheurs, en disant : vous ne respectez pas le R.L.P. On verrait bien, de ce point de vue, s'il y a des contestations, probables, ce que la jurisprudence pourrait dire, parce qu'une jurisprudence, surtout quand elle date d'il y a dix ans, n'est absolument pas gravée dans le marbre. Elle pourrait évoluer.

Donc, à défaut, je suis d'accord avec vous, de réponse du Gouvernement, d'évolution législative, il nous semble que la Ville pourrait entamer des procédures, quitte à ce qu'il y ait des jugements qui obligent d'une certaine façon le législateur à évoluer.

Ce n'est pas tout à fait ce qui est écrit dans le vœu de Danielle SIMONNET, mais il nous semble que cela devrait être cela, la bonne pratique, et parallèlement, nous voterons le vœu de l'Exécutif évidemment, parce qu'il nous semble que c'est effectivement normal d'interpeller le Gouvernement, qui reste totalement immobile, en même temps qu'il ne fait rien.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je suis un peu surpris du vœu bis de l'Exécutif, qui ne répond pas à la question posée.

Il est dit, dans ce vœu, par exemple, quelque chose d'assez hallucinant comme : "Il n'existe pas de réglementation qui donne compétence au maire pour agir en matière d'écrans numériques situés à l'intérieur des vitrines et visibles de l'espace public". Si, et cela s'appelle le R.L.P. Et dans notre Règlement local de publicité à Paris, je vous signale que les publicités derrière les baies sont interdites.

Mais l'arrêt Zara, que dit-il ? Il dit que, dans ce qui est diffusé sur ces écrans, ce sont des biens et services vendus par Zara, des habits. Donc ce n'est pas de la publicité, c'est une enseigne. C'est en s'appuyant sur cette considération que la Ville refuse d'attaquer les autres écrans numériques derrière les baies qui, eux, ne diffusent pas de l'information sur les produits vendus dans le magasin, mais diffusent de la publicité pour des produits qui ne sont pas vendus dans le magasin. A ce moment, c'est attaquable, et on est sûr de gagner devant le juge. Mais la Ville refuse de le faire et n'essaie même pas de le faire. C'est là, le problème. On n'a même pas besoin de l'avis du Gouvernement. Il suffit d'aller en justice avec notre Règlement local de publicité et on gagne. Il suffit d'en avoir la volonté, mais on ne l'a pas, manifestement.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Éric AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE**. - Nous allons nous abstenir sur ce vœu de l'Exécutif. Je n'ai toujours pas compris quelle était la philosophie de l'Exécutif sur la publicité numérique, sachant que je ne sais pas où en sont les évolutions concernant la modification du Règlement local de publicité. Je n'oublie pas que vous avez tenté d'essayer de passer un marché qui réservait une part à la publicité numérique. Fondamentalement, je pense qu'il faudrait commencer par un vrai débat sur le sujet. Ce sera peut-être le cas de la campagne municipale.

Je n'ai toujours pas compris exactement la part que vous êtes prêts à admettre ou à supporter dans la modernisation de l'affichage, des techniques de l'affichage. Tout ceci mérite un vrai débat. Tous les avis sont respectables sur ce sujet, mais il vaudrait mieux avoir ce débat, avant de se lancer dans des mises en cause du Gouvernement, etc. Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Avant de passer au vote, considérant que les deux vœux sont bien maintenus, Madame SIMONNET, vous me le confirmez, M. MISSIKA veut préciser un point très précis et très rapide. Il faut vraiment... Soyez précis, s'il vous plaît.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Ce sujet est quand même assez important.

Premièrement, Monsieur AZIÈRE, nous avons lancé, dans le cadre de la révision du R.L.P., une étude d'impact environnemental. La position de la Maire sur le sujet est extrêmement claire. Elle dit que, si jamais cette étude d'impact environnemental montre que la publicité numérique a un impact environnemental supérieur aux dispositifs existants, elle proposera au Conseil de Paris de ne pas autoriser la publicité numérique. La position est donc très claire. Nous attendons le résultat de l'étude d'impact environnemental, et nous considérons que si cette étude d'impact conclut à une pollution supplémentaire par la publicité numérique, il n'y aura pas de publicité numérique.

Deuxième réponse précise, c'est pour répondre à l'interpellation d'Yves CONTASSOT. J'entends ce que vous dites, Yves. Nous allons le faire puisque je ne crois absolument pas à ce que dit Jacques BOUTAULT, c'est-à-dire que je pense que nous risquons de perdre devant le tribunal. Mais puisque vous nous mettez au défi d'aller au tribunal, allons au tribunal, et nous verrons bien si l'interprétation de la DAJ est la bonne ou si c'est votre interprétation qui est la bonne. Je suis tout à fait prêt à le faire. Mais je maintiens mes positions sur les vœux.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - On a compris, Monsieur MISSIKA.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 464).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au projet de desserte autonome Roissy-La Défense.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 51 relatif au projet de desserte autonome Roissy-La Défense.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les années passent, et l'hypocrisie continue. Nous apprenons qu'"ExxonMobil" avait parfaitement prédit et quantifié le réchauffement climatique en 1977, et pourtant, rien n'a été fait. Nous apprenons que le réchauffement s'accélère, et que les chiffres du G.I.E.C. sont désormais dans la fourchette haute. Pourtant, rien ne change vraiment en matière d'émissions de gaz à effet de serre qui continuent à augmenter.

Nous le savons, l'avion est la principale cause de nos émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien. Il représente plus de 40 % de nos émissions sur le territoire parisien. Et que fait la droite régionale et Mme PÉCRESSE à la commande, si vous me permettez ? Elle veut encore plus favoriser l'usage de l'avion. Comment ? En prévoyant un système de dessertes rapides entre La Défense et Roissy, établies avec des véhicules autonomes, sponsorisés et actés avec l'entreprise Google. Une desserte de riches, Roissy-La Défense, afin qu'ils puissent prendre facilement leur navette le matin, et polluer tout le monde.

Nous le savons, les riches polluent plus que les pauvres - avion, surconsommation - tout y passe. Cette logique doit être rompue, à l'inverse de ce que prévoit donc Mme PÉCRESSE. Nous ne cessons de le répéter, une action réellement écologique doit être une action qui remet en cause les logiques du système de production et de consommation. Bref, une vraie écologie ne peut être que de gauche. Nous ne cessons de le répéter. On m'a répondu, la main sur le cœur, que non, la droite était tout à fait convaincue et votait le Plan Climat, etc. Mais visiblement, la droite, quand elle est majoritaire, fait l'inverse de ce qu'elle dit quand elle est minoritaire.

Notre vœu vise donc à prendre position sur le sujet pour nous opposer à cette gabegie d'argent public, à ce projet, un argent public qui aurait été mieux investi ailleurs dans les transports du quotidien ou dans les dessertes de

véhicules autonomes, car nous ne sommes pas contre. Notre vœu, évidemment, ne vise pas être contre les véhicules autonomes sur leur principe. Mais on aurait pu faire des véhicules autonomes entre des villes périurbaines, mal desservies, et la capitale, par exemple. Mais non ! 100 millions vont être investis pour les ultra-riches, pour qu'ils prennent encore plus l'avion. Nous voulons nous y opposer.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Il y a, dans votre interpellation et dans votre vœu, deux éléments qui ne sont pas exactement de même nature. Un premier concerne le partenariat industriel entre deux groupes mondiaux : Renault-Nissan, d'un côté, et Waymo, filiale d'Alphabet, maison mère de Google, de l'autre. C'est un contrat que l'on peut considérer comme intéressant ou, au contraire, critiquable. Mais c'est un contrat entre deux parties prenantes privées sur lequel nous n'avons pas à intervenir.

Votre interpellation porte également sur le financement régional d'une expérimentation. D'abord, vous omettez de dire que ce financement régional s'inscrit en complément du financement de l'A.D.E.M.E. pour l'expérimentation de véhicules routiers autonomes, dans le cadre d'un appel à projets qui a retenu deux lauréats. L'un d'eux est le consortium d'industriels dénommé S.A.M. pour Sécurité et Acceptabilité de la Mobilité autonome. Il réunit de nombreux industriels français, dont la R.A.T.P., Transdev, Keolis, Valeo, P.S.A. et Renault. C'est dans ce cadre que la R.A.T.P. va poursuivre ses expérimentations de navettes autonomes dans le bois de Vincennes, mais aussi lancer de nouvelles expérimentations de transport à la demande en partenariat avec l'Israélien Mobileye.

Un autre partenariat industriel, pour lequel nous sommes convaincus qu'il renforcera le savoir-faire de la R.A.T.P. sur ces technologies, c'est également dans le cadre de S.A.M. que Valeo va tester des solutions de stationnements autonomes pour l'autopartage, avec des constructeurs français et allemands.

Le financement de la Région ne concerne donc pas que l'expérimentation que vous signalez.

En ce qui concerne l'expérimentation entre Roissy et La Défense, il s'agit en fait d'un des volets des expérimentations menées par P.S.A. et Renault-Nissan sur les autoroutes franciliennes. La Région Ile-de-France a souhaité financer la mise à niveau et la connectivité de routes exploitées par l'Etat, qui l'a accepté.

C'est un montage auquel il me paraît difficile de s'opposer dans la mesure où cette mise à niveau de l'infrastructure servira tous les usagers, dont des usages routiers prioritaires comme les urgences. La connectivité sera aussi utile à des modes vertueux, comme les bus express ou encore le covoiturage. Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon, j'émettrais un avis négatif.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu, Monsieur AQUA ?

**M. Jean-Noël AQUA**. - C'est dommage, mais nous maintiendrons notre vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je le mets aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Il y a une explication de vote de M. CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons voter ce vœu pour deux raisons. D'abord, parce que la Région, une fois de plus, privilégie les investissements routiers et tout ce qui circule sur les routes, aux investissements de transports en commun. C'est le premier point.

Le deuxième, c'est quand même la place d'Alphabet. On sait qu'ils ne s'en cachent pas, ils veulent être les maîtres des villes. Relisez, ou lisez l'excellent livre qui s'appelle " Comment les gens du numérique veulent gouverner nos villes ". Tout y est sur la stratégie de Google et d'autres, d'Amazon et compagnie, pour prendre le "lead" sur les politiques publiques. Il est donc totalement invraisemblable que l'on cautionne ce genre de mainmise sur les Data et sur l'ensemble des politiques publiques qui pourraient être menées.

Nous voterons évidemment ce vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la pollution lumineuse.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 52 relatif à la pollution lumineuse.

La parole est à M. CRAVENNE.

**M. François-David CRAVENNE**. - Ce vœu a pour objet de réduire la pollution visuelle due à la publicité dans l'espace public. En effet, il est nécessaire de limiter l'empreinte carbone et énergétique dans le futur Règlement local de publicité. Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Bien. C'est extrêmement bref comme présentation de vœu. Vous avez parfaitement raison de vous préoccuper de ce sujet de pollution lumineuse. Nous nous en préoccupons aussi.

Ce vœu ne me pose pas de problème parce que vous dites exactement la même chose que nous. Je voulais simplement vous signaler que ce que vous demandez existe déjà. Dans le cadre de la révision du Règlement local de publicité, nous avons déjà reçu la réponse des services de l'Etat concernant l'évaluation environnementale.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons, au regard des enjeux environnementaux à Paris, considéré qu'il était préférable de réaliser une étude d'impact environnemental pour pouvoir tenir compte de ses résultats dans les propositions de modifications qui pourraient être apportées au Règlement local de publicité.

Je vous rappelle, c'est important, même si je l'ai dit tout à l'heure, que j'ai toujours affirmé que si l'impact environnemental des dispositifs numériques était supérieur à celui des dispositifs actuels, la Maire de Paris préconiserait un maintien de l'interdiction de la publicité numérique. Le principe de lancement de la révision du R.L.P. le précise bien. Il doit être conforme aux objectifs du Plan Climat, comme nous l'avons inscrit dans l'exposé des motifs de la délibération de la procédure de lancement de la révision.

Quand vous demandez que, parmi les objectifs de révision du projet du prochain Règlement local de publicité, soit stipulé que l'exigence de limitation de l'empreinte carbone et énergétique de la publicité soit incluse au même titre que les exigences relatives à la préservation du paysage urbain ou dynamisme économique, la réponse est que c'est déjà fait.

J'émetts donc un avis favorable à votre vœu. Je vous propose de le retirer. Si vous refusez de le retirer, l'avis sera favorable. Nous allons voter un vœu qui dit la même chose que le projet de délibération précédent.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Alors, il sera donc maintenu.

J'ai une demande d'explication de vote de M. BOUTAULT, sur ce vœu.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Non, nous n'avons pas d'explication de vote, mais je vais en faire une quand même. Sérieusement, juste pour dire que la meilleure publicité, c'est celle qui ne pollue pas. Plutôt que de travailler à réduire les consommations énergétiques des panneaux publicitaires, on ferait mieux de s'en dispenser. Par ouverture d'esprit, nous voterons quand même ce vœu qui va dans le sens d'une réduction de notre empreinte carbone.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 465).

## Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'accès au parking souterrain de la gare d'Austerlitz et de ses abords.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 53 relatif à l'accès au parking souterrain de la gare d'Austerlitz et de ses abords.

C'est finalement Mme BOILLOT qui présente ce vœu.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de réaménagement de la gare d'Austerlitz et ses abords est porté par plusieurs opérateurs, "Gares & Connexions", "Kaufman & Broad", Altarea Cogedim, Indigo, Elogie-SIEMP, et la SEMAPA, laquelle réalisera d'ailleurs une voie de desserte de cette opération qui s'inscrit dans l'aménagement de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche".

Cette opération aura un impact évident sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, dans le secteur Hôpital, Buffon et Poliveau, en termes de circulation automobile. Une première présentation publique de ce projet a pu se dérouler devant le conseil de quartier du Jardin des Plantes, le 10 octobre dernier. Or, un tel projet mérite une concertation étroite avec les habitants et les commerçants voisins.

Il est prévu, pour rappel, un parking souterrain de 500 places concédé à Indigo. A ce stade, les entrées et sorties de ce parking devraient se faire principalement du côté du boulevard de l'Hôpital. Ce n'est pas satisfaisant, puisque cette situation risque de provoquer une saturation de cet axe de circulation et engendrer une insécurité routière. C'est pourquoi Florence BERTHOUT et les élus du groupe "100% Paris" demandent que la SEMAPA revoie le positionnement des accès au parking souterrain et à la dépose-minute. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je remercie Mme BOILLLOT de son intervention.

Je voudrais d'abord rappeler que le projet Austerlitz a déjà significativement limité le besoin en stationnement et en usage automobile. Le parking est passé de 1.200 places initialement prévues, à 696 places. Ce parking permet de répondre au trafic de la gare, et les flux seront mieux régulés qu'aujourd'hui.

En ce qui concerne le positionnement des accès au parking, qui est le sujet de ce vœu, le choix actuel d'implantation découle des faits suivants : le sens de la circulation de la voie de liaison - nous avons souhaité limiter les flux de circulation et avons donc privilégié un sens unique dans le sens Mendès-France/boulevard de l'Hôpital - et la cohabitation des flux piétons-voitures. La trémie est prévue à l'entrée de la voie de liaison pour limiter la circulation sur cette dernière et permettre aux piétons de traverser aisément les axes entre le projet A7-A8, le jardin Marie-Curie et le boulevard de l'Hôpital. Le passage des piétons sera sécurisé par des feux tricolores.

Le projet est largement plus sécurisé qu'aujourd'hui, où les piétons croisent les véhicules qui entrent dans la cour Austerlitz. Les autres implantations de trémies sont infaisables en termes de réseau ou créeraient des traversées dangereuses. Il y a une enquête publique à venir, donc nous verrons si le détail des plans permettra de juger de la pertinence de cet emplacement.

Mais dans l'attente, il ne me semble pas pertinent de changer aujourd'hui l'emplacement. J'émet donc un avis défavorable concernant ce vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Votre vœu est-il maintenu ? Oui ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la lutte contre l'encombrement de l'espace public.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n<sup>os</sup> 54 et 54 bis relatifs à la lutte contre l'encombrement de l'espace public.

Pour le présenter, je donne la parole à Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu se fait l'écho d'un certain nombre de remarques, critiques, contestations sur l'implantation de mobiliers urbains, notamment les M.U.I. récents mais pas seulement, parce qu'il y a eu beaucoup de commentaires et de photographies sur les choix opérés d'implantation de ces nouveaux matériaux.

Notamment, il y a le cas de la sortie du métro Belleville, peut-être parce que c'est Belleville où on en est à cinq semaines de travaux pour implanter un mobilier urbain sans que l'on ne sache quand cela se terminera. La maire du 5<sup>e</sup>, Florence BERTHOUT, s'est fait également l'écho de remarques sur l'implantation d'un de ces mobiliers dans son arrondissement. Bref, il y a eu un certain nombre de difficultés.

Nous ne nions pas le besoin de mobiliers pour les usages, les recettes, etc. Bien sûr, ce n'est pas sur le fond de savoir si on a besoin de mobiliers urbains à Paris. C'est une évidence que l'on en a besoin. Mais cette expérience est toujours intéressante de faire des marches avec les urbanistes. J'en avais fait une sur les Grands Boulevards. C'est extrêmement intéressant de faire attention et de voir la succession à laquelle on ne prête pas toujours attention quand on se promène. Quand on veut vraiment regarder, il y a parfois une succession de mobiliers urbains sur des trajets très courts, qui est extrêmement dense et qui pourrait peut-être être revisitée.

Il faudrait d'ailleurs peut-être travailler et imaginer ce qui serait, à partir de services existants, un service de l'esthétique urbaine parisienne qui regrouperait des services de la Direction des finances, de la DVD, de l'architecture, pour finalement concerter sur les parcours. On voit bien que la localisation n'est pas toujours – c'est le moins que l'on puisse dire - concertée avec les habitants et avec les maires d'arrondissement qui souvent, découvrent le choix d'implantation, alors même qu'ils pourraient faire des propositions d'implantations qui seraient judicieuses.

Il y a là, évidemment, des remarques aussi récurrentes de la part de maires d'arrondissement qui disent : on n'a pas été associé au choix et on pourrait faire peut-être une meilleure proposition.

Voilà le sens de ce vœu. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je remercie M. BARGETON qui soulève un problème réel, que je partage complètement. Tout le monde sait que nous devons répondre à plusieurs objectifs, et parfois, ces objectifs sont contradictoires. Il y a le sujet de l'encombrement de l'espace public, mais il y a aussi le sujet de la nécessité de transmettre de l'information municipale, de promouvoir la culture et la presse - c'est à cela que servent, par exemple, les colonnes Morris ou les dos de kiosque -, d'être en conformité avec les normes sur les différents handicaps, de rajouter dans l'espace public des choses qui apparaissent comme absolument indispensables, comme les défibrillateurs. Nous sommes en permanence tiraillés entre ces objectifs qui peuvent paraître parfois contradictoires.

A cela, il faut ajouter la nécessité de respecter le paysage urbain et le patrimoine, tout cela dans le cadre de notre Plan Climat et des enjeux environnementaux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons créé, au cours de cette mandature, le groupe Mobiliers urbains, avec les différents groupes politiques, les adjoints concernés et les services de la Ville. Ce groupe a pour but d'avoir une vision et une cohérence globales sur la place des mobiliers dans l'espace public, leur insertion dans le paysage, et travailler sur leur design, en respect avec nos différents plans, notamment le Plan Climat et le Plan Accessibilité.

J'ajoute que, lorsque nous avons fait le travail de recensement de l'ensemble des mobiliers urbains, on s'est rendu compte qu'il y avait énormément de choses dispersées dans les différentes directions de la Ville, et qu'un vrai travail de mise en cohérence et de coordination se pose.

Vous suggérez que les mairies d'arrondissement soient impliquées. Je crois qu'elles ont aussi un rôle à jouer. Je vous propose donc de voter un vœu de l'Exécutif qui va dans ce sens, qui reprend votre proposition, mais qui la précise et l'intègre dans le dispositif déjà existant.

J'espère toutefois, parce que je voudrais signaler ce point qui me paraît essentiel, que vous serez plus nombreux que durant cette mandature où, à chaque fois que nous avons organisé des rencontres du groupe Mobiliers urbain, il y avait très souvent peu de participants. Les groupes politiques n'étaient pratiquement pas représentés. C'est bien de faire des vœux en Conseil de Paris, mais c'est mieux de participer aux groupes de travail quand ils se réunissent. C'est comme cela que nous arriverons à faire avancer cette question de l'espace public.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur MISSIKA.

Le vœu n° 54 est-il maintenu ? Alors, je mets tout d'abord aux voix le vœu n° 54 déposé...

Il y a M. CRAVENNE qui a demandé une explication de vote.

**M. François-David CRAVENNE**. - Merci, Madame.

Le paysage urbain doit avoir aussi, pour les yeux, une certaine harmonie quant à l'esthétique et à l'emplacement des panneaux publicitaires. La Ville a une responsabilité juridique, technique et opérationnelle. Il est donc extrêmement souhaitable de veiller à un équilibre de l'espace public afin de servir la qualité de vie des Parisiens et de ceux qui visitent notre ville. Ce vœu allant dans le bon sens, mon groupe le votera, ainsi que le vœu bis de l'Exécutif.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 466).

## **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au réaménagement de la Gare du Nord.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n<sup>os</sup> 55 et 55 bis relatifs au réaménagement de la gare du Nord.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je n'ai pas le vœu n° 55 bis de l'Exécutif. Si je peux le récupérer pendant que j'interviens ? Ah si, je l'ai !

Mes chers collègues, sur ce vœu sur le réaménagement de la gare du Nord, on ne va pas revenir ici à nouveau sur l'opposition très forte des habitants, des associations d'usagers, des syndicats de la gare du Nord, de nombre d'élus de la banlieue Nord, de nombre de professionnels qualifiés du monde de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine. Franchement, ce projet initial d'aménagement de la gare du Nord était un vrai scandale, puisqu'il visait simplement à utiliser la gare comme finalement des flux qu'il fallait absolument réorienter pour en faire une source de profit maximum, pour des commerces et un centre commercial de luxe, agrandi au mépris de l'ensemble des usages, des citoyens et des citoyennes, et des usagers de la gare du Nord.

C'était une aberration, une aberration totalement anti-écologique avec en plus, là-dessus, l'injonction du calendrier qui vise à se caler sur les Jeux Olympiques de 2024, qui montre bien que l'on est dans une folie d'une logique d'une ville consumériste, et totalement contraire aux urgences climatiques.

Bien. L'argent public n'a pas à servir à cela. La Maire a retourné sa veste, alors qu'elle avait choisi le pire projet. Bien. Tant mieux. Maintenant, je souhaiterais, à travers ce vœu, savoir quelles sont les garanties réelles, tant juridiques que programmatiques et financières, qui puissent être publiquement annoncées sur la possibilité d'une renégociation du projet à ce jour retenu, que l'information relative aux engagements de la S.N.C.F. et de ses opérateurs contractants soit publiquement communiquée par les parties prenantes du projet, à savoir la S.N.C.F., la Ville, l'Etat et la S.E.M.O.P.

Ensuite, que le nouveau projet fasse l'objet de réelles concertations démocratiques avec les associations, les habitants des 9e, 10e, 18e, les usagers de la gare du Nord, les syndicats de salariés de la gare du Nord, ainsi qu'avec la population des villes franciliennes concernées pour que l'on évite, comme ce fut notamment le cas aux Halles, à la porte de Versailles avec la tour Triangle, dans le quartier Montparnasse ou encore à Bercy-Charenton, de se retrouver face à un nouveau grand projet inutile, imposé et contraire aux exigences démocratiques et sociales. Que l'on arrête à l'avenir de considérer que les gares S.N.C.F., à Paris comme ailleurs, deviennent des centres commerciaux. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - J'émettrai un avis défavorable à ce vœu et je propose, à la place, un vœu de l'Exécutif. Je voudrais quand même rappeler les débats que nous avons eus dans ce Conseil lorsqu'Alexandra CORDEBARD et moi-même avons publié notre tribune dans "Le Monde". J'avais expliqué qu'il ne s'agissait pas d'une position cosmétique alors que tout était joué, mais que c'était une manière de construire un rapport de force. Je voudrais signaler que nous avons construit ce rapport de force, puisque nous avons obtenu que le préfet de Région réunisse la S.N.C.F. et la Ville de Paris, ce qui était exactement ce que nous demandions dans notre tribune, afin de trouver une solution et un projet qui réponde davantage aux attentes des riverains et des voyageurs.

Il a été convenu, lors de cette réunion, que la Maire de Paris missionnerait quatre urbanistes pour proposer des pistes d'amélioration à la S.N.C.F. et à Station Nord. C'est exactement ce que nous avons fait.

Je vous rappelle les six thèmes que nous avons soumis à ces quatre experts : l'amélioration de l'intermodalité et des accès à la gare, l'intégration urbaine du projet, la protection du patrimoine, la dédensification du projet, les ambitions environnementales et le renforcement de la concertation. La S.N.C.F. a également donné son accord pour fournir toutes les données nécessaires à ces quatre experts. Nous nous réjouissons de cette avancée qui montre que la S.N.C.F. est ouverte à des modifications.

Nous proposons donc un vœu de l'Exécutif, qui propose que les résultats de cette étude des quatre experts soient partagés, d'une part, avec les riverains et les associations d'usagers, d'autre part, avec la S.N.C.F., et qu'ils soient versés à l'enquête publique qui démarre prochainement. L'enquête publique va jouer un rôle extrêmement important en la matière. Nous poursuivons aujourd'hui cette voie de dialogue avec la S.N.C.F. et espérons que les conclusions des experts seront entendues.

J'émet donc un avis défavorable au vœu de Danielle SIMONNET, si elle ne le retire pas, et je vous propose de voter ce vœu de l'Exécutif. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Votre vœu est-il maintenu, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - En fait, vous ne voulez pas répondre sur s'il y aura des garanties réelles, juridiques, programmatiques et financières, pour que le projet soit vraiment renégocié. Comme vous ne voulez pas répondre sur ces garanties, c'est peut-être parce que vous n'avez pas été en capacité d'organiser le rapport de force pour obtenir ces garanties. Ce vœu que je propose, je le maintiens !

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - J'ai plusieurs demandes d'explication de vote, et je les cite pour que tout le monde soit rassuré sur la bonne prise en compte des demandes : M. CONTASSOT, Mme PAWLIK, M. AZIÈRE, et après Mme CORDEBARD.

La parole est tout d'abord à M. CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons voter le vœu de l'Exécutif. Mais nous ne voterons pas le vœu de Danielle SIMONNET parce que, notamment la question des garanties juridiques, je ne vois pas comment on pourrait avoir des garanties juridiques sur un permis de l'Etat. Cela me semble assez irréaliste, il y a un problème de droit. On ne vote pas quelque chose qui n'a pas de sens juridique.

Cela étant, je voudrais rappeler que nous avons voté, à notre initiative, un vœu au précédent Conseil, dans lequel il était demandé à la Maire de Paris d'organiser une réunion publique avec les riverains, l'ensemble des commerçants, des parties prenantes, etc. Nous aimerions que ce soit fait rapidement. C'est le premier point.

Deuxième point, dans le vœu de l'Exécutif, même si nous allons le voter, nous avons une petite interrogation sur le dernier alinéa du vœu qui dit : "En cas de non-prise en compte des propositions des quatre experts, la Ville continuera de s'opposer au projet". Cela ne nous suffit pas parce que si ces propositions allaient dans le sens de la gare du Nord, ou du projet de la S.N.C.F. plutôt, nous continuerions à nous opposer à ce projet. Nous ne voulons pas que l'avis de la Ville dépende de manière automatique de l'avis de ces experts.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame PAWLIK ?

**Mme Déborah PAWLIK**. - Merci, Madame la Maire et merci, Monsieur MISSIKA, pour cette présentation.

Sur le projet de la gare du Nord, vous ne finirez pas de nous étonner. De revirement en changement d'avis, voire en retournement de veste, comme le disait à juste titre ma collègue Danielle SIMONNET, on est passé par toutes les phases et tous les feuillets.

Cette semaine, saison 3, épisode 18 du projet, on met en place un groupe de travail à grand renfort de communication pour amender le projet. Mais dites enfin la vérité aux Parisiens, Monsieur MISSIKA ! Déjà, d'une part, soyez honnête avec eux ! Dites-leur que le projet ne pourra être amendé qu'à la marge, puisqu'il a de toute façon déjà été voté en commission, en C.N.A.C. Mais c'est vrai, Monsieur MISSIKA, soyez honnête avec les Parisiens, dites-leur la vérité ! Ne vous énervez pas ! Monsieur MISSIKA, on a un débat apaisé. Calmez-vous ! Ce n'est pas bon pour votre cœur.

Dites aussi aux Parisiens, Monsieur MISSIKA, que ce qui vous importe, ce n'est pas leurs préoccupations, ce n'est pas, par exemple, d'ouvrir le projet au nord, comme nous le réclamons depuis le début. C'est uniquement de reprendre la main dans un jeu dans lequel vous avez joué, mais où vous avez perdu puisqu'après avoir dit non, oui, puis non...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Madame PAWLIK, je vous remercie.

**Mme Déborah PAWLIK**. - M. MISSIKA m'a coupée, donc je vais aller jusqu'au bout de mon explication de vote.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Justement, j'en ai tenu compte. Je vous remercie de finir votre propos.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Je vais donc signaler que nous allons évidemment voter contre ce vœu, puisque personne n'est dupe. Votre objectif en la matière est uniquement d'essayer politiquement de reprendre la main.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. AZIÈRE.

**M. Éric AZIÈRE.** - Dans l'état actuel de la rédaction de ce vœu, je pense que l'on va s'abstenir. Déjà, je trouve que sur les pistes de travail, telles qu'elles sont orientées vers une concertation avec les riverains, les associations d'usagers, on aurait pu penser, à l'exemple de ce qui s'est dit tout à l'heure sur le pôle Montparnasse, y associer les conseils de quartier, ainsi qu'au moins la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, même si cela paraît aller de soi.

Mais surtout ce qui me gêne le plus, comme Yves CONTASSOT, c'est le dernier alinéa du vœu : "En cas de non-prise en compte de ses propositions, la Ville de Paris continuera de s'opposer..." L'expression de "continuer de s'opposer" en ce qui concerne la Ville de Paris m'étonne après la conclusion de nos derniers débats sur la modernisation de la gare du Nord.

J'avais cru que la Ville de Paris avait fini par admettre les orientations du projet, modifié à la marge telle que la Ville l'avait demandé, et tel que, me semble-t-il, le projet urbain partenarial entre la Ville de Paris et Station Nord le permet. Il y a eu une instance de dialogue, et je ne vois vraiment pas pourquoi elle ne fonctionnerait pas. Il me semble qu'au moins le dernier alinéa de ce vœu est inutile.

S'il disparaissait, nous voterions ce vœu, mais dans l'état actuel des choses, nous nous abstiendrons.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Alexandra CORDEBARD, comme maire de l'arrondissement concerné.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux sujets. Le premier, en termes d'objectifs et de stratégie. Plutôt que de commenter telle et telle posture à un moment donné, tel et tel positionnement, telle et telle affirmation, il faut que nous nous posions collectivement la question des objectifs que nous avons. Ce projet gare du Nord, tel qu'il était présenté et telle que la discussion avec la S.N.C.F. nous a amenés à le voir, puisqu'il a évolué entre le moment où il a été posé et celui où nous avons publié cette tribune, n'était pas intégrable en l'état dans le Nord-Est parisien et n'était pas satisfaisant.

Il convenait donc, en élus responsables et en charge, de trouver le rapport de force qui nous permettait de continuer à discuter avec la S.N.C.F. Donc, à tous les commentateurs, tout d'abord, je leur demanderai plutôt ce qu'ils souhaitent comme projet de la gare du Nord, ce serait plus intéressant.

Par ailleurs, si les objectifs sont partagés en termes d'évolution du projet, alors, à ce moment-là, associations-nous pour faire en sorte que ce rapport de force soit encore plus puissant, et que nous puissions, sur la base des réserves et exigences qu'a posées la Ville, obtenir sa correction jusqu'au niveau où il devient intégrable, et un projet positif pour la Ville. C'est de cela dont il s'agit.

C'est pourquoi, d'ailleurs, je trouve qu'il est important de voter ce vœu de l'Exécutif, pour porter haut la voix de la Ville. A tous mes collègues qui avaient, à juste titre, émis des réserves sur le projet tel qu'il leur avait été présenté très préalablement, je leur demande de s'associer à nous pour que notre parole devienne la plus puissante possible. C'est, vous le savez, et le dialogue, et le rapport de force, nos seuls outils leviers pour obtenir véritablement la modification de ce projet.

Je vous demande de voter ce vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Nous passons donc au vote.

J'imagine que Danielle SIMONNET maintient son vœu n° 55.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 467).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la centrale à béton Lafarge sur les bords de Seine.

### Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n<sup>os</sup> 56 et 56 bis relatifs à la centrale à béton Lafarge sur les bords de Seine.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes, afin de présenter le vœu n° 56.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Lafarge, Lafarge ! Je ne reviens pas sur les épisodes concernant le sable de "Paris Plages". On a enfin arrêté d'utiliser le sable de "Paris Plages", mais hélas, pas dès l'information qui avait été transmise par "Le Monde", sur le fait que cette entreprise n'avait pas hésité à continuer à payer des djihadistes pour exploiter sa cimenterie en Syrie. Bien. Mais vous savez que la procédure judiciaire contre cette entreprise se poursuit avec notamment complicité de crime contre l'humanité.

Je souhaite intervenir sur le problème de la centrale à béton du port de Javel. On a déjà eu plusieurs vœux au Conseil de Paris, des vœux où on disait que la Ville doit s'engager à développer le recours aux matériaux biosourcés et abandonner l'usage du béton totalement anti-écologique. Et il y a eu des vœux qui demandent que le projet de reconstruction de l'espace d'exploitation du béton Lafarge sur le port de Javel soit revu en concertation avec les élus du 15e et les riverains, d'une part, et, d'autre part, un autre vœu qui demandait que le projet de reconstruction et d'extension de la centrale à béton soit arrêté, annulé, du fait de tous les problèmes de pollution. Vous savez que la centrale à béton Lafarge n'hésite pas à nettoyer ses installations de production de béton avec l'eau du fleuve. Que la pollution engendrée pour la faune et la flore est très problématique, au sein d'un corridor écologique identifié dans le Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France.

Je ne reviens pas non plus sur la problématique posée par les 150 camions-toupies par jour qui vont transiter dans un endroit où on a construit récemment un réseau de pistes cyclables, le long des bords de Seine. Bref, le temps me manque pour développer toutes les aberrations de ce projet.

Or, le problème, c'est que les travaux ont commencé sans que les riverains soient associés. Cela veut dire que les décisions prises dans ce Conseil de Paris ne sont pas suivies d'effet. La situation est grave. Je souhaiterais que la Ville me dise où cela en est, que les engagements du Conseil de Paris pour que le projet soit clairement arrêté, soient effectifs, et que, quand on dit que l'on s'engage à ce que les associations et les riverains soient associés aux discussions, qu'ils le soient réellement. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Au risque de répéter ce qu'a dit Yves CONTASSOT, je voudrais rappeler à Mme SIMONNET que l'espace dans lequel est installée la cimenterie Lafarge, ne relève pas de la responsabilité de la Ville de Paris, mais relève de la responsabilité de l'Etat, à travers Ports de Paris. C'est un sujet, ce sujet de la centrale à béton, que nous connaissons bien. Suite au vœu voté au Conseil de Paris, nous avons reçu à deux reprises Lafarge avec le maire du 15e arrondissement. Nous échangeons régulièrement avec les associations de riverains.

Lafarge nous a proposé un permis de construire modificatif avec une baisse de la production sur site, ce qui va dans le bon sens, mais nous leur avons demandé de présenter ce projet aux riverains et d'aboutir à un accord. Or, à ce stade, aucune concertation nouvelle n'a été lancée, et Lafarge a débuté les travaux. Il nous semble que ces travaux doivent être stoppés dans l'attente de ce compromis.

C'est le sens du courrier que j'ai écrit à Lafarge récemment et que j'ai transmis aux riverains. C'est une triste illustration de notre manque de pouvoir sur le fleuve et sur les bords de fleuve. Comme vous faites semblant de l'ignorer, Lafarge traite directement avec Ports de Paris, et nous n'avons pas pris sur cette convention entre Lafarge et Ports de Paris. Les travaux de réflexion de l'atelier Seine ont fait ressortir très nettement ce problème de gouvernance. Les Parisiens et la Ville de Paris doivent pouvoir exercer un pouvoir réel sur ce qu'il se passe en bord de Seine. Nous n'acceptons pas qu'un projet générant trop de nuisances soit installé à cet endroit.

Par ailleurs, nous pensons qu'étant donné notre politique de promotion des matériaux biosourcés au détriment du béton, l'heure ne doit pas être à l'extension des centrales à béton dans Paris, si nous voulons respecter les objectifs de notre Plan Climat. Je vous propose de voter un vœu de l'Exécutif, suite aux deux votés au Conseil de Paris de juin, demandant que le projet modifié soit soumis à la concertation des riverains et que, dans l'attente, les travaux soient stoppés.

Je vous propose de substituer ce vœu de l'Exécutif au vœu de Danielle SIMONNET, à qui je propose de retirer son vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais d'abord demander à Danielle SIMONNET si elle retire son vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Qui a donné le permis de construire ? C'est la Ville de Paris. Donc, pas d'hypocrisie, vous avez failli à vos responsabilités.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Vous ne retirez pas votre vœu. Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Yves CONTASSOT, pour une minute, pour une explication de vote.

**M. Yves CONTASSOT.** - Contrôle C, contrôle V, copier-coller. C'est bien, Danielle, de reprendre systématiquement le vœu d'autres du précédent Conseil pour les redéposer. Tu cites même, je suis désolé de te le dire... Je ne t'ai pas interrompue...

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Ne vous interpellez pas. Yves CONTASSOT. Danielle SIMONNET, allez...

**M. Yves CONTASSOT.** - Il ne s'agit pas de mépriser qui que ce soit, il s'agit de respecter un peu les différents partis politiques de ce groupe.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Danielle SIMONNET, laissez Yves CONTASSOT s'exprimer.

**M. Yves CONTASSOT.** - Nous sommes sans doute autant que toi en contact avec les associations, crois-moi.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Yves CONTASSOT, n'écoutez pas Danielle SIMONNET, poursuivez votre intervention.

**M. Yves CONTASSOT.** - Je pense qu'en l'occurrence, la question n'est pas de redéposer un vœu à chaque Conseil, c'est d'arriver à faire bouger les choses. C'est le rapport de force avec Lafarge qui compte, et ce n'est pas le théâtre du Conseil de Paris qui suffira à le faire.

Oui, nous voterons le vœu de l'Exécutif, mais nous nous abstenons sur ton vœu, parce que nous n'avons pas pour habitude de voir... On ne dépose pas de copyright sur les vœux, mais les reprises de cette manière quasi systématique...

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci.

Je rappelle à tous nos collègues qu'il vaut mieux faire référence aux bons vieux droits d'auteur français plutôt qu'à copyright.

Je donne la parole à Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour une explication de vote pour son groupe.

Je demande à Danielle SIMONNET de bien vouloir cesser d'interrompre les orateurs.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé M. MISSIKA, il est vrai que des discussions ont été engagées avec Lafarge, la Ville et la mairie du 15e. Nous avons obtenu un certain nombre d'évolutions, et surtout l'engagement de déposer un nouveau permis de construire qui soit élaboré de façon concertée, et qui intègre la diminution du volume de la centrale et l'amélioration de son intégration paysagère.

En revanche, avec Philippe GOJJON, nous avons été stupéfaits de voir que les engagements pris par Lafarge ne sont pas respectés puisque les travaux ont déjà commencé, avant même le dépôt du nouveau permis de construire et la tenue de la réunion de concertation annoncée avec les riverains.

En l'état, nous allons donc voter le vœu de l'Exécutif en rappelant que notre demande principale reste le transfert de la centrale à béton en aval, dans un secteur inhabité, et que le béton ne soit plus le matériau principal de construction.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je demande à Danielle SIMONNET si elle maintient son vœu.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, je le maintiens.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Vous auriez pu le retirer, celui-là. Le vœu n° 56 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 468).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'article 14 du projet de loi Engagement et Proximité.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 57 relatif à l'article 14 du projet de loi Engagement et Proximité.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - N'hésitez pas à "copier-coller" ce vœu, comme tous les autres vœux que je présente et que, généralement, je rédige avec les associations. Mais les associations apprécieront les commentaires des uns et des autres.

Il s'agit d'un vœu relatif à la criminalisation des habitats hors normes et qui s'oppose à l'article 14 du projet de loi Engagement et Proximité qui a déjà été voté au Sénat et qui est examiné en ce moment à l'Assemblée Nationale, en commission et en séance.

Cet article prévoit de permettre aux maires de prononcer une astreinte au plus égale à 500 euros par jour, à l'encontre de toute personne installée pour vivre ou survivre sur un terrain privé, dans un abri ou un habitat non reconnu par les règles d'urbanisme municipal, tels qu'une yourte, tente, maison de paille, caravane, véhicule habité, mobile-home.

Il rappelle terriblement la loi LOPPSI 2 qui avait déjà prévu d'expulser, sans les juger et sur décision du Préfet, les occupants d'habitations non conformes. Mais heureusement, le 11 mars 2011, le Conseil Constitutionnel l'avait abrogé, jugeant qu'il était sans considération de la situation personnelle ou familiale de personnes défavorisées ne disposant pas d'un logement décent, et obérait une conciliation manifestement déséquilibrée entre la nécessité de sauvegarder l'ordre public, mais surtout tous les autres droits et les libertés, donc la nécessité de tenter de survivre quand on est confronté à la grande précarité.

Une telle mesure, ce serait un outil d'exclusion massive pour des dizaines de milliers de personnes installées sur des terrains privés. Vraiment, cette logique de chasser les pauvres plutôt que de s'attaquer à la misère est tout simplement insupportable et inacceptable.

Je souhaite, à travers ce vœu, que le Conseil de Paris émette le vœu que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour demander le retrait de cet article 14 du projet de loi Engagement et Proximité, parce qu'il est inacceptable pour nous que ce genre de logique ait lieu. S'il y a des choses qu'il faut développer en termes de nouvelles compétences au niveau des mairies, c'est bien de réquisitionner le logement vide pour garantir le droit au logement et non pas chasser les pauvres et la misère. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a toujours au moins un vœu de Danielle SIMONNET pour lequel j'émetts un avis favorable, et ce sera celui-là.

Vous relayez, chère Madame SIMONNET, l'alerte lancée par les associations dans le domaine du logement : la fondation Abbé Pierre, "Emmaüs", "Droit au logement" ou "ATD Quart Monde", pour ne citer qu'elles. Leur cri d'alerte est paru dans une tribune publiée le 6 novembre dernier, en réaction à cet article 14 de la loi Engagement et Proximité. Elles demandaient le retrait de cet article qui représente, pour elles, un risque d'exclusion pour les nombreuses personnes installées sur des terrains privés, sous forme de logement précaire ou léger.

Je voudrais insister sur un point qui me paraît essentiel. Cet article 14 avait un fondement et une origine louables, notamment parce qu'il concernait les installations sur le littoral, sauf qu'il semble que les sénateurs n'aient pas calculé peut-être les effets négatifs que cet article pouvait occasionner.

Il me semble que les dispositions envisagées par l'article 14 donneraient la possibilité pour l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, donc aux maires, de mettre en demeure le maître d'ouvrage d'une opération ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'infraction, de prendre une décision ordonnant le paiement d'une astreinte journalière maximale.

Ce que la tribune des associations du 6 novembre a mis en avant, ce sont les risques de détournement d'un tel article, car le maire se retrouverait alors en posture de juge et partie puisqu'il est aussi l'auteur des règles d'urbanisme, et nous sommes effectivement sensibles à un tel risque. C'est pourquoi j'émetts un avis favorable à votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de Yves CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter avec enthousiasme ce vœu, parce que l'on assiste de plus en plus à un changement des règles institutionnelles et juridiques où on passe du pouvoir judiciaire au pouvoir administratif. On l'a vu avec la loi LOPPSI 2, où c'est le préfet maintenant qui détient des pouvoirs qui faisaient jusque-là partie des pouvoirs du juge. Là, c'est la même chose qui est proposée, c'est-à-dire qu'on transfère du juge aux maires, aux élus des pouvoirs judiciaires. Cela nous semble une dérive extrêmement dangereuse, et c'est pour cela que nous voterons ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 469).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'affichage d'une publicité sur un immeuble de la rue Halévy.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 58, toujours présenté par Danielle SIMONNET. C'est un vœu relatif à l'affichage d'une publicité sur un immeuble de la rue Halévy.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je crois que l'on a été, j'espère nombreux, à être choqués par cette affiche de 342 mètres carrés qui recouvre, depuis le début du mois d'octobre, un immeuble historique de la rue Halévy, dans l'un des quartiers les plus touristiques et commerçants du centre de Paris, pour faire la publicité de l'Arabie Saoudite comme destination de voyage.

Cette affiche fait partie d'une vaste campagne de publicité mondiale destinée à promouvoir l'Arabie Saoudite comme destination touristique. Oui, cette publicité a fait l'objet d'une autorisation par arrêté préfectoral, depuis le 1er octobre 2019.

Une plainte en référé a été déposée, le 29 octobre dernier, devant le juge administratif par l'association " Reporters sans frontières " qui considère, à juste titre, que la promotion de l'Arabie Saoudite comme destination de loisirs et de vacances auprès du public français constitue une inacceptable atteinte à la dignité humaine et, par conséquent, un grave trouble à l'ordre public qui justifie l'intervention du juge et qui demande le retrait de cette publicité.

Faut-il rappeler l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi, tué et démembré dans le consulat d'Arabie Saoudite à Istanbul par des agents de Riyad ? Faut-il rappeler que l'Arabie Saoudite est située à la 172e place sur 180 du classement mondial de la liberté de la presse ? Faut-il rappeler que c'est un pays dans lequel la liberté de la presse est inexistante et où les voix indépendantes sont emprisonnées, torturées ? Au moins trente-deux journalistes professionnels ou non y sont aujourd'hui détenus de façon totalement arbitraire. Faut-il rappeler que l'Arabie Saoudite impose des lois patriarcales qui restreignent très fortement les droits des femmes ? Que les droits des personnes L.G.B.T. y sont totalement inexistantes ? Que l'homosexualité y est punie de mort, ainsi que l'adultère, et que la torture y est couramment pratiquée ?

Oui, mes chers collègues, nous devons interpellier la Préfecture pour le retrait de l'arrêté préfectoral autorisant l'affichage de cette publicité en faveur de l'Arabie Saoudite sur l'immeuble de la rue Halévy. Nous devons interpellier la Préfecture pour qu'elle s'engage à n'autoriser aucun affichage, dans les rues de notre ville, d'annonces valorisant des pays ou organisations qui ne respecteraient pas les libertés fondamentales. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne de fait la parole à Jean-Louis MISSIKA, avec un vœu n° 58 bis de l'Exécutif.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Je vais proposer à Danielle SIMONNET de retirer son vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Vous savez, d'ailleurs vous l'avez dit vous-même, que sur les bâtiments classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les demandes d'autorisation sont auprès des services de l'Etat et que la Ville n'a pas son mot à dire.

Ce que je vous propose, c'est un vœu demandant que la Ville soit consultée et que l'avis de la Ville soit intégré au dispositif d'autorisation pour ce type de publicité.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET, je pense que la réponse de Jean-Louis MISSIKA pourrait vous satisfaire ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je voterai le vœu de l'Exécutif, mais je maintiens le mien, parce que je ne comprends pas que, dans le vœu de l'Exécutif, vous ne fassiez aucune référence au sujet précis. Je le regrette et le déplore. A un moment donné, on peut assumer ici. Il y a un problème d'assumer ici de voter un texte qui s'oppose à l'Arabie Saoudite. Quel est le problème ? Je ne comprends pas.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Votre vœu n'est donc pas retiré. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 58 bis...

**Mme Danielle SIMONNET**. - Combien de voix s'opposent à un vœu qui critique l'Arabie Saoudite ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Très bien. J'avoue que je ne pensais pas qu'un tel axe s'organiserait au sein de notre hémicycle. Mais l'opportunisme en politique, cela existe.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Danielle SIMONNET.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

C'est bien ce que j'avais dit, elle n'est pas adoptée.

Espérons que le vœu n° 58 bis de l'Exécutif sera adopté !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 470).

Je vous remercie.

## **2019 DCPA 18 - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une nomenclature de l'ensemble des équipements et grosses réparations.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 18 et le vœu référencé n° 59 qui s'y rattache. C'est la présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait le bilan de la construction et la rénovation des équipements publics de proximité pour les années de 2015 à 2018. Bien entendu, ce qui nous est remis ne recouvre pas la totalité des travaux que nous avons menés, puisqu'elle ne concerne que ceux qui dépassent la somme de 5 millions d'euros.

N'en déplaise à la droite, oui, nous avons rempli nos engagements de mandature, et notamment la création de 5.000 places en crèche. Oui, nous avons ouvert des conservatoires, des médiathèques, des centres d'animation, des gymnases, des terrains sportifs. Voilà ce que l'on fait de l'investissement. Voilà à quoi sert ce que certains appellent l'endettement de la Ville. Il s'agit vraiment d'investissement et de relance de l'économie, et notamment de créations d'emplois derrière.

De plus, notre groupe n'a pas été étranger au fait que nombre de ces investissements sont réalisés d'abord dans les quartiers populaires car, nous le savons, il y a un déficit d'équipements publics au nord et à l'est de Paris.

De plus, nous avons voulu que ces constructions soient respectueuses des enjeux environnementaux, afin que l'on diminue la place du béton dans les constructions et que, dans le même temps, on favorise les circuits courts en matière d'approvisionnement des matériaux, mais aussi de réemploi pour favoriser l'économie circulaire.

Evidemment, il nous reste des efforts à faire en matière d'équipements de petite enfance pour qu'à terme, et je pense à la prochaine mandature, tous les parents à Paris qui le souhaitent puissent avoir une place en crèche pour leurs enfants.

Nous devons, tant dans la matière de lecture publique que dans l'apprentissage de la natation, continuer nos efforts, en particulier en ouvrant des équipements dans les zones d'aménagement concertées que nous avons lancé dans le nord de Paris, et notamment la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Les enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et le réchauffement climatique nous obligent, pour les prochaines années, à maintenir un haut niveau d'investissement pour construire en respectant les normes les plus hautes en matière environnementale.

Pour conclure, dans l'esprit d'un livre que je viens de publier, je préconise un fort investissement public, une aide à l'innovation technologique, le recours à une logistique intelligente, propre et respectueuse des droits sociaux, et une aide à l'installation d'entreprises artisanales de production afin d'aller vers une ville à la fois écologique mais aussi populaire.

Ce sont les clés pour que Paris puisse favoriser la création de l'emploi, et respecter les règles sociales et environnementales.

Je me félicite donc du travail de l'Exécutif en la matière qu'il faudra poursuivre et je félicite singulièrement Jacques BAUDRIER et Jean-Louis MISSIKA qui ont su conjuguer quantité et qualité dans l'investissement public.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est maintenant à François-David CRAVENNE.

**M. François-David CRAVENNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu souhaite qu'il soit annexé à cette communication une nomenclature complète de l'ensemble des équipements et grosses réparations, par année et par arrondissement, précisant le coût global des investissements liés à chaque projet réalisé, les livraisons effectives, notamment pour le G.P.R.U., et que cette nomenclature soit intégrée au plan d'investissement de la mandature lors du débat pour le budget primitif 2020. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci pour votre concision. Nous y sommes sensibles, cher collègue.

La parole est à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018 est particulièrement importante puisqu'elle nous donne une vision de la rénovation effectuée des bâtiments municipaux pendant la mandature.

Le projet de délibération concerne vingt-huit opérations, dont certaines sont particulièrement ambitieuses puisqu'elles concernent, par exemple, l'opération de la performance énergétique de soixante écoles ou celle de six piscines.

Le groupe Ecologiste regrette la procédure mise en place en 2016 par la Maire de Paris sur les marchés de la Ville, puisque nous pouvons constater aujourd'hui que cette procédure ne donne pas l'occasion de suivre les opérations, que ce soit au Conseil de Paris ou dans les arrondissements. Avec cette communication globale, nous restons sur notre faim.

Nous regrettons que les documents, qui sont joints au projet de délibération, ne permettent pas réellement de mesurer l'avancée des travaux et les différents calendriers. Le document qui nous a été distribué lors de la 3e Commission nous apporte quelques illustrations complémentaires, mais vu le montant des budgets alloués, les informations ne sont pas à la hauteur de l'importance des opérations.

De plus, la communication mentionne, je cite : "C'est l'occasion d'insister sur les objectifs globaux et de répondre aux différents plans initiés par la Ville, comme le Plan Climat Air Energie, ou encore la recherche de la sobriété architecturale, le respect des objectifs environnementaux et de performance énergétique". Or, dans les différents bilans des projets concernés par cette communication, je suis étonnée de voir que, pour certains d'entre eux, aucun objectif chiffré, en termes de performance énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, n'est indiqué ni même évoqué. Je pense notamment à la restructuration de la cuisine centrale de la cité Souzy, dans le 11e, qui de plus a donné lieu à un dépassement de 1,740 million d'euros par rapport au coût global initialement estimé, sans que l'on sache ce qui a justifié ce dépassement.

Je pense également au projet portant sur la piscine Saint-Merri qui ne mentionne aucun élément concernant les performances énergétiques.

D'autres bilans font pourtant état d'objectifs chiffrés, comme la rénovation de vingt-deux écoles sur les soixante prévues ou celui des six piscines. Mais les documents joints ne nous apportent aucun élément pour apprécier les performances ni les raisons pour lesquelles les travaux ne concernent en réalité que vingt-deux écoles et non soixante, comme il est indiqué.

Compte tenu de l'urgence climatique et des objectifs ambitieux du Plan Climat de la Ville, nous souhaitons obtenir le plus rapidement possible le bilan détaillé concernant la prise en compte de la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre dans chacune des quatorze opérations qui ont été livrées.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Très rapidement, je trouve que de faire un bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018, qui permet de voir la réalité de l'ensemble des rénovations qui ont été opérées, est important, mais encore faut-il que ces comparaisons et ces nomenclatures facilitent la compréhension et la transparence sur l'ensemble des données.

Or, à cette étape-là, je n'arrive pas à y voir concrètement à quel dépassement des budgets on a pu être confronté, à quel dépassement des délais nous avons dû faire face, quid de l'évaluation réelle des performances énergétiques post-travaux. Je trouve que, dans ce document, il manque ces éléments.

Je trouve aussi qu'il manque un tableau qui fasse état de l'évolution des vœux qui étaient liés à toutes ces opérations, et à leur juste prise en compte et réalisation. Je trouve qu'en tous les cas, il y a des marges de progression à faire si on veut véritablement avoir des outils qui permettent et aux conseillers de Paris et aux citoyennes et citoyens de pouvoir évaluer les engagements politiques pris par cette assemblée. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci à toutes les oratrices et orateurs. Merci de vous intéresser à ce bilan qui est le troisième présenté en Conseil de Paris, et c'est la première fois qu'il fait l'objet d'autant d'interventions et de débats.

Merci à Nicolas BONNET-OULALDJ d'avoir rappelé que c'est un effort très important de construction de 120 opérations et de grande requalification d'équipements publics dans Paris, à l'échelle d'une mandature, le plus important que nous ayons connu, y compris avec un rééquilibrage en faveur des quartiers populaires.

Pour répondre au vœu présenté par M. CRAVENNE, cette communication n'évoque, puisque c'était sa définition suite à une discussion avec l'ensemble des groupes, que les opérations qui font l'objet d'une délibération globale, et toutes les autres opérations de moins de 5 millions d'euros, qui sont nombreuses, puisqu'il n'y a que vingt-huit opérations, pour l'instant, ont fait l'objet d'une délibération globale. Il y a des présentations au fur et à mesure des délibérations et des descriptions dans les annexes du budget annuel qui sont présentées. Toutes les informations que vous demandez et qui sont évoquées sont présentées au moment du budget.

Pour répondre à Mme MOREL et Mme SIMONNET qui souhaitent avoir plus d'informations, c'est la troisième présentation. C'est d'ailleurs une présentation plus enrichie par rapport à celle des années précédentes, mais lors des années précédentes, nous n'avions eu aucune demande d'informations complémentaires.

Il y a un certain nombre de choses sur la réduction de la consommation énergétique, dans la présentation qui vous a été faite dans chacune des commissions, vous y avez assisté bien sûr, et qui ont été assez détaillées. Mais nous pouvons tout à fait, comme vous l'avez demandé, détailler opération par opération, les économies en termes énergétiques et, en termes budgétaires aussi, les évolutions par rapport aux programmes votés.

Globalement, je tiens à préciser que, dans le secteur scolaire et de la petite enfance qui correspond à une grande partie des opérations, nous atteignons très exactement l'objectif de 30 % de réduction des coûts par rapport à la mandature précédente, ce qui est le reflet des projets qui ont su privilégier l'usage et la sobriété architecturale, ce qui permet de faire des économies en termes de consommation d'énergie et aussi en termes budgétaires, ce qui est un cercle vertueux.

Voilà. On pourra vous fournir toutes les informations complémentaires. Elles amènent à poser le principe que cette présentation soit encore plus détaillée l'an prochain, mais c'est la première fois que nous avons de telles demandes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BAUDRIER.

Nous allons passer au vote de ce projet de délibération DCPA 18 et du vœu n° 59, qui est maintenu, j'imagine ? Qui ne dit mot consent. L'avis de l'Exécutif étant défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DCPA 18).

### **2019 DU 206 - Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20e) - Acquisition à titre gratuit d'un équipement public auprès de la SPL Paris et Métropole aménagement.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 206 concernant le secteur d'aménagement Paul Meurice, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Jérôme GLEIZES. Il s'agit d'une acquisition à titre gratuit d'un équipement public auprès de la S.P.L. Paris et Métropole Aménagement. Je ne peux pas aller plus loin pour vous suppléer.

**M. Jérôme GLEIZES**. - C'est sur la crèche. Excusez-moi, j'étais en discussion avec ma voisine. Le groupe Ecologiste s'était déjà opposé à ce projet de délibération pour une raison simple, c'était la présence d'une crèche près du périphérique.

Nous avons demandé plusieurs fois un moratoire sur tous ces équipements, dans l'attente d'avoir une étude plus approfondie sur les conséquences des constructions d'équipements petite enfance au bord du périphérique. Depuis, la France a été condamnée par l'Union Européenne à cause d'un taux trop élevé de dioxyde d'azote, et nous maintenons toujours ces constructions au lieu de faire une étude plus approfondie sur les conséquences de cela.

Je sais que l'on va me rétorquer que pratiquement tout Paris est en P.M. 2,5 de microparticules, mais nous maintenons notre demande d'un moratoire et de revoir plus en détail la construction de ces écoles. Il ne faudrait pas, maintenant que la France a été condamnée, qu'un jour, il y ait une procédure collective qui condamne la Ville par rapport à cette mise en danger potentielle des enfants.

Merci au groupe Ecologiste de voter contre ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Jacques BAUDRIER, vous avez la parole pour répondre à l'orateur.

*(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci pour cette intervention.

Le sujet abordé par Jérôme GLEIZES concerne la construction d'une crèche au sein du grand projet de renouvellement urbain sur cette parcelle. C'est une crèche de 66 berceaux, située à plus de 70 mètres du périphérique et il y a, entre les deux, une voie et des immeubles. Ce n'est pas à proximité immédiate.

Nous avons consulté, Jérôme GLEIZES et moi-même ensemble, le site de l'association "Respire" qui évalue les niveaux de pollution dans les équipements publics et dans les différentes voies de Paris. On voit bien que cet équipement sera situé dans un secteur bien moins exposé que de nombreux autres équipements à proximité.

De notre point de vue, il n'y a vraiment pas de sujet d'exposition aux polluants. Je tiens à faire remarquer que cette crèche va remplacer pour partie une crèche qui, elle, est très exposée à des polluants, mais à la pollution sonore et au bruit qui a des impacts très lourds en termes de santé publique, qui est rue de Noisy-le-Sec et qui va bientôt fermer, puisque deux crèches vont être reconstruites pour compenser cette fermeture. C'est la crèche rue de la Justice qui est bientôt terminée, qui est en cours de construction dans un secteur protégé de toutes les nuisances, et cette crèche de la rue Paul Meurice qui permettra de laisser un équipement de proximité au cœur du quartier populaire des Fougères, où les besoins sont très importants.

Je pense que la construction de cet équipement répond justement aux attentes du groupe Ecologiste comme de l'ensemble des élus de cette assemblée, qu'il n'y ait plus d'équipements subissant des nuisances, parce que c'est sans doute la plus grande crèche à proximité du périphérique qui va être démolie justement de ce fait.

Je soutiens d'autant plus ce projet de délibération.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 206).

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au projet de requalification du secteur Boris Vian, Polonceau, Goutte d'Or.**

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 60...

Monsieur HONORÉ, c'est vous ?

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, la requalification du secteur Boris Vian, Polonceau, Goutte-d'Or a donné lieu à une multiplication de projets sans que n'apparaisse une réelle cohérence. Le commissaire enquêteur a émis des réserves. La première, je cite : "Que les projets, qui semblent exister, soient examinés dans la mesure où ils sont présentés à la Mairie avant fin octobre 2019". Dans sa seconde réserve, il indique, je cite encore : "Que la Ville organise une concertation et un dialogue supplémentaire dans la période novembre 2019-février 2020".

Mes chers collègues, ce secteur mérite une attention toute particulière en raison de ses difficultés, et surtout de son extraordinaire potentiel. C'est pourquoi il est indispensable de trouver des solutions de réhabilitation et de réaménagement de ce secteur, en lien avec les riverains, habitants, commerçants et les associations.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous ne cessons de vous dire que rien ne doit se faire, rien ne peut se faire sans les habitants et les associations de riverains et de commerçants. Ils sont une richesse, un gisement d'idées, de projets que vous ne pouvez ignorer.

C'est la raison pour laquelle, avec le groupe "100% Paris", nous demandons d'entériner le rapport du commissaire enquêteur et les réserves qu'il a émises dans son avis, d'accorder un moratoire actif à toute décision jusqu'au 2 mai 2020 sur l'ensemble des projets en cours d'étude, de réexaminer les projets alternatifs, enfin, d'organiser la nouvelle concertation requise par le commissaire enquêteur.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur HONORÉ, pour votre intervention. Votre proposition de moratoire n'est pas acceptable, car il viendrait geler toute amélioration du secteur qui, comme vous le savez, connaît de forts mésusages dus à la très faible lisibilité de l'espace public qui a une attractivité médiocre. Il y a une très forte demande des habitants et de la plupart des acteurs pour que, justement, nous agissions au plus vite, et une forte impatience. Ce moratoire nous priverait d'un projet de requalification urbaine attendu : la couverture du T.E.P. très longuement attendue par les associations de jeunes du quartier, le réalignement de la rue Boris Vian.

Le projet de l'agence Estran vient clarifier les cheminements, rendre visibles les équipements et redonner l'attractivité aux commerces sur la rue de la Goutte-d'Or et sur la placette Polonceau.

La place du végétal et de la nature en ville est importante pour le quartier, et c'est pour cela qu'une réflexion est engagée autour de la végétalisation de la place Polonceau ou encore une trame végétalisée jusqu'au square Léon.

En plus, geler le projet jusqu'à la mi-2020 reporterait sine die le projet et nous ferait perdre le co-financement chèrement débattu et négocié auprès de l'Agence nationale de renouvellement urbain et de la Région de cette opération, soit plusieurs millions d'euros, et viendrait fragiliser très fortement ce projet.

Vous faites référence au rapport de l'enquête publique pour le déclassement d'espaces publics pour lequel le commissaire enquêteur a donné un avis favorable avec seulement deux réserves. Bien entendu, nous nous attachons à répondre à ces réserves. La première, c'est continuer la concertation. Vous, comme nombre d'autres élus de cette assemblée, pouvez l'attester, car vous étiez présent au dernier comité de suivi du 14 octobre. D'autres temps de concertation sont prévus d'ici le mois de février, normalement un sûr début décembre, sur la programmation du bâtiment Oz, pour savoir si ce dernier est monté ou pas dans le projet. C'est le seul grand projet de débat qu'il reste avec les acteurs locaux.

La seconde réserve, c'est examiner les projets alternatifs. De quoi parle-t-on ? Il n'y a eu qu'un projet alternatif présenté, en fait seulement une maquette qui a circulé dans le quartier. Une rencontre a eu lieu avec la mairie du 18e. Cette esquisse ne tient pas compte de l'étude urbaine de l'agence Feraru 2016 et ne se base sur aucune étude technique.

Il ne nous paraît donc pas sérieux ni responsable de repousser un projet attendu depuis des années dans le quartier par l'ensemble des acteurs.

J'émetts donc un avis défavorable sur votre vœu.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Compte rendu de la 6e Commission.**

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen des dossiers de la 6e Commission et, conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à Mme Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci.

Notre 6e Commission a été marquée par deux temps. Le premier a concerné l'examen des projets de délibération. Patrick BLOCHE a insisté sur le projet de délibération DFPE 206, qui concerne le dispositif qui a fait ses preuves pour resserrer les liens entre écoles, collèges et familles par des actions co-construites par des communautés éducatives.

Le projet de délibération DF 8 qui, à travers la subvention au Centre français de protection de l'enfance et la Compagnie à Bulles, permet de saluer les 30 ans de la Convention des droits de l'Enfant. Le projet de délibération DASCO 111, qui concerne le budget participatif des collèges et qui, vu le taux de participation des collèges à cette procédure, montre que maintenant, il est inscrit dans la vie des collèges parisiens.

Sandrine CHARNOZ a, pour sa part, balayé les projets de délibération concernant les équipements petite enfance. Marie-Christine LEMARDELEY a insisté sur les projets de délibération DAE 81 et 90 qui montrent le lien entre la Ville et la recherche publique, et le DLH 310 qui porte création d'une nouvelle résidence étudiante dans la Z.A.C. Paul Bourget.

La deuxième partie de notre Commission a été consacrée à la présentation des délibérations 2015-2018 des projets de construction et de rénovation dans les équipements éducation de notre Ville. M. BAUDRIER et la D.C.P.A. nous ont présenté ces projets, ce qui a permis un échange sur tous ces projets qui concrétisent les évolutions des processus de construction dans les équipements de la Ville.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

### **2019 DASCO 112 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021.**

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DASCO 112 concernant le ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021 et l'amendement technique n° 144 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLLOT.

**Mme Julie BOILLLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon intervention portera sur la rentrée scolaire 2020, celle des enfants du secteur Auteuil-Sud.

Je parle du secteur Auteuil-Sud en toute connaissance de cause, car limiter la question de la rentrée scolaire 2020 à l'école élémentaire Murat serait réducteur. Définitivement, c'est tout un quartier qui est touché par les carences de l'entretien des écoles publiques.

Pour rappel, l'école élémentaire Murat, située entre la porte de Saint-Cloud et le pont du Garigliano, a été fermée de manière brutale, à l'issue de l'année scolaire passée. Des parents d'élèves ont donc appris début juillet que la rentrée scolaire 2019 de leur enfant ne se ferait pas dans le bâtiment qu'il venait de quitter, sur lequel des fissures profondes venaient d'être détectées. Douze classes à reloger, 290 enfants à qui leur famille est incapable de dire où ils seront à l'école, le 4 septembre.

L'émoi était très important. Les parents d'élèves de Murat se sont très rapidement regroupés dans un collectif pour obtenir des réponses, vos réponses, Monsieur BLOCHE, celles de la Mairie de Paris, vous qui semblez avoir

découvert en même temps qu'eux l'ampleur de la vétusté de l'école. Mais je ne polémiquerai pas sur l'absence d'entretien de cette école et sur la demande récurrente des élus du 16<sup>e</sup> pour obtenir une rénovation, les comptes seront faits plus tard.

Nous voilà en juillet avec douze classes à reloger dans un secteur où déjà les écoles sont en flux tendu. Après des semaines de tension autour du relogement intégral de l'école en lieu et place du lycée professionnel municipal René Cassin, anciennement bâtiment de l'école Murat d'ailleurs, les lycéens pouvant être répartis dans d'autres établissements parisiens puisqu'en âge de se déplacer seul, il a finalement été décidé que l'école Murat serait répartie sur cinq sites différents : une classe à l'école maternelle Murat, une classe à l'école maternelle provisoire Erlanger 2, ce qui pourrait faire sourire si ce n'était pas au détriment du quotidien de nos enfants, parce qu'on a donc installé une classe provisoire dans une école elle-même provisoirement délocalisée sur une parcelle de l'école elle-même fermée. Situation assez ubuesque, mais nous aurons l'occasion de reparler d'Erlanger dans quelques minutes. Trois classes à l'école élémentaire Musset, une classe à l'école élémentaire Boileau et six classes au lycée René Cassin.

Autant vous dire que, pour certaines familles de ce secteur qui ont des fratries, la rentrée 2019 a été un cauchemar, et leur quotidien reste un cauchemar. En effet, si elles ont un enfant en maternelle, un enfant en C.E.1-C.E.2 et un en C.M.1-C.M.2, ce qui arrive souvent dans des familles avec trois enfants rapprochés, elles doivent déposer leurs enfants sur trois sites différents et éloignés. Cela concerne encore quand même une trentaine de familles de cette école Murat.

Néanmoins, il faut reconnaître que globalement, les familles de Murat ont fait preuve de patience et ont même fait preuve de résilience. Cela, c'était avant que les premiers conseils d'école ne se tiennent la semaine dernière et que les délégués de parents d'élèves apprennent que le rectorat et la Mairie de Paris projetaient de retirer les six classes de René Cassin, dès la rentrée 2020, pour charger les écoles du secteur. Au final, on continuait à bricoler.

Ainsi, les parents d'élèves de l'école Musset ont appris que le terrain de basket serait occupé, à la rentrée prochaine, par deux "Algeco" pour rapatrier deux classes de Murat en partance du lycée Cassin. Ce projet a été présenté de manière brutale à des parents d'élèves, des enseignants et même la direction de l'établissement, totalement médusés. Sur le fond comme sur la forme, ce n'était ni fait ni à faire.

Monsieur BLOCHE, je me fais la voix de parents d'élèves de Musset. Il est strictement impossible et inenvisageable d'accueillir de nouvelles classes à Musset en septembre 2020. L'absorption, lors de cette rentrée, de trois classes de Murat, soit 90 élèves supplémentaires, est déjà compliquée. Les enfants ont des difficultés pour se restaurer correctement. La cantine est sous-dimensionnée. Les enfants du dernier service n'ont pas le temps de déjeuner correctement. Les sanitaires sont en nombre insuffisant. La salle d'arts plastiques a été réquisitionnée. On ne peut pas demander plus à tous ces acteurs de l'école Musset, les élèves comme les personnels, tant sur le plan éducatif que sur le plan de la sécurité des lieux.

Par ailleurs, on ne peut pas continuer à laisser les parents d'élèves de Murat dans l'inconnu. Je pense vraiment que la cohabitation actuelle entre les écoliers de Murat et les lycéens de René Cassin n'est pas souhaitable de manière pérenne. Que des enfants de 8-9 ans partagent la cour et d'autres espaces de vie avec des adolescents, de jeunes adultes, ce n'est définitivement pas adapté.

La solution trouvée pour reloger Murat a été prise dans l'urgence en juillet. Dont acte. Maintenant, nous avons plusieurs mois devant nous pour trouver des solutions pour la rentrée 2020. Toutes les hypothèses doivent être posées sur la table, sans tabou. Mais j'aimerais que nous gardions tous à l'esprit que nous venons de fragiliser, involontairement certes, la scolarité de 290 enfants entre 6 et 10 ans, que le projet éducatif de l'école Murat est au point mort, du fait de l'éclatement sur cinq sites. Ne pas se donner les moyens de mettre sur un lieu unique l'ensemble des classes de l'école Murat à la rentrée 2020 serait un échec colossal pour les responsables politiques que nous sommes.

Vous le savez, Monsieur BLOCHE, la situation devient explosive dans ce secteur. Hier encore, les parents d'élèves Murat ont manifesté devant le lycée René Cassin. Les parents d'élèves et les enseignants ont besoin de transparence, ils ont besoin de savoir ce qui a été fait depuis le mois de juillet dernier. Ils ont besoin d'entendre la Ville de Paris, vous en l'occurrence, sur les pistes envisagées. Ils ont besoin de savoir de quoi sera fait l'avenir scolaire de leurs enfants. En somme, ils ont besoin d'être partie prenante du choix arrêté. Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Heureusement, Madame BOILLOT, que votre intervention se voulait ni polémique ni excessive. Elle a été polémique et excessive. Je connais le dossier par cœur, j'y consacre énormément de temps. Si vous voulez, je voudrais être moins seul sur ce dossier extrêmement compliqué. Pour moi, être élu, je pense que vous avez la même conception, c'est prendre ses responsabilités. Ce n'est pas être le porte-parole sans proposer aucune solution.

Si nous sommes dans cette situation aujourd'hui, vous le savez aussi bien que moi, c'est parce que, quand s'est posée de manière urgente la nécessité de rescolariser dans d'autres endroits les écoliers de l'école élémentaire

Murat, j'ai eu droit à des voix totalement dissonantes des élus du 16<sup>e</sup> arrondissement. Certains voulaient que l'on vide le lycée René Cassin pour y mettre tous les écoliers de l'école Murat. D'autres me disaient que le lycée Cassin, c'est un lycée professionnel dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, tout un symbole, il faut absolument maintenir le lycée René Cassin dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Je vous le dis sincèrement, chers collègues, je n'ai pas été aidé dans cette affaire.

Avec l'Académie de Paris, oui, on a essayé de trouver des solutions, et nous avons permis effectivement que tous les écoliers de l'école élémentaire Murat puissent poursuivre leur scolarité au sein de l'école publique, à travers la mobilisation de plusieurs sites, dont le lycée René Cassin pour six classes. Je remercie la proviseure du lycée René Cassin, la directrice de l'école élémentaire Murat, les enseignantes et les enseignants aussi bien de l'école Murat que du lycée Cassin, et je remercie l'Académie de Paris de nous avoir accompagnés dans cette solution. De fait, la rentrée scolaire, contrairement à ce que vous dites, s'est bien passée.

A partir de là, nous travaillons activement. Nous ne sommes qu'au mois de novembre, à la préparation de la rentrée scolaire 2020. La mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement est associée naturellement à cette réflexion.

Si, pour l'instant, je n'ai pas été amené à m'exprimer, c'est que, comme vous l'avez dit, il y a plusieurs scénarios sur la table, il y a plusieurs hypothèses. Nous prenons en compte à la fois l'intérêt des enfants, bien entendu, celui des parents et des familles. Evidemment, nous prenons aussi en compte l'intérêt des enseignants, et nous essayons de trouver la situation la plus équilibrée possible.

A partir de là, des hypothèses, oui, sont mises sur la table dans la plus grande transparence. C'est la raison pour laquelle, en conseil d'école, nous avons émis l'hypothèse que l'école Musset puisse accueillir deux classes supplémentaires, sachant qu'elle en a accueilli trois à la rentrée dernière. C'est une hypothèse. Nous ne l'avons pas arrêtée. Nous la mettons au débat et nous voyons bien la réaction des enseignants et des parents d'élèves. C'est cela, la politique. C'est être confronté à des choix contradictoires et, à partir de là, de gérer au mieux la difficulté en essayant de trouver le sens de l'intérêt général.

Je profite de votre intervention, Madame BOILLOT, pour lancer un appel à tous les élus du 16<sup>e</sup> arrondissement : rassemblez-vous, regroupez-vous, et, par pitié, donnez-moi une position unanime sur cette question. Je vous assure, cela nous aidera. Merci.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 144 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 144 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 112 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DASCO 112).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la collaboration entre la Caisse des Écoles et les parents d'élèves.**

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 61 est relatif à la collaboration entre la caisse des écoles et les parents d'élèves.

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES, du groupe GEP, pour deux minutes.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci.

C'est un vœu qui vise à proposer des méthodes pour renforcer le rôle des parents dans l'évaluation de la prestation fournie par la SOGERES aux cantines du 18<sup>e</sup>. On sait qu'il y a eu une forte mobilisation des parents sur ce sujet. Il y a des idées qui émergent pour permettre d'améliorer le contrôle fait sur le prestataire.

Les parents d'élèves eux-mêmes constituent déjà une sorte de groupe de contrôle indépendant qui est présent dans toutes les écoles et, de ce fait, est un groupe qui pourrait aider à faire parvenir des informations à la caisse des écoles sur la qualité des repas.

Nous pensons que la prise de photos constitue un moyen de contrôler l'effectivité des plateaux et que la caisse des écoles a besoin d'aide pour contrôler le délégataire, vu qu'il y a beaucoup d'écoles à contrôler. Il n'y a pas assez de salariés pour effectuer les contrôles. Nous proposons que la caisse des écoles laisse ouvert l'accès aux

commissions menus et restauration à l'ensemble des parents, élus ou non, adhérents ou non, afin d'élargir le nombre de personnes qui puissent faire remonter les informations, en ouvrant ces commissions aux personnes qui souhaitent s'y rendre. Nous souhaitons aussi que les dates de commission soient publiques et communiquées aux parents d'élèves.

Nous souhaiterions aussi que les parents d'élèves puissent, en s'inscrivant à l'avance mais sans payer un repas, avoir accès au réfectoire en étant accompagnés de quelqu'un de l'école et que le courriel, mis en place par Agriate Conseil, soit le point d'entrée des remontées photos.

Nous voudrions aussi que la SOGERES soit sanctionnée financièrement, de façon plus rigoureuse et systématique, pour les manquements constatés.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - J'ai pris connaissance de ce vœu qui, dans ses considérants ou dans ses attendus, évidemment vise à porter une contribution à une meilleure restauration scolaire dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

La difficulté que j'ai, chère collègue, avec votre vœu, il est d'une simplicité que je me permets néanmoins de rappeler. C'est qu'à partir du moment où la réforme de la restauration scolaire n'a pas abouti et que l'on n'a pas créé un établissement public de la restauration scolaire à Paris, nous restons avec un système où il existe vingt caisses des écoles, bientôt dix-sept, avec une totale autonomie juridique.

Votre vœu, s'il était voté, nous mettrait dans une totale illégalité, puisque nous mettrions en place une tutelle administrative sur ces caisses des écoles. Souhaitant, comme vous, rester dans la légalité, je souhaiterais que votre vœu soit retiré et que nous continuons collectivement à travailler sur le vœu que le Conseil de Paris a voté l'été dernier, qui ouvre la perspective d'une remunicipalisation de la caisse des écoles du 18<sup>e</sup> arrondissement, qui a lancé deux études extrêmement dynamiques pour réfléchir aux perspectives de la restauration scolaire dans cet arrondissement.

Je vous propose donc évidemment de vous associer totalement à cette réflexion en cours et à ces belles perspectives que nous avons ouvertes ensemble.

Je vous demande, pour des raisons purement de droit, de retirer votre vœu.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ?

**Mme Sandrine MÉES**. - Je vous remercie pour cette évocation du travail de la réflexion en cours, qui est une réflexion très dynamique, mais nous n'allons pas retirer le vœu, étant donné que nous pensons qu'il peut parfaitement être mis en place actuellement, au sein de la caisse des écoles du 18<sup>e</sup>.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de M. BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs choses. D'abord, la nécessité qui a été bien rappelée d'aller vers une transition de ce modèle et vers notamment 100 % de "bio" et de produits locaux doit être un objectif, et on doit se donner les moyens d'y parvenir. Je soutiens clairement cette position. Je l'ai exprimée à plusieurs reprises.

Deuxièmement, l'accès des parents d'élèves dans les cantines, les parents d'élèves représentants officiels évidemment, me paraît important. J'ai d'ailleurs écrit à M. le maire du 18<sup>e</sup> en ce sens, il y a quelques semaines. C'est la raison pour laquelle je soutiens le fond de ce vœu.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au niveau des fonds sociaux.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 62 relatif au niveau des fonds sociaux.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu revêt une actualité toute particulière. Nous savons ce Gouvernement coutumier de contredire ses paroles dans ses actes. Nous avons, je pense, affaire à des orfèvres de la manipulation. Nous y sommes habitués, mais nous ne nous y résolvons pas.

Nous apprenons que le Gouvernement a prévu de diviser par deux les crédits des fonds sociaux des établissements scolaires, pour passer de 59 à 30 millions d'euros en 2020. En 2002, ces fonds s'élevaient à 73 millions. Ils n'ont cessé de diminuer depuis.

Le Ministre a une communication bien huilée sur sa politique, qui s'intéresserait aux enfants des familles les plus pauvres, dédoublements de classe, scolarisation à 3 ans. Nous avons entendu beaucoup de choses. Nous savions déjà que ce n'était que de l'enfumage. Le dédoublement se fait à moyen constant, voire en baisse, donc on donne à Pierre ce que l'on prend à Paul.

Nous savions déjà que ce n'était que de l'enfumage, puisque la scolarisation à 3 ans se traduit de fait par un cadeau de 12 millions au privé, ces mêmes écoles qui sélectionnent les enfants des plus riches.

Mais là, c'est un peu la cerise sur le gâteau, si vous me permettez l'expression. On diminue les fonds sociaux qui s'adressent précisément aux familles en grande précarité, pour payer la cantine, les transports scolaires, l'achat de fournitures, les frais de santé bucco-dentaires, l'achat de lunettes, les sorties, les voyages scolaires.

En tant qu'élus d'arrondissement, nous rencontrons souvent ces femmes et ces hommes, souvent ces femmes d'ailleurs en grande détresse qui n'arrivent pas à offrir à leurs enfants un minimum de dignité. Ces fonds sociaux sont précieux pour leur venir en aide. Le Gouvernement invoque un recours insuffisant au dispositif, mais justement, il aurait pu chercher à l'améliorer. Non, là, ce seront les pauvres qui n'auront qu'à se serrer la ceinture.

Avec notre vœu, nous voulons prendre position contre cette nouvelle coupe austéritaire sur les plus pauvres et nous demandons aux élus de notre Ville, dans les conseils d'administration, de populariser l'existence de ces fonds sociaux pour en améliorer précisément leur utilisation.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je voudrais profiter de ce vœu pour répondre à Pierre-Yves BOURNAZEL, puisque je crois avoir noté que vous étiez candidat à la Mairie de Paris. Je regrette que vous ayez voté le vœu précédent, qui est un vœu qui visait à donner au Conseil de Paris, un droit de tutelle administrative sur une caisse des écoles, dont chaque arrondissement souhaite préserver l'autonomie juridique. En l'occurrence, sur le fond du vœu précédent, c'est au comité de gestion de la caisse des écoles du 18<sup>e</sup> arrondissement de le mettre en œuvre. Ce n'est pas au Conseil de Paris de donner des consignes.

Sur le vœu n° 62, Jean-Noël AQUA a tout dit, avis favorable de l'Exécutif.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 471).

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux travaux dans la cité scolaire Gabriel Fauré.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 63 relatif aux travaux dans la cité scolaire Gabriel-Fauré.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais revenir très rapidement sur le lycée Gabriel-Fauré, sur lequel nous étions déjà intervenus, ici, en Conseil. Vous savez que des travaux lourds y ont été engagés. De nombreuses nuisances se manifestent, évidemment sur les conditions d'étude et de sécurité dans l'établissement. Un professeur a eu un problème à l'oreille et il a dû avoir un suivi médical. Les professeurs ont engagé leur droit de retrait. Les élèves ont bloqué la cité scolaire pendant deux ou trois jours pour protester.

Cela fait suite à une gestion calamiteuse de ce dossier par la Région Ile-de-France. Récemment, Mme PÉCRESSÉ s'est enfin engagée à résoudre peut-être le problème, notamment en accueillant une partie des élèves et des enseignements au lycée Lazare Ponticelli, dont nous avons parlé pour un autre dossier, ici, dans ce Conseil.

Le conseil d'administration du lycée s'est prononcé en faveur de cette solution, mais en mettant des conditions, notamment sur le fait que la délocalisation n'entraîne aucun surcoût pour les familles et en mettant en place des dotations spécifiques, une sorte de fonds social lycéen.

On est aussi coutumier, malheureusement, du fait que, sur ce dossier, la Région et Mme PÉCRESSÉ, en particulier, ne communiquent pas, voire pas du tout sur ce sujet avec les élus qui siègent au conseil d'administration, les élus d'arrondissement ou plus largement.

Par notre vœu, nous demandons qu'une information rapide soit donnée pour que les engagements pris par la Région soient vérifiés, en tout cas par les principaux concernés.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Nous avons été amenés, comme l'a rappelé Jean-Noël AQUA, à évoquer la situation à la cité scolaire Gabriel-Fauré. Nous avons même voté deux vœux, l'un en mai 2018, l'autre en juillet 2018.

Je m'associe naturellement aux termes de ce troisième vœu, en souhaitant vraiment que la Région communique plus et mieux avec la communauté éducative de Gabriel-Fauré, avec la mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement et avec la Ville de Paris sur ces travaux. De ce fait, je donne un avis favorable.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 472).

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la rénovation de l'école Erlanger.**

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, MM. AURIACOMBE et HÉLARD relatif à la reconstruction de l'école Erlanger (16e).**

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous allons examiner les vœux référencés n<sup>os</sup> 64 et 65 relatifs à la rénovation de l'école Erlanger.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLLOT.

**Mme Julie BOILLLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour que chacun se remémore le projet, dix ans que le 16<sup>e</sup> réclamait la rénovation de cette école Erlanger. En 2018, lorsque la Mairie de Paris accepte enfin d'engager le financement, il y a un cadeau bonus de taille, la construction de trois bâtiments en surplomb qui montent jusqu'à huit étages, soit 31 mètres de hauteur.

L'école serait donc totalement enclavée. La cour, protégée par un filet de sécurité, aurait des dimensions réduites par rapport à l'ancienne, alors même que le nombre de classes serait augmenté. Ce projet est massivement rejeté par les riverains, les parents d'élèves, et ce, à juste titre.

Nous posons la question, et quand je dis "nous", c'est l'ensemble du Conseil municipal du 16<sup>e</sup> qui a voté ce vœu, à l'exception de l'élu socialiste, et je remercie mes collègues DP de nous emboîter le pas avec un vœu analogue : à l'heure de la mise en œuvre du Plan Climat voté à l'unanimité par ce Conseil, alors que Paris a connu cet été un épisode de chaleur intense avec 42,6 degrés intramuros, alors que chacun d'entre nous est attentif à prendre en compte systématiquement les impératifs écologiques dans la décision publique, comment est-il possible de continuer à porter en 2019 ce projet d'hyper-densification, dont au final la rénovation de l'école n'est plus qu'accessoire ?

On parle à juste titre de cours oasis, de leur capacité à créer des îlots de fraîcheur. On prône la reconnexion à la terre à nos enfants en multipliant les espaces naturels. Pourtant, dans le 16e, dans ce quartier d'Auteuil, vous n'iez totalement la dimension d'aménagement durable de cette parcelle.

Ce projet Erlanger est une aberration écologique. Vous êtes à front renversé de tous vos engagements. Ce projet est injustifiable en termes d'aménagement durable et de l'impératif éducatif. Nulle part ailleurs à Paris, on rénove une école de cette façon en bétonnant à outrance. L'hyper-densification, nous l'avons refusée avec Pierre-Yves BOURNAZEL sur les stades Championnet et Ménilmontant. Une ville apaisée et durable, ce sont des projets à taille humaine.

C'est pourquoi nous demandons solennellement la remise à plat du projet, de mettre autour de la table les élus du 16e, les professeurs, les parents d'élèves, les riverains et vos services pour réaliser le projet d'une école durable, modèle pour les prochaines décennies.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. LAURET, pour le vœu n° 65.

**M. Thomas LAURET**. - Merci.

C'est un vœu que nous déposons avec Pierre AURIACOMBE et Éric HÉLARD du groupe UDI-MODEM, et qui va dans le même sens que ce que vient de dire Julie BOILLOT.

Aujourd'hui, on a un projet avec un choix architectural qui mélange l'école et les immeubles, qui ne satisfait personne, ni les élus, ni les familles, ni les associations. On a attiré votre attention, on vous a demandé de revoir ce projet avec l'architecte. Cela n'a pas été fait, il y a un an. On est aujourd'hui dans une situation de blocage avec des recours qui sont légitimes par rapport au permis de construire.

Ce que nous vous demandons pour sortir de cette situation de blocage et pour prendre en compte les engagements de la Ville avec des cours oasis, c'est-à-dire des cours dans lesquelles on peut respirer, où on a de la végétalisation et de la lumière, et qui correspondent à une exigence non seulement des Ecologistes mais de l'ensemble de cette majorité, c'est que l'on soit conforme avec nos engagements, cohérent, et que l'on revienne ce projet pour éviter, en matière d'ensoleillement, de perméabilité, de végétalisation de la cour, d'avoir une superposition des immeubles et de l'école. Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Nous reparlons effectivement du projet de restructuration de l'école Erlanger, qui est un projet très avancé, avec une équipe retenue dès juillet 2017 pour une livraison de l'ensemble au deuxième trimestre 2021. Je donnerai un avis défavorable à ces deux vœux pour ne pas retarder cette opération.

Je constate que là, par contre, il y a une belle unanimité des élus du 16e pour refuser la construction d'une nouvelle école. Là, on me demande de construire une nouvelle école pour Murat. Comprenez qui pourra.

De ce fait, le projet est un très beau projet : une école polyvalente de quinze classes, huit en maternelle et sept en élémentaire, une crèche de 44 places. Ah ! Mais oui, c'est vrai, il y a aussi 80 logements sociaux. C'est peut-être cela, le problème finalement. J'ai l'impression que la future école Erlanger sert de prétexte pour refuser des logements sociaux dans le 16e arrondissement. Ce n'est pas nouveau. Je ne suis pas étonné que le groupe 100 % Paris soit sur cette position.

Je vous avoue, Thomas LAURET, une certaine déception que le groupe DP emboîte le pas pour refuser 80 logements sociaux dans le 16e arrondissement, et notamment une pension de famille de 25 places et 55 logements familiaux. Je dis bien "familiaux". Surtout que le projet a beaucoup évolué, suite à une concertation très poussée avec les associations de riverains et les parents d'élèves. Le projet a été retravaillé pour diminuer les hauteurs, le problème de la luminosité a été pris en compte. La cour sera évidemment construite comme les cours oasis que nous développons à Paris. L'espace boisé classé a été organisé en jardin pédagogique, à disposition des enfants et des équipes.

Je vous invite à rejeter ces deux vœux, car c'est un très beau projet pour le 16e.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote.

D'abord, M. AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Monsieur BLOCHE, ce projet est un non-sens. Toute personne de bonne volonté s'en rend compte. Enfermer une cour d'école, protéger des enfants par des grillages, ce n'est pas une solution. Pourquoi faites-vous cela à quelques mois des élections ?

Vous nous dites que l'on refuse les logements sociaux, mais j'entends toujours M. MISSIKA dire que ce qui compte, c'est la densité du quartier. Ce quartier est déjà un quartier très dense. Pourquoi vous le faites ? On voit

uniquement que, sur le dos des enfants de cette école, vous essayez de rabibocher votre majorité avec les Communistes, pour leur faire plaisir en mettant des logements ici. Mais non ! vous n'avez pas le souci de l'école. Cette école, il faut la faire ouverte, il faut la faire pour les enfants ! C'est l'objectif que l'on a quand on est élu et que l'on a le souci des enfants.

Vous nous disiez qu'il faut proposer des solutions, on en proposera au mois de mars et j'espère qu'à ce moment-là, on aura l'occasion de refaire complètement ce projet, c'est ce que nous défendrons.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, la parole est à M. BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est la vision de la Ville. Soit on continue de bétonner et d'hyper-densifier une ville, soit on y respire. Vous faites le choix de bétonner et d'hyper-densifier Paris.

Vous avez voulu le faire sur le stade Championnet, il a fallu la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens pour vous faire reculer. Vous avez voulu bétonner le stade Ménilmontant, il a fallu la mobilisation des citoyens, des élus Ecologistes et d'un certain nombre d'autres élus, dont moi-même, pour vous faire reculer.

Vous voulez bétonner Bercy Charenton avec la mise en place de tours à l'intersection de l'autoroute A4 et du périphérique. Vous avez fait la tour Triangle. Les Parisiens jugeront que l'on ne peut pas se dire écologistes, comme Mme HIDALGO le fait, et bétonner, bétonner et bétonner.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, MM. AURIACOMBE et HÉLARD, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est également repoussée...

**M. Thomas LAURET**. - Il y a une majorité pour ce vœu. Je ne suis pas d'accord. Faisons un décompte précis. Il y a une majorité pour ces vœux. Il n'y a pas une majorité contre ces vœux aujourd'hui.

Donc, faisons un vrai vote.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Je pense que c'est voté.

**M. Thomas LAURET**. - Allez-y, comptez ! Comptons !

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Pour la proposition de vœu n° 64...

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc repoussée, à l'évidence...

Alors, on va compter...

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 473).

Pour le deuxième vœu, j'imagine que c'est le même vote.

Pour la proposition de vœu n° 65...

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 474).

Adoptée également.

Allez-y.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Je voudrais quand même m'étonner du comptage des votes. Vous avez dit que les deux vœux étaient battus, alors qu'il y a une différence de dix conseillers de Paris. Ce qui en dit long sur les méthodes utilisées par cet Exécutif municipal pour tronquer les votes. Je demande à tout le moins des excuses de votre part. Il y a dix conseillers de Paris de différence, et vous avez voulu faire battre ces deux vœux. C'est inacceptable et antidémocratique !

**M. Nicolas NORDMAN,** adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, je vous rappelle que j'ai fait procéder à un autre comptage, donc je n'ai pas besoin de m'excuser en la matière.

M. Patrick BLOCHE voulait la parole.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Allez, on va se calmer. Je sais que le taux d'hypoglycémie de nombreux collègues est élevé. Ecoutez, le vote a été refait. Les deux vœux sont adoptés. Vous allez pouvoir fêter cette victoire de circonstance, et donc en l'occurrence vous le savez, la vraie victoire, ce sera en mars prochain. Je demande à tout le monde de se calmer.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la situation de l'École Murat.**

**M. Nicolas NORDMAN,** adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 66 relatif à la situation de l'école Murat.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur la situation de l'école Murat en détail, puisque ma collègue, Julie BOILLOT, l'a fait longuement tout à l'heure.

Je comprends que vous ayez souligné très légèrement le caractère polémique de son intervention. Cela dit, cela traduit chez elle une véritable préoccupation quant à ce que nous disent les parents d'élèves en permanence sur l'école Murat et sur tout le secteur du 16e Sud.

Devant mes demandes répétées et non abouties de détails sur l'avancée de ce dossier, j'ai fini par écrire, puisqu'il paraît qu'il est de bon ton de ne pas faire trop de vœux en Conseil de Paris pour ne pas que cela dure trop longtemps, une question écrite à la Maire de Paris qui m'a répondu de manière laconique : en gros, le dossier suit son cours. D'où le vœu aujourd'hui.

Mais loin des polémiques puisque, Monsieur l'adjoint au Maire, les parents n'ont pas à être pris en otage par des querelles intestines et politiciennes, il y a deux catégories d'élus : ceux qui font des polémiques inutiles pour des raisons politiques et ceux qui, comme ma collègue Julie BOILLOT et moi-même, se font les porte-parole de parents qui sont véritablement en souffrance et très inquiets de la situation.

Vous l'avez dit : grâce au bon vouloir des uns et des autres, la rentrée scolaire s'est plutôt bien passée. Mais j'insiste sur le fait qu'en aucun cas, cette école, qui a déjà beaucoup souffert puisque vous le dites, Monsieur BLOCHE, et je le sais, vous connaissez le dossier par cœur, mais moi encore plus puisque cela fait quinze ans que je siège au conseil d'école de cette école, et si vous, vous êtes de bonne volonté, je connais les manquements de la Mairie de Paris sur ce dossier qui s'est délité petit à petit, depuis une quinzaine d'années. Et ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme avec le résultat que nous connaissons aujourd'hui.

Cette école a été dispatchée sur cinq sites. Je veux bien croire que vous allez faire au mieux, mais elle ne doit en aucun cas faire une rentrée scolaire prochaine dans ces conditions.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN,** adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Je serai rapide puisqu'en l'occurrence, nous avons déjà évoqué la situation de l'école Murat. Je sais votre engagement, Madame la sénatrice, et je vous invite évidemment à vous rapprocher de la mairie du 16e arrondissement pour être informée, si j'ose dire, en temps réel de l'évolution du dossier.

Vous savez que nous avons plusieurs hypothèses qui sont émises pour la prochaine rentrée scolaire 2020. Nous sommes au mois de novembre. Nous allons évidemment déboucher pour informer très largement la

communauté éducative de l'école Murat, enseignants, parents d'élèves, évidemment la directrice de l'école élémentaire.

Je suis évidemment très ouvert à toutes les propositions qui me seront faites pour que la rentrée scolaire 2020 se passe bien, et notamment je serai particulièrement sensible aux vôtres, puisque je sais que vous connaissez bien cette école.

Compte tenu des éléments de réponse que je vous ai donnés, il me serait agréable que vous retiriez votre vœu.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ?

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**. - Je le retire, mais il sera réintroduit si je n'ai pas satisfaction sur les informations dans les prochaines semaines. Merci.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 66 est donc retiré.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la rénovation du collège Utrillo.**

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 67 relatif à la rénovation du collège Utrillo.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, vous savez que, dans le 18e, les parents d'élèves sont extrêmement mobilisés et impliqués pour que cela change enfin dans les assiettes des enfants des cantines scolaires. Cela n'est plus possible. La piètre qualité des repas fournis par la SOGERES est fortement dénoncée par ces parents. Cette piètre qualité est en partie, pas uniquement, due au système de liaison froide qui consiste à une remise au chaud des repas, qui sont préparés dans une cuisine centrale, jusqu'à quatre jours avant la date de leur livraison dans les établissements scolaires.

Ce système de liaison froide suppose de réchauffer des repas dans les barquettes qui, par ailleurs, sont des contenants en plastique qui peuvent entraîner la migration de perturbateurs endocriniens dans les mets consommés par les enfants.

On a déjà abordé toutes ces problématiques, du fait que la liaison froide est souvent responsable d'une émission importante de déchets, de contenants utilisés dans le transport. Il faut absolument rapprocher les lieux de production des repas des lieux de consommation, afin d'améliorer la qualité gustative et sanitaire de ceux-ci.

C'est pourquoi l'idéal, c'est bien sûr d'avoir des cantines où on fabrique complètement le repas sur place. C'est cette logique-là que nous devons défendre et promouvoir.

Or, quel est le problème ? Les travaux de la rénovation en cours du collège Utrillo ne semblent pas prévoir une cuisine suffisamment spacieuse pour permettre autre chose que le réchauffage des plats cuisinés ailleurs.

Alors que l'on a tout ce débat dans l'arrondissement, a priori, le changement de modèle qui inclurait une remunicipalisation des cantines dans le 18e, nécessiterait la construction ou la remise en service de plusieurs cuisines. Et là, sur le collège Utrillo, que l'on rénove, qui accueille par ailleurs 500 élèves, une taille comparable à celle d'autres collèges parisiens qui réalisent leurs repas sur place, on n'a pas prévu les équipements et les espaces qui permettent de cuisiner sur place. C'est une aberration.

Je demande, à travers ce vœu, que le projet d'architecture du collège Utrillo intègre un espace et des équipements permettant d'envisager, dans un proche avenir, de revenir à une cuisine sur place.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Patrick BLOCHE, vous avez la parole.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je comprends parfaitement le sens de votre vœu, Danielle SIMONNET, parce qu'effectivement, la rénovation dont il est question à travers votre vœu a été votée par le Conseil de Paris, il y a déjà plus de quatre ans, en septembre 2015. Le problème, c'est que votre vœu, malheureusement, arrive trop tard car les travaux de structure de l'extension et de répartition des volumes du sous-sol ont déjà été réalisés.

En plus, les travaux ayant eux aussi pris du retard, comme votre vœu, par rapport au calendrier initial, nous amènent à livrer impérativement en juillet 2020, l'équipement pour permettre au collège de libérer l'école Championnet pour la rentrée 2020-2021.

De ce fait, je souhaiterais que vous retiriez votre vœu. Vous avez effectivement posé avec une grande légitimité le sujet. Je vous propose que nous puissions, en revanche, poursuivre ensemble la réflexion sur les modes de production de la restauration scolaire de cet établissement avec toutes les parties prenantes, et je m'engage à ce que des aménagements ultérieurs soient pris en compte et puissent être réalisés dans le cadre du projet de création d'un internat sur ce site.

Si je me résume, je prends en compte les préoccupations que traduit ce vœu, je ne peux y donner un avis favorable parce qu'en responsabilité, c'est trop tard, mais bien sûr ouvert à toute discussion permettant de prendre en compte vos légitimes préoccupations.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote, allez-y.

**Mme Sandrine MÉES**. - Nous voterons le vœu de Mme SIMONNET parce qu'elle pointe quelque chose que nous avons nous-mêmes pointé en conseil d'arrondissement, il y a déjà, il me semble, trois ou quatre mois, à savoir qu'il fallait que cette cuisine puisse être mise en service. En plus, elle souligne qu'il faut qu'elle puisse être agrandie, qu'elle soit plus grande et non pas rester, en tant que tel sur les plans, trop "riiquiqui" pour permettre de vraiment réaliser des repas dedans.

Nous sommes très attentifs à ce que vient de dire M. BLOCHE, à savoir qu'il y a, de sa part, une envie aussi réelle que l'on puisse avoir une cuisine digne de ce nom. Néanmoins, nous voterons le vœu de Mme SIMONNET.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gestion de la crèche municipale rue Chaptal (9e).**

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Nous allons examiner le dernier vœu avant la pause, le vœu référencé n° 68 relatif à la gestion de la crèche municipale rue Chaptal.

La parole est à Mme BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu aborde une question sensible puisqu'il s'agit de la qualité d'accueil des enfants dans les crèches parisiennes, et je vous appelle à une vigilance beaucoup plus accrue sur la désignation par vos services de vos prestataires privés, dans le cadre de marchés ou de D.S.P. sur l'ensemble de Paris.

Aujourd'hui, un de vos prestataires, "people&baby", fait clairement défaut. Cette société est présente dans plusieurs arrondissements, dont la crèche Chaptal dans le 9e, depuis fin août, en remplacement de la fondation Croix-Saint-Simon.

Depuis un an maintenant, depuis ce choix de confier la gestion de la crèche à "people&baby", je vous alerte sur les craintes et les risques pris par une telle décision. Depuis la prise de gestion effective de "people&baby", le sujet est loin d'être clos et, malheureusement, les craintes exprimées en novembre 2018 se révèlent exactes.

Je me suis rendue à plusieurs reprises dans cet établissement, depuis la rentrée. J'ai rencontré la nouvelle équipe, j'ai échangé avec les parents. Entre ma première visite à l'ouverture de la structure, fin août, et ma seconde visite mi-septembre, j'ai pu constater une importante détérioration du climat dans l'établissement, que ce soit au sein des équipes encadrantes comme chez les parents. J'ai reçu des témoignages de parents mettant en cause la bonne gestion de cette crèche, les deux faits les plus graves étant la suspicion d'une intoxication alimentaire survenue chez les grands, le 19 septembre, et l'absence de la directrice, une partie du mois de septembre.

Je m'inquiète vraiment de voir les conditions d'accueil de cet équipement ainsi dégradées, sans compter les risques sanitaires potentiellement encourus par les enfants. Je m'en suis ouverte à vous. J'ai immédiatement demandé à la DFPE que des visites et des contrôles de la P.M.I. et de la DFPE soient effectués au plus vite. Elles se déroulent aujourd'hui plusieurs fois par semaine, et c'est une bonne chose.

J'ai demandé aussi que la DFPE auditionne les parents qui fréquentent encore l'établissement, et ces rendez-vous sont restés sans réponse jusqu'à ce jour.

Depuis ces faits, plusieurs parents m'ont demandé à transférer leurs enfants dans un autre établissement. Une famille a même déjà retiré son enfant de l'équipement. Au cours de la commission d'attribution des places en crèche du 9e, en octobre, nous avons été amenés à étudier douze demandes de transfert sur les 21 places que compte l'établissement. Une solution a été proposée à chaque famille. Face à cette situation, j'ai également décidé de demander...

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - C'est un sujet malheureusement difficile et grave, et c'est vrai que c'était important pour moi de rappeler ce qu'il s'était passé depuis septembre.

A travers ce vœu, je demande à la Maire de Paris qu'elle nous communique un rapport écrit d'enquête sur la gestion de cet établissement. M. BLOCHE, que j'avais saisi par écrit, vient de me répondre que des enquêtes à ma demande étaient en cours et qu'en fonction des résultats, toute mesure nécessaire serait prise, et je l'en remercie. Mais je voudrais que l'on aille beaucoup plus loin. Que la Maire de Paris communique un rapport écrit d'enquête sur la gestion de cet établissement, qu'elle suspende toute nouvelle attribution à cet opérateur dans cette attente, et qu'elle demande à la DFA d'associer les maires d'arrondissement lors de tout renouvellement de prestataire. Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est effectivement un sujet sensible, préoccupation que nous partageons avec la maire du 9<sup>e</sup>, Patrick BLOCHE et moi-même. Nous avons d'ailleurs proposé des amendements à ce vœu, de manière à pouvoir l'adopter ensemble et conjointement, car il s'agit pour nous de rappeler notre attachement à la qualité d'accueil que nous tâchons d'offrir chaque jour dans les équipements petite enfance de Paris.

Aujourd'hui, 51 établissements font l'objet d'une gestion déléguée. Cela représente moins de 9 % du parc municipal et, parmi ces équipements, 56 % des établissements sont gérés par des acteurs associatifs.

La procédure a évolué en décembre 2016. Dorénavant, les projets de création de crèche en gestion partenariale sont adoptés en conseil d'arrondissement au préalable, et répondent très souvent à des besoins spécifiques tels qu'une amplitude horaire élargie. Le poids des critères qualitatifs a d'ailleurs été fortement augmenté au cours de cette mandature. C'est plus de 60 % de la note globale qui porte sur le projet éducatif. Etant fortement attachée à la qualité d'accueil, comme je le rappelais, les crèches partenariales font l'objet de contrôles dont je vous propose de présenter le bilan à raison d'une fois par an, en 6<sup>e</sup> Commission, avec Patrick BLOCHE, en transparence, de manière à partager ces audits réguliers.

Pour rappel, les crèches dont le fonctionnement laisse à désirer font l'objet d'un suivi régulier par les équipes de la DFPE et, dans le cadre de la crèche Chaptal, la DFPE s'est mobilisée dès les premiers signalements, afin de répondre aux préoccupations légitimes rapportées par les parents et la mairie d'arrondissement, qui a régulièrement été tenue informée des évolutions.

La situation de la crèche reste préoccupante, et c'est pourquoi la DFPE se rend dans cet établissement toutes les semaines. Elle reste, pour le moment, dans une démarche d'accompagnement des équipes, mais sachez que nous saurons tirer toutes les conséquences en cas de non-amélioration du fonctionnement de cet établissement au cours des prochaines semaines, comme nous l'avons d'ailleurs fait par le passé.

Vous l'aurez compris, nous travaillons à améliorer continuellement l'accueil des tout-petits, et les crèches partenariales ne font pas exception.

C'est pourquoi j'émettrai un avis favorable à ce vœu amendé comme proposé.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci. Donc, l'amendement...

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Madame CHARNOZ, ce vœu amendé ne reprend pas exactement l'ensemble de mes demandes, mais a vraiment le mérite d'acter le fait qu'il y a eu une erreur de "casting", qu'il y a un problème. La situation n'est pas tenable. Elle est préjudiciable pour les familles et l'équilibre des enfants. Elle n'est pas tenable également pour des familles qui demandent une place en crèche collective et, là, cette crèche est vidée de jour en jour. Il faut donc trouver une solution.

Je souhaite avancer avant tout en bonne intelligence avec les services de la Ville. Je retire mon vœu au profit de ce vœu amendé.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 475).

## Dépôt de questions d'actualité.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 11 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "l'accueil des réfugiés et au calendrier des mises à l'abri des campements des portes d'Aubervilliers et de la Villette."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative au "moratoire sur la construction de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris est relative à "la précarité étudiante."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "la manifestation contre l'islamophobie."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux conditions d'évacuation et aux solutions de prise en charge et d'accompagnement des personnes évacuées."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris, concerne "les hôpitaux et la santé à Paris."

La septième question d'actualité, posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative à "la marche du 10 novembre 2019."

La huitième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la possibilité pour les couples de même sexe d'adopter à Paris et au fonctionnement des Conseils de Famille parisiens."

La neuvième question d'actualité, posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris, est relative à "la gestion de la Ville de Paris."

La dixième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM à M. le Préfet de police, concerne "l'organisation du procès des attentats du 13 novembre 2015."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris concerne "l'avenir de l'Hôtel-Dieu."

Nous reprendrons la séance à 14 heures 45 avec les questions d'actualité. Nous avons trouvé un bijou qui sera disponible pour la personne qui l'aurait perdu, qui est là, auprès du service de la séance. Merci et à tout à l'heure.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

## Examen des questions d'actualité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, nous démarrons donc notre séance par l'examen des questions d'actualité.

Bienvenue, Monsieur le Préfet de police.

### **I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accueil des réfugiés et au calendrier des mises à l'abri des campements des portes d'Aubervilliers et de la Villette.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je vais donner la parole à M. François DAGNAUD pour poser la première question d'actualité, celle du groupe Socialistes et Apparentés.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet,

Je veux d'abord saluer l'engagement tant attendu de l'Etat, qui a permis d'organiser une nouvelle opération d'envergure de mise à l'abri de 1.600 femmes, hommes et enfants, grâce à un partenariat entre la Préfecture de Région, vos services, ceux de la Ville de Paris et les associations humanitaires porte de la Chapelle. Il fallait le faire. Vous l'avez fait. Le ministre de l'Intérieur, le Préfet de région et vous-même, vous avez pris l'engagement d'organiser rapidement la suite des mises à l'abri porte d'Aubervilliers et porte de la Villette.

Je vous en remercie.

Ma première question sera directe : pouvez-vous nous dire quand cette mise à l'abri sera réalisée ? Aussi fragiles que soient les solutions d'hébergement proposées, avoir un toit sur la tête et dormir dans un lit, c'est toujours mieux que de s'échouer sur les talus du périphérique. La rue n'est jamais une solution, et pourtant, ils sont des milliers, encore aujourd'hui, à être sinistrés aux portes de la capitale de la République française. Qui sont-ils ? Des réfugiés statutaires pour certains, des demandeurs d'asile en puissance pour beaucoup. Les plus nombreux sont en errance entre les frontières et les règlements européens, comme ceux de Dublin. Pour tous, en tout cas, ces campements de misère sont la dernière station d'une voie sans issue.

Pourquoi en arrive-t-on là ? La quête, parfois confuse et naïve, c'est vrai, d'un avenir meilleur pour ces déracinés du désespoir. Une forme de résignation d'Etat à l'inexorabilité, au moins passagère, de ces campements. La croyance, jamais vérifiée, qu'il suffirait de laisser s'installer le chaos humanitaire pour dissuader l'évocation à l'exil. Les limites, aussi, de nos initiatives locales, municipales, associatives ou citoyennes, que je tiens néanmoins à saluer. Mais nos quartiers du Nord-Est parisien ont le droit à la normalité, tout simplement. Or, personne ne peut vivre normalement quand la misère et le fracas du monde se déploient à sa porte, avec son cortège d'insalubrité et d'insécurité. Les habitants font depuis longtemps maintenant preuve de générosité et de patience, mais à force d'être en première ligne, les voilà à bout de souffle. Nos quartiers craquent. Les entreprises et les commerçants aussi s'inquiètent maintenant publiquement de la dégradation de leur environnement de travail et vous ont saisi récemment, comme le groupe ICADE.

Nous savons, Monsieur le Préfet, que se posent des enjeux d'ordre public, et je ne doute pas de votre volonté d'y répondre. Nous avons maintenant le recul des 59 opérations de mise à l'abri organisées à Paris depuis 2015. Chacune devait être la "der des ders". Nous savons qu'il n'en est rien et que le sujet n'est pas réductible à un enjeu d'ordre public.

Pour le dire autrement, si aucun arrêté municipal n'a jamais autorisé ces campements, aucun arrêté ministériel n'empêchera que des gens présents sur le territoire doivent se poser quelque part. Votre action résolue pour tenir le terrain à la porte de la Chapelle a sa logique. La route de Roissy est pour l'instant dégagée. Mais cette pression policière se traduit déjà par un nouvel alourdissement de la situation porte d'Aubervilliers, porte de la Villette, sur les quais du canal Saint-Denis, à Stalingrad et aux jardins d'Eole, avec également le risque d'un reflux supplémentaire de toxicomanes.

La situation sur le terrain est grave. Sur les campements, les tensions montent et les températures baissent. Leur prise en charge est urgente. Alors, de grâce, évitons-nous les facilités factices des démagogues. Nous savons qu'il n'existe pas de solution miracle, mais ce qu'il manque dans ce pays, et nous le savons tous ici, ce sont une gestion mutualisée à l'échelle nationale de l'accueil, une clarification des règles du droit au séjour et, bien sûr, des parcours d'intégration.

Monsieur le Préfet, vous avez, je crois, le goût du parler clair. Aussi, pouvez-vous nous informer sur la stratégie des services de l'Etat en termes de calendrier et de méthode ? La Ville sera au rendez-vous, comme elle l'a toujours été avec la Maire de Paris et Dominique VERSINI, pour des solutions durables, pragmatiques et humaines, respectueuses des exilés comme de nos concitoyens. Car nous croyons profondément que la dignité ne se divise pas, mais se partage.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Je vous donne la parole, Monsieur le Préfet de police, et puis peut-être que Dominique VERSINI complétera.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, je suis d'accord sur plusieurs points de votre intervention. Les réfugiés ne doivent pas se trouver dans des situations aussi catastrophiques, non seulement pour leur propre sécurité mais également pour celle des riverains. Les conditions que nous avons à nouveau découvertes à la porte de la Chapelle étaient parfaitement déplorables. Cette opération a été un succès. Vous avez raison de dire, et je suis là aussi totalement d'accord avec vous, que cela a été le fait d'une opération conjointe au sein de l'Etat - avec mon collègue le Préfet de la Région Ile-de-France, en charge des problématiques d'hébergement ; pour ma part, je m'occupe de celles d'ordre public et de sécurité - et avec votre Municipalité, puisque je pense que nous avons tous concouru à ce que les choses se passent bien. D'ailleurs, je note que sur les engagements ministériels pris par rapport à la colline du "crack", sur l'évacuation avant la fin de l'année, cet engagement s'est en quelque sorte tenu tout seul puisqu'aujourd'hui, la colline du "crack" est désertée de ces occupants du fait de la simple présence policière.

Nous allons travailler ensemble, Madame la Maire, par l'intermédiaire de nos services, sur l'aménagement de tous ces espaces qu'il est important de réhabiliter, de manière qu'ils retrouvent leur vocation originelle d'espaces de délaissés de voirie, et donc, de sécurité pour les automobilistes, mais également en termes de salubrité, qu'ils retrouvent une physionomie d'ordre normal, si j'ose m'exprimer ainsi. C'est un travail particulièrement important parce que la sécurisation à laquelle je procède est assez lourde. Je compte beaucoup sur ces réhabilitations pour alléger les besoins de sécurisation qui sont aujourd'hui nécessaires.

Les Ministres l'ont dit : nous allons procéder, bien évidemment, de la même façon à l'évacuation des autres campements, notamment celui que vous citez de la porte d'Aubervilliers qui fait l'objet de nos préoccupations immédiates. A ce stade, je ne peux pas vous donner de date précise. C'est en cours de préparation. Dès lors que nous aurons abouti - le "nous" concernant l'ensemble des services de l'Etat, pas simplement les services de police - nous l'indiquerons avec le Préfet CADOT à Mme la Maire pour vous en prévenir bien avant, comme nous l'avons fait précédemment. Mon vœu est le vôtre : c'est que les choses se passent le plus rapidement possible dans un cadre de traitement digne de l'ensemble des réfugiés et que les mises à l'abri se fassent tout à fait correctement.

J'observe tout de même que, sur la porte de la Chapelle, finalement, nous avons eu peu de tentatives de réinstallation. J'observe d'ailleurs - j'ai vu les chiffres que le Préfet de Région Ile-de-France a fournis - qu'un grand nombre des personnes prises en charge est resté dans les lieux de prise en charge. Il y a eu peu de disparitions, un phénomène que l'on rencontrait pour les autres mises à l'abri. Là, elles restent dans les lieux qui leur ont été proposés ou en attente de logement. C'est donc plutôt positif. Cela montre bien qu'il y a une volonté de ne pas être sur les trottoirs et dehors, et qu'il y a une véritable attention des uns et des autres à pouvoir bénéficier d'un logement et d'un traitement. Parce que ce que l'on avait observé sur des mises à l'abri précédentes, c'était un retour de toute une série de personnes sur les campements. Je suis assez surpris que, finalement, il y en ait assez peu. C'est vrai qu'il y a des phénomènes à la porte d'Aubervilliers, mais ils ne sont pas aussi massifs, quand on les observe, que ce que je craignais. Il y a eu des effets reports. Il y a, à l'évidence, sans doute, entre 100 et 150 tentes et petits espaces de construction qui se sont produits, mais par rapport aux 1.600 que nous avons évacués, c'est finalement assez peu.

Là aussi, je partage votre analyse. On voit bien que c'est dans la mise à l'abri, dans la proposition de solutions d'hébergement un peu pérennes que l'on réussit à éviter les drames que sont les installations en périphérie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Madame Dominique VERSINI, vous avez la parole.

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher François DAGNAUD, Monsieur le Maire du 19e arrondissement, de revenir sur cette question et de nous permettre de parler de l'opération de mise à l'abri qui a eu lieu la semaine dernière, et en même temps, de celle que nous espérons et qui sera faite, je pense dans les meilleurs délais, dans la partie de la porte d'Aubervilliers.

C'est vrai que nous sommes tous très en attente parce que, pendant des mois, nous étions toutes les semaines, avec la Maire de Paris et les maires d'arrondissement des 18e et 19e arrondissements, présents. Nous avons ouvert une halte d'accueil humanitaire, mis en place des services de petit-déjeuner, qui ont dû bouger un peu puisqu'il n'y a plus personne à la porte de la Chapelle, donc ils se sont rapprochés de la porte d'Aubervilliers en accord avec François DAGNAUD.

Cette opération de mise à l'abri, qui faisait suite à la rencontre que, Madame la Maire, vous avez eue avec le Ministre CASTANER et le Ministre DENORMANDIE, en présence de François BAROIN et des maires de différentes villes de France - car ce n'est pas qu'un phénomène parisien - a permis que cette décision de mise à l'abri soit prise. Que vous avez coordonnée, Monsieur le Préfet, avec le Préfet CADOT. Ce sont 1.600 personnes, dont 236 personnes en famille. Paris, compte tenu des conditions qui avaient été mises, c'est-à-dire une mise à l'abri inconditionnelle, une solution pour tous et le temps d'examiner leur situation. Nous avons participé avec nos équipes, qui ont pu ainsi s'occuper des plus vulnérables, les mineurs et les familles avec enfants, et aussi participer, dans les 2 gymnases parisiens - je remercie les maires des 16e et 17e arrondissements - où il y a 200 places permettant d'accueillir 200 personnes.

Hier, j'ai rencontré le Préfet CADOT, qui m'a bien expliqué ce que vous avez dit, Monsieur le Préfet de police. C'est-à-dire que les personnes sont vraiment stabilisées, enfin, dans l'attente de l'évaluation de leur situation, qu'une solution soit proposée, soit de demande d'asile, soit d'un retour volontaire, que rien n'est rendu obligatoire, et les personnes qui veulent partir librement des C.A.E.S. le font.

Evidemment, nous attendons avec impatience la deuxième opération de mise à l'abri. C'est vrai qu'au-delà de cela, pour nous, ce sera la 59e, et celle à venir, la 60e opération de ce type, avec des plus importantes et des moins importantes, de différentes tailles. Nous pensons - c'est notre point de vue et celui de beaucoup de gens - qu'il faudrait un dispositif de centres de premier accueil tout le long des routes migratoires pour que les gens soient accueillis et que leur situation soit examinée au fur et à mesure. Nous souhaitons maintenant une véritable politique de l'accueil des demandeurs d'asile qui soit répartie, avec des centres d'accueil tout le long des flux migratoires, pour que l'on n'ait plus à se confronter tous ensemble à ces immenses campements, dans lesquels je pense que les gens reviendront s'il n'y a pas d'autres lieux d'accueil à différents points du territoire.

En tout cas, merci à tous ceux qui ont participé. Je me joins à François DAGNAUD pour exprimer l'attente de la mise à l'abri dans le 19e arrondissement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Quelques mots en complément.

D'abord, pour vous remercier, ainsi que le Préfet CADOT, de cette opération qui a pu être menée dans des conditions que, nous-mêmes, Ville de Paris, et les associations, avons posées sur cet accueil inconditionnel des personnes réfugiées et migrantes. L'opération s'est déroulée dans le calme, dans le respect des personnes et des engagements. Je veux donc vous en remercier. Evidemment, pour la porte d'Aubervilliers, nous sommes en lien avec vous, avec la Préfecture de Région, pour l'opération de mise à l'abri qui interviendra, et nous travaillerons dans les mêmes circonstances.

Concernant la question du "crack", avec Anne SOUYRIS et toutes les équipes, avec l'A.R.S. et le Préfet de Région Ile-de-France, nous avons le "Plan Crack" avec ses évolutions, ses aménagements. La surveillance que l'on doit avoir, c'est le report de cette population qui n'a pas disparu en soi, mais que l'on a retrouvé à d'autres reprises, soit place de Stalingrad, soit sur la ligne 12. Cela veut dire, effectivement, des lits en aval pour pouvoir s'occuper de ces publics extrêmement fragiles et faire le travail de prise en charge, comme nous le faisons aux côtés des associations "Gaïa" ou "Aurore". C'est un travail sur lequel nous nous sommes engagés.

Enfin, mon dernier mot, c'est que, s'agissant des habitants de la porte de la Chapelle, nous avons voulu leur donner un message de confiance : non, ces quartiers de Paris, tout comme la porte d'Aubervilliers, n'ont pas vocation à être en permanence des lieux de campement ou de trafic de drogue. Ce sont des lieux en profonde transformation urbaine, avec de très belles transformations qui arrivent. Je pense aux opérations, que ce soit à la porte d'Aubervilliers ou à la porte de la Chapelle, de la future Arena 2, de Chapelle International, ou encore de l'université Condorcet, qui va arriver. C'est à relativement court terme, puisque c'est d'ici deux ou trois ans que ce quartier va évoluer. Mais j'ai souhaité que nous donnions un signal de confiance dès maintenant par des aménagements paysagers, qui vont permettre, justement, de transformer ces lieux et de montrer qu'ils ne sont pas assignés à être des lieux de campements, comme ils ont pu l'être ces dernières années.

Je rejoins ce qui a été dit par mes collègues Dominique VERSINI et François DAGNAUD, sur le fait que, tout cela, maintenant, ne dépend que du dispositif d'accueil, d'hébergement en aval de ces opérations, si l'on ne veut pas que cela se reconstitue.

Merci à vous et à vos équipes d'avoir soutenu et accédé à la demande, qui était la nôtre depuis longtemps, de régler cette situation à la porte de la Chapelle, et merci de nous accompagner sur la porte d'Aubervilliers.

Monsieur le Maire, vous souhaitez redire un mot ?

**M. François DAGNAUD**, maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Merci à l'ensemble des intervenants. Je veux confirmer la vigilance et l'impatience qui sont et seront les nôtres pour que cette situation à la porte d'Aubervilliers et à la porte de la Villette soit rapidement prise en charge.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

## **II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au moratoire sur la construction de l'incinérateur d'Ivry-Paris XIII.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous passons à la deuxième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris.

Madame MOREL, vous avez la parole.

**Mme Joëlle MOREL**. - Madame la Maire, chers collègues, le groupe Ecologiste a accueilli avec soulagement l'annonce du moratoire pendant 3 ans sur la seconde phase de la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry-Paris 13, adopté à l'unanimité au conseil syndical du SYCTOM. C'est une première victoire, qui reste cependant incomplète. Nous n'en sommes pas encore à un arrêt du projet d'incinérateur dans son ensemble. Renoncer est pourtant nécessaire au vu des enjeux environnementaux et sanitaires. Ce moratoire établit qu'aucun permis de construire ni aucune étude environnementale durant cette période ne seront délivrés. Nous nous réjouissons que ce grand projet inutile, anti-écologique et coûteux, soit momentanément abandonné dans l'attente d'une évaluation plus objective de sa pertinence et afin d'envisager des scénarios alternatifs.

L'incinérateur de Paris 13, surdimensionné, est contradictoire avec la trajectoire "Zéro Déchet" affichée par la Ville, et ne répond pas non plus aux objectifs de collecte des biodéchets et de recyclage fixés par la loi. En conséquence, il constitue un frein au recyclage car il encourage le modèle du tout-incinération. Les fonds libérés par une annulation du projet permettraient de reconstruire un centre de recyclage de nouvelle génération capable de traiter l'ensemble des emballages, la reconstruction d'une déchetterie intercommunale, ainsi que le financement d'actions de prévention et de sensibilisation pour atteindre notre objectif zéro déchet. L'incinération n'est pas une fatalité. Ce moratoire donne l'espoir d'une nouvelle orientation, alors saisissons-la.

Madame la Maire, vous avez refusé de soutenir les projets alternatifs que nous avons défendus dans l'hémicycle du SYCTOM depuis des années. Malgré nos alertes, votre Exécutif a soutenu un projet d'un autre âge, anti-écologique, dont chacun reconnaît aujourd'hui les limites. Ce moratoire est l'aveu du gâchis de près d'un milliard d'euros, que l'on peut éviter. Nous devons désormais nous orienter vers le développement d'un projet alternatif

ambitieux en phase avec le défi climatique, que nous devons relever et mener dans l'esprit du plan économique circulaire de la Ville. Il n'est jamais trop tard pour changer d'avis, comme sur EuropaCity ou la gare du Nord.

Allez-vous vous engager aux côtés des écologistes à défendre auprès du SYCTOM une politique d'envergure en matière de prévention, de valorisation et de réemploi ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le projet sur l'usine du SYCTOM d'Ivry comportait deux phases. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois dans cette Assemblée. Une première phase, qui consiste en une modernisation et une reconstruction de l'incinérateur, qui divise par deux sa capacité de traitement, pour passer de 700.000 tonnes à 350.000 tonnes par an. Et une deuxième phase, qui visait à augmenter un petit peu cette capacité de traitement à horizon 2027, par un tri des déchets pour en séparer la fraction organique.

Comme vous l'avez dit, Madame MOREL, la semaine dernière, lors de son conseil syndical, les élus du SYCTOM ont, à l'unanimité - c'est-à-dire à la fois tous territoires et toutes tendances politiques -, adopté un moratoire sur cette seconde phase, avec une ambition très claire et une stratégie "Zéro Déchet". L'ambition, c'est une réduction drastique de la quantité de déchets incinérés. Alors, comment ? D'abord, plus de tri, plus de recyclage. Vous avez appelé à des centres de tri modernes. C'est justement ce qui a été fait. C'est ce qui a permis, à Paris, depuis le 1er janvier, d'avoir des consignes de tri beaucoup plus simples puisque tous les emballages vont au bac jaune.

Depuis, nous connaissons une très forte augmentation des volumes dans les bacs jaunes et, en complément, une diminution très nette des déchets dans les bacs verts, donc incinérés. Mais aussi par une prise en charge spécifique des déchets alimentaires. Paris a un temps d'avance sur le sujet. D'abord, avec le développement de son "Plan Compost". Ensuite, par la collecte en porte-à-porte dans trois arrondissements - les 2e, 12e et le 19e arrondissement - depuis le 1er octobre, des déchets compostables dans les nouvelles poubelles à bac marron. Enfin, la stratégie d'évitement des déchets, de réduction à la source, par le réemploi et la réparation.

Le moratoire qui a été adopté est prévu pour trois ans. Si tous les territoires s'engagent avec autant d'ambition à la réduction des déchets, nous pourrions effectivement nous passer de cette seconde phase et nous contenter de la première, en ayant toujours comme objectif de moderniser les installations. Nous ne pouvons pas laisser des incinérateurs vieillissants tomber en panne, car il nous faut toujours avoir comme priorité d'éviter absolument le recours à l'enfouissement, qui n'est pas acceptable. Nous ne pouvons pas réduire notre capacité de traitement plus vite que la diminution de la quantité de déchets, car cela voudrait dire passer par de l'enfouissement. Enfin, investir pour les déchets alimentaires, avec des centres de traitement - avec un projet de méthaniseur en proximité, à Gennevilliers - et d'installation, peut-être sur le site d'Ivry lui-même, de logistique fluviale pour pouvoir gérer au plus près les déchets alimentaires.

Voilà toute l'ambition, et notre stratégie "Zéro Déchet" qui va tout à fait dans la même ligne que ce moratoire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur SIMONDON.

Madame MOREL, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Merci à vous.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la précarité étudiante.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Troisième question, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA a la parole.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les étudiantes et étudiants se sont réunis devant le C.R.O.U.S. mardi, suite à l'immolation d'Anas K., étudiant de Lyon-II, après la perte de sa bourse étudiante. Ce geste tragique démontre la violence sociale de la précarité étudiante. Violence qui touche beaucoup de secteurs, dont l'hôpital, qui manifeste largement en ce moment même, notamment avec les collègues de mon groupe. Mais revenons aux étudiants.

Près d'un étudiant sur deux ne mange pas à sa faim. Près d'un étudiant sur deux renonce à se soigner. Près d'un étudiant sur deux est obligé de se salarier. Et l'on sait que ce sont ces étudiants qui échouent le plus aux examens. Il est irresponsable d'ignorer les cris de détresse des étudiants. C'est pourtant ce que fait le Gouvernement. Il a l'indécence de questionner la motivation politique d'Anas. La porte-parole affirmait que la majorité avait beaucoup fait pour les étudiants. C'est vrai. Le Gouvernement a augmenté les frais d'inscription, les loyers des cités universitaires, les prix des restaurants universitaires, diminué les A.P.L., créé une nouvelle taxe, la C.V.E.C., et dans le projet de loi de finances, il prévoit une nouvelle baisse des moyens des universités. La dépense par étudiant

atteint son plus bas niveau depuis 2008. Le Gouvernement est prompt à condamner ce qu'il qualifie de "violence" en parlant des mobilisations étudiantes, mais, en même temps, il inflige sa violence sociale au quotidien. Il est le pyromane, même pas pompier, de la colère actuelle.

Dans ce contexte, Paris est la ville universitaire la plus chère de France, avec un loyer moyen de 873 euros par mois par étudiant. Notre majorité a fait beaucoup pour les conditions de vie étudiantes, en commençant par le logement et la création de logements sociaux, près de 1.000 par an, mais aussi en réclamant le retour de l'encadrement des loyers. Notre groupe a demandé et obtenu le maintien à niveau de l'A.I.L.E., l'aide à l'installation dans un logement. Nous continuons, par ailleurs, de demander des mesures de gratuité des transports pour les étudiants.

Enfin, vous savez que le Conseil constitutionnel a infligé un véritable camouflet en invalidant l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants non communautaires. Les motivations de l'arrêt concernent, en fait, les frais dans l'ensemble des établissements publics supérieurs. Les frais d'inscription devraient donc diminuer dans beaucoup d'établissements. Comment y travailler désormais, à commencer par Paris ?

Aussi, je souhaitais vous interroger, Madame la Maire. Que prévoyez-vous dans le cadre du budget 2020 pour répondre aux difficultés de la précarité étudiante ? Envisagez-vous d'organiser un processus visant à mettre à plat les frais d'inscription dans les établissements supérieurs parisiens et leur faire respecter l'avis du Conseil constitutionnel ? Prévoyez-vous une interpellation du Gouvernement sur la situation estudiantine spécifique à Paris ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci, Monsieur le Conseiller.

Madame Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe.- Cher collègue, cher Jean-Noël AQUA, merci pour votre question qui revient sur le drame qui a eu lieu à Lyon, où un jeune homme de 22 ans a tenté de mettre fin à ses jours en s'immolant par le feu. Brûlé à 90 %, il est encore hospitalisé. Je voudrais dire ici ma profonde émotion et adresser tout mon soutien à sa famille et à ses proches. Militant au sein du syndicat "Solidaires", Anas K. a fait de son geste un message politique, en publiant une lettre où il dénonce la précarité à laquelle il fait face. Mardi soir, un rassemblement a réuni plusieurs centaines de personnes devant le C.R.O.U.S. de Paris, dans le 5e arrondissement. Si je condamne les violences, les dégradations, les menaces, qui n'ont pas leur place à l'université, je comprends la vive émotion de la communauté universitaire et des étudiants et je la partage.

Vous le savez, depuis 2001, la Ville a fait le choix d'agir pour la vie étudiante, l'enseignement supérieur et la recherche en allant au-delà de son champ de compétences obligatoire. Ce choix déterminé, nous l'avons fait car nous connaissons les difficultés auxquelles sont confrontés les étudiantes et les étudiants parisiens, et parce que nous savons combien leur présence dans notre ville est indispensable à son esprit. C'est grâce à la jeunesse parisienne et dans nos universités que s'incarne l'esprit d'initiative, de contradiction, de solidarité, bref, de citoyenneté, si indissociable de Paris. En 10 ans, nous avons investi un milliard d'euros dans les universités parisiennes pour la vie étudiante et pour soutenir les initiatives étudiantes. Avec mon collègue Ian BROSSAT, nous avons financé, au cours de cette mandature, la construction de plus de 6.000 logements étudiants sociaux. Nous avons versé des aides à une première installation dans le parc privé à près de 1.000 étudiants boursiers par an. Nous avons créé des colocations solidaires, financé la rénovation de nombreux restaurants universitaires et de lieux de santé pour les étudiants. Nous reconduisons à l'identique ces dispositifs dans le budget 2020, marquant ainsi un effort particulier de la Ville en direction du monde universitaire et des étudiants, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint par la baisse des dotations de l'Etat.

Après le drame de samedi dernier, j'ai appelé les présidentes des syndicats étudiants parisiens, la F.A.G.E et l'U.N.E.F., pour leur dire ma disponibilité et mon écoute à leurs propositions. Je vais les recevoir dans les prochains jours. J'ai également appelé l'attention de la Ministre, Frédérique VIDAL, et du directeur du C.R.O.U.S. de Paris, Denis LAMBERT, sur la précarité étudiante et sur la situation de plus en plus préoccupante de nombreux jeunes qui peinent à se loger et ne peuvent pas étudier dans de bonnes conditions. Sans une réévaluation des bourses et un soutien supplémentaire de l'Etat aux universités, sans la construction de nouveaux logements étudiants sociaux, nous échouerons à offrir une réponse satisfaisante à l'aspiration légitime de la jeunesse parisienne à un accès à l'enseignement supérieur qui ne soit pas limité par les capacités financières de leurs familles.

Malgré les efforts considérables de la Ville dans ce domaine, nous savons combien il reste à faire pour offrir aux étudiants parisiens des conditions de vie satisfaisantes. Je veux redire ici notre entière détermination à continuer à agir dans ce domaine et notre volonté à mobiliser tous les acteurs concernés et compétents pour qu'étudier à Paris demeure accessible au plus grand nombre, indépendamment des moyens financiers des étudiants et de leurs familles.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup à vous, Madame LEMARDELEY.

Merci, Monsieur AQUA.

**IV - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la manifestation contre l'islamophobie.**

**VII - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la marche du 10 novembre 2019.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Deux questions, que nous regroupons : la question du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants - je crois que c'est M. DUBUS - et la question de M. GUILLOT, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

**M. Jérôme DUBUS.**- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dimanche 10 novembre, environ 13.000 personnes ont défilé dans les rues de notre Capitale contre l'islamophobie. Cette manifestation faisait suite à une tribune d'une rare violence publiée dans le journal "Libération". On y trouvait, en effet, une attaque en règle contre les médias et la liberté de la presse, la dénonciation d'un prétendu dispositif de surveillance de masse des musulmans de la part de l'Etat, la mise en cause de lois dites "liberticides". Visait-on la loi de 2010 sur la burka, celle de 2004 sur le voile à l'école ou, plus directement, celle de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et donc, le concept de laïcité tout entier ?

Cette violence inouïe de signataires pour le moins troubles, comme l'ancien imam de la mosquée de Brest, a amené certaines personnalités de gauche à prendre leurs distances avec ces organisateurs sulfureux, dont le C.C.I.F., proche des "Frères musulmans". Mais certains, Madame la Maire, dans votre majorité, ont persisté et se sont rendus à cette manifestation. Au moins deux adjoints, un coprésident de groupe, plusieurs Conseillers de Paris, sans compter Mme Esther BENBASSA, sénatrice de Paris, restée hilare devant l'exploitation honteuse du symbole de l'étoile jaune. Certains dans cette majorité ont perdu leurs repères. Où est la gauche de Ferry, de Clémenceau, de Jaurès, de Blum, de Mendès ? S'ils revenaient parmi nous, ils n'en croiraient ni leurs yeux, ni leurs oreilles.

Car, jadis, et même naguère, la laïcité était par excellence l'A.D.N. de la gauche. Les communautaristes ont réussi à agréger à leur cortège des pans entiers de cette majorité. De votre majorité. Par idéologie ou clientélisme, ils ont confondu légitime défense de nos compatriotes musulmans face à l'islamophobie réelle et remise en cause de nos valeurs, comme la laïcité et l'universalisme. Cette refondation de la laïcité par la gauche, que Jacques JULLIARD - pas Bruno, Jacques - qualifie de "respectueuse" mais aussi de "sotte", aboutit à ce qui s'est déroulé sous nos yeux dimanche. Des élus rigolards, alors que l'on brandissait à côté d'eux des pancartes, où l'on pouvait lire - je cite : "Le pouvoir nous veut à genoux, mais nous, nous ne sommes soumis qu'à Dieu".

Madame la Maire, votre silence assourdissant face à ces dérives, depuis dimanche, justifie notre interrogation en ce jour et m'amène à vous poser deux questions. La première : condamnez-vous cette tribune, ces propos, ces participations déplacées, ces prises de position ? Si oui, je vous offre aujourd'hui l'occasion de l'exprimer. Deuxième question : quand vous serez candidate - cela ne saurait tarder - allez-vous une bonne fois pour toutes rompre avec cette gauche communautariste, vos alliés depuis 2014, ou allez-vous, pour de petits calculs électoraux médiocres, vendre, vous aussi, votre âme pour tenter de conserver cette Mairie, en abandonnant définitivement la gauche héritière de la philosophie des Lumières, des valeurs de 1789 et des idéaux de la Commune de Paris ?

Madame la Maire, les Parisiens attendent vos réponses. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- M. GUILLOT a la parole.

**M. Didier GUILLOT.**- Madame la Maire, il est incontestable que, depuis quelques années, nous assistons à une montée du racisme et des discriminations contre les personnes d'origine immigrée, et tout particulièrement de confession musulmane. Ce qui s'est passé à Bayonne ou encore dans l'enceinte du Conseil régional de Bourgogne, est effectivement révoltant. Et d'ailleurs, tous les républicains doivent se rassembler contre cette montée du racisme et des discriminations. Mais peut-on réellement manifester aux côtés de ceux qui, justement, alimentent eux-mêmes cette montée par des provocations permanentes ? Parler de lois liberticides en pointant les lois sur la laïcité de 1905, 2004 ou 2010, ne peut en aucun cas rassembler les républicains authentiques, qui devraient effectivement se mobiliser. Une partie non négligeable de ceux qui manifestaient dimanche ont une vision des rapports femmes/hommes, de la famille ou encore du mariage pour tous, qui est à des années-lumière des convictions de tous les Conseillers de Paris sur nos bancs. J'ai bien dit : "tous les Conseillers de Paris sur nos bancs".

Enfin, comment accepter que des élus de la République acceptent de poser aux côtés d'enfants qui portent une étoile jaune ? Cette confusion est totalement insupportable. Il est insupportable de tirer un trait égal entre ce qu'a été et est, hélas encore, l'antisémitisme, et ce que les manifestants de dimanche qualifient d'islamophobie. Est-ce que des enfants, des femmes, des hommes de confession musulmane ont été déchus de leur citoyenneté, déportés, gazés, tués sur notre sol au seul motif qu'ils étaient musulmans ? A ce jour, les seuls musulmans tués sur notre sol l'ont été parce que d'autres musulmans ne les trouvaient pas assez musulmans - dans la période terroriste que nous avons célébrée hier, hélas - et non parce qu'ils étaient musulmans, alors que l'antisémitisme, lui, continue de tuer sur notre sol, y compris des enfants.

Madame la Maire, nous ne sommes plus dans le "en même temps", mais dans un grand écart qui est totalement insupportable. Il devient compliqué de donner des leçons de laïcité d'une main et d'accepter, d'autre part, qu'une part importante de votre majorité se mêle à ceux qui, précisément, sont les principaux acteurs de la montée du rejet de l'islam en France. Parce qu'enfin, s'il y a bien une montée du rejet de l'islam en France, est-ce qu'elle est alimentée par la montée du FN ou RN - comme on veut - ou bien plutôt par l'exposition médiatique de personnes qui, régulièrement, exposent une vision souvent sous forme de provocation, d'une part, antirépublicaine et communautariste, et d'autre part, bien souvent réactionnaire au sens le plus strict du terme sur la question si essentielle, pour nous tous ici, de la place des femmes dans notre société ?

Je salue ici la qualité des communiqués publiés récemment par le PS, qui est un peu sorti de l'ambiguïté. Mais enfin, est-ce que, Madame la Maire, vous allez enfin sortir de votre silence sur ce sujet ? Notre question est simple : est-ce que vous condamnez la participation de vos adjoints et des membres de votre majorité à cette marche de la confusion ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'avoue que nous avons assisté à l'instant à un exercice de circonvolution intellectuelle absolument étonnant. Vous entendre, Monsieur DUBUS - vous-même qui avez été le strapontin, le petit rapporteur d'Éric ZEMMOUR en l'invitant à des réunions publiques pour lui offrir une tribune - venir donner des leçons et citer Jaurès et Blum, à défaut que ce soit mon cœur, ce sont mes oreilles qui saignent. Franchement.

Je peux même être un peu plus complet, Monsieur DUBUS. Vous-même qui avez été proche de la "Manif pour tous", vous sentiez-vous solidaire de toutes les pancartes, de tous les mots d'ordre qui étaient exprimés à l'époque ? Est-ce que nous vous faisons le procès d'être vous-même responsable et porteur de toutes les immondes choses qui y ont été exprimées ? Nous ne l'avons pas fait. Nous ne le ferons pas.

Ce que nous voulons rappeler, c'est que, deux semaines après l'attentat perpétré devant la mosquée de Bayonne par un militant d'extrême droite, et alors que, selon un sondage de l'IFOP sorti il y a quelques jours, 40 % des musulmans de notre pays disent avoir déjà subi un comportement raciste - c'est un fait que vous avez tous les deux évoqué, d'ailleurs, je le dis très clairement -, les actes racistes à destination des musulmans se multiplient. Nous ne pouvons le tolérer. Je sais que c'est une conviction qui est unanimement partagée sur nos bancs, Madame la Présidente. Mais le débat sur la place de l'islam dans notre pays est préempté par des extrémistes de tous bords, et je trouve malsain votre tentation d'en faire l'instrumentalisation au sein de notre hémicycle, alors que c'est un sujet dont chacun mesure qu'il est effectivement compliqué.

Aujourd'hui, l'urgence n'est pas de faire entrer ces sujets au Conseil de Paris et de nous laisser entraîner dans ce jeu. L'urgence est d'en finir avec ce climat hystérisé, où le discours se réduit à accuser l'autre de complicité avec des intégristes ou des racistes. L'urgence est de porter, en tant que responsables politiques républicains, comme nous le faisons, des politiques publiques qui permettent d'asseoir le socle républicain et de donner une place à toutes et à tous dans le respect de la laïcité, qui nous est, je le sais, très chère à tous. Nous lançons un appel à la raison pour reparler enfin de la laïcité de manière sereine, apaisée et volontariste. Il faut ressouder notre pacte républicain, porter encore et toujours les valeurs humanistes auxquelles nous croyons et œuvrons sans relâche. Il faut savoir écouter et accompagner les milliers de personnes qui se sont déplacées durant la manifestation de dimanche pour dire sincèrement leur amour de la France et leur désir de vivre avec tous les Français. Il faut entendre celles et ceux qui ont chanté "La Marseillaise" et demandé la défense de la laïcité. Ian BROSSAT, vous l'avez cité, était de ceux-là. Tout comme Lassana BATHILY, héros de l'Hyper Cacher, français et musulman, était à ses côtés, dans le but de manifester pour en finir avec cette haine permanente qui se manifeste contre les musulmans qui vivent dans le respect. Il convient de se garder des leçons de morale.

Car je le dis au nom de l'Exécutif, et avec d'autant plus de liberté et d'aisance que je n'ai personnellement pas souhaité, comme beaucoup d'entre nous, participer à cette manifestation. Je refuse de condamner un élu qui a manifesté pour défendre des valeurs universalistes et républicaines, et je vous interdis de sous-entendre le contraire en faisant des amalgames avec les éléments extrémistes qui s'y sont manifestés. Nulle personne qui manifeste, nulle personne qui exerce son droit constitutionnel de manifester n'est responsable et solidaire des exactions des extrémistes qui veulent s'y intégrer. Les "Gilets jaunes" ne sont pas responsables des exactions des extrémistes. Les musulmans français qui ont participé pacifiquement à cette manifestation ne sont pas responsables des actes inadmissibles que nous avons également vus lors de ces manifestations, et nous ne voulons laisser aucune ambiguïté sur le sujet.

Oui, vous avez raison, nous avons vu, dans le cadre de ces manifestations, des choses qui, pour le moins, étaient gênantes et pour beaucoup, étaient très choquantes. Nul, je le crois, dans cet hémicycle, ne l'accepte, ne l'excuse et ne le cautionne. Nul. Personne. Et particulièrement pas les élus que vous entendez mettre en cause. Et donc, il faut que nous sachions avoir un débat posé sur ces sujets. Je ne vais pas être beaucoup plus long parce que ce serait, je le crois, desservir les combats qui nous rassemblent tous au-delà des opinions politiques différentes que nous pouvons avoir. Je sais que nous nous mobiliserons tous. Je le dis dans une Assemblée dont elle sait qu'historiquement, elle est à l'abri de l'élection, jusqu'à présent, des éléments extrémistes qui viennent polluer la vie

politique et qu'il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que les futures échéances électorales nous permettent d'y échapper encore. Nous devons nous mobiliser au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité pour la défense de la laïcité.

Aimé Césaire, en 1956, indiquait que "si l'universalisme n'avait pas su freiner le colonialisme, l'anticolonialisme ne pouvait être qu'universaliste". Je souhaiterais, pour conclure, étendre ces propos à l'ensemble des luttes contre les discriminations et ne pas - je le cite - "oublier que le pouvoir de se dépasser est dans toute civilisation vivante, et que toute civilisation est vivante quand la société qui s'exprime est libre de le faire".

Merci à tous.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots.

Mes chers collègues, comme vient de le dire mon excellent premier adjoint, nul besoin de faire venir dans cette Assemblée des débats pour se positionner, se mettre dans des postures qui sont peu respectueuses de ce qu'attendent de nous les Parisiens et les Parisiennes. D'abord, nous avons surmonté ensemble beaucoup d'épreuves durant ce mandat. Nous avons surmonté une épreuve, les attentats de janvier 2015, où des juifs ont été tués parce que juifs dans l'attentat de l'Hyper Cacher, où des femmes et des hommes qui exerçaient leur liberté d'expression dans la plus grande liberté qui soit ont été tués à "Charlie Hebdo", et aussi des policiers, des autorités, ont été visées parce qu'ils incarnaient l'autorité républicaine. Ensemble, nous avons pu nous rassembler, et je pense être à la hauteur de ce que les Parisiens attendaient de nous. Pas de recherche de bouc émissaire. Une condamnation claire et nette de ces actes antisémites, antirépublicains, ces actes racistes que l'on a pu voir sur le sol parisien. Nous avons été à la hauteur. Nous avons été à la hauteur.

Dans cette Assemblée, dès notre élection en 2014, nous avons, ensemble, fait un voyage à Auschwitz pour, là aussi, ensemble, apprendre, comprendre ce qui est difficilement compréhensible, la Shoah, ce massacre des juifs parce qu'ils étaient juifs, qui, dans notre ville, a une signification particulière. Ensemble, tous les groupes politiques de cette Assemblée, nous nous sommes retrouvés pour dire que la Shoah ne peut être comparée à rien d'autre. Nul besoin d'inventer des mots pour essayer de mettre à égalité avec la Shoah ce que la Shoah a été. Ensemble, nous sommes revenus de ce voyage. Je crois que nous avons progressé, y compris dans le sérieux et le respect du débat que nous avons pu engager sur des questions de politique étrangère qui, parfois, viennent s'inviter dans cette Assemblée. Ensemble, nous avons aussi fait un voyage avec les différents groupes du Conseil de Paris, à la fois en Israël et dans les territoires palestiniens. Ensemble, avec toute la représentation politique présente dans cette Assemblée, nous avons affirmé notre attachement au dialogue, au respect, au fait que nous ne voulons pas inviter un débat, ou de concurrence de mémoire, ou de religion dans cette enceinte, qui est une enceinte laïque et dans laquelle nous avons toujours trouvé pour les Parisiens le moyen de nous rassembler pour surmonter les épreuves. Et nous en avons eu encore, des épreuves.

Hier, nous commémorons les attentats du 13 novembre. Quelle épreuve ! Imaginez que l'on a été attaqué pour notre mode de vie. Imaginez que parmi celles et ceux qui sont morts, il y avait des femmes, des hommes, de tous âges, de toutes religions, qui ont été ciblés parce que leur mode de vie, notre mode de vie, qui est un mode de vie attaché à la liberté, au dialogue, au goût des autres et de la différence, parce que cela dérangeait les terroristes qui ont voulu s'attaquer à nous, au nom d'une idéologie mortifère que l'on a eu maintes fois l'occasion de condamner ici, et que je condamne à nouveau. Et l'on a trouvé, là aussi, le chemin pour que cette belle société parisienne que nous aimons, à laquelle nous ressemblons puisque nous en sommes issus, avec notre belle diversité d'histoires, de convictions, de combats. Nous avons pu ensemble surmonter cette difficulté pour ne pas introduire le poison de la division, le poison du regard de l'autre comme celui que l'on ne veut plus, de celui qui serait responsable de quoi, Monsieur DUBUS, Monsieur GUILLOT ?

Enfin, soyons sérieux. Ici, dans cette Assemblée, nous condamnons l'antisémitisme. Je condamne l'antisémitisme. Ici, dans cette Assemblée, nous sommes une assemblée laïque. Ici, dans cette Assemblée, il y a des femmes et des hommes qui exercent leur mandat, leurs convictions dans le respect des lois de la République. Ici, dans cette Assemblée, nous représentons le peuple de Paris, le peuple de Paris. Nous représentons le peuple de Paris. Je ne parle pas de moi, Monsieur DUBUS. Nous représentons le peuple de Paris dans notre diversité. Et vous voulez faire quoi ? Au moment où les sociétés vont mal, au moment où il y a des conflits, au moment où l'on attend aussi des manifestations qui risquent de virer à la violence, vous attendez quoi, vous ? Qu'ici, pour des raisons bassement électoralistes, nous soyons là à nous diviser, à douter de nos convictions ? Personne, à l'extérieur de cette salle, ne doute de mes convictions laïques. Personne, à l'extérieur de cette salle, ne doute du fait que nous sommes engagés contre l'antisémitisme et le racisme. Alors, laissez ces débats à l'extérieur. Je n'ai pas besoin de vous, Monsieur DUBUS, pour parler aux Parisiens, et heureusement.

Et donc, rassemblons-nous, comme nous l'avons toujours fait. Soyons audacieux et conscients de ce que nous portons. Soyons conscients du fait que les Parisiens et les Parisiennes nous regardent et qu'ils aspirent à vivre ensemble dans la fraternité. Parce qu'il y a la laïcité, la liberté et l'égalité, mais il y a aussi la fraternité. Qu'elle franchisse un peu plus les murs de cette Assemblée et nous nous en porterons mieux.

Je vous remercie.

Conformément au règlement, vous avez le droit de reprendre la parole.

**M. Jérôme DUBUS.**- D'abord, merci, Madame la Maire, d'avoir répondu. Puisque vous aviez envoyé votre petit télégraphiste, premier adjoint, pour me répondre, et puis, finalement, vous vous êtes aperçue que cela ne suffirait pas et vous avez dû reprendre la parole. Donc j'en prends acte.

Mais précisément...

Mais je ne vous réponds pas, à vous. Non, non. Mais dans quatre mois, vous ne serez plus là. Donc voilà. Très bien.

Est-ce que je peux prendre la parole et répondre tranquillement, s'il vous plaît ? Est-ce que je peux répondre tranquillement ?

Précisément, tout le discours qu'a tenu Madame la Maire devrait répondre positivement à la première question que je vous ai posée. Condamnez-vous ce qui s'est passé dans cette tribune et dans cette manifestation, car tous les propos que vous nous avez tenus, précisément, vont dans le sens d'une condamnation. Je ne l'ai pas entendue.

Donc je repose la question : condamnez-vous cette tribune et cette manifestation ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Monsieur GUILLOT, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Didier GUILLOT.**- J'entends votre réponse. Simplement, je dois vous dire que, dans ce que vous avez dit, il y a une chose qui me choque profondément. C'est le fait que vous fassiez un parallèle avec le conflit israélo-palestinien, qui, pour moi, n'a rien à voir là-dedans, parce que c'est faire le jeu, précisément, de ce que font les radicaux islamistes depuis longtemps sur le sujet. C'est en voulant importer cette question qu'ils mènent les combats qu'ils ont menés ce dimanche, avec les confusions qu'ils font. Et donc, je regrette que vous fassiez vous-même cette confusion.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Bien. Nous continuons.

**V - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux conditions d'évacuation et aux solutions de prise en charge et d'accompagnement des personnes évacuées.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Mme Laurence GOLDGRAB, pour la cinquième question, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.**- Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, ce sujet n'a rien à voir.

En juin 2018, les journaux titraient "Démantèlement de la colline au "crack". Ces mètres carrés de terres perdues et pentues entre embranchement de l'autoroute et périphérique, peuplés d'une centaine de toxicomanes "accros" au "crack" vivant dans des tentes et habitats de fortune. Si l'évacuation avait bien eu lieu à l'époque, nous le savons, peu de temps après, la colline au "crack" s'était reformée, signant ainsi le retour des conditions indignes et intolérables de vie pour les personnes peuplant cette colline et les nuisances pour les riverains. Ce schéma, ces dernières années, s'est produit à plusieurs reprises. Le 7 novembre dernier, suite à l'évacuation du campement des migrants, porte de la Chapelle, le Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, a annoncé l'évacuation de la colline avant Noël, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, bien entendu, mais comment faire en sorte qu'elle ne se reforme pas et qu'il n'y ait plus jamais de colline du "crack" ?

Une évacuation sans prise en charge adaptée ne servira à rien. Un hébergement sans accompagnement conduira ces personnes à retrouver le chemin de la colline et la problématique de l'hébergement, nous le savons, relève de la compétence du Préfet de Région c'est-à-dire l'Etat. On le sait, le "crack" est une terrible drogue. Une dose suffit pour être "accro". On retrouve, dans ce dérivé bas de gamme de la cocaïne, des produits comme de l'ammoniac. Les conséquences pour le corps sont désastreuses. Il coupe la faim, la soif et l'envie de sommeil, transformant les consommateurs en ombre d'eux-mêmes. Les toxicomanes sont dans la plus grande précarité qui soit et les dealers ne manquent pas d'imagination pour trouver de nouveaux consommateurs, usant de stratagèmes pour rendre "accro" à leur insu de nouvelles personnes, pour lesquelles s'en sortir relèvera du parcours du combattant et d'un accompagnement adapté.

Je connais les efforts de la Ville en matière de lutte contre la toxicomanie et sa prise en charge. Je pense notamment au grand "Plan crack" déployé depuis l'année dernière. Nous avons eu l'occasion d'en débattre mardi. Mais les efforts de la Ville suffiront-ils ? Je ne le pense malheureusement pas. Sur le modèle de l'évacuation du campement de la porte de la Chapelle de la semaine dernière, une action coordonnée de la Ville, de la Préfecture de Région et de la Préfecture de police sera nécessaire pour assurer le succès d'une future évacuation.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, ma question est la suivante : sur quelles conditions pouvez-vous vous engager pour que cette évacuation ne soit pas une simple évacuation et qu'elle puisse mettre un terme à cette situation intolérable et indigne ? Quelles solutions complémentaires l'Etat s'engage-t-il à prendre pour la prise en charge et l'accompagnement des personnes évacuées pour, enfin, pouvoir parler de la colline du "crack" au passé ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente.

Monsieur le Préfet, vous avez déjà un peu répondu tout à l'heure, mais je vous redonne la parole, puis à Anne SOUYRIS pour compléter.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Comme je l'indiquais tout à l'heure, la colline n'est plus fréquentée. Par rapport à l'engagement ministériel, il est tenu. Je reconnais que ce n'est pas la réponse. La réponse est, et je parle pour le compte du Préfet de Région Ile-de-France, dans l'accélération du "Plan crack", à laquelle il est déterminé à procéder, en relation avec l'A.R.S. et en lien avec la Ville. Le jour de l'évacuation des campements eux-mêmes, je sais que l'association "Aurore" - je crois qu'elle s'appelle ainsi - a pris en charge 37 personnes. Mais, à l'évidence, c'est insuffisant. L'A.R.S., avec le Ministère de la Santé, travaille sur la possibilité de disposer de nettement plus de lits de traitement. Comme l'indiquait tout à l'heure Madame la Maire, il est clair que les gens qui prennent du "crack" se sont dispersés. Vous avez raison de dire que non seulement c'est un problème de santé, mais également un problème de sécurité car ils sont très agressifs. Quand on rencontre les habitants, je crois qu'ils ont très peur des gens qui prennent du "crack", qui peuvent se livrer à des violences extrêmes parce que n'étant plus eux-mêmes sous les effets de la drogue.

Donc il est clair qu'il faut continuer ce travail, faire des repérages des endroits où s'est dispersée la population - tout à l'heure, un certain nombre d'endroits ont été cités ; il y en a d'autres que nous sommes en train de constater - et accélérer cette prise en charge sanitaire. D'après ce que j'ai compris, mais je ne suis pas un spécialiste du sujet, le traitement est extrêmement difficile parce qu'il n'y a pas de produits de substitution, et donc, ce sont des traitements médicaux assez lourds. Je peux vous faire part ici de la détermination du Préfet de Région et du D.G. de l'A.R.S. à trouver des solutions pérennes.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Mme SOUYRIS a la parole.

**Mme Anne SOUYRIS,** adjointe.- Merci, Madame la Présidente, Madame la Maire et Monsieur le Préfet, d'aborder cette question puisqu'effectivement, la situation de l'évacuation de la colline est un sujet, je dirais, même si c'est moindre au niveau quantitatif des personnes, nettement plus complexe que celui des migrants, puisqu'ils ne souhaitent pas, a priori, être hébergés dans des hôtels ou dans des foyers, comme peuvent l'être la plupart des migrants qui, d'abord, souhaitent quitter la rue.

La question de ces usagers de drogue, c'est que, quand on les évacue, on les retrouve ailleurs. On les retrouve déjà ailleurs. On les voit. Là, ils sont actuellement à Stalingrad, principalement, et à Bonne-Nouvelle, et sur les lignes de métro 12 et 4. La situation est donc à la fois complexe et simple. Soit on accepte vraiment de faire ce "Plan crack", ce qui signifie hébergement, soins et accompagnement constant, soit on va d'évacuation en évacuation, et on les retrouve forcément à Paris.

Je reste dubitative, je vous le dis, devant cette évacuation, qui n'était pas vraiment une évacuation. Parce qu'effectivement, je sais qu'il y a eu beaucoup de travail - que nous avons fait d'ailleurs ensemble - sur le fait de traiter autrement les usagers pour qu'ils puissent avoir un hébergement spécifique, en tout cas une partie d'entre eux. Il n'empêche qu'il en reste une partie et que, pour cette partie-là, nous avons souhaité, dans le cadre du "Plan crack", mettre en place un dispositif, une aire de repos sur la colline pour qu'il puisse y avoir un premier cheminement vers le soin. Ce dispositif, pour l'instant, n'est pas encore mis en place. Nous souhaitons le mettre en place dès la semaine prochaine. C'est ce qui a été prévu. J'espère, malgré certaines rumeurs que j'ai entendues, que cela va bien se passer. Parce que si on ne le fait pas là, où le fera-t-on ? C'est important, ils sont encore présents. Il faut savoir que les usagers sont revenus pour une partie. Il est important de les retrouver pour pouvoir les soigner et les suivre.

La question qui va se poser juste derrière est celle des hébergements. Ils sont encore totalement insuffisants, y compris dans le cadre du "Plan crack". Il va donc falloir l'accélérer. Il va aussi falloir se poser la question de ce que l'on va faire sur la colline : est-ce que l'on peut mettre des "Algéco", ou pas, en attendant le fait d'avoir des hébergements plus accompagnés de manière sociale et médicale, ou pas ? Comment va-t-on faire si l'on ne veut pas de nouveau avoir des tentes et avoir des personnes qui errent et mettent, comme vous le dites, non seulement en danger la santé des personnes mais aussi la sécurité publique ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je ne reprends pas la parole sur ce point. On l'a évoqué.

Je veux vous remercier l'un et l'autre pour vos réponses, mais aussi sur la projection que nous devons avoir, l'observation. Effectivement, là, on est vraiment sur une observation de cette population et de comment elle va s'orienter à nouveau en fonction de cette évacuation et mise à l'abri qui a eu lieu la semaine dernière. Evidemment, là aussi, c'est tout ce qui se passe en aval qui va nous permettre de tenir une réponse de long terme et satisfaisante, non seulement pour ces personnes très vulnérables et fragilisées, mais aussi pour les habitants qui ont peur - et on les comprend, à juste titre - lorsqu'ils se retrouvent face à des personnes qui sont en état de manque et avec des violences réelles.

Madame la Présidente, merci beaucoup.

Merci aussi à Anne SOUYRIS pour le travail qu'elle fait sur ces populations extrêmement fragiles et vulnérables.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux hôpitaux et à la santé à Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Je donne à présent la parole à Mme la Présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.**- Merci beaucoup.

Permettez-moi de revenir quelques minutes en arrière.

Madame la Maire, nous n'avons délibérément pas posé de question sur la manifestation du 10 novembre. Nous avons choisi de ne pas le faire pour ne pas prendre le moindre risque que ce sujet puisse faire l'objet d'un débat politique. Permettez-moi seulement d'être un peu déçue par vos réponses, la vôtre, comme celle de votre premier adjoint, qui n'étaient pas nettes, quoi que l'on puisse reprocher à leurs auteurs, à leurs intentions. Ce n'est pas le sujet. La question était posée. Être honnête, et pardonnez-moi si je vous ai mal comprise, mais être honnête, ce n'était pas si compliqué. Non, absolument non aux discriminations à l'égard des personnes de religion musulmane. Non, absolument non au détournement des valeurs qui a présidé à l'organisation de cette manifestation du 10 novembre pour contester la République et ses lois.

Je me permets de poser une autre question d'actualité. Alors que nous vivons une journée de grande mobilisation pour les professionnels de santé du service public hospitalier, je voudrais revenir sur l'avenir inquiétant de l'hôpital public et la médecine de ville à Paris. Depuis des mois, je n'ai jamais compris, Madame la Maire, alors que vous êtes la Maire de tous les Parisiens en bonne santé et malades, la présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., votre silence assourdissant pendant 8 mois sur la grève des services d'urgence. Je n'ai jamais compris non plus, quand j'ai rencontré Hugo HUON, comme je le disais avant-hier, pour faire une réunion de travail sur les urgences, qu'il me dise qu'il n'avait pas réussi à entrer en contact direct avec vous. En prenant connaissance de la communication de l'Exécutif sur la santé, j'ai été stupéfaite aussi de constater un vide assez sidéral sur l'hôpital public, sur l'offre de soin libérale et sur les urgences. J'ai constaté votre réveil pour le moins tardif, avec le vœu de l'Exécutif adressé aux élus quelques heures seulement avant le Conseil de Paris. C'est d'ailleurs pour cela que nous revenons sur le sujet. L'absence de réponses de votre adjointe à nos préoccupations exprimées pendant les débats - je regrette votre absence lors d'une grande partie de ces débats ; je peux bien sûr la comprendre, vous êtes Maire de Paris, mais à condition que l'on réponde à nos questions - n'ont pas permis d'apporter des réponses aux préoccupations des Parisiens. Les Parisiens sont inquiets, car la réalité est là : l'accès aux soins n'est plus assuré pour tous, partout, à Paris.

Il faudrait, selon nous, à Paris après une concertation avec les professionnels de santé, l'A.P.-H.P. et l'A.R.S...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Il va falloir conclure, Madame CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.**- D'une part, refonder "Paris Med" pour qu'il couvre tout Paris et non certaines zones seulement. Être beaucoup plus ambitieux en matière d'accès au logement social pour les soignants. Je crois que vous vous étiez engagée à 500 logements sociaux en 3 ans, soit seulement 150 par an. Il faudrait passer à 1.000 par an...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.**- Elargir les horaires d'ouverture des maisons médicales de garde et des centres de santé. Je rappelle que les maisons médicales de garde ferment à 20 heures, que certaines sont fermées le samedi matin, que les centres de santé ferment à 19 heures, voire 17 à 18 heures pour certains !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Il faut conclure, Madame CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.**- Changer de dimension aussi pour l'amont des urgences.

Et je conclus.

Pourriez-vous vous engager, Madame la Maire, à nous proposer, lors du prochain Conseil de Paris, un tel plan d'urgence pour l'accès et pour la santé à Paris ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Mme SOUYRIS, pour vous répondre.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Je suis désolée, vous n'étiez peut-être pas là pour ma réponse, parce que j'ai répondu à vos questions. Je vais être très précise. Nous avons, en début de mandature...

Mais vous n'écoutez encore une fois pas, alors j'aimerais bien que... voilà... que je n'ai pas une troisième fois à le répéter.

Nous avons, en début de mandature, deux maisons de santé de Paris. Vous savez, je vais vous dire une chose, que vous ne savez manifestement pas non plus : c'est que ce n'est pas la même chose, une M.S.P. et une maison médicale de garde. Vous parliez de maison médicale de garde... Malheureusement, vous avez pris un mot pour un autre, de la même manière que vous avez mélangé l'amiante et le plomb. Ce n'est pas grave, ce n'est pas un sujet forcément important pour vous.

En tout cas, nous avons deux M.S.P. en début de mandature. En fin de mandature, il y en aura 16. Il y a 15 cabinets Paris Med' qui ont été créés sur la mandature. Au total, 200 professionnels installés grâce au soutien de la Ville. Un dispositif de gratuité pour le stationnement de tous les professionnels - merci de m'écouter - de santé à domicile pour favoriser les visites à domicile. Depuis 2018 - merci de me laisser finir - la courbe des médecins généralistes parisiens exerçant en secteur 1 s'est inversée et leur nombre ne diminue plus, ce qui est déjà une réussite.

Enfin, je vais vous dire quand même quelque chose. Il me semble que quand vous n'arrêtez pas de ratiociner sur ce que nous n'avons pas fait, je n'oublie pas une chose. Il me semble me souvenir que vous étiez conseillère sociale du président Jacques Chirac au moment de la mise en place de la T2A, qu'aujourd'hui vous dénoncez auprès de vos nouveaux amis. Voyez-vous, si l'hôpital est en tellement mauvaise posture actuellement, c'est bien à cause de cette période, quand cette tarification a été mise en place.

Quant à M. HUON, oui, nous l'avons rencontré. D'ailleurs, il était lui-même l'une des personnes expertes qui a été appelée auprès du Conseil qui a donné son avis citoyen sur la question de l'hôpital, Et oui, nous prenons en compte ses demandes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS, pour votre réponse.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez, conformément au règlement, le droit de reprendre la parole.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Désolée, mais je ne peux que maintenir nos demandes. Etre beaucoup plus ambitieux en matière d'accès au logement social pour les infirmiers et les aides-soignants. Je crois que vous vous êtes engagés à 150 par an. Il faudrait passer, de notre point de vue, à 1.000 par an environ. Elargir les horaires d'ouverture des maisons médicales de garde.

En ce qui concerne l'amont des urgences, faire un véritable partenariat avec les médecins libéraux et l'A.P.-H.P., avec au moins une structure de soins de premiers recours par service d'urgence et une par arrondissement. L'A.P.-H.P. vient de lancer un appel à candidatures pour proposer à des médecins généralistes de participer à l'organisation de consultations non programmées en lien avec les équipes des services d'accueil et d'urgence. La Ville de Paris doit s'y impliquer, y compris financièrement. Et donc, je renouvelle ma demande : pourriez-vous vous engager, Madame la Maire, à nous proposer, lors du prochain Conseil de Paris, un tel plan d'urgence pour la santé à Paris ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

### **VIII - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la possibilité pour les couples de même sexe d'adopter à Paris et au fonctionnement des Conseils de Famille parisiens.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question suivante, celle du groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE a la parole.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, cela fait plusieurs années que je suis investie en votre nom, Madame la Maire, au sein du conseil de famille, de l'un des deux d'ailleurs. Les conseils de famille, pour celles et

ceux qui ne savent pas bien ce que c'est, c'est une instance qui relève de l'Etat, composée de différents collèges, avec des représentants des associations familiales, des représentants d'assistantes familiales, des représentants de personnalités qualifiées, et des élus de la Ville. Ces conseils ont vocation à mettre en lien les enfants confiés à l'adoption, en l'occurrence, à Paris, les 349 personnes qui sont agréées à pouvoir adopter.

Si je viens aujourd'hui, ici, vous expliquer ce qu'est ce conseil, c'est pour partager avec vous un regret, un étonnement - je ne sais pas quel qualificatif exactement lui donner - mais il s'avère que, réunion après réunion, auxquelles j'assiste et participe activement, aujourd'hui, je ne peux que regretter qu'aucun enfant n'ait pu être adopté par un couple de même sexe, comme la loi le permet pourtant depuis 2016. Donc, depuis plusieurs mois, il m'est de plus en plus difficile de participer aux conseils de famille et de cautionner en votre nom, Madame la Maire, les décisions qui ne sont, selon moi, pas prises dans l'intérêt de l'enfant, mais répondent à une intime conviction d'une partie des membres de ce conseil. Depuis plusieurs mois, il m'est difficile d'accepter qu'on laisse des couples poursuivre un processus d'agrément, long, lourd, intrusif, parfois même douloureux, surtout lorsqu'il n'aboutit pas. Je regrette aussi qu'on laisse les services de la Ville travailler sur ces dossiers, qui, là encore, nous le savons, n'aboutissent pas.

A la suite du dernier conseil de famille, j'ai décidé de démissionner, n'arrivant plus à trouver le moyen de faire appliquer la volonté politique de justice et d'égalité que nous portons au sein de notre Municipalité. Tous les couples qui nous sont présentés en conseil de famille ont passé toutes les étapes qui les ont menés à l'agrément. Ils sont donc tous aptes à être parents. Le rôle du conseil de famille est donc, à ce stade, de considérer, non pas de savoir si tel ou tel sera un bon parent ou un meilleur parent que l'autre, mais plutôt de vérifier que les cadres légaux sont respectés, que la décision est prise collégialement afin d'éviter toute forme de favoritisme. Mais aujourd'hui, les décisions qui ressortent du conseil de famille ne prennent pas en compte la diversité des profils des familles parisiennes. Seuls les couples hétérosexuels mariés se voient confier des enfants nés sous X.

Alors, sur la base de ces constats, et sans vouloir abandonner le sujet qui mérite, vous le savez, un portage politique fort, après avoir siégé pendant des années avec sincérité, avoir déposé un vœu en février dernier, il est temps, il me semble, d'accélérer fortement les choses pour obtenir qu'enfin, le Conseil de Paris applique l'égalité de traitement de tous les Parisiens agréés pour adopter.

Madame la Maire, nous vous demandons qu'un groupe de travail se réunisse rapidement afin d'accélérer l'anonymisation des dossiers, avec l'Etat, le Défenseur des droits, les associations familiales dans leur diversité et les élus de cet hémicycle. Nous pensons également qu'une nouvelle interpellation du Préfet de Région est nécessaire afin que dès les élections municipales achevées, les conseils de famille de Paris soient renouvelés dans leur intégralité.

Je sais, Madame la Maire et chère Dominique, que vous êtes toutes deux très sensibles à ces questions et tenez à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit la boussole de chacune de nos décisions, et je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci, Madame la Présidente.

Dominique VERSINI, pour vous répondre.

**Mme Dominique VERSINI,** adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, chère Léa FILOCHE, comme vous le savez, la loi répartit les compétences en matière d'adoption des enfants pupilles de l'Etat entre, d'une part, les services de l'Aide sociale à l'Enfance de Paris, dans leur compétence départementale, qui sont chargés d'élaborer et de suivre le projet de vie de ces enfants, et chargés également de l'agrément des candidats à l'adoption, et d'autre part, le Préfet d'Ile-de-France, qui a la qualité de tuteur de ces enfants, tutelle qu'il exerce avec deux conseils de famille dont il nomme les membres. En matière d'adoption, les services de l'Aide sociale à l'Enfance de Paris préparent donc les dossiers de familles agréées, qui sont ensuite examinés par les conseils de famille qui décident ainsi du choix des parents adoptants, sachant que le vote et le choix des conseils de famille lient le Préfet de Région, d'après les textes de loi existant aujourd'hui.

Il faut savoir que le nombre d'enfants adoptables a beaucoup diminué ces dernières années à Paris, passant, pour les pupilles de l'Etat, de 43 enfants, à 91 enfants en 2014, et à seulement 16 enfants en 2018. Un travail important a été réalisé par nos services de l'A.S.E. pour améliorer notre procédure d'agrément, pour la rendre moins longue et moins complexe pour les familles désireuses d'adopter, toutes les familles désireuses d'adopter. Nous avons également mis en place une commission d'examen des statuts des enfants confiés à l'A.S.E., en conformité avec la loi de mars 2016, dont la mission est de s'assurer que les enfants manifestement délaissés par leurs parents puissent bénéficier d'un projet d'adoption si cela va dans leur intérêt.

Depuis la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe et autorisant de fait l'adoption, force est de constater que les décisions des deux conseils de famille parisiens de confier pour adoption un enfant à une famille homoparentale, restent à ce jour exceptionnelles. C'est arrivé une seule fois. Il en est de même pour les familles monoparentales, d'ailleurs. Pourtant, 8,5 % des candidats à l'adoption agréés par l'A.S.E. de Paris sont des couples de même sexe et 31 %, des personnes célibataires. Dans ce contexte, nous avons demandé au Préfet de Région et obtenu en juillet dernier qu'à l'occasion du renouvellement d'une partie des membres des deux conseils de famille, des personnalités qualifiées, reconnues pour leurs engagements dans le champ des familles ou

de l'enfance, puissent être nommées pour mieux refléter la diversité des familles parisiennes. Ont ainsi pu entrer aux conseils de famille des personnalités comme Martine GROSS, ancienne coprésidente de l'A.P.G.L., et Claire BRISSET, ancienne défenseuse des enfants.

Néanmoins, chère Léa FILOCHE, vous qui siégez dans l'un de ces conseils de famille, vous affirmez que ces renouvellements ne suffisent pas, pour le moment, à mieux représenter la diversité de l'ensemble des situations familiales parisiennes. La Maire de Paris avait adressé au Préfet de Région un courrier en mars dernier, afin de lui proposer que nous puissions avancer sur l'anonymisation des dossiers, qui peut être une façon de travailler les dossiers sous une autre approche. J'ai moi-même eu l'occasion d'échanger hier soir avec le Préfet CADOT, qui s'est montré ouvert pour que nos services puissent y travailler ensemble.

Enfin, afin de sensibiliser les membres des conseils de famille aux enjeux liés aux discriminations, la collectivité parisienne est également prête à organiser une formation dédiée à l'ensemble des membres. Je suis confiante sur le fait que nous parviendrons ainsi à faire évoluer les représentations familiales, sans perdre de vue, évidemment, l'intérêt supérieur de l'enfant.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Madame FILOCHE, merci beaucoup.

## **IX - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris relative à la gestion de la Ville de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Question suivante posée par le groupe "100% Paris".

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.**- Merci.

Madame la Maire, nous sommes à quatre mois de l'élection municipale et le suspense est à son comble. Etes-vous candidate ? La question peut surprendre, mais quand on considère votre bilan, on pourrait comprendre qu'il vous conduise tout simplement à ne pas l'être.

Un espace public dont l'état erratique éreinte la beauté de notre cité millénaire : des rues sales, qui font le délice des rats parisiens, des encombrants qui n'ont jamais si bien porté leur nom.

La sécurité, vous avez fait perdre six ans pour la création de la police municipale, et les chiffres de la délinquance sont malheureusement édifiants. Dans le Nord-Est parisien, qui concentre toutes les difficultés de la Capitale, la vie quotidienne s'est considérablement dégradée. La situation n'est plus tenable.

Le logement, c'était la priorité de vos priorités. 400 millions d'euros par an investis, pour quel résultat ? Des prix à l'achat qui battent des records : plus de 10.000 euros le mètre carré à Paris, plus 30 % de demandeurs de logements sociaux sur la mandature, et une baisse de 30 % de l'investissement des bailleurs sociaux pour rénover le parc de logements.

Autre priorité, l'urgence environnementale. Le naufrage d'Autolib', dont le solde à régler devrait atteindre 233 millions d'euros. Le sabotage de Vélib'. Des stations de métro souvent plus polluées qu'en surface. Des projets d'immeubles de grande hauteur au bilan carbone désastreux. Sans évoquer une pollution sonore qui fait de Paris la capitale du stress.

Je pourrais également vous parler d'augmentation de la dette ou de vos conflits récurrents avec les élus de villes limitrophes, ou encore avec tous les Gouvernements successifs de M. HOLLANDE ou de M. MACRON. Beaucoup de Parisiens nous disent clairement : "Cette ville n'est plus tenue".

Lestée par un tel bilan - oui, Madame la Maire - on se dit que vous pourriez renoncer. Et pourtant, vous avez désigné vos têtes de liste dans chaque arrondissement de Paris. Vous distillez, ici ou là, des éléments de votre futur programme. Vous annoncez des forêts urbaines ou des impôts qui n'augmenteront pas après mars 2020. On connaissait déjà les candidats sans projets, vous inventez le projet sans candidate. Vous avez également fait savoir que vous alliez quitter le 15<sup>e</sup> arrondissement. Les habitants du 15<sup>e</sup> arrondissement apprécieront. Bref, vous n'êtes pas candidate, mais en réalité, vous l'êtes. Pourquoi ne pas l'assumer tout simplement ? Pourquoi fuir ce débat pluraliste auquel nos citoyens ont droit ? Pourquoi continuer à envoyer votre premier adjoint parler à votre place ?

Faire campagne depuis l'Hôtel de Ville est la version officielle, parce que vous seriez soi-disant concentrée jusqu'au bout de votre mandat. Mais franchement, Madame la Maire, qu'avez-vous fait ces derniers mois que vous n'auriez pu faire en étant candidate ? Alors, je vous pose la question simplement : pouvez-vous aujourd'hui, Madame la Maire, devant tous les membres de la représentation municipale, nous dire si oui ou non vous serez candidate ? Vous vous obstinez dans le déni. Confirmez que, pour vous, une bonne campagne est une campagne tronquée, une campagne cachée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Bien.

Mon excellent premier adjoint, que j'aurais tort de ne pas faire parler, Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je crains que vous nous priviez de la gourmandise d'avoir votre annonce de candidature devant nous. Cela m'aurait été particulièrement plaisant.

Je me permets de répondre à votre question d'actualité, dont le thème était la gestion de la ville mais qui avait la vocation d'embrasser toute une série de sujets. D'ailleurs, vous redire qu'il aurait été utile que vous soyez là hier matin lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires, quand on prétend être Maire de Paris, porter l'ambition d'être "100 % Paris" et que l'on n'est pas là au moment du débat d'orientations budgétaires. Permettez-moi de m'interroger sur le sens de vos priorités.

Le règlement du Conseil ne me permettra pas, malheureusement, de rentrer de façon détaillée, et j'en suis fort marri, sur l'ensemble des sujets que vous avez abordés. Six ans perdus pour la police municipale, voilà une occasion excellente pour vous, Monsieur le Député, de vous rattraper. Vous avez un amendement à voter dans quelques semaines sur le sujet. On verra si vous prenez vos responsabilités ou si, pour des raisons politiciennes, vous refusez d'honorer l'engagement réitéré hier par le Ministre de l'Intérieur et d'y donner une suite favorable.

Sur le logement, vous vous interrogez sur le fait que 30 % des demandeurs de logements ont augmenté. Si les demandeurs de logements en demandent plus, c'est bien parce qu'ils savent que nous en faisons. Et si nous en faisons, ce n'est pas grâce à vous puisque vous n'avez jamais soutenu cette politique, et encore une fois, sur quelques dossiers, séance après séance, vous en faites la démonstration. Vous relayez des informations qui sont fausses, mais l'histoire permettra de le démontrer avec beaucoup d'aisance, que ce soit sur le sujet d'Autolib', où nous avons le dos large. Je vous avais évité la pluie de grêle hier, mais les stations de métro, je vous rappelle que vous devriez savoir que cela ne relève pas de notre compétence.

Sur la dette, nous en avons longuement parlé hier matin. Vous auriez été avisé de l'écouter.

Les communes limitrophes, là aussi, nous avons passé, Conseil après Conseil, un nombre historique de conventions bilatérales, que ce soit avec des communes, avec des établissements publics territoriaux, etc.

Alors, oui, vous le pressentez, je vous le confirme : "Paris en commun" a présenté ses têtes de liste. Nous avons bien l'intention d'honorer la fin de notre mandat et de nous préparer pour l'échéance de mars 2020, mais soyez patients. Vous êtes sans candidate. Je suis moi-même un directeur de campagne sans candidate, mais la campagne aura lieu. N'ayez aucun doute là-dessus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Monsieur BOURNAZEL, vous pouvez reprendre la parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Madame la Maire, ma question s'adressait à vous et non à M. GRÉGOIRE. Il me semble que M. GRÉGOIRE ne prétend pas encore à vous remplacer.

Ma question est simple, je vous la repose : êtes-vous...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Emmanuel, dis-moi...

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Etes-vous oui ou non candidate à votre réélection ? Pourquoi ne pas y répondre directement, tout simplement ? Vous avez désigné des têtes de liste, vous faites distribuer des tracts dans les rues de Paris. Pourquoi continuez-vous de vous cacher ? J'ai peut-être une réponse, parce que vous devez la clarté aux Parisiens. C'est une condition élémentaire pour la sincérité du débat démocratique devant les Parisiens. Je vous rappelle que Bertrand DELANOË avait eu la transparence républicaine d'annoncer sa candidature à sa réélection dès le 4 septembre 2007, soit 6 mois et demi avant l'échéance. Je sais bien qu'il n'est plus pour vous un modèle, mais pourquoi ne pas avoir suivi cette bonne pratique de votre prédécesseur ?

Quant au bilan, vous refusez toujours d'en faire l'examen qu'il mérite. Pas de compte rendu de mandat dans tous les arrondissements de la Capitale. Là aussi, c'est une exigence que vous auriez pu retenir de Bertrand DELANOË. Nous avons besoin de débattre, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- C'est interdit la dernière année.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- De débattre de l'avenir des Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- On en a fait beaucoup avant, mais c'est interdit la dernière année.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Mais comment débattre, Madame la Maire, avec quelqu'un qui refuse de se déclarer candidate à sa succession et de défendre son bilan ? Vous refusez d'évoquer votre bilan critique pour de nombreux Parisiens, comme si le mandat 2014-2020 n'avait pas existé. Je souhaite que, dans cette campagne, nous puissions enfin parler des idées, débattre de nos propositions et de nos visions de la ville. Je citerai, si vous le permettez, de nouveau Bertrand DELANOË : "Une campagne doit offrir l'occasion d'un débat serein, respectueux des personnes et des idées, et surtout, de la vérité". Pour le moment, Madame la Maire, je ne vois que l'ambition de conserver le pouvoir, que vous semblez considérer comme un acquis après 20 ans de mandat.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**.- Merci à vous.

## X - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à M. le Préfet de police relative à l'organisation du procès des attentats du 13 novembre 2015.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Je donne la parole à présent à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.**- Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, au lendemain des commémorations des attentats du 13 novembre 2015, je voudrais vous interroger sur les conditions d'organisation et les conséquences de la tenue d'un moment d'une extrême importance qui s'annonce exceptionnel à tout point de vue, celui du procès des 15 prévenus mis en examen du réseau djihadiste "Daesh", présumés responsables de cette sanglante tragédie que nous avons commémorée hier tristement, procès qui devrait se tenir au premier semestre de 2021. La France n'a pas connu un procès d'une telle ampleur depuis 1998, procès du réseau terroriste Chalabi, au cours duquel 138 prévenus ont été jugés pendant 2 mois dans le gymnase des surveillants de la prison de Fleury-Mérogis réquisitionné pour l'occasion.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir imaginer, simplement imaginer ce que va impliquer sur un plan psychologique, logistique, politique, juridique, traumatique, la tenue de cet événement judiciaire d'une portée considérable, internationale, à l'endroit qu'il semble que vous ayez choisi, c'est-à-dire en plein Paris, au cœur de la Capitale, sur l'île de la Cité, sur le site de l'ancien palais de justice, entre Notre-Dame, la Préfecture de Police, le Palais Royal, la Sainte Chapelle, c'est-à-dire au cœur historique de la Capitale. Faut-il faire de tout un quartier de Paris un quartier de haute sécurité ? 6 mois de procès, 1.700 parties civiles, 400 avocats, plusieurs centaines de journalistes, qui supposent la protection de ces milliers de participants avec un périmètre de sécurité d'un niveau optimal. La mobilisation de forces de police extrêmement nombreuses, la création de cellules de haute sécurité au sein même du palais de justice pour éviter des transferts quotidiens des détenus. La mise en scène, involontaire sans doute, la théâtralisation de cette phase judiciaire, pourtant indispensable pour les victimes, leurs familles, pour le droit, pour nos valeurs, pour le public et pour la justice, me semble être excessive.

La question est simple : n'est-il pas trop dangereux, téméraire, voire irresponsable, d'installer au cœur de Paris, même de façon provisoire, un dispositif judiciaire et pénitentiaire aussi sensible, aussi chargé de menaces, de risques pour la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, des riverains, faisant potentiellement du palais de justice sur l'île de la Cité un symbole, je n'ose pas dire une cible, pour des réseaux terroristes dont nous ne pouvons pas ignorer, même dans la guerre quotidienne que nous leur livrons, que nous avons détruit leur capacité d'action ? N'y a-t-il pas d'autres sites moins exposés, moins névralgiques que l'île de la Cité ? Avons-nous construit un nouveau tribunal parisien de 2,8 milliards et demi d'euros, de 38 étages, de 90 salles d'audience, pour rien ? Il accueillera le procès du Mediator, moins sensible et pas moins nombreux, le procès des attentats contre "Charlie Hebdo" en avril prochain.

Je vous demande si vous comptez reconsidérer et revoir les conditions d'organisation de ce procès pour garantir la sécurité de ces débats dans un environnement neutralisable, moins exposé, pour garantir leur sérénité, la solennité, la force et l'autorité d'un jugement tant attendu et indispensable.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci.

Je vais donner la parole à M. le Préfet de police et éventuellement, je reprendrai la parole. Mais ce n'est pas la Maire de Paris qui a décidé du lieu où se tiendra le procès. Il faut le redire assez précisément. Je vous donne la parole. J'en ai évidemment parlé avec le président du tribunal, le Parquet de Paris et avec vous-même, Monsieur le Préfet.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.**- Je confirme parfaitement ce que vient de dire la Maire. Ce n'est ni la Maire, ni d'ailleurs moi, qui choisis, c'est l'autorité judiciaire. Le Premier Président de la Cour d'appel l'a d'ailleurs évoqué lors de son installation il y a quelques jours, en qualifiant le procès de hors norme. Il y aura l'aménagement d'une salle ad hoc. C'est un choix de l'autorité judiciaire. Comme c'est de ma responsabilité, et au-delà mon devoir, nous apporterons les conditions de sécurité en périphérie du palais pour que les choses se passent comme elles doivent se passer. Je crois qu'il y a une volonté de l'autorité judiciaire, très précisément affirmée lors du discours d'installation du Premier Président, de montrer que la justice se rend au cœur de la cité, dans tous les sens du terme. Je crois que c'est cela, l'idée. La gendarmerie, puisque c'est sa responsabilité, assurera cette sécurité à l'intérieur du palais, et nous, pour ce qui concerne la P.P., nous l'assurerons à l'extérieur et prendrons les moyens pour que les victimes, les parties civiles puissent constater explicitement que justice est rendue. Je crois que c'est très important. Cela fait partie non seulement de la nécessité républicaine, et puis, pour eux, à titre personnel, du cheminement qu'ils ont à faire dans leur propre douleur. C'est extrêmement important. Le T.G.I. accueillera également des procès puisque certains procès dits "terroristes" seront organisés au T.G.I. Celui auquel vous faites allusion, c'est-à-dire celui du Bataclan, nécessitera cet aménagement spécialisé, que le T.G.I. ne peut pas organiser sauf à se répartir dans de nombreuses salles, et là, cela pose le problème pratique que j'évoquais.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

C'est un sujet que l'on a eu l'occasion d'évoquer souvent avec le Président du tribunal de grande instance et le Procureur de Paris. Evidemment, nous accompagnons cette décision qui nous paraît légitime, au sens où ce sont les meilleurs experts de ce qui doit pouvoir être proposé pour ce procès hors norme. Je tenais à vous informer, je l'ai évoqué hier : la constitution de partie civile de la Ville de Paris sur ce procès concernant les attentats du 13 novembre. On aura l'occasion éventuellement d'en reparler ensemble, mais la Ville se constituera partie civile également.

Merci à vous.

Vous vouliez reprendre la parole, Monsieur AZIÈRE ?

Merci beaucoup.

## **XI - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris sur l'avenir de l'Hôtel Dieu.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Dernière question : Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Madame la Maire, je voudrais d'abord vous remercier pour votre intervention et votre réponse à la question d'actualité de M. DUBUS. Je pense qu'il est important, quand on est souvent en désaccord, de se le dire quand on est en accord. Ceci étant dit, c'est un sujet qui traite aussi de la laïcité, donc peut-être que cela aurait pu intéresser M. DUBUS, mais il est déjà reparti. Quel dommage !

Madame la Maire, vous l'avez dit lundi lors du débat sur la communication sur la santé, que la situation des hôpitaux publics est en état d'urgence. Aujourd'hui même, en ce moment, une manifestation historique et sans précédent des personnels de santé a lieu. Il faut savoir que depuis la loi Bachelot, les centres hospitaliers sont soumis à des logiques de rentabilité et pressurés par des politiques d'austérité qui transforment la santé en une marchandise comme une autre. Les personnels soignants déplorent la fermeture de lits, d'hôpitaux, les 8,6 milliards d'euros d'économies qui ont été demandés aux établissements de santé et l'explosion du nombre de patients pris en charge aux urgences, qui est passé de 10 millions en 1996 à 21 millions en 2016. La situation craque de toutes parts. Ils n'en peuvent plus.

A Paris, cette marchandisation de la santé fait aussi d'autres ravages. Je veux vous parler, justement, du fait qu'un tiers de l'Hôtel-Dieu est sur le point d'être cédé en concession pour 80 ans contre 144 millions d'euros au promoteur immobilier Novaxia pour y implanter commerces, restaurants, incubateurs d'entreprises. En tant que Maire de Paris, vous présidez le conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., avec votre adjointe à la santé Anne SOUYRIS. Vous n'avez même pas tenté de mener le rapport de force pour vous opposer à ce projet. Pire, vous y participez pleinement arguant de la création positive de logements étudiants, mais qui ne sauraient masquer la privatisation imposée. Aussi, juste après l'incendie de Notre-Dame, le directeur général de l'A.P.-H.P. avait proposé - je cite - "qu'une partie des espaces de l'Hôtel-Dieu puisse être mobilisée pour permettre le plus rapidement possible la continuité du rayonnement du site ainsi que l'accueil des pèlerins, des visiteurs et des touristes". Le directeur général de l'A.P.-H.P., la société Novaxia et l'architecte lauréat de l'appel d'offres pour la partie cédée de l'Hôtel-Dieu, avec la validation de vous-même, ont alors entrepris de créer une nef dans le jardin et un musée dans les locaux de l'hôpital.

La construction d'une nef et d'un musée qui serviraient d'accueil aux pèlerins et touristes en mal de Notre-Dame suite à l'incendie, est une atteinte à la laïcité. Les reliques religieuses de Notre-Dame n'ont rien à faire dans l'hôpital public. Il faut respecter cet hôpital et ne pas accepter un détournement de sa mission de santé. Je rappelle que l'hôpital Hôtel-Dieu est une structure de soins laïque et n'a pas vocation à se substituer à la cathédrale afin de satisfaire certaines personnes qui portent le projet sur fond culturel en confusion avec le cultuel. Il y a suffisamment d'édifices religieux parisiens à Paris, qui relèvent de la loi de 1905, pour accueillir les reliques de Notre-Dame, les pèlerins et les touristes. Il est possible de penser autrement l'élargissement de cette structure d'accès aux soins, notamment, comme je le dis sans cesse, par l'ouverture d'un centre d'hébergement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci.

Je donne la parole à l'excellent Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, il y a, comme souvent, des exagérations et des approximations dans votre intervention. Non, il n'y aura pas de reliques religieuses à l'Hôtel-Dieu. Le groupe Novaxia et l'architecte Anne DÉMIANS étudient la possibilité d'installer une nef en bois démontable en installation temporaire, mais cette nef, conformément au P.L.U., ne peut abriter que des activités d'intérêt général, qui, en l'occurrence, seront liées à la reconstruction de Notre-Dame et certainement pas au culte. L'idée, à ce stade, car le projet n'est pas finalisé, est de créer un lieu d'exposition permettant au grand public de suivre les travaux de reconstruction de la toiture de Notre-Dame, avec notamment le suivi du travail des métiers d'art, de la reconstitution de la charpente, de la toiture et de la flèche. C'est

un projet qui doit être affiné avec l'Etat et l'établissement public en cours de création. En aucun cas, la Mairie ne souhaite en faire un lieu culturel, et personne ne l'envisage, à part vous peut-être. Il est vrai que vous avez une certaine pratique du culte de la personnalité.

Concernant le restaurant gastronomique, nous parlons de 500 mètres carrés sur les 22.000 mètres carrés du projet porté par Novaxia, qui, lui-même, représente à peu près un tiers de l'Hôtel-Dieu. Faites le calcul, c'est assez simple. Le restaurant représente 2 % du projet Novaxia et 0,6 % du projet global. Je vous rappelle que l'essentiel du nouvel Hôtel-Dieu consiste en un projet hospitalier, avec des urgences, des activités ambulatoires, un service de psychiatrie, le maintien des équipements actuels d'imagerie, un centre de référence en épidémiologie clinique et en santé publique, un centre de santé sexuelle et un service de protection maternelle. Le projet Novaxia consiste principalement en la création, sur 10.000 mètres carrés, d'un espace de recherche sur la santé, porté par Biolabs, l'un des acteurs en pointe du secteur, d'une résidence sociale pour étudiants et d'une maison du handicap.

Retenir de cela les 500 mètres carrés de restaurant gastronomique est révélateur d'un penchant immodéré pour la bonne cuisine et d'une fâcheuse tendance à déformer les faits. L'Hôtel-Dieu est un hôpital et il va rester un hôpital. Il va renforcer sa mission de pôle de recherche en santé, avec des spécialistes qui seront installés en plein cœur de Paris. Il va en plus s'ouvrir au public grâce à cette grande rénovation qui permettra aux Parisiens de profiter de ses cours et de ses services. Enfin, il offrira sans doute l'opportunité à tous de suivre l'avancée des travaux de reconstruction de Notre-Dame.

Je vous laisse à vos caricatures et à vos dogmes. La Maire de Paris, Anne HIDALGO, s'est battue pour que l'Hôtel-Dieu ne soit pas transformé en hôtel de luxe et reste dans le patrimoine hospitalier, et elle a gagné cette bataille. C'est une bonne nouvelle, même si cela vous déplaît.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA, pour cette réponse.

Je vais faire une confession, mais qui est de notoriété publique. Oui, le soir de l'incendie, nous avons accueilli, hébergé les reliques, notamment la tunique de Saint Louis, la couronne du Christ et un clou de la Croix dans le coffre-fort d'ici, à l'Hôtel de Ville, un coffre-fort qui nous permettait de mettre à l'abri ces reliques de l'incendie. Peut-être que c'est une entorse à la loi de laïcité. Mais je me suis dit que c'était une très belle histoire entre deux maisons, qui, c'est vrai, se sont construites, si l'on reprend la Troisième République, l'une contre l'autre. Si ce palais est magnifique, c'est qu'il devait rivaliser avec le palais des rois et avec la beauté des églises. Pour autant, cette belle histoire nous a permis de protéger ces reliques tout à fait inestimables, que l'on soit croyant ou pas, ici, à l'Hôtel de Ville. Je vous l'accorde : des reliques ont été hébergées à l'Hôtel de Ville, mais je crois que nous pouvons en être fiers collectivement.

Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Si je passe la petite pointe de sectarisme que je vous connais, assez habituelle à mon égard, vous venez quand même de donner un "scoop" puisque vous venez de dire : il n'y aura pas de reliques religieuses à l'Hôtel-Dieu. Donc, quelqu'un ment. Parce qu'apparemment, c'est ce qui a été annoncé aux syndicalistes de l'Hôtel-Dieu de la part de M. Martin HIRSCH. Il va falloir peut-être que vous voyiez entre vous pour savoir qui dit la vérité et qui ment. En tous les cas, je déduis que pour vous, Madame la Maire, je trouve bien évidemment normal que le soir de l'incendie, ce geste ait été fait, et personne ne vous le conteste. Pour autant, vous reconnaîtrez avec moi qu'il y a suffisamment d'édifices religieux, d'ailleurs sous la responsabilité de la loi de 1905, qui peuvent accueillir ces reliques, et non pas l'hôpital dont ce n'est pas la mission.

Nous allons pouvoir voir si ce que dit M. MISSIKA est vrai. Mais, par contre, oui, le restaurant gastronomique n'a rien à faire dans l'hôpital public. Je voudrais savoir : va-t-il y avoir une modification du plan local d'urbanisme ? Car, normalement, on ne met pas un restaurant gastronomique dans un hôpital public, qui, dans le P.L.U., est fiché équipement de santé. Eh oui, j'estime qu'il y a eu, en 2014, des promesses qui ont été faites par l'ensemble des composantes de cette majorité et qu'aujourd'hui, elles sont trahies quand aucune des composantes de la majorité actuelle ne dénonce l'implantation de ce restaurant gastronomique et de ces "start-up" de santé, qui témoignent d'une marchandisation et d'une complicité de la Ville de Paris dans le dépeçage du patrimoine de l'hôpital public.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Merci.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

## **2019 EGCP 1 - Organisation d'une conférence citoyenne afin de mener une expérimentation d'un revenu universel à Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.**- Nous passons à la proposition de délibération du groupe "Génération.s" relative à l'organisation d'une conférence citoyenne afin de mener une expérimentation sur un revenu universel à Paris.

Je donne la parole à la première oratrice, Mme Léa FILOCHE, Présidente du groupe "Génération.s" de Paris.

**Mme Léa FILOCHE.**- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, avant de rentrer dans ma présentation à proprement parler, je souhaiterais avoir une pensée pour Anas, qui, privé de bourse et désespéré par la précarité dont il est victime, s'est immolé vendredi dernier devant le restaurant universitaire de Lyon. Je nous invite collectivement à réfléchir sur les conditions qui peuvent mener un jeune, un étudiant, à commettre un tel acte en mettant volontairement sa vie en danger. Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait coupé du sujet que je souhaite aborder ici avec vous aujourd'hui, parce que la situation de ce jeune n'est malheureusement pas isolée. Nous constatons - c'est un constat partagé par de nombreux Parisiens et Parisiennes - que les politiques publiques traditionnelles successives peinent à réduire le nombre d'exclus. Ces politiques ont eu pour principal objectif de baisser le chômage, certes, mais aussi, comme effet, de réduire les dépenses publiques et, comme résultat, une explosion de la précarité, de la pauvreté, un accroissement des inégalités, notamment à Paris.

En 2018, le taux de pauvreté est de 14,7 %. Même si les chiffres du chômage semblent diminuer, 9 millions de Françaises et de Français vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, dont plus de 1 million travaille. De plus, pour beaucoup, les minima sociaux sont un stigmate ou difficilement accessible. Ainsi, plus de 5 milliards d'euros de R.S.A. ne sont pas versés à des personnes qui devraient en bénéficier chaque année, parce qu'elles n'y ont pas recours. Récemment, une étude a montré qu'à 70 ans, un tiers des assurés n'a pas fait valoir tous ses droits à la retraite. Les causes peuvent, certes, être multiples. Cependant, parce que ces aides ou ces droits ne sont pas automatiques, le risque est d'en réserver l'accès à celles et ceux qui maîtrisent le fonctionnement de nos grandes administrations municipales ou d'Etat, et à celles et ceux qui maîtrisent également l'outil numérique. Car si la dématérialisation est un objectif, encore trop d'utilisateurs ne sont pas outillés ou ne savent simplement pas faire.

Autre constat : la révolution numérique qui suit la désindustrialisation entraîne une mutation profonde du rapport au travail. Elle nous oblige à repenser les rapports entre le revenu et le travail. Les transformations technologiques bouleversent le travail, réduisent l'emploi. Le numérique va détruire entre 10 % et 40 % des emplois, notamment dans les services. Dans ce contexte, nous devons trouver la juste manière de redistribuer les richesses produites par les machines et partager les gains issus de ces progrès. Par ailleurs, l'adaptation au dérèglement climatique va se traduire par un impact important au plan financier et social, avec l'augmentation prévisible du coût de l'énergie, la mise en place de la taxe carbone, l'indispensable rénovation thermique des bâtiments, la conversion de l'agriculture vers des modèles respectueux de la planète, et les conséquences imprévisibles et potentiellement massives sur les marchés de l'emploi, de la dévalorisation de certains actifs non alignés avec la nécessaire transition économique, industrielle et technologique.

Nous savons, le travail peut blesser...

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Chut... Un peu de silence, s'il vous plaît.

**Mme Léa FILOCHE**.- Excusez-moi, mais ce n'est vraiment pas facile.

Nous savons, le travail est, certes, un acte important dans la vie quotidienne, mais il peut aussi blesser, tuer, faire souffrir. Il y a des maladies professionnelles, des métiers difficiles, pénibles, et il est essentiel que nous puissions prendre en compte ces évolutions dans la manière dont on accompagne les salariés. La Ville de Paris est en première ligne pour affronter ces défis, ces mutations, dans un contexte social que nous connaissons : ubérisation croissante, cherté de la vie, notamment à Paris. Nous avons essayé de trouver des solutions, avec la mise en place de dispositifs démocratiques, sociaux, économiques. Je peux en citer quelques-uns : dans le cadre des échanges avec les professionnels, les habitants, les élus dans les arrondissements sur des thématiques sociales avec les "Parlons social !", la mise en place de 33 aides municipales du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, mais aussi tous les points mis en place dans le cadre du "Plan parisien pour l'insertion par l'emploi", ou encore dans les territoires "zéro chômeur de longue durée". L'ensemble de ces dispositifs mis bout à bout apporte des réponses, mais les résultats sont imparfaits et disparates. Nous avons besoin d'un dispositif global qui permette aux Parisiennes et aux Parisiens de se retrouver sur un seul pied d'égalité, afin de leur garantir de pouvoir vivre décemment à Paris.

C'est pourquoi nous pensons que c'est avec la mise en place de ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de "revenu universel" que nous pourrions répondre à l'ensemble de ces défis dans le contexte actuel et dans le contexte de demain. Certaines collectivités territoriales ont réfléchi à des expérimentations et ont été à l'initiative d'un projet de loi, ou ont même lancé des expérimentations très localisées. En janvier dernier, l'Assemblée nationale a rejeté la proposition de loi d'expérimentation territoriale visant à instaurer un revenu de base, mettant fin à deux années de concertation et de travail menées par 18 départements. La Ville de Grande-Synthe, 23.500 habitants, dont 33 % vivent en dessous du seuil de pauvreté et 28 % sont au chômage, a décidé de créer un minimum social garanti pour environ 1.550 foyers. Une expérimentation a eu lieu en Finlande pendant 2 ans sur un échantillon de 2.000 personnes. Enfin, grâce à une campagne de financement participatif lancée en novembre 2017 par l'association "Mon revenu de base", en France, 6 personnes ont été tirées au sort pour expérimenter ce revenu de base à hauteur de 1.000 euros par mois pendant 1 an.

Parce qu'un tel changement institutionnel, démocratique, social et économique ne peut se faire sans les Parisiennes et les Parisiens directement, et sans avoir pris l'avis de la population, nous souhaitons organiser une

conférence de citoyens. La mise en place d'un revenu universel impliquerait un grand nombre de mutations et des investissements importants de la part de la Ville. Cela doit donc les impliquer. Cette conférence devra répondre à la question suivante : comment créer un nouveau dispositif qui s'apparenterait à un revenu universel à Paris ? Cet outil a déjà été utilisé par la Ville à huit reprises et le coût de cette organisation est donc compris dans le marché prévu à cet effet.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente, merci, Léa FILOCHE, de nous avoir présenté cette proposition de délibération de votre groupe.

J'ouvre le débat. Trois minutes d'intervention par groupe.

La parole est à Mme Olga JOHNSON.

**Mme Olga JOHNSON**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le revenu universel ou revenu de base est un sujet passionnant sur lequel les radicaux travaillent déjà depuis plusieurs années. Il ouvre de nombreuses perspectives autant qu'il suscite de nombreuses interrogations, et nous nous réjouissons que cette proposition permette d'ouvrir le débat ici, au Conseil de Paris. Nous partageons plusieurs des constats établis dans cette proposition de délibération : le creusement des inégalités en France, bien sûr, et la persistance de niveaux de pauvreté, malgré les différentes mesures d'aide existantes. Oui, la non-automaticité des aides sociales conduit de nombreux potentiels bénéficiaires à ne pas les demander par honte sociale, mais aussi par complexité et manque de lisibilité des prestations existantes. Oui, la révolution numérique et les progrès technologiques, notamment la robotisation et l'intelligence artificielle, ont bouleversé de nombreux secteurs et nous obligent à repenser notre rapport au travail.

Si nous sommes favorables au débat et à la réflexion sur l'instauration d'un revenu universel, nous nous interrogeons sur la pertinence d'un tel dispositif à l'échelle de Paris. D'une part, cela créerait une rupture d'égalité entre les Parisiens, qui pourraient en bénéficier, et les habitants des communes riveraines, qui ne le pourraient pas. Cela risquerait d'enfoncer les habitants des communes les plus pauvres qui ne pourraient pas s'aligner avec les villes les plus riches pour la mise en place. Il nous faut donc réfléchir à une échelle différente pour conduire une telle expérimentation : celle de la Métropole, de la Région, voire pourquoi ne pas imaginer une expérimentation commune avec d'autres villes françaises où cela a déjà commencé ? D'autre part, cela ne permettrait pas de réorganiser la gestion de nos prestations sociales et s'apparenterait de fait à une simple revalorisation des minima sociaux financés par la Ville. A ce titre, nous pensons qu'elle ne répond pas aux enjeux de simplification administrative, ce qui est pourtant un sujet majeur.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas parler de cette proposition de délibération sans la mettre dans une perspective politique. Il est vrai que l'idée d'un revenu universel était l'une des propositions phares du candidat Benoît HAMON lors de la campagne présidentielle de 2017, et qu'elle est depuis au cœur du programme du groupe "Génération.s". Mais vous ne pouvez pas ignorer les récentes annonces du Président de la République lors de la présentation du "Plan Pauvreté", qui se sont d'ores et déjà traduites par le lancement, le 9 octobre dernier, d'une grande consultation citoyenne sur le sujet. Cette consultation devrait déboucher sur la loi 3D qui comportera un volet métropolitain, qui est la bonne échelle d'expérimentation. C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la pertinence de présenter cette proposition aujourd'hui. Cette proposition de délibération nous convient d'autant moins qu'il s'agit pour nous, à ce stade, dans la présentation qui en est faite, uniquement d'une prestation monétaire qui n'est assortie d'aucun accompagnement de retour à l'emploi, alors que c'est l'accompagnement qui doit être au cœur du dispositif.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette proposition qui soulève, certes, un enjeu réel, mais n'apporte pas de réponses suffisamment convaincantes qui soient à la hauteur du sujet.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Olga JOHNSON.

Je donne la parole au président Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la proposition de délibération du groupe "Génération.s" de Paris est intéressante et rejoint l'initiative qui est portée par 18 départements majoritairement socialistes, enfin, dont le président ou la présidente est socialiste, visant à instaurer un revenu de base. C'est, à notre avis, une proposition qui mériterait tout à fait une expérimentation. L'idée de conférences citoyennes sur le sujet pour pouvoir avancer dans la concertation et dans l'étude de la problématique nous paraît tout à fait adaptée. Parce que nous devons être révoltés qu'en France, aujourd'hui, 9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et surtout, que ce nombre soit en augmentation en 2018. Il nous faut, au plan local, inventer de nouveaux dispositifs pour lutter contre la pauvreté et offrir davantage de protection aux travailleurs pauvres, et assurer un filet contre les accidents de la vie. La réflexion menée par les 18 départements volontaires a consisté, jusqu'à aujourd'hui, à proposer un revenu de base automatique sous condition de ressources, qui permettrait d'automatiser les prestations pour éviter ce que nous

connaissions bien, c'est-à-dire des taux de non-recours importants, et aussi d'ouvrir cette possibilité aux jeunes de moins de 25 ans qui, pour la plupart, sont exclus du R.S.A.

Ce revenu de base pourrait aussi être un revenu complémentaire à des revenus issus du travail qui sont insuffisants pour vivre aujourd'hui. Il se penserait comme un revenu d'autonomie, car l'inconditionnalité de son versement serait couplée à un contrat social entre les allocataires et les services sociaux. Je crois que l'idée mérite d'être creusée, notamment au regard des prestations que la Ville de Paris verse déjà pour éviter les accidents de la vie, qui touchent parfois durement les Parisiens, au vu également du coût du logement et de la vie dans la région parisienne. C'est une idée qui, par ailleurs, s'inscrit dans le prolongement du revenu minimum d'insertion instauré par le Gouvernement de Michel Rocard en 1988. Nous sommes, dans ce mouvement, fidèles à notre histoire d'améliorer la protection de toutes et de tous, et de lutter contre la pauvreté sans jamais nuire à l'insertion dans la société.

Les travaux exploratoires, qui ont été menés et ont recueilli près de 15.000 réponses, ont déjà permis de simuler des modèles qui soient financièrement soutenables et crédibles. Ils ont tous pour ambition de réduire la pauvreté, de soutenir les travailleurs à bas revenus, émanciper les jeunes, sécuriser les parcours, favoriser l'insertion sociale et professionnelle, reconnaître la pluriactivité et simplifier le système de prestations sociales. D'ailleurs, cela pourrait nationalement se traduire par une fusion du R.S.A., de la prime d'activité et des A.P.L. Malheureusement, le 31 janvier dernier, l'Assemblée nationale a écarté cette proposition d'expérimentation territoriale et mis fin provisoirement au travail mené par les 18 départements volontaires. Il ne faut pas s'arrêter à ce refus. Ce n'est qu'un échec provisoire. C'est pourquoi je pense qu'il est tout à fait intéressant et utile que la Ville de Paris continue la réflexion.

Notre groupe votera donc pour la proposition de délibération du groupe des élus "Génération.s" de Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous pouviez poursuivre vos conversations privées avec un ton en dessous, cela éviterait ce bruit de fond désagréable pour les oratrices et orateurs.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Merci, Monsieur le Maire.

La fiche présentée par le groupe "Génération.s", qui propose l'organisation d'une conférence citoyenne sur le revenu universel, forme son diagnostic sur deux tendances de l'évolution de nos sociétés, à savoir : premièrement, l'incapacité de notre modèle social, avec ses outils, d'éradiquer la précarité ; deuxièmement, les gains de productivité permis par les progrès technologiques et l'automatisation croissante des tâches dans les entreprises laissent présager une raréfaction générale des emplois. Mais, pour les écologistes, notamment à la suite des travaux d'André Gorz, la question du revenu d'existence ou du revenu social garanti - il y a plusieurs manières de le présenter - a une tout autre logique. C'est une logique d'outil d'émancipation et non pas une logique de redistribution de la richesse, mais une logique que l'on fait un investissement dans la personne de façon qu'elle puisse être émancipée en n'étant pas dépendante monétairement d'autres revenus, ce qui entraînerait des modifications de la société. Ceci étant dit, aujourd'hui, l'idée d'un revenu universel est apparue comme une solution permettant d'assurer à chacune et chacun un niveau de vie décent. On retrouve cela dans de nombreuses visions, dans des visions très libérales comme des visions à droite et à gauche. C'est donc repris par beaucoup de personnes.

Néanmoins, plusieurs problèmes se posent. Le premier, c'est notamment suite à la mise en application à Grande-Synthe. C'est le risque de perte du R.S.A., puisque lorsque l'on a des compléments de revenus, on peut perdre le R.S.A. Dans ce cas-là, le revenu d'existence devrait être encore plus élevé puisqu'il devrait compenser la part de R.S.A. Donc, il faut faire attention à ce type de problème. Le deuxième problème, à notre sens, c'est que le principe d'universalité qui en découle, un principe noble - l'égalité de droits de toutes et de tous - qui contrevient à celui de justice distributive, illustrée par l'adage "A chacun selon ses besoins". Il n'y a pas grand sens à distribuer la même somme à une personne en grande précarité et à un millionnaire. Voilà pourquoi une revalorisation des minima sociaux a la préférence des écologistes, surtout si celle-ci est financée par des économies d'énergie, comme c'est le cas à Grande-Synthe, avec le minimum social garanti qui concerne les foyers les plus défavorisés. Cela pose la question de la relation entre l'Etat et la nation puisque, dans une logique nationale, c'est à travers l'impôt que l'on récupère le revenu d'existence, ce que l'on ne peut pas faire au niveau d'une commune puisqu'il n'y a pas d'impôt sur le revenu.

L'autre question, c'est que l'argument de la fin du travail, ou de la raréfaction du travail, ne doit pas faire oublier d'autres problématiques, comme celle du temps de travail, de la réduction du temps de travail nécessaire, et celle de la question du type de travail auquel on va. C'est vrai que, dans la vision gouvernementale, notamment celle faite par M. MACRON, c'est le revenu d'activité. C'est-à-dire que l'on conditionne le revenu d'existence à une activité, ce qui est totalement contradictoire avec l'idée au départ d'André Gorz par rapport à cela.

Néanmoins, ce qui est intéressant dans cette proposition de délibération, c'est de passer par une assemblée citoyenne qui permet de faire un travail de fond, de réflexion sur les différentes modalités, sur la spécificité du niveau communal par rapport à d'autres niveaux pour un revenu d'existence. Peut-être que Paris pourrait être, cette fois-ci, à nouveau un lieu d'innovation sociale, comme il l'a été avec la C.M.U., où Jacques Chirac avait été à l'origine de

cela. Cela a été l'ancêtre de la C.M.U., qui est arrivée 10, 15 ans plus tard. Que, peut-être, donc, Paris pourrait être à nouveau un innovateur social, à travers un revenu d'existence, qui pourrait se généraliser à l'échelle nationale.

Je vous invite tous à voter cette conférence de consensus, qui n'est pas l'instauration, encore, du revenu d'existence.

*(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le sujet du revenu universel fait écho aux questions relatives au travail : mutation, changement profond du type de production avec le numérique, place de l'homme dans ce nouveau contexte industriel, les nouvelles conditions de travail amènent-elles une aliénation supplémentaire ou plus de libération ? Neuf millions de Français vivent toujours sous le seuil de pauvreté, dont plus d'un million de travailleurs pauvres. Le revenu universel serait-il une réponse à cette précarité, d'autant plus que la révolution numérique, entraînant une mutation profonde des rapports au travail, oblige à repenser les rapports entre le revenu et le travail, et selon les défenseurs du revenu universel, va accélérer les destructions des emplois et donc, faire entrer dans la précarité davantage de personnes ?

Ce raisonnement ne pose pas la perspective que d'autres emplois devront se développer, notamment ceux liés aux services à la personne - santé, éducation, culture, informatique -, qui ne remplaceront pas, et jamais, les personnes dans les services publics pour accueillir, expliquer et accompagner le citoyen. Dire que, bientôt, il n'y aura plus de travail pour tout le monde et que le travail ne serait alors qu'une contrainte et une pénibilité dont on pourrait se passer, ce serait accepter l'engrenage libéral. Car il ne faut jamais oublier que le travail est structurant dans la vie. C'est le lien social, la mise en œuvre de sa qualification et de son savoir-faire. On le voit, les chômeurs souffrent du manque de travail, car le travail, c'est la dignité et l'estime de soi. Cette position n'est pas contradictoire avec l'objectif de travailler moins pour vivre mieux. C'est pourquoi nous soutenons des propositions comme celle d'aller à terme vers 32 heures, voire 30 heures de travail hebdomadaires.

Permettez-moi quand même de mettre en avant la vision des communistes sur ce sujet. Nous préférons mettre en avant la notion de salaire, car, un salaire, c'est reconnaître que l'on produit, alors qu'un revenu reconnaît que l'on a des besoins. Un salaire, c'est la reconnaissance que l'on contribue à la production de la richesse sociale comme économique. Il faut affirmer que tout le monde est capable de contribuer à la production et reconnaître un droit politique au salaire. Nous œuvrons pour une solidarité collective. C'est ce qu'explique un auteur comme Bernard FRIOT puisqu'il met en avant le concept de salaire à vie. C'est ce cadre de réflexion et ces questions qui pourraient être posées dans le cadre de cette conférence, sans oublier évidemment la question du financement. Réfléchir sur ces notions collectivement, c'est faire barrage aux idées libérales, de plus en plus présentes dans notre société et à Paris.

C'est pour ouvrir ce débat que nous voterons cette proposition de délibération, même si nous pensons qu'une M.I.E. aurait été plus constructive avant une conférence citoyenne. La construction d'une société protectrice est un long chemin. Il faut admettre qu'il y a plusieurs manières d'y aboutir, car il n'est rien qu'un automate de chagrin qui regarde passer les trains.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**M. Alexandre VESPERINI**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je ne suis pas complètement d'accord avec ce qui vient d'être dit par Mme PREMEL, parce qu'en réalité, le revenu universel, c'est aussi une idée très libérale qui nous vient de la Révolution française, qui vient même de Thomas Paine. Il avait conceptualisé une sorte de droit à la subsistance, avec l'idée de dire qu'une société, dans laquelle ceux qui deviennent de plus en plus riches le font en rendant les autres de plus en plus pauvres, est une société inacceptable. Tout le monde est là, dans cet hémicycle, pour dire que l'on ne peut pas vivre dans cette société-là. C'est une idée très ancienne, très libérale - pour le coup, aussi une idée de gauche, je vous rassure tout de suite -, mais c'est une idée très actuelle. Aujourd'hui, on vit - les communistes ont raison de le dire - dans une révolution numérique. On vit, finalement, la troisième ou quatrième révolution industrielle depuis la Révolution française, révolution dans laquelle des gens peuvent devenir de plus en plus riches et détruire l'emploi d'autres personnes. C'est l'économie ubérisée dans laquelle on vit. Tout cela bouleverse un peu notre vie au travail. Il y a quelques décennies, on entrait dans une société après avoir fait quelques années d'études. On entrait dans cette entreprise pour 35, 40, voire 45 ans. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas. On entre non pas dans une entreprise, mais dans une espèce de grand marché du travail dans lequel on a des périodes d'emploi et de chômage. C'est une réalité pour tout le monde. En tout cas, demain, tout le monde aura une période de chômage à

vivre, qui sera plus ou moins simple à vivre, et des périodes de formation. C'est probablement dans ce domaine que la France a beaucoup de retard à rattraper.

Qu'est-ce que l'on fait dans ce monde du travail où il y a ces à-coups et cette grande précarité ? Les responsables publics ne devront pas lutter, comme c'était le cas il y a encore 10 ou 20 ans, contre la tragédie du chômage de masse, mais devront davantage lutter contre le drame de la précarité au quotidien, qui va concerner tout le monde y compris ceux qui ont une très bonne employabilité et parlent trois ou quatre langues, etc. Face à ces à-coups, oui, la puissance publique doit se mobiliser. L'Etat le fait, le Gouvernement le fait. C'est notamment le cas avec le fameux revenu universel d'activité, sur lequel le Gouvernement travaille. Cela doit être aussi le cas des collectivités publiques locales. La proposition de délibération en parle avec Grande-Synthe, qui est une expérimentation probablement très intéressante, mais n'a pas grand-chose à voir avec ce qui se passe à Paris. Mais probablement qu'à Paris, il y a des choses à faire puisqu'il y a - la proposition de délibération le dit - 33 prestations sociales extralégales qui sont versées par la Ville. Peut-être y aurait-il justement un moyen, peut-être y a-t-il ici quelque chose à travailler ? La réunion, le rapprochement de ces 33 prestations extralégales au sein d'une seule et même prestation sociale qui serait versée à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, en travaillant sur le mécanisme de contribution.

Bref, beaucoup de questions se posent parce que nous n'avons évidemment pas tous la même définition de l'application concrète de ce revenu universel. En tout cas, c'est une très belle idée, une idée ancienne, une idée qui a beaucoup de modernité et qui, je crois, doit être à nouveau conceptualisée et adaptée au monde social, au monde économique particulièrement instable, et, reconnaissons-le, assez brutal, dans lequel nous allons vivre dans les prochaines années.

Donc, oui, au groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, nous voterons également cette proposition qui consiste tout simplement à ouvrir le débat.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Madame la Présidente.

**Mme Laurence GOLDGRAB**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'aimerais d'abord dire à nos collègues du groupe "Génération.s" que je partage largement les constats qu'ils formulent dans cette proposition de délibération, que ce soit sur le non-recours aux aides sociales ou sur la disparition des emplois, notamment dans le secteur des services. Du fait de la révolution numérique, nous devons prévoir des dispositifs permettant d'enrayer ces mécanismes ou de nous y adapter. La question de la distribution des richesses va donc, bien évidemment, se poser, comme cela a été soulevé par les différents orateurs.

J'aurais d'abord envie de saluer le "panel" d'aides qui font de notre ville un refuge, en proposant toute une liste d'aides qui ne sont pas obligatoires. Mais, le revenu de base, je dois l'avouer, est un sujet qui interroge. Economiquement, il est intéressant parce que c'est du revenu qui serait intégralement consommé par les publics les plus démunis. Mais, à vrai dire, je préfère davantage une fusion des minima sociaux qu'un revenu universel. L'idée d'un guichet unique visant à simplifier les démarches remporte davantage mon adhésion. Si un revenu universel doit exister un jour, l'égalité républicaine voudrait qu'il s'adresse à toute la France et pas seulement à Paris. Parce que comment justifier que des collectivités plus riches, comme la nôtre, puissent en faire bénéficier leurs concitoyens, tandis que des départements plus démunis ne pourraient pas le faire ? Bien entendu, une expérimentation est toujours possible à Paris. D'ailleurs, c'est un territoire qui s'y prête.

Vous ne nous proposez pas d'établir le revenu universel, mais de mettre en place une concertation qui conduirait à la création de celui-ci à Paris. L'évolution de la pratique politique nous oblige à compléter la démocratie représentative par des processus plus participatifs et délibératifs pour répondre à la crise du politique que nous connaissons. La méthode de concertation, c'est-à-dire l'organisation d'une conférence de citoyens, que vous proposez, est très intéressante. Alors, allons-y, débattons, échangeons sur l'opportunité d'un revenu universel à Paris.

Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants voteront donc votre proposition de délibération. Merci beaucoup.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Madame la Présidente.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci beaucoup.

Cette proposition de délibération évoque une question assez complexe. La proposition que vous nous proposez semble avoir été rédigée assez rapidement. Elle ne se fonde sur aucune définition du concept et l'on voit bien des

juxtapositions de considérations sur la pauvreté, les minima sociaux, la révolution technologique, sans trop que l'on ne comprenne où cela nous mène. La question de la répartition de la valeur ajoutée à l'heure de la révolution technologique, de la mondialisation, est, certes, une question cruciale. Celle du non-recours aux minima sociaux par de potentiels bénéficiaires l'est essentiellement. Cela a déjà été dit par certains de mes collègues tout à l'heure, cela ne mène pas du tout de façon évidente à la question d'un revenu universel. Bref, on ne comprend pas très bien où vous voulez en venir à part des slogans. Donc, pas de définition, pas d'exemples probants. On ne parle jamais de la question du travail et du salaire. On ne sait pas à quelle prestation ce revenu universel aurait vocation à se substituer, à quel niveau il devrait être. On reste sur une grande confusion qui permet à des ultralibéraux, comme à des gens qui ne le sont pas du tout, de s'approprier ce concept.

On a une proposition d'expérimentation d'un slogan, là. J'ai entendu beaucoup de mes collègues dire, avec des arguments tout à fait justifiés, pourquoi c'était une mauvaise idée. Je ne vais pas terminer comme eux. Ils ont tous dit à quel point l'idée était sujette à caution - de surcroît, annoncée comme cela - et donc, qu'ils voteraient pour la proposition de délibération. Moi, j'ai les mêmes interrogations et les mêmes doutes, et je ne suis pas favorable à expérimenter un slogan lancé en l'air.

J'en tire différemment la conclusion que je vais voter contre. Merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

**M. Didier GUILLOT**.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne sommes pas contre l'idée de donner la parole aux citoyens parisiens. Au contraire, nous sommes favorables à ce que les Parisiens et les Parisiennes soumettent leur avis sur cette question qui revient souvent dans le débat public. Je pense à certaines annonces lors des débats présidentiels - où, d'ailleurs, le débat avait été posé de manière intéressante, mais maladroite, car il visait à dévaloriser la notion de travail - ou à la volonté de certains départements, en 2017, d'instaurer un revenu de base, par exemple. En revanche, laissez-moi vous rappeler le contexte dans lequel nous intervenons.

En vue de simplifier et rendre plus lisibles et plus justes les prestations sociales, une consultation citoyenne a été lancée par le Gouvernement le 8 octobre dernier afin de créer un revenu universel d'activité. Cela fait suite à la présentation du "Plan Pauvreté" par le Président de la République le 13 septembre 2018. Notre groupe invite donc les Parisiens et les Français dans leur ensemble à donner leur avis sur ce sujet et à répondre à trois questions soumises à la consultation : pourquoi le revenu universel d'activité ? A qui devra-t-il s'adresser ? Comment le faire fonctionner ?

Pour revenir à la proposition du groupe "Génération.s", il nous faudra préciser la question, les modalités, peser le pour et le contre. Est-ce que le revenu universel encouragera l'inactivité ou l'égalité des citoyens ? Pour quel profit ? Avec quelles conditions d'âge et de ressources ? Pour quel montant ? Avec quel mode de financement ? Ces questions complexes et précises devront faire l'objet de toutes les attentions. Par ailleurs, il sera primordial d'avoir en tête la question métropolitaine et de ne pas nous arrêter aux frontières du périurbain.

Ainsi, l'exposé des motifs fait état d'un constat que nous partageons. Il est dit que l'ensemble des dispositifs de la Ville mis bout à bout apportent des réponses, mais les résultats sont imparfaits et disparates. D'ailleurs, notre groupe avait, en décembre 2017, proposé une concertation pour faire des aides sociales facultatives liées à la mobilité une compétence métropolitaine. Ce vœu avait été rejeté. De même, nous avons demandé que la Ville réfléchisse à une évolution des aides sociales pour plus d'efficacité et de justice envers les publics jeunes et en difficulté. Ce fut un avis défavorable, là encore. Pourtant, nous devons bien avoir un jour le courage de mettre toutes nos aides sociales à plat et de mesurer le niveau de ces aides sociales que notre collectivité alloue en particulier aux seniors, en comparaison de celles qu'elle alloue pour les populations en accession à l'autonomie. A Paris, il y a pourtant 300.000 seniors, soit exactement le même nombre que celui des étudiants. Comparons les aides et nous verrons que nous sommes très déséquilibrés.

Aujourd'hui, nous sommes heureux que le groupe "Génération.s" et la Ville tirent le constat bien tardif qu'il faille repenser ces aides et dispositifs pour plus de solidarité et d'efficacité. C'est la raison pour laquelle nous voterons effectivement cette proposition de délibération.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Gypsie BLOCH, pour le groupe "100% Paris".

**Mme Gypsie BLOCH**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, revenu universel d'activité, revenu de base, revenu minimum unique, revenu universel, revenu universel d'existence, toutes ces appellations partent, au fond, des mêmes constats : l'illisibilité du système actuel, constitué d'une dizaine de minima sociaux qui aboutissent parfois à son inefficacité, le non-recours très fréquent à ces aides et l'insuffisance, parfois, des revenus tirés du travail. Elle se distingue aussi selon que ce dispositif a ou non pour but d'encourager la reprise du travail. Depuis la création du R.M.I., en 1988, transformé en R.S.A. en 2008, les Gouvernements successifs et de toutes tendances ont toujours cherché à concilier 2 intérêts : assurer un revenu minimum, et inciter à chercher et à trouver un emploi. Aujourd'hui,

force est de constater que ces intérêts sont difficilement conciliables. 10 % seulement des bénéficiaires du R.S.A. retrouvent un emploi dans l'année, alors que le travail est le premier facteur de prévention de la pauvreté. 49 % des bénéficiaires du R.S.A. le perçoivent en fait depuis 4 ans au moins.

Si nous sommes nombreux à nous retrouver sur le principe d'un revenu universel, les modalités de mise en œuvre, et notamment cet objectif de reprise d'activité, ne font pas l'unanimité. C'est pourquoi nous approuvons la démarche que vous proposez, dans le sens où elle vise à associer les citoyens à la construction de cette prestation. Démarche que le Gouvernement a d'ores et déjà initiée, d'ailleurs, puisque depuis le 9 octobre dernier, les citoyens sont appelés à donner leur avis et à faire des propositions pour construire le futur revenu universel d'activité annoncé dans le "Plan Pauvreté" l'année dernière.

Nous voterons donc favorablement votre proposition de délibération, en souhaitant que les questions posées aux citoyens intègrent, bien sûr, la réflexion déjà lancée sur le revenu universel d'activité, qui devrait faire l'objet d'un projet de loi dans le courant de l'année prochaine pour une mise en place avant 2022. Par ailleurs, pour permettre aux Parisiens de donner un avis éclairé, je crois que la conférence de citoyens devra disposer d'éléments d'information suffisants en plus de la question que vous posez, tel que le coût des différents scénarios envisagés, les aides sociales qu'il s'agirait de fusionner, ou encore les conditions d'éligibilité.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour clôturer ces interventions, je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**.- En une minute, je ne pourrai pas engager le débat qui distingue le revenu universel de la conception du salaire à vie selon Bernard FRIOT, et c'est bien dommage parce que c'est fondamental. On pourrait aussi aborder la théorie de Paul ARIÈS sur la question de la gratuité des transports, du logement, des cantines, de l'eau, bref, qui permette une démarchandisation et une émancipation des notions de pouvoir d'achat.

Evidemment, ce débat ne peut pas se limiter au seul concept de revenu universel. Aussi, il faudra aborder le débat de la problématique du transfert de compétences aux départements, déjà posée par le R.S.A., qui pose un certain nombre de problèmes parce que ce n'est compensé qu'à 60 %. Ce sera pareil pour le revenu universel, avec, en plus, la question de l'inégalité territoriale et la nécessité de coupler cela à une révolution fiscale.

Dernière chose, abordons la question de la systématisation pour lutter contre les taux de non-recours. Attention, pas d'hypocrisie dans ce débat. Vous avez voté le budget, l'an passé, qui se félicitait d'avoir une réduction du nombre d'allocataires du R.S.A. et réduisait l'enveloppe, au lieu, au contraire, de l'augmenter. Je trouve qu'il y a une certaine hypocrisie à voter un budget qui réduit de fait les aides sociales et à prétendre, par cela même, vouloir une plus grande solidarité.

Mais, par contre, bien sûr, je voterai pour que le débat ait lieu.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour répondre à vos interventions, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, chère Léa FILOCHE, mes chers collègues, comme l'ont montré les récents chiffres de l'I.N.S.E.E., en France, la pauvreté ne recule pas. Elle s'est même accrue entre 2017 et 2018, et touche désormais plus de 9 millions de personnes, dont un tiers sont des enfants. A Paris même, un enfant sur 4 vit dans une famille dont le revenu est inférieur au seuil minimum de pauvreté. Pourtant, chaque année, plus de 200.000 Parisiens bénéficient des aides sociales municipales pour un montant de près de 190 millions d'euros. C'est un véritable filet de sécurité pour une partie des Parisiens et Parisiennes. Si nous sommes fiers d'avoir maintenu ces aides municipales alors que l'Etat a diminué certaines aides légales, comme les A.P.L., il est vrai, qu'il nous faut sans cesse réfléchir à leur adaptation au contexte social et à leur accessibilité pour les Parisiens.

Vous avez mentionné, chère Léa FILOCHE, dans votre vœu, les "Parlons social !" que nous avons organisés dans les différents arrondissements. Celui que nous avons tenu dans le 18e arrondissement, dans le cadre de la conférence de consensus qu'a souhaité organiser la Maire de Paris afin de donner la parole aux Parisiens dans le cadre du grand débat national, portait sur le pouvoir d'achat des familles. Nous avons, bien sûr, abordé la question de l'accès aux droits et du non-recours. Vous avez raison, la lisibilité des 33 aides du Centre d'action sociale de la Ville de Paris doit être renforcée. Dans ce contexte et afin de s'adapter au monde changeant du travail, il nous paraît effectivement intéressant de réfléchir à l'architecture des différentes aides sociales et à la manière dont celles-ci pourraient mieux épauler les citoyens et citoyennes tout au long de leur vie.

Paris accompagne déjà, dans le cadre du "Plan parisien pour l'emploi", les publics exclus du marché du travail, avec, par exemple, l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée", qui est expérimentée dans le 13e arrondissement et que pilote notre collègue Afaf GABELOTAUD, et que la Maire de Paris a souhaité déjà étendre en portant à nouveau la candidature de 3 territoires parisiens - dans les 18e, 19e et 20e arrondissements - dans le

cadre de l'extension de cette expérimentation prévue par l'Etat. Mais d'autres innovations sont certainement possibles. Des villes en France et dans quelques pays européens les expérimentent. Le revenu universel se présente désormais dans les débats comme l'une des solutions potentielles. Nous sommes donc favorables à une réflexion construite et partagée à ce sujet avec les Parisiens et les Parisiennes.

Dans cette optique, nous ne pouvons que soutenir la création d'une conférence citoyenne. Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter cette proposition de délibération.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Madame Léa FILOCHE, si vous souhaitez reprendre la parole pour deux minutes.

**Mme Léa FILOCHE**.- Oui, merci.

Très rapidement, parce que beaucoup de choses ont été dites et qu'effectivement, on n'est pas à la fin du débat. L'idée, c'est d'avoir un débat. Nous en sommes vraiment au début, aux prémices. C'est vraiment cela, la position dans laquelle on s'est mise. Effectivement, le revenu universel peut être repris sous des angles différents. Il a une longue histoire. Ce n'est pas un dispositif que l'on a inventé il y a deux ans. Je vous invite à vous renseigner. C'est une réalité. C'est un objectif qui a été porté par plusieurs personnes d'obédiences politiques différentes, qui a vocation à répondre à plusieurs objectifs, lesquels ont bien été redits mais je souhaite les répreciser.

L'idée, c'est de tout mettre en œuvre pour éradiquer la pauvreté de la société. C'est de permettre de redonner une dignité aux personnes les plus fragiles, mais aussi - c'est en cela que cette idée ne s'adresse pas qu'aux personnes les plus exclues ou démunies - de pouvoir améliorer le pouvoir de vivre, pas seulement de vivre en travaillant en permanence, pas seulement de vivre en étant dans des contraintes quotidiennes, mais aussi de pouvoir se poser, d'avoir le droit de faire des erreurs, de se tromper, d'avoir le droit d'avoir des accidents de la vie, de changer de vie. C'est aussi cela, l'idée de ce revenu universel. Il se positionne aussi dans ce sens. Et puis, laisser les gens autonomes dans leurs décisions.

La différence principale, la manière dont je conçois le revenu universel par rapport au revenu d'activité qui nous est proposé par le Gouvernement, c'est que l'idée, c'est de ne pas contractualiser en étant dans une obligation de retourner à l'emploi. Il peut y avoir des temps de pause dans la vie, des temps d'erreur et des accidents de la vie. L'objectif de ce dispositif doit aussi permettre de faire cela. Ce n'est pas, je crois, l'objectif du Gouvernement dans la mesure de son revenu d'activité.

Je le répète : l'idée n'est pas de s'adresser aux plus précaires ou aux plus démunis, mais de s'adresser au plus grand nombre. C'est là que cela dépasse le cadre strict des aides municipales aujourd'hui délivrées par le Centre d'action sociale de Ville de Paris, mais qu'elles doivent aussi intégrer. Effectivement, aujourd'hui, les 33 aides du C.A.S.-V.P. suivent 33 anciens adjoints en charge des affaires sociales qui se sont succédé et ont chacun mis leurs petites aides pour avoir une histoire dans le plan de l'aide sociale. L'idée est de dépasser cela, de remettre tout cela à plat et de permettre à chacun de se projeter avec un nouveau dispositif.

Je vous remercie, chacun et chacune, pour vos contributions au débat.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de délibération "Génération.s" 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est adoptée. (2019, EGCP 1).

Je vous remercie.

## **2019 100% Paris 1 - Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville.**

### **Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Notre séance comporte, comme vous le savez, une deuxième niche réservée aux groupes, en l'occurrence le groupe "100% Paris" qui soumet une proposition de délibération intitulée : "Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville".

Pour la présenter, je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour cinq minutes.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre proposition de délibération est partie d'un triple constat partagé par de nombreux Parisiens, exprimé également lors du Conseil de Paris citoyen. Le développement des deux-roues s'est traduit par une saturation des trottoirs, une pollution supplémentaire et des nuisances sonores continues. Deux chiffres pour montrer l'ampleur du phénomène. Entre 1997 et 2017, le nombre de deux-roues a augmenté de 62 %.

Chaque jour, près de 150.000 deux-roues motorisés circulent dans Paris. Près d'un véhicule sur quatre. Des mesures récentes réalisées par l'organisme à l'origine du "dieselgate", l'I.C.C.T., ont montré qu'en conditions réelles de circulation, les deux-roues peuvent polluer plus qu'une voiture. Ainsi, ils émettent jusqu'à 11 fois plus de monoxyde de carbone et 6 fois plus d'oxyde d'azote qu'un véhicule essence. Selon BruitParif, un deux-roues motorisé fait plus de bruit qu'un véhicule dès la conception, sans parler des débridages et des changements de pots. Un scooter ou une moto peut émettre alors jusqu'à 105 décibels, soit le niveau de bruit enregistré dans une discothèque. Ce niveau de bruit peut produire des dommages irréversibles à un enfant dans une poussette au bord de la route.

Aujourd'hui, la marche est le premier mode de déplacement des Parisiens. Pourtant, les piétons qui cheminent dans Paris doivent composer avec le stationnement anarchique des deux-roues motorisés sur les trottoirs. C'est particulièrement pénible pour les personnes à mobilité réduite, dont les personnes âgées qui affrontent des obstacles supplémentaires, auxquels se sont récemment ajoutées les trottinettes. Dans son combat, que nous partageons, pour une ville durable, la Mairie de Paris a malheureusement, jusqu'à présent, fait l'impasse sur la source de pollution et de nuisances que représentent les deux-roues motorisés. La question des deux-roues a toujours été laissée de côté. L'explosion du nombre de deux-roues motorisés est l'angle mort de la politique parisienne de déplacement. On ne peut pas vouloir restaurer l'ordre sur l'espace public et laisser les deux-roues motorisés envahir nos trottoirs. On ne peut pas vouloir construire une ville durable et donner un avantage à un mode de déplacement polluant. On ne peut pas défendre une ville apaisée et ne rien faire contre l'une des principales sources de nuisances sonores.

Pour toutes ces raisons, nous avons choisi de proposer des solutions permettant à chacun, dans le respect de tous, sans opposer les uns aux autres, de trouver sa place dans l'espace public, en donnant évidemment la priorité aux modes de déplacements propres - le vélo, la marche - ainsi qu'aux transports en commun.

En 2014, Mme la Maire de Paris s'était engagée à réaliser 20.000 places supplémentaires pour les deux-roues motorisés. Selon le dernier bilan officiel disponible, seules 4.540 places ont été réalisées. Nous proposons de transformer 3.000 places de stationnement en 15.000 places dédiées aux deux-roues motorisés, à proximité des carrefours pour en améliorer la visibilité. Si l'on veut mettre un terme au stationnement sur les trottoirs, il faut bien proposer des solutions. Cela peut aller très vite, car il n'y a pas besoin d'aménagement particulier, mais simplement d'un marquage au sol. Le stationnement est l'un des leviers pour encourager les déplacements vertueux. Or, rien ne justifie aujourd'hui que la gratuité du stationnement soit accordée aux deux-roues motorisés. Comment comprendre qu'ils bénéficient d'une mesure de gratuité dont seuls les véhicules électriques ou G.N.V. peuvent bénéficier et encore à certaines conditions. C'est même une rupture d'égalité devant les autres usagers de l'espace public : les commerçants qui payent un droit de terrasse, les automobilistes qui acquittent un droit de stationnement, les concessionnaires qui versent une redevance.

Nous proposons de rendre payant le stationnement des deux-roues. La grille tarifaire que nous avons construite repose sur une règle simple : les deux-roues paieront un tiers du prix acquitté par un véhicule léger. Bien entendu, nous avons décliné les dispositifs existants pour les professionnels, qu'il s'agisse de la carte "PRO Sédentaire", "PRO Mobile" ou "PRO Soins à domicile". Les deux-roues électriques bénéficieront de la gratuité. Au total, les recettes attendues sont de l'ordre de 30 millions d'euros. Une réforme de cette ampleur nécessite un travail pédagogique. Aussi, notre proposition prévoit une période de trois mois pendant laquelle une campagne d'information sera réalisée à l'intention des usagers de deux-roues. C'est également la durée que nous nous fixons pour la réalisation de 15.000 places supplémentaires, et ce, en liaison étroite avec les mairies d'arrondissement.

C'est, au final, un texte équilibré, co-construit avec des citoyens, des associations, des experts et des professionnels, que nous vous proposons aujourd'hui afin d'apaiser l'espace public et mieux respirer dans notre ville. Il redonne aux piétons la place qui est la leur en programmant la fin du stationnement sur les trottoirs. Il rétablit l'égalité de traitement de tous les usagers de l'espace public et incite fortement à utiliser des modes de déplacement plus vertueux.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour réagir, je vais donner la parole à chacun des groupes. Chaque orateur aura trois minutes.

En commençant par M. Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Pierre-Yves BOURNAZEL et au groupe "100% Paris" pour cette proposition de délibération qui cherche à augmenter la meilleure répartition et le meilleur partage de l'espace public, à promouvoir le recours à des deux-roues motorisés électriques plutôt que thermiques, et à mieux prendre en compte les nuisances très importantes provoquées par ces derniers. Tout ceci va dans le bon sens. Je voudrais faire simplement quelques remarques.

D'abord, le constat du groupe "100% Paris" est bon. Paris manque de places destinées aux deux-roues, même si l'on ne prend pas en compte dans la proposition de délibération les places mixtes, et ce, d'autant que l'autorisation

offerte aux deux-roues motorisés de stationner sur les places voitures n'est pas forcément la meilleure solution, les propriétaires craignant, souvent à juste titre, que leur engin ne soit renversé lors de la manœuvre d'une voiture.

On peut remarquer que l'essentiel de l'objectif de la proposition de délibération porte sur le stationnement en voirie, là où un effort accru sur la création de places en ouvrage, notamment pour les résidents, permettrait de libérer l'espace public et de ne pas trop empiéter sur le stationnement pour voiture. Il faut bien prendre en considération - je suis sûr que cela a été fait, néanmoins je le répète - qu'en plus des 3.000 places que la proposition de délibération suggère de consacrer aux deux-roues motorisés, 2.500 places de stationnement classiques seront dans les prochains mois transformées en espaces dédiés aux nouvelles mobilités, ce qui porte à 5.500 au total le nombre de places retirées pour les voitures à court terme. Là, on descend le taux de disponibilité des places à 12 % aujourd'hui, qui pourrait passer à 8 %, donc proche des 6 % que nous pouvions constater avant la réforme du stationnement. Cela nous prive un peu du bénéfice de la réforme du stationnement et de l'externalisation de son contrôle. A trop vouloir retirer des places de stationnement aux voitures, il ne faudrait pas se retrouver dans la situation d'avant 2018, avec un taux de disponibilité trop faible, dont le résultat serait le fait qu'un grand nombre de voitures tourneraient pour trouver une place, ce qui non seulement augmenterait la pollution mais annulerait complètement la réforme du stationnement payant.

Concernant les tarifs de stationnement proposés pour les deux-roues motorisés, là aussi, il nous semble que la pédagogie de l'action passe, pour un meilleur partage de l'espace public, par un paiement du stationnement, par un prix de stationnement. Il nous aurait semblé plus juste, étant donné le nombre de deux-roues motorisés que l'on peut garer sur une place de parking, que, pour calculer ce stationnement, on se base non pas sur une répartition par trois du nombre de places mais par cinq, ce qui est l'espace que l'on peut concéder au stationnement des deux-roues sur l'espace d'une voiture, ce qui permettrait de ne pas envoyer un message aux propriétaires de deux-roues motorisés - et je conclurai là-dessus - qui serait l'idée que la politique de stationnement à Paris, ou la politique de lutte contre la pollution, parce que c'est aussi l'un des objectifs recherchés, soit strictement punitive et ait vocation à rentrer des redevances dans les caisses de Paris. C'est la raison pour laquelle on a déposé un amendement qui permettrait d'amortir un peu l'inauguration du stationnement des deux-roues motorisés sur un tarif un peu réduit. On en discutera tout à l'heure. En tout cas, c'est une bonne proposition dans l'ensemble, et nous partageons et adoptons ces orientations.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette proposition de délibération du groupe "100% Paris" traite de la place des deux-roues motorisés, des deux et trois-roues motorisés, d'ailleurs, pour être précis, dans notre ville et de la question de leur stationnement, demandant la création de 15.000 places supplémentaires spécifiquement dédiées, la mise en œuvre d'un stationnement payant et prévoyant des mesures relatives à la transition énergétique de ce parc. Cet essor des deux-roues motorisés ces dernières années n'a échappé à aucun d'entre nous, même si, aujourd'hui, leur nombre semble stabilisé. Nous savons que la question de leur stationnement réglementaire, mais aussi non réglementaire, est un véritable sujet. Je veux rappeler que depuis 2014, la Ville de Paris mène une politique volontariste de création de places de stationnement dédiées, qui porte à plus de 48.000 le nombre de places actuelles. Nous savons tous que s'il est facile de dire simplement qu'il faut créer des places, cela peut aussi être, rue par rue, une difficulté, et demande, là aussi, du temps, de la concertation et des arbitrages en lien avec les mairies d'arrondissement.

En 2019, il nous apparaît essentiel de traiter ces questions de manière globale et avant tout, avec le prisme écologique. Là aussi, rappelons que la Ville de Paris mène une politique volontariste puisque, concernant le stationnement, nous pouvons rappeler certaines mesures comme la création des places Mobilib', des points de recharge pour les véhicules électriques et la gratuité du stationnement pour ceux-ci. Sur la question de la tarification du stationnement des deux-roues motorisés, enfin, qui est au cœur de la proposition de délibération, il nous semble qu'aujourd'hui, un alignement sur les principes applicables aux voitures ne peut être suffisant. La prise en compte des spécificités de chaque véhicule, notamment en tant que source de pollution, doit être prise en compte. De même, les dispositifs applicables aux professionnels doivent être intégrés dans la tarification. La proposition de délibération comporte à cet égard deux défauts majeurs. D'abord, elle fige un cadre tarifaire sans aucune possibilité pour nous, élus, de le motiver, de le moduler, sans avoir été précédé d'aucun travail d'étude et de concertation. Ensuite, elle impose des contraintes importantes sans que les associations d'usagers, l'ensemble des élus n'aient été associés. Cela n'est pas conforme à notre conception du débat public ni même du rythme démocratique, alors que nous sommes en fin de mandat.

Je vais même vous rappeler quelque chose, Monsieur BOURNAZEL. Vous qui étiez tête des listes de Mme KOSCIUSKO-MORIZET dans le 18e arrondissement et qui étiez son porte-parole dans la campagne pour l'ensemble de Paris, vous vous êtes donc engagé pour ce mandat à refuser toute tarification du stationnement pour les deux-roues motorisés, puisque c'était votre engagement de campagne et que vous aviez même exigé d'Anne HIDALGO qu'elle se prononce très clairement sur cette question. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons dit que nous

ne pensions pas que dans le cadre de ce mandat, c'était une mesure que nous voulions mettre en œuvre. Je vois que cela vous gêne quand on pointe vos incohérences de campagne en campagne.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas votre proposition de délibération, même si nous sommes... Vous avez du mal à écouter quand les arguments vous dérangent.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Chers collègues, je vous propose que nous laissions M. Rémi FÉRAUD finir son intervention.

**M. Rémi FÉRAUD**.- Nous sommes favorables à une réflexion. Je pense qu'il faudra aller vers un stationnement payant pour les deux-roues motorisés, mais dans un cadre qui soit étudié, global et partagé avec les Parisiens. Il y a une élection bientôt. C'est ce que nous propose le vœu de l'Exécutif. C'est pour cela que nous le voterons sans hésitation.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ**.- Merci.

Les résultats de l'étude de l'I.C.C.T., révélés il y a quelques semaines, sont sans appel. Les deux-roues motorisés, scooters et motos, produisent à Paris 11 fois plus de monoxyde de carbone, qui empêche la bonne circulation de l'oxygène dans notre organisme, et 6 fois plus d'oxyde d'azote qu'une voiture essence. Même les deux-roues motorisés les plus récents, et donc, classés norme Euro 4, émettent plus de polluants qu'une voiture thermique à ancienneté égale. Les deux-roues motorisés contribuent à l'effet de serre, et donc, au dérèglement climatique. De plus, bien qu'au-delà de 65 décibels, l'O.M.S. considère les bruits comme des nuisances impactant notre santé : sommeil, développement cognitif de l'enfant, etc. Un deux-roues motorisé peut émettre le double, c'est-à-dire 110 décibels. Or, d'après les services de la Ville, leur circulation a augmenté à Paris de 62 % entre 1997 et 2017.

Amendement budgétaire en décembre 2014 pour le lancement d'une étude sur le stationnement des deux-roues motorisés, vœu relatif à la régulation du stationnement des deux-roues motorisés en novembre 2016, les écologistes sont les seuls à être montés au créneau sur le sujet pendant cette mandature jusqu'à aujourd'hui. Pourtant votées, nos demandes de réalisation d'une étude en vue de la mise en place du stationnement payant des deux-roues sont restées sans retour. La période électorale y étant sans doute propice - nous n'en sommes bien évidemment pas dupes - c'est aujourd'hui que le problème revient sur la table de nos débats, porté par une opposition opportuniste qui avait pourtant voté contre nos demandes de 2014 et 2016.

Afin d'honorer le principe du pollueur payeur et mettre fin au régime d'exception injustifié du stationnement des deux-roues motorisés, sans pour autant véhiculer des iniquités dans les aides à la conversion, nous avons proposé un amendement à cette proposition de délibération dans une logique visant à continuer à réduire les véhicules motorisés polluants dans notre ville. Sur la proposition de l'UDI-MODEM, nous voterons celui qui demande des emplacements aux abords des intersections et passages piétons. Néanmoins, nous ne voterons pas celui demandant de réduire le montant du stationnement, qui est contradictoire avec notre demande dans l'amendement pour un stationnement résidentiel tarifé à 30 euros par mois.

L'Exécutif répond avec la mise en place d'états généraux du stationnement, sans objectifs de réforme concrets, sans réelle ambition et engagement sur la question de la régulation du stationnement des deux-roues motorisés, objet du débat actuel. Malgré tout, les écologistes voteront ce vœu pieux puisqu'allant dans le sens de nos demandes, sans pour autant se faire d'illusion sur son effectivité, sa mise en œuvre et son efficacité.

Vous l'aurez compris : parce que la pollution de l'air, l'urgence environnementale et la santé des Parisiens doivent dépasser très clairement les manœuvres politiciennes, si nos amendements sont acceptés, nous voterons cette proposition de délibération, en toute cohérence avec ce que nous portons depuis le début de cette mandature, et bien au-delà.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, Monsieur le Président du groupe, cher Pierre-Yves, évidemment, le sujet que vous portez dans cette proposition de délibération est important pour les Parisiens, mais je pense qu'il vient dans une période de fin de mandat et nécessiterait un débat approfondi en vue des municipales. C'est peut-être ce que vous souhaitez faire aujourd'hui pour que chacun puisse dévoiler son point de vue pour les municipales. Alors, je vais vous donner le mien.

Ce que j'entends chez les Parisiens, d'abord, c'est le bruit. C'est le bruit quand un deux-roues démarre la nuit, à 5 heures du matin, ou même très proche d'une école, le matin, quand on amène ses enfants à l'école. La première chose qu'ils demandent, c'est du contrôle. C'est du contrôle, et donc, des effectifs de police, pas de police municipale mais de police nationale, pour faire appliquer la loi en matière de bruit.

La deuxième chose qu'ils nous disent, et vous l'évoquez, c'est la régulation sur l'espace public et sur les trottoirs. Je vais vous prendre un exemple très précis. Quand je vais chez ma coiffeuse, elle me dit : "Monsieur BONNET-OULALDJ, on nous a mis ici un parking de deux-roues, et les deux-roues, quand ils démarrent, j'ai tous les gaz d'échappement qui entrent dans mon salon de coiffure, qui est normalement un lieu d'hygiène et de propreté". Jamais, elle ne me dit : "Je veux qu'on les fasse payer". Donc, votre proposition de délibération, là où elle est à côté du sujet, c'est que, ce que demandent les Parisiens, ce n'est pas d'abord de faire payer les deux-roues, mais, premièrement, de limiter le bruit, et donc, c'est de la responsabilité de l'Etat et des effectifs de police et de contrôle ; et deuxièmement, c'est la régulation sur l'espace public, en priorité sur les trottoirs et sur les parkings. Et donc, la proposition que l'on devrait débattre, soumettre, discuter, c'est la question des parkings. Je pense que la meilleure solution des parkings, ce n'est pas forcément en surface, mais plutôt en sous-sol. D'ailleurs, nous avons une société d'économie mixte qui a et gère des parkings. Peut-être que la solution est de ce côté-là.

Pour toutes ces raisons, je pense que votre proposition de délibération est, évidemment, un véritable sujet, et il va falloir que l'on en débattre pendant les élections et la campagne des élections municipales. Mais peut-être que notre responsabilité, ici, dans cet hémicycle, en tant qu'élus, c'est d'abord de mettre autour de la table les différents acteurs, de consulter les Parisiens. Ce que vous demandiez vous-mêmes quand il était question de fermer les berges de Seine. Donc, soyez cohérents aussi avec vos pratiques et vos demandes. Quand vous demandez consultation sur les berges de Seine, demandons aussi consultation, ici, des Parisiens et des usagers.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas votre proposition de délibération et soutiendrons le vœu présenté par l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe "100% Paris" propose, par le truchement de cette niche, d'étendre le stationnement payant aux utilisateurs de deux-roues motorisés, jusqu'alors préservés du tsunami fiscal qui noie les Parisiens sous les taxes. Je vous avoue - et d'autres, d'ailleurs, dans cet hémicycle, l'ont déjà précisé - que venant du groupe de mon ami Pierre-Yves BOURNAZEL, cette proposition m'a fait bondir. Car, durant la dernière campagne municipale, la candidate dont il était le porte-parole s'était formellement engagée auprès des Parisiens à conserver cette gratuité si elle était élue. Même Anne HIDALGO, en 2014, s'était soumise à cette promesse électorale en affirmant - je cite - "qu'il était nécessaire de préserver la gratuité du stationnement des deux-roues motorisés". Promesse qu'elle a tenue jusqu'à maintenant et qu'elle défendra, nous l'espérons, lors des états généraux du stationnement qu'elle souhaite mettre en place par un vœu en réponse à la proposition du groupe "100% Paris". Voyez où la surenchère nous mène.

J'ajoute que votre proposition de délibération accumule les chiffres sans les mettre en perspective, sans essayer de comprendre leur cause ni leur justification. Par exemple, vous écrivez que le nombre de deux-roues motorisés circulant dans la Capitale n'a cessé d'augmenter depuis le début des années 2000 : plus 62 %, très exactement, entre 1997 et 2017. Cependant, vous omettez de rappeler que si les Parisiens utilisent aujourd'hui davantage le scooter pour leurs déplacements quotidiens, c'est parce qu'il est devenu totalement impossible de circuler en voiture à Paris. Bon nombre de Parisiens ont troqué leur voiture contre un deux-roues, ou cumulent les deux, non pas par choix mais par obligation, et vous voulez leur proposer de taxer aussi leur nouveau ou deuxième mode de déplacement. Mais c'est la double peine ! Voulez-vous cautionner cette politique de tarification à outrance mise en place par l'Exécutif et que vous combattez depuis si longtemps ?

S'il vous plaît, vous pouvez vous taire un peu ?

Ou alors pensez-vous peut-être que les Parisiens ne sont déjà pas suffisamment taxés ? Par ailleurs, il faut aussi penser aux jeunes, aux étudiants. Il y a beaucoup de jeunes Parisiens qui roulent en deux-roues, et nous voulons préserver leur pouvoir d'achat. D'ailleurs, oui, on pourrait peut-être taxer les vélos et les piétons, vous avez raison, Madame.

Au lieu de réfléchir à une politique concertée et ambitieuse de régulation des deux-roues à Paris, vous vous contentez de poncifs, de solutions de facilité, et faites le choix délibéré de proposer de nouveaux impôts indirects aux Parisiens. Loin de représenter une alternative à Anne HIDALGO, votre groupe suggère tout bonnement la continuation de la politique socialiste de la Maire de Paris. On ne peut pas proposer des taxes, encore des taxes, toujours des taxes. Alors que la voirie est devenue un champ de bataille, que le métro, 10 fois plus pollué que l'air en surface, est bondé aux heures de pointe, trop souvent en panne, alors que les bus accusent des retards chroniques, sans cesse détournés de leur parcours habituel par des travaux sans fin, alors que l'on nous intime depuis des

années de tirer un trait sur la voiture individuelle, le deux-roues est devenu le dernier espace de liberté pour se déplacer rapidement dans Paris. Je rappelle qu'un deux-roues motorisé c'est quatre fois plus léger qu'une voiture, cela prend quatre fois moins de place, met deux fois moins de temps pour faire le même trajet et consomme trois fois moins. Que cela plaise ou non, les scooters et les motos participent à la fluidité de la circulation à Paris. Paris n'est pas et ne sera jamais Amsterdam, Stockholm ou Copenhague. Paris est quatre fois plus peuplé que la capitale danoise et presque deux fois plus grande. Tout le monde ne peut donc pas rouler à vélo ou en trottinette dans la Capitale.

Voilà, mes chers collègues, toutes ces raisons qui font que nous ne voterons pas pour ce texte, même si cette proposition de délibération comporte un point positif lorsqu'elle nous rappelle qu'Anne HIDALGO n'a pas créé les 20.000 places supplémentaires pour deux-roues qu'elle s'était engagée à ouvrir.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE**.- Dans le domaine des mobilités comme dans les autres, nous pensons que la solution ne passe pas par le biais d'une nouvelle taxe, et par conséquent, d'une nouvelle sanction financière. Franchement, il faut arrêter d'emmerder les Parisiens.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci pour cette conclusion fleurie.

Je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB, Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe "100% Paris" soulève une bonne question avec cette niche. Par l'espace qu'ils occupent, la pollution et le bruit qu'ils génèrent, les deux et trois-roues motorisés sont aujourd'hui problématiques à Paris. Leur spectaculaire prolifération nécessite une remise à place du sujet. Cela est certain.

Mon groupe avait déjà soulevé la problématique des nuisances sonores en juin 2018. D'ailleurs, nous avons évoqué ces nuisances sonores, notamment sur le périphérique lors de la M.I.E. Si les récentes annonces et expérimentations - je pense aux radars "Méduse" - dans le cadre du "Plan de prévention du bruit dans l'environnement" sont satisfaisantes, nous ne pouvons pas nous arrêter là. Sur le stationnement, l'exposé que vous nous faites est intéressant. Le constat, nous le partageons tous. Il va nous falloir, dans les prochains mois, revoir notre doctrine sur ce stationnement. Qu'est-ce qui justifie aujourd'hui que ces véhicules, qui polluent plus et font plus de bruit, bénéficient d'un régime différent ? C'est d'autant plus regrettable que la gratuité actuelle laisse entendre que tout serait permis pour les utilisateurs de deux-roues, ne serait-ce que, par exemple, le stationnement sur les trottoirs. Je ne souhaite ni généraliser, ni pointer du doigt la communauté des motocyclistes, mais si les voitures ont été amenées à faire des efforts, eux aussi devront le faire, notamment parce que l'espace public doit davantage être priorisé pour les piétons et les mobilités douces. C'est au cœur de nombre d'engagements de cette mandature.

Néanmoins, votre proposition de délibération a le tort de faire fi de toute concertation et de vouloir nous faire voter votre propre arbitrage, qui n'est étayé par aucune expertise. La création de 15.000 places de stationnement, que vous proposez, se confronte à une réalité que nous connaissons tous : l'absence de foncier disponible. Aussi, les places que nous prendrons ici se feront au détriment d'autres usages. Il faut une concertation sur le nombre de places. Sur le barème que vous proposez, qui consiste à reprendre le même régime que pour le stationnement des voitures, je partage l'idée qu'il faille différencier entre les arrondissements centraux et ceux périphériques, mais cela comme la gratuité du stationnement résidentiel demande une analyse fine, que vous ne pouvez nous imposer. Cela demande de la réflexion, que ne nous permet pas le contexte d'une campagne municipale. Aussi, les élus de mon groupe ne voteront pas la proposition de délibération telle quelle, et lui préféreront le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

A partir d'une question, celle de l'aménagement et de l'occupation de l'espace public, un espace public que nous voulons tous plus propre, moins bruyant, mieux régulé, cette question qui est réellement posée, et cela d'autant plus parce que la Municipalité n'a pas respecté ses engagements en matière de création de places de parking malgré nos alertes répétées, nous avons aujourd'hui deux projets de texte. D'une part, une proposition de délibération qui a été élaborée sans aucune concertation avec les usagers et les associations d'usagers, qui se concentre sur un mode de déplacement à Paris, et un seul, sans vision globale des questions essentielles d'occupation et d'aménagement de l'espace public, avec des chiffres et un cadre tarifaire extrêmement précis, proposés sans étude préalable, et qui donne un peu le sentiment d'avoir été choisi au doigt mouillé, si vous me pardonnez l'expression. Malheureusement, enfin, qui propose, et l'on ne peut pas assumer cette logique, de taxer d'abord et de trouver, le cas échéant, des solutions ensuite. Je cite un propos de l'auteur, je crois : "Avec ces 30 millions d'euros de recettes supplémentaires, j'engagerai des travaux pour créer des places de stationnement pour

les deux-roues". Nous avons ce projet de texte d'un côté et, de l'autre, un vœu de l'Exécutif qui propose d'organiser des états généraux sur le stationnement, les livraisons, la logistique urbaine.

Un vœu qui sonne un peu comme un aveu d'échec. Oui, bien sûr, il faut se concerter sur tout cela. Mais en toute fin de mandature, allez-vous organiser des Etats généraux sur tout ce qui n'a pas bien fonctionné ? Des Etats généraux sur la sécurité, sur la propreté, sur le logement, sur la qualité des services rendus aux habitants par la Ville de Paris ? En conséquence, nous nous abstenons sur les deux textes.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

**M. Thomas LAURET**.- Merci.

Merci pour cette question. La question du paiement du stationnement des deux-roues est parfaitement légitime. Si les arguments portés par ceux qui y sont favorables sont cohérents, cette mesure présente plusieurs inconvénients qui ne me permettront pas de la voter, sachant que les avis sont divers au sein de nombreux groupes.

D'abord, elle n'évoque pas directement l'enjeu de la transition vers les véhicules propres. Mais vous l'avez corrigé oralement. C'est pour moi l'enjeu premier : lutter contre la pollution de l'air et sonore, et favoriser la transition vers les véhicules propres, notamment électriques et vélos. En effet, si les batteries posent un problème de recyclage, les véhicules électriques ont l'avantage de ne pas polluer l'air, de ne pas faire de bruit, de ne pas avoir besoin de vidanges et de réduire fortement la pollution liée aussi à l'usure des plaquettes de frein. Or, la proposition de délibération ne cite pas la gratuité pour les deux-roues électriques. Mais vous l'avez évoquée oralement, et je vous en remercie. Quand bien même la gratuité pour les électriques serait prévue, est-ce que la taxation est la meilleure façon de favoriser la transition ? Je ne le crois pas. En effet, les solutions de remplacement sont encore peu nombreuses. Les constructeurs européens, à l'exception des loueurs de scooters en flotte libre, sont en retard sur la production de deux-roues électriques, notamment par rapport aux Chinois. Vous savez que la Chine a carrément interdit l'immatriculation des deux-roues thermiques dans son pays depuis plusieurs années. Elle a donc réussi la transition complète. On attend donc des solutions avec des moteurs à hydrogène ou électriques, sur lesquels des "start-up", comme des industriels, travaillent aujourd'hui. Ainsi, on risquerait de taxer des utilisateurs pour les inciter à changer de modèle alors que les solutions de remplacement sont encore rares et chères. C'est le débat qu'il y a eu aussi au début de l'affaire des "Gilets jaunes" sur la taxation du diesel.

Ensuite, cette mesure s'inscrit dans une logique que l'Exécutif a effectivement appliquée pour les voitures, et que je juge insuffisamment efficace pour favoriser la transition. C'est la hausse des taxes de stationnement, associée à la réduction de la voirie, qui a accru les bouchons et dégoûté les automobilistes, mais aussi, parmi les automobilistes, ceux qui jouaient le jeu en utilisant des véhicules électriques. En fait, c'est une politique par la contrainte qui risque de monter les Parisiens encore un petit peu plus les uns contre les autres. Les piétons et les vélos d'un côté, contre les scooters et les voitures de l'autre. Alors que pour certains, les artisans, les commerçants, les livreurs, c'est leur outil de travail. Je préfère que l'on prévoie des incitations positives. On a eu un débat sur le périphérique. Les voies réservées aux véhicules propres, par exemple, ont fait consensus. Là, on est sur des mesures positives. De plus, cette mesure s'adresse à de nombreux Parisiens qui sont souvent d'anciens automobilistes et auxquels on explique depuis 10 ans qu'il faut absolument laisser la voiture. Alors, ils ont fait le choix d'une mobilité trois fois moins encombrante et moins polluante grâce à des trajets moins longs. Le vélo est aussi une excellente solution, et nous l'avons toujours soutenue, mais tout le monde ne peut pas passer au vélo, même électrique, notamment ceux qui travaillent à une grande distance de leur domicile ou qui n'ont pas la condition physique. Vous me direz, ils peuvent utiliser les transports en commun, mais qui sont déjà suffisamment saturés.

Par ailleurs, le problème du stationnement sur les trottoirs est en voie de règlement. Sur ce sujet, l'Exécutif a pris des mesures intelligentes, non seulement par un contrôle plus fort, mais aussi par la possibilité que les deux-roues se garent sur les places de voitures. C'est donc un problème plutôt en voie de résolution. Enfin, et il ne faut pas le nier non plus, au plan technique, avant de mettre en place une telle mesure, il faut étudier l'ensemble des conséquences non visibles a priori...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**M. Thomas LAURET**.- La faisabilité technique du contrôle et les conséquences sur les marchés des entreprises qui sont chargées du contrôle. Cela ne se vote pas en fin de mandature en annonce électorale. Vous savez que le contrôle est désormais automatisé avec des voitures à caméra. Or, les scooters ont une plaque d'immatriculation à l'arrière et sont souvent garés avec l'arrière près des murs.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

**M. Thomas LAURET**.- En conclusion, je ne suis pas favorable à l'écologie punitive. Il faut inciter à la transition vers les véhicules propres plutôt que taxer encore les Parisiens. Nous ferons des propositions en ce sens. Nous ne voterons pas non plus le vœu de l'Exécutif qui s'engage en ce sens...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure la conclusion.

**M. Thomas LAURET.**- Tout en repoussant la question du stationnement.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, coprésident du groupe "Génération.s".

**M. Yves CONTASSOT.**- Merci, Monsieur le Maire.

Déplacements, partage équitable de l'espace public, nuisances, pollution et santé environnementale, transition écologique et énergétique, les Parisiens et les Parisiennes attendent des solutions. L'instauration d'un stationnement payant pour les deux-roues motorisés est une nécessité identifiée depuis longtemps. Les arguments de partage de l'espace public et d'équité vis-à-vis des voitures sont pertinents. Cela étant, il devra s'accompagner de la création d'un nombre de places satisfaisant, tant en surface que dans les parkings concédés.

Je ne reviendrai pas en détail sur l'impact démesuré des deux-roues sur la pollution de l'air, puisque notre groupe avait fait adopter un vœu suite aux résultats de l'étude de l'I.C.C.T. abordant de façon plus vaste la question de la réduction de la pollution de l'air produite par les deux-roues motorisés. Nous exigeons des avancées sur le classement injuste Crit'Air des catégories L, de faire pression sur les constructeurs pour améliorer les performances en termes d'émissions, ou encore d'élargir aux motos les mesures prises pour faire face aux pics de pollution. Les nuisances des deux-roues sont beaucoup plus diverses que la seule pollution de l'air et doivent être traitées simultanément. Les nuisances sonores sont beaucoup trop peu prises en compte dans cette proposition de délibération. La solution doit passer par un dialogue ferme avec les constructeurs, d'éventuelles discussions sur les vitesses autorisées ainsi que par un renforcement des moyens alloués au contrôle et à la verbalisation. Celle-ci est nécessaire pour améliorer le respect du Code de la route, des piétons et des trottoirs, qui est l'une des sources principales d'exaspération des Parisiennes et des Parisiens.

La question du stationnement payant pour les deux-roues motorisés doit être traitée de façon globale, dans le cadre plus large d'une politique de régulation des deux-roues motorisés et de l'ensemble de leurs nuisances. Elle ne peut se faire dans la précipitation sans aucune concertation préalable avec les Parisiennes et les Parisiens, dont l'amélioration du cadre de vie, la préservation de la santé et la fluidité des déplacements constituent des urgences. Nous aurions aimé que soit proposée une mission d'information et d'évaluation.

Dans votre vœu, Madame la Maire, Monsieur le Maire, vous nous proposez des états généraux. Nous acceptons cette suggestion, même si les modalités restent à préciser, afin d'avancer de manière aussi consensuelle et co-construite que possible. Les élus "Génération.s" voteront donc pour votre vœu, mais contre cette proposition de délibération précipitée, ainsi, par conséquent, que sur les amendements.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour finir ces interventions, Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Pour une minute.

D'abord, j'aimerais bien qu'il y ait une étude qui établisse le bilan sur le stationnement payant, ou plutôt l'augmentation du stationnement payant en surface, et quelles conséquences cela a eu sur le report modal de la voiture vers des mobilités douces, pour que l'on puisse établir si l'instauration d'une tarification sur le stationnement ou des augmentations sur le stationnement dissuade de l'usage de la voiture, puisque vous présentez le stationnement payant pour les deux-roues comme devant dissuader de l'usage des deux-roues pour lutter contre la pollution que les deux-roues génèrent. Or, ce n'est pas prouvé. Donc, c'est quand même une interrogation.

Maintenant, j'assume aussi que la justification peut être le côté pollueur payeur. Je trouve que les écologistes, dans leur argumentation, étaient plus honnêtes, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas prétendu que le stationnement allait faire que les gens abandonnent leurs deux-roues, mais puisqu'ils polluent, ils doivent payer. Mais on voit bien que c'est tout de même limité et que ce qu'il faut, c'est surtout dissuader de l'usage de ces deux-roues, et donc, faire des véritables campagnes de sensibilisation et d'information, et permettre un report modal vers autre chose. C'est pourquoi je dis : si stationnement payant il y a demain, il faut qu'il soit concomitant avec l'instauration de la gratuité et d'une vraie campagne pour une ville cyclable.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi, en préambule, de constater que le stationnement payant fait désormais partie de vos propositions, que vous considérez enfin que la politique du stationnement a un impact sur le trafic, au terme d'une mandature où les grandes réformes du stationnement, celles de la tarification en 2015 et de la décentralisation 2018, ont été largement brocardées par vous-même. Je suis donc heureux de cette évolution.

Si nous sommes d'accord sur le principe général de votre proposition de tarification du stationnement des deux-roues motorisés et en particulier, en ce qui me concerne, sur une idée que je défends depuis de nombreuses

années, nous ne pouvons pas vous suivre sur la méthode et les modalités que vous préconisez. Tout d'abord, parce que vous péchez par un manque de concertation, vous qui avez pu affirmer, à longueur de mandat, des critiques en ce sens envers notre Exécutif. Que n'aurions-nous entendu si nous avions procédé comme vous le faites, avec cette proposition de délibération ? Manque de concertation relatif au fonctionnement de notre Conseil, où il est d'usage de présenter toute proposition de délibération de niche aux différents groupes politiques de notre Assemblée et de travailler avec l'administration, ce que vous n'avez pas fait et qui vous aurait évité de présenter une proposition de délibération, qui n'est d'ailleurs pas calée sur le plan juridique. Mais surtout, manque de concertation, parce que vous nous proposez une mise en place du stationnement payant des deux-roues motorisés sans prévoir de concertation avec les usagers de l'espace public. Cette concertation gagnerait, de plus, à être élargie à l'ensemble de la politique du stationnement qui a connu plusieurs évolutions majeures au cours de ce mandat. C'est le sens du vœu de l'Exécutif qui propose des états généraux du stationnement au lendemain des élections municipales, non seulement pour discuter des modalités d'application du stationnement payant des deux-roues motorisés, mais aussi des autres questions qui lui sont liées.

Comme sur d'autres sujets complexes, par exemple, la lutte contre la pollution de l'air, notre méthode, contrairement à la caricature un brin démagogique qui en est parfois faite, est celle de la concertation et de la progressivité. Ainsi, en matière de stationnement des deux-roues motorisés, la Ville a mis en œuvre, pas à pas, plusieurs mesures de régulation déterminées et déterminantes pour la suite. La reprise en main du contrôle du bon usage de l'espace public est récente. Elle date du transfert des personnels A.S.P. de la Préfecture de police dans les effectifs municipaux en janvier 2018. Il a fallu changer des habitudes anciennes. Nous avons ainsi pu mettre fin à la tolérance de stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs, mesure rendue possible par l'augmentation de l'offre en stationnement pour les deux-roues motorisés, qu'elle soit dédiée, avec 48.618 emplacements sur voirie à date, ou partagée, avec les voitures sur tout le linéaire de stationnement payant. Les entrées de deux-roues motorisés en fourrière ont augmenté de 500 % depuis 2018 et représentent maintenant 40 % du total des enlèvements de véhicules à Paris. La situation s'est améliorée sur de nombreux trottoirs, mais nous devons poursuivre cette action.

Comme vous le notez dans votre proposition de délibération, la question des deux-roues motorisés est sans doute plus saillante aujourd'hui qu'auparavant, avec une augmentation du trafic de 62 % entre 1997 et 2017, et des nuisances que personne ne peut ignorer. Grâce au travail réalisé par la Ville de Paris avec l'organisation non gouvernementale I.C.C.T., nous disposons pour la première fois de données sur la pollution en conditions réelles des deux-roues motorisés, dont l'impact sur la pollution urbaine est qualifié - je cite - de "disproportionné" par cette O.N.G. Par ailleurs, nos équipes d'A.S.P. s'équipent de sonomètres afin de pouvoir contrôler les émissions sonores de deux-roues motorisés, malgré un contexte national réglementaire très favorable envers ceux-ci.

La mobilité a énormément évolué pendant cette mandature, avec une politique d'offre menée par la Ville en faveur du vélo, de la marche, des transports en commun, mais aussi un foisonnement d'offres liées au "free floating", aux V.T.C., à l'apparition des engins de déplacement personnel. On en mesure les premières conséquences. Les Franciliens évoluent dans leurs choix modaux. Ils ne sont plus prisonniers de leur véhicule individuel motorisé, comme le montrent notamment les premiers résultats de la nouvelle enquête globale transport qui nous annoncent que la mobilité en voiture et en deux-roues motorisé recule à Paris et en petite couronne sur la période 2010-2018, et même, pour la première fois, en grande couronne. Ces données sont confirmées par nos indicateurs trafics sur lesquels nous mesurons une baisse de 17 % des kilomètres parcourus dans Paris depuis le début de la mandature.

Il y a toutefois un paradoxe dans votre proposition et une incohérence. Vous dites vouloir libérer l'espace public - ce que nous partageons, bien évidemment - mais vous posez comme préalable d'implanter 15.000 places de stationnement supplémentaires pour les deux-roues motorisés, de fait gratuites dans un premier temps, avant le passage au stationnement payant. J'en profite également pour m'adresser à mes amis écologistes, pour dire que si l'on vote pour cette proposition, cela veut dire que l'on accroît l'augmentation de la place des véhicules motorisés dans l'espace public au détriment d'autres priorités, comme les élargissements de trottoirs pour les piétons, les pistes cyclables ou encore la végétalisation de l'espace public. Il y a donc des choix à faire. La tarification du stationnement, mes chers amis, doit aller de pair avec la volonté d'une réduction du nombre de véhicules stationnés en voirie pour d'autres usages de l'espace public.

L'heure n'est donc pas à la création de 15.000 places supplémentaires de stationnement de deux-roues motorisés sur chaussée, que vous posez comme préalable à l'instauration du stationnement payant des deux-roues motorisés. Nous devons profiter de l'évolution du contexte depuis 2014, de notre capacité à exercer le contrôle du retrait des véhicules ventouses de la bande de stationnement payant, pour répondre aux besoins des acteurs économiques en termes de stationnement de surface, aux enjeux de végétalisation de l'espace public, pour inciter le stationnement en sous-sol, pour lutter contre la prolifération de véhicules inadaptés à la ville - je pense aux S.U.V., lourds, encombrants et polluants - et pour développer l'usage des véhicules les plus vertueux.

Avant de conclure, je voudrais également dire un mot sur un amendement qui a été déposé par le groupe UDI-MODEM et qui propose de mettre en place du stationnement de deux-roues motorisés en amont des passages piétons. Cela peut paraître une mesure de bon sens en première approche. Toutefois, je vous informe que c'est contradictoire avec la loi d'orientation sur les mobilités, qui interdit tout stationnement cinq mètres en amont des

passages piétons et n'autorise que le stationnement des vélos, mais pas celui des deux-roues motorisés. Pour cette raison, cet amendement n'est pas recevable, car non réglementaire.

En conclusion, l'Exécutif propose un vœu qui appelle à la mise en place sur tous ces sujets d'une concertation associant tous les usagers, sous la forme d'états généraux du stationnement qui intégreront la mise en place du stationnement payant pour les deux-roues motorisés dans une évolution plus large du stationnement, avec pour objectif la lutte contre toutes les pollutions et le réchauffement climatique, et l'optimisation de l'usage de notre plus rare et plus bel espace, l'espace public parisien.

Je vous propose donc de voter pour le vœu de l'Exécutif, avec une méthode et des modalités différentes. De ce fait, l'Exécutif ne pourra donner d'avis favorable à cette proposition de délibération, et par cohérence, ne pourra pas non plus donner d'avis favorable aux propositions d'amendement qui sont associées.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

En réponse, Monsieur BOURNAZEL, vous pouvez reprendre la parole pour deux minutes.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chacun jugera. Nous, c'est notre première niche. Nous sommes un nouveau groupe. Nous nous sommes émancipés. Nous faisons des propositions parce que nous pensons qu'elles sont d'intérêt général. Une idée est bonne ou elle ne l'est pas. Si elle est bonne, elle doit produire de l'efficacité. Le pire, c'est le conservatisme, ne rien faire, reporter, faire des moratoires, attendre, y a qu'à, faut qu'on. On prend nos responsabilités et on veut agir, parce que beaucoup de Parisiennes et de Parisiens constatent chaque jour l'anarchie sur nos trottoirs, ne respirent plus dans la ville et considèrent que le bruit est insupportable.

Je voudrais remercier les courageux. Ils n'ont pas forcément parlé, mais ils sont courageux dans différents groupes. D'abord, je veux remercier le groupe "Les Verts", parce que c'est vrai qu'ils portent ce sujet depuis longtemps avec ces propositions, et ils sont en cohérence. Monsieur NAJDOVSKI, vous êtes la voix de Mme HIDALGO dans cet hémicycle, mais au fond de vous, je suis persuadé que vous n'êtes pas en accord avec ce que vous venez de dire, parce que vous savez très bien qu'il faut agir. Je n'ai jamais dit que les places de stationnement étaient un préalable. Je ne l'ai jamais dit, ni écrit. Il faut donc lire ma proposition de délibération et arriver à l'heure lorsque je présente mon propre projet. C'est le moindre respect que l'on doit lorsque l'on est le représentant de l'Exécutif municipal aux élus qui s'expriment.

Ensuite, je voudrais dire que l'Exécutif nous propose un vœu dilatoire, parce que c'est un vœu qui reporte la décision. Nous ne le voterons donc pas.

J'en viens aux amendements proposés. D'abord, l'amendement n° 140 des élus UDI-MODEM, qui s'inscrit parfaitement dans la philosophie de cette proposition de délibération. Les places deux-roues peuvent faire œuvre utile pour la sécurité routière. Nous l'accepterons. En revanche, nous ne voterons pas le n° 141 qui fixe des tarifs qui nous semblent inadaptés. Nous nous sommes appuyés sur l'exemple de Vincennes, qui est d'ailleurs une ville UDI, pilote avec Charenton-le-Pont, qui a fixé un ratio d'un tiers, et cela fonctionne très bien. L'amendement des écologistes nous invite à modifier de manière substantielle notre proposition de délibération. Nous le voterons, nous l'acceptons, nous l'introduisons, parce qu'il faut avancer sur ce sujet et construire des majorités de projets dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. L'intérêt général exige d'avancer et de construire des solutions et des projets concrets.

Enfin, si vous me le permettez, je voudrais remercier aussi Anne-Christine LANG et Mao PENINO, qui n'ont pas pu s'exprimer mais qui sont favorables, et Brigitte KUSTER, députée dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, qui m'a fait savoir que je pouvais dire publiquement qu'elle soutenait cette démarche. Maintenant, je demande un scrutin public pour que les Parisiens sachent.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Bien.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures cinq minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).*

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir regagner vos sièges. Nous allons reprendre la séance.

## **2019 100% Paris 1 - Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif (suite).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Donc, nous reprenons la séance. Je vous explique le déroulé. Nous allons d'abord voter à main levée - je répète bien : à main levée - sur les 3 amendements. Puis, nous voterons en scrutin public avec votre carte, d'abord, sur le vœu n° 147 de l'Exécutif, à la demande du président du groupe

Socialistes et Apparentés. Avant de passer à ce vote, il y aura 2 explications de vote. Puis, nous passerons au vote sur la proposition de délibération elle-même, en scrutin public, avec votre carte.

Nous commençons par l'amendement n° 22 du groupe Ecologiste de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 22 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 22 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 140, déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 140 est rejeté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 141, déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 141 est rejeté.

Avant de passer aux voix sur le vœu n° 147, j'ai une explication de vote de M. Mao PENINOU, pour une minute.

**M. Mao PENINOU.**- Merci.

Elle intervient un tout petit peu avant le vote, donc cela tombe bien.

J'étais un peu surpris. J'avais compris que ceux qui avaient présenté la proposition de délibération avaient intégré les deux amendements. J'avais souvenir que lorsque l'on intégrait les amendements, ils n'étaient pas soumis au vote. Mais, bon, passons là-dessus.

Pour dire que nous trouvons cette proposition de délibération, Anne-Christine LANG et moi-même, parfaitement équilibrée, puisque non seulement elle conduit à une tarification du stationnement, mais s'accompagne aussi d'un développement des places de stationnement pour les deux-roues motorisés et d'une véritable politique conduisant à un changement de motorisation pour passer à l'électrique. Nous voterons donc tous les deux cette proposition de délibération.

M'appuyer sur l'excellente démonstration du Président FÉRAUD qui nous a rappelé que cette question était déjà en débat lors de la campagne de 2014, pour trouver que la remettre à un débat en 2020 est un peu dilatoire, en effet. Ce qui nous conduira à nous abstenir sur le vœu de l'Exécutif.

Merci.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint, président.- Merci.

Toujours sur le vœu n° 147, une explication de vote de Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.**- Nous nous abstiendrons sur ce vœu de l'Exécutif, même s'il est assez constructif et consensuel. Oui, notre collectivité doit réfléchir à la question de la régulation des deux-roues motorisés sur l'espace public. Oui, il est important d'engager une réflexion globale sur notre politique de stationnement. Cependant, le "timing" ne nous semble pas bon. Ce n'est pas à quatre mois du prochain scrutin municipal qu'il convient de lancer des états généraux du stationnement, donc nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint, président.- Merci.

Explication de vote de M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.**- A notre tour de nous abstenir sur le vœu proposé par l'Exécutif, constatant que l'objectif d'avoir des états généraux sur le stationnement nous paraît parfaitement légitime et admissible. D'ailleurs, nous pensons qu'il faudrait élargir ces états généraux plus largement à des états généraux de la circulation à Paris, parce

que la véritable thrombose est là aujourd'hui. Néanmoins, les considérants sont inacceptables. Parce que les deux pages de considérants ne sont pas un vœu, mais un tract de la Maire de Paris pour les élections municipales. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

*(Les cartes sont distribuées).*

Je vais donc soumettre à vos voix le vœu n° 147 de l'Exécutif.

Tout le monde a bien inséré sa carte. Insérez votre carte, je vous en prie.

D'abord, le vœu n° 147, vœu de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Une fois que l'on a voté, pour ceux qui ont une procuration, on change la carte, on met l'autre carte et l'on vote à nouveau.

C'est bon ? Est-ce que tout le monde a voté ? C'est bon ?

*(Les votes sont recueillis électroniquement).*

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 140

Pour : 84

Contre : 0

Abstentions : 56

NPPV : 0

Le vœu n° 147 est adopté. (2019, V. 449).

*(Voir détail des votes annexe n° 2).*

Je sou mets maintenant aux voix la proposition de délibération "100% Paris" n° 1, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a voté ?

S'il vous plaît, s'il vous plaît.

Peut-on avoir une aide technique, s'il vous plaît ?

C'est bon ? Merci.

*(Les votes sont recueillis électroniquement).*

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 140

Pour : 33

Contre : 85

Abstentions : 22

NPPV : 0

La proposition de délibération "100% Paris" 1 est repoussée.

Je vous remercie.

*(Voir détail des votes annexe n° 3).*

## **2019 DAE 155 - DASES - Subvention (29.000 euros) et convention avec "La Mutuelle des Etudiants" (L.M.D.E.).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions l'examen des projets de délibération. Tous ceux qui n'étaient là que pour le stationnement des deux-roues, bien sûr, peuvent repartir en silence, s'il vous plaît.

N'oubliez pas de rendre vos cartes le plus vite possible à vos groupes.

Nous allons donc passer à l'examen du projet DAE 155 DASES : subvention et convention avec "La Mutuelle des Etudiants".

Je vous demande, s'il vous plaît, de quitter l'hémicycle en silence.

Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**M. Alexandre VESPERINI.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, la santé des étudiants...

Excusez-moi, mais c'est difficile de prendre la parole sur un sujet qui n'est quand même pas un sujet...

**M. Paul SIMONDON,** adjoint, président.- Allez-y, Monsieur VESPERINI. Les traces du scrutin public sont en train de disparaître.

**M. Alexandre VESPERINI.**- Excusez-moi, on peut reprendre le décompte ?

**M. Paul SIMONDON,** adjoint, président.- Je propose que l'on remette votre compteur à zéro, effectivement.

Je vous en prie. Allez-y.

**M. Alexandre VESPERINI.**- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, la santé des étudiants se dégrade en France et elle atteint aujourd'hui une cote d'alerte. Quelques chiffres : 20 % des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté. 55 % des étudiants S.T.S. sont boursiers, contre seulement 13 % dans les écoles de commerce, ce qui montre à quel point le système est de plus en plus inégalitaire. Plus de 30 % des étudiants renoncent à se soigner, en grande partie pour des questions d'argent. Enfin, 20 % des étudiants confessent avoir des pensées suicidaires. Ce chiffre n'est pas à prendre à la légère. Ce n'est pas un sondage comme cela, mais un chiffre qui révèle une réalité atteignant un niveau tragique, puisqu'il y a quelques jours, un étudiant lyonnais a tenté de se suicider en s'immolant par le feu, pour témoigner du désespoir qui était le sien face à la situation de précarité qu'il était en train de connaître après la suppression de sa bourse.

Donc, oui, la situation de la santé des étudiants se dégrade profondément et constitue aujourd'hui un vrai problème, puisqu'en réalité, et je viens de l'évoquer avec le cas tragique d'il y a quelques jours, à terme, c'est une partie de nos talents qui est en train de disparaître, quelque part. Face à cela, les pouvoirs publics doivent se mobiliser de manière beaucoup plus ambitieuse. L'Etat doit faire évidemment beaucoup plus. Les pouvoirs publics locaux, qui ont des moyens financiers importants, doivent agir avec plus d'ambition, doivent prendre des mesures de rupture. C'est le cas de la Mairie de Paris. Je considère que la mesure qui nous est présentée ici, qui consiste à subventionner une année de plus "La Mutuelle des Etudiants", la L.M.D.E., ne me semble pas à la hauteur de l'enjeu que je viens d'évoquer. Ce projet de délibération, sur lequel j'interviens chaque année, me pose en particulier deux problèmes. D'abord, un problème au niveau du bénéficiaire, et puis, au niveau du contenu de l'action qui va être soutenue financièrement par la Ville.

Premièrement, sur le bénéficiaire. De qui s'agit-il ? Il s'agit de la L.M.D.E., une mutuelle étudiante dont la gestion a été régulièrement épinglée par la Cour des comptes, dont la gestion était tellement calamiteuse qu'elle l'a même amené, à un moment donné, il y a quelques années, à être quasiment en situation de cessation de paiements. Mettre en faillite une mutuelle, quand on connaît un peu le modèle économique de ce type d'organisme, il faut quand même en faire la demande. Enfin, c'est aussi un organisme, pas le seul, mais l'un des principaux organismes qui symbolisent la faillite de la Sécurité sociale étudiante. En réalité, les résultats de cette Sécurité sociale étudiante n'étaient pas vraiment au rendez-vous, tellement peu que le Gouvernement a décidé de supprimer la fameuse cotisation obligatoire que devait payer l'ensemble des étudiants il y a encore quelques années. Cotisation de 217 euros qui a été supprimée parce que le Gouvernement estimait et a reconnu que cela ne permettait pas de couvrir vraiment les soins médicaux des étudiants. Donc, premièrement, le bénéficiaire ne me semble pas présenter toutes les garanties qui justifieraient que la Mairie de Paris lui octroie un certain nombre de moyens. En l'occurrence, il s'agit de près de 30.000 euros.

Sur le contenu de l'action que la Mairie veut aider, il s'agit tout simplement de subventionner, quelque part, la promotion des produits de "La Mutuelle des Etudiants de France". Finalement, puisqu'il n'y a plus de Sécurité sociale étudiante, la L.M.D.E. fait quoi ? La L.M.D.E. est une complémentaire santé, mais dirigée en direction des jeunes. La L.M.D.E. va donc aller voir les étudiants dans les résidences étudiantes pour savoir ce qu'ils pensent de leurs droits, de leurs soins, de l'accès aux soins. En réalité, et j'espère qu'ils le font, ils vont faire la promotion des produits de la L.M.D.E., c'est-à-dire la complémentaire santé. Autrement, dit, la Mairie de Paris finance la publicité d'un organisme de complémentaire santé. C'est comme si la Mairie de Paris, voulant agir en faveur de la prévention routière, subventionnait "Feu Vert" ou "Speedy" pour savoir si les automobilistes sont contents de la sécurité de leur véhicule.

Je suis désolé, mais ce type de pratique me pose un problème. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, je considère qu'il faut faire beaucoup plus attention à l'utilisation des moyens dans le domaine de la vie étudiante, notamment en direction des anciennes mutuelles étudiantes, dont le bilan par le passé n'est pas franchement positif. Je pense, par ailleurs, que nous devons agir avec plus d'ambition. La question de donner 30.000 euros ne me pose

pas de problème. Ce n'est pas le montant. Je préférerais, à la limite, que vous reveniez nous voir dans quelques mois en nous disant : "Nous avons un plan très ambitieux d'aide à la santé étudiante pour que les étudiants soient moins nombreux à renoncer à leurs soins", par exemple, avec plus de moyens mis sur la table, mais avec une réelle ambition et en travaillant avec des opérateurs qui ont fait leurs preuves jusqu'à présent. Ce n'est pas le cas pour la L.M.D.E. Voilà ce que je voulais dire.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe.- Merci.

Monsieur le Conseiller, votre présentation, un tout petit peu caricaturale de ce que fait la L.M.D.E. dans ce dispositif, me permet d'apporter des précisions et de rectifier cette vision beaucoup trop partielle et partielle, parce que la L.M.D.E. mène des actions d'éducation à la santé et ne fait pas, comme vous le dites - je reprends votre formule - la promotion des produits L.M.D.E., puisque, grâce à la subvention que nous lui octroyons de 30.000 euros, c'est-à-dire 20.000 euros par la DAE., ma délégation, et 10.000 par la DASES, elle met en place un dispositif qui n'est pas du tout à des fins de promotion personnelle, mais pour prévenir et accompagner les étudiants en matière de santé. Elle ne le fait pas seule puisqu'elle a des partenaires tout à fait sérieux, comme le centre René-Capitant, l'association "A.P.A.S.O.", les deux services de médecine préventive parisiens - le S.I.U.M.P.P.S. -, la C.P.A.M. de Paris, la "Fondation Santé des Etudiants de France", qui lui permettent de donner des informations aux étudiants hébergés dans des résidences universitaires choisies par le C.R.O.U.S. de Paris, qui en assure la gestion, parce que souvent, on constate à Paris que le problème de la santé des étudiants vient du fait qu'ils méconnaissent totalement les dispositifs qui existent et auxquels ils ont le droit.

Le dispositif a, dès sa première année, été un très grand succès. Il s'adressait à quatre résidences universitaires choisies par le C.R.O.U.S. : la résidence Nicole-Reine-Lepaute dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, les résidences Myrha et Pajol dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, la résidence des Haies dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. En 2018, 6 nouvelles résidences ont été ajoutées, concernées par ce dispositif : dans les 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. Au total, on a ajouté 987 étudiants au premier total de 435.

Les nouveaux partenaires sont la MILDECA - la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives -, l'Institut mutualiste Montsouris, l'"Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie", et le Centre régional d'information et de prévention du sida. Contrairement à ce que vous semblez croire, et je suis prête à vous montrer des évaluations de ce dispositif, notamment le rapport du docteur MACCOTTA de l'Institut Montsouris, qui a été mandaté par l'A.R.S. pour effectuer un état des lieux sur l'accès des étudiants aux soins psychiatriques et psychologiques en Ile-de-France, qui date de 2017, donc pas très ancien. Ce dispositif "Citézen" est considéré comme très intéressant.

Je précise que les intervenants, qui sont des étudiants eux-mêmes, issus de toutes les disciplines, sont formés par des professionnels au système de santé, aux structures de soins, à la prévention primaire et à l'écoute active. Ils sont encadrés par un coordinateur et permettent, d'une part, une prévention d'égal à égal lors de rencontres dans les résidences étudiantes. Ils facilitent ainsi la transmission et l'appropriation des messages de prévention dans des relations de confiance. Ils assurent, d'autre part, un rôle de passerelle entre les étudiants et les structures locales adaptées à leurs problématiques. Leurs objectifs sont au nombre de trois : s'assurer de la compréhension du système de santé et son appropriation, rompre l'isolement des étudiants - on voit que c'est un grave problème dans les grandes villes comme Paris -, et aborder les grandes thématiques de prévention santé, nutrition, sexualité, tabac, alcool, conduites à risques, stress, isolement et mal être, et informer les étudiants de l'existence de structures d'accompagnement locales relatives à ces thématiques.

Je dirais donc que, pour 2019 - et tout ce travail est fait en relation avec Anne SOUYRIS - la L.M.D.E. souhaite élargir encore ce dispositif en doublant le nombre de résidences, qui accueilleront au total 2.460 étudiants, et en poursuivant les améliorations en matière d'information, de coordination et d'animation. Je pense que c'est un dispositif qui est tout à fait utile et même nécessaire.

Merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 155 - DASES.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 155 - DASES).

## Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une plaque en hommage à Georgette Elgey.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du vœu non rattaché n° 69, relatif à une plaque en hommage à Mme Georgette Elgey.

La parole, pour le groupe "100% Paris", est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit effectivement d'honorer la mémoire de Mme Georgette Elgey en apposant une plaque commémorative sur l'immeuble dans lequel elle a vécu une très grande partie de sa vie situé 45, boulevard Saint-Germain. C'est un vœu déposé par Florence BERTHOUT avec les élus du groupe "100% Paris".

Georgette Elgey est une femme qui a eu une histoire personnelle très particulière et un parcours exceptionnel. Une histoire particulière personnelle, parce que "LG" sont en fait les initiales de son père biologique, qu'elle connaissait mais qui ne l'a jamais reconnue. Puis, une histoire professionnelle exceptionnelle, puisqu'elle était d'abord secrétaire. Elle n'avait pas pu faire d'étude au lendemain de la guerre et est devenue une grande journaliste. Elle a été la directrice générale de la rédaction d'un certain nombre de quotidiens, et surtout, elle est devenue aussi historienne de la IV<sup>e</sup> République. Elle a eu un rôle très important en tant que présidente du Conseil supérieur des archives pour mener à bien le projet du Centre de conservation et de consultation des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

Aussi, je vous demande, chers collègues, de voter ce vœu d'apposer une plaque en son honneur boulevard Saint-Germain. C'est un vœu qui a été voté à 100 % - c'est le cas de le dire - par l'ensemble du Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe.- Merci, chère collègue, pour la présentation de ce vœu. Je dis tout de suite que l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu. Georgette Elgey, vous l'avez dit, était une Parisienne, une habitante du 5<sup>e</sup> arrondissement, qui fut une historienne et un témoin attentif de son temps. Avant de travailler en tant qu'historienne, elle a subi certains événements historiques, notamment le 13 avril 1942, où sa mère a été dénoncée comme juive. Elle et sa mère furent, pendant 15 jours, détenues par les Allemands, avant d'être finalement libérées.

Georgette Elgey a été marquée par ses conditions de vie durant l'Occupation. En véritable autodidacte, elle s'est nourrie de cette période pour se faire romancière avec son ouvrage *"La Fenêtre ouverte"*. Elle a été journaliste et s'est tournée vers l'édition en rejoignant les éditions Fayard. C'est bien en tant qu'historienne qu'elle est devenue une figure incontournable lorsqu'il s'agit de la Quatrième République. Elle a collecté des témoignages oraux, des archives personnelles des personnalités de cette période, et elle a marqué de sa méthode son œuvre monumentale *"L'histoire de la Quatrième République"*, publiée chez Fayard entre 1965 et 2012. La grande force du travail de Georgette Elgey est d'avoir réussi à donner une noblesse à ce qui était autrefois proscrit des sources historiques considérées comme scientifiques, c'est-à-dire les sources orales, qu'elle a élevées à la dignité de matière première pour écrire l'histoire.

Historienne d'un passé proche, Georgette Elgey était aussi devenue greffière du temps présent en devenant l'historienne attitrée du président François Mitterrand. De 1982 à 1996, elle a consigné sur le vif, au fil des jours, l'histoire de deux septennats, constituant pour la postérité les archives d'une histoire en train de se faire. De 2007 à 2016, en parallèle de l'écriture de sa fresque historique consacrée à la Quatrième République, Georgette Elgey préside le Conseil supérieur des archives, succédant à son ami René Rémond. Elle mena au sein de cette institution un long combat pour permettre de conserver et de rendre accessible au plus grand nombre notre mémoire, en menant, vous l'avez dit, le projet du Centre de conservation et de consultation des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, inauguré en 2013.

C'est donc une remarquable intellectuelle qui vient de nous quitter. Ma collègue Catherine VIEU-CHARIER suivra ce sujet, qui sera présenté prochainement devant la commission chargée d'examiner les projets de dénomination, afin qu'une plaque commémorative soit apposée sur l'immeuble du 45 boulevard Saint-Germain, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, où vécut Georgette Elgey jusqu'à son décès le mois dernier. J'espère vous voir tous nombreux, mes chers collègues, à l'inauguration de cette plaque commémorative en la mémoire d'une Parisienne d'exception.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 du groupe "100% Paris", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 476).

## Compte rendu de la 7e Commission.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons aux projets de délibération qui relèvent de la 7e Commission.

Pour commencer, je donne la parole à sa Présidente, Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**.- Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai quitté la 1ère Commission, qui embrassait beaucoup de sujets, notamment le budget et le personnel, pour rejoindre la commission concernant le sport, le tourisme, les relations internationales, mais aussi la jeunesse et la démocratie participative, thèmes qui me sont chers. La 7e Commission s'est réunie le 4 novembre et a procédé à mon élection comme Présidente. Dans cette fonction, j'essaierai, comme l'a fait mon ami Sergio TINTI avec compétence, que cette commission garde son caractère à la fois convivial et studieux, et je souhaite que les membres de l'Exécutif continuent à répondre à toutes les questions des membres de la commission et qu'ainsi, nous puissions contribuer à enrichir le travail de notre Assemblée.

Au cours de cette réunion, M. BAUDRIER a présenté un bilan des délibérations globales adoptées : 2015, 2016, 2017, 2018. Il peut être retenu, pour notre Commission 2, des axes importants : ceux concernant la neutralité carbone et l'économie de l'eau dans les structures sportives, notamment pour les piscines. Sur les 57 projets de délibération à l'ordre du jour, seuls quelques-uns ont fait l'objet d'une discussion.

M. Jean-François MARTINS a présenté plusieurs projets de délibération, dont je retiendrai plus particulièrement le SG 59 et le SG 60 - qui concernent l'accueil, en 2020, des Championnats d'Europe d'athlétisme et des Championnats de gymnastique artistique féminine - et le SG 61, sur le contrat de concession de droits d'auteur portant sur le matériel pédagogique autour de l'histoire et des valeurs de l'olympisme.

Je voudrais saluer ici ma camarade, Catherine VIEU-CHARIER, ainsi que toutes celles et ceux qui ont travaillé sur cette mallette qui, demain, pourra bénéficier au plus grand nombre.

Mme Pauline VÉRON a présenté les projets de délibération DJS 229, sur le dispositif "Paris Jeunes Vacances", DJS 237, sur le dispositif "Quartiers libres", DJS 230, sur la formation des volontaires du service civique parisien, et le DAE 252, sur le budget participatif au bénéfice de 7 structures d'insertion.

M. Patrick KLUGMAN a présenté les projets de délibération DGRI 61, sur la cérémonie de remise de prix photographique Lucas Dolega, le DGRI 58, sur le Maghreb des livres, et le DGRI 74, sur la coopération avec la ville de Buenos Aires sur le logement social et le renouvellement urbain. Nous avons également appris l'aide d'urgence débloquée pour le Kurdistan syrien.

Enfin, un vœu rattaché et cinq vœux non rattachés ont été déposés.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame PREMEL. J'aurais dû commencer par cela : félicitations pour votre élection comme Présidente de la 7e Commission. Merci beaucoup.

## 2019 DGRI 58 - Maghreb des livres. - Associations "Coup de soleil" et "iReMMO".

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DGRI 58 sur le Maghreb des livres.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prie d'excuser l'absence de Marie ATALLAH qui, pour des raisons personnelles, a dû s'absenter. C'est pourquoi je la remplace pour présenter l'amendement concernant ce projet de délibération.

Ce projet de délibération est très important. C'est une action très ancienne qui date de la période Chirac d'un Maghreb des livres. Le premier date de 1994. Il était organisé au départ par le "Coup de soleil". Depuis 2011, il est organisé à l'Hôtel de Ville, et depuis 2017, il est co-organisé avec "iReMMO" et a changé de titre. Il s'appelle maintenant "Le Maghreb-Orient des livres". Je rappellerai le but de ce salon : renforcer les liens entre les Parisiennes et les Parisiens quelles que soient leurs origines géographiques - Algérie, France, Maroc, Tunisie -, culturelles - arabo-berbères, juives, européennes -, ou historiques. Tout cela s'organise dans les salons de la Ville de Paris. Nous sommes malheureusement obligés, comme l'année dernière, de redéposer le même vœu puisque, chaque année, on se retrouve dans la situation de baisser la subvention. On ne comprend pas pourquoi l'on ne maintient pas une

subvention. Et donc, c'est le même vœu que l'année dernière, bis repetita, que nous reprenons. Je vais lire ce qui a été déjà dit l'année dernière. Je ne comprends pas pourquoi il y a une baisse de subvention. Que disait Marie ATALLAH l'année dernière ?

"Un événement qualifié par nos services d'un véritable succès populaire, avec plus de 7.000 visiteurs, comme mentionné dans le document. L'événement "Maghreb-Orient des livres" s'est imposé dès sa première édition comme un rendez-vous incontournable de la littérature des deux rives de la Méditerranée. Pour toutes ces raisons, notre groupe a voulu soutenir ce projet et souhaité un financement mérité. Nous tenons ici à remercier l'Exécutif et Patrick KLUGMAN pour l'amendement technique - on ne l'a pas cette fois-ci - que nous avons proposé, pour rétablir le niveau de la subvention en faveur de "l'iReMMO" au même niveau que celui de l'année dernière, à savoir 15.000 euros".

Alors, là, 5.000 euros, c'était l'année dernière. Là, ce n'est plus que 5.000 euros parce que nous, nous proposons 10.000 euros. Je suppose que cela ne pose aucun problème de rétablir l'égalité par rapport aux années précédentes pour cet événement très important dans un moment de tension très importante, où l'on a besoin de rassembler toutes les Parisiennes et les Parisiens qui sont attaqués, quelle que soit leur origine, que ce soit pour des raisons d'antisémitisme ou de haine contre les musulmans.

J'espère que nous allons revenir à 15.000 euros. Je vous appelle tous à voter cet amendement. Je suppose que cela ne pose pas de problème à l'Exécutif.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Vous avez présenté l'amendement n° 70, relatif à ce projet de délibération.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**.- Mes chers collègues, cher Jérôme GLEIZES, pour avoir plusieurs fois participé aux côtés de Marie ATALLAH, et je veux avoir une pensée toute particulière pour elle à cette heure, à ce bel événement qu'est "Le Maghreb des livres", je ne peux que vous rejoindre sur l'importance, pour le Moyen Orient, de disposer d'un moment de visibilité pour montrer aux Parisiens la richesse, la diversité et la qualité de la production littéraire de ces régions. Nous en sommes tous convaincus. La collaboration entre "l'iReMMO" et l'association fondatrice du Maghreb des livres en 1994, l'association "Coup de soleil", a permis, notamment depuis 2018, aux éditions du "Maghreb-Orient des livres", de se tenir à l'Hôtel de Ville, ce qui est une chose conséquente, et dans des conditions exceptionnelles. Incontestablement, nous pouvons considérer ensemble que le succès fut au rendez-vous.

Il faut vraiment rappeler le travail effectué par "l'iReMMO" et notre partenariat historique "Coup de soleil". Alors que ce nouveau format s'installait dans le paysage français, parisien, nous avons même souhaité apporter, les années précédentes, une aide exceptionnelle significative de 15.000 euros à l'association "l'iReMMO". Cette année encore, si nous ajoutons les 7.000 euros de valorisation des salons à la subvention de 10.000 euros, que nous vous proposons de voter, ce sont donc quelque 17.000 euros d'aide globale que nous apportons à "l'iReMMO" complètement.

De façon plus large, je veux également rappeler que l'organisation de ce salon - et Patrick vous l'a également présenté en commission - représente un budget très important pour la Ville de Paris et les Parisiens. En effet, les aides directes et indirectes s'élèvent au total à quelque 48.000 euros de subvention. C'est, nous en sommes convaincus, quelque chose qui témoigne de notre volontarisme dans le contexte budgétaire actuel. C'est pour cette raison que je me permets de vous inviter collectivement, non pas seulement à voter cette subvention de 10.000 euros, mais à comprendre aussi l'état d'esprit, et donc, à répondre défavorablement à l'amendement proposé. Nous étions dans l'exceptionnel et restons dans un soutien très conséquent.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 70 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 70 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 58).

## **2019 DGRI 66 - DPE - Convention de coopération avec la ville de Brazzaville (déchets).**

## **2019 DGRI 70 - DPE - Convention avec la Ville-Province de Kinshasa pour un appui technique dans la gestion des déchets ménagers.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons maintenant au projet de délibération DGRI 66 - DPE : convention de coopération avec la ville de Brazzaville sur la question importante de la gestion des déchets. Je m'en félicite.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**M. Pierre AURIACOMBE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je me félicite également que nous ayons ces deux conventions, parce que je me suis inscrit sur les deux projets de délibération et je ne prendrai la parole qu'une seule fois : sur le DGRI 66 - DPE sur Brazzaville, et sur le DGRI 70 - DPE sur Kinshasa. Nous avons ici les deux capitales des deux Congo, séparés uniquement par le fleuve Congo. La Ville de Paris, et je m'en félicite, travaille à la coopération décentralisée. Comme vous le savez ici, la loi Oudin-Santini avait ouvert des possibilités sur l'eau. Depuis deux ans, nous avons des possibilités sur les déchets. Ces projets, que l'on nous propose ici sur le 1 % déchets dans un cas, concernent le fait d'aider tant la Ville de Kinshasa que celle de Brazzaville dans le traitement des déchets. C'est une très bonne chose et la Ville fait cela avec des partenaires : l'A.I.M.F., l'A.F.D., le SYCTOM. Là encore, je m'en félicite. Mais, ce que j'ai toujours du mal à comprendre avec la Ville de Paris, c'est que le S.I.A.A.P. n'apparaît pas. On parle, bien évidemment, des déchets. Mais vous dites vous-mêmes dans l'exposé des motifs que les déchets sont rejetés dans la rivière - je parle de ce qui est du projet Kinshasa -, qu'en cas de pluies torrentielles, les inondations ont provoqué des morts, 31, et provoquent beaucoup de maladies. Connaissant Brazzaville personnellement, c'est tout à fait la même chose. Nous avons ces déchets qui vont traîner et polluer l'eau. Je dirais que les deux choses vont souvent ensemble.

Je m'étonne que la Ville ne travaille pas avec le S.I.A.A.P. Il y a actuellement au S.I.A.A.P. un grand projet, qui est un projet unique sur deux pays séparés par le fleuve Congo, sur Kinshasa et sur Brazzaville. Je regrette qu'il n'y ait pas plus de coopération avec le S.I.A.A.P. en la matière, même si je me réjouis de ces deux projets de délibération. Je me pose la question. C'est peut-être encore un problème politique de la Ville ? Quand je vois le dernier conseil d'administration du S.I.A.A.P. présidé par les communistes et quand je vois que les élus verts et socialistes quittent précipitamment la salle parce qu'ils ne sont pas d'accord dans la majorité parisienne, j'arrive à le comprendre. Je vois bien que vous avez quelques problèmes électoraux, mais je regrette que cela se fasse aux dépens de la coopération décentralisée.

Oui, je voterai, nous voterons bien évidemment les deux projets de délibération qui nous sont proposés ici sur Brazzaville et sur Kinshasa. Mais je souhaiterais vraiment que, pour l'avenir, vous puissiez intégrer cela dans un grand projet avec le traitement de l'eau. Les problématiques de l'eau et des déchets sont très souvent liées, surtout en Afrique. Je souhaiterais que l'on arrive à travailler ensemble.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Vous avez donc mutualisé vos interventions pour les projets DGRI 66 - DPE et DGRI 70 - DPE, qui concernent tous les deux une convention de coopération, le premier avec la ville de Brazzaville, le second avec celle de Kinshasa, sur la question de la gestion des déchets.

Pour vous répondre, je vous propose de traiter les deux projets de délibération également dans la réponse.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**.- ... Mutualiser tout autant ma réponse.

Ceci dit, cher Pierre, mes chers collègues, les villes de Paris, de Brazzaville et le SYCTOM coopèrent dans le cadre du dispositif de solidarité internationale "1 % déchets". Une convention a été signée, en avril 2018, pour un projet de réaménagement du jardin d'essai de Brazzaville, mais aussi de conservation de l'activité maraîchère de la ville et l'installation d'une station de compostage, tout en préservant l'intégration paysagère du site. Il est nécessaire qu'une étude de faisabilité technique et socio-économique ainsi qu'une étude d'impact environnemental et social soit menée pour la réalisation du projet. C'est donc une démarche qualitative et soucieuse de l'environnement du site qui est développée et vise à améliorer la santé environnementale des Brazzavillois.

Une procédure d'appel d'offres lancée par Brazzaville a permis de déterminer le cabinet d'études qui réalisera cette mission, qui devrait durer pour le moins une année. Pour que le marché soit attribué, la convention détaillant les modalités d'exécution du contrat, notamment l'échéancier de paiement est nécessaire. Ce projet de délibération a pour objet d'autoriser la signature de l'avenant à cette convention tripartite, qui permettra la réalisation d'un projet qui s'intègre dans la stratégie d'aménagement de Brazzaville et est financé par notre dispositif de financement innovant "1 % déchets". C'est ce que j'avais dit en principal sur ce projet de délibération.

Rajouter Kinshasa, c'est un peu répondre, et je comprends votre préoccupation. Oui, nous avons tout intérêt à ce que ces synergies se fassent. Je peux, pour ne pas être beaucoup plus long, aussi regretter que les échanges, que nous avons notamment avec le S.I.A.A.P., ne soient pas plus importants et que leur réponse ne soit pas un peu plus rapide. Parce que si vous et moi devons défendre des synergies sur les deux dossiers, la réponse est oui.

Voilà ma réponse.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Je vous remercie.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 66 - DPE, la convention avec la ville de Brazzaville.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 66 - DPE).

Puis, je mets aux voix, à main levée, le projet DGRI 70 - DPE, la convention avec la ville de Kinshasa.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 70 - DPE).

### **2019 DGRI 74 - Projet de coopération sur le logement social et le renouvellement urbain avec la ville de Buenos Aires.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 74 : coopération sur le logement social et le renouvellement urbain avec la ville de Buenos Aires.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**.- Un projet de délibération que nous voterons, enfin, sur lequel je voudrais exprimer une question et un point de vue.

D'abord, la question, c'est : de quoi s'agit-il, pour notre Assemblée ? Il s'agit que la Ville de Paris envoie des cadres de la Ville, de l'APUR, de son bailleur social "Paris Habitat", à Buenos Aires pour réfléchir, pour exporter l'extraordinaire modèle en faveur du logement social que nous connaissons à Paris. C'est bien connu. Ce sera donc une coopération intégralement financée par la banque interaméricaine de développement. Donc, la Ville de Paris, pour une fois, n'aura pas à déboursier un centime dans cette affaire. Les cadres de la Ville iront à Buenos Aires à ce titre.

Premièrement, une question, demande de précision : combien d'agents de la Ville, des organismes que je viens de citer, vont aller à Buenos Aires ? Deuxièmement, toujours sur cette question : est-ce que l'on aura un rapport, si possible en français, pas qu'en espagnol ? Est-ce que l'on peut avoir des informations sur la réflexion ? D'où est venue cette réflexion ? Par quoi a-t-elle été motivée ? Donc, une demande de précision sur ce sujet.

Maintenant, un point de vue. Je viens de l'évoquer : je ne crois pas franchement que Paris, vu l'état de la crise du logement, ait des choses à exporter ailleurs dans le monde. Mais, bon, on nous dira peut-être qu'il y a des choses. C'est pour cela que j'ai hâte de lire le futur rapport, si tant est qu'il y en ait un. Premier point de vue.

Deuxième point de vue : sur les priorités des services de la Ville. Parce que l'on va envoyer des cadres. La Ville ne débourse pas un centime, mais enfin, en masse salariale, quelque part, elle s'investit là-dedans. Est-ce que la priorité de "Paris Habitat" est d'envoyer un certain nombre de ses cadres à Buenos Aires pour aller faire une étude sur la résilience des nouveaux quartiers à Buenos Aires ? Très franchement, je ne crois pas. Je crois que les locataires du parc social attendent un investissement à 100 % de l'ensemble des cadres, surtout après les polémiques et les affaires sur lesquelles je n'ai pas envie de revenir aujourd'hui. Toujours sur les priorités, ce qui m'intéresse en tant qu' élu parisien, ce sont les intérêts de la Ville de Paris. En Argentine - je crois que l'on suit tous un peu l'actualité internationale sur ces bancs - je ne crois pas que l'urgence soit de réfléchir sur la résilience des nouveaux quartiers. L'urgence, c'est de lutter contre le mal logement tout court. Voilà ce que je voulais dire.

Je crois qu'il y a une question de priorité et des précisions qui ne sont pas suffisamment portées à notre connaissance dans ce projet de délibération. Encore une fois, au risque de me répéter, je souhaiterais que nous ayons plus d'informations, plus de précisions, et que ce type de mesure, dans le domaine de la coopération internationale, soit intégrée au sein d'une stratégie présentée au Conseil de Paris et mieux suivie.

Voilà ce que je voulais dire à l'occasion de ce projet de délibération.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Alexandre VESPERINI.

Je donne la parole à M. Hermano SANCHES RUIVO, pour répondre au nom de l'Exécutif.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Alexandre, évidemment, il est très légitime et même logique de demander plus d'informations parce que l'on peut considérer que l'on n'en donne jamais assez. Je fais appel aux expériences qui sont les nôtres et à la DGRI sur les coopérations internationales : les échanges d'agents, ce sont deux ou trois personnes. On pourra apporter une réponse écrite plus complète tout autant et je vois mal pourquoi nous ne produirions pas également un rapport sur cette coopération. Parce que c'est de cela qu'il s'agit et c'est peut-être cela ma principale réponse, ici aujourd'hui : nous sommes dans la coopération entre les villes, nous sommes dans des investissements qui peuvent ne pas apparaître, en tout cas, qui peuvent ne pas vous apparaître automatiquement comme étant des plus importants et prioritaires pour la Ville de Paris, mais nous sommes dans la coopération entre les villes. C'est quelque chose de suffisamment important.

Je rappelle que, non seulement ce traité d'amitié, ce pacte d'amitié date de 1999. Bertrand DELANOË l'avait renouvelé en 2013, et puis, nous l'avons à nouveau renouvelé, avec Anne HIDALGO, en 2016, auprès d'un maire, M. LARRETA, qui a été réélu le 27 octobre dernier. Donc nous sommes dans la continuité. C'est pourquoi il est important, même si cela peut ne pas apparaître comme étant la priorité pour vous, de répondre à ce qui est une demande d'une ville conséquente comme Buenos Aires. Je suis peut-être un peu moins d'accord avec vous : Paris peut avoir des difficultés, mais Paris a un savoir-faire. Il est bien de pouvoir partager sur cette réalité plus spécifique notre savoir-faire. Nous irons prendre à Buenos Aires d'autres choses, que Buenos Aires peut également partager avec nous. C'est dans ce cadre qu'il me semble équilibré de pouvoir participer. Vous l'avez rappelé, c'est tout de même financé par d'autres structures. Notre savoir-faire, notre échange, nous donnons, mais à chaque fois, nous recevons tout autant. C'est pourquoi je pense que c'est un bon projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Hermano SANCHES RUIVO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 74).

## **2019 DGRI 76 - DPE - Subvention (200.000 euros) et conventions avec "ACTED" et "Médecins du Monde" pour un programme d'aide humanitaire au Kurdistan Syrien.**

### **Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à un soutien aux populations du Rojava.**

### **Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien des maires pro-kurdes.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- La procédure d'urgence - que vous avez acceptée, à la demande de la Maire de Paris - nous amène à examiner le projet de délibération DGRI 76 : subvention de 200.000 euros et conventions avec "ACTED" et "Médecins du Monde" pour un programme d'aide humanitaire au Kurdistan syrien.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais faire la présentation du vœu qui suit et répondre aussi au vœu d'après. Tout cela en quatre minutes, pour gagner du temps.

Les Kurdes, nos alliés dans la lutte contre Daesh, ont été trahis par le Gouvernement américain et subissent, depuis plus d'un mois maintenant, les exactions de l'armée turque et de ses milices. Les civils sont les premières victimes de ces combats : Kurdes, Arméniens, Yézidis, Assyriens. On compte aujourd'hui plus de 300.000 personnes déplacées, auxquelles s'ajoutent les 300 civils tués, dont des enfants, et les blessés, dont le nombre serait de plus de 700. Pire encore, certains témoignages attesteraient de l'utilisation d'armes chimiques, comme le phosphore blanc, par la Turquie au Rojava. L'O.N.U. vient d'ailleurs de lancer une mission d'enquête sur ces allégations, alors qu'un enfant kurde a été transféré en France pour de graves brûlures.

Comme le souligne avec justesse le projet de délibération qui nous est présenté, cela s'ajoute à une situation qui, si elle s'était stabilisée, manquait déjà cruellement de moyens pour sa reconstruction et pour les besoins des populations. C'est pourquoi nous voterons pour ce projet de délibération qui alloue 200.000 euros pour 2 projets : 130.000 euros au titre du "1 % eau assainissement", et 70.000 euros au titre de la solidarité internationale et des aides d'urgence. Nous savons aussi que de nombreuses O.N.G. et missions humanitaires ont été contraintes de quitter le Kurdistan syrien face à la violence de l'offensive turque. Au titre de l'aide concrète nécessaire, ce projet de délibération nous satisfait. Mais nous pensons que si notre vœu de soutien aux populations du Rojava était adopté, il viendrait renforcer ces aides du positionnement politique nécessaire pour une capitale comme Paris. Ce vœu

demande à notre Assemblée, d'une part, de condamner l'agression criminelle du Rojava et d'apporter son soutien aux associations de défense du peuple kurde, et d'autre part, de suspendre toute coopération ou partenariat avec la Turquie. Nous demandons aussi que notre Ville s'adresse au Président de la République et au Gouvernement pour qu'ils agissent concrètement en rompant les relations diplomatiques et économiques avec la Turquie, et en stoppant le commerce et la livraison d'armes avec la Turquie.

Le désastre actuel réside dans les capitulations successives de la France et des pays de l'Union européenne face à l'arrogance et à la dictature d'Erdogan. Externaliser et confier le sort des migrants à la Turquie a justifié toutes les bassesses et les turpitudes. Personne n'ignorait la volonté d'Erdogan de dé-kurdifier l'est de l'Euphrate et de procéder à un nettoyage ethnique, comme cela a été le cas à Afrin. Comment méconnaître le mépris de la justice, du droit, des institutions et de la destruction de la démocratie, quand des milliers de démocrates croupissent dans les prisons turques, dont le leader kurde Demirtas ? Comment donner du crédit au président Erdogan, honni par une frange croissante de sa population et sanctionné par les urnes ? La Turquie viole le droit international et se livre à un véritable nettoyage ethnique des populations kurdes du Rojava, ainsi qu'à la destruction des territoires où s'inventait pourtant une société démocratique, écologique et féministe basée sur une très haute vision des droits humains, tant individuels que collectifs ?

Une ville comme la nôtre ne peut pas se taire devant ces faits. Les grandes marches de solidarité avec le Rojava, qui ont beaucoup mobilisé les Parisiens durant ce mois, les Parisiens d'origine kurde mais aussi bien au-delà, montrent que nos concitoyens sont plus que sensibles à ce sujet et attendent une parole de notre institution.

Pour finir, un mot sur le vœu de nos amis du groupe "Génération.s" concernant le soutien aux quatre maires nouvellement arrêtés des municipalités de Kayapinar, Bismil et Kocakoÿ, qui s'ajoutent malheureusement aux 39 maires kurdes arrêtés précédemment et remplacés par des gouverneurs à la solde d'Erdogan, nous y sommes évidemment favorables, tout en sachant que nous avons adopté un dispositif de solidarité avec les maires dans lequel, je crois, il va nous être proposé de les intégrer.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Raphaëlle PRIMET.

Peut-être par cohérence, puisque Raphaëlle PRIMET a déjà évoqué le vœu n° 72 du groupe "Génération.s", je vais donner la parole à Mme Léa FILOCHE pour qu'elle le présente. Cela permettra d'avoir une discussion globale sur le projet de délibération et les deux vœux.

**Mme Léa FILOCHE**.- Absolument. Cela aurait pu être un vœu rattaché. C'est tout à fait vrai. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le lundi 21 octobre 2019, ont été arrêtés quatre nouveaux maires issus du principal parti kurde de Turquie, le Parti démocratique des peuples. La semaine dernière, le vendredi 8 novembre, un nouveau maire du même parti a encore été arrêté dans le Sud-Est du pays. Ces arrestations interviennent alors que le climat politique s'est durci ces dernières semaines en Turquie, à la suite, notamment, du retrait de 2.000 agents des forces spéciales américaines présentes dans le nord de la Syrie et qui œuvraient à la lutte contre l'Etat islamique. Ces arrestations interviennent alors que nos alliés dans cette lutte subissent depuis plusieurs semaines une offensive militaire meurtrière de la Turquie et du Président ERDOGAN au Nord de la Syrie, qui a déjà fait des centaines de morts, dont de nombreux civils. Cela vient d'être bien expliqué par ma collègue. Les arrestations de ces maires interviennent alors que la population kurde est aujourd'hui non seulement menacée par les forces armées turques, mais aussi par les forces du régime et des restes épars de l'Etat islamique. Ces arrestations interviennent dans l'indifférence totale des pays occidentaux au regard du rôle incontournable que les Kurdes du nord de la Syrie ont joué dans la guerre contre le terrorisme.

Les maires des municipalités de Kayapinar, Bismil et Kocakoÿ, élus récemment démocratiquement, sont soupçonnés par l'Etat turc de propagande terroriste et d'appartenance à une organisation terroriste du seul fait de leur opposition à l'opération militaire dévastatrice en cours. Alors qu'ils dénoncent depuis plusieurs semaines une forte répression des élus d'opposition par le Gouvernement d'Erdogan, ces arrestations témoignent d'une transgression aux principes des droits les plus élémentaires, à commencer par celui d'une justice indépendante. Nous resterons toujours attachés aux valeurs démocratiques, au respect du droit. C'est pourquoi, à travers ce vœu, comme notre Assemblée l'a effectivement déjà fait lors de notre précédent Conseil, notre groupe demande à la Ville d'apporter à nouveau son soutien et sa solidarité aux maires démocratiquement élus et nouvellement incarcérés.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Léa FILOCHE.

Monsieur Hermano SANCHES RUIVO, vous avez la parole.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Raphaëlle, chère Léa, je suis très fier de vous proposer ce jour, au nom de l'Exécutif, le vote d'une subvention de 200.000 euros pour un programme d'aide humanitaire au Kurdistan syrien. La situation dans la région est déjà extrêmement difficile, vous l'avez dit, et surtout après ces huit années de guerre. L'offensive

turque lancée le 9 octobre dernier au nord-est de la Syrie n'a fait qu'aggraver une situation déjà largement exsangue. Elle a provoqué la mort de centaines de civils et de nouveaux déplacements de population. L'O.N.U. estime que 160.000 personnes ont été contraintes de fuir, dont 70.000 enfants. L'Observatoire syrien des droits de l'homme indique, quant à lui, que l'opération militaire turque aurait conduit à un déplacement de plus de 300.000 personnes.

Nous étions présents aux manifestations parisiennes qui ont eu lieu ces dernières semaines en soutien aux Kurdes. La Maire s'est rendue à la soirée de soutien au Kurdistan syrien au théâtre du Gymnase, le 15 octobre dernier. Nous avons, par ailleurs, soutenu le peuple kurde tout au long de la mandature, avec la plaque en hommage aux trois militants kurdes assassinés dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, par des aides humanitaires d'urgence destinées à des projets au Kurdistan irakien, par la signature d'un pacte d'amitié avec Erbil en 2019, et puis surtout, par des déplacements, notamment les déplacements de la Maire à Erbil en 2015 et en avril 2019.

Les Kurdes de Syrie vivent de nouveau sous le feu après avoir été nos plus fidèles alliés sur le terrain pendant la guerre contre Daesh. Nous ne pouvons décemment tourner les yeux alors qu'ils sont bombardés et que les camps de réfugiés se remplissent de nouveaux arrivants, ajoutant de la misère à la misère. Bien que de nombreux acteurs humanitaires aient été contraints de quitter la zone au vu de l'incertitude de la situation, nous proposons de soutenir l'action d'"ACTED" et de "Médecins du Monde". "ACTED" mène des activités d'approvisionnement en eau par camion ainsi que la distribution de kits d'hygiène dans les sous-districts d'Ar-Raqqa, d'Aïn Issa et d'Al-Thawrah, gouvernorat d'Ar-Raqqa, et d'Hasaké, d'Areeshah et d'Amuda, dans ce même gouvernorat, auprès de 15.000 bénéficiaires.

Nous vous proposons de les soutenir à hauteur de 130.000 euros au titre du "1 % eau assainissement". "Médecins du Monde" réalisera des actions en matière de soins primaires, de soutien psychosocial, ainsi qu'en matière de santé sexuelle et reproductive. Déjà présent dans huit centres de santé dans la région, "Médecins du Monde" intervient en soutien à l'autorité sanitaire locale. En particulier, le centre de Zerganea, qui a connu une explosion des urgences en provenance de Ras Al Ein et de Tel Abyad, sera le principal bénéficiaire. L'O.N.G. prévoit d'intervenir par la fourniture de consommables et d'anesthésiants ainsi qu'en soutenant financièrement le recrutement des médecins nécessaires pour faire face à l'afflux de patients. Nous vous proposons de les soutenir à hauteur de 70.000 euros au titre de la solidarité internationale et des aides d'urgence. En soutien aux populations sinistrées par cette opération militaire, je vous remercie donc de bien vouloir voter cette subvention de 200.000 euros pour les deux projets mentionnés.

En ce qui concerne plus spécifiquement les vœux, chère Raphaëlle, par ce vœu, vous avez souhaité proposer au Conseil de Paris d'intervenir une nouvelle fois sur la situation au Rojava pour redire notre indignation et notre révolte face à l'avancée des armées turques au mois d'octobre. La situation est suffisamment préoccupante. C'est la raison pour laquelle nous proposons de voter cette aide d'urgence de 200.000 euros. C'est la première fois aussi qu'une collectivité locale s'implique avec autant de force dans cette partie du monde, où, hélas, plus personne n'ose être. Nous pouvons en être fiers. La force de ce projet de délibération, c'est également qu'il n'est pas déclamatoire ou proclamatoire. Au contraire, il octroie une aide réelle, il offre une aide directe, il apporte une aide concrète. C'est pourquoi nous vous proposons de retirer ce vœu, ou, si nécessaire, de ne pas le voter favorablement, afin que le message qui s'élève aujourd'hui de notre Conseil de Paris ne soit pas un message brouillé. Nous voulons, au contraire, un message qui dise l'essentiel : les Parisiennes et les Parisiens ont voulu être économes dans leurs mots, mais généreux dans leur aide. Nous l'assumons. Nous pensons qu'il est important que l'on retienne essentiellement les faits.

Mais il y a également une seconde raison. C'est une raison à laquelle nous sommes tous, je pense, attachés. Nous passons qu'il est important que le message de solidarité que nous adressons aujourd'hui des bancs de ce Conseil aux Kurdes de Syrie, soit un message qui fasse l'unanimité et rassemble. Mettons de côté le reste, là où, éventuellement, nous n'aurions pas la même unanimité. C'est pourquoi, chers amis, je vous propose d'en rester à l'aide d'urgence, que je vous propose de voter ici aujourd'hui, et de laisser ce vœu, soit de le retirer, soit de le voter de façon défavorable.

Chère Léa, pour être tout aussi rapide, là encore, nous rappelons l'attachement du Conseil de Paris, et vous rappelez l'attachement de notre Conseil, au respect de la démocratie et des libertés fondamentales en Turquie, et plus particulièrement dans le sud-est de la Turquie. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer et de soutenir à l'unanimité un vœu de soutien aux maires kurdophones qui ont été démis de leurs fonctions par le pouvoir central. Pour des raisons de procédure et afin d'éviter de voter un vœu presque identique à un mois d'écart, nous vous demandons bien volontiers de vouloir retirer ce vœu. Nous savons que c'est un sujet essentiel. Il n'y a pas de démocratie sans démocratie locale, et partout dans le monde, on voit que les élus sont attaqués trop souvent sur ces libertés fondamentales. Cela a été encore le cas il n'y a pas très longtemps, en Bolivie. C'est pourquoi nous avons beaucoup de travail en ce sens. Je préférerais que nous proposions une réunion qui serait bientôt organisée avec les représentants des groupes politiques qui le souhaitent en 7<sup>e</sup> Commission, pour faire un point très précis sur le lancement prochain de l'Observatoire des maires en danger, qui, c'est certain, aura un rôle à jouer pour défendre les maires et les élus locaux, aussi bien en Turquie, et, nous l'espérons, bien au-delà tout autant.

Merci à vous.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

Donc, si je comprends bien, demande de retrait de la part de l'Exécutif des vœux n° 71 et n° 72, compte tenu de ce projet de délibération.

Je me tourne vers Raphaëlle PRIMET. Est-ce que vous maintenez le vœu ou est-ce que vous le retirez ? Vous le maintenez ? D'accord.

Je me tourne vers Léa FILOCHE. Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**Mme Léa FILOCHE**.- On veut bien le retirer, mais on sera vraiment très, très vigilant à la mise en place de cet observatoire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- D'accord. Donc, le vœu n° 72 est retiré, mais le vœu n° 71 est maintenu.

Sur le vœu n° 71, j'ai 2 demandes d'explication de vote.

Une demande de M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Merci, Monsieur le Maire.

Le deux poids deux mesures est assez surprenant. Pour la première fois que je suis les questions internationales, il y a eu une unanimité sur un meeting de soutien au Rojava, qui allait des Républicains jusqu'au Parti communiste français, avec tous les partis de l'axe républicain présents. Nous allons voter un vœu dans cinq minutes de soutien au peuple algérien en amendant un vœu déposé par Mme SIMONNET et nous ne sommes pas capables de faire des amendements sur le vœu déposé par le Parti communiste, alors qu'il y a unanimité sur cette position. A un moment, il faut savoir ce que l'on veut. Est-ce que l'on soutient les Kurdes du Rojava et tous leurs soutiens contre l'invasion turque, ou est-ce que l'on demande : oh, plus tard, on verra la position, peut-être que d'ici là, les Turcs vont perdre ? Ce n'est pas sérieux. Ce n'est vraiment pas sérieux de ne pas arriver à une position commune comme cela avait été demandé au meeting. Bien sûr, nous allons voter ce vœu, mais nous aurions préféré qu'il y ait un vœu de l'Exécutif qui permette d'apporter le soutien de la Ville de Paris aux Kurdes qui sont aujourd'hui massacrés par l'armée turque dans le Kurdistan syrien.

Merci de votre attention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

M. Pierre AURIACOMBE a la parole.

**M. Pierre AURIACOMBE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, comme tout le monde ici, et M. GLEIZES vient de le dire, nous condamnons l'agression turque. Nous sommes tous dans ce cas-là. Nous apportons notre soutien aux Kurdes dans cette agression turque. Bien évidemment, il faut trouver des solutions pour ces 300.000 personnes déplacées. Nous sommes, comme vous, sensibles, et nous voterons l'aide d'urgence qui a été proposée par l'Exécutif. On ne peut que s'en féliciter.

Maintenant, pour ce qui est de ce vœu, il m'inquiète un peu. J'espère que les personnes qui l'ont rédigé ne seront jamais en charge des relations internationales au plus haut niveau, parce que quand je vois : "de rompre sans attendre les relations diplomatiques et économiques avec la Turquie", moi, je dis non. On ne rompt pas les relations diplomatiques tout de suite. La diplomatie est là pour débattre. On est là pour discuter. Je ne pense pas qu'il faille rompre les relations diplomatiques. Par ailleurs, je ne pense pas que ce soit au Conseil de Paris de débattre de ceci. Nous voterons contre ce vœu ;

Pour ce qui était du deuxième vœu, nous l'aurions voté et nous soutenons l'idée d'un observatoire où l'on puisse reparler de ces questions. Nous serons présents, bien évidemment.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup pour ces explications de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 71 maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 71 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 76 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DGRI 76 - DPE).

Abstention. Je suis désolé. Pardon. Excusez-moi, Mao PENINO. J'aurais dû effectivement appeler les abstentions.

Mais non ! Oh, Jacques ! Sérieux, sérieux. Va te reposer. Là, je vois. Là où je suis, il n'y a aucun doute.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un soutien au peuple algérien.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 73 relatif à un soutien au peuple algérien.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers collègues, le peuple algérien se mobilise depuis la mi-février 2019 dans un mouvement populaire massif, inédit dans l'histoire de l'Algérie, qui fait renaître le rêve des Algériennes et des Algériens pour un pays libre et démocratique, où les citoyens et les citoyennes veulent vivre dans la sécurité et la dignité. Leur mobilisation pacifique courageuse, après des années de violation permanente des droits de l'homme, subit une répression des plus inquiétantes ces dernières semaines du pouvoir autoritaire, représenté par le chef d'Etat-major de l'armée qui veut imposer son agenda électoral en ordonnant l'organisation de l'élection présidentielle le 12 décembre prochain, dont, en l'état, la seule fonction serait de valider la victoire d'un candidat choisi par le pouvoir en place et ne ferait donc qu'aggraver la crise actuelle. Kidnappings, arrestations arbitraires de manifestants, passages à tabac, matraquages, bouclage par la gendarmerie de la Capitale, présence policière massive, la situation est extrêmement préoccupante.

La Ville de Paris, je pense, doit marquer son attachement à la défense des droits de l'homme, à la souveraineté des peuples, à son amitié et sa fraternité avec le peuple algérien, et marquer toute l'histoire particulière franco-algérienne qui a toujours lié notre Conseil de Paris par des positions fortes antérieures pour ne citer que, par exemple, la position très forte qu'a pu prendre le Conseil de Paris sur la reconnaissance du 7 octobre 1961, avec, d'ailleurs, dernièrement, l'inauguration d'une stèle commémorative, que ce soit l'adoption d'un vœu pour la reconnaissance des crimes d'Etat du 8 mai 1945, ou bien encore un vœu en soutien au docteur Kamel Eddine Fekhar, hélas décédé depuis. Je ne reviens pas sur les conditions tragiques de son décès.

A travers ce vœu, je souhaite que le Conseil de Paris exprime tout son soutien au peuple algérien dans sa marche pacifique et résolue vers sa liberté, et demande que cessent la répression, les persécutions en tous genres, et que soient libérés tous les détenus d'opinion.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

Hermano SANCHES RUIVO pour répondre à Danielle SIMONNET, avec, je crois, un amendement.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Danielle SIMONNET a raison et je la remercie d'attirer l'attention sur la situation en Algérie. Nous sommes tous évidemment concernés et attentifs à ce qui s'y passe depuis plusieurs mois. Comme vous l'avez rappelé dans votre vœu, Paris se souvient chaque année du 17 octobre 1961 et de la répression sanglante de la manifestation des Algériens dans notre Capitale. Une stèle a d'ailleurs été inaugurée le 18 octobre dernier, témoignage du respect dû aux victimes et de l'engagement de Paris pour l'amitié avec le peuple algérien.

Ce vœu permettrait d'exprimer notre soutien au peuple d'Algérie, qui aspire au respect des valeurs démocratiques et à la liberté à travers un mouvement pacifique qui se confirme et ne faiblit pas depuis maintenant plus de neuf mois. C'est donc un vœu que nous soutenons naturellement, car Paris soutient les droits et les libertés fondamentales ainsi que les mouvements pacifiques d'aspiration démocratique. C'est pourquoi je ne peux que demander à notre Assemblée de voter ce vœu, d'autant que l'on a travaillé sur quelques-uns des amendements qui, pour nous, étaient importants. Je sais qu'ils vous ont été distribués. En accord avec Danielle SIMONNET, je propose que nous puissions tous voter ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 477).

## 2019 DJS 178 - Tennis Félix d'Hérelle (16e). - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association "Tennis Club de Paris".

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons maintenant aux dossiers concernant Jean-François MARTINS, avec le projet de délibération DJS 178 : tennis Félix d'Hérelle, dans le 16e arrondissement : convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association "Tennis Club de Paris".

Plusieurs orateurs, sachant qu'au deuxième jour de la séance, à 19 heures 15, vous n'êtes pas obligés de faire 5 minutes.

La parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**.- Merci, Monsieur le Maire.

Le "Tennis Club de Paris", pour les connaisseurs, est une institution de tennis parisienne créée en 1895. En témoignent les conventions entre la Ville et le T.C.P. qui commencent en 1937. Pour être tout à fait clair et pour que mon intervention soit bien comprise, nous sommes tout à fait favorables à ce que la Ville et le T.C.P. continuent à travailler ensemble pour le développement du tennis à Paris. Sur les 3 hectares que concède la Ville de Paris au T.C.P., ce sont plus de 2.000 adhérents qui s'adonnent à leur passion pour la petite balle jaune dans des conditions optimales. D'ailleurs, on peut saluer la valorisation du patrimoine parisien à travers cette convention, puisque le T.C.P. pourvoit plus de 3 millions d'euros d'investissement et d'entretien pour les 10 années à venir. On peut également se féliciter - et le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE ne se vantera pas - que cette convention avec le T.C.P. apporte près de 400.000 euros par an aux caisses parisiennes.

Toutefois, il y a un versant de ce projet qui attire notre attention et notre inquiétude. Qui sont les Parisiennes et les Parisiens qui peuvent avoir le loisir de s'inscrire, de jouer au sein du T.C.P. ? Je suis allé voir sur le site du T.C.P. les détails d'inscription. Il faut savoir qu'avant tout frais d'inscription, un droit d'entrée est demandé. Si votre enfant est né entre 2010 et 2015, il vous en coûtera en tout 990 euros. Mais vous devez également, en tant que parent, être membre du club. Pour un adulte né avant 1990, il vous en coûtera plus de 4.000 euros. Et vous n'avez pas encore pris de cours. Bref, je m'arrêterai là au niveau de cette démonstration pour vous faire comprendre quelle est notre position.

C'est bien cela qui nous dérange dans ce projet de délibération. En effet, cette convention permet de valoriser le patrimoine de la Ville. Cette convention est une source de revenus pour la Ville, mais qui, en réalité, a accès à un tel endroit, dans lequel on ne rentre que par cooptation et au prix fort ? La Ville, en tant que partenaire du T.C.P., doit tenir un discours favorisant le développement d'un public beaucoup plus large. C'est notre avis. Nous regrettons l'absence d'une clause sociale dans ces conventions d'occupation du domaine public. Le T.C.P. ne pourrait-il pas, par exemple, en vertu d'une convention signée avec la Ville de Paris, tisser des partenariats avec d'autres clubs de tennis plus modestes, pour que les petits Parisiens et Parisiennes qui n'ont pas la chance d'avoir accès à ce type d'infrastructure puissent en bénéficier ? Sur ce questionnement, bien évidemment, notre groupe est plutôt pour une abstention.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Sergio TINTI.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- Je suis désinscrit.

C'est Jérôme GLEIZES qui fait l'intervention, pour gagner du temps, cher Monsieur le Président de séance.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Cela ne m'avait pas été signalé. J'en suis désolé.

Je donne donc la parole à M. Jérôme GLEIZES, naturellement.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à la lisière du 16e arrondissement, le "Tennis Club de Paris", institution sportive ouverte aux plus aisés des Parisiennes et des Parisiens, permet à ses membres très privilégiés de profiter d'ores et déjà de 18 courts de tennis, d'une piscine estivale, d'une salle de sport, d'un terrain multisport ou encore d'un spa. Plus qu'un club sportif, le "Tennis Club" se présente lui-même comme une grande famille dont il est essentiel, pour reprendre la formule écrite dans leur brochure, "de favoriser la transmission entre générations". Plus, donc, qu'un club, le T.C.P. est de ce genre de famille ultra-fermée où chacun n'est de facto pas le bienvenu. En effet, pour pouvoir avoir un accès à l'année, un adulte peut avoir à dépenser 2.400 euros de droit d'entrée et jusqu'à 1.620 euros de cotisation annuelle, soit presque 3 Smic mensuels. En plus des offres sportives, les membres peuvent se détendre, déjeuner ou siroter un verre dans un bar-restaurant, lui aussi hors de prix.

A cette institution sportive et commerciale, affichant presque 4 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, la Ville ne compte demander qu'une redevance fixe annuelle de 256.000 euros, ainsi qu'une redevance variable équivalente à 3 % du chiffre d'affaires. On estime que pour les 10 années à venir, durée de la présente convention, la redevance moyenne annuelle globale serait d'environ 384.000 euros, soit l'équivalent des cotisations et droits

d'entrée de 95 nouveaux membres, alors même que le club en compte déjà 2.000 et vise à s'étendre en investissant dans une plus grande salle de sport, des nouveaux terrains, des "paddles" notamment, discipline très à la mode et dont l'offre abordable manque cruellement à Paris. Ces tarifs nous semblent bien insuffisants. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je voudrais ajouter aussi que ce projet de délibération est en fait une D.S.P. Comme par hasard, à la fin, il n'y a qu'un seul club qui candidate, donc c'est ultra-fermé. En plus, cela tourne toujours entre les mêmes. La mise en concurrence pourrait être très contestable, sur ce genre de D.S.P. Donc, peut-être que cela pourrait intéresser des gens pour faire des recours au tribunal administratif par rapport à cela.

Et depuis, on a appris autre chose. On a appris que les écoles parisiennes n'ont pas accès à ces courts de tennis. Même dans la partie ouverture des terrains sportifs qui appartiennent à la Ville, les écoles n'y ont pas accès. Pour le moment, le club n'ouvre ses portes qu'aux membres dans le cadre des stages loisirs ou de centres aérés. Pourquoi ne pas aussi demander un engagement plus fort au club pour l'accueil des écoliers parisiens de tous les arrondissements ? Nous vous avons interrogés, mais nous sommes restés sans réponse sur ce point. Peut-être que M. MARTINS va me donner une réponse positive par rapport à ce point ?

On apprend aussi, dans les documents fournis, que le club est pressenti pour accueillir les épreuves olympiques en 2024. Ces conditions ultra-préférentielles pendant 10 ans sont-elles le fruit de l'impératif de l'accueil des Jeux olympiques que la Ville a choisi d'accueillir, sans concertation, pour une quinzaine de jours ?

Je vous remercie et vous confirme doublement que nous allons voter contre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**.- Merci, Monsieur le Maire.

Quelle surprise ! Quelle surprise ! Sortant qui récupère ce qu'il avait. Eh oui, c'est vraiment très surprenant parce qu'il y avait 10 candidats qui ont retiré les dossiers, mais comme par hasard, il n'y en a qu'un qui va au bout. Comme par hasard. Et tous les autres ne déposent pas de dossier. Quelle surprise ! Les autres clubs, sans doute sans aucune pression de la Fédération française de tennis, évidemment, sans doute sans aucune discussion, ne déposent pas de dossier. Il y a un seul candidat.

Je n'accuse pas, je m'étonne. J'ai le droit de m'étonner. Ce qui m'étonne, c'est que tu ne t'étonnes pas, tu vois. C'est le premier point.

Deuxième point, regardons les conditions financières. 1,14 euro par mois et par mètre carré de redevance tout compris. 1,14 euro par mois. Franchement, à ce prix-là, on comprend bien l'intérêt. D'autant plus que, comme cela a été dit, ce n'est pas n'importe qui, le T.C.P. Je lis sur son site : "Le T.C.P. propose une offre complète moderne et haut de gamme dans un cadre unique". Tout est dit. On sait à qui cela s'adresse. Et comme cela a été dit tout à l'heure, 4.000 euros la première année avec les droits d'entrée. Et puis, évidemment, des sommes qui peuvent aller de 800 à 1.600 euros pour les adultes, et même pour les scolaires ou les enfants : 675 euros à 790 euros pour avoir le droit de jouer uniquement le mercredi. A ce prix-là, effectivement, on voit que les enfants de chômeurs ou ayant leurs parents au R.S.A. ne sont pas près d'aller y jouer.

On pourrait se dire que la redevance est faible parce qu'ils vont faire beaucoup d'investissements. Un peu plus de 3 millions d'euros. Certes, mais avec une trésorerie qui démarre à près de 5 millions d'euros et qui sera encore à 1 million d'euros en 2029, on se dit qu'il n'y a pas de problèmes financiers. D'autant plus qu'ils le disent eux-mêmes : ils vont avoir recours à l'emprunt à hauteur de 75 % de leurs investissements. Autrement dit, c'est une structure particulièrement riche qui s'adresse aux riches. Il me paraît tout de même assez étonnant que la Ville trouve cela normal.

Il y avait deux solutions. Soit, effectivement, la Ville disait : on remet tout à plat, on fait une délégation de service public et non pas une convention d'occupation du domaine public, ce qui est le cas aujourd'hui. Dans ce cas, on avait un droit de regard beaucoup plus fort sur les conditions d'accès, sur les tarifs, sur l'accès aux scolaires. Ce n'est pas le choix de la Ville et c'est d'autant plus regrettable. La deuxième chose, je dirais, c'est que l'on aurait pu aussi se dire qu'une partie était reprise en régie, pas nécessairement la totalité, de manière qu'il y ait un véritable accès à des tarifs extrêmement bas, voir un peu ce qui se passe sur d'autres terrains de tennis appartenant à la Ville, pour que tout le monde puisse y avoir accès.

Je regrette vraiment ce choix qui est celui d'un club riche pour les riches. Et donc, nous voterons contre ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Rien à rajouter.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Alors, là...

Je sais que quand elle peut, elle essaie de me faire plaisir, mais je n'ai pas vu le cadeau.

**Mme Danielle SIMONNET.**- C'est une privatisation d'un terrain de la Ville pour une structure de riches qui se fait de l'argent sur le dos de l'intérêt général. C'est totalement scandaleux. Voilà. Tout a été dit. Je n'ai rien à ajouter.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

Tout a été dit, tout me va.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux différents orateurs qui révèlent deux questions de nature différente. Je dois dire qu'Yves CONTASSOT a bien décrit le cadre du débat. Il y a deux sujets. Il y a le choix du concessionnaire dans le cadre d'une procédure de CODP - j'y reviendrai - et il y a le choix initial de la Ville de faire ici de l'occupation du domaine public, donc un sujet de domanialité publique, et pas une délégation de service public, qui est en fait de poursuivre le schéma dans lequel nous étions, le schéma du sortant, c'est-à-dire une occupation du domaine public, considérant que sur ce secteur de Paris, nous avons suffisamment de tennis en régie et de tennis en régie déléguée, en délégation de service public. Et donc, on a considéré, effectivement, qu'il n'était pas de nature, y compris un certain nombre de compensations de tennis de proximité qui avaient été produites dans une opération que M. CONTASSOT connaît bien, c'est-à-dire les opérations de compensation des travaux de Roland-Garros. Nous avons fourni sur ce segment de Paris un nombre de tennis en régie et en délégation de service public important. J'en rappelle les chiffres à l'échelle parisienne : près de 404 courts de tennis parisiens, dont près de la moitié, 179, est gérée en régie, les autres en délégation de service public, avec très souvent la "Ligue de Paris de Tennis", c'est vrai ; 14 courts de tennis couverts et un tarif pour les associations aux alentours de 6 euros de l'heure. C'est la politique du tennis à Paris, pour laquelle, ici, nous avons fait le choix d'être sur du domaine public et non pas sur de la délégation de service public, et encore moins de la régie. C'est un choix que l'on peut discuter, qui est politique. C'est le nôtre et je comprends que vous ne le partagiez pas.

Ensuite, acceptant - Monsieur GLEIZES, Monsieur TINTI, Madame SIMONNET - que nous ne sommes pas dans une situation de délégation de service public, alors on entre dans une question de domanialité publique soumise à l'ordonnance d'avril 2017, qui fait que toute activité économique, fut-elle sportive - et je le regrette dans ce texte d'avril 2017 -, doit faire l'objet d'une mise en concurrence, ce que nous faisons et ce sur lequel nous n'avons qu'un seul candidat. Et donc, la situation est compliquée. Deuxièmement, je le dis, en manière de domanialité publique, nous n'imposons pas au concessionnaire des règles qui ne sont pas celles du service public. Sinon, on va rentrer dans une appréciation, mes chers collègues, qui fait que, par exemple, nous avons des restaurants trois-étoiles dans des concessions de la Ville de Paris, où les gens mangent pour 300 euros ou 400 euros le menu. Est-ce que l'on va considérer qu'il faut arrêter cette concession parce que c'est une concession pour les riches ? Non, c'est du domaine public parisien. Parfois, on le met à destination de projets associatifs, parfois, le domaine public, sur certains pavillons parisiens, va à d'autres types d'activités économiques.

Précisément, sur le projet du T.C.P., au-delà d'être le seul candidat, le projet est, du point de vue de la Ville, intéressant. Premièrement, il maintient un club de tennis historique et notamment dans un rôle majeur de formation au haut niveau - je rappelle qu'un certain nombre de grands champions français en sont sortis - et dans une équation financière pour la Ville où la redevance double par rapport à aujourd'hui. Elle augmente de 106 %. Elle passe de 187.000 euros à près de 300.000 euros. J'ajoute, Monsieur CONTASSOT, en ce qui concerne votre calcul d'euros au mètre carré, n'oubliez pas que c'est de la surface sportive. Ce n'est pas du logement ni du local commercial. Evidemment, on ne peut pas comparer le loyer à ce que serait un loyer commercial ou un loyer d'habitation. Vous savez comme moi que ce calcul est en partie fallacieux.

Ensuite, sur la question des tarifs, chers collègues, ne découvrons pas l'eau chaude, ou l'eau tiède, ou l'eau froide. Soyons lucides sur la réalité du tennis fédéral parisien et notamment de l'Ouest parisien. Ce n'est pas une situation nouvelle. J'aurais aimé que vous puissiez vous en émouvoir les cinq dernières années. En fait, on est dans une situation qui va perdurer puisque les tarifs du T.C.P. n'augmentent en moyenne que de 2 % par rapport à la CODP précédente. Comme j'ai une tendance au soviétisme relativement mesurée, permettez-moi de ne pas considérer que c'est à moi de fixer les tarifs d'une association de loi 1901 de droit privé, qui fait en partie ce qu'elle veut tant qu'elle n'est pas dans le cadre de la contrainte de service public. En revanche, ce que je lui demande sur du domaine public, c'est d'investir, d'entretenir et de maintenir une fonction sportive. Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, de mener une politique de gauche ailleurs. Là, on a nos tennis en régie sur les 400 tennis qui sont à nous, sur les clubs amateurs dans l'Est de Paris, où, là, effectivement, on se donne les moyens de rendre le tennis accessible à tous. Mais, ici, sur la parcelle du tennis d'Hérelle, ce n'était pas le sujet. Ne nous trompons pas de combat.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 178.

Je vous demande de bien lever la main. Cela évitera de voter deux fois.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 178).

### **2019 SG 61 - Approbation du contrat de cession de droits d'auteur portant sur le matériel pédagogique autour de l'histoire et des valeurs de l'Olympisme et des Jeux olympiques.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Le projet de délibération SG 61 : approbation du contrat de cession des droits d'auteur portant sur le matériel pédagogique autour de l'histoire et des valeurs de l'Olympisme et des Jeux olympiques.

La parole est bien à M. Jacques BOUTAULT sur ce projet de délibération ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- Oui. Je vais faire court, mais je vais le faire.

Le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération pour deux raisons, voire plus. D'une part, parce que nous ne disposons à ce jour d'aucune information sur le contenu du matériel pédagogique dont il est question, ni sur les valeurs qu'il défendra auprès des écolières et écoliers qui le recevront. On sait que les valeurs de l'olympisme sont la compétition à outrance, l'exacerbation du sentiment national, le culte du record aux dépens de la santé et de la coopération humaine, et le sponsoring par des entreprises privées, le plus souvent polluantes, même si nous nous réjouissons que Total ait été évincé. Donc, cette interrogation, ce doute sur les valeurs qui seront véhiculées dans ce matériel nous pousse à nous abstenir, ainsi que, par ailleurs, les droits d'auteur, qui seront cédés au C.I.O. par délégation à titre quasiment gratuit, puisque les photos sont cédées, je crois, pour un euro symbolique. Nous nous interrogeons sur ce cadeau de la Ville de Paris au Comité olympique international, qui n'a pas besoin de l'argent des Parisiens pour prospérer.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

M. Jean-François MARTINS a la parole.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 2e arrondissement. Votre intervention va permettre peut-être de vous rassurer, parce qu'en fait, il s'agit d'un projet bien connu et que vous avez dû voir dans les écoles de votre arrondissement. Catherine VIEU-CHARIER et moi-même avons, depuis 3 ans désormais, installé cette mallette pédagogique sur l'histoire des Jeux et de l'olympisme autour des valeurs de la paix, du sport, de la trêve olympique, et donc, de l'ensemble des valeurs autour de la question du pacifisme et de la trêve olympique, et des valeurs du sport plus traditionnelles. Cette mallette pédagogique a été distribuée à l'ensemble des CM2 et collèves parisiens depuis 2016. Devant la qualité pédagogique de ce travail, salué par les enseignants, par le monde sportif, certaines villes de France nous ont demandé de partager cette mallette pédagogique, notamment dans le cadre de la semaine olympique et paralympique à l'école, qui est opérée notamment par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

C'est pourquoi, afin que la Ville de Paris n'ait pas à gérer elle-même les mallettes pédagogiques dans toute la France, le "Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024", et donc, pas le C.I.O. mais l'association parisienne "COJO Paris 2024", nous a demandé de pouvoir librement utiliser ce matériel pédagogique de qualité pour que d'autres villes en France puissent, auprès de leurs CM2 et collèves, parler de paix, d'histoire du sport et de valeurs du sport. Rien de problématique dans tout cela. Si vous voulez savoir le contenu précis, il y a un livret élève type illustré sur les Jeux dans l'histoire, les valeurs olympiques et paralympiques, un livret pédagogique pour les profs, qui reprend le livret des élèves, une carte avec les sites olympiques, une carte avec les sites et les sports olympiques de 1924, et le poster avec les symboles olympiques et paralympiques. C'est vraiment quelque chose de très bon enfant, très pédagogique, validé par l'ensemble des institutions académiques, qui ont, à l'égard des sponsors, les mêmes prudences que les vôtres, Monsieur BOUTAULT.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Oui, c'est cela, c'est ce que j'ai cru comprendre.

Abstention du groupe Ecologiste de Paris.

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 61).

**Voeu déposé par le groupe SOCA relatif à la subvention versée au F.C. Gobelins.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Le vœu n° 74 a été retiré de l'ordre du jour.

**Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurisation du gymnase Roquépine.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 75 relatif à la sécurisation du gymnase Roquépine.

La parole est à Mme Catherine LECUYER.

**Mme Catherine LECUYER**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens ici même, une fois de plus, sur l'histoire du gymnase Roquépine et de son occupation. Pour mémoire, celui-ci a été occupé une première fois en novembre 2017, pendant quelques jours, puis de janvier à août 2019, pendant 7 mois, par des mal-logés soutenus par le D.A.L., fragilisant ainsi grandement le tissu associatif du quartier. De nombreuses associations se remettent difficilement de ces mois d'indisponibilité du gymnase, voire certaines ont été contraintes de cesser leur activité. Ainsi, le "Paris Escrime", le plus vieux club de sabre de Paris, qui bénéficiait de créneaux tous les jours à Roquépine, a été placé en liquidation judiciaire en octobre dernier après 30 ans d'existence et avoir eu jusqu'à 200 adhérents. Ces occupations successives ont révélé une grande vulnérabilité du gymnase, protégé uniquement par une porte d'entrée ouvrant sur un sas non sécurisé, muni d'une gâche électrique actionnée par le gardien. Pardon de rentrer dans ces détails. La DJS s'était engagée à mettre en place une double sécurisation des lieux avec une deuxième gâche électrique, afin de permettre un temps de réaction en cas d'intrusion.

Depuis la rédaction de ce vœu, cette double sécurisation a été mise en place. Je tenais à vous en remercier au nom des associations et des habitants. En effet, l'inquiétude régnait, en particulier avec l'entrée dans la période de trêve hivernale. C'est l'occasion pour moi de revenir sur le vœu voté ici même le mois dernier, par lequel vous vous engagez à proposer un bilan individualisé aux associations pénalisées par l'indisponibilité du gymnase. Ces associations comptent vraiment sur la Ville et j'espère qu'elles ne seront pas déçues.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Catherine LECUYER.

M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame LECUYER.

Comme vous le mentionnez, une partie de votre vœu sur la sécurisation du gymnase a été mise en œuvre, et désormais, la double gâche électrique permet de sécuriser le sas d'entrée au gymnase Roquépine. Quant à l'autre point, il est de même nature que la fois précédente, c'est-à-dire que nous analyserons la situation des clubs à la fin de la saison sportive, comme nous nous y sommes engagés. Comme c'est le même vœu et que j'ai, par nature, plutôt tendance à tenir les engagements que j'ai pris devant cette Assemblée, je vous propose de retirer votre vœu, puisqu'il est en partie réalisé et que, pour les autres, il devra attendre la fin de la saison sportive pour évaluer les difficultés éventuelles d'associations ayant été pénalisées par l'occupation de l'année précédente.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jean-François MARTINS, et merci, Catherine LECUYER, de retirer votre vœu.

**Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'éclairage de la Tour Eiffel pendant la COP 25.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 76 relatif à l'éclairage de la Tour Eiffel pendant la COP 25.

Qui le présente ? C'est vous.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- Eh oui, Monsieur le Maire, c'est moi qui l'ai déposé, donc c'est moi qui le présente. C'est assez simple.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- J'avais Mme BERTHOUT comme...

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- Voilà. Vous aviez une erreur.

Ce vœu a pour objectif, comme nous avons déjà plusieurs fois débattu dans cette Assemblée, de remettre au centre nos considérations, notamment l'agenda 2030 adopté par l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015, qui comprend 17 objectifs de développement durable, chacun étant symbolisé par une couleur. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en mobilisant différents types d'acteurs : société civile, institutions locales, nationales, internationales, entreprises, associations, organisations non gouvernementales. Sidney, en Australie, a pris une initiative intéressante récemment en éclairant l'opéra de Sidney, ce fameux bâtiment très connu dans le monde

entier, qu'ils ont mis aux couleurs des objectifs de développement durable pendant une semaine, ce qui est un moyen de faire prendre conscience à la population de l'existence de ces objectifs.

Il se trouve que la tour Eiffel est un monument emblématique de Paris, qui sert régulièrement à promouvoir des causes internationales, mais aussi des causes sportives, puisque quand Neymar est arrivé et a été accueilli au P.S.G., il a eu droit à sa photo sur la tour Eiffel. Et donc, le climat mérite également que nous puissions avoir cette démarche. Pendant la COP 25 de Madrid, de 2 au 13 décembre, nous proposons que la tour Eiffel soit allumée aux couleurs des O.D.D. pour que la population puisse faire le lien entre les O.D.D. et le climat.

Pour terminer la présentation de ce vœu, je voudrais simplement dire à l'ensemble de mes collègues, ici sur ces rangs, que, jusqu'à présent, sur le climat, malgré nos différences, malgré des idées qui ne sont pas toujours bonnes dans les différents plans et chartes qui ont été proposés, nous sommes tous arrivés à une unanimité lorsqu'il s'agissait de voter pour le climat dans cette Assemblée. Tous, quelles que soient les représentations politiques actuelles. Je pense, et je le dis, que si cette idée avait été proposée par la Maire de Paris, moi-même comme tous les Conseillers ici présents, nous l'aurions voté dès demain. Je ne doute donc pas que l'avis soit positif.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur BERTHAULT.

Je suis très embêté par votre vœu, parce qu'il est sur le fond absolument respectable et que l'on peut le partager. Pas besoin de démontrer l'engagement de la Maire de Paris dans la question du climat à l'échelle parisienne, nationale et internationale, notre engagement sur la COP 21, sur le sommet des 1.000 maires à l'Hôtel de Ville, sur la création du fonds climat, sur notre propre "Plan Climat". Vous savez à quel point nous sommes engagés sur le sujet et à quel point la tour Eiffel peut même être un objet de symbolisation de ces combats, comme elle avait été éclairée lors de la COP 21 ou comme elle est chaque année éteinte à l'occasion de "Earth Hour" avec le W.W.F.

Voilà pourquoi, sur le fond, le propos est entendable. Il y a une raison de forme qui m'embête beaucoup plus, à savoir que nous avons, jusqu'à présent, systématiquement refusé des vœux en Conseil de Paris sur l'éclairage de la tour Eiffel, pour éviter le risque qu'à chaque Conseil de Paris, nous ayons à peu près un vœu par groupe et par cause qui propose d'allumer la tour Eiffel, transformant celle-ci entre une boule à facettes et un stroboscope, et considérant que cette compétence devait rester exclusivement à la discrétion de la Maire de Paris. C'est pourquoi, malheureusement, je me vois au regret d'émettre un avis défavorable, tout en souhaitant y travailler avec vous, et comme vous l'avez évoqué, à la tour Eiffel ou sur un autre bâtiment public de la Ville de Paris, qui pourrait, au besoin, être éclairé, parce que symboliser le besoin de respecter les O.D.D. et la COP 25 fait partie de l'effort de conscientisation symbolique de nos populations, sans lesquelles nous n'arriverons pas à relever le défi climatique.

Voilà pourquoi c'est un avis défavorable, embêté mais constructif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Comme d'habitude. Jean-François MARTINS, on vous connaît bien.

J'ai une demande d'explication de vote de la présidente Mme CARRÈRE-GÉE.

Vous avez la parole, Madame la Présidente.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis un peu déçue par l'argumentation de M. MARTINS qui qualifie de seulement "entendable" l'argumentation selon laquelle, pour satisfaire les O.D.D., il faut un engagement de longue durée, partagé et assumé de façon universelle, et Paris a un rôle à jouer. C'est donc plus qu'entendable. Ce sont de véritables motivations et une rudement bonne idée.

Ensuite, l'argument de principe selon lequel c'est à la discrétion de la Maire de Paris. Il s'agit d'un vœu. Je trouve que notre Assemblée s'honorerait de le voter, tout simplement. Quant au risque qu'à chaque Conseil de Paris, on prenne en vote tout et n'importe quoi, là, il ne s'agit pas de voter tout et n'importe quoi. C'est une vraie cause. Ce n'est pas compliqué à mettre en œuvre. On est tous d'accord sur le fond. Franchement, opposer juste un argument du type "mais vous vous rendez compte, cela risque de se reproduire", je trouve que ce n'est vraiment pas à la hauteur. Voilà.

Donc, on le votera, et vous avez le droit de changer d'avis, je pense.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Le vœu est, j'imagine, maintenu ?

Alors, attendez.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- J'avais une explication de vote.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Ah, d'accord. Elle ne m'avait pas été indiquée. Mais si vous souhaitez la faire, je vous donne la parole bien volontiers.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement.- Je pensais qu'elle vous avait été indiquée. C'est ce que l'on m'indique. Mais bon.

Je vais être très rapide, rassurez-vous. Pour vous dire que les écologistes ne voteront pas ce vœu, bien qu'évidemment, ils soutiennent pleinement les 17 objectifs du développement durable. En ce qui concerne le symbole, nous pensons que ce n'est pas un symbole très pertinent que de générer de la consommation énergétique pour défendre le climat. C'est même assez contradictoire, comme symbole. J'invite donc notre collectivité à faire preuve d'imagination et à se saisir d'autres formes de soutien aux O.D.D. Je pense que nous en trouverons des symboliques, ou moins symboliques, mais qui s'inscrivent plus en cohérence avec les objectifs des O.D.D.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

Jean-Didier BERTHAULT, c'est pour quelle raison ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- 10 secondes, simplement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Pour maintenir le vœu ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT**.- Non, juste pour faire une avancée.

J'ai entendu la proposition de Jean-François MARTINS qui dit : le seul problème, c'est la forme, c'est-à-dire que l'on ne peut pas accepter différents vœux. Si, aujourd'hui, j'ai l'engagement que l'Exécutif parisien s'engage, pendant la durée de la COP 25, à allumer la tour Eiffel aux couleurs des O.D.D. sans que cela ne passe par un vœu, je retire mon vœu.

Après, il faut simplement...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- On va gagner du temps parce que je vous invite à ne pas retirer ce vœu, puisque ce n'est pas tout à fait le sens de l'intervention de Jean-François MARTINS. Non, non, ce n'était pas le sens de l'intervention de Jean-François MARTINS. En plus, le groupe Les Verts s'est exprimé.

Je vous propose donc de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Levez bien la main, ceux qui sont contre, s'il vous plaît.

Merci.

Le vœu n° 76 est rejeté.

Ecoutez, ne commencez pas à faire comme cela. Je connais parfaitement les choses. Je vous vois parfaitement. Moi, je veux bien compter. Si vous voulez, on perd cinq minutes. Mais là, il n'y a aucun problème sur la comptabilité. J'ai déjà calculé les votes, a priori. Enfin, je sais quels sont les représentants de groupes ici présents.

Qui s'abstient ?

Vous vous abstenez ? Très bien. Parfait.

Donc le vœu n'est pas adopté.

## **2019 DJS 229 - Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour 2020.**

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'organisation et à un bilan du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour 2020.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 229, avec le vœu n° 77.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de prendre la parole sur ce dispositif "Paris Jeunes Vacances", d'autant plus que nous avons ici, en tribune, quelques jeunes de "La République en marche", et je m'en réjouis.

Pour revenir sur le sujet, sur ce dossier, il s'agit de chèques vacances d'une valeur de 100 euros, 1.500 chèques, pour un total - c'est assez facile - de 150.000 euros. Ceci se met en place selon différents critères, notamment, pour des jeunes, avoir entre 16 et 30 ans, et forcément, habiter Paris, qui vont nous proposer un projet.

Ce dispositif existe depuis plusieurs années et c'est un bon dispositif. Nous y sommes tout à fait favorables. Bien évidemment, nous voterons ce projet de délibération.

Ce qui m'ennuie davantage, c'est pourquoi cela ne fonctionne pas suffisamment bien. Pourquoi, aujourd'hui, ce dispositif - c'est le cas dans mon arrondissement et ailleurs - n'est pas suffisamment connu ? On a cherché, vous avez cherché des solutions, notamment en abaissant l'âge pour les mineurs de 16 à 17 ans. C'était sûrement une bonne mesure, même si, là encore, le nombre de jeunes de 16 à 17 ans qui vont partir est relativement faible. On a essayé, vous avez essayé de simplifier le dossier de candidature. C'est une bonne chose, mais les chiffres restent insuffisants. Pour mémoire, le nombre de bénéficiaires a baissé. Nous avions au départ, en 2011, si je ne trompe pas, 1.627 jeunes Parisiens qui étaient partis, et aujourd'hui, nous en avons 1.107. Nous avons 520 jeunes personnes qui sont parties en moins. C'est considérable.

Alors, pourquoi ? Vous avez essayé. Je pense que la communication en la matière n'est pas suffisante. Elle doit se faire vers les lycées, notamment pour les mineurs, vers les universités - et vous allez me dire que vous le faites, mais aussi - et vous avez mis des critères sociaux, vers les jeunes les moins favorisés. On doit avoir une communication qui n'existe pas aujourd'hui. Concernant ce dispositif, ce que je regrette, c'est qu'il y a de l'argent, une idée, des bonnes choses, mais très peu de jeunes en profitent et pas suffisamment.

Il faut trouver des solutions et j'espère que nous les trouverons ensemble. Pour notre part, nous y travaillerons.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pierre AURIACOMBE.

La parole est maintenant à Mme CARRÈRE-GÉE, à la présidente CARRÈRE-GÉE, pardon.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

C'est un vœu, je crois, de bon sens qui est présenté ici, pour améliorer, en écho à ce qu'a dit M. AURIACOMBE, le fonctionnement du dispositif "Paris Jeunes Vacances", qui a rencontré un écho insuffisant, alors même qu'il constitue une véritable opportunité pour les jeunes Parisiens de bénéficier d'une aide pour leurs projets de vacances. En fait, une fois la commission d'attribution passée, les mairies d'arrondissement ne sont pas tenues informées des modalités d'utilisation de ces chèques vacances. Et donc, il serait assez intéressant qu'elles puissent connaître cet usage afin que, progressivement, on améliore l'offre proposée à leurs besoins.

L'autre point qui aiderait probablement à ce que ce dispositif rencontre un meilleur succès, ce serait que les mairies d'arrondissement puissent elles-mêmes distribuer ces chèques en mairie, plutôt que les jeunes aillent à un guichet dans le 13e arrondissement. Il me semble que c'est un vœu de bon sens.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON pour répondre aux intervenantes et intervenants.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de vos interventions sur ce dispositif, qui, effectivement, existe depuis longtemps et que nous avons légèrement modifié pendant la mandature pour essayer, comme vous l'avez rappelé, de toucher plus de jeunes, d'aider les jeunes qui en ont le plus besoin en ayant une aide qui peut monter jusqu'à 200 euros, et pas seulement 100 euros pour les jeunes les plus défavorisés, et pour faire en sorte que cette aide trouve son public.

Là où je ne vous rejoins pas, c'est que vous regardez la qualité de ce dispositif au regard des éléments dont vous disposez concernant votre arrondissement. En fait, la situation est très variable d'un arrondissement à un autre. Dans certains arrondissements, les équipes d'arrondissement n'arrivent pas à répondre à l'ensemble des demandes des jeunes qui se manifestent pour bénéficier de ces chèques. Pourquoi ? Parce que cela dépend énormément des structures relais sur lesquelles les mairies d'arrondissement s'appuient pour faire connaître ce dispositif. Par exemple, dans le 16e arrondissement, un très grand arrondissement, il n'y a que deux structures pour faire connaître et aider les jeunes à remplir ce dossier. Je pense que l'amélioration de la connaissance de ce dispositif dans certains arrondissements, qui n'arrivent pas à utiliser la totalité de leur enveloppe, doit être un travail que l'on doit mener ensemble pour essayer de voir comment s'appuyer sur plus de relais sur le terrain pour faire connaître ce dispositif.

Pour les arrondissements qui n'utilisent pas la totalité de leur enveloppe, on fait le point début septembre avec les arrondissements pour voir s'ils vont utiliser toute leur enveloppe ou pas. Pour ceux qui pensent qu'ils ne vont pas pouvoir utiliser toute leur enveloppe, on redistribue le reliquat à d'autres arrondissements qui vont encore, d'ici la fin de l'année, réunir leur commission pour distribuer des chèques supplémentaires. Je pense aux 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements. L'ensemble de l'enveloppe est bien utilisé. D'ailleurs, l'année dernière, il y a eu un amendement budgétaire pour augmenter l'enveloppe parce qu'il y avait des besoins dans certains arrondissements. Je suis d'accord sur le fait qu'il faudrait travailler sur un dispositif peut-être plus décentralisé.

Pour répondre au vœu du groupe les Républicains et Indépendants, je suis d'accord sur le fait de pouvoir partager avec les groupes politiques du Conseil de Paris un bilan du dispositif, chose que nous faisons avec les maires d'arrondissement, mais qui puisse être faite aussi avec les élus du Conseil de Paris. Je suis donc d'accord

avec votre deuxième alinéa de vœu. En revanche, sur la distribution des chèques, les chèques sont donnés par la régie centrale de la DFA de la Ville de Paris. Aujourd'hui, il est obligatoire d'en passer par là. Ce ne sont pas les régies d'arrondissement qui distribuent les chèques. Donc, pour l'instant, je ne peux pas répondre favorablement sur cet aspect du vœu. Je pense que l'enjeu d'appropriation du dispositif n'est pas tellement, in fine, qui donne le chèque, mais comment la mairie d'arrondissement s'implique avec le réseau jeunesse de territoire dans la connaissance de ce dispositif.

J'émettrai un avis favorable si vous enlevez le premier alinéa de votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Pauline VÉRON.

Je me tourne vers la présidente Mme CARRÈRE-GÉE. Est-ce que vous acceptez la proposition d'amendement de Pauline VÉRON en retirant le premier considérant ?

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Non. En tant qu'usager, je pense qu'effectivement, l'endroit où l'on va chercher le chèque n'est pas neutre, et peu importe qu'il vienne de la régie du 13<sup>e</sup> arrondissement, ce n'est pas le sujet. La question, c'est que les mairies puissent mieux s'approprier ce dispositif en étant les interlocuteurs des jeunes. Donc, non, je ne le retire pas. On ne le modifie pas. On le laisse comme cela.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Vous n'acceptez pas l'amendement ?

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Non. D'une certaine manière, non.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- C'est votre droit. Il n'y a aucun problème.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Oui, oui. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Le vœu n'étant pas amendé, c'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 229.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 229).

### **2019 DVD 103 - Budget participatif "Paris aux piétons". Place des Droits de l'Enfant (14e). Subvention à l'association "Les Hyper Voisins".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DVD 103 : budget participatif "Paris aux piétons". Place des Droits de l'Enfant, 14<sup>e</sup> arrondissement. Subvention à l'association "Les Hyper Voisins".

La parole est à la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. Non, la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement ne s'inscrit pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DVD 103, puisque je l'ai annoncé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 103).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif au référendum d'initiative partagée contre la privatisation des aéroports de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 78 relatif au référendum d'initiative partagée contre la privatisation des aéroports de Paris.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.**- Monsieur le Maire, nous nous félicitons que cette majorité s'oppose à la privatisation du groupe A.D.P., mais cela n'est pas suffisant. La Constitution nous a donné 9 mois pour rassembler 4 millions de signatures et ainsi, permettre la mise en place du R.I.P. - référendum d'initiative partagée - sur cette question. Depuis le 13 juin 2019, 71.772 Parisiens et Parisiennes soutiennent ce référendum sur les quelques plus de 860.000 électeurs et électrices de Paris. Ce référendum aura lieu s'il est soutenu par 10 % du corps électoral. Il nous reste donc 5 mois pour informer largement, relayer les informations liées au R.I.P. et réaffirmer dans le même temps l'importance des services publics.

La participation au R.I.P. se faisant uniquement par voie numérique, il est primordial d'orienter et d'assister les personnes qui n'ont pas toutes accès à Internet. En juin 2019, notre Assemblée a adopté un vœu par lequel nous nous engageons à organiser des points d'accès Internet et à dédier des agents d'accueil et de renseignement pour les citoyens et citoyennes qui souhaitaient soutenir le R.I.P. Qu'en est-il aujourd'hui ? Nous ne comprenons pas qu'aucune communication spécifique sur l'importance de ce rassemblement n'ait été faite tant sur le site de la Ville que sur les réseaux sociaux. Notre vœu demande donc que la Ville communique sur le R.I.P. et sur l'accompagnement possible en mairie, comme cela a été décidé il y a 5 mois, et que la Ville mette en place des points de facilitation numérique dans chaque quartier de Paris. Nous demandons enfin qu'un débat soit organisé par la Ville afin que les informations liées à ce référendum soient largement relayées.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON, pour répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Raphaëlle PRIMET, effectivement, concernant le référendum d'initiative partagée sur la privatisation des Aéroports de Paris, nous avons voté un vœu de l'Exécutif en juin 2019 afin de faire connaître ce dispositif et que chaque Parisien puisse décider en connaissance de cause de s'en saisir ou pas. Ainsi, la Ville de Paris organise l'accès au vote dans chaque mairie d'arrondissement et met les moyens à disposition pour faire connaître la procédure du R.I.P., tout en respectant son obligation de neutralité en tant que ville. Depuis juin, les électeurs peuvent déposer leur soutien dans chaque mairie d'arrondissement parisienne au moyen d'un poste informatique mis à disposition, ou en remplissant le formulaire Cerfa qui a été mis en place généralement dans les espaces d'accueil des mairies d'arrondissement. A la fois un dispositif de facilitation numérique, avec des agents qui ont été habilités pour accompagner les personnes, notamment pour déposer leur signature numérique pour ce référendum sur le site numérique du Ministère de l'Intérieur, et également des Cerfa, avec un accompagnement des personnes qui veulent le remplir.

Jusqu'à présent, les mairies d'arrondissement ont été faiblement sollicitées puisque l'on a eu un peu plus de 450 soutiens à ce référendum qui ont été enregistrés en mairie d'arrondissement. A défaut de communication institutionnelle à l'échelle nationale, plusieurs moyens sont accessibles pour renforcer l'information des électeurs sur la procédure qui a été mise en place par la Ville de Paris. Puisqu'il n'y a pas eu de kit de communication fait par le Ministère de l'Intérieur à destination des communes, nous avons déployé notre propre dispositif de communication dans Paris, avec une page Internet dédiée sur le site "paris.fr", avec un message qui est posté sur les panneaux d'affichage lumineux de la ville depuis le 12 septembre, où il est écrit : "Privatisation d'A.D.P. - Référendum d'initiative partagée - Vous avez jusqu'au 12 mars 2020 pour voter - Rendez-vous sur le site, etc.". Donc, sur les panneaux lumineux de la ville. Et enfin, la Ville de Paris a fait un "flyer" et une affiche...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Si l'on peut conclure.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe.- Oui. Qui est mis dans les mairies d'arrondissement et distribué. C'est celui-ci. C'est celui que la Ville de Paris a fait, depuis plusieurs mois maintenant.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe.- Je vous ai proposé un amendement à votre vœu pour tenir compte de ces éléments, en supprimant et en modifiant un petit peu votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe.- Dans ce cas, j'émettrai un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pauline VÉRON.

Le vœu est maintenu, j'imagine ?

Est-ce que vous acceptez l'amendement ?

**Mme Raphaëlle PRIMET.**- On accepte les amendements.

Je suis très surprise parce que je n'ai jamais vu les "trucs" lumineux. Je vais regarder.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Vous allez regarder. Très bien.

**Mme Raphaëlle PRIMET.**- Du coup, on accepte les amendements.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Vous acceptez les amendements. Donc ce sera un vœu amendé qui sera mis aux voix.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES pour une explication de vote.

**M. Jérôme GLEIZES**.- C'est pour apporter le soutien du groupe Ecologiste à ce vœu et à ces amendements, et donc, espérer que nous aurons un vote à la fin, en France, sur cette question.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Très bien. Merci, Jérôme GLEIZES, pour votre concision.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 478).

### **Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et PCF-FG relatif au service national universel.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 79 relatif au service national universel, déposé par deux groupes.

Qui le présente ? C'est Jean-Noël AQUA ? Non, ce n'est pas lui.

C'est Nathalie MAQUOI. D'accord.

Donc, pas AQUA, mais MAQUOI.

Nathalie MAQUOI a la parole.

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Mes chers collègues, l'Institut national de la jeunesse a dévoilé les résultats de la dernière évaluation menée sur les premiers volontaires de la phase expérimentale du service national universel, qui a été lancée il y a quelques mois. 94 % des volontaires sondés, dont une majorité est des enfants de militaires, se montrent, certes, satisfaits, mais peu capables de percevoir l'intérêt du S.N.U. et ses objectifs. Or, le S.N.U., si vraiment on respecte le "U" d'universel, nécessitera 1 à 1,5 milliard d'euros. On estime à environ 2.000 euros le coût du dispositif par jeune.

Alors, nous nous interrogeons. Est-ce que cette somme ne serait pas mieux employée à augmenter les bourses, au moment où la précarité étudiante augmente, où il est impossible de vivre dans les métropoles où se concentrent les formations, même avec le montant maximum de 550 euros ? Ne serait-il pas mieux employé à soutenir le dispositif du service civique fondé sur le volontariat, sur la progression personnelle dans le cadre d'un projet en partie défini par le jeune lui-même, sur la montée en compétences dans le cadre d'une citoyenneté exercée librement ? Ce dispositif, le service civique, a montré son utilité, notamment dans de nombreuses associations parisiennes.

Par ce vœu, nous demandons à la Ville de Paris de réaffirmer son opposition au service national universel avant qu'il ne soit étendu à d'autres territoires, et notamment à Paris.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe.- Monsieur le Maire, ma chère collègue, chère Nathalie MAQUOI, votre vœu évoque une réalité des inquiétudes pour la jeunesse, à un moment où la question de la précarité des jeunes connaît malheureusement une actualité dramatique. L'approche de l'accompagnement prônée par le Gouvernement avec le C.N.U. - on a déjà eu l'occasion d'en parler dans ce Conseil de Paris - est contraignante, puisqu'il s'agit d'un service qui est obligatoire, et très descendante, avec une priorité donnée aux enjeux de défense, avec le choix d'un uniforme et la présence importante de militaires.

A Paris, nous avons fait le choix d'un accompagnement des jeunes intégrant les principes de l'éducation populaire et dédié à leur autonomisation. Nous avons plutôt fait le choix du service civique, qui nous semble être un très bon outil, excellent pour les jeunes. C'est pourquoi nous sommes passés de 150 à 400 jeunes volontaires à la Ville de Paris. D'ailleurs, nous lançons une très grande campagne de recrutement des jeunes en service civique à la Ville de Paris, avec des témoignages sur les affiches de jeunes qui sont en service civique à la Ville.

Concernant le C.N.U. et votre demande de bilan, il est difficile de donner un bilan à l'échelle parisienne, car nous n'avons pas été un département qui a lancé cette phase expérimentale. Je ne peux pas répondre à votre vœu qui demande à faire un bilan sur Paris parce que nous ne sommes pas l'un des territoires expérimentaux.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

Pardon ?

Donc, demande de retrait de Pauline VÉRON et explication de vote de Mao PENINOU.

Nathalie MAQUOI, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**Mme Nathalie MAQUOI.**- Retiré.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Retiré. Bon.

On trouvera une autre occasion, Mao. Rassure-toi. Une petite explication de vote ne fait jamais de mal.

Le vœu étant retiré, nous en avons fini avec les dossiers de la 7e Commission.

### **2019 DAE 290 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "ARES Association" (93) pour la réalisation d'une étude de préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" dans le 18e arrondissement.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je vous prie d'accepter les excuses du Président de la 1ère Commission, Pierre GABORIAU, qui ne pourra vous présenter à l'instant un rapport d'activité sur la tenue de la 1ère Commission.

Nous attaquons les dossiers concernant Afaf GABELOTAUD, avec le projet de délibération DAE 290.

Qui a le DAE 290 ? Qui est encore inscrit sur le DAE 290 ?

Éric LEJOINDRE, non.

Didier GUILLOT ? Pas là.

Léa FILOCHE ? Pas là.

Danielle SIMONNET ? Allez, une bonne action. Intervenez.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Ecoutez, si, maintenant, vous sollicitez mes interventions.

Ecoutez, on est sur le projet de délibération qui porte une subvention de 50.000 euros et une convention avec l'association "ARES", association du 93, pour la réalisation d'une étude de préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur". La démarche "Territoires Zéro Chômeur" est intéressante parce qu'elle permet de partir d'abord des besoins d'un territoire, pour être dans une démarche de remettre des chômeurs en activité, en emploi, par cette méthode. C'est important que la Ville soutienne et s'implique de manière forte dans ces démarches.

On est quand même dans un contexte particulier, où le Gouvernement mène une véritable guerre, une guerre économique contre le peuple au travail, contre les chômeurs. Rappelons quand même la loi "Avenir professionnel" qui a constitué tout un arsenal pour surveiller et punir les chômeurs, avec l'imposition du journal de bord pour rendre compte de leur activité de recherche d'emploi, avec des conseillers Pôle Emploi qui sont transformés en véritables "flics" surveillants des chômeurs. Ajoutez à cela le décret sur l'offre raisonnable d'emploi, qui exige, finalement, de devoir accepter des baisses de salaire quand on retourne dans l'emploi. Un vrai scandale, donc. Comme si la fraude aux indemnités chômage était le problème économique du pays, quand on sait que la question des fraudes et de l'évasion fiscale est 1.400 fois plus importante que celle des indemnités chômage.

On est vraiment dans une situation extrêmement problématique, où Pôle Emploi, en plus, a subi énormément de suppressions de postes. Et maintenant, il y a l'attaque au financement de l'Assurance chômage, qui a conduit à la suppression des cotisations sociales pour ensuite reporter sur la C.S.G. On se retrouve donc avec des retraités qui cotisent et participent. On n'est plus du tout dans la même logique paritaire où c'est l'ensemble des salariés qui participent par les cotisations sociales et les cotisations sociales employeurs à l'organisation de la solidarité pour prévenir les risques de situation de non-emploi. Pour finir, le fait d'être passé de la durée de 4 à 6 mois, dans les 24 derniers mois, pour pouvoir bénéficier des indemnités chômage fait que 700.000 personnes vont perdre tout droit à une indemnité. On est donc dans une situation grave où le chômage tue. Il faut, au contraire, une tout autre politique.

Sur les "Territoires Zéro Chômeur", j'alerte sur une chose. Pour les "Territoires Zéro Chômeur", les personnes sont rémunérées en puisant dans les allocations-chômage. Il y a une logique derrière cela qui peut poser un débat, un problème, parce qu'elle revient à dire que, finalement, les chômeurs auraient un problème d'employabilité. Lorsque l'on voit l'argent que l'on a pu dépenser au niveau du Gouvernement sur le C.I.C.E. pour zéro efficacité en termes de création d'emploi, et lorsque je vois les soutiens de la Ville à un certain nombre d'activités économiques ou de dispositifs d'incubateurs à "start-up" sans qu'il n'y ait jamais de véritable évaluation sur la création d'emploi, je trouve que l'on devrait s'inspirer beaucoup plus de la démarche qui a été celle d'"ATD Quart Monde", qui a été de dire qu'il faudrait que l'Etat soit employeur en dernier recours. La Ville pourrait être employeur sur un territoire en dernier recours et penser aussi les emplois en fonction de l'utilité sociale sur le territoire. On sait pertinemment que beaucoup de besoins, notamment sociaux, ne sont pas satisfaits, et qu'ils pourraient donner lieu au fait d'assumer que la Ville mette l'argent qui correspond sans puiser dans les caisses d'allocations-chômage. Voilà le point sur lequel je souhaitais vous alerter.

J'en ai terminé avec mon intervention. Je voterai néanmoins la projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

Mme Joëlle MOREL a la parole.

**Mme Joëlle MOREL**.- Ce dispositif "Territoires Zéro Chômeur" de longue durée est issu de la loi de 2016 et expérimenté depuis 2017 dans 10 territoires, dont le 13e arrondissement. Initié notamment par "ATD Quart Monde", il consiste à proposer à tout demandeur d'emploi de longue durée un C.D.I. dans une entreprise à but d'emploi. Une entreprise à but d'emploi : oui, c'est bien cela. C'est un dispositif particulièrement novateur. C'est l'emploi de toutes et tous qui, à la base, est la première chose. Ensuite, vient le statut du C.D.I., qui fait quitter la précarité. Ensuite, vient l'activité. Et ensuite, vient l'équilibre financier. L'équilibre financier est assuré par l'allocation au salarié de l'entreprise à but d'emploi des coûts directs du chômage, soit 18.000 euros par an.

C'est un dispositif neutre pour les finances publiques. Les prestations financières sont complétées par la facturation d'activités utiles socialement et écologiquement, et non-concurrentielles. Cela pourrait être les composts d'immeuble, la végétalisation des rues, le petit bricolage, le gardiennage d'animaux, les promenades urbaines. "Territoires Zéro Chômeur" est donc un véritable outil de transformation de la société, comme dirait Didier GOUBERT d'"ATD Quart Monde". Nous avons, avec "Territoires Zéro Chômeur", un levier pour dynamiser et renouveler nos dispositifs anciens d'insertion. Reste à en avoir la volonté et à mettre en œuvre un bon niveau de pilotage.

Je rappelle que le groupe Ecologiste de Paris a demandé que la Ville agisse pour que les "Territoires Zéro Chômeur" de longue durée soient généralisés à tous les arrondissements, avec une priorité aux arrondissements quartiers "politique de la ville". Que cela soit l'occasion de coordonner et de redynamiser l'ensemble des dispositifs actuels d'insertion, et qu'un pilotage ambitieux et transparent soit mis en place. Faire de l'emploi un bien commun, que revenus et statut pérenne soient assurés. Voilà une belle ambition, une ambition qui peut tendre vers un revenu de base inconditionnel.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD, pour répondre aux intervenantes.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci de me donner l'occasion de parler à nouveau de l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur", qui me tient tout particulièrement à cœur avec la Maire de Paris. Loin des polémiques sans fondement, cette innovation sociale a permis dans le 13e arrondissement, dans le cadre de cette expérimentation, à 65 personnes de retrouver un emploi depuis le début de l'expérimentation, dont 55 à ce jour embauchées en C.D.I. Il s'agit de personnes très éloignées de l'emploi, au chômage en moyenne depuis 4 ans, qui sont sorties de tous les spectres institutionnels.

Au-delà du "Territoires Zéro Chômeur", porteur d'une véritable dynamique vertueuse pour le territoire, cela apporte aussi un véritable lien social en contribuant à diminuer les inégalités dans des quartiers en profonde mutation urbaine. Comme cela a été rappelé tout à l'heure à l'occasion des débats sur le revenu universel par ma collègue Dominique VERSINI, nous portons l'extension de cette expérimentation sur les 18e, 19e et 20e arrondissements, dans l'attente de la seconde loi, annoncée lors du "Plan Pauvreté" mais qui tarde à arriver, hélas. Les trois territoires ont lancé des réflexions et travaillé avec les acteurs locaux pour envisager les modalités que pourrait prendre cette expérimentation sur leur territoire.

Dans le 18e arrondissement, une mobilisation très importante sous l'impulsion d'Éric LEJOINDRE, Monsieur le Maire, et de Claudine BOUYGUES, que je souhaite saluer pour leur travail absolument admirable. Ils ont permis de nombreuses réunions de concertation et de travail avec l'ensemble de l'écosystème social : habitants, bailleurs, entreprises, acteurs de l'emploi, associations de quartier, qui ont dessiné les contours de la future expérimentation. C'est ainsi que le quartier de la porte de la Chapelle, objet d'une attention toute particulière de la Municipalité, comme vous le savez, a été retenu, au vu des nombreux projets et opportunités qui vont y prendre place : l'arrivée du campus Condorcet, la construction du nouveau quartier Chapelle International et de l'Arena 2. Tout cela nous permet d'espérer voir assez rapidement une préfiguration, que porte l'association "ARES", implantée dans le 18e arrondissement, avec les conseils et l'expertise d'"Aurore", forte de son expérience dans le 13e arrondissement.

C'est une somme de 50.000 euros qui sera dédiée pour une étude de préfiguration. Cette étude doit aboutir à un diagnostic de fond sur le quartier, ainsi que les éléments précis relatifs à la gouvernance, aux activités à développer, au modèle économique ainsi qu'à la recherche de locaux.

Pour répondre rapidement à vos questions, Madame SIMONNET, justement, le "Territoires Zéro Chômeur" est l'antithèse de ce que l'on fait habituellement en termes de réflexion et d'attitude vis-à-vis du chômage, puisque vous parlez d'employabilité. On est dans un rapport totalement différent parce que l'on part des compétences, de la volonté et de l'envie des personnes pour construire un projet en lien avec l'écosystème et avec l'utilité du site, du quartier, avec les personnes, les associatifs, en évitant d'être en concurrence avec le système marchand classique,

donc avec beaucoup d'innovation sociale et de créations. C'est bien avec une réflexion de ce type que l'on avance avec cette expérimentation dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, et que l'on avance différemment dans d'autres quartiers puisque tout l'intérêt de cette expérimentation sur d'autres secteurs, c'est qu'il y a des différences entre les quartiers et que l'on doit prendre en compte les spécificités des quartiers pour répondre aux besoins au plus près de ces publics et des publics les plus éloignés.

Quant au transfert, c'est un petit peu plus complexe que cela. Il n'y a pas un transfert des allocations-chômage sur le "Territoires Zéro Chômeur". C'est plutôt une mathématique de ce qui n'est pas dépensé sur des allocations-chômage, etc., qui va être redéployé pour d'autres choses. On ne substitue pas un effet à un autre. On voit plutôt l'effet positif à long terme, qui est que quelqu'un en emploi coûte moins cher à la société que quelqu'un qui est en situation de chômage.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Afaf GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 290.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 290).

## **2019 DFA 88 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DFA 88 : communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Le Crédit municipal est, certes, une banque, mais c'est surtout un organisme à vocation sociale. Ce n'est pas généralement le cas des banques, mais c'est le sien depuis sa création, voici plusieurs siècles, puisqu'il est né d'une volonté de protéger les Parisiens pauvres contre l'oppression des usuriers. Aujourd'hui encore, le prêt sur gage est le cœur de notre activité, 60 % de nos produits, pour un encours de crédit de 216 millions d'euros. Il offre une solution simple aux Parisiens confrontés à des difficultés financières. 83.000 clients l'an dernier. Le montant assez modeste de nos prêts, très souvent inférieur à 1.000 euros, montre bien à qui profite notre activité. Nous procédons d'ailleurs à des estimations loyalement calculées qui déterminent le montant du prêt. Et lorsque après un long délai, nous vendons aux enchères des objets non retirés, l'opération est généralement bénéfique pour l'emprunteur, d'abord, parce qu'il s'agit d'une vente aux enchères transparente, et ensuite, parce qu'elle génère un prix de vente supérieur au montant du prêt, le bénéfice étant reversé à l'emprunteur.

Le C.M.P. a beaucoup amélioré le système de relation avec ses clients, en rénovant son espace d'accueil, en développant les services en ligne. Un quart des prolongations de prêts se fait maintenant par ce moyen. Nous sommes particulièrement heureux que les enquêtes de clientèle fassent état d'un taux de satisfaction de 90 %. Mais le C.M.P. ne se contente pas du prêt sur gage. C'est son activité centrale. Il a développé toute une palette d'autres interventions à caractère social : l'épargne solidaire, qui contribue notamment au financement d'associations sociales ; l'accompagnement budgétaire, pour les personnes fragilisées, afin de lutter contre le surendettement ; et récemment, une opération de remise gratuite pour plusieurs centaines de prêts de faible montant. Il est donc clair que le Crédit Municipal est en très bonne santé, comme le démontre la communication dont nous discutons ce soir. Il met au service de sa vocation sociale sa solidité financière en termes de ressources et de ratios structurels, et la qualité de sa gestion sous la conduite de son excellent directeur général, Frédéric MAUGET.

Quelques mots sur la suppression progressive de notre filiale bancaire C.M.P. Banque. Cette structure n'avait jamais su installer ni une vocation précise, ni une véritable clientèle. Elle coûtait aux contribuables parisiens plusieurs millions d'euros chaque année. La Municipalité et le Conseil de Paris ont donc décidé, en 2015, de supprimer progressivement C.M.P. Banque, ce que l'on appelle en termes bancaires "une mise en extinction". Cette opération a été menée à bien pendant quatre ans par le C.M.P., appuyé sur le directeur de cette filiale, Philippe ZAMARON. Je tire quatre enseignements de ce processus, qui touchera dans quelques semaines à sa fin. Premièrement, les problèmes sociaux que comporte inéluctablement la fermeture d'une entreprise de 130 salariés ont été parfaitement traités, notamment par de nombreux reclassements dans des structures de la Ville. Deuxièmement, la cession des créances restantes va se terminer bientôt. Elle s'est opérée progressivement, de manière très habile et peu coûteuse. Troisièmement, la Ville a financé cette fermeture à hauteur de 42 millions d'euros. Souvenez-vous que lorsque le projet de délibération a été voté ici, certains pensaient que cette somme ne serait pas suffisante. Vous serez sans doute satisfaits d'apprendre que la Ville n'aura pas un centime à rajouter. Enfin, quatrièmement, et ce

n'est pas le moindre, la fermeture de C.M.P. Banque a été conduite avec l'appui fidèle de notre conseil d'administration, y compris les élus d'opposition qui y siègent et que je remercie vivement. Ce tour d'horizon est terminé.

Permettez-moi de rappeler, avec ma longue ancienneté, qu'à d'autres périodes que nous avons connues, l'action du Crédit Municipal, sa solidité et sa qualité de gestion n'étaient pas celles que nous connaissons aujourd'hui, et c'est une litote. Ce bilan de mandature méritait d'être salué.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Bernard GAUDILLÈRE.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET. Non.

Je donne la parole tout de suite à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre à Bernard GAUDILLÈRE sur cette communication.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Pas pour répondre, parce que Bernard GAUDILLÈRE a parfaitement présenté cette communication en tant que Président du Crédit Municipal de Paris. On a parfois eu l'occasion de parler du Crédit Municipal de Paris dans la gestion extinctive de sa filiale bancaire, et donc, d'insister sur ce qui allait mal. Cette situation permet de dire que le Crédit Municipal remplit ses missions de service public, qu'il le fait de façon économiquement très performante et que nous le devons beaucoup à son Président. Je m'associe à ses félicitations au directeur général, Frédéric MAUGET, et à travers lui, à l'ensemble des équipes du Crédit Municipal de Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

### **2019 DFA 98 - Pavillon d'Armenonville (16e). - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public. - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du pavillon d'Armenonville du 2 septembre 2014.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous pouvons maintenant examiner le projet de délibération DFA 98 et l'amendement technique n° 136 concernant le pavillon d'Armenonville dans le 16e arrondissement.

Sans qu'il ne tombe, je donne la parole à M. Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**.- Très rapidement. Je voulais souligner, sur ce dossier, que l'entreprise Potel et Chabot, dont une filiale a obtenu cette concession, avait fait un lobbying intense, comme ses concurrents, pour obtenir cette concession en 2014. J'étais donc étonné de voir qu'après cette volonté très forte d'obtenir cette concession, on se retrouve avec une négociation pour obtenir un rabais ou alors une prolongation. Je comprends les motifs de cette négociation et le résultat qui consiste à obtenir une année supplémentaire et cinq mois de concession. Cependant, je voulais souligner clairement ici, en Conseil de Paris, que cette démarche de la part du concessionnaire me paraissait un petit peu osée.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Thomas LAURET.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre et présenter l'amendement technique n° 136.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, Monsieur LAURET, vous avez raison, ces situations sont toujours un peu inconfortables. Mais c'est toujours difficile, pour des partenaires, de pouvoir chiffrer et parfois, il y a des mauvaises surprises. Il est dans l'intérêt de la Ville de pouvoir s'ajuster parce que nous avons besoin que des partenaires prennent le risque, et parfois, quand il est trop important, que nous réajustions les conditions contractuelles afin de permettre à chacun d'y trouver un intérêt dans la durée. Sinon, ce type de contrat s'effondre de lui-même.

Il y a un amendement technique, tout simplement parce que nous nous sommes rendu compte trop tardivement qu'il y avait quelques erreurs dans le délibéré : de nature juridique et de mention de l'avis de la commission désignée en application des articles L.1411-5 et L.1411-6 du Code général des collectivités territoriales, et, crime de lèse-majesté à mes yeux, une mauvaise imputation budgétaire. Il s'agissait de la ligne 758-88, alors qu'il fallait indiquer 75-813. L'amendement permet de corriger cette erreur insupportable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Mais oui, c'est bien sûr.

De ce fait, chers collègues, je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 136.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 136 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 98, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DFA 98).

### **Voeu déposé par l'Exécutif relatif à une dénomination en hommage à Jean-Michel Martial.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu n° 80 relatif à une dénomination en hommage à Jean-Michel Martial. C'est un vœu déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, j'imagine que beaucoup d'entre vous en ont pris connaissance. Nous avons appris avec tristesse le décès de Jean-Michel Martial, dont nous étions très proches. C'est quelqu'un qui a eu une immense carrière de comédien de théâtre, de cinéma, de télévision, de metteur en scène, qui a été d'un apport immense à la culture française ainsi qu'à la promotion de la diversité, notamment dans ses engagements citoyens et associatifs, en particulier dans le 18e arrondissement. Il a été l'un des plus grands promoteurs de la valorisation des cultures des Outre-mer, de la défense des intérêts des Ultramarins, concrétisé par la création de l'association culturelle parisienne "L'autre Souffle", en 1997, par le festival "Kanoas", ainsi que par sa fonction de président du Conseil représentatif des Français d'outre-mer de 2016 à 2019.

Nous avons proposé ce vœu de l'Exécutif, qui propose qu'un équipement municipal culturel ou associatif parisien porte désormais le nom de Jean-Michel Martial et lui rende ainsi l'hommage qu'il mérite.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Merci, Véronique LEVIEUX, puisque nous avons eu, comme d'autres, la chance de connaître Jean-Michel Martial.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 479).

### **Voeu déposé par les groupes GEP, PCF-FG, SOCA et "Génération.s" relatif à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte-Marthe.**

### **Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une opération immobilière dans le quartier Sainte-Marthe.**

### **Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons aux vœux n° 81, n° 82 et n° 82 bis relatifs à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte-Marthe.

La parole est d'abord à Mme Joëlle MOREL, pour présenter le vœu n° 81.

**Mme Joëlle MOREL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été présenté au conseil d'arrondissement du 10e arrondissement par les élus écologistes et voté à l'unanimité. J'ai l'honneur, ce soir, de présenter ce vœu porté par le groupe des élus écologistes, par les élus du Parti communiste, des élus PS et de "Génération.s".

Le quartier Sainte-Marthe concentrait depuis un grand nombre d'années plusieurs artisans et artistes. Ils étaient souvent installés dans des immeubles insalubres et la Ville s'est engagée, de 1994 à 2013, à leur rénovation. Malgré la protection de ce quartier classé dans le P.L.U. "Zone de protection de l'artisanat", il est de nouveau en pleine mutation et il y a un risque de voir disparaître les artisans. La Société immobilière de Normandie est propriétaire d'un grand nombre de mètres carrés de ce quartier puisqu'elle possède 120 lots, dont 80 en rez-de-chaussée, et 40 de ces rez-de-chaussée sont vacants. Ce quartier est donc l'objet de spéculations immobilières.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la Ville réaffirme son souhait de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes et artisans déjà en place, et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides. Que la Ville étudie et mette en œuvre l'ensemble des dispositions à prendre pour garantir le maintien et la bonne occupation des locaux vides, notamment la substitution à l'acheteur de la Société immobilière de Normandie des locaux dans le cas d'une vente de la société. Enfin, que la Ville initie une réunion avec les nouveaux propriétaires et gérants de la Société immobilière de Normandie pour clarifier leurs intentions pour le quartier.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Joëlle MOREL.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour le vœu n° 82.

**Mme Danielle SIMONNET**.- C'est vraiment un sujet extrêmement préoccupant parce que l'on voit bien que l'on est coincé, avec une situation où des gros opérateurs spéculateurs peuvent totalement modifier un quartier. On est vraiment face au problème crucial de gentrification et de spéculation. On est face à une opacité du projet de mise en vente de la Société immobilière de Normandie. Un risque de rachat de ses actifs fonciers parisiens, notamment dans le quartier de Sainte-Marthe, ne sert que les intérêts privés à visée uniquement spéculative. Le risque est qu'un certain nombre d'artisans et de commerçants ne puissent plus rester dans le quartier, ce qui le modifierait considérablement.

Concernant le vœu adopté par le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, il représente un premier pas nécessaire à saluer, mais il peut être aussi imprécis, insuffisant. En fait, ce vœu ne va pas fixer le calendrier pour la prise de contact avec la Société immobilière de Normandie, ni la mise en œuvre par la Ville de Paris des procédures nécessaires pour empêcher la vente de cette société ou des actifs fonciers situés dans Paris en général, en particulier dans le quartier Sainte-Marthe qui nous préoccupe, alors même que celles-ci doivent être engagées de toute urgence compte tenu du niveau record du marché spéculatif auquel notre ville est livrée, a fortiori, en ce qui concerne les fronts de gentrification les plus violents que peut connaître le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il y a donc une mobilisation qu'il faut saluer. Elle est exemplaire de la part des habitants et des artisans. On s'est retrouvé à plusieurs élus au dernier rassemblement, avec Madame la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, Mme CORDEBARD. Je pense qu'il y a une volonté déterminée, collective qui s'est dégagée pour être soudés.

L'idée de ce vœu est complémentaire, en disant : il faut que soit organisée, avant la fin de l'année, une rencontre entre les représentants de la Société immobilière de Normandie et la Ville de Paris, afin de négocier les modalités d'acquisition du foncier détenu par cette société dans notre ville et notamment dans le quartier Sainte-Marthe, et que soit organisée, avant les élections de mars 2020, une réunion publique pour faire état de l'avancement du processus engagé par la Municipalité actuelle en faveur de l'acquisition du foncier détenu par la Société immobilière de Normandie dans notre ville et notamment dans le quartier de Sainte-Marthe. L'idée, c'est que l'on puisse vraiment s'appuyer pleinement sur le rapport de force et la mobilisation des habitants.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci pour vos deux vœux qui rejoignent les préoccupations de tout l'Exécutif, en particulier de la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. Pour des raisons de subtilités de détails, nous avons souhaité proposer une demande de retrait, avec la proposition d'un vœu de l'Exécutif. Nous partageons les préoccupations et le souhait que vous avez exprimés toutes les deux de protéger les habitants, les commerçants, les artistes et, d'une certaine manière, l'âme si précieuse de ce quartier. Le vœu de l'Exécutif vise à ancrer notre vigilance autour de l'ensemble des adjoints de l'Exécutif qui sont concernés : Ian BROSSAT, Olivia POLSKI, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, et en particulier, vous le savez, la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Le vœu de l'Exécutif reprend l'esprit des deux vœux précédents. Que présente-t-il ? D'abord, l'objectif de préserver l'identité du quartier Sainte-Marthe par le maintien des artistes, artisans, libraires et disquaires qui sont déjà en place, et le soutien à l'installation de nouveaux artisans et artistes dans les locaux vides. Que nous étudions l'ensemble des dispositions à prendre pour garantir le maintien et la bonne occupation des locaux vides, notamment la substitution à l'acheteur de la Société immobilière de Normandie dans le cadre d'une vente de la société, et que soit organisée dans les meilleurs délais une rencontre avec les nouveaux propriétaires et les gérants pour clarifier la situation.

Donc, c'est une proposition de retrait au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, pour une explication de vote.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Un mot pour dire qu'il s'agit en effet d'un quartier qui a fait l'objet et a bénéficié, dans les années précédentes, de millions d'investissement d'argent public, qui était d'ailleurs autant de la Ville que de l'Etat. Les élus du 10<sup>e</sup> arrondissement se sont, par le passé, ardemment battus pour sauver ce quartier et faire en sorte qu'il puisse conserver son âme, et que ses habitants et artisans puissent rester y vivre. C'est donc un combat collectif que nous avons mené à l'époque. Même si le chemin juridique est fragile, il faut que nous utilisions toute notre énergie pour éviter qu'une spéculation totalement immorale se produise sur ce territoire, puisque ce serait bénéficier d'investissements publics, et ensuite, faire une plus-value très importante dessus, une bascule insupportable. C'est pourquoi, avec l'ensemble des élus de la majorité du conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, nous nous sommes engagés, y compris en revendication et en mobilisation, avec les habitants.

Je remercie mes collègues élus de soutenir ce combat et de voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Alexandra CORDEBARD.

M. Hervé BÉGUÉ va donner une explication de vote pour son groupe.

**M. Hervé BÉGUÉ**.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous considérons qu'il y a urgence à réunir les différents acteurs de ce dossier, notamment les gérants de la Société immobilière de Normandie, et de tenir informés les habitants, riverains, artisans, artistes et commerçants.

Comme mon ami Didier LE RESTE l'a demandé au premier adjoint à la Maire par courrier en date du 4 novembre, il y a lieu, comme la législation le permet, de mandater la SEMAEST pour préempter les locaux commerciaux.-

Nous voterons le vœu de l'Exécutif. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Hervé BÉGUÉ.

Je me tourne vers Joëlle MOREL.

Est-ce que le vœu n° 81 est retiré ? Oui.

Je me tourne vers Danielle SIMONNET.

Est-ce que le vœu n° 82 est retiré ?

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je voterai le vœu de l'Exécutif. Je ne retire pas le mien parce qu'en fait, je demande un calendrier précis et il n'y a pas de calendrier.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Très bien.

Le vœu n° 82 est donc maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 480).

### **2019 DAE 19 - DDCT - Subventions de fonctionnement (140.176 euros) à 15 structures de l'E.S.S., adhésion à l'association "Acteurs du Tourisme Durable" (1.575 euros) et au Labo de l'ESS (2.500 euros).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Au projet de délibération DAE 19 - DDCT, il y a un amendement technique n° 83, présenté par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 83 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 19 - DDCT, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAE 19 - DDCT).

## **2019 DAE 287 - Subventions (20.500 euros) accordées à trois structures pour le développement de l'entrepreneuriat des publics migrants.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 287 : subventions accordées à trois structures pour le développement de l'entrepreneuriat des publics migrants.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**.- Monsieur le Maire, chers collègues, s'il a été beaucoup question d'hébergement et de soins pour les réfugiés, dès 2015 et réactualisé en 2019, le "Plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés" engage la Ville à faciliter aussi leur intégration professionnelle en soutenant l'entrepreneuriat et la création d'entreprise, en adaptant les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, en développant des programmes innovants d'accès à la formation ou à l'emploi. Ce projet de délibération élargit son action aux migrants. Nous savons que l'accès à l'emploi, au logement et à l'apprentissage de la langue française, sont des conditions indispensables de l'intégration. Nous savons aussi que la régularisation des statuts par l'emploi est difficile, que les démarches sont complexes pour l'employeur comme pour l'employé et que les associations spécialisées sont très sollicitées.

Les trois projets présentés par ce projet de délibération ont en commun de proposer des actions spécifiques destinées à favoriser et à développer l'inclusion professionnelle des personnes migrantes, en s'appuyant sur une démarche d'entrepreneuriat originale par rapport au processus plus classique d'accompagnement. Avant de voir les questions particulières que peut poser chacune des propositions, trois questions les traversent et j'aimerais les poser au cours de ce projet de délibération.

La première question, c'est le problème du statut des bénéficiaires. Je ne parle pas ici que de leur statut de réfugié, mais aussi de leur statut dans le projet stagiaire, salarié, autres. Je voudrais un peu plus de précision. C'est dommage, au regard de leur parcours et de leur sortie de projet, que l'on ne puisse pas en savoir un peu plus.

La deuxième question est celle de l'accompagnement après le projet et le suivi qui pouvait être effectué à l'issue des actions proposées. Quel suivi est mis en place pour ces personnes migrantes ? Sont-elles dirigées vers d'autres structures, orientées vers des acteurs qui faciliteraient leur intégration sur le long terme ? Car c'est bien ce qui nous intéresse au fond lorsque l'on parle d'insertion par l'emploi, un emploi durable qui permet de stabiliser les situations difficiles de ces personnes migrantes. Le projet de délibération évoque des collectifs de pairs, des sources d'entraide et de réseau, mais sont-ils mis en place par les porteurs du projet afin de promouvoir l'entrepreneuriat coopératif et forment-ils un réseau de soutien organisé et pensé ? Quels sont les liens qu'entretiennent ces associations avec les acteurs et actrices et structures spécialisées qui proposent un accompagnement sur le long terme et œuvrent pour tenter de stabiliser la situation de ces personnes migrantes ?

La troisième question est la suivante : pourquoi le projet est ouvert au seul public migrant ? Ce choix n'est jamais justifié comme allant de soi, alors qu'il pourrait être pensé que la méthodologie et la démarche d'entrepreneuriat pourraient s'appliquer à un groupe de personnes de statuts différents et que cette situation reflète mieux l'intégration recherchée en fin de compte.

Enfin, je voudrais signaler la démarche et la méthodologie particulièrement intéressantes de "Melting Pot", qui permet aux personnes qui souhaitent s'engager dans l'entrepreneuriat d'expérimenter une coopérative éphémère culinaire, dont le portage juridique est assuré par la coopérative d'activité d'emploi "Coopaname". Ce montage permet à 10 entrepreneurs de tester sans risque leur projet pendant 5 mois. Bien sûr, les questions que nous posons sur ces projets entrepreneuriat/migrants sont plus pour nous aider à définir notre politique d'aide à ce public que de s'opposer à ce projet de délibération, que nous voterons.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danièle PREMEL.

De ce fait, je donne la parole à Mme Véronique... A Mme Antoinette GUHL. Pardon.

J'ai un petit temps d'avance.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe.- Monsieur le Maire, je prends la parole avec plaisir pour répondre à Mme PREMEL.

Chers collègues, les questions qui viennent d'être posées sont toutes pertinentes, même si, en réalité, elles manquent un peu de précision. Je vais donc m'attacher à donner ces précisions.

Nous travaillons depuis maintenant cinq ans avec toutes les structures de l'économie sociale et solidaire pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes migrantes, et des réfugiés plus précisément. Nous avons engagé un grand travail avec la Préfecture pour faire en sorte que nos structures d'insertion, dans un premier temps, accueillent des personnes réfugiées, puisque cela leur demande de modifier le parcours d'insertion, de l'adapter et d'adapter les formations qui sont attribuées à ces personnes en insertion. Là, je n'ai aucun souci pour répondre à vos questions. Les réfugiés sont non seulement dans un public mixte, c'est-à-dire qu'ils sont effectivement dans des structures d'insertion de tous types, qui ont tous les types de public en insertion. Ils représentent exactement 12 % du public en insertion aujourd'hui, à Paris. C'est donc un effort qui a été particulièrement important et fait spécifiquement pour les personnes réfugiées. Le parcours d'insertion est de deux ans. A l'issue de ces deux années, elles sont effectivement orientées vers l'emploi. Si ce n'est pas le cas, vers des structures qui continueront à les accompagner.

Le deuxième sujet, qui concerne toujours l'insertion socioprofessionnelle, est l'accompagnement vers l'entrepreneuriat. C'est de cela dont parle ce projet de délibération. Là, les réponses sont moins claires parce que nous avons besoin d'un peu plus d'innovation dans l'accompagnement vers l'entrepreneuriat. Vous savez déjà qu'en innovation sociale, c'est une gageure d'accompagner vers l'entrepreneuriat. Vous pensez donc que, pour ce public spécifique, cela l'est encore plus. Dans ce cas, il y a plusieurs réponses à votre question. La première, c'est qu'ils peuvent être entrepreneurs salariés, comme dans le cas de "Melting Pot", ou ils se retrouvent dans des coopératives d'insertion par l'activité économique, ou alors sous d'autres statuts qui sont des statuts de salariés en insertion également. C'est le cas du deuxième projet que je présentais.

Je voulais simplement donner ces deux spécificités. Lorsque vous parliez des projets ouverts au seul public migrant ou non, là aussi, cela dépend des projets et des spécificités de chacun. Souvent, en tout cas dans l'entrepreneuriat, les structures avec lesquelles nous avons pu travailler, ont tendance à préférer travailler avec un groupe de réfugiés dont les besoins sont plus homogènes, notamment par rapport à l'apprentissage du français et aux apprentissages classiques d'insertion. Les besoins sont plus homogènes, donc il est plus simple de travailler à la formation sur un public homogène.

Voilà ce que je peux vous répondre. Sachez que l'on a fait beaucoup d'efforts, en tout cas dans l'insertion par l'activité économique, pour pouvoir répondre dès le départ à ces questions et offrir un véritable parcours d'insertion aux personnes réfugiées.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Antoinette GUHL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 287.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 287).

### **Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif au service public fiscal, financier et foncier.**

#### **Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme Darmanin de l'administration fiscale.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons aux vœux.

Pour la bonne information de notre Assemblée et si vous en êtes d'accord, je pense que nous sommes en mesure, en respectant peut-être à cinq minutes près l'horaire, de passer les dossiers concernant Mme Véronique LEVIEUX et Mme Olivia POLSKI. Ainsi, nous terminerions la 1ère Commission et cela aurait de la cohérence.

Le vœu n° 84, qui le présente pour le groupe Communiste - Front de Gauche ?

Mme Danièle PREMEL a la parole.

**Mme Danièle PREMEL**.- Les organisations syndicales des agents des finances publiques ont manifesté aujourd'hui à Paris. Ils protestent contre le plan de restructuration du réseau des trésoreries du Ministre de l'Economie. Ce plan prévoit notamment une baisse des services d'accueil des usagers et la réduction des horaires et jours d'ouverture au public. Comme nous l'avons défendu pour la Poste, la S.N.C.F. ou l'énergie, le recours aux services dématérialisés ne peut remplacer l'accueil physique, notamment pour les publics fragiles ou âgés qui n'ont pas accès facilement aux outils numériques. Le principe de l'accueil uniquement sur rendez-vous ou du rappel téléphonique se développe et tend à supplanter l'accueil physique, et donc, à dégrader le service public fiscal. Nous savons déjà que le service fiscal de la rue Boucry, dans le 18e arrondissement, fermera en 2023. Je rappelle que c'est après La Poste et que c'est dans un quartier particulièrement atteint par ces fermetures.

J'ajoute que le projet du Ministre DARMANIN prévoit le transfert des encaissements en numéraire aux buralistes, et la F.D.J. Les commerçants ne peuvent assurer la même qualité de service que les agents de la fonction

publique assermentés. Cette mesure nous semble poser de graves problèmes de confidentialité. Evidemment, ce projet se fait sur fond d'austérité budgétaire. Ce sont les services des finances publiques qui ont subi la plus grosse saignée en termes de suppressions de postes et le Gouvernement prévoit de supprimer encore 4.800 postes d'ici 2022, avec, en bout de course, une qualité de service public fiscal amoindrie, et donc, moins de moyens pour lutter contre la fraude fiscale.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

**Mme Danièle PREMEL**.- Je vous demande encore un petit moment.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Non.

**Mme Danièle PREMEL**.- Là aussi, c'est pour cela que l'on demande vraiment que...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Ecoutez. Allez-y. Alors, une phrase.

**Mme Danièle PREMEL**.- Juste ma demande, parce que c'était brouillé au départ.

Aussi, nous demandons que notre Conseil interpelle le Gouvernement pour s'opposer à ce projet. L'avis des Conseillers municipaux doit être saisi avant toute fermeture ou réduction de l'accueil du public dans les centres des finances publiques. Le contrôle fiscal doit être effectué par des agents sous serment. C'est la base du pacte républicain de notre société.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**.- Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Mais si l'on pouvait faire un petit effort, à 20 heures 45, pour ne pas faire plus de 2 minutes.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

Non, ce n'est pas Véronique LEVIEUX ?

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe.- Le vœu de Danielle SIMONNET n'est pas sur le même sujet ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- C'est une bonne proposition de le joindre avec le vœu n° 85.

Mme Danielle SIMONNET a la parole pour le vœu n° 85.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je comprends le souci de Danièle PREMEL, parce que c'est un sujet vaste et super-important. Et donc, c'est très dur, en deux minutes, de pouvoir tout couvrir.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Oui, mais c'est le règlement.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Là, on est sur une politique d'austérité terrible de la part de DARMANIN. Les centres des impôts ferment dans tout le pays, avec une réduction des postes complètement dingue. Cela veut dire que l'on veut absolument dématérialiser. C'est un véritable problème parce que les citoyens, beaucoup de gens, ont besoin d'aller au service des impôts. Ils ne vont pas y arriver simplement par Internet. Vous avez aussi des petites entreprises qui ne vont pas y arriver non plus en y allant sur Internet. Nous envoyer chez le buraliste, qui va devoir se prendre une "com" au passage, ou bien la Française des Jeux que l'on privatise, c'est le retour des fermiers généraux de l'Ancien Régime. Vous ajoutez à cela qu'il y a une volonté de démétropolisation de l'administration fiscale, qui va se "barrer" en province, et donc, va casser l'entité administrative sur Paris. C'est vraiment problématique. Imaginez pour la fiscalité du patrimoine - ce qui permet de ramener de l'argent dans les caisses de l'Etat avec les plus gros riches propriétaires - quand vous délocalisez en province ceux qui surveillent le patrimoine, les plus riches vont être tranquilles. Ils auront beaucoup moins de contrôles fiscaux.

Tout cela, c'est vraiment n'importe quoi. Cela a des conséquences sur la Ville parce que la Ville est liée aussi à l'administration fiscale. Il y a en plus une volonté de remettre en cause des principes républicains qui sont hérités de la Révolution française sur la question de l'administration fiscale. Enfin, il y a énormément de sujets. Par exemple, le transfert du cadastre à l'I.G.N. est quelque chose d'extrêmement grave. Cette réforme est scandaleuse. C'est un démantèlement de l'Etat républicain. Il faut absolument s'y opposer. Je souhaiterais que la Maire, non seulement exprime en notre nom à tous son refus de cette réforme, mais aussi écrive à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens pour exprimer les raisons de notre opposition à cette réforme, que, hélas, je ne peux pas développer, le vœu faisant plus de deux pages.

Je vous en remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET, de respecter le règlement de notre Assemblée.

Je donne maintenant la parole à Mme Véronique LEVIEUX pour répondre aux vœux n° 84 et n° 85.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne serai pas très longue puisque la présentation de ces vœux par Danièle PREMEL et par Danielle SIMONNET a un peu balayé l'ensemble des préoccupations. Sans doute que dans la forme et dans certains énoncés, nous ne nous retrouvons pas exactement. Néanmoins, nous partageons les inquiétudes portées par un certain nombre d'organisations syndicales au niveau national et par d'autres élus locaux sur l'impact de cette réforme en cours, qui vise, accessoirement mais avec de gros guillemets, "la suppression d'un certain nombre de postes au sein de l'administration fiscale". Il est vrai que nous n'avons pas l'ensemble des détails à ce jour, mais au nom des inquiétudes que vous avez exprimées et des conséquences que cela pourrait avoir sur le service de l'administration fiscale, notamment à l'égard des Parisiens, nous donnons un avis favorable à ces deux vœux.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Véronique LEVIEUX.

Sur ces deux vœux, j'ai une demande d'explication de vote, si j'ai bien compris, de Mme Maud GATEL, à qui je donne la parole.

**Mme Maud GATEL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme Véronique LEVIEUX l'a indiqué, nous sommes évidemment, au sein de mon groupe, extrêmement soucieux également de l'accueil du public, notamment dans les arrondissements, et sur la proximité du service fiscal aux Parisiens. Avec Philippe GOUJON, nous avons reçu les organisations représentatives du 15<sup>e</sup> arrondissement, qui nous ont alertés sur une réforme qui n'est pas connue à ce jour. Dès lors, nous serons particulièrement attentifs. Néanmoins, compte tenu du fait que les effets de cette réforme ne sont pas connus au niveau parisien - ils le sont ailleurs mais pas au niveau parisien - et même si nous partageons totalement l'esprit de ces deux vœux, nous nous abstiendrons sur les deux vœux.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci pour cette explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 481).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 85 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 482).

### **Vœu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif au temps de travail.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 86 relatif au temps de travail.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu l'information de la perte de 8 jours de congé suite au vote de la loi de transformation de la fonction publique. Le temps de travail augmente et donne la possibilité à la Mairie de Paris de modifier des cycles de travail, ainsi que les sujétions acquises avec l'accord A.R.T.T. Les conditions de travail et de vie des personnels de la Ville de Paris sont de plus en plus difficiles, notamment du fait des temps de transport liés à l'éloignement et au prix des loyers à Paris. Ces derniers souhaitent défendre les réductions de temps de travail conquises et rendues visibles par le tableau des sujétions de la Ville de Paris. Les agents de la Ville sont fortement attachés aux 8 jours de congé auxquels ils ont le droit de bénéficier. C'est pourquoi nous demandons, à travers ce vœu, que la Maire de Paris propose un projet de délibération permettant aux agents de la Ville de conserver les 8 jours de congés payés.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci pour cette concision, Hervé BÉGUÉ.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Maire, pardon.

Je remercie Hervé BÉGUÉ d'avoir fait la présentation de ce vœu sur un sujet important qui préoccupe naturellement très fortement l'ensemble des agents de la Ville, et cela me permettra de clarifier cette question, en

particulier des conséquences de la loi de transformation de la fonction publique qui a été promulguée le 6 août 2019, dans sa partie concernant le temps de travail.

En effet, vous faites part de la problématique des 8 jours de congé qui seraient supprimés. Je tiens à rappeler que la loi a abrogé la possibilité de dérogation ouverte par la loi de janvier 2001. Désormais, la nouvelle loi impose la durée effective de travail fixée à 1.607 heures, qui ne rend plus possible le maintien dans sa forme actuelle des 8 jours de congé annuels, dont bénéficient aujourd'hui les agents de la Ville de Paris. Comme vous le savez, la Maire avait pris l'engagement de mettre en œuvre l'accord R.T.T. qui date de 2001. C'est ce que nous faisons et que nous allons faire d'ici la fin de cette mandature.

Les seules dérogations permises par la loi concerneront le maintien ou l'ajustement des suggestions horaires liées à la pénibilité de certains métiers. Les conditions exactes ne sont toutefois pas encore connues puisque nous attendons un décret en Conseil d'Etat. Nous serons particulièrement vigilants sur ce sujet, vous vous en doutez bien, car il impactera lourdement l'organisation, les cycles de travail, la définition des sujétions, et donc, les conditions de travail de nos agents à la Ville.

Par rapport aux 8 jours, différentes options sont possibles pour l'alignement des normes sur les 1.607 heures. En fait, la phase de négociation - c'est ce que j'ai exprimé très clairement à l'ensemble des organisations syndicales - s'ouvrira après les élections prochaines sur l'ensemble des éléments, dont nous n'avons pas encore tous les aspects et les précisions puisque nous attendons ce décret. C'est la raison pour laquelle votre demande de faire un projet de délibération sur ces 8 jours n'aurait pas de sens actuellement. Je vous demande de retirer ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je me tourne vers Hervé BÉGUÉ.

Retrait du vœu ? Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la réforme des retraites.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Le vœu n° 87 a été retiré.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la lutte contre la radicalisation au sein de l'administration.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons maintenant au vœu n° 88 relatif à la lutte contre la radicalisation au sein de l'administration.

La parole est à la Présidente CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu concernant la prévention de la radicalisation au sein des services publics de la Ville de Paris. Un vœu qui se réjouit que la Mairie de Paris ait entendu nos demandes exprimées à plusieurs reprises sur ce sujet dans cette même enceinte. Nous demandons que les efforts de sensibilisation et de formation d'un plus grand nombre d'agents aux phénomènes de radicalisation soient renforcés, et ce, notamment en organisant des formations communes aux agents des services centraux et aux agents des mairies d'arrondissement. Nous souhaitons également, par ce vœu, que la Ville de Paris détaille les modalités d'intégration du "Plan de lutte contre la radicalisation" au contrat Etat/Ville. Enfin, que la Ville de Paris dresse un bilan des remontées centralisées par sa cellule d'accompagnement spécifique.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe.- Je vous remercie.

C'est la deuxième fois que votre groupe saisit l'Exécutif sur cette question. Je regrette sur la forme que le vœu ne reprenne pas cet aspect dans les échanges que j'ai eus avec M. BOULARD, auquel j'avais écrit, suite au dernier Conseil de Paris, pour lui donner des éléments par écrit. Vous reprenez à peu près l'ensemble des éléments. Si les vœux ont un sens, ils en auront encore plus s'ils intègrent la vraie nature des échanges entre l'Exécutif et les groupes.

Rapidement. Il y a des campagnes d'information qui sont mises en œuvre sur ce sujet qui a toute notre vigilance, vous vous en doutez bien, et ce, depuis un certain nombre d'années, et pas uniquement depuis les faits dramatiques qui se sont produits à la Préfecture de police. Rappeler rapidement la mise en œuvre d'un lien, d'une adresse Internet dédiée "paris.fr" qui s'appelle "radicalisation@paris.fr", qui est disponible à l'ensemble des agents qui voudraient avoir des informations parce qu'ils auraient des questions, des doutes, et auraient besoin de précisions. Nous travaillons depuis plusieurs mois sur l'encadrement et le renforcement, la formation et l'information des encadrants, qui sont évidemment les premiers en contact avec leurs agents, y compris pour donner ce type

d'information et aider à discerner, à apprécier certaines situations qui pourraient se révéler dans notre Ville, et se révèlent assez rarement, il faut le souligner.

Rapidement, sur la question des relations entre les services de l'Etat sur ces questions, le processus de mise en œuvre d'une charte, qui a été prévue par la circulaire du Ministère de l'Intérieur, vient enfin d'être produit avec la Préfecture de Police, conformément à une demande que la Maire de Paris avait exprimée à plusieurs reprises. La Maire a tenu à ce qu'il y ait une déclinaison de cette charte au niveau des maires d'arrondissement. Concrètement, cette charte tripartite sera signée par la Maire de Paris et par chaque maire d'arrondissement.

Je vous propose une nouvelle fois de redonner par écrit l'ensemble de ces éléments. J'espère qu'ils seront entendus et enregistrés pour ne pas avoir à nouveau un vœu sur ce sujet. En tous les cas, soyez assurés - Colombe BROSSEL, à mes côtés, l'est tout autant que moi - que nous travaillons avec nos directions respectives, au premier chef desquelles la Direction des ressources humaines, sur ce dossier extrêmement délicat et complexe.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Est-ce que vous maintenez votre vœu, Madame la Présidente, compte tenu de la réponse nourrie de l'Exécutif ?

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Je le maintiens et prends tout à fait acte de la réponse nourrie de l'Exécutif. Je précise que ce vœu n'a pas pour objet, ni d'ailleurs pour effet, de diminuer l'appréciation que l'on peut faire sur les efforts entrepris par la Ville dans ce domaine.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Parfait. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 88 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'adaptation des procédures de recrutement au sein de la Ville aux maladies chroniques.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Le vœu n° 89 a été retiré.

### **2019 DAE 301 - Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4e). - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DAE 301 : animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville. - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**.- En fait, on nous inflige à peu près le même dispositif que l'an dernier, c'est-à-dire quelque chose d'assez consumériste, sucré, je dirais même un peu gnan-gnan. Tout cela manque d'imagination. Pourquoi pas une bourse de vêtements et de jouets, un atelier d'emballage de cadeaux recyclables, une création de sapins à partir de matériaux de récupération, comme cela se fait sur les canaux, je crois, à l'initiative d'Antoinette GUHL ? Je regrette que cela n'arrive pas sur cette place prestigieuse. Et l'on nous remet à peu près les mêmes "trucs". On pourrait mettre un atelier de déguisement. Cela vous permettrait, Madame l'adjointe, de vous déguiser en petit chaperon rouge, et moi, en loup, et l'on se perdrait dans la grande forêt que vous allez faire, c'est-à-dire une poignée de pots de fleurs avec un vieil arbre malheureux dessus en provenance du Morvan, où ils sont surexploités. Mais cela s'appelle "forêt". On adore cela. Il y a des forêts en ligne, les grandes forêts. C'est vraiment du "greenwashing". C'est absolument génial ce projet de délibération. Il faut absolument que les journalistes le lisent et que cela se sache. On fait des forêts : chaque Noël, cinq pots de fleurs, et hop, roulez jeunesse ! Donc, voilà.

On trouve cela un petit peu triste, un peu tristounet, trop consumériste, manque d'imagination. On s'abstiendra, en toute amitié et avec le sourire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Allez réveiller la presse ! C'est votre demande, cher Pascal.

Danielle SIMONNET ? Elle s'était retirée. On ne me l'avait pas signalé, mais je m'en mets très rapidement.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI pour répondre à M. Pascal JULIEN.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe.- Bien. En toute amitié, cher Pascal JULIEN, je serai le loup, vous serez le chaperon rouge, parce que l'on va éviter des reproductions un peu sexistes de clichés. S'il vous plaît. Ensemble, puisque vous ne voulez pas que l'on soit dans le gngnangnan, laissez-moi donc être le loup. Merci.

Pour vous dire que cette fameuse forêt de sapins, d'abord, est sous les auspices du "Fabriqué à Paris". Vous pouvez trouver cela gngnangnan, mais c'est l'une des orientations que l'on a souhaitée et portée tous ensemble, puisque tous les chalets qui sont l'objet de cette fameuse forêt avec des animations, seront occupés par des artisans qui ont été labellisés, aussi bien en alimentaire qu'en non alimentaire, avec des perspectives de cadeaux à offrir aux Parisiens qui ne soient pas du même ordre que ceux que l'on peut trouver partout ailleurs, c'est-à-dire fabriqué par des artisans de Paris, avec leurs petites mains. C'est aussi l'économie locale que nous souhaitons mettre en avant. J'ai entendu, vous trouvez cela gngnangnan. Parfait, mais nous continuerons à les défendre.

En ce qui concerne les fameux arbres que vous dites être du Morvan, je vous avais déjà répondu la dernière fois, donc je vous répète exactement la même chose. Leur production se fait en pépinière au centre horticole de la DEVE et de la pépinière Brisard qui est respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire que les sapins sont issus d'une plantation gérée durablement à côté de Paris, sans utilisation de produits phytosanitaires. Au démontage, il y aura aussi 50 arbres en conteneur qui retourneront à la pépinière de la DEVE. Le reste des arbres sera broyé et réutilisé dans les espaces verts sous forme de paillage.

Cela dit, ce que vous proposez, comme il ne s'agit pas non plus de dupliquer ce que fait excellemment bien ma collègue Antoinette GUHL sur les canaux, nous saurons quand même nous en inspirer. L'année prochaine, j'espère, nous porterons ensemble des ateliers du même ordre que ceux que vous évoquez, en sus de ce que proposeront nos artisans du "Fabriqué à Paris".

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 301.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le groupe Ecologiste de Paris s'abstient, si j'ai bien suivi.

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 301).

### **Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'ouverture des magasins alimentaires le soir et le dimanche.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous allons terminer ce soir avec le vœu n° 90 relatif à l'ouverture des magasins alimentaires le soir et le dimanche.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL pour le présenter.

**Mme Danièle PREMEL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le Ministère du Travail a tenté de faire passer un projet de loi qui aurait permis l'ouverture des supermarchés et commerces alimentaires après 21 heures sans compensation salariale. Après des mois de négociations et de déclarations publiques, le Gouvernement a choisi de repousser ce projet de loi et a décidé d'une nouvelle concertation. Nous prenons, bien sûr, acte de cette évolution. Mais nous devons rester vigilants, car après des attaques contre le Code du travail, après les zones touristiques internationales, après l'ouverture du travail du dimanche, le rouleau compresseur continue. L'habillage possible de négociations internes qui a été évoqué dans chaque magasin, est d'une hypocrisie, quand on sait que, dans ces magasins alimentaires, les salariés sont collectivement peu organisés et soumis aux pressions. L'absence légale de compensation pourrait alors ouvrir la remise en cause des compensations prévues dans les zones touristiques internationales. Je vois déjà cette remise en cause sous prétexte d'égalité entre salariés, non pas vers le haut, mais, comme d'habitude, vers le bas. A quand l'ouverture des magasins 24 heures sur 24 ? Bientôt, si nous continuons à accepter et à reculer.

Madame la Maire, continuons à défendre les valeurs que vous portiez auprès d'Emmanuel MACRON dans votre lettre du 4 septembre 2015 : "Paris, grâce à son patrimoine culturel, son organisation sociale et sa politique offensive en faveur du maintien du commerce de proximité, a su jusqu'à présent conserver son identité propre et sa spécificité. L'indifférenciation et la standardisation des grandes villes monde n'est pas le projet que je porte pour Paris".

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danièle PREMEL.

Je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe.- Chère Danièle PREMEL, mes chers collègues, nous partageons avec vous cette inquiétude commune face à ce projet de loi, qui, bien que repoussé, est toujours envisagé - on n'a pas de date, mais il est dit qu'il est repoussé - qui viserait à permettre aux magasins alimentaires de rester ouverts jusqu'à minuit, sans relever du travail de nuit et à condition de ne pas rouvrir avant 7 heures le lendemain. Evidemment, nous nous interrogeons sur ce que cela pourrait donner comme projet de loi, ses conséquences évidentes sur la vie familiale des salariés, sur leur vie sociale et aussi, l'impact sur leur santé.

Je veux rappeler l'attachement de la Maire aux règles qui sont protectrices du Code du travail, pour les salariés d'une part, et au nécessaire maintien de la diversité du commerce de proximité, qui fait, on l'a dit déjà plusieurs fois, la singularité de notre ville. Nous resterons très attentifs à vos côtés dans les semaines qui viennent pour voir ce qui va ressortir de cette concertation envisagée par le Gouvernement. Si le projet est suspendu à ce stade, il n'est pas abandonné. Votre vœu reste donc pertinent. Je vous propose un avis favorable, demandant que la Maire de Paris interpelle la Ministre du Travail sur le bien-fondé du projet de loi relatif à l'ouverture étendue des horaires des magasins alimentaires de Paris.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90, avec un avis favorable de l'Exécutif, si j'ai bien suivi.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 483).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- De ce fait, chers collègues, nous en avons terminé avec la 1ère Commission.

Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à demain matin, 9 heures, où nous commencerons à examiner les dossiers de la 2e Commission.

Je vous remercie chaleureusement, les uns et les autres, des efforts individuels et collectifs qui ont été faits pour maîtriser l'ordre du jour de notre séance du Conseil de Paris.

Bonne soirée et à demain.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le jeudi 14 novembre 2019 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le vendredi 15 novembre 2019 à neuf heures sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).*

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

## **Compte rendu de la 2e Commission.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous allons reprendre notre séance en commençant par la 2e Commission, la 1ère Commission ayant terminé ses travaux hier soir.

Je donne donc la parole à la Présidente de la 2e Commission, Mme Béatrice LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux élus qui ont été courageux ce matin.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 2e Commission s'est réunie le lundi 6 novembre dernier avec un ordre du jour particulièrement chargé.

Elle s'est ouverte avec l'intervention de M. Jacques BAUDRIER, venu présenter le bilan des délibérations globales concernant les grandes opérations des équipements culturels de la Ville de Paris.

Catherine VIEU-CHARIER a pris le relais en présentant les projets de délibération de sa délégation, en insistant particulièrement sur les dénominations de l'allée Arnaud-Beltrame, de la promenade Alain-Devaquet ou encore du square Georges-Sarre. Elle a également fait part à la Commission de son désaccord pour débaptiser les noms des rues au niveau de la Mairie centrale et préfère laisser le soin aux conseils de quartier et d'arrondissement de décider de l'opportunité d'un tel changement, lourd pour les habitants.

Frédéric HOCQUARD a, pour sa part, évoqué le projet de délibération DEVE 180 relatif aux cirques sans animaux, en faisant mention d'une nécessaire période de transition pour les cirques qui devaient accueillir en remplacement des activités plus créatives et plus artistiques. M. HOCQUARD a ensuite fait mention des aides attribuées au commerce culturel, à savoir les librairies et les disquaires en insistant sur leur place indispensable à Paris.

Mmes MÉES et MAQUOI sont intervenues.

Karen TAÏEB a, quant à elle, présenté aux membres de la Commission un point d'information fort intéressant sur le patrimoine parisien. Certes, il ne remplace pas une communication de la Maire devant tous les Conseillers de Paris, comme je l'avais demandé lors du dernier Conseil, mais il fut très apprécié des commissaires. Je remercie Karen TAÏEB de son initiative.

Bernard GAUDILLÈRE est intervenu pour demander si la Municipalité avait progressé sur un lieu pour les archives. Mme TAÏEB lui a répondu que la Ville poursuivait ses recherches pour trouver un lieu unique.

Après ce bilan, Karen TAÏEB a présenté ses projets de délibération, notamment le DAC 327 relatif au fonds photographique de Paris, ce qui a soulevé des interrogations de la part de Mmes PRIMET et MÉHAL. Elle a ensuite présenté les projets de délibération de Christophe GIRARD, absent ce jour-là, et répondu aux différents vœux qui portaient notamment sur le cinéma "La Clef".

C'était une Commission chargée mais fort intéressante, comme toujours en 2e Commission.

Je vous remercie, Monsieur.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup pour ce bilan.

### **2019 DAC 49 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Compagnie Graines de soleil" (18e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous commençons donc par le projet de délibération DAC 49 : subvention et convention avec l'association "Compagnie Graines de soleil".

La parole est à Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Les derniers seront les premiers : c'est parce que j'ai terminé que je recommence !

Je suis très heureuse d'intervenir et de voter ce projet de délibération car on ne peut être que très satisfait de voir que l'unique théâtre du quartier de la Goutte-d'Or s'est bien relevé grâce à une équipe formidable et passionnée. Ce lieu est un lieu de culture, d'ouverture et d'art accessible à toutes et à tous, dédié à la création artistique sur son territoire. Depuis plusieurs années, l'équipe de "Graines de soleil", dont le projet est ancré au sein du Lavoir Moderne Parisien, a toujours comme mission première de sauver cette salle que beaucoup considèrent comme un joyau.

Ancien lavoir de la fin du XIXe siècle, ce dernier est devenu un théâtre en 1986. Pendant plus de 30 ans, il a été un lieu de culture et de rencontres artistiques avec une programmation variée et de qualité, essentiellement théâtrale, et avec une orientation marquée vers les jeunes auteurs, ce qui a permis la découverte de nombreux talents.

Cette subvention aura pour objectif d'accompagner la deuxième saison du nouveau projet de l'association. J'espère que nous verrons encore plus de nouveaux artistes. Nous espérons également que la Ville les aidera à l'aboutissement d'une bonne négociation avec le propriétaire de ce théâtre.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Sandrine MÉES**.- Après bien des épreuves, le Lavoir Moderne Parisien est redevenu incontournable dans le paysage culturel de la Goutte-d'Or.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite féliciter l'équipe du Lavoir Moderne Parisien et l'association "Graines de soleil", notamment en la personne de Khalid TAMER, son directeur, dont l'audace et l'amour de la culture populaire n'ont jamais faibli. L'équipe du Lavoir Moderne Parisien a travaillé avec acharnement pendant deux ans ; c'est sa troisième saison cette année. La fréquentation n'a cessé d'augmenter, de même que le nombre de spectacles, et l'insertion dans le quartier a été renforcée. La programmation est de plus en plus ambitieuse et met à l'honneur la diversité et les formes les plus attendues, et aussi les femmes.

L'action de la salle a une influence positive sur la vie du quartier et crée un vrai pôle culturel au carrefour de la rue Doudeauville et de la rue Léon. C'est maintenant la deuxième année que le L.M.P. est aidé par la Ville de Paris. Le groupe Ecologiste de Paris tient à saluer M. Christophe GIRARD et son équipe - je vois Yohann là-bas - pour leur engagement, ainsi que le maire du 18e arrondissement et sa première adjointe, Carine ROLLAND.

Cependant, malgré cette aide conséquente et renouvelée, on peut dire que le théâtre repose tout de même encore vraiment sur la volonté et le dynamisme de l'équipe et des bénévoles. Quant à l'avenir des locaux qui abritent le théâtre, les écologistes mettront toute leur motivation afin d'obtenir les meilleures conditions pour la pérennité du projet dans les lieux. Nous trouvons que, face au volontarisme de la Mairie de Paris, d'autres institutions sont trop

timorées, comme la Région ou l'Etat. Ils attendent que le Lavoir Moderne Parisien sorte de cette transition locative alors que c'est précisément le moment ou jamais d'aider le seul et unique théâtre de la Goutte-d'Or.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Merci, mes chers collègues.

Merci en particulier à Mmes PREMEL et MÉES car, comme l'a dit Danièle PREMEL, c'est bien un joyau que cette perle de culture dans Paris et dans le 18e arrondissement. Je remercie Sandrine MÉES car elle a aussi été une combattante et très convaincante.

À travers cette proposition de subvention, chère Brigitte KUSTER, nous souhaitons poursuivre notre soutien en faveur de la Compagnie "Graines de soleil" qui gère en effet dorénavant le Lavoir Moderne. Plusieurs groupes sur les bancs de notre Assemblée se sont inquiétés de la situation de ce théâtre, menacé par différents projets immobiliers privés. Nous pouvons nous féliciter de la qualité des échanges constants que nous avons avec les responsables de cette association ; ils ont débouché sur un soutien accordé par le Conseil de Paris en novembre 2018 - j'étais redevenu adjoint à la Culture depuis septembre 2018 -, puis en juillet 2019 à travers une subvention en équipement.

Depuis plus d'une année, l'association reprend en main cet établissement et a réussi à proposer un projet ambitieux et sérieux à travers une offre de programmation très audacieuse qui fait vivre l'unique théâtre du quartier de la Goutte-d'Or qui, je vous le rappelle, est un mot vinicole. Cela vient du raisin du joli vignoble de Montmartre.

Cette jeune compagnie "Graines de soleil" est parvenue à faire du Lavoir Moderne, Madame CARRÈRE-GÉE, un lieu de culture ouvert à tous et très ancré dans le 18e arrondissement. Elle accompagne de jeunes artistes et de jeunes compagnies émergentes afin de proposer aux Parisiens, ainsi qu'aux visiteurs amoureux de Paris et du 18e, des formes et des écritures nouvelles. Je pense notamment à leurs lectures de textes et aux tournois d'improvisation.

Pour mener à bien cette deuxième saison et permettre à l'association "Graines de soleil" de poursuivre son projet, je vous propose de venir réaffirmer notre soutien, unanime je l'espère, par l'attribution d'une subvention.

Je remercie évidemment l'ensemble des élus, notamment ceux du 18e arrondissement dans leur diversité, pour leur engagement à nos côtés, comme Mmes PREMEL et MÉES, pour que survive ce beau lieu de culture et qu'il se développe.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 49).

### **2019 DAC 83 - Subvention d'équipement (8.000 euros) et convention avec l'association "Maison de la poésie" (3e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 83 : subvention d'équipement et convention avec l'association "Maison de la poésie", dans le 3e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL**.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est en tant qu'administratrice de la Maison de la poésie depuis le début de la mandature que je souhaite intervenir. J'ai découvert un équipement culturel particulièrement intéressant et dynamique qui se bat au quotidien pour faire reconnaître et connaître les poésies. Cet enthousiasme est dû à son directeur, Olivier CHAUDENSON, mais aussi à son conseil d'administration constitué de nombreux écrivains très engagés depuis de nombreuses années pour cette maison.

Je veux rendre hommage au travail de Bernard COMMENT, écrivain, auteur de plusieurs ouvrages, qui a présidé le conseil d'administration de la Maison de la poésie avec rigueur et conviction, en laissant toujours une place à l'échange et à la discussion. J'ai assisté à des débats stimulants entre écrivains et je l'en remercie.

À la demande de la Ville de Paris, Bernard COMMENT est remplacé, depuis septembre, par Françoise NYSSSEN, ancienne Ministre de la Culture et directrice d'Actes Sud, nous lui souhaitons la bienvenue. Je souhaite que la Maison de la poésie poursuive sa mission et que sa programmation soit toujours aussi riche. Je vous invite à la découvrir tout particulièrement lors de la quatrième "Nuit de la Poésie", le samedi 16 novembre.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Merci beaucoup, chère Joëlle MOREL.

C'est en effet un lieu précieux et, chaque jour, je me félicite que Bertrand DELANOË, alors Maire de Paris, et moi, son adjoint à la Culture, nous proposâmes au conseil d'administration le nom d'Olivier CHAUDENSON dont nous connaissions bien les qualités de directeur du festival de Manosque.

Je vous remercie également de rappeler l'attachement tout particulier que nous portons à la poésie comme forme d'expression dans le champ de la littérature, à un moment où le livre disparaît de nos écrans. Nous pouvons également être fiers du bon fonctionnement de nos grandes institutions culturelles parisiennes, dont cet établissement fait partie, qui participent incontestablement au rayonnement de la Capitale.

Olivier CHAUDENSON, directeur singulier, puissant, subtil, a réussi le pari de proposer une programmation diversifiée qui se renouvelle constamment à travers des lectures, des débats. Je pense en particulier à deux débats récents, chère Geoffroy BOULARD : par exemple, celui autour de l'œuvre de Monique Wittig, ainsi que la lecture du dernier livre de Christiane TAUBIRA, "Nuit d'épine", qui a permis de parler de littérature de manière très approfondie.

Cette semaine, c'est le festival "Paris en toutes lettres" qui aura lieu jusqu'au 18 novembre qui proposera une programmation hors les murs dans 13 lieux parisiens, parmi lesquels la Maison de la poésie, bien sûr, mais aussi les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, l'Institut du monde arabe ou encore le musée des Arts et Métiers.

Je remercie ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY...

Pourriez-vous parler un peu moins fort ? Comme vous êtes à côté de moi... Je sais que la culture n'est pas forcément une priorité mais ce serait vraiment sympathique d'écouter néanmoins - mais peut-être que vous savez déjà tout...

Je remercie Marie-Christine LEMARDELEY de m'avoir informé hier que l'Institut du monde arabe restera ouvert toute la nuit de samedi à dimanche dans le cadre de "Paris en toutes lettres" pour une "Nuit de la poésie" avec, entre autres, une lecture de "L'Etranger".

La Maison de la poésie a ainsi réalisé, durant l'année 2019, des investissements pour la sécurité du bâtiment et la mise aux normes de certains dispositifs scéniques afin de proposer un équipement exemplaire aux 30.000 spectateurs accueillis chaque année. Par ailleurs, je tiens à souligner que la gestion budgétaire de la Maison de la poésie est absolument exemplaire. Je tiens à les féliciter et en féliciter le conseil d'administration, extrêmement attentif et en soutien.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir poursuivre le financement de ce plan d'investissement, unanimement je l'espère, à travers cette subvention.

Je vous en remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci, Monsieur GIRARD, pour ces explications et pour la syntaxe.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 83).

## **2019 DAC 631 - Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons directement au projet de délibération DAC 631 et à l'amendement technique n° 91 qui concernent l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation du magnifique cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**.- C'est une longue histoire que celle du Louxor, une histoire presque centenaire.

Ce projet de délibération renouvelle la confiance au délégataire qui a relancé le cinéma en 2013. On peut dire, en exagérant à peine, que sa renaissance a réenchanté la vie de tout un quartier. Je veux parler, bien sûr, des quartiers du 9e et du 10e, mais aussi du 18e, notamment les quartiers de la Goutte-d'Or et de Château-Rouge.

Ce cinéma en était un des hauts lieux, avec ses hauts et ses bas, jusqu'en 1987 ; il fait partie de la mythologie de la Goutte-d'Or. Il a retrouvé la vie grâce à la mobilisation des habitants - on peut notamment saluer l'association "Action Barbès" - et à la mobilisation de la Ville de Paris et de Bertrand DELANOË. Ce cinéma réunit tous les

habitants, petits et grands, avec des prix accessibles et une programmation diversifiée. On s'y rend à pied, en famille, et c'est un véritable équipement public de proximité.

La reconduction pour cinq ans du délégataire est riche en promesses. La société "CinéLouxor" a réussi le pari de recréer ce cinéma et de l'ouvrir sur le quartier, en collaborant notamment avec les écoles et les collèges. Original et classique, c'est une équipe qui travaille avec et pour les habitants et qui va pouvoir, grâce à la décision qui a été prise, continuer son action.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Merci infiniment pour cette intervention.

En effet, le Louxor est un lieu rare et précieux car il est un exemple d'architecture du patrimoine architectural néo-égyptien unique non pas au monde mais, en tout cas, à Paris.

Cette salle mythique, dans le quartier de Barbès-Rochechouart, à la lisière du 18e, du 10e et du 9e arrondissement, avait été créée en 1920, puis fermée en 1987. Avec plus d'un million de spectateurs accueillis depuis son ouverture au public le 17 avril 2013, la fréquentation du Louxor a largement dépassé nos espérances. Ce succès est en partie dû à l'action volontariste de la Ville de Paris. Je tiens à remercier la Direction des Affaires culturelles et la Mission Cinéma pour leur intervention à toutes les étapes de ce projet, ainsi que la DCPA, la Direction de l'Architecture.

L'engagement de la ville pour le Louxor incarne une politique culturelle, que j'aimerais définir de globale, c'est-à-dire patrimoniale - et je salue le travail de ma collègue acharnée Karen TAÏEB -, exigeante et motrice d'une dynamique locale.

La dimension patrimoniale est évidente. Cet édifice néoclassique, inspiré de l'Égypte antique, doit être préservé, valorisé. C'est le cas et il est également vivant.

L'objectif de la Ville était de faire du Louxor un cinéma à la programmation audacieuse. Eh bien, ce rendez-vous est réussi ! Le fruit a tenu la promesse de la fleur, comme disent les Japonais. Ce sont donc près de 90 % de films art et essai qui y sont programmés.

C'est un établissement ancré localement ; ce défi a été relevé.

Je souhaite saluer le travail effectué par l'ensemble de l'équipe du cinéma et, singulièrement, son directeur, Emmanuel PAPILLON, et son programmateur, Martin BIDOÛ. Je veux les remercier pour le travail d'insertion mené quotidiennement par les équipes du cinéma avec les associations du quartier et des acteurs locaux comme l'Institut des cultures de l'Islam, les "Enfants de la Goutte-d'Or" ou l'"Association citoyenne des originaires de Turquie" dont j'ai cru lire - peut-être me trompé-je - qu'un candidat du 18e contestait auprès du Préfet de Région la légitimité du recours qu'il avait déposé.

Je voudrais enfin évoquer le travail effectué par le Louxor en direction du jeune public. Le cinéma accueille plus de 35.000 enfants par an dans le cadre scolaire ou périscolaire, mais également hors temps scolaire. Cette action auprès des jeunes Parisiens est fondamentale et permet de nourrir l'imaginaire des cinéphiles de demain.

Voilà la raison pour laquelle j'espère que nous allons, unanimement, renouveler notre confiance à cette équipe qui a réussi.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 91 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 631 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 631).

## 2019 DAC 774 - Convention de mécénat de compétence avec "Eau de Paris" pour l'opération de restauration de la fontaine Stravinsky (4e).

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DAC 774 : convention de mécénat avec "Eau de Paris" pour la restauration de la fontaine Stravinsky.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

**Mme Fadila MÉHAL**.- Monsieur le Maire, chers collègues, une convention de mécénat de compétence avec "Eau de Paris" pour restaurer la fontaine Stravinsky dans le 4e est aujourd'hui mise en débat. Cette rénovation était très attendue. Les Parisiens et les élus alertaient d'ailleurs depuis longtemps sur l'état de la fontaine Stravinsky et surtout des œuvres qui la composent.

En effet, quelle est la situation de cette fontaine ? D'abord, bien souvent, elle est vide, sans eau, inactive... Un vrai paradoxe car cette fontaine se veut une œuvre dynamique, cinématique, jouant sur les jeux de l'eau, les couleurs, le mouvement et la musique ! C'était d'ailleurs l'ambition de Niki de Saint Phalle, artiste de renommée mondiale, qui avait accompagné les créations.

Nombre de Parisiens et même de touristes sont déçus de voir la fontaine Stravinsky dans cet état. Cela n'est pas digne d'une capitale culturelle comme la nôtre ! D'ailleurs, cela résonne avec un autre dossier de Paris-Centre sur lequel j'avais interpellé la Ville de Paris : je veux parler de la fontaine des Innocents dont l'état était de plus en plus inquiétant. Je me réjouis que Karen TAÏEB ait annoncé sa rénovation avec un calendrier très précis, ce qui a rassuré beaucoup d'amoureux du patrimoine.

Faut-il rappeler la valeur de la fontaine de Stravinsky, située entre le très moderne et très fréquenté centre Pompidou et l'église gothique Saint-Merri ? Elle a perdu malheureusement de sa splendeur. Le dynamisme des jets d'eau et la vitalité des couleurs ont laissé place à l'immobilité et à la poussière. Même les bancs qui l'entourent sont aujourd'hui délaissés.

Cette œuvre, quand elle fonctionne, attire la curiosité ! Elle dynamise l'espace et titille tous nos sens, le regard et l'ouïe. C'est un joyau, pour nous, du cœur de Paris. C'est donc avec responsabilité que nous voterons favorablement à ce projet de délibération, si attendu !

J'étais intervenue à un Conseil de Paris passé pour rappeler la position de notre groupe, d'abord, sur les fontaines du rond-point des Champs-Élysées qui sont une véritable merveille de création. Beaucoup de questions techniques sont liées à l'eau et sont souvent prépondérantes. Je pense aux questions de plomberie, de traitement de l'eau et d'étanchéité du bassin, indissociables du bon fonctionnement de l'œuvre d'art.

Cependant, nous regrettons que cela arrive si tard - même si cela va arriver. Rappelons qu'après le lancement des études le mois prochain et la publication des marchés publics en mai 2020, le démarrage des travaux est prévu pour novembre 2020 et la réception sera pour avril 2021.

Les chiffres de l'opération totale donnés par la Ville sont de plus de 900.000 euros, le montant des travaux d'électricité et d'étanchéité des bassins et la réfection des abords étant estimés à plus de 316.000 euros. Nous souhaitons bien sûr que le fonds de Paris, où je siége, apporte son soutien financier, comme il l'a fait d'ailleurs avec les fontaines des frères BAROULLEC et le bouquet de tulipes de Jeff KOONS.

Enfin, vous connaissez notre intérêt pour les œuvres d'art dans l'espace public. Nous avons déposé des vœux à ce sujet en vue de les valoriser auprès des jeunes et surtout des scolaires dans le cadre d'un dispositif très important : "l'Art pour Grandir". Evidemment, nous réitérons notre demande et souhaitons que la fontaine Stravinsky intègre la liste des œuvres à promouvoir dans le cadre de ce dispositif d'éducation artistique.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Merci beaucoup.

Deux petites corrections, si Mme MÉHAL me le permet : d'abord, il s'agit des frères BOUROULLEC ; ensuite, il ne s'agit pas du tout de la fontaine Stravinsky puisque ce n'est pas une œuvre qui représente Stravinsky. C'est une œuvre de Niki de Saint Phalle. C'est donc bien de la fontaine Niki-de-Saint-Phalle dont nous parlons ce matin.

Je vous remercie car, en effet, cela me permet - j'ai été maire du 4e arrondissement et j'habite non loin de cette fontaine - de vous dire combien notre attention est grande pour les habitants, pour le centre Pompidou, pour les riverains. Cependant, il ne vous aura pas échappé que cette fontaine se trouve dans un espace public extrêmement contraint, extrêmement fréquenté. C'est un miracle que cette fontaine n'ait pas été abîmée, taguée, voire détruite, en fonction des moments de liesse ou de débordement. De l'attention est apportée et j'ai grande confiance en mon successeur, Ariel WEIL, pour être lui-même extrêmement attentif à l'entretien, Madame DUMAS, de la belle fontaine Niki-de-Saint-Phalle à laquelle je sais que vous êtes très attachée.

Je souhaite donc rappeler que les Parisiens et les visiteurs de Paris aiment cette fontaine et la visitent. Il s'agit d'un travail réalisé par deux grands artistes, Niki de Saint Phalle, à laquelle il faut également ajouter son compagnon, Jean Tinguely. Les 16 sculptures animées de cette fontaine font référence à Stravinsky et à son œuvre.

Cette fontaine-œuvre est extrêmement fragile et est en proie aux dommages liés à l'usure et aux intempéries. Elle subit également des dégradations de la part de quelques individus peu respectueux qui s'introduisent dans son bassin et manipulent ses structures. Compte tenu de la dimension artistique puissante de la fontaine, sa gestion et son entretien relèvent de la direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris. En effet, elle mobilise beaucoup d'agents et, évidemment, beaucoup d'argent.

Le projet de restauration de la fontaine a été lauréat du budget participatif 2018 pour un montant de 900.000 euros...

Chut !

... quasiment un million d'euros, ce qui est considérable et témoigne de notre volonté et de celle des Parisiens, des habitants et des riverains en particulier, de restaurer cette fontaine dans les meilleures conditions.

Mme MÉHAL nous rappelle - et elle a tout à fait raison - que toutes ces fontaines sont fragiles, que tous ces lieux ont besoin de notre attention et qu'il faudra évidemment continuer à les entretenir. Je salue encore une fois le travail de ma collègue Karen TAÏEB, présente sur le terrain et attentive au moindre détail.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit le lancement de l'opération - mais Mme MÉHAL l'a dit - à l'automne 2020 pour une durée d'une année.

Je précise que nous souhaitons durablement associer à cette opération de restauration les membres de la "Niki Charity Foundation", détenteurs du droit moral concernant cette œuvre de Niki de Saint Phalle et de Jean Tinguely. Karen TAÏEB et moi-même les avons rencontrés à plusieurs reprises ; nos liens sont extrêmement proches.

Pour ce qui est de la convention de mécénat, "Eau de Paris" dispose d'un personnel qualifié ayant les compétences utiles à un tel chantier et s'engage à apporter son soutien à l'opération par un apport en compétences à hauteur de 90.000 euros, ce qui n'est pas négligeable. Nous ne pouvons que nous féliciter de cet engagement en faveur d'une œuvre à laquelle les Parisiens sont très attachés, œuvre très fréquentée, très visitée, et donc fragilisée.

Je vous remercie.

Dans les temps !

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 774.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 774).

## **2019 DU 134 - Dénomination place Cheikha Remitti (18e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DU 134, qui concerne la dénomination de la place Cheikha Remitti.

La parole est à Fadila MÉHAL pour le groupe DP.

**Mme Fadila MÉHAL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier Mme VIEU-CHARIER pour la proposition qu'elle a faite de préserver une place au nom de Mme Cheikha Remitti, peut-être insuffisamment connue dans le patrimoine français. Cependant, pour la culture issue de l'immigration, notamment maghrébine, et dans les quartiers populaires - je pense au 18<sup>e</sup> arrondissement -, elle a été une icône : elle a été la mère du chant moderne, le raï, qui venait des tréfonds de la ruralité du Maghreb. Je voulais rappeler que c'était une femme libre, qui a chanté plus de 200 chansons. Elle a été, très jeune, très imprégnée par le chant rural.

Ce fut une femme au parcours assez atypique. Après l'indépendance, elle a représenté tout le chant, non pas traditionnel au sens académique, mais né des pulsions de la vie, notamment des plus jeunes, que l'on a appelé le raï. Elle a aussi été pour certains jeunes qui ont suivi son parcours - je pense à Cheb Khaled et à d'autres chebs - une personne identifiée.

Parce qu'elle était libre et féministe, elle avait évidemment une réputation relativement sulfureuse, notamment dans son pays d'origine, l'Algérie. Elle chantait l'amour, la femme, mais aussi la sensualité, la liberté et le féminisme. Il a fallu attendre les années 1970, quand elle est partie faire son pèlerinage à La Mecque, pour qu'elle retrouve une

réputation peut-être plus positive. En tout cas, elle s'est installée à Paris en 1978 où elle a animé les cafés communautaires, notamment dans le 18e arrondissement, et a accompagné cette immigration à travers ses chants.

Dans les années 1990, elle est devenue une véritable ambassadrice internationale du raï alors qu'elle avait eu beaucoup de mal à se produire dans les pays d'origine. Elle avait, à ce moment-là, touché un autre public, plus jeune, et fait des orchestrations assez importantes avec des artistes très ancrés dans la modernité. Je voudrais citer le concert qu'elle a donné en 1994 à l'Institut du monde arabe et dans les grandes capitales mondiales : New York, Paris, Londres, Amsterdam, Stockholm, Madrid, Le Caire. Son dernier album, sorti en 2000, "Nouar", a obtenu le Grand Prix du disque de l'Académie Charles-Cros.

Je me réjouis encore une fois que cette figure emblématique puisse s'installer dans les travées, mais aussi dans la mémoire des habitants de Paris, particulièrement de cet arrondissement si métissé.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Monsieur le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement.- Monsieur le Maire, cher collègue, merci beaucoup. Je voulais moi aussi saluer ce projet de délibération qui nous permet de donner le nom d'une placette de la Goutte-d'Or à celle qui est sans doute l'une des grandes mères du raï et qui, surtout, a été une personnalité qui a marqué le 18e arrondissement et le quartier de la Goutte-d'Or.

Cette dénomination fait aussi suite à un travail que nous avons mené, plusieurs années durant, avec un groupe de femmes de la Goutte-d'Or qui souhaitait la présence, sur les places publiques, de noms féminins. Avec Cheikha Remitti, nous trouvons une très belle personnalité pour honorer cet endroit. Elle a marqué la Goutte-d'Or et les cafés où elle venait chanter. C'est d'ailleurs de là que vient son pseudonyme puisqu'elle s'appelait en réalité Saïda. "Remitti", cela veut dire "remettez". C'est ce que disaient les gens dans les cafés de la Goutte-d'Or en commandant une nouvelle tournée : "Remettez, remettez, remettez !" C'est devenu "Remitti" et c'est donc toute l'histoire de la Goutte-d'Or que son nom va traduire sur cette placette.

Je voulais également profiter de ce projet de délibération pour évoquer un vœu, voté au Conseil du 18e arrondissement, qui vise à donner le nom de Rachid Taha, autre grand musicien et grande personnalité de cet arrondissement, au centre d'animation de la Chapelle.

Je pense qu'avoir une placette Cheikha Remitti et un centre Rachid Taha, entre la Chapelle et la Goutte-d'Or, serait un très beau symbole.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Merci beaucoup à vous deux, chère Fadila MÉHAL et cher Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

Il est en effet important que des talents subtils, qui émerveillent notre ville, l'enchantent et en font une ville de la tolérance, de toutes les cultures, soient reconnus et s'inscrivent ainsi dans l'éternité de Paris.

Ce sera le cas de Cheikha Remitti - Saïda. Comme le rappelait Fadila MÉHAL, il y eut ce concert extraordinaire à l'Institut du monde arabe en 1994. En l'évoquant, je pense également avec nostalgie à la musique de Lili Boniche, des chanteurs parfois oubliés ou ressuscités, qui enchantent et qui sont notre culture.

Rebelle et provocante - vous l'avez dit l'un et l'autre -, elle a fait découvrir à la France et au monde entier le raï, musique née à Oran, la ville natale d'Yves Saint-Laurent, au début du XXe siècle. Sa voix rocailleuse et son œuvre marquée par une jeunesse difficile ont fait d'elle la reine du raï, considérée encore aujourd'hui comme une référence absolue pour plusieurs générations de chanteurs et chanteuses algériennes. C'est pour cela que je citais Lili Boniche également. Analphabète, elle composa plus de 200 chansons en s'inspirant de ses expériences et en explorant toutes les formes de l'amour - on en a bien besoin ! -, de l'amitié et de la dépendance aux substances addictives, sans jamais oublier de tancer les moralistes et les Pères Fouettard.

Bien sûr, il est difficile de ne pas penser à l'Algérie lorsqu'on évoque Cheikha Remitti qui était née en 1923 à Tessala, mais ce serait oublier ses liens avec Paris. Géographiques d'abord, puisqu'elle s'y est installée dans les années 1970 ; artistiques ensuite, puisqu'elle s'est produite tout au long de sa carrière dans les plus belles salles de la Capitale. Enfin, ce lien affectif qui unit Paris à Cheikha Remitti est son attachement au 18e arrondissement qui fut son quartier de prédilection pendant plus de 30 ans.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons donc - je remercie à nouveau Eric LEJOINDRE et Fadila MÉHAL, tous les deux élus du 18e arrondissement - attribuer son nom à une emprise dans le 18e arrondissement, entre les rues de la Goutte-d'Or et Polonceau. Cheikha Remitti a profondément marqué cet arrondissement, notamment avec ses concerts au Bedjaïa Club, le célèbre café du 16 boulevard Barbès, haut lieu du raï malheureusement fermé aujourd'hui.

Rendre hommage à cette immense artiste, c'est rappeler que la Goutte-d'Or est un quartier qui connaît une activité musicale foisonnante, particulièrement vive jusque dans les années 1990. Cette vivacité culturelle se poursuit aujourd'hui.

Je tiens, Monsieur le Maire, à souligner l'engagement de votre première adjointe chargée de la culture, Carine ROLLAND, à accompagner avec force l'exceptionnelle dynamique de ce quartier. Je rappellerai également le soutien qu'apporte la Ville de Paris au centre Barbara-Goutte-d'Or que nous avons créé lorsque j'étais l'adjoint de Bertrand DELANOË - j'y étais encore récemment dans le cadre du festival "Magic Barbès" - et l'attention que nous portons aux activités de la bibliothèque de la Goutte-d'Or. Ce sont des marqueurs forts d'une politique culturelle, nécessaire et naturelle, dans ce quartier populaire.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter, unanimement je l'espère, ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 134.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 134).

### **Vœu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG et GEP relatif à l'association "Mains d'œuvres".**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen des vœux non rattachés en commençant par le vœu n° 92 relatif à l'association "Mains d'œuvres". Il est déposé à la fois par les groupes EGCP, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris et est présenté par Nathalie MAQUOI, pour deux minutes.

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Mes chers collègues, les salariés résidents de l'association "Mains d'œuvres" ont été délogés par les forces de l'ordre, mardi 8 octobre dernier, suite à des désaccords de longue date avec le maire de Saint-Ouen qui souhaite remplacer ce tiers lieu culturel, auquel nous sommes tous attachés, par un projet de conservatoire. Depuis plusieurs années, des menaces pesaient sur la continuité du projet artistique et culturel de ce lieu alternatif. Les pressions exercées par la mairie de Saint-Ouen se sont intensifiées ces dernières semaines.

"Mains d'œuvres" est le produit de l'ambition de nombreux artistes de Seine-Saint-Denis, à l'origine de l'objectif fondateur : transmettre la création à toutes et à tous sur le territoire. Depuis 20 ans, ce lieu alternatif contribue au dynamisme culturel de Saint-Ouen, à son rayonnement, et le marque profondément. Dans ce lieu, 25 emplois permanents - 70 avec les résidents -, 25 professeurs de l'école de musique, 120 intermittents, 250 résidents au travail quotidien. Du jour au lendemain, tout le monde s'est retrouvé sans lieu pour pouvoir travailler. On peut voir, par les soutiens nombreux - plus de 60.000 personnes ont pétitionné aujourd'hui -, à quel point ce lieu était identifié, pas seulement à Saint-Ouen, mais pour l'ensemble de la région parisienne, et que l'action de "Mains d'œuvres" rayonne au-delà de Saint-Ouen.

Les élus du groupe "Génération.s", les élus communistes et les élus écologistes souhaitent que la Ville réaffirme son soutien pour accompagner les besoins de relogement urgent des artistes, des compagnies et des salariés. Nous espérons aussi que la Ville mette toute son énergie pour accompagner l'association dans la recherche d'un lieu, afin de pouvoir continuer son projet culturel et artistique. Nous appelons enfin à une attention particulière pour les événements portés par "Mains d'œuvres" se déroulant sur le territoire parisien.

Merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Merci beaucoup, chère Nathalie MAQUOI.

Je passerai, après mon intervention, la parole à mon collègue Frédéric HOCQUARD car c'est un sujet sur lequel nous avons œuvré conjointement, pour l'intérêt général, et je m'en réjouis.

Je vous remercie car cette intervention, portée à la fois par le groupe "Génération.s", mais également le groupe Communiste - Front de Gauche, permet de rappeler notre soutien à l'association "Mains d'œuvres", installée depuis 1998 dans des locaux appartenant à la ville de Saint-Ouen. C'est un espace emblématique avec lequel la Ville travaille depuis très longtemps, puisque dès 2001 j'avais noué des liens considérables avec sa directrice de l'époque, Fazette BORDAGE, et toute son équipe.

Nous sommes en effet aujourd'hui dans la construction des nouveaux territoires de la Métropole du Grand Paris et je pense que cela montre incontestablement que l'intérêt que nous portons n'est pas pour nous immiscer, mais au contraire pour qu'il y ait une dynamique de protection et d'allers-retours entre notre ville et les villes voisines.

Pour être très honnête, je sais que le lieu posait des problèmes de sécurité et d'accès. Il est important qu'un lieu qui accueille du public soit aux normes. Cependant, "Mains d'œuvres" fait un travail considérable : ce sont 25 salariés permanents et 120 salariés intermittents qui accompagnent chaque année 400 élèves à l'école de musique et plus de 250 jeunes créateurs de toute discipline ; qui aident plus de 150 associations, dont certaines sont d'ailleurs en lien avec Paris, ainsi que les élèves et les étudiants. L'association produit plus de 200 événements. Vous imaginez donc l'importance du bilan et la nécessité pour nous de coopérer et de les aider.

L'association, ses salariés, ses résidents, ses professeurs ont été expulsés le 8 octobre dernier par les forces de l'ordre. Cette expulsion a suscité un grand émoi dans le monde artistique et parmi les militants de la culture, les habitants de la commune de Saint-Ouen et bien au-delà, pour celles et ceux qui connaissent et fréquentent ce lieu. C'est donc une grande tristesse et une profonde injustice qui ont été ressenties. La mobilisation s'est organisée avec la tenue de rassemblements et de concerts de soutien.

Nous avons tenu, avec Frédéric HOCQUARD, mon collègue chargé de l'économie culturelle et de la vie nocturne, à réaffirmer notre soutien à ce lieu que nous soutenons depuis 2004. J'aurais été tenté de dire "depuis 2001".

La Ville de Paris a cherché des solutions pour permettre à l'association de poursuivre ses activités. Nos grands établissements culturels n'ont d'ailleurs pas attendu que je le leur demande pour eux-mêmes prendre leur téléphone et tenter d'organiser des accueils. Je pense au centre Barbara-Goutte-d'Or et à bien d'autres lieux comme le Centquatre ou le théâtre Montfort. Des centres Paris-Animation pourront également permettre la relocalisation de leur activité. Un travail est en cours avec la Direction de l'Attractivité de l'Emploi, que je remercie et que je salue, pour permettre aux salariés de retrouver un lieu de travail.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci...

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Outre ces actions très concrètes, nous avons souhaité que puisse être proposée, dès le prochain Conseil de Paris, une aide financière exceptionnelle pour permettre à "Mains d'œuvres" de poursuivre sa programmation artistique.

J'appelle donc évidemment un avis favorable sur ce vœu et je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à M. HOCQUARD pour un complément de réponse. Je vous invite à faire extrêmement synthétique.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint.- Ce sera très bref car mon collègue Christophe GIRARD a fait le tour du sujet sur cette réponse que nous co-portons : le soutien à "Mains d'œuvres". C'est à la fois un symbole de co-portage et de culture au niveau métropolitain.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 92 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 484).

**Vœu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG et GEP relatif au cinéma La Clef.**

**Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au cinéma La Clef.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cinéma La Clef.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Les vœux suivants étant tous relatifs au cinéma La Clef, nous allons donc regrouper la discussion. Le vœu n° 93 est déposé par les groupes EGCP, Communiste - Front de Gauche et groupe Ecologiste de Paris ; le n° 94, par le groupe "100% Paris" ; le n° 95, par Danielle SIMONNET ; et le n° 95 bis, par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT pour commencer.

**M. Yves CONTASSOT**.- Merci, Monsieur le Maire.

La Clef, c'est tout un symbole pour le 5e et même le 13e arrondissement qui le jouxte car beaucoup d'activités s'y déroulent. Le public y est extrêmement attaché, bien sûr. C'est aussi un lieu participatif, compte tenu de la nature même de ce lieu, un lieu à la fois cinématographique et, au-delà, qui relève de l'animation culturelle de ce quartier.

Vous connaissez toutes et tous l'histoire du cinéma La Clef. Le comité d'entreprise - c'était ainsi que cela s'appelait à l'époque - de la Caisse d'Epargne en est le propriétaire et, bien que l'on ait tenté de l'en dissuader, a souhaité le vendre. Nous sommes déjà intervenus les uns et les autres ; il y a des discussions. Malheureusement, on sent bien que la proposition de maintenir cette activité cinématographique n'est pas la priorité de ce que l'on appelle maintenant le conseil social et économique de la Caisse d'Epargne, le nouveau nom du comité d'entreprise. Nous le regrettons car les films qui y ont été projetés ont souvent bien du mal à trouver leur espace dans les autres réseaux de distribution à Paris.

C'est le sens du vœu que nous déposons : nous souhaitons non seulement que la Ville réaffirme son attachement, mais qu'elle étudie éventuellement sa capacité à préempter les locaux si le C.S.E. de la Caisse d'Epargne poursuivait dans l'idée de vendre ce cinéma.

Merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Madame Dominique STOPPA-LYONNET ?

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour aller dans la suite de ce qu'a présenté Yves CONTASSOT, le cinéma La Clef a mobilisé le Conseil de Paris au cours de ces derniers mois et le mobilise encore aujourd'hui avec trois vœux déposés.

Il s'agit de défendre, de sauvegarder ce cinéma indépendant d'art et d'essai qui va au-delà de la projection de films, puisque c'est aussi un lieu de débats, de discussions, auquel sont attachés les cinéphiles, tout d'abord, et évidemment les habitants du 5e arrondissement, du 13e aussi et l'ensemble des Parisiens. Cela est aussi attesté par la constitution d'un collectif très actif, si actif qu'il a repris de façon "non autorisée" les projections.

La maire du 5e s'est mobilisée ; elle n'est pas seule et est soutenue par l'ensemble des élus de cet arrondissement. Elle a contacté, dès le départ, le C.E. de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France qui souhaite le vendre et a obtenu une mission de médiation par le Ministre de la Culture et de la Communication, représenté par le directeur du Centre national du cinéma. Ce vœu souhaite que cette médiation puisse aboutir à la reprise du cinéma La Clef dans un délai raisonnable avec l'idée de poursuivre les activités cinématographiques.

S'il en était besoin, si justement le projet n'était plus tourné pleinement vers le cinéma, le vœu demande que la Ville puisse préempter les locaux.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je commencerai par reprendre la formulation de la Société des auteurs du film dont j'apprécie vraiment la justesse : "Si La Clef venait à disparaître, nous perdrons un symbole et un lieu essentiel à l'heure où l'exploitation en salle se concentre et s'uniformise à Paris et ailleurs. Nous verrions les calculs de rentabilité et la privatisation du paysage culturel l'emporter sur tout le reste." Je pense que, dans cette formule, tout est dit. Il est donc extrêmement important de soutenir le cinéma La Clef qui a rouvert grâce à la détermination de collectifs et le soutien de citoyens et de différents acteurs culturels.

Il y a énormément de vœux, des mobilisations, des assemblées générales, des engagements... Je souhaiterais, à travers ce vœu, que la Mairie de Paris mette tout son pouvoir pour que toutes les actions puissent être mises en place afin de contribuer à pérenniser la présence d'un cinéma indépendant et associatif et un lieu d'activité et de création autour du cinéma indépendant dans les locaux du cinéma La Clef. Comme vous le savez, il y a à la fois un lieu de projection, mais aussi des lieux de débats et des lieux d'activité de création, de production. Il me semble très important de ne pas oublier cet aspect.

Pour ce faire, le vœu demande que la Mairie de Paris amplifie ses actions de médiation entre les différents acteurs ; qu'elle étudie la possibilité que La Clef devienne une S.C.I.C. et y contribue ; qu'elle réaffirme sans ambiguïté sa volonté de préempter le bâtiment, comme l'Exécutif l'a dit lors de l'assemblée générale à La Clef ; et qu'elle envisage si nécessaire, le cas échéant, l'expropriation du lieu pour intérêt public.

Vraiment, je vous demande à toutes et à tous que l'on s'interroge. Il est terrible de se dire que, au bout de trois mandatures, nous n'avons plus que ce lieu-là ! Comment permettre, soit par la création, soit par le soutien vraiment effectif, que non seulement des tiers lieux non pérennes, mais des lieux indépendants, par leur propre fait ou par le soutien de la Ville dès le départ, puissent exister face à la logique de commercialisation et de marchandisation de la culture ?

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, pour deux minutes, Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Combien de minutes ?

Deux ? Pas simple !

D'abord, je ne vais pas vous rappeler, car vous pouvez les consulter facilement, les actions menées de protection, d'ouverture, de modernisation pour les salles de cinéma à Paris. Nous sommes la plus grande capitale du cinéma au monde : un écran par jour. Nous devons nous réjouir que, depuis 2001, il existe une Mission Cinéma au sein de la Direction des Affaires culturelles et que Michel GOMEZ, qui en est le directeur, mène un travail très apprécié des exploitants, mais aussi des Parisiens. Aucun cinéma ne disparaît jamais ; c'est plutôt une ouverture supplémentaire qui vient lorsqu'un cinéma est menacé.

Le 5e s'est mobilisé. J'avais écrit, au-delà du 5e arrondissement, tout comme Mme BERTHOUT, la maire locale, au Ministre de la Culture, au C.N.C. Ma lettre a eu évidemment beaucoup d'effet puisque j'ai rencontré très rapidement le collectif. Ensuite, la Ville a clairement dit que l'arme ultime de la préemption serait évidemment brandie et elle l'est ! Il faut donc maintenant trouver le chemin de l'intelligence et de la responsabilité. Je sais que nous entrons dans une période de débats et d'opposition des idées, mais il faut que ce cinéma soit sauvé comme le fut le cinéma des Ursulines par une initiative privée ; comme le Racine, comme le Champollion, comme tous ces cinémas qui font notre différence, nous qui luttons contre la marchandisation de la société et ces horribles centres commerciaux qui viennent tuer la plupart de nos villes en France et dans les régions.

Paris n'est pas sur cette voie : Paris résiste !

La Clef fera l'objet de toute notre attention. J'avais d'ailleurs hier à nouveau une réunion avec Mme LEMARDELEY, également élue du 5e arrondissement, pour rencontrer un certain nombre d'acteurs du cinéma et faire des propositions. Vous êtes à la disposition de Michel GOMEZ qui pourra vous donner un certain nombre d'éléments.

Bien évidemment, le cinéma La Clef sera sauvé !

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Nous passons donc au vote sur les différents vœux.

D'abord, le vœu n° 93 des groupes "Génération.s", Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Monsieur GIRARD, puis-je vous redonner une minute pour parler du vœu de l'Exécutif ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Oui, dix secondes.

Comme je l'ai dit, nous allons entrer dans une période où les enchères vont monter. C'est normal ; c'est la démocratie. L'action, nous la menons. La Mission Cinéma est très engagée et j'ai sollicité un certain nombre de professionnels pour venir soutenir les salariés très engagés, pour que ce lieu reste un lieu tout à fait exceptionnel. Cela doit se faire dans un esprit constructif, donc je vous demande de me faire confiance.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Je traduis cette demande de confiance en une demande de retrait des différents vœux au profit de celui de l'Exécutif.

Je me permets d'explicitier...

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Il était prévu que Frédéric HOCQUARD donne également un complément.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Monsieur HOCQUARD, je vous en prie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint.- Le vœu de l'Exécutif, que Christophe a ébauché, reprend les différentes interventions et les différents vœux que vous avez.

Si ! Ce vœu de l'Exécutif a été déposé hier... Nous ne l'avons pas déposé ce matin. Vous devriez l'avoir !

Il reprend les différents attendus. Evidemment, le chemin de la négociation, de la discussion, qui a été fort justement expliqué par Christophe, est un travail que nous menons ; cela a été priorisé. La question de la préemption est brandie comme une arme juridique et possible si aucune solution n'est trouvée de ce point de vue. Quant au soutien fort, je m'y suis rendu avec Marie-Christine LEMARDELEY ; Christophe a expliqué que nous avons reçu un certain nombre de personnes, ici, à l'Hôtel de Ville.

Le cinéma La Clef est un cinéma spécifique - et un lieu de rencontres, je le précise. C'est un lieu de débats, ouvert sur le quartier, avec une vraie programmation. Beaucoup d'habitants du 5e arrondissement et au-delà viennent dans ce lieu. Nous souhaitons évidemment que ce lieu puisse continuer dans l'esprit avec lequel il a été ouvert en 1972 ou 1973, je crois... Peut-être pas exactement sous la même forme de fonctionnement qu'en 1972 mais, en tout cas, dans l'esprit qui préside et qui régit ce cinéma depuis le début.

L'ensemble des attendus - puisque c'était la question et que je vous vois vous agiter - des différents vœux présentés par les uns et les autres sont repris dans le vœu de l'Exécutif, s'il fallait le préciser.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Nous allons donc maintenant passer au vote. Tout le monde a bien pu prendre connaissance du vœu de l'Exécutif.

Ma question au groupe Génération.s. : le vœu n° 93 est-il maintenu ?

**INTERVENANT**.- Nous le retirons au profit de celui de l'Exécutif.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Le vœu n° 94 du groupe "100% Paris" est-il maintenu ?

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**.- Nous le maintenons.

Je ne comprends pas bien le vœu de l'Exécutif parce que...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Vous ferez une explication de vote.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**.- Très bien.

Nous maintenons.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 94 est rejeté.

Le vœu n° 95 est-il maintenu, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**.- Non, je le retire au profit du vœu de l'Exécutif, même si je regrette que l'expropriation comme option ultime n'y figure pas.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Avant de soumettre à vos voix le vœu n° 95 bis de l'Exécutif, j'ai deux explications de vote.

D'abord, celle de Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Le groupe Ecologiste soutient le vœu de l'Exécutif et fait aussi référence à un autre exemple qui n'a pas été cité par M. GIRARD - pourtant, nous l'avons voté aujourd'hui : c'est le cinéma Louxor. C'est vraiment le cas où la Ville a repris un cinéma pour en faire un cinéma qui fonctionne très bien, comme nous l'avons vu tout à l'heure dans le projet de délibération. Nous espérons que "La Clef", s'il n'y a pas de solution alternative, pourra être reprise par la Ville. Il y aura une D.S.P. de façon à faire un nouveau Louxor de l'autre côté de Paris, par rapport à celui du 10e arrondissement.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Madame Dominique STOPPA-LYONNET, je vous rends la parole pour une explication de vote, pour deux minutes.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas le vœu de l'Exécutif. Soit il est très différent du vœu proposé par Florence BERTHOUT et le groupe "100% Paris" et c'est donc une espèce d'atermolement - on ne fait pas plus -, soit c'est le même vœu... Il n'exige pas du tout une préemption des locaux : c'est une préemption si la vente n'est pas liée à un projet pleinement tourné vers le cinéma. Il ne s'agit donc pas de brandir tout de suite cette arme-là.

Je ne comprends pas pourquoi vous n'acceptez pas le vœu du 5e, mais nous allons voter en même temps le vœu de l'Exécutif.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 bis de l'Exécutif sur ce sujet du cinéma La Clef.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 485).

**Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions permettant l'ouverture dominicale des bibliothèques.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 96 relatif aux conditions permettant l'ouverture dominicale des bibliothèques, et au vœu en réponse n° 96 bis de l'Exécutif.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Une fois de plus, je suis désolée, mais je n'ai pas le vœu de l'Exécutif. Si je pouvais le récupérer avant, ce serait "super".

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Peut-on faire passer le vœu ?

Madame SIMONNET, s'il vous plaît.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Tout d'abord, évidemment que le débat sur l'ouverture dominicale des bibliothèques n'est pas du tout le même que celui sur les ouvertures des commerces. Il est souhaitable que, le dimanche, les Parisiennes et les Parisiens puissent se cultiver au lieu d'aller passer leur temps à pousser un caddie. Nous ne sommes vraiment pas dans le même registre de discussion.

Par contre, l'ouverture dominicale des bibliothèques ne peut se faire qu'à certaines conditions : d'abord, que les ouvertures, le reste de la semaine, se fassent dans de bonnes conditions. Or, on a beaucoup de difficulté, de souffrance au travail et de sous-effectif dans l'ensemble des bibliothèques parisiennes et, plus particulièrement, dans les bibliothèques qui ouvrent déjà le dimanche dont les ouvertures ne respectent souvent pas les effectifs minimums nécessaires. Je ne reviens pas sur les problèmes des collections et ce genre de choses.

Dans mon vœu, j'aborde aussi la question de la bibliothèque centrale qui a fermé pendant les vacances scolaires. Non pas parce que ce sont les vacances scolaires, et donc que ce n'est pas la peine - pas du tout ! - mais parce qu'elle était en sous-effectif alors même qu'il s'agit d'un service unique, extrêmement important, et qui permet des prêts sur commande de manière très efficace.

A travers ce vœu, je souhaite que la Ville s'engage à augmenter les effectifs de titulaires de toutes catégories - A, B et C - afin d'assurer le bon fonctionnement des bibliothèques et de la bibliothèque centrale.

Ensuite, concernant l'ouverture le dimanche des bibliothèques, notamment Melville et Sabatier, pour lesquelles des négociations sont prévues sur leurs futures conditions, il faut absolument instituer la parité entre agents titulaires et non titulaires, avec un seuil de titulaires en dessous duquel la bibliothèque ne peut ouvrir. En clair, ne pas avoir recours, de manière intempestive, à des étudiants et ne pas avoir de titulaires en nombre suffisant.

Le vœu souhaite également l'ouverture le dimanche de chaque bibliothèque sous la responsabilité d'un fonctionnaire de catégorie A, et pas de catégorie B comme la Ville pourrait sous-entendre vouloir le faire, ainsi que la revalorisation de la prime dominicale à 150 euros net accordée à tous les agents titulaires et non titulaires travaillant en semaine et parfois le dimanche.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- J'avoue que j'apprécie beaucoup l'intervention de Mme SIMONNET car, avec elle, c'est toujours droit au but mais, parfois, nous devons dribbler.

Il existe sur ce sujet un large consensus entre nos positions. La Ville travaille à proposer un service public des bibliothèques à la fois respectueux des conditions de travail des agents, à l'écoute des nouvelles pratiques et en capacité de s'adapter aux nouveaux rythmes de vie de celles et ceux qui fréquentent les bibliothèques, de plus en plus nombreux.

Pour cette raison, nous proposons un vœu de l'Exécutif puisque, étant l'adjoint à la Culture, donc l'adjoint à la lecture publique et aux bibliothèques, je pense que le vœu que je porte aura de la force. Il réaffirme notre volonté de poursuivre l'ambition d'un service de lecture public dans un dialogue constant, attentif aux demandes des organisations syndicales, pour que cette évolution se fasse dans les meilleures conditions vis-à-vis des agents. Permettez-moi de les remercier. Ils sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre de cette politique.

Depuis le début de la mandature, nous avons ouvert sept bibliothèques le dimanche, dont la hausse constante des taux de fréquentation démontre l'intérêt que portent les Parisiens à ces équipements. Une attention toute particulière est portée par la Ville aux agents qui y travaillent et chaque nouvelle ouverture le dimanche fait l'objet d'un dialogue social de qualité avec l'ensemble des représentants du personnel en respectant, bien sûr, leurs nuances.

S'agissant des recrutements, nous pouvons nous réjouir d'avoir créé 39 postes supplémentaires en trois ans, ce qui n'est pas rien. Pour le réseau des bibliothèques, nous veillerons à ce que chaque nouvelle ouverture dominicale s'accompagne d'un renforcement des effectifs. Tout comme Danielle SIMONNET, je suis pour la société des livres et moins pour celle des caddies.

Dans ce souci d'amélioration des conditions de travail et forts du constat que les espaces de travail dans nos bibliothèques sont fortement sollicités par le public étudiant le dimanche, nous proposerons à nos partenaires de l'enseignement supérieur, avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, de nous rejoindre dans cette dynamique.

Je vous propose donc de voter ce vœu de l'Exécutif pour une raison d'efficacité et en ayant bien écouté Mme SIMONNET que je salue et remercie chaleureusement.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Madame SIMONNET, le vœu n° 96 est-il maintenu ?

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je remercie toute la gentillesse de M. Christophe GIRARD mais je maintiens mon vœu : le mien est bien précis alors que, là, les engagements n'y sont pas.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

J'ai une explication de vote de Mme Raphaëlle PRIMET sur le vœu n° 96.

**Mme Raphaëlle PRIMET**.- Oui, nous partageons tout à fait le vœu de Danielle SIMONNET. Nous voterons les deux vœux, tout en continuant de dire que l'ouverture du dimanche ne doit pas être une ouverture à moindres frais. Il faut que ce soit vraiment une ouverture de qualité avec tous les moyens qu'il faut pour cela.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 96 est rejeté.

Avant de soumettre aux voix le vœu n° 96 bis, j'ai une explication de vote de Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**.- Le groupe Ecologiste de Paris est très content que l'idée de l'ouverture des bibliothèques le dimanche soit désormais reconnue comme une forme de lutte contre l'hyperconsommation. Nous partageons les préoccupations de Mme SIMONNET pour la qualité des conditions de travail mais nous avons d'autres propositions à faire en ce sens, en leur temps. Nous n'avons donc pas voté pour son vœu, mais nous voterons pour celui de l'Exécutif, d'autant que notre confiance dans la capacité de celui-ci à travailler pour des meilleures conditions de travail le dimanche dans les bibliothèques a jusque-là été récompensée.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Explication de vote de Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**.- Merci.

Je rejoins les explications qui viennent d'être données par Sandrine. Le dimanche est fait pour faire ensemble, pour faire du commun. La culture et les bibliothèques peuvent permettre de traduire ces envies et aussi de pouvoir porter un autre message que celui du tout ouvert en permanence, du tout commercial. La nuit et le dimanche sont probablement faits pour faire autre chose que dépenser et acheter.

Par contre, il est clair qu'il faut être très exigeant sur la manière dont on ouvre la culture le dimanche, notamment nos bibliothèques, vis-à-vis de la répartition géographique de ces ouvertures mais aussi des conditions de travail qui seront proposées dans ce cadre.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 96 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2019, V. 486).

## Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 97, relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé.

La parole est à Mme Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe "Génération.s" a souhaité porter ce vœu au sein de notre hémicycle. Lors de l'examen du projet de loi de finances 2020 à l'Assemblée nationale, le 18 octobre, les professionnels du théâtre ont découvert un amendement budgétaire qui vise à supprimer la taxe de 3,5 % sur la billetterie de l'Association pour le soutien du théâtre privé, bien évidemment sans aucune concertation, ni contrepartie.

J'étais intervenue lors d'une délibération présentée au précédent Conseil de Paris pour montrer que la Ville apportait un soutien financier à cette association qui montre son importance pour l'activité culturelle théâtrale à Paris. En effet, elle joue un rôle important, depuis toutes ces années, pour la préservation et le soutien des théâtres privés à Paris en animant un réseau de solidarité entre les théâtres, en apportant un soutien à la création de spectacles, à l'emploi dans le milieu de la création, ainsi qu'un soutien à l'aide au déficit des salles de théâtre à Paris. Cette association a fortement contribué à l'essor ou au maintien de l'activité de nombreuses structures, notamment de petits théâtres dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, dans le quartier de la Gaîté. D'ailleurs, cette idée de vœu est venue de sollicitations de théâtres de la Gaîté lorsqu'ils ont découvert cet amendement.

Adopté à l'Assemblée nationale, il menace donc tout simplement l'existence de l'association avec la singularité de l'action qu'elle porte. Il menace aussi cet outil de redistribution, de péréquation, qu'elle apportait aux structures de théâtre privé à Paris. Cette taxe garantissait aussi l'indépendance de cette association, son indépendance d'action et de redistribution.

Nous demandons ainsi, par ce vœu au Conseil de Paris, que nous puissions réaffirmer notre soutien à l'Association pour le soutien du théâtre privé comme nous l'avons fait en septembre dernier ; et que nous interpellions aussi le Gouvernement et son Ministre de la Culture pour qu'il retire cet amendement budgétaire avant son passage au Sénat, et avant d'aller plus loin, pour que nous puissions envoyer un message positif et de soutien en direction du théâtre privé à Paris.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Frédéric HOCQUARD.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint.- Merci, Madame le Maire, pour ce vœu, cette interpellation et ce soutien à l'A.S.T.P.

Deux mots sur cette association. Vous avez décrit le fonctionnement de l'A.S.T.P. avec son mécanisme de mutualisation pour un soutien au déficit. A travers le soutien que nous apportons à l'A.S.T.P., nous apportons un soutien au théâtre à Paris, à travers les théâtres parisiens municipaux et les opérateurs directs de la Ville, comme le Châtelet, le Monfort ou d'autres. De plus, ce mécanisme permet de soutenir la diversité du théâtre à Paris.

Derrière ce sigle, ce sont des théâtres que vous connaissez dans votre arrondissement mais je voudrais rappeler que sont à l'A.S.T.P., en sont bénéficiaires ou participent de cette dynamique, le théâtre Antoine, les Folies Bergères, Mogador, le théâtre de la porte Saint-Martin, le théâtre Belleville, le théâtre Marigny et la plupart des théâtres de la rue de la Gaîté ou des théâtres de Montparnasse. Je souhaitais incarner ce que ce sigle représente.

Le Ministère de la Culture... Ou, disons plutôt, le Gouvernement a décidé de passer au rabot ce soutien à l'A.S.T.P. Il y a une forte mobilisation de la part des professionnels, une forte mobilisation aussi de la part des artistes : un certain nombre d'acteurs et d'actrices comme Léa DRUCKER, Richard BERRY ou Niels ARESTRUP ont signé une pétition de soutien pour le rétablissement de ce fonds de soutien à l'A.S.T.P. sur la billetterie. Son intérêt est que plus vous faites d'entrées, plus le volume dont peut bénéficier ce fonds de soutien est important. Le Gouvernement propose de le remplacer par une simple subvention avec en ligne de mire la perspective de pouvoir régulièrement la faire baisser, de déroger et sortir d'un dispositif de soutien qui relève de l'exception culturelle et qu'il nous faut maintenir.

Depuis le dépôt de ce vœu, je rappelle que, à la suite d'une intervention vigoureuse de la part de sénateurs dont certains siègent ici, des amendements ont été déposés au Sénat qui a voté le rétablissement de cette taxe. Nous demandons, avec force, que le Gouvernement suive maintenant cet avis à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire que Franck RIESTER et surtout le Premier Ministre, puisque cela relève de Bercy et de Valois, rétablissent cette taxe dans le futur budget pour que ce fonds de soutien, que la Ville abonde à parité avec l'Etat, puisse continuer d'exister

et que cette parité même continue ; pour défendre et soutenir ce fonds de mutualisation aux théâtres privés pour la diversité culturelle à Paris.

C'est donc un avis extrêmement favorable à votre vœu.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Explication de vote de Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL.**- Je voulais m'exprimer au nom du groupe Démocrates et Progressistes. Je siège aussi au sein de cette association ; je connais bien le sujet.

Une assemblée générale s'est tenue le 3 novembre, à laquelle j'ai assisté avec les représentants de la Mairie de Paris, pour évoquer ce point. En effet, vous avez raison de dire que cette question a été centrale dans les débats et a suscité beaucoup de réactions. Je les partage. Je voulais aussi dire que cette association a beaucoup été critiquée, à l'évidence, parce qu'elle représentait, semble-t-il, trop le parisianisme. Je pense que l'on a tort de considérer ce critère, dans la mesure où toutes les pièces montées à Paris rayonnent ensuite de façon très importante au niveau régional.

Forts de ces arguments, nous sommes intervenus très fortement pour que la suppression de la taxe soit reportée de 2021 à 2022 en vue de mener, ce qui était demandé par les théâtres privés...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci...

**Mme Fadila MÉHAL.** - ... une concertation avec eux en vue d'une réforme du système. En l'occurrence, comme cette réforme aura lieu, il me semble prématuré de défendre ce vœu qui n'a plus de raison d'être, puisque la suppression de la taxe...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci, Madame MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL.**- Dans ce cadre, je m'abstiendrai sur ce vœu.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole, pour une explication de vote d'une minute, est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES.**- Le groupe Ecologiste de Paris soutient le vœu du groupe "Génération.s" car nous nous élevons contre l'idée de détruire un dispositif de solidarité qui fonctionne et dont les théâtres et la diversité ont besoin. Nous espérons que la lucidité l'emportera.

Merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 97 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2019, V. 487).

## **2019 DAC 327 - DFA - Diffusion et exploitation commerciale des reproductions numériques des fonds photographiques Roger-Viollet et France soir.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DAC 327 - DFA relatif à la diffusion et à l'exploitation commerciale des reproductions numériques des fonds photographiques Roger-Violet et "France-Soir".

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Béatrice LECOUTURIER.**- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Parisienne de Photographie s'invite une nouvelle fois dans nos débats. Nous devons statuer aujourd'hui sur son avenir ou, plus exactement, sur la concession à une société privée de la diffusion et de l'exploitation commerciale du fonds photographiques Roger-Violet, riche de près de six millions d'images dont nombre de clichés très anciens. Ce fonds photographique appartient aujourd'hui à la Ville qui a pour mission sa conservation, sa numérisation et enfin son exploitation commerciale. Ce fonds fait pleinement partie de notre patrimoine parisien et la Ville de Paris doit s'honorer de le faire vivre, mais le patrimoine est aussi une question financière.

Il faut reconnaître que la gestion de la Parisienne de Photographie est loin d'être un long fleuve tranquille. Je ne vais pas revenir sur tous les rebondissements et les divers ajustements que nous avons déjà votés en Conseil de Paris pour sauver cette belle institution. Je rappelle tout de même que notre groupe UDI-MODEM a toujours voté en

faveur des précédentes délibérations accompagnant les modalités de gestion et d'exploitation des fonds photographiques de la Ville de Paris. La dernière en date remonte à l'année dernière : nous avons voté une recapitalisation de la société publique locale Parisienne de Photographie à hauteur de 2,6 millions d'euros alors que la S.P.L. n'avait pas rempli ses objectifs de numérisation. Cette mesure exceptionnelle d'urgence fait suite à une première recapitalisation, un an plus tôt, à hauteur de près d'un million d'euros - 950.000 euros pour être exact.

Depuis l'annonce de la cessation d'activité de la société publique locale Parisienne de Photographie, les salariés, ainsi que le monde de la photographie, des médias et de l'édition, s'inquiètent de l'avenir de ce fleuron de la photographie française dont les rentrées financières ont chuté de 40 % depuis 2014. Il ne s'agit pas de dire que la culture doit être sacrifiée sur l'autel de la rentabilité, comme on peut le lire parfois dans la presse, mais il est de la responsabilité de la Ville de s'assurer de la bonne gestion des fonds publics. Il ne s'agit ni plus ni moins que de notre devoir d'élus. Or, il faut faire le constat que la Parisienne de Photographie n'a pas rempli son contrat et a accumulé les déficits depuis 2015. Nous ne pouvons que regretter le manque de réactivité de la Ville de Paris qui a soutenu, à grand renfort de fonds publics, cette structure sans prendre les véritables mesures nécessaires afin d'évaluer et de comprendre pourquoi la Parisienne de Photographie en est arrivée à cette structure de déficit chronique.

Aujourd'hui, la Ville de Paris souhaite trouver un repreneur pour poursuivre la commercialisation et la diffusion du fonds photographique. En effet, la Municipalité a décidé de dissocier la conservation de ces fonds de photographie, confiée désormais à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, et leur numérisation, reprise par la Direction des Affaires culturelles de la Ville, de leur diffusion et de l'exploitation commerciale, concédées à un organisme privé capable de relancer les ventes. Nous savons aujourd'hui que ce repreneur est NDLR. La Ville s'engage à verser au concessionnaire une compensation pour service public de 490.000 euros par an ; le concessionnaire s'engage, quant à lui, à verser une redevance de 45.000 euros annuels.

Des questions de première importance demeurent malgré tout. Quelle sera la stratégie commerciale de NDLR ? Dans quelle mesure la valorisation des fonds déjà numérisés s'inscrit-elle dans cette stratégie ? Quelle est, enfin, la stratégie de numérisation des fonds de la Ville ?

D'une manière générale, que ce soit dans le domaine de la culture ou dans tous les autres d'ailleurs, notre Ville doit se doter de véritables outils d'évaluation des politiques publiques. Nous sommes redevables aux Parisiens de toutes les dépenses engagées par la Ville de Paris et c'est loin d'être le cas.

Nous voterons donc favorablement, une nouvelle fois encore, ce projet de délibération pour sauver ce fonds en faisant confiance au repreneur mais en formulant le vœu que des points réguliers soient faits sur la gestion et sur l'évaluation de cette politique menée par la Ville de Paris.

Je vois d'ailleurs avec satisfaction que la Ville de Paris vient de rajouter cette dimension dans un amendement à ce projet de délibération que nous voterons.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET**.- Madame la Maire, mes chers collègues, cela fait effectivement plus de six ans que nous discutons de l'avenir de la Parisienne de Photographie. Madame LECOUTURIER, je n'ai jamais entendu votre groupe proposer de solutions miracles. Je crois que, depuis tout ce temps, nous cherchons justement à défendre cette agence.

Notre groupe a eu à cœur de le défendre à la fois à cause du patrimoine - près de six millions de photographies - et parce que les salariés ont des compétences et une expertise inestimable. Nous aurions souhaité que toutes les missions assurées par la Parisienne de Photographie puissent l'être en interne par la DAC.

Reprenons l'historique : en 2005 est créée la société d'économie mixte la Parisienne de Photographie avec pour mission principale : sauvegarder, numériser, valoriser et diffuser le patrimoine iconographique et photographique parisien, constitué par différents fonds dont les collections des bibliothèques et musées municipaux et, bien sûr, le fonds Roger-Viollet.

Suite aux difficultés financières liées à l'effondrement du marché, lui-même lié aux difficultés de la presse et de l'édition et à la concurrence des banques d'images très peu chères, l'agence est transformée en société publique locale en 2015. Une convention de D.S.P. est alors passée avec la S.P.L. pour la numérisation, la valorisation et la diffusion de ces fonds. Cela ne suffit pas à remonter la pente et les difficultés perdurent : comme vous l'avez dit, la Ville doit injecter 950.000 euros fin 2017 et 2,6 millions d'euros fin 2018.

En 2017, une nouvelle restructuration avait amené à la reprise en régie de la mission de conservation des fonds avec la reprise de trois salariés à la DAC ; en 2018, c'est la numérisation des fonds photographiques qui est intégrée avec deux salariés de la S.P.L. A l'époque, la mobilisation des salariés, ainsi que de nombreuses personnalités du monde de la photographie, avait limité la casse. Cependant, aujourd'hui, sur l'ensemble des 35 salariés de l'agence qui n'ont pas été repris, il faut savoir que seulement trois ont retrouvé un C.D.I.

Enfin et c'est l'objet de ce projet de délibération, en 2018, le Conseil vote la mise en concession, prenant la forme d'une D.S.P. pour la diffusion et la commercialisation, des fonds Roger-Viollet et "France-Soir". Cette concession de service public prévue pour cinq ans mettra à disposition du concessionnaire le stock déjà numérisé des fonds Roger-Viollet et "France-Soir", les marques Roger-Viollet et "Paris en image", ainsi que le local historique de l'agence Roger-Viollet, situé au 6 rue de Seine, en échange du paiement d'un loyer annuel de 100.000 euros. Dans le cahier des charges, la Ville de Paris exige la reprise de 12 salariés dans les mêmes conditions de salaire et les mêmes obligations que la S.P.L.

Il y a donc eu un appel d'offres avec, au final, deux candidats : la R.M.N. et la société NDLR, qui l'a emporté. Comme beaucoup d'entre vous ici, je vais vous dire que nous sommes non seulement étonnés, mais très critiques sur ce choix. Nous aurions préféré que ce soit la R.M.N. qui reprenne ce patrimoine historique. L'exposé des motifs très précis sur les réponses de NDLR ne nous indique pas quelles ont été celles de la R.M.N. Nous savons que le projet culturel de la R.M.N. était mieux doté que celui de NDLR et il nous semble que c'est ce critère qui aurait dû être prépondérant. On nous dit que le projet de NDLR sera mieux à même d'intégrer les personnels qui resteront groupés dans une filiale dédiée à ce fonds et sur les lieux de l'agence ; et que le projet de la R.M.N. serait plus flou de ce point de vue - nous ne savons pas. Peut-être que Paris aurait pu créer cette filiale directement avec la R.M.N.

Force est de constater qu'il est trop tard : les 12 salariés sont depuis trop longtemps dans l'incertitude et nous n'avons pas les moyens de revenir en arrière.

Qui est ce concessionnaire ? NDLR est une société anonyme au capital de 167.900 euros, créée en 2000, dont le siège est rue de la Mare, détenue par deux cofondateurs : Christian DELANNOY et Gilles TAQUET, Président du Syndicat national des agences photographiques d'illustration. NDLR gère, entre autres, Photononstop, dont le fonds est estimé à 15 millions de photographies dont un grand nombre sont libres de droit, et Biosmotion, spécialisé dans les clips vidéo destinés aux professionnels.

Ce qui est inquiétant et inquiète les salariés, c'est la vocation purement commerciale de NDLR qui fait douter de l'avenir si, d'aventure, les fonds Roger-Viollet et "France-Soir" ne génèrent pas la rentabilité souhaitée. Il est vrai que la Ville de Paris versera une compensation de 482.000 euros par an pour assurer les missions de service public. C'est pour cela que nous avons proposé, en accord avec les salariés, un comité de suivi où siègeraient les représentants des salariés. Ce comité pourrait s'assurer que les missions confiées sont bien conformes aux engagements. Nous avons obtenu cet amendement au projet de délibération pour que les salariés soient intégrés de manière permanente au sein du comité de suivi et nous en remercions Karen TAÏEB. Cela nous permet, ainsi qu'aux salariés, d'envisager un peu plus sereinement l'avenir.

Forts de cette avancée, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur le Maire.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement.- En tant que Président de la Parisienne de photographie, je ne prendrai pas part au vote sur ce projet de délibération mais je tenais tout de même à m'exprimer et en dire quelques mots, d'autant que, semble-t-il, la règle a été strictement respectée puisque le directeur de la société et moi-même n'avons jamais été informés du processus de sélection des candidats. Il paraît que c'est la règle. Néanmoins, une telle étanchéité a peut-être nui à la qualité de la proposition qui a été faite puisque ni le Président, ni même le directeur et les salariés n'ont été, à aucun moment, consultés par la commission d'appel d'offres. Cela aurait peut-être permis d'éviter quelques approximations sur lesquelles je reviendrai.

Pourquoi en somme nous arriver là ? La Ville de Paris a hérité en 1985 du legs de la photographe Hélène Roger-Viollet et il a fallu attendre 20 ans, en 2005, pour qu'une structure "ad hoc" soit créée pour diffuser les fonds Roger-Viollet, des fonds patrimoniaux de très bonne qualité. Cela devait permettre la diffusion de ce fonds et de financer la structure. Cet équilibre a été mis à mal dès 2008, puisque l'idée qui prévalait à la création de la société d'économie mixte Parisienne de Photographie était de financer la conservation et la numérisation des fonds photographiques Roger-Viollet, puis "France-Soir", par la vente des photographies. Or, le marché international de la photographie s'est effondré : aujourd'hui, par rapport à sa valeur initiale, si l'on prend l'année 2005, le prix d'une photographie est divisé par deux et il se vend deux fois moins de photographies en raison du nombre important de celles libres de droit. Par conséquent, l'équilibre initialement prévalu ne pouvait plus tenir et il fallait prendre des décisions. Celles-ci, difficiles, ont été prises par la Ville de Paris qui a fonctionné en trois temps.

D'une part, reprendre la conservation des collections par la DAC, notamment la Bibliothèque historique de la Ville de Paris qui conserve les collections Roger-Viollet et "France-Soir". D'autre part, ne plus mettre en œuvre des prestations de numérisation pour tiers des fonds Roger-Viollet et "France-Soir" mais les faire traiter par la Direction des Affaires culturelles. Je dis cela parce qu'on entend souvent dire que c'est une privatisation. Ce n'en est pas une car, je le répète, les parties conservation et numérisation sont conservées par la Ville. Par ailleurs, la question de la

diffusion des photographies, dont nous débattons aujourd'hui, va effectivement être mise en œuvre par une société privée mais les collections Roger-Viollet et "France-Soir" restent propriétés de la Ville, ainsi que le site historique de la rue de Seine. C'est une concession ; il ne faut donc pas, comme je l'entends parfois, mélanger les choses. Ce n'est pas de la privatisation.

Par ailleurs, nous nous sommes battus - je voudrais ici remercier les salariés pour leur état d'esprit et le directeur de la structure, Nicolas BOUILLANT - pour que les salariés soient associés à toutes les phases du processus interne. Je peux vous dire qu'il n'y a eu aucun licenciement sec : tous les départs ont été négociés. Des sociétés d'outplacement ont été mises à disposition des salariés pour pouvoir leur permettre de monter des projets professionnels. Comme cela a été dit par Raphaëlle PRIMET, des salariés ont été repris par la Ville.

Reste maintenant le sort des 12 salariés qui avaient pour mission la diffusion commerciale de ces photographies. Nous serons très attentifs à leur sort. Smovengo a pris l'engagement de les reprendre - d'ailleurs, ils n'ont pas le choix - avec les contrats de travail à l'identique...

Pardon ?

Oui, pourquoi est-ce que je dis Smovengo ? NDLR !

Le lapsus n'est peut-être pas si innocent que cela car j'ai l'impression que nous sommes un peu dans le même processus : une société "ad hoc" qui fait un très bon dossier et verse une très belle redevance à la Ville de Paris mais qui ne semble pas énormément connaître la structure. Par exemple, dans leur proposition, ils se vantent d'avoir - et c'est pour cela d'ailleurs qu'ils ont été choisis par la commission d'appel d'offres - un logiciel de reconnaissance des couleurs pour les photographies, alors que 90 % d'entre elles, si ce n'est plus, sont en noir et blanc !

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci...

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- C'est un peu étonnant comme choix, discriminant !

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Il faut conclure.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- Je conclus en disant que nous serons très attentifs au sort des 12 salariés qui ont été repris par cette société NDLR - et non pas M.D.R. ! Je remercie Karen TAÏEB d'avoir écouté l'avis des salariés qui demandaient la mise en place d'un comité de suivi dans lequel ils suivront avec...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci de conclure.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement.- Excusez-moi d'être un peu long.

Pour leur assurer la pérennité de leur mission et de leur fonction.

Merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe LRI.

Monsieur le Maire.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Je ne prendrai pas part au vote puisque je suis, depuis peu de temps, membre du conseil d'administration de la S.P.L. Je voulais intervenir très rapidement, puisque Jacques BOUTAULT, en sa qualité de Président, a retracé l'histoire délicate et difficile de cette structure. Celle-ci est liée à l'évolution, comme chacun le sait, du marché de la photographie.

Je crois que nous avons fait un assez bon travail au cours des derniers mois, dans un contexte qui n'était pas facile. Je pense que nous arrivons maintenant à une situation relativement satisfaisante, notamment si...

Je crois qu'un amendement de l'Exécutif a été présenté, dont nous sommes plusieurs à avoir souhaité l'introduction. Il permettra effectivement, mes chers collègues, quelle que soit l'évolution de ce Conseil, au cours des prochains mois, à ce que la Mairie de Paris continue à suivre l'évolution de cette société, notamment à partir du moment où elle a accepté d'accompagner financièrement le repreneur en versant chaque année une subvention annuelle d'environ 450.000 euros sur cinq ans. Ce n'est pas rien !

Je ferai une seule petite critique : j'aurais souhaité que le projet de délibération prévoie, dès le départ, ce comité de suivi. Cela aurait permis de rassurer le personnel puisque 12 salariés, si je ne me trompe, vont être dans cette structure. Nous avons d'ailleurs des éléments d'information relativement rassurants : ils semblent être de bons professionnels avec des connaissances en digital, ce qui permettra sans doute d'assurer une bonne diffusion des ouvrages et des photographies des collections de Roger-Viollet. Néanmoins, chacun sait qu'en matière d'économie privée, rien n'est assuré. Il suffirait que cette nouvelle structure soit l'objet d'un rachat par une autre structure privée, un fonds d'investissement par exemple, pour que les accords puissent éventuellement être remis en cause. Nous avons de multiples exemples en France, comme de par le monde actuellement.

Ce comité de suivi est une bonne chose. Il faut qu'il soit mis en place. Il faut que l'ensemble des formations politiques s'engagent sur sa composition et sa pérennité. A partir de là, nous n'aurons pas à rougir du travail que nous avons fait collectivement sur ce dossier.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président.- Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

**Mme Fadila MÉHAL**.- Monsieur le Maire, chers collègues, durant la mandature, les missions de la Parisienne de Photographie n'ont cessé d'évoluer à cause d'un modèle financier fragile - tout le monde l'a rappelé.

J'étais déjà intervenue à ce sujet et avais fait un certain nombre de remarques et de recommandations concernant notamment l'accompagnement de la Ville de Paris dans la stratégie de redressement de la Parisienne de Photographie. En effet, malgré toutes les dispositions prises, la situation est et demeure extrêmement difficile, malgré d'ailleurs les efforts financiers de la société en termes d'autofinancement et malgré, surtout, les subventions importantes, à hauteur de 950.000 euros, de la Ville de Paris. La Parisienne de Photographie n'a pas réussi à sortir de sa situation de précarité en dépit de la valeur exceptionnelle du fonds photographique Roger Violet et "France-Soir".

Au-delà du nouveau contexte administratif, avec le nouveau statut de Paris qui ne permettait pas à la S.P.L. de subsister, une réflexion a été menée pour soulager...

Je rappelle tout de même que la Ville est propriétaire de ces fonds photographiques et qu'il était donc de son devoir d'agir. C'est ce qu'elle a fait. Le projet de délibération rappelle bien l'évolution et le contexte mais je souhaite toutefois rappeler, dans le même temps, la lente agonie de la Parisienne de Photographie, malgré le travail très important de ses salariés et malgré tous les efforts consentis.

Finalement, le constat est simple : nous voyons une inadaptation entre les moyens et les missions, entre les résultats et les objectifs. En novembre 2017, en effet, la Ville reprenait en régie la mission de conservation des fonds photographiques ; en novembre 2018, ce fut au tour de la numérisation des fonds photographiques. J'ai d'ailleurs le souvenir que, en 2017, 700.000 images avaient été scannées, dont plus de 500.000 mises en ligne. Il restait cependant encore beaucoup à faire : six millions d'images, pour rappel.

Evidemment, nous accueillons positivement le programme pluriannuel de numérisation dans la stratégie de la Ville. Il nous faut des objectifs à la fois chiffrés et ambitieux ; c'est capital. Nous avons pris, hélas, beaucoup de retard sur la question : le cap doit être tracé mais les objectifs, bien atteints.

Nouvelle étape aujourd'hui : il s'agit de confier à la société NDLR, groupe d'agences photographiques, la diffusion et l'exploitation commerciale des fonds photographiques avec trois objectifs, dont la diffusion et la valorisation de ces fonds.

J'ai retenu quatre critères qui ont conduit à choisir l'offre de cette société face, par exemple, à celle de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais qui était - je le rappelle - également candidate : la stratégie d'exploitation commerciale des reproductions numériques ; la qualité de l'offre culturelle ; la robustesse économique du projet ; la redevance.

Certes, nous devons être très vigilants quant au contrôle et au suivi des actions en fonction de ces quatre critères qui seront, je l'espère, valorisés par le concessionnaire, mais je voudrais tout de même poser des questions.

Il est fait état d'une "offre très satisfaisante" sur les premier et quatrième points et d'une "offre satisfaisante" sur les deuxième et troisième points. Nous restons très attentifs parce qu'il est question de tout ce qui relève de la robustesse économique. Pouvez-vous tout de même nous préciser, par exemple, ce qu'il en est aussi de l'offre culturelle ? Le projet de délibération n'est pas très précis à ce sujet. "Quid" des partenariats, des expositions, des publics éloignés de la culture ? Est-il possible, Monsieur l'Adjoint, de nous préciser ce que le Grand Palais proposait en termes d'offre culturelle ? La question a été évaluée "très satisfaisante", contrairement à la société "NDLR" où il est seulement fait mention de "satisfaction".

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser le modèle économique de cette concession ? Je sais que la Ville - vous l'avez rappelé - versera une compensation financière pour mission de service public de 482.000 euros par an, comme l'indique le contrat, mais percevra aussi 270.000 euros de redevance pour la durée du contrat. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette articulation financière ?

Enfin, pour conclure, tout le monde l'a rappelé ici...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Oui, il faut conclure, s'il vous plaît, Madame MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Je terminerai sur les salariés pour dire que, pour nous, leur expérience et leur expertise doivent absolument s'intégrer au nouveau dispositif. Nous serons très vigilants sur le sort de ces 12 salariés et nous espérons que leur contribution, en termes de concertation, sera reconnue et utile.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup, la parole est à Mme Catherine DUMAS.

**Mme Catherine DUMAS**.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, en ce qui me concerne, je n'ai pas de problème de réserves par rapport au débat. Je vais donc utiliser ce droit de parler.

De quoi parlons-nous aujourd'hui ? D'un joyau de notre patrimoine culturel.

En 1938, Hélène Roger-Violet créait l'agence de photographie qui porte son nom. En 1985, la Ville de Paris hérite de cet exceptionnel patrimoine photographique, riche de plusieurs millions d'images qu'il faut alors conserver, numériser et commercialiser ; un patrimoine légué à la Ville de Paris pour qu'il soit géré et valorisés par elle ; un patrimoine unique à sauvegarder pour les générations futures.

Seulement voilà, vous vous apercevez, après plusieurs années, que le modèle économique ne conduit pas à la rentabilité - pire, à des pertes ! Alors, que décidez-vous ? De privatiser, car il s'agit bien de cela : une privatisation. Je ne vais pas revenir sur tout le contexte qui a été très largement évoqué par les collègues précédemment et qui, depuis 1985, a beaucoup évolué.

Pourquoi privatiser ? Parce que vous constatez ces résultats financiers négatifs, parce que la structure juridique n'est plus adaptée.

Sur ce premier point, au long de toutes ces années, a-t-on vraiment essayé de comprendre les raisons et de réorienter la stratégie ? "A priori", c'est plutôt non. Le versement de subventions n'a pas suffi, en effet, et il faut donner un cap.

Sur le second point, vous précisez aussi que le statut de S.P.L. n'est plus adapté après la fusion de la Ville et du département de Paris. Il me semble que c'est un faux problème : Paris est tout à fait en capacité de trouver un partenaire public sur ce type de projets. Je donne l'exemple, parmi tant d'autres, du Carreau du Temple, un établissement culturel et sportif parisien détenu par une S.P.L. avec une association de plusieurs acteurs publics.

Pourquoi ce choix d'une concession de service public ? Comment se résoudre à l'idée que Paris, capitale de la France, ne serait pas capable de préserver et de valoriser son patrimoine photographique ? Il me semble que vous privilégiez une vision commerciale, à travers un partenaire privé, à une vision prospective de long terme. La Ville de Paris, me semble-t-il, devrait être en mesure de pérenniser cette structure. Il faut bien sûr, pour cela, de l'ambition.

Pourquoi faire appel à un partenaire privé dont nous n'avons aucune garantie quant à sa réussite ? Tous les intervenants précédents ont fait part de leur interrogation sur ce point.

Pourquoi, comme cela vient d'être dit récemment, la piste de la R.M.N. a été écartée ? Que proposait-elle ?

Face à toutes ces interrogations, le groupe "100% Paris" s'abstiendra sur ce projet de délibération.

*(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers collègues, nous sommes à la dernière étape du débat sur le devenir de la Parisienne de Photographie.

Oui, nous avons un fonds historique - c'est le point de départ - d'une grande importance patrimoniale. Je me souviens de la photo de Jaurès au Pré-Saint-Gervais ; elle est issue de ce patrimoine.

Oui, la Parisienne de Photographie a rencontré des difficultés financières mais il y a tout de même, dans tout ce débat, une volonté que je trouve absurde : vouloir à tout prix autofinancer la numérisation et la conservation d'un fonds photographique exceptionnel. On peut entendre que certaines tâches soient financées par le paiement des droits sur les photographies, notamment par la presse et l'édition, mais on aurait dû assumer de financer autrement que par la privatisation car nous sommes face à un enjeu culturel important.

Oui, je le regrette, Jacques BOUTAULT. Je pense que nous pouvons parler en partie de privatisation car, à partir du moment où la numérisation et la conservation restent rattachées à la Ville de Paris mais que la diffusion des photographies et l'exploitation commerciale des reproductions numériques et des fonds photographiques Roger-Violet et "France-Soir" dépendent de NDLR, une entreprise privée, c'est une privatisation partielle ! De la même manière, dans le cas du crématorium du Père Lachaise dorénavant géré en D.S.P. pour 30 ans par une entreprise privée, c'est une privatisation qui est à l'œuvre !

Cette logique de vouloir autofinancer est terrible car le cœur du métier doit être de produire des photographies, de les numériser, de mettre en valeur un fonds qui appartient au patrimoine de la Ville de Paris. Pas de chercher à faire du cash ou d'autofinancer dans une logique libérale ! La photographie patrimoniale est un enjeu culturel d'intérêt général ; ce n'est pas simplement une reproduction numérique des photographies à vendre au plus offrant.

Je reste en total désaccord avec les choix qui ont prévalu sur la Parisienne de Photographie.

Heureusement, les 12 salariés sont aujourd'hui préservés. Heureusement, la bataille de différents groupes et des salariés eux-mêmes a permis cet arbitrage dans le cadre de la majorité. Pour autant, ce n'est globalement pas satisfaisant : c'est vraiment un crève-cœur !

Je ne peux donc pas voter pour ce projet de délibération car on ne doit pas chercher à rendre lucratif une bibliothèque, à rendre lucratif un musée. On doit assumer le patrimoine culturel et ne pas chercher à en faire un "business" ou une économie qui s'auto-équilibre.

Je trouve cela fort regrettable et je reste en désaccord, pas uniquement avec l'atterrissage, mais aussi avec les choix d'hier qui y ont mené.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le prédécesseur de Mme HIDALGO, M. DELANOË, avait écrit un livre dont le titre était "Pour l'honneur de Paris". Je crois que ce projet de délibération ne fait pas vraiment honneur à Paris et il ne fait particulièrement pas honneur à l'engagement historique de la Ville en faveur des artistes. Je reprendrai cette phrase prêtée à François Ier - voyez comme ce sujet date : "L'honneur du souverain, c'est la protection des artistes."

C'est exactement ce dont il est question dans ce projet de délibération, j'y reviendrai.

De quoi s'agit-il ? De savoir ce que la Ville de Paris va faire d'un fonds qu'elle possède depuis 1985, l'un des fonds les plus prestigieux de la photographie, qui raconte l'histoire de la photographie et du XXe siècle : six millions d'œuvres.

Le fonds Roger-Violet et le fonds "France-Soir", qu'allons-nous en faire ? La conservation et la numérisation sont internalisées à la Ville de Paris avec la Direction des Affaires culturelles et la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. C'est très bien ; nous ne pouvons que nous en féliciter, notamment du point de vue social pour les salariés de la S.P.L. Par ailleurs, il y a la question de la commercialisation - là, nous sommes au cœur du sujet - et deux questions se posent.

D'abord, la Ville de Paris a-t-elle vocation à être une agence de photographies, car Roger-Violet est une agence de presse ? A cette question, je crois que nous pouvons tous être d'accord pour dire que non. La Ville de Paris n'a pas vocation à se comporter comme une agence : ce n'est pas son métier initial et ce n'est pas ce qu'attendent les Parisiens.

La question subsidiaire est la suivante : à qui la Ville de Paris veut-elle, par conséquent, confier la commercialisation de ce fonds de six millions d'œuvres ? Deux réponses ont été proposées en appel d'offres.

Première réponse : la Réunion des musées nationaux, un opérateur public, connu et reconnu - Fadila MÉHAL vient d'en parler. Il avait une offre culturelle et le projet de délibération dit d'ailleurs que celle de la RMN était plus intéressante que celle de l'autre opérateur.

Deuxième réponse : un opérateur privé qui a réussi dans un secteur de la photographie extrêmement mouvant par la numérisation et l'oligopole dans lequel ce secteur est en train de vivre. Cet opérateur est tout à fait respectable ; il fait très bien son travail - en tout cas, il essaie de se battre. Il s'agit de NDLR - en fait, Photononstop, que nous connaissons mieux sous ce nom-là. C'est son offre économique qui a retenu l'attention de la Mairie de Paris ; c'est la redevance et sa perspective qui a recueilli l'attention. Je trouve cela assez regrettable parce que, à un moment donné, le rôle de la Mairie de Paris est de considérer que, sur la culture, sur des filières comme la photographie, où la recherche de rentabilité pose évidemment un problème, cela ne peut pas être rentable !

D'ailleurs, de ce point de vue, il y a une petite erreur : il faut rendre hommage aux dirigeants de la Parisienne de Photographie qui, sur l'activité de commercialisation, ont plutôt bien fait leur travail. Le chiffre d'affaires de l'activité de commercialisation est en baisse de 20 % alors même que les autres agences connaissent des baisses beaucoup plus importantes, parfois même du double, au niveau du chiffre d'affaires.

Ce n'est évidemment pas rentable mais ce n'est pas parce que cela ne l'est pas qu'il faut que la Mairie de Paris choisisse la solution de la facilité. Ce n'est malheureusement pas la solution de la facilité et de la facilité économique qui a été retenue dans ce domaine.

Pour terminer, je voudrais faire deux ajouts.

D'abord, s'agissant du local 6 rue de Seine, on nous dit que ce n'est pas une privatisation et Jacques BOUTAULT a raison : c'est une exploitation pour cinq ans avec un loyer annuel de 100.000 euros. Seulement, je ne sais pas ce que cet opérateur privé va faire de ce local ! Cela va-t-il être un "Yellow Corner" bis, un musée ou le pendant rive gauche de la M.E.P. ? Va-t-on avoir affaire à un restaurant ? Je n'ai pas d'éléments. Or, ce quartier de Saint-Germain-des-Prés - Jean-Pierre LECOQ le sait - possède une dimension culturelle extrêmement importante et

est menacé par la marchandisation des centres-villes des grandes villes touristiques et historiques. Cette question n'a pas été traitée.

Enfin, deuxième et dernier ajout : les conditions de l'appel d'offres. Le Président de la Parisienne de Photographie le dit et Fadila MÉHAL l'a également répété : nous allons nous prononcer sur une décision prise dans des conditions de transparence qui ne sont absolument pas satisfaisantes. Il n'est pas normal que la direction générale de la société concernée n'ait pas été associée, en toute transparence, aux conditions dans lesquelles tout cela a été négocié.

Pour terminer, le vote du groupe PPCI sera le suivant : nous ne pourrions pas voter ce projet de délibération - en tout cas, moi, je ne pourrai pas le faire. Je vais voter contre.

Quand on voit tous les doutes que vous avez tous exprimés - je suis le dernier à prendre la parole alors, évidemment, j'ai l'avantage... Je n'ai vu que des doutes exprimés, que des questions, que des interrogations, que des regrets ! Or, c'est sur cette base que l'on voudrait nous faire voter pour ou ne pas faire échec au projet de délibération.

Je souhaite que la Mairie de Paris assume sa responsabilité de protecteur des arts, comme c'était le cas lorsque Jacques Chirac a pris la décision de prendre possession, au nom de la Ville de Paris, de ce fonds photographique prestigieux que nous sommes en train d'abandonner.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Une réponse à deux voix : tout d'abord, Karen TAÏEB, puis Christophe GIRARD.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire et mes chers collègues, Béatrice LECOUTURIER, Raphaëlle PRIMET, Jacques BOUTAULT, Jean-Pierre LECOQ, Fadila MÉHAL, Catherine DUMAS, Danielle SIMONNET, Monsieur VESPERINI.

Vous êtes en effet très nombreux à être intervenus sur ce projet de délibération. Je le comprends car le devenir des fonds photographiques Roger-Violet et "France-Soir" nous importe à tous. Aujourd'hui, si nous arrivons à cette étape importante, je veux remercier les services de la Ville de Paris qui se sont pleinement mobilisés, sans oublier le directeur Nicolas BOUILLANT - mais cela a été fait par Jacques BOUTAULT.

Sans refaire l'historique, deux points, à rappeler, nous ont amenés à ce passage en concession de service public : d'une part, le déficit annuel très important de la S.P.L., qui était de -622.000 euros en 2016 et de -937.000 euros en 2017 ; une recapitalisation par deux fois à hauteur de 950.000 euros fin 2017 et de 2,6 millions d'euros fin 2018. Pas de recette miracle, comme l'a dit Raphaëlle PRIMET, en effet. Par ailleurs, Jacques BOUTAULT a rappelé la conjoncture, avec le nombre de photographies libres de droit. Nous devons prendre tout cela en considération.

Aussi, pour la mise en place de cette concession de service public, nous avons trois grands objectifs. Premièrement, assurer la reprise des 12 salariés de la S.P.L. affectés aux activités de commercialisation et de diffusion - c'était une condition essentielle. Deuxièmement, valoriser auprès du plus grand nombre les fonds Roger-Violet et "France-Soir". Troisièmement, valoriser le local historique de la rue de Seine à travers des activités culturelles et, bien entendu, être attentifs aux deniers de notre collectivité.

Comme vous le savez, l'avis d'appel public à candidatures a été envoyé le 9 décembre 2018. Sur les 13 candidats qui ont répondu au départ, il en est resté 2 : R.M.N. et NDLR. S'il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer la concession à la société NDLR, cela s'est fait sur la base de quatre critères pondérés : stratégie, offre culturelle, robustesse économique du projet et redevance.

Je veux dire à Jacques BOUTAULT que je n'ai pas non plus assisté à cette phase car c'est la règle.

Je voudrais rassurer M. VESPERINI : nous ne cherchons pas à ce que cela soit rentable puisque nous comptions à hauteur de 482.000 euros.

Si certaines craintes ont pu être exprimées par les salariés qui seront repris par ce futur concessionnaire, je tiens à dire que nous les avons entendues et comprises. J'ai tenu à recevoir leurs représentants le 5 novembre dernier pour les assurer de notre soutien plein et entier. J'ai proposé concrètement la création d'un comité de suivi où le personnel sera représenté et pourra s'exprimer tout au long de la concession d'une durée de cinq ans.

Cette proposition de comité de suivi, avec la présence d'une ou d'un représentant du personnel, est d'ailleurs reprise dans l'amendement de l'Exécutif que je vous ai soumis. Je leur ai également rappelé que ce fonds photographique reste propriété de la Ville et que la marque Roger-Violet et la mention "Ville de Paris" seront inscrites pour toute diffusion et commercialisation, prérogatives du concessionnaire.

Comme vous le savez, depuis 2017, nous avons repris, au sein de la Ville, les missions de conservation et de numérisation. En effet, ce n'est pas une privatisation, comme l'a bien martelé Jacques BOUTAULT. Le pilotage de la numérisation a été confié à la BHVP, l'idée étant d'accroître de façon significative le nombre de photographies numérisées par an.

Le concessionnaire aura la charge de poursuivre l'activité des sites existants, à savoir "Paris en images" et Roger-Violet, et de les développer.

Autre point important - Monsieur VESPERINI, vous n'avez pas lu le projet de délibération : la société NDLR a su proposer un projet culturel très intéressant pour le local de la rue de Seine, constitutif de l'identité même de la Parisienne de Photographie et pour lequel seront pleinement impliqués les salariés repris. Le local sera ouvert au public du lundi au samedi. Y seront organisés autour des fonds en question des expositions temporaires, des ateliers scolaires et périscolaires, des conférences et des activités de formation destinées à des professionnels de la photographie, avec une attention particulière envers les publics empêchés et éloignés.

Enfin, sur la question de la redevance, cela est très bien décrit, Madame MÉHAL, dans le projet de délibération. Je ne reviens pas sur la compensation, la redevance minimale garantie par le concessionnaire.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter cet amendement qui permet aux salariés d'être pleinement associés au devenir de cette concession de service public à travers leur présence au sein d'un comité de suivi, et de voter pour ce projet de délibération qui permettra de valoriser pleinement la richesse patrimoniale de ces deux fonds.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Christophe GIRARD, quelques compléments ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint.- Très brièvement, juste un tout petit complément car ce que Karen TAÏEB a expliqué était d'une clarté très grande. Jean-Pierre LECOQ et Jacques BOUTAULT ont été également d'une clarté totale.

Je m'étonne néanmoins, Monsieur VESPERINI, que l'introduction d'une dose d'économie de marché et d'entreprise privée dans la S.P.L. Roger-Violet et "France-Soir" pour le simple volet commercial vous émeuve et vous inquiète ! J'y vois une transformation idéologique très étonnante.

En revanche...

Non, je pense que vous êtes... Franchement, c'est une posture, c'est du sophisme ! Relisez ce que vous avez dit.

En revanche, il y a un point technique important : dans la proposition faite par la R.M.N., il y avait clairement de leur part une opposition au choix du conseil d'administration de Paris Musées, sur proposition de sa directrice, Delphine LEVY, de mettre en place ce que l'on appelle l'"open-content", c'est-à-dire la mise en ligne gratuite des données artistiques. Or, la R.M.N. s'oppose à cela...

Je vous ai écouté !

Nous sommes cohérents.

Par ailleurs, je trouve que Jean-Pierre LECOQ et Jacques BOUTAULT, que l'on ne peut pas accuser d'être partiaux, l'ont très bien expliqué.

Il faut être raisonnable et sortir des postures sophistes.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

## **Souhais de bienvenue.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Je voudrais saluer l'école Capitaine-Lagache du 17e arrondissement. Bienvenue !

## **2019 DAC 327 - DFA - Diffusion et exploitation commerciale des reproductions numériques des fonds photographiques Roger-Viollet et France soir (suite).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Je vais tout d'abord mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 149 avec un avis évidemment favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 149 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 327 - DFA, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 327 - DFA).

## **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une plaque en hommage à Jean Guillou.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché : le vœu n° 98 est relatif à une plaque en hommage à Jean Guillou.

La parole est à M. le Maire Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 26 janvier 2019 disparaissait un très grand artiste : Jean Guillou, organiste, compositeur, transcripteur, improvisateur, poète, écrivain, concepteur d'orgues, enseignant, formateur et titulaire du grand orgue de Saint-Eustache pendant 52 années, puisque c'est en 1963 qu'il avait succédé à André Marchal et ce, jusqu'en 2015.

Il faut aussi rappeler le rôle déterminant qu'a joué Jean Guillou dans la très prestigieuse reconstruction de l'orgue de Saint-Eustache conduite par les facteurs Van Den Heuvel et inauguré en 1989. On peut dire - et c'est un élément de prestige du patrimoine parisien - que c'est le plus grand orgue de France et que c'est l'un des deux ou trois plus belles du monde. Instrument prestigieux, titulaire prestigieux, puisque Jean Guillou était un soliste international, un concertiste, et qu'il a animé de son génie et de ses créations, avec un rayonnement tout à fait hors norme, le grand orgue de Saint-Eustache jusqu'en 2015.

Il est donc proposé d'apposer une plaque en son hommage dans l'église Saint-Eustache, vraisemblablement dans la chapelle des Musiciens. Je dois dire que cette idée m'a été suggérée par la famille et les amis ; je l'ai défendue. Mme Anne HIDALGO m'a donné son accord de principe, ainsi que Karen TAÏEB. La famille et les amis de Jean Guillou, ainsi que le curé de la paroisse Saint-Eustache, le père Yves TROCHERIS, ont donné leur accord.

C'est une façon d'honorer cet instrument prestigieux. Le texte de la plaque proposée est ainsi libellé : "Jean Guillou - 18 avril 1930-26 janvier 2019 -, organiste titulaire de Saint-Eustache, musicien, compositeur, improvisateur et poète, fit rayonner de son génie ce grand orgue pendant 52 ans."

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Je donnerai évidemment un avis favorable au vœu que nous propose Jean-François LEGARET - vœu que nous partageons tous ici aujourd'hui et je veux associer Christophe GIRARD. Nous avons assisté ensemble aux obsèques de Jean Guillou à Notre-Dame. Sa veuve, Suzanne, que j'ai rencontrée à l'occasion de l'ouvrage "La grâce de Saint-Eustache", en est à la fois émue et reconnaissante.

Vous l'avez dit, cher Jean-François LEGARET, Jean Guillou fut, durant 52 ans, l'organiste titulaire de l'église Saint-Eustache. Comme l'écrit Philippe LE GUILLOU dans ce magnifique livre préfacé par la Maire, "Jean Guillou habita de Pâques 1963 au printemps 2015 dans ce buffet haut perché", buffet dessiné par l'architecte Victor Baltard en 1854. J'ai eu le plaisir d'y grimper pour y voir les soufflets en peau d'agneau à restaurer et j'ai été impressionnée par la beauté de l'orgue, mais aussi par les 101 jeux et plus encore par ses 8.000 tuyaux." Jean Guillou fut ainsi l'organiste de l'un des plus grands orgues de France, de notoriété mondiale, dont il a connu la reconstruction par la manufacture Van Den Heuvel qui a donné un nouveau souffle à cet instrument il y a tout juste 30 ans.

Les restaurations liées à l'usure sont aujourd'hui prévues dans le cadre du budget participatif, pour un montant de 120.000 euros. Elles permettront de reprendre neuf soufflets de l'instrument. Nous nous apprêtons par ailleurs à lancer une étude préalable afin de pouvoir envisager avec précision une prochaine restauration de très grande ampleur du grand orgue de Saint-Eustache.

Jean Guillou aura enregistré une trentaine de disques à Saint-Eustache et nous laisse ainsi, à travers sa musique magistralement jouée, novatrice et contemporaine, un véritable patrimoine. Il gardera à travers cette plaque toute sa place dans sa maison, à savoir l'église Saint-Eustache, dont il fut nommé en 2014 organiste titulaire émérite.

Paris lui rend hommage aujourd'hui à travers ce vœu et je vous en remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Une explication de vote d'Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**.- Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu me donne l'occasion d'ajouter deux petites choses à ce que vient de dire Jean-François LEGARET.

J'ai eu la chance de connaître Jean Guillou à Saint-Eustache qui, c'est vrai, représente probablement le plus bel orgue du monde, je ne sais pas, mais en tout cas de France. C'est évident. C'était un immense artiste et en

même temps quelqu'un de très modeste ; de mémoire, il avait refusé la Légion d'honneur. Par ailleurs, c'était un très grand formateur : il a beaucoup enseigné au moins jusqu'en 2005 ou 2006. Je voulais le noter.

Naturellement, je remercie Jean-François LEGARET pour sa proposition qui fait honneur à Paris, à sa culture et, surtout, à l'orgue.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 488).

### **2019 DAC 576 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Amokrane Ould Aoudia 42, avenue Mathurin-Moreau (19e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DAC 576 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Amokrane Ould Aoudia dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**.- Monsieur le Maire, chers collègues, chacun connaît l'attachement de notre groupe Démocrates et Progressistes à continuer de lever le voile sur les pages à la fois lumineuses mais aussi sombres de notre histoire, et surtout sur les mémoires vives qui ont contribué à alimenter notre inconscient collectif.

La guerre d'Algérie fait partie de cette histoire. Je remercie vivement Mme VIEU-CHARIER d'avoir proposé cette plaque en hommage à Amokrane Ould Aoudia. Il n'est peut-être pas très connu dans vos mémoires mais certains, tous ceux qui ont vécu l'Algérie, des millions de Français, qu'ils soient appelés, harkis ou combattants, savent que c'est un avocat algérien, un des premiers membres du collectif d'avocats défenseurs des militants du F.L.N. pendant la guerre d'Algérie.

En effet, à partir de 1954, il forme avec Mourad Oussedik et Jacques Vergès un collectif d'avocats composé d'une centaine de membres qui ont milité pour accompagner tous ceux qui ont été emprisonnés. Ce collectif a aussi été soutenu par Roland DUMAS et Gisèle HALIMI et a défendu une vingtaine de porteurs de valises, ces Français ayant pris fait et cause pour l'indépendance de l'Algérie et concouru, pendant toutes ces années, à faire que cette indépendance voie le jour.

Triste et tragique pour Amokrane Ould Aoudia, puisqu'il ne verra jamais l'indépendance de l'Algérie. Il a été assassiné, abattu, le 24 mai 1959, devant la porte de son cabinet, sur ordre des autorités françaises, sur ordre des services secrets, le S.D.E.C.E.

Mémoire et respect pour cette personnalité.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord excuser Catherine VIEU-CHARIER qui ne peut être présente ce matin - je répondrai à sa place.

Je remercie Fadila MÉHAL qui nous permet de rendre hommage, par son intervention, à Amokrane Ould Aoudia en faisant apposer une plaque commémorative à son ancien domicile, au 42 avenue Mathurin-Moreau dans le 19e arrondissement. Le texte sera le suivant : "Ici a vécu Me Amokrane Ould Aoudia, assassiné le 23 mai 1959, pour avoir été l'avocat de militants du F.L.N."

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 576.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 576).

**2019 DU 212 - Dénomination promenade Alain Devaquet (11e).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DU 212 : dénomination de la promenade Alain Devaquet.

La parole est à M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement.

**M. François VAUGLIN**, maire du 11e arrondissement.- Bonjour.

Alain Devaquet nous a quittés le 19 janvier 2018, à l'âge de 75 ans.

Son engagement auprès de Jacques Chirac est connu. Il l'a amené à se confronter aux plus hautes fonctions en devenant notamment secrétaire général du R.P.R. en 1978 et Ministre délégué chargé de la Recherche et de l'Enseignement supérieur en 1986, fonction qui fut éphémère puisqu'il en démissionna suite aux manifestations d'opposition au projet de loi sur l'université. Cela fut d'ailleurs pour lui un drame, ayant fait suite au décès de Malik Oussekinge. Sa démission a toujours été pour lui une évidence, après ce drame. La façon dont la police, notamment le Ministre de l'Intérieur, a géré cette séquence est restée pour lui une déchirure.

Ce n'est pas pour cela que nous proposons la dénomination d'une promenade Alain-Devaquet dans le 11e arrondissement. C'est en tant qu'élu local, comme député de Paris d'abord, de la 9e circonscription de 1978 à 1981, puis de la 7e circonscription de 1988 à 1997. C'est aussi et surtout parce qu'Alain Devaquet fut le premier maire élu du 11e arrondissement : il a exercé cette fonction pendant 12 ans, de 1983 à 1995. Durant ses deux mandats de maire, il fut très apprécié de ses concitoyens. Il a porté et réalisé plusieurs projets structurants pour notre arrondissement, notamment l'aménagement du square de la Roquette, la création de la salle Olympe-de-Gouges, l'ouverture du conservatoire Charles-Munch, ou encore - et c'est le sens de ce projet de délibération - le réaménagement du boulevard Richard-Lenoir. C'est à ce titre que nous proposons que son nom soit donné sur un espace vert sur cette promenade.

J'ajoute que le vœu, voté au mois de mars dernier par le conseil de l'arrondissement et notre Conseil de Paris, ainsi que le projet de délibération dont nous traitons aujourd'hui, ont été votés à l'unanimité dans le 11e arrondissement. J'espère que ce Conseil de Paris saura se rassembler sur ce vœu mémoriel de la même façon.

Je vous remercie, chers collègues.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

M. Pascal JULIEN a la parole.

**M. Pascal JULIEN**.- "Un Vaquet, ça va. Devaquet, bonjour les dégâts !", "La lune est un astre ; Devaquet, un désastre !", "Voter Devaquet, c'est perdre ses facultés !", "Alain, nous te conseillons Devaquet ailleurs !", "Devaquet, au piquet !"

Voilà, chers collègues, quelques souvenirs que nous sommes ici quelques-uns à partager. Devaquet a réussi à mettre dans la rue des centaines et des centaines de milliers de personnes, d'étudiants... Jusqu'à un million de personnes début décembre ! Sa réforme consistait à mettre en concurrence les universités, à dénationaliser les diplômes universitaires, à établir une sélection intraitable à l'entrée des universités qui aurait remis en cause des étudiants venus de certains établissements, de certains lycées. Une université à plusieurs vitesses.

Il a su rassembler contre lui un champ très large de personnes et il y a eu une génération Devaquet qui s'est formée sur le plan militant, comme il y a eu, avant, une génération Larzac et encore avant, peut-être, une génération de 68.

Ensuite, s'il n'y avait que cela, je garderais un très bon souvenir de Devaquet. Grâce à lui, nous avons vécu des moments chaleureux et conviviaux - contre sa réforme, bien sûr !

Le problème, c'est que, le 6 décembre, Malik Oussekinge sort d'un club de jazz. Il rentre tranquillement chez lui. Au 20, rue Monsieur-le-Prince, il rencontre un ami qui lui ouvre la porte. Ils entrent dans le hall et deux voltigeurs arrivent, entrent et le tabassent à mort.

Les faits ont été établis ; ils ont été condamnés - écoutez bien - à cinq ans et deux ans de prison avec sursis... Avec sursis !

Comme par hasard, Jean-Michel FAUVERGUE - un député macroniste qui se prétend spécialiste de la sécurité - déclarait le 30 avril dernier : "Il faut oublier l'affaire Oussekinge." Nous ne l'oublions pas ! Nous ne l'oublions pas car les temps n'ont pas tellement changé.

Alors, bien sûr, Devaquet a été contraint à la démission. On peut ensuite expliquer ce que l'on veut sur les sentiments qu'il éprouvait. Au moins, il a démissionné ; j'en connais d'autres qui, à Sivens, quand Rémi Fraisse est décédé, n'ont pas eu le courage de le faire...

Oui, effectivement, j'ai aussi ces souvenirs-là !

Nous allons vous laisser voter ce projet de délibération ; nous ne nous y opposons pas mais, si nous devons honorer tous les maires d'arrondissement, la liste serait longue ! Mais il faut faire attention à la notabilité...

Gardons les hommages pour ceux qui le méritent vraiment. Nous n'allons pas honorer tout le monde, n'est-ce pas ? Tous les maires d'arrondissement... Et pourquoi pas les premiers adjoints ? Nous n'allons pas nous en sortir !

Malik Oussekine, Devaquet, ces centaines de millions de personnes, nous ne l'oublierons pas, contrairement à ce que veulent les macronistes !

Voilà le sens de mon intervention ; nous vous laissons voter.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci, Monsieur JULIEN.

Moi, je ne demande rien et j'ai moi-même un souvenir ému des manifestations. C'était ma première manifestation ; j'étais en CE2 et je manifestais dans la cour de mon école.

Il vous a été dit ici que ce n'était pas le Alain Devaquet Ministre que nous souhaitions honorer mais un engagement de mandat local avec les diversités d'opinion qui caractérisent évidemment son profil.

Madame la Présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec une grande émotion que nous allons voter ce projet de délibération qui attribue au terre-plein central du boulevard Richard-Lenoir le nom de celui qui fut maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de 1983 à 1995 : promenade Alain Devaquet.

Par un vœu adopté au mois d'avril dernier, nous avons souhaité, à l'unanimité, rendre hommage à Alain Devaquet afin de contribuer à faire vivre sa mémoire et honorer son action au service de tous les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement. Alain Devaquet a en effet toujours été fidèle à cet arrondissement et n'a cessé d'œuvrer auprès de Jacques Chirac, Maire de Paris, pour accomplir l'indispensable rééquilibrage de Paris vers l'est. C'est notamment sous son impulsion qu'a été réalisé l'aménagement du boulevard Richard-Lenoir, comme cela a été rappelé par le maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, ce même lieu qui va désormais porter en partie son nom.

Alain Devaquet incarnait une vision exigeante et innovante pour le développement de son arrondissement avec un sens constant de la proximité avec les habitants. Ancien élève de l'ENS Saint-Cloud, agrégé de chimie et docteur ès sciences, professeur des universités, enseignant à l'École polytechnique, Alain Devaquet fut un grand universitaire et chercheur. Ses qualités, précisément d'universitaire et de chercheur qu'il n'a jamais cessé d'être, contribuaient à cette volonté infatigable d'expliquer, de convaincre, d'œuvrer au service des grands enjeux économiques, sociaux et scientifiques de Paris et de la Région Ile-de-France dont il a été le vice-président chargé de la formation professionnelle.

Ayant quitté la vie politique, il est revenu à sa première passion : l'enseignement de la chimie, afin de transmettre à la jeune génération non seulement des connaissances majeures, mais aussi une éthique de la réflexion.

Au nom de tous les élus du groupe, je souhaiterais exprimer à ses enfants, ainsi qu'à Claude-Annick TISSOT, notre fidèle amitié qui permet aujourd'hui de reconnaître l'engagement d'Alain Devaquet pour son cher 11<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que son inlassable volonté de servir Paris.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers collègues, en novembre-décembre 1986, j'avais 16 ans. C'était le premier mouvement auquel je participais dans mon lycée, fière d'avoir, avec d'autres, mis mon lycée en grève, émue d'aller dans les premières manifestations à Paris comme d'autres collègues ici présents. Cette mobilisation a été fondamentale, importante, et a marqué une génération, puisqu'elle était contre la loi Devaquet, contre la sélection à l'université, contre l'explosion des frais d'inscription. Il y avait donc toute une bataille structurante sur la vision de la société : le savoir doit être accessible à toutes et à tous ; une société doit contribuer à l'émancipation ; il faut permettre à l'ensemble d'une génération de pouvoir accéder à des hauts diplômes.

1986 a aussi été la mort de Malik Oussekine. Là, tout d'un coup, adolescents, jeunes adultes, nous prenions conscience de la dimension tragique de l'histoire : une mobilisation très forte et la terrible répression, celle des voltigeurs de Pasqua qui ont tabassé à mort Malik Oussekine.

Alain Devaquet a démissionné d'emblée. Soyons honnêtes dans cette Assemblée : avec tous les désaccords que je peux avoir sur la loi qu'il a portée et le profond désaccord que j'ai sur cette conception de l'université et de celle du rôle de l'Etat, Alain Devaquet n'est pas responsable, lui, de la mort de Malik Oussekine.

Pasqua, Chirac, Pandraud - on me souffle les noms -, ceux qui ont mis en place les voltigeurs, cette conception du sécuritaire et de la répression, sont responsables. Je sais qu'Alain Devaquet a été profondément marqué par la mort de Malik Oussekine et a d'emblée démissionné. Comprenez bien, mes chers collègues, et je parle en direction des Conseillers de Paris, des républicains et de toutes celles et ceux qui ont partagé à un moment donné l'engagement politique d'Alain Devaquet, la distinction que je fais.

Comprenez en retour que, pour ma part, au vu de mon engagement et de ce qu'Alain Devaquet a incarné pour toute une génération, je ne peux pas voter pour ce projet de délibération.

Bien sûr qu'il faut déconnecter le maire du 11e arrondissement, l'humaniste qu'il était, de tous les désaccords politiques que nous pouvions avoir - je n'ai jamais partagé sa vision libérale... Mais je ne peux pas voter ce projet de délibération de dénomination d'une promenade Alain-Devaquet. Ce nom ne peut pas incarner pour moi l'envie d'une promenade parisienne républicaine.

Nous devons nous entendre les uns et les autres sur les raisons et les motivations qui feront que certains, ici, dans cette Assemblée, préféreront garder le souvenir de l'humaniste et du maire du 11e arrondissement et que d'autres, toute une génération, n'oublieront jamais la mort de Malik Oussekiné et n'oublieront jamais la casse de l'enseignement supérieur de cette époque et de cette majorité gouvernementale vis-à-vis de laquelle, néanmoins, tout membre d'un gouvernement se doit d'être garant et d'en partager les responsabilités.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci.

M. LEGARET a demandé une courte prise de parole en tant que maire d'arrondissement.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement.- Merci de me donner l'occasion de m'exprimer. Je l'avais déjà fait en février 2018 pour rendre hommage à Alain Devaquet.

J'ai écouté Pascal JULIEN et Mme SIMONNET. Comme vous l'avez dit, Madame SIMONNET, et je vous remercie de l'avoir rappelé, Alain Devaquet avait vécu l'enthousiasme, le débat, l'échec, le drame du projet de réforme, difficile, lors d'un automne étudiant particulièrement chaud. Il en avait tiré les conséquences en démissionnant du Gouvernement. Je crois que c'est un fait rare en politique et l'attitude d'un humaniste. Il avait ensuite raconté ce drame dans son livre "L'Amibe et l'Étudiant" avec une très grande lucidité, une très grande honnêteté.

Il faut aussi retenir une chose. Il a été maire du 11e arrondissement et, auprès de Jacques Chirac, Maire de Paris, a beaucoup plaidé pour le rééquilibrage de Paris vers l'est. L'urbanisme parisien en porte encore aujourd'hui la marque. En tant que conseiller auprès de Jacques Chirac, Président de la République, il a beaucoup œuvré et plaidé en faveur de la recherche en France. Ce sont des sillons qu'il a tracés et dont il reste aujourd'hui encore quelque chose.

A ce titre, oui, c'est avec émotion et un hommage profond que je voterai naturellement pour ce projet de délibération.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci.

Pour vous répondre, Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Je l'ai connu comme maire car j'habitais dans le 11e arrondissement avec mes parents et je l'ai aussi connu comme étudiante, en 1986, puisque j'ai manifesté contre la loi Devaquet.

Retenons aujourd'hui sa démission après le décès de Malik Oussekiné et, surtout, comme l'a fait le maire du 11e arrondissement, un hommage à l'élu local qu'il fut pour ce très bel arrondissement.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 212.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 212).

## **Voeu déposé par les groupes SOCA, GEP, RG-CI et PCF-FG relatif à un hommage en mémoire de Roger Fichtenberg dans le 11e.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 99 est relatif à un hommage en mémoire de Roger Fichtenberg dans le 11e arrondissement.

La parole est au maire du 11e, M. François VAUGLIN.

**M. François VAUGLIN**, maire du 11e arrondissement.- Après Alain Devaquet, après Georges Sarre, puisque notre Conseil portait aussi un projet de délibération pour attribuer son nom à un lieu, Roger Fichtenberg. Il nous a quittés aussi récemment. C'était un très grand résistant. Il est né au 58, avenue de la République et a vécu au 67, quelques numéros plus loin, pendant toute sa vie. Il avait 97 ans lorsqu'il s'est éteint le 22 septembre dernier.

Après l'invasion allemande, Roger Fichtenberg a trouvé refuge avec sa famille à Lapalisse, près de Vichy, où il s'engage chez les Eclaireurs israélites de France. Suite aux premières grandes rafles organisées en zone libre, il fonda en 1942, avec plusieurs de ses camarades, la branche clandestine de ce mouvement, la 6e, et il entra dans la clandestinité sous le nom de "Jaguar délicat", son totem chez les scouts.

À partir de 1942, il multiplie les opérations de sauvetage pour venir en aide à tous ceux - Juifs, communistes, résistants - qui avaient à craindre une arrestation. C'est ainsi qu'il favorise les évasions d'internés du camp de Rivesaltes en novembre 1942, qu'il convoie des jeunes vers la Suisse depuis la région d'Annemasse en décembre 1942 ou encore qu'il convoie des groupes vers la frontière espagnole, dans la région d'Oloron-Sainte-Marie en janvier 1943. Toutes ces actions lui valurent d'être responsable ensuite du secteur Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Gers pour l'E.I.F. À ce titre, il sera chargé de disperser 63 jeunes de la maison des E.I.F. à La Grave dans les Hautes-Alpes. Ce sont ainsi plusieurs centaines de jeunes que Roger Fichtenberg a sauvés.

Après la guerre, il s'engage pour la mémoire et, sans relâche, participe à ce travail de mémoire dans les écoles et collèges du 11e arrondissement.

C'est au titre de tous ses engagements qu'il nous a semblé important qu'un lieu du 11e arrondissement puisse porter son nom.

Le vœu, voté lui aussi à l'unanimité, avait été amendé mais je vois que l'amendement n'a pas été transmis avec le vœu. Je propose donc d'ajouter que, conformément à son souhait, la Ville de Paris appose une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble dans lequel il a habité au 67 avenue de la République.

Si vous voulez bien discuter de ce vœu ainsi amendé, je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**.- Merci.

C'est avec beaucoup de tristesse qu'un grand nombre de Parisiens, et particulièrement des habitants du 11e arrondissement, ont appris le décès de Roger Fichtenberg le 22 septembre dernier.

Il y a trois ans, lors d'un passage à Moissac, une ville du Tarn-et-Garonne, je fus profondément émue par les lieux du souvenir des enfants et adolescents juifs qui échappèrent à l'extermination nazie grâce à quelques héros. Roger Fichtenberg fut l'un d'entre eux.

En tant qu'élue du 11e, je le croisais souvent dans la mairie ; je croisais deux Roger Fichtenberg. L'un, toujours vif, toujours souriant, toujours un mot aimable, qui était un véritable pilier de la mairie du 11 ; l'autre, c'était le Roger Fichtenberg des cérémonies du souvenir, concentré, grave, attentif, attentionné à chacune et à chacun. Avant de déposer la gerbe du souvenir, c'est à lui, souvent, que je pensais et, au-delà du cérémonial, ces souvenirs d'une époque terrible donnaient une intensité particulière à ce moment.

Un combat pour la vie, un combat pour les valeurs républicaines qui nous sont communes. Même absent, Roger Fichtenberg sera encore présent et continuera à nous accompagner lors des cérémonies du souvenir.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour vos interventions pour Roger Fichtenberg, un petit bonhomme par la taille, mais si grand par ses actions ; un homme âgé, mais qui est resté si jeune jusqu'à son dernier souffle, qui croyait tellement en la vie. J'avais une immense affection pour lui, mais je crois que c'est le cas de chacune et chacun de ceux qui l'ont connu.

Il fut un héros, comme vous l'avez rappelé - un héros, un résistant. Il s'est tellement battu pour la mémoire. Il mérite évidemment cet hommage qu'on lui rend aujourd'hui : que son nom soit apposé là où il vécut dans le 11e arrondissement qui lui était si cher. Il était partout, tout le temps.

C'est donc évidemment un avis très favorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 489).

## Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à une plaque en hommage à Louis Joinet.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 100 relatif à une plaque en hommage à Louis Joinet.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**.- Mes chers collègues, au cours des obsèques de Louis Joinet, il y a quelques semaines, l'un de ses amis a dit de lui : "C'était un juste."

Louis Joinet, né en 1934 dans la Nièvre, a fait ses premiers pas dans l'éducation spécialisée. Il était éducateur de rue dans le quartier des Halles, à Paris. De cette expérience, il gardera cette profonde humanité qui le caractérisait et, surtout, une grande capacité d'empathie à l'égard de jeunes qu'il a peut-être croisés, quelques années plus tard, dans un prétoire.

Sorti major de sa promotion à l'École nationale de la magistrature en 1966, il crée avec plusieurs de ses camarades le Syndicat de la magistrature. Ce syndicat des juges rouges, comme les qualifieront les Ministres de la Justice gaullistes, se réunissait déjà rue Meslay, au domicile de Louis et Germaine, sa compagne, qui officiait auprès des toxicomanes à Marmottan. Le Syndicat de la magistrature plaidera pour une grande réforme de la justice. Certaines de ses propositions seront retenues par les Ministres de la Justice de gauche après 1981.

Nommé directeur de la toute jeune C.N.I.L. en 1978, il en claquera la porte, ne supportant pas les pressions des caciques giscardiens. De 1981 jusqu'en 1993, il conseillera tous les Premiers Ministres socialistes sur les questions de justice, pour rejoindre l'Élysée pour les deux dernières années du mandat de François Mitterrand.

Louis Joinet, simple d'accès, modeste, puits de science, disponible pour toutes les causes qui lui paraissaient justes, a traversé cette période en gardant une profonde autonomie de pensée. N'a-t-il pas protégé à son domicile des réfugiés, d'Amérique du Sud ou d'ailleurs, alors qu'il était un personnage important de l'État ?

C'est lui qui a conçu la doctrine Mitterrand sur la protection des anciens activistes italiens en France s'ils renonçaient à tout acte terroriste, doctrine mise à mal par l'actuel Gouvernement. C'est lui qui a été choisi pour renouer le contact entre l'E.T.A. basque et les gouvernements français et espagnol. C'est au sujet de la question des prisonniers basques, d'ailleurs, qu'il rencontra Henri Malberg, l'ancien Président de notre groupe. C'est lui qui, pendant 33 ans, au nom de l'O.N.U., a parcouru le monde au chevet des prisonniers, des détenus arbitraires du monde entier, ce qui aboutira à l'adoption par l'O.N.U. des principes de protection et de droit que l'on appelle désormais "les principes Joinet".

Eu égard à l'hommage unanime de toutes celles et de tous ceux qui sont épris de liberté, nous proposons qu'une plaque soit apposée sur son domicile à Paris.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Merci, Raphaëlle PRIMET, pour ce vœu et cette proposition d'hommage à Louis Joinet. C'est un avis très favorable.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 490).

## Voeu déposé par les groupes "Génération.s", PCF-FG, GEP et SOCA relatif à la dénomination du nouveau jardin Saint-Fargeau.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Le vœu n° 101 a été retiré de l'ordre du jour.

## Voeu déposé par le groupe LRI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Eric HÉLARD, Mmes Béatrice LECOUTURIER et Julie BOILLLOT relatif à une plaque en hommage à Pierre Mac Orlan.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 102 relatif à une plaque en hommage à Pierre Mac Orlan.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Pardon, "à Mme la Présidente".

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.**- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pierre Mac Orlan a produit une œuvre artistique pluridisciplinaire majeure dans les domaines de la littérature, de la chanson, du cinéma. Il a habité très longtemps au 10, rue du Ranelagh, dans un appartement où il recevait ses amis Louis Aragon, André Malraux, Jean Giono ou encore Guillaume Apollinaire. Ce dernier a d'ailleurs décrit l'appartement du 10, rue du Ranelagh de son ami dans le poème "Souvenir d'Auteuil" dans le "Flâneur des deux rives". Picasso a fait le portrait de Pierre Mac Orlan dans son appartement.

Nous proposons, par ce vœu, qu'un hommage soit rendu à cet auteur par l'apposition d'une plaque sur l'immeuble 10, rue du Ranelagh et qu'une cérémonie soit organisée en son honneur.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Là encore, c'est un avis favorable. Je vous remercie pour cet hommage rendu à Pierre Mac Orlan qui fut, comme vous l'avez dit, ami de grands noms de la littérature.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 491).

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un changement de dénomination de la rue de Pali-Kao.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Le vœu n° 103 a été retiré.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la mise en application de la délibération 2013 DAC 784.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Le vœu n° 104 a aussi été retiré.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une dénomination en hommage à Athanase Bassinet.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le vœu n° 105 relatif à une dénomination en hommage à Athanase Bassinet.

La parole est à M. le Maire, Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous bénéficions d'imposantes plaques commémoratives dans l'escalier d'honneur de la mairie du 15e pour rappeler la mémoire des élus de l'arrondissement, des maires qui m'ont précédé dans cette fonction. Certains de mes prédécesseurs se sont vus attribuer un nom de rue - comme Anthime Corbon, maire du 15e pendant le siège de Paris, comme Paul Baruel, qui exerça ses fonctions pendant 17 ans, ou comme Sextius Michel, maire du 15e pendant 35 ans. D'autres n'ont pas bénéficié de cet honneur, si je peux dire, notamment Alexandre Aubert, qui fut pourtant le premier maire du 15e, de 1860 à 1870, ou encore Athanase Bassinet, qui fut maire entre 1906 et 1914 et eut à gérer la crue centennale de 1910, ce qui n'était pas une mince affaire dans la mesure où le 15e arrondissement était presque totalement sous les eaux.

Militant de la première heure dans les rangs républicains, proche d'Adolphe Chérioux, Athanase Bassinet occupa des fonctions éminentes en tant que Conseiller municipal de Paris, Président du Conseil général de la Seine en 1895, puis sénateur de 1899 à 1914. Outre son dévouement au service de ses concitoyens, cette forte personnalité, issue d'un milieu ouvrier très précaire, a marqué de son empreinte l'architecture parisienne puisque l'entreprise qu'il a créée en 1883, dans le 15e arrondissement, a signé de nombreux immeubles posthausmanniens.

Le 15e, comme beaucoup d'arrondissements, est engagé dans une démarche de mémoire rappelant aux habitants que leur arrondissement est chargé d'histoire, que ce soit par le dévoilement de plaques commémoratives ou l'inauguration de lieux évoquant des personnalités qui ont marqué le 15e arrondissement par leur action artistique,

militaire, culturelle, humanitaire, scientifique ou politique. D'ailleurs, 12 rues, places ou espaces verts de notre arrondissement ont ainsi été nommés au cours de cette mandature.

C'est dans ce contexte que je vous propose de dénommer place Athanase-Bassinot le terre-plein situé à l'intersection des rues Cambronne et Mademoiselle, à deux pas de l'immeuble du 116, rue Lecourbe qui porte, sur sa façade, la signature de cet ancien maire du 15e.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Athanase Bassinet a joué un rôle important dans l'architecture parisienne, dans la réalisation de nombreux immeubles posthausmanniens. Il fut, vous l'avez rappelé, Monsieur le maire du 15e arrondissement, Conseiller municipal de Paris, Président du Conseil général de la Seine, puis sénateur et maire du 15e arrondissement de 1906 à 1914.

C'est évidemment un avis favorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2019, V. 492).

### Compte rendu de la 3e Commission.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Conformément à notre règlement intérieur, nous passons à l'examen des projets de délibération relevant de la 3e Commission.

Je donne d'abord la parole à son Président, M. Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT**.- Merci.

Lors de notre réunion, j'ai fait part de l'invitation de M. le Préfet de police proposant aux élus de la 3e Commission de se rendre à la Préfecture de police le mercredi suivant, à la suite du vœu adopté en Conseil de Paris.

Cette invitation a fait l'objet d'un débat. En effet, comme cela a été indiqué, les Conseillers de Paris se rendent à la Préfecture de police pour différents types de réunions mais nous sommes ici dans un cas de figure différent. Le Préfet de police assiste au Conseil de Paris et s'exprime sur les questions de sa compétence. Il est d'ailleurs systématiquement représenté par son directeur adjoint de cabinet, ou sa directrice adjointe, lors des réunions de la 3e Commission qui examine les projets de délibération portant sur les questions de sécurité et d'ordre public. Il est de tradition que le Préfet de police, par ailleurs, se rende parfois devant la 3e Commission pour un échange direct. C'est à ce titre que celle-ci a reçu les deux prédécesseurs de l'actuel occupant de cette fonction sous cette mandature et c'est d'ailleurs le cas depuis qu'il y a un maire à Paris, voire avant. Même si l'intérêt d'un échange a été souligné, il n'y a pas eu de consensus sur l'opportunité d'apporter une réponse positive à l'invitation de M. le Préfet de police.

Sur les questions de sécurité, Colombe BROSSEL a par ailleurs présenté de façon globale les projets de délibération relatifs aux quartiers populaires.

Différentes interventions ont également été accueillies dans cette réunion. Jacques BAUDRIER a présenté les délibérations globales selon le DCPA 18, en mettant en particulier l'accent sur l'innovation en matière d'énergie et de neutralité carbone. Pascal JULIEN a salué le travail de la Ville en matière de réduction du bilan énergétique et Joëlle MOREL a demandé des détails supplémentaires sur chaque projet, afin d'obtenir un certain nombre de détails qui n'étaient pas mentionnés.

Christophe NAJDOVSKI a mis en exergue un certain nombre de projets liés à l'urbanisme dans notre ville concernant notamment le tunnel routier de l'Etoile ou la partie ouest du rond-point de la Chapelle, ainsi que le réaménagement du secteur Maine-Montparnasse avec ses conséquences sur l'étude d'un pôle d'échanges. Auparavant, un bilan de la politique cyclable réalisée pendant cette mandature avait été présenté.

Enfin, puisque j'arrive au terme du temps qui m'est imparti, je citerai les interventions de Paul SIMONDON sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers. Célia BLAUDEL a présenté de nombreux projets de délibération et Pénélope KOMITÈS a souligné notamment ceux relatifs aux jardins partagés.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

## **2019 DEVE 147 - Dispositif de mesure en temps continu des émissions de CO2. - Convention avec "Origins.earth" et le L.S.C.E.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet DEVE 147 : dispositif de mesure en temps continu des émissions de CO2 - Convention avec Origins.earth et le L.S.C.E.

La parole pour commencer est à M. Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**.- Merci, Monsieur le Maire.

Le dispositif qui nous est proposé aujourd'hui, nous le soutenons évidemment. Mesurer en continu nos émissions de CO2 est une bonne chose. Cela répond à un volet important de la lutte contre le changement climatique, qui commence par la bonne connaissance des émissions et des sources.

On ne le dira jamais assez : les villes sont les lieux qui ont le plus d'impact sur la planète tant par leurs émissions directes que, surtout, par les émissions qu'elles induisent et par les importations de leurs besoins. Ainsi, 70 % des émissions globales à effet de serre sont issues du milieu urbain.

Mesurer, c'est anticiper les actions et savoir quel est l'effort à accomplir. Rappelons d'ailleurs au passage que la Ville de Paris est malheureusement loin d'être au rendez-vous des efforts nécessaires. Le dernier bilan montrait en effet, entre nos objectifs et la réalité mesurée, que, là où nous avons pourtant la main, nous ne sommes réellement pas au rendez-vous avec des émissions de l'administration parisienne elle-même déplorables. Je vous rappelle les chiffres de l'évolution entre 2004 et 2014 au titre du territoire parisien : la réduction était de 9,2 % des émissions de gaz à effet de serre alors que nous avons voté un objectif de -25 %, soit un gap de plus de 16 %. Dans l'administration parisienne, la réduction n'est que de 2 % alors que nous avons un objectif de -30 %.

De ce point de vue, tant les nouveaux dispositifs de mesure que le dernier bilan ne peuvent que nous inviter à la plus grande prudence dans les nouveaux objectifs affichés. Pour rappel, nous avons adopté un objectif de -50 % des émissions de gaz à effet de serre dans Paris intra-muros d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050.

En l'état, c'est de la communication. De manière très factuelle, encore une fois, rien ne permet de penser que c'est plus que cela.

Le dispositif proposé ici ne peut que nous donner plus d'éléments pour tenter d'être au rendez-vous des enjeux dessinés dans les nouveaux objectifs de la Ville de Paris. Nous pourrions donc disposer, demain, d'un outil de mesure en temps réel des émissions de gaz à effet de serre, du CO2 en particulier, au même titre que ce qui est fait pour la pollution de l'air. Il s'agit maintenant de décider par ailleurs ce que nous voulons faire de cet outil et anticiper ce qu'il révélera. Il est fort probable qu'il nous dira que nos émissions restent trop élevées. De ce point de vue, n'ayons pas peur de cette réalité ; elle doit nous inciter à jouer la carte de la transparence pour engager une responsabilité collective.

Mieux connaître les émissions, connaître qui émet trop, c'est cibler l'action, cibler les responsabilités.

Je voudrais vous inviter, Monsieur le Maire, pour l'avoir vu dans plusieurs grandes métropoles très touchées par les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, à jouer pleinement cette carte de la transparence. Ainsi, à New Delhi, la Municipalité a installé dans de nombreux endroits très passants, pas uniquement sur les axes routiers, des panneaux donnant le taux de polluants atmosphériques et le taux d'émission de gaz à effet de serre émis en temps réel. Ces panneaux sont rarissimes à Paris, pour ne pas dire quasiment inexistantes. Pourtant, c'est une information que nous aimerions lire entre les panneaux publicitaires qui, eux, sont légion, à tous les coins de rue et dans les couloirs de métro.

Autre élément de transparence, Monsieur le Maire : distinguer dorénavant plus clairement ce qui relève de l'action de la Ville de Paris et ce qui relève des actions des autres. Les habitants eux-mêmes, mais aussi les évolutions technologiques, les changements de pratique ou les changements des entreprises présentes à Paris, ont une action sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les polluants atmosphériques.

Sur le volet de la pollution atmosphérique, vous n'avez eu de cesse de vous attribuer pleinement et entièrement les bénéfices de sa diminution. Or, comme vous le savez, il demeure de grandes inégalités sectorielles. Par ailleurs, vous ignorez volontairement les effets des évolutions technologiques qui ne sont absolument pas anodines dans la baisse de cette pollution et des émissions. C'est l'exemple typique de transparence et d'honnêteté que j'appelle de mes vœux. On n'est jamais aussi crédible dans son action que lorsqu'on admet les manques, défauts, lacunes ou marges de progrès qui restent à atteindre et, surtout, quand on admet que d'autres partagent avec vous le bilan quand il est positif.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Mme Marie-Laure HAREL.

**Mme Marie-Laure HAREL.**- Merci, Monsieur le Maire.

Nous examinons ici un partenariat avec une "start-up" spécialisée dans l'environnement qui a pour but de créer un observatoire de la mesure des émissions de CO2 à Paris. Nous allons lui confier une mission claire et ô combien nécessaire : suivre - enfin ! - l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dans notre ville.

D'abord, on peut se demander pourquoi c'est une "start-up" et pas Airparif, organisme public chargé depuis toujours de la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France, qui n'a pas tout naturellement et depuis longtemps reçu cette mission d'intérêt général absolument évident.

Une question centrale ensuite : pourquoi n'a-t-on pas fait cela plus tôt ? Trouvez-vous satisfaisant que la Ville de Paris ne communique des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre que tous les cinq ou six ans ? C'est donc à quatre mois de la fin de la mandature que l'Exécutif se réveille et songe à déployer des dispositifs pour que l'on puisse avoir des chiffres réguliers sur un sujet essentiel qui préoccupe tous les Parisiens, mais aussi tous les Français.

Les derniers chiffres du bilan carbone publié par la Mairie que l'on peut retrouver dans le dernier "Plan Climat" datent de 2014. Ils sont donc périmés. Dans ce "Plan Climat", justement, de 2008-2018, la Ville de Paris affiche des objectifs très ambitieux en termes de réduction des gaz à effet de serre : -25 % dès 2020, -50 % en 2030 et -75 % en 2050. Le problème, c'est que je remarque que, à Paris, plus on a de grands objectifs, plus on a de petits résultats. C'est le cas pour le recyclage des déchets, le développement des énergies vertes...

Bref, 2020, c'est dans deux mois. A défaut de communiquer tous les ans, il va bientôt être l'heure de rendre des comptes, au moins en vertu du calendrier que vous vous êtes fixé. Si l'on reste sur le même rythme que celui poursuivi entre 2004 et 2014, avec seulement -10 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le compte n'y sera vraisemblablement pas pour 2020. J'espère cependant de tout cœur me tromper et que nous obtiendrons ces -25 %.

Donner des chiffres aurait une double vertu : la transparence vis-à-vis des Parisiens, mais aussi vis-à-vis de vous-mêmes, et donc de l'efficacité des politiques publiques que l'on peut naturellement mieux ajuster quand on dispose d'un suivi régulier.

S'agissant du contenu du projet, pas d'information sur le nombre de capteurs, ni sur leur lieu, ni sur le calendrier des installations. On sait juste qu'un premier capteur sera installé dans le 13e arrondissement. Se réveiller en retard ne devrait pourtant pas empêcher d'être ambitieux avec un vrai plan d'attaque et une vraie carte de capteurs couvrant l'ensemble du territoire, d'autant qu'Airparif n'a pas manqué, ces derniers mois, de relever des points géographiques où les résultats sont très mauvais à Paris. La fermeture des voies sur berges, que plus personne ici ne remet en question, a certes permis d'améliorer la qualité de l'air sur les quais bas, mais l'a cependant dégradé sur les quais hauts avec des bouchons qui ont augmenté : +9 % d'émissions sur le quai des Célestins, par exemple. L'air est aussi de très mauvaise qualité à proximité des grands axes, toujours embouteillés, comme c'est le cas près du boulevard périphérique ou de l'autoroute A1, avec un taux de particules deux fois plus important que les valeurs terminales prescrites par l'Organisation mondiale de la santé.

J'ajoute, pour terminer, qu'une récente étude de l'Alliance de la santé pour l'environnement vient de démontrer que la qualité de l'air dans les écoles parisiennes est extrêmement inquiétante. Nous parlons ici d'enfants, donc d'un public particulièrement vulnérable. Dans cette étude, 4 des 6 écoles testées sont au-delà des seuils recommandés. L'une d'entre elles fait même l'objet "d'un seuil de pollution exceptionnellement élevé".

C'est la raison pour laquelle Benjamin GRIVEAUX, s'il est élu maire de Paris, procédera immédiatement au changement de l'ensemble des systèmes de ventilation dans les 8.000 classes parisiennes et établira trois examens respiratoires pour les petits à l'entrée en maternelle, en CP et en collège. C'est cadeau : vous pouvez aussi vous emparer de l'idée dès maintenant ! Ce n'est en tout cas pas un sujet mineur parce qu'il est urgent de protéger la santé de nos enfants.

Une autre étude encore affirme que l'air est 30 fois plus pollué dans le métro que dans les rues parisiennes.

Bref, il y a beaucoup de travail sur la qualité de l'air et sur le contrôle des émissions de gaz à effet de serre. Ces deux sujets sont liés. Il est donc bienvenu de commencer à installer des capteurs - merci à cette valeureuse "start-up" ! - mais on ne peut que regretter le temps perdu et le peu de consistance, pour l'instant, du projet présenté dans ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.**- Merci, Monsieur le Maire.

Passer après Mme HAREL tombe bien car elle pourra transmettre le message au candidat GRIVEAUX : arrêtez de confondre gaz à effet de serre et pollution. Ce sont deux problématiques différentes. Ici, nous sommes sur les gaz à effet de serre.

Je rappellerai tout de même que le CO2 représente 77 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine, anthropique. La question posée ici est très intéressante. Ce projet de délibération nous permettrait d'avoir une mesure en direct de cette émission à l'échelle de Paris, de voir les évolutions, voire de faire des analyses scientifiques et savoir quels sont les impacts de telle ou telle mesure sur les modifications de circulation. La distribution de l'émission de CO2 à l'échelle parisienne est-elle modifiée ? C'est pour cela que c'est très intéressant. N'oublions pas aussi que les villes représentent 70 % des émissions de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, en responsabilité, nous nous sommes dotés à Paris, sous l'impulsion des écologistes, d'ambitieux objectifs de neutralité carbone d'ici 2050 que Mme HAREL critique. C'est dommage.

Qu'est-ce qui est intéressant ici ? Nous allons pouvoir objectiver l'émission de gaz CO2 à Paris. En effet, jusqu'à présent, nous étions obligés de faire des analyses - Carbone 4 l'a fait pour le premier "Plan Climat" ; je ne sais plus quel organisme l'a fait pour le deuxième. Nous faisons des hypothèses sur la quantité d'émission de CO2 émis à travers le "Plan Climat". Or, là, nous aurons la possibilité d'avoir la mesure en direct de ce qu'il se passe. Voilà qui est intéressant : au lieu de faire des projections à partir d'enquêtes, nous pourrions avoir une mesure en direct de ce qu'il se passe. Nous sommes donc très contents de cette mesure.

Nous avons tout de même plusieurs questions. Si nous avons la chance à Paris de bénéficier des mesures de l'expert AirParif, celui-ci ne fait malheureusement pas de mesures directes de CO2, puisqu'il s'intéresse aux polluants, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il estime ces taux à quatre ans d'écart alors que notre action doit être immédiate pour disposer de données ultra-récentes. Nous espérons néanmoins qu'un fort partenariat et un travail commun seront effectués entre "Origins.earth", Airparif, la Ville et la Métropole pour avancer efficacement sur la décarbonisation de Paris et ses alentours.

Installer des capteurs sur un toit du 13e arrondissement est un premier pas pour nous, mais nous attendons de voir où seront installés les deux prochains prévus par la convention.

Par ailleurs, il serait intéressant d'obtenir une carte sur laquelle figurent les différents capteurs déjà installés par le L.S.C.E. et ceux à venir d'"Origins.earth" pour s'assurer que le maillage des mesures est pertinent. Cela revient à ce que je disais tout à l'heure : cela nous permettra, en termes de recherche fondamentale, de voir s'il y a une dispersion du CO2 et comment celle-ci évolue dans le temps à travers des mesures ou des modifications climatiques, des effets d'îlots de chaleur... C'est en cela que c'est très intéressant.

Quels sont les capteurs choisis ? Comme cela a déjà été fait remarquer, comment mesurer les émissions de CO2 uniquement d'origine fossile avec uniquement 10 % de marge d'erreur ? Les capteurs mesurent tout le CO2 et pas d'autres gaz traceurs comme le CO. Il est aussi possible de distinguer les émissions fossiles ajoutées à une modélisation des émissions biogéniques nocturnes par la photosynthèse de la part de la végétalisation. Comment savoir quel type de CO2 est mesuré par ces capteurs ?

Autre question : le comité de pilotage prévu sera-t-il ouvert au Conseil de Paris ?

Une dernière question aussi sur l'indépendance économique et financière de la "start-up" avec laquelle nous allons travailler car "Origins.earth" est issue d'un incubateur de Suez. Ces données risquent d'être très importantes d'un point de vue monétaire et monnayable. Il est important de s'assurer qu'il y ait une vraie aide à la recherche fondamentale et que les données, qui sont d'ailleurs en "open data", ne soient pas privatisées. Pouvons-nous avoir des assurances sur le fait que ces données seront distribuées gratuitement à la collectivité, et donc en "open source" ?

Une dernière remarque : faisons attention - Yann WEHRLING l'a dit - car la mesure en direct du CO2 n'est pas ce qui importe pour une collectivité territoriale. Une bonne partie du CO2 est malheureusement externalisée : une bonne partie de ce que nous consommons est produit à l'étranger. Si nous ne faisons pas ce travail, réalisé notamment par Carbone 4, de réincorporer tout le CO2 produit à l'étranger dans les biens que nous consommons, nous arriverons à une situation assez paradoxale. Nous réduirons le CO2 émis à Paris, mais nous l'aurons en réalité externalisé et le bilan sera négatif à l'échelle planétaire.

Aujourd'hui, le CO2 continue d'augmenter parce qu'il y a une externalisation. Par exemple, la fermeture des industries en Europe a provoqué une augmentation de l'industrie en Chine. Il faut voir le bilan complet, au niveau de la planète, pour nous assurer que nous répondons vraiment aux objectifs des accords de Paris : réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la planète et pas uniquement à Paris.

Merci de votre attention.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

M. Didier GUILLOT n'est pas là ; M. Julien BARGETON, non plus.

Mme Danielle SIMONNET, non plus...

Très bien.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA, si vous êtes prêt.

Je vous prie d'excuser Célia BLAUDEL qui, vous le savez, est enceinte et avait besoin de se reposer aujourd'hui. Je l'embrasse très chaleureusement, et vous tous avec, j'en suis sûr.

C'est donc Jean-Louis MISSIKA, parfaitement assisté par Aurélie SOLANS, qui va répondre à la place de Célia BLAUDEL.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, Célia BLAUDEL ne peut pas être avec nous et elle le regrette vivement, notamment à cause de ces deux projets de délibération - celui dont nous parlons et celui dont nous allons parler concernant le contrat de concession avec G.R.D.F. - sur lesquels elle a travaillé dur. Ce sont, à mon sens, deux remarquables projets de délibération.

Le partenariat de la Ville de Paris avec la "start-up" "Origins.earth" et le Laboratoire des sciences, du climat et de l'environnement, fondé par Jean JOUZEL, pour la création d'un réseau de mesures en continu des émissions de gaz à effet de serre est une véritable première mondiale. Concrètement, avec ce projet de délibération, la Ville de Paris apporte un soutien technique au projet d'"Origins.earth", consistant à de l'échange de données et à l'identification et l'accès à des sites et bâtiments pouvant servir à l'installation de capteurs.

Cette technologie constitue une première mondiale...

J'ajoute, pour répondre à une interpellation, que c'est une première mondiale et quelque chose d'assez récent. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait avant.

Cela va nous permettre d'avoir une véritable météo du climat. Cela ne se substitue pas au travail que nous menons déjà, à savoir les bilans carbone du territoire que nous réalisons tous les cinq ans. Cependant, cela nous permettra, à travers le déploiement de ces réseaux de capteurs, de disposer de davantage de données locales et en temps réel. Nous pourrions à l'avenir confronter et améliorer nos modélisations avec les futurs relevés du réseau de capteurs.

Ces données ne se limitent pas à Paris, mais bien à l'échelle métropolitaine. En effet, d'autres capteurs sont installés dans d'autres villes de la Métropole. Cela nous permet, en outre, de renforcer les liens de la Ville de Paris avec le monde scientifique - l'Organisation mondiale de la météo est également partenaire. Le projet a été présenté lors de leur symposium mondial d'octobre dernier qui s'est tenu à Paris, à la Cité universitaire.

Au-delà des aspects purement techniques, de nouvelles modélisations et comparaisons scientifiques, il s'agit d'un réel outil de sensibilisation du grand public. La mobilisation et la sensibilisation sont un axe central de notre "Plan Climat". Nous le rappelons régulièrement : notre Assemblée peut agir, à travers nos projets de délibération, à travers nos décisions, sur 20 % des émissions de carbone de notre territoire. Les 80 % restants demandent l'implication de tous les acteurs présents - entreprises, citoyens, associations. A l'instar de ce qui se passe avec la démocratisation des mini-capteurs pour la qualité de l'air, nous devons nous appuyer sur ces outils de sensibilisation. Nous pourrions ainsi répondre à une attente citoyenne croissante qui attend justement cette transparence du carbone. Le citoyen pourra connaître, via cette météo du CO2, les pics, les évolutions à la baisse ou à la hausse.

En avril dernier, le "Guardian" avait innové en publiant quotidiennement les concentrations mondiales de CO2 à côté du bulletin météo, une tendance intéressante à suivre qui concerne également les Parisiens. Ils souhaitent avoir accès aux données, pouvoir comprendre les choix que nous faisons concernant nos politiques climat et avoir leur mot à dire sur la gouvernance de ces enjeux.

Je crois que ce projet de délibération est tout à fait excellent parce qu'il vise à la fois à produire des informations de qualité, à les rendre compréhensibles par le grand public et à permettre à ce dernier de faire des choix et de comprendre.

Les premiers résultats sont attendus d'ici quelques mois et je vous demande, chers collègues, de voter ce projet de délibération, si possible à l'unanimité, il le mérite.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 147).

## 2019 DPE 47 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DPE 47 : approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2018.

Nous commençons avec Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement coule désormais de source dans ce Conseil. Il vient confirmer ce que nous répétons : le passage en régie publique a été positif tant pour les consommateurs que pour les citoyens. Les consommateurs ont gagné ce que les actionnaires ont perdu : du dividende. Les citoyens ont gagné ce que les actionnaires ont aussi perdu : un pouvoir sur le conseil d'administration. Le service public est définitivement le plus intéressant pour gérer les biens communs.

Je voudrais commenter plusieurs points particuliers du rapport annuel sur notre régime.

Le prix de l'eau est désormais stable cette année à 1,1982 euro du mètre cube. C'est une bonne nouvelle dans un contexte où le pouvoir d'achat des familles est bien souvent comprimé par la précarité rampante. Ce prix toujours bas, comparé à la gestion par les multinationales, s'explique en particulier, évidemment, par l'absence de rémunération d'un opérateur privé. La gestion commune des biens communs se révèle encore une fois plus efficace tant socialement qu'économiquement. C'est toujours bon à répéter.

En outre, nous avons proposé et obtenu la gratuité des premiers mètres cubes d'eau sous condition de ressources. Il serait intéressant d'avoir aussi un suivi de ce point dans le rapport.

Un autre point du rapport est le rendement du réseau de distribution, qui atteint cette année 90,4 %. C'est déjà bien. Ce chiffre est explicable en partie par la densité du réseau parisien. Nous sommes néanmoins encore en dessous, et pas de façon complètement négligeable, de l'objectif de 92 % en 2020. C'est certainement un point de vigilance lié aux investissements industriels. Notre effort doit être plus conséquent.

Les indicateurs de qualité de l'eau sont parfaits avec 100 % - eh oui, de temps en temps, cela arrive - de contrôles de conformité et physico-chimique réglementaires. Un petit bémol, mais vous allez dire que je suis grincheux, avec ce chiffre de 100 % : on ne trouve, bien sûr, que ce que l'on cherche. Nous pourrions élargir nos évaluations, notamment sur les résidus médicamenteux.

Un autre point de vigilance concerne les interruptions de services non programmés et l'élu du 13e que je suis y est particulièrement sensible. Nous en avons eu par exemple aux Olympiades ; elles ont des conséquences non négligeables sur les habitants. Ces interruptions sont en légère hausse cette année. C'est un point délicat à relier à l'investissement dans le réseau.

Même avec les points de vigilance que je viens de souligner sur le rapport, nous pouvons dire que la gestion d'"Eau de Paris" est un atout pour les consommateurs et les citoyens.

Néanmoins, cette satisfaction n'enlève pas des inquiétudes que nous pointons à nouveau ici sur la question des salariés. La politique de limitation de la masse salariale, et en particulier de l'emploi, doit être questionnée - nous la questionnons - si, en particulier, nous voulons investir plus sur le réseau. En 2017, nous étions à 882 équivalents temps plein ; en 2018, 876, soit 6 de moins ; en 2019, 864, donc 12 de moins. C'est tout de même une perte d'emploi, sur des proportions certes faibles, incohérente avec une volonté d'investissement sur le réseau. La gestion en service public n'est évidemment pas qu'une gestion pour le meilleur service au moindre coût ; c'est aussi un esprit d'entreprise différent, offrant des garanties à ses salariés qui, en retour, s'investissent dans leur mission de service public. La gestion sociale est, pour nous, un point de vigilance pour l'avenir.

Deuxième point, en matière de personnel : la question de l'amiante. J'interviens régulièrement sur ce sujet dans ce Conseil. Vous vous souvenez du mouvement social à "Eau de Paris" sur le sujet "amiante" qui a pris fin en mars 2014. Ce conflit s'était soldé par l'engagement d'"Eau de Paris" d'étudier les parcours individuels de tous les agents exposés aux fibres sans protection. J'ajouterai notamment que l'accord ne concernait que les agents mais que nous pourrions aussi regarder tous les contractuels et les sous-traitants qui ont été, de près ou de loin, dans les réseaux d'"Eau de Paris" et qui ne sont malheureusement pas concernés. Cette étude néanmoins n'a toujours pas été réalisée aujourd'hui, alors que c'est un engagement de 2014. Vous comprendrez que cinq ans, cela commence à devenir long. Or, je le rappelle, les taux d'amiante prélevés et attestés étaient 800 fois supérieurs aux normes actuelles. L'exposition en 2012 est incontestable et la demande répétée d'une étude systématique et légitime doit aboutir à l'ouverture de négociations sur ce point qui n'ont que trop tardé.

Mon dernier point concerne l'accord d'investissement 2019-2021. Suite à une saisine par des salariés syndiqués, le Défenseur des droits a rendu un avis sur l'accord proposé cette année et pointe des discriminations dans l'accord d'intéressement.

*(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).*

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Merci...

**M. Jean-Noël AQUA**.- Je termine.

Promouvoir une entreprise qui ne pratique pas la discrimination est une priorité. Il s'agirait pour nous de revoir le plus vite possible ce dossier.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers collègues, l'approbation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doit d'abord nous amener à bien prendre conscience que, lorsqu'on passe en régie publique, en régie directe, sur un service public, cela nous permet de rendre un service moins cher. Le service public et la régie directe permettent en effet d'émanciper le bien commun de la redistribution de dividendes, de profits, aux actionnaires d'une entreprise. La recherche du profit, c'est ce qui coûte cher.

Nous voyons bien, à travers ce rapport, que la Ville de Paris a eu raison de passer l'eau en régie publique. Cela reste, pour moi, une des mesures emblématiques de ces trois mandatures qui, hélas, n'a pas été suivie sur d'autres services. Nous parlerons plus tard de la question de la gestion de la collecte des déchets : la tonne de déchets collectés par le privé coûte 15 euros de plus que celle collectée par le public. Or, le rapport nous montre bien que, sur le prix de l'eau, le rapport reste stable après les fortes baisses du passage du privé au public.

Maintenant, sur la question de l'assainissement, je voudrais profiter de cette intervention pour demander à l'Exécutif quels enseignements sont tirés de la terrible catastrophe de l'été dernier, cet incendie qui a ravagé, le 3 juillet dernier, un bâtiment de la station d'épuration d'Achères, dans les Yvelines, classée Seveso. Ainsi, trois tonnes de poissons morts ont été recueillies par bateau entre Achères et le barrage d'Andrésey. C'est une catastrophe écologique majeure. Cela s'est poursuivi les jours d'après, dans le fleuve, proche du point de rejet des eaux retraitées près de l'île d'Herblay, dans le Val-d'Oise. Nous avons été face à une situation extrêmement catastrophique. Où en sommes-nous de la dépollution ? Quels enseignements ont été tirés en termes de prévention sur ces lieux classés Seveso ?

J'aurais aimé que cela fasse l'objet par la suite d'un débat au sein du Conseil de Paris. On ne peut pas simplement afficher un engagement sur les questions écologiques très fortes, mais être à ce point silencieux sur un sujet aussi grave - extrêmement grave ! - au sein de cette Assemblée.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint.- Merci beaucoup.

Je vais répondre en lieu et place de Célia BLAUDEL. J'en profite pour la saluer car je sais qu'elle nous regarde en direct sur le site "Paris.fr".

Je vous remercie pour vos interventions et vos questions sur ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, document réglementaire important dans la démarche de transparence envers les usagers de l'eau. Grâce à ce rapport, la Ville de Paris et son opérateur "Eau de Paris" peuvent présenter l'excellence de leur service en matière d'eau potable et d'assainissement et toutes les réalisations qui s'y rattachent. Il s'agit, comme chaque année, d'approuver le rapport de l'exercice précédent et de disposer d'un comparatif précieux dans la durée.

Vous l'avez indiqué d'abord : l'essentiel peut être sur le prix, sur la qualité du service, un prix stable, inférieur à ce qu'il était avant la municipalisation, et une validation de la décision de municipaliser cette gestion, prise par la majorité municipale de l'époque.

Les nouveautés, pour 2018, c'est d'abord la décision de la Maire de Paris de rassembler la compétence de l'eau et de l'assainissement en une délégation, en l'occurrence celle de Célia BLAUDEL, sur ce cycle complet. Cette nouvelle disposition affirme la nécessité d'une pensée systémique de l'eau dans la ville. L'adoption à l'unanimité du Conseil de Paris en mars 2018 du plan "Paris Pluie" a fait entrer à Paris une nouvelle conception, en abandonnant l'idée de l'imperméabilisation systématique et, au contraire, en cherchant à valoriser l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe, que ce soient les bâtiments, l'espace public. Ainsi a débuté une évolution écologique fondamentale.

Les enjeux de préservation du milieu aquatique par la diminution des rejets en temps de pluie poussent à élaborer une nouvelle manière de construire, tout en désimperméabilisant. Le projet innovant, par exemple, de filtres de roseau au déversoir d'orage Bugeaud dans le bois de Boulogne est une application relevant tout à fait de l'excellence environnementale, avec une grande exigence en qualité des rejets.

Engagée depuis 2016 aux côtés de l'Etat et des collectivités voisines, la Ville a concrétisé son ambition pour la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine en vue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 par l'annonce

des cinq sites de baignade en héritage qui viendront compléter, à partir de 2025, la volonté de renouer le lien des Parisiens avec l'eau dans la ville. Le premier site est celui du bassin de la Villette.

Toujours en 2018, le service technique de l'eau et de l'assainissement s'est doté d'un pôle usagers destiné à faire le lien entre les diverses demandes des citoyens et les services opérationnels. Cette nouvelle entité intègre les nouvelles compétences du zonage fluvial et de la défense extérieure contre l'incendie. Cette responsabilité représente la maintenance de plus de 11.000 points d'eau publics dans toute la ville.

L'année 2018 a également été marquée par la fermeture pour restauration du musée des Egouts, appelé la "visite publique des égouts de Paris", outil pédagogique précieux et héritage unique qu'il faut entretenir, moderniser, pour l'offrir à nouveau au public, dès l'année 2021.

Vous constaterez, dans ce rapport, la recherche permanente d'excellence en matière de qualité environnementale et de service assuré par les équipes pour garantir à chaque usager un accès à la ressource de l'eau en toute confiance.

Je précise, pour répondre à vos interventions avant de vous renvoyer directement à Célia BLAUDEL pour plus de détails, qu'"Eau de Paris" réalise, en plus du cadre légal, des mesures de nombreux polluants, dont des perturbateurs endocriniens.

Je vais maintenant répondre à la question de Mme SIMONNET sur l'accident très important survenu le 3 juillet dernier, à savoir l'incendie dans l'usine d'Achères, dite de Seine-Aval, la plus grande station d'épuration d'Europe traitant 1,5 million de mètres cubes par jour. Un incendie s'est déclenché au niveau d'une unité technique et en a provoqué l'arrêt, ce qui a provoqué l'arrivée massive dans la Seine d'une eau pauvre en oxygène et pleine de matières organiques qui ont capté l'oxygène présent dans le fleuve et ont causé une importante mortalité des poissons entre l'usine et la confluence avec l'Oise. Là, l'oxygène apporté par l'Oise a permis d'en limiter les effets. Les impacts environnementaux sont effectivement importants et ont pu être mesurés jusqu'à 130 kilomètres après Achères, niveau à partir duquel on estime que l'activité bactériologique naturelle de la Seine a pu totalement éliminer cette pollution.

Dans les jours qui ont immédiatement suivi l'accident et en coordination avec la D.R.I.E.E., le S.I.A.A.P. a mandaté un audit de sécurité industrielle sur le site afin de mettre rapidement en œuvre les actions correctives prioritaires. A la demande de l'Etat, l'audit commence par la sécurité et la prévention des risques incendies. Le marché pour cet audit a été attribué début novembre et sa restitution est prévue pour début 2020.

La reconstruction de l'unité technique détruite par l'incendie devra prendre en compte les conclusions de ces études afin de préserver au maximum la qualité de la Seine.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Merci...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint.- Je précise que, par rapport aux informations données par le S.I.A.A.P., Célia BLAUDEL a immédiatement demandé des compléments d'information à la note envoyée début juillet et à celle envoyée en septembre. Lors du CA du 6 novembre dernier, les représentants de la Ville de Paris, de la majorité municipale, ont insisté sur la nécessité d'avoir une information la plus large possible et de ne certainement pas contenir celle sur les conséquences de cet incendie et sur ce que le S.I.A.A.P. mettait en œuvre pour régler au plus tôt cette affaire.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Merci, Monsieur SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 47).

## **2019 DVD 113 - Service public de distribution de gaz à Paris. Contrat de concession avec G.R.D.F.**

### **Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux coupures d'énergie.**

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DVD 113 et l'amendement n° 148-2, ainsi que le vœu n° 106 : service public de distribution du gaz à Paris. - Contrat de concession avec G.R.D.F.

Je vais donner la parole à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, dans le domaine du gaz à Paris, je crois qu'il y a trois choses absolument fondamentales à retenir : la sécurité, la sécurité et la sécurité.

C'est justement sur l'état du réseau du gaz que nous travaillons. La Mairie de Paris a travaillé et obtenu un certain nombre d'efforts du concessionnaire, G.R.D.F., évidemment indispensables après le drame que nous avons connu en 2016 dans le 6e arrondissement, rue de Bérite, mais surtout après la catastrophe tragique, puisqu'il y a eu des morts, dans le 9e arrondissement. Je pense que la maire du 9e reviendra sur ce sujet.

Oui, il fallait augmenter très significativement les investissements pour garantir aux Parisiens une plus grande sécurité et une plus grande confiance dans leur réseau de gaz, un des plus anciens. La France peut s'honorer d'avoir été le foyer de naissance de cette industrie très performante. Cependant, il fallait et il faut augmenter les investissements liés au renouvellement du réseau et je pense en particulier à la tôle bitumée sur laquelle les agents de G.R.D.F. sont assez préoccupés.

C'est un contrat dont l'économie générale me semble assez équilibrée parce que G.R.D.F. prend des engagements plus importants, plus forts, et semble faire montre d'une mobilisation plus forte dans le domaine de la sécurité, de la résilience, comme on dit aujourd'hui, de son réseau.

Cela étant dit, je serai, en tant que membre de la Commission supérieure du contrôle du gaz, assez vigilant sur l'exécution de ce contrat et je voudrais faire à ce titre quatre séries de remarques.

La première remarque concerne la gouvernance de la politique du gaz à Paris. Elle n'est actuellement pas assez transparente, pas assez rigoureuse. Elle doit gagner en rigueur et ce sont d'ailleurs, au cœur de ce contrat, les engagements pris par G.R.D.F. et la Ville de Paris, qui est la propriétaire du réseau. La Commission supérieure du contrôle du gaz ne se réunit pas suffisamment ; elle devrait donc maintenant le faire plus souvent pour examiner les conditions dans lesquelles le contrôle est appliqué. Il est question d'un comité de suivi : je souhaite avoir des précisions sur sa composition car il sera chargé de contrôler l'exécution du contrat. Je souhaite qu'il y ait une bonne représentativité dans ce comité, issue de la Commission supérieure de contrôle du gaz. J'ajoute qu'il faut absolument qu'il y ait, au sein de cette Commission, des acteurs qui manquent aujourd'hui mais qui sont très compétents dans la sécurité du réseau : les sous-traitants de G.R.D.F. et les syndicats, car il y a une question de sécurité du réseau en aval et en amont du compteur, mais aussi au niveau des parties communes.

La deuxième remarque que je voudrais faire porte sur la transparence directe en direction des citoyens. G.R.D.F. s'engage à faire des efforts de cartographie. Je souhaite - je l'avais déjà dit il y a quelques mois - que n'importe quel citoyen puisse connaître, sur les sites Internet des mairies, l'état de renouvellement du réseau dans les rues en bas de chez lui et sur lequel il y a des problèmes de tôle bitumée. Il est fondamental que les maires d'arrondissement y soient associés et que nous puissions accéder en "open data" à ce type de données cartographiques de sécurisation. On peut tout à fait le faire en respectant la Réglementation générale de protection des données.

La troisième remarque concerne les fameux bouts parisiens. Elle est en fait liée à la première : une incertitude juridique pèse sur la responsabilité de l'entretien du réseau dans les parties communes. C'est une spécificité parisienne que nous n'avons pas réussi à régler et à laquelle nous n'avons pas réussi à répondre clairement dans la loi. Je souhaite que la Mairie de Paris fasse un vrai lobbying auprès des parlementaires afin que l'on puisse inscrire dans la loi la clarification et la protection des personnes concernées. Il faut absolument que G.R.D.F. soit compétent sur les bouts parisiens et sur la totalité du réseau jusqu'au compteur.

Quatrième et dernière remarque : la durée du contrat. Je ne suis pas un professionnel des D.S.P. dans le domaine de l'énergie. Cela étant dit, je sais que G.R.D.F. est une entreprise qui se finance en grande partie par l'emprunt. Comme vous le savez tous, pour les particuliers comme pour les entreprises, les emprunts sont accordés en grande partie en fonction des engagements contractuels des demandeurs. A partir du moment où la durée de contrat n'est que de 15 ans et pas de 20, 30 ou 50 ans et qu'elle ne va pas jusqu'à 2050, qui correspond pourtant à l'année butoir du "Plan Climat" pour la Mairie de Paris, j'ai une inquiétude, une interrogation sur les capacités d'investissement de G.R.D.F. qui, je le rappelle, se finance grâce à l'emprunt. Pour simplifier, le risque est que, dans les cinq premières années du contrat, G.R.D.F. tienne les engagements très fermes...

Excusez-moi, le sujet est important. Je me permets de prendre quelques secondes de plus.

Dans les cinq ans qui vont démarrer tout de suite, ne sommes-nous pas confrontés au risque que G.R.D.F. tienne les engagements fermes issus du contrat mais que, par la suite, en raison de la faible durée du contrat, les investissements baissent ?

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Merci.

**M. Alexandre VESPERINI**.- Je termine.

J'ai donc un certain nombre de points...

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Vous avez dépassé le temps.

**M. Alexandre VESPERINI**.- ... de questions et de demandes de précision.

Naturellement, nous voterons ce nouveau contrat qui constitue, je crois, une avancée dans le domaine de la politique énergétique de la Ville.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Après deux avenants de prolongation et de longs mois de négociation, notre collectivité s'apprête à signer un nouveau contrat de concession avec G.R.D.F.

Ce contrat recouvre des enjeux importants : enjeu social, enjeu écologique, enjeu d'aménagement du territoire et, bien entendu, enjeu de sécurité de la concession de gaz. Les discussions ont été impactées par le drame de la rue de Trévise, d'où nos demandes renforcées sur la sécurité. Ces éléments n'ont pas tous été repris dans le contrat. Cependant, nous pouvons acter positivement un certain nombre d'évolutions que je vais citer.

Premièrement, la réduction de la durée du contrat à 15 ans et l'établissement de clause de revoyure tous les cinq ans permettront un meilleur contrôle et une meilleure réactivité aux objectifs sociaux et environnementaux.

Deuxièmement, la mise en place d'un comité de suivi, d'un comité de pilotage et d'une information trimestrielle présentée par G.R.D.F. clarifiera certaines procédures. Une remarque cependant : le délai d'une semaine entre la transmission des documents et la réunion de ces instances de suivi me semble court pour permettre à la Ville d'étudier de manière approfondie les dossiers souvent volumineux et techniques. De même, l'aide d'experts, facultative dans le document, devra être mobilisée pour permettre de comprendre l'ensemble des tenants et aboutissants de ces questions.

J'en viens au troisième point, celui de l'audit financier. Il doit permettre une meilleure transparence, notamment dans les relations entre Engie et G.R.D.F. Je pense en particulier au transfert de dividendes.

Enfin, la création d'un fonds d'investissement pour la transition écologique est une innovation majeure de ce contrat de concession. Elle démontre que notre collectivité est à l'avant-garde en matière environnementale. Il est de fait logique de faire contribuer le réseau du gaz aux objectifs sociaux et environnementaux que nous nous sommes fixés.

Dans la cohérence de nos prises de position précédentes, pour permettre aux négociations d'aboutir, nous voterons pour ce nouveau contrat de concession avec G.R.D.F. Cependant, il me semble important de rappeler un certain nombre de nos priorités et exigences particulièrement chères à notre groupe.

Sur les conditions de la gouvernance de l'énergie, nous restons fondamentalement opposés à l'ouverture à la concurrence et à la privatisation dans le domaine de l'énergie. Les dernières mobilisations des gaziers-électriciens et le récent projet Hercule témoignent des coups de boutoir que les gouvernements libéraux imposent autoritairement au secteur de l'énergie. Ces politiques mettent en péril le service public national avec des conséquences dramatiques, tant du point de vue des exigences sociales que sur le plan environnemental.

Un point particulièrement important dans le cadre de ce contrat de concession est celui du recours à la sous-traitance. Le travail sur le réseau de gaz effectué par des agents sous statut, disposant d'une expertise de qualité et du sens du service public, est fondamental pour garantir la sécurité du réseau. Aussi, je me félicite que l'article 2.5 du contrat permette de connaître le détail des effectifs et des prestations effectuées.

Je remarque aussi que, dans le contrat de concession, figurent un bon nombre d'objectifs importants. Pour que G.R.D.F. puisse les atteindre, il convient de s'assurer qu'ils sont assortis de moyens. Par exemple, il est impossible d'atteindre les objectifs de renouvellement des colonnes montantes avec les moyens actuels.

Nous défendons dans cet hémicycle l'accueil physique des usagers des services publics. Il est question, dans l'article 20, sur la relation client du traité, d'un accueil multicanal bénéficiant des technologies récentes. Puisqu'il est multicanal, nous proposons de profiter de cette disposition pour mettre en discussion la possibilité de l'ouverture d'un accueil physique pour les usagers du réseau de gaz.

Un autre point technique important concerne la désaffectation des ouvrages et leur remplacement. Le contrat de concession n'en fait pas mention. Il faut pourtant exiger que les ouvrages désaffectés, notamment les conduites en tôle bitumée, soient retirés des sous-sols déjà particulièrement encombrés à Paris.

Le libellé de l'article 60 m'interpelle sur le fait que les provisions pour renouvellement sont facultatives alors qu'elles devraient être, à mon sens, obligatoires.

Je terminerai avec quelques remarques sur la sécurité. Je crains que ce contrat ne permette pas de sortir de la gestion du risque calculé, jusque-là opéré par G.R.D.F., avec notamment la classification des fuites. De ce point de vue, je propose que le plan des fuites, ainsi classifié, puisse être aussi communiqué à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. De ce fait, si elle reste dans le cadre d'une méthodologie prédictive, l'expérimentation basée sur l'intelligence artificielle pourrait être contre-productive. Nous serons donc vigilants à ce que les compétences des professionnels du gaz ne soient pas abandonnées au profit de ce paradigme qui doit rester un outil d'aide à la décision.

Je conclus en saluant et en remerciant l'Exécutif pour la qualité du travail fourni.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Merci.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais d'abord féliciter et remercier l'équipe de négociations de la Ville de nous avoir produit ce document qui est une avancée par rapport à ce que nous avons précédemment. Néanmoins, comme nous soutenons aussi le vœu de "Génération.s", je reviendrai sur le fait qu'il faut encore l'améliorer, même si la base est très bonne. En effet, Paris est encore très dépendante du gaz pour se chauffer.

La durée de la concession, de 15 ans, nous paraît raisonnable car elle permet à G.R.D.F. de s'obliger à effectuer des investissements sur le réseau plus que nécessaires quand on regarde l'actualité de ces derniers mois, au cours desquels plusieurs incidents dramatiques, dont celui de la rue de Trévise, sont survenus et sur lesquels nous sommes déjà revenus plusieurs fois en Commission. D'ailleurs, cet incident majeur a-t-il eu une conséquence et permis à la Ville d'être en position de force dans la négociation de ce contrat avec G.R.D.F. ?

D'un point de vue financier, il y a du mieux, comme le montre l'augmentation de la redevance pour la Ville et les possibilités de pénalités. On note aussi une hausse sensible des investissements - 844 millions d'euros en 25 ans pour 583 millions pour les 15 prochaines années. Cela permettra une relative mue du réseau. Bien que nous ayons conscience que changer une colonne de gaz est extrêmement coûteux, nous soulevons un bémol sur ce projet de délibération, celui de l'objectif moyen de 500 reprises d'ouvrages collectifs alors qu'il est estimé au nombre de 12.000 pour Paris. Il aurait fallu augmenter ce chiffre dans le projet de délibération. De plus, face à une entreprise qui génère 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, si on regroupe avec Engie, la redevance demandée de 15 millions d'euros sur la durée de la concession nous paraît tout de même un peu faible, même si c'est en progression.

Nous avons encore quelques questions sur le sujet. La distribution du gaz à tarif régulé de vente, dit T.R.V., est mise en danger par Bruxelles pour des questions d'entrave à la concurrence. Peut-on s'assurer que le prix du gaz ne s'envolera pas dans les prochaines années au détriment des ménages en situation de précarité énergétique ? Nous savons que plusieurs lieux de production de gaz vont disparaître.

Quelles sont les articulations entre le P.C.A.E.M. et le P.C.A.E.T., c'est-à-dire entre le niveau métropolitain et le niveau parisien ? Il y a une trajectoire divergente sur le recours au gaz et à l'électricité pour Paris plutôt que des réseaux de chaleur à la Métropole. Nous y reviendrons tout à l'heure quand nous parlerons de la C.P.C.U.

Quelle incidence sur la décarbonisation de la Ville et de la Métropole ?

Il est fait mention, dans le projet de délibération, de l'expérimentation visant à améliorer la sécurité des immeubles collectifs par l'installation de capteurs de gaz ou encore de recours à l'intelligence artificielle afin d'améliorer la maintenance et le traitement des données. Pourrait-on en savoir plus sur ce point ? Nous avons déjà exprimé des critiques : se baser sur des logiques de probabilité est assez dangereux car, dans ce type de réseau, c'est le zéro risque qui doit être privilégié et non des systèmes basés sur des probabilités.

Qui seront les détenteurs de ces données ? A-t-on des assurances de protection des données personnelles des usagers plus fortes que celles garanties par le R.G.P.D. ? Nous avons déjà parlé de ces points ; nous aimerions avoir davantage de précisions dans le contrat.

Ne nous orientons-nous pas vers la mise en place par G.R.D.F. de dispositifs tombant dans les mêmes travers que ceux de Linky ? C'est tout le débat sur Gazpar.

Enfin, sur l'enjeu financier, il aurait été bon de connaître le taux de rentabilité de G.R.D.F. pour que nous puissions avoir une idée plus éclairée sur la justesse de l'argent demandé par la Ville et son concessionnaire.

Par ailleurs, pour aller dans la continuité de ce que disait M. VESPERINI, nous souhaitons proposer - car le temps est venu de prendre pareille décision - l'engagement d'une réforme du suivi politique des concessions avec un suivi général sur l'ensemble des questions d'énergie, de ne pas le faire uniquement une fois par an, mais de manière régulière. Nous nous rendons aujourd'hui compte que c'est quelque chose de très important à suivre.

Je vais revenir sur le vœu de "Génération.s". Il est très important. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire des amendements sur cette concession puisque cela aurait obligé à refaire la négociation. Par contre, demander que le contrat que la Ville a négocié soit comparé avec le contrat type national en cours de négociation qui s'imposera à toutes les collectivités territoriales, et que nous prenions le mieux-disant, nous paraît un très bon argument.

Nous sommes en effet dans une situation très particulière ; il ne faut pas oublier que la France a toujours des situations très hybrides. Dans le cas du gaz, la fusion entre G.R.D.F. et Suez, qui a produit Engie avec deux sous-structures, G.R.D.F. et Suez Environnement qui existent encore, a fait que nous avons abandonné la logique du monopole public pour un monopole privé. Or, la tradition française, avec notamment Marcel Boiteux qui a énormément travaillé sur ces questions, avait mis en place des règles très strictes pour qu'un monopole public se comporte comme un monopole au service de l'intérêt général. Aujourd'hui, nous voyons que, dans un certain nombre

de situations, la logique d'Engie, qui n'est pas du tout une logique de monopole, se fait au détriment du bien commun.

Je reviendrai tout à l'heure sur la question de la C.P.C.U. où c'est encore plus visible : les stratégies d'Engie n'ont rien à voir avec le bien commun. Dans le cas du gaz, c'est différent car il y a heureusement des autorités de régulation qui font leur travail.

Merci de votre attention.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à M. Pascal JULIEN...

Donc à Mme Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Je veux bien reconnaître l'intérêt de cette convention. C'est un pas supplémentaire vers plus de transparence et une relation plus forte entre G.R.D.F. et la Ville de Paris, ainsi qu'avec l'ensemble de ses élus d'arrondissement. Toutefois, je n'appartiens pas à la Commission municipale de suivi de cette convention et, de fait, je n'ai pas suivi de bout en bout les négociations qui aboutissent aujourd'hui à ce texte.

Les 700 millions d'euros accordés à la sécurité me laissent penser - j'espère avoir tort en le disant - que l'opérateur G.R.D.F., depuis le drame de Trévis le 12 janvier dernier, a pris conscience de l'urgence de la sécurisation et de la vérification de la qualité du réseau. Cette explosion d'une violence inouïe a causé la disparition de quatre personnes - deux jeunes sapeurs-pompiers et deux jeunes femmes -, des dizaines de blessés, dont trois sont encore hospitalisés en ce moment même. Je pense à Inès, à Amiroche et à Angela. Je pense aussi à ces centaines de personnes qui, aujourd'hui encore, sont plongées dans une grande détresse psychologique. Elles restent traumatisées et ont un désir de transparence absolue sur la qualité du réseau de gaz parisien. Je sais que l'ensemble de mes collègues, de gauche et de droite, sont eux aussi interpellés dès l'émanation de la moindre odeur suspecte sur l'espace public.

Dix mois après ce drame, nous n'en sommes toujours pas sortis, loin de là. Les habitants sinistrés n'ont toujours pas pu regagner leur habitation. En cause : l'échec de toute négociation entre G.R.D.F. et Generali pour trouver un terrain d'entente et permettre d'engager la reconstruction des immeubles et ce, malgré les efforts de la Fédération française des assurances que je remercie vraiment d'être à nos côtés depuis le 12 janvier.

Après ces mois de blocage, de discussions infructueuses, une procédure judiciaire au civil de référé d'expertise en recherche de cause vient d'être lancée par Generali. Ce fait nouveau, intervenu après l'envoi de l'ordre du jour de notre Conseil, ajouté à l'annonce de la notification, pour fin décembre, du rapport de la juge d'instruction dans le cadre de la procédure pénale sur les dommages corporels, m'amène aujourd'hui à vous demander de retirer de l'ordre du jour ce projet de délibération.

Vous conviendrez que le climat dans lequel nous sommes aujourd'hui est loin d'être apaisé et il ne me semble pas permettre à notre Assemblée de délibérer sereinement sur le renouvellement pour 15 ans de cette concession à G.R.D.F.

D'ailleurs, je ne comprendrais pas, comme les sinistrés et victimes de Trévis, que nous renouvelions la concession de G.R.D.F. sans tenir compte des conclusions des rapports judiciaires dont la publication est imminente.

Pour terminer, il y a eu ce drame, lié à une explosion de gaz, que nous n'oublierons bien sûr jamais. Il peut y avoir aussi, dans la population, des inquiétudes sur la qualité de l'eau, de l'air, du réseau de chauffage urbain, de tous ces fluides, de tous ces communs qui contribuent à la vie quotidienne des Parisiens. Il y a, aujourd'hui plus qu'hier, une exigence démocratique absolue de plus de transparence, de plus de partage de données, lequel n'est d'ailleurs pas développé suffisamment, voire pas du tout, dans ce projet de convention.

Nous devons en tenir compte et répondre le plus parfaitement possible à cette exigence.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Delphine BÜRKLI.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement.- Chers collègues, la demande que vient de faire Delphine BÜRKLI nous interpelle. Y a-t-il en effet urgence à délibérer aujourd'hui sur cette convention ?

Nous sommes dans une situation de monopole, donc il n'y a aucune hésitation, aucune interrogation sur le cocontractant. La Ville est puissance concédante ; elle a, de ce point de vue, des droits et des devoirs. Je pense qu'il est important qu'elle les exerce pleinement.

Le drame de la rue de Trévis a profondément marqué les Parisiens et, dix mois après, je confirme que la moindre suspicion de fuite, réelle ou supposée, soulève de très graves inquiétudes. J'ai eu l'occasion de m'intéresser

au contrat de concession lorsque j'avais des responsabilités dans l'Exécutif parisien - je fais simplement appel à ma mémoire - et je demande que des documents soient recherchés dans le texte de la convention.

G.R.D.F. s'était engagé à faire ce qu'ils appelaient le "passage à la moyenne pression". C'était le parti retenu et que nous avons accepté. Il consistait à ne pas déposer l'ancien réseau métallique de distribution mais à passer, en fourreau, à l'intérieur de ce réseau, un tuyau en P.V.C. en utilisant une pression plus forte. Avant, c'était la basse pression ; maintenant, c'est la moyenne pression. Ce réseau en P.V.C. était naturellement réputé beaucoup plus sûr car il ne pouvait pas casser et donner des fuites de gaz comme l'ancien réseau en place, en fonte grise, qui faisait d'ailleurs l'objet de diagnostics par radiographie, un système très long et très compliqué.

Soit pour cette option, mais le passage à la moyenne pression était assorti d'un système de valves de sécurité permettant de couper la distribution dès que la pression diminuait, donc la garantie absolue d'éviter des fuites de gaz. Des retards importants sont manifestes dans l'équipement de Paris en moyenne pression : cet équipement est loin d'être achevé et il est évident que le parti retenu alors ne vaut que si l'équipement concerne tout Paris. S'il existe encore un ancien réseau métallique en basse pression et un réseau P.V.C. en moyenne pression, les deux distributions sont incompatibles et les garanties de sécurité ne sont pas au rendez-vous.

Quels étaient les engagements pris par G.R.D.F. dans le contrat précédent ? Je n'ai pas réponse à cette question dans le quart d'heure présent.

Par ailleurs, quels engagements prend G.R.D.F. pour achever l'équipement de tout Paris ? Si cela demande encore des années, il faut que nous le sachions. Il faut que nous exigeons d'avoir des valves de sécurité qui permettent de shunter la distribution en cas de baisse de pression. Ce dispositif, très classique et très simple, qui existe dans bien des villes françaises de moindre importance doit être généralisé pour tout Paris. Je crois que c'est une garantie de sécurité à laquelle tous les Parisiens sont très attachés.

Pour toutes ces raisons, je m'associe à la demande de report qui vient d'être exprimée par Delphine BÜRKLI et je propose que nous nous donnions un peu de temps de réflexion pour représenter ce projet de délibération une fois que nous aurons réponse à toutes ces questions.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jean-François LEGARET.

La parole est à Yves CONTASSOT et Nathalie MAQUOI.

La parole à vous deux, pour un amendement n° 148-2 et un vœu n° 106.

Yves CONTASSOT commence.

**M. Yves CONTASSOT**.- Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il faut être tout à fait honnête et reconnaître que ce projet de contrat de concession améliore sensiblement l'existant. Didier LE RESTE a évoqué beaucoup de points et, pour ne pas perdre de temps, je ne reviendrai pas sur toutes ces améliorations.

Néanmoins, quelques questions nous interpellent.

D'abord, la question des compteurs : ils sont indiqués comme biens de retour, mais rien n'est indiqué sur les modalités d'amortissement. Or, G.R.D.F. a pour habitude d'amortir ses compteurs sur 20 ans pour une durée de concession de 15 ans. Au prix actuel des compteurs - près de 100 millions d'euros pour les 500.000 compteurs parisiens -, cela veut dire qu'il restera un quart à amortir, soit environ 22 ou 25 millions d'euros, suivant la date de l'échéance. A ce jour, sur les 500.000 compteurs parisiens, seuls 128.400 compteurs Gazpar ont été installés ; il en reste encore 372.000. Ils ne vont pas être installés en une année ! "Quid" de cet amortissement ? "Quid" de la valeur des biens de retour et des modalités de facturation ?

Deuxième élément : ces compteurs étant considérés comme biens de retour, se pose la question de leur propriété réelle, et donc des informations qui y sont détenues, notamment les données de consommation. Dans le contrat, G.R.D.F. dit qu'ils appliqueront l'une des directives de la C.N.I.L. qui consiste à ne pas donner des informations individualisées lorsqu'il n'y a pas un agrégat à 11 consommateurs. Or, étant théoriquement propriétaire de ces compteurs, la Ville a droit à toute information individualisée - c'est la loi. Il nous semble que, de ce point de vue, il n'est pas normal que nous n'y ayons pas accès, notamment pour pouvoir travailler sur la question de la précarité énergétique et mieux travailler sur la logique de rénovation thermique des bâtiments en fonction des consommations.

Troisième question : les bouts parisiens. Il nous est dit 12.000 ouvrages mais seulement 500 par an seront repris, donc une durée de reprise de 24 ans pour une concession de 15. Petit détail ! Mais que se passe-t-il durant les neuf ans qui restent ? Ou alors la reprise s'accélère, à raison de plus de 500 par an ?

Avant-dernier point, mais Nathalie MAQUOI y reviendra plus en détail : il y a un gros manque sur tout ce qui touche à la prévention des coupures. Comme vous le savez, il y a une explosion - et c'est peu de le dire - non pas du

gaz, mais du nombre de coupures. Rien n'est prévu, malgré nos demandes au cours des discussions précédentes, pour que G.R.D.F. change ses pratiques et ne coupe plus de manière intempestive le service à ses clients.

C'est pour cela que nous avons également déposé un amendement parce que des négociations nationales sont en cours en ce moment même pour arriver à un contrat type national. L'échéance de ces négociations est fixée à mars-avril 2020 ; il y aura peut-être un ou deux mois de retard.

Nous souhaitons, avec notre amendement, préciser dans quel sens la clause prévue à l'article 1.3.2 du contrat devrait être renégociée. On ne dit pas le sens de ces renégociations, mais on se doute bien que, s'il y a des améliorations dans le contrat type, celui-ci ne sera peut-être pas aussi bien que le contrat parisien dans toutes ses dimensions. Nous souhaitons ainsi que, s'il y a une renégociation, seuls les points mieux-disants du contrat type soient intégrés au contrat parisien.

Voilà le sens de cet amendement. Il nous semble tout à fait raisonnable de dire, sans modifier le contrat, comment nous entendons le faire évoluer.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Yves CONTASSOT.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais poursuivre la réflexion et présenter le vœu que nous portons.

En 2019, 600.000 personnes en France se sont vues couper leur accès à l'énergie. Ces coupures ont augmenté de 18 % pour l'électricité au mois de septembre et de 10 % pour le gaz par rapport à 2018. Ces chiffres douloureux révèlent l'augmentation continue de la précarité en France, comme a pu le constater l'Observatoire de la pauvreté.

L'accès à l'énergie est un besoin essentiel pour se chauffer, conserver et préparer sa nourriture, avoir accès au numérique à l'ère du tout digital. Comme l'accès à l'eau, nous considérons qu'il fait partie des droits humains et doit être garanti pour permettre à chacun et chacune de vivre décemment et dans la dignité.

Les Parisiennes et les Parisiens sont directement impactés par l'augmentation du coût de la vie, notamment avec l'augmentation du coût du logement. La précarité toucherait, selon le "Plan Climat" de la Ville, 77.000 personnes à Paris. Dans ce contexte, la rénovation des logements doit continuer d'être une priorité dans le parc social comme dans le parc privé.

L'Etat n'est pas à la hauteur sur cette question. Notre vœu demande donc aux services de l'Etat et de la Région d'accélérer la mise en place du pacte territorial de prévention de la précarité énergétique et d'en faire une priorité commune. Prenons ensemble véritablement en main le sujet comme nous le faisons pour les expulsions locatives et cela donne des résultats positifs.

De son côté, la Ville - et nous avons envie de populariser ce dispositif - a mis en place "Paris Energie Familles", encore peu utilisé car mal connu. Exigeons des distributeurs d'énergie qu'ils n'effectuent pas de coupure avant d'avoir assuré une information et une orientation des familles, des ménages, des foyers vers les services sociaux. Renforçons la coopération avec le C.A.S.-V.P. pour détecter, signaler, prévenir les situations critiques. La transparence et l'accès aux données individuelles de consommation seront particulièrement essentiels pour agir efficacement.

Pour conclure, Yves CONTASSOT l'a dit avant moi, le nouveau contrat avec G.R.D.F. aurait pu être une opportunité pour inclure ces questions. Nous souhaitons donc que, dans les prochaines discussions avec G.R.D.F. comme avec les autres distributeurs, nous avançons sur ce sujet fondamental pour que des familles n'aient pas à choisir entre se chauffer et d'autres choses, comme remplir son frigo ou se soigner.

Nous demandons qu'un bilan cartographié de la précarité énergétique et des passoires énergétiques à Paris soit présenté aux élus de ce Conseil.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Nathalie MAQUOI.

Dernière inscrite dans ce débat : Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, on se demande finalement où est l'urgence. En effet, G.R.D.F. a le monopole dans le domaine de concession des réseaux de distribution et de gaz. Devons-nous prendre maintenant le projet de délibération sur le renouvellement pour 15 ans ? Les collègues ont abordé deux entrées de réflexion complémentaires pour justifier ne pas décider aujourd'hui.

La première raison, présentée par le groupe "Génération.s", vise à dire que, puisqu'un contrat de type national est en train d'être négocié avec G.R.D.F., nous serons - c'est l'objet de l'amendement présenté, si j'ai bien compris -

en mesure de le réactualiser en fonction de l'évolution de ces négociations au niveau national par rapport au contrat parisien.

Deuxième argument, donné par les Républicains : après le drame de la rue de Trévise, ne faut-il pas attendre la publication des différents rapports pour anticiper les exigences et les adapter sur l'ensemble des investissements, des travaux effectués, pour garantir les conditions de sécurité ?

Je souhaiterais en profiter pour intervenir sur la question des compteurs intelligents dits "Gazpar". Nous n'avons jamais eu cette discussion, mais c'est exactement la même que sur les compteurs Linky. La Ville est propriétaire ; rien n'a été prouvé qu'il fallait absolument changer ces compteurs, rien n'a été démontré sur le fait que ces compteurs permettaient de réduire les consommations énergétiques. Au contraire, le changement des compteurs est, de fait, une dépense énergétique, une empreinte carbone parce qu'il faut les produire alors qu'ils peuvent très bien fonctionner. Par ailleurs, ils posent, comme tout compteur intelligent, des problèmes en termes de liberté fondamentale. D'ailleurs, la question du droit de refuser l'installation de ces compteurs est toujours posée.

Encore une fois, ce genre de sujets aussi importants auraient dû faire l'objet d'une discussion publique avec les citoyens et les citoyennes, les Parisiens et les Parisiennes, avant de décider, puisque nous sommes propriétaires de ces compteurs, si nous acceptons la transformation de tous ces compteurs en compteur "Gazpar". Il aurait même dû y avoir un débat contradictoire avec, à son issue, une votation citoyenne ou un référendum, exactement comme pour le "Linky". Ces problématiques touchent tout de même aux libertés fondamentales car, qui dit compteur intelligent, dit capacité de savoir exactement ce que vous consommez, quand, comment et à partir de quel objet. Ce problème reste malgré tout plus problématique sur "Linky" que sur "Gazpar".

Dernière chose : le vœu du groupe "Génération.s" sur la question des coupures de gaz est très important car les coupures de gaz et d'électricité devraient être interdites, tout comme elles le sont pour l'eau. Les premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie devraient d'ailleurs être gratuits. C'est ce débat qu'il faudrait reprendre. Personnellement, j'ai toujours été déçue que la Ville ait choisi la tarification sociale plutôt que la gratuité des premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie. La Ville devrait aussi engager la gratuité des premiers points de consommation énergétique indispensables à la dignité de la vie de chacune et chacun. Il ne faut pas que l'on aille au château de l'Hôtel de Ville demander cette aide ; il faut que cela soit bien un droit, le droit énergétique pour toutes et tous.

Comme pour l'eau, la question de ce droit énergétique accessible à toutes et tous peut être financé par le surenchérissement des mauvais usages de la consommation énergétique. Cela permet d'avoir un cadre qui prend en compte les questions écologiques.

Malgré tout, je voterai bien évidemment le vœu de "Génération.s" mais je ne voterai pas pour le projet de délibération concerné comme vous l'aurez compris.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA pour répondre aux intervenantes et intervenants, précisant s'il le fallait...

Excusez-moi, je vais terminer ma phrase, Madame la Présidente.

Je précise que, à l'issue de l'examen et du vote de ce projet de délibération, nous suspendrons la séance puisque nous avons un débat assez long ensuite sur la C.P.C.U. Je voulais faire cette précision.

## Rappel au règlement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Madame la Présidente, sur quoi souhaitez-vous intervenir ?

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Un rappel au règlement, sur la base de l'article 1 de notre règlement intérieur.

Monsieur le Maire, Delphine BÜRKLI, la maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, et plusieurs orateurs d'autres groupes ont demandé, avec beaucoup d'arguments, de bien vouloir reporter l'examen de ce projet de délibération. Je voudrais vous demander que nous puissions voter sur l'ordre du jour avec le retrait de ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Une telle demande aurait dû être formulée très en amont de notre débat...

Personne ici, d'abord, ne maîtrise l'ordre du jour, sinon la Maire de Paris. Ensuite, le débat étant engagé, je pense que beaucoup de collègues souhaitent ici, au contraire, que ce projet de délibération soit voté. En plus, il y a un amendement et un vœu.

Je me tourne vers Jean-Louis MISSIKA mais je pense qu'un report ne serait pas opportun.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint.- Je voudrais commencer mon intervention en répondant à Delphine BÜRKLI.

Si vous le voulez bien, je vais essayer d'expliquer pourquoi je partage complètement la compassion de Delphine pour les victimes de ce qui s'est passé rue de Trévise et je partage également son inquiétude. Je crois que tout le monde ici attend, avec autant d'impatience qu'elle, le rapport de l'enquête sur cet événement et sur ces causes.

Néanmoins, je ne partage pas du tout ses conclusions, pour une raison extrêmement simple : ce nouveau contrat est un immense progrès par rapport à l'ancien. Il nous garantit davantage de transparence, davantage de sécurité, davantage d'investissement, une plus grande rapidité de transformation du réseau. Par conséquent, il me semble contradictoire de dire que nous protégerons davantage les Parisiens en ne validant pas ce contrat. Au contraire, c'est en le validant que nous les protégerons davantage.

Je propose donc que nous maintenions et que nous votions ce projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je vous posais la question sur le fond.

Sur la forme, l'article 1 fait référence à une procédure d'urgence, mais celle-ci conduit la Maire de Paris, comme cela a d'ailleurs été le cas pour cette séance, à inscrire ou à ajouter des projets de délibération à l'ordre du jour.

En tout cas, en plein débat, on ne retire pas un projet de délibération.

Répondez sur le fond aux intervenantes et aux intervenants.

**Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Cela c'est déjà fait.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Non, cela ne s'est jamais fait, Madame la Présidente. Il y a un peu d'ancienneté ici, pour certains d'entre nous.

## **2019 DVD 113 - Service public de distribution de gaz à Paris. Contrat de concession avec G.R.D.F.**

### **Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux coupures d'énergie (suite).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous reprenons.

Allez-y, Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint.- Merci, Monsieur le Maire.

Je regrette que Célia BLAUDEL ne puisse pas défendre elle-même ce contrat car c'est elle qui a mené cette négociation, avec mon soutien et celui d'Emmanuel GRÉGOIRE. C'est un travail collectif dans lequel les services de la Ville se sont énormément investis. Je voudrais exprimer notre très forte satisfaction vis-à-vis de ce projet de délibération parce que la Ville doit maîtriser sa politique énergétique et ses réseaux pour réaliser les objectifs du "Plan Climat", comme ceux de l'accord de Paris sur le climat.

Comme beaucoup d'intervenants l'ont dit, ce nouveau contrat de concession est l'aboutissement d'un processus de négociations très long, qui a duré plus d'un an, parfois difficile, mais dont le résultat est ambitieux. Je crois qu'il est à la hauteur du cap que nous nous étions collectivement fixé. Je vous rappelle que la négociation de ce contrat de concession est très particulière. Cela a été dit par Yves CONTASSOT : G.R.D.F. est en situation de monopole. Seule l'argumentation, seule la persuasion est possible dans ce type de négociations.

Je voudrais signaler, notamment face aux remarques faites sur l'éventualité d'un contrat national qui sera élaboré d'ici mars ou avril, que nos interlocuteurs de G.R.D.F. passaient leur temps à nous dire que le contrat parisien serait la matrice du contrat national. Il ne faut donc pas inverser l'ordre des facteurs. Tout ce que nous avons obtenu dans ce contrat, nous l'avons obtenu pas seulement pour Paris mais pour toutes les villes de France. Je crois que Paris joue, en la matière, un rôle important. Nous avons modifié le rapport de force ; nous avons également modifié les modalités de gouvernance, j'y reviendrai, et nous avons intégré la question de la transition énergétique à l'intérieur de ce contrat alors même que nos interlocuteurs de G.R.D.F. nous disaient, au début de la négociation, que cela n'était pas possible. De ce point de vue, c'est donc un immense progrès - j'insiste sur ce point - par rapport à la situation antérieure.

L'objectif était clair : permettre à Paris de remplir son rôle d'autorité organisatrice de l'énergie. Le contrat qui vous est présenté s'inscrit pleinement dans les défis actuels de notre société et dans la transition écologique de notre ville.

Quatre axes de travail ont guidé nos discussions.

Le premier est bien sûr la question de la gouvernance. La Ville, j'insiste, doit reconquérir la gouvernance de tous ses réseaux. C'est absolument essentiel et c'est aussi pour cela, Monsieur VESPERINI, que nous avons négocié un contrat plus court, d'une durée de 15 ans. Pourquoi ? Tout simplement parce que la période que nous vivons, en matière de transition énergétique, est extrêmement instable. Nous avons besoin, et nous l'avons obtenue, de cette clause de revoyure tous les cinq ans. L'inconvénient d'un contrat de concession - chacun d'entre nous qui a

eu à en négocier le sait bien - est qu'il fixe, de façon extrêmement rigide, la totalité des investissements sur la période. Si nous voulons être suffisamment flexibles pour pouvoir gérer des modifications en matière de politique énergétique, d'approvisionnement énergétique, de production d'énergies locales, renouvelables, de gaz verts, nous devons avoir ce minimum de flexibilité. Celle-ci nous est apportée par la durée du contrat, plus courte, et par la clause de revoyure.

Deuxième élément clé de la gouvernance - et cela devrait aller droit au cœur de Delphine BÜRKL : le renforcement du rôle de la Commission de contrôle sur la politique d'investissement, présidée par la Ville, et la création d'un schéma directeur des investissements sur 15 ans, adossé au suivi de macro-indicateurs incités financièrement. Ces aspects sont relativement techniques mais ils sont essentiels pour comprendre comment, à travers cette nouvelle gouvernance de l'approvisionnement en gaz, la Ville reprend la main sur une politique et une stratégie d'investissement.

Le deuxième axe, c'est la transition énergétique et sociale. Je le résumerai en une phrase mais elle est importante : ce contrat acte l'alignement de G.R.D.F. sur notre trajectoire de neutralité carbone en 2050. C'est un résultat exceptionnel ! Je peux vous dire qu'il n'était pas acquis au début de la négociation. Tous ceux qui y ont participé le savent bien.

Troisième axe : la question de l'économie du contrat. Oui, bien sûr, on peut dire que 1.300.000 euros annuels, ce n'est pas suffisant, mais nous partons de 700.000 euros. C'est un quasi-doublement. Ensuite, il y a ce fonds d'investissement pour accélérer la transition énergétique de notre territoire de près d'un million d'euros par an. Je crois que, là aussi, nous avons fait preuve d'imagination contractuelle. L'argument de G.R.D.F. était de dire que tout ce qui relève d'investissements en faveur de la transition ne peut pas être intégré dans le cadre contractuel car celui-ci est contraint par la Commission de régulation de l'énergie et par la dimension nationale de ce contrat ; et que cette dimension d'investissement ne peut évidemment pas être la même dans une ville de 2 millions d'habitants que dans une ville de quelques milliers d'habitants. Nous avons donc trouvé cette solution du fonds d'investissement, à côté de la redevance. Il permet d'avoir un véritable moyen, un véritable outil, extrêmement important sur cette question de la transition énergétique de notre territoire.

Le quatrième axe est la sécurité du réseau. J'insiste sur ce point car M. VESPERINI a raison : la question de la sécurité du réseau est celle qui intéresse tous les Parisiens, et encore plus depuis les événements dramatiques de la rue de Trévise. Sujet majeur, sujet central dans ce contrat, qu'il s'agisse de la question de la sécurité au quotidien, sur laquelle nous avons beaucoup avancé, notamment à la suite des engagements pris lors de la C.S.C.G., mais aussi en termes de résilience du réseau face à la crue.

Ce sont des sujets sur lesquels Célia BLAUDEL et Colombe BROSSEL ont déjà beaucoup répondu dans notre enceinte. Je crois qu'elles pourront y revenir à l'occasion.

Pour répondre précisément à la question posée par Jean-François LEGARET, le développement du réseau en moyenne pression n'est pas la seule solution de sécurisation. Vous le savez aussi bien que moi, Jean-François. Cette solution prend du temps et G.R.D.F. nous a présenté des arguments techniques sur le temps que cela nécessitait. L'horizon est 2028 pour les zones inondables et la fin de la concession, c'est-à-dire 2035, pour la totalité du réseau.

Pour toutes ces questions, remarques et interventions, je dirai que la tenue de notre débat est importante et la qualité du débat est aussi excellente.

Je voudrais dire au groupe "Génération.s" que nous acceptons votre demande d'amendement au projet de délibération en cas d'évolution plus positive du modèle du contrat national. Simplement, je pense que le contrat national va beaucoup s'inspirer du contrat parisien - nous verrons bien.

J'accepte bien évidemment le vœu n° 106, relatif aux coupures d'énergie.

Avis favorables sur l'amendement et sur le vœu.

Je terminerai en rappelant l'immense travail qui a été effectué et rien n'était gagné d'avance quand nous avons commencé cette négociation. Il faut le savoir.

Je souhaite également remercier les équipes de G.R.D.F. pour le travail collaboratif. Je pense qu'ils ont beaucoup évolué tout au long de cette négociation et que nous avons réussi à créer une nouvelle forme de partenariat entre la Ville et G.R.D.F.

Je voudrais encore une fois remercier Célia BLAUDEL qui suit sûrement, en direct de chez elle, nos délibérations et nos débats. Ce travail important donne clairement à notre Ville un temps d'avance sur les questions de transition écologique et je crois que nous pouvons tous nous en féliciter.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je vous propose de passer d'abord au vote sur l'amendement n° 148-2 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pour une explication de vote, j'imagine ?

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.- Oui, merci.

J'ai écouté attentivement les propos de Jean-Louis MISSIKA.

Sur un sujet aussi important, essentiel et stratégique, nous aurions pu demander le quorum, qui n'est pas respecté. Nous ne le ferons pas, mais des questions demeurent et il y a tout de même des pistes d'amélioration à creuser.

La demande relayée par d'autres de mes collègues était raisonnable. C'était la sagesse qui me guidait dans cette situation.

C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas cette convention entre G.R.D.F. et la Ville de Paris et que le groupe auquel j'appartiens a décidé de ne pas voter cette convention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

En tant que président de séance, je vous remercie de ne pas avoir abusé des possibilités du règlement intérieur du Conseil de Paris.

Cela dit, Madame la Présidente CARRÈRE-GÉE, quand vous souhaitez...

J'ai dit "ne pas abuser" !

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- user.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- "Abuser", "user"... Nous nous sommes compris.

En tout cas, je pouvais ne pas être pris à remercier un groupe de l'opposition. La prochaine fois, je ne dirai pas merci. Cela m'évitera d'être pris.

Madame la Présidente CARRÈRE-GÉE, par rapport à votre demande, si votre groupe souhaite retirer un projet de délibération - c'est son droit et il peut en faire la demande auprès de la Maire de Paris, comme dans toute collectivité -, cela doit se faire en amont du débat.

Je ne peux pas, à l'issue d'un débat où tous les intervenants se sont exprimés, retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour. Certains attendent qu'il soit voté, d'autres souhaiteraient qu'il soit retardé. Cela perturberait incontestablement le bon débat démocratique et la teneur de nos débats.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 148-2 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 148-2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 493).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 113 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DVD 113).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je vous souhaite un bon appétit.

Je suspends la séance et nous reprendrons à 14 heures 30.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Chers collègues, je vous propose de reprendre la séance. Laissons quelques minutes pour que nos collègues puissent rejoindre l'hémicycle de notre Conseil.

### **2019 SG 63 - Rapport C.R.C. sur la gestion de la politique de chauffage urbain de la Ville de Paris à travers sa relation envers la C.P.C.U. concernant les exercices 2012 et suivants.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je vous propose que nous examinions le projet de délibération SG 63 relatif au rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la politique de chauffage urbain de la Ville de Paris, à travers sa relation envers la C.P.C.U. concernant les exercices 2012 et suivants.

C'est un rapport qui ne donnera pas droit à vote. De ce fait, la première intervenante sera Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**.- Mes chers collègues, après le débat du mois de février 2018, voici un troisième rapport de la C.R.C. sur la C.P.C.U.

Vous le savez, la C.P.C.U. remplit pour nous un rôle stratégique pour nos objectifs de réduction des énergies carbonées. Et nous devons opérer de nombreux choix stratégiques dans un avenir proche pour qu'ils servent autant les intérêts des usagers que les objectifs environnementaux.

Les maintenant trois rapports de la C.R.C. soulèvent des questions qui restent ouvertes, et dont nous avons déjà parlé ici.

La première question concerne les prix de cession interne de la chaleur. Nous l'avions déjà dit en février, une nouvelle fois le rapport de la C.R.C. pointe le manque de transparence dans la construction de ces prix. Il est ainsi souligné que les règles retenues pour le calcul dudit prix de référence apparaissent doublement fragiles. De fait, le calcul du prix de cession interne construit à partir du prix de revient de la chaleur des usines C.P.C.U. et de la chaleur acquise auprès du SYCTOM est insatisfaisant, avec une base de calcul et des coefficients arbitraires.

La C.R.C. préconise aussi de n'appliquer le prix de cession interne qu'à la seule production interne de la C.P.C.U. et non sur les achats de chaleur au SYCTOM, qui est pleinement et uniquement dans la délégation.

Une nouvelle méthode de calcul doit être réalisée pour être plus proche du réel. C'est cette absence de transparence et de méthodologie robuste de calcul des prix de cession interne qui nous avait incités à repousser le projet de délibération pour une nouvelle grille tarifaire.

Selon le rapport de la C.R.C., la Ville a précisé qu'une méthode nouvelle de calcul de ces prix serait mise en place en 2020. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ?

Cela m'amène naturellement à la deuxième question, celle des tarifs. Le rapport mentionne la réalisation d'importants investissements pour atteindre les objectifs environnementaux, sans que cela n'ait augmenté le chiffre d'affaires de l'entreprise. En conséquence, les tarifs appliqués aux usagers ont augmenté pour préserver la rentabilité économique de la société, rentabilité que l'actionnaire majoritaire Engie ne juge pourtant pas suffisante.

Cette question de la rentabilité financière nous interroge. Nous parlons d'un outil du service public de l'énergie qui ne devrait pas être soumis au principe de rentabilité maximale et immédiate. D'autant que les usagers sont la variable permettant de préserver la rentabilité pour les actionnaires.

Une autre question est celle du maintien de la compétitivité de ce mode de chauffage. Si les usagers actuels sont captifs, les nouveaux usagers potentiels ont un choix entre la C.P.C.U. ou un autre mode de chauffage. Or, les prix de la C.P.C.U. sont plus importants selon une étude d'AMORCE. Nous devons donc définir un prix juste qui soit attractif et permette de couvrir à la fois les besoins d'investissement et de maintenance du réseau.

Dans un contexte où la C.P.C.U. est exposée à des éléments exogènes comme les fluctuations des cours de l'énergie, ou des prix d'approvisionnement en chaleur auprès du SYCTOM, nous posons la question du maintien à ce niveau de la rémunération de l'actionnaire.

J'en viens maintenant à un troisième sujet, celui du réseau de retour d'eau. Il doit être amélioré et donc faire l'objet d'investissements. Et ce, d'autant que la provision pour risques de réparation est inférieure aux charges à venir. Ce paramètre est important pour envisager l'avenir de la C.P.C.U.

De plus, nous posons la question du futur schéma directeur. Le rapport évoque un scénario pessimiste au regard duquel le réseau cesserait de croître, ce qui remettrait en question ses capacités d'amortissement. Il nous faut anticiper cette situation, car au-delà de la rentabilité économique, le réseau de chaleur de la C.P.C.U. a un avantage écologique indéniable. Nous le redisons, le développement métropolitain du réseau est crucial pour l'avenir.

Enfin, je voulais revenir sur la question des retraites des salariés. Nous avons déjà soulevé ce point en février, je me permets à nouveau de le pointer pour avoir une réponse. Le rapport préconise de préciser le coût estimé des engagements de retraite dans le rapport annuel du délégataire, et de définir les modalités de reprise de ces engagements par la Ville à l'échéance de la concession.

Qu'advient-il des retraites des salariés à l'issue de la concession ? Le sujet me semble suffisamment important, tant socialement qu'économiquement, pour avoir cette réponse.

Enfin, je voudrais conclure sur un point mentionné dans le rapport sur le périmètre de notre délégation. La production de chaleur pour Paris mériterait d'appartenir au service public, toujours avec une vision sociale et écologique. Au vu du monopole de la C.P.C.U. sur la production de chaleur, nous pourrions interroger cette extension de la délégation sur la production. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne sommes pas très nombreux, c'est dommage parce que ce rapport est très intéressant et même très important.

Je pense même que ce rapport est précurseur à ce qui a été fait dans le temps passé, quand nous avons décidé de reprendre l'eau en régie. Dans ce rapport, il y a tous les éléments qui nous montrent qu'une gestion privée par Engie est contreproductive par rapport à la défense du bien commun. C'est dommage. Les gens liront les textes, puisqu'ils n'écouteront pas les interventions.

La lecture de ce rapport doit au minimum nous interroger sur les relations qu'entretient la Ville avec son délégataire, Engie. Nous sommes également en droit de nous demander si les intérêts des utilisateurs du réseau et de la Ville sont bien défendus.

En effet, page 23, nous apprenons que sur une étude réalisée par la C.P.C.U. à la demande de la Chambre régionale, 21 % des clients payent une facture annuelle supérieure au prix maximum autorisé en raison de leur faible consommation. C'est au-dessus du maximum, mais ils le payent. Bizarre.

Où en est la réintégration dans le texte de la convention de la grille des tarifs applicables aux usagers, ainsi que le mécanisme d'évolution de cette grille tarifaire, que nous avons reporté ? Sera-t-elle bientôt effective comme le demande la Chambre régionale des comptes, et nous aussi d'ailleurs ?

Autre interrogation, pour l'instant sans réponse : la suppression du tarif grands comptes pour les syndic administrants des copropriétés, où en sont l'examen des conditions et le calendrier de cette suppression, pour faire respecter la loi ? Comme la Chambre régionale, nous aimerions savoir, car tout cela aura des conséquences pour certains utilisateurs et non des moindres. Les copropriétés, c'est beaucoup d'individus.

Et les finances de la Ville ? Si au 31 décembre 2016, le montant de l'indemnité susceptible d'être versée par la Ville de Paris au titre de la reprise des moyens de production était connu et s'établissait à 300 millions d'euros, la valorisation financière des terrains sur lesquels sont érigés ces moyens de production, elle, n'est toujours pas connue. Car cette valeur n'a pas été transmise à la C.P.C.U., c'est bizarre, on est propriétaire, mais on n'a pas la valeur.

Comme le note la Chambre, cette disposition introduit une certitude significative pour l'évaluation de l'indemnité de restitution, et c'est très important. Si nous voulons un retour en régie, il faut connaître la valeur de l'actif que l'on va récupérer. Surtout, faire la différence qui est toujours un débat entre les biens en retour, les biens en reprise, les biens propres, et notamment il serait important que des biens de reprise soient des biens en retour. C'est peut-être technique mais très important si nous voulons par la suite reprendre en régie, comme cela a été fait pour l'eau, et on sait que cela a été une donnée très importante quand l'eau est revenue en régie pour la Ville.

Si la valeur des terrains pose question, il en va de même pour des moyens de production. C'est beaucoup plus inquiétant, parce que totalement en contradiction avec nos trajectoires 0 carbone. Nous apprenons ainsi que les 8 unités de production, propriété de la C.P.C.U., représentent 80 % de la puissance mobilisable, mais seulement 44 % d'énergie livrée. C'est bizarre, on a une capacité de 80 %, mais on n'en reprend que 44 %, les unités de gaz de Saint-Ouen 1 et 3 et au charbon, on utilise encore du charbon à Paris, et en bio combustible.

En effet, les 3 usines d'incinération d'ordures ménagères du SYCTOM sont un élément déterminant du dispositif d'approvisionnement de la chaleur. Donc, au lieu d'utiliser les moyens propres de production, on rachète de la chaleur au SYCTOM. C'est bizarre comme système. Ce n'est pas très écologique. Ainsi de suite, ainsi de suite.

Doit-on en conclure qu'une politique volontariste de réduction des déchets aurait un impact indirect sur l'économie de la C.P.C.U., puisqu'on est obligé d'acheter la chaleur au SYCTOM alors que l'on peut s'en passer ? Pourquoi on achète au SYCTOM ?

Enfin, où en est la sortie du charbon ? Cela, c'est beaucoup plus important. J'avais déjà remarqué cela en 2014, on s'était rendu compte en 2014 qu'on achetait du charbon en Afrique du Sud. C'était du charbon, en plus il fallait qu'il vienne d'Afrique du Sud. Totalement anti écologique.

Le 100 % biomasse est-il atteignable à court terme ? Je me permets de rappeler ces éléments, car en 2018 le charbon a représenté 14 % du "mix" énergétique de la C.P.C.U., après, on fait des leçons aux Allemands, et la combustion des déchets, 44 %. Cela veut dire que si l'on exclut ces deux éléments, la combustion des déchets E.N.R. ne représentait que 6,5 % de la production totale. Tout ceci est scandaleux.

Ne serait-il pas temps que la Ville commence à développer massivement des moyens de production d'énergie renouvelable, chaleur, pour injecter sur le réseau, puisque le contrat de concession ne porte que sur la distribution ? C'est un enjeu essentiel à court et moyen terme.

Tout cela pose le problème d'un choix fait en 1927, de privilégier la distribution sur la production. Cela faisait partie des possibilités de la Ville, mais la Ville n'a jamais mis en avant cette capacité de production, plutôt le délégataire, Engie. Engie joue sur les prix de cession interne, donc de ses filiales. Il achète des productions à ses filiales, à des prix que l'on ne connaît pas.

C'est la grande critique de la Chambre régionale des comptes. Il est important qu'à un moment ou à un autre, on revienne à une situation où la Ville gère en régie ou en EPCI pour le cas de Paris, pour maîtriser l'ensemble du schéma technique et du schéma financier, pour éviter de perdre beaucoup d'argent.

Je termine sur une dernière chose très importante. Il faut arriver à une compatibilité entre les schémas du Plan Climat métropolitain et régional, puisque les deux trajectoires sont totalement contradictoires. C'est pourquoi c'est important que cela revienne en régie directe de la Ville. Merci de votre écoute.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Aurélie SOLANS pour répondre aux intervenants.

**Mme Aurélie SOLANS**.- Merci pour vos interventions. Veuillez excuser Célia BLAUEL, qui ne peut être parmi nous aujourd'hui et vous répondre elle-même.

Ce projet de délibération est donc une communication et simplement une communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes, sur la gestion du chauffage urbain par la Ville et la C.P.C.U., qui fait notamment suite à plusieurs échanges écrits entre la Ville et la C.R.C. Elle fait évidemment écho aux autres rapports et aux nombreux débats que nous avons eus ensemble, au sein de cette Assemblée.

Cette présentation au Conseil de Paris est réalisée pour la bonne information des parties, en tant que communication, j'insiste et je le rappelle encore. Elle n'apporte donc pas toutes vos réponses, et les études de fin de contrat à venir vont justement permettre de remettre le tout à plat.

C'est un document qui entre autres vient confirmer les pistes de travail que nous avons enclenchées pour préparer le prochain contrat, pistes de travail que vous avez évoquées, notamment en termes de gouvernance, vous l'avez dit, de transparence, d'écologie, et aussi, j'insiste, d'intégration urbaine.

Ce rapport analyse la politique du chauffage urbain de la Ville de Paris, en considérant les différents critères étudiés par la Chambre, économiques, financiers, administratifs, et techniques.

Ce rapport d'analyse détaillé et précis comporte une liste de 12 recommandations pour lesquelles la Ville de Paris a fait part à la C.R.C. de ses positions le mois dernier.

L'équation C.P.C.U. ne sera pas aisée à résoudre, mais le challenge est bien, vous l'avez dit d'ailleurs, de premier plan, pour la transition écologique et solidaire de la ville.

Plusieurs recommandations pourront être développées d'ici la fin de la concession, par la Ville. Décembre 2024, notamment en ce qui concerne le développement d'une vision globale sur l'énergie parisienne, ainsi que sur les perspectives d'évolution de la concession.

Sur le fond, une fois encore, il faut prendre en considération trois principaux objectifs pour l'avenir du réseau.

Premièrement, la spécificité du réseau parisien, qui ne fait pas l'objet d'un modèle intégré, et qui va demander de travailler tant sur les questions industrielles, juridiques, que financières, pour pouvoir poser un modèle pertinent et durable pour les prochaines décennies.

Deuxièmement, la question de la poursuite de la transition écologique du réseau et de son "mix". Nous avons un bon bilan en la matière, il faut le répéter, avec un "mix" énergétique qui dépasse les 50 % d'énergies renouvelables et de récupération. Et puis, puisque vous posez la question, Monsieur GLEIZES, la sortie du charbon qui s'accélère, fin du charbon, donc 2024.

Les challenges à venir, vous avez raison, ils sont importants : baisse des consommations, évolution vers un "mix" 100 % énergies renouvelables, les questions tarifaires sur lesquelles je dois dire d'ailleurs que Célia est déjà longuement intervenue, et sur lesquelles je ne reviendrai pas à sa place, et qui sont notre fil rouge pour les années à venir.

Et puis troisièmement, nous devons aussi finaliser notre futur schéma directeur de la chaleur, en lien bien évidemment avec un schéma multi-énergie de la Ville, en lien avec les travaux effectués à l'échelle métropolitaine, effectivement c'est important. Et pour tenir nos ambitions du Plan Climat, c'est fondamental.

Sur la forme, la Ville est prête à faire face à ces défis. Au fil de ces dernières années, nous nous sommes dotés de nouvelles compétences internes pour aborder ces sujets stratégiques, et nous serons au rendez-vous du renouvellement de la concession en 2024. Nous faisons tout pour.

Cela va sans dire que des points d'étape collectifs seront organisés pour aborder l'ensemble de ces sujets, comme sur le gaz, autre sujet débattu ce matin, qui illustre bien, ou sur tout autre sujet sur l'énergie d'ailleurs, la Ville entend bien prendre à bras-le-corps son rôle d'autorité organisatrice de l'énergie.

C'est la condition nécessaire pour mener des politiques ambitieuses en matière de transition énergétique qui nous permettront d'être à la hauteur du défi majeur de l'urgence écologique.

Travaux à suivre donc, qui vont occuper encore longuement nos débats et nos travaux dans les prochaines années. Je vous remercie.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Aurélie SOLANS. S'agissant d'un rapport, il n'y aura pas de vote.

### **2019 DDCT 136 - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 136, c'est une subvention de 3.000 euros et convention avec l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine.

### **Souhaits de bienvenue.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Avant de donner la parole à M. Alexandre VESPERINI à qui M. Patrick BLOCHE répondra, permettez-moi de saluer les représentants de l'Ecole de la deuxième chance qui, comme à leur habitude, viennent assister à nos travaux. Bonjour à tous.

### **2019 DDCT 136 - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e) (suite).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Monsieur VESPERINI, la parole est à vous.

**M. Alexandre VESPERINI**.- Merci, Madame la Présidente. J'étais déjà intervenu l'année dernière sur cette subvention à l'association Amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine. Association créée en 1966, dont le président m'a écrit pour me dire que l'association était donc plus que cinquantenaire et qu'elle n'a jamais fait l'objet d'une quelconque remise en cause.

Je ne mets pas en cause l'existence de cette association, contrairement à ce qu'on laisse entendre dans ce courrier que j'ai reçu.

Ce que je mets en cause, c'est le principe selon lequel la Mairie de Paris, une mandature, subventionne l'association des conseillers de Paris qui étaient là avant nous. Je ne comprends pas.

Que les conseillers de Paris se réunissent entre eux, qu'ils s'entraident, qu'il y ait une solidarité, je ne peux que m'en féliciter. Que l'on puisse même envisager qu'il y ait un système de cotisation, je dis cela à quatre mois du prochain scrutin, cela peut être intéressant qu'il puisse y avoir un système de cotisation des conseillers en exercice, en solidarité des conseillers qui ne sont plus en exercice, et qui pourraient bénéficier de subsides afin de subvenir à un certain nombre de problèmes sociaux pour eux, de précarité, je suis tout à fait disposé à ce qu'on en discute.

Mais à un moment donné, cette pratique qui a été probablement acceptée dans les années 60, 70 est de moins en moins acceptée dans toutes les collectivités locales. Je ne parle même pas des pays du Nord, où cela n'a jamais existé.

Ce n'est plus possible. Verser 3.000 euros chaque année à une association et lui octroyer en plus 10.000 euros en nature, en frais de bureau, en secrétariat, donc 13.000 euros chaque année, pour une association qui n'a pas de site internet, qui ne nous donne pas de rapport d'activité, et qui d'après ce que je lis dans le projet de délibération, visite des musées... Je n'ai rien contre le fait de visiter des musées du vin, mais les anciens conseillers de Paris, je suppose qu'ils sont en mesure de s'organiser eux-mêmes pour visiter, se réunir de cette manière.

3.000 euros, c'est le coût du dîner annuel, mais je n'ai pas de trace du dîner annuel non plus.

À un moment donné, je n'ai rien contre cette pratique, dans les années 80, on aurait tous trouvé cela tout à fait normal, mais aujourd'hui, ce n'est plus acceptable. Ce n'est plus possible. Il est temps de faire preuve d'un peu de modernité.

Les gens qui nous regardent, je ne sais pas s'ils sont très nombreux, mais ils doivent se dire très franchement que la Ville de Paris octroie 3.000 euros à une association d'anciens conseillers de Paris, ce n'est pas une question de montant, mais de principe.

Le montant était beaucoup plus élevé il y a quelques années. S'il a baissé, c'est probablement parce que justement, l'Exécutif devait se rendre compte que ce n'était pas tout à fait moral et que cela ne correspondait pas tout à fait à ce que l'on attendait du Conseil de Paris. Je ne vais pas être plus long.

L'année dernière, j'avais eu affaire à toute une bronca pour m'expliquer que c'était un scandale absolu de m'interroger sur le bien-fondé de cette subvention. J'espère que l'on pourra en débattre tranquillement. Je dis cela sans aucun propos polémique. Je pense que ce type de procédé n'est pas vraiment à la hauteur de ce que l'on doit aux Parisiens qui nous regardent.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci.

La réponse, Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint.- Merci, Monsieur VESPERINI, de nous gratifier d'une intervention qui ressemble à celle que vous aviez déjà faite l'année dernière. J'avoue qu'un an plus tard, mon incompréhension reste totale. Vous vous situez sur le terrain des principes, sur le terrain de la moralité, terrain dangereux, pour contester une subvention de 3.000 euros à une association qui regroupe effectivement les anciennes et anciens conseillers de Paris, ainsi que leurs veufs et veuves.

C'est une association qui existe depuis 1966. Je suis allé à leur dernière Assemblée générale. Ils m'ont fait un compte rendu d'activité. Non, il n'y a plus de dîners annuels, mais il y a effectivement l'organisation d'un certain nombre de manifestations, le plus souvent culturelles, pour sortir peut-être de la solitude nombre de ces personnes qui, au fil du temps, ont un certain âge. Ce sont des liens d'amitié, de solidarité qui se perpétuent, au-delà de ce que fut l'exercice de leur mandat. Je trouve cela très beau.

Si vous interpellez les Parisiennes et les Parisiens, que vous leur parlez d'amitié, de solidarité, je pense qu'ils comprendront que l'on puisse verser une subvention de 3.000 euros à cette association.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 136.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 136).

### **Voeu déposé par le groupe RG-CI relatif au suivi des vœux votés en Conseil de Paris.**

### **Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au suivi des vœux adoptés.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Nous passons à l'examen de deux vœux non rattachés.

Le vœu n° 107 est relatif au suivi des vœux votés en Conseil de Paris. Le vœu n° 108 est relatif au suivi des vœux adoptés, j'imagine, en Conseil de Paris. Monsieur BLOCHE en direct, je vous en fais la demande, êtes-vous d'accord pour que les deux vœux puissent être présentés et que vous y répondiez globalement ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint.- Bien sûr, comme je vais donner un avis favorable, j'ai d'autant plus de plaisir à répondre à votre demande, Madame la Présidente.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Je vous en remercie.

La parole est à Laurence GOLDGRAB pour commencer.

**Mme Laurence GOLDGRAB**.- Il n'y a pas de suspense. Je vous présente ce vœu très rapidement. Notre mandature a connu une véritable inflation des vœux, vous le savez, jusqu'à 200 parfois en séance. Aujourd'hui, c'est 135.

Le vœu est certes un outil important pour les élus des collectivités locales, mais malheureusement bien souvent, il est détourné de son but premier prévu par l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Si nous regrettons l'inflation du nombre de vœux, surtout sans rapport avec l'intérêt local, quand les vœux sont votés, néanmoins cela a un sens. Nous avons besoin de connaître les conséquences et les effets pour notre ville de nos votes. Malheureusement, le suivi des mesures adoptées en Conseil de Paris n'est pas toujours assuré par l'Exécutif. D'ailleurs, le dernier tableau de suivi des vœux remonte à 2017, et s'appliquait à l'année 2016.

Nous savons très bien que ce suivi des vœux représente une lourde charge de travail, bien entendu, mais sans lui, comment connaître la portée des décisions votées par notre Assemblée ? C'est vraiment un enjeu d'évaluation des politiques publiques auquel nous sommes très attachés. Voilà la raison du dépôt de ce vœu. Merci beaucoup de l'avoir accepté, par avance.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci à vous.

Madame NAHMIA, je vous propose de présenter votre vœu.

**Mme Valérie NAHMIA**.- Madame la Présidente, mes chers collègues, les vœux sont donc une expression démocratique des élus, indispensable à la crédibilité et au bon fonctionnement de notre institution. Pour les années 2014, 2015 et 2016, le tableau de suivi des vœux adoptés avait été transmis aux élus du Conseil de Paris. Ce tableau indiquait la mise en œuvre, actions engagées, et dans le cas contraire, la raison pour laquelle le vœu n'avait pas été suivi d'effet.

416 vœux ont été votés par le Conseil de Paris sur l'année 2016, 511 en 2017, 727 en 2018, et 522 depuis 2019, et pourtant aucun bilan fourni pour ces derniers vœux.

Cette absence de suivi ne permet pas d'avoir une visibilité claire de ce qui a été adopté par cette Assemblée et vous permet aussi de vous dédouaner de certains engagements, par exemple, je parle d'un sujet personnel, la porte digitale sur Martin Luther King, pourtant attendue par les commerces et riverains, exemple parmi tant d'autres.

Certains élus ou groupes politiques se trouvent obligés de déposer de nouveaux vœux afin d'avoir, en séance, un point d'étape sur un vœu qu'ils avaient précédemment fait adopter. L'augmentation des vœux déposés est de plus de 43 % en l'espace de trois ans.

Aussi, nous vous demandons par ce vœu que soit transmis aux élus du Conseil de Paris d'ici l'année 2019, sur le modèle des tableaux précédents, un bilan de mise en œuvre comme il a été demandé aussi précédemment, des vœux adoptés, 2017, 2018, et pour 2020, ceux de 2019.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE. J'ai été saisie ensuite d'une explication de vote par le président M. BONNET-OULALDJ.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint.- Merci, Madame la Maire. Nous avons eu déjà un débat du même ordre, puisque des vœux comparables avaient été déposés. Je crains que ma réponse ne soit pas très nouvelle. J'avais, à l'occasion, donné des chiffres. 180 vœux en une seule année, en 2001, et 1.452 vœux présentés en 2018. On voit l'aspect inflationniste, si j'ose dire, des vœux.

Qu'il me soit d'ailleurs permis de saluer chaleureusement la contribution des collaborateurs des groupes politiques, qui incontestablement exercent leurs qualités épistolaires en ce domaine. Rédiger un vœu, cela prend du temps, comme on dit. C'est la marque d'une très belle vitalité démocratique. Sans vœu, la séance du Conseil de Paris ne durerait que deux jours, et peut-être pas trois ou quatre, et donc nous pourrions sombrer dans l'ennui le troisième ou le quatrième jour.

Plus sérieusement, bien sûr, pour assurer un suivi des vœux, la demande est parfaitement légitime. C'est la raison pour laquelle je donne un avis favorable à ces deux vœux, mais je pense que les Parisiennes et Parisiens ne comprendraient pas que nous puissions mobiliser des moyens supplémentaires dans les cabinets d'adjoints ou dans l'administration, pour tenir le rythme, si j'ose m'exprimer ainsi.

On va voter ces vœux. Je vous dis l'engagement de l'Exécutif pour y répondre de la façon la plus forte qui soit, mais à moyens constants. Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Je vais mettre aux voix avec un avis favorable... excuse-moi, Nicolas. Nicolas BONNET-OULALDJ, puis Pascal JULIEN. 1.000 excuses.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**.- Merci, Madame la Maire.

Evidemment, nous voterons ce vœu. Je trouve que la réponse n'est pas suffisante, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE. On a besoin justement de comprendre pourquoi, en dehors de l'évolution du nombre de groupes, qui a généré plus de vœux, plus les groupes se divisent, plus il y a d'expression, et plus il y a de vœux. C'est un fait.

En dehors du fait que certains ont besoin aussi d'une tribune publique pour pouvoir exister en dehors des projets de délibération, pour pouvoir exister dans la population, il y a quand même une tendance à reproduire des vœux. Il y a une tendance à ce qu'il y ait des vœux qui soient bien souvent dans les mêmes commissions.

Je pense qu'il faut une évaluation approfondie, afin de comprendre comment fonctionnent notre Conseil et notre démocratie. Cette évaluation devrait d'abord, évidemment, lister quelle réponse a été donnée à chaque vœu, mais pas simplement favorable, mais si cela aboutit après à un projet de délibération ou pas.

Je prends l'exemple de la mémoire, beaucoup de vœux qui portent sur la mémoire aboutissent à un projet de délibération. Si l'on regarde le secteur mémoire, peut-être que l'on va arriver à 90 % ou 80 % de satisfaction par projet de délibération. Dans d'autres secteurs, ce n'est pas le cas. Si je prends le cas de l'espace public, quand on regarde tout ce qui a été dit sur les trottoirs, les trottoirs, etc., on a besoin d'une évaluation approfondie.

J'en profite pour saisir le Conseil d'une autre évaluation : c'est la présence en conseil et les prises de parole en conseil. La vitalité démocratique, ce n'est pas simplement le fait des vœux, on avait tout au début du mandat, des statistiques sur le temps de parole des groupes, mais aussi individuel. Je termine sur ce point. On va rentrer dans

une campagne électorale où certains vont se présenter, mais n'ont pas été beaucoup présents en séance. Ce serait bien que les électeurs le sachent.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour une explication de vote, Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**.- J'espère que ces deux vœux seront mis en œuvre. Sans cela, on fera un vœu pour que le vœu soit mis en œuvre, comme cela nous est souvent arrivé. Les vœux de l'Exécutif ne sont pas eux-mêmes suivis d'effet. On en a cité hier à propos des deux-roues motorisés. En 2014, en 2015, deux vœux de l'Exécutif s'engageaient à faire une étude de faisabilité, cela n'a jamais existé.

Alors effectivement, ce suivi des vœux, on en a besoin. Sinon, les vœux cessent d'être un outil de débat démocratique. Les vœux, c'est une volonté. Donc, il faut savoir si cette volonté a été suivie ou non par l'Exécutif. Plus encore quand c'est un vœu qui vient de l'Exécutif, vous l'admettez.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 494).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 495).

### **2019 DDCT 143 - Subventions (177.816 euros), conventions et avenants à 44 associations porteuses de 50 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente.- C'est là où il faut que l'on rechange, car nous allons examiner le projet DDCT 143 et son amendement technique.

La parole est à Colombe BROSSEL, qui dit que c'est un amendement technique. Je vous propose un petit numéro de claquettes en attendant que Patrick BLOCHE vienne procéder... Il est technique.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Il est technique, bien sûr qu'il est technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 137 est adopté.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 143, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 143).

### **2019 DDCT 147 - Subvention (12.500 euros) et convention avec une association pour des réseaux de solidarité pour les familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DDCT 147 : subvention à hauteur de 12.500 euros et convention avec une association pour des réseaux de solidarité pour les familles monoparentales, dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.

La parole est à Virginie DASPET.

**Mme Virginie DASPET.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être assez rapide. Je vais juste ralentir mon débit pour laisser le temps à Colombe BROSSEL de s'installer, de respirer, de me répondre en toute sérénité.

Je voulais saluer ce projet de délibération à plusieurs titres, bien évidemment parce qu'il va concerner le 20<sup>e</sup> arrondissement, mais c'est aussi l'occasion de saluer un travail plus global mené dans cette mandature. Je crois qu'il y a une véritable prise en compte, une prise de conscience de ces phénomènes autour des familles monoparentales à Paris.

C'est aussi l'occasion de saluer les travaux qui avaient été rendus par la M.I.E. qui y était consacrée en son temps, et qui a bien montré que ce n'était pas qu'une question de difficultés sociales ou de quartiers populaires. C'est quelque chose qui transcende malheureusement notre société et qui touche toutes ses classes, dirons-nous, et bien souvent les femmes, même si cela peut être parfois des hommes isolés et chefs de famille uniques.

Pour en revenir aux quartiers populaires, bien évidemment, cette question des familles monoparentales est cruciale. Comme le dit l'exposé des motifs, on peut atteindre parfois dans des quartiers ou des microquartiers plus de 40 %, voire dans certains près de 50 % de familles monoparentales en termes de taux d'occupation.

Cela n'est donc pas du tout une question anodine. Surtout, c'est une question totalement transversale puisqu'elle reprend toutes les problématiques, qu'elles soient économiques, sociales, toutes les thématiques de l'accès au droit, l'accès à la santé, la santé physique mais aussi la santé mentale et la santé psychologique.

J'en profite pour faire allusion à la manifestation qui aura lieu samedi prochain, "#MeToo". Dans ces familles, on retrouve souvent des femmes qui ont été victimes de violences conjugales, ou matrimoniales.

Tout ceci n'est pas anodin. Le travail proposé par différentes associations à Paris, en tous les cas porté par ces associations, est particulièrement intéressant, puisqu'il s'inscrit dans le cadre de réseaux. Ce n'est pas une demande unique individuelle traitée par une association, c'est véritablement une logique de réseaux. C'est un peu la philosophie de la politique de la Ville par ailleurs, mais cela permet d'avoir une approche multispécialiste, et de proposer quelque chose de vraiment complet, qui soit adapté aux difficultés des personnes.

L'autre chose intéressante, très souvent, quand on traite ces questions de familles monoparentales, on s'attache aux enfants. C'est bien sûr très important, mais là, on s'attache aussi aux femmes, à leur émancipation, et puis à leur bien-être, tout simplement. C'est quand même, surtout lorsqu'elles sont seules, un facteur important par ailleurs pour les familles.

Enfin, dire que cela complète le dispositif sur Belleville, puisque très récemment, un réseau éponyme a été créé au Picoulet, cette fois c'est la maison du bas Belleville. En tant qu'élue du 20<sup>e</sup>, j'en suis fort heureuse. Cela correspond en plus à quelque chose qui était demandé depuis longtemps, peut-être pas forcément sous cette forme, mais c'est celle que nous avons trouvée pour les accompagner par ce centre social, qui depuis deux ans, trois ans, nous alerte sur la prégnance et le développement de toutes ces problématiques.

Je voulais vraiment saluer, cela me fait très plaisir qu'en cette fin de mandature, on puisse lancer une nouvelle action de ce type, et j'espère que dans la suivante nous pourrions encore développer ce type de projet.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup. Je peux vous garantir qu'il y en aura une suivante.

La parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Bonjour. Merci beaucoup à Virginie DASPET pour la mise en lumière de ce projet de délibération. En effet, nous avons souhaité pouvoir développer le réseau de solidarité pour les familles monoparentales. Le développer en nombre, le développer dans un maillage territorial - vous avez parlé fort opportunément de développement de réseaux - avec une réflexion qui est partie des territoires et des personnes elles-mêmes.

Il s'agit d'une traduction supplémentaire du plan pour les quartiers populaires qu'a porté mon collègue premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, il y a de cela quelques mois. Nous en avons déjà eu des traductions lors du dernier Conseil de Paris, et c'est également vrai pour ce Conseil. Ce plan se met en œuvre au fur et à mesure de nos séances, au fur et à mesure de vos soutiens en faveur de délibérations qui permettent de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires.

Merci par avance pour votre soutien, merci aussi et surtout d'accompagner la Ville, l'Exécutif, dans l'ensemble de ces déploiements, pour que ces projets trouvent leur place, la bonne place, adaptée, là où il faut, avec les acteurs qui sont nécessaires.

Je crois que ce projet de délibération permet de répondre à l'ensemble de ces questions. Un grand merci à vous.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 147.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 147).

**2019 DDCT 153 - DPSP - Subventions (80.000 euros), conventions et avenants avec 11 associations dans le cadre du Plan d'action pour les quartiers populaires parisiens.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DDCT 153 - DPSP et à l'amendement technique n° 139. Comme il s'agit d'un amendement technique, je me permets, avec la permission de Colombe BROSSEL, de le mettre directement au vote.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 139.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 139 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 153 - DPSP ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 153 - DPSP).

**2019 DDCT 160 - DU - Subventions d'investissement (566.300 euros) à trois projets votés au budget participatif parisien 2018 et préfiguration sur le site de la porte de Clignancourt-côté Puces.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au projet de délibération DDCT 160 - DU et à l'amendement technique n° 146. Même contexte.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 146.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 146 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 160 - DU ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 160 - DU).

**2019 DPSP 13 - Subventions (79.207 euros) et conventions à 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2019.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons au projet de délibération DPSP 13 et à l'amendement technique n° 138. Je vous propose d'agir de même.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 138 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DPSP 13).

### **2019 DPSP 16 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association de prévention spécialisation du site de la Villette dans le cadre de la politique de prévention de la radicalisation de la Ville de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DPSP 16 : subvention à hauteur de 10.000 euros et convention avec l'Association de prévention spécialisation du site de la Villette dans le cadre de la politique de prévention de la radicalisation de la Ville de Paris.

La parole est à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**.- Pour dire que nous voterons pour, mais que nous avons hésité en fait, un peu, parce que le projet... on est pour, évidemment, l'esprit, la démarche, etc., il n'y a pas de souci, mais le projet, qui en l'occurrence est subventionné : "complots", quels complots ? "Déconstruire les mécanismes complotistes chez les jeunes", très bien, mais la manière dont c'est présenté ensuite ne nous a pas vraiment convaincus.

Il aurait fallu peut-être que l'on se rencontre avant la séance, on n'a pas eu le temps. Je voulais simplement profiter de mon intervention pour demander qu'il y ait un suivi, pas d'un vœu, mais d'un projet de délibération.

Mon groupe souhaite être informé de la suite qui sera donnée, souhaite qu'il y ait un bilan, qu'un bilan soit fait de cette opération effectuée par cette association de prévention du site de la Villette, l'A.P.S.V. On ne demande qu'à être convaincus. Dans l'état de la présentation, c'est un peu court. Merci d'un engagement en ce sens.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pascal JULIEN.

Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Je voterai aussi pour ce projet de délibération. L'Association de prévention du site de la Villette a une excellente réputation et fait un travail, à ma connaissance, extrêmement sérieux.

Mon propos sera toujours de dire, faisons attention quand on utilise ce terme de la radicalisation, parce qu'il relève de réalités extrêmement diverses, de processus psychosociologiques différents, qu'il n'est pas toujours facile d'isoler.

Regardez, même si l'enquête continue après la terrible attaque au couteau à la Préfecture de police, on a pu prendre connaissance que ce n'était pas forcément tant une radicalisation d'abord liée aux réseaux sociaux et à l'œuvre de groupes djihadistes qui avaient conduit au passage à l'acte de ce fonctionnaire de police, mais quelque chose qui était en interaction avec une personnalité en grande souffrance au travail, avec une dérive suicidaire, et que des mécanismes extrêmement compliqués peuvent s'opérer.

Le terme même de "radicalisation" est sujet à débat. J'entends parfois certains trouver que mes positions sont trop radicales. J'espère que pour tout le monde, vouloir agir à la racine des choses, la radicalité politique, je prends d'autres références pour les radicaux de gauche, n'a strictement rien à voir avec ce que l'on met communément à travers le processus de radicalisation qui conduit au passage à l'acte terroriste. Tous ces termes sont parfois un peu confus.

Aussi, le travail à opérer de lutte justement contre les dérives possibles vers un enfermement sectaire et vers un enfermement obscurantiste, djihadiste, qui amène à des passages à l'acte, ce ne sont pas forcément des processus liés à des publics qui fréquentent ou qui sont amenés à fréquenter, soit les structures de la P.J.J., soit différentes structures de la prévention. Associer l'un et l'autre est toujours délicat.

Dernière chose sur laquelle j'aimerais finir, j'aimerais bien qu'il y ait beaucoup plus aussi de réflexion faite sur l'utilité de renforcer la bataille féministe, dans bon nombre de quartiers, tous milieux confondus, comme aussi meilleure arme pour lutter contre les dérives obscurantistes. Ce, qu'il s'agisse de dérives obscurantistes intégristes, ou de dérives obscurantistes intégristes qui amènent à des passages à l'acte terroriste. On n'a encore pas assez développé cela.

Or regardez, les meilleurs combattants contre Daesh, on en parlait hier, sont les Kurdes, qui utilisent aussi la bataille du féminisme comme première porte d'entrée d'émancipation dans la lutte contre Daesh, dans la lutte pas simplement armée mais idéologique, pour armer idéologiquement les émancipations de celles et ceux qui avaient été enrôlés en conscience, dans Daesh.

Je ne sais pas si vous entendez mon propos. Je trouve que la Ville s'honorerait aussi à renforcer ce biais, parce que parfois, on veut absolument cocher des cases, il y a la case post-attentat de prévention de la délinquance. Souvenez-vous de ces établissements que l'on a créés de toutes pièces, pour travailler uniquement sur la question

de la déradicalisation, sans penser les processus de manière globale. Je pense qu'il y a au contraire un travail plus affiné à faire.

Hélas, pendant que nous avons toutes ces réflexions et ces échanges, le Gouvernement a décidé de supprimer un bon nombre d'observatoires, dont ceux qui devaient permettre un travail de réflexion pluridisciplinaire sur l'ensemble de ces processus et c'est fort dommageable. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL, pour répondre aux intervenants.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup aux deux intervenants, merci par avance pour votre soutien.

Très rapidement, pour répondre en quelques mots aux interrogations que vous avez, je souhaite que nous poursuivions ces échanges autant que de besoin. Je le dis pour Pascal JULIEN comme pour Danielle SIMONNET.

D'abord, ce projet de délibération est nouveau sans vraiment l'être, puisque c'est au moins la troisième année que vous votez, je vous en remercie, ce projet porté par l'A.P.S.V. Un projet qui permet de travailler avec un certain nombre de jeunes Parisiens sur la question de la construction de leur libre arbitre et de leur rapport à l'information.

Comment déconstruire les stéréotypes et les préjugés, comment repérer, avoir les clés de lecture pour repérer les dynamiques complotistes, et en se servant de cet outil, une vidéo complotiste, comment voir, analyser et être un acteur conscient de l'ensemble des processus de diffusion de ces théories du complot.

C'est un projet mené depuis plusieurs années par l'A.P.S.V., qui est intéressant. Nous sommes un certain nombre d'élus du 19e à y avoir participé, puisqu'ils font à chaque fois participer un représentant d'une institution à ces stages.

La nouveauté de ce projet est le partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse. C'est d'ailleurs pour cela que ce projet a peut-être davantage attiré l'attention, alors qu'il est souvent évoqué dans le cadre de l'ensemble des projets que nous accompagnons en matière de prévention de la radicalisation violente, chère Danielle.

C'est un partenariat avec la P.J.J. qui nous paraît vraiment intéressant et qui permet de formaliser, de construire, de nouer les liens avec les jeunes qui sont sous main de justice.

Nous sommes - dans ce "nous" je mets évidemment les autres institutions et en premier lieu la P.J.J. - bien conscients que la prévention primaire est la clé de toutes les étapes qui peuvent ensuite se dérouler, qu'il ne peut pas y avoir de concurrence entre les mécaniques, les mécanismes, les projets et les politiques de financement public de prévention. C'est certainement l'un des éléments de réponse à Danielle SIMONNET.

C'est d'ailleurs un sujet que nous avons porté lorsque le F.I.P.D. est devenu le F.I.P.D.R. : il ne pouvait pas y avoir de concurrence entre la prévention de la délinquance et la prévention de la radicalisation.

Evidemment, pas de concurrence financière, car il est inenvisageable et démenti par l'expérience de travailler sur des politiques publiques de prévention de la radicalisation violente si l'on n'a pas mis en œuvre des politiques globales, des politiques primaires de prévention. Ce sont bien des politiques publiques complémentaires qui ne doivent pas se substituer l'une à l'autre.

Ce projet est bien l'un des projets complémentaires qui nous permet de continuer à avancer.

En tout cas, en vous remerciant de nouveau pour votre soutien, je suis évidemment à votre entière disposition pour que l'on puisse échanger sur l'ensemble de ces projets, leur évaluation, la façon dont ils sont modifiés, et améliorés année après année. Ce sera avec grand plaisir. Merci à vous en tout cas.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPSP 16).

## **Voeu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la manifestation des pompiers du 15 octobre.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous allons commencer par le vœu n° 109 relatif à la manifestation des pompiers du 15 octobre.

La parole est à Léa FILOCHE, pour deux minutes... La parole est à Virginie DASPET, pour deux minutes.

**Mme Virginie DASPET.**- Merci. Encore une fois, un vœu qui a trait au droit à manifester en sécurité. Cela devient malheureusement une habitude. Croyez-moi, ce n'est pas du tout notre volonté. Simplement, l'actualité fait que ce problème est récurrent.

Cette fois, c'est la suite de la manifestation du 15 octobre, qui rassemblait particulièrement des pompiers et pompières venus de toute la France, qui simplement manifestaient pour réclamer des conditions et des moyens de travail à la hauteur de l'ampleur de leur tâche et de leur responsabilité.

Ce que vous avez vu comme nous tous, comme tous les Parisiens et Parisiennes, c'est quelque chose d'assez choquant, cela a été des C.R.S. qui ont utilisé la violence contre des pompiers qui manifestaient. Je crois que vraiment, cela a laissé la plus grande partie de la population dans un sentiment d'inquiétude, parce que cet usage de la répression apparaît de plus en plus comme disproportionné, et comme une atteinte à la démocratie.

C'est encore plus choquant, parce que bien évidemment, ces revendications des pompières, des pompiers, étaient légitimes. D'ailleurs, il y a quelque temps, notre groupe, mais il n'était pas le seul bien évidemment, avait appuyé une augmentation du budget de la B.S.P.P., puisque nous estimons qu'y compris à Paris, les moyens dont bénéficient les pompiers ne sont pas suffisants.

Le Préfet de police, à travers son représentant en ce temps-là, sa représentante aujourd'hui, nous avait déjà répondu. Nous l'avons reçu notamment en troisième commission. On n'a quand même pas vraiment l'impression que les pratiques évoluent favorablement, donc on s'est sentis fondés à déposer de nouveau un vœu sur la doctrine qui accompagne ces formes de répression, les formes de gestion des manifestations. Donc, nous vous interrogeons de nouveau à ce sujet aujourd'hui.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Virginie DASPET.

La parole est à Colombe BROSSEL, dans un premier temps.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci, beaucoup. Merci à Virginie DASPET pour la présentation de ce vœu. Nous avons échangé depuis, et il vous a donc été proposé, et je crois que vous l'avez accepté, un certain nombre d'amendements qui ont été distribués à l'ensemble des groupes.

Au-delà de cela, il y a finalement deux sujets dans le vœu et dans l'intervention. Le premier, c'est la question de la gestion et du maintien de l'ordre lors des manifestations dans la Capitale. Nous avons eu l'occasion à de nombreuses reprises, dans cette Assemblée, de pouvoir nous exprimer.

Je le redis de façon synthétique, il nous faut garantir la liberté de manifester en toute tranquillité et en complète sécurité pour les manifestants, ainsi que la sécurité totale de tous : des manifestants, des riverains, des commerçants comme des forces de l'ordre, qui assurent la sécurité et la sécurisation de ces manifestations.

Un deuxième point en style télégraphique sur la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, pour redire l'engagement total et le soutien de l'Exécutif et de la Maire de Paris aux pompiers de Paris. Comme vous le savez, les pompiers de Paris n'étaient pas dans les rues pour manifester, puisque ce sont des militaires qui ne sont pas autorisés à le faire.

Mais je peux vous redire, nous en aurons d'ailleurs la traduction dans les faits, au-delà des discours, qu'il faut des "preuves d'amour", comme disait l'autre. L'examen du budget spécial de la Préfecture de police nous permettra de poursuivre ce que nous avons initié lors du budget supplémentaire, à savoir l'engagement de la Ville de Paris auprès de la Brigade des sapeurs-pompiers et y compris au moment d'une transformation de cette même brigade. Soyez donc assurés de notre soutien.

Sous réserve des amendements que nous avons eu l'occasion d'évoquer, j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Madame la Représentante du Préfet de police, je vous donne la parole.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE.**- Madame la conseillère, sur cette manifestation, je vais revenir un peu plus en détail de façon factuelle sur les faits tels qu'ils se sont déroulés.

Simplement vous rappeler que chaque année, des milliers de manifestations se passent dans le plus grand calme et la plus grande sérénité à Paris. Malheureusement, cette manifestation du 15 octobre a été émaillée d'un certain nombre d'incidents que je vais détailler.

Cette manifestation a été déclarée. C'est comme cela que notre droit prévoit le cadre juridique des manifestations. Elle a été déclarée sur un parcours qui allait de la place de la République à la place de la Nation. Elle aurait pu d'ailleurs se dérouler dans le plus grand calme si, d'une part, certains manifestants n'avaient pas choisi en tout début de manifestation, de sortir du parcours imposé qu'ils avaient eux-mêmes déclaré, dont ils étaient les garants.

Si, d'autre part, d'autres groupes de manifestants n'avaient pas jeté des projectiles sur les forces de l'ordre. Si certains n'avaient pas utilisé des pétards et des fusées de détresse. Des pétards interdits à la vente en raison de leur puissance, contre les forces de l'ordre, pour des raisons que je ne m'explique pas.

Si certains groupes n'avaient pas décidé de s'écarter très notablement du parcours en allant du côté de l'Assemblée nationale, où ils ont souhaité être reçus par des parlementaires, ce qui est leur droit le plus absolu, mais en bloquant la circulation sur le pont de la Concorde et sur les quais partiellement.

Et si, en fin de manifestation, un certain nombre de manifestants, je ne mettrais pas l'ensemble des milliers de manifestants dans cette catégorie, certains groupes n'avaient pas choisi d'aller bloquer le périphérique pour des raisons là aussi que j'ignore, puisque cela n'avait, à mon avis, pas grand-chose à voir avec leurs revendications.

Il y a eu 4 blessés au cours de cette manifestation, dont 2 policiers et 2 manifestants. Les forces de l'ordre, dont c'est le travail et la mission dans notre République, ont procédé à 6 interpellations pour les faits de violence commis au cours de cette manifestation.

La liberté de manifester est garantie dans notre pays. La Préfecture de police veille à ce qu'elle puisse être garantie à Paris également. Nous devons la sécurité à l'ensemble des manifestants.

Pour cela c'est assez simple, il y a un cadre juridique qui, je pense, a été éprouvé et montre bien, puisque c'est le cas tous les jours, que cela peut très bien se passer aussi dès lors qu'on le respecte et que chacun tient ses engagements.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 109 du groupe "Génération.s"...

Vous avez totalement raison, Pascal JULIEN. Je l'avais noté. Je précise que le vœu a été amendé par l'Exécutif. Je vous donne la parole, Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**.- D'une part, nous regrettons que le Préfet refuse de venir à l'Hôtel de Ville pour discuter de la gestion du maintien de l'ordre des manifestations publiques. Il consent à la rigueur à ce que la représentation municipale se déplace en préfecture. C'est une façon de voir la séparation des pouvoirs, d'imaginer que c'est le peuple qui est au service du Préfet.

Ce n'est pas tout à fait notre conception. Nous regrettons profondément cette attitude, nouvelle, car c'est le quatrième préfet que je vois depuis 2014, et jusqu'à présent les trois autres suivaient sans aucune difficulté l'invitation du président de la troisième commission, à venir discuter. On a donc là vraiment un préfet qui refuse le dialogue.

D'autre part, nous voterons ce vœu une fois amendé, parce qu'effectivement, il ne faut pas confondre les pompiers civils et les pompiers militaires.

J'en rajoute une couche pour dire que ce n'est pas parce que ce sont des militaires, privés du droit de grève, privés du droit de manifester, privés du droit syndical, qu'il faut les faire travailler le double d'un pompier civil, pour un revenu quasiment identique. Ce ne sont pas des esclaves.

Il faut rétablir le plan de modernisation de la B.S.P.P. qui a été, hélas, abandonné par la Maire de Paris en 2014. Il semble qu'un geste va être fait le mois prochain, au mois de décembre, je m'en réjouis, mais il faut aller bien au-delà de ce geste. C'est un véritable plan, il faut rattraper le retard qui a été pris pendant cette mandature, retard contre lequel mon groupe s'est battu jusqu'au bout, je dirais.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci. Vous êtes arrivé presque au bout des deux minutes auxquelles vous n'aviez pas droit. Je vous ai laissé parler bien entendu.

Pour la vitalité du débat démocratique, j'ai le grand plaisir de redonner la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement rappeler que le Préfet tient toutes les semaines, depuis son arrivée dans ses fonctions, il ne l'a ratée qu'une seule fois, il s'est fait représenter, une réunion avec un grand nombre d'élus, les maires d'arrondissement, les parlementaires de Paris et les commerçants. Toutes les semaines, le vendredi, pour parler du maintien de l'ordre à venir sur les jours suivants, et notamment les manifestations du week-end.

Je rappelle également qu'en réponse à un certain nombre d'interpellations, le Préfet a proposé ici même, à ma place, de rencontrer les élus qui le souhaiteraient pour parler de la gestion du maintien de l'ordre. Il a proposé une réunion à la Préfecture de police, Monsieur JULIEN.

J'ai assisté aux débats de la troisième commission. Je n'ai pas compris que la commission avait pris une décision concernant cette invitation du Préfet de police.

J'attendrai donc sereinement que le président de la commission nous fasse part de la décision de sa commission, de se rendre ou pas à cette invitation du Préfet de police. En tout cas, je ne pense pas que cela témoigne d'une attitude de fermeture ou d'absence de dialogue du Préfet de police.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 109 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 496).

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux rackets à proximité des établissements scolaires du 8e.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 110 relatif aux rackets à proximité des établissements scolaires du 8e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Catherine LECUYER.

**Mme Catherine LECUYER**.- Monsieur le Maire, il s'agit du 8e arrondissement.

Mes chers collègues, comme évoqué par courrier du 21 octobre à la Maire de Paris et au Préfet de police, de nombreux parents d'élèves des établissements du 8e, Chaptal et Fénelon, nous ont alertés sur des rackets commis par des mineurs en bandes organisées depuis des semaines aux abords immédiats des établissements, ou dans les rues adjacentes.

Plusieurs plaintes et signalements ont été effectués auprès du commissariat du 8e à ce sujet. Celui-ci nous a informés qu'il intensifiait ses patrouilles à proximité des établissements concernés et qu'une enquête judiciaire était en cours. Les auteurs des faits seraient identifiés ou étaient en cours de l'être, il y a quelques jours.

Cependant, les familles sont inquiètes et craignent que ce phénomène de violence, de vol (téléphones, écouteurs sans fil, etc.) et de harcèlement ne perdure. C'est la raison pour laquelle nous formulons le vœu que vous teniez régulièrement informés tous les élus, des avancées, des résultats obtenus par la Préfecture de police sur ce sujet. De plus, des mesures de prévention, d'action et de répression sont indispensables.

Le racket est un acte grave qui figure dans le Code pénal. Je pense en particulier à la mobilisation des associations d'aide aux mineurs en difficulté, au maintien de passages réguliers et nombreux des patrouilles de police, à l'installation de caméras de vidéo-protection à proximité des établissements. Je souhaite donc que vous nous détailliez votre plan d'action mis en place avec la DPSP bien sûr, afin de renforcer dans les meilleurs délais la lutte contre ces agissements préjudiciables à la sécurité des élèves. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Catherine LECUYER.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL dans un premier temps.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci, Madame, pour ce vœu. Je laisserai évidemment Mme la Représentante du Préfet de police vous transmettre les éléments dont elle a connaissance. Car le racket, comme les vols, les vols violents, les extorsions, sont de la compétence du Préfet de police, plutôt que de la Maire de Paris.

Je proposerai volontiers, pour une bonne organisation, que la Préfecture de police tienne régulièrement informés la Maire de Paris et les maires d'arrondissement des faits de délinquance sur les arrondissements. C'est d'ailleurs ce qu'elle fait et il me semble que cela est plus efficace.

Mme CAMILLERI y reviendra, je tiens à vous rassurer sur l'engagement des commissariats en matière de prévention et de communication, qui sont très présents sur les établissements scolaires.

Je peux vous rassurer, en tout cas pour ma part, sur l'engagement de la DPSP et notamment de l'équipe parisienne de médiation, qui est composée de 20 médiateurs dédiés notamment à la prévention des rixes et qui renforce ses interventions dans les arrondissements. Ils interviennent en cas de tensions liées à des affrontements ou sur des lieux signalés de façon préventive, afin de mener des actions en matière de médiation, prévention et sensibilisation.

Cette présence peut également être dirigée sur des faits de racket. Le lien avec les établissements scolaires et les commissariats d'arrondissement peut et doit se faire autant que de besoin.

Suite à une alerte sur des faits de violence aux abords des établissements, l'équipe parisienne de médiation a été mobilisée la semaine dernière sur les 8e et 9e arrondissements. Une attention particulière sera portée dans les prochaines semaines à la sortie des deux collèges du 8e arrondissement. Je peux donc vous assurer de notre engagement.

Pour ces raisons et compte tenu des éléments complémentaires qui seront apportés par la Préfecture de police, je vous propose de retirer votre vœu et que nous poursuivions surtout l'ensemble de nos engagements conjoints.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Colombe BROSSEL.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- C'est un sujet grave, Madame la conseillère. C'est pour cela qu'il doit mériter toute notre attention. Je voudrais quand même relativiser l'ampleur du phénomène, puisqu'en tout cas, parmi les actes de délinquance portés à la connaissance des services de police, vous savez bien que le fait de porter à notre connaissance ces actes est le début de la réponse que l'on peut y apporter a minima en termes judiciaires. Le nombre d'actes de délinquance est de 14 faits depuis le début de l'année 2019, 14 faits de racket signalés dans le 8e arrondissement, contre 19 en 2018 sur la même période. Relativisons l'ampleur du phénomène.

Cependant, c'est grâce aux patrouilles qui sont régulières devant les établissements scolaires que nous avons pu mettre à jour les rackets dont vous faites état. Le 11 octobre dernier, une patrouille de police a procédé, sur la voie publique, au contrôle d'identité de 5 adolescents au comportement suspect. L'intervention des agents a été remarquée par les élèves du quartier, qui ont relayé l'information à leurs camarades au sein des collèges Chaptal et Condorcet.

Quelques jours plus tard, 6 mineurs scolarisés dans ces établissements se sont présentés avec leurs parents au commissariat, pour déposer plainte pour des faits de racket, en précisant que les mis en cause étaient ceux qui avaient été contrôlés par les services de police. C'est comme cela que le travail judiciaire a pu être initié. La brigade locale de protection de la famille du commissariat du 8e est saisie de cette enquête.

Depuis ces faits, nous avons renforcé les patrouilles devant les établissements. Par ailleurs, nous agissons sur la prévention avec des actions de la mission de partenariat de contact et d'écoute du commissariat, la M.P.C.E., qui maintient un contact régulier avec l'ensemble des établissements scolaires de cet arrondissement, et recueille tous les renseignements relatifs aux actes de délinquance qui n'auraient pas été portés à la connaissance des équipes de police. Il faut aussi que l'on travaille sur le signalement de ces faits pour que le travail d'enquête puisse se poursuivre.

Depuis la rentrée scolaire, 14 interventions de prévention contre le racket ont déjà eu lieu. 12 autres interventions sont prévues d'ici la fin de l'année civile, jusqu'à la fin de l'année 2019.

Donc, une action très résolue de la Préfecture de police dans cet arrondissement, mais comme les autres. Ce, en parfait partenariat avec les services de la Ville de Paris avec lesquels nous échangeons quotidiennement des informations, que ce soit au niveau des cabinets, mais également au niveau des arrondissements eux-mêmes, et la maire du 8e notamment est en contact étroit avec le commissaire du 8e pour échanger sur l'ensemble des faits de délinquance dans son arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

Madame la Maire du 8e arrondissement, vous souhaitez intervenir, comme le prévoit le règlement, sur une affaire concernant votre arrondissement. Je vous donne avec plaisir la parole.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8e arrondissement.- Je confirme complètement les propos de Mme la directrice de cabinet du Préfet de police. Les services de police, notamment le nouveau commissaire qui est arrivé récemment, ont organisé au mois de septembre une réunion avec tous les chefs des établissements scolaires du 8e arrondissement.

Le directeur de Chaptal était présent, il n'a pas été évoqué ce jour-là, ces problèmes. Une vidéo est passée pour la protection et la sécurité des établissements scolaires dans notre arrondissement, pas sur ces sujets particuliers.

Je voulais simplement dire, bien sûr, nous sommes en campagne électorale, cela n'a échappé à personne. Mais que ces sujets soient abordés juste simplement pour faire comprendre que rien n'est fait, rien n'a bougé dans le 8e arrondissement, je ne peux pas laisser faire.

Colombe BROSSEL a fait une réponse correcte, qui est la vérité et Mme la directrice de cabinet du Préfet de police, pareil. Donc, je me réjouis des relations que nous avons avec le nouveau commissaire, et aussi avec ses prédécesseurs parce que jusqu'à maintenant, depuis 2014, nous n'avons jamais eu à redire sur les relations avec la police qui est à l'écoute.

Le problème du 8e arrondissement, notamment des rackets et tout cela, on en est tous conscients. Pour l'instant, le travail est fait. Je laisse Colombe BROSSEL appeler à retirer ce vœu. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Maire du 8e arrondissement. Je me tourne vers Catherine LECUYER, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Catherine LECUYER.**- Je le maintiens, et je vous remercie pour toutes ces précisions. Je remercie aussi la police qui œuvre avec beaucoup de diligence. Je le maintiens, merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- D'accord.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, ce vœu n°110, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la tranquillité publique du quartier délimité par les rues de Ponthieu, Berri, d'Artois, La Boétie, Saint-Philippe-du-Roule, Commandant Rivière et Paul-Baudry.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 111 relatif à la tranquillité publique du quartier délimité par les rues de Ponthieu, Berri, d'Artois, La Boétie, Saint-Philippe-du-Roule, Commandant Rivière et Paul-Baudry. Si j'ai tout compris, on n'a pas changé d'arrondissement, et la parole est à Catherine LECUYER de nouveau.

**Mme Catherine LECUYER.**- Depuis des années, les habitants et commerçants du quartier délimité par les rues de Ponthieu, Berri, d'Artois, La Boétie, Saint-Philippe-du-Roule, Commandant Rivière et Paul Baudry subissent des nuisances indignes, liées en grande partie à la concentration d'établissements de nuit rue de Ponthieu. Depuis quelques années, la multiplication des "After" a contribué à accentuer le sentiment de dégradation de la situation.

Attroupements, hurlements, bruits de Klaxon nocturnes, trafic de stupéfiants à ciel ouvert, prostitution, déjections, rixes, constituent le quotidien des riverains, exaspérés, voire désespérés.

À cela s'ajoute la conduite dangereuse des voitures de sport en location, qui effectuent des accélérations à haut risque dans les petites rues du quartier, les vendeurs à la sauvette qui dissimulent au vu et au su de tous leurs matériels divers, dont certains inflammables, sous des trappes de concessionnaires du domaine public, les éclairages publics insuffisants, défaillants même parfois, qui contribuent au sentiment anxiogène d'abandon de l'espace public rue du commandant Rivière par exemple, ou la mendicité agressive et les vols à l'arraché signalés devant les distributeurs automatiques de billets. Bref, il faut réagir.

Oui, nous nous réjouissons du réaménagement du tronçon des rues de Ponthieu, Colisée, Anjou, qui est le résultat de la mobilisation de longue haleine des habitants via le budget participatif, mais celui-ci est largement insuffisant au vu de la dégradation de tout le quartier. L'heure n'est plus à la fatalité, nous devons avoir une réflexion ambitieuse pour ce quartier à deux pas des Champs-Élysées, qui à certaines heures de la nuit fait penser à une zone de non-droit, malgré le travail incessant de nos forces de l'ordre à qui je rends hommage.

C'est pourquoi, pour relayer l'interpellation des habitants et de nombreux acteurs économiques du quartier, qui sont en train de se constituer en association d'intérêt local pour mieux faire valoir leurs revendications, j'é mets le vœu que la Ville de Paris nous précise les mesures qu'elle compte mener en concertation avec le Préfet de police, et suivant quel calendrier, afin de restaurer dans les meilleurs délais l'ordre public dans le quartier. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Catherine LECUYER.

La parole est à Colombe BROSSEL pour vous répondre dans un premier temps.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la conseillère, ce sera en complément avec Mme la Représentante du Préfet de police, puisque les sujets que vous évoquez sont des sujets graves, de trouble à l'ordre et à la tranquillité publique.

Quelques mots pour dire que nous connaissons la situation de la rue de Ponthieu et des rues adjacentes. Un travail est mené depuis plusieurs années maintenant par la Préfecture de police avec la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, qui assure un suivi tout particulier sur ce secteur en raison des problématiques qui existent. La Ville est étroitement associée à ce travail depuis 2017, afin de pouvoir proposer des réponses conjointes et ciblées sur ce secteur, chacun dans ses compétences.

En complémentarité, une dizaine d'établissements sur la rue de Ponthieu, entre les rues de Berri et Roosevelt, ont été contrôlés. Cela a mené à des fermetures administratives en raison des graves troubles à l'ordre public constatés. Nous en remercions la Préfecture.

Une charte relative à la tranquillité publique a été travaillée par la Préfecture de police et les établissements concernés, l'un des objectifs étant notamment de permettre l'interconnexion de leurs caméras au PVPP. C'est un vrai sujet sur la galerie marchande notamment, autour de la fermeture de ce passage la nuit. L'objectif a également été d'inciter ces établissements à s'équiper de systèmes de détection de métaux.

Concernant le PVPP, je terminerai par cela, la caméra installée à l'angle des rues de Berri et Ponthieu a été améliorée avec un dôme 360. La caméra à l'angle des rues de Ponthieu et du Colisée intégrée au complément des 165 caméras supplémentaires voté par notre Assemblée en 2015 est active, répondant à un besoin de renforcement de la vidéo-protection sur ce secteur.

Je pourrai, si vous le souhaitez, vous donner l'ensemble des chiffres en matière de lutte contre les incivilités, sujet qui concerne la Ville, en vous disant que 1.627 P.V. ont été dressés. Je suis à votre entière disposition pour plus de détails.

C'est pourquoi, au regard de l'ensemble des réponses qui vous auront été apportées, je vous propose de retirer votre vœu et de vous assurer de notre mobilisation.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Colombe BROSSEL.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE.**- Madame la conseillère, le secteur de Ponthieu que vous évoquez est marqué par la présence importante d'établissements de nuit. Et donc, lors des soirées de week-end, veilles de jours fériés, il est marqué par des altercations entre individus alcoolisés, des attroupements de personnes, des incivilités en tous genres. Il faut là aussi relativiser, notamment remettre cela dans son contexte, mais il y a effectivement des incivilités dans ce secteur.

Que fait-on pour y remédier ? Chaque semaine, le secteur fait l'objet d'opérations de police concentrées sur les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, puisque ce sont les deux nuits de la semaine qui posent le plus de difficultés.

Nous faisons une première opération de 2 heures à 3 heures du matin, qui vise à réprimer le stationnement anarchique, avec le concours fort apprécié des équipes de la DPSP. Il y a une deuxième opération de 3 heures à 5 heures du matin, pour sécuriser les entrées des établissements de nuit, éviter les attroupements qui pourraient gêner la tranquillité des riverains. Depuis quelques mois, nous avons également rajouté une troisième opération qui débute à 6 heures 45 et se termine en fin de matinée, qui permet d'éviter aussi tous ces regroupements et les violences entre personnes alcoolisées, les rixes à la sortie des établissements de nuit.

Nous sommes d'ailleurs soutenus par le Parquet qui nous délivre régulièrement des réquisitions pour faire des contrôles d'identité et des contrôles préventifs.

Grâce à ces opérations, nous avons pu déjà contrôler plus de 1.000 personnes et 499 verbalisations ont été relevées, 63 véhicules enlevés, et 80 personnes interpellées pour divers motifs. Nous travaillons de la même façon sur les nuisances liées à la location de véhicules de luxe, qui stationnent un peu n'importe où, avec 1.174 verbalisations depuis le début de l'année. Nous travaillons également sur le flagrant délit contre les voleurs de montres de luxe dans ce quartier, et nous avons déjà pu en recenser 18, et donc interpellé en flagrant délit 18 personnes.

Et puis, nous travaillons également contre les V.T.C., qui se stationnent en dehors des emplacements autorisés, avec des opérations conjointes avec d'autres services de l'Etat, qui ont permis le contrôle de 57 personnes et de relever 38 infractions, d'interpeller 5 personnes. Et depuis le début de l'année 2019, je tiens à rappeler que 169 personnes ont été interpellées pour exercice illégal de la profession de V.T.C.

Donc, très forte mobilisation des services de police dans cet arrondissement, en parfaite coordination avec les équipes de la mairie d'arrondissement, de la mairie centrale, et également les fédérations de commerçants, avec lesquelles nous entretenons d'excellentes relations.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci. Je suppose que vous maintenez votre vœu, Madame LECUYER ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 111 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la situation générale des immeubles I.C.F. "La Sablière" situés 164, rue de Saussure.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 112 relatif à la situation générale des immeubles I.C.F. "La Sablière", situés 164, rue de Saussure.

Je donne la parole au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, pour le présenter.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement.- Je ne sais pas combien de vœux vont suffire pour que la situation du 164 Saussure, résidence Balmat, soit véritablement prise en compte. Le 164 Saussure, la résidence Jacques Balmat, ce sont d'abord des habitants excédés par les trafics de stupéfiants, qui s'opèrent au nez et à la vue de tous, dans une certaine indifférence. Les clients repartent même avec des trottinettes électriques rechargées gentiment par les dealers. Un véritable service premium. J'en ai été témoin. Plusieurs caves et halls sont en permanence squattés par des bandes bien identifiées. Les véhicules abandonnés sur les parkings restent des semaines sans être évacués.

Cet après-midi, un nouveau cri d'alarme et de détresse que je souhaite ici relayer, celui des habitants, des locataires qui ne sont pas écoutés par le bailleur, qui ne semble pas prendre en compte cette situation, qui ne prend pas ses responsabilités, qui ne prend pas la responsabilité de l'ampleur de la situation.

Chacun doit prendre ses responsabilités, qu'il s'agisse de la lutte contre le trafic de stupéfiants, comme dans l'entretien et la sécurisation des parties communes.

J'appelle dans ce vœu la mobilisation de la Ville de Paris, pour qu'elle prenne aussi la mesure vis-à-vis du bailleur I.C.F. "La Sablière" et qu'il y ait des réponses attendues depuis des mois et des années en matière de sécurisation et de tranquillité publique. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Monsieur le Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre. Madame la Maire, c'est à vous.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Monsieur le Maire, cher Geoffroy BOULARD, ce vœu laisse entendre qu'il n'y a aucune mobilisation ni de la Préfecture de police, ni de la Ville de Paris, ni de ceux qui coproduisent de la sécurité au quotidien sur le 164, rue de Saussure.

Que la situation ne soit pas encore à la hauteur des souhaits des habitants, c'est une évidence. Mais que vous puissiez laisser penser qu'il n'y a pas d'engagement des uns et des autres ne me paraît pas être le reflet de la réalité.

Je laisserai Mme CAMILLERI répondre pour la Préfecture de Police. Le 164 Saussure est un des lieux de trafic de stupéfiants. J'ai réécrit il y a peu de temps et au procureur et au Préfet de police, d'abord en insistant sur la nécessité de lutter contre ces multiples lieux de trafic, et évidemment le 164 Saussure fait partie de la liste des lieux que je remonte. Je les remonte parce que vous m'en parlez, parce que les habitants m'en parlent. Je vous laisserai évidemment répondre.

On ne peut pas faire comme si l'action renforcée du G.P.I.S. n'était pas une réalité, en coordination avec les effectifs du commissariat. 419 rondes ciblées, 34 opérations coordonnées avec les services de police, 179 évictions, 1.155 évincés, 87 interventions sur appel des locataires, c'est une réalité. Il faut continuer.

De la même façon, concernant les épaves, il y a un fonctionnement fluide avec le commissariat du 17<sup>e</sup> : 5 demandes de réquisition faites en 2018, 19 demandes de réquisition faites en 2019, les épaves sont enlevées régulièrement. Nous continuons évidemment à avancer sur le sujet.

Je ne reviens pas sur les questions de propreté et de salubrité à l'intérieur, il y a un travail avec la régie de quartier par exemple que vous connaissez bien, que nous connaissons bien. Le guide de sûreté a été réalisé en janvier 2019 en lien avec le commissariat du 17<sup>e</sup> et l'ensemble des caves a été condamné l'été dernier, afin qu'il ne puisse pas y avoir de squat.

Bref, beaucoup de choses ont été faites. Je suis toujours prête à mettre en place les cadres de travail pour que nous avancions ensemble, mais pas à laisser imaginer que rien n'a été fait. Soyez assuré de mon engagement à continuer à travailler sur ces sujets dans le 17<sup>e</sup> comme ailleurs, mais je vous proposerai que nous trouvions plutôt ce cadre de travail, et que vous puissiez retirer votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Colombe BROSSEL.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, effectivement le 164, rue de Saussure est un point extrêmement sensible de votre arrondissement en termes de trafic de stupéfiants. La situation ne nous a pas échappé, ni cet état de fait. C'est pour cela que nous concentrons énormément de moyens pour traiter la problématique dans cette résidence qui compte près de 400 logements, dont la configuration des lieux ne nous aide pas.

S'il y a une chose à faire, c'est peut-être aussi de travailler sur la prévention situationnelle dans cet ensemble de logements.

Nous mettons également des moyens humains pour essayer de régler cette problématique, avec des opérations de contrôle des halls d'immeuble, qui ont été réalisées entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> novembre derniers. On a eu 132 opérations, et 42 opérations en plus, très ponctuelles, de sécurisation coordonnée menées avec les équipes du G.P.I.S., et les compagnies de sécurisation et d'intervention.

Les services de police ont effectué au total 1.156 passages au sein de la résidence. C'est énorme. Cela a permis le contrôle de 305 individus et l'établissement de 64 contraventions pour toutes sortes d'incivilités au sens large, notamment les jets de détritus, les tapages et les infractions au Code de la route et au stationnement.

Et depuis le début de l'année, nous travaillons également sur le volet judiciaire, qui nous incombe totalement, avec 31 procédures judiciaires, là aussi c'est un chiffre extrêmement important, engagées pour des délits commis au sein de cette résidence.

Ces procédures judiciaires ont abouti à identifier un certain nombre de personnes qui étaient connues pour trafic de stupéfiants. La police judiciaire, évidemment, sous l'autorité du Parquet, travaille sur tous ces petits réseaux de trafic de stupéfiants à l'intérieur de la résidence, pour parvenir à des résultats probants, comme nous les avons eus dans nos précédentes enquêtes, où notamment, nous avons démantelé un réseau qui agissait au sein de la résidence, avec des perquisitions qui avaient permis la saisie de plus de 30.000 euros, plusieurs kilogrammes d'herbe de cannabis et de résine de cannabis, et qui avaient mené à l'interpellation des auteurs présumés, leur mise en examen, et leur placement en détention provisoire, avec des suites pénales extrêmement marquantes.

Nous continuons à nous mobiliser. Peut-être faudrait-il travailler sur tout ce qui relève de la prévention situationnelle pour faciliter encore l'intervention des services de sécurité dans cette résidence.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Représentante du Préfet de police.

Je mets donc aux voix ce vœu n° 112 avec un avis favorable, nous sommes bien d'accord ? Défavorable, très bien. On m'avait mis un F sur ma feuille. Je peux vous le montrer, Madame la Maire. C'est un D, d'accord.

Une explication de vote de Geoffroy BOULARD. Monsieur le Maire, expliquez votre vote sur votre vœu.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais maintenir ce vœu, puisque je vois que l'Exécutif a un peu tremblé sur sa position de vote. La situation n'est pas exactement celle que vous décrivez. Ce que vous décrivez, ce sont des faits, des interpellations et des procédures qui ont eu lieu au mois de mars. Le trafic a repris de plus belle. La situation est très enkystée. Cela depuis 25 ans, Madame BROSSEL.

Vous pouvez expliquer que tout a été fait et que tout va bien, je vais vous inviter à venir, je vais vous inviter à rencontrer les locataires, vous inviter à côtoyer les dealers en bas des immeubles, dans les halls et les cages d'escalier. C'est un plan Marshall. Tout le monde doit se mobiliser réellement.

On doit se poser la question : qu'est-ce qu'on doit faire pour annihiler ce trafic enkysté ? Le commissariat du 17e arrondissement appelle aussi à l'aide. Je vous le dis. La situation est dramatique.

Nous avons du trafic de stupéfiants. Demain, nous aurons du trafic d'armes. Je tiens à le dire. On a l'impression que ce sont de petits trafics...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Le règlement ne me permet pas de vous laisser...

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement.- On ne parle pas de petits trafics. C'est un sujet très important, je demande la mobilisation de tous, mais beaucoup plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- J'ai vraiment tiré sur le règlement pour permettre au maire du 17e arrondissement de s'exprimer à nouveau. Donner une explication de vote sur un vœu que l'on dépose est incongru, puisqu'a priori, on est censé le voter. Mais bon.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif. J'interroge notre Assemblée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 112 est rejeté.

### **Voeu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au plan de déploiement de caméras de vidéosurveillance.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons au vœu n° 113 relatif au plan de déploiement de caméras de vidéosurveillance.

La parole est à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**.- Monsieur le Maire, je vous présente le vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL et Florence BERTHOUT, et les élus du groupe "100% Paris".

On constate la multiplication des incivilités, notamment à l'angle des rues Tournefort et Amiot, des rues Flatters et Berthollet, des rues des Trois Portes et Frédéric Sauton...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Il ne s'agit pas de dire pardon. Je n'ai rien à vous pardonner, Madame la Présidente.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Nous aussi, on vous pardonne.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Je pense avoir un meilleur angle de vue que vous. J'ai compté, j'ai vu que le vœu n'était pas adopté.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Vous n'avez même pas regardé de notre côté.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Si, Madame la Présidente, je vous ai regardés, l'administration est là, j'ai comptabilisé tous les élus qui n'ont pas voté votre vœu. De ce côté, il n'y a pas de méprise possible.

Je redonne la parole à Christian HONORÉ, et je souhaiterais qu'il ne soit pas interrompu, notamment grâce à sa présence très forte au sein de notre Assemblée.

**M. Christian HONORÉ**.- Monsieur le Maire, je vais vous proposer le vœu de Pierre-Yves BOURNAZEL et Florence BERTHOUT, et des élus du groupe "100% Paris".

On constate la multiplication des incivilités, notamment à l'angle des rues Tournefort et Amiot, des rues Flatters et Berthollet, des rues des Trois Portes et Frédéric Sauton, des rues Royer-Collard et Saint-Jacques, et des rues Saint-Médard et Mouffetard, ou encore Lagrange et des Anglais.

Ces incivilités sont généralement dues à la situation peu passante de ces rues, et au nombre important d'endroits dérobés. Ces incivilités se traduisent par des nuisances sonores, des épandements d'urine sur la voie publique, des déjections canines et des dépôts sauvages. Les riverains s'en émeuvent à juste titre.

La Mission d'Information et d'Evaluation relative à la politique parisienne en matière de propreté rappelle que le renforcement de la verbalisation des incivilités par les services de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection fait consensus. La verbalisation constitue l'outil le plus efficace pour diminuer le nombre d'incivilités.

Un plan de développement de caméras pour la lutte contre les incivilités viendrait utilement appuyer l'action des agents de la DPSP en lien avec le centre de vidéo-protection. C'est la raison pour laquelle nous émettons le vœu que soit lancé un plan de développement de caméras de vidéo-protection pour lutter contre les incivilités. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur HONORÉ, pour ce vœu. Nous avons déjà eu exactement cet échange, il y a quelques années déjà. Celui que nous allons avoir dans quelques secondes dans cette Assemblée sera le même, mais la pédagogie, c'est de la répétition. Donc je vais recommencer.

Nous vivons, et c'est fort heureux, dans un pays de droit. Or dans un Etat de droit, les infractions vidéo-verbalisables sont inscrites dans la loi et sont définies par les parlementaires. C'est donc ces infractions que je peux transmettre de nouveau au président de vos groupes, il n'y a aucun problème. Je l'ai déjà fait lorsque nous avons eu cet échange, je peux tout à fait le refaire.

Donc les infractions qui sont vidéo-verbalisables sont définies par la loi. Voyez bien la difficulté. Je vais prendre un exemple pour que tout ceci soit concret.

On peut vidéo-verbaliser dans les conditions définies par la loi, par exemple un véhicule qui stationne dans une voie de bus, parce qu'on voit sa plaque d'immatriculation.

Vidéo-verbaliser un chien faisant des déjections canines dans la rue ou son propriétaire, voyez comme j'illustre mon propos par un exemple, est beaucoup plus compliqué et interdit par la loi. Vidéo-verbaliser une personne, un être humain qui fait ses besoins dans la rue - vous voyez comme je prends un exemple concret - ce n'est pas possible et ce n'est pas permis par la loi.

C'est donc la raison pour laquelle nous avons un plan de déploiement de la vidéo-protection autour de la vidéo-verbalisation des infractions définies par la loi. D'ailleurs à ce sujet nous souhaitons, nous l'avons proposé au Préfet de police, pouvoir développer la vidéo-verbalisation de ces infractions définies par la loi, mais sur les incivilités dont vous parlez dans le vœu et que vous avez rappelées dans votre propos oral. Je vous assure que ce n'est pas possible aujourd'hui et d'ailleurs, si je peux me permettre une note tout à fait personnelle, je crois qu'il est mieux que ce ne soit pas possible. Il est mieux que nous n'ayons pas besoin de la technologie pour cela. J'apporterai donc un avis défavorable à votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Colombe BROSSEL.

Je demande à Christian HONORÉ, vous maintenez votre vœu ?

**M. Christian HONORÉ**.- Monsieur le Maire, Mme Colombe BROSSEL parle de la vidéo-verbalisation, ce n'est pas le sujet, ce sont des caméras de vidéo-protection. Madame BROSSEL, pardonnez-moi, soyez gentille de relire le vœu que l'on vous présente.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Vous le maintenez ou pas ?

**M. Christian HONORÉ**.- Bien sûr, sauf que sa réponse n'est pas valable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Comme le vœu est maintenu, cela me permet de donner la parole à Pascal JULIEN pour une explication de vote.

**M. Pascal JULIEN**.- Cher Christian HONORÉ, vous transmettez ma question à qui ? A Pierre-Yves BOURNAZEL ? Voici la question. La question ouverte posée aujourd'hui. Depuis 10 ans, a-t-on vu à Paris diminuer de façon importante ou spectaculaire les actes contraventionnels, délictueux ou criminels ?

Réponse : non.

Depuis 10 ans, a-t-on vu le nombre de caméras augmenter à Paris ?

Oui ! C'est 2009, le P.V.P.P. Avec ces caméras partenaires, on est à 30.000 caméras aujourd'hui. On met des millions et des millions d'euros, parce que le coût n'est nulle part chiffré, en investissement comme en fonctionnement. On investit des millions d'euros pour quel résultat ? Je vous le demande.

Et aujourd'hui, vous arrivez avec un truc qui est déjà un premier pas vers les logiciels à repérages faciaux. Vous demandez qu'on repère, c'est assez bien expliqué par l'adjointe, des gens, à leur visage sans doute, puisqu'ils ne portent pas un numéro d'immatriculation sur le front. Je vous remercie, on votera contre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 113 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 113 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au maintien d'une base dans chaque arrondissement pour les A.S.P.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 114 relatif au maintien d'une base dans chaque arrondissement pour les A.S.P.

La parole est de nouveau à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**.- Monsieur le Maire, je vous présente un vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL, Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON et les élus "100% Paris".

La réforme de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection s'est traduite par le groupement de 1.600 agents de la surveillance de Paris et 6 secteurs géographiques pour les unités généralistes. Avant leur transfert à la Ville au 1er janvier 2018, les A.S.P. bénéficiaient d'une vigie dans chaque arrondissement.

Cette nouvelle répartition pose des difficultés opérationnelles, organisationnelles pour les agents qui ne disposent plus d'espace pour se changer ou déjeuner. L'efficacité opérationnelle des agents s'en trouve également dégradée, car ils sont contraints de multiplier les allers-retours, qui plus est en véhicules motorisés.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu selon lequel la Ville de Paris maintienne dans chaque arrondissement une base pour les A.S.P., comprenant un espace pour prendre les repas, des sanitaires et des vestiaires. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Christian HONORÉ, pour votre concision.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup. Merci, Monsieur HONORÉ, pour ce vœu. Je ne comprends plus rien à l'histoire de ce vœu. Au dernier Conseil de Paris, le vœu était là, il avait été déposé et il a été retiré par Florence BERTHOUT notamment puisque, pour que tout le monde le sache, nous avons un sujet avec Florence BERTHOUT sur la question de la localisation du local des A.S.P. dans le 5e. Le vœu a été retiré parce que nous avons trouvé une solution qui convient à tout le monde dans le dialogue - ce qui permet souvent d'avancer - avec la maire du 5e arrondissement et les directeurs de la DPSP.

Aujourd'hui ce vœu revient. Je sais bien que l'on a du temps à perdre, qu'on s'aime bien et que c'est "chouette" de passer du temps ensemble, mais peut-être que l'on attendra d'être anciens conseillers de Paris et de pouvoir aller aux activités culturelles proposées par l'Association des anciens conseillers de Paris.

Ne perdons pas de temps sur ces sujets-là. Nous avons trouvé la solution et les maires d'arrondissement, dont Florence BERTHOUT avec qui j'ai pu échanger sur le sujet, savent très bien que lorsqu'il y a besoin de déverrouiller

des sujets, ma porte est généralement ouverte et on trouve des solutions. J'apporterai donc un avis défavorable à ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, chère Colombe BROSSEL. On est d'accord, avis favorable ? Il faudra vraiment revoir les avis que d'autres que vous font parvenir à la séance du Conseil de Paris. De ce fait, ce n'est pas Colombe BROSSEL en tant que telle, mais voilà, c'est pour cela que j'ai pris mes précautions.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 114 est rejeté.

### **Vœu déposé des groupes UDI-MODEM et LRI relatif à la prévention et à la sécurité place Françoise-Dorin.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 115. Je vous demanderai, chère Colombe, l'avis que vous émettrez sur ce vœu relatif à la prévention et la sécurité place Françoise-Dorin. C'est Valérie NAHMIAS qui le présente.

**Mme Valérie NAHMIAS**.- Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce vœu va faire plaisir à M. JULIEN. Ce vœu est relatif à la prévention et la sécurité de la place Françoise-Dorin, au sein du nouveau quartier Martin Luther King. Cette place subit déjà de nombreuses nuisances et est confrontée à un certain degré d'insécurité : des squats signalés dans les halls de plusieurs immeubles, des vols, des bandes installées le long de l'allée Yvette Guilbert, du trafic perpétré aux abords du parc Martin Luther King.

Sachant la volonté de partager, en lien avec le commissariat et la DPSP, à qui je veux vraiment rendre honneur et remerciements de leur travail quotidien, d'accompagner cet écoquartier composé à 55 % de logements sociaux dans un climat de vivre-ensemble apaisé, même si cela peut paraître anecdotique mais non moins important, toute l'installation technique et télécom de vidéosurveillance est déjà installée par l'aménageur "P&MA".

Avec l'appui à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, nous souhaitons, la majorité du 17e, que la Préfecture de police procède à l'installation d'une caméra de vidéo-protection place Françoise-Dorin, pour renforcer ce dispositif de sécurité et de tranquillité publique sur ce nouveau quartier naissant qu'est Martin Luther King.

Je profite de rajouter à vous, cher Monsieur JULIEN, qu'effectivement, les caméras n'empêchent pas les méfaits, mais ont permis de résoudre de nombreuses affaires. Et comme vous le disiez à l'instant, chère Madame la Maire, "notre porte sera toujours ouverte, nous aurons des solutions", j'espère que vous trouverez des solutions pour les habitants de Martin Luther King. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Valérie NAHMIAS.

Monsieur le Maire du 17e, vous souhaitiez intervenir sur ce vœu de manière inévitablement concise.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire. C'est un vœu simple, qui a été présenté par Valérie NAHMIAS, en charge de l'animation du quartier Martin Luther King, qui doit entraîner une réaction rapide de tous les acteurs concernés par ce nouveau quartier. Les habitants prennent leurs marques, s'approprient leur nouvelle rue, et on constate le squat de plusieurs halls, la présence de bandes sur l'espace public entraîne un certain nombre de nuisances.

Il est important d'entendre les habitants, de compléter aussi le plan de vidéo-protection que nous avons obtenu il y a quelques années, autour du parc Martin Luther King et de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". A l'évidence, il manquait une caméra sur cette place très fréquentée. La vidéo-protection ne peut être l'alpha et l'oméga, mais elle est indispensable. Elle permet de rassurer les habitants et surtout d'améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits. C'est important que l'on envoie un signal aux bandes déjà en place qui s'organisent et s'approprient, fait inquiétant, certains espaces non couverts.

Je veux appeler, et je ferai court, l'attention à la fois de la Préfecture de police et du Ministère de l'Intérieur, mais également de la Mairie de Paris sur la nécessité d'accélérer les installations promises, validées dans cet hémicycle il y a quelques mois, rue de La Jonquière, et notamment du côté de la place Louis Loucheur, parce qu'à ce stade, ça n'avance pas.

Nous sommes interpellés en tant qu'élus, c'est légitime, sur l'avancement de ces installations. Nous comprenons qu'il est nécessaire d'être discret, mais nous ne voyons rien venir en tant qu'élus, ce qui est inquiétant. Une échéance à la fin de l'année 2019 avait été donnée. J'aimerais vraiment que sur ces sujets de vidéo-protection, de sécurité, et des engagements pris ici au Conseil de Paris, nous soyons tous à la hauteur de ces promesses. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. J'apporterai un avis favorable. Est-ce la même chose que ce que vous avez sur votre papier ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Absolument.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Qu'elle est bien organisée cette séance !

Merci à Mme NAHMIAS, merci à Geoffroy BOULARD. Comme à chaque fois que vous me saisissez, vous, d'autres élus d'arrondissement ou les maires d'arrondissement sur ces sujets, j'apporte un avis favorable en rappelant, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Maire, qu'une caméra sans des personnes qui soient réellement dans l'espace public en uniforme, pour assurer, rassurer, faire de la médiation, verbaliser pour ce qui concerne les agents de la Ville, ou empêcher la commission de délits, interpellé ceux qui en ont commis et démanteler les réseaux pour ce qui est de la police nationale, n'a en soi pas de sens.

La vidéo n'est qu'un outil au service d'une politique publique, mais je partage la conviction qui est celle que vous avez défendue, chère Valérie NAHMIAS, que lorsqu'on aménage un nouveau quartier, il est évidemment important de prendre en compte toutes les dimensions et de savoir les ajuster au fur et à mesure que le quartier commence à vivre.

Nous l'avons fait sur un certain nombre d'autres sujets en matière de tranquillité publique en ce qui concerne la Ville, et je ne pourrais évidemment apporter qu'un avis favorable à ce vœu.

Je vais regarder ce qu'il se passe sur le secteur Louis-Loucheur et la rue de La Jonquière, puisqu'en effet nous l'avons voté, pour vérifier que les choses sont bien lancées entre les différents services. Je pense que Frédérique CAMILLIERI redira la même chose. Nous regarderons.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Madame la Représentante du Préfet de police, c'est à vous.

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, c'est un nouveau quartier, vous l'avez bien souligné, l'activité des services de police doit s'adapter à une nouvelle population qui arrive, un parc aussi qui draine malheureusement la nuit des personnes qui traînent et parfois commettent des incivilités, voire des actes de délinquance.

L'activité des services de police dans ce quartier est elle-même en forte augmentation. C'est la conséquence directe, mais c'est aussi la preuve de notre investissement dans ce quartier, avec un nombre de mises en cause qui est en hausse de 75 % et le nombre de gardes à vue qui suit, puisque cela augmente de 62 %.

Depuis le 1er juillet 2019, 738 patrouilles ont été menées dans le quartier avec 36 opérations de sécurisation d'ampleur, qui ont été menées en collaboration avec la DPSP de la Ville de Paris. Le commissariat de police local organise chaque semaine 2 opérations de lutte contre la délinquance et les intrusions nocturnes au parc Martin Luther King. Pour l'instant, nous n'avons relevé que des délits mineurs ou des incivilités dans le cadre de ces opérations.

S'agissant de la vidéo-protection, le 17e arrondissement est déjà pourvu de nombreuses caméras, il y en a au total 114 dans le 17e arrondissement. Dans ce quartier spécifique, il y a pour l'instant 6 caméras. Un plan de développement triennal prévoit l'installation, en 2021, je sais que cela paraît loin, c'est malheureusement le temps qu'il faut parfois pour des travaux de cette nature, de 2 caméras à l'angle du boulevard Berthier et de la rue Rostropovitch, et une autre sur la passerelle de cette rue, mais le calendrier est tributaire de l'état d'avancement de travaux de voies publiques et d'aménagements du quartier.

Il y aura dans un second temps probablement le déploiement d'autres caméras sur l'ensemble des passerelles, et également à l'angle des rues Rostropovitch et Cardinet, ce qui permettra de quadriller la place Françoise-Dorin à travers l'ensemble de ces accès.

On a bien conscience que c'est un nouveau quartier, donc attention des services de police, moyens humains renforcés dans ce quartier-là. Attention particulière à ce parc Martin Luther King, et on l'intègre dans nos plans de déploiement des caméras qui sont à venir. Je regarderai évidemment ce qu'il en est pour la place Louis-Loucheur.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup. Explication de vote de Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**.- Nous voterons contre ce vœu pour les raisons que j'ai énoncées tout à l'heure, sans surprise, mais je voudrais répondre. Connaissez-vous des études globales, indépendantes de la Préfecture, car il y a là-bas une addiction à la vidéosurveillance... Connaissez-vous des études indépendantes sur le taux d'élucidation ?

Moi, j'en ai vu quelques-unes, partielles, on est sur du 1 à 3 %. C'est très peu. Mais tant qu'il n'y aura pas d'audit indépendant, complet, sérieux sur le rapport coût/efficacité de la vidéo-protection, on continuera à avoir un débat entre les gens qui sont dans le dogme, la croyance et l'addiction, et d'autres qui sont beaucoup plus pragmatiques. Je n'aime pas le terme "pragmatique". J'ai les idées, donc j'ai l'esprit pratique pour mettre en œuvre mes idées.

Je ne suis pas contre, par dogme. D'ailleurs, nous ne nous prononçons que pour les caméras en milieu ouvert. Dans les milieux fermés, c'est différent, privés, c'est différent. On parle bien de l'espace public. Qu'on me démontre le rapport coût/efficacité. Je regarderai à ce moment-là, au regard de ce que je concède en termes de liberté surveillée.

Mais cela n'existe pas, parce qu'il n'y a pas de volonté d'audit. Ici, à la Mairie, on a eu un audit sur l'armement des policiers. On a eu un audit rapide mais intéressant sur la sécurité, qui excluait la vidéosurveillance.

Nous n'avons aucun audit sur ce sujet. Faut-il encore que la méthodologie de l'outil fasse consensus.

Pour toutes ces raisons, le débat reste ouvert, nous voterons contre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci. Qu'il me soit permis de rassurer Pascal JULIEN, il n'y a aucun élu dogmatique au sein de ce Conseil de Paris. Cela se saurait.

Je mets de fait aux voix, à main levée, le vœu n° 115, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 497).

### **Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la qualité de vie boulevard de Strasbourg - rue du Château-d'Eau.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 116 relatif à la qualité de vie boulevard de Strasbourg, rue du Château d'Eau et c'est Déborah PAWLIK qui le présente.

**Mme Déborah PAWLIK**.- Merci, Monsieur le Maire.

Comme il n'y a pas d'élus dogmatiques dans cette Assemblée, je ne doute pas que la majorité émettra un avis favorable pour ce vœu, qui vise à évoquer le quartier du boulevard de Strasbourg, de la rue du Château-d'Eau et des rues adjacentes, quartier qui concentre de nombreuses nuisances et ce, depuis plusieurs années.

Premièrement, la mono activité gangrène le secteur, les coiffeurs côtoyant les ongleries, les ongleries côtoyant les coiffeurs.

Deuxièmement, ces commerces ne sont pas sans causer des nuisances, puisqu'on constate souvent des émanations toxiques potentiellement dangereuses pour la santé.

Troisièmement, ces commerces ont des horaires très, voire trop étendus, fermant à 1 heure, 2 heures du matin, voire plus.

Quatrièmement, le domaine y est occupé illégalement de manière très régulière par des vendeurs à la sauvette. A ce titre, la Préfecture de police a mené un certain nombre d'opérations coup de poing depuis la rentrée que je tiens particulièrement à saluer ici, puisqu'elles ont montré leur efficacité. Ce sont des opérations qu'il faudra reconduire et multiplier.

Mais, il est évidemment essentiel que de son côté, la Ville prenne sa part en la matière et agisse à son tour pour permettre aux habitants du quartier de retrouver un cadre de vie apaisé, c'est bien sûr l'objet de ce vœu, par lequel je vous demande de favoriser la préemption dans le secteur pour aider véritablement à la restauration d'une forme de diversité commerciale en intégrant notamment le boulevard de Strasbourg dans le périmètre de l'expérimentation relative au droit de préemption de la SEMAEST sur les baux.

Je vous demande aussi de prendre toutes les mesures utiles pour contrôler les émanations toxiques qui peuvent émaner de certains commerces.

Je propose également d'engager une réflexion pour amener ces commerces à restreindre leurs horaires d'ouverture.

Il faut évidemment une politique de verbalisation systématique des incivilités dans le secteur et, je l'ai déjà indiqué, poursuivre les opérations menées actuellement par la Préfecture de police dans le secteur, pour lutter contre les vendeurs à la sauvette.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Déborah PAWLIK.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame PAWLIK.

Depuis plusieurs semaines, l'action conjointe des agents de la DPSP de la Ville de Paris et des services du commissariat du 10e, qui ont multiplié les rondes, les îlotages, les verbalisations et les actions de prévention commencent à porter ses premiers fruits et les riverains le ressentent.

Ce sont concrètement 818 procès-verbaux qui ont été dressés depuis le début de l'année 2019 sur ce seul secteur de Strasbourg-Saint-Denis/Château-d'Eau, avec une très grande implication des effectifs de la circonscription, appuyés par les effectifs centraux en soirée et en nuit, compte tenu des nuisances et des incivilités récurrentes à des heures très tardives.

Les problématiques récurrentes que vous évoquez trouvent pour partie leur source dans l'activité de certains commerces. Ceux-ci, notamment les nombreux coiffeurs et ongleries de la rue du Château-d'Eau et du boulevard de Strasbourg, ne respectent parfois ni la législation ni les règles d'hygiène et de sécurité.

18 dossiers sont actuellement suivis par le bureau d'action contre les nuisances professionnelles de la Ville de Paris, en lien avec les services de la Préfecture de police. En effet, les conditions mêmes d'exploitation présentent des risques sanitaires pour les riverains, les employés et les clients.

Les conditions de travail imposées aux employés sont en outre extrêmement préoccupantes et nous avons ainsi directement saisi l'A.R.S. et "la Direccte". Nous sommes toujours en attente d'une action de leur part, éventuellement même d'une réponse, ce serait aimable.

Leurs horaires d'ouverture génèrent par ailleurs d'importantes nuisances sonores pour les riverains. Les attroupements qui se créent devant les devantures entraînent des tensions, de même que d'importants désagréments.

Ces commerces servent, dans certains cas, de véritables lieux de repli pour des vendeurs à la sauvette ou des trafiquants.

C'est pourquoi, avec Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e, et Olivia POLSKI, nous avons saisi le Préfet de police afin qu'une action puisse être menée à l'encontre de ces commerçants inciviques. A l'image de l'arrêté pris cet été à Saint-Denis, nous lui avons demandé de prendre un arrêté restreignant leurs horaires d'ouverture le soir.

Je me permets de faire une parenthèse, j'ai cru comprendre que le Gouvernement, qui souhaite favoriser l'ouverture des commerces alimentaires après 21 heures en assouplissant les règles sur le travail de nuit, avait proposé, non pas d'annuler cette mesure, mais de la repousser, avec un calendrier uniquement électoral.

Je compte sur vous, Madame PAWLIK, pour échanger avec le député de la circonscription qui saura, j'en suis sûre, porter la voix des habitants pour éviter que ce genre d'absurdité arrive et empêche les uns et les autres de pouvoir agir sur les ouvertures nocturnes de ces commerces.

Par ailleurs, je terminerai par là, la Ville de Paris a mis en place à partir de 2008 le dispositif "Vital Quartier 2", qui a permis une démarche offensive de la SEMAEST permettant, par exemple, le rachat des murs d'une onglerie 58 rue du Château d'Eau. C'est la même chose au 50 boulevard de Strasbourg, la SEMAEST a acquis 26 locaux dans le secteur pour près de 1.200 mètres carrés, dans lesquels elle a permis l'implantation de commerces de proximité.

Pour toutes ces raisons, qui vous montrent notre implication, le travail conjoint avec la Préfecture de police et les souhaits de continuer ensemble, je vous proposerai de retirer votre vœu, sinon j'y apporterai un avis défavorable, Monsieur le Président de séance.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup. Merci, Colombe BROSEL.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police. Je donnerai la parole à la maire du 10e arrondissement, et après nous nous prononcerons sur ce vœu.

Madame la Représentante du préfet de police...

**Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE**.- Merci, Monsieur le Maire. Vous l'avez noté, le Préfet de police a souhaité que l'on mobilise nos services pour traiter les problématiques du boulevard de Strasbourg, avec une mobilisation importante du commissariat local, mais également de renforts qui viennent des services mêmes de la Préfecture de police, mais qui ne sont pas spécifiquement affectés sur le 10e arrondissement, et également des renforts mobiles lorsque nous pouvons les détourner de leur mission prioritaire qui est le maintien de l'ordre.

Ce secteur est une priorité pour la Préfecture de police et fait face à de nombreuses problématiques. J'aimerais d'abord vous rappeler que nous travaillons avec la Ville de Paris sur des opérations de lutte contre les ventes à la sauvette.

En ce qui concerne la police nationale, 235 procès-verbaux simplifiés de vente à la sauvette ont été rédigés au cours des opérations que nous faisons trois fois par semaine, et 73 interpellations pour recel ont été réalisées depuis le début de l'année 2019.

C'est important, parce qu'il ne s'agit pas simplement d'empêcher la vente à la sauvette le jour et à l'heure où l'on y est, mais également de pouvoir, à travers les interpellations, la saisie des marchandises et le travail de démantèlement des réseaux, agir durablement et efficacement contre ces phénomènes.

Nous avons vu également monter la délinquance acquisitive violente, c'est-à-dire les vols avec violence, qui contribuent à ce sentiment d'insécurité notamment des riverains.

La Brigade anticriminalité, appuyée par des opérateurs de vidéo-patrouille, puisque nous faisons également des vidéo-patrouilles, réconcilie la technique et l'humain. Les opérateurs de la Brigade anticriminalité peuvent également interpellé en flagrant délit les personnes qui commettent ces vols, et 4 individus ont été récemment interpellés dans ce cadre.

Concernant les trafics de stupéfiants, parce qu'il y en a aussi sur ce boulevard, nous avons un plan "stupéfiants" à la Préfecture de police, dans lequel sont inscrits un certain nombre d'objectifs, et un certain nombre de points situés sur la rue du Faubourg-Saint-Denis ont été considérés comme étant prioritaires. Grâce à la mobilisation des services, plusieurs individus se livrant à ces trafics ont été identifiés, et 2 d'entre eux ont été interpellés la semaine dernière.

Quand je dis 2 personnes, ce ne sont pas simplement les usagers, mais bien les trafiquants que nous avons interpellés.

Nous travaillons également à lutter contre l'immigration illégale. Ce sont aussi des filières, c'est aussi une certaine forme de communautarisation qu'il peut y avoir dans ces commerces, qui alimentent toutes sortes de filières de trafics d'êtres humains.

Nous faisons donc des opérations sur cette problématique-là, et depuis le début de l'année, 31 opérations ont abouti à la prise en charge administrative de 221 étrangers en situation irrégulière.

Un travail sur le démantèlement de toute cette économie communautaire, qui alimente les trafics d'êtres humains, qui se basent d'ailleurs dans un certain nombre de commerces du boulevard de Strasbourg pour lesquels des opérations coordonnées entre services de l'Etat sont menées, sous couvert de la justice et du Parquet, a permis de faire des contrôles très poussés et de mener à des sanctions administratives.

8 salons de coiffure ont été notamment fermés pour une durée allant de 20 à 75 jours. Une demande de fermeture pour 120 jours est en cours d'instruction et 2 autres procédures viennent tout juste d'arriver dans nos services.

Je voulais vous assurer de la mobilisation continue de la Préfecture de police dans ce secteur, ainsi qu'à Mme la Maire du 10e arrondissement avec qui nous avons longuement discuté des effets de ces opérations et de leur efficacité.

Nous continuerons à mener ces opérations. Je peux vous assurer que mes échanges avec le Parquet sur le sujet sont extrêmement fructueux et que nous aurons l'occasion très bientôt de pouvoir mener à nouveau des opérations interservices sous le contrôle du Parquet, avec des moyens d'investigation et des moyens de répression beaucoup plus forts qu'en simples procédures administratives dans les prochaines semaines.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Madame la Maire du 10e arrondissement, vous avez la parole.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire. Un mot très rapide. D'abord, je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce qu'ont dit, à la fois Colombe BROSSEL, et Mme la Représentante du Préfet de police que je remercie de sa description très exhaustive de toutes les missions qui ont été menées ces dernières semaines.

En effet, je me félicite, en mon nom, mais surtout au nom des habitants de ce quartier, de cette prise en compte, ce partage d'objectifs avec la Préfecture de police, que nous avons pu faire, et que l'on ait pu ainsi entamer des mesures en profondeur, contre ce qui était une véritable dérive dans ce quartier et qui, à la fois par le nombre d'infractions commises et par l'ambiance que cela avait installée dans le quartier, devenait insupportable à tous.

Donc, merci infiniment, et je compte énormément sur la Préfecture de police, et la Ville met les moyens pour vous accompagner bien sûr, pour que nous puissions poursuivre ce travail de longue haleine et récupérer, si je peux me permettre une expression un peu de maire d'arrondissement, récupérer le secteur. Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Madame la Maire du 10e arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 116, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 116 est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Observatoire national de la délinquance.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons au vœu n° 117 relatif à l'Observatoire national de la délinquance.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Merci. Encore un observatoire que le Gouvernement supprime. Il s'agit de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

La volonté du Premier Ministre, de supprimer cet institut national des hautes études de la sécurité et de la justice d'ici fin 2020, entraînera la suppression de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales pour être transféré à l'INSEE.

Cet observatoire permet pourtant de déterminer en toute indépendance les chiffres de la délinquance, notamment à travers son rapport annuel nommé "Cadre de vie et sécurité".

Les associations de lutte contre les violences faites aux femmes d'ailleurs craignent que cette suppression de l'Observatoire puisse entraver les travaux menés par l'ensemble des acteurs mobilisés. Ces travaux sont utiles pour une analyse plus fine de la délinquance et des violences sexuelles puisque par exemple, pour la co-présidente du planning familial, Caroline REBHI, ils ont permis de prouver que les violences sexuelles se déroulent davantage dans la sphère familiale.

L'O.N.D.R.P., puisque c'est ainsi qu'on peut le nommer, est le plus important des organismes pour avoir des chiffres précis sur les violences faites aux femmes, puisque grâce à une enquête menée avec l'INSEE et le service statistique ministériel de la sécurité intérieure, nous savons que chaque année, 200.000 femmes sont victimes de violence au sein de leur couple et qu'aucun milieu social n'est épargné.

La suppression de cet observatoire indépendant pour un transfert à l'INSEE est un véritable coup porté à l'étude qualitative de la délinquance et des violences sexuelles. Les organisations de lutte contre les violences faites aux femmes dénoncent la suppression de l'outil de mesure des violences sexistes et sexuelles dans le sens où cela va rendre de plus en plus difficile de mesurer l'augmentation de ces violences.

Voilà pourquoi je vous propose ce vœu, afin que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour exiger l'annulation de la suppression de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire, merci, Danielle SIMONNET.

Pourquoi la décision prise par le Premier Ministre de supprimer l'O.N.D.R.P. et, derrière, l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est d'une part, une aberration, et d'autre part une erreur ?

C'est une aberration et une erreur, voire une faute politique d'ailleurs. Malheureusement, l'avenir nous le dira. Parce que, on ne peut pas, plan après plan, quelle que soit la thématique, dire à quel point l'interministériel c'est important, à quel point il faut décloisonner, faire travailler ensemble des professionnels qui ne viennent pas des mêmes horizons... Et détruire, démanteler, mettre fin, fermer les organismes qui matérialisent et concrétisent ce décloisonnement.

Je le dis, je crois que c'est une vraie erreur politique qui a été faite par le Premier Ministre. C'est une erreur qui a été faite dans une stricte vision d'économie budgétaire. Mais, je crois qu'investir dans la connaissance et dans la recherche, dans la connaissance et la recherche indépendantes, ce n'est jamais un coût, c'est un investissement, un investissement en termes de politique publique.

L'O.N.D.R.P., cela revient sur des échanges que nous avons eus dans cette Assemblée il y a quelques minutes, était un observatoire indépendant du Ministère de l'Intérieur. Il était donc capable de produire de façon indépendante du Ministère de l'Intérieur des statistiques et des études sur les questions de criminalité, afin de produire de la politique publique. C'est là que c'est une erreur absolue.

Je termine d'un mot. S'il n'y avait pas eu l'O.N.D.R.P. pour initier les enquêtes de victimation, mes chers amis, sur un certain nombre de sujets qui nous mobilisent les uns et les autres en matière de prévention et de sécurité, nous n'en serions pas là. Heureusement qu'il y a des enquêtes de victimation qui permettent de faire exister des faits qui n'existent pas dans les statistiques du Ministère de l'Intérieur.

Vous croyez vraiment que la question des violences faites aux femmes existerait si l'on s'en était tenu aux statistiques des plaintes déposées dans les commissariats ? Non. Il a fallu des outils de recherche indépendants, comme les enquêtes de victimation, pour faire avancer les politiques publiques.

Oui, cette suppression, cette disparition de lieux de rencontres, de travail interdisciplinaire et indépendant est une erreur, une absurdité. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à votre vœu, Madame SIMONNET, en vous proposant, si vous l'acceptez, de remplacer dans votre dernier paragraphe, le mot "exiger" par "demander". Ma bonne éducation reprend le dessus. Mais j'apporterai un avis favorable à votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 amendé, avec un accord, j'imagine, de l'auteur. C'est-à-dire de Danielle SIMONNET.

Qui est pour ce vœu ainsi amendé ?

**Mme Danielle SIMONNET.**- Allez-y.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 498). Je vous remercie.

### **2019 DEVE 174 - Mise à disposition par Elogie-Siemp de la cour centrale de la caserne des Minimes dénommée jardin Arnaud Beltrame (3e) pour ouverture au public. - Convention de gestion.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons le projet de délibération DEVE 174 : mise à disposition par Elogie-Siemp de la cour centrale de la caserne des Minimes, jardin Arnaud Beltrame, pour une ouverture au public.

Je donne la parole à Pierre AIDENBAUM.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis particulièrement heureux de vous présenter ce projet de délibération, qui concerne la création d'un nouveau jardin de 2.200 mètres carrés dans le 3e arrondissement, au sein de l'ancienne caserne de gendarmerie, qui sera dénommée jardin Arnaud Beltrame.

Cela, en référence naturellement au colonel Arnaud Beltrame, gendarme profondément engagé, qui s'est substitué, lors de l'attentat terroriste du 23 mars 2018 à Trèbes, au dernier otage retenu. Il a été d'ailleurs nommé commandeur de la Légion d'honneur lors d'un hommage national qui lui a été rendu.

C'est un symbole fort que d'accueillir et d'inscrire la mémoire de ce héros dans l'ancienne caserne de gendarmerie, au cœur de Paris, qui désormais portera son nom.

La Caserne des Minimes est un projet de réhabilitation emblématique du 3e arrondissement. Comme vous le savez, cette ancienne caserne de gendarmerie a été récupérée par la Ville de Paris pour développer un projet que je vais porter, ambitieux, permettant la création de 70 logements sociaux avec une priorité donnée à des logements familiaux, 3, 4 et 5 pièces, une crèche de 90 berceaux, des locaux d'activité artisanaux dans les rez-de-chaussée, et un café associatif qui sera géré par l'Institut médico-éducatif de la Cour de Venise, qui accueille de jeunes autistes, plus un cabinet médical.

L'ancienne place d'Armes sera donc transformée en jardin. Ainsi, l'ensemble des équipements auront en leur cœur un nouvel espace végétalisé avec l'implantation de 16 nouveaux arbres permettant d'offrir un lieu agréable et ombragé. En plus de ces arbres, 3 autres espaces verts, plus petits certes, viendront enrichir le caractère végétal du projet, avec une ouverture de l'enceinte de la caserne côté rue Saint-Gilles, avec un aménagement paysager structuré autour des 5 arbres existants, un jardin potager le long du mur longeant la cour de la crèche, et un mur végétal séparera la rue des Minimes de la cour centrale, avec notamment un terrain de pétanque.

Ce nouveau jardin vient s'ajouter aux nouveaux jardins créés dans le Centre de Paris et dans le 3e arrondissement particulièrement pendant cette mandature. Il sera un nouveau petit écrin de 2.200 mètres carrés au cœur de notre arrondissement.

Ce projet de délibération prévoit la signature avec le bailleur Elogie-Siemp de la convention de gestion de la cour centrale de la caserne des Minimes, en vue de son ouverture prochainement au public.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Pierre AIDENBAUM.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que nous pouvons tous nous féliciter aussi ici de ce projet, comme l'a dit le maire du 3e arrondissement, dans un quartier où les protections patrimoniales sont très importantes. Nous avons respecté ces prescriptions qui nous ont été imposées, puisque je rappelle que cette cour est classée cour ou espace de dégagement à dominante minérale, et que malgré cela nous avons effectivement réussi à offrir un lieu de résilience et un îlot de fraîcheur qui répondent aux habitants de ces quartiers.

Donc, je crois qu'on ne peut que se réjouir aussi bien de l'implantation de ces arbres, des jardinières, que du jardin partagé. Et à titre personnel, je ne peux que me réjouir de voir s'y implanter l'I.M.E. de la Cour de Venise que j'avais bien connu dans un temps ancien.

Vraiment, un très beau projet dans ce quartier.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 174.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 174).

## **2019 DEVE 180 - Partenariat entre la Ville de Paris et les cirques présents sur le territoire parisien s'engageant à ne plus présenter d'animaux sauvages dans leurs spectacles.**

### **Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au devenir des animaux provenant de cirques.**

#### **Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous en arrivons au projet de délibération DEVE 180 et aux vœux n<sup>os</sup> 118 et 118 bis. Partenariat entre la Ville de Paris et les cirques présents sur le territoire parisien s'engageant à ne plus présenter d'animaux sauvages dans leurs spectacles.

Je donne la parole à Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**.- Merci, Monsieur le Maire.

Enfin ! Je salue ce projet de délibération avec soulagement. Bien sûr, le cadre réglementaire national n'est pas encore là. Bien sûr, ce ne sera donc pas à proprement parler une interdiction des animaux sauvages dans les cirques, et en conséquence, bien sûr, certains cirques ne nous assurent pas pleinement d'un respect de notre volonté.

Mais saluons ce qui doit l'être. La décision formelle, par la Ville de Paris, de mettre fin d'ici trois ans aux cirques avec animaux sauvages à Paris, qui se concrétisera par le refus d'accorder dorénavant toute autorisation d'occupation du territoire aux cirques présentant des animaux sauvages, est une bonne chose.

Je veux remercier en particulier Pénélope KOMITÈS pour le travail qu'elle a réalisé, la concertation absolument nécessaire qu'elle a menée avec la profession circassienne, même si "in fine" tous ne sont pas dans le train que nous avons fait démarrer.

Symboliquement, la capitale du pays qui décide cela, c'est un signe fort pour l'ensemble des communes de France, un exemple, un encouragement envoyé aussi à l'Etat pour poursuivre le travail qu'il a engagé dans la même direction.

Depuis des années, et plus encore au cours de cette mandature, des élus et des associations vous ont demandé cette mesure. Je veux saluer mes collègues Danielle SIMONNET et Jacques BOUTAULT, car nous trois avons relancé une fois encore cette demande il y a près de deux ans.

Vous aviez ignoré cette revendication jusque-là, et puis, de toute évidence, vous avez compris que le sens de l'histoire n'était pas à rester au "statu quo" actuel.

J'ai entendu les arguments selon lesquels les animaux sauvages dont nous parlions n'avaient plus rien de sauvages, que beaucoup d'entre eux étaient même nés en captivité, tout cela est vrai, mais la question est ailleurs.

Il y a en premier lieu une question de cohérence. Vous ne pouvez pas d'un côté parler à tout-va d'engagement de la Ville de Paris pour la biodiversité et oublier que ce sujet est global et qu'il concerne la biodiversité présente ici à Paris, certes, mais aussi celle que nous impactons partout dans le monde du fait de nos importations.

Nous sommes donc dans ce même esprit tous d'accord pour condamner fermement le commerce illégal de toutes ces espèces sauvages en danger d'extinction, comme les éléphants d'Afrique et d'Asie, les tigres, les chimpanzés et tant d'autres.

Ce message, nous l'adressons à tous et notamment à nos enfants. Dès lors, comment leur expliquer que nous acceptons que ces mêmes animaux soient utilisés, captifs, à faire les clowns dans les cirques.

Deuxièmement, nous devons bien réaliser quelle est l'ampleur du braconnage et du trafic de ces espèces en danger critique. Quand un bébé chimpanzé est mis en vente sur un marché à Bangui, il a fallu tuer sa mère et tous ceux de son groupe qui ont tenté de le défendre. C'est près de 10 chimpanzés tués pour un seul bébé capturé. Ce à quoi il faut ajouter que sur les 3 petits ainsi attrapés, 2 meurent avant d'arriver sur le point de vente. C'est donc 30 chimpanzés tués pour 1 vendu.

Tous ces chiffres et ces massacres sont vrais pour les autres espèces, éléphants ou tigres que l'on peut voir dans les spectacles comme les cirques ou lors d'autres amusements de ce type, y compris sur les plateaux télé, dans les publicités ou dans les bras de stars dans les revues "people".

Vous me direz, mais quel rapport ? Il est malheureusement très simple. Quand vous montrez un animal de cette espèce dans un cirque par exemple, vous envoyez dans les pays du braconnage un message très simple. Dans ces pays, ils se disent : "là-bas, en France, en Occident, ils veulent des animaux sauvages, ils vont m'en acheter".

Derrière, vous avez des touristes qui dans ces pays, attendris par ce qu'ils voient, achètent ces animaux sur les marchés. Derrière, vous avez des cirques ou des ménageries qui dans bien des pays, peut-être pas en France mais dans bien d'autres, continuent de s'approvisionner directement dans la nature et alimentent ainsi ce terrible marché et ce braconnage.

Alors oui, Monsieur le Maire, en refusant les cirques avec animaux sauvages, nous enverrons les bons messages à celles et ceux qui dans le monde braconnent, capturent, achètent ou revendent ces espèces qui sont en danger critique d'extinction. C'est pour cela que nous devons mettre un terme à la présence d'animaux sauvages dans tous les spectacles et amusements, dont les cirques.

Tout cela étant dit, Monsieur le Maire, ne nous décevez pas dans les derniers mois qui nous séparent de la fin de cette mandature. Ainsi, pouvez-vous nous assurer que nous examinerons, avant la fin de la mandature, la convention avec le cirque Pinder, annoncée dans le projet de délibération ?

Quant aux trois autres cirques, notamment le cirque Bouglione qui continuera de présenter des numéros avec des éléphants, comptez-vous continuer et poursuivre le dialogue pour les convaincre de signer la même convention ?

Au regard de vos réticences initiales, qui nous font douter, prouvez-nous que cette décision, à quelques mois précisément de la fin de la mandature, n'est pas qu'un acte de campagne répondant à l'aspiration de tant et tant de Parisiens. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Vous avez dit, Yann WEHRLING, "ne nous décevez pas Monsieur le Maire", mais en l'occurrence, si la déception peut venir, ce sera inévitablement de Madame la Maire, si j'ai bien compris. Si la déception intervient.

La parole est à Céline BOULAY-ESPERONNIER.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous pouvons nous féliciter du partenariat conclu entre la Mairie de Paris et les cirques s'engageant à ne plus présenter d'animaux sauvages dans leurs spectacles. C'est un combat juste, qui va dans le sens de l'histoire et de ce que souhaitent massivement nos concitoyens.

En France, de nombreuses communes ont déjà interdit de tels spectacles. Pénélope KOMITÈS, qui a entrepris un travail important en ce sens, peut compter sur mon soutien plein et entier.

Dès juillet 2018, je me suis engagée dans les deux cycles de travail sur les cirques mis en place par notre Ville. J'ai voté, ainsi que l'ensemble de mon groupe, la stratégie "Animal en ville" en novembre de l'année dernière.

Par l'écoute des attentes et des inquiétudes des circassiens, qui est essentielle, le dialogue et le débat d'idées, nous sommes parvenus à ce partenariat qui reste encore toutefois en gestation.

Conscients des limites juridiques prévenant l'interdiction municipale des cirques avec animaux sauvages, nous avons trouvé un compromis de bonne volonté permettant aux circassiens souhaitant arrêter, de recevoir un accompagnement de la part de la Mairie. Ce dispositif inclut une aide financière qui reste encore à définir, une campagne de communication, et la mise en œuvre de tarifs préférentiels pour des places à destination des agents de la Ville.

Mais, si je soutiens globalement le texte de cette communication, je souhaite soulever quelques interrogations.

Premièrement, sur le succès mitigé du partenariat proposé. En effet, sur les quatre cirques présents aux réunions du cycle de travail, seul le cirque Pinder a accepté d'arrêter de produire, sous trois ans, des animaux sauvages dans ses numéros. La Mairie, malgré des efforts évidents, n'a donc pas tout à fait réussi à convaincre.

Deuxièmement, sur la mention du cirque Bormann comme étant un cirque utilisant encore des animaux sauvages, alors que celui-ci s'est officiellement séparé de tous ses fauves en 2018. En effet, à la suite de la mort de la tigresse Melvy, abattue en plein Paris alors qu'elle s'était échappée, Eric BORMANN a décidé de placer ses bêtes et d'arrêter les spectacles de tigres.

Aujourd'hui, les seules bêtes utilisées par ce cirque sont des dromadaires et des chiens, considérés comme des animaux d'élevage.

A la lumière de ces faits, je ne comprends pas pourquoi le cirque Bormann refuse le partenariat de la Ville, qui lui ouvrirait pourtant des subventions et de nombreuses aides matérielles. J'aimerais que Mme l'adjointe au maire m'apporte un éclairage sur ce point.

Troisièmement, sur le manque de précisions sur les sommes engagées par la Mairie de Paris. Cette communication ne mentionne aucun chiffre, on ne sait donc pas combien de moyens pourraient recevoir les cirques qui accepteraient de mettre un point final aux spectacles avec animaux sauvages.

Rien n'est dit non plus sur le devenir des animaux, et cette question est évidemment au cœur et primordiale.

Enfin, la Mairie de Paris propose de ne plus accorder, à partir de 2020, de nouvelles occupations du domaine public aux cirques présentant des spectacles avec animaux sauvages.

Or, cette mention est en contradiction avec le rapport "Animal en ville", qui indiquait que la Maire de Paris ne peut, dans le cadre de ses pouvoirs de gestion domaniale, refuser de délivrer une autorisation d'occupation du domaine public, si un cirque avec des animaux sauvages sollicitait une telle autorisation parce qu'il détient des animaux sauvages. En effet, un tel refus porterait atteinte au droit de la concurrence, dans la mesure où les cirques sans animaux seraient les seuls autorisés à occuper une dépendance du domaine public. J'aimerais donc obtenir un éclaircissement de Pénélope KOMITÈS sur ce point.

N'en déplaise à ses détracteurs, la lutte pour le bien-être animal est un combat désintéressé, qui inspire le respect, et je veux ici rendre hommage aux associations qui font un travail remarquable et remarquables de compétences.

Vous l'aurez compris, je voterai, ainsi que mon groupe, pour ce projet de délibération. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**.- Mes chers collègues,

"Ils ont des poids ronds ou carrés,

Des tambours, des cerceaux dorés,

L'ours et le singe, animaux sages,

Quêtent des sous sur leur passage".

Les saltimbanques de Guillaume Apollinaire avaient en leur temps des animaux sauvages, ours et singes, qui attiraient un public curieux de voir ces bêtes venant de lointaines contrées.

Mais aujourd'hui, les temps ont changé, le regard des hommes sur les animaux et sur la nature aussi. Les lions, éléphants, phoques et autres panthères dressés dans les cirques mettent mal à l'aise un nombre toujours plus grand de spectateurs et spectatrices.

De fait, la présence d'animaux sauvages vivant en captivité dans les cirques nous interroge. Ce sujet a animé à plusieurs reprises les débats de notre Conseil de Paris, notamment suite à la mort d'une panthère à Paris en 2017 abattue par son dresseur, après s'être échappée de son cirque.

Plusieurs éléments ont contribué à envisager la remise en cause de la présence des animaux domestiques dans les cirques. Je n'en citerai qu'un seul, celui de la Fédération des vétérinaires d'Europe, en juin 2018. Elle a recommandé à toutes les autorités compétentes, d'interdire l'utilisation des mammifères sauvages dans les cirques itinérants, compte tenu de leur impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux.

Le sujet du bien-être animal nous conduit à envisager des cirques sans animaux sauvages, ce qui bouleverse la longue histoire des cirques traditionnels. Ce virage et cette évolution ne peuvent se faire de manière brutale, sans associer le monde des circassiens. Les numéros de cirque avec des animaux sauvages relèvent d'une longue tradition. L'économie et la culture de ces cirques sont bien souvent conditionnées par cette activité particulière.

Alors, sans remettre en cause cette tradition des cirques, il faut créer les conditions de son évolution pour concilier tradition et exigences de respect des animaux sauvages. Aussi, je tiens à saluer le travail de Pénélope KOMITÈS et le dialogue constructif engagé pour mettre tous les acteurs impliqués autour de la table. Nous aboutissons aujourd'hui à une prise de position importante de la Ville de Paris.

Nous voterons pour le vœu de l'Exécutif, qui correspond à notre volonté d'aller vers des cirques sans animaux sauvages. Cette proposition est équilibrée et mentionne également l'apport d'un soutien aux cirques s'engageant à ne plus présenter d'animaux sauvages dans leurs spectacles à court ou moyen terme.

Cela se traduit par des faits concrets : à partir de 2020, la Ville n'accordera plus de nouvelles autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour les cirques avec animaux sauvages. Cette prise de position est forte, elle doit faire avancer le débat au niveau national. D'autres grandes villes comme Lille ou récemment la Ville de Montpellier ont pris le parti de refuser la présence d'animaux sauvages dans les cirques. Mais dans beaucoup de villes de France, les cirques avec animaux sauvages peuvent continuer à se produire. On relève ainsi une inégalité sur le territoire national, qui doit être corrigée.

Même si des travaux sont en cours, aucune proposition n'a été faite à ce jour par le Gouvernement. Aussi, je me félicite que le vœu de l'Exécutif interpelle le Gouvernement pour qu'il prenne ses responsabilités. Une réglementation nationale doit être adoptée pour uniformiser les dispositifs pris sur le territoire national, mais aussi donner les moyens aux circassiens d'envisager la transition vers des spectacles sans animaux sauvages.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**.- Monsieur le Maire, chers collègues, le Code civil reconnaît depuis 2015 que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Cela est une avancée sociétale incontestable, à l'heure où l'intérêt des Parisiens et des Français pour la question de la condition animale est grandissant, comme l'attestent les pétitions, les mobilisations, ou encore les récents scores du vote animaliste aux élections.

Selon un dernier sondage, 80 % des Français pensent que le respect du bien-être animal est important, voire décisif.

Le Ministre de la Transition écologique et solidaire doit prochainement annoncer des mesures visant à améliorer la condition animale dans quatre domaines notamment :

- les visons élevés pour leur fourrure,
- les animaux dans les parcs zoologiques,
- les cétacés dans les delphinariums,
- et les animaux dans les cirques et les spectacles itinérants.

Les associations et les Français attendent, comme nous tous, ces mesures avec impatience.

Un sondage commandé par des organismes œuvrant pour le bien-être animal, je pense à la S.P.A., la Fondation "Brigitte Bardot", la Fondation "Droit animal, éthique et sciences" en date d'octobre 2019, donc très récemment, montre que deux tiers des Français se sont déclarés défavorables à la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

Notre responsabilité est d'y mettre un terme, tout en accompagnant les circassiens dans leur transition. Je crois que nous sommes tous élus, engagés dans cette démarche.

L'engagement des associations, il faut le saluer, pour le bien-être animal sur la question des animaux dans les cirques, conduit aujourd'hui, et nous nous en félicitons, la Ville de Paris à refuser toute autorisation d'occupation du domaine public aux cirques avec animaux sauvages.

Je tiens à saluer le travail de Pénélope KOMITÈS, d'avoir su engager cette concertation avec les cirques. Quatre réunions ont donc été organisées en présence de ces cirques, par des cirques avec des animaux sauvages au cours de l'année 2018. Le cirque Bormann, le cirque Bouglione, le cirque d'Arlette Gruss et le cirque Pinder. Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces réunions, notamment l'impact des spectacles avec des animaux sauvages sur l'attractivité des cirques, les alternatives aux spectacles avec animaux sauvages, ou le devenir bien évidemment essentiel, des animaux sauvages.

Cependant, chacun l'a rappelé, seul le cirque Pinder a accepté les propositions de la Ville, qui concernent notamment le soutien financier en échange de l'absence d'animaux sauvages.

Laissez-moi avant tout préciser que la question socio-économique de l'arrêt des spectacles avec les animaux sauvages implique forcément la question du devenir des animaux sauvages, comme l'a rappelé Yann WEHRLING, dans les refuges spécialisés notamment. Je pense à Elephant Haven, le Refuge de l'Arche, Tonga, terre d'accueil, et donc du coût à supporter pour ces structures d'accueil.

Vous le savez, notre groupe est déjà beaucoup intervenu à plusieurs reprises sur la question animale, et a fait un certain nombre de propositions et de remarques. Moi-même, je me suis très vite engagée avec la FLAC pour interdire les corridas pour les mineurs.

Aujourd'hui, nous vous demandons d'engager un travail partenarial avec les refuges recueillant les animaux sauvages, afin d'établir les besoins et les conditions d'un soutien financier en termes de contrôle des structures, de logistique, de matériel par exemple. C'est une demande des associations.

Par ailleurs, nous allons voter le projet de délibération. J'ai lu avec beaucoup d'attention le vœu de l'Exécutif qui, comme à son habitude, concernant l'Etat, s'exonère de toute responsabilité parfois et reporte tout sur l'Etat.

Ce n'est pas, pour notre groupe, une bonne démarche. Pour nous, les engagements doivent être réciproques, ils doivent être partagés en bonne intelligence. Il faut mutualiser. Il faut optimiser toutes les ressources, et c'est pour toutes ces raisons que nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Fadila MÉHAL.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI.**- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le cirque est un métier, un mode de vie, une communauté, un ensemble d'arts ancestraux sans cesse réinventés. Du cirque romain, où se battaient lions et gladiateurs, saltimbanques au Moyen-âge, premiers spectacles équestres se sont succédé dans l'espace public, sous chapiteau, dans une piste ronde.

Les hommes se sont mis en spectacle depuis des années avec les animaux et cela interroge notre rapport avec la nature. Le cirque a vécu une première transformation forte après les deux chocs pétroliers. Le mode de vie nomade reposait sur des caravanes circulant dans tous les territoires en France. Porté par des familles historiques, l'art circassien se transmettait au sein de ces cirques itinérants.

L'augmentation des prix du pétrole a obligé à inventer une nouvelle façon de prolonger cet art. Des cirques se fixent alors sur des territoires, je pense à celui de Bourg-en-Bresse, ouvrent des écoles, inventent un cirque contemporain qui assume l'héritage en numéros, et puis se réinventent.

Le cirque a été capable de cette première révolution. Nous pensons qu'il est en capacité, bien accompagné, de relever le défi de se renouveler pour diffuser le cirque sans animaux sauvages.

Cette évolution, menée par les cirques déjà, alliant tradition par le spectacle par numéros, introduction du numérique, de la technologie, d'autres esthétiques comme la danse contemporaine, la danse hip-hop, les arts martiaux, a attiré. Le cirque est un art accessible à tous, fascinant. 22 % seulement des Français n'y sont jamais allés, contre 42 % pour le théâtre.

Si les animaux sont indissociables d'une certaine représentation classique des cirques, c'est dans l'imaginaire collectif. Cette image tend maintenant à évoluer rapidement. Nous sommes dans une période où nous réinterrogeons notre rapport à la nature et au monde animal. Nous ne nous considérons plus au-dessus d'un système en prédateurs exploitant la terre, mais comme membres dont nos actions ont des conséquences. Nous sommes écologistes. Nous voulons donc cohabiter avec respect avec l'ensemble du monde végétal et animal.

C'est pourquoi la critique de la mise en spectacle des animaux sauvages est si importante aujourd'hui et qu'une majorité des Parisiennes et Parisiens est désormais consciente et préoccupée par ce sujet éthique de la captivité, de l'exploitation des animaux à des fins d'un pseudo-divertissement.

Les conditions de captivité de ces animaux, en dépit d'une réglementation nationale, les conditions de transport, entraînent, selon toute vraisemblance et dans une très grande majorité des cas pour les animaux, des souffrances physiques, psychiques, et empêchent tout simplement leur bien-être.

En 2019, nous ne pouvons plus tolérer cette pratique de l'exploitation. On peut même interroger celle des animaux domestiques.

Les succès des cirques comme le Phoenix, le Cirque électrique, le cirque de Paname, montrent que l'on peut continuer à avoir un art circassien extrêmement vivant, qui ne nécessite pas la présence des animaux.

Aujourd'hui, la Ville de Paris a mené deux ans d'échanges avec les cirques et déjà, l'un d'entre eux a accepté de mener cette transition, conscient de l'opportunité que cela pouvait mener. Par ailleurs, la Ville soutient aussi la création artistique, sur ses compétences propres, et nous aidons déjà par de nombreux dispositifs existants, dans des appels à projets, des compagnies artistiques.

Cette situation dépasse Paris et n'est plus tenable. C'est pour cela qu'à un moment donné, Madame MÉHAL, on en appelle aussi à l'Etat, au Gouvernement, à celui qui peut réguler et accompagner des évolutions que nous ne pouvons pas faire tout seuls ; et de prendre des responsabilités, et d'offrir un vrai débat sur cette question.

Nous sommes un des derniers pays d'Europe qui ne restreint pas l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques. L'Etat donc, doit avancer sur le sujet du bien-être animal, et doit offrir un accompagnement à la hauteur du changement qui est demandé à la communauté circassienne, qui est presque aussi fort en termes d'impact que celui au moment des chocs pétroliers. En fournissant les moyens pour assurer la mise en retraite, garantir le bien-être, mais aussi accompagner une évolution des pratiques.

C'est donc aujourd'hui un acte plutôt volontariste, fort de progrès, qui est demandé au Gouvernement. C'est pour cela que nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Après avoir reconnu une conscience aux animaux, à l'heure où l'on entend admettre toujours plus de droits à la nature, notre conception doit maintenant englober ces êtres, ces animaux, mis en cage depuis des générations. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Nathalie MAQUOI.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.**- Mes chers collègues, c'est un vote historique que nous allons prendre dans cette séance du Conseil de Paris. C'est un acte fort et d'abord, je souhaiterais rendre hommage aux mouvements associatifs, qui pour certains interpellent le Conseil de Paris depuis plus de quatre ans.

Je voudrais les remercier, parce que leur ténacité, leur bataille m'a convaincue. Ce n'était pas forcément une préoccupation que j'avais, je dois le reconnaître, au début de mandature. Je pense que sur toutes ces questions de conditions animales, il est important, chacune et chacun, de reconnaître le cheminement, reconnaître à d'autres d'avoir été précurseurs. Je reconnais au groupe écologiste d'avoir été précurseur sur ces thématiques. C'est extrêmement important.

Je tiens aussi à remercier l'intervention de Yann WEHRLING, qui a été aussi très forte sur ce sujet.

Un grand merci tout particulièrement à l'association "Paris Animaux Zoopolis", qui pour ma part a joué un rôle important dans ma prise de conscience.

Quand on parle de cirque, on pense tous à nos souvenirs d'enfance. La première fois où l'on va voir un cirque ou le premier livre, qui a pu me marquer sur la question du cirque, qui était synonyme de liberté, de périple, de rêve et de créativité.

En même temps, je me souviens aussi très fortement à quel point j'ai pu être émue plus tard, par le cirque Plume à Paris, où il n'y a pas un seul animal, par le cirque Romanès où, à part leurs chats qui ne mangent pas, quoi qu'en disent certains voisins, qui les ont attaqués... Toute cette poésie aussi possible dans d'autres formes de cirque, d'autres cultures, d'autres inventivités, innovations, qui ont très bien pu se passer d'animaux.

Sur la question de la condition animale, les choses sont vraiment en train de changer. Les femmes et les hommes commencent à comprendre que les animaux ne peuvent pas être considérés comme des objets de nos loisirs et que, oui, les animaux sont des êtres doués de sensibilité. On ne peut pas les pourchasser simplement pour un usage utilitaire, et les regarder comme tel.

Cette décision que nous prenons aujourd'hui, de faire en sorte que la Ville maintenant refuse d'accorder des autorisations aux cirques avec animaux, est historique.

Par ailleurs, elle est bien la preuve qu'elle pouvait la prendre hier, puisqu'il n'y a pas eu de changements légaux, comme cela a été dit par notre collègue. C'est possible, mais elle a préféré prendre le temps. Néanmoins, elle a pris des mesures qui permettent aussi d'accompagner les cirques dans cette transition. C'est important.

Aujourd'hui, certains collègues disent que hélas, pour l'instant, c'est surtout le cirque Pinder qui s'y engage, certes, mais d'autres suivront. Évidemment, on attend par contre toujours la décision du Gouvernement. Une commission avait été mise en place, et on attend surtout une loi pour interdire les animaux dans les cirques. C'est nécessaire, c'est urgent.

Maintenant, je regrette, et je dépose un vœu qui est rattaché à cette communication, parce que la Ville s'engage à un soutien financier annuel en fonctionnement, pour justement accompagner les cirques dans cette reconversion et assurer leur transition triennale, puisqu'ils ont trois ans, pour vraiment devenir des cirques sans animaux sauvages. C'est bien, c'est une chose.

Mais les animaux dans tout cela ? Les animaux qui sont dans ces cirques, vous croyez qu'ils vont en faire quoi ? Il va bien falloir qu'ils aillent dans des refuges. Comment sont financés les refuges pour pouvoir les soigner, les mettre à l'abri ?

Voilà le sens de mon vœu rattaché. C'est qu'il y ait aussi un soutien financier apporté aux structures françaises sans but lucratif, qui soignent et prennent en charge totalement les animaux sauvages des cirques, et dans des conditions de vie plus adaptées à leurs besoins. Il y a des refuges précis dans ce domaine, Elephant Haven, Refuge de l'Arche, Tonga terre d'accueil, cela me semble important. Cela coûte de l'argent, vous imaginez, je n'ose pas imaginer ce que mange un gros éléphant, mais cela doit être quelque chose, et puis les soins. On s'en occupe ? Non.

Je souhaiterais que la Ville aille jusqu'au bout et qu'elle exprime bien que sa préoccupation, c'est d'abord et avant tout la préoccupation de la condition animale. Les premiers soutiens financiers doivent être orientés vers la prise en charge des animaux. C'est cela, la cohérence de la démarche, avant d'être dans l'accompagnement de l'équilibre économique, pour que les cirques puissent se passer d'animaux.

Ou alors, on n'a pas compris l'enjeu de base de ce changement radical que nous opérons dans le rapport des animaux qui doivent sortir et ne plus être nos objets de loisirs.

J'aimerais que l'on prenne conscience de cela, et que ce vœu que je présente puisse être adopté ; que le remplacement des animaux dans les structures adaptées soit par ailleurs aussi contrôlé par la Mairie de Paris, pour que les soutiens financiers soient conditionnés à cela ; et que la communication de la Ville de Paris sur les cirques traditionnels engagés sans animaux soit bien orientée en soulignant de façon positive qu'il n'y a plus d'animaux sauvages. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Danielle SIMONNET.

Dernier intervenant, Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.**- Merci beaucoup. Mes chers collègues, évidemment, nous soutenons cette idée et ce projet qui fixent comme objectif de ne plus présenter d'animaux sauvages dans les cirques.

Je me félicite de l'engagement des associations et des citoyens qui nous ont beaucoup appris et beaucoup éclairés. Je vous rappelle d'ailleurs que ma collègue Edith GALLOIS, qui avait participé à la mission Information animaux, avait déposé, avec Yann WEHRLING et Ann-Katrin JÉGO, un vœu en novembre 2018, dans lequel ils demandaient déjà cette interdiction. Les élus Europe Ecologie Les Verts ont porté ce sujet également avec constance.

Je crois que nous sommes nombreux ici à partager la même volonté sur les conditions de vie des animaux. C'est un sujet sur lequel nous devons aller beaucoup plus loin. Je vais vous en dire quelques mots.

Le projet de délibération nous apprend qu'un seul cirque, le cirque Pinder, a souhaité s'engager vers des spectacles sans animaux sauvages, sur les quatre auxquels cette proposition a été faite. C'est regrettable, et je pense qu'il est temps de poser des actes plus forts.

C'est dans ce cadre, qu'à l'initiative de mon collègue député Vincent LEDOUX, nous déclenchons le processus d'une proposition de loi à l'Assemblée nationale, visant à interdire les animaux sauvages dans les cirques. Il s'agira entre autres d'interdire toute détention d'animaux sauvages dans les cirques fixes ou itinérants et d'en interdire toute acquisition.

Un animal sauvage doit pouvoir s'épanouir dans son environnement naturel, et sa captivité est contraire à la notion que nous pouvons avoir du bien-être animal.

Je crois d'ailleurs que sur ce sujet, Paris a un rôle moteur à jouer. Que ce soit pour les animaux sauvages, domestiques, et plus globalement, pour la préservation de la biodiversité, la Ville dispose de véritables leviers d'action. Il est essentiel que la Ville leur accorde une place plus importante et les valorise afin qu'ils s'épanouissent de façon plus harmonieuse dans la cité. C'est le rôle de la Municipalité de veiller au bien-être des animaux, de faire de la pédagogie, et d'organiser le vivre ensemble dans l'espace public.

Comme je suis favorable à la nomination d'un membre du Gouvernement en charge de ces questions pour agir efficacement, je pense que la Ville de Paris aurait dû se doter d'un adjoint en charge de la condition animale et de la préservation des végétaux. C'est un signal fort, et c'est la démonstration de la volonté d'avancer sur ces questions.

Notre devoir est aussi de mieux lutter contre la maltraitance animale et l'abandon des animaux. La France détient un triste record, 100.000 abandons par an, dont 60.000 l'été. La police municipale, que j'appelle de mes vœux depuis 2013, pourrait disposer d'une brigade dédiée et formée en charge de ces questions, comme c'est le cas dans d'autres métropoles.

Nous devons également aller plus loin, vers l'interdiction de la pêche à Paris, autorisée aujourd'hui alors que les poissons issus de la Seine et des canaux sont pourtant déclarés impropres à la consommation par arrêté préfectoral.

La Ville doit aussi mieux valoriser les événements destinés aux animaux. La "Fête des animaux", trop peu connue, doit par exemple être redéclinée dans chaque arrondissement avec l'intervention de professionnels du secteur.

Enfin, nous devons avoir une attention plus soutenue pour l'école de chiens guides. Je veux profiter de ce projet de délibération pour en parler, parce que nous en parlons trop rarement, parce que nous parlons très peu de la place des animaux dans la ville et dans la vie de la cité.

Je voudrais terminer en disant qu'au-delà de la conviction personnelle qui est la mienne, le respect du bien-être animal doit s'inscrire directement dans la transformation globale et durable de nos villes, de nos modes de production et de consommation.

Voilà, excusez-moi d'être intervenu. Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Pas d'échanges entre collègues.

Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL. Je vous ai écouté avec attention, je croyais que dans son intitulé, Didier GUILLAUME, le Ministre de l'Agriculture, avait aussi en charge la protection de l'animal. Cela a été rappelé récemment.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Merci à tous de vos interventions. Je voudrais, comme l'a dit Danielle SIMONNET, remercier effectivement en premier "Paris Animaux Zoopolis" qui nous a bien motivés.

Remercier tous les élus qui ont participé aux travaux des groupes de travail, je n'ai pas vu M. BOURNAZEL d'ailleurs, pendant ces presque 18 mois, mais ce n'est pas très grave, qui portaient sur l'attractivité du cirque sans animaux sauvages, avec tout le travail sur leur reconversion professionnelle, les alternatives à ces numéros, le devenir des animaux, Madame SIMONNET, parce qu'on a aussi parlé dans ces réunions du devenir des animaux.

Réunions que nous avons menées avec les quatre circassiens présents sur le territoire parisien. Et, nous leur avons fait une proposition d'accompagnement financier pour une transition vers des spectacles sans animaux.

Pourquoi trois ans ? Parce que certains, l'un d'entre eux, en l'occurrence le Cirque d'Hiver, n'a pas d'animaux en propre, mais a recours à des contrats avec des artistes, qu'ils ont à honorer sur trois ans.

Vous répondre sur Bormann, il n'a plus effectivement aujourd'hui d'animaux sauvages. Il n'a pas cependant souhaité signer cette convention, d'une part, par solidarité avec la profession, et surtout parce qu'il est dans l'attente d'une hypothétique décision de l'Etat. Mais il n'a plus et n'aura plus d'animaux sauvages.

Ne reste sur Paris potentiellement avec animaux sauvages que le cirque Arlette Grüss, puisque le cirque Pinder qui a signé avec nous, n'a déjà plus non plus d'animaux sauvages, mais a besoin de notre soutien pour continuer à fonctionner.

Il ne reste plus que le Cirque d'Hiver, qui est propriétaire de son emprise, et sur lequel nous ne pouvons avoir d'action. Oui, je le dis, je le redis, et ils le savent, la porte est ouverte, nous pouvons continuer à travailler avec eux, s'ils le souhaitent et changent d'avis dans les mois qui viennent.

Vous dire également que bien évidemment, c'est une compétence de l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous avons fait un vœu de l'Exécutif, pour demander à l'Etat de prendre position sur le sujet. J'en avais parlé au premier Ministre de l'Environnement, au deuxième Ministre de l'Environnement, au troisième Ministre de l'Environnement. Aujourd'hui, nous n'avons toujours rien. J'ai eu de nombreuses discussions avec le Préfet en charge de ces questions, toujours rien.

Par contre, et cela va certainement plaire à M. BOURNAZEL, je vous signale que le Ministère de l'Intérieur, pas seulement le Ministère de la Transition écologique et le Ministère de l'Agriculture, est intéressé sur ces questions.

Vraisemblablement, suite à notre annonce, il y a à peu près 15 jours, 3 semaines, le Ministre de l'Intérieur a fait passer un télégramme au Préfet de police et à tous les préfets, pour leur rappeler, à tous, qu'il était interdit à une ville d'interdire les animaux sauvages, ce que nous ne faisons pas, puisque nous ne délivrons pas d'AOT.

Si la réponse du Gouvernement à notre proposition, c'est uniquement de faire envoyer par le Ministère de l'Intérieur, un télégramme à tous les préfets, sur la France entière, je suis un peu inquiète des annonces de l'Etat, mais je souhaite bonne chance à votre proposition de loi, et j'espère que je pourrai la voir avant mars 2020.

Dire également à M. WEHRLING que cette décision arrive aujourd'hui, non pas parce que c'est un temps particulier. Vous dire également que depuis deux ans, depuis que nous avons engagé ce cycle de travail avec les circassiens, nous avons arrêté de donner toute nouvelle autorisation à des cirques qui souhaitaient s'installer sur le territoire parisien avec des animaux sauvages. Nous ne le faisons déjà plus depuis deux ans. Cela aussi, je pense, c'est important de le dire.

Nous avons également mis en place, puisque nous avons constaté des installations illégales de cirques, notamment dans le 12e, dans le 17e, dans le 19e arrondissement, une procédure qui maintenant fonctionne, puisque nous avons immédiatement un constat d'installation illégale, et une demande immédiate à la Préfecture de police, d'expulsion.

C'était un petit peu compliqué la première fois, parce que c'est assez compliqué d'expulser des caravanes, mais cette procédure aujourd'hui porte ses fruits, et depuis quelques mois nous n'avons plus d'installations illégales de cirques à Paris.

Pour vous répondre, Madame SIMONNET, bien évidemment que nous avons pensé au devenir de ces animaux, notamment parce que pendant le groupe de travail, M. BORMANN nous a longuement expliqué combien il avait été difficile pour lui de se séparer de ses fauves et de s'assurer que ses fauves seraient bien traités, et combien il avait été difficile de trouver un endroit pour ces animaux.

Nous avons, et nous ne vous avons pas attendue, bien évidemment décidé de subventionner des associations refuges, notamment celles que vous avez mentionnées, et je finirai peut-être en disant que ces subventions, pour vous rassurer, Madame SIMONNET, passeront au Conseil de Paris du mois de décembre. Elles sont en train d'être rédigées.

Excusez-moi, c'est un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé, donc je vais finir. Madame MÉHAL, je pense que vous ne pouvez pas botter en touche, comme l'a dit Mme MAQUOI, c'est quand même le rôle de l'Etat, un, de réguler, deux, de prendre ses responsabilités et d'assurer un certain nombre de financements, et ne pas se défausser sur les collectivités.

Monsieur BOURNAZEL, vous souhaitez un adjoint. Je vous dis quand même que j'existe un petit peu, même si je ne suis pas adjoint, mais adjointe.

Pour vous faire plaisir, je finirai en vous disant que nous en avons terminé avec les cirques. Nous allons commencer avec les animaleries. J'espère, Monsieur BOURNAZEL, que vous serez assidûment présent à ces réunions. Vous avez un vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Je me tourne vers Danielle SIMONNET, maintenez-vous votre vœu n° 118, ou le retirez-vous au profit de celui de l'Exécutif ?

**Mme Danielle SIMONNET**.- Vous dites que vous financez déjà le refuge. Vous l'auriez mis dans le vœu de l'Exécutif, je pouvais le retirer. Là, vous ne le mettez pas dans le vœu de l'Exécutif. Avec ce doute, je maintiens mon vœu. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous avons deux vœux, le vœu n° 118 déposé par Danielle SIMONNET, et le vœu n° 118 bis de l'Exécutif. Deux demandes d'explication de vote. Joëlle MOREL ?

**Mme Joëlle MOREL**.- Pour se féliciter de la réflexion menée sur le sujet des animaux en ville, cette demande avait été formulée par le GEP au début de la mandature. Je remercie Pénélope KOMITÈS d'avoir programmé et animé l'ensemble des ateliers et des résultats, puisque ce soir, l'ensemble de l'hémicycle est unanime. On a assisté à une révolution culturelle.

Nous déplorons l'inaction de l'Etat à ce sujet, l'absence d'aide à la reconversion des cirques.

A l'issue des rencontres avec les propriétaires de cirque, un seul cirque s'engage à ne plus présenter d'animaux dans les spectacles. Nous le remercions.

Je souhaite réaffirmer l'engagement des écologistes à poursuivre la réflexion avec les autres cirques, pour que la Ville et l'Etat s'engagent auprès d'eux et les accompagnent afin que les animaux réformés puissent vivre dans des espaces respectueux de leur bien-être.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Joëlle MOREL.

Pierre-Yves BOURNAZEL, pour une explication de vote ?

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**.- Une remarque de forme. On n'est pas obligé toujours de vouloir être agressif avec les autres. Je pense qu'il y a des sujets sur lesquels on peut quand même avancer. Il y a toujours ces remarques un peu cyniques, hypocrites, toujours de sous-entendus, c'est mon sujet, pas le vôtre.

J'ai fait des propositions de plusieurs pages. J'ai travaillé avec les associations. On ne passe pas que par vous pour travailler.

Quant au reproche de dire, vous n'êtes pas ceci ou cela, beaucoup d'associations dans le 18e vous attendent toujours. Alors que vous êtes adjointe depuis six ans, elles attendent toujours de vous voir. C'est le niveau d'attaque que je peux donner.

Je pourrai citer Alain BOUGRAIN-DUBOURG en 2017, qui disait "Je m'adresse à Anne HIDALGO, qui est venue me chercher quand elle avait besoin de moi pour sa campagne municipale, pour qu'on réfléchisse ensemble à la cause animale. Nous sommes en 2017, j'ai travaillé à l'époque avec bonheur à ses côtés, mais là je dis qu'il faut vraiment que l'on interdise les animaux sauvages dans les cirques, elle ne s'est toujours pas prononcée, faut-il attendre encore un drame ?".

On peut jouer à cela aussi. Un peu plus de modestie vous ferait du bien.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup. Chers collègues, vous l'avez compris, soyez gentils avec Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Yann WEHRLING.

Très bien. J'ouvre une liste des collègues avec lesquels il faut être particulièrement gentil.

La parole est à Yann WEHRLING pour une explication de vote.

**M. Yann WEHRLING**.- Une explication de vote, une demande de clarification du vœu 118 bis de l'Exécutif. Je prends acte que l'on va vraisemblablement voter avec unanimité le projet de délibération que nous prenons nos responsabilités, et de ce point de vue j'admets tout à fait que l'étape suivante, et Pénélope KOMITÈS le disait elle-même, aujourd'hui les instructions données aux Préfets ne leur permettent pas d'aller dans un autre sens que ce qu'ils disent. Donc, il faut leur donner, d'une certaine manière, des instructions claires. On a donc besoin d'une décision de l'Etat, de clarification de la situation.

Le vœu n° 118 bis va dans ce sens. Cela me paraît normal d'interpeller l'Etat. Simplement, ma suggestion serait que l'on soit tout à fait clair dans l'énoncé du paragraphe final, dans le vœu lui-même, à savoir que l'on demande à l'Etat de se positionner rapidement contre les spectacles avec animaux sauvages dans les cirques, et non pas simplement sur le dossier. Il faut être tout à fait clair dans le propos. Je suggère un remplacement des mots "sur le dossier" par "contrôler". À ce moment, on le votera.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- En général, je ne devrais pas. En un mot, Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Il n'y a pas de problème. Remplacer "sur le dossier" ne me pose pas de problème. J'éviterai de répondre à M. BOURNAZEL.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Ne répondez pas.

De ce fait, chers collègues, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 de Danielle SIMONNET, maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 118 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 bis de l'Exécutif, amendé suite à l'intervention de Yann WEHRLING.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 499).

Il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DEVE 180 en tant que tel.

Merci, chers collègues, pour la qualité de ce débat et pour les interventions des uns et des autres, là où je suis, c'était d'un bon niveau, comme on dit.

### **2019 DEVE 181 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2020 relatif au "Printemps des Cimetières".**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 181. Communication sur le lancement d'un appel à projets 2020 relatif au "Printemps des cimetières".

La parole est à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**.- Monsieur le Maire, ce projet de délibération porte sur le "Printemps des cimetières". C'est la troisième édition. Nous sommes d'accord sur le but recherché, les cimetières sont en effet des lieux patrimoniaux exceptionnels, mais c'est vrai encore, mal connus pour la plupart d'entre eux.

J'ai eu l'occasion d'intervenir sur ces manifestations qui prennent un caractère régulier, annuel maintenant. J'avais manifesté ma réticence. Je craignais que la sensibilité et la quiétude de personnes venues se recueillir sur la tombe d'un être cher ne soient heurtées et troublées.

Avec l'expérience, il semble qu'il n'en soit rien. Nous allons donc voter ce projet de délibération, en vous demandant toutefois d'être très précautionneux sur la nature des prestations et le choix des intervenants pour que, encore une fois, personne ne soit heurté ou troublé dans le recueillement. Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, cher Christian HONORÉ.

La parole est à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Je n'ai pas grand-chose à dire. La deuxième édition qui a eu lieu a proposé une cinquantaine d'animations dans 16 cimetières. On a une participation d'à peu près 1.700 personnes, avec un public satisfait de ce qui lui a été présenté.

Bien évidemment, nous veillons et nous veillerons à ce que les animations retenues dans le cadre de la troisième édition soient compatibles avec le respect des défunts et du deuil. Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 181.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 181).

### **Voeu déposé par le GEP relatif à Europacity et au projet CARMA.**

### **Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet CARMA à Gonesse.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n<sup>os</sup> 119, 120 et 120 bis sont relatifs à EuropaCity et au projet CARMA.

La parole est à Joëlle MOREL, pour le vœu n<sup>o</sup> 119.

**Mme Joëlle MOREL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe des élus écologistes se réjouit de l'annonce de l'abandon du projet EuropaCity, mais nous attirons l'attention que cette annonce ne gage aucunement la préservation des terres agricoles.

Ce projet visait à implanter un vaste complexe commercial et de loisirs sur des terres agricoles et maraîchères de qualité pour l'alimentation, alors même que selon la SAFER, la surface agricole utile en France est passée de 32 à 27 millions d'hectares de 1980 à aujourd'hui.

Si notre groupe se félicite d'avoir une première victoire dans ce dossier, nous regrettons aujourd'hui encore que la préservation de l'environnement soit considérée par certains comme nuisible à l'environnement. Les supermarchés, en périphérie, relèvent d'un modèle obsolète, qui cause la mort des villes.

Des militants écologistes ont co-élaboré le projet alternatif CARMA. Ils organisent d'ailleurs ce dimanche 17, un rassemblement contre l'ouverture du chantier de la gare en plein champ, qui est encore à l'ordre du jour, malgré l'annonce de l'abandon du projet.

La Maire de Paris a annoncé récemment la création d'une coopérative agricole, notamment, je cite, "en rachetant directement des fermes, prenant une participation dans les exploitations agricoles existantes, et facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs, en priorité en Ile-de-France, afin de structurer l'approvisionnement des denrées alimentaires de qualité".

Aussi, le groupe Ecologiste demande à la Ville de prendre position contre la réalisation du projet, et que la Ville de Paris déclare à présent vouloir s'engager à passer des conventions avec les agriculteurs qui cultiveront les terres du projet CARMA.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Le vœu n<sup>o</sup> 120 n'étant pas défendu, je donne tout de suite la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Nous avons eu l'occasion, même si ce n'était pas forcément moi qui m'étais exprimée, de débattre à plusieurs reprises du sujet d'EuropaCity dans cet hémicycle.

Je crois que la ligne directrice de l'Exécutif a toujours été, je parle sous le contrôle d'Aurélié SOLANS et de Célia BLAUDEL qui ne sont pas là, de respecter les acteurs des territoires concernés, le Triangle de Gonesse, et d'accompagner et encourager les processus de concertation et de débat dans les différentes instances, notamment au niveau de la Métropole du Grand Paris, ou la Région Ile-de-France.

C'est notamment le sens du vœu de l'Exécutif qui a été voté en avril dernier, et c'est aussi le sens de notre soutien dans le cadre de "Paris, campagne" à l'étude, Carma, projet alternatif porté sur la Z.A.C. des terrains de Gonesse, qui privilégie la préservation des terres et l'agriculture durable.

Depuis ce vœu d'avril, nous avons appris la semaine dernière la volonté du Président de la République de mettre fin au projet d'EuropaCity et de confier au Préfet ROL-TANGUY, qui était aussi l'ancien directeur de l'atelier parisien de l'urbanisme, une mission de réflexion pour un nouveau projet alternatif.

Je vous invite donc à retirer les différents vœux qui ont été présentés, au profit d'un vœu de l'Exécutif, qui propose de pouvoir continuer la réflexion autour de l'avenir du site, notamment avec les agriculteurs qui cultivent aujourd'hui les terres, les habitants de ce territoire, parce qu'il y a des habitants en train de se regrouper sur ce projet, et puis tous les acteurs qui travaillent sur ce dossier, notamment ceux qui animent le projet CARMA.

De lancer aussi un travail avec les collectivités intéressées sur l'avenir des terres agricoles en Ile-de-France, c'est un vrai sujet, qui peuvent réunir les agriculteurs, les riverains, les élus, et bien évidemment les associations de protection de l'environnement ou de la biodiversité.

De pouvoir participer à la mission de réflexion du Préfet ROL-TANGUY.

Et de rappeler l'importance que tout nouveau projet qui potentiellement serait étudié dans cette mission, s'inscrive bien dans les objectifs qui sont les nôtres, les objectifs de résilience, d'alimentation durable, et surtout de l'objectif 0 artificialisation.

La dernière chose, je suis longue ce soir, de faire connaître le souhait de s'impliquer sur ce territoire dans un projet agricole durable, avec une participation à définir, mais c'est important pour Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je me tourne vers Joëlle MOREL. Acceptez-vous de retirer le vœu n° 119 au profit du vœu n° 120 bis de l'Exécutif ?

**Mme Joëlle MOREL.**- Je maintiendrai le vœu. Les acteurs du projet CARMA sont les premiers acteurs, c'est important de continuer à les soutenir.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Pas de demande d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 119, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 119 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 500).

### **Vœu déposé par le GEP relatif à une cartographie des arbres et des espaces verts créés et supprimés durant la mandature.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 121 relatif à une cartographie des arbres et des espaces verts créés et supprimés durant la mandature.

La parole est à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.**- Merci, Monsieur le Maire. En juin 2019, le groupe Ecologiste avait déposé un vœu relatif au sacre de Paris, "championne mondiale de l'environnement". Nous demandions dans ce vœu, une cartographie des arbres plantés et des espaces verts créés pendant la mandature.

Le besoin d'espaces verts et de zones de fraîcheur est exprimé de plus en plus fortement par les Parisiens. Plusieurs projets de densification ont ainsi été abandonnés ou stoppés pendant la mandature, grâce aux écologistes. Je parle particulièrement du site Villemin dans le 10e, le Bois Dormoy, le T.E.P. Championnet et le T.E.P. de Ménilmontant dans le 11e.

Je veux saluer les militants d'Europe Ecologie du 18e, qui aujourd'hui même s'opposaient sur le terrain à l'abattage d'arbres sur la Petite Ceinture. Il est insupportable d'assister ainsi à l'abattage d'arbres en bonne santé, à Paris. Ils sont source de fraîcheur et d'apaisement pour toutes celles et tous ceux qui souffrent des conséquences de la densification.

Aussi, le groupe Ecologiste demande, dans le vœu :

- une cartographie précise des arbres plantés depuis 2014, ainsi que leur nature ;
- une cartographie précise des espaces verts supplémentaires créés en cinq ans, ainsi que leur nature ;
- une cartographie précise des 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides, ainsi que leur nature ;
- une cartographie et le nombre exact, ainsi que la nature des arbres et des espaces verts supprimés pendant la mandature.
- un bilan des espaces de pleine terre perdus dans les projets d'aménagement ou de réaménagement portés pendant 5 ans et qui, pour la plupart, verront le jour après mars 2020.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Je me suis engagée à fournir des bilans. Pour fournir ces bilans, on a mis en place des dispositifs d'information précis accessibles à tous les conseillers de Paris, et à tous les Parisiens.

Vous avez la plateforme "Végétalisons Paris", qui permet de suivre toutes les réalisations sur le territoire parisien avec des cartographies, avec les nouveaux jardins, les jardins partagés, les murs, les toits, les arbres plantés, les rues végétales, les cours. Vous avez accès à tout ce que vous demandez. Vous avez aussi le site des Parisculteurs avec toute l'agriculture urbaine.

S'agissant des arbres abattus ou des espaces verts de pleine terre, tous les arbres abattus sont systématiquement replantés. Pour les espaces de pleine terre, le P.L.U. renforce la prise en compte de ces

problématiques, vous le savez, ainsi que le Plan Pluie et le Plan Biodiversité. Il n'y a pas aujourd'hui de surfaces qui ont disparu.

Je veux bien vous refaire des cartographies qui sont déjà existantes, vous les imprimer et vous les donner en troisième commission, si c'est ce que vous voulez, mais cela existe. Je peux vous donner des bilans, ce qui existe déjà. Cela existe déjà, donc s'il vous plaît, retirez votre vœu. Sinon, je vous fais des photocopies et je vous les donne.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup; Pénélope KOMITÈS.

Retirez-vous votre vœu ? Non.

**Mme Joëlle MOREL**.- Non, et je demande à Pénélope KOMITÈS de me faire des photocopies.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Ce n'est pas très "écologique" de faire des photocopies.

Je mets aux voix le vœu n° 121, avec un avis défavorable... Monsieur le Maire, d'accord, mais soyez un peu plus réactif. Cela m'aidera. Madame la Présidente ?

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- A vrai dire, la réaction de l'adjointe nous conduit à être très réactifs pour dire que nous allons évidemment voter ce vœu. Nous en avons d'ailleurs voté un autre pour demander l'an dernier, je crois, que les arbres dans les parcs et jardins de la Ville de Paris soient répertoriés également, aux fins d'information du public, mais aussi parce qu'il y a des enjeux d'allergies, etc.

On nous a dit, pour l'instant on ne voit pas le début d'une mise en œuvre. On votera donc évidemment ce vœu n° 121.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 121 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'entretien des pieds d'arbres.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 122 relatif à l'entretien des pieds d'arbres.

Je vous redonne la parole, Madame la Présidente.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire. Cette fois-ci, il s'agit des pieds d'arbres dans les rues. On constate tous, je crois, la forte augmentation du nombre de pieds d'arbres mal entretenus. Le vœu parle du 11<sup>e</sup> arrondissement, mais cela existe dans tous les arrondissements, et que certains ont fait l'objet d'un permis de végétaliser attribué à un particulier ou des particuliers.

Parfois, on constate un défaut d'entretien régulier, malgré un financement public, et puis en plus, même s'il n'y avait pas de financement public, ce sont des arbres et des plantes.

Nous vous demandons, par ce vœu :

- que la Ville, en cas de défaut d'entretien, puisse adresser un rappel aux particuliers, aux associations ayant obtenu un permis de végétaliser ;
- que sans entretien, la Ville n'accorde plus de permis de végétaliser. Cela paraît de bon sens ;
- que les services de la Ville puissent procéder à la remise en état, dès que le besoin s'en fait sentir, des pieds d'arbres, en cas de défaut d'entretien.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Je voudrais vous rappeler la procédure mise en place pour réaliser un suivi sur le terrain des permis de végétaliser.

Nous avons des services quand même. À partir du printemps et jusqu'à l'automne, nos équipes réalisent des visites de l'ensemble des permis qui ont été délivrés dans tous les arrondissements, afin de voir s'ils sont réellement mis en place et en vérifier l'état.

En cas de mauvais état, le détenteur reçoit par mail un courrier lui rappelant ses obligations, lui demandant s'il souhaite continuer ou pas. En cas de réponse positive, on lui propose de l'accompagner dans son projet, avec des

conseils, des choix de plantes, etc. S'il ne répond pas sous 20 jours, on abroge le permis, et les équipes de la Ville sont saisies d'ailleurs après, immédiatement, pour nettoyer les pieds d'arbres.

Cette procédure s'applique dans le cadre des permis aussi bien non mis en œuvre que ceux qui sont en mauvais état.

Bien évidemment, aucun permis n'est redélivré à une personne ou une association qui n'a pas tenu ses engagements. D'ailleurs, je vous rappelle que l'on avait adopté ici un vœu qui disait que les maires d'arrondissement pouvaient également me signaler directement tout permis non entretenu.

Je voudrais vous rappeler encore que cette année, nous avons renforcé notre équipe "permis de végétaliser" par 10 services civiques pour mieux accompagner les végétaliseurs de Paris.

Donc, avis défavorable, puisqu'on fait déjà ce que vous nous demandez.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

J'imagine que le vœu est maintenu ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N'hésitez pas à lever la main, cela évitera des contestations. Sans influencer le vote bien entendu.

Le vœu n° 122 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux nombres de ruches.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons au vœu n° 123 relatif au nombre de ruches.

La parole est à nouveau à la présidente du groupe LRI.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, nous demandons qu'un bilan du Plan Ruches soit présenté, et que l'inventaire des ruches installées à Paris, à la fois Paris global et par arrondissement, puisse être réalisé et communiqué aux élus. Et que puisse être vérifiée l'adéquation entre le nombre de ces ruches et des abeilles, et les ressources végétales avoisinantes, pour le bien de tous, et notamment des abeilles. Et que cette cartographie puisse être rendue publique, à titre pédagogique. Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Madame la Présidente.

Mme KOMITÈS pour répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- J'avais déjà répondu à Mme GALLOIS sur ce sujet il y a quelque temps. Je ne peux pas réaliser une cartographie des ruches parisiennes, je vais vous expliquer pourquoi. Parce que la Ville a fait déjà plusieurs demandes d'information auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, auprès duquel les apiculteurs professionnels doivent annuellement déclarer le nombre de ruches qu'ils possèdent pour pouvoir faire une carte.

Je suis désolée, mais je n'ai jamais eu de réponse. Le Ministère nous a dit que ce n'était pas compatible avec la déclaration CNIL, de plus, que les données récoltées ne leur permettent pas de localiser les ruchers, parce qu'ils ont le lieu de résidence de l'apiculteur, mais pas le lieu d'implantation de la ruche.

Je peux vous faire une cartographie des ruches que l'on a installées, mais cela va être assez rapide.

Nous avons lancé en 2018 un appel à projets pour 19 nouveaux ruchers. Il y en a 14 d'installés. Quand on les a installés, on a regardé de manière extrêmement précise autour des sites, on ne les a pas installés n'importe où, on les a installés avec des acteurs du monde apicole et des spécialistes de ces questions, de manière à regarder s'il y avait suffisamment de ressources nectarifères autour.

C'est la raison pour laquelle nous avons jugé que 19 c'était suffisant, et que nous n'en installerions pas davantage, sachant que nous avons ouvert 30 hectares de plus. Cela fait de la surface nectarifère et pollinique en plus.

Je peux vous envoyer une carte des 19 ruchers si cela vous va. Je pense même que vous l'avez sur le site Paris.fr. Je vous ferai une photocopie aussi. Avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 123, avec un avis défavorable de l'Exécutif pour cause de R.G.P.D., si j'ai bien compris la réponse de Pénélope KOMITÈS, protéger les données des abeilles.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 123 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la condition animale.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons au vœu n° 124 relatif à la condition animale.

J'aurais énormément voulu donner la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL, compte tenu de son engagement, qui est l'engagement d'une vie. Mais ce sera Christian HONORÉ qui s'exprimera pour présenter ce vœu.

**M. Christian HONORÉ**.- Monsieur le Maire, il y a à Paris environ 200.000 chats et 100.000 chiens. Le rapport de la mission "Animaux", adopté par le Conseil de Paris en novembre 2018, prévoyait l'aménagement d'espaces canins dans l'ensemble du territoire parisien. Le budget participatif 2019 a retenu le projet des espaces de jeu pour les chiens, sans qu'il ne soit lauréat, ce qui traduit la demande forte des propriétaires de chiens.

Nous devons tenir compte également de la présence d'une faune sauvage, qui doit être mieux protégée, dans l'environnement urbain.

La Ville doit leur accorder une place plus importante et les valoriser davantage. Il existe une fête des animaux parisiens qui se tient une fois par an, mais qui manque malheureusement de visibilité. Les propriétaires d'animaux sont demandeurs d'événements locaux dédiés aux animaux.

Par ailleurs, actuellement, les propriétaires de chiens n'ont d'autres choix que de les promener en laisse, dans les rues et dans certains parcs et jardins. Il est important pour eux de pouvoir jouer en liberté dans des espaces dédiés. Des villes comme Montréal ou Vienne ont développé ces dispositifs qui fonctionnent bien, et sont appréciés des habitants.

Les déjections canines posent des problèmes de propreté et de salubrité.

C'est la raison pour laquelle avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris" nous demandons :

- que la Ville de Paris expérimente dans chaque arrondissement des espaces canins dédiés dans des portions de parcs, jardins et squares.

- Que chaque arrondissement lance une fête des animaux, où les propriétaires d'animaux et tous les Parisiens pourront venir échanger avec des professionnels tels que vétérinaires, éleveurs, dresseurs canins, et des associations.

- Que 1.000 distributeurs de sachets biodégradables soient installés, notamment dans les parcs et jardins, pour le ramassage des déjections canines.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Je remercie beaucoup M. BOURNAZEL, qui n'est pas là, qui découvre les sujets de la condition animale depuis le début de la mandature.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Ne vous moquez pas, Madame KOMITÈS. C'est l'engagement d'une vie, pour M. BOURNAZEL, la condition animale.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Je constate, je constate. Bien.

Pardon, je n'ai pas entendu ? Monsieur HONORÉ, vous n'avez pas d'humour. Je vous l'ai déjà dit.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Vous attaquez Pierre-Yves BOURNAZEL, vous vivez dangereusement, Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Je vais proposer à M. HONORÉ de peut-être travailler, ou peut-être à M. BOURNAZEL en fait, je ne sais pas à qui je réponds, de mieux travailler ses dossiers. Ce n'est pas la première fois, mais c'est comme cela.

Vous me proposez que la Ville expérimente des espaces canins. Je vous informe qu'aujourd'hui, il y en a déjà 13, où les chiens peuvent se promener en liberté sans laisse. 3 sont en cours de réalisation. Cela fait 16. Et 7 autres sont en cours d'étude avec une réalisation escomptée en 2020.

Bien évidemment, ils n'ont pas de laisse. En plus, vous avez raté la modification du nouveau règlement des parcs et jardins, puisque les chiens peuvent être promenés en laisse dans les parcs et jardins, là où il n'y a pas d'aire de jeu pour les enfants.

Je vais peut-être d'ailleurs aussi lancer une petite expérimentation dans un jardin pour permettre une promenade sans laisse à un horaire spécifique.

Vous rappeler aussi que dans les bois, nous avons lancé et créé 2 grands espaces de liberté aménagés dans le bois de Boulogne et dans le bois de Vincennes, avec de nombreux jeux en bois pour les chiens, pour qu'ils puissent se balader sans laisse, en toute liberté. Vous ne devez pas beaucoup fréquenter ces zones de Paris.

Vous me proposez de développer des fêtes des animaux dans tous les arrondissements, alors, on est sur la réserve électorale, mais en même temps vous voulez que l'on dépense moins d'argent. Si des maires d'arrondissement veulent faire des fêtes des animaux dans leurs arrondissements, ils ont le droit de le faire.

Sur les sacs pour déjections canines, non, j'aurais préféré, vous pouvez peut-être la prochaine fois me proposer de réinstaller des motocrottes. Avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Avis défavorable, très bien. Je pense que le vœu est maintenu, sur un sujet aussi essentiel.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 124 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 124 est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'interdiction de l'usage de pesticides.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous arrivons aux vœux n<sup>os</sup> 125 et 125 bis relatifs à l'interdiction de l'usage de pesticides.

La parole est à Danielle SIMONNET pour le vœu n° 125.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Pour qu'il n'y ait pas de suspense, j'annonce d'emblée que j'accepterai le vœu de l'Exécutif, que je salue. C'est bien de commencer par là, non ? Cela détend tout le monde.

Il est important que notre pays, enfin, interdise les pesticides. Sauf que l'on est face à un Gouvernement qui n'en a pas le courage. Sur la question du glyphosate, il n'a pas pris la décision d'arrêter et d'interdire l'usage du glyphosate, mais de reporter à quelques années le fait que l'on puisse réétudier la question, ce qui est fort regrettable.

Or, c'est une dangerosité terrible que représente l'usage de ces produits phytopharmaceutiques pour les populations riveraines, pour la nature, pour ceux qui travaillent, pour ceux qui ensuite consomment ce qui est produit par la terre.

Le premier pas réalisé par la Ville de Paris le 12 septembre dernier, par la prise d'un arrêté interdisant l'usage des produits phytosanitaires chimiques sur son territoire est fort.

Plusieurs communes de France avaient pris des dispositions en application du principe de précaution, par exemple Nantes, Lille, Grenoble, ou Plouneour-Menez en Bretagne, ou encore Saint-Pierre d'Entremont en Savoie.

Mais surtout, tout le monde pense au 14 octobre dernier, quand la justice a annulé l'arrêté pris par le maire de Langouët, et que le Préfet du Finistère a demandé au tribunal administratif de Rennes, la suspension de l'arrêté du maire de la ville de Plouneour-Menez.

Dernièrement, à Gennevilliers et Sceaux par contre, les arrêtés ont été validés. On voit bien qu'il y a un problème.

Le sens de mon vœu, c'est de dire que le maire d'une commune doit pouvoir être en mesure de protéger sa population contre la toxicité des produits phytosanitaires chimiques.

Evidemment, mon vœu demande d'abord que l'on interpelle le Gouvernement pour l'interdiction nationale des pesticides. Mais, le cas échéant, qu'il prenne l'initiative d'un projet de loi reconnaissant aux maires la compétence devant la loi d'interdire par arrêté, l'usage des produits phytopharmaceutiques chimiques sur le territoire municipal.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci beaucoup.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe.- Merci, Madame SIMONNET.

Je crois que la Ville de Paris, dans ses différentes décisions, que ce soit l'interdiction des pesticides dans les parcs et jardins, puis dans les cimetières, puis l'adoption de notre Plan Biodiversité avec l'action 22 sur la gestion écologique, et l'arrêté pris avec un certain nombre d'autres villes comme Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Nantes, pour que nous puissions étendre le champ de cette interdiction, est effectivement important...

C'est pour mieux inscrire votre vœu dans ce combat parisien et le préciser. On vous propose un vœu de l'Exécutif qui demande la reconnaissance de la compétence des maires pour intervenir dans ce domaine.

Deuxièmement, une action déterminée de l'Etat sur ce sujet, avec une démarche d'évolution du cadre juridique national, concertée avec les élus et toutes les parties prenantes, et notamment aussi les agriculteurs, les associations de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Et que cela aboutisse, enfin, à des mesures législatives ou réglementaires quant à l'arrêt de ces pesticides chimiques.

Et puis, bien évidemment, qu'il puisse y avoir un accompagnement à la transition des exploitants qui pourraient être impactés par cet arrêt, parce qu'encore une fois, toute conversion nécessite des accompagnements, et notamment dans ce cas, des accompagnements de l'Etat.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Pénélope KOMITÈS.

Danielle SIMONNET avait déjà annoncé qu'elle retirait le vœu n° 125.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 125 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2019, V. 501).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au Réseau Express vélo et à l'apprentissage du vélo.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 126 relatif au Réseau Express vélo et à l'apprentissage du vélo.

Ce sera Didier LE RESTE qui le présentera.

**M. Didier LE RESTE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Puisqu'on évoque la pratique du vélo, je vais faire une petite incise pour avoir une pensée pour Raymond Poulidor, qui nous a récemment quittés, belle personnalité, grand champion cycliste, homme du peuple. Je pense que la Ville de Paris s'honorera de lui témoigner toute la reconnaissance qu'on lui doit dans les prochains mois.

Sur le vœu qui nous occupe, l'augmentation de la pratique du vélo est importante pour améliorer la qualité de l'air sur Paris et en Ile-de-France, en lien avec de nombreux enjeux sanitaires, et pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique.

A Paris, le succès du Plan Vélo ne se dément pas. L'accroissement de la pratique du vélo des Parisiennes et des Parisiens et de la part modale du vélo dans leur choix de moyens de transport en est le meilleur indicateur.

Pour aller plus loin, pour continuer à augmenter significativement la part modale du vélo, il est primordial de résorber les coupures urbaines et les points noirs et de réaliser des aménagements cyclables dédiés uniquement au vélo.

Pour cela, nous proposons la création d'un Réseau Express Régional vélo, un R.E.R. vélo, consistant à développer des voies protégées à double sens à l'échelle de l'Ile-de-France.

Nous pouvons nous appuyer sur le collectif "Vélo Ile-de-France", qui regroupe 32 associations cyclistes franciliennes pour la promotion des déplacements à vélo en Ile-de-France.

Par ailleurs, les récentes déclarations de Tony ESTANGUET, président du comité d'organisation des Jeux olympiques pour des jeux résolument écologiques, nous encouragent à travailler à l'avancée du projet de R.E.R. vélo, qui pourrait représenter un héritage écologique et durable pour Paris et au-delà, la Métropole du Grand Paris.

Nous pensons également qu'il est indispensable de sensibiliser, dès le plus jeune âge, les Parisiennes et les Parisiens à l'apprentissage et à la pratique du vélo. Les temps périscolaires et scolaires, et l'action des associations pourraient d'ailleurs être des vecteurs efficaces de démocratisation de l'apprentissage et de la pratique du vélo.

C'est tout l'objet du vœu que nous vous proposons ici. Je vous remercie.

*(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup, Didier LE RESTE.

Pour répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Vous évoquez dans votre vœu deux enjeux clés pour lesquels vous appelez la Ville à poursuivre et approfondir ses efforts.

Tout d'abord, vous soulignez la nécessité de construire un réseau cyclable à l'échelle de la région, et je suis tout à fait de votre avis, car les trajets et les échanges ne s'arrêtent pas et ne doivent pas s'arrêter aux portes de Paris.

Depuis 2014, vous le savez, nous avons mis en place à Paris un Réseau Express vélo dont le succès se confirme chaque jour un peu plus par la hausse de sa fréquentation. Ses axes sécurisés continus permettent de se déplacer rapidement et confortablement. Nous avons également engagé des actions visant à faciliter les déplacements entre Paris et ses villes limitrophes, par exemple une quinzaine de portes ont été réaménagées au profit des mobilités actives.

Nous portons aussi avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, le projet de boucle cyclable olympique, parcours qui permettront de relier tous les sites olympiques et nos deux territoires.

Les itinéraires sont pensés de manière complémentaire et connectée entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Il faut aller plus loin et envisager un réseau à l'échelle de la région entière, tout comme il existe un réseau routier, un réseau ferré, un réseau de transport en commun cohérent entre les territoires franciliens. Il doit en être de même pour le vélo.

Pour cela, il faut, comme vous le proposez, que la Ville travaille avec tous les partenaires institutionnels et surtout avec les associations qui constituent le collectif "Vélo Ile-de-France". Ce sont elles aujourd'hui qui portent ce projet auprès d'Ile-de-France Mobilités. La Ville se doit de les soutenir et d'appuyer ce projet, de la même manière qu'elle travaille étroitement avec les associations sur les projets qui concernent Paris.

Nous ne signons pas de convention avec les associations, car nous avons déjà des instances de concertation avec elles. C'est pour être cohérent avec ce fonctionnement que je vous ai proposé un amendement, mais dans l'idée nous sommes d'accord.

Vous évoquez un deuxième sujet, celui de l'apprentissage du vélo. C'est un sujet crucial que la Ville met déjà en œuvre. Nous avons créé des espaces dédiés à l'apprentissage du vélo, par exemple sous le métro aérien de la promenade urbaine Barbès-Stalingrad, la placette du quai de la Garonne, ou autour du jardin Marianne autour de la place de la Nation.

Nous développons des activités auprès du public scolaire en partenariat avec toute la communauté éducative. Par exemple, le budget participatif écoles a permis aux écoles qui le souhaitent d'être dotées de vélos. La DASCO organise pendant les vacances des randonnées sur les berges de Seine et le long du canal de l'Ourcq. Elle a également aménagé deux grands espaces dans les bois de Vincennes et de Boulogne où les élèves peuvent récupérer des vélos et pratiquer le vélo en toute sécurité.

La Direction de la Voirie finance des vélos-écoles associatives qui font systématiquement le plein.

Mon collègue Jean-François MARTINS mobilise également les budgets de la DJS pour aider au développement de l'apprentissage, de la politique du vélo. Et enfin, nous avons les professeurs de la Ville de Paris qui peuvent aussi former les élèves à la pratique du vélo.

Des actions sont mises en œuvre de plus en plus coordonnées.

Je me permets de préciser que la Ville, les associations et la communauté éducative sont laissées bien seules par l'Etat, qui a annoncé la création du savoir rouler à vélo pour tous les élèves de CM2, mais sans prévoir de moyens financiers pour sa mise en œuvre.

Il convient donc de faire avec les moyens qui sont les nôtres, et pour cela de se rencontrer et se structurer.

En conclusion, sur ces deux thèmes qui soulignent bien les nouveaux enjeux que rencontre le vélo dans notre ville et dans notre région, maintenant que la dynamique est lancée, j'é mets bien évidemment un avis favorable à votre vœu, avec les amendements, si vous les acceptez.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

Les amendements sont-ils acceptés ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 126 du groupe Communiste, amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 502).

### **Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux gares multimodales.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 127 relatif aux gares multimodales.

La parole est à Laurence GOLDBGRAD, la présidente du groupe RG-CI.

**Mme Laurence GOLDGRAB**.- Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Nous savons désormais avec certitude, en vertu de nombreuses études, que pour abandonner la voiture au profit de mobilités douces ou de transports collectifs, encore faut-il que lesdits transports collectifs soient fluides et de bonne qualité.

Et les gares multimodales sont des outils indispensables à l'amélioration de la qualité des voyages, parce que si l'on considère qu'elles permettent de changer confortablement de moyen de transport et que l'on fait un effort pour fluidifier les cheminements à l'intérieur des correspondances, on aura une meilleure fluidité.

On peut par exemple assurer un affichage des transports disponibles aux abords des gares. On pourrait favoriser des salles d'attente très confortables. On pourrait avoir à disposition le nombre de vélos, trottinettes disponibles, avec les quantités disponibles, les attentes, et donc développer tous ces outils qui feraient que ces gares multimodales participeraient à l'abandon de la voiture polluante et encombrante.

Nous avons des gares. On a vu que d'importants progrès doivent être faits dans ces gares. On a vu qu'il y avait une polémique justement sur la Gare du Nord, à propos notamment de sa rénovation. On a réussi à trouver un accord sur la gare multimodale de la Gare du Nord pour mettre à la même table la S.N.C.F., et travailler avec la Ville de Paris et la mairie du 10e.

Je pense que des efforts équivalents doivent être faits pour l'ensemble des gares parisiennes qui doivent devenir des gares multimodales. Et par ce vœu, nous vous proposons une concertation globale sur le devenir de ces gares multimodales en associant, notamment bien sûr la S.N.C.F., I.D.F. Mobilités, la R.A.T.P., la Ville de Paris, mais aussi les mairies des villes traversées par ces lignes de R.E.R et de Transilien, parce qu'elles sont concernées et connaissent les besoins de leur population qui vont arriver sur Paris et...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

**Mme Laurence GOLDGRAB**.- Voilà mon vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup. Pardon, je fais attention au temps de parole.

Pour la réponse, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, votre proposition me semble répondre aux enjeux actuels auxquels nous sommes confrontés, ainsi qu'à l'actualité récente concernant le projet de rénovation de la gare du Nord.

En effet, si nous pouvons nous réjouir de la volonté affichée par la S.N.C.F. et par Ile-de-France Mobilités de moderniser les gares, nous avons constaté que plusieurs projets en cours ne favorisent pas systématiquement, ou bien dans des proportions désirables, l'intermodalité. Je pense notamment à la capacité des vélos-stations envisagées en gare du Nord ou gare de Lyon, ainsi qu'à celle des pôles bus.

Nous constatons également que les projets de modernisation des gares n'offrent pas toujours de bonnes conditions aux taxis, ou ne permettent pas de gérer de manière à en réduire l'encombrement, les flux de V.T.C., les groupes ou la dépose-reprise de voyageurs.

Par ailleurs, les projets de modernisation des gares parisiennes s'accompagnent d'un développement de surfaces commerciales qui nous posent question. D'abord, par la programmation commerciale, qui ne bénéficie pas toujours à la vie de quartier. Ensuite, par les emprises occupées par ces commerces qui peuvent rallonger les flux de voyageurs au sein des gares. Enfin, parce que ces commerces occupent une place qui pourrait être dédiée à l'intermodalité.

En conséquence, nous émettrons, bien évidemment, un avis favorable à ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 127 du groupe Radical de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 503).

## Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la sécurité des passagers des trains S.N.C.F.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 128 relatif à la sécurité des passagers des trains S.N.C.F.

La parole, pour le groupe "Génération.s", est à Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement.- Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Le groupe "Génération.s" a voulu revenir, pour ce Conseil, sur l'incident qui s'est déroulé le 18 octobre dernier, et sur le fait que nombre de Parisiens et de Parisiennes ont subi les conséquences de l'exercice du droit de retrait des cheminots de la S.N.C.F. Ce droit de retrait a, c'est vrai, impacté de nombreuses lignes ferroviaires en Ile-de-France et le service public de transport.

Ce droit de retrait faisait suite à un incident survenu le 16 octobre dans les Ardennes entre un convoi exceptionnel et un TER. Cet accident a fait 11 blessés. Le conducteur était seul agent à bord, lui-même a été blessé et a dû prendre en charge, seul encore, les 70 passagers et passagères tout en s'assurant de la sécurité du train et des autres convois sur la voie ferrée.

Pour rappel, dans cette Assemblée, le droit de retrait garanti par le Code du travail, peut être utilisé par un employé en cas de danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

Or le dispositif S.N.C.F. sans contrôleur est de plus en plus généralisé sur de nombreuses lignes, notamment TER, pour les trains de jour comme pour les trains de nuit. Ce dispositif fait partie des innombrables mesures d'économies financières qui sont prises au détriment des trains du quotidien et de la qualité du service de transport public due aux usagers.

Dans un contexte où, il faut le rappeler, les agents des gares sont également supprimés, les points d'accueil, les guichets, presque partout, hors des grandes villes, mais aussi, y compris parfois dans les grandes gares parisiennes.

Il est légitime alors de s'inquiéter des conditions de sécurité, notamment en cas d'incident sur les voies.

La seule réponse de Guillaume PÉPY a été de contester et de remettre en cause ce droit de retrait.

Le vœu du groupe "Génération.s" demande que la S.N.C.F. prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des passagers et des travailleurs, a minima la présence de deux agents dans chaque train, et c'est le but de notre vœu que le Conseil s'exprime sur le sujet.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci. Je suis saisie d'une demande d'explication de vote par le groupe Communiste, Monsieur Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**.- Merci, Madame la Maire.

En cohérence, nous voterons ce vœu qui fait état de l'accident intervenu le 16 octobre dernier dans les Ardennes. La sécurité ferroviaire doit demeurer un pilier fondamental d'un service public ferroviaire de qualité et non pas être une variable d'ajustement des politiques libérales.

De par le maillage des transports ferrés qui concernent la Capitale, la Ville de Paris se doit de demander aux opérateurs que sont la R.A.T.P. et la S.N.C.F., de renforcer la sécurité des usagers et des salariés, et notamment en renforçant la présence humaine dans les gares, les stations et les trains.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

En relayant les interrogations concernant la sécurité ferroviaire suite à l'accident d'un train sur le réseau régional Grand Est, vous suggérez la présence d'au moins deux agents par train en considérant qu'une approche de service public doit l'emporter sur une logique de rentabilité. Nous partageons bien entendu votre préoccupation concernant la sécurité ferroviaire des usagers et du personnel.

Toutefois, il nous semble que ces questions peuvent être abordées plus largement, car la présence humaine dans les trains peut être envisagée pour assurer la qualité du service de transport offert aux voyageurs dans son ensemble.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif a proposé d'amender votre vœu en ce sens. Et si vous acceptez cet amendement, nous pourrions donner un avis favorable à ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

Acceptez-vous les amendements qui sont proposés ?

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement.- J'accepte les amendements.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Pareil pour le groupe Communiste ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 128 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 504).

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Le vœu n° 129 est relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces.

La parole est à Catherine LECUYER, pour le groupe LRI.

**Mme Catherine LECUYER**.- Madame la Maire, mes chers collègues, le 10 octobre dernier, j'organisais une réunion avec le service aménagement et grands projets de la DVD et les commerçants des deux triangles sud de la place de la Madeleine, afin d'évoquer leurs difficultés.

Les 12 commerçants concernés constatent en effet une baisse substantielle de leur fréquentation depuis la création des trottoirs en ligne droite qui permettent les liaisons directes boulevard Malesherbes - rue Royale, et rue Royale - boulevard de la Madeleine. Les flux piétons ainsi déviés éloignés des commerces ont pour conséquence une baisse très sensible de leur C.A., certains constatant jusqu'à moins 38 % par rapport à l'année dernière.

Cette situation n'est pas tenable financièrement pour des commerces déjà très fragilisés par les effets répétés des épisodes Gilets jaunes, et il est question pour certains de réduire leurs effectifs, voire de quitter la place si rien n'est fait.

Des actions concrètes et rapides ont été annoncées par vos services suite à cette réunion, afin de leur permettre de retrouver au plus vite leur attractivité perdue du fait de cette nouvelle configuration des lieux. A savoir, la modification du marquage au sol des quatre passages des deux triangles, une nouvelle consultation du délégataire Mediakiosk sur l'implantation du kiosque au 10, place de la Madeleine, commercialement très gênant.

Cette première réunion n'étant toujours pas effective, j'é mets le vœu que ce soit fait rapidement comme promis, et je souhaite que vous nous communiquiez la conclusion de vos échanges avec Mediakiosk.

Plus généralement, les commerçants de la place de la Madeleine, place historique de l'épicerie fine, constatent tous une perte d'attractivité très inquiétante et ce, malgré l'arrivée de grandes enseignes comme Ikea ou Leroy Merlin. Plusieurs commerces sont vides et leurs vitrines régulièrement couvertes d'affichages sauvages, d'autres à louer, depuis cinq ans pour l'un d'entre eux.

C'est la raison pour laquelle j'é mets le vœu qu'une réflexion soit menée sur les raisons d'une telle situation, qui n'est pas le fait uniquement des changements de mode de consommation. L'attractivité économique de Paris est un sujet essentiel, car il est le reflet de la bonne santé de notre Capitale.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

La place de la Madeleine vient d'être achevée, elle a été réaménagée avec les mêmes objectifs que les six autres places, à savoir : aménager des cheminements cyclables continus et sécurisés, végétaliser, rafraîchir, assurer l'accessibilité universelle, mettre en valeur le patrimoine et remettre la vie locale au centre des usages de ces places.

Un objectif nous concerne particulièrement ici, celui de faciliter les déplacements piétons en simplifiant et raccourcissant les traversées piétonnes. A la Madeleine, sur la rive sud de la place, deux nouvelles liaisons piétonnes ont été aménagées. Auparavant, les piétons devaient faire le tour de deux placettes, désormais ils ont le choix d'un cheminement plus direct s'ils le souhaitent, réjouissons-nous-en.

Ces deux placettes et leurs contre-allées ont été au début mal respectées. Afin d'améliorer leur appropriation, une visite sur site a permis de décider de petits ajustements, la mairie d'arrondissement et les commerçants étaient présents. Ces mesures comprenaient notamment les passages piétons que vous évoquez et ils ont été réalisés en octobre.

Le positionnement du kiosque a également été compliqué à stabiliser, mais la conférence sur place organisée avec toutes les parties prenantes a permis de choisir le positionnement actuel avec l'accord de l'enseigne Kenzo. Le

kiosque est désormais posé et ouvert, il fonctionne normalement, nous n'allons pas le déplacer, d'autant plus qu'il s'agit du seul kiosque de la place.

Vous savez comme moi que la place de la Madeleine a été au cœur des manifestations des Gilets jaunes, ce qui en a éloigné pendant ces périodes les clients habituels.

Rien ne permet de lier directement les pertes de chiffre d'affaires que vous évoquez à l'aménagement de la place elle-même. Certes, les travaux sont toujours un moment difficile à passer, et la Ville fait tout pour en minimiser les impacts, mais ces travaux sont également porteurs d'avenir.

De nouveaux usages se développent et vont se développer sur la place, un nouvel équilibre va se mettre en place. La place vient tout juste d'être livrée et nous aurons tout loisir de voir comment elle fonctionne.

Pour ces trois raisons, nous émettrons un avis défavorable à ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 129 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 129 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la régulation des trottinettes électriques en libre-service dans l'espace public.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 130, qui est relatif à la régulation des trottinettes électriques en libre-service dans l'espace public.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente du groupe LRI.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je présente un vœu de notre groupe, déposé à l'initiative de Geoffroy BOULARD, maire du 17e, et de Brigitte KUSTER qui s'est beaucoup impliquée à l'Assemblée nationale sur la question de la régulation des trottinettes électriques sur l'espace public.

L'objet de ce vœu, c'est d'abord de vous demander de bien vouloir présenter aux élus du Conseil de Paris, non pas le cahier des charges, on sait bien les limites juridiques, mais les orientations du cahier des charges de ce que nous souhaitons voir comme un appel d'offres plutôt qu'un appel à concurrence ou un appel à projets. On croit beaucoup en la concurrence.

Que vous nous présentiez, avant la fin de l'année, je crois que c'était ça le calendrier, les orientations de ce cahier des charges ; que la priorité soit donnée au caractère durable des équipements proposés par les candidats, notamment en ce qui concerne le recyclage des batteries ; que les usagers s'engagent à respecter un livret de bonne conduite détaillant la réglementation en vigueur ; que la Ville de Paris engage les opérateurs à assurer leurs véhicules, naturellement ; et que les personnels chargés de recharger les trottinettes électriques bénéficient d'une situation professionnelle stable.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Monsieur le Maire du 17e, Madame la Présidente, votre vœu me paraît sans objet car déjà satisfait, mais je me réjouis que la démarche de l'Exécutif concernant l'appel à projets soit globalement consensuelle.

Ce vœu enfonce en effet des portes ouvertes dans la mesure où il ne fait que répéter ce qui est déjà en place ou prévu et a été présenté à tous les groupes politiques et mairies d'arrondissement lors de la réunion que j'ai organisée le 26 septembre dernier.

Monsieur le Maire du 17e pouvait y assister ou s'y faire représenter. Il a en effet été indiqué à cette occasion que la Ville sélectionnerait, comme vous l'appelez de votre vœu, les opérateurs mettant en place l'organisation la plus durable et respectueuse de l'environnement et qui apporteront la garantie du bon usage de l'espace public et du respect des autres usagers.

Nous avons également comme objectif d'obtenir les meilleures garanties possibles relatives aux conditions de travail des personnels.

Depuis que la Maire de Paris a pris un arrêté interdisant le stationnement des trottinettes sur les trottoirs et sur le territoire parisien, les enlèvements et mises en fourrière sont quotidiens. 5.000 trottinettes sont entrées en fourrière depuis la prise d'arrêté. Grâce à la charte, les opérateurs informent les utilisateurs des règles à respecter.

Notons pour terminer que nous n'avons pas été aidés par le Gouvernement, qui a mis beaucoup trop de temps à donner aux collectivités des outils et une définition juridique de la trottinette.

Nous ne sommes pas adeptes, comme le Gouvernement, du laisser-aller. C'est pourquoi la Ville se donne les moyens de réguler fortement, sans interdire, cette activité, notamment par cet appel à projets mais aussi par l'interdiction de circuler et, je dis bien et, de stationner sur les trottoirs, contrairement au décret gouvernemental, mais aussi avec la création en cours de 15.000 places dédiées au stationnement des trottinettes pour que les nombreux et nouveaux usagers de l'espace public parisien puissent cohabiter.

Votre vœu étant satisfait, conformément à ce qui a été indiqué lors de la réunion de l'ensemble des groupes politiques du 26 septembre dernier, je vous propose de le retirer, ou à défaut j'émettrai un avis négatif.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Retirez-vous votre vœu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 130 du groupe LRI, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 130 est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux feux tricolores de sept carrefours du quartier Pernety.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 131 relatif aux feux tricolores de sept carrefours du quartier Pernety.

La parole est à Christian HONORÉ pour le groupe "100% Paris". Vous avez deux minutes.

**M. Christian HONORÉ**.- Madame la Maire, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire l'accessibilité à toute la chaîne du déplacement et donc, l'aménagement des voiries.

La Ville de Paris a depuis longtemps lancé une politique d'équipement des feux tricolores de boîtiers vocaux, d'aide à la traversée des personnes aveugles et malvoyantes. A ce propos, je voudrais saluer mon ami Hamou BOUAKKAZ, qui est à l'origine de ce vœu.

Le quartier Pernety est très commerçant et accueille un centre de formation de jeunes aveugles, deux écoles et un établissement régional d'enseignement adapté. C'est la raison pour laquelle avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris", nous proposons que les feux tricolores des carrefours suivants restent en activité :

- rue de l'Ouest - rue du Château,
- rue du Château - rue Raymond Losserand,
- rue Pernety - rue de l'Ouest,
- rue Pernety - rue Raymond Losserand,
- rue de Gergovie - rue de l'Ouest,
- rue de Gergovie - rue Raymond Losserand,
- rue du Château - rue Didot.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Nous avons décidé, à travers le Plan piétons adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en 2017, de mener une expérimentation de dépose de feux tricolores, à l'image de nombreuses villes en France et dans le monde.

L'expérimentation parisienne s'est traduite par l'extinction des feux de sept carrefours du quartier Pernety dans le 14e arrondissement. Sa mise en œuvre s'est accompagnée d'une large concertation dans le cadre des plénières du conseil de quartier Pernety, je remercie la maire du 14e arrondissement d'ailleurs à ce sujet, avec le centre Forja, le centre de formation pour jeunes aveugles, les parents d'élèves de l'école de la rue de l'Ouest, ainsi qu'au sein du conseil local du handicap.

Plusieurs mesures d'accompagnement issues de cette concertation ont été mises en œuvre, dont des limitations de vitesse complémentaires, des marquages au sol "attention école", la rénovation des passages piétons et bandes podotactiles, ou encore l'expérimentation des premiers passages piétons innovants en 3D destinés à accroître la visibilité des traversées piétonnes.

Le bilan de l'expérimentation fait état de la diminution des vitesses excessives, d'une diminution des temps d'attente pour l'ensemble des usagers piétons et véhicules, d'une diminution des pics de bruit, et de résultats satisfaisants sur le ressenti de la sécurité des traversées piétonnes. 78 % des personnes interrogées se sentent en sécurité.

De son côté, Airparif a fait état d'une baisse significative de la pollution de l'air, entre la période avant et la période après la dépose des feux. La concentration de dioxyde d'azote a diminué de 19 %. La concentration de benzène a baissé de 47 %. La concentration de particules fines PM 10 a diminué de 37 %.

Afin de répondre aux enjeux de mobilité des personnes déficientes visuelles, un vœu de l'Exécutif a été adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2018, prévoyant que l'expérimentation soit enrichie et complétée grâce à un travail avec les associations nationales et parisiennes de personnes en situation de handicap.

Depuis lors, nous animons un groupe de travail avec les associations locales et nationales, de personnes en situation de handicap et déficientes visuelles, les usagers du quartier et le représentant du centre de formation de jeunes aveugles Forja. Ce groupe de travail se réunira pour la cinquième fois dans quelques jours.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Il faut conclure s'il vous plaît.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Je vais vers ma conclusion, Madame la Maire. A la demande des associations, nous avons ainsi réactivé le feu au croisement des rues Pernety et Raymond Losserand. Des mesures d'accompagnement complémentaires ont été mises en œuvre : tapis traversants tactiles en axe de traversées piétonnes, panneaux lumineux déclenchés sur présence piétonne, mesures de prévention et de verbalisation. D'autres actions sont prévues comme la mise en place de dispositifs lumineux au sol au niveau des traversées piétonnes.

Le travail constructif que nous menons avec les associations dans le quartier Pernety est d'intérêt général. Il fait émerger des solutions qui révèlent toute leur utilité au-delà de ce seul quartier et ont vocation à se poursuivre.

C'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis défavorable à votre vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Deux explications de vote ; l'une du groupe UDI-MODEM, de Mme TACHÈNE, puis du groupe LRI.

**Mme Anne TACHÈNE**.- Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet qui est bien connu de notre groupe et sur lequel, à de nombreuses reprises, par voie de questions d'actualité ou différents vœux, nous nous sommes exprimés par l'intermédiaire d'Eric AZIÈRE.

Par ailleurs, Nicolas NORDMAN, que je salue, s'efforce d'apporter des réponses pragmatiques et concrètes à cette expérimentation. Par exemple, ce vœu évoque celui de Pernety - Raymond Losserand, c'est un feu déjà rebranché.

Nous avons, pour notre part, demandé un bilan de l'expérimentation, et M. NAJDOVSKI vient de préciser les différents contours avec tous les acteurs.

Enfin, ce vœu ignore les mesures de compensation prises grâce aux nombreuses interventions de notre groupe en conseil d'arrondissement ou en Conseil de Paris.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur ce vœu. Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Mme CARRÈRE-GÉE pour le groupe LRI, une explication de vote.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**.- Je rejoins les propos de Mme TACHÈNE. Avec mon collègue Eric AZIÈRE, nous avons été contraints de déposer beaucoup de vœux et questions sur ce sujet. Le vœu qui nous est soumis ici nous semble assez mal informé, donc nous nous abstenons sur ce vœu. Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 131 est donc rejeté.

**Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la situation de la rue Juliette-Lamber.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Nous examinons le vœu n° 132 relatif à la situation de la rue Juliette-Lamber dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à Jérôme DUBUS pour le groupe PPCI.

**M. Jérôme DUBUS**.- Je reviens sur la situation de cette rue, située entre le boulevard Péreire et le boulevard Maiesherbes. Les riverains se sont mobilisés pour que l'on essaie d'inverser le sens pratique de cette rue. Cela n'a pas été possible jusqu'à maintenant. L'Exécutif avait une position contre cette inversion de sens.

Aujourd'hui, j'ai l'impression que les gens ont évolué un peu. En tout cas, les esprits ont évolué sur cette situation. On nous avait dit qu'à la fin des travaux du T3, cela irait beaucoup mieux, or cela ne va pas mieux à l'évidence. Tous les soirs, la rue est encore bloquée et génère beaucoup de nuisances pour les riverains. Des motos et des scooters passent sur les trottoirs, des pollutions à n'en plus finir, et des embouteillages très fréquents.

Je crois que les services techniques de la voirie se sont à nouveau déplacés sur le terrain, et on pourrait avoir un espoir, si je puis dire, de revoir cette opération. Nous avons donc demandé, et ce vœu a été voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement du 17<sup>e</sup>, que l'on actualise l'étude qui prévoyait l'inversion du sens de cette rue Juliette-Lamber, qui avait été réalisée en 2016 mais n'avait jamais été appliquée. Et deuxièmement, qu'on ait une présentation publique, peut-être après les élections, de cette nouvelle étude qui permettrait l'inversion de cette rue. Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Les effets de la circulation rue Juliette-Lamber dans le 17<sup>e</sup> arrondissement ont fait l'objet de plusieurs interventions de votre part. Cela fait partie également de mes préoccupations. Sur ce sujet, nous avons toujours écouté l'avis de la mairie d'arrondissement pour aborder cette question, qui s'inscrit dans une dimension locale.

Sachez tout d'abord que je partage l'objectif d'apaiser cette voirie, sans pour autant pénaliser le fonctionnement des voiries adjacentes. Vision partagée par la mairie d'arrondissement, car la question générale posée est celle de la maîtrise du trafic de transit au sein de rues présentant un caractère résidentiel. Il ne s'agit pas d'apaiser une rue pour en reporter le trafic sur une autre.

Un premier projet permettant d'apaiser la circulation rue Juliette-Lamber et de répondre à la problématique de la circulation des deux-roues motorisés a été étudié par la DVD cet été. J'ai récemment confié à la DVD le soin d'engager une nouvelle étude en associant étroitement les riverains de la rue sur les conditions d'une évolution du sens de circulation de cette voirie.

Sous réserve d'un avis positif de la mairie du 17<sup>e</sup>, cette option peut maintenant être étudiée, car nous disposons de suffisamment de recul sur le fonctionnement du tramway.

J'attire votre attention sur le fait que cette étude devra prendre en compte les effets de ce changement de sens de circulation sur le fonctionnement des voiries connexes.

Vous constaterez ainsi que le travail dont nous attendons les résultats d'ici la fin de l'année est largement engagé. En lien étroit avec la mairie d'arrondissement, un dispositif d'information et de concertation sera mis en place. Et, parce que cette démarche apporte une réponse à votre vœu, je vous propose de le retirer.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci. Monsieur DUBUS, je vous pose la question, on ne sait jamais.

**M. Jérôme DUBUS**.- On peut le retirer, parce que les explications me conviennent et que le vœu a été voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Le vœu n° 132 est retiré, merci beaucoup.

**Voeu déposé par le groupe PPCI relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Vous avez un autre vœu, qui est le n° 133, relatif à l'avenue de Saint-Ouen, vous avez la parole.

**M. Jérôme DUBUS**.- Mon vœu concerne l'avenue de Saint-Ouen qui a été mise, à partir du mois de juillet, en sens unique à la suite de la mise en sens unique de l'avenue de Clichy. Maintenant, on entre dans Paris par l'avenue de Clichy, on n'en sort plus, sauf les bus évidemment, et on ressort de Paris par l'avenue de Saint-Ouen, on n'y entre plus en venant de la banlieue, de Saint-Ouen ou du périphérique.

Cela fait six mois que cette mise en sens unique a été établie. Il y a un certain nombre de contestations de la part des commerçants, qui perdent du chiffre d'affaires. Je les ai encore rencontrés mardi soir, assez longuement. D'autres personnes nous disent qu'il faut maintenir ce sens unique.

Ce que nous proposons, c'est qu'il y ait la mise en place d'un groupe de travail qui réunisse évidemment les élus, les associations de commerçants, les associations de riverains, et du 17e et du 18e arrondissement, puisque nous sommes à la limite des deux arrondissements.

Et que l'Exécutif, à la suite de la mise en place de ce groupe de travail pour évaluer les conséquences, à la fois sur les commerces et sur les reports de circulation qui sont relativement importants un peu partout, et dans le 17e et dans le 18e, fasse en sorte que l'on puisse arriver à des conclusions qui améliorent la situation de cette mise en sens unique.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint.- Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi de revenir sur la genèse de ce projet : la création d'une voie dédiée aux bus, taxis, vélos, et ouverte aux livraisons a permis d'accompagner la restructuration du réseau de bus parisien.

Elle permet aujourd'hui de desservir plus finement les quartiers périphériques de Paris, en offrant de meilleures conditions de circulation aux autobus, conformément aux objectifs que nous partageons avec Ile-de-France Mobilités, notamment sur la vitesse commerciale des bus.

Dédier aux bus cette voie entrante permet d'apaiser la circulation et de rendre plus agréable la vie locale. De plus, cet aménagement contribue à rendre plus attractif le bus, qui offre une alternative à l'utilisation de la voiture, ainsi qu'à la ligne 13 qui, comme vous le savez tous, est saturée.

Lorsque de tels changements interviennent, un suivi est assuré par les services de la voirie de la Ville de Paris. C'est dans cette optique que j'ai pris le soin de demander à la DVD de suivre l'évolution du trafic dans ce quartier, à la lisière des 17e et 18e arrondissements.

Vous constaterez ainsi que le travail dont nous attendons les résultats d'ici la fin de l'année est largement engagé avec, là encore, un dispositif d'information et de concertation qui sera mis en place très prochainement.

Là encore, parce que cette démarche apporte une réponse à votre vœu, je vous proposerai de le retirer.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Monsieur DUBUS, allons-nous finir cette séance avec quelques positions plus consensuelles ? Retirez-vous votre vœu ?

**M. Jérôme DUBUS**.- Autant sur le précédent, j'étais à peu près d'accord avec la réponse. En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord. On met la Direction de la Voirie, qui fait des études et regarde cela de près, c'est très bien mais le groupe de travail est beaucoup plus large. Ce sont les associations de riverains, de commerçants, ce sont les élus, c'est ce groupe de travail que nous appelons de notre vœu que je vais donc maintenir.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 133 est rejeté. Je vous remercie.

## **2019 DPE 50 - Avis sur le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Nous allons pouvoir maintenant examiner les dossiers de Paul SIMONDON relatifs à la propreté. Nous avons le projet de délibération DPE 50, avis sur le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris. Et donc, nous avons comme inscrits Mme Maud GATEL. Madame Joëlle MOREL, vous confirmez votre intervention ? Et Mme Danielle SIMONNET.

Maud GATEL, vous avez la parole pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL**.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets est le dernier de la mandature, et l'occasion pour nous de tirer un bilan, qui malheureusement n'est pas très bon.

Remarque de forme : il est regrettable que le chiffre principal de ce rapport, à savoir celui du niveau de réalisation de l'objectif des 10 % de réduction des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, soit si difficile à trouver dans le rapport, puisqu'il est absent du projet de délibération et de l'exposé du motif. Il faut attendre la page 33, dans un petit encadré, pour voir qu'effectivement ce chiffre n'est pas bon, puisque la baisse du tonnage de

déchets ménagers et assimilés n'est que de 2,5 % entre 2010 et 2018, ce qui rend parfaitement illusoire le fait d'atteindre les objectifs pour 2020.

Autre sujet de préoccupation majeur, la tendance à la baisse observée au début des années 2010 sur l'ensemble des déchets collectés est simplement en train de s'inverser, alors que le nombre d'habitants diminue à Paris. Ainsi, rapporté au nombre d'habitants, le tonnage de déchets collectés a augmenté de 4,6 % à Paris entre 2014 et 2018.

Si cette augmentation était les années précédentes essentiellement due à une forte hausse du tonnage des déchets occasionnels, ce n'est pas le cas entre 2017 et 2018, puisque la hausse globale du tonnage, 0,4 %, est principalement due à l'augmentation des déchets produits par la collectivité. Malgré la baisse de la population, le tonnage des déchets ménagers et assimilables est resté stable, ce qui représente une production de plus 3 kilos de déchets par habitant.

Notre seul motif de satisfaction, c'est l'augmentation modérée du taux de recyclage, qui passe en 2018 à 20,2 % des déchets collectés. C'est évidemment une trajectoire qui est bonne, simplement, rappelons que Paris est le mauvais élève en France puisqu'en matière de recyclage, on est encore très loin de la moyenne des départements français, qui est à près de 35 %.

Il y a des explications à tout cela et à ces mauvais chiffres.

D'abord, cela montre que les Parisiens n'ont pas encore durablement changé leur comportement dans la façon dont ils appréhendent leurs déchets. Et si des efforts ont été consentis, cela met de l'eau à notre moulin, puisque nous avons dès 2017 dénoncé le manque d'ambition de ce plan.

Et puis, il y a les promesses non tenues, puisqu'en 2014 la Maire de Paris a annoncé qu'il y aurait 10 déchetteries ouvertes d'ici la fin du mandat et nous n'en sommes qu'à 8. Idem pour l'objectif des ressourceries, une par arrondissement, et nous n'y sommes pas encore, voire pas du tout pour tout l'Ouest parisien.

Pour nous, il est urgent de changer de braquet sur la question de la sensibilisation. C'est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur, parce que malheureusement, il est extrêmement important d'aller au plus près de nos concitoyens, des Parisiens, pour leur expliquer comment les choses se font. Il y a encore un manque d'information, notamment sur les nouvelles règles depuis le 1er janvier 2019, qui ne sont pas encore appréhendées par tout le monde.

On souhaiterait aussi que le changement de braquet se fasse notamment par un volontarisme lié à un changement dans les collectes. Vous l'avez dit, Monsieur SIMONDON, à la suite des nouvelles consignes de tri depuis début 2019, on assiste à une hausse de la quantité des déchets placés dans la poubelle jaune, ce qui est somme toute très logique. Nous serions favorables à ce que la collecte des bacs verts ne se fasse plus quotidiennement, au profit d'une augmentation de la collecte des bacs jaunes.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire au cours de cette mandature, la réduction massive et durable de la production de déchets par les Parisiens passe par des mesures incitatives.

Dès lors, nous souhaitons savoir où nous en sommes d'un engagement qui avait été clairement pris dans le Plan Climat que nous avons voté. C'est-à-dire l'examen des possibilités de mise en œuvre des dispositifs incitatifs en matière de réduction des déchets. 18 mois après, où en sommes-nous ?

Et puis, il est pour nous également très urgent de se saisir des nouveaux enjeux qui sont désormais majeurs, notamment liés à la question de la livraison à domicile qui, évidemment, augmente significativement la part des déchets.

Un certain nombre d'annonces faites par le Gouvernement nous paraissent aussi extrêmement importantes à mettre en œuvre, notamment en matière de consignes.

Dernier point, c'est une question, au sujet du taux de 86 % de bennes à ordures fonctionnant au G.N.V. et à l'électricité. Selon une étude, des chiffres montrent qu'en réalité, des prestataires privés de la Ville sont beaucoup plus vertueux que la Ville en matière d'utilisation de bennes fonctionnant au G.N.V. et à l'électricité. C'était le cas dans les années passées. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est pour cette année.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**.- Excusez-moi. Je n'ai plus mes notes...

Sur ce rapport annuel 2018, sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris, je ne comprends pas pourquoi on n'a toujours pas fait la demande d'une vraie étude indépendante sur l'évaluation des tarifs et des prix, pour comparer le prix de la collecte des déchets lorsqu'elle est faite par le privé par rapport au public, puisque les organisations syndicales nous ont toujours alertés pour nous dire que la tonne de déchets collectée par le privé était de 15 euros plus chère que la tonne de déchets collectée par le public. Je trouve qu'une étude comparative eut été intéressante.

Ce n'est pas complètement le sujet, mais je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer sur ce point. Je continue à dire que l'usine d'incinération d'Ivry est une aberration, même si le projet est enfin en train d'être modifié, mais cela reste en soi une aberration.

Paris doit s'engager dans une démarche "zéro déchet" avec une collecte des biodéchets qui doit être généralisée, avec la volonté de réduire les déchets, avec la volonté de développer l'ensemble du tri sélectif de manière beaucoup plus assurée avec tous les autres dispositifs en faveur de l'économie circulaire qui permettent de réduire les déchets, avec le développement de l'ensemble des commerces qui permettent de modifier nos rapports et d'empêcher les déchets au point de départ, à la source. Mais, on n'a pas besoin de cette usine d'incinération conséquente.

Pour revenir à la question des déchets, sur le différentiel public-privé, c'est hélas un débat qui court depuis 2008, parce que c'est en 2018 que l'augmentation des arrondissements dont la gestion relève du privé a été instaurée. Je regrette vraiment que nous n'ayons jamais pu bénéficier d'études indépendantes à ce niveau. Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint.- Merci à toutes et à tous pour être encore présents en cette fin de séance et merci de vous intéresser à ce magnifique document appelé en abrégé le R.P.Q.S., ce rapport sur le prix et la qualité du service public pour tout ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets.

Ce document, annuel, comme vous le savez, j'ai un regret, c'est de le présenter aussi tard, parce que c'est le document sur les chiffres 2018 et qu'il arrive fin 2019, et une partie de vos interventions aurait été, j'imagine, totalement différente s'il avait pu aborder tout ce qui s'est passé depuis début 2019.

Donc, je vais essayer de mettre en relief les évolutions visibles dans ce document et ce à quoi on assiste depuis début 2019, c'est-à-dire une véritable transition sur la question des déchets. Ce document est très complet, très riche en chiffres, bien sûr il y a toujours moyen de les faire apparaître autrement, de mettre plus en valeur un chiffre ou l'autre, je n'ai pas d'avis sur ce point.

En tout cas, il contient toutes les informations nécessaires, il rappelle les compétences de gestion. Il rappelle la multiplicité des dispositifs de collecte, que ce soit en pied d'immeuble, en porte à porte, ou par l'apport volontaire auprès des habitants, auprès des professionnels. Il rappelle aussi des aspects budgétaires, en particulier les 113 millions d'euros de la contribution que nous versons au SYCTOM pour l'année 2018. Et enfin, il présente un panorama des déchets tels qu'ils ont été collectés par la Ville de Paris et ses prestataires pendant l'année 2018, donc du 1,1 million de tonnes qui a été collecté.

Ce panorama est présenté sous plusieurs aspects, et j'ai envie d'en mettre quelques-uns en valeur. D'abord, un aspect géographique, ça a l'air tout bête, mais il présente un panorama par arrondissement, et quand on voit le panorama par arrondissement, on se rend compte que parmi les indicateurs que vous avez cités, il y en a qui n'ont pas de sens, à mon avis, ils sont toujours dans le document.

Je serais favorable de les mettre nettement moins en valeur, ce sont les indicateurs par habitant, car Paris, c'est plus que Paris. Et produisent des déchets à Paris tous ceux qui sont à Paris dans la journée, que ce soient les habitants, les Parisiens, que ce soient ceux qui viennent y travailler, ceux qui viennent y séjourner pendant leurs vacances.

Pourquoi dis-je cela ? Simplement parce qu'il n'y a aucune raison que rapporté au nombre d'habitants, les 1er, 2e et 8e arrondissements se mettent à produire une quantité de déchets totalement incroyable. C'est bien la preuve que ces indicateurs par habitant ne sont pas très réalistes. Ils mesurent une production de déchets qu'il faut plutôt mettre en relation avec les activités présentes dans ces arrondissements, où il y a beaucoup d'activités économiques et de restaurants.

Il y a enfin des chiffres avec les évolutions 2018 par rapport à 2017, ou alors une mise en perspective que je trouve assez lisible depuis 2010, sur lesquels les évolutions ont l'air d'aller dans le bon sens, mais d'être timides. C'est pourquoi je vais les compléter par des éléments sur l'année 2019.

D'abord, avec une augmentation très nette des collectes sélectives, c'est-à-dire le bac jaune pour faire simple. Elles augmentent depuis des années de quelques pour cent par an. Ce n'est pas énorme, c'est vrai, mais vous l'avez rappelé, depuis le 1er janvier 2019 nous avons simplifié les consignes de tri. On peut mettre tous les emballages au bac jaune. Cela a été fait grâce à des investissements très importants dans les centres de tri. Et nous allons déployer les "trilib" pour permettre le tri des habitants qui n'ont pas de bac jaune chez eux.

Depuis le 1er janvier 2019, sur les 9 premiers mois de l'année, on a un bond de la quantité constatée dans les bacs jaunes de plus 7 %. C'est-à-dire une augmentation extrêmement importante, finalement aussi importante que l'évolution depuis des années, qui prouve bien qu'il y a un déclic psychologique alors que vous l'avez dit, tous les Parisiens n'ont pas encore pris la mesure de ces nouvelles consignes. Il y a donc encore une marge de manœuvre importante.

Il y a la production des déchets alimentaires avec tous les effets que nous avons vus sur les composts de proximité pour éviter ces déchets.

Sur la collecte chez les gros producteurs, donc les marchés alimentaires, les cantines, les restaurants administratifs et les trois arrondissements où elle se met en place, Paris a sur ce point nettement un temps d'avance, et une augmentation de ces déchets alimentaires pour la méthanisation.

Les encombrants aussi ont augmenté, mais ce n'est pas du tout propre à Paris. C'est le cas dans toute l'Île-de-France, et d'ailleurs on en parle beaucoup entre les collectivités. Ils ont augmenté de manière incontrôlée pendant plusieurs années, avec des taux d'augmentation liés à des activités de construction et du BTP. Et ils sont enfin sous contrôle depuis un an.

Et puis, il y a la diminution du bac vert, c'est-à-dire des ordures envoyées à l'incinération. Ils diminuent de manière timide, on pourrait dire, depuis des années, sans doute pas assez. Mais on a quand même moins 25.000 tonnes entre 2014 et 2018.

Sauf que depuis cette augmentation sur le bac jaune, bien sûr il s'agit d'un transfert, nous voyons une baisse de ce qu'il y a dans le bac vert importante, mais elle est 4 fois plus importante. Nous sommes à un rythme, entre 2018 et 2019, de moins 20.000 tonnes envoyées à l'incinération, ce qui représente 5.000 camions bennes en moins sur nos routes pour aller jusqu'à l'incinérateur.

C'est une évolution très importante. Paris est en transition sur les déchets. Il reste une marge encore importante, puisque la moitié de ce qui est dans le bac vert peut être recyclée.

Vous parlez de la fréquence des collectes, je vous rassure, il est prévu d'augmenter la fréquence de collecte du bac jaune. C'est dans les marchés de collecte que nous avons commencés cet été 2019. C'est prévu, mais avant cela, je ne suis pas sûr que ce soit en réduisant la fréquence de présentation du bac vert que l'on améliore les performances et la propreté des rues de Paris. Dès à présent, tous les immeubles qui veulent un bac jaune en plus peuvent tout à fait le faire.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint.- Oui, les prestataires ont passé leurs bennes au G.N.V. électrique et la Ville de Paris aussi, puisque fin 2019 nous sommes au bout de cette transition.

Sur la consigne, un mot, si vous pensez que la consigne pour recyclage, la fausse consigne proposée par Mme Brune POIRSON dans son projet de loi qui est rejetée de manière unanime, toutes sensibilités politiques, par toutes les collectivités territoriales, et vient totalement perturber l'organisation du tri sélectif en France, si vous pensez que c'est avec ce genre d'outil que l'on va améliorer les performances, vous n'avez pas tellement suivi les débats sur le sujet.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup. C'est un avis, donc il n'y a pas de vote, mais merci de ce débat, sur un sujet d'importance.

### **Voeu déposé par le groupe LRI relatif à l'affichage sauvage à Paris.**

### **Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux sanctions contre l'affichage sauvage.**

### **Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Il nous reste trois vœux. Nous allons les examiner ensemble, les vœux n<sup>os</sup> 134, 135 et 135 bis relatifs à l'affichage sauvage à Paris.

Je donne d'abord la parole à Mme Catherine LECUYER, pour le groupe LRI.

**Mme Catherine LECUYER**.- Mes chers collègues, depuis des années, un affichage sauvage agressif sévit dans tout Paris et plus particulièrement dans les arrondissements centraux. Ce phénomène a pris une ampleur considérable depuis plusieurs mois, et l'on ne compte plus les vitrines, palissades de chantiers, compteurs électriques et autres supports publics ou privés massivement recouverts de publicité pour de grandes marques française du luxe en particulier, Yves-St-Laurent, Vuitton, Figaret et autres.

Outre le coût important pour la Ville, et donc pour les Parisiens, que constitue le nettoyage de ces panneaux publicitaires pirates, ainsi que de la colle que l'on retrouve aux pieds des affiches, il s'agit d'une véritable pollution visuelle et environnementale qui participe à l'impression d'abandon et de saleté de la ville.

Le 21, place de la Madeleine, occupé par la boutique Hediard actuellement fermée est particulièrement emblématique de l'impunité des agences de "street marketing" à l'origine de cet affichage illégal. Pendant des mois, la palissade en bois protégeant les vitrines a fait l'objet de collages incessants obligeant, en désespoir de cause, Hediard à faire poser une bâche plastique à son effigie.

Ces agences sont notoirement connues, et les lieux et consignes de collage auxquels j'ai eu accès manifestent l'organisation professionnelle de ces pratiques. Il y est question de quartiers à forcer, d'armoires électriques à faire autour des défilés, de "showrooms" à recouvrir, etc.

En décembre 2016, nous votons ici même, à l'unanimité, le fait que la Ville poursuive judiciairement les marques et agences de communication utilisant ces procédés de communication illégaux, ainsi que l'application des sanctions prévues par le Code de l'environnement.

En décembre 2018, le Conseil de Paris prenait la décision de relever ses tarifs d'intervention et de les adresser aux contrevenants. En juin 2019, la Ville de Paris, interpellée une fois de plus à ce sujet, évoquait la responsabilité de la Répression des fraudes, donc du Gouvernement, dans son manque de moyens dans la lutte contre l'affichage sauvage, ainsi que la difficulté liée à la nécessité de constater l'infraction durant plusieurs jours pour qu'un juge puisse être valablement saisi.

C'est la raison pour laquelle j'émet le vœu que la Ville communique son bilan en matière de lutte contre l'affichage sauvage promis en juin dernier, ainsi que ses interventions auprès du Gouvernement, afin de renforcer l'arsenal juridique nécessaire à une action efficace.

Je souhaite de plus que l'Exécutif nous explique comment pendant des mois...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure...

**Mme Catherine LECUYER**. - Je termine. Comment pendant des mois, le 21, place de la Madeleine a pu être quotidiennement recouvert d'affiches, sans sanction, alors que son emplacement prestigieux aurait dû rendre la Ville particulièrement vigilante. Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Je donne la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe LRI.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Merci, Madame la Maire.

A partir du même constat de l'expansion de l'affichage sauvage à Paris et particulièrement dans le 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, la Maire du 8e arrondissement, propose par ce vœu d'alourdir les sanctions contre les afficheurs et donc, d'augmenter l'amende actuellement fixée à 1.500 euros et de la faire passer à 3.500 euros. Cela, pour rendre évidemment cette amende dissuasive et décourager ces pratiques.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci au groupe LRI pour ces deux vœux sur l'affichage sauvage, en particulier à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, qui me sollicite souvent sur les questions d'affichage sauvage. Il est vrai que le 8e arrondissement en est victime.

Oui, l'affichage sauvage est une pollution, nous nous sommes déjà ici souvent exprimés contre. Elle n'est pas tolérable, elle montre une attitude prédatrice sur l'espace public. Il n'est pas acceptable que des marques le fassent, ni que des groupements le fassent. C'est pour cela que par exemple avec Colombe BROSSEL, nous avons interpellé une société comme Danone, parce qu'elle le faisait et nous a répondu en disant qu'elle allait arrêter. C'est très bien.

C'est pour cela aussi que j'ai pu interpellé, par exemple, la présidente de la "Manif pour tous", pour dire que les affichages hostiles à la P.M.A. étaient extrêmement agressifs envers les familles parisiennes qui pouvaient les recevoir. J'espère qu'elle arrêtera également.

Vous demandez un bilan de la lutte contre l'affichage sauvage. Conformément à notre dernier vœu, qui date de juin sur le sujet, il a été présenté en 3e Commission. Bien sûr, votre groupe pourra vous le faire passer. Je vérifierai que tous les groupes l'aient. Mais les élus de la troisième commission, en tout cas, l'ont eu. Vous y verrez bien sûr le nombre d'interventions en très forte augmentation, les outils tels qu'ils existent.

Les interventions ont eu lieu sur cette adresse place de la Madeleine, mais vous l'avez dit vous-même, elle était immédiatement recouverte par de nouveaux affichages sauvages. La réalité est bien que les outils que nous avons sont insuffisants.

La sanction, nous l'utilisons en transmettant au Procureur dès que nous avons une adresse, et en recouvrant les frais de désaffichage. Pour l'instant, c'est insuffisant. Il y a une toute petite avancée dans le projet de loi "Engagement et proximité" qui est passé au Sénat, grâce à un amendement du Sénat, mais il y a absolument besoin que toutes les forces politiques ici présentes, qui veulent lutter plus efficacement contre l'affichage sauvage, nous aident à obtenir que l'amende passe, ce n'est pas tant le montant tel qu'il est, mais surtout que cela devienne une amende civile. C'est indispensable pour que la procédure soit simple et que nous puissions l'utiliser pour qu'elle soit enfin dissuasive.

C'est le sens des multiples courriers que nous avons faits au Gouvernement, que j'ai refaits récemment à Elisabeth BORNE. J'espère que le passage du projet de loi à l'Assemblée permettra de le faire, et c'est le sens du vœu de l'Exécutif que j'ai proposé.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Merci beaucoup.

Le vœu n° 134, déposé par le groupe LRI, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Madame LECUYER ?

**Mme Catherine LECUYER.** - Merci pour vos actions. Vous n'avez peut-être pas l'arsenal juridique à votre disposition. Je vous soutiens. J'espère que le Gouvernement réagira. Il est vrai que les grandes marques de luxe devraient quand même...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Catherine LECUYER.** - Je retire mon vœu, et merci pour tout ce que vous pourrez faire dans le sens de la lutte contre l'affichage sauvage.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 135 est-il retiré ?

Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 135 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

J'allais dire "il est adopté à l'unanimité", mais pas tout à fait. En tout cas, le vœu est adopté. (2019, V. 505).

Je vous remercie.

### Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente.- Mes chers collègues, je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

**Régie personnalisée École du Breuil (Conseil d'administration) (R. 29) :**

2 représentants des élèves :

- Maxime PERROT,

- Axel FAVET.

**Association Coresponsability in District Energy Efficiency and Sustainability (CoRDEES) (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 30) :**

- Jean-Philippe DAVIAUD.

**Club des amis de la Maison de l'architecture (Conseil d'Administration) (R. 31) :**

- Paul SIMONDON.

**Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 32) :**

3 personnalités qualifiées :

- Delphine ERNOTTE,

- Guillaume HOUZE,

- Nicolas HAZARD.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2019, R. 29 à R. 32).

### Adoption, par un vote d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

### Explications de vote.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente du groupe LRI, a demandé la parole pour une explication de vote.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

A moins qu'il soit possible de faire un vote dissocié par article sur le projet de délibération DDCT 158, et nous avons aussi le DASCO 206. Parmi les subventions à de nombreuses associations, il y a une subvention à une

association, nous avons eu la curiosité de regarder son site Internet, qui dénonce l'existence d'un racisme d'Etat en France, etc.

Je ne pense pas que la France soit raciste. On ne souhaite pas s'associer au vote d'une subvention d'une association qui dénonce un racisme d'Etat en France.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien, ce sera inscrit au procès-verbal.

**M. Daniel-Georges COURTOIS**. - Pour "100% Paris" nous faisons la même demande. Nous demandons également de ne pas voter les mêmes articles et de faire valoir un vote par division, pour que le versement de la subvention à cette association ne puisse pas être opéré. Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - C'est bien noté.

### Clôture de la séance.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Notre séance est terminée.

Le prochain Conseil de Paris aura lieu du 9 au 12 ou 13 décembre. Merci à tout le monde, bon week-end.

*(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes).*

### Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

#### Question du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants

#### **QE 2019-12 Question de M. Alexandre VESPERINI et des élu-e-s du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux jardins de l'Avenue de l'Observatoire.**

##### Libellé de la question :

"Vos services ont sans doute été déjà alertés par les plaintes exprimées par les riverains de l'Avenue de l'Observatoire.

Ces derniers ont appelé mon attention à propos des espaces verts situés dans les jardins.

D'une part, l'ouverture prolongée des jardins génère certains troubles qui, même limités, doivent probablement amener les services de la Ville à revoir ce dispositif.

D'autre part, ils m'ont exprimé leur souhait de voir amélioré l'entretien des pelouses et j'ai pu constater la légitimité de leurs préoccupations.

S'ils ne se sont pas encore constitués en association, ces habitants sont nombreux et manifestent leur inquiétude depuis de longs mois, d'autant qu'ils n'ont pas été informés des travaux de voirie situés au milieu des jardins, rue Michelet.

Aussi, Alexandre VESPERINI et les élu-e-s du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants vous adressent la question suivante :

- Qu'est-ce que vos services ont mis en place pour faire cesser les nuisances nocturnes aux alentours des jardins de l'Avenue de l'Observatoire ?

- Quelles actions vos services entendent-ils mener afin d'y améliorer l'entretien des pelouses ?"

**Réponse non parvenue.**

### Votes spécifiques.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 243.

**Mme Laurence GOLDGRAB** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 637.

**M. Pascal JULIEN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 143.

**MM. Pascal CHERKI et Jérôme COUMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 84.

**M. Eric LEJOINDRE** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 288.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 63, PP 65 et PP 66.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 294.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 99.

**M. Philippe DUCLOUX** et **Mme Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 321.

**Mme Virginie DASPET**, **MM. Bernard GAUDILLÈRE**, **Emmanuel GRÉGOIRE**, **Jean-François LEGARET**, **Christian SAINT-ETIENNE** et **Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 88.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** et **M. Patrick BLOCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 331.

**MM. Jean-Noël AQUA**, **Eric AZIÈRE**, **Jean-Didier BERTHAULT**, **Mme Célia BLAUDEL**, **MM. Jérôme GLEIZES**, **Patrick KLUGMAN**, **Mme Pénélope KOMITÈS**, **M. Thomas LAURET**, **Mmes Catherine LECUYER**, **Véronique LEVIEUX**, **Karen TAÏEB ATTIAS**, **MM. Patrick TRÉMÈGE** et **François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 774, DPE 47 et DPE 51.

**Mmes Marie ATALLAH**, **Claudine BOUYGUES**, **Galla BRIDIER**, **Sandrine CHARNOZ**, **Claire de CLERMONT-TONNERRE**, **Alexandra CORDEBARD**, **Virginie DASPET**, **MM. Jean-Jacques GIANNESINI**, **Thomas LAURET**, **Mme Danièle PREMEL** et **M. Yann WEHLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 174, DLH 174, DLH 179, DLH 185 et DLH 310.

**M. François DAGNAUD**, **Mme Fanny GAILLANNE**, **MM. Christophe GIRARD**, **Thierry HODENT**, **Mmes Olga JOHNSON**, **Fatoumata KONÉ**, **MM. Roger MADEC**, **Nicolas NORDMAN** et **Mme Anne-Constance ONGHENA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 18.

**Mme Hélène BIDARD**, **MM. Patrick BLOCHE**, **Philippe DUCLOUX**, **Thierry HODENT** et **François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 807.

**M. François DAGNAUD** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 810.

**Mme Pénélope KOMITÈS** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 187.

**Mmes Claudine BOUYGUES** et **Sandrine CHARNOZ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 105.

**M. Eric LEJOINDRE**, **Mmes Carine PETIT** et **Anne SOUYRIS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 283.

**M. Ian BROSSAT** et **Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 256.

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL**, **Didier GUILLOT**, **Mmes Sandrine MÉES** et **Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 119.

**M. Jacques BAUDRIER**, **Mme Julie BOILLOT**, **MM. Emmanuel GRÉGOIRE**, **Jean-Louis MISSIKA** et **Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 100.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 802, DLH 75, DLH 164, DLH 185, DLH 190 et DLH 306.

**M. Pierre AIDENBAUM** et **Mme Joëlle MOREL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 83.

**Mmes Emmanuelle BECKER**, **Sandrine CHARNOZ**, **MM. Jean-Jacques GIANNESINI**, **Frédéric HOCQUARD** et **Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 156.

**M. David ASSOULINE**, **Mme Catherine DUMAS**, **M. Pierre GABORIAU**, **Mmes Jeanne d'HAUTESERRE**, **Ann-Katrin JÉGO**, **M. Bernard JOMIER**, **Mme Véronique LEVIEUX**, **MM. Jean-Louis MISSIKA** et **Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 260.

**M. Geoffroy BOULARD**, **Mmes Agnès EVREN**, **Léa FILOCHE**, **M. Emmanuel GRÉGOIRE**, **Mme Marie-Christine LEMARDELEY** et **M. Jean-François MARTINS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 67

**Mmes Florence BERTHOUT**, **Galla BRIDIER**, **MM. Ian BROSSAT**, **Pascal CHERKI**, **Roger MADEC** et **Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 299, DLH 143, DLH 158, DLH 162, DLH 185, DLH 202, DLH 227 et DLH 325.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 143 et DPE 14.

**MM. Pierre AIDENBAUM**, **Eric AZIÈRE**, **Nicolas BONNET-OULALDJ**, **Mme Frédérique CALANDRA**, **MM. Christian HONORÉ**, **Bruno JULLIARD**, **Jean-Pierre LECOQ**, **Mmes Carine PETIT**, **Aurélien SOLANS** et **Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 166, DLH 100, DLH 129, DLH 130, DLH 131, DLH 132, DLH 148, DLH 159, DLH 103, DLH 165, DLH 228, DLH 273, DLH 305 et DLH 326.

**Mmes Julie BOILLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 77.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 45.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 67.

**MM. Jean-Bernard BROS, Patrick KLUGMAN et Eric LEJOINDRE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 206 et SG 57.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 84.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 92 et DASCO 111.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 92 et DASCO 109.

**Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 111.

**MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 111.

**MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 92 et DASCO 109.

**MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 92 et DASCO 111.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 92.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 109.

**Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 109.

**Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 92, DASCO 109 et DASCO 111.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 111.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 109.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO et Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 92.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 109.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 109.

**Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 111.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DCPA 19.

**M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 92 et DASCO 109.

**M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 92.

**Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 111.

**Mmes Célia BLAUEL, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 109.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 84.

**Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 92 et DASCO 111.

**M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 84.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 111.

**M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Léa FILOCHE, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

**Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 92.

### Votes spécifiés.

**M. Yves POZZO di BORGO** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

**M. Jean-François LEGARET** ne prend pas part au vote sur les vœux n<sup>os</sup> 56 et 56 bis.

**M. Jacques BOUTAULT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 327-DFA.

**M. Jean-Pierre LECOQ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 327-DFA.

**Le groupe les Républicains et Indépendants** vote en faveur des projets de délibération DFPE 206-DASCO et DDCT 158-DASES-DAE-DJS-DASCO-DAC-DFPE-DPSP à l'exception des dispositions concernant l'association ACORT (Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie).

**Le groupe "100% Paris"** vote en faveur des projets de délibération DFPE 206-DASCO et DDCT 158-DASES-DAE-DJS-DASCO-DAC-DFPE-DPSP à l'exception des dispositions concernant l'association ACORT (Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie).

### Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2019 DCPA 15 Travaux de restructuration avec mise en accessibilité PMR de la crèche collective Georgette Agutte sise 12 rue Georgette Agutte (18e) - Travaux supplémentaires VdP.

2019 DCPA 19 Collège La Rose Blanche et centre sportif Saussure, 34-38, rue Marie-George Picquart (17e) - Convention avec SNCF-Réseau pour des travaux réparatoires du collège en bordure de voie ferrée.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2019 DDCT 135 Subvention, au titre de l'appel à projets "Collèges pour l'égalité", sensibilisation en milieu scolaire à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2019 DPE 32 Subvention (17.000 euros) à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris.

2019 DPE 45 Huitième phase (2020-2023) du Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement de la Seine (PIREN Seine) - Convention avec Sorbonne Université.

2019 DPE 51 Désignation de deux représentants élus du personnel au conseil d'administration de l'Etablissement public local Eau de Paris.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2019 DASCO 84 Divers collèges - Dotation (6.000 euros) et convention de partenariat avec la ComUE "Université de recherche Paris Sciences et Lettres".

2019 DASCO 92 Divers collèges parisiens - Subventions (15.650 euros) dans le cadre du dispositif d'Action collégiens.

2019 DASCO 106 Indemnisation amiable de MMA IARD S.A. subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DASCO 109 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49.556 euros), subventions d'équipement (80.650 euros).

2019 DASCO 111 Collèges publics parisiens - Subvention (428.107 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

2019 DEVE 149 Attribution de la dénomination "square Georges Sarre" à l'espace vert situé 5, avenue Jean Aicard (11e).

2019 DFPE 8 Subvention (10.000 euros) au Centre Français de Protection de l'Enfance et à la Cie à Bulle à l'occasion des 30 ans de la CIDE.

2019 DFPE 206 - DASCO Resserer les liens familles/école/collège - Subventions (156.750 euros) à 22 associations pour leurs actions dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e.

2019 DFPE 218 Convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, la société Sodexo et la Ville de Paris pour l'opération Les Bébé restos du cœur.

2019 DDCT 137 Subvention (1.270.000 euros) avec convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris (4e).

2019 DDCT 138 Subvention (1.550.000 euros) avec convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2019 DASES 272 Subvention (4.500 euros) à l'Association Tawef pour son action dans le domaine des loisirs en faveur des seniors.

2019 DASES 275 Subvention (5.000 euros) à l'association des Travailleurs Maghrébins de France pour son action en direction des seniors afin de faciliter l'accès à l'information et aux droits.

**Mme Galla BRIDIER**, rapporteure.

2019 DLH 100 Garantie d'emprunts PAM et Eco-prêt pour la réalisation au 10, rue Georgette Agutte (18e) du programme de rénovation de 18 logements sociaux par la RIVP.

2019 DLH 127 Réalisation 42, avenue du général Leclerc (14e) d'un programme de construction neuve de 4 logements sociaux pérennes (2 PLA-I, 2 PLUS) et de 3 logements sociaux PLS en usufruit locatif social (20 ans).

2019 DLH 129 Réalisation 116-118, rue des Grands Champs (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (PLS) par la RIVP.

2019 DLH 130 Réalisation 3-5-7-9-11, avenue Richerand (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 64 logements sociaux familiaux (16 PLA-I, 16 PLUS, 16 PLS) et 16 PLI par la RIVP.

2019 DLH 131 Réalisation, 22, rue de Lesseps (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 35 logements sociaux (35 PLS) par la RIVP.

2019 DLH 132 Réalisation 8, rue des Montiboefus (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 30 logements sociaux (PLS) par la RIVP.

2019 DLH 137 Réalisation 8 place des Vosges (4e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 13 logements PLA-I par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme.

2019 DLH 148 Réalisation, 72, rue Alexandre Dumas - 79, boulevard de Charonne (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS, 5 PLS) par la RIVP.

2019 DLH 153 Réalisation résidence Saint Blaise (20e) d'un programme de rénovation de 345 logements sociaux à réaliser par CDC Habitat Social - Subvention (4.761.408 euros).

2019 DLH 158 Réalisation 19 rue Turgot (9e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 44 logements sociaux (26 PLA-I et 18 PLUS) par Paris Habitat.

2019 DLH 159 Réalisation 130, rue du Château (14e) d'un programme de construction de 8 logements sociaux (PLUS) par la RIVP.

2019 DLH 162 Réalisation 66 quai de Jemmapes, 2/4 rue Alibert (10e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 30 logements sociaux (15 PLA-I, 9 PLUS et 6 PLS) par Paris Habitat.

2019 DLH 164 Réalisation 32-34, rue Riquet (19e) d'un programme de rénovation de 67 logements sociaux par la société Immobilière 3F.

2019 DLH 103 Location de l'immeuble 44, rue de l'Amiral Mouchez (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2019 DLH 165 Location de l'immeuble 18, rue Cels (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2019 DLH 190 Location de l'immeuble 62-68, rue des Amandiers (20e) à I3F- Avenant au bail emphytéotique.

2019 DLH 273 Location de l'immeuble 119-119 bis rue Saint-Antoine (4e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2019 DLH 174 Réalisation ZAC Paul Meurice lot E2 (20e) d'un programme de construction de 25 logements sociaux (8 PLA-I, 10 PLUS et 7 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 179 Réalisation 5 rue Sidi Brahim (12e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS et 6 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 187 Réalisation 18 rue Pradier (19e) d'un programme de création de 4 logements PLS et de 11 logements locatifs intermédiaires par France Habitation.

2019 DLH 202 Réalisation groupe "Villette-Stemler" 50 à 56 boulevard de la Villette - 7, 11, 15,19, 23, 24, 26 cité Saint-Chaumont (19e) d'un programme d'Amélioration de la Qualité de Service par Paris Habitat.

2019 DLH 227 Réalisation 1 cour des petites écuries, d'un programme d'acquisition amélioration de 11 logements sociaux (7 PLA-I, 4 PLUS) par Paris Habitat.

2019 DLH 310 Réalisation lot 10-12 ZAC Paul Bourget (13e) d'un programme de création d'une résidence étudiante comportant 75 logements PLUS par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 175 Contrôle d'hygiène de l'habitat - Convention de prestation de service Ville de Paris - Etat.

2019 DLH 177 Subvention (30.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne.

2019 DLH 185 Modification de l'assiette foncière de diverses emprises communales louées à Paris Habitat OPH, à I3F et à Elogie-SIEMP dans le cadre de baux à construction.

2019 DLH 228 Renouvellement des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I, et PLUS à contracter par la RIVP finançant la construction de 20 logements sociaux 19 à 25, rue Boissonnade (14e).

2019 DLH 294 Convention d'occupation du domaine avec des associations pour la mise à l'abri de personnes en situation de rue sur le territoire parisien - Fixation de redevance et versement de subvention en nature.

2019 DLH 305 Octroi de la Garantie de la Ville de Paris au Prêt Haut de Bilan Bonifié à contracter par la RIVP auprès de la CDC.

2019 DLH 324 Ensemble immobilier 33, rue des Vignoles (20e) - Bail civil et minoration de loyer avec l'association Les Pas Sages des Vignoles.

2019 DLH 325 Octroi de la garantie de la Ville de Paris au Prêt de Haut de Bilan Bonifié à contracter par Paris Habitat auprès de la Banque des Territoires (442.347 euros).

2019 DLH 326 Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP - Maintien de la garantie de la Ville de Paris (120.540.117,37 euros).

2019 DLH 328 Échange foncier entre la Ville de Paris et la copropriété de l'ensemble immobilier situé 9, rue de Plaisance (14e) en vue d'une scission de copropriété.

2019 DLH 335 - DDCT Attribution d'une aide en nature à l'association "Salle Saint Bruno" pour l'occupation d'un bâtiment au 9, rue Saint-Bruno (18e).

2019 DU 218 Acquisition par voie d'adjudication de 6 lots de copropriété 68 rue d'Aubervilliers (19e).

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2019 DASES 247 Subventions (69.400 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles de neuf espaces de proximité dans le cadre de leurs actions d'animation globale et du dispositif ville, vie, vacances.

2019 DASES 252 Subventions (74.877 euros) et conventions d'investissement pour l'association Cerise (2e), Carrefour 14e (14e), Foyer de Grenelle (15e) et Pouchet (17e).

2019 DDCT 146 Subventions (53.700 euros) à 13 associations pour le financement de projets au titre de l'intégration.

2019 DASES 280 - DPSP Subventions (137.884 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

2019 DDCT 148 Subventions à 9 centres sociaux et culturels œuvrant en direction des enfants ayant besoin d'un accompagnement à la scolarité, dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.

2019 DDCT 151 Subventions d'investissement (110.000 euros) à 10 associations situées en quartiers populaires.

2019 DDCT 153 - DPSP Subventions (80.000 euros), conventions et avenants avec 11 associations dans le cadre du Plan d'action pour les quartiers populaires parisiens.

2019 DDCT 158 - DASES-DAE-DJS-DASCO-DAC-DFPE-DPSP Avenants à 26 conventions pluriannuelles d'objectifs avec des associations des quartiers populaires.

2019 DEVE 177 Dénomination "allée Amandine Giraud" attribuée à une allée du square René Viviani situé 2, rue du Fouarre (5e).

2019 DFA 96 - DDCT-DAE Avenant n° 2 à la convention de délégation de tâches au titre du programme "Investissement Territorial Intégré" de Paris.

2019 DPSP 14 Subvention Fondation Louis Lépine (120.000 euros).

2019 PP 63 Convention de groupement de commandes avec les services État de la PP relative à la maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments de la PP et de la BSPP.

2019 PP 65 BSPP - Acquisition de pièces détachées pour les moyens élévateurs aériens de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

2019 PP 66 BSPP - Abonnement à un service de transmission de messages Alphanumériques ainsi qu'aux prestations associées.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2019 DFPE 134 Subventions (2.504.690 euros), prorogation et avenants n° 3 à la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 168 Subvention (134.196 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association AMF (12e) pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille (7e).

2019 DFPE 178 Subvention (680.288 euros) prorogation et avenants n° 3 avec l'association IERFAS (15e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 179 Subvention (638.479 euros), prorogation et avenants n° 3 avec l'association La Goutte de Lait de Saint Léon (15e) pour ses quatre établissements de la petite enfance.

2019 DFPE 219 Subvention (112.444 euros), prorogation et avenant n° 3 avec le CASVP (19e) pour la crèche collective "A Tire d'Aile" (19e).

2019 DFPE 221 Subvention (211.150 euros) et convention avec l'association "Crescendo" pour l'équipement d'un multi-accueil au 35 bis, rue des Tournelles (3e).

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2019 DAE 71 Adhésion 2020 (14.205 euros) à Alliance Villes Emploi.

2019 DAE 144 - DASES Subvention (20.000 euros) au groupement d'intérêt public Carif Ile de France Défi Métiers pour la mise en place d'un site dédié au parrainage/marrainage.

2019 DFA 105 Programmation du Fonds social européen.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteure.

2019 DAC 18 Approbation de l'adhésion de la ville de Pantin à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

2019 DAC 21 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association L'étoile du nord (18e) pour soutenir son projet d'investissement.

2019 DAC 48 Subvention (91.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues.

2019 DAC 50 Subvention (13.500 euros) à la SARL Théâtre de La Tempête située route du champ de manœuvre (12e).

2019 DAC 67 Subvention (30.000 euros) avec la Société publique locale Carreau du Temple (3e).

2019 DAC 75 Subvention (120.000 euros) et avenant à convention avec Théâtre Ouvert / Centre National des Dramaturgies Contemporaines (18e).

2019 DAC 82 Budget participatif 2017 #coupsdeculture : Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre Paris Villette (18e et 19e).

2019 DAC 84 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2019 DAC 87 Subvention d'équipement (35.000 euros) et convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

2019 DAC 119 Subvention (455.000 euros) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

2019 DAC 190 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Guinguette Pirate.

2019 DAC 243 Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite établie entre la Ville de Paris, l'État (DRAC) et l'association Bétonsalon (13e, 15e).

2019 DAC 247 Fixation du loyer pour l'occupation temporaire d'un terrain communal, 39-41 rue des Ardennes (19e).

2019 DAC 313 Mise en œuvre du projet de "Banc Arc en ciel" dans le cadre du BPP 2016 "De l'art dans mon quartier". Subvention (4.258 euros) et convention avec l'association L'art en balade.

2019 DAC 315 Subvention (2.000 euros) à l'association le Grand Belleville (11e, 19e, 20e).

2019 DAC 320 Subvention (8.000 euros) à l'association Fanatikart (19e).

2019 DAC 321 Modalités d'organisation du travail des personnels du Conservatoire à Rayonnement Régional.

2019 DAC 323 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - E.C.U.J.E. (10e).

2019 DAC 328 Subvention (2.000 euros) à Art sous X (14e).

2019 DAC 365 Subvention (210.000 euros) et avenant avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e).

2019 DAC 371 Approbation de dix conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives.

2019 DAC 376 Budget participatif : Mise en œuvre du projet #Musiquepourtous. Subvention (21.000 euros) et convention d'équipement avec l'association Les Petits riens (19e).

2019 DAC 377 Convention de partenariat entre les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris et l'association LADAPT Paris.

2019 DAC 408 Subvention exceptionnelle (2.500 euros) à l'association Poésie en Liberté au titre de ses activités 2019.

2019 DAC 409 Subvention de fonctionnement (18.000 euros) à l'association C.I.R.C.E. - Marché de la Poésie au titre de l'année 2019.

2019 DAC 578 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude Lanzmann 39 rue Boulet (14e).

2019 DAC 632 Subvention (2.000 euros) à l'association Films 4 Sustainable World.

2019 DAC 633 Subvention (5.000 euros) à l'Agence du court métrage pour un atelier de découverte du court métrage en faveur des enfants hospitalisés à Necker-Enfants Malades.

2019 DAC 634 Approbation du règlement 2019 du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide.

2019 DAC 635 Approbation du règlement 2019 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

2019 DAC 636 Convention d'application financière au titre de l'année 2019 de la convention de coopération cinématographique avec le CNC, la DRAC, la Région Ile-de-France et la Seine-Saint-Denis.

2019 DAC 637 Subventions (10.000 euros) à deux associations œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'éducation à l'image en faveur des publics éloigné ou empêchés.

2019 DAC 726 Subventions (2.500 euros) et avenants avec 2 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14e).

2019 DAC 798 Subvention (4.000 euros) à l'association Alliance Internationale des Femmes de France et Madagascar - AIFM sur proposition de la mairie du 8e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 799 Subvention (2.000 euros) à l'association Commune Libre d'Aligre - Association de Quartier sur proposition de la mairie du 12e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 800 Subvention (1.000 euros) à Cibyl Productions sur proposition de la mairie du 11e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 802 - DDCCT Signature d'un bail civil au bénéfice de la Ville de Paris avec la société Immobilière 3F pour la mise à disposition de la salle Marius Magnien (14e).

2019 DAC 803 Subvention (1.500 euros) à l'association XIII en Scène sur proposition de la mairie du 13e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 807 Convention d'occupation du domaine public avec l'EPCC "Maison des Métallos".

2019 DAC 808 Convention d'occupation du domaine public avec l'association A.P.A.C.S./Théâtre 13 Seine situés 30 rue du Chevaleret (13e).

2019 DAC 809 Convention de partenariat entre le conservatoire Nadia et Lili Boulanger du 9ème arrondissement de Paris et les Archives Nationales.

2019 DAC 810 Avenant à la convention entre la Ville et l'EPPGHV relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation sur le site de l'EPPGHV de la manifestation Nuit Blanche 2019.

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2019 DFA 84 Admissions en Non Valeur et Remises Gracieuses.

2019 DFA 92 Autorisation de cession de 365 GWh cumac de certificats d'économies d'énergie (CEE) détenus par la Ville.

2019 DFA 93 Ajustement comptable de certains comptes d'actifs.

2019 DFA 94 Modification de la garantie de la Ville de Paris accordée à la Société Cultivate Chapelle pour les emprunts bancaires souscrits.

2019 DFA 99 Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

2019 SG 54 Subventions (5.700 euros) aux associations Arts et Images du Monde (14e) et Opéra Paris Outre-Mer (OPOM) (2e), pour l'organisation de manifestations promouvant les Outre-Mer en 2019.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2019 DAE 252 Budget participatif - Subventions d'investissement (85.820 euros) et conventions avec sept structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi.

2019 DAE 288 Budget Participatif - Subventions (77.000 euros) avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable.

2019 DAE 259 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) et convention avec l'association Green Friday.

2019 DAE 261 - DASES Subventions (341.000 euros) et conventions avec trois associations qui agissent en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

2019 DAE 289 Conventions d'occupation du domaine public avec deux structures d'Insertion par l'Activité Économique dans le Parc Rives de Seine.

2019 DPE 14 Subventions (74.080 euros) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets.

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2019 DAC 85 Subvention (10.000 euros) à la Fédération des Arts de la rue en Ile-de-France (Férué) pour son fonctionnement.

2019 DAC 88 Adhésion à la charte Droit de Cité - Charte d'accueil des chapiteaux de cirque et autres structures culturelles itinérantes accueillant du public.

2019 DAE 305 Subventions d'investissement (102.000 euros) et conventions avec 10 commerces dans le cadre de l'AAP Diversité des commerces culturels.

2019 DDCT 141 Subventions de fonctionnement (17.000 euros) et d'investissement (10.000 euros) à deux associations avec convention.

**M. Frédéric HOCQUARD**, rapporteur.

2019 DAE 260 Subvention d'investissement (1.341.239 euros) et convention avec l'association Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP) (19e).

2019 DGRI 53 Subvention (2.500 euros) à l'association "En Terre Indigène" dans le cadre de la promotion des droits des femmes à l'international.

2019 DGRI 61 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Lucas Dolega pour l'organisation de l'événement "cérémonie de remise du prix photographique Lucas Dolega", vendredi 27 janvier 2020.

2019 DGRI 64 - DDCT Subvention (6.000 euros) au "Centre de Recherche et d'Information pour le Développement" (CRID).

2019 DGRI 68 - DPE Convention avec la Région de Nouakchott (Mauritanie) pour un projet d'échanges techniques dans le domaine de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement.

2019 DGRI 69 - DPE Changement d'affectation budgétaire pour quatre subventions à des associations lauréates de l'appel à projets Solidae 2019.

2019 DGRI 72 Subvention (5.500 euros) à l'association "Sourires d'enfants" dans le cadre de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des enfants et des femmes au Laos.

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2019 DEVE 134 Budget participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de jardins partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas.

2019 DEVE 151 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture rue Ernest Roche (17e) - Convention d'occupation d'un terrain, propriété de la SNCF.

2019 DEVE 152 Budget Participatif Cultiver en Ville - Subvention d'investissement (15.000 euros) à l'association Les Amis Recycleurs pour l'achat d'équipements divers (toilettes sèches, broyeur, récupérateur d'eau).

2019 DEVE 153 Subvention (2.296 euros) à l'association "Autour de la baleine" pour l'aide à la réalisation d'un projet de reconquête végétale dans le jardin partagé "la Baleine Verte" situé 10 rue Énard (12e).

2019 DEVE 154 Conventions pluriannuelles passées avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e, 20e) et de stades (13e).

2019 DEVE 157 Travaux de restauration de l'Orangerie du Parc de Bagatelle (16e) - Acceptation de mécénat financier.

2019 DEVE 166 Convention d'occupation du domaine privé avec la RIVP et l'association "Jardin Faure'midable" pour la gestion d'une parcelle appartenant à RIVP située 21, rue du Chaffault (12e).

2019 DEVE 167 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au 13, rue de Lancry (10e) et communication sur la convention avec l'association "Association CRL 10".

2019 DEVE 176 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du jardin Casque d'Or 41-43 rue des Haies (20e).

2019 DEVE 179 Subvention (2.500 euros) à l'association "Le Jardin Perché" pour l'aide à la reconstruction de bacs et à l'acquisition de matériel pour le jardin partagé "le jardin sur le toit" (20e).

2019 DEVE 186 Budget Participatif - Subvention (3.125 euros) à l'association A.P.S.A.J pour un projet de buvette associative aux jardins d'Eole (18e) et convention.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2019 DAE 81 Subventions d'investissement (3.000.000 euros) et conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Emergence(s).

2019 DAE 90 - DPE Association Nationale de la Recherche et de la Technologie - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

2019 DAE 99 Subvention (188.000 euros) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

2019 DAE 303 La Sorbonne (5e) - Subvention (8.000.000 euros) et convention de cofinancement de travaux avec le Rectorat.

2019 DAE 331 Subvention (1.500.000 euros) et avenant à la convention cadre 2015/2020 avec le CROUS.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2019 DAJ 17 Approbation d'un protocole transactionnel entre la société Résidence Pernety et la Ville de Paris mettant fin aux litiges les opposant au sujet de l'immeuble sis 47-49 rue Raymond Losserand (14e).

2019 DILT 7 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

2019 DILT 8 - DFA Décision modificative n° 1 du budget annexe des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2019.

2019 DRH 60 Avenant à la convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Présidence de la République.

2019 DRH 61 Modification de la D2017DRH58 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2019 DRH 63 Convention entre la ville de Paris et le Cig de la petite couronne relative à la mise à disposition de salles d'écrits pour l'année 2020.

2019 DRH 64 Remises gracieuses accordées aux agents de la Ville de Paris.

2019 DRH 65 Projet de renouvellement de la convention quadriennale liant la Ville de Paris et l'ASPP.

2019 DRH 66 Création d'une prestation visant à soutenir les agents confrontés à une infestation de punaises de lit dans le cadre de leur activité professionnelle.

2019 DRH 67 Versement d'une subvention de fonctionnement 2019 et signature de l'avenant à la convention passée avec l'association Paris et Compagnie (19e).

**Mme Véronique LEVIEUX**, rapporteure.

2019 DJS 186 Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

2019 DJS 226 Terrain d'éducation physique Baudricourt (13e) - Occupation précaire du TEP par la RATP dans le cadre des travaux de prolongement au sud de la ligne 14.

2019 DJS 231 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 SG 59 Subvention (400.000 euros) et convention avec Paris Athle 2020 dans le cadre de l'accueil des Championnats d'Europe d'Athlétisme 2020.

2019 SG 60 Subvention (220.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Gymnastique (FFGym) dans le cadre de l'accueil à Paris des Championnats d'Europe de Gymnastique Artistique Féminine 2020.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2019 DU 10 Secteur Olympiades (13e) - Accès rue Regnault - Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

2019 DU 83 Campus Condorcet - Porte de la Chapelle/ Dubois (18e) - Avis du conseil de Paris sur l'étude d'impact environnemental dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

2019 DU 140 Déclassement et cession d'un terrain 2-4 passage Legendre (17e).

2019 DU 155 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018.

2019 DU 207 Cession de 3 lots de copropriété 28 rue Jacob (6e).

2019 DU 235 - DVD Place Charles de Gaulle (8e, 16e, 17e). Convention de groupement de commandes avec le Centre des Monuments Nationaux pour un marché d'études pour la transformation du tunnel routier de l'Etoile.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2019 DVD 77 Parc de stationnement Madeleine Tronchet (8e). Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation.

2019 DVD 91 Développement du Taxi à hydrogène. Accord pour percevoir un financement de l'Union Européenne dans le cadre du projet européen ZEFER.

2019 DVD 96 Indemnisations amiables.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2019 DASES 222 Subvention d'investissement (280.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Autisme en Ile-de-France, pour les travaux d'aménagement des locaux de l'extension du FAM Simone Veil (15e).

2019 DASES 278 Subventions (7.000 euros) aux associations : Huntington France, ARPEJEH et Trisomie 21 Paris pour leurs actions inclusives en direction des PH.

2019 DASES 281 Subventions (5.200 euros) à 3 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de Handicap.

2019 DASES 284 Subventions (15.000 euros) à 3 associations et avenant n° 2 avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

**M. Nicolas NORDMAN**, rapporteur.

2019 DAE 21 Marché couvert Beauvau place d'Aligre (12e) - Exonération de la redevance du Groupe Bensidoun suite à l'incendie de février 2017.

2019 DAE 291 Budget Participatif - Remise en état des fresques du marché couvert des Batignolles (17e) endommagées par un incendie - Subvention (7.600 euros) à l'association Art en Ville.

2019 DAE 114 Subvention (5.000 euros) à l'association de la Galerie Vivienne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (2e).

2019 DAE 120 Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (18e).

2019 DAE 150 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour des animations de quartier au titre de l'année 2019 (17e).

2019 DAE 152 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2019 (18e).

2019 DAE 234 Subvention (4.800 euros) à l'association du Viaduc des Arts - Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (12e).

2019 DAE 237 Subvention (1.800 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (4e).

2019 DAE 295 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions.

2019 DAE 286 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (109.340 euros) - Conventions afférentes à ces indemnités.

2019 DAE 298 Fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des "gilets jaunes" et à l'explosion de la rue de Trévise (9e) - Deuxième avenant à la convention.

2019 DU 240 - DVD Exonération des droits de voirie liés aux travaux de reconstruction des immeubles endommagés dans le secteur de la rue de Trévise (9e) lors de l'explosion du 12 janvier 2019.

2019 DAE 300 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway.

2019 DAE 330 Opération aménagement Boris Vian Paris (18e) - Indemnisation amiable entreprise.

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2019 DEVE 182 Subvention (2.000 euros) à l'association Inf'OGM pour ses actions en faveur de l'environnement et l'écologie.

2019 DEVE 160 - DVD-DDCT Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (79.606 euros) au budget de l'association Bruitparif, au titre de l'année 2019.

**Mme Aurélie SOLANS**, rapporteure.

2019 DAC 324 Acceptation des charges et conditions accompagnant le don à la Ville de Paris des archives historiques de la Société Maple Europe Limited et autorisation de signature du pacte adjoint à ce don.

**Mme Karen TAÏEB**, rapporteure.

2019 DDCT 140 Subvention (2.000 euros) au titre des fonds du Maire du 3e arrondissement à deux associations.

2019 DDCT 155 Subventions (9.850 euros) au titre de la vie associative à deux associations.

2019 DDCT 157 - DASES Subventions (72.785 euros) au titre de la vie associative, de la participation citoyenne, de l'intégration et de la lutte contre les exclusions à neuf associations.

2019 DJS 176 Subvention (15.000 euros) à l'association CitizenCorps Marseille au titre de la jeunesse.

2019 DJS 184 Subventions (40.000 euros) et conventions avec sept associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

2019 DJS 193 - DDCT Subvention (6.000 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'association Tatane (14e et 19e).

2019 DJS 216 - DDCT Subventions (9.500 euros) au titre de la jeunesse, à trois associations dont deux avec conventions annuelles d'objectifs (20e).

2019 DJS 220 - DDCT Subvention (1.500 euros) au titre de la Jeunesse, à l'association Une Goutte d'Organisation Productions et avenant à la convention annuelle d'objectifs (18e).

2019 DJS 224 - DDCT Subvention (1.000 euros) au titre de la Jeunesse, à l'association Basket Paris 14 (14e).

2019 DJS 228 Subventions (8.000 euros) et conventions avec 2 associations de jeunesse La Camillienne et Maison Alesia Jeunes (12e et 14e).

2019 DJS 232 Subvention (5.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Nadjastream (5e).

2019 DJS 233 - DDCT Subvention (2.000 euros) au titre de la jeunesse et convention annuelle d'objectifs avec l'association Sporting Club Universitaire de France - SCUUF (17e).

2019 DJS 234 Subvention (11.000 euros) au titre de la Jeunesse, à l'Association Jeunesse Éducation et convention annuelle d'objectifs (5.000 euros pour le 14e et 6.000 euros pour le 20e).

2019 DJS 235 - DDCT Subvention (2.500 euros) au titre de la Jeunesse à l'association Le Fil de Soie (14e).

2019 DJS 236 - DDCT Subventions (12.000 euros) au titre de la jeunesse à quatre associations dont deux avec conventions annuelles d'objectifs (18e et 19e).

2019 DJS 230 Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations des volontaires du Service Civique Parisien de la promotion 2019/2020.

2019 DJS 237 Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2020.

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2019 DASES 258 Subvention d'investissement (5.000 euros) et convention avec l'association La péniche du cœur dans le cadre du Budget participatif 2018.

2019 DASES 274 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Un ballon pour l'insertion" pour son action de remobilisation et de redynamisation de personnes en situation de grande exclusion à Paris.

2019 DASES 279 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Banque Alimentaire Paris et d'Ile de France pour le fonctionnement de son projet "Livrélec", de livraison de denrées alimentaires.

2019 DASES 283 Convention avec le Groupe hospitalier Universitaire Paris - Psychiatrie & Neurosciences (GHU Paris) pour son action auprès des jeunes en grande souffrance ou présentant des troubles du comportement ou de la conduite.

2019 DASES 285 Deux subventions (405.926 euros) et conventions avec les associations Urgence Jeunes et Aurore, pour le dispositif d'hébergement et d'accompagnement social de lycéens étrangers isolés.

2019 DASES 294 - DAC Subvention (25.000 euros) et convention avec Bibliothèques sans Frontières (BSF) pour l'utilisation de la médiathèque mobile, l'Ideas Box, (Plan d'urgence hivernal). Convention-cadre avec le CASVP.

2019 DASES 311 Subventions de fonctionnement (225.000 euros) et conventions, avec six associations, pour leurs actions en faveur de l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des réfugiés à Paris.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2019 DAC 573 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Limpens 18 boulevard Auguste Blanqui (13e).

2019 DAC 575 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jacques Madaule 4 rue du Douanier Rousseau (14e).

2019 DAC 577 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes de la Commune de Paris exécutées au parc des Buttes-Chaumont, au niveau de l'entrée Armand Carrel, sur les grilles du parc (19e).

2019 DEVE 150 Attribution de la dénomination "jardin Hans et Sophie Scholl" à l'espace vert situé 20, boulevard Bois le Prêtre (17e).

2019 DICOM 22 Partenariat avec les Archives nationales pour l'exposition en hommage à Simone Veil.

2019 DU 172 Dénomination rue Cécile Furtado-Heine (14e).

2019 DU 173 Dénominations rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine et villa Hortense Dury-Vasselon (20e).

2019 DU 174 Dénominations rue Germaine de Staël et rue Élisabeth Vigée Le Brun (15e).

2019 DU 175 Dénominations rue Marceline Desbordes-Valmore et avenue Anne-Eugénie Milleret de Brou (16e).

2019 DU 176 Dénomination rue Jean-Baptiste Berlier (13e).

2019 DU 177 Dénomination allée Paris-Ivry (13e).

2019 DU 178 Dénomination rue de la Gare (19e).

2019 DU 243 Dénomination allée Arnaud Beltrame (3e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2019 DAJ 16 Communication de la liste des marchés conclus du 7 août au 26 septembre 2019, au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2019 DEVE 164 Communication sur la convention d'occupation avec l'association "Le soulier des fougères" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 18 rue de Noisy le Sec (20e).

2019 DEVE 165 Communication sur la convention d'occupation avec l'association du jardin partagé Alice Millat pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé 11 ter rue d'Alésia (14e).

2019 DEVE 169 Communication sur la convention d'occupation du domaine public avec l'association "Jardins des Couleurs" pour la mise à disposition d'un terrain dans le square Auguste Renoir (14e).

2019 DEVE 170 Communication sur la convention d'occupation du domaine public avec l'association "les jardins de la Douve" pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé (14e).

2019 DEVE 172 Communication sur l'avenant à la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle à usage de jardin partagé situé dans le square Olga Bancic (11e).

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du mardi 5 novembre 2019

#### **Présent-e-s :**

Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI et Danièle SIMONNET.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

#### **Excusées :**

Mmes Maud GATEL et Danièle PREMEL.

#### **Absent-e-s :**

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Rachida DATI et Marie-Pierre de LA GONTRIE.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Geoffroy BOULARD, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR et François VAUGLIN.

\*\*\*\*\*

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 35.

M. GABORIAU a remercié Mme PREMEL, élue présidente de la 7e Commission, pour son travail en 1ère Commission.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018 par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des Constructions publiques, des Grands Projets de Renouveau Urbain et de l'Architecture. M. VERRECCHIA, chef du service des locaux de travail de la Direction des Constructions Publiques et Architecture (DCPA) a apporté des précisions sur le projet de la rue Evangile dans le 18e arrondissement.

Intervention de Mme SIMONNET, de MM. SAINT-ETIENNE et POZZO di BORGIO.

Réponse de M. BAUDRIER et Mme GUHL.

M. GRÉGOIRE a présenté les tableaux de bords. Il souligne que pour la première fois depuis 2003, la dette de la Ville a baissé.

Intervention de MM. SAINT-ETIENNE, LEGARET, POZZO di BORGIO, GLEIZES et BONNET-OULALDJ.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

M. GRÉGOIRE a présenté les tableaux de bords.

#### **Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 65 à son ordre du jour :**

##### **Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :**

DPE 50 : Avis sur le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris : Intervention de MM. GABORIAU et SAINT-ETIENNE. Réponse de Mme GUHL.

Mme GUHL a apporté des précisions sur le projet de délibération DPE 14 : Subventions et conventions avec 6 associations œuvrant pour la prévention des déchets.

##### **Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - Mme LEVIEUX, rapporteure :**

Mme LEVIEUX a apporté un complément d'information sur le projet de délibération DRH 65 : Projet de renouvellement de la convention quadriennale liant la Ville de Paris et l'ASPP.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

Mme POLSKI a signalé le projet de délibération DAE 298 : Fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des gilets jaunes et à l'explosion de la rue de Trévise.

DAE 21 : Marché couvert Beauvau place d'Aligne. Exonération de la redevance du Groupe Bensidoun suite à l'incendie de février 2017 : Intervention de M. GLEIZES. Réponse de Mme POLSKI.

DU 10 : Secteur Olympiades. Accès rue Regnault. Lancement d'une procédure de déclaration d'intérêt public : Intervention de M. de FROMENT. Réponse de Mme POLSKI.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur :

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Pas d'intervention.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE a présenté le projet de délibération DFA 97 portant sur les orientations budgétaires. Il rappelle que la dette de la Ville a baissé et est passée à 2.657 euros par habitant. Il indique que le budget primitif 2020 est stabilisé. Il souligne également que pour la première fois, la Ville de Paris est un des contributeurs nets au budget de l'Etat. En effet, cette dernière verse plus de péréquations qu'elle ne reçoit de dotations de l'Etat.

Intervention de MM. de FROMENT, SAINT-ETIENNE et GLEIZES. Réponse de M. GRÉGOIRE.

DFA 93 : Ajustement comptable de certains comptes d'actifs : Intervention de M. GLEIZES. Réponse de M. GRÉGOIRE.

Vœux et amendements :

4 amendements, 18 vœux rattachés et 41 vœux ont été déposés.

M. GRÉGOIRE a présenté les vœux relatifs au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015 et à la dénomination d'un équipement municipal culturel ou associatif en hommage à Jean Michel Martial.

Séance levée à 11 heures 56.

Prochaine Commission le mardi 3 décembre 2019 à 10 heures 30.

-----

## **2e COMMISSION**

Réunion du lundi 4 novembre 2019

**Présent-e-s :**

Mmes Laurence GOLDGRAB, Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Bernard GAUDILLÈRE et Frédéric HOCQUARD.

**Excusé-e-s :**

Mme Danièle GIAZZI et M. Christophe GIRARD.

**Absent-e-s :**

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Brigitte KUSTER et Marielle de SARNEZ.

MM. Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

\*\*\*\*\*

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 05.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018 par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des Constructions publiques, des Grands Projets de Renouvellement Urbain et de l'architecture. Mme GUERCI, responsable du secteur culture au sein du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage de la direction des constructions publiques et architecture (DCPA), a présenté les différents projets.

Intervention de Mme MÉES. Réponse de M. CAUVIN, directeur de la DCPA.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 80 à l'ordre du jour :

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAC 576 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Amokrane Ould Aoudia 42 avenue Mathurin Moreau (19e) : Intervention de Mme MÉHAL.

DU 134 : Dénomination place Cheikha Remiti (18e) : Intervention de Mme MÉHAL.

Culture - M. GIRARD, rapporteur :

En l'absence de M. GIRARD, Mme TAÏEB a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme LECOUTURIER souhaitait avoir un complément d'information sur les sculptures Stravinsky. Réponse de Mme GERMAIN, directrice de la Direction des Affaires culturelles (DAC).

Vie nocturne, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme MÉES souhaite savoir si l'Exécutif avait connaissance des difficultés de la librairie du 3e arrondissement "les mots à la bouge". Réponse de M. HOCQUARD.

Patrimoine - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB a présenté le bilan sur le patrimoine parisien.

Intervention de Mmes VIEU-CHARIER, LECOUTURIER et M. GAUDILLÈRE.

DAC 327 : Diffusion et exploitation commerciale des reproductions numériques des fonds photographiques Roger-Viollet et France soir : Intervention de Mmes MÉHAL et PRIMET. Réponse de Mme TAÏEB.

Vœux et amendements :

1 amendement et 10 vœux ont été déposés.

Mme VIEU-CHARIER a apporté des éléments de réponse aux vœux relatifs aux dénominations.

Mme MAQUOI a présenté le vœu relatif au soutien de l'ASTP. Réponse de M. HOCQUARD.

Mme MAQUOI a également présenté les vœux relatifs à "Mains d'œuvres" et "La Clef". Réponse de Mme TAÏEB.

Séance levée à 13 heures 50.

Prochaine Commission le lundi 2 décembre 2019 à 12 heures.

-----

### **3e COMMISSION**

Réunion du lundi 4 novembre 2019

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSE, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Aurélie SOLANS, MM. Claude DARGENT, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINO, Paul SIMONDON et Dominique TIBERI.

Excusées :

Mmes Deborah PAWLIK et Edith GALLOIS.

Absent-e-s :

Mmes Virginie DASPET, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, MM. François DAGNAUD, Pierre CHARON, Philippe GOUJON, Franck LEFEVRE, Frédéric PÉCHENARD, Patrick TRÉMÈGE et Yann WEHRLING.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M. DARGENT, la séance est ouverte à 10 heures 36.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des Constructions publiques, des Grands Projets de Renouvellement Urbain et de l'Architecture complété par la Direction des Constructions Publiques et Architecture (DCPA)

Questions de M. DARGENT, M. JULIEN et Mme MOREL sur la présentation.

Réponses de la DCPA.

Présentation de la politique Cyclable par la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)

Questions de M Julien, M. TIBERI et de M. LAURET :

Réponses de M. NAJDOVSKI, de Mme CAMILLIERI et de la DVD.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 86 à l'ordre du jour :

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération DU 235, DU 251, DVD 91 et DVD 100.

Pas d'intervention.

Propreté et gestion des déchets - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON a présenté le projet de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUDEL, rapporteure :

Mme BLAUDEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment les projets de délibération DEVE 147, DEVE 155, DPE 47, DPE 51, DVD 113 et SG 63.

Intervention de M. JULIEN.

Réponse de Mme BLAUDEL.

Environnement - Mme SOLANS, rapporteure :

Mme SOLANS a présenté le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DASES 280, DPSP 14 et DU 243.

Pas d'intervention.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DEVE 134, DEVE 151, DEVE 153, DEVE 179, DEVE 154 et DEVE 180.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 20 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures 18.

Prochaine Commission le lundi 2 décembre à 10 heures 30.

-----

#### **4e COMMISSION**

Réunion du lundi 4 novembre 2019

##### **Présent-e-s :**

Mmes Marie ATALLAH, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Fatoumata KONÉ, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Alexandre VESPERINI.

##### **Excusé-e-s :**

Mme Fanny GAILLANNE et M. Atanase PÉRIFAN.

##### **Absent-e-s :**

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI et Nawel OUMER.

MM. Bernard DEBRÉ et François HAAB.

\*\*\*\*\*

Mme ATTALAH ouvre la séance à 9 heures 06.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018 par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des Constructions publiques, des Grands Projets de Renouveau Urbain et de

l'architecture. Mme FRADON, responsable du secteur petite enfance, environnement et social du service de l'architecture et de maîtrise d'ouvrage de la Direction des Constructions publiques et Architecture (DCPA), a présenté l'avancement des différents projets.

Intervention de M. NORDMAN. Réponse de Mme FRADON et de M. BAUDRIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 55 à son ordre du jour :

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure :

Mme BROSEL a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté la communication sur la santé (DASES 321) : Intervention de M. HONORÉ. Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme SOUYRIS a ensuite présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 250 : Subvention à l'association pour la reconstruction du sein par DIEP : Intervention de Mme STOPPA-LYONNET. Réponse de Mme SOUYRIS.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mme VERSINI, rapporteure :

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Elle informe que le 20 novembre se tiendra la journée internationale des droits de l'enfant. Elle ajoute que le 6 décembre aura lieu la réunion annuelle de l'observatoire de la Ville de la protection de l'enfance.

Dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, elle indique que le 30 janvier 2020 se déroulera la "Nuit de la Solidarité".

DLH 294 : Convention d'occupation du domaine avec des associations pour la mise à l'abri de personnes en situation de rue sur le territoire parisien : Intervention de Mmes CEYRAC et ATALLAH. Réponse de Mme VERSINI.

DASES 293 : Prolongation de la halte humanitaire de jour avenue de la Porte de la Chapelle jusqu'au 31 mars 2020 : Intervention de M. HONORÉ. Réponse de Mme VERSINI.

DFA 95 : Maison des réfugiés - demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local : Intervention de Mme KONÉ. Réponse de Mme VERSINI.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Elle rappelle qu'à ce jour, 127 féminicides se sont produits en France. Elle indique également que le 25 novembre se tiendra la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

12 vœux ont été déposés.

Mme STOPPA-LYONNET a présenté le vœu relatif aux mesures de suivi de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris. Réponse de Mme SOUYRIS.

M. HONORÉ a présenté le vœu relatif à la modification du règlement départemental d'aide sociale. Réponse de Mme VERSINI.

Séance levée à 11 heures.

Prochaine Commission le lundi 2 décembre 2019 à 9 heures.

-----

## 5e COMMISSION

Réunion du lundi 4 novembre 2019

**Présent-e-s :**

Mmes Delphine BÜRKL, Valérie MONTANDON, MM. David ASSOULINE, Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Philippe DUCLOUX, Éric LEJOINDRE et Jean-Louis MISSIKA,

**Excusé :**

M. Éric AZIÈRE.

**Absent-e-s :**

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Carine PETIT, Anne TACHÈNE, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Daniel-Georges COURTOIS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Jérôme DUBUS, Roger MADEC et Buon Huang TAN.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de M DUCLOUX, la séance débute à 14 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 63 à l'ordre du jour :

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération DLH 143, DLH 148, DLH 158 et DLH 227.

Pas d'intervention.

Constructions publiques, grands projets de renouvellement urbain et architecture - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projet de délibération DCPA 15 et DU 10.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projet de délibération DAE 299, DU 70, DU 235, DU 241, DU 251 et SG 57.

Pas d'intervention.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des Constructions publiques, des Grands Projets de Renouvellement Urbain et de l'Architecture complété par la Direction des Constructions Publiques et Architecture (DCPA)

Pas d'intervention

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 15 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 40.

Prochaine Commission le lundi 2 décembre 2019 à 14 heures.

-----

**6e COMMISSION**

Réunion du lundi 4 novembre 2019

**Présent-e-s :**

Mmes Sandrine CHARNOZ, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Patrick BLOCHE et Jean-Pierre LECOQ.

**Absent-e-s :**

Mmes Alix BOUGERET, Anne-Christine LANG, Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alexandra CORDEBARD, MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

\*\*\*\*\*

Sous la présidence de Mme Annick OLIVIER, la séance débute à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à l'ordre du jour :

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération concernant la communication sur la rentrée des enfants, des jeunes et des familles parisiennes DASCO 112, DFPE 8, DFPE 206 et DFPE 218.

Pas d'intervention.

Petite enfance - Mme Charnoz, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération DFPE 221.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. LECOQ sur le projet de délibération DAE 155 : Subvention (29.000 euros) et la convention avec La Mutuelle des Étudiants (LMDE).

Réponse de Mme LEMARDELEY

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des Constructions publiques, des Grands Projets de Renouveau Urbain et de l'Architecture complété par la Direction des Constructions Publiques et Architecture (DCPA).

Pas d'intervention

Vœux et amendements :

7 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 16 heures 17.

Prochaine Commission le lundi 2 décembre 2019 à 15 heures 30.

-----

## **7e COMMISSION**

Réunion du lundi 4 novembre 2019

**Présent-e-s :**

Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Pauline VÉRON, Danièle PREMEL, MM. Pierre AURIACOMBE, Rémi FÉRAUD, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS et Hermano SANCHES RUIVO

**Excusée :**

Mme Marinette BACHE.

**Absent-e-s :**

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Ann-Katrin JÉGO, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Pascal CHERKI, Pierre LELLOUCHE et Sergio TINTI.

\*\*\*\*\*

M. MARTINS ouvre la séance à 17 heures 05 pour procéder à l'élection du Président de la Commission conformément aux dispositions de l'article 20 du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

Suite au vote des membres de la Commission, Mme Danièle PREMEL est élue Présidente de la Commission à l'unanimité.

Sous la présidence de Mme PREMEL, la séance se poursuit.

Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des Constructions publiques, des Grands Projets de Renouveau Urbain et de l'Architecture complété par la Direction des Constructions Publiques et Architecture (DCPA)

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 57 à l'ordre du jour :

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. MARTINS, rapporteur :

M. MARTINS a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment.

Pas d'intervention.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DJS 229, DJS 237 et DJS 230.

Intervention de Mme PREMEL sur le projet de délibération DAE 252 : "Budget participatif - Subventions d'investissement (85.820 euros) et conventions avec sept structures agissant en faveur de l'insertion et du réemploi".

Réponse de Mme VÉRON.

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur :

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DGRI 61, DGRI 58 et DGRI 74.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 5 vœux non-rattachés ont été déposés.

Séance levée à 17 heures 46.

Prochaine Commission le lundi 2 décembre 2019 à 17 heures.

## Listes des membres présents.

### Mardi 12 novembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

#### **Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUUEL, Mme Colombe BROSEL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Bernard DEBRÉ, Mme Danièle GIAZZI, M. Patrick TRÉMÈGE.

#### **Excusée :**

Mme Valérie MONTANDON.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Mardi 12 novembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, Mme Célia BLAUDEL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Bernard DEBRÉ, M. Patrick KLUGMAN, M. Jean-François MARTINS, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés :**

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Bernard JOMIER.

**Absents :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Anne-Constance ONGHENA.

**Jeudi 14 novembre - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BEGUE, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de

CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPALYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

#### **Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Colombe BROUSSEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

#### **Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

#### **Jeudi 14 novembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROUSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS,

Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUUEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, M. Patrick KLUGMAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

**Vendredi 15 novembre - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUUEL, Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, M. Jean-François LAMOUR, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Frédérique CALANDRA, M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN.

**Vendredi 15 novembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, M. Jean-François LAMOUR, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Excusée :**

Mme Myriam EL KHOMRI.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Jérôme GLEIZES, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Atanase PÉRIFAN.

## Annexe n° 1 - Conférence de citoyens sur les questions de santé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose de nous retrouver avec des citoyens, Naïma BRAHIMI et Anthony NORMAND, citoyens de la Conférence de citoyens qui s'est tenue sur les questions de santé. Je veux saluer aussi les membres de cette Commission qui sont présents dans les tribunes de notre Assemblée et leur souhaiter la bienvenue.

Je vais peut-être rappeler avec Anne SOUYRIS que cette Conférence de citoyens, nous avons souhaité l'organiser, notamment dans le cadre de notre travail au sein du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. que je préside et dont Anne SOUYRIS est la Vice-présidente, et nous avons eu, au sein de cette instance de gouvernance de l'A.P.-H.P., de très nombreux débats sur la crise de l'hôpital et sur les solutions à y apporter.

Dans les solutions, il y avait pour nous, avec Anne, lorsque nous avons exprimé cette proposition de Conférence de citoyens, l'idée que l'on ne peut pas trouver des solutions sans passer aussi par la position et l'avis des citoyens qui sont souvent les meilleurs experts de leur vie, et notamment des questions de santé. Les questions de santé touchent toute la population et il faut forcément aussi, dans le cadre de l'exercice d'une Conférence de citoyens, aller chercher cette parole et ces idées auprès des citoyens. Comme dans toutes les Conférences citoyennes, ils ont été tirés au sort selon une méthode tout à fait connue.

L'I.F.O.P. a organisé cette Conférence de citoyens et, comme dans toute Conférence de citoyens, un temps d'information très poussé est donné aux citoyens qui participent à la Conférence avec des experts. De très nombreux experts des questions de santé et de l'hôpital sont venus plancher devant les citoyens qui ont consacré plusieurs week-ends, d'abord à entendre ces experts puis à travailler et élaborer un avis qui est celui qui va nous être présenté à l'instant.

Je vais céder la parole dans un instant à nos deux Parisiens qui sont ici présents. Ensuite, nous aurons dans un deuxième temps le débat autour de la communication santé qui était programmé ici, au Conseil de Paris de novembre. Dans cette communication santé, des réponses et des éléments seront apportés aux questions et aux propositions des Parisiens ayant participé à la Conférence de citoyens. Puis il y aura une explicitation de ce que la Ville fait pour améliorer, garantir et soutenir la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Nous allons nous organiser de cette façon. Et bien sûr, pour être tout à fait conformes aux lois qui régissent une Assemblée municipale, à l'issue de la présentation par les citoyens de leur avis, nous les conduirons pour qu'ils puissent suivre les débats en dehors de l'hémicycle et de la tribune, et nous poursuivrons évidemment sur le même sujet avec leur éclairage important.

Je vais à présent donner la parole à Mme Naïma BRAHIMI.

Est-ce l'inverse ? D'accord, ce sera donc à Anthony NORMAND d'abord puis à Naïma BRAHIMI - vous ne l'avez pas mis dans le bon ordre mais ce n'est pas grave - sur l'avis de la Conférence de citoyens sur la place de l'hôpital dans le parcours de soins de Paris. C'est la question qui a été posée et travaillée avec nos experts citoyens.

Monsieur Anthony NORMAND, vous avez la parole. Bienvenue à cette tribune.

**M. Anthony NORMAND.** - Merci beaucoup et merci avant toute chose pour votre accueil. Je vais vous lire l'avis que nous avons rédigé tous ensemble.

"Notre groupe est composé de 20 citoyens, tous habitants des 20 arrondissements parisiens. Notre groupe est à l'image de la diversité de la population des habitants et des usagers de Paris, que ce soit en termes d'âge, de sexe, de profession. Chacun d'entre nous a une histoire et un rapport aux parcours de soins et à l'hôpital qui lui est propre.

Nous avons été invités à participer à cette Conférence de citoyens portant sur la place de l'hôpital public dans le parcours de soins à Paris, et plus précisément à nous prononcer sur nos envies, nos souhaits concernant l'avenir de l'hôpital, ce que nous en attendons.

La question qui nous a été posée nous a paru complexe à plus d'un titre. Nous sommes rarement consultés et nous nous trouvons face à un sujet de grande ampleur. En effet, il apparaît que sur le thème de la santé, nous manquons d'informations et de connaissances. Nous appréhendons mal les différents acteurs du parcours de soins et leur articulation. Par ailleurs, nous y sommes confrontés uniquement en situation de fragilité ou de manière ponctuelle, ce qui ne facilite pas notre approche.

À nos yeux, la question posée est néanmoins une question majeure car la santé est une préoccupation commune et d'intérêt public. En France, le modèle de système de soins garantit une prise en charge pour tous et nous y sommes attachés. Dans ce contexte, l'hôpital public, tel qu'il existe en France et à Paris, constitue un acteur central dans le parcours de soins car fondé sur des valeurs de solidarité. Il a pour objet une égalité de traitement et la même qualité de soins pour tous les citoyens.

Pour autant, au regard de la diversité de nos expériences et à l'issue des différentes sessions de formation dont nous avons bénéficié, nous avons une perception très ambivalente de l'hôpital. Celui-ci est le lieu de tous les

contrastes : il est, en effet, à la fois un lieu d'excellence et de misère sociale, de technicité et de dysfonctionnements nombreux, d'innovations médicales mais aussi de vétusté.

A Paris, l'hôpital est particulièrement accessible à tous les habitants. Nous sommes donc conscients d'être privilégiés en comparaison avec le reste du territoire français. Pourtant, il convient de constater que l'hôpital comme le parcours de soins doivent faire face, ces dernières années, à de profonds changements qui remettent en question le rapport à l'offre de soins et qui conduisent à le repenser.

Ces évolutions à l'œuvre sur le territoire parisien sont de différentes natures : une transition démographique avec l'augmentation de la densité et le vieillissement de la population, la précarisation d'une partie de la société, la forte augmentation des maladies chroniques à traiter sur une longue durée et des polyopathologies, le changement du rapport au travail du personnel médical, 35 heures, féminisation du métier, préférence pour un mode d'exercice groupé, la transition numérique, accès Internet de tous les patients, prise de rendez-vous en ligne, téléconsultation, début du dossier médical partagé, comptes rendus d'hospitalisation. Elles conduisent à une augmentation de la demande de soins, alors même que l'offre diminue : contraction du budget O.N.D.A.M., diminution du nombre des médecins.

A l'issue de nos formations, nous percevons un système de soins qui serait aujourd'hui en difficulté, ce qui s'appuie sur plusieurs constats.

Un manque de moyens du personnel soignants, des salaires généralement peu stimulants, des logements éloignés de Paris ou peu accessibles financièrement, un coût d'installation trop élevé pour les médecins de ville, un manque de temps pour prendre en charge les patients à cause de la surcharge de travail et de la lourdeur administrative, cela peut conduire à une démotivation du personnel soignant au sein de l'hôpital, à des démissions, éventuellement à une fuite vers le privé en regard de conditions de travail plus attractives : horaires, congés, rémunération, sécurité.

Un manque de personnels soignants avec une population vieillissante du personnel médical, des demandes de soins croissantes, des budgets en baisse, l'apparition de déserts médicaux, y compris dans le Nord-Est parisien, des délais d'attente importants pour obtenir un rendez-vous notamment avec des médecins spécialistes en ville comme à l'hôpital, un manque de coordination entre les différents acteurs du parcours de soins, médecine de ville, hôpitaux, cliniques. Ce cloisonnement nuit à la cohérence du suivi du patient à chaque étape de son parcours, entre la multiplication des actes de soins parfois non pertinents et des dépenses inutiles.

Un manque de communication entre le monde médical et les patients. Les patients apparaissent mal informés, notamment de l'existence des comités d'usagers, des maisons de santé, du dossier médical partagé. Beaucoup ne savent pas qui joindre et ne parviennent pas à contacter le bon interlocuteur, ne comprennent pas le langage du personnel soignant qui fait preuve d'un jargon trop technique, ce qui engendre une distance, voire de la méfiance.

Une situation de l'hôpital et notamment des services d'urgence hospitaliers qui cristallisent toutes ces difficultés : des services engorgés, un effet miroir entre des patients qui se sentent mal considérés et un personnel soignant à bout de forces, avec des situations d'agressivité, voire de violence, et un climat général d'insécurité qui altère les relations entre les deux parties. Nous avons découvert que l'objectif de l'hôpital, par manque de moyens, était de raccourcir au maximum le séjour des patients en privilégiant le développement de l'ambulatoire.

Un accès aux soins qui se complexifie pour tous. Des dépassements d'honoraires plus fréquents, des publics qui ne peuvent plus dès lors assumer les frais médicaux et peuvent aller jusqu'à renoncer à des soins. Plus précisément, s'agissant de l'accès aux soins, nous avons été marqués par les récits de fermetures de plusieurs structures psychiatriques.

Dès lors, l'image du parcours de soins en général et plus particulièrement la réputation de l'hôpital se dégradent dans la perception des patients : un univers froid et anxiogène avec une dimension humaine dans la relation des professionnels de santé et des patients qui tend à disparaître, un manque d'hygiène, une crainte des maladies nosocomiales, un sentiment d'insécurité, des tensions entre le personnel soignant et l'utilisateur."

Je laisse maintenant la parole à mon ami Naïma.

**Mme Naïma BRAHIMI.** - Bonjour, je reprends la lecture du texte.

"Au regard de ces constats, notre groupe exprime les enjeux et les principes suivants, s'agissant de notre vision de ce que devait être l'hôpital de demain dans le parcours de soins.

L'hôpital doit avant tout être un service public, auquel nous sommes attachés, avec les valeurs de solidarité qu'il véhicule. Dans ce cadre, il est mis en place par l'Etat et pour chacun. Chacun doit y être pris en charge de manière équitable.

L'hôpital doit être financé par chaque contribuable selon ses moyens.

L'hôpital doit être disponible pour tous, dans des délais souhaités et adaptés à la situation de chaque personne.

Nous refusons donc toute privatisation des hôpitaux publics de Paris.

L'hôpital doit replacer le patient au centre de son action, grâce à une meilleure information dès son arrivée, plus de compréhension lors de la prise en charge, un suivi et une orientation du patient à sa sortie, un usage d'un vocabulaire adapté et compréhensible pour tous.

L'hôpital doit continuer à être un lieu d'excellence et de modernité. Il doit offrir les meilleurs soins possible techniquement et humainement, investir dans des technologies de pointe, se servir au mieux des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'hôpital doit offrir à son personnel des conditions de travail décentes et propices à une relation sereine avec les patients : un nombre de personnels suffisant avec du temps et des formations pour accomplir leurs missions, la sanctuarisation des moments de repos et de récupération, un niveau de rémunération suffisant notamment pour lutter contre le turn-over.

L'hôpital doit offrir aux patients des conditions d'accueil décentes, en termes de sécurité, de temps de travail raisonnable et de prise en charge humaine et bienveillante.

Parallèlement, notre groupe exprime des attentes à l'égard de la Ville de Paris. La Ville doit s'imposer comme un acteur de poids dans le domaine de la santé. Quand bien même nous avons conscience que la santé n'est pas au cœur de ses prérogatives, Paris doit relayer les attentes des habitants auprès du Gouvernement. Elle doit par ailleurs agir concrètement pour favoriser l'articulation entre l'hôpital et la médecine de ville. Enfin, la Ville de Paris a un rôle essentiel à jouer en termes d'information des habitants sur son offre de soins, ses actions, ses structures, afin de les aider à devenir acteurs de leur parcours de soins.

Compte tenu de ces attentes, nous préconisons les solutions suivantes :

- Sanctuariser le budget consacré à la santé et aux hôpitaux sur le territoire parisien, compte tenu de la demande croissante des besoins de soins, de la nécessité de moderniser les équipements et de fournir des traitements de qualité.

- Développer un modèle de soins préventifs, à l'instar de ce qui est fait dans les pays scandinaves, avec par exemple la mise en place d'une journée de dépistage et de prévention annuelle des maladies chroniques qui, sans être obligatoire, devrait permettre de toucher une indemnité compensatrice de l'arrêt de travail par la CPAM, de manière à ce que ni l'employeur ni le salarié ne soient pénalisés.

- Mieux communiquer sur l'existence des différents acteurs du parcours de soins, sur le modèle de Doctolib, en créant un numéro vert et en utilisant des supports variés pour informer les patients.

- Décloisonner le parcours de soins du patient. Dans cet objectif, nous proposons la mise en place de l'outil suivant : la généralisation du dossier médical partagé consultable par tous les praticiens rencontrés par les patients avec accord de ce dernier.

En ce qui concerne les urgences, il est impératif que les patients adoptent de nouveaux comportements d'accès aux services. En amont, c'est créer une ou plusieurs structures d'accueil d'urgence dans chaque arrondissement pour installer un échelon supplémentaire qui permettrait de désengorger les urgences de l'hôpital pour compenser le manque de médecins de garde, et ouvrir un numéro de téléphone d'urgence pour orienter les patients et évaluer le degré d'urgence.

Concernant l'immobilier, il faut faciliter l'installation des médecins de ville ou de maisons de santé pluriprofessionnelles par différents moyens : encadrement des loyers, cautions prises en charge par la Ville, voire la création d'une allocation d'aide à l'installation.

Dans le même ordre d'idée, nous souhaitons la mise à disposition de locaux préemptés par la Ville de Paris. Il serait par ailleurs pertinent d'inciter les promoteurs ou bailleurs pour prévoir, lors de la construction de logements, des espaces spécifiques pour les cabinets médicaux dans les quartiers où les inégalités d'accès à la santé sont fortes. Des loyers incitatifs seront susceptibles d'attirer des professionnels de santé exerçant en secteur 1.

Il faut repenser la prise en charge de certaines populations spécifiques. Pour les personnes atteintes de pathologies psychiatriques, c'est ouvrir des établissements spécialisés pour assurer le suivi de longue durée et proposer des soins adaptés aux malades. Concernant les personnes en précarité, c'est ouvrir les places d'accueil indépendantes des hôpitaux.

Pour les personnes âgées, compte tenu du vieillissement de la population, il nous semblerait pertinent de favoriser la prise en charge à domicile des seniors et d'augmenter le nombre de médecins présents dans les E.H.P.A.D.

A l'issue de cette Conférence citoyenne, il nous semble nécessaire de souligner notre vœu que cet avis ne reste pas lettre morte et que nos propositions fassent l'objet d'actions concrètes."

Je vous remercie pour votre attention, nous en avons terminé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous deux, Anthony NORMAND et Naïma BRAHIMI. Merci à celles et ceux qui ont passé du temps.

Je le redis, il y a eu parfois des débats sur l'intérêt des Conférences de citoyens. On en a pratiqué beaucoup, au cours de cette mandature, sur des grandes questions, des questions relatives à la pollution de l'air, la question de l'habitat social, des sujets extrêmement importants qui ont toujours inspiré les décisions que nous avons prises ensuite en tant qu'élus.

D'ailleurs, le principe des Conférences citoyennes, que nous n'avons pas inventées à Paris puisque c'est quelque chose qui nous vient du nord de l'Europe, est aujourd'hui utilisé à une très grande échelle, y compris sur les questions environnementales par le Gouvernement.

Je me réjouis que nous puissions effectivement avancer, nous, les élus, avec la légitimité qui est la nôtre, celle que nous tirons du scrutin qui nous a fait élire ici à la place que nous occupons, mais aussi de l'expertise des citoyens qui est toujours extrêmement importante pour les élus que nous sommes, pour coller le plus possible aux besoins et aux aspirations de la population.

C'est un exercice de démocratie participative sur un sujet très important, celui de la santé et de l'hôpital public, auquel vous avez accepté de vous livrer. Donc je vous remercie parce que, vous le verrez, bon nombre de vos préconisations seront reprises, intégrées et portées. D'ailleurs, cet avis sera également transmis à la Commission de surveillance de l'A.P.-H.P. pour qu'il puisse nourrir l'ensemble de ses membres : médecins, personnalités qualifiées et élus.

Je vous remercie.

Nous pouvons applaudir nos collègues citoyens.

**Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 147 déposé par l'Exécutif en réponse à la proposition de délibération du groupe "100% Paris" : Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville.**

**Résultats :**

Votants : 140      Pour : 84      Contre : 0      Abstentions : 56      Nppv : 0

**Groupe Socialiste et Apparentés**

Vote	Nom	Procuration
70	Pour M. AIDENBAUM Pierre	
46	Pour M. ASSOULINE David	
7	Pour M. BLOCHE Patrick	Mme VERSINI Dominique
47	Pour M. COUMET Jerome	
72	Pour M. DAGNAUD Francois	
137	Pour M. DARGENT Claude	M. MARTINS Jean-Francois
91	Pour M. DUCLOUX Philippe	Mme ZUNIGA Mercedes
5	Pour M. FERAUD Remi	
115	Pour M. GAUDILLERE Bernard	Mme BACHE Marinette
10	Pour M. GIRARD Christophe	
9	Pour M. GREGOIRE Emmanuel	
113	Pour M. JULLIARD Bruno	
54	Pour M. KLUGMAN Patrick	Mme MECARY Caroline
90	Pour M. LE GUEN Jean-Marie	Mme OLIVIER Annick
94	Pour M. LEJOINDRE Eric	
119	Pour M. MADEC Roger	M. MISSIKA Jean-Louis
111	Pour M. MERCIER Etienne	M. JULLIARD Bruno
11	Pour M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Pour M. NORDMAN Nicolas	Mme JEMNI Halima
74	Pour M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Pour M. SIMONDON Paul	
118	Pour M. VAILLANT Daniel	M. GREGOIRE Emmanuel
69	Pour M. VAUGLIN Francois	
114	Pour Mme BACHE Marinette	
71	Pour Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Pour Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour Mme BROSSEL Colombe	Mme KOMITES Penelope
95	Pour Mme CORDEBARD Alexandra	Mme BOUYGUES Claudine
68	Pour Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Pour Mme EL KHOMRI Myriam	M. VAUGLIN Francois
52	Pour Mme GABELOTAUD Afaf	Mme POLSKI Olivia
163	Pour Mme HIDALGO Anne	M. FERAUD Remi
135	Pour Mme JEMNI Halima	
24	Pour Mme KOMITES Penelope	
31	Pour Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour Mme LEPETIT Annick	M. AIDENBAUM Pierre
6	Pour Mme LEVIEUX Veronique	
157	Pour Mme MECARY Caroline	
112	Pour Mme OLIVIER Annick	
92	Pour Mme OUMER Nawel	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
33	Pour Mme POLSKI Olivia	
49	Pour Mme TAIEB Karen	
26	Pour Mme VERON Pauline	M. SANCHES-RUIVO Hermano
93	Pour Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 44 / 44 )

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
67	Pour	M. JOMIER Bernard	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	Mme LEVIEUX Veronique
146	Abst	M. TIBERI Dominique	
30	Pour	Mme BLAUDEL Celia	Mme SOLANS Aurelie
144	Abst	Mme SIMONNET Danielle	
96	Pour	Mme SOLANS Aurelie	

(Votants: 6 / 8 )

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

	Vote	Nom	Procuration
102	Abst	M. AURIACOMBE Pierre	
79	Abst	M. DUBUS Jerome	M. VESPERINI Alexandre
126	Abst	M. HODENT Thierry	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
148	Abst	M. SAINT-ETIENNE Christian	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale
150	Abst	M. TREMEGE Patrick	M. AURIACOMBE Pierre
127	Abst	M. VESPERINI Alexandre	
149	Abst	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	
103	Abst	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
80	Abst	Mme HAREL Marie-Laure	Mme PAWLIK Deborah
125	Abst	Mme PAWLIK Deborah	

(Votants: 10 / 10 )

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
48	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	
89	Pour	M. TAN Buon-Huong	Mme GOLDGRAB Laurence
4	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5 )

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Abst	M. AZIERE Eric	
78	Abst	M. HELARD Eric	M. AZIERE Eric
100	Abst	Mme JOHNSON Olga	
123	Abst	Mme NAHMIA Valérie	Mme JOHNSON Olga

(Votants: 4 / 11 )

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Pour M. BELLARD David	Mme MOREL Joelle
23	Pour M. BOUTAULT Jacques	
88	Pour M. GLEIZES Jerome	
87	Pour M. JULIEN Pascal	
45	Pour Mme ATALLAH Marie	M. BOUTAULT Jacques
57	Pour Mme BRIDIER Galla	Mme GUHL Antoinette
56	Pour Mme GUHL Antoinette	
66	Pour Mme KONE Fatoumata	
44	Pour Mme MEES Sandrine	
22	Pour Mme MOREL Joelle	

(Votants: 10 / 11)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
20	Pour M. AQUA Jean-Noel	
73	Pour M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour M. BEGUE Herve	
1	Pour M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour M. BROSSAT Ian	Mme BIDARD Helene
19	Pour M. LE RESTE Didier	M. BONNET OULALDJ Nicolas
17	Pour M. TINTI Sergio	
43	Pour Mme BECKER Emmanuelle	M. AQUA Jean-Noel
50	Pour Mme BIDARD Helene	
65	Pour Mme GAILLANNE Fanny	M. TINTI Sergio
41	Pour Mme PREMEL Daniele	
18	Pour Mme PRIMET Raphaelle	
25	Pour Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe Les Républicains indépendants

Vote	Nom	Procuration
36	Abst M. BOULARD Geoffroy	
134	Abst M. CRAVENNE Francois-David	M. GOASGUEN Claude
162	Abst M. GIANNESINI Jean-Jacques	
61	Abst M. GOASGUEN Claude	
40	Abst M. LECOQ Jean-Pierre	M. GIANNESINI Jean-Jacques
14	Abst Mme BURKLI Delphine	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire
15	Abst Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
39	Abst Mme DATI Rachida	Mme DAUVERGNE Emmanuelle
133	Abst Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
63	Abst Mme EVREN Agnes	Mme LECUYER Catherine
37	Abst Mme KUSTER Brigitte	
156	Abst Mme LECUYER Catherine	

(Votants: 12 / 25)

Groupe 100% Paris

	Vote	Nom	Procuration
129	Abst	M. BERTHAULT Jean-Didier	
81	Abst	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
83	Abst	M. COURTOIS Daniel-Georges	
131	Abst	M. GABORIAU Pierre	Mme JEGO Ann-Katrin
59	Abst	M. GOUJON Philippe	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
152	Abst	M. HONORE Christian	
35	Abst	M. LAMOUR Jean-Francois	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
60	Abst	M. LEGARET Jean-Francois	
107	Abst	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme BERTHOUT Florence
58	Abst	Mme BERTHOUT Florence	M. LEGARET Jean-Francois
104	Abst	Mme BLOCH Gypsie	
82	Abst	Mme BOILLOT Julie	Mme BERTHOUT Florence
151	Abst	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
132	Abst	Mme CEYRAC Sylvie	Mme BLOCH Gypsie
84	Abst	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
34	Abst	Mme DUMAS Catherine	M. BERTHAULT Jean-Didier
106	Abst	Mme FANFANT Nathalie	Mme GALLOIS Edith
128	Abst	Mme GALLOIS Edith	
105	Abst	Mme JEGO Ann-Katrin	
130	Abst	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. HONORE Christian
153	Abst	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

( Voteants: 21 / 21 )

Groupe Démocrates et Progressistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Abst	M. BARGETON Julien	
142	Abst	M. GUILLOT Didier	
140	Abst	M. LAURET Thomas	
141	Abst	M. PENINOU Mao	
97	Abst	Mme CALANDRA Frederique	
143	Abst	Mme LANG Anne-Christine	
121	Abst	Mme MEHAL Fadila	M. BARGETON Julien

( Voteants: 7 / 7 )

Groupe Elus Génération du Conseil de Paris

	Vote	Nom	Procuration
139	Pour	M. CHERKI Pascal	Mme FILOCHE Lea
21	Pour	M. CONTASSOT Yves	
51	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
55	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	M. CONTASSOT Yves
2	Pour	Mme FILOCHE Lea	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Pour	Mme PETIT Carine	

( Voteants: 8 / 8 )

### Annexe n° 3 - Scrutin public relatif à la proposition de délibération du groupe "100% Paris" 1 : Pour un parc de deux-roues motorisés plus respectueux de la ville.

#### Résultats :

Votants : 140      Pour : 33      Contre : 85      Abstentions : 22      Nppv : 0

#### Groupe Elus Génération du Conseil de Paris

	Vote	Nom	Procuration
139	Contre	M. CHERKI Pascal	
21	Contre	M. CONTASSOT Yves	Mme FILOCHE Lea
51	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
55	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	M. CONTASSOT Yves
2	Contre	Mme FILOCHE Lea	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Contre	Mme PETIT Carine	

( Votants: 8 / 8 )

#### Groupe Les Républicains indépendants

	Vote	Nom	Procuration
36	Abst	M. BOULARD Geoffroy	
134	Abst	M. CRAVENNE Francois-David	M. GOASGUEN Claude
162	Abst	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
61	Abst	M. GOASGUEN Claude	
40	Abst	M. LECOQ Jean-Pierre	M. GIANNESINI Jean-Jacques
14	Abst	Mme BURKLI Delphine	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire
15	Abst	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
39	Abst	Mme DATI Rachida	Mme DAUVERGNE Emmanuelle
133	Abst	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
63	Abst	Mme EVREN Agnes	Mme LECUYER Catherine
37	Abst	Mme KUSTER Brigitte	
156	Abst	Mme LECUYER Catherine	

( Votants: 12 / 25 )

#### Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
20	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
73	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	Mme BIDARD Helene
19	Contre	M. LE RESTE Didier	M. BONNET OULALDJ Nicolas
17	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	M. AQUA Jean-Noel
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
65	Contre	Mme GAILLANE Fanny	M. TINTI Sergio
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
18	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
25	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

( Votants: 13 / 13 )

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
67	Contre M. JOMIER Bernard	Mme LEVIEUX Veronique
13	Contre M. NAJDOVSKI Christophe	
146	Contre M. TIBERI Dominique	
30	Contre Mme BLAUDEL Celia	Mme SOLANS Aurelie
144	Abst Mme SIMONNET Danielle	
96	Contre Mme SOLANS Aurelie	

(Votants: 6 / 8 )

Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

Vote	Nom	Procuration
102	Abst M. AURIACOMBE Pierre	
79	Contre M. DUBUS Jerome	M. VESPERINI Alexandre
126	Pour M. HODENT Thierry	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
148	Contre M. SAINT-ETIENNE Christian	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale
150	Contre M. TREMEGE Patrick	M. AURIACOMBE Pierre
127	Pour M. VESPERINI Alexandre	
149	Contre Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	
103	Contre Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
80	Contre Mme HAREL Marie-Laure	Mme PAWLIK Deborah
125	Contre Mme PAWLIK Deborah	

(Votants: 10 / 10 )

Groupe UDI-MODEM

Vote	Nom	Procuration
76	Abst M. AZIERE Eric	
78	Abst M. HELARD Eric	M. AZIERE Eric
100	Abst Mme JOHNSON Olga	
123	Abst Mme NAHMIAIS Valerie	Mme JOHNSON Olga

(Votants: 4 / 11 )

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

Vote	Nom	Procuration
48	Contre M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre M. MARTINS Jean-Francois	
89	Contre M. TAN Buon-Huong	Mme GOLDGRAB Laurence
4	Contre Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5 )

Groupe 100% Paris

	Vote	Nom	Procuration
129	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
81	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
83	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	
131	Pour	M. GABORIAU Pierre	Mme JEGO Ann-Katrin
59	Pour	M. GOUJON Philippe	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
152	Pour	M. HONORE Christian	
35	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
60	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
107	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme BERTHOUT Florence
58	Pour	Mme BERTHOUT Florence	M. LEGARET Jean-Francois
104	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
82	Pour	Mme BOILLOT Julie	Mme BERTHOUT Florence
151	Pour	Mme BUFFETEATU Anne-Charlotte	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	Mme BLOCH Gypsie
84	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
34	Pour	Mme DUMAS Catherine	M. BERTHAULT Jean-Didier
106	Pour	Mme FANFANT Nathalie	Mme GALLOIS Edith
128	Pour	Mme GALLOIS Edith	
105	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
130	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. HONORE Christian
153	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 21 / 21)

Groupe Démocrates et Progressistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Contre	M. BARGETON Julien	
142	Abst	M. GUILLOT Didier	
140	Contre	M. LAURET Thomas	
141	Pour	M. PENINOU Mao	
97	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
143	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
121	Abst	Mme MEHAL Fadila	M. BARGETON Julien

(Votants: 7 / 7)

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLARD David	Mme MOREL Joelle
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
88	Pour	M. GLEIZES Jerome	
87	Pour	M. JULIEN Pascal	
45	Pour	Mme ATALLAH Marie	M. BOUTAULT Jacques
57	Abst	Mme BRIDIER Galla	Mme GUHL Antoinette
56	Abst	Mme GUHL Antoinette	
66	Pour	Mme KONE Fatoumata	
44	Pour	Mme MEES Sandrine	
22	Pour	Mme MOREL Joelle	

(Votants: 10 / 11)

Groupe Socialiste et Apparentés

Vote	Nom	Procuration
70	Contre M. AIDENBAUM Pierre	
46	Contre M. ASSOULINE David	M. COUMET Jerome
7	Contre M. BLOCHE Patrick	Mme VERSINI Dominique
47	Contre M. COUMET Jerome	
72	Contre M. DAGNAUD Francois	
137	Contre M. DARGENT Claude	M. MARTINS Jean-Francois
91	Contre M. DUCLOUX Philippe	Mme ZUNIGA Mercedes
5	Contre M. FERAUD Remi	
115	Contre M. GAUDILLERE Bernard	Mme BACHE Marinette
10	Contre M. GIRARD Christophe	
9	Contre M. GREGOIRE Emmanuel	
113	Contre M. JULLIARD Bruno	
54	Contre M. KLUGMAN Patrick	Mme MECARY Caroline
90	Contre M. LE GUEN Jean-Marie	M. MERCIER Etienne
94	Contre M. LEJOINDRE Eric	
119	Contre M. MADEC Roger	M. MISSIKA Jean-Louis
111	Contre M. MERCIER Etienne	M. JULLIARD Bruno
11	Contre M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Contre M. NORDMAN Nicolas	Mme JEMNI Halima
74	Contre M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Contre M. SIMONDON Paul	
118	Contre M. VAILLANT Daniel	M. GREGOIRE Emmanuel
69	Contre M. VAUGLIN Francois	
114	Contre Mme BACHE Marinette	
71	Contre Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Contre Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre Mme BROSSEL Colombe	Mme KOMITES Penelope
95	Contre Mme CORDEBARD Alexandra	Mme BOUYGUES Claudine
68	Contre Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre Mme EL KHOMRI Myriam	M. VAUGLIN Francois
52	Contre Mme GABELOTAUD Afaf	Mme POLSKI Olivia
163	Contre Mme HIDALGO Anne	M. FERAUD Remi
135	Contre Mme JEMNI Halima	
24	Contre Mme KOMITES Penelope	
31	Contre Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre Mme LEPETIT Annick	M. AIDENBAUM Pierre
6	Contre Mme LEVIEUX Veronique	
157	Contre Mme MECARY Caroline	
112	Contre Mme OLIVIER Annick	M. MERCIER Etienne
92	Contre Mme OUMER Nawel	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
33	Contre Mme POLSKI Olivia	
49	Contre Mme TAIEB Karen	
26	Contre Mme VERON Pauline	M. SANCHES-RUIVO Hermano
93	Contre Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 44 / 44 )

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
<b>PROJET MEMORIEL DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015</b>										
1	1	439	Exécutif		VNR		relatif au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015.	GREGOIRE	Adopté	12-nov.-19
<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>										
1	2	440	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	V	2019 DFA 97	relatif au contrat de plan 2021-2027.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	12-nov.-19
1	3		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DFA 97	relatif à la construction du BP 2020.	GREGOIRE	Rejeté	12-nov.-19
1	4		DP	LAURET	V	2019 DFA 97	relatif à un bilan consolidé de la dette parisienne prenant en compte les structures satellites.	GREGOIRE	Rejeté	12-nov.-19
1	5		DP	LAURET	V	2019 DFA 97	relatif à un bilan consolidé des engagements financiers liés aux travaux non terminés et aux nouvelles annonces.	GREGOIRE	Rejeté	12-nov.-19
<b>POLITIQUE PARISIENNE DE SANTE</b>										
4	6		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	V	2019 DASES 321	relatif à la situation au sein de l'AP-HP.	SOUYRIS	Retiré	12-nov.-19
4	7		NI	SIMONNET	V	2019 DASES 321	relatif au projet de "Nouvelle AP-HP".	SOUYRIS	Rejeté	12-nov.-19
4	7bis	441	Exécutif		V	2019 DASES 321	En réponse aux V6 et V7.	SOUYRIS	Adopté	12-nov.-19
4	8	442	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE	V	2019 DASES 321	relatif à la mise en place de centre de santé dans chaque arrondissement.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-nov.-19
4	9	443	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, LE RESTE	V	2019 DASES 321	relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	10	444	GEP	BELLIARD, KONE, MOREL, GLEIZES, ATALLAH	V	2019 DASES 321	relatif à un renforcement du plan plomb de la Ville de Paris.	SOUYRIS	Adopté	12-nov.-19
4	11		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DASES 321	relatif au suivi de la pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Rejeté	12-nov.-19
4	12		NI	SIMONNET	V	2019 DASES 321	relatif aux risques liés au plomb après l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Rejeté	12-nov.-19
4	13		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASES 321	relatif à la suppression des contenants composés de Bisphénol S dans les établissements.	SOUYRIS	Rejeté	12-nov.-19
4	14		100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET	V	2019 DASES 321	relatif au déploiement des Communautés professionnelles territoriales de santé.	SOUYRIS	Rejeté	12-nov.-19
4	15	445	100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET	V	2019 DASES 321	relatif à l'actualisation des données relatives à la démographie médicale.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-nov.-19
4	16	446	100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASES 321	relatif à la publication des diagnostics amiante réalisés dans les établissements scolaires.	SOUYRIS	Adopté	12-nov.-19
4	17		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASES 321	relatif à la lutte contre la pollution de l'air dans les crèches et les écoles.	SOUYRIS	Rejeté	12-nov.-19
4	18		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	V	2019 DASES 321	relatif à la lutte contre la propagation des rongeurs et des punaises de lit.	SOUYRIS	Rejeté	12-nov.-19
4	19		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASES 321	relatif à la restauration scolaire comme outil de prévention en santé.	SOUYRIS	Rejeté	12-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	20	447	100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET	V	2019 DASES 321	relatif au développement du sport santé.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-nov.-19
4	21	448	100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET	V	2019 DASES 321	relatif à la vaccination contre les papillomavirus humains.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	12-nov.-19
<b>PROPOSITION DE DELIBERATION</b>										
3	22		GEP	KONE, JULIEN, MOREL, BELLIARD	A	2019 100% Paris 1	relatif à un accompagnement plus incitatif vers les mobilités douces et actives.	NAJDOVSKI	Rejeté	14-nov.-19
3	140		UDI-MODEM		A	2019 100% Paris 1		NAJDOVSKI	Rejeté	14-nov.-19
3	141		UDI-MODEM		A	2019 100% Paris 1		NAJDOVSKI	Rejeté	14-nov.-19
3	147	449	Exécutif		V	2019 100% Paris 1		NAJDOVSKI	Adopté (scrutin public)	14-nov.-19
3						2019 100% Paris 1	Pour un parc de deux roues motorisés plus respectueux de la ville.	NAJDOVSKI	Rejeté (scrutin public)	14-nov.-19
<b>AUTRES DOSSIERS</b>										
4	143		Exécutif		A	2019 DDCT 145	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	12 nov. 19
4	142		Exécutif		A	2019 DDCT 154	Amendement	BIDARD	Adopté	12-nov.-19
4	23	450	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean Le Bitoux.	BIDARD	Adopté	12-nov.-19
4	24		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre les discriminations et les violences dans les quartiers populaires.	BIDARD	Rejeté	12-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	25	451	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT, BEGUE, BONNET-OULALDI, JULIEN	V	2019 DASES 220	relatif au dispositif de la prévention spécialisée sur la Porte d'Orléans.	BROSSEL	Adopté	12-nov.-19
4	26	452	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la revalorisation de l'allocation adultes handicapés.	NORDMAN	Adopté	12-nov.-19
4	27		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	V	2019 DASES 282	relatif à la modification du règlement départemental d'aide sociale.	VERSINI	Rejeté	12-nov.-19
4	27bis	453	Exécutif		V	2019 DASES 282	en réponse au V27.	VERSINI	Adopté	12-nov.-19
4	28		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la suppression de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.	VERSINI	Retiré	12-nov.-19
4	29		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.	VERSINI	Retiré	12-nov.-19
4	29bis	454	Exécutif		VNR		en réponse aux V28 et V29.	VERSINI	Adopté	12-nov.-19
4	30		NI	SIMONNET	VNR		relatif au logement des personnes sans abri à Paris.	VERSINI	Rejeté	12-nov.-19
5	31		PPCI	DUBUS	V	2019 DLH 143	relatif à la répartition des catégories de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	12-nov.-19
5	32		Exécutif		A	2019 DLH 347	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	12-nov.-19
5	33	455	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à une législation plus contraignante des locations touristiques.	BROSSAT	Adopté	12-nov.-19
5	34		DP	BARGETON	VNR		relatif à la lutte contre les annonces illégales de meublés touristiques.	BROSSAT	Rejeté	12-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	34bis	456	Exécutif		VNR		En réponse au V34.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	12-nov.-19
5	35	457	GEP	KONE, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif à la mise en œuvre par l'État de la loi de réquisition.	BROSSAT	Adopté	12-nov.-19
5	36	458	EGCP, PCF-FG, GEP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT, BEGUE, BONNET-OUALDJ, GLEIZES	VNR		relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins, 35 rue Maurice Ripoché.	BROSSAT	Adopté	12-nov.-19
5	37		LRI, 100% Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au conventionnement et à l'application du SLS pour l'ensemble RIVP rue Cino Del Luca.	BROSSAT	Retiré	12-nov.-19
5	38		PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux locataires conventionnés du parc social et à l'application du SLS.	BROSSAT	Retiré	12-nov.-19
5	38bis	459	Exécutif		VNR		En réponse aux V37 et 38.	BROSSAT	Adopté	12-nov.-19
5	41	460	DP	LAURET	VNR		relatif au partenariat entre la CAF, l'ADIL et la Ville de Paris.	BROSSAT	Adopté	12-nov.-19
5	42		NI	SIMONNET	VNR		relatif au logement des familles vivant au 38 rue de Lorraine.	BROSSAT	Retiré	12-nov.-19
5	42bis	461	Exécutif		VNR		En réponse au V42	BROSSAT	Adopté	12-nov.-19
5	43		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation des immeubles situés 70-72 rue d'Aubervilliers.	BROSSAT	Retiré	12-nov.-19
5	43bis	462	Exécutif		VNR		En réponse au V43	BROSSAT	Adopté	12-nov.-19
5	145		Exécutif		A	2019 DU 247	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	44	463	EGCP, RG-Cl, PCF-FG, GEP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT, GOLDGRAB, BEGUE, BONNET-OUALDJ, GLEIZES	V	2019 DVD 100	relatif à la participation citoyenne à l'étude.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19
5	45		GEP	JULIEN, MEES, GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à la concertation concernant le projet Ordener-Poissonniers.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	46		GEP	JULIEN, MEES, GLEIZES, BELLIARD	VNR		relatif à la concertation concernant la ZAC Gare des Mines-Fillette.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	47		GEP	KONE, BELLIARD, ATALLAH	VNR		relatif à une mobilisation sociale du domaine intercalaire de la Ville.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	48		GEP	BOUTAULT, MOREL, JULIEN, GLEIZES	VNR		relatif à un moratoire sur l'installation de mobiliers urbains supportant la publicité.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	49		100% Paris	BOURNAZEL, GALLOIS	VNR		relatif à l'implantation des nouveaux panneaux d'affichage publicitaire sur la voie publique.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	50		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux écrans publicitaires dans les vitrines des commerces.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	50bis	464	Exécutif		VNR		En réponse au V50.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19
5	51		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au projet de desserte autonome Roissy-La Défense.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	52	465	LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la pollution lumineuse.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19
5	53		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif à l'accès au parking souterrain de la gare d'Austerlitz et de ses abords.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	54		DP	BARGETON	VNR		relatif à la lutte contre l'encombrement de l'espace public.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	54bis	466	Exécutif		VNR		En réponse au V54.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19
5	55		NI	SIMONNET	VNR		relatif au réaménagement de la Gare du Nord.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	55bis	467	Exécutif		VNR		En réponse au V55.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19
5	56		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la centrale à béton Lafarge sur les bords de Seine.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	56bis	468	Exécutif		VNR		En réponse au V56.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19
5	57	469	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'article 14 du projet de loi Engagement et Proximité.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19
5	58		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'affichage d'une publicité sur un immeuble de la rue Halevy.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-19
5	58bis	470	Exécutif		VNR		En réponse au V58.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-19
5	59		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DCPA 18	relatif à une nomenclature de l'ensemble des équipements et grosses réparations.	BAUDRIER	Rejeté	14-nov.-19
5	60		100% Paris	BOURNAZEL, HONORÉ	VNR		relatif au projet de requalification du secteur Boris Vian, Polonceau, Goutte d'Or.	BAUDRIER	Rejeté	14-nov.-19
6	144		Exécutif		A	2019 DASCO 112	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	14-nov.-19
6	61		GEP	MEES, JULIEN, BELLIARD	VNR		relatif à la collaboration entre la Caisse des Ecoles et les parents d'élèves.	BLOCHE	Rejeté	14-nov.-19
6	62	471	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif au niveau des fonds sociaux.	BLOCHE	Adopté	14-nov.-19
6	63	472	PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif aux travaux dans la cité scolaire Gabriel Fauré.	BLOCHE	Adopté	14-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	64	473	100% Paris	BOILLOT, JEGO, GABORIAU	VNR		relatif à la rénovation de l'école Erlanger.	BLOCHE	Adopté	14-nov.-19
6	65	474	DP	LAURET, AURIACOMBE, HÉLARD	VNR		relatif à la reconstruction de l'école Erlanger (16e).	BLOCHE	Adopté	14-nov.-19
6	66		PPCI	BOULAY ESPERONNIER	VNR		relatif à la situation de l'École Murat.	BLOCHE	Retiré	14-nov.-19
6	67		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la rénovation du collège Utrillo.	BLOCHE	Rejeté	14-nov.-19
6	68	475	LRI	BURKLI, de FROMENT	VNR		relatif à la gestion de la crèche municipale rue Chaptal (9e).	CHARNOZ	Adopté (amendé)	14-nov.-19
6	69	476	100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif à une plaque en hommage à Georgette Elgey.	LEMARDELEY	Adopté	14-nov.-19
7	70		GEP	ATALLAH, GLEIZES, MEES, BELLIARD	A	2019 DGRI 58	relatif à la subvention attribuée à l'iReMMO.	KLUGMAN	Rejeté	14-nov.-19
7	71		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à un soutien aux populations du Rojava.	KLUGMAN	Rejeté	14-nov.-19
7	72		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au soutien des maires pro-kurdes.	KLUGMAN	Retiré	14-nov.-19
7	73	477	NI	SIMONNET	VNR		relatif à un soutien au peuple algérien.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	14-nov.-19
7	75		LRI	LECUYER	VNR		relatif à la sécurisation du gymnase Roquépine.	MARTINS	Retiré	14-nov.-19
7	76		100% Paris	BERTHOUT, DUMAS	VNR		relatif à l'éclairage de la Tour Eiffel pendant la COP25.	MARTINS	Rejeté	14-nov.-19
7	77		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2019 DJS 229	relatif à l'organisation et à un bilan du dispositif.	VERON	Rejeté	14-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	78	478	PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, MAQUOI, DASPET	VNR		relatif au référendum d'initiative partagée contre la privatisation des aéroports de Paris.	VERON	Adopté (amendé)	14-nov.-19
7	79		EGCP, PCF-FG	FILOCHE, CONTASSOT, AQUA, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au Service National Universel.	VERON	Retiré	14-nov.-19
1	136		Exécutif		A	2019 DFA 98	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	14-nov.-19
1	80	479	Exécutif		VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean-Michel Martial.	GREGOIRE	Adopté	14-nov.-19
1	81		GEP, PCF-FG, SOCA, EGCP	MOREL, BELLIARD, BONNET-OULALDJ, LE RESTE, CORDEBARD, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte Marthe.	GREGOIRE	Retiré	14-nov.-19
1	82		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une opération immobilière dans le quartier Sainte-Marthe.	GREGOIRE	Rejeté	14-nov.-19
1	82bis	480	Exécutif		VNR		en réponse aux V81 et V82.	GREGOIRE	Adopté	14-nov.-19
1	83		Exécutif		A	2019 DAC 19	Amendement technique.	GUHL	Adopté	14-nov.-19
1	84	481	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au service public fiscal, financier et foncier.	LEVIEUX	Adopté	14-nov.-19
1	85	482	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réforme Darmanin de l'administration fiscale.	LEVIEUX	Adopté	14-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	86		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, PRIMET, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au temps de travail.	LEVIEUX	Retiré	14-nov.-19
1	88		LRI	BOULARD, PECHENARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la lutte contre la radicalisation au sein de l'administration.	LEVIEUX	Rejeté	14-nov.-19
1	90	483	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à l'ouverture des magasins alimentaires le soir et le dimanche.	POLSKI	Adopté	14-nov.-19
2	91		Exécutif		A	2019 DAC 631	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	15-nov.-19
2	92	484	EGCP, PCF-FG, GEP	FILOCHE, CONTASSOT, PRIMET, PREMEL, BONNET-OULALDJ, MEES	VNR		relatif à l'association Mains d'œuvres.	GIRARD	Adopté	15-nov.-19
2	93		EGCP, PCF-FG, GEP	FILOCHE, CONTASSOT, PRIMET, BONNET-OULALDJ, MEES	VNR		relatif au Cinéma La Clef.	GIRARD	Retiré	15-nov.-19
2	94		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif au Cinéma La Clef.	GIRARD	Rejeté	15-nov.-19
2	95		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Cinéma La Clef.	GIRARD	Retiré	15-nov.-19
2	95bis	485	Exécutif		VNR		en réponse aux V93, V94 et V95.	GIRARD	Adopté	15-nov.-19
2	96		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions permettant l'ouverture dominicale des bibliothèques.	GIRARD	Rejeté	15-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	96bis	486	Exécutif		VNR		en réponse au V96.	GIRARD	Adopté	15-nov.-19
2	97	487	EGCP	PETIT, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.	HOCQUARD	Adopté	15-nov.-19
2	149		Exécutif		A	2019 DAC 327	Amendement technique.	TAIEB	Adopté	15-nov.-19
2	98	488	100% Paris	LEGARET	VNR		relatif à une plaque en hommage à Jean Guillou.	TAIEB	Adopté	15-nov.-19
2	99	489	SOCA, GEP, RG CI, PCF-FG	VAUGLIN, MOREL, GOLDGRAB, BONNET OULALDJ	VNR		relatif à un hommage en mémoire de Roger Fichtenberg dans le 11e.	VIEU-CHARIER	Adopté	15-nov.-19
2	100	490	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif à une plaque en hommage à Louis Joinet.	VIEU-CHARIER	Adopté	15-nov.-19
2	102	491	LRI	GIAZZI, GOASGUEN, CHERTOK, CAPLIEZ, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, BOILLOT	VNR		relatif à une plaque en hommage à Pierre Mac Orlan.	VIEU-CHARIER	Adopté	15-nov.-19
2	105	492	100% Paris	GOUJON, LAMOUR, BUFFETEAU, CEYRAC, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, MENGUY	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Athanase Bassinet.	VIEU-CHARIER	Adopté	15-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	106	493	EGCP	PETIT, MAQUOI, FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DVD 113	relatif aux coupures d'énergie.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-19
3	148-2		EGCP		A	2019 DVD 113	Amendement.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-19
3	107	494	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif au suivi des vœux votés en Conseil de Paris.	BLOCHE	Adopté	15-nov.-19
3	108	495	UDI - MODEM	NAHMIAS, GATEL, HELARD, JOHNSON	VNR		relatif au suivi des vœux adoptés.	BLOCHE	Adopté	15-nov.-19
3	137		Exécutif		A	2019 DDCT 143	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-nov.-19
3	139		Exécutif		A	2019 DDCT 153	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-nov.-19
3	146		Exécutif		A	2019 DDCT 160	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-19
3	138		Exécutif		A	2019 DPSP 13	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-nov.-19
3	109	496	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la manifestation des pompiers du 15 octobre.	BROSSEL	Adopté (amendé)	15-nov.-19
3	110		LRI	LECUYER	VNR		relatif aux rackets à proximité des établissements scolaires du 18e.	BROSSEL	Rejeté	15-nov.-19
3	111		LRI	LECUYER	VNR		relatif à la tranquillité publique du quartier délimité par les rues de Ponthieu, Berré, d'Artois, la Boétie, Saint-Philippe du Roule, Commandant Rivière et Paul Baudry.	BROSSEL	Rejeté	15-nov.-19
3	112		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la situation générale des immeubles ICF La Sablière situés 164, rue de Saussure.	BROSSEL	Rejeté	15-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	113		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif au plan de déploiement de caméras de vidéosurveillance.	BROSSEL	Rejeté	15-nov.-19
3	114		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, GOUJON	VNR		relatif au maintien d'une base dans chaque arrondissement pour les ASP.	BROSSEL	Rejeté	15-nov.-19
3	115	497	UDI - MODEM, LRI	NAHMIAS, BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la prévention et à la sécurité place Françoise Dorin.	BROSSEL	Adopté	15-nov.-19
3	116		PPCI	PAWLIK	VNR		relatif à la qualité de vie boulevard de Strasbourg - rue du Château-d'Eau.	BROSSEL	Rejeté	15-nov.-19
3	117	498	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Observatoire national de la délinquance.	BROSSEL	Adopté (amendé)	15-nov.-19
3	118		NI	SIMONNET	V	2019 DEVE 180	relatif au devenir des animaux provenant de cirques.	KOMITES	Rejeté	15-nov.-19
3	118bis	499	Exécutif		V	2019 DEVE 180	en réponse au V118.	KOMITES	Adopté (amendé oralement)	15-nov.-19
3	119		GEP	BELLIARD, MOREL, GLEIZES, BOUTAULT	VNR		relatif à Europacity et au projet CARMA.	KOMITES	Rejeté	15-nov.-19
3	120bis	500	Exécutif		VNR			KOMITES	Adopté	15-nov.-19
3	121		GEP	BELLIARD, MOREL, JULIEN, KONE	VNR		relatif à une cartographie des arbres et des espaces verts créés et supprimés durant la mandature.	KOMITES	Rejeté	15-nov.-19
3	122		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'entretien des pieds d'arbres.	KOMITES	Rejeté	15-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	123		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif aux nombres de ruches.	KOMITES	Rejeté	15-nov.-19
3	124		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif à la condition animale.	KOMITES	Rejeté	15-nov.-19
3	125		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'interdiction de l'usage de pesticides.	KOMITES	Retiré	15-nov.-19
3	125bis	501	Exécutif		VNR		en réponse au V125.	KOMITES	Adopté	15-nov.-19
3	126	502	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au Réseau express vélo et à l'apprentissage du vélo.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	15-nov.-19
3	127	503	RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif aux gares multimodales.	NAJDOVSKI	Adopté	15-nov.-19
3	128	504	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la sécurité des passagers des trains SNCF.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	15-nov.-19
3	129		LRI	LECUYER	VNR		relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-nov.-19
3	130		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la régulation des trottinettes électriques en libre-service dans l'espace public.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-nov.-19
3	131		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif aux feux tricolores de sept carrefours du quartier Pernety.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-nov.-19
3	132		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la situation de la rue Juliette-Lamber.	NAJDOVSKI	Retiré	15-nov.-19
3	133		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la mise en sens unique de l'avenue de Saint-Ouen.	NAJDOVSKI	Rejeté	15-nov.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	134		LRI	LECUYER	VNR		relatif à l'affichage sauvage à Paris.	SIMONDON	Retiré	15-nov.-19
3	135		LRI	d'HAUTESERRE	VNR		relatif aux sanctions contre l'affichage sauvage.	SIMONDON	Retiré	15-nov.-19
3	135bis	505	LRI		VNR			SIMONDON	Adopté	15-nov.-19

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Comm. (sens GD)	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elys	A, V, Vm, LR	N° 461b	Objet	Agt. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Généralistes EGP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appareillés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes, Conservateurs et Indépendants PPCI		100%PARIS		Les Républicains LR		Démocrates et Progressistes DP		N° 461c
											CONT.	ABST.	CONV.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
PROJET MEMORIEL DES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015																															
1	439		Exécutif		VNR		relatif au projet mémoriel des attentats du 13 novembre 2015	GREGOIRE	Adopté	12 nov-19																					X
ORIENTATIONS BUDGETAIRES																															
1	2	440	PCF-FG	BONNET-CHAMAIN, AQUA, LE RESTE	V	2019 DFA 97	relatif au contrat de plan 2021-2027	GREGOIRE	Adopté (amendé)	12 nov-19																					
1	3		LR	CARBÈRE-GÉFÉ	V	2019 DFA 97	relatif à la construction du BP 2020.	GREGOIRE	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1	4		DP	LAURET	V	2019 DFA 97	relatif à un bilan consolidé de la dette parisienne garantissant en priorité les structures sociales	GREGOIRE	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1	5		DP	LAURET	V	2019 DFA 97	relatif à un bilan consolidé des engagements financiers liés aux travaux non terminés et aux nouvelles annonces.	GREGOIRE	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1						2019 DFA 97		GREGOIRE	Adopté	12 nov-19											X	X	X	X	X	X	X	X	X		
1						2019 DEVE 155		GREGOIRE	Adopté	12 nov-19												X	X	X	X	X	X	X	X		
POURQUOI PARISIENNE DE SANTE																															
4	6		PCF-FG	BONNET-CHAMAIN, BEGUE	V	2019 DASES 321	relatif à la situation au sein de l'AP-HP.	SOUVRIS	Retiré	12 nov-19																					
4	7		NI	SMONNET	V	2019 DASES 321	relatif au projet de "Nouvelle AP-HP".	SOUVRIS	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	7bis	441	Exécutif		V	2019 DASES 321	En réponse aux V6 et V7.	SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4	8	442	PCF-FG	BONNET-CHAMAIN, BEGUE	V	2019 DASES 321	relatif à la mise en place de centre de santé dans chaque arrondissement.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	12 nov-19																					
4	9	443	PCF-FG	BONNET-CHAMAIN, BEGUE, LE RESTE	V	2019 DASES 321	relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	12 nov-19																					
4	10	444	GP	BELLARD, KONE, MOREL, GUEDES, ATALLAH	V	2019 DASES 321	relatif à un confinement du gâs plomb de la Ville de Paris.	SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4	11		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DASES 321	relatif au suivi de la pollution au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame.	SOUVRIS	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	12		NI	SMONNET	V	2019 DASES 321	relatif aux risques liés au plomb après l'incendie de Notre-Dame.	SOUVRIS	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	13		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASES 321	relatif à la suppression des conteneurs composés de Buphénol 5 dans les établissements.	SOUVRIS	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	14		100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET	V	2019 DASES 321	relatif au déploiement des Communautés professionnelles territoriales de santé.	SOUVRIS	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	15	445	100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET	V	2019 DASES 321	relatif à l'actualisation des données relatives à la démographie médicale.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	12 nov-19																					
4	16	446	100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASES 321	relatif à la publication des diagnostics amants réalisés dans les établissements scolaires.	SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					

4	17		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASES 321	relatif à la lutte contre la pollution de l'air dans les crèches et les écoles.	SOUVRIS	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
4	18		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT	V	2019 DASES 321	relatif à la lutte contre la propagation des canaux et des parasites de la.	SOUVRIS	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	19		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASES 321	relatif à la restructuration sociale comme outil de prévention en santé.	SOUVRIS	Rejeté	12 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
4	20	447	100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET	V	2019 DASES 321	relatif au développement du sport santé.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	12 nov-19																					
4	21	448	100% Paris	BOURNAZEL, STOPPA-LYONNET	V	2019 DASES 321	relatif à la vaccination contre les papillomavirus humains.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	12 nov-19																					
4						2019 DASES 11		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 200		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 212		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 214		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 224		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 244		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 250		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 256		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 260		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 269		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 270		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 277		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 287		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 288		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 290		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 294		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 301		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 302		SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
4						2019 DASES 321	COMMUNICATION	SOUVRIS	Adopté	12 nov-19																					
PROPOSITIONS DE DELIBERATION																															
1						2019 EGCP-1	Organisation d'une conférence citoyenne afin de mener une expérimentation d'un revenu universel à Paris.	VERANI	Adopté	16 nov-19																					
3	22		GP	KONE, HUEEN, MOREL, BELLARD	A	2019 100% Paris 1	relatif à son accompagnement plus facilité vers les mobilités douces et actives.	NABDOUSH	Rejeté	14 nov-19	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		

N° Comm. (non 00)	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Els	A, V, Vm, UR	N° 461b	Objet	Ad. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologiste de Paris GEP	Généralistes EGP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants R-G-CI	Socialiste et Appareillés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes, Communistes et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LRI	Démocrates et Progressistes DP	N a n n n n n n n n n n
3	140		UDI-MODEM		A	2019 100% Paris 1		NAIDOVSKI	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X						
3	141		UDI-MODEM		A	2019 100% Paris 1		NAIDOVSKI	Rejeté	14-nov-19	X	X	X	X	X			X	X		
3	147	449	Exécutif		V	2019 100% Paris 1		NAIDOVSKI	Adopté (scénario public)	14-nov-19							X	X	X		
3					V	2019 100% Paris 1	Pour un parc de deux heures restes plus respectueux de la ville.	NAIDOVSKI	Rejeté (scénario public)	14-nov-19	X						X				
AUTRES DOSSIERS																					
4	143		Exécutif		A	2019 DDCT 143	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	12-nov-19											
4						2019 DDCT 143		BIDARD	Adopté	12-nov-19											
4						2019 DDCT 152		BIDARD	Adopté	12-nov-19											
4	142		Exécutif		A	2019 DDCT 154	Amendement	BIDARD	Adopté	12-nov-19											
4						2019 DDCT 154		BIDARD	Adopté	12-nov-19											
4						2019 DDCT 156		BIDARD	Adopté	12-nov-19											
4	23	450	SOCA	VAUGELIN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean Le Blanc.	BIDARD	Adopté	12-nov-19											X
4	24		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre les discriminations et les violences dans les quartiers populaires.	BIDARD	Rejeté	12-nov-19	X	X	X		X	X	X	X	X		
4	25	451	EGC, PCF-FG, GEP	PETIT, FLOCHÉ, CONTASSOT, BEGOL, BONNET-QUAVALIN, JUREN	V	2019 DASES 220	relatif au dispositif de la prévention spécialisée sur la Porte d'Orléans.	BROSSEL	Adopté	12-nov-19							X				
4						2019 DASES 220		BROSSEL	Adopté	12-nov-19											
4						2019 DASES 271		BROSSEL	Adopté	12-nov-19											
4	26	452	EGC	FLOCHÉ, CONTASSOT	VNR		relatif à la revalorisation de l'allocation adultes handicapés.	NORMAN	Adopté	12-nov-19						X		NPPV		X	
4	27		100% Paris	BONHAZEL, HOHORE	V	2019 DASES 282	relatif à la modification du règlement départemental d'air sociale.	VERSI	Rejeté	12-nov-19	X	X	X				X				
4	27bis	453	Exécutif		V	2019 DASES 282	en réponse au V27.	VERSI	Adopté	12-nov-19							X				
4						2019 DASES 282		VERSI	Adopté	12-nov-19											
4						2019 DASES 293		VERSI	adopté	12-nov-19											
4						2019 DSA 95		VERSI	Adopté	12-nov-19											
4	28		EGC	FLOCHÉ, CONTASSOT	VNR		relatif à la suppression de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.	VERSI	Rejeté	12-nov-19							X				
4	29		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale	VERSI	Rejeté	12-nov-19							X				
4	29bis	454	Exécutif		VNR		en réponse aux V28 et V29	VERSI	Adopté	12-nov-19							X	X	X	X	
4	30		NI	SIMONNET	VNR		relatif au logement des personnes sans abri à Paris.	VERSI	Rejeté	12-nov-19	X		X	X		X					

N° Comm. (non 00)	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Els	A, V, Vm, UR	N° 461b	Objet	Ad. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologiste de Paris GEP	Généralistes EGP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants R-G-CI	Socialiste et Appareillés SOCA	UDI - Modem	Partisans Progressistes, Communistes et Indépendants PPCI	100%PARIS	Les Républicains LRI	Démocrates et Progressistes DP	N a n n n n n n n n n n
5						2019 DLH 75		BROSSAT	Adopté	12-nov-19											
5						2019 DLH 125		BROSSAT	Adopté	12-nov-19									X	X	
5	31		PPCI	DAURIS	V	2019 DLH 143	relatif à la réaffectation des catégories de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	12-nov-19	X	X	X	X	X						
5						2019 DLH 143		BROSSAT	Adopté	12-nov-19											
5						2019 DLH 306		BROSSAT	Adopté	12-nov-19							X				
5						2019 DLH 376		BROSSAT	Adopté	12-nov-19											X
5	32		Exécutif		A	2019 DLH 347	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	12-nov-19							X				
5						2019 DLH 347		BROSSAT	Adopté	12-nov-19											
5	33	455	SOCA	AIDERBAUM	VNR		relatif à une réglementation plus contraignante des locations touristiques.	BROSSAT	Adopté	12-nov-19											X
5	34		DP	BARGEON	VNR		relatif à la lutte contre les annonces illégales de meublés touristiques.	BROSSAT	Rejeté	12-nov-19	X	X	X	X	X						
5	34bis	456	Exécutif		VNR		En réponse au V34	BROSSAT	Adopté (amendement)	12-nov-19											X
5	35	457	GEP	HONE, BELLARD, GUZZES	VNR		relatif à la mise en œuvre par l'Etat de la loi de réquisition.	BROSSAT	Adopté	12-nov-19						X	X	X	X		
5	36	458	EGC, PCF-FG, GEP	PETIT, FLOCHÉ, CONTASSOT, BEGOL, BONNET-QUAVALIN, GLEIZES	VNR		relatif à la réquisition de l'hôtel les Belland, 35 rue Maurice Ripache.	BROSSAT	Adopté	12-nov-19					X		X	X	X		
5	37		LRI, 100% Paris	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au conventionnement et à l'application du SLS pour l'ensemble RVP rue Clou Del Luca.	BROSSAT	Rejeté	12-nov-19											
5	38		PPCI	DAURIS	VNR		relatif aux locataires conventionnés du parc social et à l'application du SLS.	BROSSAT	Rejeté	12-nov-19											
5	38bis	459	Exécutif		VNR		En réponse au V37 et 38.	BROSSAT	Adopté	12-nov-19											
5	41	460	DP	CAHRET	VNR		relatif au partenariat entre la CAF, l'ADL et la Ville de Paris.	BROSSAT	Adopté	12-nov-19										X	
5	42		NI	SIMONNET	VNR		relatif au logement des familles vivant au 38 rue de Lorraine	BROSSAT	Rejeté	12-nov-19											
5	42bis	461	Exécutif		VNR		En réponse au V42	BROSSAT	Adopté	12-nov-19											
5	43		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation des immeubles classés 70-77 rue d'Anvers/Beauregard	BROSSAT	Rejeté	12-nov-19											
5	43bis	462	Exécutif		VNR		En réponse au V43	BROSSAT	Adopté	12-nov-19											
5						2019 DNE 299		MESSKA	Adopté	14-nov-19						X		X			
5						2019 DU 70		MESSKA	Adopté	14-nov-19											
5						2019 DU 241		MESSKA	Adopté	14-nov-19	X	X	X								X
5	145		Exécutif		A	2019 DU 247	Amendement technique.	MESSKA	Adopté	14-nov-19											
5						2019 DU 247		MESSKA	Adopté	14-nov-19			X								
5						2019 DU 251-DVD		MESSKA	Adopté	14-nov-19											

SÉANCE DES 12, 14 ET 15 NOVEMBRE 2019

N° Commission OMI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vins, LR	N° délib	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologie de Paris GEP	Généralistes EGP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RIGCI	Socialiste et Appareils SOCA	UDI - Modem	Partisans Constructifs et Indépendants PCCI	100SPARIS	Les Républicains LRI	Démocrates et Progressistes DP	N A M I M I T E
5	44	463	EGC, RG, CL, PC, FG, GEP	PETIT, FLOCHÉ, CONFASSOT, GOLDSMAN, REGUI, BONNET-GOULARD, GLEIZES	V	2019 DVD 100	relatif à la participation citoyenne à l'école.	MISSRA	Adopté	14-nov-19											
5						2019 DVD 100		MISSRA	Adopté	14-nov-19											
5						2019 SG 57	Rapport CRC.	MISSRA	Pas de vote	14-nov-19											
5	45		GEP	JUEN, MEES, GLEIZES, BELLARD	VNR		relatif à la concertation concernant le projet Orifère-Poissonniers.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X										X
5	46		GEP	JUEN, MEES, GLEIZES, BELLARD	VNR		relatif à la concertation concernant le ZAC Gare des Mines-Flottes.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X		X				X
5	47		GEP	KONE, BELLARD, PÉLOUSSÉ	VNR		relatif à une mobilisation sociale du dimanche interurbain de la Ville.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X		X				X
5	48		GEP	BOUJAUNT, JUEN, GLEIZES	VNR		relatif à un monétaire sur l'installation de modérateurs urbains supportant la publicité.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X		X	X	X	X	X
5	49		100% Paris	BOURBAZEL, GALLOS	VNR		relatif à l'implantation des nouveaux panneaux d'affichage publicitaire sur la voie publique.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X	X	X	X	X						
5	50		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux écrans publicitaires dans les vitrines des commerces.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X		X	NPPV	X	X	X
5	50bis	464	Exécutif		VNR		En réponse au VS0.	MISSRA	Adopté	14-nov-19		X	X	X	X		X	X	X	X	X
5	51		PCF-FG	BONNET-GOULARD, AQUA, LE RISTE	VNR		relatif au projet de desserte autonome Roiny-La Défense.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19		X		X	X	X		X	NPPV	X	X
5	52	405	LRI	CARRÈRE-GIÉ	VNR		relatif à la pollution lumineuse.	MISSRA	Adopté	14-nov-19		X									
5	53		100% Paris	BERTHOUD	VNR		relatif à l'accès au parking souterrain de la gare d'Asnières et de ses abords.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X						
5	54		DP	BARGEON	VNR		relatif à la lutte contre l'encombrement de l'espace public.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X	X	X	X	X						
5	54bis	466	Exécutif		VNR		En réponse au VS4.	MISSRA	Adopté	14-nov-19		X	X								
5	55		NI	SIMONNET	VNR		relatif au réaménagement de la Gare du Nord.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X	X	X	X	X						X
5	55bis	467	Exécutif		VNR		En réponse au VS5.	MISSRA	Adopté	14-nov-19						X	NPPV	X	X	X	X
5	56		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la concertation à l'école Lafage sur les bords de Seine.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
5	56bis	468	Exécutif		VNR		En réponse au VS6.	MISSRA	Adopté	14-nov-19											
5	57	469	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'article 34 du projet de loi Engagement et Proximité.	MISSRA	Adopté	14-nov-19		X		X	X	X	X				NPPV
5	58		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'affichage d'une publicité sur un immeuble de la rue Halévy.	MISSRA	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X	X	X				NPPV
5	58bis	470	Exécutif		VNR		En réponse au VS8.	MISSRA	Adopté	14-nov-19											
5	59		LRI	CARRÈRE-GIÉ	V	2019 DCPA 18	relatif à une nomenclature de l'ensemble des équipements et gros travaux réparation.	BAUDRIER	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X						
5						2019 DCPA 18		BAUDRIER	Pas de vote	14-nov-19											
5						2019 DU 205		BAUDRIER	Adopté	14-nov-19	X		X								
5	60		100% Paris	BOURBAZEL, HOHOPE	VNR		relatif au projet de requalification du secteur Boris Vian, Puteaux, Goutte d'Or.	BAUDRIER	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X						
6	144		Exécutif		A	2019 DASCO 112	Amendement technique	BLOCHE	Adopté	14-nov-19		X									
6						2019 DASCO 112		BLOCHE	Adopté	14-nov-19			X	X							

N° Commission OMI	N° d'ordre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vins, LR	N° délib	Objet	Advs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologie de Paris GEP	Généralistes EGP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RIGCI	Socialiste et Appareils SOCA	UDI - Modem	Partisans Constructifs et Indépendants PCCI	100SPARIS	Les Républicains LRI	Démocrates et Progressistes DP	N A M I M I T E
6	61		GEP	MEES, JUEN, BELLARD	VNR		relatif à la collaboration entre la Caisse des Écoles et les parents d'élèves.	BLOCHE	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X		X	X	X	X	X
6	62	471	PCF-FG	BONNET-GOULARD, AQUA	VNR		relatif au niveau des fonds sociaux.	BLOCHE	Adopté	14-nov-19							X	X			NPPV
6	63	472	PCF-FG	BONNET-GOULARD, AQUA	VNR		relatif aux travaux dans la cité sociale Gabriel Faure.	BLOCHE	Adopté	14-nov-19											X
6	64	473	100% Paris	BONNET, JIGOU, GARDOUJOU	VNR		relatif à la rénovation de l'école Erlanger.	BLOCHE	Adopté	14-nov-19			X	X	X		X				
6	65	474	DP	LAURET, AURKCOMBE, HÉLARD	VNR		relatif à la reconstruction de l'école Erlanger (14e).	BLOCHE	Adopté	14-nov-19			X	X	X						
6	66		PFCI	BOULAY ESPRONNER	VNR		relatif à la situation de l'école Maat.	BLOCHE	Rejeté	14-nov-19											
6	67		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la rénovation du collège Uthillo.	BLOCHE	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X						
6	68	475	LRI	BURELL, de FROMENT	VNR		relatif à la gestion de la crèche municipale rue Chaptal (14e).	CHARNOZ	Adopté (amendé)	14-nov-19							X				
6						2019 DAE 155		LEMARCELLY	Adopté	14-nov-19			X	X			X				
6	69	476	100% Paris	BERTHOUD	VNR		relatif à une plaque en hommage à Genevieve Elroy.	LEMARCELLY	Adopté	14-nov-19							X				
7	70		GEP	ATALLAH, GLEIZES, MEES, BELLARD	A	2019 DGRH 58	relatif à la subvention attribuée à l'IBKMMO.	KLUGMAN	Rejeté	14-nov-19	X		X	X	X			X	X	X	X
7						2019 DGRH 58		KLUGMAN	Adopté	14-nov-19											
7						2019 DGRH 66		KLUGMAN	Adopté	14-nov-19							X				X
7						2019 DGRH 70		KLUGMAN	Adopté	14-nov-19											
7						2019 DGRH 74		KLUGMAN	Adopté	14-nov-19											
7						2019 DGRH 76		KLUGMAN	Adopté	14-nov-19											
7	71		PCF-FG	BONNET-GOULARD, FRIMET	VNR		relatif à un soutien aux populations du Rojava.	KLUGMAN	Rejeté	14-nov-19					X		NPPV	X			NPPV
7	72		EGCP	FLOCHÉ, CONFASSOT	VNR		relatif au soutien des maîtres pro-fondes.	KLUGMAN	Rejeté	14-nov-19								X			
7	73	477	NI	SIMONNET	VNR		relatif à un soutien au peuple algérien.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	14-nov-19					X		NPPV	X			NPPV
7						2019 DIS 178		MARTINS	Adopté	14-nov-19	X		X								
7						2019 SG 61		MARTINS	Adopté	14-nov-19											
7	75		LRI	LECIVIER	VNR		relatif à la sécurisation du gymnase Roquepine.	MARTINS	Rejeté	14-nov-19											
7	76		100% Paris	BERTHOUD, DUMAS	VNR		relatif à l'éclairage de la Tour Elmi pendant la COP25.	MARTINS	Rejeté	14-nov-19	X	X	X	X	X						
7	77		LRI	BOULARD, BOUQUENET	V	2019 DIS 229	relatif à l'interdiction et à un bilan du dispositif.	VERON	Rejeté	14-nov-19	X	X	X	X	X		X				
7						2019 DIS 229		VERON	Adopté	14-nov-19			X								
7						2019 DVD 103		VERON	Adopté	14-nov-19											X
7	78	478	PCF-FG, EGCP	BONNET-GOULARD, FRIMET, MAGUOL, DASREFF	VNR		relatif au réticendum d'initiative partagée contre la privatisation des aéroports de Paris.	VERON	Adopté (amendé)	14-nov-19						X		X			X

SÉANCE DES 12, 14 ET 15 NOVEMBRE 2019

N° Commission	N° Ordre du jour	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Els	A, V, VV, LR	N° 461b	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologie de Gauche GEP	Généralistes EGP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Appareils SOGA	UDI - Modern	Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PCI	100%PARIS	Les Républicains LR	Démocrates et Progressistes DP	N A n t i t e	
7	79		EGCP, PCF-FG	FROCHE, CONTASSOT, AGUA, BONNET-OUALADI	VNR		relatif au Service National Universel.	VERIN	Retiré	14-nov-19												
1						2019 DAI 290		GABELOTAUD	Adopté	14-nov-19												
1						2019 DfA 88	Communication	GREGOIRE	Pas de vote	14-nov-19												
1	136		Exécutif		A	2019 DfA 96	Amendement technique	GREGOIRE	Adopté	14-nov-19												X
1						2019 DfA 98		GREGOIRE	Adopté	14-nov-19												X
1	80	479	Exécutif		VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jean-Michel Merliat	GREGOIRE	Adopté	14-nov-19							X					
1	81		GP, PCF, FG, SOGA, EGCP	MOREL, BELLARD, BONNET-OUALADI, LE RESTE, CORDEBARD, FROCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la préservation de l'artisanat dans le quartier Sainte Marthe	GREGOIRE	Retiré	14-nov-19												
1	82		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une opération immobilière dans le quartier Sainte Marthe	GREGOIRE	Rejeté	14-nov-19	X	X				X						
1	82bis	480	Exécutif		VNR		en réponse aux V81 et V82.	GREGOIRE	Adopté	14-nov-19						X	X					
1	83		Exécutif		A	2019 DAI 19	Amendement technique.	GUHL	Adopté	14-nov-19							X					
1						2019 DAI 19		GUHL	Adopté	14-nov-19												
1						2019 DAI 287		GUHL	Adopté	14-nov-19												
1	84	481	PCF-FG	BONNET-OUALADI	VNR		relatif au service public fiscal, financier et bancaire	LEVEUX	Adopté	14-nov-19						X	X	X		X		
1	85	482	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réforme Darnaud de l'administration fiscale.	LEVEUX	Adopté	14-nov-19						X		X		X		
1	86		PCF-FG, EGCP	BONNET-OUALADI, PRÉMET, FROCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au temps de travail.	LEVEUX	Retiré	14-nov-19												
1	88		LR	BOISSAN, PECHEUR, KUSTER, SOUSGÉANT	VNR		relatif à la lutte contre la radicalisation au sein de l'administration.	LEVEUX	Rejeté	14-nov-19	X	X	X		X							
1						2019 DAI 301		FOLSKI	Adopté	14-nov-19			X									
1	80	483	PCF-FG	BONNET-OUALADI, PRÉMET	VNR		relatif à l'ouverture des magasins alimentaires le soir et le dimanche.	FOLSKI	Adopté	14-nov-19						X		X	X			
2						2019 DAC 49		GIBARD	Adopté	15-nov-19			X									
2						2019 DAC 83		GIBARD	Adopté	15-nov-19												

N° Commission	N° Ordre du jour	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Els	A, V, VV, LR	N° 461b	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC	Écologie de Gauche GEP	Généralistes EGP	Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI	Socialiste et Appareils SOGA	UDI - Modern	Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PCI	100%PARIS	Les Républicains LR	Démocrates et Progressistes DP	N A n t i t e	
2	91		Exécutif		A	2019 DAC 631	Amendement technique.	GIBARD	Adopté	15-nov-19												
2						2019 DAC 631		GIBARD	Adopté	15-nov-19												
2						2019 DAC 774		GIBARD	Adopté	15-nov-19												
2						2019 DU 134		GIBARD	Adopté	15-nov-19												
2	92	484	EGCP, PCF-FG	FROCHE, CONTASSOT, PRÉMET, PRÉMET	VNR		relatif à l'association Mains d'ouvriers.	GIBARD	Adopté	15-nov-19												NPFV
2	93		EGCP, PCF-FG	FROCHE, CONTASSOT, PRÉMET, BONNET.	VNR		relatif au Cinéma La Claf.	GIBARD	Retiré	15-nov-19							X					
2	94		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif au Cinéma La Claf.	GIBARD	Rejeté	15-nov-19	X	X	X		X							
2	95		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Cinéma La Claf.	GIBARD	Retiré	15-nov-19												
2	95bis	485	Exécutif		VNR		en réponse aux V93, V94 et V95.	GIBARD	Adopté	15-nov-19							X					NPFV
2	96		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux conditions permettant l'ouverture dominicale des bibliothèques.	GIBARD	Rejeté	15-nov-19		X	X		X					X		
2	96bis	486	Exécutif		VNR		en réponse au V96.	GIBARD	Adopté	15-nov-19										X		
2	97	487	EGCP	PETIT, FROCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.	HOCQUARD	Adopté	15-nov-19		X					X	X		X		
2	149		Exécutif		A	2019 DAC 327	Amendement technique.	TAEB	Adopté	15-nov-19			X							X		
2						2019 DAC 327		TAEB	Adopté	15-nov-19		X					X		X			
2	98	488	100% Paris	LEGARET	VNR		relatif à une plaque en hommage à Jean Guillou.	TAEB	Adopté	15-nov-19												
2						2019 DAC 576		TAEB	Adopté	15-nov-19							X					
2						2019 DU 212		TAEB	Adopté	15-nov-19			X	X								
2	99	489	SOGA, GP, RG-CI, PCF-FG	VAUGLIN, MOREL, GODOBARD, BONNET-OUALADI	VNR		relatif à un hommage en mémoire de Roger Eisenberg dans le 11e.	VEU CHARBIE	Adopté	15-nov-19				X								
2	100	490	PCF-FG	BONNET-OUALADI, PRÉMET, PRÉMET, CHEIROCK, CARLEZ, GABORNAU, BOULAY, SPESCHNER, HILARD,	VNR		relatif à une plaque en hommage à Louis Jouin.	VEU CHARBIE	Adopté	15-nov-19						X				X		X
2	102	491	LR	BOISSAN, GABORNAU, BOULAY, SPESCHNER, HILARD,	VNR		relatif à une plaque en hommage à Pierre Marc Orlan.	VEU CHARBIE	Adopté	15-nov-19												X
2	105	492	100% Paris	GGUJON, JAMAZUL, BUIFFEREAU, DENAC, DE CLEMMONT, BONNEFANT, COBERTON, MENAGUY	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Alphonse Bissaut.	VEU CHARBIE	Adopté	15-nov-19												X
3						2019 DEVE 147		MISSBA	Adopté	15-nov-19												
3						2019 DPE 47		SIMONZON	Adopté	15-nov-19												X
3	148-2		EGCP		A	2019 DVD 113	Amendement.	MISSBA	Adopté	15-nov-19												
3	106	493	EGCP	PETIT, MANDUEL, FROCHE, CONTASSOT	V	2019 DVD 113	relatif aux coupures d'énergie.	MISSBA	Adopté	15-nov-19						X		X				

SÉANCE DES 12, 14 ET 15 NOVEMBRE 2019

N° Conseil 1000	N° Poudre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vivir, LR	N° 469b	Objet	Adis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communistes Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Généralist EGP	Radical de Gauche, Centre et Indépendant RGCI	Socialiste et Apparets SOGA	UDI - Modem	Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PPI	1000PARIS	Les Républicains LRI	Démocrates et Progressistes DP	N A H I M T E
3						2019 DVD 113		MISRA	Adopté	15-nov-19										X	
3						2019 SG 43	Rapport CNC.	SOLAK	Pas de vote	15-nov-19											
3						2019 DOCT 136		BLOCHE	Adopté	15-nov-19							X				
3	107	494	RGCI	GOUDRAH, TAN	VNR		relatif au suit des vœux votés en Conseil de Paris.	BLOCHE	Adopté	15-nov-19											
3	108	495	UDI- MODERN	MAHMAS, GATEL, HELAND, JOHNSON	VNR		relatif au suit des vœux adoptés.	BLOCHE	Adopté	15-nov-19							X				
3	137		Exécutif		A	2019 DOCT 143	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-nov-19											
3						2019 DOCT 143		BROSSEL	Adopté	15-nov-19											
3	139		Exécutif		A	2019 DOCT 153	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-nov-19											
3	146		Exécutif		A	2019 DOCT 153	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-nov-19											
3	146		Exécutif		A	2019 DOCT 160	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-nov-19											
3	138		Exécutif		A	2019 DPSP 13	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	15-nov-19											
3						2019 DPSP 13		BROSSEL	Adopté	15-nov-19											
3						2019 DPSP 16		BROSSEL	Adopté (amendé)	15-nov-19							X	X			
3	109	496	EGCP	FROCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la manifestation des premiers du 15 octobre.	BROSSEL	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	110		LRI	LECLYER	VNR		relatif aux rackets à proximité des établissements scolaires du 13e.	BROSSEL	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	111		LRI	LECLYER	VNR		relatif à la tranquillité publique du quartier délimité par les rues de Fontbleau, Berni, d'Arènes, la Barre, Saint-Philippe du Roule, Commandant Rotore et Paul Blaise.	BROSSEL	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	112		LRI	BOULARD, BOUSSELET	VNR		relatif à la situation générale des immeubles ICF La Sablière situés 164, rue de Saurure.	BROSSEL	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	113		1000 Paris	BERTHOUT	VNR		relatif au plan de déplacement de caméras de vidéosurveillance.	BROSSEL	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	114		1000 Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, GOUDRAH	VNR		relatif au maintien d'une base dans chaque arrondissement pour les ASP.	BROSSEL	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	115	497	UDI- MODERN, LRI	MAHMAS, BOULARD, BOUSSELET	VNR		relatif à la prévention et à la sécurité place Françoise Dolin.	BROSSEL	Adopté	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	116		PPCI	PAWLIK	VNR		relatif à la qualité de vie boulevard de Strasbourg - rue du Château d'Eau.	BROSSEL	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	117	498	HI	SIMONNET	VNR		relatif à l'Observatoire national de la délinquance.	BROSSEL	Adopté (amendé)	15-nov-19						X	X	NPFV	NPFV		
3						2019 DEVE 174		KOMITES	Adopté	15-nov-19			X								
3	118		HI	SIMONNET	V	2019 DEVE 180	relatif au devenir des animaux provenant de cirques.	KOMITES	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						

N° Conseil 1000	N° Poudre	N° ADOPTÉ	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vivir, LR	N° 469b	Objet	Adis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communistes Front de Gauche PC	Ecologiste de Paris GEP	Généralist EGP	Radical de Gauche, Centre et Indépendant RGCI	Socialiste et Apparets SOGA	UDI - Modem	Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PPI	1000PARIS	Les Républicains LRI	Démocrates et Progressistes DP	N A H I M T E
3	118bis	499	Exécutif		V	2019 DEVE 180	en réponse au V118.	KOMITES	Adopté (amendé ensemble)	15-nov-19											
3						2019 DEVE 180	Partenariat entre la Ville de Paris et les cirques présents sur le territoire parisien s'engageant à ne plus présenter d'animaux sauvages dans leurs spectacles.	KOMITES	Pas de vote	15-nov-19											
3						2019 DEVE 181		KOMITES	Adopté	15-nov-19											
3	119		EGP	BELLARD, MOREL, GAREZ, BOUTAULT	VNR		relatif à l'Europeanité et au projet CARMEN.	KOMITES	Retiré	15-nov-19			X	X	X	X			NPFV	X	
3	120bis	500	Exécutif		VNR			KOMITES	Adopté	15-nov-19									X	X	
3	121		EGP	BELLARD, MOREL, JULIEN, KONE	VNR		relatif à une cartographie des arbres et des espaces verts créés et supprimés durant la mandature.	KOMITES	Retiré	15-nov-19	X		X	X	X						
3	122		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'entretien des piédestaux d'arbres.	KOMITES	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	123		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif aux membres de ruches.	KOMITES	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X				NPFV	X	
3	124		1000 Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif à la condition animale.	KOMITES	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	125		HI	SIMONNET	VNR		relatif à l'interdiction de l'usage de pesticides.	KOMITES	Retiré	15-nov-19											
3	125bis	501	Exécutif		VNR		en réponse au V125.	KOMITES	Adopté	15-nov-19	X								X		
3	126	502	PCF-FG	BONNET-DUJARD, ADJAS, LE RESE	VNR		relatif au Réseau express vélo et à l'appui des usages de vélo.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	15-nov-19						X					
3	127	503	RGCI	GOUDRAH	VNR		relatif aux gares multimodales.	NAIDOVSKI	Adopté	15-nov-19								NPFV	X	X	
3	128	504	EGCP	FROCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la sécurité des passagers des trains SNCF.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	15-nov-19									NPFV		
3	129		LRI	LECLYER	VNR		relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces.	NAIDOVSKI	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	130		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUSSELET	VNR		relatif à la régulation des tricycles électriques en libre service dans l'espace public.	NAIDOVSKI	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3	131		1000 Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif aux feux tricolores de sept carrefours du quartier Fenety.	NAIDOVSKI	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X	X					
3	132		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la situation de la rue Juliette-Lambert.	NAIDOVSKI	Retiré	15-nov-19											
3	133		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la mise en sous-terrain de l'avenue de Saint-Ouen.	NAIDOVSKI	Retiré	15-nov-19	X	X	X	X	X						
3						2019 DPE 50		SIMONNET	Pas de vote	15-nov-19											
3	134		LRI	LECLYER	VNR		relatif à l'affichage sauvage à Paris.	SIMONNET	Retiré	15-nov-19											
3	135		LRI	DFAMUESERRE	VNR		relatif aux sanctions contre l'affichage sauvage.	SIMONNET	Retiré	15-nov-19											
3	135bis	505	LRI		VNR			SIMONNET	Adopté	15-nov-19						X					